00021019

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

00021019

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC

WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 15 October, 2018

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

CAM—CHÉ.

PARIS, IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts que la vérité. (VOLT., *première Lettre sur* OEdipe.)

TOME SOIXANTIÈME.

[redacted] 60
21019
XX-t-3

A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE RICHELIEU, N° 67.

1836.

LIBRARY OF THE

SIGNATURES DES AUTEURS

DU SOIXANTIÈME VOLUME.

MM.	
A.	De Barante.
A. B—t.	Beuchot.
A—d.	Artaud.
A—n—d.	Arnaud.
A. P.	Péricaud aîné (Ant.).
A—t.	H. Audiffret.
B.	De Balbe.
B—d—e.	Badiche.
B—ée.	Boullée.
B—n.	Bégin (E.-A.).
B—p.	De Beauchamp.
B—u.	Beaulieu.
B—v—e.	De Beosseville.
C.	Chaumeton.
C—l—t.	Collombet.
C. T—y.	Coquebert de Taizy.
D—b—s.	Dubois (Louis).
D—de.	Dodé de la Brunerie.
D—g.	Depping.
D—r—r.	Durozoir.
Ec—Dd.	Eméric-David.
E—s.	Eyriès.
F—a.	Fortia d'Urban.
F—le.	Fayolle.
F—ll.	Fallot (Gustave).
F—on.	Frion.
F—t—e.	De la Fontenelle.
G—é.	Ginguené.
G—g—y.	De Grégory.
G—n.	Guillon (Aimé).

MM.	
G—ry.	Grégory (J.-C.).
G—t—r.	Gauthier.
G—y.	Gley.
H—y.	Henry.
J—d—n.	Jourdan.
L.	Lefebvre-Cauchy.
L—c—j.	Lacatte-Joltrois.
L—m—x.	J. Lamoureux.
L—p—e.	Hippolyte de la Porte.
L—T—l.	Lally-Tolendal.
M—d.	Michaud aîné.
M—d j.	Michaud jeune.
M—g—r.	Miger.
M—n—s.	Monnais.
N—d.	Nicard.
P—c—t.	Picot.
P—j—t.	Poujoulat.
P—ot.	Parisot.
P—rt.	Philbert.
P—s.	Périès.
R—d.	Reinaud.
R—f g.	De Reiffenberg.
Si—d.	Sicard.
S—s—e.	De la Saussaye.
T—d.	Tabaraud.
T—é.	Trouvé.
V—ve.	Villenave.
W—s.	Weiss.
Z.	Anonyme.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE.

SUPPLÉMENT.

C

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de), né à Montpellier le 18 octobre 1757, peut être regardé comme le type de ces hommes d'état qui prenant pour base de leur conduite politique le contre-pied de ce fameux adage :

Et mihi res, non me rebus, submittere conor,

admettent tous les faits accomplis, et soumettent au pouvoir dominant leurs opinions et leurs actes. On les voit d'ailleurs s'imposer la tâche d'introduire dans la conduite des affaires autant d'ordre et de justice qu'il en faut pour consolider le pouvoir existant et leur position acquise. Tel fut durant notre première révolution le rôle dont Cambacérès ne s'est jamais départi. Nul homme n'a été plus fidèle à cette direction qui consiste à louvoyer, à changer souvent de route, en tendant toujours au même but : nul ne s'en est mieux trouvé dans les intérêts de son ambition et de sa fortune ; car le conseiller de la cour des aides, le jurisconsulte de l'Hérault, après avoir été, sous le titre de consul, le modérateur en second de la république française, s'est vu, sous l'empire de Napoléon, surchargé de titres, de dignités et de hautes attributions. Assez longue en sera la liste : duc de Parme, prince, altesse sérénissime, archi-chancelier de l'empire ; officier civil de la maison impériale, membre du conseil privé, membre et président du sénat, puis du conseil d'état, président de la haute-cour impériale, titulaire d'une sénatorerie, membre de l'Institut (académie française), grand-aigle de la Légion-d'Honneur, grand-commandeur de la Couronne-de-fer, puis de l'ordre royal de Westphalie, grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie, chevalier de l'Aigle-Noir de Prusse, etc. En un mot il était devenu, selon l'expression d'un biographe, *l'un des plus grands seigneurs de l'Europe*.—Toutefois, parmi les parvenus de la révolution, Cambacérès est un de ceux dont l'origine fut le moins obscure. Sa famille, d'une noblesse ancienne, avait produit des magistrats et des ecclésiastiques distingués. Son oncle, archi-diacre de Montpellier, avait été un célèbre orateur de la chaire (*Voy.* Cambacérès, tom. VI). Son

père, conseiller à la cour des aides de Montpellier, était en même temps maire de cette ville (1). Le jeune Cambacérès qui, simple avocat, avait refusé de plaider devant les tribunaux du chancelier Maupeou, succéda à son père en la cour de Montpellier. Il se fit remarquer par son assiduité à ses devoirs; et, comme il était sans fortune, il reçut, sans l'avoir sollicitée, une pension de douze cents livres. L'archevêque de Narbonne (Dillon), président des états de Languedoc, et l'intendant de la province, chargés par le roi Louis XVI de lui indiquer les hommes de mérite du pays qui avaient besoin d'être encouragés, s'accordèrent, sans s'être concertés, à désigner chacun de son côté le jeune conseiller. Lorsque la révolution éclata en 1789, Cambacérès en adopta les principes si favorables aux ambitions; il rédigea les cahiers de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, et fut nommé par elle son second député aux Etats-Généraux. Comme il fut décidé que la noblesse de cette localité n'aurait qu'un représentant, l'élection de Cambacérès fut annulée. Ses concitoyens le dédommagèrent en l'appelant à diverses fonctions administratives. Bientôt après ils le nommèrent président du tribunal criminel de l'Hérault; enfin, au mois de sept. 1792, député à la Convention nationale. Dans cette assemblée orageuse, où l'empire des circonstances commandait à tous ses membres l'exaltation du patriotisme sous les formes les plus prononcées, Cambacérès, plus habile qu'enthousiaste, se tint éloigné des luttes politiques autant qu'il le put sans se rendre suspect, resta caché en quelque sorte dans les comités, et glissa adroitement entre

(1) A l'époque où la république et le directoire furent près de leur chute, le père de Cambacérès était juge de paix du canton de Bedarrides (département de Vaucluse). Il avait obtenu, en 1780, quand il céda sa charge de conseiller à son fils, une pension de 2000 livres, qui fut réduite par l'assemblée constituante à 500 fr., et le paiement en fut suspendu dans l'an 3 (1795). Lorsqu'il fut nommé juge de paix le 3 août 1799, il adressa une pétition au ministre des finances Robert Lindet, pour réclamer *le paiement de quatre années d'arrérages*, et il se plaignait d'avoir été *forcé à emprunter à gros intérêts pour vivre*. Il était alors plus qu'octogénaire. Malgré la bonne volonté du ministère et les démarches que Cambacérès fit pour son père, la révolution du 18 brumaire arriva, et le juge de paix de Bedarrides n'avait rien obtenu. Le 30 brumaire (21 novembre), il adressa une longue pétition (6 pages in-folio) au ministre des finances qui l'apostilla ainsi : « Examiner ce qu'il demande de nouveau. » C'étaient toujours les arrérages de sa pension réduite, et aussi plusieurs années de frais de bureau, par lui avancés et arriérés. Cambacérès père (c'est ainsi qu'il signait) parlait beaucoup de *sa situation fâcheuse*, de ses *besoins urgents*, et il invoquait l'*humanité* du ministre autant que sa justice. Le 3 janvier 1800, dans une nouvelle pétition de trois pages in-folio, il remercie le ministre d'avoir joint de *nouvelles invitations aux ordres réitérés, sévères et précis* qui ont été envoyés par son *prédécesseur et d'autres ministres* à l'administration centrale de Vaucluse, pour qu'elle eût à payer le traitement annuel et les frais de bureau arriérés; mais ces ordres ont été méprisés par le secrétaire-greffier Pons, *despote, tyran et voleur*, lequel s'entend avec *le percepteur Granget, dit La Rose*; et celui-ci répond depuis un an : *Je ne vous dois rien, je m'en moque*; ce qui a forcé le réclamant « d'emprunter à gros intérêts, à court jour, pour « vivre, dit-il, avec ma famille ou fournir aux « avances nécessaires de mon bureau. N'ayant « plus rien pour vivre, pour aider mon fils « au service de la république depuis près de « huit années, officier dans le 8e régiment des « chasseurs à cheval..., je me trouve chargé « de beaucoup de dettes, sans ressources, ayant « dépassé de plusieurs années l'âge de 80 ans, « infirme, etc. L'humanité sollicite une décision « prompte; quelle qu'elle soit, je la recevrai « avec autant de soumission que de respect; « mais elle m'est nécessaire pour prendre de « nouveaux arrangements avec mes créanciers. » Ce qui est singulier et remarquable, c'est qu'à l'époque où le malheureux vieillard exposait si humblement sa misère, et les pénibles tracasseries de sa vie avancée, son fils était *second consul* depuis le 13 décembre 1799, c'est-à-dire depuis vingt jours. Il nomme deux fois son fils dans ses pétitions. Il écrivait le 11 sept. 1799 à Robert Lindet : « Mon fils, votre collègue, m'a communiqué la lettre que vous avez eu la bonté de lui écrire, etc.; » et, le 3 janvier 1800, il mandait au ministre Gaudin : « Si mon fils ne fût venu à mon secours, etc. » Mais il paraît que ces secours étaient fort peu de chose, d'après le triste tableau que Cambacérès fait de ses emprunts *à gros intérêts pour vivre*, de ses dettes nombreuses et de son dénûment. V—VE.

les partis, sans éprouver le moindre froissement. Toutefois le procès de Louis XVI fut l'écueil de sa circonspection. Il eut le malheur de se trouver en évidence dans cette circonstance, où sa conduite mêlée de bien et de mal, pour ne pas dire équivoque, devait plus tard devenir l'objet des plus fâcheuses interprétations. Il contesta d'abord à la Convention le droit de juger le monarque, et il le fit en ces termes : « Le peuple vous a créés législateurs, mais il ne vous a pas « créés juges. Il vous a chargés d'établir sa félicité sur des bases immuables, mais il ne vous a pas chargés de « prononcer vous-mêmes la condamnation de l'auteur de ses infortunes. » Nommé, le 12 nov. 1792, l'un des commissaires pour aller retirer du greffe criminel les pièces produites contre Louis XVI, et pour lui annoncer le décret qui lui accordait un conseil, Cambacérès demanda ouvertement que la plus grande latitude fût laissée à la défense et aux communications du roi avec ses conseils. Après s'être prononcé pour l'affirmative sur cette question : *Louis est-il coupable ?* il vota sur la peine avec tant d'ambiguité, que l'opinion publique s'est obstinée à le considérer comme régicide, bien que dans le recensement des votes la Convention ait décidé le contraire. En effet elle ne compta que pour la détention perpétuelle le vote de Cambacérès et des trente-sept membres qui déclarèrent se réunir à son avis. Il se prononça ensuite avec la minorité pour le sursis à l'exécution ; or, son précédent vote sur la peine impliquait même la pensée du sursis : « La mort de Louis ne nous « présenterait aucun de ces avantages, avait-il dit ; la prolongation « de son existence peut au contraire « nous servir. Il y aurait de l'imprudence à se dessaisir d'un otage qui « doit retenir les ennemis intérieurs « et extérieurs. D'après ces considérations, j'estime que la Convention « doit décréter que Louis a encouru « les peines établies contre les conspirateurs par le code pénal ; qu'elle doit suspendre l'exécution jusqu'à « la cessation des hostilités, etc. » On voit par cette citation que Cambacérès, qui d'avance avait prévu l'issue du jugement, eut dès lors le mérite de jeter en avant cette idée du sursis, qui malheureusement n'emporta point la majorité. Il est vrai qu'après la proclamation du décret de condamnation sans sursis, le député de l'Hérault, en demandant à la Convention pour Louis XVI la liberté de voir sa famille et de se choisir un confesseur, avait, pour ne pas soulever une majorité féroce, cru devoir ajouter ce correctif en faveur de la chose jugée : « Sans toutefois que l'exécution « puisse être retardée au-delà de « vingt-quatre heures. » Chargé de présider à l'enlèvement des restes de la royale victime, il rendit compte de sa mission avec un calme et une impassibilité faits pour détruire les impressions que les meneurs de la montagne avaient pu prendre contre lui ; car déjà on l'accusait de modérantisme : aussi fut-il élu secrétaire le 24 janvier 1793, trois jours après le supplice de Louis XVI. Trop souvent à cette époque il vota avec les factions tour-à-tour dominantes. Le 10 mars, il soutint que les pouvoirs législatif et exécutif ne devaient pas être séparés dans la situation des choses ; ce vote donna au comité de salut public, qui fut bientôt formé, des armes dont il usa d'une manière terrible. Le 10 mars Cambacérès demanda encore la mise en liberté de l'anarchiste

Ducruy qui s'intitulait *l'élève de Marat*, et quelques jours après celle de Durand, maire de Montpellier, accusé par Jean-Bon Saint-André de fédéralisme, ce qui alors équivalait à une imputation de modérantisme. Le 26 mars, au nom du comité de salut public, Cambacérès dénonça la trahison de Dumouriez, donna connaissance des pièces qui la constataient, et annonça que le comité s'était assuré de ceux que leur naissance et leurs relations pouvaient faire soupçonner de participer aux complots de ce général (2). Il ne faut pas omettre que seize jours auparavant il s'était élevé chaudement contre les pétitionnaires de la section Poissonnière qui dénonçaient Dumouriez, et qu'il avait fait prononcer l'arrestation de l'orateur et du président de cette section. Mais ces contradictions étaient, pour sauver sa tête, des sacrifices nécessaires, et il n'en fut jamais avare. Dans la séance de nuit du 11 avril, il provoqua avec Danton le décret portant l'établissement à Paris d'un tribunal criminel extraordinaire pour juger les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Le 14 mai il fit rejeter la proposition faite par Buzot d'ordonner que tout député présentât l'état et l'origine de sa fortune. Cambacérès, dans une discussion sur la Vendée, demanda que l'on fixât le sens du mot *chef de brigands*, et que l'on désignât les individus qui pourraient être considérés comme tels. A la journée du 31 mai comme à celle du 2 juin, qui furent marquées par le triomphe de la montagne ou du parti de Robespierre sur les girondins ou les modérés de la Convention, Cambacérès forcé dans ses limites de circonspection et de neutralité, proscrivit les vaincus avec la majorité. Il avait été chargé par les comités de gouvernement de revoir conjointement avec Merlin de Douai toutes les lois rendues depuis la révolution en matière de législation civile et de les réunir en un code. Cambacérès, à qui son collègue, occupé de missions plus actives, laissa la principale part dans ce travail, en présenta le résultat dans plusieurs séances des mois d'août et d'octobre (1793). Son rapport et les dispositions qu'il proposa se ressentaient beaucoup des idées révolutionnaires alors en vogue; et toutefois dans d'autres temps nul ne devait les combattre plus puissamment et avec plus de conviction que Cambacérès. Deux jours après les sanglants excès du 2 juin, on entendit ce froid jurisconsulte débiter une allocution des plus sentimentales pour faire reconnaître des droits de successibilité aux enfants naturels. « Tout homme honnête, dit-il, tout « homme délicat et sensible de- « venu père, et ayant eu d'une fem- « me libre un enfant naturel, n'a- « t-il pas, dès-lors, contracté un en-

(2) Dans ce rapport, qui forme un in-8° de 24 pages, Cambacérès, après avoir annoncé que les *trames odieuses* du général en chef et de ses complices tendaient à rétablir un trône sur les ruines de la république; qu'il avait été *pris des mesures pour s'assurer* de la personne de Dumouriez; que Proly, Pereyra et Dubuisson avaient été mis en arrestation, Cambacérès ajoute : « Notre zèle ne s'est point ralenti, et les motifs que nous venons d'indiquer nous auraient portés à comprendre dans les mesures arrêtées les citoyens Philippe Egalité et Sillery, si notre respect pour la représentation nationale n'eût enchaîné notre liberté... Nous les avons appelés l'un et l'autre dans notre sein; le citoyen Egalité nous a répondu qu'il voyait avec plaisir les mesures qui ont été prises; qu'il demande lui-même que l'on adopte, à son égard, toutes celles que le comité aurait crues convenables, parce qu'il désire que sa conduite paraisse au plus grand jour, et que la vérité bien connue fasse taire enfin tous ses calomniateurs. Le citoyen Sillery s'est référé à la réponse du citoyen Egalité. Je termine, etc.; les traîtres seront livrés à la sévérité des lois. Rallions-nous tous autour de l'arbre de la liberté; expirons, s'il le faut, sous son salutaire ombrage. » V—vz.

« gagement? Eh! quel engagement « que celui qui est à-la-fois sous la « sauve-garde des premiers senti- « ments de la nature, l'honneur et « l'amour, etc.» Le 16 juin, dans la discussion de l'acte constitutionnel présenté par Hérault de Séchelles, Cambacérès abondant encore dans les opinions du jour demanda en matière civile, l'établissement du jury, qu'il devait plus tard faire rayer du code. Au mois d'octobre suivant, il donna l'ordre d'arrêter les défenseurs de la reine; et exposa son premier projet du Code civil, dont la discussion plusieurs fois reprise dans le sein de la Convention n'eut cependant aucun résultat. On trouve dans les *Mémoires* de Thibaudeau, collègue et ami de Cambacérès, des détails assez curieux sur l'avortement de ce projet, qui exposa quelquefois son auteur aux mêmes quolibets qui avaient accablé *ce pauvre M. Target* (*Voy.* ce nom, tom. XLIV), *en couche de la constitution française*. « La Convention, dit Thibau- « deau, avait voulu donner un Code « civil à la France : son comité de lé- « gislation lui présenta un projet qui, « après soixante séances, fut attaqué « comme sentant *l'homme du palais* « et renvoyé à un comité de *philo-* « *sophes*. Ils ne jugèrent point à pro- « pos de s'en occuper, et le travail « resta là, malgré les efforts de quel- « ques membres qui s'en occupaient « en silence. Leur projet fut d'abord « adopté de confiance. Bientôt on re- « connut qu'il ne présentait qu'une « sorte de table des matières, et « que c'était un cadre qu'il fallait « remplir; mais, entraînée par la foule « des affaires, la Convention légua ce « travail à la législature qui lui suc- « céda. » Cambacérès resta complètement étranger au mouvement du 9 *thermidor* qui renversa Robespierre. On peut même supposer qu'il était le partisan secret du farouche dictateur. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* renferme à cet égard des particularités piquantes : « Cambacérès, qui doit « être une autorité sur cette époque, « observait Napoléon, a répondu à « l'interpellation qu'il lui adressait « un jour sur la condamnation de « Robespierre, par ces paroles re- « marquables : *Sire, cela a été un* « *procès jugé, mais non plaidé;* « ajoutant que Robespierre avait plus « de suite et de conception qu'on ne « pensait, qu'après avoir renversé « les factions effrénées qu'il avait eu « à combattre, son intention avait « été le retour à l'ordre et à la mo- « dération. Quelque temps avant sa « chute, ajoutait Cambacérès, il pro- « nonça un discours à ce sujet plein « des plus grandes beautés : on ne « l'a point laissé insérer au *Moni-* « *teur*, et toutes les traces nous en « ont été enlevées. » Douze jours après la mort de Robespierre, lors de la réorganisation des comités de gouvernement, il insista pour qu'on leur ôtât le droit monstrueux d'attenter à la liberté des représentants. Appelé à présider la Convention le 16 vendémiaire an III (7 oct. 1794), honneur dont il avait été exclus jusqu'alors comme tous les députés qui n'avaient pas voté la mort du roi, il inaugura ses fonctions par une adresse au peuple français empreinte de principes modérés. Il l'avait rédigée au nom des comités de sureté générale, de salut public et de législation. Cette adresse envoyée à tous les départements fit sensation. Les jacobins y virent la condamnation implicite des mesures révolutionnaires; cependant les partisans de la monarchie n'y étaient pas ménagés.

Le double caractère de ce manifeste portait le cachet de son rédacteur; et il marqua, au sein de la Convention, la naissance de ce système de bascule, si commode en apparence, mais si funeste aux gouvernants. Cambacérès contribua puissamment alors à la rentrée des 73 conventionnels exclus comme girondins, après le 31 mai 1793. A l'occasion de leur retour, il invoqua une amnistie pleine et entière pour tous les faits révolutionnaires non prévus par le Code pénal. D'un autre côté, il combattit fortement une pétition de la section du Panthéon qui demandait le rapport des décrets révolutionnaires, notamment de la fameuse loi des suspects. Tel était alors l'état violent de la république et la faiblesse de son gouvernement, que c'eût été, selon Cambacérès, lancer le vaisseau de l'état désarmé à travers toutes les tempêtes de l'anarchie, que de lui ôter l'arsenal de ces lois « dont il ne se dissimulait pas le caractère odieux, mais qui étaient sa seule protection contre les jacobins et les monarchistes. » Ennemi par caractère, comme par principes, de toute réaction quelque juste qu'elle dût paraître, il fit écarter la proposition de mettre en jugement les membres des comités et des tribunaux révolutionnaires. La direction des affaires reposait alors sur lui, tant par sa grande influence dans la Convention que comme président du comité de salut public. Secondé par des collègues bien intentionnés, il sut donner à cette commission, qui était tout le gouvernement, une impulsion aussi sage, aussi modérée que le malheur des temps pouvait le permettre. C'était beaucoup alors que de faire fermer la société des jacobins, que de régulariser les confiscations des biens d'émigrés, que de remplacer par le bannissement la peine de la déportation contre les prêtres réfractaires. Voilà les services que rendit alors le député de l'Hérault. Et cependant, en abordant des questions si périlleuses pour celui qui voulait les résoudre dans le sens de la modération, il savait, grâce à sa faconde de jurisconsulte, ne paraître jamais que l'homme de la loi, et se garantir des discussions de parti. La législation ne l'absorba pas tellement qu'il ne s'occupât activement de diplomatie au comité de salut public; et il eut alors en sa possession sur bien des affaires de l'extérieur plus d'un secret qui n'a pas encore transpiré (3). Il faudrait consulter dans le *Moniteur* presque toutes les séances de la Convention, si l'on voulait indiquer les divers travaux qui occupaient alors Cambacérès; mais, ce qui est plus essentiel, y saisirait-on sa véritable pensée politique? Souvent après s'être constitué le

(3) On lui fut redevable en partie de la paix avec la Prusse et avec l'Espagne. Au mois de mars 1795 Cambacérès, étant alors membre du comité de salut public, fit à la Convention un *rapport sur la direction des opérations diplomatiques* (in-8° de 16 pp.). Des vues sages pour l'époque, le désir de la paix et du repos de la France, après tant d'agitations, y sont exprimés avec une raison plus haute que l'éloquence de l'orateur. Il faut dire cependant que, quinze jours après la révolution du 9 thermidor, dans son *opinion sur l'organisation des comités* (in-8° de 10 pp.), il voulait encore *la constitution révolutionnaire de la Convention nationale* : « Nous marchons, disait-il, entre deux écueils, l'abus du pouvoir et le relâchement. L'un n'est pas moins dangereux que l'autre. Craignons les effets funestes d'une détente trop précipitée... Le gouvernement révolutionnaire, cette salutaire conception, inconnue à tous les peuples, donna bientôt à tout une face nouvelle. Le gouvernement révolutionnaire peut donc être considéré comme le *palladium* de la république; gardons-nous surtout d'en ralentir l'essor, et n'oublions pas que de sa force et de sa durée peuvent dépendre le salut de la patrie *et notre existence individuelle*. » C'est ainsi que parlait à la tribune nationale Cambacérès, le 24 thermidor an II (11 août 1794); et, quelque temps après, la Convention conduisit processionnellement les restes de Marat au Panthéon. V—ve.

promoteur et l'appui d'une mesure de clémence et de sagesse, il soutenait une disposition toute révolutionnaire. Après s'être opposé, au mois de janvier 1795, à la mise en liberté des enfants de Louis XVI, encore détenus au Temple; après avoir pour la seconde fois, le 19 mars suivant, demandé le maintien de la loi des suspects, il ne prit part aux travaux de la commission des onze que pour modifier dans un sens presque contre-révolutionnaire les dispositions si démocratiques de la constitution de l'an III. Tout ce qu'on a pu alléguer de plus plausible pour expliquer de telles contradictions, c'est que ce personnage si difficile à définir avait pour système d'affermir la constitution républicaine, tout en revenant peu à peu aux principes de prudence et de modération qui conviennent à toutes les formes de gouvernement. Lors du mouvement insurrectionnel des sections de Paris contre la Convention au 13 vendémiaire an IV (oct. 1795), un comité de quarante membres sous la présidence de Cambacérès, et composé du comité de salut public et de sureté générale, dirigeait toutes les affaires. On discutait beaucoup, on ne décidait rien, et le danger devenait chaque jour plus pressant. Toutefois le député de l'Hérault fit bonne contenance. C'était beaucoup pour lui. Cependant la Convention touchait au terme de son existence : le Directoire allait, avec deux conseils, se partager le gouvernement. Cambacérès, qui espérait être élu directeur avait dans cette vue soutenu chaudement l'opinion de nommer des conventionnels parmi ces nouveaux chefs de l'état. Son avis prévalut malgré l'opposition de Thibaudeau; mais il reconnut bientôt que ce n'était pas pour lui qu'il avait travaillé; une circonstance qui pensa le perdre sans retour dans le parti républicain l'écarta du Directoire où il était *appelé par une masse de suffrages* (4). Une lettre du comte d'Antraigues, agent de Louis XVIII, trouvée chez Lemaître et lue en pleine assemblée contenait ces mots : « Je ne suis nullement étonné que « Cambacérès soit du nombre de ceux « qui veulent le rétablissement de la « royauté, je le connais, etc. » Obligé de s'expliquer sur cette inculpation, le député de l'Hérault la repoussa avec une véhémence qui appartenait peu à son caractère : « C'est moi, « s'écria-t-il du ton de l'indignation, « que l'on soupçonnerait d'être en « correspondance avec des conspi- « rateurs ! Le génie de Saint-Just « va-t-il donc sortir du tombeau « pour créer encore de ces délits « imaginaires qui opéraient la con- « damnation des représentants du « peuple? » Il fit ensuite un exposé de sa conduite tout-à-fait dans le sens révolutionnaire ; ce qui ne lui était pas difficile : sans altérer explicitement la vérité, il n'avait qu'à raconter une partie de ses actes, en taisant les autres. La Convention accepta la justification de Cambacérès, elle ordonna l'impression de son discours ; mais le coup était porté. « Alors, dit Thibaudeau dans ses *Mé-* « *moires*, il n'en fallait pas davan- « tage pour rendre le meilleur ré- « publicain suspect, et le décréditer « entièrement. Cambacérès était cer- « tainement dévoué à la révolution ; « il l'avait assez prouvé. L'était-il au- « tant à la république? Il était per- « mis de croire qu'il penchait plu- « tôt pour une monarchie représen-

(4) Thibaudeau, *Mémoires*.

« latire. C'était un homme de savoir, « un de nos premiers jurisconsultes. « Habile au maniement des affaires; « parlant avec facilité et clarté, d'un « tact fin et d'un jugement sûr, mo- « déré dans ses opinions et dans son « langage, patient, froid et poli, « prudent jusqu'à la pusillanimité, « excessivement égoïste et possédant « au plus haut degré l'esprit de con- « duite.... Seul il n'aurait pas eu « assez de force de caractère pour con- « duire le vaisseau de l'état que me- « naçaient encore de violentes tem- « pêtes; mais dans un gouvernement « composé de cinq personnes il aurait « très-bien tenu sa place, et beaucoup « mieux que la plupart de ceux qui « lui furent préférés. » Dans tout ce qui a été publié sur la révolution, rien n'est venu jeter le moindre jour sur cette révélation de D'Antraigues, si soudaine, si surprenante, et qui était bien réellement émanée de cet agent des Bourbons. Pour trouver la clé de cette intrigue, il faudrait avoir des pièces qui sont détruites aujourd'hui ou du moins soustraites à l'histoire. Ces documents se rattacheraient sans doute aussi aux relations également mystérieuses qui, à la connaissance personnelle de l'auteur de cet article, eurent lieu en 1814, et en juillet 1815, entre un ami intime de Cambacérès et quelques agents confidentiels de Louis XVIII. Mais c'est assez toucher un point aussi délicat. La Convention avait décidé que les deux tiers de ses membres désignés par le sort entreraient dans les nouveaux conseils. Le sort favorisa Cambacérès et le porta au conseil des cinq-cents qui en se constituant l'élut secrétaire. Cette assemblée devait dresser une liste de cinquante candidats parmi lesquels le conseil des anciens avait à choisir les cinq directeurs. Le parti de la Convention, qui formait la majorité des deux conseils, s'était accordé d'avance en faveur de Sieyès, La Revellière-Lépeaux, Rewbell, Letourneur et Barras; et pour leur éviter toute concurrence, il fut arrêté que sur la liste des candidats on ne mettrait après eux que des noms obscurs ou indignes, et sur lesquels il était impossible que personne portât son suffrage. Tout se passa comme il était convenu. Toutefois le nom de Cambacérès porté par le nouveau tiers se glissa sur la liste de candidature. Voici comment : cette liste avait été votée, et les députés qui l'avaient formée avaient presque tous quitté la séance. Tout-à-coup le député Génissieux fait la remarque que parmi les derniers noms se trouve un aristocrate. On procède à un nouveau scrutin pour lui substituer un autre candidat. Comme les membres de la minorité se trouvaient tous à leur poste, ils firent la majorité; grâce à l'absence de leurs collègues, et Cambacérès fut mis à la fin de la liste. Sieyès n'ayant point accepté sa nomination, les deux conseils procédèrent à son remplacement de la même manière. On dressa une liste de dix candidats à la tête desquels il fut convenu d'avance qu'on mettrait Carnot qui fut en effet élu. Cambacérès se glissa encore une fois parmi les noms des neuf autres mannequins d'avance également sacrifiés. Dupont de Nemours dénonça ces misérables intrigues; mais, comme tout s'était passé dans les formes, sa réclamation n'eut pas de suite. Réduit ainsi forcément au rôle de législateur, Cambacérès reprit au conseil des cinq-cents ses travaux sur le Code civil. Sur sa demande l'assemblée, par un décret du 11 frimaire an V, régla le mode de discussion. Le 9 pluviose suivant,

il retraça sommairement la théorie du Code et soumit le titre de la paternité. « Ce fut le commence- « ment et la fin, dit Thibau- « deau. Aux jour et heure affectés « pour la discussion, il se présen- « tait toujours quelque objet plus « urgent, et le rapporteur du code « était renvoyé au lendemain; le « lendemain, il n'était pas plus heu- « reux. Cambacérès finit par se las- « ser; le 8 ventôse il déclara re- « connaître lui-même que le conseil « était trop occupé pour suivre cette « discussion, et il proposa une me- « sure dilatoire qui équivalait à un « ajournement. On le prit au mot, et « il ne fut plus question du Code « civil. » Les conseils avaient alors assez à faire de s'immiscer dans la marche du gouvernement, et d'entraver ainsi celle du Directoire qui n'avait de force ni en lui-même, ni dans l'opinion. Cambacérès ne se montra pas des derniers à faire de l'opposition contre une autorité dont il n'avait pu être membre. Sur sa proposition, le conseil des cinq-cents nomma une commission chargée d'examiner les actes du Directoire, lorsqu'ils porteraient atteinte au pouvoir législatif. Il obtint les honneurs de la présidence le 22 octobre 1796. Vers la même époque, et lors de la première organisation de l'Institut national, il fut compris dans la classe des sciences morales et politiques, section de *science sociale et législation*, où il eut pour collègues Daunou, Merlin de Douai, Pastoret, Garan-Coulon et Baudin des Ardennes. Plus tard, sous Napoléon, il passa dans la classe de la langue et de la littérature françaises (Académie française), d'où il fut éliminé par l'ordonnance royale de 1816. Le 29 décembre il discuta le projet de Daunou sur la calomnie, et fit décréter, le 27 février 1797, la contrainte par corps en matière civile. Il sortit du conseil avec le second tiers conventionnel, le 20 mai suivant. Le Directoire, qui le considérait comme un chef d'opposition, ne voulut pas l'employer. Cambacérès rentra dans la vie privée, et exerça avec beaucoup de succès la profession de jurisconsulte. Il évita ainsi de se mêler aux événements du 18 fructidor an V. Lors des élections de l'an VI il fut proclamé député par les électeurs de Paris réunis à l'Oratoire; mais sa nomination fut annulée. Elu, au commencement de l'an VII, membre du tribunal de cassation par le collège électoral de la Haute-Vienne, il n'accepta point. « Il consultait beaucoup alors, dit Thibeaudeau, et ne se passionnait pas non plus pour la chose publique; mais il avait accepté un grade de capitaine dans la garde nationale; et, en habit bourgeois, il portait à son chapeau le pompon de grenadier. Comme on le plaisantait un jour sur ce bizarre accoutrement il répondit: « Dans le monde, il « faut toujours s'appuyer sur quelque « chose, il ne faut rien mépriser. « On ne sait pas où peuvent mener ces « bagatelles. » Dans son sens il avait raison, ajoute le narrateur: car quelque temps après il fut nommé ministre de la justice: et qui sait si le pompon de grenadier ne le conduisit pas au ministère? » Au mois d'août 1799 (2 thermidor an VII), Sieyès, qui venait d'être appelé au Directoire, lui fit confier cet emploi. Cambacérès accepta d'autant plus volontiers que la journée du 30 prairial (18 juin 1799) avait écarté du Directoire ceux qu'il pouvait regarder comme ses adversaires. Tout occupé de la réorganisation de la

justice, il ne prit aucune part aux intrigues qui amenèrent le 18 brumaire. La veille de ce grand événement, Bonaparte lui fit faire des ouvertures qui ne furent pas accueillies d'une manière positive : « Je ne veux « point de tergiversations, répliqua « le futur dictateur à l'agent secret « de cette mission. Qu'ils ne pensent « pas (5) que j'aie besoin d'eux ; « qu'ils se décident aujourd'hui, « sinon demain il sera trop tard ; « je me sens assez fort à présent « pour être seul. » Le rigorisme de Cambacérès ne tint pas longtemps ; car il fut conservé par Bonaparte au ministère de la justice, et signala la nouvelle ère gouvernementale en adressant aux autorités judiciaires une lettre ministérielle pour annoncer que des codes allaient être établis « sur les « bases immuables de la liberté, de « l'égalité des droits et du respect dû « à la propriété. » Peu de jours après il fit aux consuls un rapport dans lequel il exposa qu'il était inutile, pour le maintien de la tranquillité, de soumettre les proscrits à la déportation ; regardant comme suffisant de les placer sous la surveillance de la haute police. La décision prise en conséquence, annonça enfin aux émigrés des jours meilleurs. Le 25 décembre (six semaines après le 18 brumaire), Cambacérès devint comme second consul, collègue de Bonaparte qui lui laissa la haute main sur la justice, tandis que la direction des finances était abandonnée au troisième consul Lebrun. On a dit de ces deux hommes d'état qu'ils ressemblaient plutôt à deux témoins qu'à deux collègues du premier consul. Ce qui est bien certain, c'est qu'il n'eut pas à leur reprocher de l'avoir beaucoup gêné dans sa marche ascendante vers le trône impérial. Toutefois tandis que Lebrun se tenait à l'écart, Cambacérès se montrait assidu auprès de Bonaparte : tous les jours il travaillait avec lui. Bourrienne prétend dans ses *Mémoires* que plus d'une fois le premier consul dit à son grave collègue, en lui pinçant légèrement l'oreille : « Mon pauvre Cambacérès, je n'y peux rien : votre affaire « est claire : si jamais les Bourbons « reviennent, vous serez pendu. » — Un sourire forcé, *un rire jaune*, ajoute l'historien, contractait alors la figure plombée de Cambacérès : ce sourire était habituellement sa seule réponse. Cependant une fois il osa dire : « Allons, laissez là vos mauvaises plaisanteries. » On peut à la rigueur admettre cette anecdote, à laquelle les héritiers de Cambacérès semblent avoir attaché beaucoup trop d'importance en prenant la peine de la réfuter. Bonaparte ne pouvait ignorer que Cambacérès n'était pas régicide (6). C'était précisément parce qu'il ne l'était pas, tout en ayant donné beaucoup d'autres gages à la révolution, que le premier consul l'avait choisi pour collègue. On a dit encore que, lorsque dans le conseil Cambacérès s'opposa au meurtre du duc d'Enghien, Bonaparte lui demanda vivement : « Depuis quand le « sang d'un Bourbon vous fait-il « peur ? » Bonaparte n'était pas homme à prodiguer de pareils mots :

(5) Les mêmes ouvertures avaient été faites à Lebrun, depuis troisième consul et duc de Plaisance.

(6) Voici comme Napoléon lui-même s'est exprimé sur le compte de Cambacérès, dans le *Mémoire* qu'il dicta à Sainte-Hélène sur le 18 brumaire : « Cambacérès, d'une famille honorable du Languedoc, était âgé de cinquante « ans ; il avait été membre de la Convention, « et s'était conservé dans une mesure de modération. Il était généralement estimé. Sa carrière politique n'avait été deshonorée par « aucun excès, etc. »

il ne faisait pas de telles gaucheries. Lui, dont la politique fut toujours d'éteindre le feu du volcan révolutionnaire et de rapprocher les partis, *n'aurait eu garde*, comme il le dit plus tard à Sainte-Hélène, *de jeter du combustible sur le brasier*. Au reste, on ne sait pas encore aujourd'hui toute la vérité sur cette fameuse délibération. Cambacérès, à la proposition faite par le grand-juge d'enlever le prince de vive force sur le territoire de Bade, opposa en effet une grave objection. Il fit observer, si l'on en croit les *Mémoires du duc de Rovigo*, que, puisque le duc d'Enghien venait quelquefois sur le territoire français, ainsi qu'on le disait, il était plus simple de lui tendre un piége et de lui appliquer la loi sur les émigrés; à quoi il lui fut répondu : « Parbleu, « vous nous la donnez belle ! Après « que les journaux ont été remplis des « détails de cette affaire, vous croyez « qu'il donnera dans un piége » (7).

Dans cette occasion Cambacérès se conduisit comme il le fit constamment depuis : après avoir donné un bon conseil qui ne fut pas suivi, il laissa faire celui qui était devenu son maître. Alors, comme toujours, il se bornait au rôle de premier exécuteur des plans de Bonaparte, pour les parties qui furent abandonnées à sa direction. Le Code civil et l'organisation judiciaire sont en particulier son ouvrage. On y reconnaît cette modération, cet esprit conservateur, cette foi à l'expérience, cette défiance pour toute innovation, enfin cette aversion pour toute démocratie qui faisait le fond de son caractère. On lui doit pour la composition des tribunaux les excellents choix qui se firent alors d'une foule de magistrats probes, instruits, tenant aux anciennes familles parlementaires, et que la restauration n'eut rien de mieux à faire que de confirmer. Le Code de procédure fut aussi l'ouvrage de Cambacérès. Ce fut sous ses auspices que l'on vit reparaître au palais les robes de juges et d'avocats qui avaient été proscrites depuis 1792. Il logeait sur la place du Carrousel, à l'ancien hôtel d'Elbeuf qu'il occupa jusqu'en 1814, et qui a été abattu il y a peu d'années. C'est là que dès le consulat il donnait des dîners somptueux : il fut l'Api-

(7) Cambacérès, selon une autre version plus accréditée et plus probable, parla avec véhémence contre l'arrestation du duc d'Enghien : « Dans « l'intérêt de la France, dans l'intérêt du premier « consul, dit-il, je m'oppose, en tant que me le « permet la voix consultative que la constitu- « tion m'accorde, à l'arrestation et à la mise en « jugement du duc d'Enghien, à moins qu'on « ne le surprenne en armes, ou conspirant en « deçà de la frontière. » Tandis que Cambacérès parlait, Bonaparte violemment irrité jetait sur lui des regards foudroyants, et s'adressant à lui lorsqu'il eut fini : « Vous êtes, lui dit-il, de- « venu bien avare du sang des Bourbons ! En « vérité pouvez-vous croire à la possibilité de « faire venir par ruse le duc d'Enghien sur « notre territoire après que tous les journaux « de l'Europe lui auront donné l'éveil ? » Au sortir de la séance Cambacérès offrit, dit-on, sa démission qui ne fut pas acceptée. « Ah ! vous « avez eu de la rancune d'un propos qui m'est « échappé, lui dit Bonaparte, mais aussi j'étais « loin de m'attendre que ce prince vous tînt « tant au cœur. » Après l'arrestation, Cambacérès ne s'opposa pas moins vivement à la mort du prince, tirant ses objections de la mort de Louis XVI. Voici encore les paroles qu'on a prêtées à Cambacérès : « Croyez-moi, lui dit-il, il « y a un sang qui pèse plus que les autres sur « le cœur des homicides, et qui tache davantage. « Je crois être innocent du supplice du feu roi. « Eh bien ! je sens malgré cela des remords dans « le calme de la nuit ; maintes fois, au milieu de « l'exercice de mes fonctions, il me semble que « chacun, à l'instant où il se prosterne en quelque « sorte pour me saluer plus humblement, mur- « mure à mon oreille le mot *régicide*. Et pourtant, « je vous le répète, j'ai la certitude de ne pas « l'être. Questionnez les hommes francs. Richard, « Cochon, Courtois, Ramel, David même, ils « vous diront leurs regrets, leur épouvante, ce « qui les poursuit sans relâche. — Ne faites-vous « aucune différence, dit Bonaparte, entre des « sujets qui condamnent un roi à mort et un « chef qui fait juger un conspirateur, n'importe « son rang ? » Cambacérès ne répliqua pas ; son geste annonça seulement sa protestation contre ce qui allait avoir lieu, et il s'éloigna.

cius de l'époque ; et la chère exquise qu'on faisait chez lui prouve que sous la république l'art culinaire avait fait *des progrès bien plus réels que la liberté. Cambacérès représentait assez bien*, quoiqu'il ne fût pas beau, sa figure et sa démarche ne manquaient pas d'une sorte de dignité. Malgré le luxe de ses dîners il passait pour être fort parcimonieux ; du reste probe, pur de tout agiotage, et ne connaissant pour s'enrichir d'autre voie que l'économe et habile administration de ses immenses traitements. En cela il fut bien secondé par le notaire Noël, qui était l'un des commensaux les mieux accueillis et les plus assidus de l'hôtel d'Elbeuf. Dès son consulat, Cambacérès prit l'habitude de ces fameuses promenades au Palais-Royal et dans le passage des Panoramas, où il se donnait en spectacle avec ses deux acolytes, les marquis de Villevieille et d'Aigrefeuille, formant entre eux un si plaisant contraste l'un par son excessive maigreur, l'autre par son incroyable embonpoint. Après l'établissement de l'empire, ces promenades devinrent encore plus curieuses par le costume de *monseigneur* et de ses suivants, tous trois en grand habit français, l'épée au côté, les cheveux en bourse, le chapeau sous le bras, sans parler des croix et des cordons qui chamarraient *son altesse*. C'était mieux qu'une comédie ; car elle se jouait dans le monde réel. Ce ridicule et bien d'autres travers qu'on prêtait à Cambacérès, et qu'il suffit d'indiquer, n'ôtent rien à la réalité des services qu'il a rendus à l'état et à une foule de particuliers qui n'ont pas tous été ingrats. Approbateur zélé des mesures de Napoléon pour relever les autels, il concourut avec joie au concordat. Depuis cette époque, le second consul assistait avec solennité tous les dimanches à la grand'messe à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse ; il se piquait d'accomplir envers son curé tous les devoirs d'un paroissien zélé et charitable. On dit même qu'il n'aurait pas été éloigné du rappel des jésuites ; mais Bonaparte ne voulut jamais en entendre parler. Cette tendance à ramener tout ce qui était ancien exposait quelquefois Cambacérès aux railleries de son jeune collègue (8). Au mois de janvier 1804, quand Napoléon songea à se faire empereur, ce fut à Cambacérès qu'il s'en ouvrit le premier ; et celui-ci ne manqua pas d'applaudir à un projet si bien selon son cœur. « Il était « persuadé, disait-il, qu'il y avait « dans la nation un retour complet « aux formes de la royauté. » La dignité perpétuelle d'archi-chancelier devait être pour lui un ample dédommagement pour la perte du titre temporaire de second consul avec une autorité si mal définie. Lorsque le moment parut arrivé, il ne fut pas des derniers à voter l'établissement de l'empire. Quand il fut question du sacre, en homme des vieilles traditions, il dit : « Reims va reprendre son ancienne splendeur ; » mais Napoléon avait bien d'autres pensées ; et, quand il les eut révélées à Cambacérès, celui-ci dit à Fouché en sortant du cabinet impérial : « Cet « homme recommence Charlemagne, « mais il ne finira pas comme Louis-

(8) On lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : « Vint ensuite Cambacérès que Napoléon disait être l'homme des abus, et qui avait un peu penchant décidé pour l'ancien régime, tandis que Lebrun au contraire avait une forte pente au sens opposé : c'était l'homme des idéalités ; et voilà les deux contre-poids entre lesquels s'était placé le premier consul, qu'on appela si plaisamment dans le temps le *tiers consolidé*. »

« le-Débonnaire. » Au sacre, l'ancien conseiller à la cour des aides aurait voulu, en homme parlementaire, la présence des pairs; mais Napoléon rejeta encore cet avis : le mot de *pair* sonnait mal à son oreille. Sous l'empire, Cambacérès sembla avoir reçu de Napoléon la mission de représenter pour lui. Les cercles n'avaient jamais lieu aux Tuileries durant les continuelles absences du maître, en sorte que toute la pompe de salon retomba sur l'archi-chancelier. Naturellement ami du faste et de la représentation, celui-ci se conforma sans peine aux désirs de l'empereur. Le député de l'Hérault avait toujours affecté, même à la Convention, un maintien digne, et voulait que ses entours annonçassent la gravité. On ne paraissait devant lui que dans toute la sévérité du costume français. On l'a peint tout entier en lui prêtant ce mot : « Devant le monde appelez-« moi *votre altesse*, et dans l'inti-« mité, seulement *monseigneur*. » Les soirées de l'archi-chancelier avaient lieu le mardi et le samedi. Le samedi était le grand jour : cinquante convives s'asseyaient à sa table : la salle à manger était vaste et brillante; le dîner somptueux; mais certaines mesquineries de détail venaient révéler parfois que le repas était fourni à l'entreprise, à tant par tête. Le dîner achevé, les convives allaient prendre le café dans une autre salle. La foule des visiteurs arrivait cependant, et garnissait les trois salons en enfilade. Après le café, on ouvrait les battants, et des huissiers la chaîne d'or au cou annonçaient de porte en porte *Monseigneur*. A ce nom chacun se levait, les femmes pour reprendre leur fauteuil, sur l'invitation du prince, les hommes pour ne plus se rasseoir, à moins qu'ils ne comptassent parmi les premiers personnages de l'empire. Une haie se formait des deux côtés : Monseigneur cheminait au milieu jusqu'au dernier salon, gratifiant l'un d'un regard, l'autre d'un sourire, celui-ci d'un geste, celui-là d'une parole. Le mardi les dîners étaient moins nombreux; il était permis ce jour-là aux hommes de quitter leur épée, avant de se mettre à table. Ceux qui avaient à parler au prince le pouvaient pendant le café, sans trop lui déplaire : il causait alors volontiers. Dès que huit heures et demie arrivaient, un valet de chambre entrant dans le salon disait à haute voix : *la voiture de Monseigneur*. Aussitôt le prince faisait à son cercle une gracieuse révérence, passait dans sa chambre, et chacun de partir. On voit par ces détails qui demanderaient la plume de Saint-Simon, que Louis XIV ne tenait pas plus sévèrement à l'étiquette que l'ancien député de l'Hérault. Ces soirées, toujours fort nombreuses, réunissaient les notabilités de la France et de l'Europe. Les plus hauts fonctionnaires de l'état y venaient assidûment. On savait combien Napoléon montrait de considération au prince archi-chancelier : aussi tous les courtisans, depuis les plus humbles jusqu'aux plus huppés, se conduisaient en conséquence. Cambacérès régnait ainsi à Paris par sa représentation continuelle : ses soirées avaient lieu en toute saison; et il n'allait presque jamais à la campagne. Napoléon se reposait sur lui en toute confiance, pour la marche ordinaire du gouvernement. Il avait vu combien il y avait de connaissances, de bon sens, de calme, et de raison dans son archi-chancelier. Économe, rangé, prudent, ennemi des mesures violentes

et capricieuses, aimant la loi, Cambacérès, en effet, possédait au suprême degré ces qualités que les despotes habiles aiment surtout à rencontrer dans leurs premiers subalternes. Entre autres princes de l'Europe qui venaient régulièrement chaque mardi et chaque samedi *faire leur cour au prince de Parme*, on citait le duc de Mecklembourg-Strélitz, frère de la reine de Prusse. En dépit de sa dignité toujours un peu exagérée, Cambacérès dans ses réceptions se montrait obligeant, aimable même, quand il oubliait de faire le prince. Comme chef de la magistrature, il portait dans ses fonctions, avec une conscience éclairée, une bienveillance qui n'avait pas même besoin d'être provoquée par les sollicitations. Quand Napoléon revenait de ses campagnes, la première personne qu'il voulait voir était l'archi-chancelier. Cambacérès présidait le conseil d'état en l'absence de l'empereur; et même, quand celui-ci devait y venir, il ouvrait la séance et entamait ce qu'on appelait le *petit ordre du jour*, c'est-à-dire les affaires d'une importance secondaire. Il ne cessa jamais d'avoir la plus grande part à la discussion des lois. Quand les commissions du corps législatif et du tribunat nommés pour les préparer de concert ne s'entendaient point, elles allaient tenir des séances régulières sous la présidence de l'archi-chancelier, qui réussissait toujours à les mettre d'accord. Dans le conseil privé, sa voix consultative fut constamment pour les mesures de modération et de prudence; et, sans doute, si Napoléon l'eût plus souvent écouté, il ne serait pas mort à Sainte-Hélène. Il faudrait indiquer une à une toutes les fautes qui perdirent l'empereur, pour rappeler tous les bons conseils inutilement donnés par l'archi-chancelier. Il n'avait pas approuvé l'arrestation de Moreau. Napoléon dans cette occasion l'écouta avec presque autant d'impatience que dans l'affaire du duc d'Enghien. Il s'opposa à l'injuste agression contre l'Espagne. Lors de la disgrâce de M. de Talleyrand, il détourna l'empereur de le faire arrêter; et en cela, il rendit, sans le vouloir, un merveilleux service à la cause des Bourbons. Plus tard (en 1811), il approuva fortement le projet qu'eut un instant Napoléon de terminer la malheureuse affaire de la Péninsule; mais il était trop tard. En 1809, lorsque l'empereur lui demanda quel effet avait produit sur l'opinion le décret par lequel il avait dépouillé le pape de ses états, Cambacérès osa encore lui faire entendre la vérité. Dans le conseil tenu à propos de l'excommunication lancée par Pie VII contre Napoléon, l'archi-chancelier fut d'avis d'éviter toute violence, et de se borner à étouffer l'effet de la bulle, en prenant toutes les mesures pour empêcher qu'elle ne devînt publique en France. La conduite de Cambacérès ne fut pas moins louable dans l'affaire du divorce: il s'y opposa au nom de la religion et des devoirs les plus sacrés; puis il s'éleva contre toute alliance étrangère surtout avec l'Autriche: « Voyez, sire, dit-il en terminant, ce que cette alliance a valu à votre prédécesseur. » Sincèrement attaché à Joséphine, il ne voulut point se charger de lui annoncer la résolution de son ingrat époux. « Laissez-moi, dit-il à l'empereur, « la mission de la consoler dans son « malheur. » Ici, comme toujours, il se rendit encore l'exécuteur ponctuel de ce qu'il n'avait pas approuvé.

Le 15 décembre 1809, il reçut, en sa qualité d'officier de l'état civil de la famille impériale, le consentement mutuel de Napoléon et de Joséphine au divorce. Toute la famille de Napoléon était réunie dans la salle du trône aux Tuileries. Cette réunion solennelle se passa tout autrement que ne le porte le procès-verbal lu au sénat. Il y eut bien des pleurs : Joséphine se refusa d'abord à signer, et, lorsque enfin elle y consentit, elle eut besoin que l'archi-chancelier dirigeât sa main. Le sénat dut ensuite en séance extraordinaire prononcer le divorce sous les rapports civils. « Ce jour-là, est-il dit dans des mémoires du temps, le prince archi-chancelier jouit de toute la plénitude de sa gloire : car il se montra au-dessus des rois et des princes de la famille impériale qui siégeaient confondus parmi les simples sénateurs. » Il reçut d'abord le serment du prince Eugène, vice-roi d'Italie, qui entrait pour la première fois au sénat. Quelques jours après, Cambacérès se pourvut auprès de l'officialité diocésaine pour obtenir la dissolution du mariage religieux (*Voy.* Boisleve, LVIII, 465). Le 10 février 1810, lorsqu'il fut question de choisir une nouvelle impératrice, Cambacérès se prononça de nouveau contre l'alliance autrichienne. Les cardinaux (*Voy.* l'art. qui suit) s'étant abstenus, par égard pour le pape, d'assister au mariage de l'empereur avec Marie-Louise, l'archi-chancelier combattit le désir que manifestait Napoléon de les mettre en prison, et obtint qu'ils seraient simplement exilés. Cependant Napoléon marchait à grands pas vers sa chute. En 1812, après la défection de la Prusse, Cambacérès lui conseilla vainement de faire la paix. Ce fut alors que le titre de régente fut conféré à Marie-Louise, pendant l'absence de son époux ; en même temps Cambacérès fut nommé président du conseil de régence. En 1813, à l'époque de l'audacieuse tentative de Malet (*Voy.* ce nom, t. XXVI), il montra plus de calme et de fermeté que certains autres grands fonctionnaires. Bientôt après, quand Napoléon éprouva de la part du corps législatif une résistance inattendue, Cambacérès se prononça contre les mesures violentes. « J'ai, dit-il, manifesté depuis long-temps mon opinion sur les corps constitués : je persiste à croire qu'on aurait de la peine à s'en passer. On eût dû s'y prendre différemment pour éviter une mésintelligence qui ne peut qu'amener de grands malheurs. » Cependant les étrangers cernaient la capitale. Le conseil de régence eut à discuter s'il convenait que l'impératrice et le roi de Rome s'éloignassent. Cambacérès exprima d'abord un avis contraire : mais, Joseph Bonaparte ayant montré une lettre qui ordonnait à l'impératrice et au gouvernement central de se retirer au-delà de la Loire, il dut renoncer à son opinion. Après l'abdication de Napoléon, quand l'impératrice eut été remise entre les mains des commissaires autrichiens, Cambacérès envoya les 7 et 9 avril son adhésion aux actes du sénat qui rappelait les Bourbons. Il revint ensuite à Paris où il vécut très-retiré. Mais s'il avait eu de grands torts envers les Bourbons, il se les était sans doute fait pardonner par de grands et secrets services. Il eut, en 1814, d'intimes et mystérieuses liaisons avec de puissants personnages fort avant dans la confiance de Louis XVIII. On peut affirmer que, dans ces relations, les avances n'étaient nullement du côté de l'ex-archi-chance-

lier. On eut, dit-on, un instant la pensée de l'appeler au ministère; on lui offrit ensuite la première présidence de la cour de cassation : il refusa, regardant ce titre comme trop au-dessous de ses précédentes fonctions. Mais on croit qu'il aurait accepté un ministère. Dans des *Mémoires* où quelques vérités piquantes se trouvent mêlées à trop de détails romanesques; on a inséré un mémoire en forme de lettre adressé au roi, en 1814, par Cambacérès, pour dévoiler à ce prince que le plan de Bonaparte avait toujours été de se défaire de tous les Bourbons; et il rapportait à ce sujet une conversation qu'il avait eue avec l'empereur peu de jours après son sacre. Mais nous ne croyons pas à cet excès de bassesse (*Voy.* Fouché, au Suppl.). Cambacérès était alors en butte à ce déluge de libelles et de caricatures qui dans les premiers mois de la restauration déversèrent le ridicule et l'injure sur tous les hommes du gouvernement impérial; il eut le bon esprit de ne pas paraître faire attention à ces attaques. D'ailleurs il semblait s'accommoder volontiers de cette première restauration qui le laissait jouir en paix de sa fortune et de tous ceux de ses titres qui ne se rattachaient point à des fonctions politiques. Il avait conservé son entourage de vieux gourmands sybarites, et d'Aigrefeuille régnait encore dans la salle à manger de *Monseigneur* (9). Ajoutons à la louange de Cambacérès que presque tous ses amis lui restèrent fidèles, parce que lui-même au temps de sa grandeur ne les avait point négligés. Il vit avec chagrin le retour de l'île d'Elbe; il n'en augurait rien de bon. Il eut même la franchise de le dire à Napoléon, lorsque celui-ci, à peine arrivé aux Tuileries, s'empressa de le faire appeler. Cambacérès ne vint que sur un ordre réitéré, et fit quelques efforts pour être dispensé de se lancer de nouveau dans les affaires. Cependant il reprit le titre d'archi-chancelier et accepta par *intérim* le porte-feuille de la justice; mais les fonctions ministérielles furent exercées par le conseiller d'état Boulay de la Meurthe, sous le titre de directeur de la correspondance et de la comptabilité. Cambacérès ne s'installa pas même à l'hôtel du ministère; il ne fit que prêter sa signature : c'était beaucoup, si l'on en juge par le caractère violent de la première lettre ministérielle adressée sous son nom à tous les tribunaux de l'empire. Le 26 mars il présenta au nom du ministère une adresse à Napoléon, où l'on remarque l'expression des principes libéraux qui devaient présider au nouveau gouvernement. Il est à noter que le même jour il envoya au congrès de Vienne sa renonciation au titre de duc de Parme. En qualité d'archi-chancelier, il fit le recensement général des votes sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire; puis il en proclama le résultat dans la pompeuse cérémonie du champ-de-mai (10). Enfin il présida la chambre des pairs avec autant de sagesse que de gravité, sachant éluder à propos les discus-

(9) Le marquis d'Aigrefeuille, ancien procureur-général à la cour des aides et de la chambre des comptes de Montpellier, s'est fait un nom par ses goûts gastronomiques. Grimod de la Reynière lui a dédié la première année de son *Almanach des gourmands*. A—t.

(10) On parodia le discours d'apparat que prononça à cette occasion Cambacérès. On le faisait parler sur l'air *Que Pantin serait content*, et terminer ainsi sa harangue :

Ceux qui seront mécontents
Ne seront pas à la noce;
Ceux qui seront mécontents
Auront des désagréments.

sions incendiaires (*V.* Labédoyère, au Suppl.). Après la journée de Waterloo, quelques pairs impériaux, parmi lesquels était un ami intime de Cambacérès (*Voy.* Fabre *de l'Aude*, au Suppl.), entrèrent en pourparlers avec le baron de La Rochefoucauld, pour faciliter le rappel de Louis XVIII. Si, par position, Cambacérès ne put se prêter à ces ouvertures, il en était informé et ne les désapprouvait pas. Le second retour des Bourbons le fit rentrer dans la retraite. Sa conduite modérée dans les cent jours pouvait lui faire espérer que son repos serait respecté : il avait rompu toute relation politique et renoncé à toute représentation extérieure. Il en fut autrement. Par une application inique de la loi d'amnistie, il fut banni comme régicide. Vainement il réclama : Louis XVIII n'osa, malgré ses dispositions secrètes, s'opposer à cette fausse application de la loi. Cambacérès, hors de France, partagea sa résidence entre Bruxelles et Amsterdam, se conduisant avec beaucoup de circonspection, évitant même toute relation avec ses compagnons d'exil ; ce qui a pu l'exposer au reproche d'égoïsme et de dureté. Cette conduite ne lui fut pas inutile : une décision royale du 23 mai 1818 le rappela en France et le rétablit, avec le titre de duc, dans tous ses droits civils et politiques. De retour à Paris il vécut dans la retraite, mais non dans l'abandon ; il avait conservé des amis. Il prit part aux élections de 1820, et vota ouvertement pour les candidats ministériels. On lui a même prêté à cette occasion des paroles assez peu dignes de sa réserve ordinaire : « Je « viens joindre mon vote à celui des « fidèles amis de la monarchie. » Déclaration au moins inutile ! Quant au vote ministériel, on doit dire que cette adhésion au gouvernement de 1820 n'a rien de surprenant de la part de celui qui avait adhéré à tant de régimes divers, et qui, après avoir vécu au milieu des agitations, ne demandait qu'à finir paisiblement sa carrière. Quelque temps auparavant les tribunaux avaient retenti d'une contestation entre les créanciers de la succession du feu duc d'Orléans et le duc Cambacérès, au sujet de cinquante actions sur les canaux que celui-ci avait obtenues à titre gratuit au temps de sa puissance, et dont il avait été dépossédé par l'ordonnance de 1816, qui prononçait son bannissement. Dans sa plaidoirie, M. Tripier, avocat des créanciers, annonçait qu'il écarterait du procès tous les souvenirs douloureux, relatifs aux évènements politiques, et qu'il en ferait le sacrifice, malgré l'utilité dont une partie de ces évènements pourrait être pour sa cause. « Nous ne devons pas d'ail- « leurs, dit-il, oublier que M. le « duc Cambacérès, ayant occupé pen- « dant beaucoup d'années la seconde « place de l'état, a rendu de grands « services, au moins *particuliers*, « qu'on ne saurait méconnaître. » Cambacérès gagna son procès. Il mourut d'apoplexie le 8 mars 1824. A peine eut-il fermé les yeux que des commissaires du gouvernement se présentèrent pour mettre la main sur ses papiers et recueillir ceux qu'ils jugeraient être la propriété de l'état. Cette prétention donna lieu à une contestation judiciaire dans laquelle le gouvernement triompha, malgré les efforts de M. Dupin l'aîné, qui a publié sur cette affaire un mémoire fort remarquable. Il est demeuré évident que des personnages alors très-élevés ne mirent en avant l'inté-

rêt public et les droits de l'état que pour détruire la trace de certaines relations mystérieuses qu'ils avaient eues avec l'ancien membre du comité de salût public. Les obsèques de Cambacérès eurent lieu à Saint-Thomas d'Aquin le 12 mars, avec une pompe vraiment royale ; les principaux personnages de l'état y assistèrent. Il laissait une fortune immense qu'il partagea entre deux neveux de son nom (11) ; sans compter une infinité de legs pieux et autres qui se montent à des sommes considérables (12). Il avait commencé des *Mémoires* dont les manuscrits auraient, dit-on, formé six volumes. On doit regretter que sa famille n'ait pas encore jugé à propos de publier ces souvenirs, qui, malgré la discrétion connue de leur auteur, renfermeraient sans doute plus d'une curieuse révélation. Les travaux de Cambacérès sur le Code civil sont imprimés sous ce titre : I. *Projet du Code civil présenté au conseil des cinq-cents, et Discours préliminaire*, (1796) ; in-8° et in-12. II. *Rapport sur le Code civil*, fait au nom du comité de législation, le 23 fructidor an II (9 sept. 1794), in-8° de 57 pag. III. *Résultat des opinions sur l'institution des jurés en matière civile*, 1794, in-8°. IV. *Rapport et projet de décret sur les enfants naturels*, 1794, in-8°. Ersch dans la France littéraire lui attribue : *Constitution de la république française, avec les lois y relatives, et suivies de tables chronologiques et alphabétiques*, 1798, 5 vol. in-12 (avec Oudot, conventionnel). Il existe une *Vie de Cambacérès*, ex-archi-chancelier, par M. A. A*** (Aubriet), Paris, 1824, un vol. in-18, avec portrait.

D—R—R.

CAMBACÉRÈS (Etienne-Hubert de), frère du précédent, cardinal, archevêque de Rouen, né à Montpellier le 11 septembre 1756, était pourvu d'un canonicat dans cette ville, et du titre de vicaire-général d'Alais, lorsque la révolution éclata. Il ne prit aucune part aux dissensions publiques, et parvint à les traverser sans péril. L'élévation de son frère au second consulat, et bientôt après le concordat, furent pour l'abbé de Cambacérès une occasion de monter aux plus hauts degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Nommé archevêque de Rouen, en 1802, il fut sacré par le cardinal légat Caprara, le 11 avril ; puis, l'année suivante, décoré de la pourpre romaine, et nommé grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Enfin en 1805 il fut appelé au sénat. Tant d'honneurs n'altérèrent point sa modestie ; il continua de vivre en bon prêtre, et administra son diocèse avec autant de zèle que de sagesse. Dans un mandement publié en 1806, il exprimait avec effusion sa reconnaissance et son amour pour l'heureux chef à qui lui et les siens devaient tant ; mais il ne s'en conduisit pas moins en digne cardinal, lorsque Napoléon commença contre Pie VII une persécution aussi impolitique qu'elle

(11) Ils sont fils du baron de Cambacérès, maréchal-de-camp, mort le 5 septembre 1826.

(12) L'aîné des neveux de Cambacérès a eu 250,000 fr. de rente sans compter un hôtel et un mobilier évalués 800,000 francs ; le second a eu 150,000 fr. de rente. Le capital des legs se monte à plus d'un million. Parmi les légataires se trouvait M. le premier président Séguier pour 1000 fr. de rente. Cambacérès, qui avait fondé plusieurs lits à l'hospice de Marie-Thérèse, a laissé 250 fr. de rente à chaque paroisse de Paris, et à chaque succursale 160 fr. de rente. La cathédrale de Montpellier, sa ville natale, a eu aussi un legs de 3,000 francs de rente. Son testament commençait par ces mots : *Au nom de la sainte Trinité* ; il déclare vouloir mourir dans la communion de l'église catholique, au sein de laquelle il est né ; il y demande pardon *des fautes innombrables* qu'il a commises, sans toutefois en spécifier aucune.

était injuste. Il refusa d'assister au mariage de Marie-Louise. Il se conformait d'ailleurs exactement à l'obligation de résider dans son diocèse, ce qui semble indiquer qu'il était peu courtisan. La restauration de 1814, à laquelle il adhéra sans hésiter, lui ôta son titre de sénateur. Pendant les cent jours il fut nommé pair; mais il s'abstint de siéger, et de paraître au champ-de-mai. Il mourut à Rouen le 25 octobre 1821. On lui a reproché la somptuosité de sa table; mais, nous croyons charitablement que les anecdotes qu'on a fait courir à ce sujet ne sont pas plus authentiques que la plupart de celles dont son frère aîné était l'objet. D—R—R.

CAMBERLYN (J.-B.-C.) naquit à Gand, vers 1760, et y mourut le 15 avril 1833. Il fit d'assez bonnes études à l'université de Louvain, quoiqu'il ne figure pas dans la liste de Bax (accusé à tort d'omission à propos de Beyts). Il était déjà d'un âge mûr lorsqu'il s'exerça pour la première fois dans la poésie latine. Le désir d'obtenir quelques-unes de ces décorations dont les princes sont rarement avares envers ceux qui les flattent, lui servit de muse. Après avoir obtenu, en 1815, le ruban de la Légion-d'Honneur du roi Louis XVIII, retiré à Gand, et auquel il avait offert une espèce de manifeste légitimiste en dactyles et spondées, il fut alléché par ce succès, et s'adressa tour à tour au roi et à la reine des Pays-Bas, au prince et à la princesse d'Orange, au roi de Prusse, au roi d'Angleterre, au pape Léon XII, aux princes de Saxe-Weimar, au prince de Hohenlohe et aux débris de l'ordre de Malte, mais de toute cette dépense d'hexamètres il ne recueillit que l'ordre du Phénix, un des moins recherchés de ces hochets de la vanité, et, peut-être aussi, celui du Faucon-Blanc. Ses vers insérés dans les *Annales belgiques* imprimées à Gand (1), et tirés à part, tantôt in-4°, tantôt in-8°, quelquefois avec des figures, ont été recueillis sous le titre de *Miscellanea*, Gand, 1828, in-8° de 251 pages. On y distingue les poèmes suivants qui du moins ont un intérêt historique : I. *In cædem Egmondi.* Le tombeau de cet homme célèbre ayant été découvert à Sotteghem, une société, présidée par le prince d'Orange, avait chargé le sculpteur Calloigne d'exécuter sa statue dont le modèle fut exposé au salon de Gand, en 1820, et gravé au trait par C. Normand, dans les *Annales* de ce salon, page 16, planche 5 (*Voy.* EGMONT, tom. XII). Depuis que cet article est écrit, l'auteur a consigné dans son *Histoire de la Toison d'Or* des particularités curieuses et inédites sur le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, et il est parvenu à constater le lieu de naissance du premier: Les écrivains le faisaient naître tantôt à Bruxelles, tantôt en Gueldre; son interrogatoire manuscrit, qui se trouvait entre les mains d'un bibliographe instruit, M. Leclercqz de Mons, établit démonstrativement qu'il vit le jour dans *un sien château appelé Lameth*, c'est-à-dire la Hamayde, dans le Hainaut. Nous relèverons encore, à cette occasion, une méprise considérable dans laquelle est tombé

(1) Ce recueil fut commencé sous la direction d'un réfugié portugais, le comte Candido d'Almeida, qui n'en publia que les trois premières livraisons, celles d'octobre, novembre et décembre 1817. Les *Annales* passèrent ensuite en d'autres mains, et parurent de 1818 à 1821 chez Houdin; elles forment 14 volumes complets, sauf le dernier dont la sixième livraison n'a pas vu le jour.

l'auteur du *Dictionnaire des anonymes*. La plupart des pièces de la procédure intentée aux comtes d'Egmont et de Hornes ont été rassemblées dans un *Supplément à l'histoire de Strada*, Amsterdam, 1729, 2 vol. in-12. J.-F. Foppens, dans une *Bibliothèque historique des Pays-Bas*, conservée en manuscrit à la Bibliothèque de Bourgogne, dit que ce recueil a été imprimé à Bruxelles chez P. Foppens, et qu'il a été tiré de papiers appartenant au conseiller Wynants. Barbier affirme que l'éditeur de ce recueil est Jean Dubois, mais il a pris le procureur-général du conseil des troubles, en 1567, pour l'éditeur d'un livre imprimé en 1729. II. *Ars Costeriana* (*V.* Coster, tom. X). Camberlyn favorise naturellement les prétentions d'Harlem que nous avons suffisamment réfutées et qui, plus tard, ont trouvé un intrépide champion dans M. Jacques Koning, commis-greffier au tribunal d'Amsterdam. Cet homme instruit avait commencé par douter, comme Meerman, mais bientôt fasciné par un patriotisme malentendu, quoique respectable, trompé par quelques apparentes découvertes et séduit surtout par le plaisir de donner de la consistance à un paradoxe, il composa en hollandais une dissertation sur l'origine de l'imprimerie, laquelle fut couronnée à Harlem en 1816, traduite et abrégée en français en 1819, Amsterdam, in-8° de VIII et 180 p., avec 7 planches. La même année M. J. Scheltema, mécontent d'une assertion des rédacteurs de la *Galerie des contemporains*, à l'article de M. S. Koning, leur adressa une lettre de VIII et 40 pp., toujours dans l'intérêt du prétendu Coster. Ce même sujet fut encore l'objet d'une correspondance publique entre les deux amis, Koning et Scheltema (*Vier brieven*, etc., Harlem, 1823, in-8° de 37 pages). Les Hollandais se sont trop avancés pour reculer, et rien de plus inutile que ce qu'ont dit pour montrer leur erreur, MM. F.-A. Ebert, F. Lehne, J.-F. Lichtenberger, C.-A. Schaab et d'autres, puisque, en 1829, M. le baron de Westreenen Van Tielland n'a pas manqué d'adopter le dogme formulé par M. Koning. M. J.-F. Lichtenberger qui, en 1825, a donné un résumé très-clair de toute la querelle (Strasbourg, in-8° de 100 pag. avec planch.), n'a point parlé de l'opinion communiquée à l'Institut d'Amsterdam en 1812 (*Voy.* Bilderdyk, LVIII, 255). Ce profond philologue, ce grand poète, traitait ce sujet sous un point de vue nouveau, et ramenait la question à d'autres termes qu'on ne l'avait fait avant lui. Il ne trouvait en effet dans la découverte de l'imprimerie qu'une simple application ou un nouvel emploi de l'ancienne écriture encaustique en lettres d'or et d'argent sur le parchemin, de laquelle on s'est servi au moyen-âge et avant ce temps-là, sans que l'idée s'en soit jamais perdue ou qu'on ait cessé d'en faire usage. III. *Eyckii immortali genio*. L'histoire littéraire des frères Van Eyck doit être complétée par ce qu'a écrit sur ce sujet feu L.-A. de Bast (*Voy.* Bast, LVII, 270). IV. *Bukelingii genio*. Ce morceau est consacré à l'art d'encaquer le hareng, découvert, suivant l'opinion commune, par Beuckels (*Voy.* ce nom, tom. IV), auquel cependant M. Noël de la Morinière a contesté cette gloire, ce qui donna lieu à une vive polémique entre lui et M. Raepsaet, dans les *Annales belgiques* (avril, 1818, p.

380; décembre 1818, p. 423; août 1819, p. 99, ib., 116), polémique dont se railla le spirituel Hoffmann, quoique le sujet ne méritât point le ridicule. M. Belpain a acquis récemment la preuve que l'art d'encaquer le hareng (ou peut-être simplement de le saler, ce qui est bien différent) était connu à Ostende antérieurement à Beuckelz. On peut consulter aussi le *Messager des sciences et des arts*, livraisons 9 et 10 du 6e vol., p. 411. Depuis que Camberlyn était revêtu des insignes de la Légion-d'Honneur, il prenait le titre de *chevalier d'Amougies*. Ce bon et excellent homme, qui n'avait que cette faiblesse, ne pouvait pardonner au roi des Pays-Bas de ne lui avoir pas accordé la croix du Lion-Belgique, et de l'avoir laissé simple juge du tribunal de première instance à Gand; aussi, malgré ses innocentes adulations prodiguées à la maison de Nassau, ne vit-il pas sans plaisir la révolution de 1830, dont il n'obtint cependant ni place ni décoration. Les journaux hollandais ont fait plus d'une fois l'éloge de sa versification latine que la critique moderne trouverait certainement trop mythologique, si elle daignait s'en occuper. R—E—C.

CAMBIAGI (Joachim), historien, né en Toscane en 1740, entra dès sa première jeunesse dans la carrière ecclésiastique à laquelle il renonça plus tard. Il avait profité de son séjour à Florence pour acquérir des connaissances fort étendues, et il s'y était marié très-avantageusement. Il s'associa ensuite avec Gaetano Cambiagi, célèbre imprimeur florentin, pour la publication des ouvrages les plus estimés de la littérature italienne. A cette époque l'opinion publique en Italie était vivement préoccupée de l'insurrection de l'île de Corse; et plusieurs personnes, par sympathie ou par intérêt, secondaient les insurgés dans leur entreprise. Cambiagi fut du nombre de ceux qui répandirent les manifestes de la nation corse contre les Génois, et qui entretinrent des relations suivies tant avec le général Paoli qu'avec les chefs de l'insurrection, qui se trouvaient alors momentanément en Toscane. Il est donc à présumer que c'est à cette circonstance que nous sommes redevables de l'Histoire de Corse, publiée par Cambiagi à Florence dans les années 1770-74, 4 vol. in-4°. Cependant nous sommes obligés d'avouer qu'il n'a guère mis à profit les ressources qu'il avait à sa disposition, car son ouvrage est écrit sans verve, sans ordre, sans ensemble; et il est tout-à-fait dépourvu de critique et de philosophie, rempli de détails erronnés et minutieux qui tiennent la place d'évènements importants, que l'auteur a passés sous silence. Le seul mérite, à notre avis, qui distingue cette histoire est d'y avoir inséré une foule de documents et de pièces justificatives du plus grand intérêt, qu'on chercherait en vain ailleurs et qui jettent un grand jour sur les faits contemporains. Cet ouvrage donna lieu à des critiques aussi justes que sévères, surtout de la part des Corses éclairés qui trouvaient que Cambiagi, en abrégeant la narration de leur historien national Filippini, lui avait ôté son caractère de naïveté; et qu'en rapportant les évènements récents, il s'était écarté de la vérité, altérée par les récits d'hommes passionnés qui y avaient pris part. Ces observations obtinrent un plein succès auprès de Cambiagi qui s'empressa de réunir tous les mémoires inédits, re-

latifs à l'histoire de Corse ; et recueillit une foule de matériaux, pour refaire son livre sur un plan mieux conçu, où le style se serait élevé à la hauteur du sujet qu'il voulait traiter. Mais une mort prématurée l'empêcha de donner suite à ce louable dessein. Avec son Histoire de Corse, Cambiagi mit au jour le premier volume d'une Histoire de Sardaigne, Florence, 1775, in-4°. Ce volume, le seul qui ait paru, s'étend depuis la conquête de cette île par les Romains jusqu'à l'année 1457. Cette production n'est guère meilleure que la première. C'est une compilation dépourvue d'intérêt et de mérite, et bien digne de l'oubli auquel elle est depuis long-temps condamnée. Cambiagi avait un cœur excellent. Aussi généreux qu'obligeant, il s'était déclaré le protecteur et l'ami des réfugiés corses, et il les aidait de ses conseils et de sa bourse. Il a souvent élevé la voix pour défendre, contre les vexations de quelques agents subalternes du gouvernement toscan, ces victimes d'une cause aussi noble que malheureuse. Il mourut à Florence au commencement de ce siècle. G—RY.

CAMBINI (Joseph), compositeur de musique, naquit à Livourne vers 1740. Après avoir étudié son art à Bologne sous le célèbre père Martini, il alla se perfectionner à Naples où il donna ses premiers essais. Il y devint amoureux d'une jeune personne qu'il enleva avec l'intention de l'épouser ; mais, s'étant embarqué avec elle pour la France, il fut pris par des pirates qui l'attachèrent au mât, violèrent en sa présence sa maîtresse qu'il avait respectée, et les conduisirent sur les côtes de Barbarie où il fut séparé d'elle. Devenu libre par rachat ou par évasion, il voyagea en Italie, en Allemagne, vint se fixer à Paris vers 1770, et y acquit bientôt la réputation de l'un des plus habiles violonistes de l'époque, et de compositeur non moins agréable que fécond pour la musique instrumentale. Il donna aussi une idée avantageuse de son talent pour la musique religieuse par des oratorios et des motets, qui furent exécutés au concert spirituel et au concert des amateurs, entre autres, en 1774, l'oratorio du *Sacrifice d'Abraham*, dont il avait aussi composé les paroles ; en 1775, l'oratorio de *Joad*, et un *Miserere* à grands chœurs. Enhardi par ces succès, Cambini voulut s'essayer dans la composition dramatique et remit en musique un ancien opéra, *les Romans*, composé des actes *la Bergerie*, *la Chevalerie* et *la Féérie* ; mais cet ouvrage froid et insipide inspira mal sa muse lyrique, et la pièce jouée à l'Opéra, en 1776, n'y obtint que quatre représentations. Cambini fit aussi pour ce théâtre des airs nouveaux dans les *Fêtes Vénitiennes*, et composa trois grands opéras : *Alcméon*, *Alcidas*, présentés en 1789, et non reçus, et *Armide*, qu'il n'osa pas risquer après celle de Gluck. Il ne fut pas plus heureux au Théâtre-Italien où il donna, en 1779, *Rose d'amour et Carloman*, drame lyrique en trois actes, paroles de Dubreuil, dont le style bizarrement gaulois nuisit au succès de la musique. Cet ouvrage ne réussit guère mieux à sa reprise en 1789. Cambini découragé se borna pendant quelques années à publier des œuvres de musique instrumentale. Ses *Symphonies* et surtout ses *Quatuors* concertants, d'un chant aimable et d'une facture correcte, furent très-goûtés dans un temps où les chefs-d'œuvre d'Haydn étaient à peine

connus en France, et où les ouvrages de Pleyel, son élève, n'avaient pas encore paru. Lors de l'établissement du théâtre des Petits-Comédiens du comte de Beaujolais, en 1785, Cambini fut chargé d'examiner les partitions des opéras présentés, ainsi que les sujets qui se proposeraient comme chanteurs ou musiciens, et il remplit les mêmes fonctions au théâtre Louvois où il suivit, en 1791, l'entrepreneur de celui de Beaujolais qui venait de tomber. Cambini donna à ces deux spectacles plusieurs opéras dont la plupart furent très-applaudis et restèrent au courant du répertoire: *la Croisée*, en deux actes, 1785; *les Fourberies de Mathurin*, en un acte, 1786; *Cora*, ou *la Prêtresse du soleil*, en trois actes, paroles de Gabiot, 1787, reprise en 1790; *Adèle et Edwin*, en trois actes, 1789; *les deux Frères*, ou *la Revanche*, en trois actes, paroles de Dubuisson, 1790; *Nanthilde et Dagobert*, en trois actes, paroles de Piis, 1791, opéra dont la musique expressive et savante réussit beaucoup; enfin, en 1793, *les trois Gascons*, en un acte, dont Cambini avait fait les paroles et la musique. La faillite du théâtre Louvois, l'année suivante, le laissa dans l'embarras, et sa gourmandise, sa voracité auraient promptement épuisé sa bourse, si le riche fournisseur Armand Séguin (*Voy.* ce nom, au Supp.) ne fût venu à son secours. Pour ne pas humilier Cambini, il le chargea de diriger les concerts qu'il donnait chez lui, de composer une partie de la musique qu'on y exécutait, quatuors, quintettes, symphonies, etc.; et il lui allouait pour cela un traitement annuel de trois ou quatre mille francs. Cette ressource ayant manqué à Cambini au bout de quelques années, il tomba dans le dénuement le plus absolu. Quoique d'un caractère sérieux, il avait de l'esprit, il était aimable en société et prévenant avec les personnes qui lui plaisaient, surtout avec celles qui lui prêtaient de l'argent; mais, ses demandes devenant fréquentes et importunes, il se vit fermer toutes les portes. Comme il avait le travail facile et l'imagination féconde, il se soutint encore en composant un grand nombre d'œuvres musicales dans tous les genres (même des contre-danses), publiées sous le nom des musiciens qui les lui payaient, et dont il imitait parfaitement le style et la manière. On a dit qu'il fut réduit à se faire recevoir comme *bon pauvre* à Bicêtre, où il portait l'habit de la maison, quoiqu'il enseignât la musique aux détenus; mais rien ne prouve qu'il ait été admis et qu'il soit mort à Bicêtre; les registres n'en font aucune mention. Suivant une autre version, des chagrins domestiques, occasionés par un mariage avec une femme beaucoup plus jeune que lui, rendirent sa vieillesse aussi malheureuse que l'avait été sa jeunesse. Il se retira en Hollande, vers 1810, et il n'existait plus en 1818. On ignore la date et le lieu de sa mort; et l'on présume qu'elle n'a pas été naturelle. Cambini a publié: une *Méthode* de violon, une de flûte, une de flageolet; cinq douzaines de *symphonies*, douze douzaines de *quatuors concertants*, pour violons, alto et basse; plusieurs œuvres de *trios*, de *duos*, tant pour le violon que pour piano, flûte et violoncelle; divers *solfèges* d'une difficulté graduelle, pour l'exercice du phrasé, du style et de l'expression, avec des remarques et une basse chiffrée. On lui attribue aussi un *Traité de compo-*

sition qui peut-être est resté manuscrit. Enfin il a publié dans *la Gazette musicale* de Leipzig, année 1804, un article *sur la musique instrumentale en quatuor*, et dans *l'Almanach des Muses* de 1806 une assez longue pièce de vers adressée à M. Lesueur, pour le féliciter sur le succès de son opéra d'*Ossian*, ou *les Bardes*. C'est de Cambini qu'est ce distique sur Haydn (*Voy.* ce nom, tom. XIX), dont il fut l'élève en Allemagne, et dont il a fait connaître et apprécier la musique en France :

Il marche toujours seul, sa muse a su tout peindre;
N'imitez pas, croyez, vous qui voulez l'atteindre.

A—T.

CAMBLETTE, roi de Lydie, appelé *Camblite* par Nic. de Damas, *Cambusis* par Eusthate, et *Cambete* par Elien, régnait à une époque reculée dans la nuit des premiers temps historiques. Xanthus et les écrivains qu'on vient de citer racontent que ce prince était tourmenté d'une faim si horrible, qu'une nuit, en dormant, il dévora la reine sa femme. Surpris à son réveil de ne plus trouver de la princesse adorée qu'un bras, triste reste épargné par sa voracité, il saisit son épée, courut à la place publique, apostropha les Dieux, et se donna la mort en présence de ses sujets, qui furent peu touchés, sans doute de la fin tragique de ce roi anthropophage. Et c'est ainsi qu'autrefois on écrivait l'histoire! Un roi qui mange, en dormant, tout un corps de femme, moins un bras, dans un seul repas nocturne; et une femme qui, mordue, mâchée, avalée, ne dit rien, et ne jette pas des cris à éveiller le mari qui, sans le vouloir, la dévorait! (*Voy.* les *Recherches sur les rois de Lydie*, par l'abbé Sévin, dans les *Mémoires de l'académie des belles lettres*, tom. V, p. 244.) V—VE.

CAMBON (Joseph), conventionnel, né le 17 juin 1756 à Montpellier, y exerçait la profession de négociant lorsque la révolution éclata. En sa qualité de protestant, il applaudit aux doctrines qui préludaient par proclamer la liberté de tous les cultes. Son zèle pour le nouvel ordre de choses le fit nommer officier municipal en 1790, et un peu plus tard député à l'assemblée législative par le département de l'Hérault. C'était un homme à vues courtes, travailleur, probe, infatigable et ennuyeux parleur, au demeurant tenant pour article de foi qu'il était un aigle en finances. Il faut dire que, si quelques personnes eurent la bonhommie de l'en croire sur parole, d'autres au contraire imaginèrent de remplacer les expressions vulgaires, ruiner, dilapider, bouleverser, par le mot de *cambouiser* les finances. La juste appréciation des talents de Cambon se trouverait entre ces extrêmes. Ni les connaissances ni la capacité ne lui manquaient: mais d'une part il avait du narcotique dans sa voix solennelle et son accent méridional; de l'autre la république avait besoin de trop d'argent pour suivre les sages conseils de Cambon, et Cambon ne pouvait pas donner à la république l'argent qu'il lui fallait pour vaincre les obstacles que de toutes parts on opposait au rapide monnayage des ressources nationales, pour prendre et punir les dilapidateurs, créer et aviver la confiance qui décuple la puissance pécuniaire. Les funestes résultats des mesures financières de la révolution ne doivent donc, sous aucun rapport, être imputés à Cambon, auquel on doit au contraire quelques heureuses précautions, quel-

ques idées ingénieuses pour régulariser et contrôler les dépenses, et qui enfin s'est acquis un titre immortel par le rapport à la suite duquel fut décrété le grand livre de la dette publique. A peine rendu à l'assemblée législative (1791), Cambon y fut chargé d'un rapport sur une demande de fonds et sur l'état des caisses de l'extraordinaire et de la trésorerie. Les connaissances dont il fit parade à cette occasion, l'enthousiasme qu'il témoigna pour la cause de la révolution en rejetant sur la lenteur de la fabrication des assignats les lenteurs qu'éprouvaient les dépenses publiques, les détails qu'il donna sur l'insurrection arrivée à Montpellier à l'occasion du culte, et plus encore son vote pour faire payer une partie de l'arriéré par les anciens receveurs, attirèrent assez vite sur lui les regards de l'assemblée, où n'existaient pas de capacités financières. Il usa de cette influence pour faire décréter que la nouvelle émission de trois cents millions d'assignats ne s'opérerait que successivement, à mesure des besoins, et pour empêcher que la caisse de l'extraordinaire, sous quelque prétexte que ce fût, ne dérobât l'examen de ses comptes au contrôle de la représentation nationale. C'est dans le même but que quelque temps après il fit décréter que les ministres présenteraient l'aperçu de leurs dépenses pour 1792; puis, que tout secrétaire d'état en déposant le porte-feuille serait tenu de rendre compte au corps législatif. Cambon avait proposé de convoquer la haute-cour nationale par suite des troubles élevés à Caen; à propos du curé réfractaire Buel, il s'était plaint des avantages qu'il prétendait être accordés aux prêtres réfractaires sur le clergé constitutionel; puis, revenant aux mesures financières, il présenta un projet sur la fabrication du papier nécessaire à une émission d'assignats, et se prononça pour que l'émission fût bornée à cent millions: ce qui fut décrété le 5 janvier 1792. Quelques jours auparavant, il s'était exprimé avec véhémence contre l'élévation de Luckner et de Rochambeau à la dignité de maréchal de France. Il se contenta de faire quelques observations sur le décret relatif aux propriétaires d'offices. Il fut ensuite chargé du rapport sur les créances particulières aux états de Languedoc et de Provence et, quelque temps après, il provoqua un décret en faveur de leurs créanciers. Le 28 janvier, la dénonciation de Ducos sur une pièce établissant un paiement fait à la trésorerie au colonel-général des Suisses et Grisons (c'était le comte d'Artois, alors émigré) lui suggéra des observations très-acerbes; et, le 2 février, il vota des représentations au roi contre le ministre de la marine Bertrand-Molleville. Il fit mander aussi le ministre Cahier-Gerville pour rendre compte des troubles religieux. Bazire ayant demandé que tous les biens des émigrés fussent déclarés propriétés nationales, il le seconda de tout son pouvoir, et leurs efforts réunis emportèrent le décret gros d'une nouvelle et copieuse émission d'assignats. Cambon lut ensuite un rapport pour le renouvellement par quinzaine des commissaires de la trésorerie; il proposa et fit adopter un projet sur les saisies réelles, défendit les sociétés populaires attaquées par les partisans de la cour, développa des vues sur les contributions foncière et mobilière de 1791 et 92, provoqua un travail sur les secours à donner

aux pauvres, et fit proroger le paiement des intérêts dus pour les emprunts des pays d'états. Rappelé, à l'occasion de l'assassinat du maire d'Étampes, à son antipathie contre les royalistes, il déblatéra contre l'attitude du pouvoir exécutif, avant, pendant et après ce mouvement, et l'accusa de faiblesse ou de connivence; il déclara que le ministre Bertrand-Molleville à qui Louis XVI conservait sa confiance avait perdu celle de la nation. Son opinion sur les troubles des colonies ne fut pas moins hostile. Cependant les finances ne tardèrent pas à captiver derechef toute son attention. Il se prononça formellement contre la caisse de Potin-Vauvineux, dans les billets de laquelle il voyait une concurrence fatale pour les valeurs nationales; et fit accorder des avances aux maisons de secours de Paris. L'optimisme financier de Cambon à cette époque était à toute épreuve. On lui demandait s'il y avait des fonds en caisse pour la défense des frontières: il répondait que oui. On le chargeait d'un tableau général de la dette: il établissait que la valeur des biens nationaux couvrait la masse des assignats en circulation et la dette exigible; il démontrait que les finances avaient éprouvé de l'amélioration; il regardait le remboursement de la dette non seulement comme possible, mais comme prochain, et appuyait ses assertions d'un état général comparatif de celle-ci d'une part, des ressources nationales de l'autre; enfin il fermait la bouche aux amis de la paix en répétant qu'il y avait plus d'argent qu'il n'en fallait pour faire la guerre. Ces belles paroles n'empêchèrent pas que, peu de temps après, il ne proposât ou n'appuyât toutes les réductions imaginables. Il adopta la mesure de la suppression du remboursement, mais en demandant qu'on fît tomber cette suppression uniquement sur les gros créanciers. Il soutint très-fortement la suppression du traitement accordé jadis aux frères de Louis XVI, qui, dit-il, avaient, par le fait de leur émigration, perdu leur titre de princes français, et n'avaient aucun droit à recevoir un salaire de la nation qu'ils voulaient combattre. Le 14 juin, après avoir fait décréter une émission de trente millions d'assignats, il obtint que les appointements des ministres seraient réduits à la somme vraiment républicaine de trente mille francs. En juillet, il demanda l'examen des comptes des ministres, et voulut que l'état des armées, présenté par Aubert-Dubayet, fût signé par le ministre de la guerre. Il s'éleva contre la conduite de Rœderer, procureur-syndic du département de Paris. Pétion ayant été suspendu de ses fonctions, il fit arrêter que le pouvoir exécutif statuerait au plus tôt sur cette affaire, et annonça que des mandats d'arrêt allaient être décernés contre trente membres de la représentation nationale. C'est entre cette dénonciation hostile à la cour et la demande que le général Montesquiou s'expliquât sur son refus de renforcer l'armée du Rhin, que tombe le vote de Cambon en faveur des secours à donner aux Cent-Suisses de la garde du roi. A la fin de juillet il obtint des mesures contre les administrations négligentes, signala le mauvais état des frontières, proposa de convertir les statues des *Tyrans* en canons pour la défense de la patrie. Cependant le 10 août approchait. Dès le 4, une section de Paris vint présenter à l'assemblée législative une adresse dans laquelle elle décla-

rait qu'elle ne reconnaissait plus le roi. Soit hypocrisie, soit ignorance de ce qui se préparait pour ainsi dire hautement, Cambon resta long-temps à la tribune pour prouver syllogistiquement quelle impolitique il y aurait à recevoir une pareille adresse, et il demanda que la commission des douze rédigeât une proclamation du corps législatif au peuple, afin de l'éclairer sur les vrais principes, et sur les intrigues qui le poussaient à sa ruine. De même, lorsque, cédant aux menaces des sections armées qui allaient envahir les Tuileries et briser la royauté, Louis XVI se réfugia dans l'assemblée, Cambon prit toutes les précautions que commandait l'humanité pour préserver des insultes populaires la vie du roi et de sa famille. Est-ce pour demander en quelque sorte pardon de cette pitié si juste pour le malheur et de l'hommage que quelques jours plus tôt il avait rendu à la nécessité de l'ordre, qu'il fit priver de leurs traitements les ecclésiastiques qui ne prêteraient point serment de fidélité à la nation, et les religieux des deux sexes qui refuseraient de se marier? Ces actes furent le prélude d'un grand nombre d'autres qui contribuèrent plus encore à montrer que Cambon partageait ou feignait de partager la déplorable effervescence des esprits. Toutefois il ne fut ni le complice ni l'apologiste des affreuses journées de septembre. Le 15 août, il vint annoncer que les pièces par lui saisies aux Tuileries prouvaient les intelligences de Louis XVI avec l'armée prussienne, avec le parti contre-révolutionnaire; et, sur ses assertions, un décret ordonna qu'il serait fait à l'assemblée un rapport sur toutes ces pièces. Cambon provoqua ensuite le décret concernant la vente des diamants et bijoux de la couronne; il fut chargé de vérifier l'état des caisses d'Amelot et Lecouteux-Lanoraye; il proposa la Guiane comme lieu de déportation pour les ecclésiastiques insermentés; et fit décréter d'accusation les ex-ministres Lajard, De Graves, Narbonne; enfin il présenta de très-vives observations contre un compte, rendu par Clavière, de l'emploi de deux millions en secours. Au milieu de toutes les passions haineuses, Cambon se montra moins âpre que d'autres en proposant de passer à l'ordre du jour sur la proposition d'interdire les communications entre les membres de la famille royale; et plus ami d'un gouvernement régulier en réclamant, bien vainement il est vrai, contre l'arbitraire et l'illégalité de la commune de Paris, en faisant mander à la barre le commissaire Delaunay et les autorités municipales de Paris. Ainsi finirent ses travaux à l'assemblée législative. Il la présida le jour où elle devait se dissoudre, puis il prit rang dans la Convention où l'envoyait sa réélection par le département de l'Hérault. Le 23 septembre, il présenta un rapport sur les finances, déclara qu'il fallait de nouvelles ressources, vu que presque tous les produits des contributions étaient retenus dans les départements pour faire face à des dépenses urgentes, et il ne balança pas à proposer de nouvelles émissions d'assignats, puisque l'émigration augmentait continuellement la masse des gages offerts aux créanciers de l'état. Sentant que ce gage devenait illusoire si les biens des émigrés ne se vendaient pas, il fit rendre un décret ordonnant d'en accélérer la vente. Il réussit moins lorsqu'il se remit à dénoncer les excès et

les usurpations de la commune, et à signaler des placards incendiaires signés Marat, comme subversifs de tout ordre et funestes à la cause publique. Ayant ensuite rapporté des traits de corruption relatifs à quelques députés de l'assemblée législative, il fit admettre que l'on conserverait les pièces comptables, même après liquidation, et il fut enjoint aux ministres de rendre compte de leurs dépenses secrètes. Il fit ensuite supprimer les assignats à l'effigie du roi, décréter que tout dépositaire de biens ou effets appartenant à des émigrés serait tenu de les remettre à la nation, sous peine de mort, et adopter un impôt extraordinaire sur les riches; la création de petits assignats suivit de près. Un autre moyen de finances que la victoire seule pouvait encore mettre à exécution, ce fut celui d'assimiler aux biens nationaux et d'affecter en conséquence au paiement de la dette, les biens des princes, des nobles et des prêtres dans les pays ennemis. Les exactions dont chaque jour voyait s'augmenter le scandale, dans l'administration des vivres, eurent aussi en lui un antagoniste formidable. Fournisseurs, commissaires, généraux, ministres, il attaqua tout ce qu'il regardait comme dilapidateur des deniers publics avec la fougue méridionale de son caractère. Ainsi, tandis qu'il faisait accueillir les traites tirées par l'ordonnateur de St-Domingue sur la trésorerie, destiner des fonds à l'achat de blés chez l'étranger, et remplacer le déficit des contributions par un versement d'assignats il dénonçait, à chaque instant des dépréda-tions et en sollicitait la répression; il faisait interdire aux administrations la faculté de diriger des fonds publics, demandait que l'on arrêtât Vincent et Benjamin-Jacob, remplaçait Dufresne-Saint-Léon, accusait de marchés frauduleux Maréchal, Malus, d'Espagnac et Servan, obtenait des commissaires pour vérifier le service et la comptabilité de Dumouriez, qui non seulement ne restait plus maître de passer des marchés à son gré, mais voyait annuler tous ceux qu'il venait de signer. Cambon décidait encore la Convention à étendre ses mesures de précautions aux autres armées, combattait le projet de subroger le ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, et appuyait de toutes ses forces le projet, enfin admis (15 décembre 1792), de charger un comité de tous les achats. On évitait ainsi d'avoir à traiter avec une multitude de fournisseurs isolés, chacun traitant à des prix différents et tous visant à des gains dont la somme devenait effrayante. Dumouriez qualifia ces mesures d'absurdes et impossibles, et par ses lettres au ministre Pache refusa d'obéir. Il s'ensuivit à la Convention des sorties très-vives contre Dumouriez. Cambon réfuta les impérieuses objections du général, et fut également applaudi des Girondins et de la montagne. Il s'en fallait pourtant qu'il eût péremptoirement répondu à l'objection principale de Dumouriez, la difficulté d'intéresser le peuple belge au système des assignats, si les fournitures, en traitant sur les lieux, ne donnaient occasion à des transactions avec des fournisseurs belges. Aux yeux de Cambon il n'était nullement besoin d'user d'adresse et de subterfuge pour introduire en Belgique la nouvelle monnaie de la république française; il fallait la faire accepter d'autorité. Les Belges devaient avoir de

la révolution les charges en même temps que les bénéfices, les assignats en même temps que la liberté. Au milieu de cette lutte à mort contre les concussionnaires, Cambon avait trouvé le temps de faire prononcer par une commission l'examen des papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries, et de conseiller l'ostracisme contre tout citoyen qui deviendrait suspect à la république. Deux autres décrets, l'un qui centralisait la recette des douanes, l'autre qui remettait la caisse de l'extraordinaire à la trésorerie, furent encore votés sous l'influence et à la demande de Cambon. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel, sans sursis, et quelques jours après il requit la comparution du démissionnaire Kersaint à la barre de l'assemblée, pour qu'il eût à faire connaître les auteurs des massacres de septembre qui siégeaient, avait-il dit, dans la Convention. Les 3 et 4 février, à la suite d'un rapport sur la situation générale des finances, il demanda la création de quatre-vingt millions d'assignats. Il est vrai qu'il venait de provoquer la réunion du comté de Nice, que déjà il comptait sur celle de la Belgique, et que, non sans quelque raison, il en attendait de grands produits. Quoique démagogue exalté, Cambon s'éleva contre l'organisation du tribunal révolutionnaire, qu'il dépeignit comme despotique et dangereuse, et il réclama l'intervention des jurés; puis, comme pour faire amende honorable aux plus exaltés des montagnards en imitant leur exagération, il demanda que toute espèce de correspondance fût interdite avec les puissances qui faisaient la guerre à la république. Cependant le décret du 25 décembre avait porté ses fruits : Dumouriez gêné de plus en plus par les limites apposées à son pouvoir et aux gaspillages de ses fournisseurs, attribua les dispositions peu favorables des Belges aux mesures que Cambon avait fait prendre relativement aux pays conquis, et quelques jours après, lors de sa défection, il accusa nominativement le financier de la Convention. Ce dernier n'eut point de peine à se disculper, et à démontrer que depuis long-temps Dumouriez méditait le plan qu'il venait de réaliser. Deux jours auparavant, il avait eu à s'expliquer sur une interpellation de Danton relative à 300,000 francs dont le compte n'était pas rendu, et il avait déclaré, sans autres détails, que l'emploi de cette somme avait été nécessaire pour l'exécution du décret concernant la Belgique. Préoccupé de tous les dangers de ce moment de crise, il fit encore autoriser les commissaires en Corse à s'assurer de la personne de Paoli. La récompense de tant d'énergie et d'activité fut sa nomination au comité de salut public. Cambon était à l'apogée de son crédit et de sa gloire : il en usa pour faire donner le porte-feuille de la marine à Dalbarède en remplacement de Monge. Il requit ensuite la recherche des auteurs de l'incendie du port de Lorient, tonna contre l'incursion faite sur le territoire français par des *bandits* échappés des prisons d'Espagne joints à des émigrés, et communiqua les mesures arrêtées contre les rebelles à Thouars et à Poitiers. C'est ainsi qu'en février il avait dénoncé l'administration du Var comme disposant des fonds publics pour armer un bataillon contre Paris. Il adopta très-chaudement, mais en vain, la proposition d'astreindre tous les dé-

putés à faire imprimer l'état de leur fortune. Le lendemain, il vota un emprunt d'un milliard en assignats, et traça, ce dont alors on ne s'occupait plus que pour la forme, un plan de remboursement. La lutte des Girondins et de la montagne allait enfin se décider. Dans cette nouvelle phase de la révolution, Cambon montra de l'incertitude et des tergiversations. Lors de la séance du 9 mars 1793, où Louvet dénonça Robespierre comme aspirant à la dictature : « Misérables, s'écria Cambon en élevant le bras, voilà l'arrêt de mort des dictateurs ! » mais l'attaque de Louvet ne porta coup qu'à son parti. Le 19 mai, Cambon avait rendu compte à la Convention de divers complots ourdis contre elle, et loué la conduite de Pache ; lorsque ces mêmes projets vinrent à éclore il prit la défense de leurs auteurs. Dans la fameuse séance du 31 mai, il invita ses collègues au calme. Le 3 juillet, il réclama l'ajournement d'une pétition dans laquelle on demandait que vingt-sept députés fussent décrétés d'accusation, et déclara que la cause de l'insurrection qui se manifestait de nouveau venait sans doute de ce que l'on n'avait pas fait droit à la demande des sections. Après cette catastrophe, chaque jour augmentait les embarras et aussi la sévérité du gouvernement révolutionnaire. Sur l'avis de Cambon, la Convention rejeta la proposition d'exempter les indigents de contributions. Le 11 juillet, après avoir présenté dans un rapport la situation de l'état et les opérations du comité de salut public, il termina en indiquant des relations flagrantes entre les puissances étrangères et les conspirateurs de l'intérieur. Il fit décréter que les chevaux de luxe seraient requis pour les cavaliers nationaux. Avec ces mesures, toutes de circonstance et de rigueur, contrastait la proposition qu'il fit, au nom du comité de salut public, pour la prompte rédaction d'un projet de Code civil uniforme. Cette proposition fut accueillie, et l'on décréta que cinq membres présenteraient le projet (*Voy.* CAMBACÉRÈS, ci-dessus). Il fut ensuite décrété, toujours d'après les demandes ou l'avis de Cambon, que le vérificateur en chef serait chargé de la poursuite des fabricateurs de faux assignats. Le 1er août, il fit fermer les barrières et décréter l'arrestation des gens suspects ; il dénonça les jours suivants le département des Bouches-du-Rhône qui avait arrêté les commissaires députés par l'Hérault pour l'engager à ne point rejeter la constitution ; il justifia les arrestations des commissaires des assemblées primaires, obtint le rapport du décret exceptionnel stipulant que les troupes de la Corse recevraient leur paie en argent, et fit adopter en principe la démolition des forts et châteaux de l'intérieur : en même temps on accordait à sa demande une indemnité aux habitants de Cholet, incendiés par les Vendéens. Ainsi Cambon réalisait pour sa part le mot fameux, *guerre aux châteaux, paix aux chaumières !* L'an 1er de la république allait finir ; il en consacra les trente-six derniers jours à une suite de mesures financières plus ou moins fructueuses pour le trésor : il rechercha dans un rapport les moyens de consolider la dette publique et de diminuer la circulation des assignats ; et il fit supprimer la caisse d'escompte, la compagnie d'assurances à vie et toutes les associations dont le capital reposait sur des effets négociables, fit comprendre les four-

nisseurs dans l'emprunt forcé, fit décréter que les titres constatant des créances non viagères sur l'état ne pourraient être négociés, vendus, cédés ou transportés, et que tout fonctionnaire qui ralentirait la vente des biens des émigrés serait passible de dix ans de fers; il proposa aussi des mesures contre l'agiotage. Président de la Convention au commencement de l'an II, après avoir emporté sans peine la loi pour l'arrestation des réquisitionnaires réfractaires, il fit retirer le délai accordé aux créanciers de l'état en retard pour le dépôt de leurs titres, et suspendre le paiement de la pension de 36,000 liv. accordée à Luckner (qui peu de jours après périt sur l'échafaud), ainsi que celui de toutes les pensions au-dessus de 3,000 liv. et enfin des 300,000 liv. réclamées par la famille de Lowendal. Il fit statuer que les communes dresseraient l'inventaire des dépouilles du culte et que toutes les aliénations de domaines nationaux seraient révoquées; il demanda l'ajournement du projet accordant des secours aux prêtres qui abjureraient leur état. Deux jours après, pourtant, il fit décréter en faveur des citoyens dont la fortune n'excédait point 10,000 liv. une exception à la loi sur les donations et les testaments; et, un peu plus tard, le résultat de son rapport sur la démonétisation de l'or et de l'argent, fut de faire casser tous les arrêtés qui prescrivaient l'échange de ces matières. Suivirent encore nombre de décrets rendus sur ses rapports, et relatifs, les uns aux contrats dont les titres originaires avaient été annulés, d'autres à la suppression des pensions accordées aux ecclésiastiques âgés de moins de vingt-quatre ans; un autre à la comptabilité de l'emprunt forcé, un autre enfin pour une exception à l'égalité dans le partage des successions en faveur des sans-culottes. Tandis que tous ces décrets se succédaient, que Cambon faisait encore prononcer l'arrestation du général Manuel, et la mise en liberté du banquier Perregaux. Il fit ensuite rentrer et détruisit les assignats démonétisés, attesta la falsification d'un décret de finances attribuée à Fabre d'Eglantine, provoqua la confiscation des marchandises envoyées à Lyon et à toute ville en état de rebellion. Il fit rendre encore des décrets pour l'indemnité due aux parents des défenseurs de la patrie; sur le paiement des rentes et pensions, sur les rentes viagères, sur les arrérages des pensionnaires de l'état. A cette occasion, il annonça que la trésorerie était en mesure de payer à dix mille personnes par jour, et un peu plus tard il donna l'aperçu des comptes rendus par cette administration, dont il fit un éloge pompeux, ajoutant que bientôt on allait faire rendre compte à tous ceux qui avaient manié des deniers publics, « sans en excepter, « disait-il, les bonnets rouges et les « longues moustaches qui ont levé « des taxes révolutionnaires, et « ceux qui se sont approprié les re- « liques du fanatisme. » C'est encore d'après les plans de Cambon que la Convention supprima la caisse des domaines et les payeurs de rentes de l'Hotel-de-Ville; qu'elle rendit un décret en faveur des Bernois porteurs de créances sur Lyon, réduisit les appointements des employés à la trésorerie, établit la comptabilité des commissions administratives, fit lever les scellés mis sur le diamant le Pitt, régla le droit d'enregistrement et, enfin, sur l'annonce que le grand-livre de la dette publique était

terminé, fixa le mode de délivrance des extraits d'inscription. Cambon fit ensuite connaître par quelles mesures on comptait empêcher la circulation des faux assignats. Dans la mémorable séance du 8 thermidor, Robespierre l'inculpa comme ayant creusé par ses mesures l'abîme financier ouvert sous les pas de la France. Cambon en se justifiant, lui et le comité de finances, accusa Maximilien d'avoir, en cette partie du moins, paralysé la volonté de la Convention et la sienne. Après ce grand événement, on le vit encore régir les finances. Mais la chute de Robespierre devait amener une réaction plus complète que ne le voulaient les montagnards vainqueurs au 9 thermidor, et la puissance de Cambon ne devait y survivre que peu de temps. Il fut chargé de rendre compte des fonds considérables trouvés à la municipalité de Paris et fit décréter d'arrestation le banquier Haller; il provoqua un décret sur les sommes dues à des habitants des villes anséatiques, opina pour ouvrir un nouveau crédit aux commissions exécutives, et vit son avis sanctionné par la majorité; il dénonça les gaspillages exercés dans la distribution des quarante sous accordés aux citoyens qui votaient dans les sections. Mais déjà la réaction commençait, Cambon avait à répondre à des inculpations directes (1). Il imputait aux nobles et aux agioteurs les dénonciations qui se multipliaient contre lui, et faisait déclarer calomnieuses les accusations de Lecointe contre les membres des anciens comités. Accusé par Tallien pour avoir proposé d'augmenter les traitements en raison de la valeur du blé; il récrimina en lui reprochant d'avoir trempé dans les égorgements de septembre. Il proclama que la cause de la rareté, de la cherté des denrées c'était l'émission de six milliards d'assignats. Ces luttes personnelles ne l'empêchaient pas de faire décréter différents projets de finance, entre autres celui qui portait qu'aucun culte ne serait à la charge de l'état. Le 12 vendémiaire an III, il annonça que vingt-neuf chariots, chargés d'or et d'argent, venaient de la Belgique; c'était bien peu, selon lui, après tant de déprédations, de dépenses et de malheurs; et, dans son regret à la vue de l'ordre de choses nouveau, il ne tarda point à blâmer implicitement ces fréquentes émissions de papier-monnaie dans lesquelles il avait du moins cherché à mettre de l'ordre, et dont la nécessité ne provenait pas de lui. Au reste l'abus des assignats à cette époque était loin encore de ce qu'il fut plus tard, puisque la planche, qui fut brisée sous le Directoire, avait frappé, valeur nominale, quarante-cinq milliards de cette monnaie chaque jour plus trompeuse. Cependant on rendait malgré Cambon les biens aux parents des condamnés; malgré Cambon on levait le séquestre apposé sur les propriétés étrangères.

(1) Plusieurs pamphlets furent publiés contre lui : Méhée de La Touche, qui signait alors *Fabhémeri*, fit imprimer dans l'*Ami des citoyens*, n° 6, et aussi séparément, un *Coup d'œil d'un aveugle sur l'administration du contrôleur-général Cambon*. Il l'accuse de *présomption, d'inéptie*; il parle des *désordres de la tête*. « Il y a tout confondu (à la trésorerie nationale), il en a interverti l'ordre, brouillé chaque partie, désorganisé l'ensemble, vicié la comptabilité; le local même n'a pu résister à sa manie de bouleverser.... Son intarissable loquacité, ses assourdissantes vociférations, la brutalité de ses discours, la diffusion, le défaut de méthode et l'obscurité de ses rapports, etc. » Un autre pamphlet avait pour titre : *Terray-Cambon traité comme il le mérite* : on le fait complice de Robespierre, on le compare à Couthon qui avait sans cesse à la bouche les mots de *vertu*, de *justice* et de *probité*. Robespierre était dictateur, *Cambon aussi était dictateur en finances*, etc.

Dans le même temps un décret constitua Duhem prisonnier, et c'est en vain que Cambon s'écria qu'il irait avec tous ses collègues à l'abbaye, si on ne le rapportait. Un instant, des amis communs ménagèrent un rapprochement entre Tallien et lui. Cette velléité de réconciliation fut signalée par l'aveu que fit Cambon de la multiplicité de mensonges dont étaient tissues les pièces envoyées du Luxembourg contre Tallien : il en prit occasion pour se plaindre des calomnies répandues contre lui-même. Mais au fond c'était un rêve que cette réunion entre les transfuges du jacobinisme et les jacobins fidèles à leur parti : Cambon était une des notabilités de ces derniers. Il démentit avec force la dénonciation portée par Louvet, tant contre Lindet que contre Lehodey, et il réclama encore pour les prévenus de l'ancien comité de salut public la plus grande latitude dans la défense. Ainsi Cambon accusa Ysabeau et Tallien d'avoir arbitrairement arrêté à Bordeaux quatre-vingt-six acteurs du grand théâtre, et incarcéré deux mille spectateurs comme suspects d'aristocratie. L'insurrection du 1er avril 1795 éclata : Cambon était un de ses promoteurs; Tallien demanda son arrestation; il ne l'obtint pas sur-le-champ, et Cambon en eût été quitte pour donner sa démission du comité des finances, s'il l'eût voulu : mais il s'y refusa et préféra en être exclu par un décret qu'il provoqua lui-même. Le lendemain, Tallien reprit ses invectives, et représenta Cambon comme ayant été en conspiration permanente contre la Convention depuis le 9 thermidor. Cette fois, on le décréta d'arrestation; il parvint à se soustraire aux recherches et fit quelques dispositions pour prendre sa revanche. Mais déjà Rovère avait éventé ses desseins et l'avait dénoncé à la Convention comme se préparant à marcher à la tête des rassemblements, pour la réalisation des complots faisant suite au 1er avril. Il en résulta que la tentative du 20 mai ne fut comme la première qu'une échauffourée, et que Cambon proclamé maire de Paris par un rassemblement formé à l'Hotel-de-Ville, n'eut d'autre ressource que de se cacher dans le faubourg St-Antoine. Déjà, d'après les faits annoncés par Rovère, il lui avait été enjoint de se constituer prisonnier, sous peine de déportation. Après le 20 mai, on demanda sa mise hors la loi. Enfin l'amnistie du 4 brumaire lui permit de reparaître. Mais toute son importance politique était à jamais éclipsée. Prudemment confiné à Montpellier, il se contenta d'y être officier municipal et commissaire du directoire. Toujours désolé des dilapidations sans fin auxquelles presque tous les hommes en haute position se livraient sans pudeur (1799), il demanda par une pétition aux conseils que tous les fonctionnaires publics depuis la révolution rendissent compte de leur fortune. On regarda la pétition comme une plaisanterie et le pétitionnaire comme un homme de l'autre siècle : on se hâta de passer à l'ordre du jour. Il paraît pourtant qu'au temps où le consulat fit place à l'empire, Bonaparte eut quelque envie d'employer Cambon, et que Cambon, alors à Paris, résista sérieusement à des ouvertures qui lui furent faites. Il revint encore dans cette capitale l'année suivante (1805), et peut-être avec des vues un peu différentes de celles qu'il avait fastueusement émises. Il rendit visite à son compatriote et ancien collègue Cambacérès,

alors duc, prince, archi-chancelier ; il en reçut un accueil assez favorable, mais sans voir s'ouvrir pour lui la carrière des emplois. Il passa les années suivantes, jusqu'en 1815, au sein de sa famille, dans une terre aux environs de Montpellier. Le retour de l'île d'Elbe le fit sortir de cette retraite. Bonaparte avait prononcé le mot de liberté. Nommé député par le département de l'Hérault, Cambon se rendit à Paris ; et, après le dénouement si prompt de Waterloo, il ne désespéra point encore du salut de la patrie. Le 22 juin, lorsque la discussion s'engagea sur la nomination d'une commission de gouvernement, il opina pour que nul choix ne pût tomber sur un membre de la chambre ou du sénat. Le 24, il se plaignit de ce que le projet d'arrêté sur les réquisitions de guerre n'était contre-signé par aucun ministre ; puis, lorsqu'on eut écarté cette difficulté préalable, il demanda une seconde lecture du projet, afin que la discussion eût lieu sans délai. Le 25, il insista pour qu'on lût d'un bout à l'autre les adresses des fédérés parisiens. Le 26, il fit scinder le travail de la loi des finances alors soumise à la chambre, et décider que, vu l'urgence et pour établir le plus vite possible par des moyens extraordinaires le pair entre les dépenses et les recettes de l'exercice 1815, l'assemblée s'occuperait dans ses bureaux des titres V, VI et X du budget. Le même jour il fut nommé membre et rapporteur de la commission chargée du projet tendant à pourvoir sans délai au paiement des fournitures et de l'arriéré de la solde des troupes ; il fit son rapport séance tenante, et le projet fut, sur ses conclusions, adopté par la chambre. Le 27, il demanda en vain que cinq membres allassent prendre connaissance de l'état du trésor pour en rendre compte à l'assemblée. Le 30, il fit des réclamations pour que l'on exprimât, dans l'adresse au peuple français, que jamais on ne voudrait des Bourbons ; pour que les gardes nationales fussent appelées à combattre sur les hauteurs de Paris avec la ligne ; pour qu'il y eût sans cesse cinq commissaires de la chambre à chaque armée. Sa dernière demande le 5 juillet, lors de la discussion de l'acte constitutionnel, eut trait à l'art. 3 et à la liberté des cultes : il voulait qu'il fût dit catégoriquement de quels privilèges jouiraient *certaines professions religieuses*. Le retour de Louis XVIII coupa court à tous ces efforts pour une cause perdue ; et Cambon, compris dans la disposition de la loi d'amnistie relative aux régicides relaps, quitta sa patrie pour la Belgique. C'est là qu'il mourut dans un village près de Bruxelles, le 15 février 1820. Un très-grand nombre de ses rapports sur toutes les parties des finances ont été imprimés ; nous n'en donnerons point ici l'effroyable liste ; il en est un qui a 180 pages in-8°. Voici les titres de quelques-uns de ses écrits sur les matières politiques : I. *Rapport et projet de décret sur la conduite des généraux français dans les pays occupés par les armées de la république* (13 déc. 1792). II. *Rapport et projet de décret sur la conduite à tenir et les pouvoirs à donner aux généraux français chargés de l'expédition de la Hollande* (2 mars 1793). III. *Rapport sur l'état de la république à l'époque de la création du comité de salut public* (11 juillet 1793). IV. *Opinion sur l'organisation des comi-*

tés et sur les pouvoirs qui doivent leur être attribués. V. *Discours dans la séance du 1er brumaire an III* (sur le règne de la terreur). VI. *Rapport et projet de décret sur les taxes révolutionnaires* (26 nov. 1794), 32 p., etc. Son *opinion* prononcée à la séance du 2 oct. 1794, fut invoquée par les soixante-treize conventionnels arrêtés à la suite du 31 mai, et ils publièrent un petit écrit intitulé : *Cambon plaidant la cause de ses soixante-treize collègues détenus.* Cambon avait dit que Danton, de concert avec Robespierre et Pache, trama à Charenton la journée du 31 mai. P—ot et V—ve.

CAMILO (François), peintre, né vers 1610, à Madrid, était fils de Dominique Camilo, Florentin, que ses affaires avaient conduit en Espagne où il se maria. Dominique sur lequel d'ailleurs on n'a aucun renseignement, cultivait ou du moins aimait les arts, puisqu'il s'était lié très-étroitement avec Las Cuevas, l'un des plus habiles peintres de l'Espagne (*V.* Cuevas, au Suppl.). Il mourut laissant son fils au berceau; et peu de temps après sa veuve épousa Las Cuevas, qui, déjà sur le retour de l'âge, ne contracta vraisemblablement ce mariage que pour assurer une existence à la famille de son ami. Le jeune François profita si bien des leçons de son beau-père qu'à dix-huit ans il peignit un tableau représentant *saint François de Borgia donnant la bénédiction du saint-sacrement*, qui aurait fait honneur à un artiste consommé. Sa réputation s'accrut de jour en jour; et quoiqu'il fût très-laborieux, il pouvait à peine suffire aux nombreuses demandes des amateurs. Chargé par le comte d'Olivarès de décorer le palais du *Buen retiro*, il y peignit quatorze fresques dont les sujets étaient tirés des *Métamorphoses* d'Ovide. Quilliet parle avec éloge de ces fresques, dans son *Dictionnaire des peintres espagnols*; mais Velasco dit que cet artiste était si pieux que Jupiter prenait sous son pinceau les traits de Jésus-Christ, et Junon ceux de la Vierge (*Vidas de pintores*, 109). On peut en conclure que les sujets mythologiques ne convenaient pas à son talent. Parmi les chefs-d'œuvre de Camilo nous nous contenterons de citer *Sainte-Marie égyptienne*, et *la Communion de Sozime*, à Alcala de Hénarès; *Saint Charles Borromée*, l'une des plus vastes compositions de Camilo, à Salamanque; une *Descente de croix*, à Ségovie; deux tableaux tirés de la vie de *sainte Léocadie*, à Tolède; et enfin une *Vierge de Belem*, à Madrid. Camilo joint au mérite d'une couleur excellente une grande correction de dessin; mais on lui reproche d'avoir sacrifié au mauvais goût de son temps, en s'éloignant des belles formes antiques. Il mourut à Madrid en 1671. Le plus célèbre de ses élèves est Franç. Ignacio. W—s.

CAMINER (Dominique), historien, né à Venise, en 1731, fut un des collaborateurs de Jérôme Zanetti qui publiait alors un journal sous ce titre : *Il nuovo Postiglione*. Bientôt il en établit un autre intitulé : *l'Europa letteraria*, dont il a donné 58 vol. de 1768 à 1774. A cette époque, il en changea le plan et le fit paraître sous le titre de *Giornale enciclopedico*; mais il en abandonna la direction à sa fille Elisabeth Caminer (*Voy.* l'art. suivant) en 1777, s'étant chargé de continuer la

publication de la *Storia dell'anno*, résumé des principales feuilles publiques, dont il a rédigé plus de 30 vol. in-8°. Cet infatigable écrivain mourut la même année que sa fille, le 3 novembre 1796, à Sant-Angiolo, où il s'était retiré à l'approche des armées françaises. Caminer a continué le *Tableau de la révolution des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale* (*V.* Raynal, tom. XXXVII), et a publié un grand nombre d'opuscules peu recherchés aujourd'hui. Ses principaux ouvrages sont : I. *Storia della guerra trà la Prussia e la Porta ottomana*. II. *Storia della guerra per la sucessione degli stati di Baviera*. III. *Vita di Federico II*, 5 vol. IV. *Storia del regno di Corsica*. L'article de Caminer dans la *Letteratura veneziana* du P. Moschini, IV, 121, manque d'ordre et d'ailleurs est très-incomplet. W—s.

CAMINER (Elisabeth), fille du précédent, naquit à Venise en 1751. Dès son enfance elle montra le goût le plus vif pour l'étude ; elle employait à la lecture tous les moments qu'elle pouvait dérober aux occupations ordinaires de son sexe. Son père, voyant ses heureuses dispositions, ne négligea rien pour les développer ; et, dès qu'elle fut en âge de lui rendre quelques services, il la chargea de mettre au net ses manuscrits et de classer sa correspondance. Dans les loisirs que lui laissait ce travail, elle apprit les langues étrangères. A dix-huit ans, elle traduisit en italien *l'Honnête criminel*, drame de Fenouillot de Falbaire (*V.* Falbaire, tom. XIV), qui fut représenté dans les principales villes d'Italie : c'était son premier ouvrage. L'extrême bienveillance que lui témoigna le public fut pour elle un encouragement ; et depuis il ne parut pas sur les théâtres de Paris, de Londres ou d'Allemagne une seule pièce remarquable qu'elle ne s'empressât d'en offrir la traduction à ses compatriotes. En 1771, elle épousa le docteur Turra de Vicence ; et quoiqu'elle eût suivi son mari dans cette ville, lorsque son père, à raison de ses vastes travaux littéraires (1), fut forcé de quitter la rédaction du *Giornale enciclopedico*, elle le continua du 82e au 233e vol. Malgré ses occupations, Elisabeth s'était chargée de donner des leçons de déclamation à quelques jeunes gens. Elle avait fait construire pour exercer ses élèves un petit théâtre qui n'était fréquenté que par une société choisie. Un soir que, fatiguée, elle entrait dans une chambre voisine du théâtre pour s'y reposer, un soldat ivre qui ne la connaissait pas voulut l'arrêter, et lui donna un coup de poing dans l'estomac. Cet accident lui occasiona une maladie dont elle mourut en 1796, à quarante-cinq ans, vivement regrettée de tous les amis des lettres. Elle entretenait une correspondance suivie avec la plupart des auteurs dramatiques de l'Europe. Parmi ses compatriotes, elle avait pour amis Albergati-Capacelli, avec qui, disait-on, elle avait dû se marier ; les abbés Fortis et Bertola, Fr. Gritti, le célèbre Carl Gozzi, etc. Elle a laissé un grand nombre d'ouvrages. Outre ses *Raccolte di composizioni teatrali, tradotte*, Venise, 1772, 74, 76, en 20 vol. in-8°, on lui doit des traductions des *œuvres* de *Shakspeare*, en prose ; du *Tableau de*

(1) M. Valini dans son art. *Caminer* de sa *Biografia universale*, IX, 195, dit qu'Elisabeth ne reprit la direction de ce journal qu'après la mort de son père ; mais c'est une erreur, puisque, comme on l'a vu, Dominique Caminer n'est mort qu'en 1796, quelques mois après sa fille.

l'histoire moderne de Mehégan; des *Contes moraux* de Marmontel; de l'*Ami des enfants* de Berquin, et des *Œuvres pastorales* de Gessner. Cette dernière traduction est excellente; elle a été réimprimée plusieurs fois. Le P. Moschini promettait, en 1818, une biographie spéciale de cette femme distinguée, et il avait déjà recueilli des matériaux pour cet ouvrage. Voy. la *Letteratura veneziana del secolo XVIII*, tome IV, 125. W—s.

CAMINHA (Pedro-Andrade), poète, né à Lisbonne, d'une famille illustre, au commencement du XVIe siècle, était à la cour de Portugal dans une position élevée, et entretenait des liaisons avec les personnages les plus distingués. Lorsque le roi Sébastien partit pour l'Afrique, il recommanda ce poète à celui qui devait lui succéder au trône. L'existence de Caminha finit en 1589, sans avoir rien offert de mémorable. Sa réputation ne demeura long-temps fondée que sur quelques fragments de poésie peu considérables. Il y a peu d'années, on a découvert deux manuscrits de ce poète, l'un chez le duc de Cadaval, l'autre dans un couvent à Lisbonne. C'est d'après ces manuscrits qu'on a publié le recueil complet de ses œuvres sous ce titre: *Poesias de Pedro-Andrade de Caminha*. On y trouve toute sorte de pièces, des églogues, des pastorales, des épitaphes, etc. De la finesse, de la grâce, de l'élégance, de l'harmonie: voilà les qualités de ces poésies diverses; mais point d'âme, de chaleur, ni de sensibilité; Caminha est un versificateur habile, mais il n'est pas poète. On sent en lui un homme de cour qui loue sans cesse, parce qu'il veut plaire. Voici pourtant un morceau qui ne manque pas d'une certaine sensibilité; mais l'auteur en a trop peu écrit sur ce ton. Un berger reproche à une bergère son indifférence et son égoïsme. « Les nymphes de ces bocages solitaires te « désirent et t'attendent; leurs mains « sont prêtes à t'offrir des présents « destinés à toi seule. — Les fontaines « et les ruisseaux laissent couler pour « toi des ondes plus abondantes; « mais c'est là que, dans la solitude, « tu te plais avec toi seule. — Les « humides vallées et les collines se « couvrent de mille fleurs; mais tu « n'aimes que toi. — C'est pour toi « que chantent tant de bergers dont « l'amour anime la voix et le cha« lumeau: mais tes amours à toi, « c'est toi-même. » Pour dernière citation, nous offrirons au lecteur cette épitaphe d'un Portugais qui avait fait naufrage: « Toi qui pas« ses, contemple ce tombeau! Il « est orné de palmes; on y voit « aussi le lierre et le laurier; mais « il est vide; ainsi l'a voulu le sort. « Le corps de Jean Lopez devait y « reposer, et ce corps est dans l'O« céan. Son âme fut pure; elle s'é« leva vers les cieux; elle y attend « sa dépouille mortelle. » Les épitaphes de Caminha sont, au jugement d'un homme savant dans la littérature portugaise (M. Ferdinand Denis), le genre d'ouvrage où il a déployé le plus de talent, et où il a exprimé ses idées avec le plus de grâce et de bonheur. Il est dit, dans la *Bibliothèque lusitanienne* de Diego Barbosa, que Caminha avait composé un poème burlesque, ayant pour titre *Nigralamio*. On ne sait ce qu'il est devenu. F—a.

CAMPAGNOLA (Dominique), peintre et graveur, né à Padoue en 1482, fils d'un artiste,

qui maniait avec autant d'habileté le pinceau que le ciseau, apprit, sans sortir de la maison paternelle, les principes du dessin, et alla se perfectionner à Venise sous les yeux de Titien. C'est à ce grand maître qu'il fut redevable de la touche libre et savante, du coloris frais, animé, du naturel charmant et de la verve poétique qui distinguent ses tableaux. On en voit quelques-uns à Venise; mais c'est à Padoue que sont ses principaux ouvrages. On y distingue à la sacristie de la cathédrale : *Le Sauveur entre Aaron et Melchisédech;* les *quatre saints protecteurs de Padoue* et des *chérubins* dans deux triangles; à la *scuola del santo* (la chapelle de la confrérie de saint Antoine), un *enfant ressuscité* par le saint, que M. Valery trouve très-beau (*Voyage d'Italie*, II, 11). Mais Sainte-Marie *del Parto*, peut être regardée comme une véritable galerie de ses tableaux. La voûte de la chapelle, louée par Lanzi (*Storia della pittura*, III, 125), représente les *évangélistes* et d'autres *saints* dans divers compartiments. Campagnola ne s'est pas borné à peindre; il a aussi gravé à l'eau-forte et en bois, soit d'après ses propres compositions, soit d'après celles de son maître. Les pièces les plus recherchées sont parmi les gravures à l'eau-forte : I. Une *Pentecôte*, pièce en fond, 1515. II. Une *Vénus nue*, de moyenne grandeur, 1517. III. Une *Sainte Famille*, datée de 1517, estampe de grande dimension. IV. Une *Adoration des rois*. V. Un *Paysage dans le fond duquel on voit un char traîné par des bœufs*. VI. *Jupiter et Calisto*, d'après Titien. Ces trois derniers morceaux sont à peu près de la même grandeur que le n° III. Les trois pièces suivantes ont des dimensions plus petites. VII. *Le denier de César*. VIII. *La guérison des malades*. IX. *La parabole du mauvais riche et de Lazare*, trois planches en travers. Parmi les pièces gravées en bois, on distingue : X. Une *Sainte Famille où la Vierge allaite l'enfant Jésus*, pièce de dimension moyenne, et dix-sept grandes estampes représentant : XI. *Le massacre des innocents*, 1517. XII. *Saint Jérôme dans un paysage*. XIII. Un autre *Paysage au milieu duquel se trouvent groupés un soldat, une femme et des enfants*. XIV. *Trois enfants, dont l'un est assis et regarde un chien qui ronge un os*. XV. Enfin *Pharaon submergé dans la mer Rouge*, suite de 12 belles planches d'après le Titien, signées *Dominique delle Greche*, 1549. Campagnola, âgé de soixante-huit ans, conservait tout le feu de sa jeunesse, et un coloris dont peu d'artistes ont approché. Plusieurs de ses estampes sont signées, d'autres ne portent que les initiales ou les premières syllabes de son nom. La liste qu'en a donnée Huber, *Manuel des curieux*, III, 54, et d'après lui Bayerel, *Notices sur les graveurs*, I, 146, est loin d'être complète. Il mourut en 1550, non à Venise, comme le dit Huber par distraction, mais à Padoue, puisqu'il ajoute que ce grand artiste fut inhumé dans l'église Saint-Antoine, près des Campagnola ses ancêtres. B—n et W—s.

CAMPAN, (Jeanne-Louise-Henriette Genest), institutrice célèbre, vit le jour à Paris, le 6 octobre 1752. Son père, qui était premier commis au département des affaires étrangères, songea de bonne heure à la produire à la cour. Pour

y parvenir, il crut devoir, en donnant des talents à sa fille, suppléer à ce qui lui manquait du côté de la naissance. Une éducation à-la-fois brillante et solide cultiva les dispositions précoces de la jeune personne. La musique et les langues étrangères eurent surtout de l'attrait pour elle. Goldoni expatrié lui donna des leçons d'italien ; Albanèse fut son maître de chant ; Rochon de Chabannes, Duclos, Thomas, Barthe, Marmontel, l'initièrent, par leurs conseils et leurs critiques, à l'art difficile de la déclamation et de la lecture. Bientôt des amis obligeants prononcèrent en cour le nom de Mlle Genest ; et des dames influentes obtinrent pour elle la place de lectrice de Mesdames, filles de Louis XV. Il faut lire dans ses Mémoires l'émotion craintive qui l'assaillit quand, devenue habitante du palais de Versailles, elle vit pour la première fois se dérouler à ses yeux la splendide étiquette et la magnificence du trône. Elle avait alors quinze ans. Une fois ce prestige dissipé, la nouvelle lectrice, tout en s'applaudissant d'appartenir à la cour, sentit vaguement que sa position avait peu d'attraits pour une personne de son âge, et répondit fort peu à l'idée qu'on se faisait dans le monde de la vie de Versailles. Il y avait l'infini entre les appartements de Louis XV et ceux de Mesdames : autant la cour du monarque était frivole, gaie et voluptueuse, autant celle des dévotes princesses ses filles était monotone, silencieuse et sombre. C'était tant mieux peut-être pour Mlle Genest. Quoique également attachée par son titre aux trois princesses, elle se trouvait plus spécialement sous les yeux de Madame Victoire. Des journées entières se passaient à lire auprès de cette princesse qui travaillait dans son cabinet, et qui se croyait obligée de veiller sur cette jeune fille comme une mère sur son enfant. Le mariage du dauphin, depuis Louis XVI, avec Marie-Antoinette (en 1770), vint jeter un peu de mouvement dans cette atmosphère d'ennui. Jusque-là Mlle Genest n'avait eu que d'impuissantes ou tièdes protectrices dans Mesdames, qui, d'ailleurs, se seraient reproché de perdre cette jeune colombe, en la laissant prendre son essor dans d'autres régions de la cour. Louis XV même l'avait à peine remarquée, quoique l'habitude, l'usage, l'étiquette, l'amenassent de temps à autre chez ses filles. Un jour, suivant le récit de notre héroïne, en passant dans les appartements de Mesdames, pour se rendre à la chasse, le roi s'arrête en face d'elle : « Mlle Genest, on assure que vous êtes fort instruite, que vous savez quatre ou cinq langues étrangères. — Je n'en sais que deux, Sire. — Lesquelles ? — l'anglais et l'italien. — Les parlez-vous familièrement ? — Oui, Sire, très-familièrement. — En voilà bien assez pour faire enrager un mari. » Et le roi continue sa route en riant. Ces mots sont bien dans le caractère de Louis XV : mais de cette allocution de deux minutes, oubliée par le prince aussitôt que faite, quoique non oubliée par la vanité féminine de Mme Campan, ne résultait rien pour Mlle Genest. L'arrivée de la jeune dauphine vint préparer un changement à son sort. Sans se brouiller avec aucun parti à la cour, la fille de Marie-Thérèse dut se rapprocher plus souvent de ses tantes que des petits appartements où trônait la favorite, et en même temps elle y apporta un peu de gaîté. La conformité de goûts et

l'âge lui fit bientôt distinguer Mlle Genest. Elle aimait à chanter les ariettes nouvelles, et surtout celles de Grétry. La lectrice de Madame Victoire, chez qui elle se rendait le plus fréquemment, fut chargée de l'accompagner sur la harpe ou le piano. Cette haute bienveillance était à elle seule une recommandation et une dot. M. Campan, d'une des familles distinguées du Béarn et dont le père avait été secrétaire du cabinet de la reine, devint son époux. Louis XV fit don à la mariée de cinq mille livres de rente, et Marie-Antoinette se l'attacha en qualité de femme de chambre, en lui permettant de continuer auprès de Mesdames ses fonctions de lectrice, et de cumuler ainsi les appointements des deux places. Elle lui promit même de l'élever au rang de première femme. Mme Campan y arriva effectivement au bout de quelques années. Le traitement normal des premières femmes qui n'était que de douze mille francs, mais que le seul produit des bougies de chaque jour portait à cinquante mille et plus, n'était que le moindre avantage de ce poste qui donnait entre autres prérogatives la garde des diamants, le maniement de la cassette de la reine, le paiement des pensions et gratifications, beaucoup d'influence par conséquent sur tout ce qui de près ou de loin dépendait de la bonne volonté de la reine. Pendant vingt ans environ, depuis les fêtes du mariage, jusqu'en 1789, Mme Campan fut dans la confiance de cette princesse et, de toutes ses confidentes, la plus intime et la plus discrète. Sa conduite privée dans ce laps de temps ne fut point totalement exempte de reproches, et l'on parla beaucoup de ses liaisons avec Dubois de Bellegarde. Mais, après ce que l'on avait vu sous la régence et sous Louis XV, cela ne pouvait pas s'appeler du scandale. Dès l'aurore de la révolution, la première femme de chambre se trouva en relation avec des hommes très-influents du parti constitutionnel, entre autres Théod. Lameth. Probablement Mme Campan par la nature de son esprit, par la multiplicité de ses lectures, était plus favorable à ces principes qu'aux doctrines de la monarchie absolue. Ce qu'il y a de certain, en dépit des dénégations qu'elle n'a cessé de répéter sur ce point sous la restauration, c'est qu'elle passait à la cour pour constitutionnelle ; que chaque jour on le répétait au roi, à la reine, qui le croyait très-formellement : ce n'est pas à cette princesse qu'il eût été possible, même avec tout ce que Mme Campan avait d'esprit, de donner le change à cet égard. On sent bien que la confiance de Marie-Antoinette en souffrit. Le moindre penchant pour les doctrines nouvelles n'était pas un de ces griefs qui pussent trouver grâce aux yeux de la reine. On demandera peut-être pourquoi elle ne la renvoyait pas. Chargée des ordres pour les levers, la toilette, les sorties, les voyages ; préposée à la caisse, à la parure ; confidente obligée de mille détails de salle de bain et de chambre à coucher, la première femme savait trop de menus secrets dont la révélation peut-être n'eût rien été en d'autres temps, mais qui en présence de la révolution, d'un parti formidable, et des haines qui déjà rugissaient autour de Marie-Antoinette, eût trouvé des milliers d'échos, et pas un doute. Il fut convenu qu'on dissimulerait avec la femme de chambre. Les caresses, les flatteuses paroles redoublèrent. On affectait de

tenir dans sa chambre des conciliabules, d'y donner des audiences, d'y rédiger ou d'y déposer des projets politiques. Mais rien de grave ou rien de vrai ne se traitait là. « On « vous croit constitutionnelle, disait « Louis XVI, on vous calomnie, ma « pauvre Mme Campan ; consolez- « vous, ne suis-je pas calomnié tous « les jours? usez de votre influence « sur vos amis, dites-nous ce que « vous apprendrez! » Et Mme Campan faisait au roi et à la reine le rapport des délibérations, des débats, des décrets de l'assemblée nationale. Sa manière facile et nette de résumer les discussions était souvent l'objet des éloges de ses maîtres. Parfois sans doute elle devait leur confier des circonstances un peu moins publiques que celles des délibérations législatives; mais sans doute aussi elle ne disait que ce qu'elle voulait, et supprimait ce qu'il fallait laisser ignorer. Louis XVI était-il dupe de ce manége? était-il sincère lorsque, pour consoler Mme Campan, il lui disait que la proclamer constitutionnelle c'était la calomnier? On peut le croire. Mais la reine, moins facile à persuader, se tint sur ses gardes. Toutes les personnes dont l'autorité peut faire foi sur cette matière s'accordent pour l'attester (*Voy.*, entre autres, les *Mémoires* récemment publiés *de Mme de Créqui*). Très-probablement Mme Campan s'aperçut de cette tactique, mais elle fit semblant de croire à la continuation des bontés de Marie-Antoinette ; et il y eut ainsi une espèce de compromis entre la souveraine et la première femme. L'hostilité de Mme Campan, l'animosité personnelle qu'elle dut sentir contre son auguste maîtresse en reconnaissant qu'elle ne la tolérait que par peur, que l'on se cachait d'elle, et que dans cette lutte d'esprit et de ruse elle n'avait pas le premier rôle, la rendirent-elle assez ingrate pour qu'elle trahît ce qu'elle savait des secrets du château? On n'en a certes pas de preuves judiciaires ; et différente de quelques notabilités de nos jours, Mme Campan ne s'est point vantée après coup de ses perfidies. Mais l'opinion de la reine à cet égard n'était point douteuse ; et Mme Campan mentait très-sciemment en assurant que cette princesse n'avait cessé d'avoir en elle la plus grande confiance. On choisit pour exécuter le voyage à Varennes la semaine où elle n'était pas de service. Suivant son propre récit, arrangé peut-être pour dérober aux lecteurs ce que cette particularité contenait d'offensant pour elle, elle était allée accompagner son beau-père aux eaux du Mont-d'Or, et elle ne revint à Paris que dans les premiers jours d'août, lorsque la reine, ramenée dans la capitale, lui eut mandé de la joindre. Ce fait que Mme Campan présente comme une réponse victorieuse aux accusations de ses ennemis, et qui certes ne répondrait à rien, même s'il était exact, n'est pas à l'abri de contestation. Un zélé royaliste le nie formellement dans ses *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, notice hist. n° 8, p. 384. Au reste, la reine crut ne devoir rien changer à sa tactique habituelle, et tout continua en apparence comme par le passé jusqu'à la matinée du 10 août 1792. La veille, Louis XVI avait remis en dépôt à Mme Campan un portefeuille renfermant, non pas, dit-elle, des effets précieux, mais des papiers importants. Tous, à l'exception d'un seul, étaient des pièces de nature à

compromettre beaucoup le roi et la reine. C'étaient les négociations avec Mirabeau, l'état des pensions et dépenses supportées par la liste civile pour arriver à la destruction du nouvel ordre de choses, la correspondance avec les princes émigrés, divers projets de contre-révolution, etc., etc. Mme Campan avait de plus reçu de la reine, le 9 août dans la soirée, un coffre contenant ses diamants, des dentelles, etc. Toute la nuit elle fut sur pied; et le lendemain, renfermée dans une chambre avec les autres femmes, elle se vit en butte à toutes les insultes de la populace. Les piques et les sabres étaient levés sur elles, lorsqu'une voix de maître cria aux brigands: « On ne tue pas les femmes, » et que celui qui l'avait saisie par ses vêtements lui dit: « Lève-toi, coquine, la nation te fait grâce! » Elle fut alors conduite chez son beau-frère par quatre ou cinq Marseillais; trouva moyen, chemin faisant, de faire délivrer sa sœur; trinqua comme elle avec ses gardes qui certifièrent à la cabaretière que ces dames étaient leurs sœurs et de bonnes patriotes. Le 11, Marie-Antoinette demanda Mme Campan, qui cette fois encore parvint près d'elle dans la cellule que cette princesse occupait aux Feuillants. Mais le lendemain, soit que la sévérité des vainqueurs eût pris un subit accroissement, soit que l'affection de la dépositaire des diamants et du portefeuille n'eût pas trouvé moyen de surmonter les obstacles, Mme Campan ne put revoir la reine. Elle fit aussi, assure-t-elle, d'inimaginables tentatives pour obtenir la triste faveur de rejoindre la prisonnière au Temple. Mais tout fut inutile, démarches, sollicitations. Elle dut même s'estimer heureuse de voir son nom échapper aux longues listes de proscription que chaque jour voyait éclore. Il est permis de penser qu'il lui fallut de puissantes protections et peut-être des services réels ou d'intimes rapports avec des hommes puissants pour obtenir cet oubli. Quels purent être ces services? Des bruits fâcheux lui imputèrent d'avoir livré les papiers de Louis XVI, et le reproche lui en fut adressé un jour en face au milieu du parloir d'Écouen. Le retentissement de cette scène la frois sa cruellement, et peu de jours après, en présence de la communauté rassemblée, elle crut se disculper en disant que, soumise à de rigoureuses visites domiciliaires dont la cause unique était le précieux portefeuille, elle le refusa long-temps aux menaces les plus affreuses. Alors les sbires posèrent tous ensemble leurs baïonnettes sur la poitrine de son fils, jurant de tuer cet enfant si elle se taisait: la maternité l'emporta, et son fils fut sauvé. Entre cette version parfaitement dans le goût des mélodrames de ce bon temps (1810), et celle dont douze années plus tard Mme Campan orna ses mémoires, le lecteur pourra choisir. Dans cette dernière, la dépositaire tremblante transmet bien vite le portefeuille à un autre personnage qui, inquiet lui-même de tout ce qui se passe et n'osant garder, ne sachant cacher, ces funestes documents, les brûle en présence de Mme Campan et ne garde que la pièce qui peut un jour servir le roi, s'il est mis en arrestation. Ce jour arrive; la pièce n'est pas remise; mais Louis ne l'a point demandée, et puis Mme Campan ne l'a pas entre les mains. Quant aux autres papiers, ils n'ont point été livrés, puisqu'elle les a vu ou cru voir dévorer par les flammes. Si par un désolant hasard elle a été

abusée en cette triste circonstance, au moins son cœur est pur, et ce n'est pas elle qui a vendu le sang du roi ni celui de la reine. Quant aux diamants, jamais voix ne s'est élevée pour lui imputer de les avoir abandonnés aux jacobins; et, sous ce rapport, ses dernières relations avec la cour sont restées dans l'ombre. Quoique tolérée par le gouvernement de la terreur, Mme Campan, pour éviter le tranchant de la hache révolutionnaire, dut aller vivre solitaire à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse. Les événements l'avaient alors placée bien bas : plus d'appointements, ni de riches profits. Les diamants, si elle les avait, ne pouvaient être ni montrés ni aliénés. Au 9 thermidor, elle avait signé 30,000 fr. de dettes pour son mari, et pour toutes ressources ostensibles elle possédait un assignat de cinq cents livres. Il fallait se livrer à quelque travail pour redevenir riche ou pour acquérir du moins le droit de le paraître. Elle imagina d'utiliser ses talents en ouvrant un pensionnat de demoiselles. « Telle était ma pénurie, dit-elle, que hors d'état de faire imprimer des prospectus, j'en copiai cent de ma main et les répandis parmi les gens de ma connaissance qui avaient survécu à la tourmente. » Une réaction royaliste très-forte se faisait alors sentir. Le titre d'ancienne femme de la reine valut bientôt à Mme Campan la plus belle clientelle de Paris. Le ton, les grâces devaient s'être réfugiées dans la maison d'une femme dont l'enfance, la jeunesse et l'âge mûr s'étaient passés dans les appartements de Versailles, dans les boudoirs de Trianon. Le nouvel établissement était situé à Saint-Germain. Au bout d'un an, il comptait soixante élèves; l'année suivante, il en avait cent. La directrice avait racheté ses meubles, payé ses dettes. Tous les bonheurs s'enchaînent. Joséphine, qui n'était encore que Mme de Beauharnais, lui amena sa fille et sa nièce, lui confia la surveillance de l'éducation d'Eugène, et, un peu plus tard, en partant pour l'Italie où l'appelait Bonaparte devenu son mari, elle lui laissa tout pouvoir sur ses deux élèves. Revenu à Paris, le vainqueur de Wurmser et de Beaulieu se montra fort satisfait des progrès de sa belle-fille, invita Mme Campan à dîner à la Malmaison, assista deux fois chez elle à des représentations d'*Esther*, et mit ses deux plus jeunes sœurs en pension à Saint-Germain. On comprend combien un tel suffrage plaçait haut dans l'opinion la maison de Mme Campan, et avec quelle rapidité la mode amenait de jour en jour de nouvelles élèves dans le pensionnat privilégié. Chaque pas de l'ambitieux général vers la puissance ou vers la gloire élevait d'un cran le nouveau Saint-Cyr; et l'on savait qu'y mettre sa fille, c'était faire sa cour à Joséphine et à son mari. Ce fut bien mieux encore lorsque la prodigieuse fortune du colosse impérial eut transformé toutes ces élèves de Saint-Germain en maréchales, en princesses, en reines : c'était à qui aurait l'honneur d'apprendre la grammaire et la danse sous cette institutrice d'altesses et de majestés, dans cette enceinte où l'on respirait comme une atmosphère de sénatoreries, de grands-duchés et de trônes. Ce n'était peut-être pas là l'impression la plus heureuse à laquelle pussent se livrer de jeunes et frêles imaginations; et Mme Campan semble jusqu'à un certain point s'être occupée d'en défendre ses élèves; mais cette impression était en quelque sorte dans l'air de la maison; et cet enivrement

de grandeur qu'explicitement elle désapprouvait, tout dans ses manières, dans la tenue de son établissement, dans l'idée qu'elle avait d'elle-même, le respirait et l'inspirait. Un champ nouveau s'ouvrit encore à sa vanité comme à ses talents : l'empereur accessible à tout ce qui lui était proposé de grandiose voulut fonder, à l'instar de Mme de Maintenon, un établissement modèle où les sœurs, les filles et les nièces des chevaliers de la Légion-d'Honneur recussent une éducation distinguée. Dans une cour remplie des élèves de Mme Campan, à qui eût-il été possible de songer si ce n'est à Mme Campan ? Peut-être était-elle pour quelque chose dans cette idée. Ce qui est bien sûr, c'est qu'elle rédigea les statuts de cet établissement placé à Ecouen, qu'elle en eut la direction avec le titre de surintendante, et de plus qu'à partir de ce jour on dut l'appeler Mme la baronne Campan. A quelques légères imperfections près, l'établissement d'Ecouen a été sans contredit la plus belle création que jusque-là l'expérience et la raison de concert aient élaborée pour l'éducation des femmes ; aussi le titre d'élève d'Ecouen a longtemps été regardé dans le monde comme un titre d'honneur. Toutefois les ennemis de Mme Campan lui ont reproché un intolérable despotisme à l'égard de tout ce qui l'entourait, des airs altiers, impérieux, des violences même ; et, en repoussant la dernière accusation, on doit reconnaître que ses amis ne l'ont point justifiée. Du reste d'autres imputations plus graves encore ont été dirigées contre la surintendante d'Ecouen : son absolue soumission aux puissances qui régnaient de par Napoléon, l'auraient, a-t-on dit, entraînée à des complaisances bien coupables chez la femme qui avait en dépôt l'innocence et l'honneur des familles ; le nom de Murat a été prononcé à cette occasion par des pamphlétaires. Mais nous sommes convaincus que le nom de Mme Campan doit rester pur de cette tache ; et nous ne mentionnons ces bruits odieux que parce qu'ils ont été répétés par la presse. Mme Campan était arrivée à son apogée en 1811. Cette année, en créant une succursale d'Ecouen à Saint-Denis, Napoléon, malgré la haute opinion qu'il avait de Mme Campan, ne l'en nomma pas surintendante. Elle eût souhaité ardemment cumuler la direction des deux maisons, et peu s'en fallut que dans cette occasion elle n'accusât l'empereur d'ingratitude. Trois ans après, elle reçut un coup plus funeste. Les Bourbons étaient rentrés. Une ordonnance l'évinça de son pachalik d'Ecouen, supprimant à-la-fois la surintendante et la maison. En vain elle tenta de se réconcilier avec la cour. Ni ses protestations, ni les certificats pompeux de hauts personnages qui peut-être ne connaissaient qu'imparfaitement ses relations avec la reine, ne purent triompher des préventions que les nouveaux habitants des Tuileries avaient conçues. Sa vanité en fut vivement froissée. Quand il fallut qu'elle se le tînt pour dit, elle bouda, se fit libérale, parla par aphorismes et par sentences, imitant beaucoup le style de Mme de Staël : « Jamais l'œil-de-bœuf de Versailles ne me pardonnera d'avoir eu la confiance du roi et de la reine, » nous avons vu ce qui en était ; et, « Le pouvoir aujourd'hui est dans les lois, partout ailleurs il serait déplacé ; mais cette vérité leur échappe, la poussière des vieux parchemins les aveugle... » Déchue ainsi de ses grandeurs anciennes et modernes, Mme Campan quitta Paris pour se retirer

à Mantes. Là elle reçut la nouvelle de la mort de son fils unique, qui, après avoir été auditeur au conseil d'état et commissaire spécial de police à Toulouse sous le gouvernement impérial, avait été jeté dans les prisons de Montpellier et y avait langui plusieurs mois. Déjà de cruels incidents lui avaient ravi la plus grande partie de sa famille : sa sœur (Mme Auguier), sur le point d'être arrêtée le 9 thermidor, s'était jetée par une fenêtre ; la première de ses nièces (Mme de Broc) s'était noyée en tombant dans un gouffre aux eaux d'Aix en Savoie ; la seconde, la maréchale Ney, venait de perdre son mari ; leur père à toutes deux était mort de douleur dès le commencement du procès de son gendre ; enfin un neveu de ce dernier s'était brûlé la cervelle. La mort de Henri Campan porta le dernier coup à la sensibilité de sa mère, dont la santé depuis ce temps déclina sans cesse. Les eaux de Bade, les vues pittoresques de la Suisse, la conversation de la duchesse de Saint-Leu, qu'elle revit avec attendrissement, ne la soulagèrent point. Enfin il fallut pratiquer sur elle une opération cruelle ; elle la subit avec courage ; mais bientôt des symptômes fâcheux apparurent, et la mort fut inévitable. Mme Campan expira le 16 mars 1822. Sur son tombeau, dans le cimetière de Mantes, s'élève une colonne de marbre blanc surmontée d'une urne et accompagnée d'une épitaphe fort simple.—Si la vie de Mme Campan n'est pas exempte de taches, ses travaux comme institutrice recommandent son nom à la postérité. A tout hasard elle voulait que ses élèves fussent en état de se suffire à elles-mêmes. Elle les exhortait aux habitudes simples, aux soins de ménage, aux ouvrages d'aiguille, etc., ayant pour maxime que l'éducation d'une femme n'est complète que lorsqu'elle n'est étrangère à aucun des travaux de son sexe. Toutefois elle ne se faisait pas d'illusion sur les imperfections qui rendent presque impossible dans un grand établissement l'initiation des élèves aux détails domestiques. Quant aux arts et aux talents d'agrément, en leur assignant le rang élevé auquel les placent la vie élégante et la civilisation moderne, elle rappelle avec douleur qu'il faut six, huit, dix ans d'études pour commencer à se classer parmi les artistes. Les peines chez elle étaient très-douces et très-habilement graduées, de sorte que la plus légère censure inspirait un effroi immense ; les corrections affligtives étaient donc tout-à-fait hors de l'esprit de l'institution, et c'est ce qui doit réduire à néant l'imputation des sévices articulée contre la surintendante. Mme Campan a dit un beau mot sur elle-même et tracé un beau modèle aux femmes qui suivent la même carrière, en proclamant que dans toute sa vie d'institutrice elle a voulu faire des élèves qui fussent institutrices à leur tour. « Créer des mères, dit-elle, voilà toute l'éducation des femmes. » Les ouvrages de Mme Campan sont : I. *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV, Louis XV, et Louis XVI*, Paris, 1822, 3 vol. in-8° ; 2e éd., 1823. Ces Mémoires, qui font partie de la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution française*, comprennent vingt-un ans depuis l'installation de Mme Campan auprès de Marie-Antoinette en qualité de femme de chambre jus-

qu'au 12 août 1792. Ils sont écrits avec beaucoup de grâce, abondent en traits curieux et caractérisques du temps, et peignent très-fidèlement l'intérieur de la reine. On peut ajouter qu'ils la font aimer, et montrent chez elle autant de noblesse que de disinvolture et d'élégance, autant de bonté que de charmes. Ajoutons aussi pourtant que la narratrice ne dit pas tout. Nous savons de sources certaines que l'éditeur de ces Mémoires eut, vers le temps de la publication, accès au château, et qu'il fit disparaître du manuscrit tout ce qui pouvait choquer d'augustes susceptibilités. Mais ces suppressions mêmes n'eussent-elles pas eu lieu, nous croyons que les Mémoires de Mme Campan seraient encore féconds en réticences. Et quoi de plus simple? L'habile surintendante d'Ecouen avait senti que le seul rôle qui lui convînt était une affectueuse vénération pour sa bienfaitrice. Elle eut toujours ou toujours témoigna ce sentiment. Y déroger dans ses écrits eût été pour elle pis que de l'ingratitude; c'eût été de la stupidité; c'eût été prouver l'ingratitude et la trahison dont tant de soupçons la noircissent. II. *Lettres de deux jeunes amies*, Paris, in-8°. III. *Conversations d'une mère avec sa fille, en anglais et en français, composées pour la maison d'éducation de Mme Campan, dédiées à Mme Louis Bonaparte* Paris, an XII (1804), in-8°. IV. *De l'éducation des femmes*, Paris, 1823. V. *Théâtre d'éducation* (contenant, entre autres pièces: *Arabella, ou la pension anglaise; la vieille de la Cabane; les deux éducations; le concert d'amateurs; les petits comédiens ambulants*). Ces quatre derniers ouvrages ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes de Mme Campan sur l'éducation*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°. On a imprimé, en 1833, *Correspondance inédite de Mme Campan avec la reine Hortense*, précédée d'une notice et d'une introduction par J.-A.-C.-Buchon, Paris, 2 vol. in-8°. M. Maigne, médecin des hôpitaux de Mantes, dont la femme avait été élevée à Ecouen, et avait servi de secrétaire à son institutrice, a publié en 1824 un *Journal anecdotique de Mme Campan*, ou Souvenirs recueillis dans ses entretiens; suivi de sa correspondance inédite avec son fils, Paris, chez Baudouin frères, in-8° de 250 pages. On trouve une notice sur Mme Campan à la tête de ses Mémoires: elle est signée de l'éditeur M. Barrière. Il faut lire aussi les *Observations sur les Mémoires de Mme Campan, par M. le baron d'Aubier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi*, Paris, 1823, in-8°. Vers le temps de la mort de Mme Campan parurent d'elle deux portraits lithographiés assez remarquables pour l'exécution et la ressemblance. Dans son *Mémoire sur les évènements relatifs au voyage de Varennes*, le baron de Goguelat (*V.* ce nom, au Supp.) a réfuté plusieurs assertions de Mme Campan relativement à ce voyage. P—ot.

CAMPANAIO (Lorenzo di Lodovico), surnommé *Lorenzetto*, sculpteur et architecte florentin, né en 1494, mérita l'amitié de Raphaël qui l'employa dans divers travaux importants, et lui fit épouser une sœur de Jules Romain, son disciple chéri. Dans sa jeunesse, Lorenzetto termina le mausolée du cardinal Forteguerri, placé dans l'église de Saint-Jacques à Pistoie, et qu'André del Verrochio avait laissé imparfait. On

y remarque une figure de la *Charité* où il commença à développer tout son talent. Il se rendit ensuite à Rome, où malgré son habileté il fut d'abord occupé à des ouvrages de peu d'importance, mais ayant fait connaissance avec Raphaël, ce grand artiste lui fit confier l'exécution du tombeau que le cardinal Chigi voulait se faire ériger dans l'église de Sainte-Marie-du-peuple. Lorenzetto fit les deux belles figures de *Jonas* et d'*Elie* qui ornent ce tombeau, et que l'on prendrait pour deux productions du ciseau grec, si l'époque à laquelle elles furent exécutées et le nom de leur auteur n'étaient pas connus. Il attendait un juste salaire de ce bel ouvrage; mais, Raphaël et le cardinal Chigi étant morts avant qu'il fût terminé, Lorenzetto se vit forcé, par l'avarice des héritiers du prélat, à le garder dans son atelier, où il resta pendant plusieurs années. Ces deux figures ont reçu cependant plus tard la destination qu'elles devaient avoir. Comme architecte, cet artiste a construit à Rome plusieurs maisons particulières et le palais Cafarelli, ainsi que la façade intérieure et les jardins du palais du cardinal della Valle. Dans ce jardin il exécuta deux magnifiques bas-reliefs en marbre, tirés de l'histoire ancienne. Après le siège de Rome, le pape Clément VII ayant fait abattre deux petites chapelles de marbre, placées à l'entrée du pont Saint-Ange, les fit remplacer par deux statues de marbre, dont l'une représentant *saint Paul* fut confiée à Paul Romano, et l'autre, celle de *saint Pierre*, à Lorenzetto. Malgré tous ces travaux, cet artiste habile était sans fortune, et cinq fils en bas âge ajoutaient à ses besoins. C'est alors que San-Gallo, architecte de Saint-Pierre, lui confia une partie des constructions que le pape Paul III avait ordonnées pour l'achèvement de cet édifice. Ces travaux enrichiront l'artiste en peu de temps, et il eût fait une fortune considérable, si une mort prématurée ne l'eût frappé en 1541, à l'âge de 47 ans. P—s.

CAMPANI (Nicolas), poète dramatique, surnommé *il Strascino*, mot dont la décence ne permet pas de donner ici l'équivalent en français, était né vers la fin du XVe siècle à Sienne. D'un caractère facétieux et d'une gaîté intarissable, il fit les délices de ses compatriotes qui se plaisent à des spectacles dont ne s'accommode pas aussi bien la délicatesse de leurs voisins : mais on ignore les particularités de la vie de ce personnage. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il était membre de l'académie des *Rozzi*. On connaît de lui quatre comédies rustiques ou églogues, car elles portent aussi ce dernier titre : *il Coltellino*, *il Strascino*, *il Magrino*, et enfin *il Berna*. Les trois premières sont citées dans la *Dramaturgia* de l'Allacci, dans l'*Histoire du théâtre italien* de Riccoboni, etc.; mais la quatrième n'est indiquée que dans le *Catalogue* de Pinelli. Quoiqu'elles aient été réimprimées plusieurs fois à Venise et à Florence, séparément ou dans des recueils, les pièces de Campani sont très-rares, même en Italie. On ne les trouvait pas dans la bibliothèque de Floncel, la plus riche collection de livres italiens qu'on ait vue en France, et on les chercherait inutilement à la bibliothèque du roi. La plus connue des pièces de Campani, c'est le *Strascino* dont le nom lui est resté. On en compte au moins cinq éditions. La première est de Sienne, 1519, et la plus récente de Venise, 1592, in-8°.

On doit encore à cet écrivain facétieux un poème *in ottava rima*, dont le sujet n'est autre que la maladie à laquelle les Français ont donné le nom de mal de Naples ; il est intitulé : *Lamento di quel tribulato di strascino sopra el male incognito, che tratta della patienza ed impatienza*, Venise, 1523, in-8° de 28 feuillets. Les bibliographes en citent d'autres éditions de 1529, 1537 et 1621 ; mais les curieux recherchent surtout l'édition originale. On trouve de notre auteur des *Capitoli* dans le second livre des *Rime* de Berni, et dans d'autres recueils du même genre. W—s.

CAMPBELL (sir Neil), officier anglais, né vers 1770, servit trois ans, de 1797 à 1800, dans les Indes-Occidentales, sans obtenir un grade plus élevé que celui de lieutenant, retourna en Angleterre où il devint capitaine, resta dix-huit mois à l'école militaire, en sortit avec le titre de quartier-maître-général dans le district sud ; puis, ayant été nommé major en 1805, il passa derechef en Amérique, d'où il fit de temps à autre quelques apparitions dans sa patrie. Il obtint successivement les grades d'adjudant-général des forces anglaises dans les îles du Vent et sous le Vent, et de lieutenant-colonel. Sa belle conduite dans l'expédition contre la Martinique et contre les Saintes, près de la Guadeloupe, l'avait fait remarquer, lorsque la conquête de ces deux îles et l'expulsion définitive des Français rendirent inutile un plus long séjour des forces britanniques dans ces parages. De retour à Londres, sir Neil Campbell n'y resta que peu de temps ; et, passant dans la péninsule hispanique, il prit part à la guerre contre Napoléon comme colonel du 16e régiment d'infanterie portugais. La brigade de Pack, dont ce régiment faisait partie, n'appartenait spécialement à aucune division, et se transportait partout où le demandait le bien du service. Le régiment de Neil Campbell fut employé, en 1811 et 1812, au blocus d'Almeida, qui formait la gauche de la position durant la bataille de Fuentes de Onor, aux sièges de Ciudad-Rodrigo, de Badajoz, de Burgos, enfin à la bataille de Salamanque. Plusieurs fois le duc de Wellington mentionna son nom avec honneur dans ses rapports. Ramené en Angleterre au commencement de 1813 par le mauvais état de sa santé, le colonel Campbell passa bientôt en Suède, sans doute avec une mission pour Bernadotte qu'il fallait unir à la coalition, puis, franchissant la Baltique, il alla joindre le quartier-général de l'empereur Alexandre en Pologne, où il trouva l'ambassadeur anglais, lord Cathcart, qui l'employa concurremment avec le colonel Lowe et sir Robert Wilson pour se tenir au fait des forces et des opérations militaires des divers corps de l'armée russe. Le colonel Campbell prit même du service dans le corps de Wittgenstein, et il eut part aux deux campagnes de 1813 et 1814 jusqu'à l'entrée des alliés à Paris. En août 1813 il fut détaché au siège de Dantzig, et il y passa les deux mois suivants. En mars 1814, au combat de la Fère-Champenoise, il chargea impétueusement les Français à la tête de la cavalerie, et fut blessé en cette rencontre, mais de la main d'un Cosaque qui dans la mêlée le prit pour un officier français. Après le triomphe des alliés, Campbell fut un des officiers désignés pour accompagner Bonaparte jusqu'à l'île d'Elbe. Les

trois autres commissaires étaient Koller, le comte Schouvalov et le comte Truchsess. Il obtint en même temps de son souverain le titre de chevalier et des armoiries, avec le brevet de colonel dans l'armée britannique, et de l'empereur de Russie la décoration de l'ordre de Sainte-Anne, avec les croix de Saint-George et de Saint-Vladimir. Sir Neil Campbell revint ensuite à l'île d'Elbe, sous le prétexte plausible de préserver, par sa présence, cette éphémère souveraineté de toute insulte extérieure, mais bien évidemment pour y surveiller les mouvements de Bonaparte. On publiait que l'ex-empereur lui-même avait sollicité cette prolongation de séjour. Cela veut dire tout au plus que parmi les commissaires étrangers que ses vainqueurs lui pouvaient imposer le colonel Campbell était le moins désagréable ou le moins redoutable à ses yeux. Le fait est qu'il parvint sans une peine extrême, sinon à l'endormir complètement, du moins à lui donner le change. Toute l'île et toute la côte italienne, voisine de Porto-Ferrajo, retentissaient des allées et venues des partisans de Bonaparte; et l'on s'attendait à tout instant à le voir débarquer sur Piombino ou Livourne, pour s'y indemniser un peu en pirate de la lenteur qu'on mettait à lui faire payer les arrérages de sa pension. Il y eut un art profond à répandre ainsi la croyance d'une équipée sans importance, équipée souhaitée des puissances puisqu'elle eût fourni un prétexte pour rompre le pacte signé à Fontainebleau avec Bonaparte, lui reprendre cette île, d'où il menaçait encore l'Europe, et le reléguer au-delà des mers. Déjà cette décision avait été prise à Vienne; mais, quoique sage, elle contrevenait si nettement aux traités, que l'on désirait un palliatif ou un prétexte de tout rompre. La moindre excursion hors de l'île d'Elbe devait en être un excellent: dans cette hypothèse le manque de parole venait de Napoléon, et peut-être, dans les escarmouches qui pourraient s'ensuivre, l'homme dont l'existence était si gênante périrait-il. C'est avec de telles pensées que le colonel Campbell, sans doute à demi-instruit du prochain départ de l'ex-empereur, se rendit sur le continent de l'Italie au milieu de février. Il était à Florence le 23, lorsque l'événement eut lieu. En revenant le 27, il aperçut du haut du vaisseau qu'il montait la petite flotille, qui allait débarquer à Cannes, mais, ajoute-t-il dans la justification qu'il adressa à son gouvernement, sans se douter de ce qu'elle portait. Cette espèce d'évasion, puisque enfin Bonaparte était aux yeux de l'Europe un prisonnier, donna lieu à des débats animés dans les deux chambres: les ministres prirent hautement la défense et de leur escadre dans la Méditerranée et de leur commissaire. En effet, il est palpable que sir Neil, en facilitant par son défaut de vigilance la sortie de Bonaparte, ne dut que suivre un plan tracé de haut. Les Anglais, quand une fois ils purent traiter en vrai prisonnier cet homme illustre, et qu'ils n'eurent plus envie qu'il échappât, surent bien trouver un geolier autrement rigide que le colonel Campbell. Au reste sir Neil n'en avait pas moins été dupe comme tant d'autres, en s'imaginant que Bonaparte rompant son ban allait jouer un jeu misérable et mesquin, et ne cinglerait pas droit sur la France. Malgré la tournure nouvelle que prirent dès-lors les événements, le cabinet ne lui en donna

pas moins des missions importantes. En mai, avec le prince Cariati, envoyé par la reine de Naples, femme de Murat, il négocia la capitulation d'après laquelle l'armée anglo-sicilienne occupa la ville de Naples; l'arsenal lui fut livré ainsi que les vaisseaux qui se trouvaient dans le port. Vers la fin du même mois, il conclut avec cette princesse, qui s'était rendue à bord du navire anglais *le Terrible* (*the Tremendous*), une convention en vertu de laquelle on devait la ramener en France. Mais lord Exmouth déclara que sir Neil avait outrepassé ses pouvoirs; et de nouvelles négociations amenèrent la reine à se mettre avec ses enfants sous la protection de l'empereur d'Autriche. Sir Campbell passa ensuite à l'armée anglaise en Belgique, prit d'assaut, à la tête d'une des colonnes d'attaque, la porte de Valenciennes à Cambrai, enfin reçut le commandement du contingent de 3,000 hommes fourni par les villes anséatiques. Vers la fin de 1815, il fut envoyé, avec le major Peddie et le chirurgien Guillaume Cowday, pour explorer les sources du Niger et continuer les découvertes de Mungo Park. En 1826 il succéda, en qualité de gouverneur-général de Sierra-Leone, au major-général sir Charles Turner. L'influence délétère de cet horrible climat ne tarda pas à le frapper à son tour. Il mourut le 14 août 1827, avant d'avoir complété un an de résidence. P—ot.

CAMPE (Jean-Henri), surnommé en France le *Berquin allemand*, naquit à Deensen dans le duché de Brunswick-Wolfenbuttel, en 1746, commença ses études à l'école de Holzminden, et alla les terminer à l'université de Halle comme élève en théologie. En 1773, il fut placé en qualité d'aumônier dans le régiment du prince de Crussé qui était en garnison à Potsdam; mais cet emploi ne tarda pas à lui déplaire : le spectacle des désordres et de l'ignorance dont chaque jour le rendait témoin lui fit sentir les malheurs attachés à une mauvaise éducation, et développa chez lui le désir d'améliorer l'instruction populaire. C'est avec cette vocation qu'il succéda, en 1776, à Basedow comme directeur de l'institut d'éducation de Dessau (dit *Philanthropinum*). L'année suivante, il quitta ce poste, pour se rendre à Hambourg et y fonder un institut semblable. Sa santé lui imposa la loi de céder cet établissement au bout de six ans (1783); il se retira dès-lors à Trislow, village près de Hambourg, et il y vécut dans la solitude jusqu'en 1787, occupé de la composition de ses premiers ouvrages pour les divers âges de l'enfance. En 1787, le duc de Brunswick l'appela dans ses états pour lui conférer le titre de conseiller des écoles. Il fut ensuite nommé chanoine du chapitre de Saint-Cyriaque, dont plus tard il devait se trouver le doyen, et il obtint la direction de la librairie d'éducation de Brunswick. On touchait alors à l'époque qui vit l'explosion de la révolution française. Campe, que des raisons de santé avaient amené à Paris, applaudit aux principes que les novateurs mettaient en avant, et, comme tant d'autres, crut de bonne foi à la prochaine destruction des abus et au règne de l'âge d'or. Il fut un de ceux à qui l'assemblée nationale décerna le titre de citoyen français. De retour en Allemagne, Campe se dévoua plus ardemment que jamais aux ouvrages d'éducation, et bientôt se vit à même

d'acheter la librairie dont il avait été le directeur. Le succès toujours croissant de ces publications fit de cet établissement un des plus florissants de l'Allemagne. Sa prospérité se soutint au milieu de la crise que la librairie allemande eut à supporter sous la domination napoléonienne. Mais, dès cette époque, l'établissement avait cessé d'appartenir à Campe qui, las des affaires commerciales, l'avait cédé à son gendre (Vieweg), pour se retirer à sa maison de campagne, voisine de Brunswick. Quoique plus circonspect qu'enthousiaste, il était profondément affligé des désastres de sa patrie; et le témoignage honorable que lui donna le corps électoral du nouveau royaume improvisé en faveur de Jérôme Bonaparte, en le nommant membre des états de Westphalie pour l'ordre des savants, ne le réconcilia pas avec l'usurpation. Il vécut assez pour voir la chute de cette puissance éphémère; mais les ravages du chagrin joint à la vieillesse l'empêchèrent d'y survivre long-temps. Il mourut à Brunswick le 22 oct. 1818. Sa vie avait été patriarcale et modeste : sa mort fut exempte de faste. Par son testament, en ordonnant qu'on l'enterrât dans son jardin, il défendait que ses funérailles offrissent la magnificence d'usage dans le pays : les sommes qui eussent été affectées à ces vaines dépenses devaient être distribuées aux pauvres, et de plus deux mille exemplaires de son *Théophron* devaient être répandus gratis parmi des enfants de familles indigentes. Campe avait reçu, en 1809, de l'université d'Helmstadt le diplôme de docteur en théologie. C'est un des écrivains qui ont le mieux mérité de la jeunesse et qui ont ouvert pour elle des sources nouvelles d'instruction, tant par le choix varié des sujets sur lesquels il a tenté de promener la mobile curiosité des enfants, que par l'attrait des formes, des cadres à l'aide desquels il a masqué l'aridité de quelques détails. Peu d'hommes ont mieux que lui possédé l'art de se proportionner à l'intelligence des divers âges qu'il instruit, de mêler le sérieux au léger, les exemples à la théorie, la piquante narration à la discussion de principes ou de lois d'un genre plus haut et plus sévère. Son style pur et simple peut passer pour un modèle dans le genre. Sa morale est insinuante et douce en même temps que noble; elle part du cœur, elle persuade. La belle ame de l'auteur se reflète à tout instant dans la simplicité du récit, dans le calme du dialogue, dans le naïf entraînement des allocutions morales. Au reste, Campe a d'autres titres encore que ses ouvrages d'éducation aux souvenirs de la postérité. Ses travaux sur la langue allemande, quoiqu'il en ait souvent exprimé le résultat d'une manière singulière, ont un vrai mérite et ne sont pas demeurés inutiles. Il avait surtout en vue de purger la langue allemande de tous ces mots exotiques que les alluvions de tous les peuples de l'Europe ont tour à tour déposés sur le granit germanique; et il est un de ceux auxquels on doit attribuer le demi-succès de cette entreprise difficile. Voici la liste abrégée de ses écrits : I. *Collection des ouvrages de J.-H. Campe, pour l'enfance et pour la jeunesse*, Brunswick, 1806-9, 1812, 30 petits vol.; 4e édit., ibid., 1829-1832, 37 vol. Les principales pièces de cette collection sont *Robinson Crusoé*, en dialogues, 3 vol., traduit cinq fois en

français, traduit aussi dans toutes les langues de l'Europe, même en turc et en grec moderne ; la *Découverte de l'Amérique par Colomb*, 3 vol. ; les *Aventures de Fernand Cortez* ; les *Aventures de Pizarre* ; la *Petite Bibliothèque des enfants* ; la *Bibliothèque instructive et géographique des jeunes gens* ; le *Petit Livre de morale, à l'usage des enfants* ; le *Recueil de différents mémoires d'éducation* ; les *Eléments de psychologie*, ou *Leçons élémentaires sur l'ame* ; les *Relations de voyage* ; enfin *Théophron*, ou *le Guide des jeunes gens*, et les *Conseils à ma famille*, véritable pendant de Théophron. II. *Dictionnaire de la langue allemande*, 1807-11, 5 gros vol. in-4°. Cet ouvrage colossal, achevé en cinq ans, et dans l'instant où les difficultés commerciales étaient le plus grandes, fut fatal à la fortune et à la santé de Campe. Il faut y joindre le *Dictionnaire des mots qui ne sont point allemands* (Verdeutschungswörterbuch), 1801 et 1813, 1 vol. in-4°, rédigé sous ses auspices par Berd. III. *Lettres écrites de Paris pendant la révolution*, c'est-à-dire dans les commencements de la révolution. Elles furent imprimées d'abord dans le journal de Brunswick, puis séparément en 1790. Elles firent quelque sensation à cause du nom de leur auteur, que l'on supposait moins exalté, moins hyperbolique dans ses sentiments. Plus tard, ces lettres lui furent reprochées souvent, mais sans acrimonie. On semblait, en lui rappelant le péché de sa plume si patriarcale, si touchante de bonhomie, lui dire : « Mais il est convenu, bon homme, que vous ne vous entendez pas en politique. » P—ot.

CAMPEGE ou CAMPEGGI (Benoît), poète latin de la même famille que le cardinal de ce nom (*V.* Campège, tom. VI), naquit à Bologne dans les premières années du XVIe siècle. Ayant terminé ses études il reçut le laurier doctoral dans les facultés de philosophie et de médecine, et consacra ses talents à l'enseignement. Il remplit quarante ans les chaires de logique, de philosophie et de médecine à l'académie de Bologne, et mourut le 13 janvier 1566. Ses restes furent ensevelis dans l'église Saint-Colomban. On a de lui : *Italidis libri X latino carmine conscripti* ; Bologne, 1553, in-fol. Ce poème est très-rare. L'auteur y décrit les principaux évènements dont il avait été le témoin, avec une exactitude et une fidélité remarquables. W—s.

CAMPHARI (Jacques), théologien du XVe siècle, était né, vers 1440, à Gênes. Ayant embrassé la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Dominique, il fut envoyé par ses supérieurs à l'université d'Oxford pour y terminer ses études. Il y reçut le grade de licencié dans la faculté de philosophie, et de retour en Italie publia son traité : *De immortalitate animæ, opusculum in modum dialogi*. Cet ouvrage est écrit en italien, quoique l'intitulé soit latin. La première édition in-fol., sans date, de vingt-cinq feuillets, est sortie des presses de J.-Phil. Lignamine, à Rome, en 1472. Elle est si rare qu'on ne l'a pas encore vue passer dans les ventes à Paris. On en trouve la description dans le *Catalogus romanarum edit.* d'Audifredi, p. 110. Quelques bibliographes en citent une autre édition de 1473 ; mais son existence est plus que douteuse, puisque, d'après la souscription qu'ils rapportent, il faudrait que l'impres-

sion en eût été terminée le même mois et le même jour que la précédente. On en connaît quatre autres qui, par leur date et par leur rareté, méritent de fixer l'attention des curieux : ce sont celles de Milan, 1475, Vienne, 1477, Cosenza, 1478, toutes in-4°, et Brescia, 1478, in-fol.

W—s.

CAMPI (Paul-Emile), poète dramatique, était né, vers 1740, à Modène, d'une famille patricienne, et déjà connue dans les lettres (Voy. la *Bibliot. modenese* de Tiraboschi). Il débuta, en 1774, par la tragédie de *Biblis*, pièce conduite avec beaucoup d'art et dans laquelle on trouve des situations d'un grand effet. Elle fut jouée avec succès sur les principaux théâtres d'Italie, et valut à l'auteur les encouragements de Voltaire. Une lettre qu'il écrivit au patriarche de Ferney à l'occasion de son *Dialogue de Pégase et du Vieillard*, lui mérita de sa part de nouveaux compliments (Voy. la *Corresp.* de Voltaire ; ann. 1774). Il donna, quelque temps après, une seconde tragédie : *Woldomir, ou la conversion de la Russie ;* un style pur et plein de convenance en assura le succès. Quelques critiques, en accordant à cet écrivain un génie vraiment tragique, trouvent sa versification un peu lâche. Campi mourut en 1796.

W—s.

CAMPIGLIA (Jean-Dominique), dessinateur célèbre, né à Lucques en 1692, reçut les premières leçons de son art d'un oncle qui excellait à travailler en marqueterie. Il alla de bonne heure étudier à Bologne, d'où il rapporta des dispositions pour le dessin qui lui donnèrent un commencement de réputation et le firent appeler à Rome. Chargé de dessiner d'après l'antique, il s'acquitta de ce devoir avec une intelligence remarquable. C'est d'après lui qu'on a gravé une grande partie du Musée Capitolin, 4 vol. in-fol. Appelé ensuite à Florence, il dessina la riche collection de camées et d'incises que possède le cabinet grand-ducal. Depuis, cette tâche honorable a été continuée par le célèbre Jean-Baptiste Wicar, élève de David, et qui s'est inspiré de toute la verve et de la correction de son prédécesseur. Campiglia de temps à autre exécutait quelques tableaux où l'on admirait la force et la fermeté du dessin. Il a eu l'honneur d'obtenir que son portrait fît partie de la collection de ceux des peintres célèbres qu'on voit à Florence dans le Musée. Campiglia mourut vers 1750.

A—d.

CAMPION. *Voy.* Tersan, tom. XLV.

CAMPOLONGO (Emmanuel), poète et archéologue, naquit le 30 déc. 1732, à Naples, de parents riches et qui ne négligèrent rien pour lui procurer une bonne éducation. Après avoir achevé ses études littéraires, il suivit un cours de philosophie, fréquenta les écoles de droit et de médecine et acquit ainsi des connaissances très-variées. La fortune qu'il espérait lui permettant de se livrer à son goût pour la poésie, il parvint bientôt à faire des vers avec une extrême facilité ; et il ne laissa guère passer l'occasion d'en composer. La mort de son oncle, médecin du pape Benoît XIV, l'ayant obligé de se rendre à Rome pour régler les affaires de sa succession, il y fut promptement connu de tous les amis des lettres. Le cardinal Passionei témoigna le désir de voir le jeune poète en particulier ; il lui donna le sujet d'une pièce, et fut très-content de la manière dont il l'avait traité.

Les poètes sont assez ordinairement de mauvais ménagers : Campolongo qui ne s'était jamais mêlé de l'administration de sa fortune s'aperçut un jour que ses revenus ne lui suffisaient plus ; il voulut s'occuper du droit et de la médecine ; mais ses habitudes le ramenaient insensiblement à la littérature, et, en 1765, il accepta la chaire d'humanités au collége de Naples. Les talents qu'il développa dans cette place attirèrent à ses leçons une foule d'élèves ; mais les efforts qu'il était obligé de faire pour soutenir sa réputation comme professeur ne l'empêchèrent pas de publier successivement un grand nombre d'ouvrages qui décèlent beaucoup d'imagination et une rare fécondité. Plus tard, l'académie héracléenne l'admit au nombre de ses membres ; et l'étude approfondie qu'il avait faite des inscriptions antiques le mit à même de rendre à ses collègues de grands services. Occupé de perfectionner plusieurs ouvrages qui devaient mettre le sceau à sa réputation, il ne prit aucune part aux troubles que Naples éprouva dans les dernières années du XVIIIe siècle, et mourut du typhus au mois de mars 1801. On connaît de lui : I. *La Polifemeide, sonetti,* Naples, 1759, in-8° ; *colle parafrasi latine*, ibid. 1763, in-4°. Dans cette suite de sonnets, l'auteur s'est proposé de peindre le délire de Polyphème. Son biographe Roberti dit qu'il tient de Campolongo que cet ouvrage fut réimprimé dans toute l'Europe, et que les académiciens de Paris lui demandèrent son portrait pour le placer dans leur bibliothèque. II. *La Mergellina, opera pescatoria*, ib., 1761, in-8°. Cet ouvrage, dans le genre de l'*Arcadia* de Sannazar, est en prose mêlée de vers. Il est très-rare. III. *La Galleide*, ib., 1766, in-8°. IV. *Il Proteo*, ibid., 1768, in-8° ; nouvelle édit., 1819, in-8°, avec la vie de l'auteur en latin par Michel Roberti. C'est un recueil de vers italiens et latins dans lesquels Campolongo, nouveau Protée, prend tour à tour la forme des plus célèbres poètes anciens et modernes. Lalande trouve qu'il a complétement réussi (*Voyage en Italie*, édit. de 1790, V, 465). V. *La Volcaneide*, ib., 1776, in-8°. VI. *Le Smanie di Pluto*, ib., 1776, in-8°. Dans ce recueil du même genre que *la Polifemeide*, l'auteur a peint la fureur de Satan, lorsqu'il voit une ame près de lui échapper. VII. *Polifemo ubbriaco, ditirambo*, ibid., 1778, in-4°. VIII. *Il Peccatore convinto ; quaresimale*, ib., 1778, 3 vol. in-12. Ces sermons offrent une peinture énergique des vices du siècle. Les critiques italiens, en convenant que l'auteur a beaucoup d'esprit et de vivacité, lui reprochent de tomber souvent dans l'enflure et l'exagération. IX. *Cursus philologicus*, ib., 1778, 4 vol. in-12. X. *Sepulcretum amicabile*, ib., 1781, 2 tom. in-4°. XI. *Litholexicon intentatum*, ibid., 1782, in-4° ; ouvrage utile aux archéologues. XII. *Sereno sevenato, o sia idea scoperta di Quinto Samonico*, ibid., 1786, in-8°. Cette édition de Samonicus inconnue en France, a la même date que celle du docte Ackerman, la meilleure que l'on ait de ce médecin-poète (*Voy.* Samonicus, tom. XL). W—s.

CANANI (Jean-Baptiste), célèbre anatomiste qui fit les premiers pas vers la découverte de la circulation du sang, était né à Ferrare, en 1515, et parmi ses aïeux comptait un de ces savants grecs qui, sous

le règne des Paléologues, vinrent s'établir en Italie. Sa famille a produit plusieurs hommes célèbres dans l'art de guérir, entre autres J.-B. Canani, médecin de Mathias Corvin et du pape Alexandre VI; et c'est afin qu'on ne le prenne pas pour celui-ci qu'il est désigné sous le nom de Canani *le jeune*. J.-B. Giraldi, surnommé Cinthio, qui lui donna les premières leçons des lettres grecques et latines, concourut à tourner son goût vers l'anatomie dont il avait fait lui-même un traité en vers héroïques, intitulé : *De humani corporis partibus*. L'exemple de quelques parents qui se distinguaient dans la profession de médecin, acheva d'entraîner le jeune Canani vers l'étude de la médecine. Il eut pour maître en cette partie Antoine Musa Brasavola qui était médecin du duc d'Este, Hercule II; et Marie Canani, son parent, qui était professeur d'anatomie à Ferrare, l'initia dans cette science. Il fit sous celui-ci de tels progrès qu'il fut bientôt jugé digne de lui succéder. Ne se bornant point aux études anatomiques auxquelles il se livrait avec ardeur en particulier, il rassemblait chez lui plusieurs médecins des plus instruits pour les consulter dans les dissections qu'il faisait en leur présence; et de ce nombre étaient Marie Canani, François Vesale, Jean Rodriguez, connu sous le nom d'*Amatus Lusitanus*, Archange Piccolomini, Hippolyte Boschi, Jacob-Antoine Boni. Pour s'aider, par la comparaison, à faire des découvertes dans la structure interne du corps humain, il s'appliqua en même temps à la zootomie; et fut, avant l'âge de vingt-cinq ans, en état de publier un livre très-curieux, accompagné de vingt-sept planches, sous le titre de *Musculorum humani corporis picturata dissectio, in Bartholomæi Nigrisolii Ferrariensis patritii gratiam, nunc primum in lucem edita*. On n'en connaît plus que six exemplaires, dont l'un est dans la bibliothèque publique de Ferrare, trois dans des bibliothèques particulières d'Italie, un dans celle de Dresde, et le sixième, qui avait été donné à Haller, a été acheté trente sequins par milord Bute. Aucun de ces exemplaires n'indique le lieu ni l'année de l'impression, ni le nom de l'imprimeur. Les bibliographes croyaient que l'édition était de 1572, mais il a été démontré par Nicolas Zaffetini, professeur de médecine à Ferrare, en 1809, au moyen de plusieurs témoignages d'auteurs contemporains de J.-B. Canani, qu'elle est de 1541 (1). Non seulement il connut parfaitement l'économie et le jeu des muscles, mais encore, ainsi que l'avoue Fallope, ce fut lui qui découvrit dans la palme

(1) Ce volume est orné de 27 planches gravées sur cuivre par le fameux Jérôme Carpi. David Clément en fait mention dans la *Bibliothèque curieuse*, VI, 192; mais ni ce bibliographe ni ses successeurs n'en ont connu la véritable date. Tous l'ont cru de 1572. Il est si rare que Portal, malgré toutes ses recherches, ne l'a jamais pu voir et qu'il n'a parlé des découvertes de Canani que d'après Amatus Lusitanus (*Hist. de l'anatomie*, II, 25). L'abbé Marini dit qu'il en avait sous les yeux un exemplaire (*Archiatr. pontif.*, I, 300), et cependant il n'en a pas cru la date antérieure à 1572. Toutefois Vesale, dans l'*Examen observation. Fallopii*, dit qu'il avait lu la myologie de Canani lorsqu'il mit au jour son traité *De corporis humani fabrica*; et cet ouvrage fut imprimé pour la première fois en 1543 (*Voy.* VESALE, tom. XLVIII). On ignore les raisons qui détournèrent Canani de publier la seconde partie de son ouvrage, laquelle était sous presse lorsque la première parut. Il est vraisemblable que le succès du traité de Vesale lui fit arrêter l'impression de cette seconde partie, et supprimer tant qu'il le put les exemplaires de la première, circonstance qui peut servir à en expliquer l'extrême rareté. On assure que Canani avait composé deux autres ouvrages : l'un contenait ses *Essais anatomiques* sur les animaux, et l'autre ses *Observations* sur les maladies qu'il avait eu l'occasion de traiter; mais ils n'ont pas été publiés depuis sa mort, et l'on n'en connaît aucun manuscrit. W—s.

de la main celui qu'on appelle palmaire *brève*, et que Galien n'avait pas même aperçu. Bientôt après, mais avant 1546, où personne encore n'en avait parlé, il remarqua et fit observer à ses disciples, dans quelques veines du corps humain, ces semilunes membraneuses, appelées valvules, qui indiquaient la circulation du sang. Cette observation fut portée à Padoue par Fallope qui était le grand ami de Canani. Lui-même, vers 1547, fit part de cette découverte au fameux André Vesale qu'il rencontra à Ratisbonne, où il venait d'être appelé par le frère du duc Hercule II, François d'Este, qui y était tombé malade. On ne comprend pas, d'après cela, comment Aquapendente, qui fut élève de Fallope, a pu dire, en 1603, que les valvules avaient été primitivement reconnues par Sarpi, quoique tous les disciples de Canani, devant lesquels celui-ci en avait démontré l'existence, eussent attesté qu'elles leur avaient été manifestées par lui bien antérieurement. Morgagni lui-même à qui furent dédiées les œuvres d'Aquapendente, en convient dans la quinzième de ses *Epist. anatom.*, §. 65 et 67. C'est un fait que le savant Haller a constaté dans ses *Éléments de physiologie*, tom. Ier, pag. 137. Exercé aux opérations chirurgicales, Canani inventa plusieurs instruments pour faciliter les plus délicates, entre autres un, très-ingénieux, pour perforer le gland à un enfant de deux ans dont le sexe semblait équivoque, parce que les évacuations urinaires se faisaient par une ouverture qu'elles s'étaient forcément procurée. C'est à lui qu'on doit encore l'instrument appelé *Rocchetta* (petite quenouille) pour débarrasser l'abdomen, l'estomac, ou d'autres parties creuses, des globules qui s'y forment quelquefois. La réputation extraordinaire que J.-B. Canani avait acquise le fit nommer par le pape Jules III, alors tourmenté de la goutte, son premier médecin. Il se rendit à Rome, et parvint à soulager le pontife qui, pour le rendre apte aux meilleures récompenses qu'il pût lui donner, l'engagea à entrer dans l'état ecclésiastique. On n'a pas dit positivement qu'il l'ordonna prêtre; mais cela est présumable, car on voit qu'en 1559 Canani était qualifié de révérend, et que l'année suivante il fut promu à la cure et à l'archiprêtré de Ficarolo dans le diocèse de Ferrare, sans toutefois être obligé à résidence. Depuis la mort de Jules III, il était revenu dans sa patrie, où il s'était remis à exercer la médecine. Pour se délasser de ses travaux il s'amusait à faire des vers. Le duc Alphonse le nomma premier médecin de tout le duché de Ferrare; et en cette qualité, il répondit à l'attente du prince et à celle du public. Parvenu au faîte de la gloire, comme médecin, comme anatomiste, comme chirurgien, il termina sa carrière le 29 janvier 1579. Sa réputation était si éclatante et si bien établie que la plupart des auteurs de ce temps-là crurent se devoir à eux-mêmes de le louer dans leurs écrits; et l'on regrette bien vivement que son traité *des muscles* dont il n'avait publié qu'une partie dans le livre que nous avons cité, n'ait pas reçu le complément qu'il s'était proposé de lui donner. C.

CANCELLIERI (l'abbé François-Jérôme), l'un des philologues les plus féconds de notre époque, était né le 10 octobre 1751, à Rome, d'une famille honorable, mais pauvre. Doué d'une

grande vivacité d'esprit et d'une vaste mémoire, il fit de rapides progrès dans les langues anciennes. Ses cours étant terminés, le P. Cordara (*Voy.* ce nom, tom. IX), charmé de ses talents précoces, le prit pour son secrétaire, mit ses livres et ses manuscrits à sa disposition, et lui donna le conseil de faire une étude approfondie de la langue latine. Sous la direction de cet habile maître, Cancellieri fut bientôt en état de marcher sur les traces des Stay et des Buonamici, regardés en Italie comme les derniers des latins. Le P. Cordara fit plus : désirant procurer à son élève une existence qui lui permît de se livrer entièrement à la culture des lettres, il le conduisit, en 1770, à Sienne où il l'installa dans le palais des Albani dont il lui avait ménagé la protection. Quarante ans après, Cancellieri se rappelait encore avec plaisir les moments qu'il avait passés dans cette maison et les regrettait comme les plus heureux de sa vie (1). Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut bientôt pourvu de quelques bénéfices. Admis peu de temps après à l'académie arcadienne, il y lut des discours et des vers latins qui jetèrent les fondements de sa réputation ; et ses premiers ouvrages sur les antiquités chrétiennes confirmèrent l'idée avantageuse qu'il avait donnée de ses talents. Dans ce temps-là, Giovenazzi ayant découvert à la bibliothèque du Vatican un fragment du XLIe livre de Tite-Live, et l'ayant enrichi de quelques notes, en fit présent à son ami Cancellieri pour qu'il le publiât sous son nom. Le jeune savant y joignit une préface de sa composition, et cette publication lui fit beaucoup d'honneur. Après avoir été successivement attaché à divers prélats, il devint bibliothécaire du cardinal Léon Antonelli (*Voy.* ce nom, LVI, 372), homme d'un rare mérite, dont il reçut et auquel il donna des témoignages multipliés du plus tendre attachement. Dans un poste si favorable à ses goûts studieux, Cancellieri continua de se livrer avec ardeur à des recherches d'érudition, moins utiles que curieuses. Malheureusement l'entrée des Français à Rome, en 1798, vint troubler ses paisibles occupations. Il demanda vainement à partager le sort du cardinal Antonelli, et passa tout le temps de leur séparation dans la plus profonde retraite. Déjà revêtu de la dignité de secrétaire de la grande-pénitencerie, il fut, en 1802, nommé directeur de l'imprimerie de la propagande, dont il augmenta le matériel de quatre nouveaux caractères qui furent gravés et fondus par le célèbre Bodoni. En 1804, il accompagna le cardinal Antonelli au sacre de Napoléon. Pendant son séjour à Paris, il s'empressa de visiter les savants et les littérateurs, dont il se concilia l'estime par sa politesse et son amabilité. Ce fut à cette époque qu'il se lia d'une étroite amitié avec Millin ; et le plaisir de le revoir entra pour quelque chose dans le voyage que l'antiquaire français fit peu de temps après en Italie. Lorsque Cancellieri quitta Paris, il souffrait d'une plaie à la jambe, que la fatigue de la route aggrava. De retour à Rome, il fut malade assez sérieusement pour donner à ses amis des inquiétudes. Il finit cependant par se rétablir ; mais il ne put jamais recouvrer entièrement ses forces. La mort du cardinal Antonelli (1811) lui causa la plus vive affliction. Voulant éterniser ses regrets et sa reconnaissance pour ce généreux bienfai-

(1) Voy. la *Lettre* à Koreff indiquée sous le n° XVII.

teur, il lui fit élever un tombeau dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. La dépense de ce monument avait épuisé ses modestes épargnes, puisque, dès l'année suivante, il se plaignait de ne pouvoir, faute d'argent, publier quelques ouvrages dont les libraires ne voulaient pas faire les frais. L'idée que Cancellieri ne pouvait survivre à son Mécène (2) accrédita sans doute le bruit de sa mort qui se répandit quelque temps après dans toute l'Italie. A cette occasion, il écrivit une *lettre* pleine de raison et de gaîté. M. de Mersan en a donné la traduction dans le *Magasin encyclopédique*, 1812. Ni l'âge ni les infirmités n'avaient ralenti l'ardeur de Cancellieri pour le travail. Un jour, M. de Funchal, ambassadeur de Portugal, lui parlait de l'entrée publique qu'il allait faire; trois jours après, Cancellieri lui envoya l'histoire complète de l'entrée de tous les ambassadeurs portugais à Rome, sans aucune exception. Il ne laissait passer aucun évènement de quelque importance sans l'annoncer dans les journaux de Rome, et sans publier à ce sujet des notices, des lettres, des dissertations; mais on doit regretter que le temps qu'il dépensait à ces curieuses bagatelles ne lui ait pas permis de terminer plusieurs ouvrages importants, entre autres une histoire des *Lincei* pour laquelle il avait, dit-on, recueilli d'immenses matériaux. Il mourut à Rome le 29 décembre 1826, à soixante-quinze ans, et fut inhumé près d'Antonelli dans l'église de St-Jean-de-Latran, où les cardinaux seuls pouvaient avoir leur tombeau. Le pape fit en sa faveur cette honorable exception. Toutes les académies auxquelles il appartenait s'empressèrent de publier son éloge. Cancellieri possédait des connaissances très-variées, mais ne savait pas toujours en tirer parti. La plupart de ses ouvrages, composés avec trop de précipitation, offrent un amas de notes souvent étrangères à l'objet principal, qui se trouve étouffé par les accessoires. C'est ainsi qu'au sujet du baptême de deux cloches, après avoir décrit et commenté les cérémonies usitées en pareil cas, Cancellieri, sous le prétexte que les cloches servent à sonner les heures, traite fort longuement des horloges et donne la description des plus anciennes et des plus compliquées. C'est encore ainsi qu'à l'occasion de la statue de Moïse par Michel-Ange, il donne le catalogue très-incomplet, mais encore plus inutile, des ouvrages publiés sur le législateur des Hébreux. Tout en rendant justice au mérite de Cancellieri, on doit donc regarder comme un effet de l'enthousiasme le titre de *nouveau Varron*, qui lui fut décerné par ses compatriotes. S'il l'égala par son ardeur pour le travail, il ne peut lui être comparé sous d'autres rapports. La liste de ses ouvrages remplirait plusieurs colonnes (3). Nous nous bornerons à rappeler ici les principaux : I. *Sagrestia vaticana eretta dal regnante pontifice Pio sesto*, Rome, 1784, in-8°. II. *De secretariis veterum christianorum et veteris ac novæ basilicæ vaticanæ; præmittitur syntagma de secretariis ethnicorum*, ib., 1786, 4 vol. in-4°, fig. Ouvrage plein d'érudition et recherché des savants. III. *Descrizione de' tre pontificali che*

(2) Cancellieri, dans la dédicace de l'ouvrage n° V lui applique ce vers d'Horace à Mécène :
O et præsidium et dulce decus meum!

(3) L'abbé Pouyard a donné la liste des travaux de Cancellieri dans une *lettre* à Millin, *Mag. encyclopéd.*, 1809, V, 105.

si celebrano per le feste di Natale, di Pasqua e di santo Pietro, ib., 1788, in-12. Ce curieux opuscule a été réimprimé en 1814, et traduit en français par l'auteur en 1818, in-12. Outre le détail des cérémonies qui ont lieu dans la chapelle pontificale à l'époque des grandes solennités, on y trouve des anecdotes intéressantes sur les vases et ustensiles qui composent le trésor de cette chapelle, et sur les artistes auxquels on doit ces chefs-d'œuvre d'orfévrerie. IV. *Descrizione delle funzioni della settimana santa nella capella pontificia*, ib., 1789, in-12; réimprimé en 1801, 1802 et 1818. Entre autres détails curieux que contient cet opuscule, on citera la liste des prédicateurs du jeudi-saint, depuis 1386. V. *Storia de' solenni possessi de' sommi pontifici*, ib., 1802, in-4°. Cet ouvrage ne lui coûta que cinq mois de travail. Il l'avait entrepris à la demande du cardinal Antonelli, et il le lui dédia. VI. *Le due nuove campani di Campidoglio benedette dalla S. di N. S. Pio VII*, ibid., 1806, in-4°. VII. Un *Recueil* de dissertations sur la statue connue sous le nom de *Discobole*, ibid., 1806, in-4°. Cancellieri n'en est que l'éditeur; mais, suivant sa coutume, il y joignit beaucoup de notes. VIII. *Lettera sopra l'origine delle parole* DOMINUS *e* DOMNUS; *e del titolo di* DON *che suoldarsi ai sacerdoti*, ib., 1808, in-8°. IX. *Dissertazione*, etc. (Dissertation sur les palefreniers de la haquenée, etc.), ib., 1809. X. *Il mercato, il lago dell'acqua vergine, ed il palazzo pamfiliano nel circo agonale detto volgarmente piazza Navona*, ibid., 1811, in-4°. On trouve à la fin du volume la liste des écrits que l'auteur avait déjà publiés, au nombre de quarante-quatre. XI. *Memorie di santo Medico, martire e cittadino di Otricoli, con la notizia de' medici e delle medichesse illustri per santità*, ibid., 1812, in-8° de 74 pp. A cette époque, on ne pouvait rien imprimer à Rome sans en avoir reçu l'autorisation du baron de Pommereul (*V.* ce nom, t. XXXV), directeur-général de la librairie. Il la fit attendre près d'un an, et ne l'accorda aux sollicitations de Millin qu'en le chargeant de conseiller à l'auteur de se livrer à d'autres sujets (*Voy. Magasin encyclopédique*, 1814, V, 220). XII. *Le sette cose fatali di Roma antica*, ib., 1812, in-8°. Il dédia cet ouvrage à Millin. XIII. *Lettera fisico-morale sopra la voce sparsa dell' improvisa sua morte*, ib., 1812, in-12. On y trouve une liste assez étendue de tous les personnages plus ou moins célèbres dont la mort a été prématurément annoncée. XIV. *Descrizione delle carte cinesi che adornano il palazzo della villa Valenti*, ib., 1813, in-8°. XV. *Dissertazione intorno agli uomini dotati di gran memoria, ed a quelli divenuti smemorati*, etc., ibid., 1815, in-12; 1816, in-8°. C'est un des plus curieux opuscules de Cancellieri. L'auteur y a joint en forme d'appendice des catalogues d'ouvrages sur les érudits précoces, sur les savants qui n'ont point eu de maîtres, sur la mémoire artificielle, sur l'art de faire des extraits et sur le jeu des échecs. XVI. *Biblioteca degli scrittori sopra gli scacchi*, ib., 1817, in-12; elle est incomplète. Pillet (*Voy.* ce nom, au Suppl.), l'un de nos collaborateurs, a donné dans les *Annales encyclopédiques*, 1817, V, 214, les titres de plusieurs ouvrages sur les échecs, oubliés par

Cancellieri. XVII. *Lettera sopra il tarantismo, l'aria di Roma e della sua campagna; con la notizia di Castel Gandolfo*, ib., 1817, in-12. Cette lettre adressée au docteur Koreff renferme beaucoup de détails sur la vie de l'auteur, des extraits des manuscrits du P. Cordara, des notices biographiques, un catalogue des ouvrages sur le café, etc. XVIII. *Dissertazione epistolare*, etc. Dissertation épistolaire sur deux inscriptions des martyres Simplicie, mère d'Orse, et d'une autre Orse, trouvées avec leurs vêtements et des vases contenant du sang dans les cimetières de Saint-Cyriaque et de Sainte-Agnès, ib., 1819, in-12. Il a trouvé le moyen de parler, dans cet opuscule, du traité de la *République* de Cicéron, que M. Mai venait de découvrir dans les manuscrits palimpsestes du Vatican. XIX. *Notizie istoriche delle stagioni e de' siti diversi in cui sono stati tenuti i conclavi nella città di Roma*, ib., 1823, in-8°. Son but est de prouver que l'air n'est point aussi malsain à Rome qu'on le prétend, puisqu'il ne s'est jamais déclaré de maladie contagieuse dans le conclave. XX. *Notizia sopra l'origine e l'uso dell' anello pescatorio*, ib., 1823, in-8°. XXI. *Lettera sopra la statura di Mosè del Buonarotti, con la biblioteca mosaica*, Florence, 1823, in-4°. XXII. *Notizie istoriche delle chiese di santa Maria in Julia e di santo Giovanni Calibita*, Bologne, 1823, in-4°. Cet ouvrage est orné du portrait de l'auteur. XXIII. *Lettera al conte Morocini, sulla cifra dell' accademia de' Lincei*, Venise, 1829, in-8°. XXIV. Un assez grand nombre d'*Eloges* et de *Notices biographiques* imprimées séparément et dans des recueils, entre autres sur Dante, sur Christophe Colomb et sur Gersen, abbé en 1240, que Cancellieri regarde comme l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. L'abbé Baraldi a publié une vie de ce philologue. W-s.

CANCER (Jacques), jurisconsulte espagnol, né à Balbastro dans le royaume d'Aragon, s'établit à Barcelone où il mourut vers la fin du seizième siècle, âgé de 72 ans. On a de lui un ouvrage excellent intitulé : *Variæ resolutiones juris cesarei pontificii et municipalis principatus cataloniæ*, 1590, 3 vol. in-fol. (Voy. la *Bibl. hisp.* de Nic. Antonio, et Moréri, 1759). Fontanella, dans ses Décisions de Manfone, tom. II, p. 165 et 518, appelle Jacques Cancer *auteur très-grave, très-docte, et un véritable jurisconsulte*. Son livre faisait autorité dans quelques-uns de nos parlements de droit écrit. Cancer avait laissé manuscrit un autre recueil de *Résolutions* ou *Conseils*, que Joseph Ninot, son parent, évêque de Lérida, chercha vainement à découvrir pendant qu'il était auditeur de Rote à la cour de Rome. — Cancer (*Jérôme*), poète espagnol du 17e siècle, était officier de la cour de Philippe IV et mourut en septembre 1655. Son principal talent consistait en équivoques, jeux de mots, plaisanteries et facéties en vers. L'auteur de la Bibliothèque espagnole nous apprend que l'ensemble des jeux poétiques de Cancer faisait le délice des oreilles et leur volupté (*summâ cum voluptate auribus excipitur*). Il ajoute que, comme poète, il eut peu d'égaux (*pares habuit paucos*); et que, comme auteur facétieux, il a surpassé tous ceux qui ont excellé dans le même genre (*reliquos omnes su-*

perare visus fuit). Les Œuvres de Jérôme Cancer furent imprimées à Madrid, en 1650, in-4°. On y trouve une immense profusion de jeux de mots, d'équivoques, de quolibets, plusieurs comédies écrites *laudabiliter*; et tout le volume, dit son grave biographe, est plein d'urbanité et de facéties (*opera urbanitate et facetiis plena*). Aussi l'auteur facétieux était-il attaché à la cour de Philippe IV (*Matriti in curia degens*). Ces courtes citations feront connaître le goût et la manière du plus célèbre des biographes espagnols, chanoine et procurateur des affaires d'Espagne en cour de Rome. V—ve.

CANCLAUX (Jean Baptiste-Camille, comte de), général français, naquit à Paris le 2 août 1740, d'une ancienne famille de noblesse de robe. Après avoir acquis dans l'école d'équitation de Besançon une instruction très-solide, il partit à l'âge de seize ans comme volontaire dans un corps de cavalerie et fit toutes les campagnes de la guerre de Hanovre. Sans autre protection que son mérite, il obtint un avancement assez rapide. En 1774 il était chevalier de Saint-Louis et major du régiment de Conti, dragons, avec rang de colonel. S'étant rangé, dès le commencement de la révolution, dans la minorité de la noblesse qui en adopta les principes, il fut nommé maréchal-de-camp en 1791, et lieutenant-général le 7 septembre de l'année suivante. Placé sous les ordres de Labourdonnaye dans le Finistère, il y réprima, sans employer de moyens rigoureux, les insurrections partielles que la conspiration de la Rouarie fit éclater. Il se rendit ensuite à Nantes, et, secondé par la garde nationale, il dissipa les rassemblements qui s'étaient formés sur la rive droite de la Loire. Au mois d'avril 1793, nommé commandant de l'armée des côtes de Brest, il s'empressa de faire connaître au ministre sa véritable situation, et de lui demander des secours qui n'arrivèrent point. Rassuré cependant par quelques succès obtenus sur les insurgés dans la Vendée, il crut pouvoir quitter Nantes pour aller dans le Morbihan où sa présence était nécessaire. Mais à la nouvelle que les Vendéens s'étaient emparés de Saumur et de Machecoul, il se hâta de revenir à Nantes(1). Il établit à Saint-Georges un camp de trois à quatre mille hommes pour couvrir la ville, et prit d'ailleurs toutes les mesures propres à repousser une attaque. Cependant les Vendéens, maîtres des deux rives de la Loire, s'avançaient au nombre de quatre-vingt mille hommes. Ils sommèrent les magistrats de Nantes de reconnaître l'autorité royale, les menaçant en cas de refus de passer au fil de l'épée la garnison, qui ne consistait qu'en un régiment de ligne, et de livrer la ville au pillage.

(1) Le général Canclaux était membre de la société populaire de Nantes. Il fallait, sous peine d'être réputé suspect, s'y faire agréger; et c'est ainsi que le général Labourdonnaye en avait fait partie. Le général Canclaux prenait part aux travaux de la société que j'avais alors le triste et dangereux honneur de présider. Il me remit, écrit de sa main, le projet suivant, que je fis adopter : « *Projet de réponse de la société populaire de Nantes à celle de Lannion* : A Nantes, le 12 mai 1793, l'an 2 de la République française. Citoyens et frères, nous recevons avec reconnaissance l'offre républicaine que vous nous faites. Nos dangers sont pressants, nous avons éprouvé des revers, mais nous n'avons pas désespéré du salut de la chose publique. Avec votre aide nous en espérerons. Venez donc, venez bien armés. Nous ne vous tendrons pas les bras, ils sont tous levés contre nos ennemis, mais nous vous donnerons place parmi nous aux premiers rangs, et nous vous associerons à la juste vengeance et à la gloire que nous avons juré d'obtenir. — Les membres de la société de Nantes. » Les citoyens et frères de Lannion n'arrivèrent pas : les chemins étaient fermés, et l'invitation rédigée par le général Canclaux, n'eut aucun résultat. V—ve.

Averti de leur marche, Canclaux avait ordonné la levée du camp de Saint-Georges, et il venait de rentrer à Nantes avec sa troupe, lorsque l'attaque commença par une vive canonade sur tous les points. Elle se soutint depuis deux heures et demie du matin (29 juin) jusqu'à neuf heures du soir, et pendant tout ce temps Canclaux ne quitta pas la porte de Rennes, le poste le plus dangereux. Il eut son habit percé d'une balle qui blessa un de ses aides-de-camp. On ne peut nier que ce ne soit à ses bonnes dispositions et à son sang-froid que la république dans cette circonstance critique ait dû la conservation de cette ville importante. Quelques jours après il se porta sur Ancenis d'où il se rendit à Angers, pour se concerter avec Biron sur les moyens de rétablir les communications entre Nantes et la Rochelle; mais le plan qu'ils avaient adopté ne put recevoir son exécution par suite de la mésintelligence qui régnait entre les différents généraux. La crainte d'augmenter les difficultés du moment lui fit refuser son adhésion aux projets des fédéralistes. De retour à Nantes, il s'occupa de discipliner et d'exercer le peu de troupes laissées à sa disposition. Au mois d'août il reprit l'offensive, délogea les Vendéens de plusieurs postes importants, et se rendit à Saumur pour assister au conseil où devaient être discutés les moyens de mettre promptement un terme à la guerre civile. Il y vit pour la première fois Kléber et les autres généraux de la garnison de Mayence, que le comité de salut public venait de placer sous ses ordres; et, les précédant à Nantes, il y fit préparer une fête pour leur réception. Avec des soldats aguerris et dont la réputation de bravoure ne tarda pas à pénétrer jusque dans les rangs des Vendéens, Canclaux remporta plusieurs avantages; mais, dénoncé par Ronsin, il fut remplacé le 1er octobre par le général Lechelle dans le commandement de l'armée. Il reçut la nouvelle de sa destitution sur le champ de bataille, au moment où il donnait l'ordre de poursuivre les insurgés en pleine déroute. Aussitôt il revint à Nantes et s'empressa de communiquer à son successeur toutes les notions qu'il avait acquises depuis l'ouverture de la campagne, jusqu'au secret de ses fautes (2). Il resta sans emploi jusqu'à la chute de Robespierre; mais alors on se souvint de ses services, et il fut rétabli général en chef de l'armée de l'Ouest. Ses dispositions étaient faites pour recommencer la guerre, lorsqu'il fut autorisé à suivre le projet de pacification. Sa prudence aplanit toutes les difficultés, et il eut la gloire de conclure avec les chefs de l'armée vendéenne (*Voy.* CHARETTE, tom. VIII) un traité qui rendit momentanément le calme à ces malheureuses contrées. Remplacé bientôt après par Hoche, Canclaux fut d'abord chargé d'organiser l'armée du Midi. Mais les talents qu'il avait montrés comme négociateur le firent désigner pour l'ambassade d'Espagne. Sa santé ne lui permit pas d'accepter ce poste important. L'ambassade de Naples lui fut confiée en 1796, et, pendant le peu de temps qu'il résida dans cette cour, il sut se concilier l'estime générale. Il eut pour successeur Treilhard, qui ne s'y rendit pas, et qui fut bientôt remplacé lui-même par Garat. A son retour en France, Canclaux fit partie du comité militaire composé des généraux et des

(2) Voy. *Histoire de la guerre de la Vendée*, par Beauchamp, I, 291 et suiv.

tacticiens les plus habiles. Ayant, au 18 brumaire, offert ses services à Bonaparte, il fut nommé commandant de la 14e division à Caen, puis inspecteur-général de cavalerie, et enfin, en 1804, élu membre du sénat-conservateur. En 1813, à l'époque où la France était menacée d'une invasion, il fut envoyé commissaire extraordinaire dans les départements de la Bretagne pour y organiser des moyens de résistance. Il adhéra, comme le plus grand nombre de ses collègues, à la déchéance de l'empereur et fut nommé pair le 4 juin 1814. Ayant été compris par Napoléon dans la nouvelle chambre des pairs qu'il créa en 1815 après son retour de l'île d'Elbe, Canclaux refusa d'y siéger, et fut réintégré par le roi après son second retour. Il y prononça l'éloge de ses collègues Lespinasse et d'Aboville. Il mourut à Paris le 30 déc. 1817. Son corps fut présenté à l'église Saint-Paul, sa paroisse, et transporté à la Saussaye près de Corbeil, où il possédait un domaine. Canclaux avait publié dans sa jeunesse un ouvrage où les principes de la petite guerre sont développés avec une netteté et une précision qui l'ont rendu très-utile pour les officiers d'avant-garde et les partisans. Il avait été marié deux fois : de son premier mariage il eut une fille, veuve du comte de Colbert, et remariée à M. de la Briffe. Son éloge, prononcé le 8 janvier 1818, par le comte de Muy, a été imprimé par ordre de la chambre des pairs. W—s.

CANDEILLE (Amélie-Julie), comédienne, connue aussi dans les fastes de la musique et de la littérature, sous les noms de Simons-Candeille et de Périé-Candeille, naquit à Paris le 31 juillet 1767. Elle eut son père (1) pour premier maître de musique, et ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de treize ans elle se fit applaudir au concert spirituel, comme cantatrice, harpiste, pianiste, et compositeur, dans une cantate et un concerto dont on la disait auteur. Elle débuta, en avril 1782, à l'Opéra, dans le rôle d'*Iphigénie en Aulide* de Gluck, fut immédiatement reçue, et joua l'année suivante celui de Sangaride dans l'*Atys* de Piccinni. Mais une incongruité qui lui échappa, dit-on, un jour sur la scène, la rendit si honteuse qu'elle en tomba malade, et quitta le théâtre. Toutefois des revers de fortune déterminèrent ses parents à l'y faire reparaître. Les leçons de Molé l'ayant mise en état de jouer, en 1785, à la Comédie-Française, Hermione dans *Andromaque*, Roxane dans *Bajazet*, et Aménaïde dans *Tancrède*, malgré les médiocres succès qu'elle y avait obtenus, elle fut reçue sociétaire à quart de part la même année,

(1) *Pierre-Joseph* Candeille, né le 8 décembre 1744, à Estaires dans la Flandre française, vint à Paris où il fut engagé, en 1767, comme basse-taille coryphée dans les chœurs de l'Opéra. Il se retira, en 1784, avec une pension, voyagea en Italie et en Allemagne, rentra à l'Opéra en 1800 comme chef du chant et professeur, fut supprimé en 1802, rappelé, en 1804, et définitivement réformé en 1805, avec une pension plus forte. Retiré à Chantilly, il y mourut le 27 avril 1827, dans sa quatre-vingt-troisième année. Ses œuvres musicales sont des motets exécutés au concert spirituel, et cinq opéras joués à l'Académie royale de musique : *les Fêtes de Thalie*, 1778; *Laure et Pétrarque*, 1780; *Pizarre*, ou *la Conquête du Pérou*, en cinq actes, 1785. Cette pièce n'eut que neuf représentations, et fut jouée encore quelquefois en 1791, réduite en quatre actes. *Castor et Pollux*, en cinq actes, eut 150 représentations de 1791 à 1799, et vingt autres à sa reprise de 1814 à 1817. Candeille, en refaisant la musique de cet opéra de Bernard, n'a conservé que trois morceaux de Rameau. Son ouvrage, où figurent des demi-dieux, eut l'honneur de se maintenir au répertoire à une époque où les rois étaient bannis de la scène. *L'Apothéose de Beaurepaire*, ou *la Patrie reconnaissante*, ne fut joué que trois fois en 1793. Candeille a laissé quatorze autres opéras non représentés.

par la protection du baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, et sur un ordre de Louis XVI qui l'avait vue au théâtre de la cour dans *Ariane*. Quoique mademoiselle Candeille eût bien la taille imposante de Melpomène, cependant la délicatesse de ses traits, l'expression de sa physionomie, ses cheveux blonds, ses yeux bleus, la blancheur de son teint, la rendaient peu propre au genre tragique. Aussi, cédant aux conseils de Préville et de Monvel, elle crut devoir se borner à la comédie, qui semblait lui promettre des succès plus certains et plus durables. Mais pendant les cinq ans qu'elle passa au Théâtre-Français, réduite à doubler ses chefs d'emploi et ses rivales, ou à ne jouer que des rôles insignifiants, elle y aurait constamment végété si elle n'eût voyagé et cultivé à-la-fois ses dispositions littéraires et son talent musical, qui déjà l'avait placée au premier rang des amateurs. Monvel revenant de Suède vit à Lille mademoiselle Candeille, et la détermina, en 1790, à le suivre aux Variétés du Palais-Royal, où elle obtint un traitement double de ce que lui rapportait son quart de part au théâtre du faubourg Saint-Germain : elle eut de plus un intérêt dans l'administration du nouveau spectacle, qui, recruté bientôt par l'arrivée de Talma, Dugazon, Grandmesnil, madame Vestris et quelques autres transfuges de la Comédie-Française, prit, en 1791, le titre de *Théâtre de la rue de Richelieu*, puis, en 1793, celui de *Théâtre de la République*. Mademoiselle Candeille y parut avec avantage dans plusieurs rôles de coquettes des pièces de Marivaux, de Destouches, etc., dans la rieuse de l'*Amant bourru*, etc. Elle en créa quelques-uns, entre autres celui de la *Jeune Hôtesse*, où elle chantait, en s'accompagnant sur la harpe, un air dont elle avait composé la musique. Ce rôle un peu faux fit plus d'honneur à son talent que la pièce n'en avait fait à celui de l'auteur (*Voy.* Flins des Oliviers, tom. XV). Toutefois, il faut le dire, malgré tous les dons physiques dont la nature avait comblé mademoiselle Candeille, malgré son intelligence, son esprit, sa diction pure et soignée, et l'art qu'elle mettait dans tous ses rôles, elle semblait dépourvue de sensibilité ou du moins des moyens de l'exprimer et de la communiquer sur la scène. Sa voix assez forte et sonore était un peu sèche, un peu sourde et rarement variée dans ses inflexions. Ses gestes trop en avant, comme ceux de Molé son maître, choquaient davantage, parce que ses bras étaient plus longs. On lui reprochait surtout de s'écarter trop souvent du ton de la nature pour prendre des manières précieuses ; et la richesse même de sa taille semblait être un obstacle à la grâce et à la vérité de ses développements. Aussi était-elle peu favorablement accueillie du public, qui, lui soupçonnant l'intention trop marquée de rivaliser avec mademoiselle Contat, ne lui rendait même pas toute la justice qu'elle méritait. Ce fut le 27 décembre 1792 que mademoiselle Candeille se plaça au rang des auteurs dramatiques en faisant représenter, sous le voile de l'anonyme, *Catherine*, ou *la Belle Fermière*, comédie en trois actes, en prose, annoncée et refusée sous le titre de la *Fermière de qualité*, qui indiquait mieux le sujet et le principal personnage, mais que les circonstances politiques forcèrent de supprimer. Cette pièce, un peu romanesque et dont l'idée paraît em-

pruntée au conte de la *Bergère des Alpes*, de Marmontel, eut une vogue prodigieuse, malgré les détracteurs de mademoiselle Candeille. Ils affectaient d'en attribuer la paternité, avec assez peu de vraisemblance, au célèbre conventionnel Vergniaux; et ne sachant pas ou feignant d'ignorer que le second titre de l'ouvrage était une exigence des comédiens, ils le trouvaient d'autant moins modeste que l'auteur, ajoutaient-ils, s'y était réservé le principal rôle, afin de recevoir des louanges directes sur sa beauté, son esprit et sur la variété de ses talents : en effet, elle y chantait en s'accompagnant tantôt sur la harpe, tantôt sur le piano, deux airs de sa composition, ainsi que celui du vaudeville final. Tout Paris alla voir *la Belle Fermière* dont le succès s'est soutenu, et qui est constamment restée au courant du répertoire, parce que, au milieu de nombreuses invraisemblances, elle ne laisse pas d'offrir un style naturel et correct, de la gaîté, des contrastes de caractères et des situations intéressantes. Cette pièce a eu, depuis 1793, plusieurs éditions, et elle a été insérée dans tous les recueils et répertoires dramatiques. Aucun des autres ouvrages que mademoiselle Candeille a donnés au théâtre n'a obtenu le même bonheur. *Bathilde*, ou *le Duo*, comédie en un acte, où elle exécutait avec Baptiste aîné un duo de piano et violon, fut reçue avec une extrême froideur, le 16 sept. 1793, et retirée peu de jours après. Au mois de nov. suivant, furent célébrées des fêtes républicaines dans quelques églises qu'on avait transformées en *temples de la Raison*. Mercier, dans son *Nouveau Tableau de Paris*, prétend que mademoiselle Candeille y avait figuré avec d'autres actrices que la beauté de leurs formes fit choisir comme elle pour représenter les déesses de la Liberté, de la Raison, etc. Ce fait, répété sans examen dans l'*Histoire du Théâtre-Français*, par M. Etienne qui s'en est justifié, et par Maffainville, et depuis dans la *Biographie des hommes vivants* qui s'est rétractée dans son supplément, Mlle Candeille l'a toujours démenti comme contraire à ses principes et à la vérité. Il ne paraît pas que d'autres femmes que l'épouse de Momoro et des figurantes de l'Opéra se soient montrées sur des chars, en divinités allégoriques. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque désastreuse, mademoiselle Candeille, ainsi que tout ce qui composait le personnel des théâtres de la République, Favart, Feydeau, Louvois et Montansier, fit partie du cortège d'une fête funèbre en l'honneur de Marat et Lepelletier-Saint-Fargeau. Mais loin de leur reprocher cet acte d'obéissance passive et forcée au terrible gouvernement qui existait alors, il faudrait plutôt les plaindre de ce que leur profession les soumettait plus directement à l'influence des agents de la tyrannie révolutionnaire. Décente dans sa conduite ou du moins dans ses amours, Mlle Candeille avait toujours visé au mariage. Trois mois après la terreur (3 nov. 1794), elle épousa civilement un jeune médecin qui vit encore et dont elle n'a jamais porté le nom. Cette union ne fut pas heureuse et un divorce juridique la rompit, le 13 février 1797, par consentement mutuel. Mlle Candeille a pris grand soin de laisser ignorer au public cet épisode qu'elle regardait comme le plus triste de sa vie, qu'elle aurait voulu oublier elle-même, et dont elle ne se proposait de parler que dans

des mémoires qui ne devaient paraître qu'après sa mort; mais comme elle n'a pas eu le temps d'écrire ces mémoires, et qu'elle n'a pas laissé d'enfants de ce mariage ni des deux unions qu'elle contracta depuis, son secret ne doit plus être gardé. Ce fut pendant la durée de son premier hymen que Mlle Candeille risqua deux pièces au théâtre. *Le Commissionnaire*, comédie en deux actes, en prose, fut représenté avec beaucoup de succès le 27 nov. 1794, par les comédiens français récemment sortis de prison, à leur salle du faubourg Saint-Germain, qui s'appelait alors *théâtre de l'Égalité*: c'était le trait historique du généreux Cange, commissionnaire de la prison de Saint-Lazare. L'auteur avait gardé l'anonyme, et l'on attribua la pièce au vicomte de Ségur; mais, Fleury ayant cru pouvoir nommer le véritable auteur, Mlle Contat qui jouait un des principaux rôles y renonça, par haine contre sa rivale, et arrêta le cours des représentations. Cette comédie a été imprimée la même année sous le nom de J. Candeille. *La Bayadère*, ou *le Français à Surate*, comédie en 5 actes, en vers, fut impitoyablement sifflée le 24 janvier 1795, au *théâtre de la République*, sans avoir été entendue, sans égards pour l'auteur qui représentait le principal personnage; et pourtant cet ouvrage annonçait de l'imagination, du sentiment, le talent d'écrire; mais les mots indiens trop prodigués sans être expliqués y jetaient de l'obscurité. D'ailleurs le public était prévenu contre la pièce et contre l'auteur, parce qu'on pardonne difficilement des prétentions mises trop à découvert. Une bayadère, belle, spirituelle, brillante de grâces et de talents, bonne, sensible, et qui plus est, malgré son état de danseuse, fière, chaste et vertueuse, parut un personnage invraisemblable, fantastique, et l'on trouva mauvais que l'actrice-auteur s'attribuât dans ce rôle tous ces genres de gloire, quand même elle y aurait eu des droits incontestables. Les fades éloges qu'elle s'y faisait prodiguer ne trouvèrent pas la même indulgence que ceux qu'on avait applaudis dans la *Belle Fermière*, et la pièce tombée n'a jamais revu le jour. Ce revers, les désagréments attachés à un état pour lequel Mlle Candeille ne s'était jamais senti une vocation bien marquée, ceux qu'elle avait éprouvés de la part de quelques-uns de ses camarades, la déterminèrent à renoncer au théâtre qu'elle pouvait alors quitter sans danger, et à prendre dans le monde un rang plus convenable à l'élévation de sentiments dont elle a toujours fait profession. Elle abandonna même Paris; et, pendant son instance en divorce (1796), elle parcourut la Hollande et la Belgique où elle donna des représentations et des concerts. Elle connut à Bruxelles le chef d'une célèbre fabrique de voitures, Jean Simons, qui étant venu depuis à Paris, en 1798, pour empêcher le mariage de son fils, Michel Simons, avec Mlle Lange, actrice du Théâtre-Français (*Voy.* Lange, au Supp.), revit Mlle Candeille, l'épousa le 11 février, et ne s'opposa plus aux vœux de son fils. On prétend que cette aventure a pu fournir le sujet d'une pièce d'Andrieux, *la Comédienne*. Mme Simons-Candeille avait en quelque sorte pris les rênes d'une maison à peu près ruinée par les faillites de l'émigration. L'aliénation mentale de son mari ayant hâté la décadence de cet établissement, elle

fut obligée de se prêter, en 1802, à une séparation volontaire, consentie par les enfants de Simons. Elle leur abandonna ainsi qu'aux créanciers de leur père son douaire, ses reprises, ne se réservant que ses deniers dotaux. De retour à Paris auprès de son père veuf et sans place, madame Simons-Candeille, pour le soutenir, se fit institutrice, et pendant dix ans elle donna des leçons de musique et de littérature. Ce fut à cette époque qu'elle forma des liaisons d'amitié avec Girodet et Méhul; il en est résulté avec le célèbre peintre une correspondance dont la publication attendue pourra offrir de l'intérêt (2). Elle se brouilla avec le compositeur, parce qu'elle refusa d'être le prête-nom d'une partition qu'il voulait opposer aux succès de madame Gail (*Voy.* ce nom, au Supp.), dont il était jaloux. En 1807, elle fit représenter, au bénéfice de son père, sur le théâtre Feydeau, *Ida*, ou l'*Orpheline de Berlin*, comédie-lyrique en deux actes, dont elle avait fait les paroles et la musique, et qui n'eut que cinq ou six représentations, parce que le sujet, traité avec plus de succès au Vaudeville, par Radet (*Voy.* ce nom, au Supp.), n'était plus capable d'exciter la curiosité. Le dernier ouvrage dramatique de Mme Simons-Candeille fut *Louise*, ou *la Réconciliation*, drame en quatre actes et en prose, tombé au Théâtre-Français, le 15 décembre 1808, au bruit des sifflets de l'école Polytechnique (3). De ce moment, le spectacle fut interdit aux élèves de 1re classe de cette école, les jours de première représentation; mais de ce moment aussi Mme Candeille, cessant de travailler pour le théâtre, se livra au genre des romans. Elle leur dut des succès plus certains et plus constants, et néanmoins ils seront plus vite oubliés peut-être que sa *Belle Fermière*. Ses journées employées aux devoirs d'institutrice et ses veilles consacrées aux travaux littéraires suffisaient à peine à son existence et à celle de son père. Elle avait réclamé des secours. Touché de ses efforts et de ses infortunes, Crétet, ministre de l'intérieur, sollicita pour elle, dans un rapport à l'empereur, une pension de 1500 f. Napoléon, qui accordait peu aux vieillards, avait oublié l'auteur de *Castor et Pollux*; et, comme il se piquait de connaître mieux qu'un préfet de police l'intérieur des familles, il déchira la feuille et allégua, pour raison morale de son refus, qu'*il ne fallait pas autoriser les femmes à se passer de leurs maris*. Peu satisfaite de Napoléon, Mme Simons accueillit en 1814 la restauration; mais un écrit politique, qu'elle était au moment de publier en mars 1815, l'ayant obligée d'aller en Angleterre pendant les cent-jours, elle donna à Londres des séances littéraires et musicales auxquelles prirent part plusieurs artistes distingués, Cramer, Viotti, Lafont, etc. Elle y reçut, en 1816, le brevet d'une pension théâtrale pour elle et pour son père, et à son retour à Paris, sur la fin de l'année, elle en obtint une de 2,000 fr. de Louis XVIII. Elle exhala sa reconnaissance dans des *Vers sur la*

(2) Cette correspondance, confiée à M. Pannetier, sculpteur, doit être revisée par M. Augustin Sollie.

(3) Un des cabaleurs s'étant vanté de cet exploit chez son oncle Garat, « Eh quoi! dit le célèbre chanteur, vous avez fait tomber l'ouvrage de madame Simons-Candeille, de mon amie!... musicienne superbe! — Ma foi, mon oncle, répond le jeune étourdi, qu'elle fasse donc de la musique et qu'elle cesse de nous donner des drames en prose. »

bonté, adressés à ce prince pour l'anniversaire de sa naissance (17 nov. 1816). Fort heureusement elle était alors en position de se passer de son mari qui, enveloppé dans les pertes successives de son fils aîné, Michel Simons, se trouva réduit à un tel état de détresse qu'un de ses neveux eut recours à madame Simons, et son attente ne fut pas trompée. Elle envoya aussitôt une somme assez considérable à son mari, qui jusqu'à sa mort reçut d'elle une pension. Veuve de Simons, en avril 1821, elle épousa, l'année suivante, Hilaire-Henri Périé, plus jeune qu'elle de quelques années, et natif de Castres. C'était un de ces élèves de David, qu'on avait vus, en 1793, se promener dans Paris, revêtus de l'ancien costume des républicains grecs ou romains. La médiocrité de ses talents comme peintre et dessinateur avait forcé Périé d'entrer dans l'administration des jeux. Quoiqu'il y occupât un emploi très-lucratif, sa femme, qui avait des sentiments plus relevés, n'était nullement flattée du rang où l'état de son mari la laissait dans la société. Elle frappa à toutes les portes pour tâcher de le tirer de l'antre de Cacus, et ses sollicitations, son esprit insinuant, obtinrent, du chargé des Beaux-Arts à cette époque, la place de directeur du musée et de l'école de dessin à Nîmes, place plus honorable, mais moins avantageusement rétribuée que celle dont Périé se démit. Leur départ pour Nîmes, en avril 1827, coïncida avec la mort de Candeille père. Il s'était remarié, et sa fille qui ne devait rien à une jeune belle-mère, continua de lui payer une pension qui n'a cessé que depuis la mort de la belle-fille. La révolution de 1830 alarma madame Périé-Candeille, non pas seulement pour les princes auxquels elle était attachée par une juste reconnaissance, mais peut-être aussi pour l'existence qu'elle et son mari tenaient de leurs bontés. Frappée d'une attaque de paralysie en 1831, au moment où elle allait faire lecture d'un ouvrage qu'elle venait de terminer, elle commençait à recouvrer graduellement sa santé, lorsque la mort de son mari, dans l'automne de 1833, lui causa une nouvelle attaque dont elle ne put se relever. Arrivée à Paris dans le courant de décembre, elle fut conduite à la maison de santé de M. Marjolin, rue du faubourg Poissonnière, où elle mourut le 3 février 1834. Son corps fut porté au cimetière du père Lachaise, où elle avait acheté un double terrain quelques années auparavant. Son testament olographe, qu'elle avait fait aussi depuis long-temps, qu'elle avait refait postérieurement à sa première attaque, et auquel elle avait ensuite ajouté un codicile, rappelle toujours la Belle-Fermière et la Bayadère. Cet amour de la gloriole, cette prétention à une éternelle célébrité qui l'avaient occupée toute sa vie, percent encore dans ses dernières volontés. Elle y trace le devis de son monument funéraire qui, faute de fonds, ne pourra pas être exécuté, à moins qu'on ne vende la partie du terrain réservée à son mari, dont les restes n'ont pas été apportés à Paris. Malgré les petits ridicules que s'est donnés madame Candeille en public, dans son ton, dans sa tenue, dans ses manières, en jouant la comédie, en chantant, en touchant le piano, en pinçant la harpe, en parlant et quelquefois en écrivant, il faut le dire, elle gagnait à être connue. Dans la vie privée, elle était simple, aimable

douce et obligeante, et le suffrage auquel elle tenait le plus, c'était celui des honnêtes gens, pour une assez bonne conduite et quelques sentiments généreux : mais son imagination facile à exalter la rendait très-mobile dans ses affections. Voici la liste de ses autres ouvrages imprimés : I. *Lydie*, ou *les Mariages manqués*, Paris, 1809, 2 vol. in-12, nouvelle édit. corrigée et augmentée; roman de mœurs qui fut bien accueilli. II. *Bathilde, reine des Francs*, Paris, 1814, 2 vol. in-12, avec figures dessinées par Girodet; ibid., 1815, in-8°, dont une centaine d'exemplaires vendus en Angleterre valurent cent guinées à l'auteur. III. *Réponse à un article de biographie*, ibid., 1817, in-4°. C'est sa réclamation contre l'imputation répétée qu'elle avait figuré la déesse de la Raison. IV. *Souvenirs de Brighton, de Londres et de Paris*, et *quelques fragments de littérature légère*, Paris, 1818, in-8°. C'est le résumé de ce qu'elle a fait, vu ou enseigné durant les trois premières années de la restauration. V. *Agnès de France*, ou *le douzième siècle*, Paris, 1821, 3 vol. in-8° et in-12. VI. *Geneviève*, ou *le Hameau*, histoire de huit journées, Paris, 1822, in-12; épisode agréable d'un voyage de l'auteur. VII. *Blanche d'Evreux*, ou *le Prisonnier de Gisors*, histoire du temps de Philippe de Valois, Paris, 1824, 2 vol. in-8° et in-12. VIII. *Essai sur les félicités humaines*, ou *Dictionnaire du bonheur*, dédié aux enfants de tous les âges, Paris, 1829, 2 vol. in-12, et 1 vol. in-8°. Cet ouvrage qui a reparu en 1832, probablement avec un nouveau frontispice, a fait peu de sensation, sans doute en raison des circonstances inopportunes de sa double publication : il renferme néanmoins des leçons douces et quelques articles assez piquants. Mme Candeille a laissé manuscrites quelques pièces de théâtre, peu dignes, dit-on, d'être représentées. Comme musicienne, dès l'année 1788, elle avait fait graver trois trios pour clavecin et violon. Depuis elle a publié quatorze œuvres de sonates de piano avec ou sans accompagnement; des concertos, des nocturnes, des romances, paroles et musique, etc. A—t.

CANNING (George), homme d'état naquit à Londres, le 11 avril 1770, d'une famille originaire de Foxcote dans le comté de Cumberland, et qui se fixa en Irlande au commencement du dix-septième siècle. Son père, avocat instruit, mais presque sans bien, puisque toute sa fortune se réduisait à cent cinquante liv. sterling de rente, n'eut pas le bonheur de rencontrer une de ces causes qui mettent sur-le-champ en lumière les jeunes talents et leur créent aussitôt un nom et une fortune. Peut-être aussi la poésie le détourna-t-elle des occupations plus graves du barreau. Sa belle épître de lord William Russel, la nuit qui précéda son supplice, à lord William Cavendish; sa traduction en vers de l'Anti-Lucrèce, sa réponse aux reproches de la *Revue critique* (*Critical Review*) qui avait blâmé dans sa version une fidélité trop littérale, prouvent qu'il avait feuilleté d'autres répertoires que les statuts et coutumes d'Angleterre. Il composa aussi plusieurs brochures politiques; mais nul de ses travaux ne le conduisit à la richesse. Bientôt son mariage avec une femme belle et spirituelle, mais sans fortune, déplut à sa famille, et probablement lui ravit encore quelque appui de ce

côté. Quittant alors la carrière du barreau, il essaya du commerce des vins où il n'eut pas le temps de réussir. Sa mort, survenue le 11 avril 1771, un an jour pour jour après la naissance de Canning, laissa sa veuve avec trois enfants et avec de très-faibles ressources. Celle-ci, après avoir essayé de monter une petite école, se fit comédienne, obtint des succès à Bath et dans diverses troupes de province, épousa successivement l'acteur Reddish qui eut assez de célébrité dans son temps, puis Hunn, marchand de toile d'Exeter, qui marié avec elle abandonna son magasin pour le théâtre; et elle survécut encore à ce troisième mari. Pendant ce temps, le futur premier ministre était élevé à Londres, sous la surveillance de son oncle, qui, comme son père, se livrait au commerce des vins : les dépenses de son éducation étaient couvertes par le revenu d'une petite propriété en Irlande. Il fut placé d'abord à l'école de Hyde-Abbey, près de Winchester, où ses vers enfantins, sa manière de rendre les fureurs d'Oreste, ses exercices mnémoniques le firent remarquer. De Hyde-Abbey, il passa au collège d'Eton où il fut dès le premier instant regardé comme un enfant de génie. Déjà ambitieux d'une réputation littéraire, Canning, qui comptait à peine seize ans, inspira la même ardeur à quelques condisciples et arrêta le plan d'une feuille hebdomadaire intitulée le *Microcosme*, publiée sous le pseudonyme de Grégory Griffin (1), qui eut neuf mois d'existence, du 9 nov. 1786 au 30 juillet 1787. Aux quatre jeunes fondateurs dont les signatures étaient représentées par les lettres A, B, C, D, se joignirent quelques collaborateurs étrangers, Joseph Mellish, Benj. Way, etc. Les quatre auteurs principaux étaient John Smith (A), Rob. Smith (C), John Hookham frère (D), et enfin Canning qui était le directeur et l'ame de cette publication, et dont les articles signés B sont au nombre de onze. Deux de ces morceaux, *l'Esclave de la Grèce*, et une critique burlesque de l'innocente ballade *la Reine des cœurs* sont vraiment remarquables, même sans se reporter à l'âge de l'auteur. La *Revue mensuelle* donna des éloges au nouveau recueil, et indiqua les articles de Canning comme écrits avec beaucoup de gaîté. C'est aussi à l'époque où Canning étudiait à Eton que les conférences simulant les débats des deux chambres eurent le plus d'éclat. Ces conférences avaient lieu aux heures de récréation, et les professeurs les encourageaient. On s'y livrait de la manière la plus sérieuse à des discussions quasi-parlementaires : une opposition vive y combattait les prétendus fauteurs du pouvoir. Le jeune Canning se mêlait même de la politique réelle; et lors de l'élection de Windsor il prit un intérêt passionné pour l'amiral Keppel contre le candidat de la cour. D'Eton où il avait acquis le plus haut poste d'honneur, celui de capitaine, Canning passa, en 1787, à Oxford, comme élève du collège de Christ: là il rencontra ses

(1) Une biographie dit : « Ce journal parut pendant près d'un an, et ne cessa que par la mort de son savant éditeur Grégoire Griffin. » — « M. Grégoire Griffin, disait la *Revue mensuelle* (*Monthly Review*), de même que son prédécesseur le *Spectateur* et bien d'autres de cette famille, est un être dont la personnalité est composée. » L'éditeur était Charles Knight. La quittance de Canning du 31 juillet 1787, imprimée dans l'*Obituary* de 1828, art. *Canning*, achève de lever tout doute à cet égard.

antagonistes de Westminster, auxquels il n'inspira d'autres sentiments que l'estime et l'admiration. Là aussi commencèrent ses utiles liaisons avec des jeunes gens qui plus tard devaient être les sommités de l'Angleterre, Banks, Jenkinson (depuis comte de Liverpool), et Henri Spencer. Bientôt il sortit d'Oxford, après avoir remporté le premier prix du chancelier par sa pièce latine : *Iter ad Meccam religionis causâ susceptum*, et avoir pris son premier degré dans cette université. Son but alors était de continuer l'étude des lois : mais la conversation de Sheridan auquel tenait de près la famille de sa mère, et chez qui Canning alla passer toutes ses vacances, n'eut pas de peine à triompher de ces velléités incertaines. La vie dissipée du grand monde plut beaucoup au jeune homme : Sheridan l'introduisit dans les sociétés les plus brillantes de Londres, notamment dans celle de la duchesse de Devonshire. Il y fit connaissance avec lord Robert Spencer, le général Burgoyne, Fox, Tickell, etc. Mais c'est vers le ministère qu'inclinait Canning. Ancien élève d'Oxford, Pitt allait chaque année en écouter les exercices et y préparer en quelque sorte des recrues pour le ministère. C'est ainsi qu'il groupa autour de lui dans la chambre des communes Wilberforce, Burke, Sturge Burne, sir Charles Long. Aussi déjà Pitt et Canning s'étaient-ils rencontrés lorsque Jenkinson crut pour la première fois mettre le ministre et son ami en présence à un grand repas qui eut lieu dans Addiscombe-House. Canning, malgré les beaux principes de liberté qu'il avait chantés au collège, s'enrôla sous les bannières du premier ministre, et fut porté par lui au parlement comme représentant du bourg de Newtown dans l'île de Wight. C'était en 1793. Peu de temps auparavant, Sheridan donnant des éloges à Jenkinson, sur son premier discours à la chambre des communes, avait proclamé en pleine assemblée « qu'il saisissait cette occasion pour annoncer la nouvelle force que son propre parti allait acquérir, grâce au talent d'un autre jeune gentleman, ami et compagnon d'études de l'orateur qui venait de se distinguer. » Ces félicitations adressées aux whigs étaient prématurées, on le voit. Canning, à peu près sans fortune et jusque-là sans consistance dans le monde, ne pouvait guère en espérer en se mettant à la suite d'un homme que la véhémence de ses idées politiques et l'irrégularité de sa conduite avaient en quelque sorte mis au ban de l'opinion. Il pouvait au contraire tout attendre du ministre qui dirigeait l'Angleterre avec toute l'autorité d'un roi absolu, mais qui avait besoin d'auxiliaires habiles et actifs pour triompher de tant d'obstacles semés sur ses pas. Pitt commença par imposer à son nouveau partisan la condition de n'ouvrir la bouche que lorsqu'il le lui ordonnerait. En effet, le premier discours prononcé par Canning ne le fut que le 31 janvier 1794. Pendant l'intervalle qu'il laissa ainsi écouler sans prendre une part active aux débats, il s'occupa d'acquérir une parfaite connaissance des formes et des usages de la chambre : au moins est-ce l'excuse qu'il donnait à ceux qui s'étonnaient de son silence et lui en demandaient la raison. Le discours du 31 janv. 1794 roula sur le traité de la Grande-Bretagne avec la Sardaigne, par lequel il était stipulé qu'un subside annuel de 200,000

livres sterling serait payé à cette puissance pendant la durée de la guerre, et que de plus on rendrait à la Sardaigne le territoire qui lui avait été enlevé par la France. Pitt eut l'attention de laisser ce soir-là le champ libre à son jeune ami pour qu'il commençât avec éclat sa carrière parlementaire. Néanmoins, malgré le soin avec lequel Canning entra au vif dans les questions générales de l'origine et de l'esprit de la guerre, et dans le problème plus spécial de la compatibilité des clauses du traité avec les vues avouées et la politique de l'Angleterre, il n'excita pas cette haute admiration à laquelle plus tard donnèrent lieu la plupart de ses improvisations. Un critique éclairé (*The Inspector*), qui semble avoir connu quelques particularités généralement ignorées de la jeunesse de Canning, attribue ce demi-succès à l'imitation de Burke. Il fut bien plus avidement écouté, bien plus vivement applaudi, lorsqu'il ne voulut être que lui-même. Son genre d'esprit différait trop de celui de cet orateur pour qu'il pût en imiter les mérites et même les défauts. Il ne ressemblait point, comme Burke, à un être élevé au-dessus de l'humanité, qui fait des lois pour tous les temps, pour tous les lieux et pour plusieurs peuples; qui croit déroger si, non content de convaincre, il cherche à persuader. Il n'avait pas non plus la morgue dictatoriale de Burke, cette voix aristocratique, ce regard fixe qui semblait ne voir qu'un objet, la vérité, et ne pas tenir compte de l'auditoire. Une imagination très-vive qui n'excluait point la force et le raisonnement, une ironie spirituelle, plus riante que le sarcasme argumentateur de Burke, enfin le désir de complaire aux auditeurs présents et non à la postérité, l'art de persuader avec grâce de la solidité de ses propres doctrines, tels étaient au contraire les caractères du talent de Canning. La mort de Burke fut pour lui un événement heureux; car il est probable que si cet orateur eût vécu encore quelque temps, Canning aurait continué de se laisser aller à une imitation dangereuse qui eût faussé son talent. Il parla encore en 1794 sur la suspension de l'*Habeas corpus*, et, comme on le pense bien, il soutint la mesure ministérielle. L'année suivante, Fox ayant demandé la formation d'un comité sur l'état de la nation, Canning prit la parole pour s'opposer à cette motion. Pitt lui témoigna sa satisfaction en le nommant, en 1796, sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères, et un peu plus tard en lui donnant une direction-générale au trésor. Canning réussit encore mieux près de lord Grenville, alors ministre de l'extérieur. Pitt voulait remettre en œuvre un moyen déjà fréquemment éprouvé de combattre le journalisme : c'était d'user de ses propres armes. Un journal, l'*Anti-Jacobin*, fut destiné à battre en brèche, avec les armes de l'argument et du ridicule, les feuilles qui plaidaient à l'instar des gazettes françaises la cause du républicanisme. Canning fut chargé par Pitt de la haute direction de ce journal. C'est lui qui en rédigea le prospectus : Gifford fut choisi pour éditeur, Jenkinson et Georges Ellis, frères, et quelques autres en furent les collaborateurs principaux. Le journal fut publié régulièrement du 20 novemb. 1797 au 9 juillet 1798, époque à laquelle il cessa de paraître. Quelque difficile qu'il soit de distinguer ce qui appartient à chacun dans une publication qui eut pour collaborateurs

tant d'hommes de talent, au nombre desquels il faut compter Pitt lui-même, on sait que presque toutes les poésies semées dans le journal sont dues à Canning, et qu'il y donna aussi, sinon la totalité, du moins une partie des *Corsaires*, ou *le double arrangement*, plaisanterie burlesque sur le drame sentimental allemand. A la tribune, Canning, réélu par le bourg de Wendower, ne se montrait pas plus favorable à la cause de la révolution. En 1790, Tierney demanda que l'on prît une résolution déclaratoire du devoir des ministres de S. M. de ne montrer aucune répugnance à traiter de la paix avec la république française. Le discours par lequel Canning répondit à cette demande fut cité comme un modèle d'éloquence, et eut pour effet d'imposer silence à l'opposition pendant tout le reste de la session. Cette ligne de conduite ne l'empêcha pas de soutenir, toujours avec le ministère, le principe de l'abolition de la traite des noirs; mesure qui alors avait l'approbation du gouvernement. La motion que Wilberforce fit à ce sujet, en 1798, avait trouvé dans le député de Wendover un appui zélé; et, en 1799, il parla encore avec force dans le même sens et contribua au triomphe des amis de l'humanité qui virent enfin la loi proscrire l'odieux trafic de l'homme par l'homme. Du reste, on devine assez que la philanthropie et les principes n'étaient que des mots dans les discours de Canning. Il soutenait l'abolition parce que Pitt la voulait; et Pitt la voulait parce qu'il y apercevait la ruine des colonies françaises! Vint ensuite l'importante question de l'union avec l'Irlande: Canning parla plusieurs fois et longuement pour l'appuyer. La même année il fut nommé un des commissaires pour la direction des affaires de l'Inde. Le 8 juillet 1800, il épousa la plus jeune fille du général John Scott de Balcomie qui avait amassé une fortune immense dans les Indes-Orientales. Elle lui apporta plus de cent mille livres sterling, et lui assura ainsi une honorable indépendance. Par cette union il devint beau-frère du marquis de Titchfield. Rien d'important ne signale la vie de Canning pendant cette période du ministère Pitt. Il le soutint intrépidement dans toutes les occasions, s'acharnant de plus en plus contre la démagogie française, s'opposant, lors de l'ouverture pacifique de Bonaparte, au commencement de l'année 1800, à toute proposition de paix, et soutenant de toutes ses forces la suspension de l'*Habeas corpus*. La chute du ministère, en 1801, amena pour Canning la nécessité de renoncer à tous les emplois. Deux causes avaient contribué à ce renversement: l'une était la répugnance de Pitt à signer avec la France une paix qu'il jugeait être indispensable pour l'instant; l'autre la répugnance du roi à remplir à l'égard des catholiques irlandais les promesses qui leur avaient été faites à l'époque de l'union. Il fut alors question d'une combinaison qui eût replacé lord Grenville au ministère. Cet homme d'état y eût mené avec lui Canning et Windham. Mais ce projet échoua. Privé de toutes ses places, Canning reparut au parlement l'année suivante (1802), comme représentant du bourg irlandais de Tralee. Il siégea dans les rangs de l'opposition et fit pleuvoir sans réserve les traits d'une critique acérée contre le traité d'Amiens, contre la révolution française, contre l'administration Addington. Non

content de combattre à la tribune le système du nouveau ministre, il eut recours à la presse, et entama une guerre de sarcasmes qui continua quelque temps avec beaucoup d'acrimonie. Les Addingtonistes ne restèrent pas sans réponse, et pour mieux riposter aux brocards dont les accablait leur fougueux adversaire, ils appelèrent à leur aide quelques-uns de ces *condottieri* littéraires qui, comme autrefois les Suisses, combattent pour de l'argent. Ceux-ci suivirent les traces de Canning et entamèrent la riche mine des personnalités, sur le ministre déchu et sur son faiseur. C'étaient tantôt des détails biographiques dont il est plus aisé de se fâcher que de se défendre ; tantôt des scènes imaginaires, des bouffonneries, des satires. Une de celles-ci, intitulée *la conversation et le docteur*, eut beaucoup de vogue. Du terrain de la plaisanterie, Canning passa dans celui du dithyrambe et fit paraître, à la gloire de son grand ami, une ode qu'il intitula : *Le Pilote qui surmonte l'orage*. Cependant au milieu des divergences que laissaient apercevoir entre eux les deux ex-ministres, lord Grenville et Pitt, Canning penchait plutôt pour les opinions du premier et songea sérieusement à prendre parti pour lui. La rentrée de Pitt au ministère, en mai 1804, mit un terme à ces oscillations. Il appela Canning auprès de lui en le nommant à la place de trésorier de la marine que quittait Tierney. Rien de remarquable ne signala personnellement Canning qui fut, la même année réélu par Tralee, si ce n'est peut-être le zèle avec lequel, lors des imputations dirigées par Whitbread sur la conduite de lord Melville, le trésorier de la marine saisit à plusieurs reprises l'occasion de plaider la cause de cet homme d'état. La mort de Pitt, en janvier 1806, disloqua de nouveau le cabinet ; et cette fois un ministère de coalition, composé de Fox et lord Sydmouth d'une part, de lord Grenville, de l'autre, fut mis à la tête des affaires. Canning, quoique l'on ait fait remonter à cette époque le mot qu'il ne prononça que quelques années plus tard dans un discours public à Liverpool « Ma fidélité politique est ensevelie dans la tombe de M. Pitt, » était alors trop exclusif dans ses opinions relativement aux mesures à prendre contre la France pour faire partie de l'administration. Réélu par le bourg de Sligo, il prit donc encore rang parmi les opposants, et ayant en tête, outre ses antagonistes habituels, quelques-uns de ses anciens amis, il rompit des lances contre ce qu'il appelait ironiquement tous les talents, toute la sagesse et toute l'expérience d'une armée combinée de whigs et de tories, de Foxistes et de Pittistes. Parmi les discours qu'il prononça pendant ce laps de temps doivent être remarquées son adhésion à la motion de Spencer Stanhope sur l'inconvenance de voir Ellenborough siéger dans le cabinet ; ses critiques des nouveaux arrangements militaires introduits par Windham, enfin ses nombreuses allocutions au sujet des négociations avec la France (1807). Fox alors venait de suivre au tombeau son formidable rival (sept. 1806), et il avait été remplacé au ministère par lord Howyck (aujourd'hui lord Grey). Canning posa en principe que les négociations étaient illusoires, que l'ennemi selon son usage les traînerait en longueur sans rien conclure, qu'en dernière analyse les délais pro-

fiteraient à la France et tourneraient au détriment de la Grande-Bretagne. Ces prédictions, qui coïncidaient avec les progrès sans cesse plus marqués de l'empire français et avec la rupture de l'équilibre européen, fomentaient l'inquiétude dans les hautes classes de la nation et donnaient du poids aux tories. Le bill en faveur des catholiques d'Irlande arriva sur ces entrefaites (avril 1807), en dépit du roi dont la répugnance formelle pour tout ce qui portait atteinte à la suprématie de l'église anglicane était connue de tout le monde. Le bill, cette fois, avait des chances en sa faveur. Pour éviter un dénouement que l'on redoutait plus que tout, on fit courir le bruit de captation exercée par les ministres sur les sentiments du roi, pour en obtenir plus que les promesses de 1800 et la prudence n'ordonnaient d'en accorder aux catholiques. C'est sous l'influence du ressentiment qu'une telle conduite devait inspirer, que le roi, décidé depuis long-temps à cette mesure, feignit d'arriver enfin au parti de former un nouveau cabinet, dont le duc de Portland fut le chef et dont Canning fit partie en qualité de ministre des affaires étrangères. On voit assez que ce changement avait été amené par des intrigues. Elles n'échappèrent point à la malignité du public, et une foule de brocards et de pamphlets salua l'avènement des nouveaux ministres. On blâmait aussi très-vivement Canning d'avoir accepté une place dans un ministère anti-irlandais, lui qui jusque-là s'était exprimé en faveur des catholiques d'Irlande. Canning se chargea, non de réfuter mais de contredire ces allégations à la chambre. Des partisans de la nouvelle administration avaient accusé les membres sortants d'avoir tâché d'extorquer au roi une mesure qui aurait sur-le-champ conféré aux catholiques tous leurs droits politiques; un autre orateur ayant proposé de passer à l'ordre du jour sur cette question, Canning saisit l'occasion pour protester qu'il avait fait tous ses efforts pour prévenir une telle crise, qu'il avait conseillé par écrit des mesures pour l'empêcher; que ses collègues Eldon et Portland en avaient fait autant; enfin qu'ils n'avaient accepté que lorsque la détermination royale avait été irrévocablement prise; qu'en effet la question était, non entre ministère et ministère, mais entre l'ancien ministère et le souverain. Du reste, comme il sentait que de semblables déclarations ne pouvaient donner le change aux hommes clairvoyants, et que le gouvernement ne devait pas compter sur une majorité dans la chambre, il ajoutait qu'ayant une fois accepté le fardeau que leur imposait le choix du monarque, ses collègues et lui seraient fidèles à leur opinion; qu'en vain ils seraient tourmentés par une suite de motions vexatoires, qu'en vain même ils verraient le parlement se déclarer contre eux, qu'il leur resterait la ressource d'un appel au pays, etc. La menace était du 3 avril : elle fut effectuée le 27. Tandis que plus que jamais le cabinet travaillait les élections dont effectivement le résultat lui fut favorable, les mesures hostiles contre le gouvernement français prenaient non seulement de l'activité, mais une marche toute nouvelle. Aux sollicitations du prince de Stahrenberg qui recommandait fortement au ministre des affaires étrangères la cessation des hostilités entre la France et la Grande-Bretagne, Canning répondait par des récriminations sur la coalition des puis-

sances continentales pour subjuguer sa patrie et lui imposer une paix ignominieuse. Une fois résolu à la guerre, Canning pensait qu'il fallait la faire à la manière de Napoléon, c'est-à-dire par masses et en dirigeant toutes ses forces sur un point vulnérable. C'est ainsi qu'il commanda le bombardement de Copenhague et la prise de la flotte danoise que, en dépit de la neutralité, il regardait comme l'auxiliaire de la France (2). Mais bientôt le parti des demi-mesures non moins hostile sans doute à la France, mais moins habile, l'emporta dans le cabinet. Castlereagh, son collègue, au département de la guerre, en était le chef. Canning aurait voulu que l'on se portât en Espagne, où la résistance qui se manifestait déjà, devait doubler les forces anglaises, Castlereagh préféra une diversion sur Walcheren et tout le groupe de la Zélande. Ces questions et beaucoup d'autres divisaient le cabinet; et ces dissensions n'étaient pas tout-à-fait un secret pour le public. Castlereagh méprisait la naissance assez vulgaire de son collègue; Canning dissimulait à peine le peu d'estime que lui inspirait la médiocrité laborieuse et routinière de Castlereagh. Une intrigue fort compliquée avait même ajouté à ces dissentiments : Canning demandait le porte-feuille de la guerre pour lord Wellesley, et en cas de refus offrait sa démission : le duc de Portland, chef du ministère, le fit consentir à suspendre ses résolutions jusqu'à l'issue de l'expédition contre la Zélande. Le résultat de ce malencontreux armement fut connu le 2 septembre. Le duc de Portland se pressant peu de remplacer Castlereagh par lord Wellesley, Canning et ensuite Castlereagh envoyèrent leurs démissions : la dernière fut acceptée. Canning reprit son porte-feuille. Mais tout n'était pas terminé. Dix jours après cette solution apparente, eut lieu un autre dénouement. Les deux adversaires politiques eurent une rencontre sur le terrain de Putney Heath. C'est Castlereagh qui envoya le cartel. Tous deux tirèrent deux fois, et Canning reçut dans la cuisse la balle de son ex-collègue. On allait recommencer lorsqu'Ellis aperçut du sang sur la cuisse de Canning, et fit cesser le combat. La blessure du reste était peu dangereuse; l'os n'avait été qu'effleuré, et Canning reporté chez lui en fut quitte pour quelques semaines de repos. Mais ce qui dut lui être plus sensible, Georges III exprima très-vivement combien il désapprouvait un mode si étrange de terminer les différends politiques, et accepta les démissions de Canning, de Castlereagh et du duc de Portland. Quoiqu'il eût cessé de faire partie du cabinet, où peu après il eut le déplaisir de voir rappeler Castlereagh, bientôt Canning put dire que la force des choses avait enfin imposé son système au gouvernement. Les secours de la Grande-Bretagne dans la péninsule devinrent de plus en plus considérables, et parmi les discours qu'il prononça dans la chambre, toujours en faveur d'un ministère qui suivait ses plans, on remarqua surtout sa réponse éloquente à Whithread qui avait exprimé des sentiments de découragement à l'égard de l'Espagne. Après avoir démontré la nécessité, le devoir pour la Grande-Bretagne de secourir la Péninsule, « l'armée

(2) Cette opinion du ministère anglais avait été fortifiée par la communication des articles secrets du traité de Tilsitt, d'après lesquels la flotte du Danemark devait être livrée à Napoléon (*Voy.* ALEXANDRE, LVI, 166.).

française, ajoutait Canning d'un ton prophétique, a pu accomplir et accomplira peut-être encore la conquête de toutes les provinces les unes après les autres ; mais elle n'a pu parvenir, et ne parviendra jamais à conserver de telles conquêtes dans un pays où l'influence du conquérant ne s'étend pas au delà des limites de ses postes militaires, où son autorité n'est reconnue que dans les forteresses et les cantonnements qu'il occupe, où tout ce qui est derrière lui, devant lui, autour de lui, ne respire que le mécontentement, la vengeance méditée, et la haine inextinguible. Puisse la lutte être longue ! et puisse-t-elle continuer à être aussi fatale aux troupes françaises qu'elle l'a été jusqu'ici !.. Je ne connais aucun principe d'humanité qui me défende de me réjouir lorsque je vois qu'un pareil sort (l'anéantissement) est destiné à ceux qui sont maintenant les instruments de la tyrannie et de la violence (15 juin 1810). » Il fut plus énergique encore le 4 mars 1811, lorsqu'il adjura la chambre de demander qu'on persévérât dans le parti adopté. Lors de la discussion du bill qui conférait au prince de Galles le titre et les fonctions de régent, il s'efforça de faire diminuer les restrictions imposées au pouvoir du régent : sans doute, il espérait par là se concilier les bonnes grâces du prince dont personnellement il n'était pas le favori. Mais cette conduite ne décida pas encore le prince en sa faveur, et lorsqu'à la mort de Perceval (11 mai 1812), il fut question de lui pour réparer la perte que le cabinet venait de faire, on rappella qu'il avait appuyé chaudement la motion de Grattan en faveur des catholiques irlandais, malgré le vœu contraire de Liverpool et de Castlereagh. Il fut impossible de s'accommoder, soit à cause de cette raison, soit parce que l'arrangement proposé lui eût donné avec les affaires étrangères la conduite de la chambre des communes. Deux tentatives furent encore faites, l'une par le marquis de Wellesley, l'autre par lord Moïra, que successivement le prince régent chargea de composer une administration dont Canning eût fait partie. Mais l'une et l'autre échouèrent, et au fond nulle de ces tentatives n'était bien sérieuse. Repoussé ainsi de toutes les avenues du ministère, Canning se mit à faire contre Castlereagh, qui chaque jour prenait plus d'influence et devenait le ministre dirigeant, une opposition aussi âpre que celle à laquelle il s'était livré contre le ministère Addington. Mais sa position n'était plus si franche, si nette : il était tout au plus le chef d'un tiers parti, et se tenait entre le gouvernement et la vieille opposition whig qui déjà était devenue chez quelques-uns de ses membres le pur radicalisme. Le 22 juin 1812, il proposa que la chambre s'engageât à prendre en considération la question catholique dès le commencement de la session suivante, et la puissance avec laquelle il traita plus complètement que jamais l'objet en litige obtint à sa motion une majorité de 129 voix. Après une telle résolution la dissolution du parlement ne pouvait être douteuse : elle eut bientôt lieu, mais cette méprise extrême n'empêcha pas Canning de reparaître à la session suivante : il était député de Liverpool où quatre antagonistes de toutes nuances lui avaient en vain disputé le terrain. Le cabinet renoua ses négociations avec lui, et bientôt on le vit annoncer solennellement à ses collègues qu'il confiait la grande question sur la-

quelle il avait été secondé avec tant de succès dans le dernier parlement aux soins du vénérable M. Grattan qui possédait beaucoup plus de talent que lui pour la faire triompher. Cette modestie ne pallia qu'imparfaitement sa nouvelle velléité de désertion. Toutefois rien encore ne fut décidé : les arrangements ministériels échouèrent ou furent ajournés, sans que pourtant il y eût rupture. Aussi n'est-ce que par suite d'un jeu convenu que Canning, après de longs débats qui, en définitive, n'amenèrent que l'ajournement de la question, appuya la motion catholique par un puissant appel aux sentiments de la chambre. Il prit plus de part aux discussions sur le bill relatif à la compagnie des Indes ainsi qu'à celles sur le traité avec la Suède. Rien là ne répugnait à ses antécédents. Livrer la Suède à un Français auxiliaire de la coalition, indemniser ce royaume qu'avait entamé la Russie, aux dépens du Danemarke, ravir à cette dernière couronne, long-temps amie de la France, l'antique fleuron de la Norvège, c'étaient des corollaires naturels du système conçu depuis quarante ans par les co-partageants de la Pologne, appliqué depuis par Napoléon, mais à son profit, et sur le point de l'être en sens contraire par ses vainqueurs. Malgré la forme sententieuse de son langage, Canning ne fut aussi que très-modérément en opposition avec la cour sur les tentatives de la princesse de Galles pour communiquer avec la princesse Charlotte sa fille. Il déclara que dans son opinion les notes du conseil, en 1807, absolvaient pleinement son altesse royale. Quelques antécédents, il faut le croire, lui défendaient moralement de se ranger parmi les persécuteurs de cette princesse. Quels étaient ces antécédents ? quel lien unissait Canning à la femme du régent ? il est assez difficile de le comprendre au juste. Est-ce simplement désir d'une ombre d'opposition, ou bien fatuité, désir de faire songer à une intimité ancienne ou nouvelle ? Ce qu'il y a de certain c'est que l'ex-collègue de Castlereagh passait non seulement pour plus favorable à la princesse qu'à son mari, mais qu'on lui supposait même beaucoup d'influence sur la première. Aussi lorsqu'en 1814, après plusieurs tentatives en sa faveur dans le parlement, il fut question de lui faire quitter l'Angleterre en promettant de doubler au moins son revenu, c'est Canning qui fut chargé secrètement de cette mission délicate, et qui la fit réussir. Il en fut récompensé par le titre d'ambassadeur extraordinaire près du prince régent (ou plutôt de la régence) de Portugal. Cette nomination étonna beaucoup le public, auprès duquel Canning se crut obligé de prétexter sa santé comme cause d'éloignement. Du reste il convenait parfaitement et aux ministres de s'affranchir de la présence d'un membre redoutable de l'opposition, et à Canning, dont l'opposition devait tendre à se radoucir, de se trouver éloigné de la chambre où sa position ne pouvait alors qu'être fort embarrassante. Cette ambassade en Portugal ne présenta rien de remarquable. Toutefois il est probable que là, pour la première fois, Canning considéra plus attentivement l'état des colonies américaines, en envisageant ces deux grandes questions : « Jusqu'à quel point les colonies « peuvent-elles se suffire à elles-« mêmes, et se passer de leurs « métropoles respectives ? et « Quelles ressources, quels avantages « l'émancipation des colonies espa-

« gnoles et portugaises présenterait-« elle à la Grande-Bretagne, selon « qu'elle tolérerait, accélérerait ou « reconnaîtrait la première cette « émancipation? » Mécontent de la tournure des affaires diplomatiques après la seconde chute de Napoléon, il donna sa démission vers la fin de 1815, dans le vain espoir de voir bientôt son ami le marquis de Wellesley (alors duc de Wellington) chef du ministère, et de faire partie du cabinet; et en attendant il eut tout le temps de parcourir lentement la France. Il y resta même jusqu'au milieu de l'été 1816 : la santé de sa femme servait de prétexte à cette longue absence. Cependant il la laissa pour retourner en Angleterre se faire réélire à Liverpool. Son triomphe cette fois ne fut pas facile : peut-être eût-il été précipité des hustings au son des sifflets, s'il n'eût trouvé moyen de décider la retraite volontaire de ses deux concurrents. Recherché alors de nouveau par le ministère, il fut nommé d'abord président du bureau de contrôle; puis il s'allia intimement avec son ancien ennemi Castlereagh, et, comme il tenait à s'éloigner de la scène parlementaire, il partit plénipotentiaire près la république helvétique. Du reste avant son départ il avait de nouveau donné des gages de son zèle au gouvernement, en soutenant, entre autres projets ministériels, le bill qui conférait au cabinet des pouvoirs extraordinaires. L'imminence des dangers que l'audace révolutionnaire faisait courir à l'ordre social était toujours le texte des orateurs qui défendaient ces projets, et il les développa très-énergiquement encore (24 fév. 1817). En juillet suivant, de retour en Angleterre, il fut pour la troisième fois nommé par Liverpool, après une des batailles électorales les plus vives et les plus compliquées qui aient jamais eu lieu. Cependant la majorité qui le replaça dans la chambre fut plus forte que dans les occasions précédentes. Devenu, en sa qualité de président du bureau des Indes, partie intégrante du cabinet, il prit une part très-active à presque tous les débats de la session de 1818, notamment à ceux du bill d'indemnité, du bill de restriction de la banque, du bill d'amendement de l'acte de régence et du bill sur les étrangers. Alors parut contre le président du bureau du contrôle un pamphlet dans lequel à la diffamation violente étaient jointes des calomnies. Ce libelle n'avait pas été mis dans le commerce de la librairie, mais on le distribuait sous le manteau. Canning, ne pouvant percer le voile de l'anonyme sous lequel se cachait l'auteur, se contenta d'envoyer, d'une part à l'éditeur, de l'autre aux journaux, une lettre à l'anonyme, dans laquelle il le qualifiait de menteur et de lâche. On trouva singulier que celui-ci ne se nommât pas : car la lettre de Canning était un véritable cartel. En 1819, il accueillit la demande de Tierney, tendant à la formation d'un comité pour constater l'état moyen du numéraire en circulation, par un déluge de critiques acerbes et de plaisanteries plus amusantes que ses arguments n'étaient convaincants. Trois mois après, à propos d'une motion de lord Archibald Hamilton, il proclama son opposition prononcée à une réforme parlementaire, soit qu'elle se présentât sous la forme dégoûtante et tyrannique qu'elle avait dernièrement affectée en plusieurs endroits, soit qu'elle empruntât le caractère plus calme et moins offensif, mais non

moins dangereux, d'une pétition à la chambre. Même exagération dans la grave question de la révision des lois pénales d'Angleterre : tout fut approuvé; tout, selon Canning, eut droit aux respects des citoyens dans ce gothique et disparate monument des caprices de dix siècles. Il soutint de même toutes les mesures financières sollicitées par le ministère et contribua beaucoup à faire emporter d'assaut les taxes nouvelles qui élevèrent le budget ordinaire à la somme de 20,477,000 liv. sterl. Son éloquence et sa hardiesse éclatèrent surtout lorsque, dans la séance du 18 mai, Tierney proposa que la chambre se formât en comité pour faire une enquête sur l'état de la nation. « Jamais, disait Tierney, ministère ne « s'est trouvé dans une situation plus « avilissante. » Et le reste n'était que le développement de ce thème. Castlereagh atterré avait passé condamnation sur plusieurs des faits relevés par Tierney, et déclaré qu'il céderait la place à celui que l'opinion désignerait comme plus digne. Canning ne recula pas ainsi devant l'ennemi, et s'empara de la proposition pour la faire paraître sous un jour tout nouveau. « Je désire, dit-« il, que la motion soit adoptée, je « désire que le comité d'enquête soit « formé sur-le-champ. Car, ce co-« mité, qu'aura-t-il à faire si ce « n'est de compter les nations dé-« livrées, les trônes relevés, les « victoires remportées et les triom-« phes sans pareils dans l'histoire, tant « par leur éclat que par leurs résul-« tats? ce comité, que verra-t-il dans « les annales des dernières années, « sinon les théories réfutées par « de grandes actions, les tristes « prédictions démenties par de glo-« rieux évènements, et, malgré l'op-« position, cette petite île veillant « sur la tranquillité du monde après « l'avoir sauvé. » Ce tableau si flatteur pour l'orgueil britannique excita les bravos de tous les côtés de la chambre, et le ministre, après avoir continué quelque temps sur ce ton, vit enfin, dans une séance où jamais les rangs de l'opposition n'avaient été aussi compacts, 357 voix contre 178 rejeter la motion de Tierney. Il ne répondit pas moins intrépidement en 1820 par des sarcasmes, de pompeuses affirmations et des fins de non-recevoir aux attaques de l'opposition. Toutes ces assertions ministérielles cependant ne pouvaient changer l'effrayante réalité. Ce n'est pas ici le lieu de retracer les effets de la politique dirigée par Castlereagh. Mais on peut penser que Canning commençait à voir entre quels abîmes le gouvernement était réduit à faire route, et à perdre, s'il les avait gardées jusque-là, quelques-unes des illusions politiques de sa jeunesse. Cependant il parla encore en faveur de la liste civile (demandée pour le nouveau roi Georges IV), et pour la destruction de la franchise de Grampound. Il garda à peu près le silence dans la discussion pour la prolongation de l'*alien bill*. Comme ses treize collègues il avait été menacé par la conjuration d'Arthur Thistlewood, conjuration qui devait recevoir son effet à un dîner chez lord Harrowby. Cet accord ministériel, cette communauté de destinées, ne furent rompus que par le malencontreux procès de la reine. La conduite de Canning pendant ce grave incident se ressentit de la fausse position où il se trouvait engagé. Il se réunit aux démarches ostensibles du cabinet, d'une part pour déterminer la princesse à sous-

crire aux conditions raisonnables qui lui avaient été offertes, de l'autre pour détourner le roi d'un procès scandaleux. Lorsque le message de la reine fut présenté à la chambre (7 juin), après avoir avoué qu'il pouvait résulter beaucoup de mal de tout cela, et avoir protesté que les ministres avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher cet éclat, il ajouta : « J'éprouve un sentiment d'estime et « d'affection inaltérables pour l'illustre personne qui est l'objet de « cette investigation. Si l'on eût médité quelque injustice contre elle, « aucune considération sur la terre « n'aurait pu me décider à y participer ou à rester au poste que « j'occupe maintenant... Tout ce qui « a été fait par le gouvernement à « l'égard de sa majesté a été fait « dans un esprit d'honneur, de candeur, de justice et de sensibilité. « Ayant accompli mon devoir en faisant ces observations, j'espère « pouvoir, sans me contredire, céder « à mes sentiments particuliers en « m'abstenant de prendre part dorénavant à ces discussions. » Effectivement, il ne prit la parole qu'une fois au commencement de cette grande enquête, pour déclarer que la reine lui avait toujours semblé être l'ame, la grace et l'ornement de la société la plus polie. Il quitta aussitôt l'Angleterre et ne revint qu'après la sentence dilatoire de la chambre des lords. Cependant le ministère était décidé à provoquer une autre enquête; et la neutralité n'était plus possible. Déjà, s'il fallait en croire les assertions de Canning lui-même, il avait offert sa démission au roi qui l'avait refusée, en se réservant de lui faire intimer le parti mitoyen qu'il adopta. Peut-être en effet Canning fit-il cette offre, que la nécessité d'avoir au moins un orateur dans le ministère ne permettait guère d'accepter. La nouvelle lutte qui se préparait ne souffrait plus d'incertitudes : les autres ministres firent sentir à Canning qu'il devait se résigner de bonne foi à une démission. Cette résignation lui coûta beaucoup, et il est certain qu'il songea longtemps à passer dans le camp des libéraux. Mais ce brusque changement l'eût déshonoré sans lui être utile. D'autre part il avait encore deux perspectives, celle d'une ambassade, et celle de revenir un peu plus tard au ministère. La première espérance ne se réalisa point. Il s'agissait d'aller remplacer au congrès de Troppau sir Rob. Stewart, parent de Castlereagh. C'est ici le cas de dire que, selon plusieurs personnes initiées au secret des cabinets, le procès de la reine n'était pas la seule question sur laquelle divergeassent Canning et Castlereagh : la politique extérieure était un sujet bien plus fécond de dissensions et de reproches. Quant au bruit plus bizarre encore, qui courut dans le même temps, que Canning allait être chargé de composer un nouveau cabinet, où pas un des membres de l'ancien, sauf lui, ne serait admis, c'était un simple bruit de parti auquel nul homme d'état ne put croire. Mais ce bruit montrait combien était alors moins grande la distance qui jadis avait séparé Canning et les partisans de la révolution. Déjà deux questions, la reine et l'émancipation catholique, les avaient rapprochés; un sentiment, la haine contre Castlereagh, haine moins patente mais non moins intense chez le ministre que chez les anti-ministériels, les faisait sympathiser. Can-

ning ne pouvait voir qu'avec dépit un homme qu'il regardait comme lourd et sans moyens tenir le portefeuille des affaires étrangères, qu'il se croyait seul capable de porter, se donner pour l'héritier du génie et des vues de Pitt, que lui Canning avait secondés avec un enthousiasme qui les lui rendait en quelque sorte propres, et l'effacer en abondant dans son sens, en répétant ses paroles, en suivant son système. Quoi de plus naturel alors que d'examiner s'il n'y a pas une autre position à prendre avec les nouvelles tendances politiques qui se font jour par toute l'Europe; et si, puisqu'on vise à la gloire d'inventeur, de fondateur, il ne sera pas plus brillant de marcher à la tête des intérêts nouveaux que de se traîner à la suite de Castlereagh? Canning étudiait en silence ce nouveau terrain sans prendre d'engagements avec le parti whig, sans rompre avec Castlereagh. Après un court voyage sur le continent, il reparut à la chambre basse en 1821; et, appuyant en général les ministres, excepté dans leur conduite machiavélique à l'égard des révolutions espagnole, napolitaine, piémontaise, on ne les contrariant que sur des détails et sur la question catholique qu'il traita encore plusieurs fois dans le sens libéral et avec son talent ordinaire, il se donnait aux yeux des whigs et de la cour les avantages de l'opposition et du ministérialisme, et n'était ni tout-à-fait ennemi, ni tout-à-fait ami. Ce rôle équivoque fatigua le ministère, qui enfin, pour l'éloigner et ne pas le mécontenter, le nomma, en remplacement de lord Hastings, gouverneur-général de l'Inde. Canning faisait le plus lentement possible ses préparatifs de départ, et pourtant était sur le point de mettre à la voile lorsque le suicide de Castlereagh (12 août 1822) changea encore une fois son sort. Lord Liverpool peignit Canning au roi comme le seul homme en état de remplacer le ministre défunt. Georges IV, depuis la procédure contre sa femme, avait gardé son antipathie contre Canning; et il fallut toute l'urgence des circonstances, la nécessité d'avoir un homme capable de diriger la chambre, et la physionomie menaçante de toute l'Europe partagée en deux camps; il fallut de plus que Canning dît publiquement à Liverpool que, vu les circonstances, il pouvait être bon de ne plus remettre de long-temps la question catholique sur le tapis, pour décider S. M. à confier aux mains de l'ex-président du contrôle les sceaux des affaires étrangères. On assure qu'en les lui donnant, le monarque exprima le désir de le voir suivre la même ligne que son prédécesseur. « Sire, ré- « pondit Canning, il s'est tué. » Ce mot, s'il est vrai, révélait tout un système. Mais il est plus que permis de douter que Canning ait fait cette réponse. Très-probablement à cette époque il hésitait encore sur la marche qu'il devait suivre. Cette fluctuation d'idées est encore sensible dans les réponses du nouveau ministre aux véhémentes interpellations de lord Russel, sur les traités qui liaient la France et l'Angleterre. « Y a-t-il, « disait l'orateur, à l'occasion des « menaces prodiguées par les légiti- « mités européennes aux cortès d'Es- « pagne, y a-t-il dans ces traités « quelque clause par laquelle l'An- « gleterre garantisse aux Bourbons « le trône de France ou d'autres « couronnes? » La réponse évasive de Canning qui se bornait à renvoyer son interrogateur aux traités de

1814 et de 1815 lui valut de la part de ce dernier, pour toute réplique, une invitation d'étudier plus profondément la série des traités en question, et de s'expliquer plus catégoriquement dans une autre séance. Le résultat de ces dialogues parlementaires fut une déclaration du ministre portant : 1° que le cabinet britannique avait l'attitude d'une puissance médiatrice entre la France et l'Espagne ; 2° que, d'après le discours de clôture du roi aux chambres législatives françaises, le gouvernement n'avait pas dû s'attendre au système embrassé par le cabinet des Tuileries ; 3° enfin qu'en inscrivant sur sa bannière le principe de non-intervention armée, la Grande-Bretagne avait renoncé en cette occasion à le défendre par les armes. La France ici, disait-il, n'était pas ambitieuse : elle n'occuperait le territoire que pour d'autres, non pour elle ; temporairement, non à toujours. La grande question des colonies était complètement hors de cause dans l'invasion française. Du reste rien dans les traités ne garantissait le trône de France aux Bourbons : il était dit seulement que jamais membre de la famille de Napoléon ne posséderait ce trône. Pour l'Espagne, neutralité parfaite et qui ne pouvait cesser que lorsque l'état de cette contrée léserait de la manière la plus évidente la prospérité de l'Angleterre. On voit combien ce langage ambigu était peu propre à satisfaire les idées exclusives des deux partis. Les légitimistes trouvaient bien molle cette neutralité dans une lutte révolutionnaire, et ils criaient à l'apostasie ; les révolutionnaires tonnaient contre la faiblesse du ministère qui laissait les puissances continentales agir sans frein et sans contrôle, ne consultant la Grande-Bretagne que pour la forme. A vrai dire, deux raisons majeures empêchaient tout homme d'état un peu circonspect de lancer de nouveau la Grande-Bretagne dans l'arène des combats, l'imminence d'une révolution intérieure, liée à une redoutable crise commerciale et manufacturière, puis l'énormité de la dette, ténia rongeur au prix duquel l'Angleterre était restée victorieuse sur le champ de bataille. Les tories exagérés ne voulaient pas voir ces causes puissantes d'inertie et de longanimité. Leurs incriminations furibondes forçant chaque jour Canning à imaginer un nouveau palliatif et à chercher des appuis moins exigeants, le poussaient rapidement vers les whigs. Bientôt il n'eut plus à sa disposition qu'une formule pour dessiner son système : grandeur et gloire de l'Angleterre, et en conséquence opposition aux envahissements des ennemis de l'Angleterre, opposition à la rupture de l'équilibre. En apparence et dans un sens n'avait-ce pas été le principe de toute sa vie politique ? n'était-ce pas celui de Pitt ? n'est-ce pas celui de tout Anglais digne de ce nom ? L'Angleterre doit, sous peine de périr, combattre partout et toujours l'omnipotence continentale. Que cette omnipotence réside en un seul ou en quatre, qu'elle appartienne à Napoléon ou à la sainte Alliance, qu'elle ait pour mot d'ordre la révolution ou la légitimité, qu'importe ? elle aspire à tout courber sous son joug, même l'Angleterre ; et l'Angleterre doit chercher le réactif propre à la dissoudre. Cependant ces idées ne s'énoncèrent pas encore sur le champ avec tant de netteté. D'abord, un membre de l'opposition proposa une adresse au roi pour lui demander le renvoi des ministres, attendu la fai-

blesse et l'inhabileté dont ils avaient fait preuve dans les négociations sur la guerre d'Espagne. Accueillie avec mollesse, cette motion devint pour Canning un moyen de se plaindre de vaines tracasseries, d'exiger de ses antagonistes politiques ou le silence, ou un jugement en forme, et de ressaisir l'offensive. En même temps il faisait sentir aux wighs qu'être neutre, après avoir été si hostile à la révolution française, c'était, en dépit du langage ostensible tenu aux tories, avancer de leur côté. Le 15 mai suivant, à propos d'une motion de M. Buxton pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies d'Amérique, il proposa, au lieu du projet de cet orateur, trois résolutions qui, repoussant le principe de l'affranchissement subit, y substituaient celui de l'amélioration graduelle. On remarqua que dans ce discours Canning présenta le christianisme comme parfaitement compatible avec le principe de l'esclavage, et prétendit que la doctrine du Christ n'avait contribué en rien à éteindre cette plaie du monde romain. La question catholique revint ensuite. Sir Francis Burdett concluait à supprimer « cette comédie « annuelle qui consistait à former en « faveur des catholiques des demandes qu'on était certain de voir re- « jeter. » — « Et que les ministres proposants désirent voir rejeter, » ajoutait lord Nugent. Canning ne put répondre que par des faux-fuyants, disant en somme que, si pour l'instant il était impossible de réunir en faveur de l'émancipation catholique les suffrages de tout le ministère, plus tard peut-être, par une nouvelle composition du parlement, toutes les demandes présentées pour les catholiques viendraient à être admises, et qu'en attendant, le parti le plus mauvais à prendre serait de déserter leur cause comme désespérée, sans même risquer le combat. Alors M. Brougham, après avoir répliqué qu'il était inutile de conserver la moindre lueur d'espoir pour les catholiques, peignit d'un ton profond et grave la fausse position du ministre siégeant à côté de ses ennemis, usant sa voix éloquente à plaider la cause qu'il improuvait dans son cœur. « Ses ennemis l'envient, dit-il, ses vrais amis en ont pitié. Tout le monde sait que, lorsqu'il entra dans le ministère, son avenir dépendait du lord chancelier Eldon : il lui sacrifia son opinion sur les catholiques. C'est un exemple incroyable de soumission pour obtenir une place; un exemple qui n'a pas son pareil dans l'histoire des tergiversations politiques. » Canning alors, se mettant debout, s'écria : « Je me lève pour « dire que cela est faux. » Un temps de silence accueillit cette violente répartie, puis une longue agitation succéda. Le président rappelait le ministre au règlement, et l'invitait à rétracter ses expressions. Celui-ci dit qu'il désavouait les mots qui avaient blessé la chambre, mais non le sentiment qui les lui avait dictés. Plusieurs membres s'interposèrent; quelques-uns voulaient que la chambre mît les deux adversaires aux arrêts : sir Rob. Wilson distingua l'homme politique de l'homme privé, disant que Brougham n'avait attaqué que le premier; Brougham lui-même confirma cette explication; et Canning promit de ne plus y penser. Ainsi finit cette scène violente. Mais l'opinion ne fut pas satisfaite de ce dénouement, qui laissait le ministre prévenu de mentir à sa conscience pour obtenir un porte-feuille, et son antagoniste sous le poids d'un dé-

menti. L'année 1823 vit encore marcher à grands pas la solution du problème relatif aux colonies espagnoles. Déjà, dès la fin de 1822, Canning avait quoique sans éclat posé en principe l'établissement de consuls dans les principaux ports des nouveaux états. Bientôt des commissaires partirent avec la mission d'examiner la situation de ces pays; et l'on vit généralement dans cette mesure le prélude de la reconnaissance. La marche rapide des troupes françaises en Espagne, l'espèce de gloire que cette expédition semblait donner au règne si pacifique des Bourbons indisposaient l'orgueil britannique, qui se joignait à l'esprit de parti, à l'esprit radicaliste, pour demander une compensation en faveur de la vieille Angleterre. La reconnaissance formelle des républiques américaines avant que d'autres puissances les eussent reconnues, présentait des chances dans l'un et l'autre sens. L'intention, alors exprimée par des puissances continentales, d'employer ou de favoriser la coaction contre les républiques, accéléra la manifestation de plans opposés de la part de l'Angleterre. Dans une entrevue avec l'ambassadeur français (M. de Polignac) qui parlait d'un congrès contre les indépendants du Nouveau-Monde, Canning déclara en termes non équivoques que la Grande-Bretagne désirait que l'Espagne prît elle-même les devants en reconnaissant l'indépendance des colonies, mais qu'elle ne pouvait attendre indéfiniment cet événement; et que, si quelque puissance étrangère s'unissait à l'Espagne dans une entreprise contre les colonies espagnoles, la Grande-Bretagne serait forcée d'agir selon que ses intérêts le commanderaient. On pense bien qu'après ce langage il ne put être sérieusement question d'expédition contre les Américains du Sud. Un dîner public à Plymouth (novemb. 1823) fournit bientôt à Canning l'occasion d'une profession de foi plus ferme, et dans laquelle en affectant le même langage qu'autrefois, il laissa percer de tout côté les idées nouvelles. En voici l'analyse : « Tout homme public doit s'attendre à des attaques impitoyables; je m'y suis attendu, et je suis invariablement ma route. Un jour justice me sera rendue, et l'on verra que dans l'ensemble mes sentiments ont été à l'unisson de ceux de tout le pays. La philosophie moderne est large dans ses formules : perfection, amélioration, bien-être du genre humain. Moins vaste, j'avoue que le grand objet de mes méditations dans la conduite des affaires politiques est l'intérêt de la Grande-Bretagne. Cet intérêt d'ailleurs n'est pas isolé : nous sommes unis intimement au système du reste de l'Europe. En résulte-t-il que nous devions en toute occasion, avec une activité intrigante et inquiète, nous mêler des affaires de nos voisins? non. Pesons les devoirs qui s'entre-choquent, pesons les avantages rivaux qui nous sollicitent de côtés divers. Ainsi nous nous sommes abstenus de prendre part dans les différends entre l'Espagne et la France. Et qui doute maintenant que nous n'ayions eu raison? Savions-nous seulement ce que nous aurions été faire dans la péninsule? Aurions-nous secondé une résistance nationale, ou seulement alimenté une guerre civile? Et qu'on ne dise pas que nous nous maintenons en paix parce que nous avons peur. L'Angleterre est comme la flotte de

« guerre qui dort sur les flots, et qui « dans une minute vomira la mort « par mille bouches à feu. Toutefois « rien de mieux pour elle que le re- « pos. Cultivons les arts de la paix « et procurons au commerce, qui re- « naît, *une plus grande extension « et de plus grands débouchés.* » L'opposition fut plus pressante encore sur toutes ces questions pendant la session de 1824. Chaque jour elle gagnait du terrain, et le ministère, quoiqu'il crût son honneur engagé à disputer pied à pied, n'en reculait pas moins, n'en était pas moins toujours débordé. De concessions en concessions, non sans doute aux hommes du libéralisme, mais à la force des choses que Pitt avait voulu et su comprimer, mais que ses élèves se sentaient impuissants à paralyser plus longtemps, le ministère en était réellement venu à être, de fait en même temps que de langage, révolutionnaire. Toute innovation politique en Europe et hors d'Europe attendait, espérait et, souvent obtenait sa sanction. La Grèce surtout implorait les secours de l'Angleterre dans sa lutte contre les Ottomans; et quoique le ministère, par sa position vis-à-vis des puissances du continent, ne fût pas en mesure de l'aider directement, il favorisait l'élan public en faveur de cette nation malheureuse, laissait les secours d'hommes et d'argent prendre le chemin de la Morée, et répondait (1er déc. 1824) à son gouvernement provisoire que si tôt ou tard les Grecs jugeaient convenable de réclamer la médiation britannique, il ferait tous ses efforts pour qu'elle leur fût utile. Enfin, au commencement de 1825, une note communiquée à tous les ministres étrangers accrédités à Londres les informa que S. M. B. envoyait des chargés d'affaires dans les états de la Colombie, du Mexique et de Buenos-Ayres, et qu'elle allait conclure avec ces états des traités de commerce. La Grande-Bretagne n'avait en rien contribué aux évènements qui avaient amené l'indépendance de ces états, elle les reconnaissait, c'était tout. La Grande-Bretagne n'était pas non plus infidèle aux traités de 1809 et de 1814. Le premier avait eu pour but le renversement de Bonaparte; le second stipulait que le gouvernement anglais ne fournirait point de secours aux insurgés, et un ordre du cabinet en 1814, un acte du parlement en 1819, avaient interdit aux sujets anglais de fournir aux insurgés des munitions de guerre. Enfin la Grande-Bretagne avait à diverses reprises offert sa médiation entre les colonies et l'Espagne. Mais celle-ci l'avait toujours déclinée ou bien avait évité de s'expliquer sur la base qu'il conviendrait d'adopter. La force des choses pourtant l'avait amenée, à la fin de 1822, à proférer le mot d'indépendance des colonies comme point de départ d'un arrangement. Dès-lors l'Angleterre a pu admettre ce principe. La deuxième partie de la note, plus remarquable encore peut-être, contenait la théorie des procédés à suivre avec les gouvernements de fait, une fois qu'ils ont acquis certaine stabilité. Lorsque des colonies ou des tributaires se séparent de la métropole ou de la puissance gouvernante, il n'est pas nécessaire que les puissances tierces, pour entrer en relation avec le nouvel état, attendent qu'il plaise à celles-ci de reconnaître en droit une émancipation qui existe en fait. L'exemple tiré de la conduite de l'Angleterre et de l'Europe contre la révolution française, et de la restauration des Bourbons, ne prouve rien.

Tous les gouvernements de l'Europe, notamment l'Espagne, ont traité avec la république française et avec Bonaparte : l'Angleterre l'eût fait elle-même en 1808 et 1814, s'il eût consenti à traiter sur des bases raisonnables. La coalition a eu lieu contre l'ambition impériale, non contre le principe du gouvernement de fait appliqué en France ni par respect pour la monarchie légitime. L'Espagne, ajoutait Canning, ne peut ignorer que, même après qu'on eut mis de côté Bonaparte, il fut question d'un autre qu'un Bourbon pour le trône de France. Il terminait par tourner très-finement en ridicule l'intention où était M. Zéa de garantir, par une protestation solennelle, l'imprescribilité des droits du roi des Espagnes et des Indes. On le voit, la palinodie était complète; et, après ce pas, on ne devait plus douter qu'à moins d'un renversement de ministère, une marche tout-à-fait nouvelle ne dût être imprimée à la politique de l'Angleterre. Le parti pris à l'égard du Mexique, de la Colombie et de Buenos-Ayres prouvait qu'on en ferait autant à l'égard du Guatimala, du Chili et du Pérou, dès que ces contrées auraient un gouvernement stable. L'attitude de l'Angleterre, lors des troubles qui éclatèrent en Portugal après l'abdication de D. Pedro en faveur de sa fille et la promulgation de la constitution, acheva de prouver que le disciple de Pitt, infidèle aux principes du grand homme, ne reculerait plus dans la carrière où il venait d'entrer. Et, en effet, sa position était de celles où il faut se mouvoir, quoique le mouvement lui-même ait ses dangers. Un pas en arrière défaisait en un instant toute son administration et lui enlevait peut-être à jamais le ministère. L'inertie, le *statu quo* lui enlevaient l'appui tout-à-fait circonstantiel du libéralisme. Il fallait donc aller en avant. Et il obéissait à cette dure nécessité; et tout en se raidissant pour se tenir dans le milieu entre les partis extrêmes, tout en affectant la plus grande répugnance pour les guerres, pour les révolutions, pour les désordres, il devenait menaçant à son tour. Canning prit donc la résolution d'intervenir en faveur de la constitution portugaise, attaquée par un parti que soutenait l'Espagne. Après en avoir fait la promesse formelle à l'ambassadeur de la régence, il annonça lui-même à la chambre des communes, le 11 déc. 1826, ses intentions à cet égard. Les traités faisaient un devoir à l'Angleterre de fournir des secours militaires au Portugal dès qu'elle en était requise. L'Angleterre remplissait ses obligations : elle avait déjà pris à cet effet des mesures décisives. Ainsi le voulait la politique. Ici le temps était venu d'intervenir. Naguère, lors de la blâmable invasion de l'Espagne, les circonstances étaient autres : nulle clause ne liait l'Espagne et la Grande-Bretagne; et quant au danger de voir la France gouverner l'Espagne, qui pouvait sérieusement le croire grave? Qu'était-ce que l'Espagne? Oui, jadis, il y avait eu sur le globe une Espagne puissante, riche, formidable par ses possessions dans tous les mondes, une Espagne maîtresse des Indes. Celle-là, il eût été ruineux pour l'Angleterre de la voir tomber aux mains ou même sous l'influence de la France : de là les guerres de géant entre les coalitions européennes mues par l'Angleterre et l'empire envahisseur de Napoléon. Mais ce qu'on appelait aujourd'hui l'Espagne, ou même les Espagnes, n'était qu'un fragment de cette antique monarchie.

La France avait franchi les Pyrénées; lui, Canning, sans armée, sans folles dépenses, avait ôté un hémisphère à ce monarque que l'on restaurait : d'un mot, il avait séché la vie dans le sein de l'Espagne ; d'un trait de plume, il avait rétabli la balance de l'ancien monde en donnant l'existence au nouveau. L'Angleterre sur ce globe est haut placée ; de plus elle n'ignore pas que sous sa bannière se réunit tout ce que l'époque compte de mécontents, d'esprits inquiets, de cœurs et de bras énergiques dans leurs désirs du mieux. « Je pâlis à l'idée de cette force, ajouta Canning, car c'est la force d'un géant. Notre but n'est pas de chercher les occasions de la déployer; mais notre devoir est de faire sentir à ceux qui professent des sentiments exagérés que leur intérêt n'est pas de se donner un tel empire pour adversaire. L'Angleterre, dans la lutte des opinions politiques qui agitent le monde, est dans la position du maître des vents : elle tient dans ses mains les outres d'Eole ; et nous pouvons d'un seul mot les lâcher sur le monde (3). » On se souvient encore du retentissement que ces paroles eurent en Europe, et depuis on a souvent donné au ministre le surnom de l'*Eole britannique*. Ces prophéties, ces menaces coupées de réticences et de conseils aux trônes, furent pour beaucoup de personnes l'équivalent d'une déclaration révolutionnaire : d'autres pensèrent que du moins l'aveu était imprudent et que, même vrai, l'état des choses actuel est de ceux que l'on constate, mais que l'on cache. L'imprudence serait incontestable en effet, si Canning alors eût été du parti des rois contre les insurrections; mais son intérêt présent était dans les rangs opposés. Et au reste sa position personnelle lui ordonnait d'éviter toute grande lutte par les armes : il sentait bien qu'il n'était qu'une transition; attermoyer, mitiger était la seule chance de salut pour son porte-feuille; la paix seule pouvait le maintenir; une fois la question révolutionnaire remise derechef aux chances d'une guerre générale, il n'était l'homme ni des légitimistes ni des révolutionnaires. Mais le destin ne le réservait pas plus à voir ces grands débats se vider de son vivant que sous son influence. Quoique jeune encore pour un homme d'état, il sentait sa constitution s'affaiblir de jour en jour. La fortune sembla lui sourire encore une fois en le portant dans sa patrie au comble des honneurs. Lord Liverpool depuis long-temps malade, et hors d'état d'agir, fut remplacé, le 12 avril, par Canning dans le poste de premier commissaire du trésor, équivalant à celui de premier ministre. Alors voulant faire révoquer cette nomination qui avait été précédée de nombreuses intrigues pour et contre, et qui à coup sûr n'eût pas eu lieu si les chambres n'eussent été en pleine session, les comtes Bathurst et de Westmoreland, le lord-chancelier Eldon, le duc de Wellington, Peel, en un mot tous les ministres envoyèrent simultanément leur démission. Leurs prévisions furent complètement déçues, en dépit des sentiments bien connus du roi ; et Canning lancé enfin par cet isolement indicateur de haines irréconciliables dans une voie

(3) Canning disait, en parlant des *constitutions*, que l'époque n'était pas éloignée où les peuples demanderaient quelque chose *de plus* ou de *mieux*. Les constitutions, ajoutait-il, passeront comme les croyances religieuses absurdes. Quelqu'un lui dit : Que mettrez-vous à la place? — *La machine à vapeur*, répliqua Canning ; et cette réponse réduisit l'interrupteur au silence.

décidément contraire à celle de toute sa vie, composa un cabinet tout libéral, où de l'ancien ministère il ne fit rentrer que lord Bexlay et où les Tierney, les Brougham, les sir Francis Burdett, les sir Rob. Wilson, ces antagonistes qu'il avait combattus trente ans, figurèrent en première ligne. Une opposition violente de la part des tories accueillit le nouveau ministère, et plus spécialement son chef. Canning était habitué à ces luttes de tribune et de journaux. Mais cette fois l'opposition le blessa au cœur. Au milieu des louanges sincères ou fausses dont les fractions modérées du libéralisme l'environnaient, il ne pouvait se dissimuler que tous ces alliés nouveaux n'étaient pas fidèles, que ses services étaient de trop fraîche date pour être regardés comme méritant une reconnaissance sans bornes, que beaucoup les niaient; voyant dans sa conduite et dans les progrès de la cause libérale le résultat de la force des choses et non celui de sa volonté. D'autre part l'opposition de ses anciens amis devenait insultante, car chaque parole semblait distiller le dédain et laissait percer le mot trahison; elle était même vexatoire, car connaissant mieux que ses ennemis d'autrefois sa vie, ses actes, et ses motifs secrets, ils frappaient avec plus de précision le point vulnérable, et le piquaient incessamment de coups d'épingles qu'il ne pouvait éviter. Cependant il parla plusieurs fois avec sa supériorité habituelle, rendit compte à sa façon de la formation du nouveau ministère, développa brillamment son budget (1er juin 1827), annonça son intention de consacrer les premiers moments à l'examen de la position financière du pays, et d'adopter dans les dépenses toutes les réductions exécutables. Ces promesses surtout furent accueillies avec transport, et certes elles ne pouvaient se réaliser plus à propos. Car l'Angleterre sortait à peine d'une grande crise commerciale qui fut imputée par les tories à la marche inusitée que prenaient les relations extérieures confiées à Canning, tandis que les whigs y voyaient la conséquence de la politique suivie dans les trente dernières années à l'égard du continent, et dont Castlereagh avait été l'ame. Par suite de cette épouvantable détresse, des émeutes eurent lieu dans toute l'étendue du Royaume-Uni, et toute l'année 1826 fut remplie d'incidents de ce genre. C'est Canning qui dut se charger à la chambre de porter la parole sur tous les objets que le malheur public mettait à l'ordre du jour. C'est lui qui demanda que la chambre se formât en comité, pour accorder au gouvernement, pendant la vacance du parlement, le pouvoir discrétionnaire de permettre, suivant la nécessité, l'importation des blés étrangers. Il prit part aux débats sur tous les bills proposés à ce sujet. A la réouverture des chambres (14 nov. 1826), il proposa et soutint le bill d'indemnité en faveur des ministres que les circonstances avaient forcés à violer les lois relatives aux céréales. Un autre bill sur les blés exigea de sa part de semblables efforts au commencement de mars 1827, et passa, grâce à son éloquence. Pour achever l'analyse des travaux parlementaires de Canning il faudrait encore le suivre, depuis 1822, dans sa conduite relativement aux catholiques. Après plusieurs discours toujours un peu équivoques où, tout en avouant la justice des réclamations en leur faveur, il concluait à l'ajournement, tantôt en raison de l'inopportunité ou du

danger, tantôt à cause de la répugnance anglicane à entendre impartialement les arguments des catholiques, il en vint à plaider sérieusement et chaudement leur cause (4 mars 1827), sans toutefois obtenir un triomphe. La motion pour laquelle il parlait fut rejetée à la majorité de 4 voix. Nous devons ajouter, pour compléter ce tableau, que, le 19 mai 1826, il s'était encore opposé à une motion tendante à l'amélioration du sort des esclaves. « Le principe, disait-il alors, est juste, mais les mesures sont prématurées : aller trop vite, c'est risquer de manquer son but; y tendre lentement, c'est le moyen de rendre le succès certain. » Le 27 mars suivant il soumettait à la chambre sa correspondance avec le ministre des Etats-Unis à Londres, relativement au commerce entre les colonies de la Grande-Bretagne et l'Union. Cette correspondance était un modèle de clarté, de logique, d'esprit de conciliation. C'est peu de jours après cet exposé qu'il fut appelé au poste de lord Liverpool. On a vu quelle fut sa situation après cette promotion subite, et de quels auxiliaires il s'entoura. Tous les yeux étaient fixés sur la Grande-Bretagne et vers le chef de son cabinet, que l'on regardait universellement comme le directeur de la puissance libérale qui aspirait à modifier l'Europe. Il venait de signer avec la France et la Russie (6 juillet 1826) un traité dont le but était d'effectuer une réconciliation entre la Turquie et la Grèce, et, en cas de refus, de mettre fin à la querelle par la voie des armes. Les conséquences de cette alliance étaient incalculables, et les projets de Canning n'allaient sans doute à rien moins qu'à éliminer la Porte-Ottomane de l'Europe, lorsque sa santé baissa visiblement. Il alla vers le milieu de juillet passer quelque temps à la délicieuse villa du duc de Devonshire à Chiswick, dans l'espoir que le changement d'air améliorerait son état. Mais son mal ne fit que s'aggraver. Il s'occupa encore d'affaires publiques le 31 juillet. Mais le 2 août il fut obligé de garder le lit, et le 8, à quatre heures du matin, il avait cessé d'exister. Ses funérailles, qui eurent lieu le 16, furent simples, mais remarquables par l'affluence de tout ce que Londres comptait de personnages distingués. Il est inutile de dire que cette mort, au milieu de tant de grands évènements accomplis ou sur le point de s'accomplir, produisit une sensation profonde, et son absence ne tarda pas à se faire sentir dans la politique générale de l'Europe. On doit avoir néanmoins deviné que Canning à nos yeux ne fut un grand homme ni par la tête, ni par le cœur. Il était ambitieux, il avait une prodigieuse facilité d'élocution et de sophisme. Sa versatilité, en dépit des explications les plus subtiles, ne peut être excusée ni même palliée. Loin de faire les évènements, loin de diriger les hommes, il fut au contraire traîné par eux à la remorque. Ne parlons pas de sa position inférieure sous Pitt, ce n'est pas à cette époque qu'il faut chercher dans le disciple, dans l'ambitieux jeune homme, le meneur de la politique européenne. Mais plus tard, pendant et après le règne de Castlereagh, quel fut son rôle? Complaisant de Castlereagh qu'il méprise, qu'il offense et qu'il soutient à la chambre, de temps à autre il le boude, il feint de se rallier aux whigs; puis, quand il s'est approché de ce parti, il se laisse accaparer par lui, il est entraîné dans sa sphère;

en vain il est lent à le suivre, et s'en écarte quelquefois; il y revient, sinon en ligne droite, du moins en spirale, et finit par être obligé de se laisser nommer son chef. Encore ses aides-de-camp momentanés ne lui cachent-ils pas que son règne est court, qu'ils attendent, qu'ils l'usent jusqu'à la corde, puis le laisseront là. Tel est le revers de la médaille louangeuse frappée en France à l'honneur de Canning, et qui contient d'un côté ces mots : *Liberté civile et religieuse dans tout l'univers;* de l'autre : *Au nom des peuples, les Français à George Canning.* La ville de Liverpool, qui l'envoya quatre fois au parlement, lui a élevé une statue de bronze. Considéré sous le rapport littéraire, Canning mérite une mention distinguée. Nous avons caractérisé son éloquence railleuse, sophistique, souvent pompeuse et riche en images. « Et toi, le dernier survivant de nos orateurs, » s'est quelque part écrié Byron, qui certes éprouvait peu de sympathie pour Canning. Celui-ci avait gardé le goût de la polémique des journaux, et il fut long-temps un des collaborateurs actifs de la *Quarterly Review.* Comme poète, il n'eut pas le temps de se développer. Nul doute qu'il n'eût aussi dans cette carrière acquis de la célébrité. Son style correct et pur ressemble à son éloquence : toutefois il est un peu sec, et comme presque tous ses morceaux consistent en satires de la démagogie française, le ton en est dogmatique et uniforme. Les idées aussi et même les formes qu'il donne à ses idées sont un peu surannées. Les Mallet-Dupan, les Rivarol ont fait presque tous les frais du perpétuel *argumentabon* de l'Apollon anti-jacobin. Ses *poésies* et quelques autres ont été recueillies après sa mort, et publiées en anglais et en français, avec une notice sur sa vie, par Benj. La Roche, Paris, 1827, in-18, avec portrait. Canning avait publié plusieurs *discours* ou analyses de ses discours, et trois *lettres au comte de Camden* (in-8°, 1809) : la dernière était relative à son duel avec Castlereagh. P—ot.

CANON (Pierre), jurisconsulte né à Mirecourt, vers la fin du seizième siècle, fut anobli, en 1626, par le duc de Lorraine, Charles IV, « en considération de sa probité, « doctrine et capacité, et de l'estime « et réputation en laquelle il estoit « entre les premiers de sa profession « au bailliage de Vosges. » Il fut ensuite pourvu de la charge de juge assesseur au même bailliage. Canon est auteur d'un *Commentaire sur les coustumes de Lorraine, auquel sont rapportées plusieurs ordonnances de son altesse et des ducs ses devanciers*, Espinal, 1634, pet. in-4° de 494 p. Le commentateur établit sur chaque article de la coutume un certain nombre de principes généraux, en forme de règles de droit. Il les accompagne d'une glose dans laquelle on désirerait trouver, à de moins longs intervalles, des décisions plus immédiatement applicables à la Lorraine. On prétend, dit Camus, « que le commentaire « donné sur la coutume de Lorraine « par Abraham Fabert est de Florent Thierlat et de Canon. » Cette indication est erronée, en ce qui concerne ce dernier dont l'ouvrage avait paru vingt-trois ans avant la publication de celui de Fabert. — Canon (*Claude-François*), fils du précédent, né à Mirecourt, en 1638, s'éleva, par son mérite, aux principales charges de la magistrature. De-

venu premier président de la cour souveraine de Lorraine, il fut envoyé, par le duc Léopold, comme ministre plénipotentiaire au congrès de Ryswick. Négociateur habile, il contribua beaucoup à faire rendre moins onéreuses les conditions du traité de paix qui rétablit le duc dans ses états. Il mourut en 1698. La bibliothèque publique de Nancy possède un manuscrit qu'on lui attribue. Il est intitulé : *La Médaille, ou expression de la vie de Charles IV, duc de Lorraine*; par un de ses principaux officiers. On a publié six années après sa mort *l'Ombre de M. Canon et sa descente aux Champs-Elysées*, 1704, pet. in-12. Cet ouvrage contient des particularités curieuses sur l'histoire de Lorraine, depuis le règne de Charles IV. L—M—X.

CANOVA (Antoine), le rénovateur de la sculpture moderne, naquit le 1er novembre 1757 à Possagno, dans la province de Trévise, de Pierre Canova, architecte et sculpteur, qui mourut à l'âge de vingt-sept ans. Sa veuve épousa François Sartori, de Crespano, et voulut emmener avec elle dans ce bourg, voisin de Possagno, le jeune Antoine âgé de quatre ans; mais Pasino Canova, grand-père de l'enfant, n'y voulut pas consentir; il était riche et possédait des carrières d'une pierre recherchée pour sa qualité. A peine Antoine avait-il cinq ans que son aïeul mit dans ses mains la masse et le ciseau. L'enfant manifesta dès ce moment une grande intelligence; mais Pasino, ayant éprouvé des mécomptes dans ses opérations, se vit ruiné, et dans son désespoir il maltraitait son petit-fils, qui un jour était près de se donner la mort, si Pasino effrayé et attendri ne l'eût retenu. Antoine avait quatorze ans lorsque son grand-père le conduisit chez Jean Faliéro, sénateur vénitien, qui passait l'automne dans une terre à Pradazzi près de Possagno. Faliéro aimait les beaux-arts; il vit avec plaisir les premiers travaux du jeune artiste, lui donna des éloges et lui prédit de glorieux succès. Il pensa même à le placer comme élève chez un sculpteur de Pagnano, nommé Torretto, qui était de mœurs très-sévères. Antoine prit auprès de lui des habitudes de modestie qu'il a gardées toute sa vie. L'amour vint le surprendre au milieu de ses premiers travaux. Ayant rencontré une assez nombreuse réunion de jeunes bergères vêtues de leurs habits de fête, il en distingua une, Betta Biasi, remarquable par des yeux noirs étincelants de grâce et de beauté, et par une chevelure qu'il disait plus tard n'avoir retrouvée que dans les descriptions d'Apulée. Déjà l'on parlait de mariage : Pasino y consentait. Betta Biasi était sensible aux agréments de l'esprit et de la figure d'Antoine, mais Torretto voulut alors aller s'établir à Venise, et son élève fut contraint de l'y suivre : là, tout en regrettant les plaisirs de Possagno, il continuait à se perfectionner dans son art. Après avoir travaillé sur les plans souvent imparfaits du maître, à ses heures de repas il allait étudier le modèle vivant à l'académie. Torretto étant mort, l'atelier passa dans les mains de son neveu et de son premier élève, Jean Ferrari, qui consentit à garder Antoine, mais plutôt pour le réduire à une condition servile que pour achever de l'instruire. Pasino ayant eu connaissance des plaintes d'Antoine, vendit la dernière propriété qu'il possédait, et du produit de cette terre, qui s'éleva à cent ducats

vénitiens, il promit de payer une pension pour son petit-fils pendant un an, pourvu que Ferrari permît à l'élève d'aller étudier à l'académie. Canova ne reçut jamais que ce secours de la maison paternelle. Le bienfaisant Faliéro, se souvenant de ses prédictions, voulut commander à Canova son premier ouvrage. Il le pria donc d'exécuter pour lui, en marbre statuaire, deux corbeilles de fleurs et de fruits, destinées à orner la rampe d'un escalier: on les voit encore au palais Farsetti à Venise. Ce travail rempli de difficultés ayant été porté à un degré remarquable de finesse d'outil et de dextérité, Faliéro commanda à Antoine deux statues: *Orphée* et *Euridice*. L'artiste pensa donc à se séparer de Ferrari, et à ouvrir des ateliers pour son propre compte à Possagno et à Venise. Ce fut alors véritablement qu'il entra dans la pratique de l'art proprement dit de la sculpture, ou autrement de l'imitation du corps humain par les formes en plein relief de la matière. Canova n'avait plus de guide, il montra bien en cette circonstance qu'il devait être ce que les Grecs expriment par un seul mot (αὐτοδιδάσκαλος) *son propre maître*. Il chercha, il trouva des modèles et il commença ses esquisses; après avoir conçu, repoussé, repris quelques inventions tout-à-fait nouvelles, il s'arrêta à celle-ci. La jeune Eurídice était déjà enlevée par les furies, et forcée de reprendre le chemin de l'Enfer : Orphée qui malgré ses promesses s'était retourné, pour revoir son épouse, portait sur ses traits le repentir de sa faute. Ces travaux s'exécutaient à Possagno où Canova avait plus de liberté, mais il ne fallait pas abandonner les leçons de l'académie de Venise, où l'artiste revenait à pied jusqu'aux lagunes. Tadini dit, à propos de ces statues, que Canova dut à Virgile les plaintes d'Euridice, et à Ovide la consternation d'Orphée, mais qu'il dut à lui seul l'acte par lequel les deux statues se parlent et se répondent. Il avait choisi pour les exécuter deux morceaux semblables de cette belle pierre du pays qui rivalise avec le marbre. Une répétition, de quatre pieds de hauteur, en marbre de Carrare, fut demandée par Marc Antoine Grimani, et elle contribua à répandre dans tout le Trévisan le nom de l'auteur; bientôt Ange Quérini commanda le buste du doge Renier. Ce fut alors que la marquise Spiñola, excitée par les recommandations d'André Memmo, voulut avoir de Canova une statue d'*Esculape*, haute de sept pieds, qui devait offrir les traits du sénateur Alvise Valleresso; mais, l'auteur, en la livrant, se déclara mécontent de son ouvrage, qui péchait surtout par la draperie. Il n'avait aucune idée ni fait aucune étude, dans l'antique, de cette partie de l'ajustement des statues. Peut-être verra-t-on qu'il aura conservé quelques habitudes de ces temps de son jeune âge, dans la manière et dans l'exécution de celles de ses draperies sur lesquelles la suite de nos descriptions devra nous ramener? Il s'occupa peu de temps après de deux autres statues, *Apollon et Daphné*, qui sont restées en modèle ; il les abandonna pour un groupe de *Dédale et Icare*. A peine Dédale a-t-il appliqué une aile sur l'épaule de son fils, que celui-ci tourne la tête en souriant, et semble demander avec un air de confiance, de présomption et de surprise, pourquoi son père témoigne quelque doute, et une inquiétude inutile. A Venise, quoique le goût des arts ne fût

pas universel, comme il l'avait été autrefois, on applaudit à ce travail; mais Venise, il faut le dire, ne suffisait plus à un génie qui demandait à étendre sa gloire. Cette ville, n'étant plus le centre d'une activité politique hardie, ne pouvait pas donner d'aliments à l'ambition des artistes; il ne lui restait, en ce genre, qu'à s'enorgueillir des productions de ses temps de puissance au seizième siècle. A l'époque du renouvellement des arts elle avait joué un grand rôle, mais plutôt dans ses travaux de peinture et d'architecture: Venise enfin, et ce fait est bien démontré par l'histoire de Canova, n'avait pas alors un seul statuaire. L'enthousiasme de cette ville pour les œuvres imparfaites d'un jeune homme qui avait travaillé sans maître, sans conseils, n'était qu'un encouragement pour aller chercher un autre théâtre. Il fallait donc que Canova quittât une ville où il ne se serait formé qu'un style fidèle à l'imitation, sans art, de la nature bornée à l'individu; il fallait que son goût et son esprit allassent pénétrer profondément dans le secret de cette imitation qu'on appelle *idéale*, ou généralisée. Or, ce secret qui, même quand on ne voit que les formes d'un seul corps ou d'une exactitude individuelle, consiste à s'élever jusqu'à l'universalité de caractère, de proportion, d'harmonie, de convenances et de beauté abstraite; ce secret, l'art des Grecs l'avait pu seul deviner; il pouvait être encore à Rome; il fallait l'aller conquérir. Le groupe de *Dédale et Icare* avait été payé cent sequins. En voyant compter cette somme, Canova s'écria : « Voilà mon voyage à « Rome. » Il avait à terminer la statue du marquis Poléni, mais il promit de revenir pour l'achever. Canova partit de Venise pour Rome à la fin d'octobre 1779. Le soir de son arrivée il courut à l'académie de France *al Corso*, pour y voir l'étude du nu. Le lendemain, il se présenta chez le chevalier Zulian, ambassadeur de la république, qui lui proposa un logement dans son palais, lui conseilla de faire venir à Rome le plâtre de son groupe de *Dédale*, et d'aller en attendant visiter les nouvelles découvertes de Naples. Quel était alors l'état des arts à Rome? L'école romaine toujours en présence des admirables monuments de l'antiquité, n'avait jamais perdu le sentiment des beaux-arts. Cependant on venait de découvrir Herculanum et Pompeï; Winckelmann avait paru; Ennius Visconti commençait à écrire, et les descriptions du Musée Clémentin, dues à son père, éveillaient l'attention. Gavino Hamilton, assez bon peintre, se distinguait parmi ceux qu'on appelait antiquaires. Son suffrage devenait une autorité : il était vénéré par le chevalier Zulian, et il pensa, après avoir vu le plâtre du *Dédale*, que l'ambassadeur devait de plus en plus encourager son jeune compatriote et lui procurer au plus tôt un marbre de Carrare, pour qu'il sculptât un nouveau sujet à son choix. Canova accepta le défi. Quand il vit devant lui ce marbre qui attendait la vie, élève de lui-même, comme nous l'avons dit, il sentit qu'il n'avait eu jusqu'alors pour guide qu'un sentiment irrésolu, et une divination vague de ce qu'avait été l'état primitif des arts dans les siècles modernes : il reconnut le besoin d'une instruction qui le mît à même de se rassurer dans les ténèbres. Cette instruction préliminaire, il la trouva chez Gavino Hamilton, homme singulièrement habile dans la connaissance de l'état

des arts, à leur renaissance. Hamilton jugeait ainsi le *Dédale*, et il parlait devant des hommes savants, Volpato, Cadès, Folchi et Angelini : « Je ne présume pas assez de mon opinion pour la manifester devant ces messieurs, mais je ne me trompe pas dans mon sentiment : voilà un ouvrage simple et ingénu où l'on observe que le jeune auteur a copié la nature comme il l'a vue ; il ne lui manque que d'y ajouter le style et les maximes des maîtres anciens. La voie prise par Antoine est celle qu'ont suivie les artistes classiques à toutes les époques ; il a étudié la nature ; je soupçonne, d'ailleurs, qu'avec le jugement et le choix, il tâchera de se former un goût pur et un style large, qui, en saisissant d'abord la forme la plus noble de la nature, s'attachera à l'embellir, à la perfectioner et à la rendre, ainsi que l'enseignent les anciens, *idéale* et divine. » C'était précisément cet *Idéal* que Canova poursuivait en accourant de Venise. On parlait de ce qu'il avait pressenti, de ce qui s'était offert à lui dans ses rêves, de ce qu'une prescience indéterminée lui avait comme révélé. Lagrenée, directeur de l'école si glorieusement fondée par Louis XIV à Rome, approuvait les réflexions d'Hamilton. Canova s'essaya d'abord à faire une petite statue d'un *Apollon* qui se couronne, et il la présenta au Sénateur de Rome, Don Abondio Rezzonico, neveu du pape Clément XIII. Comme nous verrons toujours chez cet artiste les qualités du cœur, la sensibilité, la reconnaisance, la générosité, marcher de front avec les conceptions les plus distinguées, il est à propos de dire qu'il résolut de méditer long-temps son nouveau sujet et qu'il se proposait d'aller à Venise achever sa statue du comte Polény. Dans une course à Possagno, il regretta Betta Biasi qui croissait encore en beauté, mais il ressentit bientôt plus que jamais l'amour de Rome, où il revint en 1782. Cette ville attire, de tous les pays de la terre, les admirateurs des arts. Alors un homme s'y rencontra qui passait pour être comme une sorte de missionnaire de l'antiquité, M. Quatremère de Quincy, qui fut depuis l'ami et un second frère de Canova. Je puis parler de leur intimité, car j'ai pendant vingt ans favorisé leur correspondance avec autant de soins que celle de ma famille ; je sais à quel point ils s'estimaient ; je sais tous les conseils que demandait le grand sculpteur, je sais tous les avis sages, nobles et indépendants que lui envoyait un tel ami. Aujourd'hui, par les mémoires sur Canova qu'il a publiés et dont nous parlerons, l'Europe reconnaît qu'à juste titre il a pu se proclamer l'historien de l'illustre Vénitien, et révéler ses pensées, ses secrets, sa belle ame et sa doctrine dans les arts. M. Quatremère apprit à Rome par la voix publique qu'un jeune Italien, qu'on avait vu souvent dessiner et mesurer les colosses de Monte-Cavallo, venait de composer un groupe de *Thésée vainqueur du Minotaure*, et assis triomphalement sur le corps du monstre. Laissons parler M. Quatremère. « Je ne pus sans surprise voir, de la part d'un jeune inconnu, un ouvrage qui, considéré sous le seul rapport du travail et de l'exécution, semblait annoncer un talent formé et une pratique consommée : mais beaucoup d'autres considérations le recommandaient ; celle de la nouveauté n'était pas la moindre. En effet le goût franche-

ment adopté et reproduit de l'antique était quelque chose alors d'étrange et d'inouï. Dans le fait, le *Thésée*, même depuis que Canova s'est mesuré tant de fois avec l'antique, ne laisse pas de se placer encore à sa suite avec honneur. » Le dessin en était naturel, c'est-à-dire, ne s'élevait pas tout-à-fait à la hauteur et à la noblesse de *l'idéal*, mais il en approchait déjà, et il était compatible avec le sujet d'un grand personnage historique. On remarquait que l'auteur avait pris d'autres leçons que celles qu'il avait apportées de Venise. A la première visite que M. Quatremère fit à l'atelier de Canova, on pour mieux dire à son *Thésée*, en 1785, il ne vit pas l'artiste, soit qu'il fût retenu par la modestie, soit qu'il désirât laisser toute liberté à la critique, soit enfin qu'il eût un autre motif, notre Français quitta l'atelier sans connaître l'auteur. A une autre visite, il lui dit que son *Thésée* était après le *Dédale* le second exemple de la résurrection du style, du système et des principes de l'antiquité. Cet entretien développa entre eux une sympathie de vues et de doctrines qui ne s'est démentie à aucune époque, et que la correspondance continue des deux amis a perpétuée jusqu'aux derniers instants de la vie de Canova. N'était-ce pas un spectacle propre à exciter un vif intérêt, de voir le *Dédale* et le *Thésée* placés l'un en face de l'autre! On pouvait, en examinant le premier groupe, se convaincre de la vérité des observations d'Hamilton, confirmées et encore expliquées par M. Quatremère, qui les avait si bien lues dans les traités des anciens. Là on pouvait juger de l'effet de la nature simple et prise sur le fait, de la nature banale et vulgaire, qui se borne à calquer en quelque sorte l'individu et ne s'adresse qu'au sens borné. En se retournant vers le *Thésée*, on trouvait quelque chose de la nature *idéale*, autant que l'étude avait pu, du parallèle des individus, faire résulter une idée de perfection, de pureté et de beauté, dont il semble que Dieu n'ait jamais voulu, nulle part, compléter l'image. A l'art seul appartient d'opérer ce complément, précisément parce que l'art n'a qu'un but dans son œuvre. Le développement de ces réflexions plaisait à Canova, et il disait en se frappant le front : « Combien il y a encore à faire, quand on a étudié même le plus beau modèle! » Zulian l'avait noblement et presque royalement encouragé : lorsque le groupe de *Thésée* fut terminé, l'artiste alla demander à l'ambassadeur où le groupe devait être placé. Le Mécène magnifique parut étonné, et répondit : « Il n'est pas juste que je reçoive votre travail. Il a été fait par vous et non par moi, il est à vous et non à moi. » Le sculpteur se vit le maître de retirer une somme assez considérable que le baron de Fries de Vienne paya pour acquérir ce monument. Déjà Canova avait le soin de mener de front divers ouvrages de style opposé. Il fit pour la princesse Lubormirsky le portrait du jeune prince Henry Czartorinsky sous les traits de l'Amour. Il en a été fait depuis une répétition pour lord Kawdor. Canova sculpta aussi une Psyché, en statue isolée, qui a la grâce d'une jeune fille de quinze ans. Le buste est nu; les draperies tombent au dessous du sein; elle pose de la main droite dans la gauche le papillon dont les Grecs avaient fait le symbole de l'ame. L'auteur en dédia une répétition au chevalier Zulian qui avait

quitté Rome, pour aller résider comme Baile à Constantinople. Il n'accepta ce présent qu'après avoir fait frapper une médaille qui représentait la même Psyché. On lit au revers : *Hieronymus Zulianus eques, Amico*. Le lecteur peut bien deviner qu'il ne sera pas possible de rendre un compte chronologique exact des compositions de Canova, tant il se présente de causes fortuites qui font qu'un ouvrage modelé n'est exécuté en marbre que plus tard, par suite de commandes plus pressées. La vraie manière de ne pas s'égarer serait de parler des ouvrages à mesure que le modèle est exposé; mais entre le modèle et l'exécution il y a des repentirs, des corrections, des embellissements, peut-être aussi des idées moins heureuses; il faut donc suivre une sorte de distribution un peu libre, et qui d'ailleurs ne doit pas tromper, quand on prend positivement pour guide un esprit de méthode relative, de justice et de vérité. J'entreprendrai donc dans ce sens l'examen complet des ouvrages de Canova. On lui attribue souvent les sculptures mises en vente aujourd'hui. Il est convenable que l'article biographique qui lui est consacré contienne la nomenclature vraie et un jugement rapide et franc de chacune de ses œuvres. Après cela, les menteurs et les charlatans ne pourront plus en imposer aux amateurs trop crédules de la belle sculpture moderne. Au nombre des amis de Canova on comptait au premier rang Volpato, l'un des juges appelés par le chevalier Zulian, lorsqu'il avait voulu se former une idée des talents du jeune Vénitien. Volpato, graveur des plus beaux ouvrages de Raphaël, était d'une intégrité exemplaire. Parmi ses enfants on distinguait Domenica, qui s'était fait une réputation par sa beauté et la dignité de ses manières; la bergère de Possagno n'était plus présente, Canova devint éperdument amoureux de Domenica, et il la demanda secrètement en mariage à son père. Celui-ci examina les convenances, les âges, et parut prêt à donner son consentement. Je sais de Canova lui-même qu'il était excessivement jaloux, et qu'un jour, pour épier les paroles et les moindres actions de sa belle amante, il se déguisa en pauvre, et alla l'attendre devant la porte d'une église. Domenica ne le reconnut pas, et lui donna l'aumône, après l'avoir regardé avec bienveillance. Sur ces entrefaites, le sieur Carlo Giorgi, qui avait dû à Clément XIV un emploi très-lucratif, voulant élever un monument à ce pontife, chargea Volpato de chercher un sculpteur propre à exécuter dignement ce grand ouvrage. Volpato choisit Canova, non parce qu'il allait être son gendre, mais parce qu'il était homme de talent. Le nom de celui qui paierait les frais devait rester ignoré; Canova promit de ne pas révéler ce secret. Au milieu de ce bonheur Canova devait éprouver un chagrin; il se déguisa encore, et cette fois il apprit qu'il n'était plus aimé. Domenica avait un autre penchant pour Raphaël Morghen qu'elle a épousé depuis. Volpato, en retirant sa parole de père, confirma les commandes de l'ami, et conseilla au jeune artiste d'aller à Carrare chercher les marbres convenables pour son monument. A son retour, il commença et il acheva assez rapidement en *creta* le modèle colossal. La statue de Clément XIV, en habits pontificaux, était assise au dessus d'un sarcophage, accompagnée de deux statues de même proportion, l'une debout qui est

la *Modération pleurant*; l'autre, la *Mansuétude*, est vue assise sur le soubassement qui devait se composer avec la porte de la sacristie de l'église des Saints-Apôtres (1). Avant de jeter le modèle en plâtre, il pria son ami Gavino d'amener un jour avec lui le peintre Pompeo Battoni. Celui-ci arriva, vit le groupe et ne dit que ces mots : « Ce jeune homme a un grand talent, mais il suit une mauvaise voie, je lui conseille de la quitter : » et il sortit. Canova resta écrasé par cet arrêt dictatorial; Gavino lui rendit du courage. M. Quatremère survint, et dit à son ami que Battoni avait parlé en partisan des Bernin, des Carle Maratte et de leurs méchantes traditions : « C'est précisément contre leur manière et leur goût d'imitation que vous venez de relever la bannière de l'antiquité; vous devez donc vous applaudir plutôt que vous affliger d'une telle critique. La réponse à de telles opinions est de savoir persévérer dans le système qu'il s'agit de réhabiliter. » Voulant ensuite paraître encore plus un ami véritable, il loua la *Mansuétude*, où il demanda que l'on corrigeât quelque lourdeur. Quant à la *Modération*, M. Quatremère alla jusqu'à dire : « Dans l'état où je la vois, elle n'est pas digne de vous. » Canova répliqua avec un accent d'amitié : « *Oh grazie tante!* » Il jeta à bas cette *Modération*, et il en composa une autre. Huit jours après, la nouvelle statue, haute de onze pieds, était terminée, telle qu'on la voit aujourd'hui. Milizia qui passait pour un aristarque rigide écrivit alors au comte San-Giovanni, que dans ce mausolée la *Mansuétude* est aussi douce que l'agneau placé auprès d'elle; qu'autrefois en Grèce et aux plus beaux temps de la Grèce, si l'on avait eu à représenter un pape, on n'aurait pas fait autrement que Canova n'avait fait pour Ganganelli; la composition est d'une simplicité qui paraît la facilité elle-même, et qui au fond est la difficulté. Il ajouta que les jésuites aussi louaient et bénissaient le pape Ganganelli en marbre. Canova travaillait encore à son *Thésée vainqueur du Minotaure*, lorsque don Abondio Rezzonico le pria d'élever pour Clément XIII un monument sépulcral. Canova en traça sur-le-champ le modèle. Le pape est à genoux en face du spectateur, et il y a, quant à l'aspect général de la figure, l'expression d'un sentiment si vrai, que l'intérêt se reporte toujours vers lui, en descendant de la figure principale vers celles qui bordent à droite et à gauche le sarcophage. Il faut remarquer la statue de la Religion : son ajustement consistant en trois draperies l'une sur l'autre (la dernière un peu trop courte) paraîtrait avoir quelque chose de redondant, et qui approcherait de la pesanteur. Toutefois, comme on le verra, l'artiste a tenu à cette idée, puisqu'il a répété cette figure en grand, avec des réminiscences avouées. En pendant de la *Religion* est la figure d'un *génie* sous la forme d'un jeune homme dont la tête annonce la douleur, et qui tient un flambeau renversé. Le *lion* est un des symboles de Venise, aussi l'auteur a ménagé deux massifs servant de piédestaux à deux lions. L'un semble rugir, et ses ongles sont menaçants; l'autre semble dormir, et ses ongles sont rentrés. Ce grand ouvrage fut placé dans l'église de Saint-Pierre. Canova voulant con-

(1) Afin de mieux expliquer les ouvrages de Canova, j'ai placé autour de moi toutes les gravures, sans exception, qui forment son œuvre, et je décris les objets sur les gravures mêmes.

naître la louange et le blâme, prit les vêtements d'un abbé déguenillé : le sénateur Rezzonico était là entouré d'une foule d'admirateurs, et il fit un geste d'ennui pour éloigner l'importun. Celui-ci entendit mal parler surtout de la statue de la *Religion*, mais on comparait le *génie* à ce que la Grèce avait produit de plus beau. On y trouvait même une expression attendrissante et mélancolique dont les anciens n'ont pas laissé de modèle. Il ne faut pas croire que depuis l'époque où parut le *Thésée* jusqu'à celle où fut exposé le monument de Rezzonico, Canova n'ait produit que ces deux monuments ; il composa dans cet intervalle une foule d'autres ouvrages moins importants ; il modela en grand le groupe d'*Adonis* assis et de *Vénus* ornant d'une guirlande de roses les cheveux de son amant. Depuis, il abandonna ces ouvrages, non pas, ainsi qu'on l'a dit, parce que les statues étaient nues, mais parce que d'autres pensées vinrent occuper son esprit ; car Canova ferme désormais dans les principes fondamentaux de l'art, assurait que le nu était le vrai langage du statuaire, et qu'il n'y a jamais ni mauvaise grâce ni indécence dans le nu, si on l'élève aux formes de *l'idéal*, et si on le compose avec modestie et avec pudeur. Nous continuerons d'examiner les ouvrages de Canova en nous rappelant et les premiers vrais principes qu'il avait entendus de la bouche d'Hamilton et de celle de M. Quatremère, et les préoccupations qui le dominaient sans cesse. Celles-ci deviennent à-la-fois l'explication de ses *fantasie* (je prends à dessein l'expression italienne qui n'a pas d'analogue en français), et le corollaire des pensées tour à tour voluptueuses, terribles, profondes et savantes qu'il va disséminer avec tant de profusion dans ses ouvrages. Ne perdons plus de vue Canova s'érigeant en suprême ministre de la beauté, la cherchant partout, dans les scènes héroïques et dans les délassements de l'innocence, et nous déclarant qu'il entend ainsi nous entraîner à la vertu plutôt qu'au vice. Croyons aussi qu'en suivant les pas d'un tel guide, nous ne rencontrerons jamais de viles imaginations ni de lâches désirs. Pindemonte a bien apprécié ces leçons, quand il a dit de la première Psyché : *Casto come l'imago è il gran lavoro.* Ces prémisses étant fortement établies, il ne reste plus qu'à décrire. On trouve, si nous nous reportons à ces temps de la vie de Canova, les bas-reliefs représentant *la Mort de Priam ; Socrate buvant la ciguë et congédiant sa famille ; le Retour de Télémaque à Ithaque ; Hécube avec les matrones troyennes ; la Danse des fils d'Alcinoüs ; l'Apologie de Socrate devant ses juges ; Criton fermant les yeux à Socrate.* Nous arrivons à la statue d'*Hébé* qu'il sculpta deux fois, d'abord pour madame Vivante Albrizzi à Venise, ensuite pour l'impératrice Joséphine. La répétition, qui depuis est passée en Russie, fut dans son temps exposée au Louvre. M. Quatremère dit de cet ouvrage : « L'idée en est des plus aimables et la composition ingénieuse. Rien de plus achevé que le buste nu et le bras élevé qui porte le vase : la pensée de l'ajustement est pleine d'esprit et de goût. Cependant on désirerait que son étoffe légère eût badiné avec quelques variétés sur les contours du bas des jambes, et ne fût pas coupée là par un ourlet continu, qui ne semble avoir ni vérité ni agrément. » Nous ajouterons : « On ne pourra pas

dire que l'artiste ait emprunté de quelque ancien marbre l'attitude de cette jeune déesse, descendant de l'Olympe avec une légèreté toute divine et prête à verser l'ambroisie qui désaltère le maître des dieux, quoiqu'il soit singulier que cette idée ne se soit pas présentée à l'esprit des anciens. » L'air qu'Hébé fend avec vitesse, tenant le corps penché en avant, repoussé derrière elle, par un effet naturel, son léger vêtement, sous lequel se dessine le nu; le bras qu'elle tient levé pour verser la liqueur, déploie avec tant de grâce les contours de la figure, que malgré la décence qui règne dans les dispositions de la draperie, l'œil pénètre jusqu'au moindre détail des belles formes où respire toute la fraîcheur de la première jeunesse. Le changement le plus important qu'ait fait l'auteur dans la réplique de cette statue a été de supprimer les vapeurs qui dans la précédente étaient sous les pieds. Hébé n'a de mission que quand le ciel est pur. Y a-t-il rien de plus délicieux que ces quatre vers de Pindemonte?

O Canova immortal, che indietro lassi
L'italico scarpello, ed il greco arrivi:
Sapea che i marmi tuoi son molli et vivi:
Ma chi visto t'avea scolpire i passi?

A l'occasion de cette statue, on se récria à Paris sur l'emploi que l'artiste avait fait de quelques dorures dans l'enjolivement de son Hébé, et sur ces petits vases de métal doré que portent ses deux mains. M. Quatremère justifia complètement Canova sur ce que l'on appelait un abus, en montrant l'universalité de cet usage chez les Grecs, usage dont il a développé plus tard les raisons dans son ouvrage du *Jupiter olympien*, où il réunit de nombreuses et imposantes autorités. Nous ne nous arrêterons pas au groupe de *Vénus* voulant retenir *Adonis* partant pour la chasse. Rien de plus passionné, et en même temps de plus noble que le maintien de Vénus. Le sentiment du regret ne pouvait se peindre avec plus de grâce, par un mol abandon, par la position de la tête doucement inclinée, par un regard languissant et à demi-élevé où brille l'espérance du retour. Adonis l'a souvent quittée, mais il est toujours revenu. Dans l'*Amour et Psyché couchés*, Canova toucha, a-t-on dit, les confins de la volupté, par l'expression difficile et tout-à-fait nouvelle d'un de ces moments fugitifs qu'il n'est donné qu'au génie de pouvoir saisir, au moment même de l'action. Canova aura vu folâtrer deux enfants, et il aura ainsi trouvé ce groupe enchanteur malgré quelques défauts sur lesquels nous reviendrons. L'artiste exécuta deux fois l'*Amour et Psyché debout*: le premier groupe fait en 1797 fut ensuite destiné à orner Compiègne, et le second exécuté en 1800 a été acheté par l'empereur de Russie. On remarque moins de variété dans ce dernier sujet qu'ont traité aussi les anciens, et dont ils nous ont laissé plusieurs groupes, notamment celui du Capitole. Il y a une grande différence entre celui-là et le groupe de Canova. Dans le marbre grec, l'artiste a exprimé l'instant du baiser amoureux; les bouches sont encore collées l'une sur l'autre: dans celui de Canova Psyché avec toute l'innocence d'une jolie enfant, ou avec la défiance qu'on a d'un maladroit (cette supposition faisait beaucoup rire Canova), tient soulevée de sa main gauche la main gauche de l'amour sur laquelle elle pose, de la main droite, un papillon. L'Amour ayant le bras droit passé autour du corps de Psyché, avec une grâce

inexprimable, appuie sa joue, rien que sa joue, sur une épaule de la jeune fille. Madame Lebrun, qui était à Rome quand le groupe obtenait tant de succès, écrivit à ce sujet une lettre charmante. On dit que cette dame va publier ses mémoires; probablement elle y insérera cette lettre; n'en connaissant que la traduction italienne, je ne la rapporterai pas ici, craignant d'affaiblir la grâce française de l'original. Je ferai seulement observer, relativement à cette lettre, que madame Lebrun semble y douter quelque peu de l'innocence de la jeune fille, et pense qu'elle donne son cœur, tandis qu'elle ne fait qu'un jeu d'enfant. Ce jeu d'enfant est sans doute une pensée profonde pour les spectateurs, un sujet de méditation de la plus haute philosophie; mais encore une fois; pour Psyché, c'est un jeu, tout au plus mêlé d'un peu de malice, s'il est vrai, comme Canova a permis de le répéter, qu'on peut supposer, dans la jeune fille, la crainte que l'étourdi ne laisse envoler le papillon placé avec tant de précautions sur sa main. Pour le groupe de *Psyché et l'Amour debout*, Canova acceptait les compliments. Quant à celui de *Psyché et l'Amour couchés*, il s'accusait franchement lui-même, et il n'oubliait pas que M. Quatremère lui avait écrit : « Ne vous « rapprochez pas du goût de quel- « ques étrangers avec lesquels vous « êtes lié à Rome : souvenez-vous « d'Hamilton, évitez la prétention, « soyez toujours dans les idées sim- « ples et les grandes maximes d'un « goût sévère; ne devenez pas un « *Bernin antique.* » Il n'était pas possible que Canova ne s'inspirât pas d'Homère; il le lisait dans la version que lui avait envoyée Césarotti. Celui-ci répondait aux remercîmens de Canova : « Votre lettre m'a fait « plus de plaisir que si j'avais obte- « nu des louanges d'une académie en- « tière de savants; l'érudition sans « ame ne sert qu'à fomenter la mé- « diocrité et les règles pédantesques. « Il n'y a que les hommes inspirés « par la nature qui puissent juger « avec sagacité des imitations de « l'art. C'est à Phidias uni à Apelle, « par là j'entends Canova, qu'il ap- « partient de parler d'Homère : il « convient à celui qui a représenté « avec un talent sublime Pyrrhus « tuant Priam de montrer Achille « tuant Hector. Que je serais heu- « reux si je pouvais me flatter d'en- « tendre dire par mes contempo- « rains que j'ai traduit l'Achille « d'Homère comme vous avez traduit « le Pyrrhus de Virgile! Quel bon- « heur et quelle consolation pour « moi; si je pouvais vivre plus voi- « sin d'un génie de votre mérite, et « qui a tant de qualités! » — Nous n'avons pas parlé du monument élevé en l'honneur de l'amiral Emo. Les lois de la république de Venise défendaient d'ériger des statues aux patriciens; Canova imagina d'emprunter aux anciens l'usage et la forme du cippe (demi-colonne sans chapiteau); on n'ignore pas que ce fut autrefois un monument religieux et funéraire dont les superficies sont propres à recevoir des sujets de bas-reliefs proportionnés à leur étendue, soit en ornements ou en symboles, soit en figures historiques ou allégoriques. Il donna donc à son cippe une hauteur de 12 pieds y compris le socle et le couronnement, avec une largeur de neuf à dix pieds. La face antérieure présente le buste de l'amiral posé sur une colonne rostrale : à sa gauche est figuré un génie tenant des deux mains une cou

ronne qu'il va poser sur la tête de l'amiral. D'un autre côté, une Renommée écrit, sur le fût qui porte le buste, *Angelo Emo.* Ce monument de la reconnaissance vénitienne fut placé, par ordre du doge, dans l'arsenal. On n'avait stipulé aucun prix pour cet ouvrage. Zulian ne disait pas assez toutes les précautions qu'il fallait prendre contre la générosité de Canova. Sous prétexte qu'il avait reçu des bienfaits de la république, il ne voulut rien recevoir. Le sénat ne pouvait consentir à une telle libéralité : le fils de Saint-Marc s'obstinait à refuser, la république céda à un de ses sujets, mais à condition qu'il accepterait une pension viagère de cent ducats. En outre, elle lui envoya une médaille d'or, de la valeur de cent sequins, sur laquelle étaient gravés ces mots : « *A Antoine Canova, savant, admirable dans les arts les plus élégants ; en gratitude du monument habilement élevé pour Angelo Emo.* » Tant de travaux avaient fatigué Canova : il tomba malade. Les médecins lui conseillèrent l'air de Crespano où sa mère l'attendait ; après avoir donné les premiers moments à la tendresse maternelle, il revit Betta Biasi, toujours belle. La changeante Domenica Volpato ne méritait qu'un souvenir de générosité : mais Betta Biasi était mariée et vivait heureuse. Son mari avait acquis de l'aisance ! Canova les félicita de leur bonheur et s'en réjouit comme du sien propre. Qu'il y avait loin de ce qu'il eût été en épousant Betta Biasi à ce qu'il était devenu en allant à Rome chercher la fortune et la gloire ! Mais un homme comme Canova ne pouvait oublier l'humble pays où il avait pris naissance. Possagno voulait le revoir. Betta Biasi se mit à la tête d'un parti formidable. Il se forma en un instant un de ces complots dans lesquels toute une masse d'habitants de tout âge, de tout sexe, peut entrer sans que le secret cesse d'être gardé. Crespano appelé dans la confidence garda le silence le plus absolu. Canova se met en route, presque seul, les larmes dans les yeux, cherchant en quelque sorte les chemins détournés. A quelque distance du bourg, une foule de jeunes gens placés en embuscade fondent sur lui de toutes parts avec des cris de joie, d'admiration, et les *Evviva* italiens. Il s'arrête, il ne peut parler ; on lui ordonne enfin, mais respectueusement, d'avancer. Par caractère, Canova éprouvait une sincère répugnance pour les honneurs et les acclamations. Quel n'est pas son trouble quand, à vingt pas plus loin, il aperçoit la route couverte d'immortelles, de branches de lauriers et de roses ! A droite et à gauche du chemin triomphal, Possagno et les environs s'étaient rassemblés. Les femmes, les enfants ne pouvaient retenir leur émotion. Les cloches sonnaient dans tous les villages ; le curé, les anciens du peuple marchaient au devant de lui : les boîtes, les mousquets, des hymnes chantés au son d'une musique villageoise le saluaient de toutes parts, et ce cortège le conduisit jusqu'à la maison de Pasino destinée à le recevoir. On verra plus tard quelle impression cet accueil laissa dans l'esprit de Canova, et l'événement merveilleux et grandiose qui dut en résulter. Sa santé commença à se rétablir, alors il pensa à Rome, à sa chère Rome, où son atelier était en deuil. De retour dans cette ville, il reprit ses compositions en bas-relief. Sur son bureau étaient amassées les let-

tres de ses amis : M. Quatremère lui écrivait : « Ne travaillez pas tant, « écoutez les conseils de l'amitié, « conservez votre santé à ceux qui « vous aiment, à la sculpture, aux « beaux arts. Vous êtes arrivé dans « le chemin de l'illustration, à tel « point que vous n'avez plus à courir « ni à vous fatiguer. » Cette lettre, adressée par l'homme qui, en Europe, comprenait le mieux les arts, et qui avait droit de parler ainsi à Canova, nous a été conservée par M. Missirini qui a composé un ouvrage intitulé : *Della vita di Antonio Canova, libri quattro*, ouvrage que j'ai souvent consulté, et qui est écrit avec une fleur d'érudition, un accent d'amitié et d'intérêt, une abondance d'anecdotes inédites propres à en rendre la lecture aussi instructive qu'attachante. Dans son livre intitulé : *Canova et ses ouvrages*, M. Quatremère a inséré beaucoup de lettres de Canova, M. Missirini, dans le sien, rapporte les lettres de M. Quatremère ; on ne peut donc pas réunir, pour peindre l'artiste vénitien, plus de relations fidèles, plus de preuves authentiques. J'ai pris la liberté de joindre à cette riche moisson les faits particuliers que j'ai recueillis moi-même, dans des rapports assidus avec Canova pendant tant d'années, et c'est à l'aide de tels secours que je continue la tâche qui m'a été confiée. En 1798, je venais d'arriver à Rome, et j'obtins dès les premiers jours l'amitié de Canova par des soins qui lui étaient agréables. Dans ses heures de loisir il apprenait la langue anglaise, se perfectionnait dans la langue italienne, parcourait les bons auteurs français. Son frère du second lit, Jean-Baptiste Sartori-Canova, aujourd'hui évêque de Minda, savant helléniste, archéologue du premier rang, lui lisait Plutarque. A ce propos, Canova disait que c'était Phocion qu'il trouvait l'homme le plus magnanime, le plus pénétrant, le plus sévère et le plus modeste. Je voyais souvent Canova ; j'allais, au moins une fois par semaine, dans son atelier où l'on admirait depuis longtemps le plâtre de sa *Madeleine* et celui d'*Hercule jetant Lycas à la mer*. La statue de la *Madeleine* avait été commandée par monsignor Priuli. L'artiste prit son idée d'une femme ainsi assise, qu'il vit un jour dans une église de village. C'est en effet de cette manière que se tiennent les femmes, après avoir prié quelques heures à genoux. Comme il n'y a pas de bancs dans les temples, elles s'y placent dans cette attitude, relèvent quelquefois un de leurs vêtements sur leur tête, et restent immobiles pendant presque tout l'office. Pour une femme pénitente, Canova n'avait pas de prototype dans l'antiquité. La *Madeleine* en bois de Donato ne pouvait pas servir de règle, quoique cette statue soit fort belle et savamment travaillée. La sainte y est tellement consumée par les jeûnes et par l'abstinence, qu'elle semble plutôt une perfection d'étude anatomique. Monsignor Priuli ne fut pas assez heureux pour maintenir le marché de sa statue : obligé par son devoir et par sa piété de suivre Pie VI que le Directoire avait fait enlever, il accompagna son bienfaiteur dans l'exil ; et le marbre resta à l'artiste qui le vendit à un commissaire français demeurant alors à Milan. Des mains de ce commissaire, il passa dans celles d'un artiste dont Canova m'a dit souvent le nom, mais que je ne puis me rappeler. M. Missirini et M. Quatremère pa-

raissent l'avoir ignoré. Toutefois il est certain que cet artiste apporta le marbre à Paris, et qu'ensuite ayant fait de mauvaises affaires, il le cacha dans une cave pour le soustraire aux poursuites de ses créanciers. Le marbre enfoui ne se gâta pas. Après des circonstances plus heureuses, on le remit au jour, et enfin il arriva dans les mains de M. le comte de Sommariva dont le fils le possède aujourd'hui : les étrangers ne manquent pas d'aller le voir dans l'hôtel de ce digne protecteur des beaux-arts. L'auteur fit une réplique de ce chef-d'œuvre en 1809, pour le prince Eugène, et l'on voit ce marbre à Munich dans le palais de sa veuve, la duchesse de Leuchtenberg. Une des plus grandes gloires que puisse ambitionner un artiste moderne, c'est d'avoir obtenu la récompense morale que l'on vient de décerner à Canova dans Paris même. Une grande église était dédiée à la *Madeleine* ; il fallait orner le fronton du temple ; un des meilleurs artistes de France devant représenter la sainte n'a pas cru pouvoir mieux faire que de prendre le type inventé par Canova ; désormais la *Madeleine* n'aura plus d'autres traits, une autre attitude, une autre douleur. Canova pendant sa vie a eu bien des détracteurs à Paris, mais jamais réparation fut-elle plus éclatante ? L'immortalité de nos monuments vient consacrer celle de Canova. Je me souviens d'avoir dit un jour à notre célèbre et ingénieux sculpteur, M. Pierre-Jean David, que la statue de la *Madeleine* me paraissait la *Statue-Dogme du christianisme*, c'est-à-dire de la religion de pardon et de clémence, et qu'il me parut partager entièrement cette opinion. — Depuis quelque temps Canova excitait encore au plus haut degré l'intérêt public par l'exposition de son *Hercule jetant Lycas à la mer*. Ovide a peint l'action d'Hercule devenu furieux par l'effet du contact de la tunique trempée dans le sang de Nessus, et qui, après avoir saisi l'infortuné Lycas, le fit tourner plus d'une fois en l'air et le précipita dans les eaux de l'Eubée.

Corripit Alcides, et terque quaterque rotatum
Mittit in Euboicas torrente furentius undas.

Voilà une image qui ne peut appartenir qu'au langage de la poésie. Hercule enlève d'une main Lycas par sa chevelure, de l'autre il le tient par un pied : le jeune homme se défend, en s'attachant d'une main au montant de l'autel sur lequel sacrifiait Hercule (M. Gaudefroy, poète français, qui était alors à Rome, a judicieusement appelé cet autel un *tronc justifié*) ; de l'autre main, le jeune homme, qui a perdu sa raison, se retient à la crinière de la peau de lion placée à terre et qui n'étant pas assujétie ne peut lui être d'aucun secours ; tout le corps de Lycas est retourné d'une manière effrayante, mais vraie. Cette tête renversée qu'on aperçoit entre les jambes d'Hercule devient une étude admirable. Pouvais-je être un des derniers à complimenter Canova ? Il m'était impossible de trouver un défaut dans ce groupe, qui présentait la colère dans l'héroïsme, qui frappait de terreur, de compassion, qui exprimait tant de sentiments divers mieux que ne le pourrait faire aucun langage. — La santé de Canova donnait de temps en temps des inquiétudes ; madame Angela Sartori, sa mère, vint à Rome lui prodiguer des soins. C'était une femme d'un caractère doux et tranquille, pieuse et remerciant Dieu tous les jours de la grande illustration de son fils, le regardant

avec respect, le soignant avec tendresse. Son plus grand bonheur était de voir l'amitié qu'Antoine portait à Jean-Baptiste, son frère du second lit, qui, au moment où madame Sartori dut retourner à Crespano pour des intérêts de famille, s'attacha à Antoine et ne le quitta plus jusqu'à la terrible séparation qui devait rompre une si constante amitié. — Aussitôt que la santé délicate de notre artiste commençait à s'améliorer, il se livrait à de nouveaux travaux. Après le cippe de l'amiral Emo, le plus considérable ouvrage en bas-relief qu'exécuta Canova fut le monument de la marquise Santa-Cruz. On y voit la réunion d'une famille éplorée autour du lit funèbre, où dort, du sommeil de la mort, une jeune fille, une épouse chérie. La mère de la défunte paraît surtout accablée d'une douleur inexprimable. Au dessous sont écrits ces mots : *Mater infelicissima filiæ et sibi.* Canova a été souvent témoin lui-même des larmes que faisait répandre cet ouvrage touchant qui a été long-temps exposé dans son atelier. — Il ne voulut pas oublier le sénateur Faliéro, son premier bienfaiteur, et il lui éleva à ses frais un tombeau. Dans l'inscription, l'auteur remercie le sénateur de l'avoir engagé à se livrer courageusement à la statuaire. Le même sentiment de reconnaissance fit exécuter un monument pour Volpato, autre bienfaiteur de Canova, et qui l'avait choisi pour élever le mausolée de Clément XIV. Il a fait encore d'autres ouvrages funéraires, tels que le cippe du prince Frédéric d'Orange, placé dans la sacristie des ermites de Padoue; celui du comte de Souza, ambassadeur de Portugal à Rome (le père du duc de Palmella); celui qui a été placé à Vicence, en l'honneur du chevalier Trento, et enfin un projet de monument pour Nelson, le plus grand qui ait été conçu depuis celui que Michel-Ange avait promis d'entreprendre pour Jules II. Rien n'ayant été déterminé dans les conditions arrêtées, le monument n'a pas été continué. — C'est à une époque antérieure à la fin du dernier siècle qu'appartient la première pensée du *Persée*. Voici l'idée de l'auteur. Persée, fils de Jupiter et de Danaé, expédié par le roi Polydecte contre les Gorgones, a reçu de Mercure des talonnières et des ailes, et de Vulcain une faulx de diamant avec laquelle il a coupé la tête de Méduse qu'il tient dans ses mains. Cette tête que l'on représente toujours avec des contractions hideuses est ici douce, languissante, noble, et elle inspire la compassion. Enfin au lieu du tronc de l'*Apollon du Belvédère*, on trouve une composition contraire, mais parfaitement analogue au besoin de soutien qu'éprouve une statue en marbre. L'auteur ne doit pas négliger ce soutien, s'il veut que le moindre choc ne renverse pas son ouvrage : la draperie qui tombe derrière Persée a dispensé du tronc de l'*Apollon* et de la disposition *en porte à faux*, du jet de la draperie sur son bras gauche. Or cette disposition est tellement défavorable à un travail en marbre, qu'elle a donné à croire que l'original dont l'*Apollon* actuel serait alors une répétition, aurait dû être en bronze. Le bronze lui-même exige encore plus que le marbre ces appuis qui souvent sont des contre-sens, et au moins des inutilités et des causes de lourdeur qui rompent les lignes, entravent l'élan et la pose naturelle du sujet. A cet égard, il faut le dire, Canova n'a pas toujours *justifié* ses soutiens, aussi bien que

dans l'*Hercule* (2). Il ne suffit pas au pape Pie VII d'avoir ordonné que le *Persée* fût élevé à la place de l'*Apollon Pythien*, et d'accorder à Canova vivant un tel honneur à côté du Laocoon; ayant fait appeler l'artiste dans son palais, il l'embrassa, le créa chevalier par un bref des plus honorables, et rétablit pour lui la place d'inspecteur-général des beaux-arts à Rome, avec les droits, les prérogatives et les distinctions dont Raphaël avait joui en cette qualité sous Léon X. A cette place était jointe une pension de quatre cents écus romains. Le saint-père ordonna encore que deux pugilateurs, nouvel ouvrage de Canova, seraient placés dans le musée du Belvédère. Ces deux statues ont besoin d'être vues l'une en face de l'autre. Pausanias raconte ainsi le combat que Canova a mis en scène. « Après une longue lutte les deux *Pancrasiastes* étaient convenus de se porter un dernier coup. Creugas avait asséné à Damoxène un violent coup sur la tête : c'était à son tour à attendre le coup de son rival. Celui-ci profitant de l'attitude de Creugas qui attendait sans être préparé à la défense, lui plongea ses doigts dans le flanc avec tant de violence qu'il le perça et lui fit sortir les entrailles. » — Le jour où il reçut tant d'honneurs, Canova écrivit cette lettre : « Je ne puis répondre autrement que par le silence et par les larmes; c'est le seul tribut non équivoque dont se sentent capables la tendre gratitude et la confusion profonde dont je suis pénétré. » Quant à l'offre de la place qu'avait occupée Raphaël, Canova écrivait : « Je suis hors d'état de remplir la charge à laquelle je suis appelé; mon tempérament délicat, ma santé si faible, ma méthode de vie, ma fibre si facilement irritable, qui, au seul nom des emplois publics, s'agite sur-le-champ et se contracte, m'empêcheraient d'exercer avec l'activité convenable une charge si importante; je la dépose humblement aux pieds de votre Sainteté, en la priant de m'en dispenser. Je représente avec la franchise la plus respectueuse que cette inspection si flatteuse, outre qu'elle répugne à mon caractère et à ma débile constitution physique, viendrait troubler mes pacifiques opérations, qui m'ont valu un si doux accueil auprès de V. S. Quelle plus douce récompense que celle-là pour un artiste ! » Canova ne fut pas et ne dut pas être écouté. — Pendant que le roi de Naples, Ferdinand IV, occupait Rome, en 1798, on avait proposé de faire une statue représentant ce prince. Le sculpteur avait donné à cette statue une proportion colossale de 17 palmes de haut; mais il n'aimait pas cette composition. Un jour en me la montrant avec humeur, il lui jeta à la figure le bonnet de papier qui couvrait sa tête : c'étaient là les colères de Canova. Je vis, dans cette action spontanée, que la pensée, la composition et la disposition ne lui plaisaient pas, et il avait raison. Cet ouvrage est placé à Naples dans le palais appelé *Museo Borbonico*. Vers la fin de 1802, Cacault, ministre de France à Rome, reçut une lettre de Bourrienne qui le chargeait d'inviter Canova à venir à Paris pour entreprendre le portrait du premier consul. On ne voulait pas qu'il y eût des incertitudes pour le prix, et les conditions étaient du

(2) Je dirai ici en passant qu'un des traits justifiés les plus spirituels est le moyen employé par M. Chaudet dans la statue du berger Phorbas portant Œdipe enfant qu'un chien, ici acteur et soutien, cherche à caresser, en tâchant de s'élever sur ses pieds jusqu'à l'enfant.

premier mot nobles et déjà impériales. On lui payait les frais de son voyage et du retour. Il recevait en présent une voiture commode ; il supportait lui-même tous les frais de marbre et de transport, et on lui donnait, en reconnaissance de tous ses soins, cent vingt mille francs payables presque à sa volonté. Cacault eut beaucoup de peine à le décider à ce voyage. Canova ne pardonnait pas à Bonaparte d'avoir livré Venise aux Autrichiens, mais enfin ses répugnances furent vaincues, et il partit pour Paris au commencement d'octobre. Il descendit chez le cardinal-légat, et son premier désir fut de voir son ami Quatremère. Introduit chez le premier consul, Canova fut reçu avec une distinction tout-à-fait particulière ; la physionomie du héros était douce et riante. L'artiste répondit aux premiers mots : « Je demande la permission de parler avec ma véracité et ma liberté ordinaires. » Alors, à propos de l'Italie, il dit au consul que Rome était ruinée, que les palais avaient été dépouillés, que tout l'état était privé de numéraire et de commerce. — « Je restaurerai Rome, répondit le premier consul, j'aime le bien de l'humanité et je le veux ; mais en attendant que faut-il pour ce que vous avez à faire ? — Rien, répartit le sculpteur ; me voilà prêt à remplir vos ordres. — Vous ferez ma statue, » répliqua Bonaparte ; et il le congédia. Dans un autre entretien, Canova parla avec vivacité de Venise. Cet ardent amour de la patrie, ce ton d'ingénuité ne déplurent pas à Bonaparte ; il traitait tous les jours mieux l'artiste. Celui-ci fut agréable au consul, lorsqu'il lui dit avec un sentiment de conviction, en regardant son travail : « Cette physionomie est tellement favorable à la sculpture, que si on la découvrait dans un antique, on verrait qu'elle appartient à un des plus grands hommes de ces temps-là. Si elle est bien tracée, l'ouvrage réussira, mais ce n'est pas une physionomie faite pour plaire au beau sexe ; » et Bonaparte sourit. David, le peintre des Sabines, voulut donner à Canova un grand repas, il y invita tous les artistes français. M. Gérard désira faire son portrait. Canova assista aux séances de l'Institut dont il était associé étranger ; il partit, disant qu'il était pénétré d'une singulière admiration pour l'état des arts en France. Il prenait congé du consul le jour où on lui présentait un envoyé de Tunis ; Bonaparte dit au sculpteur : « Allez saluer le pape, et dites-lui que vous m'avez entendu recommander la liberté des chrétiens. » Canova se mit en chemin, pensant à la disposition de la statue du premier consul. Déjà il avait reçu la commande du tombeau de l'archiduchesse Christine, épouse du duc Albert de Saxe-Teschen, mais c'était vers l'idée de la statue de Napoléon qu'il dirigeait ses principales méditations. Cependant, malgré lui une pensée éminente vint le préoccuper. Venise lui demanda un tombeau pour le Titien. Il traça à la hâte un premier projet : je possède cette précieuse esquisse où l'on voit avec quel talent Canova savait dessiner. Ce monument ne fut pas exécuté. Alors presqu'en même temps parurent dans l'atelier de Canova la statue colossale de Napoléon et le monument de l'archiduchesse Christine. La statue de Napoléon était nue. L'art avait souvent choisi le nu pour son langage. Mais cette question sur le nu, il ne fallait la laisser juger ni par des jaloux de la gloire de Canova, ni par des ignorants

de cour, ni même par celui dont l'image était représentée sous des formes qu'il ne comprenait pas bien, par une fausse crainte du ridicule. Napoléon fut lui-même une des causes de l'indifférence avec laquelle la France vit ce grand ouvrage et le laissa enlever, comme un bloc sans prix, par un vainqueur présomptueux. La gravure de la statue de l'empereur est dédiée par Canova à la république de Saint-Marin qui l'avait inscrit sur le livre de ses patriciens. Pour le tombeau de l'archiduchesse Christine, l'artiste imagina de représenter, sur un fond de mur donné, la face d'une pyramide élevée de trois degrés. Au milieu de la face pyramidale, on voit une porte ouverte; c'est vers cette porte que se dirige une foule de personnages allégoriques. La principale figure en tête tient l'urne funéraire, et s'incline un peu pour entrer dans la chambre sépulcrale. En tout, le monument est composé de neuf figures de grandeur naturelle : tout y respire une douce tristesse, excepté dans la partie supérieure, où la félicité semble emporter au ciel l'image de l'archiduchesse. Un génie repose tristement sur un lion couché. Les femmes sont suivies des pauvres, que la bienfaisante princesse soulageait dans leur misère. Les âges, les sexes, le nu, les draperies sont rendus avec la plus grande vérité. Le groupe de l'aveugle est une pensée qui, comme tant d'autres de Canova, ne se trouve pas dans les œuvres des anciens; on admire l'air modeste, pudique et résigné des femmes; on sourit surtout à l'affliction d'imitation si naturelle aux enfants. J'ai vu un soir, par un beau clair de lune, ce monument placé à Vienne en Autriche dans l'église des Augustins : j'en ai emporté une impression qui ne s'effacera jamais de ma mémoire. La ville de Florence demandait à Canova une copie de la *Vénus* de Médicis, pour remplacer l'original transporté à Paris. Ne voulant pas faire de copie, il composa une autre *Vénus*. On ne sait pas, je crois, un fait particulier à cette statue : je demandai un jour à Canova qui faisait *mettre aux points* le marbre de Napoléon comment il avait pris un bloc si énorme; lui montrant qu'on allait faire une perte immense de matière dans toute la partie qui était sous le bras étendu : « Non, reprit-il, sous le bras de *Mars*, en y pensant, j'ai trouvé une *Vénus*. » Ainsi la *Vénus* de Canova, qui est à Florence, est du même bloc qui a servi pour la statue de Napoléon. « C'était une mission hasardeuse, dit M. Quatremère, que celle de remplacer une des célébrités de la sculpture antique, dans le lieu, sur le piédestal même où depuis plusieurs siècles la déesse de la beauté avait reçu les hommages de l'admiration de toute l'Europe. » Canova évita le danger d'un parallèle trop sensible et trop voisin. Cette *Vénus* appelée depuis *Italique* fut répétée pour le roi de Bavière, et pour le prince de Canino, Lucien Bonaparte (celle de ce dernier est passée dans le musée de lord Lansdown); une troisième répétition fut faite pour M. Hope. La taille est plus élevée que celle de la Vénus de Médicis, ce qui lui donne plus l'air d'une déesse : la physionomie respire l'amour, la chevelure est traitée avec une admirable perfection. Nous devons ici faire mention du buste de l'empereur d'Autriche, et du *Palamède* exécuté pour M. de Sommariva. Le fils de Nauplius, roi de l'Eubée, porte dans la main gauche les dés et dans la main droite les lettres

de l'alphabet (*Voy.* PALAMÈDE, LV, 250). Madame Letitia, mère de l'empereur, et la princesse Borghèse, sa sœur, se trouvaient à Rome : elles désirèrent avoir leur portrait de la main de Canova. Nous devons à ces circonstances deux belles statues. Pour la première, il s'était inspiré de la statue antique d'Agrippine, femme de Germanicus ; « mais, écrivait-il à son ami Quatremère, vous n'y trouvez aucune espèce de ressemblance, je n'entends pas seulement dans la tête, mais dans l'ensemble, dans la coiffure, dans le parti général des draperies. » A proprement parler, Canova n'empruntait que *la sedia* et un peu de la pose : il avait droit et raison d'emprunter cette pose qui donne à sa figure une noblesse plus marquée et une gravité de matrone. Il est impossible de ne pas s'arrêter quelque temps à la *Vénus victorieuse*, où les traits de la princesse Borghèse sont si merveilleusement retracés. Vénus vient d'obtenir la pomme, et elle se repose de son triomphe ; le lit sur lequel elle est à moitié étendue sert de plinthe. Ce que l'on admirait dans cette œuvre de Canova, c'est qu'il avait su, grâce aussi aux perfections de son modèle, réunir la fidélité de la ressemblance de la tête, fidélité exigée par la nature du portrait, et ensuite l'*idéal* dans le développement des formes du corps et avec un tel accord, que ce qu'il y a de vérité positive et de vérité imaginative, loin de se combattre, se prêtaient un mutuel agrément. La partie où le col se joint aux épaules, les lignes du torse, et le contour des extrémités présentent une foule de charmes qu'on ne peut se lasser d'admirer. La *Vénus victorieuse* vint jouir d'un nouveau triomphe au palais Borghèse, où elle fut pendant un certain temps soumise aux jugements du public. L'affluence des amateurs, tant de Rome que de l'étranger, ne cessait de se presser autour d'elle. Le jour ne suffisant pas à leur admiration, ils obtinrent la faveur de pouvoir la considérer de nuit, et l'on faisait des parties pour revenir la voir à la lueur des flambeaux, qui, comme on le sait, fait découvrir les plus fines nuances du travail, mais en même temps en dénonce les moindres négligences. On fut alors obligé d'établir une enceinte au moyen d'une barrière, contre la foule qui ne cessait de se presser à l'entour.—La grande renommée du talent d'Alfiéri méritait le témoignage éclatant de la reconnaissance publique. La comtesse d'Albany, veuve du prétendant Charles-Edouard, voulut confier à Canova le soin d'élever un monument au Sophocle italien ; le sarcophage se trouve reculé sur un grand soubassement dont le devant est occupé par la statue colossale de l'*Italie* personnifiée, la tête surmontée de la couronne tourellée, et pleurant en se penchant sur le tombeau. L'artiste portait une prédilection particulière à la statue de la princesse Léopoldine Esterhazy Lichtenstein. On a dit que si cette princesse eût vécu du temps de Raphaël il lui eût donné une place dans son Parnasse.—Quel génie infatigable que celui de Canova ! est-ce qu'une trompette guerrière vient de l'exciter à représenter des combats ? Il ne dort plus qu'il n'ait moulé et exposé les statues d'Ajax et d'Hector. Ajax a des formes lourdes et épaisses, et l'emportement d'une violente colère : le courage tranquille et l'intrépidité héroïque caractérisent le fils de Priam ; c'était ce qu'Homère avait

dit à Canova. La *Terpsichore* fut exécutée deux fois, d'abord pour M. Simon Clarke, ensuite pour M. de Sommariva. La muse de Canova est vue debout; la main gauche est appuyée sur le haut de la lyre, la droite tient le *cestrum*. Des trois *danseuses*, la première a ramené des deux mains, sur ses hanches, les plis de sa tunique qui forment de chaque côté des chutes plus ou moins variées; elle danse un *a parte*. Il y a une grâce extraordinaire dans l'allure vive de la figure, et quelque chose d'entraînant qui éblouit dans une composition si peu *composée*. La seconde *danseuse* est aussi de grandeur naturelle. Il serait difficile de faire comprendre ce qu'il y a de mollesse et d'élégance dans le galbe de toute la figure. La troisième *danseuse* exécutée pour le prince Rasumowsky se rapporte plutôt au caractère de la bacchante; de ses mains élevées au-dessus de sa tête elle agite des cymbales. Dans le *Pâris* nous voyons un tronc d'arbre fort élevé, semblable à ces colonnes contre lesquelles, on ne sait pourquoi, les artistes du temps de Raphaël même, et après lui, appuyaient leurs madones. Ici le tronc est recouvert d'une draperie : le juge des trois déesses va prononcer. Cette statue, faite pour l'impératrice Joséphine, a été transportée en Russie. Canova affectionnait sa statue de *Pâris*, qu'il appelait la meilleure de ses compositions. Il en répéta la tête pour M. Quatremère, mais avec des changements. La comparaison avec la statue fait découvrir des variétés notables dans la bouche et dans les yeux de cette tête qui est, à Paris, l'un des plus beaux ornements du cabinet de M. Quatremère; au bas est écrit : « En témoignage d'amitié. » — Les événements politiques avaient jeté la consternation dans Rome. Le pape venait d'être indignement enlevé; on imagina à Paris de consoler Canova de la perte de son souverain adoptif, en le nommant membre du sénat. Il refusa positivement toute distinction de ce genre. — En 1810, l'empereur Napoléon appella Canova à Paris pour lui faire faire le portrait de sa nouvelle épouse Marie-Louise. On voulait en même temps qu'il se fixât en France. Canova répondit à l'intendant de la maison impériale : « Une soumission rapide aux dispositions souveraines serait conforme à mes vœux et à mes devoirs, mais elle est absolument inconciliable avec la nature et le genre de ma profession. » Il consentait cependant à partir; mais il désirait revenir promptement. Les détails que nous allons donner sont dus à Canova lui-même qui les a écrits de sa main. Ils serviront à juger de son courage, de son érudition et de sa profonde sensibilité. Il se mit en chemin avec le plus grand regret, laissant des travaux commencés, une statue équestre pour Napoléon, et le *Thésée vainqueur d'un Centaure*. Il arriva à Fontainebleau le soir du 11 oct. 1810. Le lendemain le maréchal Duroc le conduisit dans les appartements de l'empereur, qui allait déjeûner avec l'impératrice Marie-Louise. Aucune autre personne n'était présente. C'est Canova qui raconte : « Les « premiers mots que m'adressa Napo- « léon furent pour me dire qu'il me « trouvait maigri. Je répondis que « la cause en était dans mes conti- « nuelles fatigues. Je le remerciai « de ce qu'il m'avait appelé; en « même temps je ne lui dissimulai « pas l'impossibilité où j'étais de « quitter tout-à-fait Rome, et j'en

« expliquai les motifs. Il répliqua : « Paris est la capitale, il faut que vous « restiez ici, et vous y serez bien. — « Vous êtes, sire, le maître de ma « vie, mais s'il plaît à l'empereur « qu'elle soit dépensée et employée « à son service, que V. M. me concède « de retourner à Rome, après que « j'aurai fini les travaux du portrait « pour lequel je suis venu. » La conversation tomba ensuite sur les fouilles ordonnées par la famille Borghèse et par le pape, sur la grandeur des Romains, sur les travaux exécutés par l'Italie moderne. Un autre jour, on parla d'une matière plus délicate; du pape lui-même, des papes en général, de leur gouvernement : Canova dit des choses très-fortes, et s'étonna que Napoléon l'écoutât avec patience. Il alla jusqu'à lui redemander les objets d'art romains apportés à Paris. Un jour il fut question des peintres d'Italie, de la colonne de la place Vendôme, du chemin de la corniche. Canova paraissait surpris de ce que l'empereur pouvait résister à tant d'occupations. Il répondit : « J'ai soixante millions de sujets, huit à neuf cent mille soldats, cent mille chevaux, les Romains eux-mêmes n'en eurent jamais autant; j'ai livré quarante batailles; à celle de Wagram j'ai tiré cent mille coups de canon, et cette dame, qui était alors archiduchesse d'Autriche, voulait ma mort. — C'est bien vrai, dit Marie-Louise. — Il me semble, ajouta Canova, qu'à présent les choses vont autrement. » Canova eut la permission de retourner à Rome. Avant d'entrer dans l'état romain, il trouva à Florence une députation de l'académie de Saint-Luc de Rome, composée de MM. Wicar, peintre; Finelli, sculpteur; Stern, architecte, chargés de lui annoncer que l'académie de Saint-Luc l'avait nommé son *prince*. Il accepta ces honneurs. Trois ans après il fut nommé *prince perpétuel*. Ce fut au moment de ce retour que Canova eut la commande de la statue de la princesse Elisa, sœur de l'empereur. Cette statue, finie plus tard, est devenue une *Polymnie*; il exécuta ensuite son groupe de *Thésée vainqueur du Centaure*, dont il avait fait le modèle en 1805. L'effet de la raideur des pieds du centaure avait été copié d'un cheval hors d'âge et de service qu'on avait été obligé de tuer. De l'étude de ses pieds moulés sur-le-champ, étaient résultés des effets qui ont donné beaucoup de prix à cette partie du groupe. J'ai vu dans un coin obscur de la villa Albani un morceau antique représentant le même sujet; j'ignore si Canova l'a vu aussi, mais l'exécution de cet antique est très-défectueuse. On admire dans celui de Canova la savante et adroite liaison des deux natures de l'homme et du cheval, liaison que certaines positions évitées par l'auteur pouvaient rendre peu agréable à la vue. L'empereur d'Autriche a fait transporter ce groupe à Vienne, où un édifice élégant a été construit pour le recevoir. On sait que Canova avait fait couler en bronze un cheval, qui devait porter la statue de l'empereur Napoléon : les événements de 1814, ont rendu Ferdinand, roi de Naples, maître de ce cheval, sur lequel il a fait placer, plus tard la statue de Charles III, son père. L'action donnée à ce roi par Canova est d'indiquer les beaux édifices dont il avait orné sa capitale. Il est malheureux qu'aucune indication n'ait pu rappeler au spectateur que le palais de Caserte est dû aussi à la munificence de ce noble souverain.

Joséphine avait demandé à Canova un groupe des trois Grâces, sujet singulièrement multiplié chez les anciens. Il y en a un beau groupe dans la bibliothèque attenante à la sacristie de la cathédrale de Sienne. On y voit les Grâces s'embrasser en gardant entre elles une assez grande distance. Dans le groupe de Canova l'étreinte est plus rapprochée. — Le sujet de la statue de la *Paix* annonce une époque saisie par Canova pour célébrer l'aurore d'une paix qui troublée quelque temps après fut bientôt rétablie. Ce calme avait rendu à Rome un souverain que Canova nommait son bienfaiteur, et qui avait été captif en France pendant cinq ans. Canova exécuta cette statue dans les proportions de six pieds, pour le comte Romansow, en Russie. Le groupe de *Mars et Vénus*, dont tous les aspects, dès que l'on tourne à l'entour, présentent les plus heureuses variétés, a été exécuté avec une largeur de formes, et si l'on peut dire, un amour de travail, qui, sans préjudice de la pureté du dessin, produisent la vérité de l'action et font disparaître, avec les traces de l'exécution technique, l'idée même de la matière. Quand il finit cet ouvrage, Canova avait vu à Londres les *marbres d'Elgin*, c'est-à-dire les restes des statues placées par Phidias sur les deux frontons du Parthénon. — La première pensée de la *Naïade réveillée* au son de la lyre de l'Amour doit se placer ici. Ce groupe rappelle quelque chose de la *Vénus victorieuse*; mais on est tenté de donner la préférence à la *Naïade*, à cause des sentiments exquis que l'on voit dominer dans toute cette composition. Les sujets, quoique dans les poses il y ait de la conformité, sont tout-à-fait différents. — Nous avons à parler ici du modèle colossal de la *Religion*, représentée debout, élevant la main droite vers le ciel, tenant, de l'autre, la croix qui se compose avec le piédestal circulaire sur lequel s'élève un très-grand médaillon, où l'on voit figurer en buste les images de saint Pierre et de saint Paul. Cette *Religion* porte pour coiffure une espèce de mitre; son vêtement à l'antique est formé de plis dont la chute simple et perpendiculaire descend jusqu'aux pieds. — Nous sommes arrivés à l'époque mémorable du voyage de Canova à Paris en 1815. Il était occupé à des ouvrages importants, et il ne pensait pas à quitter Rome. Le 10 août le cardinal Gonsalvi l'envoya chercher, et lui annonça que Sa Sainteté l'avait désigné pour aller réclamer les monuments des arts enlevés à la suite du traité de Tolentino. Canova refusa positivement; le cardinal lui adressa des représentations énergiques : « Vous ne pouvez pas nier que c'est à vous de continuer l'entretien commencé par vous à ce sujet avec Napoléon. » Après bien des résistances il obéit à son souverain, tout incapable qu'il se sentît de réussir dans cette affaire épineuse. Le 12 août, le cardinal lui remit un bref adressé à Louis XVIII; Canova partit pour Paris où il arriva le 28 août. Il s'adressa d'abord au gouvernement du roi, qui déclina la demande. Alors le gouvernement pontifical fit remettre aux ministres des puissances alliées une note dans laquelle on développait l'injustice de l'agression, la grandeur des sacrifices, la destinée d'une ville privilégiée des arts, l'exemple de Charles VIII, de François Ier, même de Charles-Quint (3), qui, mais

(3) L'armée de Charles-Quint (en 1527) mit

très dans Rome, ne l'avaient pas dépouillée. L'exemple de Frédéric II, qui deux fois respecta la galerie de Dresde, et la modération des Russes et des Autrichiens, qui deux fois entrés à Berlin n'en enlevèrent pas les objets d'art. Ce serait insulter le siècle que de faire revivre le droit des Romains, qui faisaient, des hommes et des choses, la propriété du vainqueur. La civilisation, l'expérience et le mémorable châtiment infligé aux Romains par toutes les nations de l'Europe, doivent porter à juger mieux ces odieux abus de la force. — Canova avait demandé une audience à l'empereur de Russie, mais il ne put l'obtenir; Alexandre consentait à ce que l'on traitât avec la France, mais ne voulait entendre à aucun moyen de violence. Le roi de France défendait les stipulations signées par Bonaparte à Tolentino tout en sachant bien comment elles avaient été signées. Le gouvernement pontifical répondait: « Dans le traité de Paris, et dans le congrès de Vienne, on n'a pas fait mention des engagements de Tolentino. On n'a maintenu aucun des traités nombreux faits avec Bonaparte. Détruira-t-on les traités conclus entre lion et lion, pour respecter le traité du loup avec l'agneau? » Mais déjà les étrangers reprenaient, de leur propre autorité, à Paris leur bien où ils le trouvaient, et voilà qu'en même temps le chevalier Guillaume Hamilton, sous-secrétaire d'état, conseille à lord Castlereagh de faire sa propre affaire de la réclamation du pape, Paraissent incontinent une brochure anglaise très-véhémente, et une note fulminante du ministre de la Grande-Bretagne. Wellington prête son appui aux Belges, qui redemandaient leurs tableaux. Il se déclare aussi ouvertement pour la cause des Romains; et, dans une publication pleine d'amertume et d'orgueil faite par son ordre, il s'exprime ainsi: « Selon mon opinion, ce serait une chose injuste que les souverains accédassent aux désirs de la France. Le sacrifice que permettraient les souverains serait impolitique et leur ferait perdre l'occasion de donner aux Français *une grande leçon morale.* » Le prince de Metternich demandait pour l'empereur ce qui avait appartenu aux états qu'il possédait. Il redemandait même ce qui avait été enlevé à Parme et à Modène. Le ministère français résistait toujours, et le roi Louis XVIII n'était pas celui qui manifestait le moins de répugnance. La force prussienne, assistée de la force autrichienne, s'empara des objets d'art violemment. Canova cependant ordonna qu'on en laissât à Paris plusieurs de ceux qui avaient appartenu à Rome, et qui seraient réputés des dons. De ce nombre ont été la statue colossale du *Tibre*, et la magnifique *Pallas* de Velletri. On ne peut disconvenir que l'opinion publique montra, dans cette circonstance, un mécontentement général. Il arriva même qu'on ne put pas facilement trouver un entrepreneur qui fournît des voitures pour conduire une partie du convoi à Rome. Nous citerons d'ailleurs une lettre de M. de Pradel à Canova, qui fait connaître les sentiments du gouvernement royal à cette époque. « Paris 23 oct. 1815. Monsieur, M. Lavallée, secrétaire-général du Musée, me rend compte que dans le nombre des objets d'art que vous êtes chargé de reprendre dans ledit Musée, comme appartenant au

dépouilla pas Rome, mais elle y détruisit une grande partie des monuments d'art.

Saint-Siége et à la ville de Rome, il y en a beaucoup dont vous êtes disposé à faire don, et cela est une chose très-agréable à sa Majesté. Tout acte de modération qui aura pour résultat de rendre moins sensible la spoliation du Musée royal ne peut pas être indifférent au roi, et je m'empresse de vous faire connaître ses sentiments à cet égard. » Canova se faisait un plaisir de montrer cette lettre que je crois avoir été dictée par Louis XVIII lui-même, et il priait ses amis, les Français, de ne pas lui parler de la nécessité où il avait été de venir redemander *l'Apollon* qui devait reprendre la place occupée par le *Persée*. Le cardinal Consalvi ratifia les mesures prises par Canova, et dans sa lettre il ajouta ces mots, qui prouvent que le négociateur avait fait tous ces abandons sans autorisation quelconque : « Loin d'être en peine pour avoir *pris sur vous de faire de tels dons*, félicitez-vous d'avoir deviné la volonté du Saint-Père. » Je ne donne ces détails que sur des pièces officielles. — Cependant le gouvernement britannique appelait Canova à Londres : son séjour dans cette ville où ses talents étaient si connus, fut une longue suite de fêtes et de succès. Flaxmann, l'auteur des belles explications de la *Divina Commedia*, le Nestor des artistes anglais, fut un des premiers admirateurs du sculpteur vénitien. Canova vit à Londres les marbres du Parthénon, et il écrivit à son ami, M. Quatremère : « Me voilà à Londres, mon cher et excellent ami : belles rues, belles places, beaux ponts, grande propreté, et ce qui surprend le plus, et ce qu'ici on trouve partout, le bien-être de l'humanité! J'ai vu les marbres venus de Grèce. Nous avions une idée des bas-reliefs par des gravures, par quelques plâtres et des fragments de marbre ; mais nous ne savions rien des figures, et c'est là que l'artiste peut montrer son vrai savoir. S'il est vrai que ces marbres sont dus à Phidias, ou dirigés ou terminés par lui, ils manifestent clairement que les grands maîtres étaient des imitateurs de la nature : ils n'avaient rien d'affecté, d'exagéré, ni de dur, rien de ces parties qu'on appellerait de convention, et géométriques. Je conclus que tant et tant de statues que nous avons, avec ces exagérations, doivent être des copies faites par ce grand nombre de sculpteurs qui *répliquaient* les belles œuvres grecques, pour les expédier à Rome. Que ce jugement suffise pour déterminer une bonne fois le sculpteur à répudier toute rigidité, en s'en tenant plutôt au beau, au doux, et au développement naturel. » Au moment de son retour à Rome, Canova fut inscrit sur le livre d'or du Capitole, et créé marquis d'Ischia. A ce titre était joint un brevet de pension viagère de trois mille écus romains. Il n'y avait que le désintéressement de Canova qui pût égaler la libéralité de son souverain. Le marquis d'Ischia partagea les revenus de cette rente entre l'académie d'archéologie, l'académie de Saint-Luc, l'académie des *Lincei*, et des prix à distribuer entre les artistes romains. Interpellé alors de choisir des armoiries, il se souvint de son *Orphée* et de son *Euridice*, d'Orphée et de sa lyre, d'Euridice et du serpent : il réunit donc dans un seul ajustement la *lyre* et le *serpent*, comme une sorte de monogramme des deux personnages de son premier groupe. Deux jours après avoir si modestement reconnu ce qu'il devait à ses premiers ouvra-

ges, Canova reprit sa vie solitaire et de travail. Il abandonna la gestion de ses intérêts à son ami Antoine d'Este, son compatriote, aussi sculpteur, et en qui il avait la plus entière confiance. Il donna des soins à la statue de *Washington* qu'il représenta avec la cuirasse et le *sagum* (vêtement militaire des Romains). L'ouvrage fut reçu en Amérique, et inauguré aux applaudissements de tout le pays. — Canova depuis long-temps avait la pensée d'élever un monument collectif au cardinal d'York et aux derniers des Stuarts. Ce monument fut placé dans l'église de Saint-Pierre, mais le local n'est pas heureusement choisi. Les Anglais ont beaucoup loué ces tombeaux. Le prince-régent, qui n'avait plus rien à craindre des Stuarts, voulut payer une partie des frais de ces monuments qui ont été l'objet de quelques critiques.—Nous sommes parvenus aux derniers ouvrages de Canova: l'*Endymion* pour le duc de Devonshire, la *Nymphe* appuyée sur une *cista* (panier mystique). Des amis du sculpteur voulaient qu'il appelât cette statue une *Atalante* attendant le combat à la course. Il composa encore une répétition de la *Madeleine*, le colosse du pape Pie VI, qui fut placé à la confession de Saint-Pierre, et un petit *Saint-Jean*, pour le duc de Blacas. Cette dernière statue est charmante, remplie d'expression, de divinité et du plus grand prix. Canova avait promis à M. Quatremère d'inventer un groupe de *Descente de croix* et il tint parole. L'artiste était déjà assez dangereusement malade; le courage ne l'abandonnant pas, il put seulement achever le modèle; mais il n'eut pas le temps de l'exécuter en marbre. Le modèle se compose de trois figures, *la Sainte Vierge*, le *Sauveur* mort, et *Sainte-Marie-Madeleine*: les maîtres de l'art y ont reconnu une des meilleures compositions de Canova. Toutes les figures y sont heureusement liées entre elles: chaque point de vue se présente sans rompre l'unité. Le Christ étant au milieu des deux figures drapées arrête convenablement les yeux sur le point principal du sujet, et qui est celui de l'art, c'est-à-dire le nu. La croix placée au centre de la composition contribue encore à l'effet pyramidal de l'ensemble. — Cependant Canova, par ses formes remplies d'aménité, de vraie bienfaisance, et de franchise douce, avait fait oublier les scènes de Paris, même à ceux qui s'en étaient montrés le plus affligés. La paix était générale en Europe, et une foule d'étrangers abondaient à Rome. Ils accouraient auprès du grand artiste; c'était un triomphe européen. Canova poursuivait le projet de placer sa *Religion* dans la basilique du Vatican, en face du St-Pierre en bronze; et cette disposition était consentie depuis le 30 octobre 1814. En 1816, il s'était élevé des obstacles. Le 11 août 1817, il ne s'agissait plus de la basilique de Saint-Pierre; la statue devait orner le Panthéon, où, disait Canova à M. Quatremère, elle apparaîtrait majestueusement. Deux mois après, ce projet était encore attaqué. On a dit dans le temps que des ecclésiastiques sévères s'opposaient à ce qu'on plaçât dans un temple une allégorie en face de la figure du premier apôtre. Ces allégories, disaient-ils, ce sont des *théologies de tombeaux*, des *dogmes de sculpteurs*. Après avoir fait la *Religion*, qui empêchera de faire, par exemple, le *Culte?* pourquoi ensuite n'en viendrait-on pas à personnifier l'*Eglise*, *le Droit canon*,

l'Evangile? le christianisme n'adore que des vérités; que l'allégorie soit à un certain point tolérée pour des sarcophages; mais immédiatement en face de *Saint Pierre* on ne peut placer qu'un autre apôtre. J'ai entendu murmurer ces critiques. Je les rapporte sans prendre part à la discussion, qui est hors de la portée de mes études. En 1819, Canova conçut l'idée de réunir le *Parthénon* d'Athènes et le *Panthéon* de Rome dans une seule composition, qui fît foi de l'audace grecque et romaine et des efforts d'un moderne pour égaler cette audace dans un seul monument. Canova était animé d'un ardent amour de son pays natal. La fête d'ovation que lui avait préparée Betta Biasi n'était pas sortie de son souvenir. Le chemin couvert de fleurs, ces cris d'enthousiasme, ces pleurs de tendresse, ce curé, ces anciens de la ville, les joies qui dans la première enfance avaient suivi le désir de se donner la mort, s'emparaient quelquefois de son imagination. A Possagno, il était libre, il était prince, il était roi. Ce bourg n'avait qu'une église pauvre et ruinée. Les habitants priaient leur compatriote d'accorder quelques secours afin de la rebâtir. Donner peu pour des restaurations mesquines déplaisait à Canova : donner beaucoup pour une grande fabrique souriait à son esprit noble et magnifique. L'idée d'un temple assiégeait tous les jours davantage son imagination créatrice; mais comment en ordonner la disposition? Canova répétait souvent que le *Parthénon* avait soutenu les outrages de la fortune et des siècles, les dégradations des Turcs, les vols de Wortsley, et ceux qui avaient enrichi récemment l'Angleterre; il se souvint aussi qu'il avait été mutilé par les bombes des Vénitiens, quand Morosini, en 1684, fit le siége d'Athènes. Alors il parut à Canova qu'il serait à propos qu'un Vénitien réparât au moins les fureurs de l'aveugle guerre, et cela ne pouvait se faire mieux qu'en reconstruisant le portique dans sa primitive magnificence : aussi il se décida à rétablir l'*atrium* dorique du *Parthénon*, se réservant d'y ajouter un élégant *pronaos* Corinthien. L'intérieur aurait la forme du *Panthéon* de Rome. A Crespano vivait un architecte nommé Jean Zardo, surnommé Fantolin. Ce fut à lui qu'il confia la direction de l'entreprise qui devait être exécutée à Possagno. A la nouvelle de cette décision, la joie s'y répandit. Canova voulut associer les habitants à ce grand projet, apparemment pour qu'ils pussent croire un jour que c'était là leur ouvrage; et, suivant son usage, ce fut la partie la plus considérable des dépenses qu'il se résolut de payer. La commune devait fournir les matériaux ordinaires, ce qui ne serait ni grandes pierres, ni marbres; elle donnerait le gros sable, la chaux; en échange Canova payait la contribution personnelle pour deux cent cinquante habitants, et fournissait les bœufs, les charrois, et les moyens de transport pour tous les objets accordés par la commune. Le contrat fut signé. Sur cent ducats de dépenses, Canova en donnait quatre-vingt-quinze et la commune cinq. Survinrent les jeunes filles de Possagno qui voulurent entrer dans cette grande rivalité de courtoisie. Canova ordonna qu'elles seraient écoutées. Elles déclarèrent qu'elles s'engageaient volontairement et sans l'exigence d'aucun salaire à apporter la portion des matériaux les moins lourds, et qu'elles vaqueraient régulièrement à ce tra-

vail aux heures de repos des jours ouvrables, et les jours de fêtes après les cérémonies de l'église, si le curé le permettait. Le curé le permit. Canova accepta cette offre, et fonda une gratification annuelle de mille livres qui serait partagée entre les jeunes filles agréées pour prendre part à ce travail. Il commença à payer la gratification avant qu'aucune d'elles se mît à l'ouvrage, parce que, disait-il, les actes gracieux doivent être justes, et que les actes justes doivent être gracieux. Ce fut bientôt un spectacle ravissant de voir ces jeunes filles, la tête ornée de fleurs, apporter les menues pierres, dans des brouettes à deux timons, où elles s'attelaient en chantant et en folâtrant. Le jour destiné pour la pose de la première pierre est arrivé. Ce sont les femmes seules, à l'exclusion des hommes, quels qu'ils soient, par leur rang et par leur âge, qui iront, au nombre de deux cents, chercher l'eau nécessaire pour établir les fondations. Ces mouvements spontanés de tendresse, de dévouement, de patriotisme touchèrent Canova. Il voulut seul être le maçon, prit la scie et le marteau, tailla un bloc, reçut la truelle, le mortier, et posa la première pierre. Au moment de se mettre à table, pour terminer la cérémonie par un banquet général, il aperçoit une jeune fille belle, mais dont la coiffure était négligée : aussitôt de la même main qui avait tant de fois ajusté la chevelure des princesses et des divinités, il arrange les cheveux de cette timide enfant, et de longs applaudissements accompagnent un acte de bonté aussi touchant. Le banquet fut interrompu par des décharges de mousquets, par le son des cloches, et des chants improvisés. Dès ce moment les travaux avancèrent avec rapidité. Fantolin avait à sa disposition tout l'argent qu'il pouvait désirer. Le produit des commandes du monde entier n'avait jamais été si considérable, ni si régulièrement acquitté. En 1822, Canova revint voir sa construction, mais il était malade, et ses compatriotes lui donnèrent des marques de reconnaissance qui devaient être les dernières. Après avoir vu les travaux, et témoigné sa satisfaction à Fantolin, il alla visiter la famille du sénateur Faliéro. Sur la route d'Asola, le mal redoubla ; il prit alors, malgré ses amis, le chemin de Possagno, il jeta un dernier regard sur le bourg, sur la maison paternelle, sur la vieille église, sur le temple, qu'il ne lui était pas permis de voir achevé ; et il demanda à être transporté à Venise où il arriva le 4 oct. A peine eut-il la force de monter l'escalier qui conduisait à son appartement, chez son ami, M. Antoine Francesconi. Dès la première nuit, le malade commença à éprouver un vomissement violent, qui se renouvela ensuite toutes les fois qu'il prenait le moindre aliment, et qui fut bientôt suivi des circonstances les plus alarmantes. Un de ses amis, M. le conseiller Aglietti, se chargea du triste ministère de lui annoncer qu'il touchait à son dernier moment. Cette ame pure reçut la fatale annonce avec ce calme et cette résignation dignes de couronner une vie consacrée tout entière à des œuvres de bienfaisance et de religion. Lorsqu'on lui administra les sacrements, les sanglots qui retentissaient autour de son lit, attestaient la douleur des assistants et l'émotion que leur faisait éprouver la vive piété avec laquelle le

malade s'élançait dans les bras de Dieu. Canova expira le 13 octobre 1822, à l'âge de soixante-cinq ans, en prononçant ces paroles : « O Seigneur, vous m'avez donné le bien que j'ai en ce moment ; vous me l'ôtez, que votre nom soit béni dans l'éternité ! » Par son testament il laissa au pape Pie VII le droit de choisir dans ses ouvrages ce qui lui serait agréable. Il légua aux fils du sénateur Faliéro deux de ses statues à leur choix, aux jeunes filles de Possagno trois dots de soixante écus romains chacune à perpétuité, et à son frère Jean-Baptiste Sartori Canova l'héritage universel de ses biens, en l'invitant à terminer, sans la plus petite épargne, le temple de Possagno où il voulait être inhumé. Le 16 octobre on célébra ses funérailles dans la somptueuse église de Saint-Marc ; le patriarche de Venise officia pontificalement. Le corps fut ensuite disposé pour être transporté à Possagno. Quand le cortège arriva devant l'académie des beaux-arts, les professeurs firent apporter le corps au milieu de leurs salles, et là on prononça un discours où il fut proposé de lui élever un monument à Venise. On a pris pour modèle celui que Canova avait composé lui-même en l'honneur du Titien, et qui n'avait pas été exécuté. A Possagno, la vieille église ne pouvant contenir toute la population et celle des environs, on fit les funérailles au milieu de la place publique.—Rien n'égale la magnificence du service qui fut célébré à Rome dans l'église des Saints-Apôtres (presque à la vue du monument élevé à Clément XIV) par l'académie de Saint-Luc, qui avait alors pour président M. Maximilien Laboureur, sculpteur français. Ce service fut vraiment royal. Les ministres étrangers y assistèrent en corps, les princes étrangers qui se trouvaient à Rome avaient été placés dans des tribunes : toutes les académies, toutes les institutions littéraires et scientifiques étaient présentes ; un voyageur qui serait arrivé en ce moment aurait cru qu'il allait voir les funérailles d'un souverain. On avait transporté dans l'église le groupe en plâtre de la *Descente de croix*, un groupe du tombeau de l'archiduchesse Christine, les *Lions* du pape Rezzonico (Clément XIII), la statue colossale de la *Religion*, le bas-relief du sénateur Emo, enfin tout ce qui pouvait attester le noble génie et la grandeur de Canova. Monsignor Zen, Vénitien, alors nommé nonce en France, célébra la messe. M. Missirini, pro-secrétaire de l'académie de Saint-Luc, prononça un discours rempli de passages attendrissants, et dans lesquels il s'éleva jusqu'aux plus sublimes expressions. Ce discours quelquefois interrompu par ses sanglots produisit une vive émotion : presque tous les cardinaux, le sénat, la noblesse romaine, avaient accepté les invitations de l'académie. La dignité seule du souverain-pontife l'empêcha, disait-il lui-même, d'y assister. Tels furent les honneurs que Rome rendit au plus grand sculpteur du siècle.—Canova n'eut pas d'élèves : il disait que les compositions d'un maître étaient propres à former les élèves, et qu'avec les ouvrages on avait les conseils du maître, et des conseils polis, sûrs, qui ne disaient que ce qu'il fallait dire, sans amertume, sans reproche et sans flatterie. Dans ses conversations, il citait volontiers Plutarque et le Dante, et il disait aussi que Tacite et Machiavel étaient les auteurs qui avaient le mieux exprimé leurs pensées ; il n'es-

timait pas beaucoup les personnes qui savent trop de langues. Il était charitable et pieux, et il ne connaissait pas l'envie, ni même le défaut moins grave de la jalousie. Aucun homme n'a senti plus que lui le besoin de l'amitié, et ne lui a été plus fidèle. — Canova a sculpté, de sa propre main, cinquante-trois statues, douze groupes (le treizième, la *Descente de croix ou la Piété*, est resté en modèle); quatorze cénotaphes, huit grands monuments, sept colosses, deux groupes colossaux, cinquante-quatre bustes, dont deux colossaux (parmi les autres il ne faut pas oublier celui de Cimarosa et celui de *Matilde*, amie du Dante, pour lequel il a emprunté les traits de madame Récamier qu'il appelait *la Dea*); vingt-six bas-reliefs modelés (un seul a été exécuté en marbre); en tout cent soixante-seize ouvrages complets. Ensuite, outre qu'il a sculpté au delà de cent statues, dans ces cent soixante-seize œuvres de sculpture qui ne sont pas sorties de ses ateliers, sans avoir été perfectionnées par lui, il a peint vingt-deux tableaux, car il a pratiqué aussi avec succès l'art de la peinture; mais ce n'est pas comme peintre que nous avons voulu principalement le considérer (une de ces peintures est au Musée de Nantes et faisait partie de la collection de Clisson, appartenant à M. Cacault). On ne compte pas ici la quantité immense d'études, de dessins d'architecture, de modèles que renferme son cabinet. Si l'on n'indiquait pas à peu près le lieu où chacune de ses œuvres est placée, on pourrait croire ce nombre exagéré; car, en exceptant les ouvrages de sa jeunesse, tous ces travaux ont été exécutés en cinquante ans. J'ai vu, de mes propres yeux, tous les modèles et plus des deux tiers des statues dont j'ai parlé. — Il a été frappé une assez grande quantité de médailles en l'honneur de Canova. Ses ouvrages ont été gravés par différents artistes et forment une collection considérable. Le soin de la vente de ces gravures avait été confié à l'amitié éclairée de M. Durant, attaché aux affaires étrangères, qui a contribué à les répandre en France. Les artistes romains ont répété toutes les inventions de Canova sur des pierres dures et des coquilles. Le pape Léon XII lui a fait élever dans les salles du Capitole, par le statuaire Fabris, un monument qui se compose de deux parties. L'une est la statue de Canova représenté couché et appuyé sur la tête de Minerve : il est à demi drapé dans le style de l'antique. L'expression de la figure est celle de l'inspiration; sa proportion est de sept pieds. L'autre partie de la composition consiste en un très-beau piédestal servant de support à la statue couchée. Sur son champ antérieur sont sculptés, de grandeur naturelle, les trois Arts du dessin éplorés. On croit trouver dans l'agencement de ce groupe des trois Arts une réminiscence du groupe des trois Grâces, par Canova. En bas de ce monument, qui a de douze à treize pieds de haut, on lit *Ad. Ant. Canova Leo XII Pont Max.*—Le frère de Canova a achevé le temple de Possagno; nous en avons le dessin. Dans ce magnifique monument (4) orné de métopes composés par Canova, on a placé son tombeau. Le groupe de la *Piété*, jeté en bronze, est placé sous l'orgue devant les tribunes du milieu, au côté droit, en

(4) Il a dans son diamètre extérieur 35,764 mètres; le rayon du centre au périmètre extérieur est de 17,882 mètres; l'église intérieure a un diamètre de 27,846 mètres horizontalement.

entrant dans la rotonde. En face on a disposé le tombeau du grand sculpteur. Le corps repose dans une grande urne faite par Canova lui-même pour le tombeau du marquis Bério de Naples, et que la famille n'a pas réclamée. Tout a été terminé par le digne frère de Canova, qui était, comme lui, doué d'un excellent cœur et qui méritait bien d'être appelé à exécuter les dernières volontés d'une ame si généreuse. On va en foule visiter ce monument, où l'on contemple, ainsi que l'avait décrit Canova, une partie de la gloire de la Grèce et de celle de Rome; et Possagno est devenu un lieu privilégié, où les étrangers se dirigent nécessairement aujourd'hui, parce que, depuis Michel-Ange, Canova est le sculpteur qui a excité en Europe l'admiration la plus universelle. En 1823, M. Quatremère de Quincy a lu à l'Institut des fragments d'un *Eloge historique de Canova* qui ont été écoutés avec le plus vif intérêt(5). On a publié à Paris, en 1824, l'*OEuvre de Canova*, recueil de gravures au trait, d'après ses statues et ses bas-reliefs, exécutées par M. Réveil(6), précédé d'un essai sur la vie et les ouvrages de ce célèbre artiste, par M. H. Delatouche. Un grand nombre de graveurs italiens ont particulièrement consacré leur burin à Canova.

A—D.

CANTECLAIR (*Charles*). *Voy.* MENANDRE-L'ROTECTOR, t. XXVIII, note.

(5) L'œuvre de Canova a été publié à Londres, en 1824, sous le titre suivant : *The Works of Antonio Canova in sculpture and modelling, engraved in outline by Henry Moses : with descriptions from the italian of the countess Albrizzi, and biographical memoir by count Cicognara*, 2 vol. in 4°. Plus tard on a publié de nouveau, à Paris, ce recueil de gravures. F—A.

(6) C'est à M. Réveil, l'un de nos meilleurs graveurs, qu'est confiée l'exécution des portraits pour le Supplement de la *Biographie universelle*.

CANTERZANI (SÉBASTIEN), mathématicien distingué, naquit le 25 août 1734, à Bologne, d'une famille honorable. Son père, habile dans l'art de compter, lui enseigna les éléments du calcul; il apprit de lui-même le dessin et la calligraphie. Après avoir achevé ses études littéraires sous les jésuites, il suivit le cours de philosophie, et en le terminant il reçut le prix d'honneur. En 1760, il obtint la chaire de mathématiques à l'université de Bologne. Quoiqu'il n'eût pas fait une étude spéciale de l'astronomie, il concourut, en 1761, à l'observation du fameux passage de Vénus sur le Soleil; et, en démontrant que les astronomes bolonais avaient mis dans leurs calculs l'exactitude la plus rigoureuse, il contribua beaucoup à faire revenir Pingré du jugement défavorable qu'il avait d'abord porté de leur travail. En 1766, il succéda dans la place, non moins difficile qu'honorable, de secrétaire de l'Institut de Bologne, au célèbre Franç.-Marie Zanotti (*Voy.* ce nom, tome LII), qui, à portée d'apprécier les talents de Canterzani, l'avait présenté lui-même pour son successeur. Sans négliger ses autres devoirs, il remplit avec zèle ceux que lui imposaient ses nouvelles fonctions. Des traités dans lesquels il exposait les éléments de la science avec autant de clarté que de précision, et plusieurs mémoires où les problèmes les plus difficiles des mathématiques se trouvaient résolus, étendirent promptement sa réputation dans toute l'Italie. La plupart des sociétés scientifiques s'empressèrent de se l'agréger, et Canterzani pour s'acquitter envers elles composa de nouveaux mémoires sur les diverses branches de l'analyse. Il avait le projet de publier un *Traité des*

équations ; mais, prévoyant que ses occupations multipliées ne lui laisseraient jamais le loisir de le terminer, il en détacha plusieurs morceaux, qu'il fit imprimer, *sur la réduction des quantités imaginaires, sur les équations du 3e degré, sur le retour des séries ;* etc. Le cardinal Buoncompagni, secrétaire d'état, ayant témoigné le désir de le consulter sur les réparations qu'on projetait de faire à la coupole de Saint-Pierre, il se rendit à Rome en 1789, et reçut de ce prélat l'accueil le plus flatteur. Après avoir passé la plus grande partie de l'automne dans cette ville, il revint comblé des marques de la bienveillance pontificale. On lui offrit, vers le même temps, une chaire à l'université de Naples, avec un traitement plus considérable que celui dont il jouissait à Bologne ; mais il n'hésita pas à refuser des avantages qui l'auraient forcé de s'expatrier. A l'époque de l'occupation du Bolonais par les armées françaises, ses amis ne purent le déterminer à prêter le serment exigé des fonctionnaires publics ; il fut donc obligé d'abandonner la chaire qu'il remplissait depuis près de quarante ans d'une manière si brillante ; mais elle lui fut rendue quatre ans après, et le gouvernement français parut chercher à lui faire oublier cette persécution momentanée, en le désignant l'un des premiers parmi les membres de l'Institut italien qui devaient recevoir une dotation. En 1817, il fut élu président de la section de l'Institut dont le siége était à Bologne. Son âge avancé ne l'empêchait pas de s'occuper encore des plus sublimes théories. Il mourut le 19 mars 1819, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Dans ses dernières années il avait été décoré des ordres de France, d'Autriche et des Deux-Siciles. Outre la *continuation de l'histoire* de l'ancien Institut de Bologne, dans le recueil de cette société, tom. VI et VII, on cite de Canterzani : I. *Prima geometrica elementa*, 1776, 1804, in-8°. II. *Arithmetica rudimenta*, 1777, in-8°. Son panégyriste leur applique ces mots de Virgile : *In tenui labor, at tenuis non gloria* (Géorgiques, IV). III. *Pidni delle classi matematica e fisica della nuova enciclopedia italiana*, Sienne, 1779, in-4°. IV. *Istruzione intorno al calcolo de frazioni decimali*, Bologne, 1803, in-8°. Ouvrage composé par ordre et imprimé aux frais du gouvernement. V. *Discorso sopra l'eliminazione d'una incognita da due equazioni*, ibid., 1817, in-4°. VI. Plusieurs *Mémoires* dans le recueil de la société des sciences et de l'Institut d'Italie. On en trouve les titres ainsi que de ceux, en plus grand nombre, qui sont restés inédits, à la suite de l'*Éloge* de Canterzani par le marquis de Landi, tom. XIX des *Memorie della soc. italiana fisica*, CXLI-CLXXI, précédé de son portrait gravé par Marchi. On peut encore consulter *l'Éloge de Canterzani*, en latin, par le professeur Schiassi, Bologne, 1819. W—s.

CANTILLON (Philippe de), habile négociant, né en Irlande, vers la fin du XVIIe siècle, fut d'abord commerçant à Londres, et vint ensuite à Paris, où il établit une maison de banque. Joignant à un crédit immense des manières aimables et beaucoup d'esprit, il se vit recherché par la meilleure compagnie, et vécut dans l'intimité des personnes de la première distinction. C'était l'époque où le gouvernement cherchait dans de nouvelles combi-

maisons financières les ressources qu'il ne pouvait espérer des impôts. Le fameux Law ayant fait ériger sa maison de commerce en banque royale (*Voy.* Law, tome XXIII), manda son compatriote Cantillon et lui dit : « Si nous étions en Angleterre, il faudrait traiter ensemble et nous arranger ; mais, comme nous sommes en France, je puis vous envoyer ce soir à la Bastille, si vous ne me donnez votre parole de sortir du royaume en deux fois vingt-quatre heures. » Cantillon répondit : « Je ne m'en irai pas, mais je ferai réussir votre projet. » En conséquence, il prit une immense quantité des nouveaux papiers, les fit débiter sur la place par tous les agents de change, et réalisa dans quelques jours plusieurs millions. Il passa bientôt avec son riche portefeuille en Hollande d'où il revint à Londres jouir de sa fortune. En 1733, il fut poignardé par un valet-de-chambre qui s'était emparé de ses effets les plus précieux, et qui mit ensuite le feu à la maison, espérant effacer les traces de son crime (1). Si l'on en croit Grimm (*Corresp. littér.*, I), Cantillon avait été pendant son séjour à Paris l'amant de la princesse d'Auvergne ; mais ce qui est plus certain, c'est qu'il compta dans le nombre de ses amis le célèbre lord Bolingbroke. Plus de vingt ans après sa mort parut un ouvrage de Cantillon intitulé : *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres (Paris), 1755, in-12. Cet ouvrage, supposé traduit de l'anglais, est divisé en trois parties dans lesquelles l'auteur traite des sources de la richesse, du troc ou des échanges, de la circulation des monnaies, enfin du commerce avec les étrangers, c'est-à-dire de l'importation et de l'exportation. Grimm en a donné dans sa *Correspondance* une analyse très-intéressante ; et Fréron en rend un compte non moins avantageux dans l'*Année littéraire*, 1755, t. V. Il a été réimprimé dans le tom. III des *Discours politiques* de Hume, trad. par Mauvillon, Amsterdam, 1761, 5 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, Cantillon renvoie pour les calculs sur lesquels reposent les raisonnements à un second traité, dont Grimm, persuadé qu'il n'avait pas été retrouvé dans les papiers de l'auteur, regrettait singulièrement la perte. Il a cependant été imprimé mais en anglais, sous ce titre : *The analysis of trade, commerce*, etc. (Analyse du commerce, des monnaies de billon, de la banque et des changes étrangers), Londres, 1759, in-8°. On attribue encore à Cantillon : *Les délices du Brabant et de ses campagnes*, Amsterdam, 1757, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, orné de 200 pl., est une des meilleures topographies que l'on ait de cette belle province ; et les curieux peuvent encore la consulter utilement. W—s.

CANTIUNCULA (Claude Chansonnette, connu sous le nom latinisé de), savant jurisconsulte du XVIe siècle, était de Metz, où son père remplissait les fonctions de notaire apostolique. Envoyé de bonne heure à Leipzig, il y fit ses études d'une manière brillante, et se rendit ensuite à Louvain dans le désir d'entendre Erasme ; mais, à son arrivée, Erasme était absent (1) ; et il repartit presque aussitôt pour Bâle, où il

(1) Une note de Fréron, dans la table des matières de l'*Année littéraire*, 1755, tome V, donne des détails un peu différents sur cet événement. L—m—x.

(1) *Voy.* une *lettre* de Mart. Dorpius (tom. XI) parmi celles d'Erasme, édit. de Leclerc, 311. Dorpius y parle avec éloge de Cantiuncula, très-jeune alors : *qui tam adolescens Metensis*, etc.

se fit recevoir docteur à la faculté de droit, en 1517. L'année suivante, il fut invité par les magistrats de Metz à revenir dans sa patrie faire jouir ses concitoyens du fruit de ses études; mais il s'en excusa sur le besoin qu'il éprouvait de perfectionner encore ses connaissances par la fréquentation des savants. Cependant il se disposait à revenir à Metz, lorsqu'en 1519 la ville de Bâle établit en sa faveur une chaire de droit, et lui conféra le titre de recteur de l'université. Cantiuncula accepta d'autant plus volontiers qu'au mois de février de l'année précédente, la république messine, peu scrupuleuse dans le choix des moyens qu'elle employait pour conserver dans ses murs des hommes de mérite, avait enjoint à son père de le rappeler sous un délai très-court. Elevé sur un grand théâtre, il ne cessa d'y paraître avec dignité; le monde littéraire se remplit de sa réputation; une foule de personnes illustres recherchèrent son amitié, et le savant Rama qui habitait Bâle depuis 1521, pour surveiller l'impression de ses œuvres, réfuta, conjointement avec notre jurisconsulte, les sentiments d'Œcolampade sur l'eucharistie. Il voulut même travailler avec lui à la réunion des deux églises, mais Cantiuncula s'y refusa par la difficulté qu'il entrevit dans l'exécution d'un pareil projet. Impatient d'acquérir de nouvelles lumières, il quitta sa chaire, peu de temps après, pour voyager. Les grandes affaires de l'Allemagne ne lui permirent pas de sacrifier longtemps à ses goûts. Chargé de diverses négociations importantes, soit de la part de la Suisse, soit de la part de l'empereur, il s'en acquitta toujours avec beaucoup d'intelligence et de zèle. Ce fut sans doute pour l'en récompenser que Ferdinand Ier, roi des Romains, le nomma son chancelier pour l'Alsace et les autres états d'Autriche situés sur les rives du Rhin. On lit encore dans un ancien compte de la ville de Metz que, le 31. décembre 1542, *partit de cette cité un messager envoyé par les seigneurs commis ès affaires de l'empire, porter lettres à M. Claude Chansonnette, étant à Ensisheim, par lesquelles on lui priait vouloir servir messieurs de la cité, à la journée impériale de Spire.* Le nom de Cantiuncula était aussi célèbre dans la politique et le barreau qu'il le fut en éloquence et en philosophie. Nourri de la lecture des anciens, il se proposa Cicéron pour modèle; et, suivant Erasme, son style, pur et facile, grave et majestueux, approchait de très-près de la diction élégante de l'orateur romain. Ame droite et élevée, caractère ferme, esprit juste, telles étaient les qualités distinctives de Cantiuncula. Ses amis furent nombreux et illustres : Aunce Foës, Henri-Corneille Agrippa, Paul Ferri en parlent d'une manière très-avantageuse, ce qui n'a pas empêché tous les biographes de l'oublier dans leurs colonnes. Cantiuncula mourut à Ensisheim, où il s'était fixé, vers 1560. On a imprimé après sa mort un recueil de ses consultations, Cologne, 1571, in-fol. Son portrait gravé a été reproduit par le sculpteur Leroux sur un médaillon en marbre blanc qui décore le grand salon de la maison commune de Metz. Indépendamment d'un opuscule, *De potestate papæ, imperatoris et concilii*, on cite de Cantiuncula : I. *Topica exemplis legum illustrata*, Bâle, 1520, in-fol. II. *Discours apologétique* (en latin) contre

ceux qui prétendent que les principes de droit civil ne peuvent se concilier avec ceux de l'Evangile, ibid., 1522, in-4°. III. *De officio judicis, libri duo;* ibid., 1543, in-4°, inséré dans le t. III des *Tractatus tractatuum juris*. IV. *Paraphrases in tres primos libros institutionum Justiniani*, Louvain, 1549, in-fol.; réimprimé en 1602, avec des additions. W—s.

CAONABO, *le seigneur de la maison d'Or*, aventurier caraïbe, débarqué dans l'île d'Hispaniola ou St-Domingue, avait su prendre tant d'ascendant sur les habitants simples et pacifiques de la province de Maguana située dans l'intérieur, au milieu des montagnes de Cibao, qu'il était devenu le cacique le plus puissant et le plus redouté, lorsque Colomb découvrit le nouveau monde en 1492. Jaloux de la force et de l'ascendant des Espagnols qui pouvaient porter atteinte à son importance personnelle, il profita de la division qui éclata parmi les blancs laissés dans l'île, massacra ceux qui se retirèrent sur son territoire, et s'avança avec ses sujets vers la forteresse de la Nativité, où il ne restait plus que dix hommes plongés dans la sécurité la plus profonde. L'attaque eut lieu pendant la nuit, au milieu de cris effrayants. Tous les Espagnols périrent dans les flammes ou dans les flots, quoiqu'ils fussent défendus par le cacique Guacanagari qui les avait généreusement accueillis. Telle fut la fin du premier établissement européen en Amérique. A l'époque du second voyage de Colomb (1494), les Espagnols, sous la conduite d'Alphonse de Ojeda et de l'amiral lui-même, pénétrèrent dans les montagnes de Cibao et y construisirent le fort de St-Thomas. Caonabo n'avait pu les empêcher de planter leur étendard dans ses domaines, mais sa haine s'était accrue et il se préparait à la guerre tandis que ses ennemis tâchaient de le surprendre. Animé par un courage et une audace à toute épreuve, doué d'une intelligence supérieure et de grands talents pour la guerre, secondé par ses trois frères et une tribu nombreuse, il attendit qu'une petite armée de ses ennemis répandue dans la Vega-Réal n'eût plus de chef et fût presque débandée, pour attaquer le fort de St-Thomas qui n'avait qu'une garnison de cinquante hommes. Cependant avec un corps de dix mille guerriers armés de massues, d'arcs et de lances durcies au feu, et malgré l'avantage d'une attaque imprévue, il échoua dans son entreprise. Ojeda défia ses efforts, sut résister à ses ruses et à la famine, et lui fit même essuyer de grandes pertes dans de nombreuses sorties. Le chef caraïbe, après la mort de ses plus braves combattants, fut forcé de lever le siège. Pénétré d'admiration pour son rival, mais persévérant dans sa haine, il voulut former une confédération générale des Indiens. Le cacique Guacanagari qui refusa seul d'y entrer, vit son territoire et les environs d'Isabelle ravagés par les bandes des provinces voisines. L'activité et les intrigues de Caonabo rendaient précaire la position des Espagnols, qui ne pouvaient pas lui faire la guerre dans ses montagnes avec quelque chance de succès. Ojeda conçut le projet bizarre et hasardeux de l'enlever par surprise au milieu de son peuple, et de le livrer vivant à l'amiral. Suivi de dix cavaliers vigoureux et déterminés, il arriva au milieu des états de Caonabo qui se trouvait dans une de ses villes les plus populeuses. Il

l'aborda comme un prince souverain avec déférence, se donnant pour ambassadeur de Colomb et chargé de lui remettre un présent d'un prix inestimable. Caonabo témoin de la valeur d'Ojeda, enchanté de ses manières aisées et de sa force physique, lui fit un accueil chevaleresque. L'Espagnol devenu favori du cacique mit tout en œuvre pour l'engager à le suivre, il alla même jusqu'à lui offrir la cloche de la chapelle d'Isabelle, qui, selon les Indiens, avait une origine céleste et un langage merveilleux auquel les blancs obéissaient. Caonabo consentit enfin à venir traiter avec les Européens ; mais, toujours défiant, il se fit accompagner par de nombreux guerriers dont la présence aurait pu devenir dangereuse pour la petite colonie. Ojeda eut recours alors à un stratagème qui caractérise son audace aventureuse. Arrêté un jour sur les bords de la rivière d'Yegua, il montre à son nouvel ami des menottes d'acier extrêmement brillantes, et lui en fait cadeau comme d'ornements royaux que son souverain met dans les grandes solennités. Le caraïbe séduit par le vif éclat de cette parure souffrit qu'on l'en décorât, et consentit avec plaisir à monter en croupe sur le même cheval qu'Ojeda où il fut attaché avec des chaînes d'un poli éclatant ; il était fier de paraître devant ses sujets avec les ornements d'un roi d'Espagne, sur un de ces animaux terribles. Après avoir passé plusieurs fois devant la petite armée, qui pénétrée d'admiration reculait à l'approche des coursiers fougueux, Ojeda fit quelques détours, puis s'éloignant derrière de grands arbres, il s'élança tout-à-coup dans la forêt, suivi de ses neuf cavaliers qui se pressèrent sur ses traces l'épée à la main pour intimider Caonabo qu'ils finirent par garotter. Cinquante lieues furent parcourues à travers les montagnes et les forêts, évitant les villages ou les traversant au galop, et Ojeda entra triomphant à Isabelle ayant toujours en croupe le chef caraïbe. La fierté de Caonabo résista à son mauvais destin : il traita Colomb avec hauteur et dédain, et brava les Espagnols en se glorifiant du meurtre de leurs compatriotes. Quant à Ojeda, il ne lui montra aucune animosité, et parut même rempli d'admiration pour le stratagème dont il avait été victime. Malgré les tentatives de sa peuplade et de ses frères, l'Indien resta captif dans la maison de l'amiral. Le 10 mars 1496, il partit sur la flotte de ce dernier pour l'Espagne ; avec la promesse d'être ramené dans son île et rétabli dans sa puissance ; mais il ne se laissa pas séduire par un vain espoir, et soutint toujours le même caractère. Arrivé à l'île de Marie-Galante, il y inspira une violente passion à une amazone caraïbe, prisonnière des Espagnols, qui pénétrée d'admiration pour son courage et pour ses grands malheurs, préféra l'amour et l'esclavage à la liberté qu'on lui offrait. Le 11 juin, les navires arrivèrent à Cadix, mais Caonabo était mort dans la traversée. Ainsi périt sur le tillac d'une caravelle, pleuré par une seule femme, ce guerrier sauvage doué de qualités héroïques, qui, après avoir connu toutes les vicissitudes de la fortune, devint victime de la domination espagnole dont il avait seul prévu les funestes effets. B—v—e.

CAPEL-LOFFT, savant et poète anglais, naquit à Londres le 14 novembre 1751 ; et, après avoir étudié dix ans à Eton, un an à Cambridge, se mit sur les bancs de Lin-

coln's Inn, avec le projet de continuer la carrière judiciaire que son père suivait avec honneur ; ce qui ne l'empêchait pas de consacrer la plus grande partie de ses loisirs à des études différentes, le français, l'hébreu, l'ancien saxon. Il se délassait aussi des lois de Wood et des commentaires de Blackstone par la poésie, faisait des odes, et essayait des tragédies. En 1775, deux ans après avoir perdu son père, le jeune Capel-Lofft, fut porté sur la liste des membres du barreau. Il y acquit de la considération plus comme légiste que comme orateur. Il maniait pourtant la parole avec facilité, et souvent il occupait la tribune à Westminster Forum ou à d'autres clubs. Champion décidé de la cause de l'indépendance, il se donna beaucoup de peines pour empêcher la guerre lors du soulèvement des anciennes colonies d'Amérique. Il courut quelques risques lors de l'émeute de 1780 en essayant pour sa part de calmer ou de prévenir le tumulte. Sur ces entrefaites, la mort d'un de ses oncles, en lui donnant l'expectative d'un accroissement de fortune, lui fit prendre la résolution de résider à Troston (comté de Suffolk). C'est dans ce manoir héréditaire que dès-lors il passa la meilleure partie de sa vie, partageant son temps entre ses études favorites et les fonctions de juge de paix qu'aiment tant à remplir les propriétaires d'Angleterre, et de temps à autre prenant part aux discussions politiques. Il fut ainsi amené à proposer dans des assemblées de comté deux adresses anti-ministérielles, l'une qui sollicitait l'éloignement des conseillers qui avaient suggéré au roi l'idée de la guerre contre les Américains, l'autre qui plaidait la cause de la réforme. Ces deux pétitions furent envoyées aux chambres. Peu de temps après, l'opinion sage et généreuse qu'il manifesta pour l'abolition de l'esclavage des nègres le fit recevoir membre de la société qui se formait à Philadelphie, dans le but d'accélérer l'instant de cette mesure si vivement réclamée. Il se déclara aussi contre la tyrannie avec laquelle on exigeait le serment du test, et contre les exagérations de Burke dans ses lettres sur la révolution de France. Ses principes déplurent à l'autorité supérieure ; et il ne faut point chercher ailleurs la cause de la sévérité avec laquelle, en 1800, un ordre d'en haut biffa son nom de la liste des juges de paix. Une jeune femme sous le poids d'une sentence de mort lui avait, par les circonstances extraordinaires de son crime et par sa conduite depuis qu'elle avait été juridiquement convaincue, inspiré assez de pitié pour qu'il crût pouvoir, afin de demander et d'obtenir sa grâce, surseoir à l'exécution. Le résultat de cet effort inutile fut une injonction péremptoire de procéder au supplice, que la jeune condamnée subit avec un courage exemplaire ; et, aux suivantes assises d'été (1800), la radiation dont nous avons parlé lui fut signifiée. Rendu dès-lors à la vie privée, Capel se remit à plaider ; et le public par ses applaudissements sembla vouloir l'indemniser de ce qu'il perdait, et protester contre la décision brutale qui venait de le frapper. Il eut aussi plus de temps pour ses travaux littéraires ; et c'est à cette époque qu'il enrichit d'un plus grand nombre de morceaux plusieurs *Revues* et *Magazines*. L'établissement de l'*income tax* vint lui imposer un travail nouveau : nommé commis-

saire du commerce pour surveiller l'exécution de cette mesure financière, il s'occupa principalement d'asseoir et de répartir l'impôt de manière à le rendre le moins onéreux, le moins injuste possible. En 1814, il fut nommé commissaire rapporteur du bourg d'Aldborough. Les facilités qu'il espérait trouver sur le continent, pour l'éducation de ses filles, l'engagèrent, en 1816, à y passer avec elles. Il se rendit d'abord à Bruxelles, de là dans le voisinage de Nanci, puis, après un long séjour dans cette partie de la France, il se retira à Lausanne, et ensuite aux bains d'Allier près de Vevai. Dans l'automne de 1823, il vint séjourner à Turin, et il n'en repartit qu'au printemps suivant. Déjà le germe de sa mort était dans son sein. Il expira le 26 mai 1824, à Mont-Calier. Capel-Lofft fut souvent une véritable providence pour les littérateurs. Il en aidait beaucoup de ses conseils, de ses démarches, de son argent. Bloomfield surtout lui fut redevable de sa fortune littéraire (*Voy.* BLOOMFIELD, LVIII, 369); et la promptitude avec laquelle le critique de Troston sut apprécier les beautés originales du *Garçon de ferme*, qui avaient échappé à des aristarques de Londres, ne fait pas moins d'honneur à son goût que la chaleur avec laquelle il s'occupa des intérêts matériels du jeune poète ne décèle en lui d'obligeance et de bonté. Cette bienveillance pour des hommes que d'autres eussent pu regarder comme des rivaux, ne fut pas le seul mérite de Capel-Lofft. Véritable ami des lettres, il réalisait dans toute la force du terme le mot du peintre : *Nulla dies sine linea*. Son instruction était variée : les mathématiques, la jurisprudence, la poésie, la philologie, la critique, la musique, avaient chacune à son tour occupé l'activité de son esprit, et il pouvait parler de tout avec facilité. De là le charme des articles qu'il donna dans diverses publications périodiques, entre autres le *Miroir mensuel*. Il versifiait avec élégance, et alors, sans peut-être qu'il fût véritablement poète, son langage se distinguait de la prose par une abondance d'images assez vives, et par ce style précis et ferme qui semble en quelque sorte encadrer la pensée dans les vers. Ce genre de talent devait en effet le rendre sensible aux beautés du poème de Bloomfield. Il aimait particulièrement le sonnet; et son enthousiasme pour cette menue variété du genre poétique lui mettait souvent à la bouche le vers connu de Boileau. Byron, avec son amertume ordinaire, caractérise ainsi qu'il suit le protecteur de Bloomfield : « Capel-Lofft, esq., le Mécène des cordonniers, le grand faiseur de préfaces pour tous les faiseurs de vers dans le malheur; c'est une sorte d'accoucheur gratuit pour tous ceux qui désirent se délivrer d'une quantité quelconque de poésies, mais qui ne savent comment les mettre au jour. » Outre ses poésies, Capel-Lofft a publié plusieurs brochures de circonstance, et des ouvrages de droit dont quelques-uns ne sont que des réimpressions. Nous n'indiquons que les principaux : I. *La Davidéide*, poème épique en vers blancs, dont il n'écrivit que quelques chants. II. *Eudosie, poème sur l'univers*, 1780 (en vers blancs). III. Traduction de l'*Athalie* de Racine. IV. Traduction des livres 1 et 2 des *Géorgiques* de Virgile, 1784. V. *Laure, ou Anthologie de sonnets sur le modèle de Pétrarque, en anglais*,

italien, espagnol, portugais, français et allemand, avec traductions, préface, critique, etc., notes biographiques, et index. Une grande partie des traductions appartient à Capel-Lofft. Beaucoup de ces morceaux étaient jusque-là inédits. VI. *Principia tum juris universalis tum præcipue anglicani*, 1779 2 vol. (collection de maximes jurisprudentielles qu'il essaie, suivant sa propre expression, de réunir en un système de principes généraux et municipaux). VII. *Éléments de la loi universelle.* C'est une traduction fort libre de l'ouvrage latin qui précède. VIII. *La loi de l'évidence*, par Gilbert, avec des additions considérables, 1792, 2 vol. in-8°. IX. *Cas judiciaires*, principalement au banc du roi (recueil de causes, motifs et décisions de 1772 à 1774). X. Trois brochures sur la question anglo-américaine : 1° *Tableau des plans principaux à l'égard de l'Amérique ;* 2° *Dialogue sur les principes de la constitution ;* 3° *Observations sur l'adresse de M. Wesley.* XI. *Essai sur la loi des pamphlets* (1785). XII. *Trois lettres au peuple d'Angleterre sur la question de la régence* (1789). Il y soutient que dans le cas où le monarque devenu inhabile au gouvernement n'aura point d'avance pourvu à cette vacance en désignant un régent, c'est au parlement à le nommer. XIII. *Remarques sur les lettres de M. Burke touchant la révolution de France*, 1790, et *Observations sur l'appel de M. Burke*, 1791. XIV. Le 1er et le 2e livre du *Paradis perdu*, avec des notes qui portent principalement sur le rhythme. Cette édition se distingue par une ponctuation nouvelle qu'avait imaginée l'annotateur. XV. *Aphorismes tirés de Shakspeare*, 1812, 1 vol.

P—ot.

CAPELLEN *de Marck* (Robert-Gaspard Burne de), l'un des chefs du parti patriote, qui se prononcèrent avec le plus d'énergie pour le maintien de l'ancienne constitution hollandaise, était né le 30 avril 1743 à Zutphen dans le duché de Gueldre. Élevé dans l'amour des lois, pour lesquelles ses ancêtres avaient sacrifié leur repos et leur fortune, il soupirait après l'époque où, devenu membre d'une assemblée délibérante, il pourrait demander le redressement des abus qui s'étaient introduits par la négligence des citoyens dans les diverses branches de l'administration. Il n'avait pas encore complété ses études, et déjà la politique l'occupait entièrement. Lui-même nous apprend (*Mémoires*, 12) qu'à l'université d'Utrecht, s'étant lié d'une étroite amitié avec son parent Capellen de Poll, toutes leurs conversations roulaient sur les intérêts de la Hollande et sur les moyens d'assurer son indépendance. A la sortie de l'école, il obtint une compagnie de dragons; mais en 1769, ayant voulu donner sa démission, il éprouva, dit-il, un traitement qui lui fit connaître que l'on doit peu compter sur les promesses des princes (*Ibid.*, 20). Il n'en conserva cependant aucun ressentiment contre le prince d'Orange, qui, dans cette circonstance, avait été trompé, puisqu'il avoua plus tard qu'on avait commis une injustice à l'égard de Capellen. Membre, par sa naissance, de l'ordre équestre de Zutphen, il fut admis en 1771 aux états de Gueldre; et dès-lors, ainsi qu'il en avait pris l'engagement, il ne laissa passer aucune occasion sans réclamer la suppression des abus et des mesures propres

à soulager les paysans. En 1778 il mit au jour les mémoires d'Alexandre de Capellen, son trisaïeul; et il y joignit une préface dans laquelle il développe le plan de gouvernement qu'il jugeait le plus favorable à la Hollande. Dès qu'il fut évident que le prince d'Orange songeait à s'emparer du pouvoir absolu, Capellen n'hésita pas à se mettre à la tête de l'opposition, sacrifiant ainsi tous les avantages auxquels il pouvait prétendre en servant les projets de la cour. Également ennemi du despotisme et de l'anarchie, il n'avait pas, comme on le lui a reproché, l'intention de faire abolir le stathoudérat; au contraire, il jugeait essentiel au bonheur de la Hollande d'affermir cette autorité tutélaire, en réglant mieux ses attributions. Plusieurs fois il écrivit au prince d'Orange pour lui donner des conseils dictés par le désir d'épargner au pays les malheurs qui le menaçaient; mais toutes ses lettres restèrent sans réponse. Voyant que ce prince continuait de favoriser le commerce des Anglais, malgré toutes les représentations qui lui avaient été faites à cet égard, il décida les états-généraux à conclure avec la France un traité d'alliance défensive qui fut signé en 1783. Loin d'apaiser les partis, l'approche des Français suffit pour les enflammer davantage. Dans plusieurs provinces les orangistes et les patriotes en vinrent aux mains. Quelque temps les avantages se balancèrent de part et d'autre; mais les Français s'étant retirés au moment même où le roi de Prusse faisait entrer en Hollande une armée de trente mille hommes, il ne resta d'autre ressource aux patriotes que de chercher un asile dans les pays étrangers (*Voy.* Orange (*Guillaume V*), au Supp.).

Capellen, cité devant la cour de Gueldre, fut déclaré coupable des crimes de rébellion et de lèse-majesté, et condamné, pour servir d'exemple et porter l'effroi, à perdre la vie sur un échafaud par le glaive de l'exécuteur de la justice. Cet arrêt fut rendu le 8 août 1788; mais, heureusement pour lui, Capellen était en France. Il crut devoir à lui-même et à sa famille de réclamer contre cette sentence dans des *mémoires* écrits en langue néerlandaise, et qui furent traduits en français, Paris, 1791, in-8° de 528 pages. Cette traduction est de Capellen; mais le style en a été retouché par Jean-Etienne Chappuy de Genève. Les pièces justificatives imprimées à la fin des *mémoires* forment un recueil de documents précieux pour l'histoire des derniers temps de la république de Hollande. Capellen ne prit aucune part à la révolution de France, dont avec tous les vrais patriotes il dut déplorer les excès; il partagea les débris de son immense fortune avec ses compagnons d'exil; réfugiés en France, et mourut aux environs de Paris vers 1798. W—s.

CAPELLEN (Th.-François Van), vice-amiral, de la même famille que le précédent, né vers 1750, entra au service de la marine en 1772, et y obtint, en 1778, le grade de lieutenant de vaisseau. S'étant signalé en 1782, dans un combat qui eut pour résultat la prise d'une frégate anglaise, il fut nommé capitaine. C'est en cette qualité qu'il fut employé en 1793, dans la guerre contre la France, et qu'il commanda plusieurs croisières sur les côtes de Hollande, pour les garantir des entreprises des Français. Il eut encore dans cette guerre plus d'une occasion de se distinguer par son courage, et par-

vint au grade de contre-amiral. Il commandait, en 1799, une flotte de la Hollande devenue l'alliée des Français, lorsque les Anglais se présentèrent pour l'attaquer. Entraîné par ses équipages et cédant aux malheureuses circonstances où se trouvait sa patrie, il se rendit sans combattre avec toute sa flotte, et il passa en Angleterre, où se trouvait alors le stathouder, qui lui fit accorder une pension par le ministère anglais. Capellen ne revint en Hollande qu'en 1813 avec le prince d'Orange. Nommé vice-amiral, et chargé d'aller prendre possession des colonies hollandaises des Indes orientales, qui étaient rendues par la paix de 1814, il y resta avec le titre de gouverneur-général. Il commanda ensuite une escadre dans la Méditerranée, et se joignit en août 1816, avec six frégates et un brick, à l'escadre britannique qui, sous les ordres de lord Exmouth (*V.* ce nom au Suppl.), allait attaquer Alger. L'amiral hollandais seconda puissamment les efforts des Anglais dans cette mémorable expédition. Placé dans un poste important, il rendit presque nul l'effet des batteries ennemies, et entretint long-temps contre elles le feu le plus vif. L'amiral anglais rendit ainsi justice à ses efforts dans le rapport qu'il fit à son gouvernement : « Je dois de la reconnaissance et des remercîments à tous « ceux qui étaient sous mes ordres, « notamment au vice-amiral Capellen « et aux officiers de l'escadre de « S. M. le roi des Pays-Bas. Le souvenir de leurs services ne cessera « qu'avec ma vie. Jamais je n'ai vu « plus d'énergie ni de zèle. » De tels éloges ne restèrent pas sans effet. Capellen reçut la décoration de l'ordre du Bain avec une épée d'honneur qui lui furent envoyés par le duc de Clarence ; enfin la chambre des communes lui vota d'honorables remercîments. D'un autre côté, le roi des Pays-Bas, son souverain, le décora de la grand'croix de l'ordre de Guillaume. Cet illustre marin est mort en avril 1824. M—DJ.

CAPELLO. *Voy.* CAPPELLO, ci-après.

* **CAPMARTIN**, tom. VII. *Voy.* Xaupi, *lisez* : *Voy.* CHAUPI, au Supp.

CAPOBIANCO, né dans un village de la Calabre vers l'année 1785, fut affilié de bonne heure à la fameuse association des *carbonari*, qui s'étendait alors dans toutes les provinces du royaume de Naples, et y acquit une si grande influence que le gouvernement alarmé résolut d'employer tous les moyens pour s'en défaire. Le général Jannelli fut chargé de l'arrêter, et il réussit, par des promesses et par des invitations, à le faire venir à Cosenza, comme capitaine de la garde urbaine de son pays, sous prétexte d'assister à une fête offerte aux autorités de la province. Après avoir assisté au banquet donné par le général dans son hôtel, et au moment où il allait rejoindre les hommes qui l'avaient accompagné, Capobianco fut arrêté par des gendarmes et livré à une commission militaire qui le condamna à mort. Il fut décapité sur la place de Cosenza. Il était doué d'une étonnante facilité de remuer, par le talent de la parole, les passions populaires. Le gouvernement le regardait comme le chef le plus influent et le plus redoutable des *carbonari*, et son nom cité dans toutes les histoires modernes du royaume de Naples, vit encore, après lui, entouré des plus terribles souvenirs. G—RY.

CAPODISTRIAS (Jean, comte de), naquit à Corfou, en 1780, d'une famille roturière, mais riche. Son père était boucher, et, ce que l'on trouvera sans doute bizarre, c'était une notabilité dans ce pays. Jean se destina d'abord à la profession de médecin, et alla étudier à Venise. Il fut même quelque temps chirurgien dans les armées françaises; mais les évènements politiques changèrent bientôt ses projets. Lorsque la république des Sept-Iles se forma sous la protection russe, le père de Capodistrias reçut de l'amiral Ouchakow, qui vendait tout, une place dans le sénat des Sept-Iles et le titre de comte. Jean revint alors à Corfou; et, lorsque le traité de Tilsitt rendit les Sept-Iles à la France, il passa au service de la Russie. On lui donna d'abord un emploi secondaire dans les bureaux du comte de Romanzow, mais bientôt son avancement fut rapide. Après avoir été envoyé près de l'ambassadeur russe à Vienne, il fut chargé de la partie diplomatique à l'armée du Danube dont Tchitchagow avait le commandement, et il eut le bonheur de préparer le traité de Bukharest, qui, en établissant la paix entre Alexandre et Mahmoud, rendait au premier la libre disposition de forces considérables. Lorque ces forces vinrent se joindre à la grande armée russe, en 1813, Capodistrias se rendit avec Tchitchagow au quartier d'Alexandre, et il se livra sous ses yeux aux fonctions diplomatiques. Ce fut l'origine de sa fortune. Le czar apprécia ses talents, aima sa manière de voir qui s'accordait parfaitement avec la sienne; et dès-lors le nom de Capodistrias fut attaché aux divers traités d'alliance que la Russie contracta en Allemagne. Il eut beaucoup de part avec le comte de Metternich aux conférences de Prague, aux plans de coalition contre la France, et à l'accession de l'Autriche. A la fin de cette même année il fut un des commissaires envoyés en Suisse, pour y annoncer que l'intention des alliés était de ne point déposer les armes avant d'avoir fait rendre tout ce que la France lui avait enlevé. Cette déclaration fut suivie d'une note qui engagea la nation helvétique à se donner une constitution adaptée à ses mœurs et à ses usages. Cette démarche eut un plein succès; et le gouvernement suisse, s'il n'autorisa pas le passage, n'apporta du moins aucun obstacle à ce qu'il s'exécutât. Après le triomphe des alliés, Capodistrias resta en Suisse jusqu'au 27 sept. 1814, et il y exerça, sur les actes généraux du gouvernement la part d'influence naturellement acquise aux Russes par les derniers évènements. Il fut ensuite appelé au congrès de Vienne; et c'est principalement d'après ses instructions que furent terminées les affaires de la Suisse. Il eut plus d'une fois en cette circonstance à lutter contre les prétentions de quelques cours allemandes, et surtout de l'Autriche. Le retour de Bonaparte vint couper court aux arrangements diplomatiques; mais cette interruption fut de peu de durée. Le 30 juin 1815, Capodistrias se trouvait à la suite de l'empereur russe à Hagenau, lors de l'arrivée des plénipotentiaires français chargés de conclure un armistice avec les puissances alliées. Chaque souverain nomma un commissaire pour s'entendre avec ces envoyés, auprès desquels Capodistrias représenta Alexandre dans une conférence dont le résultat fut le renvoi des plénipotentiaires avec une note qui, entre autres conditions de la paix, exigeait

que la personne de Napoléon fût remise à la garde des monarques alliés. Capodistrias suivit Alexandre à Paris, et fut un des ministres chargés de la paix définitive avec la France. Il signa en conséquence le traité du 20 novembre 1815. A la fin de cette même année il revint en Russie, où il fut créé secrétaire d'état au département des affaires étrangères. En 1816, tandis que le général d'Auvray était chargé de régler la démarcation des frontières de Pologne entre la Russie et la Prusse, Capodistrias eut à déterminer les liquidations et compensations à opérer entre les deux puissances. Sa faveur dès-lors ne fit que s'accroître. Seul il partageait avec le comte d'Armfeldt le privilège de prendre vis-à-vis d'Alexandre, dans certaines circonstances, une initiative que ne se serait permise aucun ministre. En 1818, il assista aux conférences de Carlsbad, et il eut encore part à toutes les décisions du congrès d'Aix-la-Chapelle. L'état de la France, et la propagande libérale excitaient alors l'inquiétude des souverains. Alexandre surtout se crut appelé à contenir cet esprit qui caractérise le XIXe siècle. Il eut dans Capodistrias un homme qui comprit parfaitement ses vues et qui les servit de tous ses talents. Cependant tout ce que la France demandait des monarques à Aix-la-Chapelle lui fut accordé. Il convenait à la Russie que cette puissance reprît, sinon un grand ascendant, du moins assez de force pour balancer la puissance des deux grandes monarchies germaniques. A la fin du congrès, Capodistrias se rendit à Vienne, puis en Italie, et enfin à Paris où le soin de sa santé sembla d'abord l'occuper exclusivement, mais où les circonstances de son séjour produisirent une vive sensation. Voyant du reste fort peu de monde, il recevait fréquemment des membres du corps diplomatique. Il dépêchait des courriers à St-Pétersbourg et en Italie. Il eut aussi des conférences avec le président du conseil, et le ministre en faveur, Decazes. La censure et le changement de la loi des élections qui survinrent bientôt parurent n'être que le résultat des insinuations de l'envoyé russe. Une liaison plus marquée, entre les cours de Paris et de St-Pétersbourg, suivit ce changement total du système politique de la France. L'Angleterre ne vit pas ce concert entre les deux cabinets sans quelques alarmes : aussi, de Paris Capodistrias passait-il à Londres. Il y arriva sur une fort belle frégate russe, montée par trois cents hommes de la garde. Son voyage cependant passait pour n'être qu'une simple visite au régent. Les explications qu'il donna calmèrent un peu la susceptibilité britannique, sans toutefois l'endormir complètement. Le cabinet de St-James dirigé par Castlereagh n'était que trop porté à se faire illusion sur les dangers de la prépondérance russe, à cause des dangers plus grands encore qu'il voyait dans le propagandisme libéral. Bientôt pourtant l'Espagne, Naples et d'autres états cédèrent à ce propagandisme, et firent des révolutions dans un sens contraire à la sainte-alliance, tandis qu'Ypsilanti levait l'étendard de l'indépendance en Moldavie, et que la Grèce s'apprêtait également à secouer le joug musulman. Il y a tout lieu de croire que ces deux derniers évènements ne furent pas étrangers au cabinet de St-Pétersbourg ; et que le comte Capodistrias, qui de Londres revint par Dantzig rejoindre Alexandre à Varsovie,

y eut quelque part. Toutefois il dut prêter appui à l'insurrection hellénique plutôt qu'à la tentative des principautés, ainsi que le prouve la froideur avec laquelle la Russie répondit aux ouvertures d'Ypsilanti. Ce chef aventureux tenait encore la campagne lorsque Capodistrias parut aux congrès de Laybach. La question d'Iassi n'y occupa pour ainsi dire que la Russie; et l'on sait quelle réponse fut faite par Alexandre aux demandes d'Ypsilanti. Le confident du czar ne prit pas une part moins importante et moins impérieuse aux évènements de l'Italie, et il rédigea un mémoire sur les modifications du gouvernement représentatif qui rendraient cette forme convenable aux états de la Péninsule. L'année suivante (1822), des bruits de guerre entre la Russie et la Sublime-Porte coururent; et, lors du retour de Tatichev, le baron de Strogonow et Capodistrias furent spécialement consultés. Tous deux étaient supposés favorables aux Grecs (1). Mais le résultat des conférences fut que les Grecs n'eurent à espérer de l'autocrate russe d'autres secours, ostensibles du moins, que des souscriptions. Capodistrias y contribua pour de fortes sommes. Il ne parut point au congrès de Vérone, et dirigea le département des affaires étrangères pendant l'absence du comte de Nesselrode. Il continua ensuite à siéger au conseil d'état, toujours investi de la confiance de son maître et consulté sur tous les objets de quelque importance. Il usa alors de beaucoup de rigueur contre les jésuites. Malgré le peu de sympathie que lui inspiraient les doctrines de liberté, il ne cessa pas de protéger la cause des Grecs, et il parut se souvenir que lui-même était Ionien. D'ailleurs, comme membre du cabinet russe, il ne pouvait que voir avec plaisir tout ce qui tendait à circonscrire la puissance ottomane. Il souffrait donc qu'on le comptât au nombre des principaux philhellènes, et il était en correspondance avec M. Eynard. Devenu empereur par la mort de son frère, Nicolas ne témoigna pas moins d'estime à Capodistrias que son prédécesseur. A cette époque, le diplomate ionien qu'Alexandre avait fait comte et qu'il avait décoré lui-même, en 1817, de la croix de son ordre en brillants, était de plus grand'croix de Saint-Vladimir, chevalier de Ste-Anne, et enfin grand'croix de Saint-Léopold d'Autriche, et de l'Aigle-Rouge de Prusse. Les républiques même avaient cru devoir lui faire leur offrande; et le 27 mai 1816 le grand conseil de Lausanne l'avait déclaré citoyen du canton de Vaud. Un champ plus vaste, mais plus difficile, allait s'ouvrir devant lui. Enfin trois puissances européennes, la Russie, la France et l'Angleterre se réunirent pour la cause des Grecs; et l'on ne peut douter que les efforts de Capodistrias n'aient été pour beaucoup dans cette détermination. Mais, en déférant ainsi au vœu de l'Europe et jusqu'à un certain point à celui de la nation russe, qui voit dans les Grecs ses coreligionaires, l'intention des trois cabinets n'était ni de faire de la philanthropie sans utilité pour la Russie, ni de donner des encouragements aux révolutions. Il fut même insinué de leur part aux hommes influents de la Grèce que l'Europe enfin pourrait intervenir en leur faveur, s'ils donnaient des garanties en adoptant un gouvernement stable. Jamais peut-

(1) Cette même année parurent, à Paris, des *Remarques historiques et politiques sur les Grecs*, (in-8°), que l'on attribua au comte de Capodistrias. L'auteur du *Dictionn. des anonymes* ne balance pas à les mettre sous son nom. V—ve.

être la Grèce n'avait été si loin de cet accord, de cet ordre que lui demandaient les puissances. Deux partis, deux congrès (l'un dans Egine, l'autre à Castri), se disputaient le pouvoir. L'activité de deux philhellènes anglais, Cochrane et Church, nouvellement arrivés en Grèce, assoupit ces divisions, et un congrès définitif où les députés des deux partis furent réunis, ouvrit ses séances dans Trézène. Une des premières opérations de cette assemblée fut l'élection d'un président qui dut avoir la puissance exécutive. Il avait été posé en principe que, puisque des rivalités funestes armaient les familles les unes contre les autres; le président serait élu parmi des étrangers. Cependant il était bien naturel que le choix tombât sur un homme qui connût la langue et les usages du pays. Tous ces motifs, et plus que cela sans doute l'appui de la Russie, concoururent à faire tomber le choix sur Capodistrias (14 avril). On invita aussitôt le noble comte à se rendre au poste d'honneur qui lui était confié; et en attendant on installa un gouvernement provisoire, composé de Georges Mavromikhali, J. Marki, Milaïki et Janet Maxo. En même temps lord Cochrane fut nommé grand-amiral et Church généralissime des forces de terre. Bientôt les puissances protectrices signèrent le célèbre traité du 6 juillet 1827, que suivit la bataille de Navarin; et l'on apprit que le nouveau président, après avoir obtenu l'assentiment de l'empereur Nicolas, assentiment non douteux comme on peut le supposer, avait accepté le poste éminent que lui décernaient les Grecs. Cependant il ne mit pas à s'y rendre beaucoup de célérité. De St-Pétersbourg il s'était rendu à Vienne, à Berlin, à Paris, s'occupant sans doute de gagner la bienveillance des souverains, et surtout de les rassurer sur l'ambition moscovite. Un objet non moins important, c'étaient les finances du nouvel état. Le déficit était complet, et le président fit tous ses efforts pour provoquer de nouveau les dons volontaires, stimuler la munificence des gouvernements, et enfin réaliser un emprunt. Le congrès de Trézène, peu de jours après la nomination du président, avait décrété un emprunt de cinq millions de piastres, hypothéqués sur les domaines nationaux, et chargé Capodistrias de le négocier partout et aux meilleures conditions possibles. Cet emprunt, le troisième que contractait la Grèce, devait avoir, entre autres emplois, celui d'assurer les intérêts des deux premiers. On comprend d'après cela que les contractants ne durent pas être nombreux. La victoire de Navarin et l'influence personnelle du président donnaient pourtant quelques espérances. Enfin on le vit arriver à Naupli de Romanie sur un vaisseau anglais, le 18 janvier 1828. Il était temps. De nouvelles discussions avaient éclaté; les deux partis de Grivas et de Fomorata s'étaient canonnés dans Naupli; Corinthe était aux Rouméliotes; Samos, Hydra, Spezzia, formaient comme des républiques indépendantes. Enfin on parlait hautement de regarder les délais du comte comme une abdication, d'élire un autre président et de se brouiller ainsi avec les puissances, lorsque Capodistrias parut. Quoique la réception fût pompeuse et brillante, le président se rendit à Egine où il reçut la démission des gouvernants provisoires. La question vitale alors, pour l'existence du nouveau gouvernement et pour la marche

générale des affaires, était le plus ou moins de fidélité qu'on mettrait dans l'exécution de la constitution décrétée à Trézène l'année précédente. Capodistrias s'était entretenu sur ce sujet avec les chefs qu'il avait trouvés à Nauplie. Après plusieurs conférences avec les membres du gouvernement provisoire, et avec le sénat, il commença par établir un conseil de vingt-sept membres, lequel dut partager avec lui la direction et la responsabilité des affaires jusqu'à l'ouverture de l'assemblée nationale. Ce conseil, qualifié de *panhellénique* (ou pour toute la Grèce), fut divisé en trois sections, finances, intérieur, armées et marine, chargées de préparer les travaux ou objets des délibérations générales. La convocation du congrès était fixée au mois d'avril. Mais le lendemain (31 janvier) un autre décret annonça que la situation critique de la Grèce et la continuation des hostilités ne permettaient pas encore de mettre en vigueur dans son entier la constitution, que le gouvernement provisoire serait réglé conformément au Panhellénion, et qu'en conséquence le sénat abdiquait ses fonctions de corps législatif. Cette violation des lois fondamentales fit assez prévoir que le président s'appliquerait toujours à mettre plus ou moins artificieusement sa volonté à la place de celle de la majorité. L'histoire doit dire que jusqu'à un certain point cette détermination était juste et consciencieuse. La crise de la Grèce était de celles où la dictature seule peut sauver l'état, pourvu que cette dictature tombe aux mains d'un homme aussi ferme qu'habile. Ces deux avantages, le président les réunissait. Ses talents, nul ne les révoquait en doute; son amour du bien était sincère : et par le bien, il entendait le bien-être des individus, la richesse sociale, l'ordre qui en est la base, et le développement des industries, qui en est la conséquence. Il tenait moins aux libertés et principalement à celle du port d'armes qu'il détestait, et à celle de la presse, que tout ce qui s'était passé en Europe lui faisait redouter. Avec de telles idées, avec l'habitude de ce mécanisme gouvernemental moderne si puissamment développé par Napoléon et importé depuis par tous les souverains dans leurs états, on conçoit combien il devait sentir d'éloignement pour ces chefs indisciplinables, toujours rivaux, toujours aux prises, fiers de leurs sauvages exploits et entourés chacun d'une bande, au milieu de laquelle ils étaient comme des rois ou des chefs de clans dans le moyen âge. Ces restes de la vieille féodalité, Capodistrias voulait les abattre définitivement. L'homme qu'on a représenté comme le fauteur de l'aristocratie était au contraire un de ses ennemis les plus redoutables. S'il eût vécu, peut-être aurait-il été le Richelieu de cette petite terre de Grèce. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne peut qu'approuver et admirer sa fermeté, son désintéressement, ses hautes lumières et sa constance. Ses proclamations ne cessaient de rappeler aux Grecs l'union, la modération, gages nécessaires et au prix desquels seuls les souverains de l'Europe consentaient à envoyer des secours. L'économie la plus stricte régnait dans toutes les parties du service, en attendant les subsides promis et sur l'arrivée ponctuelle desquels il avait la prudence de ne pas trop compter. Des écoles d'enseignement mutuel semaient les germes de l'instruction sur l'antique

tère des beaux arts et des lettres. Une banque nationale fut créée; et le président contribua pour une forte somme aux premiers fonds. La marine et l'armée réorganisées, ou plutôt organisées pour la première fois, furent façonnées en même temps à la discipline et aux manœuvres. Un décret ordonna la levée d'un homme sur cent pour l'armée régulière. La piraterie, qui avait flétri le nom grec dès l'ouverture de la guerre, fut sévèrement réprimée; et la destruction du repaire de Carabuse intimida au moins pour un temps les corsaires. Une commission mixte remplaça le tribunal des prises dont les jugements entachés de partialité avaient excité de trop justes réclamations. La Morée fut divisée en sept épitropies ou préfectures. L'île de Poros eut un arsenal et une fonderie. Les familles ruinées par la guerre furent secourues. L'agriculture fut encouragée, et elle reçut de grands développements. Des routes furent percées ou réparées: les villes infectes et hideuses, de temps immémorial, commencèrent à s'assainir, à prendre quelques embellissements. Des indices de peste étant manifestés dans certains cantons, principalement dans les îles d'Hidria et de Spezzia, des mesures sévères prévinrent l'extension du mal, mais en même temps profitèrent singulièrement à l'autorité du président. Des cordons sanitaires dans les districts continentaux, une force maritime autour des îles infectées ou suspectes préludèrent au désarmement de tous ceux qui ne faisaient point partie de l'armée, et par là tous les partis furent mis hors d'état de rien entreprendre contre le président. Ils s'en aperçurent lorsque le danger fut passé; mais leurs réclamations furent vaines et le décret resta. Du reste, les puissances alliées appuyaient ces mesures civilisatrices et bienfaisantes. L'effet en devenait plus frappant de jour en jour. Un agent français apporta cinq cent mille francs, en promettant sous peu des sommes considérables; et il fut assuré de la part de la Russie que l'empereur personnellement avait souscrit dans l'emprunt national pour deux millions de francs. La guerre aussi se faisait avec assez d'avantages. Les corsaires grecs prenaient grand nombre de bâtiments chargés de farines et de munitions de guerre pour l'armée d'Ibrahim. Tripolitza depuis long-temps avait été évacué. Les ports de Coron, Modon, Navarin, les golfes de Patras et de Lépante étaient bloqués par les Grecs. Une flottille croisait devant Arta et le golfe Ambracique pour seconder les mouvements de Church. Toutefois, de ce côté, le défaut d'ensemble nuisit. Enfin pourtant l'amiral Codrington parut, et l'armistice du 6 août, entre ce commandant britannique et Méhémet-Ali, stipula l'évacuation de la Morée et la restitution des prisonniers. Un évènement plus décisif encore vint combler l'espoir de ceux qui voulaient l'affranchissement de la Grèce. Une expédition française apportant des sommes importantes et donnant l'assurance d'un subside, parut devant Nauplie. Alors toutes les garnisons égyptiennes qui restaient en Morée capitulèrent; et la Péninsule entière fut libre du joug ottoman. Malheureusement l'intervention française se bornait à la Péninsule; des conférences furent entamées à Poros, où l'on invita la Porte à envoyer un agent; mais les Grecs, abandonnés à leurs propres forces ne réussissaient qu'imparfaitement à conquérir la portion

de leur pays au nord de Corinthe et des golfes de Naupli et de Lépante. Cependant, grâce à la diversion des Russes alors en guerre avec la Porte, grâce aussi à l'activité du président pour les levées, l'instruction et l'organisation des troupes; D. Ypsilanti était maître de la Livadie, de la province de Talanti, de Salone; Ketso Tsavellas battait les Turcs à Lomotico; Tretzel occupait les défilés d'Agrypnos. Cet état de choses était à lui seul l'éloge le plus flatteur du président. L'année 1828, en finissant, voyait sur vingt points différents des écoles, des maisons d'orphelins, des hôpitaux. L'isthme de Corinthe était hérissé de redoutes. Vingt mille familles étaient revenues de Zante et des îles voisines dans le Péloponèse. Les troupes françaises en commençant leur évacuation laissaient des chevaux, des munitions, un matériel de guerre. L'impôt était perçu régulièrement pour la première fois, et les charges diminuées rendaient pourtant un produit quadruple. L'année 1829 vit enfin un budget de dépenses et de recettes régulier. Le produit quadruple se montait à 25 millions de piastres turques. Six épitropies maritimes avaient été créées, et l'on comptait en tout treize départements. Le protocole du 16 nov., qui, en déclarant que les puissances prenaient la Morée et les Cyclades sous leur protection, avait en quelque sorte limité la Grèce libre à ces deux contrées, semblait être reconnu insuffisant et attendre une modification que le temps et la guerre amèneraient. Effectivement, au commencement de 1829, Missolonghi, Vonitsa, Lépante, passèrent des mains des Turcs à celles des Grecs. Mais pendant que tout semblait annoncer l'aurore des beaux jours de la Grèce, des dissentiments se manifestaient parmi quelques ambitieux. L'opposition des trois membres de l'ancien gouvernement provisoire était devenue si menaçante que le président se crut obligé de les enfermer dans un fort. Beaucoup de leurs créatures étaient de même ou incarcérées ou consignées dans leurs maisons. Les nobles voyaient avec indignation les emplois civils, les grades militaires confiés à des étrangers, ou à des hommes de naissance inférieure qu'ils traitaient hautement d'incapables. Ils haïssaient surtout le frère du président, Augustin de Capodistrias, commandant de l'armée de Lépante; et une émeute fut organisée contre lui parmi ses propres troupes. Un autre frère du président, Vério de Capodistrias, dirigeait la police, et à l'aide d'un conseil dont il était le chef découvrait sans cesse des complots et de noires intrigues. L'assemblée nationale, remise de jour en jour sous des prétextes divers, était invoquée par les ennemis du président que sa répugnance à la convoquer rendait suspect. Enfin, il fut forcé d'en ordonner la convocation; mais ses batteries avaient été si bien dressées que cette chambre fut presque entièrement à lui. Il ne lui fut pas aussi facile de rallier quelques philhellènes qui ne pouvaient supporter l'idée d'avoir tout sacrifié pour donner une nouvelle province à la Russie. Le général Church, les colonels Heydeck, Fabvier et d'autres personnages encore se retirèrent, ne pouvant plus marcher avec le président. En un sens leur départ fut pour lui une heureuse circonstance : c'étaient des obstacles. Mais combien il était fâcheux que de tels défenseurs fussent devenus des obstacles! Sur ces entre-

faites arriva la ratification du protocole des conférences de Londres, qui modifiaient le protocole du 16 novembre, en substituant à la limite formée par l'isthme de Corinthe et les deux golfes adjacents une ligne du golfe de Volo à celui de l'Arta, et annexant Négrepont aux Cyclades. Mais elles condamnaient la Grèce à rester sous la suzeraineté de la Porte; et au fond, ajoutait le diplomate chargé de faire connaître ce changement, les puissances ne doutent pas que le président ne fasse incessamment rentrer les troupes grecques dans les limites du territoire placé sous leur garantie par l'acte du 16 novembre 1828. Le président répondit à cette étonnante communication avec autant de fermeté que de noblesse, et sans attendre l'avis du congrès. « Jamais, dit-il dans sa réponse à l'envoyé britannique, le protocole du 16 nov. ne m'a été signifié. Il n'est pas plus en mon pouvoir aujourd'hui qu'à la fin de l'année précédente, de transporter d'Athènes en Morée et dans les Cyclades les malheureuses populations des provinces situées au nord de l'isthme de Corinthe. Le gouvernement n'obtiendrait cette séparation ni par les voies de la persuasion, ni par celles de la force, » etc. Ces remontrances produisirent leur effet, et les diplomates de Londres cherchèrent un autre biais. Tandis qu'ils s'épuisaient sur ce difficile travail, le président recevait les félicitations du congrès, lui soumettait le budget de l'année qu'il obtenait sans peine, faisait l'abandon complet de son traitement de 162 mille francs, et engageait tous ses employés à bien comprendre que la Grèce ne pouvait encore donner que de faibles indemnités et non de véritables appointements. Au Panhellénion le congrès substituait vingt-un membres, choisis par le président sur une liste dressée par le congrès, et six membres au choix du président seul. Ces 27 membres formeraient un sénat (*gérusie*). Le gouvernement provisoire ainsi constitué devait préparer la loi définitive sur les bases précédemment arrêtées, mais avec cette modification importante que la puissance législative se composerait de deux chambres et du chef du pouvoir exécutif. De nouvelles écoles, des récompenses pour les militaires et les marins, un ordre de chevalerie, un système monétaire furent ensuite votés. Un nouveau projet d'emprunt occupa aussi l'assemblée, et fut adopté. Mais de toutes les mesures c'était peut-être la plus difficile à réaliser. D'énormes dépenses, des pertes effroyables à réparer après huit ans d'une guerre d'extermination, une stagnation cruelle d'affaires commerciales dans une contrée sans capitaux, sans limites et sans souverain définitif, creusaient sans cesse l'abîme du déficit et de la misère publique, malgré d'incontestables améliorations dans le sort des peuples et dans les revenus du gouvernement. Le président sut obtenir de la France, qui avait manifesté l'intention de discontinuer son subside mensuel, tout le complément de 1829, avec l'espérance de nouveaux bienfaits lorsque ceux-ci auraient porté leurs fruits; et sept cent mille francs de M. Eynard allégèrent encore les embarras pécuniaires. Les puissances avaient promis leur garantie pour l'emprunt, mais cette garantie se faisait attendre, et cependant les besoins devenaient plus pressants. La conférence de Londres, toujours occupée des limites et du choix du monarque qu'elle donnerait

à la Grèce (car il avait été décidé par les cabinets que définitivement la Grèce serait monarchique), avait imaginé de faire tomber la couronne sur la tête du prince Léopold de Saxe-Cobourg. En même temps la limite occidentale de la Grèce, dégagée cette fois de tout vasselage, eût été l'Aspropotamo (ancien Achéloüs). Le président se récria sur cet arrangement qui enlevait à la Grèce l'Acarnanie et l'Athamanie, et sur le silence que l'on gardait relativement au point le plus urgent, l'envoi de fonds. Il écrivit au prince pour lui donner quelques instructions sur la marche à suivre en Grèce, lui demandant s'il était décidé à changer de religion pour n'être pas antipathique à ses nouveaux sujets, et lui conseillant d'apporter au moins un million d'argent. Cette lettre détermina le prince à refuser le sceptre; et certes ceux qui lui en ont fait un reproche n'ont pas voulu comprendre les faits. Au reste, il est clair que Capodistrias parlait ici en ministre russe autant qu'en président de la Grèce : il trouvait cruel que tant de sacrifices n'aboutissent en dernière analyse qu'à enlever à son gouvernement une région si pleinement à sa convenance. L'effet des lettres du président fut donc de forcer les plénipotentiaires de Londres à reprendre la double question qu'ils croyaient avoir terminée. Il eut à peine le temps d'en voir le dénouement; car les dispositions en faveur du prince Othon et d'une ligne du golfe de Volo à l'Arta, sans suzeraineté de la Porte, n'étaient encore que des confidences diplomatiques, lorsqu'une vendetta digne des temps de barbarie trancha les jours du président. Long-temps il avait contenu les partis à force d'adresse et d'argent; mais l'argent manquait, l'adresse devenait inutile. Les soldats mal payés murmuraient; et l'on se plaignait surtout que le congrès ne fût pas convoqué. L'opposition acquérait ainsi chaque jour de nouvelles forces, et des complots se tramaient dans l'ombre. Le président fut averti de se tenir sur ses gardes. Cependant il prit peu de précautions : le dimanche 9 octobre 1831, en se rendant à l'église de Naupli, il aperçut deux hommes vêtus de riches costumes albanais dont le velours disparaissait sous les dorures. C'étaient Georges et Constantin Mavromikhali, l'un fils, l'autre frère de Petro-Mavromikhali, détenu depuis le mois de janvier dans la prison de la citadelle. Le premier lui tire un coup de pistolet dans la tête, le second lui plonge son iatagan dans le bas-ventre. Capodistrias tomba mort sans pouvoir proférer une parole. Ses gardes tuèrent Constantin sur la place. George se réfugia dans la maison du résident français, qui refusa de le livrer à la fureur du peuple, mais qui le remit aux magistrats : ceux-ci le condamnèrent à mort. — On peut consulter sur Capodistrias un grand nombre de lettres pour et contre lui insérées dans les journaux allemands, anglais et français à l'occasion de sa mort (M. Eynard se distingua parmi ses défenseurs), et de plus : *Notice sur le comte J. Capodistrias*, par Stamati Bulgari, Paris, 1832; *Détails de la correspondance de M. Dutrône avec le président Capodistrias*, Paris, 1831, in-8°; *Lettres et documents officiels sur les derniers événements de la Grèce qui ont précédé la mort de Capodistrias*, Paris, 1831, in-8°. P—ot.

CAPON (Guillaume), artiste anglais, né à Norwich le 6 octobre

1757, commença par étudier l'art de peindre le portrait sous la direction de son père qui était un artiste de quelque mérite. Mais bientôt sa vocation pour l'architecture se déploya si fortement que ses parents le confièrent aux soins de l'habile Novosielski. Sous la direction de ce maître, Capon, après avoir assisté à la construction du théâtre de l'opéra de Londres, dessina la salle de spectacle et quelques autres bâtiments des jardins du Ranelagh, et peignit un grand nombre de décors tant pour ceux-ci que pour l'opéra. Ses relations lui firent connaître beaucoup d'Italiens, et en se perfectionnant dans leur langue il puisa dans ses conversations avec eux des notions sur le caractère des monuments d'Italie. Ces notions compensèrent en quelque sorte le tort qu'il avait eu comme artiste de ne point visiter la Péninsule, qui reste encore, en dépit des variations que la mode fait subir au goût, le plus beau musée d'architecture connu. Il faut ajouter que les occupations de Capon ne lui laissèrent guère le temps de ce voyage. Parmi ses ouvrages d'architecture, nous devons mentionner le beau théâtre qu'il éleva pour lord Alborough à Belan-House (comté de Kildare), en 1794; mais ce qui lui assure un rang des plus élevés, ce sont surtout les décors magnifiques dont il enrichit les théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden. Le célèbre acteur Kemble, qui présidait par lui-même au premier de ces deux établissements, s'était proposé d'opérer une révolution scénique dont son génie supérieur embrassait simultanément toutes les parties; et, pour arriver à ce grand but, il fallait élever, élargir les idées, rectifier, épurer le goût du public. Entrant dans les mêmes vues, Capon seconda son ami de la manière la plus utile, et l'on peut dire sans exagération que personne plus que lui, parmi les entours de Kemble, ne put s'attribuer une aussi large part dans les améliorations que l'art dramatique reçut à cette époque. Rien de plus beau comme art, rien de plus fidèle comme imitation que les décors de cet architecte. Cette fidélité qu'il poussait au plus haut degré n'était pas chose vulgaire et facile. Capon partait de ce principe, bien simple en théorie, mais sujet à beaucoup de difficultés dans la pratique, qu'un lieu quelconque, palais ou prison, campagne ou place publique, doit être représenté par le décorateur tel qu'il existait à l'époque à laquelle l'auteur dramatique place son action. Or, après des siècles écoulés, il peut se faire que la physionomie du pays ait subi des changements graves; et des monuments souvent il ne reste que des ruines. Tel a presque toujours été le cas pour les décors de Capon. Dans ces occasions, ce qui subsiste encore des débris d'un monument, et ce qu'on peut recueillir de renseignements descriptifs dans les écrits du temps et quelquefois par des plans ou des dessins, voilà les seules ressources que l'artiste ait à sa disposition. Les travaux continuels de Capon et la disposition particulière de son esprit lui avaient donné une connaissance si profonde de l'ancienne manière d'être des hommes et des choses; il la sentait si vivement, que, sur des bases fragmentaires, il reconstruisait magnifiquement par la pensée, et bientôt par le pinceau, les monuments et les sites qui n'existent plus. Si l'on veut comprendre comment Capon avait acquis ce tact divinatoire par lequel il ressuscitait les monuments anciens à l'aide de quelques pierres,

comme Cuvier à l'aide d'os épars reconstruisait le squelette, décrivait les formes et constatait la vie des races détruites, il faut savoir qu'il ne sortit jamais sans album et sans crayons, et qu'il esquissa dans sa vie peut-être dix mille vues de vieilles ruines ou de paysages animés par quelques fabriques. Chaque fois qu'il le pouvait, il prenait exactement les mesures des débris qu'il soumettait à l'investigation; et autant Carter, son ami, se montrait inexact et superficiel dans cette partie des recherches, autant Capon y mettait de soins minutieux et de méticuleuse fidélité. Capon mourut à Londres, le 26 septembre 1828. Il s'occupait alors des plans d'une église d'ordre dorique avec un portique tetrastyle et une coupole. Ses préférences pourtant n'étaient point pour l'architecture classique : amateur enthousiaste du genre improprement nommé gothique, c'est de ce dernier qu'il aimait à reproduire les masses imposantes, les colonettes, et les pointes qui s'élancent dans la nue. Peut-être est-ce par suite de cette circonstance qu'il fit plus de décors que de constructions. Ne pouvant donner la liste des décorations exécutées par Capon, nous nous bornerons à rappeler les plus remarquables. Ce sont : une salle du conseil du palais de Crosby pour la représentation de Jane Shore, 1794; une résidence baroniale du temps d'Edouard IV; l'hôtel Tudor du temps de Henri VII; le vieux Westminster, tel qu'il était il y a trois siècles; la cour de Londres dans son état primitif, pour Richard III. Malheureusement, le feu qui consuma le théâtre de Drury-Lane a détruit ces ouvrages, et les plus beaux monuments de Capon ne pourront plus être jugés par la postérité. P—ot.

• **CAPPEL** (Guillaume-Frédéric), médecin, né à Aix-la-Chapelle, en 1734, devint professeur de médecine à Helmstædt et conseiller-aulique du duc de Brunswick. Il mourut en 1800. Ses écrits sont : I. *Programma de chirurgiæ usu in medicina*, Helmstædt, 1763, in-4°. II. *Programma de hypocausto anatomico cum Furno*, ibid., 1770, in-4°. III. *Medic. responsa*, Altenbourg, 1780, in-8°. IV. *Observationes anatomica, decas* 1ª, Helmstæd, 1783, in-4°. V. *Dissertatio de spina bifida*, Helmstædt, 1793, in-4°. Ce médecin a encore traduit du latin en allemand les Institutions de médecine de Boerhaave, avec des commentaires, Helmstædt, 1785-1794, 3 vol. in-8°. Il a aussi publié le 2ᵉ volume des observations anatomico-chirurgicales d'Heister, Rostock, 1770, in-4° (en all.). — Cappel (*J.-F.-L.*), autre médecin allemand, né en 1759, mort en 1799, a publié un *Essai sur le rachitisme* (en all.), Berlin, 1787, in-8°, et a traduit de l'anglais en allemand, *Recherches sur les moyens de prévenir la petite vérole*, par Haygarth, Berlin, 1786, in-8°. — Cappel (*Louis-Christophe-Guillaume*), professeur de médecine à Gœttingue, né en 1772, et mort en 1804, est auteur de : I. *De pneumonia thyphode, seu nervosa*, Gœttingue, 1798, in-8°. II. *Programma disquisitionis de viribus corporis humani quæ medicatrices dicuntur*, ibid., 1800, in-4°. III. *Essais pour servir à juger le système de Brown* (en all.), ibid., 1800, in-8°. IV. *Observations de médecine* (en all.), ibid., 1801, in-8°; il n'a paru que le premier vol. de cet ouvrage. V. *Traité théorique et pratique sur la scar-*

latine (en all.), ibid., 1803, in-8°. Cappel a donné une nouvelle édition du traité des maladies vénériennes de Girtanner, auquel il a ajouté des notes, Gœttingue, 1793-1803, 3 vol. in-8°. G—T—R.

CAPPELLE (Jean-Pierre Van), naquit à Flessingue, en 1783. Il débuta par être lecteur en sciences mathématiques, agricoles et maritimes, à l'académie de Groningue consacrée à leur enseignement et à celui du dessin. En 1804, il remporta une médaille d'or au concours de la société scientifique de Harlem, par son mémoire sur les *Miroirs ardents d'Archimède*, inséré dans le septième volume du recueil de cette compagnie, deuxième partie, pp. 70-114. Dès l'année 1812, en publiant les *Questions mécaniques* d'Aristote, dédiées à ses maîtres Van Swinden et Van Lennep, il prouva qu'il unissait la connaissance des antiquités à celle des découvertes et des théories modernes. Cet ouvrage, où le texte grec est accompagné d'une traduction latine et de notes nombreuses, fut imprimé à Amsterdam, 1 vol. in-8°, de XIV et 288 pag., avec 4 planches. Le commentaire va de la page 123 à la 282e. L'éditeur s'est aidé d'un manuscrit de Leyde, de deux de Paris et d'un grand nombre d'imprimés. Il déclare avoir des obligations à MM. Van Swinden, Van Lennep, Jérôme de Bosch et J.-H. Van Reenen. L'année 1815 fut marquée par sa nomination à la chaire de littérature nationale à l'*Athénée illustre* d'Amsterdam, et il entra en fonctions en prononçant un discours *sur les services rendus par les habitants d'Amsterdam, sous le rapport de la culture et du perfectionnement de la langue hollandaise*. La même année, il donna au public des *Recherches sur la connaissance que les anciens avaient de la nature*. Après la mort d'Herman Bosscha, arrivée en 1819, il fut chargé du cours d'histoire nationale; ce qui lui donna l'occasion de prononcer un nouveau discours dont le sujet était *l'Esprit qui doit présider aujourd'hui à l'étude de l'histoire du pays*. L'éclat de ses leçons et sa réputation de savant et de littérateur le firent recevoir membre et de la première et de la seconde classe de l'Institut. Dans l'espace de sept ans, il mit au jour les ouvrages suivants, composés en hollandais: I. *Recherches pour l'histoire des sciences et des lettres aux Pays-Bas*, Amsterdam, 1821, in-8°. L'auteur y traite de Simon Stevin, de Drebbel et du prince Maurice, examine l'influence de la littérature néerlandaise sur celle de l'Allemagne et parle de G.-A. Bredero, Boerhaave et S'Gravesande. II. *Recherches sur l'histoire des Pays-Bas*, Harlem, 1827, in-8°. III. *Philippe-Guillaume, prince d'Orange*, ibid., 1828, in-8°. Enfin il travailla avec MM. Siegenbeek et Simons à une nouvelle édition de Hooft (*Voy.* ce nom, tom. XX). Le roi des Pays-Bas le décora de la croix du *Lion-Belgique*. Il mourut à Amsterdam le 26 août 1829. Le 37e numéro du *Letterbode* de la même année, pag. 149-152, contient une notice sur cet écrivain.

R—T—E.

CAPPELLO (Bernardo), poète italien, naquit, au commencement du XVIe siècle, à Venise, d'une famille patricienne. Etant à Padoue, il se lia d'une étroite amitié avec le célèbre Bembo, qui avait une telle estime pour son goût qu'il lui com-

muniquait tous ses ouvrages avant de les publier. Ses études terminées, Cappello revint à Venise; et, après avoir rempli diverses charges de magistrature, il fut admis au conseil des quarante (*la quarentia*). Il partageait son temps entre les devoirs de cette place et la culture des lettres lorsque en 1540 (1), une sentence du conseil des dix le bannit à perpétuité dans l'île d'Arbo. Les historiens ne s'expliquent pas clairement sur le motif d'une punition si rigoureuse; mais on devine que Bernardo s'était attiré la haine des dix en proposant des mesures qui tendaient à limiter leur pouvoir (2). Il subissait son exil depuis deux ans, quand un nouveau décret le cita, devant le conseil pour y rendre compte de sa conduite. Ne jugeant pas prudent d'obéir il s'enfuit à Rome avec sa famille. Ses talents lui méritèrent bientôt l'amitié du cardinal Alex. Farnèse qui mit beaucoup de zèle à le servir, et finit par lui obtenir la charge de gouverneur d'Orviette et de Tivoli. La cour du duc d'Urbin réunissait alors les plus beaux esprits de l'Italie. Cédant aux invitations de ses amis, Bernardo alla les visiter. Mais le climat de Pesaro ne convenant pas à sa santé, il revint à Rome, où il mourut le 18 mars 1565, avec le regret de n'avoir jamais pu revoir sa patrie. Les *Rime* de Cappello furent imprimées pour la première fois à Venise en 1560, in-4°, par les soins d'Atanagi qui les fit précéder d'une dédicace au cardinal Farnèse. Cette édition est rare et recherchée. Mais on doit la préférence à celle de Bergame, 1748-53, 2 vol. in-8°, publiée par Serassi (*Voy.* ce nom, t. XLII); elle est augmentée de plusieurs pièces et enrichie de notes et d'une vie de l'auteur. Les *Canzone* de Capello sont, au jugement des critiques italiens, autant de petits chefs-d'œuvre. Il n'a pas moins bien réussi dans les compositions sérieuses que dans celles où l'amour est le sujet de ses chants; et Tiraboschi n'hésite pas à le présenter comme un des plus parfaits modèles qu'on puisse suivre dans les divers genres où il s'est exercé (Voy. la *Storia della letterat. ital.*, VII, 1155). W—s.

CAPPELLO (Marc), poète italien, né, le 22 mars 1706, à Brescia, y reçut les premières leçons de rhétorique du célèbre Frugoni, et y étudia le grec sous Panagioti de Sinope. A vingt-cinq ans il passa à Padoue pour achever ses études; et y fut dirigé par les conseils de Dominique Lazzarini qui avait rempli avec le plus grand honneur la chaire d'éloquence de l'université. Cependant Cappello ne montrait encore aucune disposition pour la poésie, mais il devint amoureux, et le langage des vers lui parut le seul dont il dut se servir pour en faire la déclaration. Ainsi l'amour le rendit poète, et il exerça ensuite son talent sur d'autres objets. Mais, dans ses vers, il n'aborda jamais des sujets graves et sérieux. De jolis sonnets sur une indisposition de sa *Nice*, et sur les remèdes qu'on lui administrait, sont la preuve de son talent en ce genre. Dégoûté de l'amour à trente ans, il embrassa l'état ecclésiastique; et sa muse, revenant à la tendresse, en devint plus vive et plus féconde. Se trouvant un jour à Bologne, dans une société de beaux esprits qui se communiquaient leurs productions, et y ayant

(1) Le 14 mars, suivant Tiraboschi; et le 19 mai, suivant Daru.

(2) Voyez Pier. Giustiniani, *Storia di Venezia* XIII, 376; les notes d'Apostolo Zeno sur la Bibliothèque de Fontanini, II, 68, et Daru, *Histoire de Venise*, VI, 63, edit. de 1819.

entendu Laure Bassi réciter un sonnet qu'elle avait composé la veille, Cappello se sentit inopinément doué du talent de l'improvisation et il riposta par un autre sonnet sur les mêmes rimes que le précédent. Revenu dans sa patrie avec les avantages d'un improvisateur, il y fut recherché des meilleures sociétés dont il faisait les délices autant par l'affabilité de ses manières et de sa conversation, que par l'agrément de ses vers improvisés. Les ridicules, les travers de la plupart des hommes frappant de plus en plus son esprit observateur et naturellement caustique, à mesure que l'âge mûrissait en lui la réflexion, il tourna son génie poétique vers la manière satiriquement burlesque de Berni. Il s'y voua avec une ardeur telle que, pour recueillir parmi le peuple de Florence et les paysans de la Toscane, tous les idiotismes dont ce genre de poésie tire un grand parti, il en fit exprès le voyage. Revenu amplement pourvu des expressions qu'il avait été chercher, il s'en servit d'une manière très-heureuse, dans quatre poèmes burlesques dont le premier, qui fut le seul imprimé de son vivant, avait pour titre : *La morte del Barbetta celebre ludimagistro Bresciano del secolo passato, compianta in Brescia in una privata letterariq academia l'anno* 1739, Brescia 1740 et 1759. Le second est intitulé *La Befana* (épouvantail) ; le troisième, *La Frittata* (omelette) ; le quatrième, *I Gatti* (les chats). On vante encore six de ses sonnets dans le dialecte des paysans florentins, et le style du *Lamento di Cecco de Varlungo*, où l'un d'eux est censé parler à sa maîtresse. Ils sont intitulés *A Menichina*. Fécond en saillies spirituelles, d'un caractère jovial et facétieux, Cappello fournissait chaque jour quelque aliment aux conteurs d'anecdotes. Consulté par un mauvais poète, qui lui portait deux sonnets sur le même sujet, pour savoir lequel était le plus digne de l'impression, il répondit, après avoir lu le premier et sans regarder le second : « Imprimez l'autre. — Mais, quoi ! vous ne le connaissez pas ! — C'est qu'il n'est pas possible qu'il y en ait un aussi mauvais que celui que je vous rends. » Brescia est encore plein du récit de ses bons mots et de ses joyeuses mystifications. Il comptait parmi ses nombreux amis Jean Gaston, le dernier rejeton de l'illustre famille des Médicis, et le pape Benoît XIV. Il eut pu profiter de l'intérêt qu'il leur inspirait pour accroître sa fortune ; mais exempt d'ambition, il se trouvait heureux dans l'honnête aisance dont il jouissait. La mort l'enleva aux muses et à ses compatriotes le 21 juillet 1782. On regrette qu'il ne se soit fait aucune édition complète de ses œuvres. Le professeur Zola qui s'était chargé de les recueillir est mort avant d'avoir rempli le vœu du public à cet égard. G—N.

CAPPER (Jacques), voyageur anglais ; entra au service de la compagnie des Indes et parvint au grade de colonel, puis à l'emploi de contrôleur-général de l'armée et de la comptabilité des fortifications de la côte de Coromandel. Envoyé en Angleterre en 1777, il fut expédié aux Indes en 1778, à l'époque de la guerre avec la France. S'étant embarqué à Livourne le 29 sept., il débarqua le 29 octobre à Latakié sur la côte de Syrie : le 4 nov. il était à Alep ; il y conclut un arrangement avec un cheik arabe qui devait le conduire à Basra et se mit en

route le 11 : il avait avec lui deux autres Anglais et trois domestiques ; l'escorte des Bédouins était de quatre-vingt-un hommes. On voyagea dans le désert à la droite de l'Euphrate : le 18 déc. on entra dans Basra. Capper en repartit le 31 ; le 8 février il surgit à Bombay. Revenu en Angleterre, il vécut dans la retraite, et mourut le 6 sept. 1825 à Ditchingham-Lodge, âgé de quatre-vingt-deux ans. On a de lui en anglais : I. *Observations sur le trajet d'Angleterre aux Indes par l'Egypte, et aussi par Vienne et Constantinople à Alep, et de là à Bagdad, et directement à travers le grand désert à Basra, avec des remarques sur les pays voisins et une notice des différentes stations*, Londres, 1782, in-4°; ibid., 1784; ibid., 1785, in-8°, avec cartes et planches. Cette relation un peu aride, contient de bonnes observations sur différents points du pays que l'auteur parcourut, et une description de la ville de Meched-Aly. Elle est précédée d'une lettre adressée à sir Eyre Coote, commandant de l'armée britannique dans l'Inde (*Voy.* Coote, t. IX), pour lui exposer l'avantage que présente la route d'Europe aux Indes par l'Egypte. On reconnaît, en lisant cette lettre, que Capper parle d'après sa propre expérience, mais il n'a pas donné son itinéraire. Ces divers morceaux ont été traduits en français par Théophile Mandar à la suite du *Voyage de Howell*, Paris, an V (1796), in-4°, avec cartes. Cette version écrite incorrectement, et parfois infidèle, annonce peu d'instruction de la part de l'homme qui l'a entreprise. Les noms de lieux de l'Asie, écrits avec l'orthographe anglaise, sont méconnaissables pour les lecteurs français (1). Capper a inséré dans son volume un *Voyage de Constantinople à Vienne*, et un autre *de Constantinople à Alep*, par Georg. Baldwin, agent de la compagnie des Indes au Caire. Cet opuscule contient des détails très-curieux, et dans leur temps absolument neufs, sur l'intérieur de l'Asie-Mineure ; car Baldwin parcourut une route peu fréquentée. Il donne la description et le dessin d'un monument antique situé à Kosra-Pacha-Kaneh, vu depuis et représenté de nouveau par M. Leake dans son *Voyage en Asie-Mineure*. II. *Observations sur les vents et les moussons*, Londres, 1801, in-8°. III. *Observations sur la culture des terres en friche, adressées aux propriétaires et aux fermiers du comté de Glamorgan*, ibid., 1805, in-8°. IV. *Traités de météorologie et mélanges, applicables à la navigation, au jardinage et à l'agriculture*, ibid., 1803, in-8°. E—s.

CAPPERONNIER (Jean-Augustin), philologue et bibliographe, naquit, le 2 mars 1746, à Montdidier, d'une famille qui compte trois générations de savants. Après avoir terminé ses études, Capperonnier prit l'habit ecclésiastique, mais, il ne reçut que les ordres mineurs. En 1765, il fut appelé par son oncle, le célèbre J. Capperonnier (*Voy.* ce nom, t. VII) à la bibliothèque royale, et dès-lors il partagea sa vie entre ses modestes fonctions et l'étude des auteurs latins. M. de Paulmy le choisit, en 1780, pour son bibliothécaire ; et dans la même année il fut nommé censeur royal, place

(1) On trouve aussi un extrait du voyage de J. Capper, avec sa lettre à sir Eyre Coote, à la fin du tome II des *Voyages de Makintosh*; traduction française, Paris, 1786, in-8°. A—t.

regardée alors comme très-honorable. Peu de temps après il fut fait sous-garde des livres imprimés de la bibliothèque du roi (1). La révolution éclata, sans l'atteindre au milieu de ses livres. Dans les moments les plus critiques il continua de donner, avec le même calme, ses soins à la jolie collection des classiques latins publiée par Barbou, dont il a fait réimprimer plusieurs volumes. A la réorganisation de la bibliothèque royale en 1796, il devint l'un des conservateurs des livres imprimés. Il reçut en 1816 la Croix-d'Honneur, et mourut le 16 nov. 1820. M. Raoul-Rochette, un de ses collègues à la bibliothèque, prononça un *Discours* sur sa tombe. Capperonnier a revu, pour la collection de Barbou, les ouvrages suivants : *Varrière*, *Prædium rusticum*, 1774, vol. in-8°; et 1796, in-12. *Virgile*, 1790, 2 vol. *Catulle*, *Tibulle* et *Properce*, 1792. *Eutrope* et *Aurelius Victor*, 1793 (2). On lui doit encore une bonne édition des *Académiques* de Cicéron avec la traduction de Day. Durand (*Voy.* ce nom, tom. XII) et celle des *Commentaires philosophiques* de P. de Valentia, par Castillon, 1796, 2 vol. in-12. Enfin, avec Adry (*Voy.* ce nom, LVI, 82), il a donné celle de la traduction de *Quintilien*, par Gédoyn, 1803, 4 vol. in-12, revue et augmentée de passages omis par le traducteur, d'après un mémoire de Claude Capperonnier, son grand-oncle (3). W—s.

CAPRANICA (Dominique (1)), cardinal, un des hommes les plus distingués du XVe siècle, naquit le 31 mai 1400, dans un château près de Palestrine, dont sa famille avait pris le nom. Après avoir achevé ses études à Rome, il alla suivre à Padoue les leçons de Julien Cesarini, et à Bologne celles de Jean d'Imola, deux célèbres jurisconsultes. A dix-neuf ans il reçut le laurier doctoral; et, peu de temps après, le pape Martin V, l'ami de sa famille, le fit son camérier, puis son secrétaire, et l'employa bientôt dans des affaires qui demandaient de la prudence et de l'habileté. Impatient de lui donner de nouvelles marques de sa bienveillance, il le créa cardinal en 1423; mais il ajourna sa promotion à deux années. Capranica fut chargé d'accompagner Léonard Dati, général des dominicains, au concile que la peste avait fait transférer de Pavie à Sienne, et il y défendit en plusieurs occasions les prérogatives de la cour de Rome, attaquées par les évêques. A son retour il fut fait évêque de Fermo, et l'année suivante le pape le déclara cardinal; mais il se réserva de lui remettre plus tard les insignes de cette dignité. Capranica obtint ensuite le gouvernement de Forli et d'Imola que le duc de Milan venait de restituer au Saint-Siège, et il y rétablit

(1) La place de bibliothécaire du roi fut longtemps possédée par un membre de la famille Bignon, jusqu'en 1784. Elle fut donnée alors à l'ex-lieutenant-général de police, Lenoir, qui eut pour successeurs, en 1790, le président d'Ormesson; en 1792, Chamfort; et, en 1798, Lefebvre de Villebrune, jusqu'en 1795. Le bibliothécaire avait sous lui cinq gardes pour chacun des cinq départements : médailles, livres imprimés, manuscrits, estampes, titres et généalogies; et il y avait en outre des sous-gardes. A—r.

(2) Et non 1798, comme on le lit, par erreur typographique, à l'article *Eutrope* (tom. XIII).

(3) Une nouvelle édition du *Quintilien* a été donnée à Paris, chez Vallard, 1810, 6 vol. in-8°. La préface n'est signée que par Adry; j'ai son exemplaire chargé d'un millier de notes de sa main, et qui devait servir à une édition qu'il projetait encore de publier. V—ve.

(1) Et non pas *Jean* comme le disent Panzer et d'autres bibliographes.

promptement la tranquillité. Les Bolonais s'étant révoltés contre l'autorité pontificale, il eut le commandement des troupes chargées de faire le siége de cette ville qui ne rentra dans le devoir qu'après une longue résistance. Nommé depuis gouverneur de Pérouse, il sut par sa sagesse et sa fermeté se concilier l'estime de tous les habitants. A la mort de Martin V (1431), ses ennemis lui refusèrent l'entrée du conclave, sous prétexte qu'il n'était point reconnu cardinal, puisqu'il n'en avait pas les insignes (la barette et l'anneau), et on lui enjoignit de retourner à Pérouse. Il protesta contre cette violence, et dès qu'il connut l'élection d'Eugène IV il s'empressa de lui demander l'autorisation de revenir à Rome, pour y faire valoir ses droits. En attendant la réponse du pontife, il se rendit à Montefalcone où il courut risque de tomber dans les mains des bandits qui le cherchaient. Il y reçut la nouvelle que son palais de Rome venait d'être pillé. Ne pouvant plus douter de l'intention de ses ennemis, il se retira d'abord au Montserrat; mais ne s'y croyant pas en sûreté, et sachant d'ailleurs que le pape refusait de reconnaître ses droits, il résolut de se rendre à Bâle pour y réclamer du concile la justice qu'il ne pouvait plus espérer du pontife. Déjà l'ordre avait été donné de s'assurer de sa personne, et ce ne fut pas sans courir de grands dangers qu'il parvint à Milan où il reçut du duc Philippe Visconti les moyens de continuer son voyage. Pendant ce temps on instruisait son procès à Rome, et, sur le rapport de deux commissaires, il fut déclaré coupable, et dépouillé de toutes ses dignités, même de l'évêché de Fermo. Les pères du concile au contraire, après un mûr examen, le reconnurent cardinal légitimement élu, et lui donnèrent de nombreux témoignages d'estime, en le chargeant de commissions importantes. A cette nouvelle le pape, indisposé par les ennemis de Capranica, fit saisir ses revenus; mais il ne tarda pas à lui rendre plus de justice. Eugène l'invita lui-même à venir à Florence, où il l'accueillit de la manière la plus gracieuse, et il ne négligea rien pour lui faire oublier les torts qu'il avait eus à son égard. Capranica se proposait de rester étranger aux affaires, et de consacrer ses loisirs à la culture des lettres; mais il ne put résister aux instances du pontife qui le pressait de l'accompagner à Florence où il venait de transférer le concile chargé de travailler à la réunion des églises grecque et latine. En 1443, il fut nommé légat de la Marche d'Ancône dont François Sforza s'était emparé. Après avoir obtenu quelques avantages, les troupes papales furent mises en déroute dans une bataille donnée contre l'avis de Capranica. Blessé lui-même dans le combat, il fut obligé de se déguiser pour échapper à l'ennemi. Mais Sforza s'empressa de le rassurer, et, sur sa demande, relâcha ses prisonniers. Chargé deux ans après (1445) du gouvernement de Pérouse et du duché de Spolette, Capranica purgea ces provinces des bandes d'aventuriers qui les infestaient depuis long-temps, et leur rendit le calme dont elles étaient privées. Alphonse, roi d'Aragon, se tenait à Tivoli sous prétexte d'être plus à portée de protéger Rome et le Saint-Siége qu'il faisait trembler. Capranica reçut la mission délicate d'engager ce dangereux voisin à s'éloigner, et il eut le bonheur d'y réussir. Renvoyé dans la Marche, il y remit en vigueur les sages réglements de Jean XXII,

et parvint à détruire dans cette belle province tous les germes de division. A la nouvelle de la prise de Constantinople, étant chargé de réunir les princes d'Italie dans une ligue contre les Turcs, il se rendit à Naples, près du roi d'Aragon ; il vint ensuite à Gênes, apaisa les troubles excités par les factions des Campofregosi et des Fieschi, et de retour à Naples il y signa le fameux traité qui rétablit enfin la paix dans l'Italie. Son indignation contre les courtisans avides, qui se partageaient les trésors amassés pour faire la guerre aux Turcs, accrut le nombre de ses ennemis. Ils cherchèrent à l'éloigner de Rome, en lui faisant donner la mission d'aller recueillir des subsides en Angleterre. Ils essayèrent ensuite d'indisposer le pape contre lui ; mais tous leurs artifices ne servirent qu'à relever le mérite de Capranica. Ses talents pouvaient long-temps encore être utiles au Saint-Siège, lorsqu'il mourut d'une dyssenterie, le 1er septembre 1458. Il fut inhumé dans l'église de la Minerve où son frère, le cardinal Angelo, lui fit élever un monument. Zélé protecteur des lettres, plusieurs savants lui furent redevables de leur fortune, entre autres le célèbre Æneas-Sylvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II, et Jacques Ammanati qu'il avait employé comme secrétaire. L'université de Ferrare lui fut sa restauration. Il légua son palais de Rome pour en faire un collége auquel il assigna des revenus considérables, et en outre sa bibliothèque composée de 2,000 volumes, nombre étonnant pour l'époque. Son frère s'étant réservé le palais, fit construire un collége magnifique qui porte le nom du fondateur. On a de Capranica : I. *Acta concilii Basiliensis, pars* 1^a^. II. *Documenta, seu præcepta vivendi*. III. *Manipulus officii episcopalis, seu constitutiones synodi Firmani*. IV. *De arte moriendi*. V. *De optimi regis officio, ad Uladislaum, regem Hungariæ*. VI. *De pace italicâ constituenda, ad Alfonsum regem*; dans l'*Hispan. illustrata* d'André Schott, tome 1er. VII. *De ratione pontificatus maximi administrandi*. VIII. *De actione belli contra Turcos gerendi*. IX. *De contemptu mundi*. De tous ses ouvrages, le plus connu est le *De arte moriendi*. Imprimé pour la première fois à Florence en 1477, in-4°, il a eu dans le XVe siècle un grand nombre d'éditions dont quelques-unes sont très-recherchées pour les figures en bois. Il a été traduit en italien, Florence, 1477, in-4° ; Venise, 1478, même format. On en cite des traductions en anglais et en hollandais. La *vie* de Capranica par Baptiste, fils du célèbre Pogge, a été publiée sur le manuscrit par Baluze dans ses *Miscellanea*, III, 263, et reproduite à la tête des *Constitutiones collegii Capranicensis*, Rome, 1705, in-4° ; elle est très-intéressante. Une seconde *vie* de ce prélat, également en latin, par Michel Catalani, Fermo, 1793, in-4°, est augmentée de documents historiques. W—s.

CARA (Pierre), né à Saint-Germain, diocèse de Verceil, mourut en Piémont avant la fin de 1502, ainsi qu'il est prouvé par l'investiture du fief donnée à Scipion son fils. Il devint, en 1473, conseiller du duc de Savoie et son avocat fiscal, puis entra au conseil résidant près du prince. Il fut envoyé en ambassade à Venise en 1475, ensuite près de

Sixte IV et d'Alexandre VI, et plusieurs fois vers le duc de Milan avec qui il renouvela, en 1490, l'alliance au nom de son souverain. Il fut envoyé député au roi Charles VIII, lors de son passage à Turin en 1494; et en 1496, à Maximilien, roi des Romains. Quelques-uns des discours latins qu'il composa à l'occasion de ces missions ont été imprimés à Venise, à Rome, à Lyon, et réimprimés à Turin, après sa mort, dans un recueil où le mérite de ses ouvrages est beaucoup affaibli par le manque d'ordre et de goût de l'éditeur. L'édition de Lyon, publiée par un compatriote de l'auteur, parut sous ce titre: *Petri Carœ, jurisconsulti clarissimi et in Pedemonte senatoris et illustrissimi ducis Sabaudiæ consiliarii, Orationes et Epistolæ*, 1497, in-4°. Dans une oraison latine qu'il prononça à l'ouverture annuelle de l'université de Turin, Pierre Cara, jeune encore, déploya une grande connaissance de l'histoire littéraire. Sa correspondance lui fait également honneur. Il fut lié avec Jason Mayno, Hermolaüs Barbarus, Jean Simoneta, le cardinal Dominique de La Rovère, Ange Carleti de Chivasso, et avec plusieurs grammairiens. Quelques livres lui ont été dédiés; et il méritait ces hommages, soit par son savoir et son crédit à la cour, soit parce qu'il fut un de ceux qui favorisèrent l'introduction de l'imprimerie à Turin dans le XVe siècle. L'historien Denina dit que Pierre Cara avait, par ordre de son souverain et par les conseils du chancelier Romagnano, entrepris de mettre en ordre les édits des ducs de Savoie, mais que la mort ne lui permit pas d'achever ce travail.

B—DE.

CARACCIO (Antoine), baron de Corano, poète italien du XVIIe siècle, naquit à Nardo, au mois de juillet 1630. Dans sa jeunesse il fut secrétaire de différents cardinaux, et ensuite gentilhomme du prince Panphile, général de l'église romaine. Il s'était fait connaître, dès l'âge de vingt ans, par des poésies lyriques, qui commencèrent sa réputation. Son grand poème, intitulé *l'Imperio vendicato*, y mit le sceau, et il fut compté de son vivant parmi les poètes épiques qui font le plus d'honneur à l'Italie. Le temps a beaucoup diminué de sa renommée. Il mourut à Rome le 14 février 1702. Sa tête s'était affaiblie dans ses dernières années, et il l'avait même entièrement perdue. Ses ouvrages imprimés sont: I. *Il Fosforo, canzone epitalamica*, Lucques, 1650, in-4°. II. *Poesie liriche*, Rome, 1689, in-4°. III. *Il Corradino, tragedia*; Rome, 1694, in-4°. On ne distingue point cette tragédie parmi les siennes, comme l'a dit un *Dictionnaire historique* français en copiant un *Dictionnaire historique* italien, car cet auteur n'a pas laissé d'autres tragédies. IV. *L'Imperio vendicato, poema eroico, cogli argomenti e chiave dell' allegoria*, etc., Rome, 1690, in-4°. Ce poème est en quarante chants. Il n'en avait paru que les vingt premiers dans une première édition, Rome, 1679, in-4°. Le sujet est la fin du schisme de l'empire d'Orient et la réunion de l'église grecque à l'église romaine, par la conquête de l'empire et par l'établissement de la dynastie latine, dans la personne de Baudouin, comte de Flandre, en 1204. Une partie de la fable est historique, ou fondée sur l'histoire; une autre est purement allégorique. Un magicien nommé Basilago, qui tâche par les moyens de son art de défendre les

Grecs contre les Latins, devient l'emblème vivant du schisme, et les enchantements qu'il emploie représentent allégoriquement les principales opinions qui divisaient les deux églises. Cela parut sans doute fort ingénieux et fort beau à tous les barons romains, aux cardinaux protecteurs ou amis du poète, et au général de l'église auquel il était attaché; mais ces fictions alambiquées et essentiellement froides étaient une mauvaise machine poétique, et le style n'était pas capable de les soutenir. On nous dit dans un avis au lecteur, que l'auteur avait prouvé, par d'autres poésies, que le style grand et sublime ne lui était point étranger, mais qu'il en avait employé un médiocre dans son poème comme plus propre à des récits faits pour instruire le peuple. Homère, Virgile, l'Arioste et le Tasse n'eurent point cet éloignement pour le grand et le sublime, et leurs poèmes n'en instruisent pas moins. Le *Dictionnaire* italien dont nous avons parlé, et qu'on dirait avoir été fait à Paris dans un temps où l'on y connaissait fort mal la littérature italienne, dit spirituellement que les *Italiens placent ce poème après l'Arioste et le Tasse*, mais que les *gens de bon goût y mettent une grande distance*; comme si les Italiens et les gens de bon goût étaient naturellement opposés d'opinion. Le *Dictionnaire historique français* a répété ce *sproposito* comme tant d'autres. Il est vrai que le Crescimbeni a consacré deux dialogues entiers à vanter les beautés de l'*Imperio vendicato*; ce sont le septième et le huitième de ses neufs dialogues *della bellezza della volgar poesia*. Mais cela prouve seulement que les meilleurs critiques se laissent quelquefois aller, par indulgence, ou par de petits intérêts particuliers, à prononcer sur des ouvrages médiocres des jugements que la postérité ne confirme pas. G—é.

* **CARACCIOLI** (le marquis Dominique), ambassadeur napolitain près la cour de France, fut un des hommes les plus spirituels du XVIIIe siècle. Né à Naples en 1715, de l'illustre et ancienne famille de ce nom (*Voy.* tom. VII), il occupa de bonne heure les emplois les plus élevés de la diplomatie, et fut envoyé, en 1763, comme ambassadeur à la cour de Londres où il séjourna long-temps, quoiqu'il fît profession de n'aimer ni les Anglais, ni leur capitale. Regrettant vivement le beau climat de l'Italie, il disait souvent que le soleil de l'Angleterre ne valait pas la lune de Naples; qu'il n'avait jamais vu sur les bords de la Tamise d'autre fruit mûr que des pommes cuites; et, ce qui était encore plus choquant pour les Anglais, il ajoutait que chez eux on ne connaissait de poli que l'acier. « Comment, di-« sait-il encore, pourrait-on aimer « un pays où l'on parle sur tout, « comme sur ma vie par exemple! « Un jour mon cheval m'emporte: « Il se tuera; il ne se tuera pas, « disent deux Anglais.— Cinquante « guinées.—Tope. Il y avait une bar-« rière; j'espère que les commis « m'arrêteront; point du tout, mes « Anglais crient: *Il y a gageure.* « Mon chapeau tombe d'un côté, « ma perruque de l'autre, et moi « par terre, ne sachant qui avait ga-« gné ou perdu; car j'ignorais si j'é-« tais mort ou en vie. » Etant passé, en 1770, de l'ambassade de Londres à celle de Paris, Caraccioli trouva le sol français moins froid et les fruits plus mûrs; mais ce qui le charma encore davantage, ce fut la société

des encyclopédistes et des gens de lettres, tels que d'Alembert, Helvétius, Marmontel, l'abbé Delille et Necker, avec lesquels il se lia chez mesdames Geoffrin et du Deffant, où il passait toutes ses soirées. Ses amis lui demandèrent un jour comment il faisait pour suffire en même temps aux soins de la diplomatie. « Rien de plus facile, leur dit-il: « c'est le soir lorsque tout le monde « est parti et qu'il ne reste plus « que deux ou trois bavards les plus « infatigables; je me range avec eux « dans un coin du salon, je les laisse « parler, et mes dépêches se font. » Louis XV lui ayant un jour demandé s'il faisait l'amour: « Non, sire, lui répondit-il; je l'achète tout fait. » D'Alembert a tracé son portrait d'une manière extrêmement piquante et vraie. Voici l'extrait de celui qu'en a fait Marmontel. « Caraccioli, au premier coup-d'œil, avait l'air épais et massif qui annonce la bêtise; mais sitôt qu'il parlait ses yeux s'animaient, ses traits se débrouillaient, son imagination vive, perçante et lumineuse se réveillait et l'on en voyait comme jaillir des étincelles. La finesse, la gaîté, l'originalité de sa pensée, le naturel de l'expression, la grâce de son rire, la sensibilité du regard, donnaient à sa laideur un caractère aimable, ingénieux et intéressant. Peu exercé dans notre langue, mais éloquent dans la sienne, lorsque le mot français lui manquait il empruntait de l'italien les termes, les tours hardis et pittoresques dont il enrichissait son langage, et il l'animait si bien du geste napolitain qu'on pouvait dire qu'il avait de l'esprit jusqu'au bout des doigts. Caraccioli avait étudié les hommes, mais en politique, en homme d'état, plutôt qu'en moraliste satirique; avec un grand fonds de savoir et une manière aimable et piquante de le produire, il avait de plus le mérite d'être un excellent homme, et tout le monde ambitionnait son amitié. » Il quitta la France avec de très-vifs regrets, en 1780, pour se rendre en Sicile où il venait d'être nommé vice-roi; et il alla résider à Palerme d'où il écrivit souvent à ses chers amis de Paris, surtout à D'Alembert. « Depuis que « je suis sorti du corps diplomatique, lui disait-il, je ne me soucie plus de la politique: tous les « gouvernements sont égaux; depuis « le Grand-Turc jusqu'à l'Angleterre, c'est le despotisme et la « tyrannie.... » Cependant, quant à lui, il menait très-bien son administration de la Sicile, et il en rendait la population fort heureuse, en y pratiquant les systèmes des économistes. Gorani même lui a rendu à cet égard une justice complète. Caraccioli sembla cependant démentir les principes philosophiques qu'il avait professés à Paris, dans les discussions entre son souverain et le Pape, où il se montra favorable au Saint-Siège et joua le rôle de médiateur. Il fut néanmoins appelé par Acton, en 1786, au ministère des affaires étrangères; et mourut en 1789. On trouve dans Grimm, dans les correspondances de d'Alembert et dans plusieurs recueils, un grand nombre de lettres et d'anecdotes relatives à cet homme si remarquable par son esprit et ses bons mots. Sans doute on lui en a attribué beaucoup qui ne lui appartenaient pas; mais, comme on l'a dit, en fait d'argent et d'esprit, on ne prête qu'aux riches. Pendant la résidence de Caraccioli en France, on y publia un volume intitulé *l'Esprit de Caraccioli*, mais cet esprit

n'était pas celui de l'ambassadeur, c'était celui d'un aventurier fort médiocre et qui, à la faveur du titre de marquis qu'il portait également, se faisait souvent passer pour son homonyme. A—r et M—d j.

CARACCIOLI (le prince François), de la même famille que le précédent, naquit à Naples vers 1748, et fut dès l'âge de seize ans consacré au service de la marine. Il se distingua de bonne heure, notamment dans la guerre de l'indépendance américaine, où, réunis aux flottes de France et d'Espagne, les Napolitains eurent à combattre les Anglais. Le prince Caraccioli servit aussi avec distinction à l'époque où le roi des Deux-Siciles, devint l'allié de la Grande-Bretagne contre la révolution française. Revenu dans sa patrie il s'y montra fort opposé aux intrigues du ministre Acton. En 1798, il commandait un vaisseau faisant partie du convoi qui accompagnait le roi et la famille royale en Sicile, sous les ordres de l'amiral anglais Nelson, et il paraît que son heureuse navigation, au milieu de la tempête qui dispersa ce convoi, excita la jalousie de Nelson, au point que l'on a cru plus tard que cette jalousie avait été la principale cause de sa mort. En 1799, Caraccioli de retour à Naples, avec l'assentiment du roi, crut ne pouvoir refuser le commandement de la flotte de la république napolitaine, ni la mission de s'emparer de Procida et d'Ischia, expédition qui n'eut pas un heureux résultat, mais qui n'en augmenta pas moins l'estime que la nation portait à Caraccioli. Il repoussa ensuite une flotte anglo-sicilienne qui avait tenté un débarquement entre Cumes et le cap de Mysène. Le cardinal Ruffo vint, à la tête des Calabrois, rétablir l'autorité royale, et le prince crut devoir prendre la fuite. Il fut arrêté, par la trahison d'un domestique, dans les montagnes où il s'était réfugié, et amené par des paysans devant l'anglais Nelson, qui se trouvait dans le port de Naples. Cet amiral, au mépris de la capitulation accordée par le cardinal Ruffo, convoqua aussitôt à bord de son vaisseau un conseil de guerre composé de marins napolitains, et présidé par le comte de Thurn, qui eut ordre de se prononcer sur cette question : « Fran« çois Caraccioli est-il coupable « de rébellion pour avoir combattu « la frégate napolitaine *la Mi*« *nerve ?* » L'accusé affirma qu'il y avait été contraint ; mais, ne pouvant en fournir la preuve, il fut condamné à mort. Nelson décida qu'il serait pendu au grand mât de *la Minerve*, et son cadavre jeté dans la mer. Cet arrêt fut exécuté malgré les prières du vieux amiral, qui supplia vainement Nelson, non pas de lui faire grâce, mais de ne pas le faire mourir de la mort des malfaiteurs. Deux heures après on vit le cadavre de l'infortuné pendu à l'une des antennes de la frégate ; et ce triste spectacle dura jusqu'à la nuit. Le cadavre jeté ensuite à la mer reparut quelques jours après, à la surface de l'eau, et fut poussé par le vent contre le vaisseau et jusque sous les yeux du roi, qui l'ayant reconnu s'écria : *Caraccioli !* et ajouta : *Que me veut ce mort ? — Une sépulture chrétienne*, répondit l'aumônier du vaisseau qui en ce moment se tenait près de Ferdinand : *Eh bien ! qu'on l'enterre*, dit le roi ; et les restes de Caraccioli furent recueillis et déposés dans la petite chapelle de Santa-Maria, à peu de distance du rivage.

G—ry.

CARAFFA (Hector), comte

de Ruvo, était le chef de l'illustre famille des ducs d'Andria et l'héritier de leur nom et de leur fortune. Il naquit à Naples en 1767. Entré de bonne heure dans la carrière des armes, il l'aurait parcourue avec succès à la faveur de son nom et de son courage, si entraîné par l'esprit du siècle il n'eût pas, dès le commencement, pris part aux événements de la révolution. Arrêté, en 1796, à cause de ses opinions libérales, Caraffa fut tellement exaspéré qu'il conçut une insurmontable haine pour les auteurs de son arrestation, ainsi que le plus violent désir d'en tirer vengeance. Échappé du château Saint-Elme où il était détenu, il quitta le royaume de Naples et n'y revint qu'en 1799, avec l'armée de Championet et les révolutionnaires napolitains accourus de toute l'Italie. Caraffa se distinguait entre eux tous par sa bravoure et par une détermination incroyable, qui le poussait à former sans hésiter les entreprises les plus périlleuses. Les hommes de son parti le regardèrent, dès ce moment, comme un instrument révolutionnaire des plus actifs et des plus puissants, et ils s'empressèrent de lui confier les forces nécessaires pour parvenir à l'accomplissement de leurs vœux. Appelé au commandement d'une légion napolitaine, envoyée pour seconder les mouvements du général Duhesme contre l'armée du cardinal Ruffo, Caraffa assista au siége d'Andria, principal fief de sa famille, escalada tout seul ses murailles, y pénétra les armes à la main, s'en rendit maître, et fut le premier à voter en conseil qu'on livrât cette ville aux flammes (*V.* Broussier, LIX, 312). A cette prise succéda celle de Trani; et Caraffa, le premier à l'assaut, fut encore le premier à voter sa destruction. Rigueurs et cruautés inutiles; car les efforts des insurgés n'arrêtèrent point la marche de Ruffo, qui en peu de jours se trouva aux portes de la capitale (1799). Caraffa ne pouvant plus tenir la campagne se vit réduit à se renfermer dans la ville de Pescara, dans l'espoir d'opposer sur ce point, à l'ennemi victorieux, une longue et sanglante résistance. Mais ses prévisions ne furent pas plus heureuses que son expédition. La capitale fut envahie, les châteaux qui la défendent capitulèrent, le parti républicain se dispersa, et les destinées du royaume furent livrées au cardinal Ruffo. Sommé de rendre, conformément à la capitulation intervenue avec les républicains, les places de Civitella et de Pescara, Caraffa déposa les armes, et il se disposait à quitter le royaume, lorsqu'il se vit arrêté et emprisonné. Traduit devant une commission, il fut condamné à la peine de mort avec beaucoup d'autres. Conduit au supplice, il insista pour que le bourreau le frappât sur le devant du cou, voulant, disait-il, voir descendre sur lui le glaive qui devait trancher ses jours; et, fidèle à sa promesse, il reçut le coup fatal avec un imperturbable sang-froid. G—RY.

CARAMAN (Pierre-Paul de Riquet, comte de), lieutenant-colonel des gardes-françaises, lieutenant-général des armées du roi, et gouverneur de Menin, était le deuxième fils de P.-P. de Riquet, créateur du canal de Languedoc (*Voy.* Riquet, tom. XXXVIII). Ayant eu le bonheur de sauver l'armée au combat de Wange en 1705, une place de grand'-croix de St-Louis fut créée pour lui, et il y fut élevé sans avoir passé par les grades intermédiaires. Les provisions qui lui furent accordées sont trop glorieuses pour ne pas trou-

ver ici leur place: « Louis, par la grâce de Dieu, etc. Bien que, par l'édit de création il ait été statué que les grand's-croix de notre ordre de Saint-Louis ne pourront être tirés que d'entre les commandeurs, nous avons estimé devoir passer par-dessus cette règle en faveur de notre très-cher et bien-amé le sieur de Caraman, chevalier dudit ordre, etc.; et, sans attendre qu'il y eût de grand'-croix vacante, l'élever à cette dignité, afin de le récompenser, par cette marque de distinction, du service important qu'il vient de nous rendre au combat de Wange, où, avec onze bataillons, il a soutenu tout l'effort d'une nombreuse armée et assuré, par ce moyen, la retraite de trente-cinq de nos escadrons. Il avait d'abord rangé ses onze bataillons sur deux lignes; sa droite appuyée aux haies voisines du village de Wange, que les ennemis occupaient; et, par le feu de cette infanterie et de ses onze compagnies de grenadiers postées à la tête des haies, a résisté pendant un temps considérable, et même poussé vigoureusement celle des ennemis. Il fut obligé ensuite de se déposter et de s'avancer dans la plaine pour couvrir notre cavalerie, et lui donner le temps de se rallier, comme elle fit; mais enfin, voyant qu'elle était obligée de céder à l'excessive supériorité du nombre de celle des ennemis, ce fut dans cette occasion qu'il sut glorieusement prendre son parti; puisqu'au lieu de se tourner vers sa droite, où les haies rendaient la retraite de son infanterie aussi assurée que facile, il ne crut pas devoir abandonner notre cavalerie, de sorte qu'il n'hésita pas à marcher au milieu d'une plaine découverte, où il n'y a ni fayin ni buisson; et ayant fait mettre tous ses bataillons ensemble, les drapeaux dans le centre, il se fit jour, par le feu de la mousqueterie et les baïonnettes au bout du fusil, au travers de plus de quatre-vingts escadrons ennemis, suivis et soutenus de toute l'infanterie de leur armée; et, malgré même plusieurs décharges de canon qu'il eut à essuyer, il traversa la plaine sans que les ennemis aient pu l'entamer. Cette retraite, l'une des plus glorieuses qui se soient jamais vues, ne marque pas moins la capacité du premier ordre dans le chef qui l'a conduite, qu'une fermeté intrépide et un véritable zèle pour le bien général de l'état; et comme un service si signalé nous rappelle encore tous ceux qu'il a rendus depuis plus de quarante ans qu'il entra en qualité d'enseigne dans le régiment de nos gardes-françaises, et nous fait agréablement souvenir qu'il s'est acquitté de tous les commandements divers qui lui ont été confiés, d'une manière qui nous le fait considérer depuis long-temps comme un des meilleurs officiers-généraux que nous puissions avoir dans nos armées, nous avons été bien aise, à l'occasion de sa dernière action, de lui donner un témoignage éclatant de la satisfaction que nous avons de ses services, et de l'estime particulière que nous faisons de sa personne. A ces causes, etc. Fait à Versailles, le dix-huitième jour de juillet 1705. Signé LOUIS (1). Le comte de Caraman, après avoir fait toutes les guerres de ce temps, mourut à Paris, sans postérité, le 25 mars 1730, à l'âge de quatre vingt-quatre ans. T—é.

(1) Cet article est le seul dans la *Biographie universelle* dont des lettres-patentes aient fait noblement tous les frais; et quel autre récit voudrait ce magnifique témoignage donné par un roi qui, grand lui-même, fit son siècle si grand! V—ve.

CARAMAN (Victor-Maurice de Riquet, comte de), né le 16 juin 1727, arrière-petit-fils de Pierre-Paul de Riquet de Bonrepos, créateur du canal de Languedoc, était fils de Victor-Pierre-François de Riquet, comte de Caraman, lieutenant-général des armées du roi, et de Louise-Madeleine-Portail, dont le père était premier président du parlement de Paris. Le comte Victor-Maurice reçut en 1743 le brevet de capitaine dans le régiment de Berri cavalerie, chargea trois fois, à la tête de sa compagnie, à la bataille de Fontenoy, la fameuse colonne anglaise, et se distingua, si jeune encore, par tant de bravoure et d'intelligence, qu'il fut dès-lors nommé colonel du régiment de Vibraye dragons, qui prit le nom de Caraman. Il épousa, en 1750, à Lunéville, en présence du roi de Pologne dont il était chambellan, la princesse Marie-Anne de Chimay; fit toutes les campagnes de Flandre, de la guerre de sept ans, et y déploya autant de talent que de courage. Il contribua surtout à donner une réputation à l'arme des dragons, particulièrement à son régiment qui, employé presque toujours aux avant-gardes, se rendit très-redoutable. Le 12 déc. 1757 il remporta à Embeck un avantage éclatant sur le corps de Schullembourg, et reçut des félicitations publiques du général en chef, le maréchal de Richelieu, qui l'envoya porter à la cour la nouvelle de ce succès important. Il fut fait brigadier le 22 décembre de la même année. Chargé de bloquer Dusseldorf avec un corps de deux mille hommes, il enleva l'arrière-garde ennemie et la caisse militaire. Le 18 oct. 1758, le corps commandé par le duc de Chevreuse ayant été surpris par celui du prince héréditaire de Brunswick, et forcé de faire sa retraite, Caraman, commandant l'arrière-garde, reprit un étendard, deux canons, et protégea cette retraite en arrêtant l'ennemi. Il obtint encore, le 13 sept. 1761, près de Neuhaus, un avantage signalé sur la division du général Mansberg, et devint successivement maréchal-de-camp, lieutenant-général, commandant en second de la province des Trois-Evêchés; enfin grand'-croix de Saint-Louis et commandant-général de la Provence en 1786. Les devoirs militaires qu'il remplissait avec tant de zèle ne l'empêchaient pas de veiller aux travaux du canal de Languedoc, dont il était le principal propriétaire. Aussitôt qu'il avait un peu de liberté, il en profitait pour aller à Toulouse, et il examinait dans les plus grands détails tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration de ce magnifique ouvrage. Il étonnait les gens de l'art par l'étendue de ses connaissances, et ses principes d'ordre et de justice. Les nombreuses productions qu'il a laissées entre les mains de ses enfants prouvent la fécondité de son esprit: ce sont des manuscrits sur les matières militaires, administratives, agricoles, etc. (1). Lorsque les premiers troubles de la révolution se manifestèrent il partit d'Aix pour Marseille, à la tête de quelques troupes, et parvint à y rétablir l'ordre, ce qui lui attira beaucoup de menaces et d'invectives de la part des agitateurs. Forcé bientôt de quitter la France, il se réunit avec sa famille à Bruxelles. Appelé au-

(1) Le comte de Caraman était membre honoraire des académies de Toulouse, de Metz et de Beziers. Il a publié sous le voile de l'anonyme : *Projet d'instruction pour assurer la paix parmi les hommes*, in-8°, sans date. B—s.

près des princes français à Coblentz, en 1792, il en reçut le commandement d'une division de cavalerie, et fit avec eux la campagne de Champagne. Au licenciement de l'armée, il se retira en Hollande, ensuite à Munster et à Brunswick, où le duc régnant, qui avait été souvent son adversaire dans la guerre de Hanovre, le reçut avec beaucoup d'égards. Il passa dans cet asile les temps les plus orageux de la révolution. Rentré en France en 1803, dans l'espoir d'être utile à ses enfants, il ne recouvra rien de son immense fortune. Sa douce philosophie lui fit supporter, sans murmure, les pertes qu'il ne pouvait réparer et les privations qui en étaient la suite. Se livrant à ses occupations habituelles, il vécut encore heureux au milieu de sa famille; mais, en 1806, sa santé s'affaiblit, et il termina ses jours à Paris à l'âge de quatre-vingts ans, le 24 janvier 1807. Le comte de Caraman a laissé huit enfants, trois fils et cinq filles. Un de ses fils, marié à Mlle de Caharrus, femme Tallien, est devenu prince de Chimay, du chef de sa mère (*Voy.* Chimay, dans ce vol.). T—E.

CARATE. *V.* Zarate, t. LII.

CARBONARA (le comte Louis), né à Gênes le 1er mars 1753, fit ses études au collège des nobles à Novi, suivit le cours de droit civil romain, et, après avoir reçu le doctorat, fut admis au collège des juges à Gênes. Son premier emploi fut celui d'avocat des pauvres, dont il défendit les intérêts avec autant de zèle que d'éloquence. A l'âge de quarante ans, d'après les statuts de la république, il fut nommé sénateur, et ensuite l'un des huit régents de la banque de Saint-Georges. En 1797, Carbonara fut un des trois députés envoyés à Milan auprès du général Bonaparte, pour recevoir de lui une constitution démocratique. A l'approche des Austro-Russes, en avril 1799, il fit partie du gouvernement provisoire de Gênes, et, après le siége de cette ville, en 1800, il devint l'un des sept membres de la commission de gouvernement. En 1803, le sénat de la république ligurienne le nomma juge au tribunal suprême, et, en 1804, sénateur et membre de la cour de justice, charge qu'il exerça jusqu'en 1805, époque à laquelle Napoléon réunit la Ligurie à son empire. Une cour d'appel ayant été établie à Gênes, Carbonara en fut nommé premier président. En 1809, il entra au sénat, fut créé comte de l'empire, officier de la Légion-d'Honneur et commandant de la Réunion. Il adhéra, en 1814, à la déchéance de Napoléon, probablement avec l'espoir du rétablissement de la république de Gênes, d'après les proclamations de lord Bentinck, commandant la flotte britannique dans la Méditerranée, et d'après la promesse des puissances alliées, de maintenir le *statu quo* de 1790; mais ces promesses furent éludées par le traité de Vienne en 1815. La cession de Gênes au roi de Sardaigne amena une nouvelle organisation judiciaire, d'après les lois carolines de 1770. Une cour suprême de justice, appelée sénat, jugeant sans appel, fut installée à Gênes, et Carbonara en fut nommé premier président. La décoration de la Légion-d'Honneur ayant été défendue aux sujets piémontais, il reçut en échange la grand'croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. Il fut souvent consulté par le ministre de l'intérieur, et chargé par le roi de plusieurs missions particulières. Lorsque la banque de Saint-Georges fut sup-

primée et son passif réuni à la dette publique de l'état sarde, Carbonara fut un des commissaires de la liquidation. Plus tard il remplit les fonctions de commissaire du roi près l'administration municipale de Gênes; et en 1820, sous le ministère du comte Balbo, il fit partie d'une commission législative convoquée à Turin pour reviser les lois caroline de 1770 : mais le travail de cette commission n'eut aucun résultat et resta enfoui dans les bureaux. En 1821, par suite de la révolution piémontaise, le roi Victor-Emmanuel ayant abdiqué en faveur de son frère Charles-Félix, qui se trouvait alors à Modène, les Génois envoyèrent près du nouveau roi trois délégués au nombre desquels était Carbonara. Il mourut à Gênes, le 25 janvier 1826. On a de lui des plaidoyers, des consultations sur des affaires administratives et des décisions de magistrature imprimées séparément. G—G—Y.

CARCANO (François), naquit à Milan, en 1733, d'une ancienne famille patricienne dont plusieurs membres s'y étaient signalés par de riches établissements de charité, et notamment Jean-Pierre Carcano qui, en 1621, avait fait construire le plus beau et le principal corps de bâtiment du magnifique hôpital de cette ville. François Carcano se montra digne de ses ancêtres par sa libéralité envers les pauvres. Chéri de ses concitoyens pour ses qualités sociales et ses vertus, il obtint leur admiration par ses écrits. Il avait fait de bonnes études à l'université de Sienne; et il a composé quelques morceaux de littérature, tant en vers qu'en prose, qui méritent d'être assimilés aux productions des auteurs les plus vantés, entre autres *gli Occhiali magici; i Capitoli d'autore occulto; il Sermone intorno ad alcune false opinioni tenute da varj nello scrivere poeticamente.* Ces opuscules, imprimés dans le temps, parurent sans nom d'auteur; la modestie ou la défiance de François Carcano l'avait empêché de s'y nommer. Ils se trouvent dans les bibliothèques de tous ceux qui, en Italie, sont les justes appréciateurs des productions de l'esprit; et ses compatriotes, qui le perdirent le 1er mars 1794, n'ont point oublié qu'il fut un promoteur zélé des bonnes études, et le généreux protecteur des gens de lettres et des savants. G—N.

CARÊME (Marie-Antoine), cuisinier célèbre, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art qu'il pratiquait avec autant de gloire que de succès, naquit à Paris, le 8 juin 1784. Il vint au monde dans un chantier de la rue du Bac, où travaillait son père, qui, chargé de quinze enfants, et souvent fort embarrassé de les nourrir, l'emmena un jour et, après une promenade dans les champs et un dîner à la barrière, le laissa dans la rue, en lui disant ces paroles que Carême n'oublia jamais : « Va, petit, va « bien; dans le monde, il y a de « bons métiers; laisse-nous languir; « la misère est notre lot; nous de« vons y mourir. Ce temps-ci est celui « des belles fortunes; il suffit d'a« voir de l'esprit pour en faire une, « et tu en as. Va, petit, et peut-être « que ce soir ou demain quelque « bonne maison s'ouvrira pour toi : « va avec ce que Dieu t'a donné. » L'enfant ne revit plus ni son père ni sa mère, qui moururent jeunes; ni ses frères et ses sœurs, qui se dispersèrent au hasard. La nuit venue, il se présenta chez un gargotier qui le re-

cueillit, et le lendemain il s'engagea à son service. Le futur cuisinier des majestés du siècle commença donc son apprentissage dans l'*officine de la fricassée de lapin*. A la même époque, de futurs généraux et maréchaux partaient pour la frontière, le sac sur le dos, le fusil sur l'épaule! Vers l'âge de seize ans, Carême quitta le cabaret, pour débuter en qualité d'aide chez un restaurateur. L'ardeur qu'il porta dans ses études, l'intelligence avec laquelle il en étendit le cercle, expliquent la rapidité de ses progrès. C'était une vocation décidée, et déjà un talent supérieur. Bientôt il entra chez Bailly, rue Vivienne, pâtissier renommé, qui fournissait la maison de M. de Talleyrand. L'artiste a raconté lui-même cette période de sa vie: « A dix-sept ans, « dit-il, j'étais chez M. Bailly *son « premier tourtier*. Ce bon maître « s'intéressait vivement à moi; il me « facilita des sorties pour aller dessiner au cabinet des estampes. « Quand je lui eus montré que j'avais « une vocation particulière pour son « art, il me confia la confection des « pièces montées destinées à la table « du consul. La paix d'Amiens venait « d'être signée (1802). Le consul « l'avait dictée! J'employai au service de M. Bailly mes dessins et « mes nuits: ses bontés, il est vrai, « payèrent bien mes peines. Chez lui, « *je me fis inventeur*. Alors florissait « dans la pâtisserie l'illustre Avice: « son travail m'instruisit. La connaissance de ses procédés m'enhardit, « et je fis tout pour le suivre, mais « non pour l'imiter; et devenu capable d'exécuter toutes les parties de « l'état, j'exécutai des extraordinaires uniques. Mais pour parvenir « là, jeunes gens, que de nuits passées sans sommeil! Je ne pouvais « m'occuper de mes dessins et de mes « calculs qu'après neuf ou dix heures; « je travaillais donc les trois quarts « de la nuit. J'eus bientôt composé « douze dessins, vingt-quatre, cin- « quante, cent, puis deux cents, « tous soignés, tous fondés sur des « choses nouvelles. Je vis que j'étais « arrivé! Alors, et les larmes aux « yeux, je quittai le bon M. Bailly; « j'entrai chez le successeur de M. Gendron, où je fis mes conditions. J'obtins que quand je serais appelé « pour un *extrà*, il me serait permis de me faire remplacer. Quelques mois après, je sortis définitivement des maisons pâtissières « pour suivre mes seuls grands dîners; « c'était bien assez. Je m'élevai de « plus en plus et je gagnai beaucoup « d'argent. Les envieux affluaient autour de moi, pauvre enfant du « travail! Quel bonheur il a! Voyez, « il avance toujours! Et ils voyaient « cela, abstraction faite de toutes « mes veilles, de mon sang brûlé! « C'est depuis ce temps que je suis en « butte à la jalousie de quelques petits pâtissiers, qui ont, je ne crains « pas de le dire, bien à travailler « avant d'avoir fait ce que j'ai fait. « Aux plus infimes, je ne puis répondre; aux habiles, je réponds par « mes travaux...» Tout l'artiste, tout l'homme se peignent dans ce fragment. On y voit que Carême prenait son art au sérieux; et comment, sans une intime conviction, aurait-il pu en reculer si puissamment les limites? On y voit aussi, malgré quelques négligences de style, que Carême s'était donné lui-même une double éducation culinaire et littéraire. Plus le temps marchait, et plus la cuisine reprenait de son importance. Aux orgies révolutionnaires, aux profusions du directoire, succédaient

le luxe délicat et l'élégante sensualité de l'empire. M. de Talleyrand donnait l'exemple : sa table servie *avec sagesse et grandeur tout à la fois* (ce sont les expressions de Carême), ramenait aux bons principes et au bon goût. Carême travailla douze ans pour ce grand connaisseur, et nulle séduction d'amour-propre ou d'intérêt ne put l'éloigner du service d'un homme qui comprenait si bien le génie du cuisinier. Chez le prince de l'empire, il connut des artistes distingués, entre autres, le cuisinier de Napoléon, Laguipière, qui ne supporta pas la transition de ses fourneaux aux glaces de la Russie, et mourut de froid dans la retraite de Moscou. Sous ce maître excellent, Carême apprit ce que son art avait de plus délicat et de plus difficile : il apprit à improviser. « Dans ce temps, ajoute-t-il, « M. Lasnes me perfectionna dans « la belle partie du *froid*, MM. Ri- « chaud frères, dans celle des *sauces*, « et ce fut sous le bon et habile « M. Robert que mes idées sur la « dépense et la comptabilité s'arrê- « tèrent. » C'était peu de chose encore : loin de s'en tenir à la pratique, Carême approfondissait la théorie ; il lisait et analysait des livres, suivait des cours relatifs à sa profession, copiait des dessins. Persuadé que l'*Histoire de la table romaine* était indispensable, et que sans cet ouvrage on ne connaîtrait ni la vie privée, ni la médecine, ni les cultures de l'antiquité, il entreprit de l'écrire. Il n'épargna ni veilles ni recherches ; il profita de quelques manuscrits trouvés au Vatican par le célèbre Mai. Enfin il réduisit ses conjectures en corps de doctrine, les illustra par ses crayons, et le résultat de ces travaux fut de prouver que « la cuisine si renommée de la splen- « deur romaine était foncièrement « mauvaise et atrocement lourde. » Il n'excepta de l'anathème que l'ordonnance et la décoration des tables antiques. Ces investigations du passé ne l'empêchaient pas de se signaler par des innovations de toute espèce, et notamment de révolutionner la pâtisserie, d'en rajeunir complètement les vieux moules à force d'étudier Tertio, Palladio, Vignole et autres, dont pourtant, suivant son propre aveu, il ne comprenait que difficilement les textes ; mais les dessins parlaient un langage plus clair et plus intelligible. « Je vis de l'esprit et de l'a- « me, dit-il, l'Inde, la Chine, l'Egyp- « te, la Grèce, la Turquie, l'Italie, « l'Allemagne, la Suisse. Ces étu- « des marquèrent d'une forme « nouvelle mon travail consciencieux ; « j'avançai rapidement comme pres- « sé par une force irrésistible, et je « vis crouler sous mes coups l'igno- « ble fabrication de la routine. Un « rival me dit un jour : Je ne suis pas « étonné que votre travail soit si va- « rié, vous êtes toujours fourré « à la bibliothèque de l'empereur « où vous dessinez. — Hé bien ! que « n'en faites-vous autant ? lui ré- « pondis-je, mon privilège est pu- « blic. » Carême avait grandi avec l'empire : qu'on juge de sa douleur, en le voyant tomber ! Il fallut l'enlever par *réquisition* pour le contraindre à exécuter le gigantesque dîner royal et impérial, donné en 1814 dans la plaine des Vertus. L'année suivante, il fut appelé à Brighton comme chef de cuisine du prince-régent, et resta près de deux ans dans ce service. Chaque matin, il rédigeait le menu sous les yeux du prince, gourmand mais blasé, et lui expliquait les propriétés salutaires ou nuisibles de chaque mets. Ce cours de

gastronomie hygiénique durait souvent plus d'une heure. Un matin, le prince dit au cuisinier : « Carême, « le dîner d'hier était succulent ; je « trouve excellent tout ce que vous « m'offrez, mais vous me ferez mourir d'indigestion.—Mon prince, « répondit judicieusement Carême, « mon devoir est de flatter votre appétit, et non de le régler. » Ennuyé du *vilain ciel gris* de l'Angleterre, Carême revint à Paris. En 1821, à son avènement au trône, Georges IV le redemanda : « Quel souvenir pour ma vieillesse et « pour ma vie! écrivit-il alors, le « roi de la Grande-Bretagne daigne « se souvenir de mon art! » A quelque temps de là, il remerciait lady Morgan, qui lui avait consacré un chapitre de ses ouvrages, et voici en quels termes : « Quel généreux sentiment vous inspire, quand vous « dites que le talent du cuisinier « devrait être encouragé par des « couronnes comme celles que l'on « jette sur la scène aux Sontag, aux « Taglioni!! Je vous remercie, ma« dame, au nom de tous les talents « de la cuisine française. » Carême quitta encore sa patrie. Il se rendit d'abord à Saint-Pétersbourg, où il accepta le titre et les fonctions de l'un des chefs de cuisine de l'empereur Alexandre ; puis, cherchant un climat plus doux, il vint à Vienne, où il exécuta quelques grands dîners de l'empereur. S'étant attaché à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stewart, il le suivit à Londres, mais il n'y resta que quelques semaines. Il reprit le chemin de Paris *pour écrire et publier*. Cependant les congrès, qui se multiplièrent d'année en année, l'enlevèrent à ses paisibles occupations : Carême était l'homme essentiel de ces réunions politiques. Il figura tour-à-tour à Aix-la-Chapelle, à Laybach, à Vérone. A Laybach, l'empereur de Russie lui fit remettre une bague de diamants. Rendu à la liberté et à la France, Carême s'engagea encore au service du prince de Wurtemberg, de la princesse Bagration, et enfin de M. Rotschild. Il travailla cinq ans dans la maison de ce célèbre banquier, rendez-vous de toutes les notabilités européennes : « On ne sait plus vi« vre que là, écrivait-il, et mada« me la baronne Rotschild, qui fait « les honneurs de cette magnifique « hospitalité, mérite d'être comptée « parmi les femmes qui font le « plus aimer la richesse, à cause du « charme et du bonheur qu'elles en « tirent pour les autres, de la digni« té, des habitudes et du luxe déli« cat de sa table. » Les grands travaux abrègent l'existence, surtout ceux de la cuisine : « Le charbon « nous tue, disait souvent Carême, « mais qu'importe? moins d'années « et plus de gloire! » Il ne devait pas accomplir sa cinquantième année, et sa dernière maladie fut longue et douloureuse ; mais jusqu'au moment fatal il conserva sa présence d'esprit. Il causait avec ses amis, dictait à sa fille, donnait des conseils à ses élèves. Carême mourut le 12 janvier 1833, laissant une veuve et une fille unique. Trop désintéressé, trop généreux pour amasser de la fortune, il n'en laissa pas d'autre que ses ouvrages, dont nous placerons ici le catalogue : I. *Le Pâtissier royal parisien*, ou Traité élémentaire et pratique de la pâtisserie ancienne et moderne, suivi d'observations utiles aux progrès de cet art, et d'une revue critique des grands bals de 1810 et 1811, 2 vol. in-8°. II. *Le Pâtissier pittoresque*, 1 vol.

grand in-8°. III. *Le Maître d'hôtel français*, ou Parallèle de la cuisine ancienne et moderne, contenant un traité des menus à servir à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres et à Vienne, 2 vol. in-8°. IV. *Le Cuisinier parisien*, ou l'Art de la cuisine française au XIXe siècle, 1 vol. in-8°. V. *L'Art de la cuisine française du XIXe siècle*, 3 vol. in-8°. Chacun de ces divers ouvrages est orné de planches dessinées par l'auteur. De plus, vers la fin de sa vie, Carême fit insérer dans la *Revue de Paris* une curieuse notice sur la manière dont Napoléon se nourrissait à Sainte-Hélène. Les souffrances du grand homme y sont envisagées sous le point de vue gastronomique, et justice est rendue au cuisinier courageux qui se dévoua noblement à les adoucir : ce cuisinier se nommait Chandelier. La notice se termine ainsi qu'il suit : « Permettez-moi, mon cher confrère, d'apprécier les difficultés et les « fatigues qu'il vous a fallu éprouver dans votre travail. Comme « praticien, je puis en juger mieux « que personne ; car telle place dans « une grande maison n'est plus laborieuse et plus difficile à rem« plir que celle du cuisinier. » Carême pensait que l'estomac, c'est l'homme même, et croyait fermement qu'une bonne cuisine peut prolonger la vie. Quoique gourmand, il mangeait peu, et ne buvait pas. « Je n'ai jamais, disait-il, risqué « ma santé dans les luttes où j'ai été « entraîné, et, au bout du compte, « fortifié celle de mes contemporains. « J'ai été prudent, non par goût, « mais par devoir ; je sentais si bien « ma vocation que je ne voulais pas « la manquer, en m'arrêtant à man« ger. Ma tâche a été belle : j'ai « voulu renforcer la vie des vieilles « sociétés, toujours un peu grêle ; et « j'y suis parvenu. J'en appelle au « témoignage de mes savants amis, « Broussais père, Joseph Roques, « Gaubert. » En effet Carême eut pour amis ces docteurs renommés ; et il se plaisait à discuter avec eux des questions de médecine et de phrénologie. Ces discussions eurent souvent pour témoin et pour secrétaire un écrivain distingué, M. Frédéric Fayot, qui, dans le livre des *Cent-et-un*, a raconté la vie et analysé les talents de Carême. M—n—s.

CARENA (Paul-Emile), professeur de droit romain, naquit à Carmagnola le 10 oct. 1737. Il se livra dès sa jeunesse à l'étude de la jurisprudence, et avant l'âge de vingt ans il fut reçu docteur en droit civil et canonique. Répétiteur de droit au collège *des provinces*, dans l'université de Turin, il fut admis trois ans après au grand examen pour l'agrégation au collège de législation. Nommé en 1766 préfet de la faculté au même collège et professeur-suppléant à l'université, il devint en 1770 professeur des institutions civiles, et obtint en 1778 la chaire de droit civil qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1798. Pendant la domination française, il fut préviseur du lycée de Casal dans le Montferrat ; et en 1814 rétabli professeur honoraire de l'université, avec le titre de sénateur. Carena mourut à Turin, en 1823. On a de lui : I. *De adquirendo rerum dominio*, Turin, in-8°. II. *De testamentis*, ibid. III. *De legatis et fideicommissis*, ibid. IV. *De criminibus et de feudis*, ibid. Il avait entrepris la révision du *Lexicon juris* de Vicat ; mais la mort l'empêcha de terminer cet important travail. G—g—y.

CARENCY (Paul-Maximilien-Casimir de Quelen de Stuer de Caussade, prince de), fils aîné du duc de La Vauguyon, mort récemment pair de France (*Voy.* La Vauguyon, au Supp.), naquit le 28 juin 1768. Il épousa Mlle de Rochechouart-Faudoas, et devint par ce mariage le beau-frère du duc de Richelieu et du duc de Piennes, depuis duc d'Aumont. Etant parti de France avec son père, pour se rendre en Angleterre, lors des premiers troubles de la révolution, en juillet 1789, ils furent arrêtés l'un et l'autre au Havre, mais bientôt remis en liberté. Louis XVI, devenu roi constitutionnel, envoya même un peu plus tard le duc de La Vauguyon, en qualité de ministre plénipotentiaire, près la cour de Madrid, et son fils l'accompagna encore dans cette capitale, où se mêlant bientôt à toutes sortes d'intrigues, il fit plusieurs voyages à Paris, et parcourut plus d'une fois à *franc-étrier* la distance d'une capitale à l'autre. Il suivit ensuite son père en Italie, puis en Allemagne lorsqu'il y fut ministre de Louis XVIII; mais le jeune prince abusa indignement des communications et des secrets qui lui furent confiés, quitta subitement son père et la cour du prétendant, pour rentrer en France, et il alla faire aux agents du gouvernement républicain des révélations qui compromirent un grand nombre de royalistes. Devenu ensuite l'un des principaux agents de la police du directoire, le prince de Carency fut l'effroi de ses anciens amis. Pour qu'il fît plus facilement des dupes et des victimes on l'enferma dans la prison du Temple, où il était ce qu'on appelle un *mouton*, c'est-à-dire un secret délateur de tous les hommes que son rang et sa position lui avaient fait autrefois connaître. Après avoir joué un rôle aussi méprisable il fut admis au Luxembourg, et il vécut dans une grande intimité avec le directeur Barras. On l'envoya vers le même temps à Madrid, chargé d'une mission secrète; mais il ne tarda pas à s'y brouiller avec l'ambassadeur Truguet, et fut obligé de revenir à Paris, où il vécut sous le gouvernement impérial dans l'obscurité et la misère, ayant dissipé dans des orgies une grande fortune et le salaire de ses bassesses. Il était alors trop connu, trop honteusement signalé pour qu'on l'employât même dans les plus méprisables fonctions de la police (1). Lorsque son beau-frère fut ministre sous Louis XVIII, il chercha de nouveau à se faire employer; mais il ne put y réussir, à cause de son décri. Son père même refusa de le voir, et

(1) Le métier d'espion de police n'avait pas suffi à Carency pour subvenir à ses dépenses, et surtout à l'entretien de la danseuse Millière: il se fit entremetteur d'affaires, tant pour son compte que pour celui des faussaires et des escrocs avec lesquels il était lié ou associé; mais comme il était généralement connu sous les rapports les plus défavorables, beaucoup de gens refusaient ses offres et ses effets de banque et de commerce. L'auteur de cette note, qui le voyait venir chez son père, l'a mis plus d'une fois à la porte. Mais Carency ne se rebutait pas. Un jour il revient, affecte un grand besoin d'argent, et prie M. A. de lui prêter mille écus, non pas sur des papiers qu'on suspecte, mais sur un diamant qui valait le double; on refuse, on ne tient pas bureau de prêt sur gage: il insiste; ce n'est pas une affaire qu'il propose, c'est un service qu'il demande, et puisqu'on n'a confiance ni dans sa probité, ni dans les billets qu'il propose, il faut bien qu'il offre une sûreté. On cède à ses importunités; après s'être assuré de la valeur du diamant, on lui compte les mille écus qu'il promet de rendre bientôt. En effet, il revint peu de jours après, en disant qu'il voulait retirer le diamant pour le vendre à un particulier qu'il avait laissé dans sa voiture, et qui désirait le voir avant de terminer le marché. Le diamant fut porté au quidam qui, après l'avoir considéré, le rendit sous prétexte qu'il ne lui convenait pas. Carency ne reparut plus, et les 3600 fr. n'ont jamais été remboursés; car l'escamoteur, son compère, avait substitué une pierre fausse au véritable brillant. A—r.

ne consentit qu'avec beaucoup de peine à lui assurer une modique pension, sous la condition qu'il irait en jouir en Hollande. Pour augmenter cette pension, Carency revenait furtivement en France, faisant la contrebande; mais il fut découvert et mis en prison, où il devint fou. Transporté à Paris dans une maison d'aliénés, il y mourut en 1824, sans laisser de postérité. Z.

CARENO (Alors de), médecin né en 1766 à Pavie, où son père était professeur de médecine-pratique à l'université, fut reçu docteur en 1787. Ayant eu le malheur de perdre son père, qui mourut à quarante-six ans, il quitta Pavie en 1788, et vint à Vienne où il suivit pendant quatre ans les hôpitaux et les cours de médecine et de chirurgie. Il se fixa ensuite dans cette capitale, et y pratiqua la médecine avec distinction. Plusieurs sociétés savantes l'admirent au nombre de leurs correspondants. Il montra surtout un grand zèle pour la propagation de la vaccine. Careno mourut en 1810. On a de lui : I. *Observationes de epidemica constitutione anni* 1789 *in civico nosocomio Viennensi*, Vienne, 1790, in-8°; ibid., 1794, in-8°. II. *Dissertazioni medico-chirurgiche pratiche estratte dagli atti della accademia Giuseppina, e tradotte coll'aggiunta di alcune note*, Vienne, 1790, in-8°. III. *Voce al popolo per guardarsi dell' attacco del vajuolo*, Vienne, 1791; traduit en allemand, 1792, in-8°. VI. *Tentamen de morbo pellagra Vindobonæ observata*, Vienne, 1794, in-8°. Cet opuscule se trouve aussi à la fin de la 2e édition des *Observationes*, etc., citée plus haut. V. *Saggio sul la maniera di allevare i bambini a mano*, Pavie, 1794, in-8°; traduit en allemand, Vienne, 1794, in-8°. VI. *Ueber die Kuhpocken*, sur la vaccine, Vienne, 1801, in-8°. Careno a encore traduit en latin l'ouvrage de Jenner sur la vaccine, Vienne, 1799, in-4°, et le Discours sur les systèmes de Moscati, Leipzig, 1801, in-8°. Il a aussi publié une nouvelle édition de l'*Apparatus medicaminum* de Marabeli, Vienne, 1801, in-8°.

G—t—p.

CAREY (Jean), savant anglais, naquit en Irlande en 1756, et à l'âge de douze ans fut envoyé en France pour y terminer ses études. Revenu en Angleterre il y donna des leçons des langues grecque, latine et française. Il mourut le 8 déc. 1829 à Londres, après avoir consigné les fruits de sa longue expérience dans une série d'ouvrages utiles pour les étudiants, et qui peuvent se ranger en quatre classes; I. Des manuels ou traités à l'usage des écoles, savoir : 1° *La prosodie latine rendue aisée*, 1800, in-8° (2e édition, 1812). L'auteur lui-même en publia l'abrégé en 1809, in-12). 2° *Tableau des flexions latines* (Skeleton of the latin accidences), 1803. 3° *Traité de la prosodie et de la versification anglaises* (Practical english prosody and versif.), 1809, in-12. 4° *Introduction à la prosodie anglaise*, 1809, in-12. 5° *L'éducation supérieure aux maisons et aux terres*, 1809, in-18. 6° *Exercices sur l'art de scander* (Scanning exercices for young prosodians), 1812, in-12). 7° *La clé des mètres de Virgile* (Clavis metrica Virgiliana). 8° *La prosodie d'Eton éclaircie*. 9° *Introduction à la composition et à l'élocution anglaises*. 10° *Les ter-*

minaisons latines rendues aisées. 11° *Les désinences grecques rendues aisées* (ce dernier ouvrage contient les désinences propres aux dialectes et aux licences poétiques, rangées par ordre alphabétique et accompagnées d'explications grammaticales). II. Des traductions de l'allemand et du français. C'est ainsi qu'il fit connaître à l'Angleterre les *Bataves* de Bitaubé, les *Petits Emigrés* de Mme de Genlis, les *Lettres sur la Suisse* de Lehman, un volume de la *Vie du pape Pie VI*, un volume de l'*Histoire universelle*. Il revit aussi l'ancienne traduction du *Droit des gens* de Wattel. III. Des éditions parmi lesquelles nous remarquerons celle du *Virgile* de Dryden, 1819, 2 vol. in-8°; du *Commentaire de Rupert sur Tite-Live*, du texte latin des *Communes Prières* dans l'édition polyglotte de Bagster, de l'*Abrégé du Lexique grec de Schleuner*, deux éditions in-4° du *Dictionnaire d'Ainsworth* et cinq de ce même dictionnaire abrégé, un *Gradus ad Parnassum* en 1824, et surtout cinquante volumes de la grande collection de Valpy connue sous le nom de *Classiques Regent*. Il s'en faut beaucoup que Carey se soit acquis par ces travaux le moindre renom philologique. La collection Valpy surpasse en désordre, en répétitions stériles et en lacunes importantes, les *Variorum* les plus riches en inconvénients de ce genre. IV. Divers travaux, la plupart périodiques; tels que des articles dans le *Gentleman's Magazine* et le *Monthly Magazine*. Carey fut encore rédacteur des premiers numéros du *School Magazine* publié par Phillips. Enfin les lecteurs de l'*Annual Register* lui doivent un des Index annexés à ce recueil. P—ot.

CAREY (William), orientaliste anglais, né en 1762, apprit le métier de cordonnier, et exerça cette profession jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans. Passionné dès l'enfance pour l'étude des langues, il apprenait, dans ses heures de loisir, le latin, le grec et l'hébreu. Il reçut l'ordination parmi les *calvinistes baptistes* en 1792, et il publia dans le même temps, à Londres: *Recherches sur le devoir des chrétiens d'employer tous leurs moyens pour la conversion des païens*. En 1793 il fut envoyé dans le Bengale, par une société de souscripteurs, pour y prêcher l'Evangile. Ayant éprouvé quelques difficultés de la part de la Compagnie anglaise des Indes, il se fit planteur d'indigo, et ne laissa pas de consacrer à l'étude du sanskrit et du bengali tout le temps qu'il n'employait pas à la culture. Il obtint, en 1800, la permission formelle de rester dans l'Inde, et s'établit chez les missionnaires baptistes à Serampour, ville à peu de distance de Calcutta. Il fonda dans leur maison une imprimerie qui contenait les caractères de plus de quarante langues différentes, et il commença d'y publier ses diverses traductions de la Bible. Nommé professeur de sanskrit au collége du Fort-William à Calcutta, en 1801, il composa une *Grammaire sanskrite* qu'il fit imprimer à Serampour, 1806, in-4°. Cette grammaire n'est pas *la première qui ait été écrite dans une langue européenne*, comme l'a dit le *Journal asiatique* de février 1835, car celle de H.-T. Colebrooke avoit paru à Calcutta en 1805. Ce fut des presses de Serampour que sortirent les nombreux ouvrages que Carey avait déjà commencés, et qu'il continua de composer

pour faciliter et propager parmi ses compatriotes le goût et la connaissance des langues de l'Indoustan. On peut en juger par la liste suivante qui, n'est peut-être pas complète : I. *Grammaire du bengali*, deuxième édition, 1805, in-8°; quatrième édition, augmentée, 1818, in-8°. II. *Hitopadesha* (fables indiennes), en mahratte, 1805, in-8°. III° (avec M. Joshua Marshman) : *Ramayana de Valmeeki* (poésies sanskrites), traduit en anglais avec le texte et des notes, 1806 à 1810, 3 vol. in-4°; le premier volume, sans le texte, a été réimprimé à Londres, 1808, in-8°. IV. *Grammaire mahratte*, deuxième édition, 1808, in-8°. V. *Dictionnaire de la langue mahratte*, 1810, in-8°. VI. *Grammaire de la langue du Pendj-ab*, 1812, in-8°. La même année, un incendie ayant consumé l'important établissement de Carey à Serampour, ses pertes, qui s'élevaient à 12,000 livres sterling, furent couvertes par des souscriptions volontaires peu de mois après que la nouvelle de ce désastre arriva en Angleterre, et il fut bientôt en état de remonter son imprimerie. VII° *Grammaire telinga*, 1814, in-8°. VIII. *Dictionnaire bengali*, 1815, in-4°. IX. *Grammaire karnate*, 1817, in-8°. Carey a été en outre éditeur de la *Flora indica* de W. Roxburgh, 1820, gr. in-8°; du *Grand Dictionnaire bengali*, composé par son fils, 1825, 3 vol. in-4°, et dont le père a donné un *Abrégé* en 1827; enfin du *Dictionnaire tibétain* de Schroeder, 1826, in-4°. Au milieu de tous ces travaux, Carey n'avait pas cessé de prendre une part active aux traductions de la Bible imprimées à Serampour dans presque toutes les langues de l'Inde, et de professer à Calcutta les cours de sanskrit, de mahratte et de bengali. Ce savant et laborieux orientaliste est mort à Serampour, le 2 juin 1834, à l'âge de 72 ans. Il était membre des sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres, de Paris, etc. — Carey (*Félix*), fils aîné du précédent, était né en 1786. Excité par l'exemple de son père, il passa dans l'Inde et se fixa à Serampour, où il mourut le 10 novembre 1822, après avoir publié : I. *Grammaire de la langue birmane*, avec la liste des racines dont elle se compose; Serampour, 1814, in-8°. II. Une *Traduction du Pilgrim progress* en bengali. III. Le *Vidyahara-vouli*, ouvrage d'anatomie en bengali, formant le tome 1er d'une Encyclopédie bengalie. Il a laissé d'autres ouvrages dont quelques-uns ont été publiés par son père : le *Grand Dictionnaire bengali*; un ouvrage sur la jurisprudence, en bengali; des traductions, dans la même langue, de l'*Histoire abrégée d'Angleterre* par Goldsmith, du *Traité de chimie* par John Mack, et d'un *Abrégé de l'Histoire de l'Inde anglaise*; une *Grammaire pali*, en sanskrit; un *Dictionnaire birman*, et une partie du *Nouveau Testament* traduit dans la même langue. A—r.

CARIGNAN (le cardinal Maurice de Savoie de), né à Turin le 10 janvier 1593, était troisième fils du duc Charles-Emmanuel Ier, et conséquemment frère de Victor-Amédée Ier, qui monta sur le trône comme aîné de la famille. Il était aussi frère du prince Thomas (*Voy.* Carignan, tom. VII), qui a conservé jusqu'à nos jours l'ancienne dynastie des ducs de Savoie dans le roi Charles-Albert, aujourd'hui ré-

gnant. Ce dernier, d'après la loi salique, fut reconnu au congrès de Vienne en 1815, et succéda au dernier des trois frères de la branche aînée, qui mourut le 27 avril 1831 (*Voy.* Charles-Félix, dans ce vol.). Le prince Maurice, dès son enfance, montra des dispositions pour les sciences et pour les arts, et on lui donna pour précepteur l'abbé Jacques Goria de Villafranca d'Asti, savant illustre qui fut, après l'éducation du prince, nommé évêque de Verceil. Le prince Maurice fut cardinal à l'âge de quatorze ans, et le duc son père lui assigna en apanage les plus riches abbayes du fertile Piémont, entre autres celles de Saint-Bénigne et de Sainte-Marie de Casanova, dont les revenus montaient à plus de cent cinquante mille francs. Pour lier ses intérêts à ceux de la France, Charles-Emmanuel sollicita et obtint, par l'intermédiaire du même cardinal Maurice, le mariage du prince de Piémont, Victor-Amédée, avec Christine de France (*V.* ce nom, tome VIII), sœur de Louis XIII. Le cardinal, en sa qualité d'ambassadeur, vint à Paris en sept. 1618, accompagné du président Fabre et de saint François de Sales; il ne pouvait pas avoir de meilleurs conseillers. Le mariage eut lieu le 16 février, malgré les cabinets d'Espagne et d'Autriche, par les bons offices du financier Deageant et du duc de Luynes, favoris du roi de France. Après quelques années, le cardinal Maurice fut envoyé à Rome comme *protecteur* (1) de la cour de Savoie. Il y resta neuf ans; et, pendant ce temps, sa maison au Quirinal fut une académie de sciences et d'arts; les ouvrages les plus remarquables lui furent dédiés, et les plus grands littérateurs, Pallavicini, Oddi, Rospigliosi, Malvizzi, Mascardi, etc., furent ses amis et ses collaborateurs. Après la mort du duc Victor, arrivée à Verceil en 1637, le cardinal qui se trouvait comme en exil, étant du parti anti-français, vint en Piémont; et en 1638, d'accord avec son frère Thomas de Carignan, appuyé des Espagnols, il demanda, d'après les lois du pays, la tutelle et la régence pendant l'enfance du duc Charles-Emmanuel II, leur neveu (*Voy.* Savoie, tom. XL), à l'exclusion de la princesse Christine, sa mère : mais le cabinet français s'opposa à cette demande. Les deux frères Thomas et Maurice, soutenus par les Broglia, Serravalle et autres militaires (2), entretinrent la guerre civile. Le cardinal fut battu en 1641 par les Français sous les ordres du général d'Harcourt; Thomas fut obligé de lever le siège de Chivasso, considéré comme la clé du Piémont, et par suite la paix fut conclue le 14 juin de l'année suivante. C'est alors que le prince Maurice renvoya les insignes du cardinalat au pape, afin de pouvoir épouser sa nièce, Louise de Savoie, fille de Christine. Il fit bâtir la belle maison de campagne, aujourd'hui la Villa de la Reine, sur la colline de Turin, qui devint une académie de savants et d'artistes, et où il mourut le 4 oct. 1657, sans laisser de postérité.

G—G—Y.

CARIGNAN (le prince Charles-Emmanuel-Ferdinand-Joseph-

(1) Le roi de Sardaigne, ainsi que les autres souverains catholiques, a toujours près de la cour pontificale un cardinal qui *protége* ses sujets.

(2) Nous avons en famille de précieux documents sur cette malheureuse guerre, à laquelle Pierre Antoine de Grégory, notre trisaïeul, prit part comme lieutenant des gendarmes dont le même prince Thomas était le capitaine.

Marie de Savoie de), né à Turin, le 24 octobre 1770, était fils unique de Victor-Amédée et de Joséphine-Thérèse de Lorraine-Armagnac-Brienne, et neveu de l'infortunée Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe. Charles-Emmanuel perdit son père à l'âge de dix ans, et son éducation fut dirigée par sa mère, princesse d'un esprit au-dessus de son sexe. Après la mort tragique de la princesse de Lamballe, (*Voy.* ce nom, au Supp.) en sept. 1792, son héritier, Charles Emmanuel, réclama sa succession; mais le séquestre avait été mis sur les biens de la princesse, et plus tard le Directoire en refusa la main-levée. Pendant la guerre contre les Français, en 1793, le prince Charles donna des preuves de l'ancienne vaillance de ses aïeux dans la vallée de la Stura, où il combattit sous la direction du marquis Doria de Cirié, officier supérieur d'un grand mérite, qui avait été chargé de remplir auprès de lui les fonctions de gouverneur. Un des officiers de sa suite ayant été emporté un jour par son cheval, se trouva tout-à-coup sous le feu de l'ennemi. Le prince, sans attendre la permission de son gouverneur, mit son cheval au galop et suivit l'officier. Heureusement celui-ci eut le temps de reconnaître le danger; il rebroussa chemin et sauva le prince, qui aurait été infailliblement fait prisonnier. Ce fut alors que le marquis Doria dit au prince: « Monseigneur, ce n'est pas ainsi que votre altesse doit se conduire; pourquoi s'exposer sans but et sans motif? » — « Général, répondit le prince, je ne me sentais pas la force de rester en arrière lorsqu'un autre militaire marchait à l'ennemi. » En 1797 la cour de Turin songea au mariage de l'auguste rejeton de cette famille, sans cependant pressentir qu'il serait un jour le seul héritier de la maison royale de Savoie; car alors le roi, Victor-Amédée III, avait cinq fils vivants et en pleine santé. Le 24 octobre de la même année le prince de Carignan épousa, dans la ville d'Augsbourg, Marie-Charlotte-Albertine de Saxe, princesse de Courlande, petite-fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, âgée de 18 ans, qui, l'année suivante (2 oct. 1798), donna le jour à Charles-Albert, proclamé roi de Sardaigne le 27 avril 1831, à l'instant du décès de Charles-Félix, qui fut le dernier rejeton de la branche aînée de l'une des dynasties royales les plus anciennes de l'Europe. Peu de temps après la naissance de Charles-Albert, l'horizon politique se troubla. Le roi Charles-Emmanuel IV (*Voy.* ce nom, dans ce volume), avec ses quatre frères et son oncle le duc de Chablais, fut obligé, par suite d'une abdication forcée, de partir de Turin le 10 décembre 1798 et de se réfugier en Toscane, puis en Sardaigne. Par l'acte d'abdication on était convenu (art. 8) que, dans le cas où Charles-Emmanuel de Carignan resterait en Piémont, il y jouirait de ses biens, palais et propriétés (1). Ce prince, d'un caractère paisible et prudent, n'avait jamais eu de part aux affaires de l'état. Il fut laissé tranquille avec sa famille par le général Grouchy, commandant la ville de Turin sous les ordres de Joubert, en 1798, et, comme tout autre citoyen, compris dans l'organisation de la garde nationale, où il remplit les devoirs d'un simple soldat, sans assister cependant aux fêtes na-

(1) Voyez *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, tom. VII, p. 433.

tionales et aux cérémonies publiques. Les Autrichiens ayant forcé, dans le mois d'avril 1799, l'armée française à se retirer sur le territoire de Gênes et à laisser Turin à découvert, le Directoire ordonna de prendre pour otages les notabilités du Piémont. Le prince de Carignan fut, avec sa famille, transporté en France, et il vint habiter une modeste demeure dans un faubourg de Paris, nommé Chaillot. Ce fut là que la princesse de Carignan mit au monde, le 13 avril 1800, la princesse Marie-Elisabeth, mariée à l'archiduc Reinier, vice-roi actuel du royaume lombardo-vénitien. Les consolations d'une jeune famille, les soins d'une épouse affectionnée, qui partageait tant de malheurs, ne purent adoucir le sort du prince Charles-Emmanuel de Carignan; il succomba à tant de maux, le 16 août 1800, à Paris (2), au moment où le consul Bonaparte revenait couvert des lauriers de Marengo, et où la conquête de l'Italie allait décider la réunion du Piémont à la France.

G—G—Y.

CARLEMIGELLI (Aspasie) était fille d'un coureur attaché à la maison du prince de Condé, et fut plus connue sous le prénom d'Aspasie que sous son nom de famille. Une passion malheureuse, une maladie cruelle, et plus encore la violence des remèdes, ayant égaré son imagination, ses parents la firent conduire à l'hôpital et traiter comme folle. En 1794, animée d'une rage aveugle contre celle qui lui avait donné le jour, elle dénonça sa mère comme contre-révolutionnaire, et tenta de la faire périr sur l'échafaud. Elle n'en parlait jamais qu'avec des mouvements convulsifs, à cause des mauvais traitements qu'elle disait en avoir reçus. Arrêtée elle-même, et dépouillée de tout ce qu'elle possédait, elle avait dans son désespoir couru les rues pendant la nuit en criant « Vive le roi! » persuadée, dit-elle depuis à ses juges, que le tribunal révolutionnaire lui ôterait promptement une vie qu'elle détestait. Elle

(2) La branche de Savoie-Carignan, aujourd'hui régnante, tire son origine du prince Thomas, fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie et frère du cardinal Maurice (*Voy.* Savoie, tom. XL), et de Catherine d'Autriche, petite-fille de l'empereur Charles V. Le prince Thomas eut plusieurs enfants : l'aîné, Emmanuel-Philibert, continua la branche de Savoie-Carignan en Piémont, et Eugène Maurice, frère puîné, établit en France celle des comtes de Soissons aujourd'hui éteinte, et qui avait produit le fameux prince Eugène. 1° Emmanuel-Philibert naquit sourd et muet le 20 avril 1628, et fut envoyé en Espagne auprès du célèbre père Ramirez (*V.* ce nom, t. XXXVII), chargé de son éducation et qui réussit avec un admirable succès, non seulement à le faire lire et écrire, mais qui développa en lui une intelligence et une sagacité extraordinaires. De retour à Turin, ce jeune prince fut confié au savant Emmanuel Tesauro, nommé son précepteur; et il profita si bien de ses leçons qu'ayant suivi son père dans la campagne de Lombardie, il y donna des preuves de savoir et de valeur. Il avait épousé Catherine d'Este, fille du duc de Modène, et il mourut en 1710. 2° Victor-Amédée, fils d'Emmanuel-Philibert, naquit à Turin, en 1690, et fut lieutenant-général des armées de France et de Savoie dans la guerre de la succession d'Espagne. Il épousa Victorine de Savoie. Plus tard il servit sous le grand Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, et mourut en 1741. 3° Louis-Victor, son fils, né en 1721, se fit remarquer par les agréments de son esprit et par son affabilité. Il épousa Henriette de Rheinfels, sœur de Polixène, reine de Sardaigne, femme de Charles-Emmanuel, son cousin. Il eut de ce mariage Victor-Amédée et Eugène puîné, qui forma la tige des marquis de Villefranche domiciliée à Paris, tige qui subsiste en la personne du prince Eugène-Emmanuel, son petit-fils, dont les droits à la couronne, à défaut de mâles de la branche régnante, ont été reconnus par un acte solennel du 28 avril 1834. Louis eut aussi cinq filles, dont l'une fut la belle et infortunée Thérèse-Louise, princesse de Lamballe. Louis-Victor fit restaurer par l'architecte Borrio le château de Racconis dont son trisaïeul avait jeté les fondements au retour de ses campagnes de Flandre. Ce château, décoré avec un goût exquis par le roi régnant, est devenu l'une des plus belles résidences royales de l'Italie. Louis-Victor mourut en 1778. 4° Victor-Amédée, fils aîné de Louis, naquit le 31 octobre 1743, fut lieutenant-général et commandant de marine, et mourut en 1780. Il avait épousé Joséphine de Lorraine-Brionne dont il eut Charles-Emmanuel, père du roi Charles-Albert, aujourd'hui régnant.

fut néanmoins acquittée. Le 1er prairial an III (21 mai 1795), lorsque le peuple des faubourgs se porta à la Convention pour demander du pain et la constitution de 93, Aspasie excitait, avec les accents de la rage, une troupe de mégères qui l'entouraient. On lui avait dépeint Boissy-d'Anglas comme cause de la disette, et elle avait formé le dessein de le poignarder ; plusieurs fois elle s'était rendue chez lui dans cette intention. Ce fut ce jour-là que le député Féraud périt ; Aspasie aida à l'assommer, en le frappant de ses galoches. Elle se précipita ensuite sur Camboulas, un couteau à la main : ce député ne réussit qu'avec peine à se soustraire à sa fureur. Dénoncée et arrêtée pour ces assassinats, Aspasie convint de tous les faits qui lui étaient imputés, et prétendit qu'elle n'avait obéi qu'aux impulsions des émigrés, des Anglais, des royalistes, etc. Elle ajouta qu'on avait répandu de l'argent, et que le but du complot était de s'emparer du fils de Louis XVI, qui était au Temple, et de le proclamer roi. Elle ne voulut néanmoins nommer aucun de ses complices. On fut plus d'un an sans la juger. Ce n'est que le 19 prairial an IV (mai 1796) qu'elle fut mise en jugement. Elle confirma ses premiers aveux, et déclara au tribunal que, si elle était libre, le bras qui avait mal atteint Boissy-d'Anglas et Camboulas les frapperait de nouveau. Elle s'opposa constamment à ce que personne prît sa défense, et conserva le plus grand sang-froid en entendant son arrêt de mort. Les apprêts du supplice même ne purent l'intimider, et elle mourut avec un grand courage, âgée de 23 ans. M—dj.

CARLETTI (le comte François-Xavier), né en Toscane vers 1730 de la même famille que le voyageur de ce nom (*Voy.* Carletti, tom. VII), jouit dès sa jeunesse d'une assez grande faveur à la cour du grand-duc, fut décoré par ce prince de l'ordre de Saint-Etienne, et nommé son chambellan. Lorsque la révolution française commença, le comte Carletti, à l'exemple de son souverain, ne s'y montra point opposé, et il se déclara dans plusieurs occasions le protecteur des révolutionnaires ; ce qui lui attira dans le mois de juin 1794 une assez fâcheuse aventure. Ayant été rencontré dans les rues de Florence par l'envoyé britannique Windham, qui se promenait en phaéton, il fut assailli de coups de fouet et traité hautement de *jacobin*. Dès le lendemain il écrivit à cet Anglais pour lui proposer un cartel qui fut accepté. Les deux champions se rendirent à Lucques avec des témoins. Carletti, qui tira le premier, ayant manqué son adversaire, celui-ci eut la générosité de tirer en l'air, et tout fut concilié. Après avoir fait secrètement plusieurs voyages à Paris, le comte Carletti fut encore envoyé dans cette ville pour y négocier un traité de paix entre la Toscane et la république française ; et lorsqu'il eut signé ce traité, le 9 février 1795, il parut à la Convention nationale, où il prononça un discours d'autant plus remarquable, que c'était pour la première fois, depuis le renversement de la monarchie, que la France avait de pareilles relations avec un souverain. Le comte Carletti déclara dans ce discours que le jour où il avait signé un traité avec la république française était le plus beau de sa vie. Le président Thibaudeau ne répondit pas avec moins de politesse, et un décret lui ordonna de terminer

cette cérémonie, selon l'usage de ce temps-là, par l'accolade fraternelle que l'envoyé toscan reçut au milieu de nombreux applaudissements. Il resta ensuite à Paris comme ministre de Toscane, et fut comblé de beaucoup d'égards par le nouveau gouvernement. Mais cette faveur dura peu (1); Carletti se souvint qu'il était l'envoyé d'un prince autrichien et que la fille de Louis XVI, cousine de son souverain, était captive dans la prison du Temple. Ayant appris que cette princesse allait être remise à l'Autriche, il crut qu'il était de son devoir de ne pas la laisser partir sans lui présenter ses compliments, et il en demanda la permission au ministre de l'intérieur. La lettre qu'il écrivit à cette occasion est très-remarquable, si l'on se reporte au temps et aux circonstances dans lesquelles elle fut écrite: « Comme seul « ministre étranger en France, dit-« sait-il, qui représente un souve-« rain parent de la susdite fille de « Louis XVI, je crois que si je ne « cherchais par des voies directes « à faire une visite de compliment à « la prisonnière illustre, en pré-« sence de tous ceux qu'on jugerait à « propos d'y admettre, je m'exposerais « à des reproches et à des tracasseries, « d'autant plus qu'on pourrait sup-« poser que mes opinions politiques « m'ont suggéré de me dispenser de « cet acte de devoir... Au reste « quelle que soit la détermination « du gouvernement français, je la « respecterai sans murmure, et je « me permettrai seulement de faire connaître à qui il appartiendra, que je n'ai pas manqué d'insister, sans présenter pourtant aucune demande officielle. » Cette lettre mit les cinq directeurs dans un grand courroux. Ils firent cesser aussitôt toute espèce de relations avec le comte Carletti, et lui enjoignirent de se retirer *sans délai* du territoire de la république (2); et le ministre Charles Lacroix fut chargé d'informer le grand-duc de Toscane que son envoyé avait essentiellement manqué à ses devoirs *en se permettant de vouloir rendre de prétendus devoirs à une personne que les lois constitutionnelles de la république ne considéraient que comme un individu isolé et sans qualité*. Obligé de quitter la France, le comte retourna dans sa patrie, où le grand-duc ne parut pas mécontent de sa conduite; mais, craignant de s'exposer au ressentiment du gouvernement français, ce prince se garda de l'employer; et il s'en garda bien davantage encore lorsque, dès l'année suivante, le général Bonaparte envahit l'Italie (*Voy.* Ferdinand de Toscane, au Supp.). Réduit ainsi à vivre dans la retraite, Carletti mourut le 11 août 1803. M—d j.

CARLIER (Nicolas-Joseph), né à Busignies près de Cambrai, le 20 juillet 1749, mourut à Valenciennes en 1804. Fils d'un agriculteur qui faisait aussi le commerce des toiles, il prit l'état de son père;

(1) Pendant son séjour dans la capitale, le comte Carletti fit parade de ses sentiments patriotiques; c'était une ruse de diplomate. Presque républicain dans les cercles politiques, il redevenait homme de cour dans l'intimité de quelques dames aimables qui avaient eu un rang. L—x—x.

(2) On blâma généralement cette mesure du Directoire, comme puérile et impolitique. Une longue note explicative et apologétique, insérée au Moniteur et revêtue de la signature Lehoic-Laroche, ne fit pas revenir le public de l'opinion qu'il s'était formée sur cette affaire. Le comte Carletti fut vivement affecté de son renvoi. Aussi écrivait-il à un des conseillers de légation : « J'ai vu souvent la mort de près, « avec quelque courage. Je n'en ai point pour « supporter le coup qui me frappe. » Lettre du 30 nov. 1795. L—x—x.

mais il consacrait tous ses loisirs à l'horlogerie, à la menuiserie et à l'ébénisterie. A la mort de son père il se trouva tuteur de trois enfants en bas âge, et fut obligé de consacrer tous ses instants aux intérêts de sa famille. Après s'être marié il vint s'établir à Valenciennes et remonta son atelier de mécanique, d'où sortirent des ouvrages d'un poli et d'un fini parfaits, tels que des pendules à carillon ou organisées, des pianos, etc. Pendant le siége de Valenciennes en 1793, Carlier se signala par son courage et son adresse : un jour, dans le fort du feu de l'ennemi, il s'aperçut qu'une écluse venait d'être brisée par la bombe dans le faubourg de Marly ; malgré la force du courant, il se fait descendre dans la rivière, suspendu sous les bras par des cordages, demande des paillasses, des sacs à terre, les place, et ne sort de l'eau qu'après que tout est bouché : ce qui préserve la ville d'une inondation. Il fut chargé quelque temps après de l'établissement d'un arsenal dans la maison des chartreux de Bruxelles. Les ateliers furent terminés en six mois. Rentré dans ses foyers, il se livra de nouveau à la partie de la mécanique qui lui était si familière. Il conçut, entreprit et exécuta une machine tout entière en cuivre, propre à filer la laine ; il y avait cinq ans qu'il y travaillait quand la mort l'enleva. Carlier avait toujours ouverts, dans son atelier, les volumes de l'*Encyclopédie* qui contiennent les planches de la mécanique. A. B—r.

CARLISLE (Frédéric Howard, comte de), né le 28 mai 1748, succéda, dès sa onzième année, aux titres et à la fortune de son père. Il fit ses études au collége d'Eton où commencèrent ses liaisons avec lord Morpeth, et où son talent pour la poésie le fit remarquer. Il entreprit ensuite, selon l'usage des Anglais, le voyage continental de rigueur, et revint à sa majorité prendre possession de son siége dans la chambre haute. Il disputait alors à Fox la palme de l'élégance, de la *fashionabilité* ; et ces passe-temps juvéniles ne l'empêchaient pas de s'occuper d'affaires sérieuses. L'instruction et la facilité qu'il montra dans la chambre des pairs le firent distinguer : George III le nomma membre du conseil-privé et trésorier de sa maison. Lorsque les querelles entre les colonies américaines et la métropole éclatèrent, la modération avec laquelle lord Carlisle avait vu les événements dès leur origine, le fit choisir, en 1778, comme chef de la seconde députation envoyée pour essayer une conciliation. Mais chaque jour accroissait les prétentions des colons. La mission de Carlisle et de ses deux collègues, Johnston et Eden (depuis lord Auckland), n'eut aucun succès, malgré l'habileté que déployèrent les négociateurs. Au reste, on peut douter que le ministère comptât vraiment sur l'acceptation de ses propositions, et il est permis de croire que le véritable but des commissaires était moins de négocier que d'observer et de semer la discorde. Sous ce double rapport leur voyage ne fut pas sans fruit. De retour en Angleterre Carlisle accepta la place de lord lieutenant du district oriental (East Riding) du comté de York, qu'en octobre 1780 il quitta pour le poste bien autrement important de vice-roi d'Irlande. Le séjour qu'il fit dans cette île fut de trop courte durée pour que son administration pût produire de grandes améliorations. D'ailleurs,

tout en y montrant de bienveillantes intentions quant au redressement des abus et au soulagement des maux individuels, il ne cessa pas d'être l'ami du gouvernement bien plus que celui de l'Irlande. Dans les parlements irlandais il s'exprimait constamment en faveur de la prérogative britannique, et lorsqu'il fut remplacé dans la vice-royauté, en avril 1782, il travaillait à faire adopter le rapport du statut de George Ier qui garantissait à l'Irlande une existence législative indépendante. Il n'en reçut pas moins, à son départ pour l'Angleterre, le vote ordinaire de remercîments de la chambre des communes d'Irlande, pour la sagesse de son administration. Ce qui faisait ainsi rentrer Carlisle dans la vie privée, c'était la chute de lord North amenée par la solution désastreuse de la guerre d'Amérique. Quelque temps après pourtant, lors des mutations qui suivirent la mort du marquis de Rockingham, il fit partie du cabinet en qualité de lord du sceau-privé. Mais il ne garda cette position que peu d'années. En 1789, dans les discussions relatives à la régence, il se déclara contre l'opinion du premier ministre (Pitt), en faveur du système qui déférait la régence à l'héritier présomptif de la couronne, et qui en conséquence déclarait inutile et même anti-constitutionnelle l'intervention du parlement dans le choix d'un régent. Cette opposition au système de Pitt éclata plus vivement en 1791, à l'occasion du message de la couronne annonçant que l'Angleterre allait armer pour arrêter les envahissements de la Russie, et faire signer la paix entre cette puissance et l'empire ottoman. Lord Carlisle, avec beaucoup d'acrimonie, développa la thèse qu'il était impossible à la chambre de savoir si le ministère comptait secourir la Porte, ou mettre à exécution quelques autres de ses plans; et de cette allégation générale il en vint à critiquer tout le système des relations extérieures. Il ne montra pas des dispositions moins hostiles lorsque lord Porchester (9 avril 1791) déposa sur le bureau de la chambre haute trois motions tendant à terminer la guerre qui s'était engagée entre la compagnie des Indes et le nabab d'Arcote, à l'occasion de la vente de deux forts par la compagnie hollandaise des Indes au radjah de Travancor. En soutenant ces résolutions, Carlisle avança que toute nouvelle guerre dans les Indes serait impolitique et immorale, et qu'au lieu d'attaquer le Maïssour, la Grande-Bretagne devait toujours voir dans Tippoo son allié naturel, et dans les Mahrattes seuls des ennemis. Toutefois il se crut obligé d'ajouter que rien, dans toutes ces critiques, n'était dirigé contre lord Cornwallis qu'il avait engagé, lui tout le premier, à se charger du gouvernement des Indes. L'année suivante il appuya la motion de lord Porchester, à dessein de censurer la conduite du ministère qui avait continué ses armements contre la Russie. Il fut aussi l'antagoniste du bill qui proposait un aménagement à plus longue période, pour les bois de haute-futaie de la Forêt-Neuve dans le comté de Southampton, et prétendit que cette mesure avait pour but, non pas la formation d'une réserve pour la marine, mais quelque marché dont le secrétaire au trésor n'ignorait pas le mystère.... Vers la fin de l'année, Carlisle se rapprocha des ministres, ou du moins se tint dans cette espèce de tiers-parti qui semblait ne faire cause commune avec eux qu'à la vue des

excès de la révolution française. Le 26 déc. 1792 il votait en faveur de l'*alien bill*, puis ajoutait que si jadis, et plus d'une fois, il avait souhaité un changement de ministère, il ne le souhaitait plus; car un ministère nouveau débuterait par entamer des négociations avec la France, et quoi de plus impolitique dans la circonstance actuelle! Le 1er fév. suivant, à propos d'un message gouvernemental, annonçant l'augmentation des forces militaires, il se récria contre ceux qui s'opposaient aux demandes ministérielles. En 1794, l'anniversaire du 21 janvier lui fournit une occasion de répéter cette profession de foi; et bientôt il s'y montra fidèle en s'opposant à la motion du marquis de Lansdown, dont le but était de traiter avec la France. Le 22 mai il se déclara pour la suspension de l'*habeas corpus*, et il l'appuya derechef par un discours le 3 février suivant. Dans l'intervalle, il avait eu lieu de dire toute son opinion sur l'intervention en matière gouvernementale d'une nation chez une autre; et il avait exprimé des principes dont personne ne conteste la vérité, mais dont on refuse souvent l'application. Les craintes d'une seconde invasion de l'Irlande par les Français excitèrent encore sa verve au commencement de 1797; mais en appuyant les mesures du ministère il censura la négligence de l'amirauté, à laquelle il n'avait pas tenu que l'audacieuse expédition de Hoche ne mît l'Irlande en feu. Il fut aussi amer, le 8 mai suivant, en blâmant le silence que le gouvernement jugeait à propos de garder sur les circonstances de la rebellion des matelots. Ces reproches, assez justes du reste, quoique l'habileté supérieure qui avait présidé à l'expédition de Hoche et à la ligue des Irlandais-unis expliquât assez comment le ministère britannique s'était trouvé en défaut, témoignaient de l'impatience avec laquelle Carlisle attendait sa rentrée au cabinet. Pitt, afin de le faire patienter, l'avait décoré de l'ordre de la Jarretière; mais cette faveur datait déjà de quatre ans, et Carlisle n'était toujours que simple membre de la chambre haute. En 1799 il appuya la réunion de l'Irlande, réunion que tant de secousses rendaient nécessaire, mais qui seule était loin de pouvoir cicatriser tant de plaies saignantes. En 1800 il se prononça contre les ouvertures de paix que le gouvernement consulaire venait de faire à la Grande-Bretagne: « Ce « n'est pas ici, dit-il, une guerre co- « loniale, ce n'est pas une guerre « d'opinion; c'est une guerre de prin- « cipes, guerre à nos lois, à nos liber- « tés, à notre religion, à nos pa- « trimoines : accepter la paix avant « qu'une pleine sécurité renaisse pour « tant de biens qui doivent nous être « précieux, serait la ruine de l'Angle- « terre. » Puis, toujours mécontent du cabinet, il ajoutait : « J'ai une haute idée de messieurs les ministres, mais qu'ils ne viennent pas jeter sur nos épaules le fardeau de la responsabilité qui doit peser sur les leurs. » Ceci pouvait se traduire en ces termes: « Qui n'a point les bénéfices ne doit point avoir les charges. » Personne ne s'y méprit. Un nouveau bill pour la suspension de l'*habeas corpus* trouva en lui un champion, « quoique, dit-il, les effroyables principes qui ont nécessité cette mesure sommeillent maintenant. » L'année suivante, lorsque Pitt céda la place au ministère Addington, Carlisle, que ses antécédents éloignaient

plus que jamais de l'administration, se porta le défenseur du nouveau système, et tandis que chacun commentait à son gré les articles du traité d'Amiens, il fixa plus particulièrement son attention sur un point de ce traité, l'omission des intérêts du stathouder. Il fit la motion d'une adresse au roi sur ce sujet, et il la retira sur l'assurance donnée par le gouvernement que la maison d'Orange obtiendrait une satisfaction. Le 19 avril 1804 il déposa sur le bureau une autre motion, dont l'objet était de supplier Sa Majesté de donner au parlement communication des instructions que son ministère, avant le message où il annonçait la rupture avec la France, avait expédiées aux officiers commandant les forces navales de l'Angleterre dans les Indes-Orientales; et les développements qu'il donna pour motiver cette résolution amenèrent une majorité contre l'administration. Ce fut en quelque sorte le dernier coup que l'opinion piltiste porta au ministère d'intérim. Pitt et ses amis remontèrent plus puissants que jamais au pouvoir qu'ils savaient n'avoir quitté que momentanément, et pour laisser la Grande-Bretagne reprendre haleine et renouer à loisir des coalitions sans lesquelles il lui était impossible de lutter. Carlisle n'eut point de part à la distribution des portefeuilles. Il se remit alors à faire, tout en adhérant au système général du nouveau ministère, de petites critiques de détails. Le 15 janvier 1805, en approuvant la guerre faite à l'Espagne, il fit entendre qu'il ne trouvait pas irréprochable la manière dont elle était conduite. Il s'éleva ensuite contre la demande beaucoup trop leste que faisait le ministère d'une suspension de l'*habeas corpus* pour l'Irlande. Le 20 juin, en appuyant l'amendement que le comte de Carysfort introduisait dans l'adresse de remercîments au roi, à propos des communications qu'il avait données aux chambres sur ses relations avec les puissances étrangères, il se prononça en termes très-vifs contre les négligences de l'administration de la guerre et lui reprocha les échecs survenus aux Indes. Lors de l'accession de Fox au pouvoir après la mort de Pitt, Carlisle chercha d'abord à se rapprocher de cet ancien condisciple. Ce rapprochement n'était point un abandon de ses principes : car la voie que suivit Fox ne différait pas essentiellement de celle qu'avait frayée son prédécesseur, et les circonstances extérieures qui dominaient toute la situation ne permettaient guère d'en dévier. Carlisle, dont l'attachement au système de Pitt avait été si loin d'une admiration aveugle, était donc bien voisin de Fox; et lorsque ce dernier, en prenant la direction des affaires, marcha sur les traces de son illustre prédécesseur, Carlisle appuya le nouveau cabinet avec chaleur, et saisit l'occasion de l'entrée de lord Ellenborough au conseil pour exprimer son opinion sur les antagonistes des ministres. Mais Fox ne tarda pas à rejoindre Pitt au tombeau. Les mutations et les combinaisons qui suivirent ne furent pas plus favorables à lord Carlisle. Il continua de prendre la part la plus active aux délibérations de la chambre des pairs. On l'entendit, à la fin de 1810, et au commencement de 1811, insister sur l'urgence de déférer le suprême pouvoir à un régent, et s'opposer à la clause qui eût interdit pour quelque temps au régent la faculté de créer des pairs. En avril

1814, il parla contre la motion de lord Grey qui sollicitait la communication de tous les papiers d'état relatifs aux négociations de Châtillon. Après plusieurs motifs puisés dans les circonstances mêmes, « N'oublions pas surtout, ajouta lord Carlisle, que l'Angleterre au congrès de Châtillon n'était qu'une des cinq puissances contractantes, et que la révélation des mystères diplomatiques que les gouvernements ne jugent point encore à propos de laisser connaître peut jeter de la méfiance dans les cours étrangères et amener un désaccord qu'il vaut mieux éviter. » Il s'exprima encore, en 1815, avec beaucoup d'énergie et en économiste consommé dans la discussion relative au bill sur les grains. En réponse aux principes avancés par Liverpool lors de la seconde lecture, il énonça que les classes pauvres n'avaient point d'intérêt à ce que le prix du blé fût élevé, que c'est sur elles surtout que pèse la cherté des denrées de première nécessité, et que, quel que pût être l'aveuglement des masses, ce n'était pas la majorité des personnes intéressées à l'agriculture qui sollicitait l'intervention législative dans la fixation du prix des grains. A partir de cette époque, Carlisle, dont l'âge était alors de soixante-sept ans, parut moins fréquemment à la chambre. Il vécut encore dix ans, et mourut le 4 sept. 1825, à Castle-Howard. Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'homme d'état et peut-être l'ambitieux dans lord Carlisle ; un autre titre le recommande aux souvenirs de la postérité : ce sont ses œuvres littéraires, qui presque toutes consistent en poésies. En voici la liste : I. *Poèmes*, Londres, 1773, in-4°. Ce volume renferme : 1° une ode sur la mort de Gray, dans laquelle on voit que le noble poète prenait à tâche de reproduire les rhythmes et le nombre de son modèle ; 2° et 3° deux petites pièces pour le tombeau d'un épagneul favori ; 4° une traduction du terrible passage de Dante sur la mort et la vengeance d'Ugolin. II. *La revanche du père*, tragédie, et divers autres poèmes, Londres, 1773, in-8° ; et 1800, in-4° (très-beau volume avec gravures d'après Westall). III. *Lettre du comte Fitz-William en réponse aux deux lettres de sa seigneurie à lord Carlisle*, Londres, 1794, in-8° : c'est un opuscule de treize pages. Lord Fitz-William avait été vice-roi d'Irlande ; en quittant ce pays, il fit imprimer à Dublin, en forme de lettres à son ancien condisciple, lord Carlisle, un compte-rendu des événements arrivés en Irlande sous son administration et des mobiles qui avaient dirigé sa conduite tandis qu'il était à la tête de ce pays : Carlisle, en réponse à cette espèce de protestation, déclare que, tout en persévérant dans l'amitié qu'il a vouée au noble comte, il ne peut que déplorer la légèreté avec laquelle il est venu se charger des destinées d'un pays sans s'être mis en peine d'en connaître préalablement la nature. Les deux brochures furent réimprimées plusieurs fois et firent beaucoup de sensation. Au reste, Carlisle prouvait par là qu'il était plus facile de composer un livre sur les maux de l'Irlande que de les guérir, et plus commode de relever les fautes d'autrui que de les éviter en prenant sa place. IV. *Union ou chute*, Londres, 1798, in-8°. Cette brochure, dont le titre indique assez le contenu, comme le millésime en fait connaître l'occasion et l'à-propos, est l'œuvre d'un homme d'état, d'un vrai pa-

triote. V. *La belle-mère*, tragédie, Londres, 1800, in-8°. Cette tragédie, et la précédente avec les poèmes qui l'accompagnaient dans la première édition, fut splendidement réimprimée par le célèbre typographe Bulmer, en 1801. VI. *Vers sur la mort de Nelson*, 1806. VII. *Pensée sur l'état actuel de l'art dramatique et sur la construction d'un nouveau théâtre*, 1803, in-8° (anonyme). VIII. *Stances à lady Holland, sur un legs que lui laissait Bonaparte*, 1825. De toutes les poésies fugitives de Carlisle, dont le plus grand nombre avait paru séparément dans deux recueils (*l'Hôpital des enfants-trouvés intellectuels*, et *l'Asile*), le morceau le plus remarquable est celui qu'il adresse à sir Josué Reynolds, à propos de la résiliation qu'il avait faite de son fauteuil de président de l'académie royale. Pour les tragédies, ce sont plutôt des mélodrames en vers que de véritables tragédies: dans l'une on voit un père présenter à sa fille le cœur encore palpitant de son amant; dans l'autre c'est une femme vindicative qui par ses manœuvres perfides amène un père et un fils à se donner mutuellement la mort. Ces deux pièces, dont les dénouements sont si terribles, sont d'ailleurs très-irrégulièrement construites. En revanche le style est pur, facile, poétique même, et semé d'images tour-à-tour fortes, neuves ou brillantes, et l'on y rencontre quelques morceaux éloquents. Ce n'est point l'avis de lord Byron; mais lord Byron ne se pique d'être juste que rarement. Lord Carlisle était son parent: un jour Byron s'avise de le prier d'être son introducteur à la chambre, et Carlisle décline la proposition. *Indè iræ* et tous les sarcasmes en vers et en prose qu'il a laissés tomber sur son parent, notamment dans *les Bardes d'Angleterre et les gazetiers d'Ecosse*. P—ot.

CARLO VENEZIANO. *Voy.* SARACINO (*Charles*), tom. XL.

CARMINATI (BASSIANO), médecin italien, naquit à Lodi, en 1750, d'une famille noble. Son père ayant éprouvé des revers de fortune s'était adonné à la chimie pharmaceutique. Le jeune Carminati montra de bonne heure des dispositions et du goût pour les sciences médicales. Il fit avec distinction ses études à l'université de Pavie, où le célèbre professeur Borsieri l'honora d'une bienveillance particulière. Après y avoir été reçu docteur, il se livra pendant quelque temps à la pratique dans la ville de Lodi, et fut nommé, à l'âge de 28 ans, professeur de thérapeutique générale, de matière médicale et de pharmacologie à l'université de Pavie. Il occupa ensuite la chaire de pathologie et de médecine légale, et deux fois par intérim celle de clinique. Il fut également médecin de l'hôpital de cette ville. Sa réputation augmenta beaucoup par la publication de son important ouvrage dans lequel il a réuni l'hygiène, la thérapeutique, la matière médicale, et dont le premier volume parut en 1791. Ce fut peu après que le système de Brown importé en Italie par Moscati y fut embrassé avec tant d'ardeur qu'il fit une véritable révolution. Carminati sut se garantir du prestige et reconnut les erreurs de la nouvelle doctrine, si attrayante par sa simplicité. Il en fit même la réfutation dans un ouvrage, intitulé *Animadversiones in principia theoriæ Brunonianæ*, qui a été publié en 1793 sous le nom de Joseph Sacchi. Dans un discours qu'il pro-

nonça, en 1809, à l'ouverture de l'année scolaire, il paya un juste tribut d'éloges à la mémoire de Borsieri, son maître. L'année suivante la retraite de sa chaire lui fut accordée, et il devint professeur émérite. Par un décret du 15 février 1812 il fut nommé membre pensionné de l'institut des sciences, lettres et arts d'Italie; il lut souvent des mémoires dans cette compagnie savante; et vint se fixer à Milan. Il conserva son goût pour l'étude jusqu'à la fin de sa longue carrière. L'année qui précéda sa mort il publia deux mémoires; et une bonne dissertation qu'il venait de composer sur les usages médicaux et économiques de la vanille était à moitié imprimée, lorsqu'il mourut le 8 janvier 1830. Ses principaux écrits sont: I. *De animalium ex mephitibus et noxiis halitibus interitu, ejusque propioribus causis*, *libri tres*, Lodi, 1777, in-fol. II. *Risultati di sperienze ed osservazioni su i vasi sanguini e sul sangue*, Pavie, 1783, in-4°. III. *Ricerche sulla natura e sugli usi del sugo gastrico in medicina ed in chirurgia*, Milan, 1785, in-8°; traduit en allemand, Vienne, 1785, in-8°. IV. *Opuscula therapeutica*, Pavie, 1788, t. I, in-8°; traduit en allemand, Vienne, 1788. L'auteur n'a publié que le premier volume de cet ouvrage. V. *Saggio di alcune ricerche su i principj e sulla virtù della radice di calaguala*, Pavie, 1791, in-8°; traduit en allemand, Leipzig, 1793, in-8°. VI. *Hygiene, therapeutice et materia medica*, Pavie, 1791-1794, 4 vol. in-8°. C'est l'ouvrage qui fait le plus d'honneur à Carminati; il est écrit dans un latin pur et élégant. Le premier volume contient l'hygiène, les trois suivants la thérapeutique et la matière médicale. Chaque classe de médicaments est précédée de considérations thérapeutiques importantes. L'auteur suit le plus souvent les principes de Cullen et de Jacques Gregory d'Edimbourg. Son ouvrage a été abrégé et traduit en italien avec des notes par Acerbi, Milan, 1813, 2 vol. in-8°. VII. *Sull' induramento cellulare de' neonati*, Milan, 1823, in-8°. VIII. *Delle acque minerali artefatte e native del regno Lombardo; trattato medico*, Milan, 1829, in-8°. Dans ce traité, l'auteur réfute les objections qui ont été faites contre les eaux minérales artificielles; il donne aussi les règles à suivre dans l'emploi des diverses eaux minérales naturelles ou factices, et la manière de préparer ces dernières. IX. *De nuovi chinici alcali e solfati di cinconina e di chinina, e di nuovi usi loro medicinali*, Milan, 1829, in-8°. C'est un rapport sur l'emploi des préparations de quinine et de cinchonine, fait à l'institut des sciences et arts. L'auteur est un des premiers médecins d'Italie qui aient fait des essais sur ces médicaments. G—T—R.

CARMOY (Gilbert), médecin, né à Paray-le-Monial, le 6 déc. 1731, dut sa première instruction aux jésuites qui dirigeaient le collège de cette ville, fit sa philosophie à Lyon, et partit pour Montpellier où l'appelait son inclination pour la médecine. Il suivit avec fruit les leçons de cette école célèbre, et se lia d'amitié avec le professeur La Mare. Après avoir obtenu le doctorat, Carmoy alla perfectionner ses connaissances pratiques à Paris; et il revint se fixer dans sa patrie, où son habileté, son profond savoir, ne tardèrent pas à lui faire une réputation. Il se fit connaître au-

dehors par d'excellents mémoires dont plusieurs furent jugés dignes de faire partie de ceux de la société royale de médecine. L'un d'eux, relatif à la topographie médicale de Paray, lui valut, en 1789, une médaille d'or. Carmoy avait étudié la physique avec succès. Il envoya plusieurs observations sur l'électricité à La Metherie, son compatriote et son ami, qui les recueillit dans son journal. Dans un de ces mémoires, le savant praticien combat l'opinion qui attribue au fluide électrique la faculté de hâter la circulation du sang; et, par une suite d'expériences concluantes, il démontre le peu de fondement de cette hypothèse. Les travaux, les services et l'âge avancé de Carmoy ne le mirent pas à l'abri des persécutions révolutionnaires. Il fut incarcéré, en 1793, comme aristocrate, et presque aussitôt réclamé par ses concitoyens. Le comité de surveillance lui permit de sortir *pour aller visiter seulement les malades patriotes*. L'humanité de Carmoy se souleva contre cette restriction aussi absurde que barbare; il répondit que comme médecin il ne connaissait aucune opinion. Le comité céda non sans hésitation, et fit une loi expresse à son prisonnier de reprendre ses fers aussitôt que les visites de malades seraient faites. Carmoy, zélé partisan de la monarchie des Bourbons, assista avec joie à la restauration de 1814. Il reçut de Louis XVIII la décoration de la Légion-d'Honneur, et mourut le 21 fév. 1815. Les habitants de Paray élevèrent sur sa tombe un monument funèbre. Les principaux mémoires adressés par Carmoy aux sociétés savantes ont pour titre : I. *De l'hydrophobie* (Journal de Physique, germinal an VIII). II. *Sur la catalepsie* (Mémoires de la société royale de médecine). III. *Sur l'écoulement électrique des fluides dans les vaisseaux capillaires* (Journal de Physique, an VIII). IV. *L'influence des astres est-elle aussi nulle sur la santé qu'on le croit communément ?* (Mém. de l'acad. de Mâcon.) V. *Observations d'une goutte sereine guérie par le galvanisme*, 1810. B—ÉE.

CARNOT (Jos.-Fr.-Cl.), dit Carnot de la Côte-d'Or, jurisconsulte, né Nôlai le 22 mai 1752, était le frère aîné de l'ex-directeur (*Voy.* l'article suivant). Il passa de la présidence du tribunal criminel de Dijon à la cour de cassation en 1801. Il adhéra en 1814 à la déchéance de Bonaparte, signa, le 25 mars 1815, l'adresse Muraire contre les Bourbons et, le 12 juillet, l'adresse Audier contre Bonaparte. Il est mort en 1835. Le conseiller Carnot s'est mis au rang des bons criminalistes français par son ouvrage intitulé : *De l'instruction criminelle considérée dans ses rapports généraux et particuliers avec les lois nouvelles et la jurisprudence de la cour de cassation*, Paris, 1812—1817, 3 vol. in-4°. On lui doit de plus : I. *Examen des lois des 17, 26 mai, 9 juin 1819 et 31 mars 1820, relatives à la répression des abus de la liberté de la presse*, Paris, 1820, in-8°; 1821, 2e édition. L'auteur, partant de ce principe que quand la loi commande il faut obéir, mais qu'il n'est pas interdit d'en solliciter le changement et même d'en contester la justice et la convenance, passe successivement en revue les articles dont se composent les diverses lois répressives de la licence de la presse, en fait connaître le véritable esprit d'après les discussions qui

ont eu lieu dans les deux chambres, et les compare aux besoins, aux faits sociaux au milieu desquels se ment l'existence moderne. II. *Commentaire sur le Code pénal, contenant la manière d'en faire une juste application, l'indication des améliorations dont il est susceptible*, etc., 1823—1824, 2 vol. in-4°. Ce commentaire, justement estimé, est le complément nécessaire de l'ouvrage de l'auteur sur l'instruction criminelle. Les excellentes vues qu'il renferme ont été mises à profit pour la rédaction des lois qui ont successivement adouci notre législation pénale. Carnot était de l'académie des sciences morales et politiques de l'institut. Il a publié sous le voile de l'anonyme : 1° *Le Code d'instruction criminelle et le Code pénal mis en harmonie avec la Charte*, etc., Paris, 1819, in-8°. 2° *De la discipline judiciaire considérée dans ses rapports avec les juges*, etc., Paris, 1825, in-8°.

L—M—X et P—OT.

CARNOT (LAZARE-HIPPOLYTE-MARGUERITE), l'un des acteurs les plus fameux de nos révolutions, naquit le 13 mai 1753 à Nolai en Bourgogne, dans une famille de la bourgeoisie, fort estimée. Son père, avocat sans fortune, eut dix-huit enfants, et il destina celui-ci à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses premières études au collège d'Autun, le jeune Carnot entra dans le séminaire de cette ville. Mais, entraîné par un goût irrésistible, il fit beaucoup plus de progrès dans les mathématiques que dans la théologie. Ces dispositions, connues d'un père attentif, décidèrent de sa carrière, et à l'âge de seize ans Lazare fut envoyé dans une des écoles de la capitale, où l'on formait des élèves pour l'artillerie et le génie. Au bout de deux ans il subit un brillant examen et fut admis dans le corps du génie militaire. C'était alors la seule porte qui fût ouverte aux roturiers dans la carrière des armes : Carnot y entra plein de joie et d'espérance, et il se rendit à l'école spéciale de Mézières où il eut pour professeur le célèbre Monge. Devenu lieutenant après deux ans de fortes études, il fut employé dans la place de Calais où des travaux importants lui donnèrent l'occasion de se faire connaître. Un de ses frères (M. Carnot-Feulins), destiné à la même profession, étant venu le joindre, il lui donna des leçons et le mit bientôt à même de subir tous les examens. Lazare Carnot était dès lors considéré comme un des officiers les plus instruits d'une arme qui en comptait de très-distingués. Il avait aussi cultivé toutes les parties des sciences physiques, et même il s'était occupé de littérature et de poésie. Les recueils du temps, entre autres l'Almanach des Muses, contiennent plusieurs morceaux de sa composition. L'académie de Dijon ayant ouvert un concours en 1784, pour l'éloge de Vauban, il remporta le prix, et fut couronné par le prince de Condé lui-même, qui se trouvait dans cette ville. Cette circonstance a fait dire que c'était à la protection de ce prince qu'il avait dû son avancement ; et il l'a nié plus tard. Cependant, quel que fût son mérite, il est sûr que pour être capitaine du génie et chevalier de Saint-Louis à trente ans sans avoir fait la guerre, et par conséquent sans s'être distingué par une action d'éclat, il avait eu besoin d'une grande faveur. L'Eloge de Vauban ajouta beaucoup à sa réputation ; et plusieurs académies, notamment celle de Dijon, s'empres-

sèrent de le recevoir dans leur sein. Ayant voué dès-lors à ce grand homme une espèce de culte, il n'en parlait qu'avec la plus profonde admiration. Cependant il n'était pas de son avis sur tous les points. On sait, par exemple, que Vauban avait mis l'attaque des places au-dessus de la défense ; Carnot ne pensait pas ainsi, et, malgré l'opinion du grand maître qu'il admirait, et celle de la plupart de ses confrères, il a toujours dit que les moyens de défense sont supérieurs à ceux de l'attaque, et nié que l'on pût, comme l'avait dit Vauban, fixer mathématiquement l'heure à laquelle une place doit succomber. Cette obstination, cette invincible ténacité dans ses opinions, fut le trait distinctif du caractère de Carnot ; il l'a poussée à l'excès dans les sciences comme dans la politique. Ce n'est pas là toujours, il faut en convenir, le cachet ni la marche du génie ; et ce n'est pas surtout une garantie d'infaillibles succès. Cependant Carnot suivait avec zèle toutes les inventions, toutes les découvertes, et plus particulièrement celles dont s'enrichissait la haute analyse. Il est un des premiers qui se soient fait des idées lucides et justes sur la métaphysique du calcul infinitésimal dont ni Leibnitz ni d'Alembert n'avaient conçu parfaitement la nature. En 1786 il publia, sous le titre modeste d'*Essai*, des recherches profondes sur les machines en général. Cet ouvrage, dans lequel il avait successivement traité de toutes les parties de la mécanique, lui fit beaucoup d'honneur ; et ce fut à cette époque que le prince Henri, qui avait été témoin de son triomphe à Dijon, lui proposa de servir dans l'armée du grand Frédéric. Mais l'existence de Carnot était dès-lors trop brillante dans sa patrie, pour qu'il pût être tenté de s'en éloigner, et il venait de s'y attacher encore par de nouveaux liens, en épousant la fille d'un riche négociant de Saint-Omer. La révolution, qui déjà se préparait, vint d'ailleurs lui offrir de nouvelles séductions. Admirateur passionné des vertus républicaines, il ne doutait point que l'on ne pût encore régir les peuples comme aux premiers temps de la république romaine ; et, toujours inflexible dans ses opinions, il croyait à ses idées comme aux vérités de l'algèbre : les plus cruelles expériences même n'ont pu l'en détromper. Il embrassa donc dès le commencement avec beaucoup d'enthousiasme la cause de la révolution ; et ainsi que son frère, comme lui capitaine du génie, il fut nommé député à l'assemblée législative par le département du Pas-de-Calais en 1791. Son début dans cette assemblée fut la demande d'un décret d'accusation contre Calonne, le vicomte de Mirabeau, et les princes français qui faisaient en Allemagne des préparatifs de guerre contre la révolution. On remarqua que le prince de Condé, qui l'avait autrefois couronné, était au nombre de ces émigrés, et l'on ne manqua pas de dire que le bienfaiteur de Carnot était ainsi l'objet de sa première dénonciation. Il devint bientôt l'un des membres du comité militaire ; et, comme la principale destination de ce comité semblait être de censurer et de contrarier incessamment les actes du gouvernement, il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de zèle : d'abord, à l'occasion d'une émeute de la garnison de Perpignan, où les soldats révoltés avaient forcé leurs officiers à se réfugier dans la citadelle, il demanda

que toutes les citadelles fussent démolies, disant qu'elles ne sont que des postes fortifiés près des villes qu'elles commandent et qu'elles peuvent foudroyer à chaque instant. Cette motion ayant excité quelques murmures, il ne se tint pas pour battu, et fit imprimer son discours séparément et dans plusieurs journaux. Plus tard, lorsqu'il fut membre du comité de salut public, sa proposition devint un décret; et l'on ne peut douter qu'il n'y eut beaucoup de part. Carnot parla encore plusieurs fois, dans la session législative sur des questions militaires, d'abord pour que les sous-officiers fussent appelés à remplacer immédiatement leurs chefs émigrés, ensuite pour censurer un réglement où le ministre Narbonne avait consacré le principe d'obéissance passive pour les soldats. Et quelques jours plus tard (9 juin 1792), il parla avec beaucoup de force et de raison contre les assassins du général Dillon, qui n'avaient guère fait, en égorgeant leur chef, que de suivre les conséquences des principes si hautement proclamés par Carnot et ses amis. La proposition qu'il fit ensuite d'armer l'infanterie de piques, prouve que très-habile théoricien, cet ingénieur n'avait pas alors sur la pratique de la guerre les notions les plus communes. Au reste toutes ces motions, toutes ces phrases de circonstance et sans conviction n'étaient souvent à cette époque que des moyens de popularité, et Carnot faisait en cela comme tous les meneurs de la révolution. Il concourut beaucoup, dans le même temps, au licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et il prépara ainsi les évènements du 20 juin et du 10 août 1792. Après la première de ces journées, il blâma hautement la cour pour avoir suspendu Péthion et Manuel qui avaient évidemment manqué à leurs devoirs. Dans la matinée du 10 août, il fut un des commissaires que l'assemblée envoya si dérisoirement et avec tant d'hypocrisie au secours du malheureux Louis XVI. Cette députation se montra à peine dans la cour des Tuileries; et avant qu'on eût tiré un seul coup de fusil, elle vint annoncer qu'il lui avait été impossible de pénétrer jusqu'au roi. Carnot, qui s'était séparé de ses collègues, ne rentra qu'après eux dans l'assemblée, et il y appuya de tout son pouvoir le décret de déchéance qui fut prononcé en présence de l'infortuné prince. Après cette catastrophe il fut un des membres de la commission qui prit les rênes de l'état et qui s'empara de tous les pouvoirs. Dans la distribution des rôles, le sien fut d'aller soumettre l'armée du Rhin au nouvel ordre de choses. Il fit sans peine jurer aux troupes obéissance aux décrets, et destitua quelques officiers qui parurent tenir à leur premier serment. Il avait aussi été chargé de vérifier, en passant par Soissons, s'il était vrai qu'on eût tenté d'empoisonner les soldats, en mettant du verre pilé dans leur pain. Lorsqu'il se fut assuré que ce n'était qu'une de ces inventions dont les agitateurs se servent, dans de pareilles circonstances, pour irriter la populace et la porter à des excès, il fit justice dans un rapport de cette fable ridicule. Il se rendit aussitôt après à la frontière des Pyrénées pour y faire aussi prêter serment par les troupes, et pour préparer la guerre avec l'Espagne, qui dès lors était regardée comme inévitable. Revenu dans la capitale, il y siégea à la Convention nationale où l'avait encore nommé le département du Pas-de-

Calais; et bientôt il eut à y voter dans le procès de Louis XVI, où il opina pour la mort sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution, déclarant que dans son opinion *la justice voulait qu'il mourût* et que *la politique le voulait également*, mais que *jamais devoir n'avait autant pesé sur son cœur*... Carnot fit ensuite divers rapports sur la réunion, à la république, de Stavelo, de Tournai, de Bruxelles et d'autres contrées. Oubliant toutes les déclarations par lesquelles l'assemblée nationale avait si hautement renoncé à toute espèce de conquêtes et d'agrandissement, il dit positivement que la France ne devait plus avoir d'autres limites que le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; que tout ce qui se trouvait en deçà en avait été séparé par l'usurpation, qu'il fallait le reprendre... ; que le droit de chaque nation est de s'unir à d'autres, si elles le veulent...; que les Français ne connaissent d'autres souverains que les peuples...,etc. Comme ce fut à cette époque (août 1793) que Carnot entra dans le fameux comité de salut public, et qu'il y eut dès le commencement la principale direction des affaires de la guerre et de la diplomatie, on ne peut pas douter que ces principes ne fussent en tout point conformes à ceux de ce nouveau gouvernement, et l'Europe ne put pas s'y méprendre. Envoyé plusieurs fois encore aux armées dans l'année 1793, Carnot se trouvait à la frontière du Nord au moment de la défection de Dumouriez, et il eut à prendre quelques mesures pour en empêcher les suites. Il était aussi présent à la victoire d'Hondschoot, et on l'y vit marcher avec courage à la tête des colonnes. Il ne déploya pas moins de valeur à Watignies où, par ses avis autant que par son exemple, il décida l'armée républicaine à tenir ferme dans le poste le plus important, et concourut ainsi glorieusement au déblocquement de Maubeuge. Après avoir acquis en peu de temps dans les nombreux évènements de cette courte campagne une grande expérience, l'infatigable membre du comité de salut public retourna à son poste; et dès lors il ne le quitta plus. Seul dans ce comité, qui pût avoir quelques idées sur la guerre, il fut le souverain arbitre de tout ce qui y avait rapport. C'était sans contredit à cette époque la partie la plus importante et la plus difficile du gouvernement, puisqu'il ne s'agissait pas moins que de créer, d'armer et de diriger à la fois quatorze armées. Carnot fut long-temps chargé de cet immense fardeau. Travaillant sans relâche, il restait seize heures par jour à son bureau, expédiait tous les ordres, et correspondait avec tout le monde, ne prenant pas même le temps d'aller dîner avec sa famille qui demeurait dans le voisinage. C'est ainsi qu'il put imprimer cette prodigieuse activité aux manufactures d'armes, à la fonte de l'artillerie, à la fabrication des poudres; c'est ainsi que la France isolée et séparée de toute l'Europe put trouver soudainement en elle-même des ressources que les utopistes les plus audacieux n'eussent pas soupçonnées; enfin c'est par une telle activité que des armées tout entières furent soudainement transportées de l'Océan au Rhin, des Alpes aux Pyrénées. Et il faut remarquer que Carnot était en même temps l'auteur des plans, et celui des instructions à tous les généraux. C'est donc à lui seul qu'appartient la conception de tant de grandes opérations qui signalèrent la mémorable campagne de

1794. Et cette campagne eut pour résultat non seulement la délivrance du territoire, mais la conquête des Pays-Bas et la dissolution de cette première coalition qui, après avoir annoncé de si grands projets et déployé des forces si considérables, agit ensuite avec tant de mollesse, si peu de concert, et ne parut occupée que de petits intérêts, quand on la crut près d'arriver aux plus grands résultats. Le comité de salut public, ou plutôt l'homme qui le dirigeait entièrement sous ce rapport, sut profiter admirablement de cette désunion des coalisés, de leur hésitation et de la dispersion de leurs forces. Tandis que le généralissime Cobourg faisait si méthodiquement, pour le compte de l'Autriche, la conquête de quelques places, Jourdan et Pichegru dirigés par Carnot, enveloppèrent en même temps ses flancs sur la Sambre et sur la Lys, menacèrent ses derrières jusqu'aux portes de Bruxelles, et le forcèrent enfin à se retirer et à délaisser, presque sans combattre, des conquêtes qui lui avaient coûté tant de sang et de travaux. Si ces deux généraux eussent eu affaire à un autre ennemi, il est bien sûr que, profitant de sa position centrale, cet ennemi n'eût pas manqué, en opérant sur son front, de marcher vers la capitale, dont il n'était qu'à cinq jours de marche, et de menacer ainsi dans sa base l'édifice révolutionnaire, en même temps qu'il était déjà si fortement ébranlé par la Vendée et par des factions de tous les genres; ou, si un tel plan lui eût paru trop hardi, il pouvait écraser successivement les deux armées républicaines qui, opérant à une si grande distance l'une de l'autre, s'étaient mises hors d'état de se secourir. Mais rien de tout cela n'était à craindre de la circonspecte Autriche, ni de son inhabile général; et les attaques excentriques, faites sur les ailes des alliés, suivant le système de Carnot, eurent un succès décisif. Si l'on se reporte à l'état des choses, et si l'on considère toutes les difficultés, tous les périls qui environnaient la république, on verra que cette campagne de 1794 est véritablement la plus importante, la plus glorieuse de cette époque. C'est donc, on ne saurait le nier, à celui qui l'avait conçue, qui en surveilla, qui en dirigea l'exécution, qu'appartient la plus grande partie de la gloire alors acquise à nos armes. Mais, il n'est que trop vrai, cette gloire fut souillée par d'inexcusables turpitudes, par d'horribles cruautés. Carnot s'est défendu avec beaucoup d'insistance d'y avoir pris la moindre part; mais nous ne pouvons l'en absoudre complètement : car, lors même qu'il serait vrai que, totalement absorbé par les détails de la guerre, il ne prît aucune part aux autres parties du gouvernement, n'est-il pas évident que dans les armées, comme dans l'intérieur, le système de terreur et de sang fut suivi avec la plus implacable rigueur, qu'elles eurent aussi leurs échafauds et leurs tribunaux révolutionnaires? Le code pénal militaire qui fut décrété à cette époque de violence et de tyrannie, et qui ne put pas être rédigé sans la participation ou du moins sans l'approbation de Carnot, était une véritable loi draconienne; il surpassait en férocité les plus horribles décrets de ces malheureux temps, et les applications en furent aussi rigoureuses que multipliées. Nous avons vu aux armées de Sambre-et-Meuse, lorsque ces armées s'immortalisaient par la victoire de Fleurus, nous avons vu passer chaque jour, en-

fassés dans des fourgons, les malheureux que la *commission militaire et révolutionnaire* venait de condamner à mort pour les moindres fautes de discipline, pour des fautes que naguère avaient eux-mêmes approuvées, provoquées, ceux qui les en punissaient si cruellement. Et les Custine, les Houchard, les Beauharnais, tant d'autres officiers ou généraux qui avaient de bonne foi servi la révolution, purent-ils être envoyés à l'échafaud sans les ordres ou du moins sans l'approbation du grand ordonnateur de toutes les choses de la guerre?... Nous ne nions pas que le rétablissement de la discipline ne fût devenu une nécessité, une condition de la victoire; mais la discipline et l'ordre ne pouvaient-ils donc être rétablis que par d'aussi effroyables moyens? et n'a-t-on pas vu plus tard les mêmes troupes, conduites avec sagesse et modération, offrir des modèles de valeur, de discipline, et obtenir d'aussi brillants succès? Et les dévastations du Palatinat, celles de la Vendée, les égorgements de Lyon et de Toulon, tout cela s'est fait par les armées, par les ordres du comité de salut public: Carnot a-t-il donc pu y rester étranger?... Nous pensons aussi que ses apologistes ont trop insisté sur ses dissidences avec Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ce n'est qu'après la chute de ces triumvirs que Carnot a lui-même parlé de ces dissidences; et ce ne fut pas sans étonnement qu'on l'entendit, à la suite du long rapport qu'il fit, dans la séance du 1er vendémiaire an III (sept. 1794), sur la reprise des quatre places du Nord, se livrer à une diatribe violente contre *l'homme à principes*, contre *ce monstre qui* selon lui *avait horreur de nos victoires*. Ces tardives révélations ne nous ont pas convaincu; et nous pensons au contraire que ce ne fut que par son extrême union, par son homogénéité, que le fameux comité fit d'aussi grandes choses. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la tribune et dans le public, tant que dura la puissance de Robespierre, on n'entendit jamais Carnot l'attaquer. Long-temps après la chute de Maximilien, lorsqu'on voulut poursuivre comme ses complices Barrère, Collot d'Herbois et Billaud, il prit ouvertement leur défense, et déclara qu'il ne séparerait jamais sa cause de la leur. C'était de la générosité et du courage sans doute, mais n'était-ce pas avouer qu'il avait partagé leurs torts? Dans toute cette époque postthermidorienne, Carnot eut peu d'influence; cependant il fut encore réélu membre du comité de salut public; mais il avait trop à faire de se défendre contre les attaques des ennemis de la Montagne. Compromis dans la tentative que firent les terroristes au 1er prairial an III (mai 1795), pour recouvrer le pouvoir, il fut dénoncé et accusé à plusieurs reprises par Gouly, Legendre, Henri-Larivière, etc., qui étaient près de le faire condamner, lorsque Bourdon de l'Oise s'écria: «Décréterez-vous d'accusation l'homme qui a organisé « la victoire? » Cette phrase le sauva; il recouvra même bientôt assez de crédit pour être réélu député par quinze départements à-la-fois, puis un des cinq directeurs qui furent chargés du gouvernement dans la nouvelle constitution. Il fut élu le cinquième, à la place de Sieyes qui avait refusé. Ses quatre collègues étaient en fait de gouvernement, et surtout de guerre, au nombre des hommes les plus médiocres que la révolution eût produits. Ainsi il se

trouvait encore appelé à diriger les plus grandes et les plus importantes affaires. Mais Barras, homme grossier et cupide, qui se croyait capable de conduire les affaires de la guerre, parce qu'il avait paru à cheval dans les rues, au 9 thermidor et au 13 vendémiaire, lui disputa avec beaucoup d'obstination le pouvoir militaire, tandis que les avocats Rewbel et La Revellière se montrèrent fort jaloux des affaires de l'intérieur et de la diplomatie : de telle sorte qu'il n'y eut plus que son ami Letourneur sur lequel il put compter. Ce fut alors que, peut-être encore moins par conviction que par opposition contre ses collègues, il poursuivit les terroristes dans plusieurs occasions, notamment à l'affaire du Camp de Grenelle. Cette direction inattendue lui valut quelques éloges dans les journaux et dans les discours de l'opposition ou du parti clichien, qui avait une grande influence, et qui était près d'obtenir la majorité dans les conseils. Carnot parut très-sensible à ces cajoleries, et se laissa peu-à-peu entraîner vers ce parti, auquel il était cependant bien difficile qu'il appartînt entièrement. Malgré l'opposition qu'il avait rencontrée au Directoire, de la part de ses collègues, c'était encore d'après ses plans que l'on conduisait la guerre; et ce fut selon son système excentrique que l'on fit les campagnes de 1795 et 1796 sur le Rhin (*Voy.* JOURDAN, au Supp.). Mais ces campagnes n'eurent pas le même succès que celle de 1794; les circonstances avaient changé; Clerfayt et l'archiduc Charles étaient d'autres hommes que le prince de Cobourg. La réputation militaire de Carnot souffrit un peu de ces revers, et il perdit encore bien plus de son crédit, lorsque Bonaparte eut commencé sa brillante carrière. On savait que c'était d'après ses propres plans que ce jeune général avait ainsi débuté, et que le Directoire n'avait eu qu'à les approuver. Mais, comme il devait s'y attendre, les directeurs en prirent bientôt de l'ombrage, et dès que Bonaparte eut remporté ses premières victoires, Carnot, revenant à son système d'excentricité et d'opérations divergentes, fit prendre par ses collègues un arrêté qui divisait l'armée d'Italie en deux parties; l'une devant, sous les ordres de Kellermann, faire face aux Autrichiens sur l'Adige; l'autre, sous Bonaparte, devant marcher contre Rome et le royaume de Naples. Le jeune conquérant comprit aisément les directeurs, et il insista pour rester seul le maître : il offrit sa démission, et déjà sa position était telle, qu'il fallut lui céder. Dès lors il décida, il dirigea tout à son gré, sans en prévenir les faibles directeurs, et quelquefois même sans leur en rendre compte. Carnot lui-même savait à peine ce qui se passait en Italie; et quand cette armée envoya dans la capitale des adresses véhémentes contre le parti des Clichiens, auquel il s'était lié; lorsque le lieutenant de Bonaparte, Augereau, vint y préparer la révolution du 18 fructidor, qui devait l'expulser du Luxembourg, il n'en fut pas même averti, et ne sut rien prévoir, ni rien empêcher, au point que, surpris dans son lit par les sbires de Barras, qui venaient pour l'arrêter, il n'eut que le temps de se sauver par une porte du jardin. Condamné à la déportation le même jour, ainsi que son collègue Barthélemy et tous les chefs du parti clichien ou royaliste, il se réfugia en Allemagne; et là on vit le républicain inflexible écrire sous la protec-

tion des rois contre les rois eux-mêmes, s'intituler avec orgueil l'un des fondateurs de la république, et surtout se répandre en amères invectives contre ses anciens collègues les directeurs qui l'avaient proscrit. C'est dans ce pamphlet qu'il fit imprimer à Augsbourg, sous le titre de *Réponse au rapport de Bailleul*, que se trouvent ces portraits si haineux et pourtant si vrais de Barras, de Rewbel, de La Revellière et de leur ministre Talleyrand. Ce volume fut bientôt réimprimé à Paris; et ce qui est assez remarquable, c'est qu'il l'y fut par les ordres du prétendant Louis XVIII et par les soins de ses agents, MM. Royer-Collard et Montesquiou. Ce prince avait jugé avec beaucoup de sagacité qu'une telle publication devait avoir sur l'opinion publique l'effet le plus décisif; et l'on ne peut douter qu'elle n'ait beaucoup contribué à renverser les trois directeurs, d'abord au 30 prairial, puis au 18 brumaire (oct. 1799). Aussitôt après cette dernière révolution, Carnot eut la permission de rentrer en France; et le nouveau consul le fit inspecteur-général, puis ministre de la guerre : mais, dans ce poste important, sa raideur et son inflexible probité lui suscitèrent beaucoup de tracasseries. Il eut de nombreuses querelles avec ses collègues et surtout avec le ministre des finances. Voyant d'ailleurs que le système de gouvernement s'éloignait de plus en plus de ses principes de républicanisme, il offrit sa démission, à plusieurs reprises, et la fit enfin accepter. Décidé alors à vivre dans la retraite, il alla habiter une petite maison de campagne qu'il possédait près d'Étampes; et là il ne fut occupé que de sciences, de littérature et de l'éducation de ses enfants. Après avoir disposé longtemps de toutes les richesses de l'état et de tous les emplois, de tous les honneurs, il était resté avec sa modeste fortune patrimoniale et le grade de chef de bataillon acquis par l'ancienneté. Pour le désintéressement et la probité, c'était un vrai Spartiate. On cite de lui un trait bien louable, et pour lequel il n'a peut-être pas eu un seul imitateur. Ayant été chargé, en 1800, de faire comme ministre de la guerre une tournée à l'armée du Rhin, il reçut en partant trente mille francs pour ses frais de voyage, et à son retour il remit au trésor la moitié de cette somme qui lui restait.... Il avait été nommé en 1795, lors de la création de l'Institut, membre de la classe des sciences mathématiques, et certes on ne peut nier que cet honneur ne fût parfaitement mérité; cependant il en fut privé après le 18 fructidor, lors de sa proscription, et, ce qui est bien remarquable, c'est que ce fut Napoléon Bonaparte qui prit sa place. Ce général resta sans doute étranger à cet outrage; et nous devons dire à sa louange qu'une de ses premières pensées, après le 18 brumaire, fut de le réparer. Ainsi Carnot était rentré à l'Institut, lorsqu'il revint à la vie privée, après sa démission du ministère de la guerre, et dès ce moment il en fut un des membres les plus laborieux. Il y lut un grand nombre de rapports, de mémoires, et publia plusieurs ouvrages importants, entre autres son Traité *sur la défense des places*, que le ministre de la guerre son successeur l'avait invité à composer, par ordre de l'empereur, et qui, malgré quelques dissidences théoriques, est devenu un ouvrage classique dans toute l'Europe. Rendu

ainsi à ses premiers goûts, à ses anciens travaux, Carnot était décidé à leur consacrer le reste de sa vie, quand il fut appelé au tribunat. C'était le seul pouvoir où une ombre d'opposition pût encore se montrer. Cette position convenait parfaitement à Carnot; et il ne laissa échapper aucune occasion de s'opposer aux progrès du pouvoir absolu, d'abord en votant avec la minorité contre le consulat à vie, ensuite contre l'institution de la Légion-d'Honneur, enfin, seul et à la suite d'un long discours, contre l'élévation de Napoléon à l'empire. Il termina cependant en déclarant que si, malgré son opinion, cette loi était adoptée, il s'y soumettrait sans murmure, parce que son système avait toujours été de rester soumis à l'ordre de choses existant. On sait que le tribunat survécut peu au renversement de la république; Carnot n'en éprouva point de regret, et il rentra avec joie dans sa maison des champs. Il a dit lui-même que le temps qu'il y passa, occupé de sciences et de soins domestiques, fut le plus heureux de sa vie. Ne songeant à la fortune que pour sa famille, qui était nombreuse, il jouissait en vrai philosophe de la position qu'Horace a si bien nommée *aurea mediocritas*, lorsque Napoléon, au milieu de ses victoires sur l'Autriche en 1809, se rappela l'homme qu'il pouvait, à bon droit, en considérer comme la cause première, et lui envoya le brevet d'une pension de dix mille francs que certes il n'avait pas demandée. Toutefois il alla en remercier l'empereur à son retour, et dans une longue audience il lui parla beaucoup de ses victoires. Napoléon, à son tour, s'entretint avec lui très-affectueusement, et il lui rappela sans aigreur sa démission, son vote au tribunat, qui, d'abord, lui avait donné de l'humeur; mais qui plus tard, en y réfléchissant, n'avait fait qu'augmenter son estime; et il ajouta: « Beaucoup de vos collègues pensaient comme vous intérieurement, « mais vous avez eu seul le courage « de le dire. » Et en le congédiant jusqu'à la salle d'audience : *Adieu, monsieur Carnot : tout ce que vous voudrez, quand vous voudrez et comme vous voudrez.* Il y avait sans doute dans ce peu de paroles beaucoup de gasconnade; et le décevant empereur était bien sûr de n'être pas pris au mot. Carnot retourna vivre en paix dans sa modeste demeure; et il ne demanda rien, jusqu'au moment où il vit la France envahie et le trône impérial près d'être renversé. Ce fut le 24 janvier 1814 qu'il écrivit à Napoléon. « Aussi long-temps que « le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir « à V. M. des services que je n'ai pas « cru lui être agréables; aujourd'hui « que la mauvaise fortune met votre « constance à une grande épreuve, « je ne balance pas à vous faire l'offre des faibles moyens qui me « restent : c'est peu, sans doute, que « l'offre d'un bras sexagénaire; « mais j'ai pensé que l'exemple d'un « soldat dont les sentiments patriotiques sont connus pourrait rallier « à vos aigles beaucoup de gens incertains... Il est encore temps « pour vous de conquérir une paix « glorieuse, et de faire que l'amour du grand peuple vous soit « rendu... » Quelques expressions de cette lettre, surtout les dernières, étaient assez sévères; mais Carnot n'avait jamais été flatteur, et Napoléon ne s'en offensa pas. Dans le besoin où il était de bons officiers il l'accueillit avec empressement et l'envoya

commander Anvers, celle de toutes les places à laquelle il attachait le plus d'importance. Déjà cette ville était entourée d'ennemis, et le nouveau gouverneur eut beaucoup de peine à y pénétrer. Il y trouva une garnison suffisante, dévouée, et complètement pourvue de vivres et de munitions. Avec un tel homme et de pareils moyens, Anvers eût soutenu le plus long siège. Il repoussa d'abord, comme il devait le faire, les attaques et les sommations insidieuses du Prussien Bulow, puis les sollicitations, les prières de son ancien ami, Bernadotte, devenu prince suédois. Enfin il soutint quatre jours de bombardement, et il n'adhéra qu'avec beaucoup de peine aux actes du gouvernement provisoire. Ce ne fut qu'après s'être bien assuré de l'abdication de Napoléon, et du rétablissement de l'ancienne famille royale, qu'il consentit à reconnaître Louis XVIII. Ne voulant pas alors remettre lui-même aux étrangers le précieux dépôt qu'il avait été chargé de conserver à la France, il se hâta de revenir dans la capitale; et ce qui fut véritablement fait pour étonner, c'est qu'il voulut aussitôt être admis devant le roi et les princes. Prenant à la lettre et dans leur sens le plus étendu les mots *union et oubli* que Louis XVIII venait de prononcer, l'ancien ennemi des rois, le juge de Louis XVI voulut que le frère de ce malheureux prince, que sa fille même, l'accueillissent comme ils eussent fait de tout autre général, de tout autre chef de l'armée française; et parce qu'il éprouva quelque froideur, parce qu'on ne lui fit pas ouvrir à l'instant les deux battants de la porte royale, il sortit courroucé, et, saisissant sa plume, il écrivit sous le titre de *Mémoire au roi* le plus violent, le plus amer des libelles que la restauration ait essuyés. Ce n'était pas seulement une justification, une apologie du régicide, c'était une attaque très-vive, une longue diatribe contre toutes les institutions, contre tous les amis de la monarchie que l'on rétablissait. L'auteur a déclaré que ce fut sans sa participation, même contre sa volonté, que l'on imprima et que l'on publia un tel pamphlet; ses amis sont allés jusqu'à dire que c'était la police royale, qui avait fait elle-même tout cela... Ce qu'il y a de sûr, c'est que les ennemis de cette naissante restauration, qui dès lors étaient fort audacieux, considérèrent ce libelle comme un très-bon moyen d'agression, qu'il fut imprimé en très-grand nombre, colporté, crié dans les rues sous le nom et en présence de Carnot, et que tous les journaux, toutes les brochures qui parurent depuis contre le gouvernement en empruntèrent, en copièrent les pensées et jusqu'aux expressions. Ainsi on ne peut nier que le *Mémoire au roi* n'ait beaucoup contribué à préparer la révolution du 20 mars 1815. L'auteur s'est néanmoins vivement défendu de toute espèce de concours aux intrigues qui précédèrent cette révolution. Quoi qu'il en soit, dès que Napoléon fut rentré aux Tuileries il y fit appeler son ancien ministre; et ce ministre autrefois si difficile, si peu malléable, accepta sans hésiter le titre de comte, celui de pair de France, et le portefeuille de l'intérieur. Il est bien vrai que Napoléon eut l'adresse de lui faire croire qu'il avait changé de système; que, renonçant à ses projets de conquête et de monarchie absolue, il allait gouverner avec des idées libérales, même républicaines. Se croyant encore aux premiers jours

de la révolution, Carnot revint avec joie à toutes ses vieilles utopies; et il s'efforça de donner à la liberté de la presse la plus grande latitude, d'armer et de multiplier les gardes nationales, les fédérés, etc., etc. Dans son enthousiasme il écrivait à Napoléon : « Le 20 mars doit nous « faire remonter tout d'une haleine « au 14 juillet... » (1) Mais l'illusion ne fut pas longue; et lorsque l'empereur partit pour sa dernière campagne, les républicains ne doutaient déjà plus que sa première victoire dût le soustraire à leur influence. Carnot fit néanmoins encore tous ses efforts pour soutenir l'empereur; mais c'était moins par attachement pour sa personne et son gouvernement que par la crainte du retour des Bourbons, qu'il redoutait par-dessus tout. C'est lui qui vint annoncer à la chambre des pairs le désastre de Waterloo, et il eut, à cette occasion, une vive altercation avec le maréchal Ney. Ce fut un spectacle bien étonnant, un contraste remarquable, que celui qu'offrit dans cette circonstance le désespoir d'un guerrier si long-temps appelé *le brave des braves* avec le calme, la fermeté et le véritable courage de l'impassible conventionnel. Jusqu'au dernier moment Carnot ne parut désespérer de rien; et seul, au milieu de la consternation universelle, il songea aux moyens de salut. Persuadé que dans une telle crise le nom et la valeur de Napoléon pouvaient seuls encore sauver la chose publique, il s'opposa vivement à l'abdication; et ce qui est bien remarquable de la part de l'ancien tribun, qui seul avait osé voter contre l'élévation du trône impérial, on le vit en 1815, lorsque cette abdication fut prononcée, se cacher le visage dans ses mains pour répandre des larmes. Il consentit encore alors à être un des cinq membres de la commission de gouvernement. Mais ce pouvoir éphémère n'eut que le temps d'accepter la capitulation de Paris et d'envoyer derrière la Loire les débris de l'armée. Après d'inutiles efforts pour que Napoléon pût reprendre le commandement des troupes, Carnot fit tout ce qui dépendait de lui pour hâter son départ, et le diriger vers l'Amérique du nord. Aussitôt après le retour du roi, il se retira encore une fois à sa maison de campagne; et ce fut là qu'il reçut

(1) Ici doit être recueilli un document historique peu connu, c'est la minute de la main de Carnot, d'une lettre et de deux projets de décrets adressés à Napoléon après la proclamation du fameux acte additionnel. Ces pièces prouvent, plus que toute autre chose à quel point Carnot se faisait illusion, et combien il connaissait peu celui à qui il écrivait ainsi : « Sire, veuillez en croire un homme qui ne vous a jamais trompé, et qui vous est sincèrement dévoué. — La patrie est en danger; le mécontentement est général, la fermentation augmente sans cesse dans les départements comme à Paris; la guerre civile est près d'éclater dans plusieurs parties de la France. — Je propose à votre majesté deux projets de décrets que je crois propres à rétablir le calme et à vous rallier la masse des citoyens : il faut qu'ils soient rendus *proprio motu*, et non sur le rapport d'aucun ministre ni délibération du conseil d'état. Il serait à souhaiter qu'ils fussent affichés dans la journée. Je suis avec, etc. *Signé* CARNOT. » Suit la minute des deux projets de décrets : « Napoléon, empereur des Français, etc. Notre intention étant de ne laisser subsister aucune trace de la féodalité, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : A dater de la publication du présent décret, les dénominations de *sujet* et de *monseigneur* cesseront d'être en usage parmi les Français. » — « Napoléon, empereur des Français, etc. La liberté de la presse nous ayant fait connaître que le vœu du peuple français indique de nouvelles améliorations dans l'acte constitutionnel proposé à son acceptation, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1. La chambre des représentants statuera, de concert avec nous, dans sa prochaine session sur les modifications dont l'acte constitutionnel est susceptible pour son perfectionnement. — Art. 2. La nouvelle rédaction de cet acte sera soumise à l'acceptation du peuple dans ses assemblées primaires. » — Napoléon ne suivit pas le conseil de son ministre, et il aima mieux tomber en souverain absolu que de rester roi sans *sujets*.

V—VE.

l'ordre de se rendre en surveillance à Blois, comme inscrit sur une liste de proscription qu'avait dressée son collègue Fouché. Mais des hommes puissants prenaient intérêt à son sort : l'empereur Alexandre surtout, adressa pour lui plusieurs représentations au gouvernement royal ; et, lorsqu'il les vit inutiles, ce prince lui fit donner un passe-port pour ses états. Carnot se rendit à Varsovie, où le grand-duc Constantin le reçut avec beaucoup d'égards. Il fut aussi reçu par les patriotes polonais avec de grandes démonstrations de sympathie et d'intérêt. Mais, soit que ces démonstrations eussent donné de l'ombrage, soit que le climat lui fût réellement contraire, on le vit bientôt revenir en Allemagne et se fixer à Magdebourg avec le consentement du gouvernement prussien, qui lui avait refusé un asile dans ses provinces rhénanes. C'est à Magdebourg que Carnot a passé les dernières années de sa vie dans l'étude et les chagrins de l'exil, et c'est là qu'il est mort le 2 août 1823. Peu d'hommes ont été autant loués, autant décriés. Son savoir, sa probité et son désintéressement furent incontestables. Si l'on ne peut approuver toutes ses opinions et toute sa conduite politique, on doit au moins dire qu'il ne fit jamais rien que par enthousiasme et par conviction. Nous l'avons sans doute représenté avec assez de vérité sous ce double rapport. Si c'est un moyen de déplaire également à ses partisans et à ses détracteurs, nous sommes au moins bien assurés qu'il n'en sera pas de même à l'égard de la postérité. Dumouriez a dit qu'il fut un philosophe austère, un parfait citoyen et un grand homme ; et il ajoute à ce portrait un peu flatté une opinion plus remarquable de sa part, c'est que Carnot fut *le créateur du nouvel art militaire en France*, lequel lui (Dumouriez) *n'avait eu que le temps d'esquisser, et que Bonaparte a perfectionné*... Sous ce rapport, Napoléon ne lui a pas rendu la même justice. « Carnot, dit-il (*Mémoires « de Montholon*, III, 124), n'avait « aucune expérience de la guerre ; « ses idées étaient fausses sur toutes « les parties de l'art militaire, même « sur l'attaque et la défense des pla- « ces et sur les principes des fortifi- « cations qu'il avait étudiés toute « sa vie. Il a imprimé sur ces matiè- « res des ouvrages qui ne peuvent « être avoués que par un homme qui « n'a aucune pratique de la guerre. » Ici on reconnaît trop le caractère envieux de Napoléon, qui n'a reconnu de vrai mérite dans aucun de ses rivaux ; mais peut-être aussi que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, ses opinions et ses jugements ont été tronqués ou dénaturés par les compilateurs de Sainte-Hélène. Les écrits scientifiques de Carnot sont : I. *Essai sur les machines en général*, Dijon, 1786, Paris, 1804, in-8°. II. *Œuvres mathématiques*, 1796, 1797, in-8°. III. *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*, 1797, in-8° ; 2e édition, 1813 : trad. en allem. par Hauff, Francf., 1800, in-8° ; en angl. par Dickson, Londres, 1801. IV. *Lettre au citoyen Bossut, contenant quelques vues nouvelles sur la trigonométrie*, 1800, in-8°. V. *De la corrélation des figures de géométrie*, Paris, 1801, in-8° ; traduit en allem. par Schellig, Dresde, 1804, in-8°. VI. *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*, Paris, 1803, fig. ; trad. en allem. par Weiss, Leipzig, 1804, in-8°.

VII. *Géométrie de position, à l'usage de ceux qui se destinent à mesurer des terrains*, Paris, 1803, in-4°. fig. : trad. en allem. par F.-K. de Heiligenstein, Manheim, 1804, 2 vol. in-8°, avec la Métaphysique du calculinfinitésimal. C'est le chef-d'œuvre de l'auteur, qui, tout en donnant un grand nombre de théorèmes entièrement nouveaux, y réduit toute la trigonométrie rectiligne à une seule figure. VIII. *Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace, suivi d'un essai sur la théorie des transversales*, Paris, 1806; ibid., 1815, in-4°, figures. IX. *De la défense des places fortes* (composé par ordre de l'empereur pour l'instruction des élèves du corps du génie); troisième édit., 1812, in-4° (trad. en angl., par Monta'embert, Londres, 1814, in-8°). Quelques militaires ont attaqué très-vivement cet ouvrage, sur le mérite duquel les opinions des juges compétents sont très-divisées. X. *Mémoire sur la fortification primitive, pour servir de suite au traité de la défense des places fortes*, Paris, 1823, in-4°, pl. (posthume). Parmi les ouvrages politiques et discours imprimés de Carnot (2), nous indiquerons seulement XI. La fameuse *Réponse de L.-H.-M. Carnot... au rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor au conseil des cinq-cents par J.-Ch. Bailleul*, etc., in-12, 228 pp., sans date (plusieurs éditions tant allemandes que françaises : trad. en all., Hambourg, 1799, in-8°; trad. en angl., Londres, 1799, in-8°). XII. *Second Mémoire de Carnot*, Hambourg, 1799, in-12 de 43 pag. XIII. *Discours contre l'hérédité de la souveraineté en France* (prononcé au tribunat, 2 floréal an XII), 1804, in-8°. XIV. *Mémoire adressé au roi en juillet* 1814, *par M. Carnot, lieut.-gén.*, etc., etc., Paris, 1814, in-8°, réimprimé au moins sept fois en 1815 et reproduit aussi dans le *Lynx* (3). XV. *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le 1er juillet* 1814, Paris, 1815, in-8°, 2e édit. XVI. *Correspondance inédite de Carnot avec Napoléon pendant les cent-jours*, Paris, 1819, in-8°. La publication n'est point du fait de Carnot, pas plus que celle de la *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte avec le comte Carnot*, qui avait précédé. Quelques œuvres littéraires termineront cette nomenclature; ce sont : XVII. *Eloge de M. le maréchal de Vauban*, Dijon, 1784, in-8°, auquel il faut joindre *Observations sur la lettre de M. Chaudelos de Laclos contre l'Éloge de M. le maréchal de Vauban*, 1785, in-8°. XVIII. *Opuscules poétiques de M. le général L.-H.-M. Carnot*, Paris, 1820, in-8°. XVIII. *Recueil de lettres de deux amants*, Paris, an IX, 9 volumes in-18 (anonyme et douteux) : les 6 premiers volumes ont été réimprimés sous le titre de *Lettres secrètes et amoureuses de deux personnages célèbres de nos jours*, Paris, 1819, 4 vol. in-18.

(2) Ces écrits sont en assez grand nombre : son discours au tribunat contre l'élévation de Bonaparte à l'empire, prononcé le 1er mai 1804, eut plusieurs éditions, et fut crié sans obstacle dans les rues de Paris pendant quatre jours.
V—VE.

(3) Il parut plusieurs réfutations de ce Mémoire, dont une par A. Guesnet, de 52 pag., in-8°. Une autre a pour titre : *le Jacobinisme réfuté*, in-8°, de 85 pag., écrit anonyme attribué à M. F.-M. Guillot, se disant instituteur. V—VE.

XX. Don Quichotte, poème héroï-comique en VI chants, Leipzig, 1820, in-18 (4). La Vie de Carnot a été écrite avant sa mort par le baron de B***, Paris, 1816, in-12. Diverses notices sur son compte se trouvent éparses dans la *Revue encyclopédique*, le *Constitutionnel*, les *Zeitgenossen*, etc., et à la tête des *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*, rédigés d'après ses manuscrits, sa correspondance inédite, et ses écrits, par P.-F. Tissot. — Son fils aîné (*Sady*), qui était capitaine du génie, est mort en 1832, victime de l'épidémie cholérique. Il avait publié, en 1824, des *Réflexions sur la puissance motrice du feu et les machines propres à la développer*, in-8°. — Le second (*Hippolyte*), qui l'avait accompagné dans son exil, se propose de publier les *Œuvres* de son père précédées de *Mémoires* sur sa vie. M—D j.

CARO (don Ventura ou Bonaventure), général espagnol, naquit à Valence, vers 1742. Militaire et chevalier de Malte dès sa jeunesse, il était lieutenant dans les gardes wallones, lorsqu'en 1775 il fit partie de la malheureuse expédition contre Alger (*Voy.* O-Reilly, t. XXXII), où périt son frère aîné, le marquis de la Romana, maréchal-de-camp. Des bruits calomnieux ayant attribué à l'imprudence et à l'insubordination de ce général le mauvais résultat d'une entreprise mal conçue et plus mal exécutée, Caro le justifia dans un mémoire qu'il présenta au roi, et il obtint de ce monarque les témoignages les plus authentiques et les plus flatteurs pour l'honneur de son frère. Employé pendant la guerre contre l'Angleterre, Caro se distingua, en 1781, aux sièges de Mahon et du fort Saint-Philippe. Il était alors colonel et premier aide-de-camp du duc de Crillon, qui lui fit donner le commandement de Minorque, après l'entière réduction de cette île en 1782. Il fut nommé en même temps brigadier et parvint bientôt aux grades de maréchal-de-camp et de lieutenant-général. Sur la fin de 1790, il fut envoyé dans la Galice où quelques troubles avaient éclaté : quand l'ordre fut rétabli dans cette province, il en devint le capitaine-général. Il passa avec le même titre dans celle de Guipuzcoa, lorsque la guerre parut imminente entre la France et l'Espagne ; et dès qu'elle fut déclarée (mars 1793), il reçut le commandement de l'armée, et vint occuper la montagne de Saint-Martial et les hauteurs de Vera, depuis Fontarabie jusqu'à Echalar où il établit de nombreuses batteries qui rendirent cette position inexpugnable. Il traversa la Bidassoa le 22 avril, prit et détruisit une redoute construite par les Français sur la montagne de Louis XIV, brûla leur camp de Biriatou et obtint des succès tels qu'on craignit pour Bayonne. Le 1er mai, il força le camp que le général Servan avait établi à Sare, et l'incendia malgré les efforts du brave La Tour d'Auvergne. S'il eût su profiter de cette victoire, il se serait rendu maître du cours de l'Adour. Le 6 juin il en remporta une seconde à Château-Pignon, et fit prisonnier le général

(4) Parmi les premiers travaux législatifs de Carnot, nous eurons *sa déclaration des droits du citoyen* (1793, in 8°, de 12 pag.) ; elle est en 22 articles, et a pour base cette maxime : « chacun doit aider ses semblables autant qu'il le peut sans nuire à ses propres avantages ; et nul ne peut blesser les intérêts d'autrui sans nécessité pour lui-même. » On voit que ce n'est pas tout-à-fait la maxime regardée comme principe de toute morale : *Ne fais point aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même.* Carnot regarde cette maxime comme *fausse ou au moins très-obscure*. V—ve.

Lagénetière. Trop de circonspection l'arrêta encore et l'empêcha de marcher sur Saint-Jean Pied-de-Port. Il se contenta de détruire le fort d'Andaye et d'occuper plusieurs positions sur la rive droite de la Bidassoa, d'où il fut bientôt rejeté sur la rive gauche, quoique à l'attaque de Biriatou, le 13 juillet, le marquis de la Romana son neveu (*Voy.* ce nom, t. XXXVIII) eût repoussé les Français conduits par La Tour-d'Auvergne. A l'affaire d'Urrugne, où Caro commandait en personne, le 23 juillet, il fut renversé de cheval, tandis qu'il ralliait les fuyards, et il aurait été fait prisonnier, sans le secours des contrebandiers espagnols qui le ramenèrent à Irun. Il répara ces échecs, et à la fin de la campagne il était maître du cours entier de la Bidassoa et des sommets les plus avantageux des Pyrénées. Appelé à Madrid, en février 1794, pour discuter les plans de la campagne suivante, il fut promu à la grand'croix de l'ordre de Charles III. De retour à son armée, il dirigea le 25 avril une attaque générale, depuis la vallée de Bastan en Navarre jusqu'au bois d'Irati. Malgré le succès de cette expédition elle n'aboutit qu'à venger des incendies par d'autres incendies. Les Français ayant repris la vallée des Aldudes, et forcé les défilés qui protégaient celle de Bastan, don Ventura Caro tenta, le 15 et le 23 juin, contre leur aile droite, qu'il croyait affaiblie par cette diversion, deux autres attaques dont la première fut sans résultat décisif, et la seconde échoua. Reconnaissant alors l'impossibilité de conserver la vallée de Bastan, il proposa au gouvernement de l'évacuer et de se borner à défendre les fortes positions d'Irun et de Vera qui, sur ce point, suffisaient pour préserver l'Espagne d'une invasion. Les intrigants de la cour ayant fait rejeter ce système fondé sur la raison et l'expérience, Caro donna sa démission et fut remplacé dans le commandement par le vieux comte de Colomera (*Voy.* Alvarez, LVI, 248) qui ne put empêcher les Français commandés par Moncey, d'emporter en cinq semaines les redoutes de Biriatou, de Vera, d'Irun et de Saint-Marcial; de s'emparer de Fontarabie, du Port-du-Passage, et d'établir leur quartier-général à Tolosa. Avec plus de talents et d'activité, le successeur de Colomera (*Voy.* Castel-Franco dans ce volume) fit de vains efforts pour arrêter la marche des Français, dont l'arrivée jusqu'à l'Ebre contraignit la cour d'Espagne à conclure la paix de Bâle (1795). Caro, à qui l'on avait rendu une justice tardive, fut alors nommé gentilhomme de la chambre du roi. Mais son zèle et son habileté pouvaient être plus utilement employés, et l'occasion se présenta de les mettre à l'épreuve. Des troubles ayant éclaté en sept. 1801 à Valence, Caro fut nommé capitaine-général de cette province, où l'ascendant de son nom estimé dans le pays, et la promptitude, la juste sévérité de ses mesures rétablirent bientôt la tranquillité. En 1802, il obtint le grade de capitaine-général des armées (1). Ce fut lui qui, en 1808, après les événements de Bayonne et de Madrid auxquels il ne prit aucune part, s'étant retiré dans sa province natale, ou en ayant reçu le

(1) Le grade de capitaine-général des armées équivaut, en Espagne à celui de maréchal de France, et ne doit pas être confondu avec celui de capitaine-général de province, qui n'est pas inamovible comme le premier, et qui est conféré temporairement à des lieutenants-généraux.

gouvernement de la part de la junte provisoire, protégea les Français établis à Valence, contre la fureur populaire, et repoussa le général Moncey qui avait cru s'emparer de cette ville par un coup de main. Caro mourut peu de temps après, ne laissant que des enfants en bas âge, parce qu'il s'était marié dans les dernières années de sa vie (2). A—T.

CAROLINE-MARIE, reine de Naples, devait le jour à l'empereur François Ier et à la célèbre Marie-Thérèse. Née le 13 août 1752, elle n'était que dans sa seizième année lorsque le 12 mai 1768 elle épousa le roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV (ou Ier) âgé lui même de dix-sept ans. Une stipulation du contrat de mariage réservait à la jeune reine entrée et voix délibérative au conseil, dès qu'elle aurait donné un héritier au trône. Il est assez évident que, par cet arrangement, l'Autriche, dont les yeux toujours fixés sur l'Italie se portaient surtout avec regret vers ce beau royaume dont la paix d'Utrecht l'avait dotée en partie, s'était promis d'influencer de toutes ses forces dans la politique des Deux-Siciles. Caroline-Marie ne manquait pas de dispositions pour le rôle que lui destinait la prévoyance de sa mère. A des goûts de dissipation et de mollesse napolitaines elle unissait dès-lors les germes d'une ambition que quelques avis suffirent pour développer. Spirituelle et brillante, hautaine et hardie, active même, si l'on peut donner le nom d'activité à un besoin effréné de mouvement et d'émotions, elle ne devait point avoir de peine à subjuguer l'indécision et l'indolence du faible monarque qu'on lui donnait pour époux, et qui, jusqu'à la fin de sa vie, devait être l'instrument de qui saurait le diriger. Aussi la nouvelle souveraine n'attendit-elle pas la naissance d'un prince royal (1774) et son entrée réelle au conseil pour arracher à la condescendance de son mari le droit de prendre part aux affaires ; mais c'est surtout à partir de l'émeute de Palerme, en 1773, que son ascendant se fit sentir. Elle profita fort habilement de cet incident pour ruiner le crédit du marquis de Tanucci qui, chef du conseil de régence pendant la miaorité de Ferdinand, avait gardé le premier rôle à la cour. Un fort parti secondait les efforts de la reine contre ce représentant des idées philosophiques, et l'opinion populaire, déjà lésée par l'expulsion des jésuites, était plutôt favorable qu'hostile au renversement du système ministériel; et la cour de Rome, qui jamais, depuis les Hohenstauffen, n'avait eu tant de répugnances à combattre dans le gouvernement des Deux-Siciles, poussait de toutes ses forces à ce changement. Le refus que fit le marquis en 1776 de présenter au saint-père le tribut annuel de la haquenée détermina enfin sa chute : il reçut sa démission au mois d'oct. et fut remplacé par le marquis de la Sambuca, ambassadeur à la cour de Vienne. Un mouvement de réaction

(2) Quelques biographes ont confondu don Ventura Caro avec ses neveux, D. Juan Caro et D. Joseph Caro, nés à Majorque et frères du dernier marquis de la Romana. Mais D. Juan Caro n'était pas encore colonel en 1807, comme il est constaté dans l'Almanach militaire espagnol de cette année. Il servait sous les ordres de son frère le marquis, en Poméranie, puis en Danemarck, et ne revint, en Espagne qu'en nov. 1808. Ce fut son frère D. Joseph qui, en avril 1810, défendit Valence contre les premières attaques de Suchet, qu'il força à la retraite. Quant à D. Juan, quoiqu'il eût suivi le parti des cortès de 1810 à 1814, il se soumit à Ferdinand VII, fut nommé capitaine-général de la Nouvelle-Castille, et mourut à Alcala de Henarès, en 1820. Le roi accorda à sa veuve une pension de douze mille réaux.

se fit sentir dès-lors, sans que toutefois on donnât satisfaction complète à la cour de Rome. Il fallut l'intervention du roi d'Espagne, Charles III, père de Ferdinand et précédemment roi des deux Siciles, pour que son successeur se remît à payer sa redevance féodale : encore en cette occasion usa-t-on de demi-mesures qui sans rien décider ajournaient la discussion. Le grand-officier chargé de remettre la haquenée et six mille ducats (au lieu de dix mille) les présentait en disant que par cet acte le roi voulait témoigner sa vénération aux apôtres saint Pierre et saint Paul ; et le pape répondait qu'il acceptait le canon féodal de la cour de Naples. Cette cérémonie se renouvela tous les ans, de 1777 à 1788. Un décret royal du 12 juillet 1779 porta un coup plus sensible à la cour pontificale, en lui enlevant le droit de dépouille des évêques et les revenus des sièges vacants dont l'administration fut confiée à un commissaire. Sur le rapport d'une commission chargée d'examiner la légitimité des droits payés à la chancellerie romaine pour chaque diplôme qu'on en recevait, la rétribution arrêtée pour la construction de la basilique de Saint-Pierre et pour l'entretien de la bibliothèque du Vatican, le roi déclara que tous ces paiements n'étaient pas dus et en ordonna la suppression. On annula aussi le droit de patronage du pape dans le royaume de Naples pour tous les cas où un fief, un bien-fonds quelconque était attaché à un bénéfice ; tandis qu'en Sicile, par une marche plus préjudiciable encore à la cour de Rome, le roi, qui jusqu'alors n'avait nommé qu'à vingt-six évêchés sur plus de cent, annonça que dorénavant il nommerait à tous les sièges. Ainsi ceux qui avaient remplacé Tanucci, non seulement le continuaient, mais le développaient et peut-être l'exagéraient en reprenant si brusquement ce qu'on pouvait nommer des droits acquis. Pendant ce temps le ministère avait changé. Après avoir cherché long-temps la faveur de la reine, le marquis de la Sambuca, croyant son crédit inébranlable, s'était avisé de secouer le joug de sa protectrice, et pour y parvenir il s'appliqua surtout à rendre les affaires odieuses au roi, qui tout en travaillant avec ses ministres ne manquait jamais dans les circonstances un peu délicates de prendre l'avis de sa femme. Mais la vigilance avec laquelle celle-ci éclaira toutes les démarches de la Sambuca déjoua ses ruses. On avait beaucoup compté sur les maîtresses. La reine s'y prit de manière que nulle femme capable d'acquérir de l'influence ne pût contrarier ses plans : ainsi par exemple fut éloignée la belle madame Goudar sur laquelle une intrigue de cour avait fixé les yeux du monarque, et qui reçut l'ordre de quitter Naples dans vingt-quatre heures. Moins sévère pour des inclinations sans conséquence et de la nature de celles qui donnèrent naissance au fameux village de Santo-Leucio, Caroline obtint de jour en jour, et par ce qu'elle permettait et par ce qu'elle empêchait, un ascendant plus incontestable. Deux partis régnaient à la cour de Naples. L'un était le parti espagnol ou, si l'on veut, français, lequel tendait à donner tout son développement au pacte de famille ; l'autre était le parti autrichien, contraire à tout agrandissement de la maison de Bourbon, contraire par là même à l'influence espagnole. Ce ne fut pas sans peine que la reine fit triompher ce dernier. Ferdinand avait

la plus grande déférence pour son père, et le marquis de la Sambuca le confirmait dans ces sentiments. Enfin en 1784 une lettre de ce ministre à Charles III, où la reine était représentée sous des couleurs peu favorables, fut interceptée par cette princesse. Ferdinand, pour venger l'outrage fait à son épouse, renvoya le marquis dans ses terres, et le remplaça par le besançonnais Acton. Au pacte de famille succéda dès-lors une politique anglo-autrichienne, dont l'ambassadeur de la Grande-Bretagne fut l'ame. Ferdinand eût bien voulu adopter un tiers-parti, mais rarement les tiers-partis réussissent. Telle fut même la lassitude qu'il éprouva de se voir toujours jeté dans des mesures antipathiques à ses affections, qu'il voulut s'affranchir, et qu'avec l'aide du marquis de Matallana, ambassadeur d'Espagne, non seulement il se mit derechef en rapport avec son père, mais il projeta un voyage à Madrid. C'est à cet effet que Charles III fit présent à son fils du vaisseau de ligne le Saint-Joachim qui arriva bientôt à Naples, et à bord duquel s'embarquèrent effectivement Ferdinand et la reine, en mai 1786. Mais celle-ci sut empêcher le voyage de s'accomplir. On fit relâche à Livourne; de Livourne on alla dans quelques autres villes toscanes, puis à Florence, où les souverains des Deux-Siciles revoyaient l'un une sœur, l'autre un frère. L'été se passa ainsi; le projet de voyage en Espagne fut remis, et l'on revint à Naples plus Autrichien et moins Espagnol que jamais. Santo-Marco et le comte de Caramanica entrèrent dans le conseil, où vainement Caracciioli voulut s'opposer à leurs projets. C'est alors que les disputes avec le Saint-Siége montèrent au plus haut point d'animosité. Les pamphlets pleuvaient de tout côté sur le triumvirat napolitain; et, dans les conversations particulières, on n'épargnait ni l'ambassadeur Hamilton, ni la reine. On reprochait surtout à celle-ci son amour pour lady Hamilton. Cet amour allait jusqu'à la passion, et il donnait lieu à des bruits fort étranges. On ne parlait pas avec plus de ménagement de la faveur dont jouissait à la cour le beau Caramanica. L'éloignement de ce seigneur, qui eut le titre de vice-roi de Sicile, ne fut qu'un léger échec pour le parti dominant; et, en 1788, la mort de Charles III en Espagne affranchit Acton de toute contrainte: car le roi ne ressentait rien, pour son frère Charles IV, de l'affection qu'il avait eue pour son père. Dès 1788, la haquenée fut refusée; et en réponse aux plaintes du pape il fut déclaré nettement que l'on consentait à doubler la redevance, mais que l'on ne voulait plus entendre parler du canon féodal. C'est à Caracciioli qu'il était réservé de terminer enfin ces démêlés par la transaction de 1789 dont les conditions fondamentales furent une offrande à saint Pierre, de cinq cent mille ducats par chaque roi de Naples, au moment de son avènement, et la nomination des évêques par le pape, mais sur trois candidats présentés par S. M. S. L'année 1791 vit resserrer les nœuds entre les cours de Vienne et de Naples, par un double mariage: deux princesses napolitaines furent fiancées, l'une à l'archiduc François (qui l'année suivante devait monter sur le trône impérial), l'autre à l'archiduc Ferdinand III, successeur de Léopold II au grand-duché de Toscane. Ces deux alliances avaient été négociées à l'in-

su de la cour de Madrid, qui les vit avec déplaisir; et elles furent conclues à Bologne, où les souverains de Vienne et de Naples eurent des entrevues auxquelles sans doute la politique ne fut point étrangère.—C'est surtout à la reine Caroline qu'il faut attribuer l'espèce de froideur avec laquelle la cour de Naples envisagea d'abord les progrès de la révolution française. Ce n'est pas qu'elle regardât cet évènement comme indifférent pour les trônes; ce n'est pas qu'elle aperçût dans ce désordre des chances d'agrandissement, c'est tout simplement qu'elle aimait peu sa sœur Marie-Antoinette, et qu'elle était importunée de l'entendre proclamer belle. Acton avait aussi ses petits ressentiments contre le gouvernement français (*Voy.* Acton, tom. Ier); et les embarras tout personnels dans lesquels se trouvaient alors le roi et la reine de France satisfaisaient les mesquines idées du ministre et de la souveraine, plus que des combinaisons politiques qui eussent atteint ce royaume sans atteindre les personnes royales. Les tantes de Louis XVI étaient arrivées à Bologne, le même jour et à la même heure que l'empereur Léopold : Ferdinand rendit visite à ses cousines incognito. Revenus à Naples, les deux époux célébrèrent sans pompe extraordinaire la double union par laquelle ils venaient de s'unir à la maison d'Autriche, et ils répandirent beaucoup d'argent parmi le peuple. Mais bientôt la reine sentit le danger des concessions faites à l'esprit révolutionnaire. Les idées françaises, propagées par les intrigues de Lambert, avaient trouvé beaucoup de partisans à Naples; des sociétés secrètes se mirent, au vu et au su du gouvernement, à dogmatiser sur les principes de l'organisation sociale et sur tout ce qui, à tort ou à raison, choquait le peuple de Naples. Une fermentation marquée, et dont le mot d'ordre était le renvoi d'Acton et d'Hamilton, avertit enfin les ministres que l'existence des clubs compromettait la sécurité du gouvernement. On arrêta quelques affiliés. Lambert, réfugié en France avec plusieurs de ses amis, sollicita les secours du parti dominant en faveur des patriotes napolitains et il assura qu'à l'apparition d'une escadre française la révolution éclaterait dans Naples. Sur cette garantie, le gouvernement révolutionnaire français, à qui pourtant il fallait un prétexte, affecta des craintes extrêmes sur la conduite équivoque de Ferdinand dans la crise qui se préparait, et demanda que la cour des Deux-Siciles rompît toute relation avec la Grande-Bretagne, devenue l'alliée de l'Autriche. Mais comment la tante de l'empereur François, plus autrichienne jusqu'alors que napolitaine et que bourbonienne, n'eût-elle pas fait cause commune avec l'Autriche? D'autre part, la France avait cessé d'être la France des Bourbons: et dès-lors cette haine que Caroline archiduchesse avait pu porter au pacte de famille, la froideur ou même la jalousie que femme elle avait pu éprouver pour sa sœur, pourquoi y persévérer lorsque sa sœur était au Temple et le pacte de famille au néant? Si des bouleversements devaient détruire l'équilibre européen, la cour des Deux-Siciles n'avait-elle rien à gagner? De tout temps les rois de Naples avaient convoité les états voisins: souvent ils avaient rêvé l'empire de l'Italie: qui pouvait savoir ce qu'un jour l'amitié de la France vaudrait à ceux qui

sauraient la conserver ? Caroline et Acton eussent donc souhaité temporiser et prendre conseil des événements : mais environnés d'agents autrichiens et d'Anglais, c'était impossible ; et la France de son côté, ne gardant plus de ménagements, intimait à Ferdinand de rompre toute relation avec l'Angleterre. La fierté de la reine se révolta contre cette injonction : alors parut devant Naples une division navale sous la conduite de La Touche-Tréville (1792) ; tout fut disposé pour un bombardement. Mais le soulèvement qu'on attendait n'eut pas lieu ; et l'amiral français s'éloigna sans autre résultat que des protestations équivoques de neutralité et une demi-satisfaction. Cette apparition cependant, ces demandes hautaines, ce dessein évident de faire éclater une révolution dans Naples étaient des actes d'hostilité. Aux yeux d'une femme passionnée et vindicative, ils ne produisirent qu'un effet contraire à celui qu'il eût été utile d'obtenir, et la reine de Naples commença dès-lors à porter à la France république, qui venait lui faire la loi chez elle, quelque chose de cette antipathie qu'elle avait ressentie pour le royaume de France. A partir de cette époque, les émigrés reçurent meilleur accueil dans les Deux-Siciles ; et les dispositions hostiles, qui jusqu'alors avaient été au moins équivoques, se montrèrent à découvert. Après le 21 janvier, Caroline crut que c'en était fait de la France que dévorait l'anarchie ; et, loin de rompre avec le cabinet de Saint-James, elle signa son traité d'alliance en vertu duquel elle envoya vers Toulon une escadre qui se réunit à celle des Anglais et des Espagnols. Quelques troupes de débarquement prirent terre avec ces alliés de la veille, et se conduisirent assez bien pendant le siége ; puis, après que la Convention se fut ressaisie de Toulon, passèrent dans la Lombardie et s'y réunirent aux Autrichiens. L'état militaire fut porté par d'extrêmes efforts au-dessus de tout ce qu'il avait jamais été ; l'armée de terre de trente mille hommes fut doublée par les milices ; cinq vaisseaux de ligne, huit frégates, etc., formèrent une marine imposante. C'est tandis que les Deux-Siciles prenaient ainsi une part active à la seconde coalition que se forma dans la capitale un nouveau complot en faveur des principes français. Des personnages de toutes les classes s'y trouvaient engagés, et plusieurs appartenaient à l'élite de la société. Le cabinet dirigé par la reine déploya la plus grande activité pour saisir tous les fils de cette trame : plus de sept cents personnes furent arrêtées. Telle fut pourtant la supériorité de tactique des révolutionnaires que la cour ne put avoir de pièces convaincantes ; et qu'une junte nommée d'office acquitta presque tous les accusés. Cet échec amena bientôt le renvoi d'Acton qu'il fallut ostensiblement sacrifier à la clameur publique, au moins en apparence (1795) ; car le ministre disgracié resta toujours l'ame du cabinet, et la reine continua de ne rien faire sans le consulter. Mais les rapides succès de Bonaparte décidèrent Caroline non seulement à négocier la paix pour son compte, mais à travailler en faveur de la paix générale. Un armistice fut convenu à Milan le 5 juin entre le général français et le prince Belmonte-Pignatelli, et cet armistice fut bientôt suivi d'un traité signé à Paris le 10 octobre 1797. Peu de temps après, Bonaparte, maître de Mantoue, vainqueur de Wurmser et d'Alvinzi pour

la seconde fois, traversa les légations, se préparant à imposer au saint-père le traité de Tolentino, lorsque Pignatelli vint lui présenter une note napolitaine pour arrêter sa marche; puis, s'imaginant qu'il pourrait l'effrayer, lui dit confidentiellement, qu'en cas de réponse négative sa cour ferait marcher un corps de troupes à la défense de l'état ecclésiastique. « Confidence pour confidence, répliqua Bonaparte, je dois vous dire que le Directoire vient de me donner ordre de marcher sur Naples dans le cas où votre cour voudrait s'opposer à nos opérations. Si je n'ai pas abattu l'orgueil du pape, il y a trois mois, ajouta-t-il, c'est que je ne doutais pas que la reine de Naples ne voulût s'en mêler, et que véritablement je n'étais pas en état de lui répondre; mais aujourd'hui que la prise de Mantoue me laisse trente mille hommes disponibles, et qu'il m'en arrive quarante mille de l'intérieur, c'est autre chose. » Pignatelli se hâta de reprendre le ton confidentiel et transmit à la reine cette cruelle réponse qui lui apprenait en même temps, et son impuissance actuelle et sa faute irréparable. Depuis les victoires de Bonaparte, Vienne était plus que jamais partagée en deux partis, celui de la guerre et celui de la paix. Ce dernier comptait parmi ses adhérents l'impératrice Thérèse, fille de Caroline, et elle avait pour agent principal le marquis de Gallo, plénipotentiaire de Naples près la cour d'Autriche, tout puissant sur l'épouse de François II. C'est de concert avec cet habile diplomate que Thugut prépara l'armistice de Judenburg, dont Bellegarde et Meerfeldt se crurent seuls les négociateurs; et c'est Gallo qui retournant à Naples eut avec Bonaparte les conférences qui finirent par les préliminaires de Léoben. Dans cette occasion décisive Gallo, tout en agissant pour l'Autriche dont il avait les pleins-pouvoirs, eût bien voulu agir pour Naples. Alors se dévoilèrent plus que jamais les vues ambitieuses de Caroline: c'était Corfou, Zante, Céphalonie qu'il lui fallait; c'était la moitié des états du pape, et spécialement Ancône. En revanche elle céderait à la France sa moitié de l'île d'Elbe. Le général français avec ses formules ambiguës écarte provisoirement ces demandes: la France était en paix avec Naples, il ne s'agissait pour l'instant que de conclure avec l'Autriche. Dans ses lettres au Directoire, il riait sans pitié de cette manie de conquêtes; et dans les préliminaires de Léoben, dans le traité de Campo-Formio, rien ne fut adjugé à la reine pour son intervention officieuse. Dès lors elle ne rêva plus que vengeance, mais toujours sans système, et avec des demi-mesures. Au reste, le Directoire n'était pas plus de bonne foi dans ses relations avec Naples, que Naples ne l'était avec lui, tout en prenant pour ministre des affaires extérieures le marquis de Gallo. Si la reine était toujours en liaison avec les Anglais, si dès le 19 mai 1798 le duc de Campo-Chiaro signait par ses ordres un traité secret d'alliance avec Thugut, la propagande révolutionnaire étendait ses bras jusque dans Naples; Ponte-Corvo et Bénévent se proclamaient indépendants. Bonaparte écrivit alors, dans une lettre qu'on intercepta, « il faut délivrer Naples d'un roi qui lui est étranger et envoyer la reine à Vienne. » Aussi lorsque quelques jours après la prise de Malte par l'expédition d'Egypte, Nelson parut avec sa flotte sur la côte napolitaine, il se rendit à Naples

sur sa chaloupe, et il eut avec Caroline par l'intermédiaire de lady Hamilton un entretien secret où la reine certifia que l'armement dont si long-temps la destination avait été incertaine faisait voile pour l'Egypte. Aux demandes pressantes de l'ambassadeur français Garat, on répondait par des levées de soldats et de milices. Enfin le traité avec la cour de Vienne cessait d'être un mystère. Cependant l'incertitude où flottait l'Europe et le manque de nouvelles d'Orient, rendaient toute décision aventureuse. C'est dans ces instants difficiles que Garat sollicita l'élargissement des prévenus du double complot, Lambert et Médici, qui étaient en prison depuis long-temps. La cour ne prit sur cette requête que de fausses mesures : d'abord et par l'avis de la reine on voulut procéder au jugement ; les preuves manquèrent. On crut alors satisfaire l'opinion en destituant des juges et donnant la liberté à quelques prévenus : Garat la voulut pour tous ; on obéit, mais de si mauvaise grâce que nul d'entre eux ne crut avoir d'obligations au gouvernement. Les insurrections que virent naître ensuite et la campagne de Rome et la frontière du royaume des Deux-Siciles vinrent mettre le comble aux embarras du cabinet. Et de plus la nouvelle république romaine l'accusait de fomenter aux portes de Rome une nouvelle Vendée. Ne sachant à quel parti s'arrêter, ce cabinet déclara qu'il repousserait également du territoire napolitain et les révoltés et les troupes qui les poursuivraient. Enfin la nouvelle de la bataille d'Aboukir permit aux partis de se dessiner. Nelson vainqueur reçut à la cour de Naples l'accueil le plus flatteur de la part de la reine ; et la mobile populace de Naples, docile cette fois à l'influence du parti anti-français, suivit l'exemple de cette princesse. C'étaient des fêtes, des joies délirantes, une ivresse telle que jamais Rome aux jours de ses plus beaux triomphes n'en vit au cœur de ses citoyens. Acton reprit toute son influence ; le roi lui-même fut entraîné, un traité d'alliance fut conclu avec la Grande-Bretagne. L'ambassadeur de Naples à Saint-Pétersbourg, Serra-Capriola, en signa un autre avec la Russie ; le général autrichien Mack avec un brillant état-major vint prendre le commandement des forces napolitaines qui montaient à soixante mille hommes et qui, s'élançant sur la république romaine, s'emparèrent bientôt de la presque totalité du pays. Moins d'un mois suffit aux généraux français pour mettre en fuite l'armée de Naples et pour reprendre tout ce qu'ils avaient perdu. La reine au milieu de ces désastres fit preuve de la plus grande fermeté, soutint le courage de son époux, ordonna l'arrestation du prince de Tarente qu'on soupçonnait de trahison, inspira toute sa fureur à la populace, et alla jusqu'à s'emparer de dépêches décourageantes du cabinet de Vienne, pour les cacher à Ferdinand et ne point ajouter à son abattement. Animé par elle, le roi avait pris la résolution de défendre sa capitale, ou du moins de se retirer dans les Calabres et d'opposer de là aux vainqueurs la plus formidable résistance. Tous ces plans durent s'évanouir devant la mauvaise volonté des grands et des riches de Naples, que l'idée seule de la résistance faisait pâlir, et qui préféraient dix fois les maux de l'occupation française à ceux d'un pillage et peut-être à ceux d'une insurrection de lazzaronis, lorsqu'on aurait eu l'imprudence de les armer. Recon-

naissant enfin avec Nelson et Hamilton l'impossibilité de couvrir et de disputer Naples à l'ennemi, Caroline consentit à s'embarquer sur le vaisseau-amiral de Nelson pour la Sicile. Elle eut besoin de tout son courage pendant deux jours qu'il fallut rester en rade à cause des vents contraires; puis ce furent des vaisseaux, des frégates, soixante-dix barques canonnières qu'il fallut voir incendier, toute l'artillerie du port qu'il fallut voir enclouer pour empêcher que les Français ne s'en emparassent; puis, et ce fut un chagrin plus amer encore, dans une tempête qui battit l'escadre anglaise, le plus jeune de ses fils, le prince Albert, âgé de sept ans, mourut en proie à d'atroces douleurs (déc. 1798). La marche hardie du cardinal Ruffo débarqué dans la Calabre, lui troisième, et quelques temps après chef d'une armée de vingt-cinq mille hommes de toutes nations, ne tarda point à renverser le fantôme de république parthénopéenne; et le 27 juillet 1799 les deux époux rentrèrent dans leur capitale. Mais le sang avait coulé par torrents, et de la manière la plus horrible dans cette expédition que le cardinal n'avait pu empêcher d'être un brigandage et une boucherie. La reine n'approuvait ou n'excusait que trop ces horribles représailles, où Nelson avait rivalisé de barbarie avec la lie de la population. Ces meurtres ne cessèrent qu'au bout de dix mois par la publication d'une amnistie signée à Palerme le 13 avril 1800, et promulguée à Naples le 30 mai. Dans cet intervalle la reine s'était rendue à Vienne avec les trois princesses ses filles (janvier 1800), soit qu'elle fût mécontente de ne pas dominer dans le cabinet au milieu de tous ces noms nouveaux que la contre-révolution avait fait surgir, soit afin de se concerter sur la campagne qui allait s'ouvrir. Revenue à Naples elle y reconquit tout son ascendant sur son époux, et reprit ses liaisons avec lady Hamilton. L'Espagne conclut alors avec Bonaparte un traité dont une des clauses garantissait conditionnellement l'intégrité du royaume des Deux-Siciles. Mais la reine mal conseillée n'était pas encore revenue à des sentiments pacifiques: l'issue de la campagne de Marengo, les succès de Moreau en Allemagne lui prouvèrent enfin combien sa politique avait été fausse. Comme pour lui porter un dernier coup, le cabinet autrichien, sur qui surtout elle avait cru devoir compter, allait conclure à Lunéville une paix séparée avec la France. Tout-à-coup illuminée par une idée romanesque, mais juste, Caroline quitte Naples, court à Saint-Pétersbourg, intéresse à sa cause le czar Paul Ier, pour qui sans doute c'était une médiation flatteuse que d'être le protecteur de la tante de l'empereur. Bonaparte n'avait alors rien à refuser à l'autocrate. Le grand-veneur Levinchov vint solennellement de la part du czar appuyer la réconciliation de la France et de Naples, et l'armistice de Foligno (18 fév. 1801) prouva que la reine avait trouvé le véritable moyen d'arrêter la vengeance du premier consul. Ferdinand en fut quitte pour la perte des Présides, de Piombino et Porto-Longone, pour des contributions de guerre, enfin pour l'occupation de ses places jusqu'à l'évacuation de l'Egypte par les troupes britanniques. Peu de temps après, l'héritier du trône de Naples, veuf d'une archiduchesse, épousa l'infante Marie-Isabelle, et le prince des Asturies (depuis Ferdinand VII) reçut la main d'une princesse napo-

litaine : double hymen qui semblait annoncer un changement de système, car à cette époque l'Espagne était devenue en quelque sorte une province française. Les trois années suivantes se passèrent sans de grands événements : seulement Bonaparte, étendant arbitrairement le traité de 1801, occupait par ses troupes les ports napolitains sur l'Adriatique sous prétexte de forcer les Anglais à évacuer Malte ; et la reine à son tour, conservant ses liaisons avec ces irréconciliables ennemis du premier consul, s'unissait par des traités à l'Angleterre et à la Russie, qui n'était plus gouvernée par Paul Ier et qui préparait une coalition contre la France. Dès que l'Autriche se fut mise en campagne, douze mille Anglais et Russes débarquèrent des Sept-Iles à Naples, le 5 novembre 1805, et Ferdinand donna au général russe Lascy le commandement de ses troupes ; mais toutes ces démonstrations hostiles ayaient à peine été faites que la bataille d'Austerlitz vint rompre les nœuds de la coalition, et que le général Lascy reçut d'Alexandre l'ordre de retourner à Corfou. Les Anglais trop faibles aussi évacuèrent successivement la Péninsule, et les Napolitains restèrent abandonnés à eux-mêmes. Toujours intrépide au jour du danger, Caroline, tandis que son mari se rendait en Sicile, arma les lazzaronis, conservant encore l'espoir de défendre le royaume. Ses deux fils et le comte Roger de Damas la secondaient de toutes leurs forces : mais enfin il fallut ouvrir les yeux à l'évidence, et voir que ni dix-huit mille hommes, ni la milice bourgeoise, ni les lazzaronis ne pouvaient résister aux masses des Français. La reine s'embarqua le 12 février 1806, et le lendemain une députation napolitaine traitait de la reddition de Naples, de Capoue, de Pescara et de Gaëte, qui pourtant soutint un siège mémorable sous les ordres du prince de Hesse-Philipstadt (*Voy.* Hesse-Philipstadt, au Supp.). La monarchie des Deux-Siciles se trouva dès-lors partagée en deux royaumes : Naples où régnait Joseph Bonaparte, bientôt remplacé par Murat, et la Sicile que continuait de posséder la branche cadette des Bourbons d'Espagne. Il y eut un instant où, seule de toute la maison de Bourbon, cette branche avait encore un fragment de trône en Europe (de 1808 à 1814). La puissance de Bonaparte expirait à cet étroit canal qui sépare Reggio de Messine, et que franchissait si commodément la puissance anglaise. Aussi ni Joseph ni Joachim ne possédèrent-ils tranquillement leur royaume péninsulaire. Presque tout le règne du premier fut troublé par les perpétuelles insurrections des Calabrais. La cour de Palerme et principalement la reine, avec l'aide des Anglais, secondait ces mouvements en fournissant aux rebelles des armes, des munitions, des vivres, et quelquefois des chefs ; en enlevant des officiers ou des convois, etc. (*Voy.* Courier, au Suppl.). C'est à tort peut-être que quelques écrivains ont accusé Caroline d'avoir, dans tout le cours de ce funeste épisode, encouragé les farouches populations des Calabres aux horreurs par lesquelles chaque jour elles déshonoraient leur cause. Enfin Murat étouffa la rébellion en envoyant dans les provinces soulevées l'inexorable général Manhès. Il fut moins heureux dans sa tentative sur la Sicile, d'où ses troupes furent expulsées par des milices, avant même l'arrivée des Anglais. Ceux-ci pourtant s'attribuè-

rent le mérite de ce facile triomphe. Protecteurs d'un roi qui sans eux eût depuis long-temps été privé de la couronne, ils regardaient en quelque sorte la Sicile comme leur proie, et de fait ils en convoitaient ardemment la possession. Mais trop habiles pour révolter et l'Europe et la cour de Palerme en découvrant leurs vœux, ils s'arrangeaient pour implanter silencieusement leur domination dans l'île, pour s'y faire regarder comme des défenseurs, pour affaiblir de jour en jour le respect qu'on portait à la famille royale, pour dégoûter le roi et la reine des affaires politiques et en obtenir une abdication qui eût été payée par une riche pension. Un tel projet peut-être eût souri au roi, mais la reine n'eût jamais souffert qu'on le mît sous ses yeux. Cependant il fallut bien qu'elle comprît à quoi tendaient ses protecteurs intéressés, et la sourde opposition entre elle et l'ambassadeur anglais lord Bentinck fit place à une lutte ouverte. Malheureusement tout abandonna cette princesse : lady Hamilton n'était plus près d'elle; Acton, forcé d'opter entre sa bienfaitrice et les dominateurs réels de l'île, se déclara lâchement pour ceux-ci et dit à la reine qu'il était temps que S. M. permît au roi d'être le maître : mais cet homme méprisable ne tarda pas à mourir, et l'on voit que ce ne fut pas une perte pour Caroline. Quant au roi, que pouvaient son indécise bonté, sa naïve prud'hommie dans une lutte de ce genre? Dans son désespoir, la reine en vint à songer à la France, préférant encore, sans doute parce que pour une femme passionnée le pire des maux est le mal du moment, préférant, disons-nous, le despotisme du cabinet des Tuileries à la tyrannie britannique, et méditant de nouvelles vêpres siciliennes sur les Anglais. Un Amélia, officier de la marine royale de Sicile, vint s'ouvrir de ce projet à Marmont, alors commandant des provinces illyriennes, qui le renvoya à Napoléon. Celui-ci le fit interroger par Montholon : Amélia détailla les moyens, les circonstances, les temps, les lieux avec une exactitude qui faisait apparaître la réussite de ce plan comme très-vraisemblable. Caroline ne demandait qu'un asile en Italie, dans le cas où l'entreprise viendrait à manquer. Soit accès de magnanimité, soit d'autres vues, Napoléon joua l'indignation, et fit jeter le négociateur à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après l'entrée des alliés à Paris en 1814. Quelque temps après la mission d'Amélia, les Anglais, dont une sourde rumeur annonçait le prochain départ, remontèrent à la source de ce bruit et eurent vent de ce qui s'était tramé contre eux : beaucoup de gens de classes infimes ou médiocres furent mis en jugement et condamnés; et le public étonné lut dans les journaux étrangers les détails d'un vaste projet d'assassinat qu'on eût été tenté de prendre pour fabuleux. Bientôt Ferdinand, rongé d'ennui et pliant sous le poids des contrariétés entre des alliés impérieux et une femme exigeante, se laissa persuader par les premiers de transférer le pouvoir à son fils par la formule d'*Alter ego*. Le commandant anglais croyait avoir ainsi paralysé l'influence de la reine. Mais le jeune vice-roi montra pour sa mère une déférence dont celle-ci ne pouvait manquer d'user et d'abuser. Le bruit courut de nouveau qu'on allait inviter les Anglais à cesser leur séjour en Sicile. Le général alors exigea le départ de la reine. Elle n'y consentit pas sans

essayer de l'insurrection. Mais tout fut sourd à sa voix : les grands n'osaient ; sans chefs, sans argent, les petits ne pouvaient. L'état-major anglais prit toutes les précautions pour prévenir une émeute, et Caroline quitta, au cœur de la saison rigoureuse (déc. 1811), son mari, ses enfants, sa patrie adoptive, son dernier lambeau de royaume, pour retourner à Vienne. Une longue navigation l'entraîna jusqu'à Constantinople, d'où elle se rendit par terre en Hongrie, puis en Autriche. A peine arrivée, elle exhala son ressentiment contre les Anglais dans une lettre que les journaux rendirent publique par ordre de Napoléon. Elle avait alors soixante ans. Elle ne survécut que deux ans et quelques mois à sa translation et mourut à Schœnbrun, le 8 sept. 1814, très-indifférente aux victoires des alliés qui si souvent l'avaient trahie, à la chute de Bonaparte, et même à l'arrangement des nouveaux traités qui laissaient son trône à Murat. P—ot.

CAROLINE - Amélie-Elisabeth, femme du régent, depuis roi d'Angleterre sous le nom de George IV, était fille du duc de Brunswick si connu par l'invasion de la France en 1792 (*Voy.* Brunswick, t. VI), et d'Augusta d'Angleterre, sœur aînée de George III. Née le 17 mai 1768, la princesse Caroline avait dix-huit ans lorsque Mirabeau la caractérisait dans une lettre comme une personne « tout-à-fait aimable, spirituelle, jolie, vive et sémillante. » Elle ne l'était que trop peut-être, et la liberté de manières qu'elle contracta dans la cour toute militaire de Brunswick lui valut plus de compliments intéressés que d'estime. Huit ans et plus se passèrent sans qu'elle trouvât un époux dans les cours d'Allemagne. Enfin son oncle, George III, la maria le 8 avril 1795, au prince de Galles. Ce ne fut pas sans une vive résistance de la part de ce dernier : il fallut même pour arracher son consentement payer ses dettes qui montaient à plus de quinze millions. Jusque-là pourtant il n'agissait que par antipathie générale pour un lien qu'il regardait comme gênant. Le lendemain des noces cette antipathie était devenue personnelle, et les mécontentements du prince furent peu déguisés. Il se passa la nuit une scène de dégoût qui prouve à quel point la princesse portait l'intempérance ; le prince fut obligé de quitter avec horreur le lit nuptial. La malignité publique était aux aguets, lorsque la naissance de la princesse Charlotte (7 janv. 1796) donna le change à la satire, mais ne resserra point les nœuds des deux époux. Au mois d'avril suivant la princesse sur la notification verbale du prince consentit à ce que toute relation conjugale cessât entre elle et l'héritier du trône, pourvu que cette décision fût irrévocable et lui fut annoncée par écrit. Le roi donna les mains à l'arrangement, et Caroline fit sa résidence à Montague-House, allant de temps en temps à la cour, y recevant les honneurs dus à son rang, et n'admettant qu'un petit nombre de personnes auprès d'elle. Sa conduite plus prudente que par le passé fut quelque temps impénétrable pour ses ennemis ; et ni Londres ni la cour, en 1802, ne se douta que la princesse de Galles eût mis au monde un fils. Quelques étourderies au Belvédère donnèrent l'éveil en 1804 ; et le comte de Moira, ami intime du prince de Galles, fit subir fort infructueusement au concierge de cette maison de lord Eardley un interrogatoire sur une

visite qu'y avait faite Caroline, accompagnée d'un *gentleman* et de plusieurs dames. Une brouillerie entre la princesse et sir John, ou plutôt lady Douglas, amena, en 1805, une explosion. L'amie disgraciée s'avisa de penser au bout de quatre ans de silence que les suites de la conduite de la princesse étaient de nature à compromettre la succession à la couronne, et en conséquence se porta formellement sa dénonciatrice. Sir John parla dans le même sens, et cette communication passa du comte de Sussex au prince de Galles, puis au chancelier Thurlow, enfin au monarque qui bientôt autorisa des recherches. Un des arguments contre l'accusée était l'adoption du jeune William Austin, prétendu fils d'un charpentier de Deptford, et en réalité fils de la princesse. A vrai dire rien ne fut prouvé contre Caroline, si ce n'est quelques familiarités avec sir Sidney-Smith et le capitaine Manby; mais peu de personnes crurent à son innocence, pas même les commissaires qui, en exprimant leur improbation de la conduite de S. A. R., disaient dans leur rapport au roi: « Nous nous félicitons de pouvoir « déclarer à V. M. qu'il n'y a au- « cunement lieu de croire que l'en- « fant qui se trouve actuellement « entre les mains de la princesse de « Galles soit son fils (1) (ce qu'on « avait soupçonné), ni qu'elle ait mis « au monde aucun enfant dans le « cours de l'année 1802. Il nous a pa- « ru également qu'il n'existait aucun « motif de présumer que la princesse « se fût trouvée enceinte dans le cours « de cette même année, ni à aucune « époque de l'espace de temps qu'ont « embrassé nos recherches. » La princesse, qui avait pour conseil Perceval, demanda copie du rapport et des pièces sur lesquelles il était fondé (12 oct.), et transmit au monarque une lettre en réponse aux témoignages produits contre elle. Ces explications disposèrent George III en faveur de sa belle-fille; et il lui avait permis de paraître en sa présence. Mais le prince de Galles s'opposa si vivement à cette espèce de réhabilitation que le monarque fut réduit à revenir sur sa parole (1807). Caroline alors menaça de confier à la presse le recueil des dépositions et des procès-verbaux relatifs à tout ce scandale. Cette menace ne laissa pas d'embarrasser. Bientôt les ministères Grenville et Grey tombèrent pour faire place à Perceval et ses amis. Un des premiers actes du nouveau cabinet fut de faire déclarer par le roi qu'il n'y avait pas lieu d'éloigner la princesse; et la publication du recueil que le public attendait impatiemment, sous le titre *the book* (le livre), fut suspendue. Les choses demeurèrent en cet état durant six ans (janvier 1813); mais Caroline réclama par une lettre contre les restrictions imposées à ses communications avec la princesse Charlotte, sa fille. Cette lettre, écrite par M. Brougham (depuis chancelier d'Angleterre), fut renvoyée deux fois, sans être lue, par le régent, et enfin publiée dans les journaux: elle excita tant de fermentation que le prince crut prudent de faire décider,

(1) Sir Sidney-Smith était alors absent pour son service; mais à son retour en Angleterre il obtint une audience du prince de Galles, et il assura S. A. R. que tout ce qu'on lui avait imputé était une infâme imposture. Dans une lettre que le 17 août 1806 la princesse adressa au roi, elle déclara que sir Sidney avait coutume de fréquenter la maison de lady Douglas; que, d'après tout ce que cet officier avait fait et vu, elle avait beaucoup de plaisir à converser avec lui, et qu'il lui avait donné un dessin représentant la tente de Mourad-Bey, pour un appartement qu'elle voulait faire disposer à la turque.

par une commission des hauts dignitaires de l'église et de la magistrature, que lesdites restrictions importaient au bien-être de la princesse Charlotte et aux intérêts de l'état. L'affaire alors changea de terrain, et de privée devint politique : l'opposition s'en empara, et sur la réclamation de la princesse il fut demandé, au sein de la chambre des communes, que la copie du rapport (2) de 1806 et un aperçu de l'enquête fussent communiqués tandis que les témoins étaient encore vivants. Le rejet de cette motion ne fut pas une victoire pour la cour. Il amena la publication du *livre* c'est-à-dire de la totalité des pièces qui composaient l'enquête. Après diverses querelles insignifiantes dans les deux chambres, le calme semblait se rétablir, lorsqu'en mai 1814, après la chute de Napoléon, la reine écrivit à la princesse de Galles qu'elle ne pourrait l'admettre aux deux cercles de cour tenus à l'occasion de l'arrivée du roi de Prusse et de l'empereur de Russie. L'unique raison donnée par la reine était la détermination du prince-régent de ne jamais se rencontrer avec sa femme. Celle-ci se soumit, mais elle joua la surprise, écrivit au régent pour connaître les motifs de sa résolution, puis par une lettre à l'orateur des communes de Galles appuya sur le danger de cette mesure. Les débats à huis clos qu'occasiona cette réclamation n'eurent point de résultats. Peu de jours après, sur une motion tendant à porter plus haut la part de liste civile de la princesse qui n'était que de 425,000 francs, lord Castlereagh, de l'aveu du prince de Galles qui du reste disait qu'il avait payé pour 1,225,000 francs de dettes de la princesse, proposa pour elle 250,000 francs. Whitbread, au nom de la princesse, demanda une réduction de 375,000 francs sur cette somme annuelle, et sa motion ainsi modifiée passa en bill. Le régent achetait ainsi l'absence de Caroline qui bientôt, annonçant sa résolution de voyager sur le continent, s'embarqua le 9 août 1814, avec une suite de deux dames et six domestiques allemands, débarqua le 16 à Hambourg, sous le titre de comtesse de Wolfenbuttel, et visita successivement Brunswick, séjour de l'héroïque prince son frère, Strasbourg, Berne, où vint la voir sa cousine, Anne-Pétrowna, femme du grand-duc Constantin, Genève et Milan; c'est là qu'elle prit à son service, comme courrier et valet-de-pied, le trop fameux Barthélemi Bergami (3), que peu de mois après elle éleva au rang de chambellan. Telle fut bientôt la faveur de cet Italien près de la princesse, que toute sa famille, sauf sa femme, fut placée dans la maison de S. A. R. A la fin d'octobre Caroline était à Rome, où elle fut admise à l'audience du pape. L'atelier de Canova et une fête brillante qui lui fut donnée par le prince de Canino (Lucien Bonaparte), firent successivement diversion à ses ennuis. A Naples Murat vint au-devant d'elle, et c'est dans le carrosse de cette majesté qu'elle fit son entrée dans la capitale des Deux-Siciles. Aux fêtes superbes que Joachim lui donna, elle répondit

(2) Selon le rapport, il était certain que cet enfant était né à l'hôpital... Brownslow-Street, le 11 juillet 1801, de Sophie Austin, et qu'il avait été apporté dans la maison de la princesse, au mois de novembre suivant.

(3) Il paraît que Bergami était fils d'un apothicaire de village. Il avait deux frères, Velloti et Louis. On dit que le premier avait été sous-préfet à Crémone. La princesse lui donna l'intendance de sa maison, et l'autre fut chargé de la caisse. Bergami avait aussi trois sœurs, dont une fut mariée au comte Oldi de Crémone. La princesse en fit sa dame d'honneur.

par une autre fête accompagnée d'un bal masqué, où elle parut costumée en génie de l'histoire et posa une couronne sur un buste de Murat. De Naples qu'elle abandonna en mars 1815, la princesse prit par Rome, Gênes et Milan, pour se rendre à Venise. C'est dans ce voyage qu'elle fit de la comtesse Oldi (sœur de Bergami) sa dame d'honneur : bientôt Bergami lui-même eut place à la table de S. A. R. Après avoir visité le Saint-Gothard et les îles Borromées, la princesse fit l'acquisition de la villa d'Este sur le lac de Come, n'en repartit qu'en novembre 1815 pour se rendre à Gênes, d'où elle alla visiter Civita-Vecchia, l'île d'Elbe et enfin la Sicile. A Palerme elle obtint de S. M. S. pour Bergami le titre de baron de la Franchina. Elle visita ensuite Messine, Catane, Syracuse, et enfin sur une polacre, qu'elle fréta en totalité, Tunis, les ruines d'Utique, Malte où elle ne resta qu'un jour, Athènes, les îles de l'Archipel, Constantinople, Ephèse, Jérusalem (4) où Bergami fut créé chevalier du Saint-Sépulcre, et d'un ordre de Ste-Caroline que la princesse imagina de créer à cette occasion. De retour à la villa d'Este, en septembre 1816, elle récompensa les services du nouveau chevalier par le don d'une jolie maison de campagne et d'un domaine considérable aux environs de Milan. De ce lieu, qui fut nommé villa Bergami ou la Barona, la princesse alla l'année suivante par le Tyrol en Allemagne. Pendant ces courses et tandis qu'elle continuait de séjourner en diverses contrées de l'Italie, surtout à Rome et à Pesaro, la mort frappait successivement deux membres de sa famille, la princesse Charlotte, et George III qui, tant qu'il avait joui de ses facultés mentales, avait passé pour protéger sa belle-fille. Depuis la mort de la reine, femme de George III, on avait prié Dieu pour le roi, pour le prince et la princesse de Galles, et pour toute la famille royale ; les journaux lui apprirent qu'en vertu d'un ordre du conseil (12 fév. 1820) on prierait simplement pour le roi. A cette nouvelle Caroline écrit au comte de Liverpool pour se plaindre de l'omission de son nom dans la liturgie, et annonce son retour immédiat en Angleterre. Deux mois pourtant se passent sans qu'elle quitte l'Italie ; mais lorsqu'on sait qu'elle traverse la France, que lady Anne Hamilton et l'alderman Wood sont envoyés pour aller à sa rencontre, qu'elle écrit au comte de Liverpool de lui faire disposer un palais pour le 3 juin, et au premier lord de l'amirauté (lord Melville) d'expédier à Calais un yacht royal, pour la transporter à Douvres, on envoie vers elle, avec M. Brougham qu'elle-même a mandé à Saint-Omer, lord Hutchinson pour lui proposer par an un million deux cent cinquante mille francs, à condition de ne point prendre le titre de reine d'Angleterre et de ne jamais mettre le pied dans le royaume-uni. La princesse, à qui, dit-on, les avis de Wood avaient donné de la confiance dans sa cause, témoigne à cette lecture une vive indignation, et sans même en prévenir M. Brougham arrive à Calais le soir, se jette dans le paquebot, à l'instant, quoiqu'il ne doive partir que le lendemain, et prend terre à Douvres au milieu des acclamations de la foule rassemblée sur la grève et sur les hauteurs voisines. La garnison lui fit un salut royal, et la corporation muni-

(4) On prétend que cette princesse s'était fait représenter entrant dans Jérusalem montée sur un âne, à l'imitation de la dernière entrée de Jésus-Christ dans cette ville.

cipale lui présenta une adresse où étaient employées les expressions de « respectueux et fidèles sujets. » A son départ la populace dételа les chevaux de sa voiture et la traîna long-temps. Même enthousiasme sur toute la route, ainsi qu'à Londres où les croisées étaient encombrées de spectateurs. Le cortège fit halte en face de Carlston-House, où l'on poussa trois acclamations. A sept heures on s'arrêta devant la maison de Wood, où la princesse prit d'abord son logement; mais elle le quitta bientôt pour celui de lady Anne Hamilton. Pendant ce temps le conseil des ministres délibérait depuis neuf heures jusqu'à minuit, puis le lendemain matin; enfin Castlereagh et Liverpool allèrent porter, l'un aux communes, l'autre à la chambre haute, un message par lequel le roi livrait à leur attention certains documents relatifs à la conduite de cette princesse, depuis son départ du royaume. La démarche de celle-ci, disait-on, forçait le monarque à des révélations disgracieuses, et ne lui laissait pas d'alternatives. « Au reste, ajoutait Liverpool (en demandant qu'un comité de quinze membres prît connaissance des pièces remises), la question d'un adultère commis au-dehors avec un étranger ne constitue qu'une injure dans l'ordre civil (c'est-à-dire n'emporte point la peine de mort) (5). » Grâce à cette explication la proposition fut adoptée. Mais la chambre des communes, sur la demande de Wilberforce, remit la prise en considération au 9, pour faciliter une négociation. Les commissaires, nommés le lendemain par la chambre des lords, eurent même ordre de ne se réunir que le 13. Ces délais n'aboutirent à rien. La princesse mandait bien à Liverpool qu'elle était prête à prendre en considération tout arrangement compatible avec son honneur et sa dignité : mais suivant elle la reconnaissance de son rang et de ses privilèges comme reine était la seule base qui satisfît à cette condition; et pour le roi la résidence de la reine hors du royaume n'était pas moins essentielle. Enfin il fut convenu que les deux conseils de Caroline, MM. Brougham et Denman, se réuniraient avec Wellington et Castlereagh pour concerter un arrangement à proposer au monarque. On tint cinq conférences, et en définitive rien ne fut résolu. De délai en délai on arriva au 22, où la chambre adopta une motion tendant à dissuader la reine d'insister sur le point de la liturgie. Quatre membres allèrent lui porter cette résolution et la supplier, le genou en terre, d'user de cette voie de conciliation. La foule ameutée huait les commissaires, et, répandue autour de la maison de lady Hamilton, demandait fréquemment des nouvelles de la conférence en ces termes : « La reine a-t-elle renoncé à ses droits? » Elle n'y renonça pas, et la multitude fit encore retentir ses huées. Mais cette fois le comité des lords s'occupa de l'examen des pièces déposées sur le bureau de la chambre (28 juin). Son rapport, lu le 4 juillet, portait que les allégations contenues dans les documents présentés intéressaient l'honneur de la reine, la dignité de la couronne et la morale publique, qu'une enquête était indispensable. Le lendemain, Liverpool lut à la chambre haute un bill qu'il fit précéder par un discours où il traita du mode de procédure adopté par le ministère. A la procé-

(5) Sans cette explication, le crime imputé à la reine eût été capital.

dure par voie *d'empeachement* (6), Le cabinet avait préféré un *bill of pains and penalties* (7) dans lequel c'étaient les pairs eux-mêmes qui demandaient au roi la rupture du lien qui l'unissait à la princesse, ainsi que toutes les conséquences de la dissolution du mariage. Le bill voulait même que provisoirement elle fût déchue du titre de reine. Les charges étaient spécifiées et détaillées dans le préambule ; les preuves étaient remises à la seconde lecture qui fut fixée à quinzaine, c'est-à-dire au 17 août. La chambre avait décidé que nul de ses membres ne s'absenterait sans permission. Parmi les pairs qui s'excusèrent, on remarqua le duc de Sussex. Comme on avait parlé d'un acte d'Edouard III qui semblait avoir rapport à la matière, la chambre commença par déclarer que cet acte ne pouvait s'appliquer à l'affaire en question, et qu'en conséquence l'adultère prétendu ne serait point dit crime de haute trahison ; il fut même convenu par le ministère, qu'il s'agissait ici non d'une violation de loi mais d'une violation de moralité. Après diverses discussions préjudicielles fort remarquables, soulevées par ce mot de moralité, le procès commença enfin. La reine avait pour défenseurs et pour conseils, MM. Brougham, Denman, Lushington, John Williams, Tindal et Wildes. L'accusation présentée par le procureur-général du roi reposait principalement sur les faits recueillis par une commission d'enquête, que le gouvernement anglais, épiant la conduite de Caroline, avait instituée à Milan. En voici la substance. Après avoir retracé le départ de la princesse et son arrivée à Milan, l'entrée du courrier Bergami à son service, le procureur en vient au voyage de Naples. Dès le lendemain de l'arrivée de Caroline en cette ville, ordre fut donné de préparer un lit au courrier dans une pièce qu'un corridor seulement séparait de la chambre à coucher de la princesse ; et William Austin, qui jusqu'alors avait couché dans la chambre de S. A. R., fut placé dans une autre pièce (son âge fournit un prétexte plausible). Le 9 nov., la princesse se rendit à l'Opéra : son prompt retour, son empressement à congédier sa femme de chambre firent naître quelques soupçons chez celle-ci, qui le lendemain, dit-elle, tira des conclusions plus nettes encore de l'inspection des lits. Au bal masqué donné quelques jours plus tard à Murat, Caroline changea trois fois de costume : celui du génie de l'histoire était indécent, et l'on remarqua que pour le passer elle préféra le service de Bergami à celui de ses femmes. Cette intimité alla croissant, non-seulement à Naples, mais après le départ de Naples, et, toujours suivant l'accusation, ce fut bientôt un fait de notoriété publique dans toute la maison de la princesse. Aussi la plupart des Anglais de sa suite la quittèrent-ils successivement de 1815 à 1817. Plus libre alors, Caroline mit encore moins de réserve dans ses démonstrations. Bientôt le valet de chambre Bergami devint écuyer, enfin chambellan. On a vu plus haut que toutes les personnes de sa famille eurent de l'emploi chez sa généreuse protectrice. La comtesse Oldi, sa sœur, blanchisseuse jadis (8), était

(6) C'est une accusation criminelle portée et poursuivie par la chambre des communes devant la chambre des lords.

(7) Bill qui inflige des peines et des châtiments.

(8) C'est l'acte d'accusation qui parle.

déjà la dame d'honneur de la princesse, et prenait place à table avec elle, tandis que Bergami se tenait encore derrière. On cachait le mieux qu'on pouvait dans la maison cette parenté si proche de Bergami et de la comtesse Oldi. Venaient ensuite mille détails sur les promenades familières de la princesse et de son courrier, écuyer ou chambellan, sur les libertés ou les imprudences par lesquelles en vingt occasions la première se trahissait, sur la disposition constante des appartements, des lits, sofas, etc. Sur la polacre qui transporta la princesse de Jaffa en Sicile, Bergami passait la nuit dans la tente de celle-ci. Des faits plus péremptoires encore furent allégués par une servante d'auberge de Carlsruhe. On faisait aussi un crime à la princesse d'avoir joué la comédie sur un théâtre à elle avec les gens de sa maison (elle affectionnait surtout les rôles de soubrette); d'avoir sanctionné de sa présence des danses libres, des orgies; d'avoir voyagé sous l'incognito de comtesse Angelica Oldi, etc. Enfin on procéda ensuite à l'audition contradictoire des témoins, qui en Angleterre sont successivement interrogés par les deux parties adverses. Quoique les défenseurs de la reine eussent réussi souvent à faire tomber les témoins à charge dans des contradictions, et qu'en général il restât démontré que la plupart étaient des misérables, les dépositions n'en furent pas moins écrasantes; et la vingtième partie de leurs dires était plus que suffisante pour opérer sur tout esprit sain la conviction de culpabilité. Parmi ces dépositions on remarqua celles de Théodore Majocchi que bientôt on affubla du sobriquet de *Non mi ricordo* (Je ne me souviens pas), parce que, se rappelant à merveille tous les faits contre la reine, il ne se rappelait plus rien chaque fois qu'il ne convenait pas à l'accusation qu'il eût de la mémoire; celle du maçon Raggazoni, qui, dans une grotte où il travaillait sans être vu, avait entendu la princesse et Bergami se livrer à l'examen indécent d'un groupe d'Adam et d'Eve, et qui trouvait lascives les danses caractéristiques qu'un Turc nommé Mahomet exécutait de temps à autre à la villa Bergami, devant les deux maîtres de la maison; celle de l'ex-femme de chambre de la princesse, mademoiselle Dumont, qui s'exprima sur le compte de son ancienne maîtresse avec toute l'animosité d'une domestique congédiée; celle de la servante de Carlsruhe, Barbe Crantz, laquelle donnait des détails accablants sur ce qu'elle avait été forcée de voir dans l'hôtel où la princesse était restée huit jours. L'impression de cette masse de preuves sur le public ne pouvait rester douteuse; et ceux qui avaient été le plus portés à admettre l'existence d'une trame odieuse, et à croire à l'innocence de la reine, se convainquirent au moins que la réalité de cette trame ne décidait rien contre des faits irréfragables qui faisaient le scandale et la risée de l'Europe. Toutefois l'opinion était partagée. Non-seulement le procès de la reine était une affaire de parti, que whigs et tories exploitaient chacun à leur gré; mais parmi ces derniers eux-mêmes plusieurs se demandaient jusqu'à quel point le roi, dont tous connaissaient l'intérieur, pouvait intenter à sa femme une action en violation de *moralité*: enfin la fraction religieuse des tories résistait de toutes ses forces au divorce, non-seulement parce que les lois anglaises accordent ou refusent le divorce au mari, suivant la conduite qu'il a tenue envers

sa femme, mais parce qu'aux yeux de Dieu le mariage est indissoluble. Les représentants de cette opinion eussent donc accordé la dégradation de la femme qui ne remplissait pas dignement la place politique de reine d'Angleterre; mais la dissolution du mariage, non! Tel était l'état des choses; et la fermentation publique avait forcé le ministère, dès le commencement du procès, de mettre sur pied grand nombre de troupes et d'en garnir toutes les avenues qui conduisaient à la chambre, lorsque, le 3 oct., après plusieurs ajournements successifs et diverses sorties violentes des radicaux à la chambre des communes, M. Brougham, procureur-général de la reine, commença l'éloquente défense de sa cliente. Après avoir insisté sur le manque d'égards avec lequel cette princesse n'avait cessé d'être traitée par son époux, l'orateur en vint à la discussion litigieuse. Selon lui, l'exposé du procureur-général du roi n'avait pas été appuyé par les témoignages qu'il avait produits; il signala, releva des contradictions flagrantes, commenta le célèbre *Non mi ricordo*, de Majocchi, de la manière la plus piquante, attaqua le caractère des témoins à charge, rappela les sommes énormes que le capitaine et le contre-maître de la polacre avouaient avoir stipulées pour indemnité du temps qu'ils devaient perdre en venant déposer (soixante mille et cinquante mille francs par an). M. Brougham conclut en disant : « Telle est, Milords, l'affaire qui vous est soumise, telles sont les preuves sur lesquelles on s'appuie, preuves qui seraient insuffisantes pour démontrer une dette, impuissantes pour priver d'un droit civil, ridicules pour convaincre de la plus faible offense, scandaleuses quand on les produit pour soutenir l'accusation la plus grave que connaisse la loi, et honteuses si elles tendent à détruire l'honneur d'une reine d'Angleterre. Je vous supplie de vous arrêter, Milords; vous êtes sur le bord d'un précipice. Si vous prononcez contre la reine, ce sera le seul de vos jugements qui aura manqué son but et sera retourné contre ses auteurs. Épargnez au pays les horreurs de cette catastrophe; sortez de cette position critique. Vous avez ordonné, Milords, l'église et le roi ont ordonné qu'on ne ferait point mention de la reine dans les temples : mais elle a les ardentes prières du peuple; elle a les miennes. J'adresse ici mes supplications au trône de la miséricorde, pour qu'elle se répande sur le peuple plus abondamment que ne le méritent ceux qui le gouvernent, et pour que la justice règne dans vos cœurs. » L'accusation fut soutenue par M. William. Le discours terminé, on procéda à l'audition de nouveaux témoins qui atténuèrent, expliquèrent, contestèrent beaucoup de faits. Mais le coup n'en était pas moins porté: l'intimité résultait trop évidemment de l'excessive familiarité de l'accusée et de son chambellan. Tout n'était pas démenti d'ailleurs : et au fond nul doute que très-souvent la princesse, dans ses démonstrations trop vives, n'agît devant témoins comme si jamais témoin ne dût ouvrir la bouche contre elle. C'était une espèce d'aveuglement et de délire, de bravade contre l'avenir, de fin de non-recevoir contre la vérité, en la rendant invraisemblable. Un incident fort adroitement préparé par les défenseurs vint rendre presque gain de cause à la princesse. Un maître maçon, Giarolini, après divers détails

sur la grotte d'Adam et d'Eve, raconta qu'un des témoins, Rastelli, lui avait demandé combien lui devait S. A. R. pour ses travaux à la villa d'Este, que sur sa réponse Rastelli avait répliqué qu'il y avait des Anglais, à Milan, qui solderaient son compte, s'il avait quelque chose à dire contre la princesse. Ce Rastelli aurait ajouté qu'il avait été employé à chercher des témoins contre elle, et qu'il en avait trouvé plusieurs parmi lesquels il se rappelait les noms de Raggozini, de Brusa et de Rossi, auxquels il avait remis une pièce de quarante francs outre leurs dépenses. Or il se trouvait que Rastelli avait été envoyé à Milan. A peine l'interrogatoire fut-il achevé que M. Brougham demanda la comparution de Rastelli. Le ministère fut obligé d'avouer l'absence de ce témoin. Lord Holland s'éleva violemment contre ce départ. Réduit alors à la défensive, Liverpool repoussa, au nom des membres du cabinet, l'idée qu'il eût participé à cette sorte d'évasion, qu'il expliqua tant bien que mal en la reconnaissant très-blâmable, et du reste ajoutant que le procureur-général avait dépêché quelqu'un avec ordre de ramener sur-le-champ Rastelli. Lord Lansdown en se disant satisfait de cette explication prétendit pourtant que la cause de la reine souffrait de cette absence. Le comte de Carnarven dit que le seul remède qui fût au pouvoir de la chambre, c'était de mettre au néant une basse et infâme procédure, et il conclut par demander que la seconde lecture du bill ne se fît que dans six mois, ce qui équivalait à un rejet. M. Powell fut ensuite entendu. Il dit qu'il avait envoyé Rastelli à Milan, pour rassurer les parents des témoins. Une grande inquiétude s'était répandue dans cette ville pour leur sûreté, d'après ce qui s'était passé à Douvres où ils avaient été maltraités à leur arrivée (9). Rastelli avait amené en Angleterre plusieurs de ces témoins. On avait pensé que, connaissant leur famille, il était l'homme le plus propre à en faire cesser les craintes; et on lui avait recommandé d'être de retour pour le 3 oct., jour auquel la chambre devait se réunir. M. Powell subit ensuite un contre-examen fort long, pour reconnaître s'il n'avait pas eu quelque autre motif pour autoriser le départ de ces témoins. Un comité qui fut nommé pour examiner le fait confirma, dans un rapport, les déclarations de M. Powell. Le retard de Rastelli avait été occasioné, assura-t-on, par une maladie violente. Cet épisode coulé à fond, on en revint à l'audition des témoins à décharge, puis M. Denman fit le résumé de ces dépositions favorables. Son plaidoyer qu'il commença le 24 octobre dura toute la séance du lendemain. On remarqua le passage peu juste où il établissait un parallèle entre les malheurs de la reine et le meurtre d'Octavie par Néron. Le Dr Lushington termina sa défense, le 26, par un discours qui occupa toute la durée de la séance. Les répliques prirent encore quelque temps. La chambre refusa la lecture de lettres récemment parvenues aux mains de M. Brougham, et qui tendaient à

(9) Ils étaient au nombre de onze, une femme et dix hommes; avaient très-mauvaise mine, et étaient mal vêtus, ce qui faisait supposer qu'ils n'avaient pu approcher d'assez près la princesse pour avoir rien vu qui concernât sa conduite dans son intérieur. On eut beaucoup de peine à les faire sortir de Douvres. Des constables, avec leurs baguettes blanches, prirent place sur le siège et sur l'impériale des trois voitures où ils montèrent; et ils partirent au grand galop des chevaux, et au milieu des huées et des sifflets de la foule. Toutes les précautions ne purent empêcher que les glaces des voitures ne fussent brisées; et il fallut faire un détour pour parvenir à Londres.

démontrer qu'un baron de Hanovre, dont le nom avait souvent été prononcé dans cette affaire (M. Ompteda), avait employé un individu attaché à la police de Pesaro, pour corrompre les serviteurs de la reine. Les lettres parurent dans les papiers publics sans que rien en garantît l'authenticité. Tout ce qu'elles indiquaient, c'est qu'on avait travaillé à trouver des témoins, chose naturelle en pareil cas et qu'il était ridicule de vouloir faire passer pour un acte de subornation. Quelques discussions s'établirent ensuite du 2 jusqu'au 6, où l'on vota pour la seconde lecture du bill qui fut admise par cent vingt-trois voix contre quatre-vingt-quinze. Le lendemain le lord Davre présenta une protestation de la reine contre cette décision : elle y prenait Dieu à témoin de son innocence. L'acte fut admis, non comme protestation, mais comme déclaration de ce que S. M. désirait ajouter à sa défense. La chambre se forma ensuite en comité, et la clause du divorce fut lue. L'archevêque d'York la combattit, mais celui de Cantorbéry et les évêques de Landaff et de Londres la soutinrent. Le 8, nouvelle opposition de l'archevêque de Tuam, qui combattit la clause de divorce, d'après la parole de Jésus-Christ, rapportée par saint Matthieu, ch. V, v. 32, d'après le second chapitre de Malachie. L'évêque de Pétersborough réclama une mesure qui, annulant les droits civils provenant du contrat de mariage, laisserait subsister la partie religieuse. En définitive pourtant la clause du divorce fut maintenue par cent vingt-neuf lords contre soixante deux (10). Dans la minorité se trouvèrent le duc de Clarence, tous les ministres et neuf évêques sur les douze qui avaient voté pour la première lecture. Enfin, le 10, vint la question de la troisième lecture. La chambre plus divisée que jamais se partagea en cent huit voix pour et quatre-ving-dix-neuf contre. Cette majorité si faible était un échec pour l'accusation, et Liverpool annonça que le ministère ajournait toute considération sur le bill à six mois, ce qui était l'équivalent d'un retrait. L'abandon du bill produisit une explosion de joie forcenée parmi la multitude. Des bandes de peuple parcoururent les rues en poussant des acclamations; on illumina, de gré ou de force, durant trois jours (11). Majocchi et la demoiselle Dumont furent brûlés en effigie à une potence. Le 29, la reine se rendit en grande pompe, à Saint-Paul, pour y remercier Dieu de l'avoir délivrée, dit-elle, des machinations de ses ennemis. Des adresses de félicitation lui furent envoyées de toutes les parties du royaume; et les réponses qu'elle y fit furent telles qu'on les supposa dictées par les champions les plus ardents de l'opposition, dans l'espoir d'exciter une commotion populaire. Il faut dire toutefois que le résultat de l'affaire causa une vive satisfaction à toutes les classes de citoyens, et principalement, selon

(10) Ce chiffre semble en contradiction avec celui qui précède et même avec celui qui suit. Pour expliquer cette anomalie apparente, il faut comprendre que ce jour la question était non pas « faut-il admettre le bill ? » mais celle-ci : « admis le fond du bill, c'est-à-dire admis la culpabilité de la reine, et en conséquence sa dégradation, faut-il aussi admettre le divorce ? » Lors de la troisième lecture, les voix négatives se composent 1° de ces 62 voix qui ne veulent pas le divorce, 2° de celles qui ne veulent pas même de dégradation.

(11) Le comte de Lauderdale qui avait des relations intimes avec le roi, et qui cependant avait voté contre la troisième lecture, fut forcé, au sortir de la chambre, de crier Vive la reine ! ce à quoi il ajouta qu'il souhaitait à tous ceux qui l'entouraient une femme aussi sage et aussi fidèle que la reine Caroline.

toute apparence, à ceux qui étaient attachés au gouvernement. L'abandon du bill, après la quasi-condamnation qui justifiait les poursuites du ministère, semblait à quelques personnes un acte de générosité, et n'engageait le monarque à rien. Caroline restait sa femme (12); mais la sédition seule lui souhaitait les prérogatives et le rang de reine. Aussi, quand, peu de temps après son prétendu triomphe, la princesse demanda un palais pour sa résidence, et ne reçut qu'un refus poli, nul bon citoyen ne s'indigna pour elle. Il en fut de même lorsqu'à propos du couronnement de George IV, en mai 1821, elle lui adressa trois mémoires pour réclamer son droit légal de participer aux honneurs du couronnement. Le roi transmit les mémoires à son conseil privé, composé des princes du sang, des ministres et des principaux officiers de la couronne. Les conseils légaux de la reine furent admis à y soutenir ses prétentions: M. Brougham prétendit que les reines d'Angleterre avaient constitutionnellement le droit d'être couronnées. Le procureur-général du roi soutint que ce droit ne se trouvait dans nul texte de loi, dans nulle discussion sur les privilèges des reines-épouses. « Le couronnement du roi, dit-il, est un acte politique avec lequel le couronnement de la reine n'offre aucune connexité. Sans doute l'usage est de couronner les reines d'Angleterre, mais l'usage ne fait pas droit, et l'accomplissement de cette cérémonie dépend du bon plaisir du souverain. » La cour des prérogatives prononça dans le même sens. Caroline protesta solennellement contre ces décisions. Elle écrivit même à lord Sidmouth, secrétaire d'état de l'intérieur, pour signifier son intention d'être présente au couronnement, et pour demander qu'une place convenable lui fût réservée. Malgré le refus par lequel on lui répondit, lord Hood manda au duc de Norfolk, grand-maréchal d'Angleterre, que la reine se proposant de se rendre à l'église de Westminster, le 16, jour de la cérémonie, S. M. l'invitait à envoyer au-devant d'elle des officiers pour la conduire à son siège. Le duc s'excusa. Cependant le 16, dès dix heures du matin, la reine monta dans son carrosse accompagnée de deux dames; et elle fut suivie de lord Hood dans un autre carrosse. Elle alla descendre dans une des cours de l'abbaye. Tous ceux qui étaient préposés à la garde des portes avaient ordre de répondre qu'ils ne connaissaient point la reine, ce qu'ils firent; et un cavalier, accouru à toutes brides, dit qu'il n'y avait point de place pour cette princesse, qui alors retourna chez elle au milieu d'un grand concours de peuple. Dès le lendemain elle écrivit à l'archevêque de Cantorbéry, pour l'informer de son désir d'être couronnée tandis que les dispositions faites pour le couronnement du roi subsistaient. L'archevêque lui répondit qu'à cet égard il ne pouvait agir que sur les ordres du souverain. Quinze jours après le couronnement du roi, la reine fut attaquée d'une maladie mortelle. Des obstructions s'étaient formées dans les intestins, et bientôt des symptômes d'inflammation se déclarèrent. Toutes les ressources de l'art furent employées en vain, et la princesse expira le 7 août. Par son testament,

(12) *Annual register for* 1820, p. 250. On suppose qu'il y eut plus de tactique politique que de scrupule dans la difficulté que fit élever la cause de divorce.

elle laissa ses biens au jeune W. Austin, et ordonna que son corps, à visage découvert, ce qui ne paraît pas avoir eu lieu, serait au bout de trois jours transporté à Brunswick, et que cette inscription serait placée sur son cercueil : « Ci-gît Caroline, reine d'Angleterre, outragée (13). » Le 14, un cortège pompeux partit de Brandenburg-House, résidence de la princesse depuis août 1820. Le roi d'armes d'Angleterre, portant les insignes de la royauté, marchait en avant du cercueil. Le gouvernement avait tracé la marche du cortège, de façon qu'il n'entrât pas dans la capitale; la foule voulut au contraire qu'il en traversât les rues les plus fréquentées. Les soldats de l'escorte furent attaqués, blessés. On lut le *riot-act* (acte contre les séditions), puis l'ordre fut donné de faire feu. A la seconde décharge un homme fut tué et un autre mortellement blessé. Cependant les rues par où l'on s'était proposé de faire passer le cortège se trouvèrent si promptement barricadées, que les magistrats permirent qu'il suivît le Strand et traversât la Cité. Cette condescendance, qu'improuva le gouvernement, occasiona la destitution du chef de la police. Les restes mortels de la reine furent embarqués à Harwich sur la frégate le *Glascow*, commandée par le capitaine Doyle, qui, simple élève de la marine en 1795, avait jeté l'échelle lorsque Caroline monta sur le vaisseau qui la transporta pour la première fois en Angleterre. Arrivé à Brunswick, le corps de cette princesse, après qu'on lui eut rendu les plus grands honneurs, fut déposé dans le caveau funéraire de sa famille, entre les cercueils de son père et de son frère, l'Arminius de 1809, avec lequel son caractère offrait peut-être quelques ressemblances, mais qui du moins eut le bonheur de rendre utiles à ses concitoyens sa brusque franchise, sa rude manie d'indépendance et son inflexibilité (*V.* Brunswick-Œls, LIX, 383). M. George Hayte, un des peintres les plus habiles d'Angleterre, a consacré plus de deux ans à exécuter un grand tableau représentant une scène du procès de Caroline. L'artiste a choisi l'instant où le comte Grey vient de se lever pour interroger Théodore Majocchi, qui prononce son fameux *Non mi ricordo*. La reine, ayant à côté d'elle son conseil, est à la droite de la barre (14); ce qui forme le premier plan. Plus de deux cents portraits des personnages les plus distingués ajoutent à l'intérêt de cette vaste machine. Elle a été commandée pour trente-six mille francs, par G. Agar Ellis. On a publié beaucoup d'écrits sur la reine Caroline. I. *The book* (le livre), dont nous avons parlé dans le cours de cet article. II. *Mémoires de Bergami* (apocryphes). III. *Mémoires de la princesse Caroline, adressés à la princesse Charlotte sa fille*, publiés par Thomas Ashe, traduits de l'anglais sur la 4e édit., 2 vol. in-8°. IV. *Histoire abrégée du procès de la reine d'Angleterre*, par A.-T. Desquiron de St-Aignan, Paris, 1820, in-8°. V. *Le sac blanc*, ou *extraits de différentes correspondances d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, relatives aux mœurs et à la conduite publique et privée de l'infortunée Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre*, trad. de l'ang. de sir

(13) Cette dernière disposition reçut son exécution; mais l'autorité ducale de Brunswick fit enlever l'inscription.

(14) On a vu que cependant elle n'était pas présente.

Home Popham, Paris, 2 vol. in-8°, 1820; 2e édit. (avec Supplément essentiel, etc.). VI. *Tablettes de la reine d'Angleterre*, trad. de l'italien, sur le manuscrit autographe de la reine, par A.-T. Desquiron de St-Aignan (portrait), Paris, 1821, in-8°. VII. *Henri VIII et George IV*, 1820, VIII. *Lettre d'un jurisconsulte de Paris à Milord ***, sur le procès de la reine d'Angleterre*, 1820, in-8°. IX. *Journal of the visit* (Journal de voyage de S. M. la reine à Tunis, en Grèce, en Palestine, par Louise Demont, et pièces y relatives, recueillies par Edgar Garston), Londres, 1821, in-8°. X. *Queen's answers*, etc. (Choix des réponses de la reine aux différentes adresses qui lui ont été présentées), Londres, 1821, in-8°. La même année parut, à Paris, *la Mort de Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre*, ou *le fond du sac*, traduit de l'anglais par l'auteur, madame la duchesse Doglou, brochure in-8°, qui fut publiée en France en même temps que l'ouvrage en anglais l'était au-delà du détroit. Voici les premiers mots de l'auteur qui font connaître son opinion: « Quand n'y aura-t-il plus de mé- « chants qui calomnient et de sots qui « aiment à croire? H—y.

CARON (Jean-Charles-Félix), chirurgien, né vers 1745 dans le diocèse d'Amiens, vint continuer ses études à Paris, et obtint la place d'élève aide-major aux Invalides. En 1772 il présenta pour son admission à la maîtrise une thèse, *De poplitis anevrismate*, et le 13 février 1773 il fut reçu docteur, titre qui donnait alors celui de membre-adjoint à l'académie royale de chirurgie. Lors de l'établissement de l'hôpital Cochin (1782), il en fut nommé chirurgien en chef; et il a rempli cette place pendant plus de quarante ans, avec beaucoup de zèle et de désintéressement. Il fut, en 1808, un des praticiens qui s'occupèrent le plus sérieusement du croup. En 1812 il déposa chez un notaire une somme de mille francs pour être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens curatifs de cette maladie, si funeste à l'enfance. Ennemi des innovations, il ne voulut faire partie d'aucune des sociétés médicales ou scientifiques si multipliées à Paris depuis une trentaine d'années; et il fit de constants mais inutiles efforts pour engager le gouvernement à rétablir le collège de chirurgie sur ses anciennes bases. Caron mourut à Paris le 19 août 1824, dans un âge très-avancé. Indépendamment d'un *Abrégé* des éléments de philosophie à l'usage des candidats au grade de maître ès-arts (en latin), Paris, 1770, 2 vol. in-8°, on a de lui: I. *Recherches critiques sur la quatrième section d'un ouvrage ayant pour titre*: De la connexion de la vie avec la respiration, par Edme Godwin, trad. de l'Angl. par Hallé, ibid., 1798, in-8°. Dans cet opuscule, l'auteur examine l'action chimique de l'air sur les poumons. II. *Dissertation sur l'effet mécanique de l'air dans les poumons pendant la respiration*; avec des réflexions sur un nouveau moyen de rappeler les noyés à la vie, proposé par le docteur Menzies, ibid., 1798, in-8°. C'est une suite de l'ouvrage précédent. III. *La chirurgie peut-elle retirer quelques avantages de sa réunion à la médecine?* 1802, in-8°. L'auteur ne le pense pas. IV. *Réflexions sur l'exercice de la médecine*, 1804, in-8°. V. *Remarques sur un fait d'insensibi-*

lité qui quelquefois doit avoir lieu sur les amputations des grandes extrémités, 1804, in-8°. VI. *Examen du recueil de tous les faits et observations relatifs au croup*, 1808, in-8°. VII. *Traité du croup aigu*, de tout temps connu sous la dénomination d'angine trachiale suffocante, 1808, in-8°. VIII. *Réfutation* du premier mémoire sur la clinique chirurgicale de Pelletan : *Sur la broncotomie*, 1811, in-8°. IX. *Démonstration rigoureuse du peu d'utilité de l'école de médecine; du grand avantage que l'on a retiré et que l'on retirera toujours du rétablissement du collége de chirurgie*, 1818, in-8°. W—s.

CARON (Augustin-Joseph) n'avait que seize ans lorsqu'il entra dans la carrière militaire en 1789. De l'infanterie, où il servit d'abord, il passa, en 1791, au 4e régiment de dragons, fit toutes les campagnes de la révolution et de l'empire, et parvint au grade de lieutenant-colonel. Parmi les faits d'armes qui le signalèrent on remarque son affaire de Bar-sur-Ornain (1814), où, à la tête de deux cent soixante-seize cavaliers, il prit deux cents chevaux, et fit mettre bas les armes à un corps de deux mille hommes. Caron, qui, après un lent et pénible avancement, touchait enfin à l'instant de recevoir les épaulettes de colonel et de général, ne put voir qu'avec un chagrin profond la chute de la monarchie impériale, et qu'avec transport le retour de l'île d'Elbe. L'ardeur avec laquelle il servit alors la cause de Bonaparte lui devint fatale. Suspect au gouvernement de la restauration, réduit à une mince demi-solde, et en butte dans sa retraite, en Alsace, aux investigations de la police, il les justifia en conspirant sérieusement la ruine de l'ordre de choses établi depuis 1815. L'un des premiers à entrer dans les *ventes* du carbonarisme, il fut un des agents les plus actifs des projets de révolte que jusqu'en 1820 on avait à peu près dissimulés. Aussi se trouvait-il impliqué dans la conspiration d'août 1820, jugée l'année suivante par la chambre des pairs. Suivant l'acte d'accusation, qu'on peut croire ici conforme à la vérité, l'ex-lieutenant-colonel avait adressé des propositions criminelles au lieutenant-colonel Delestang. Défendu par M. Barthe, qui fit valoir l'absence de témoignages autres que celui du délateur, et l'absence d'actes extérieurs qu'on pût regarder comme commencement d'exécution du complot, il eut le bonheur de se voir acquitter. Le danger et les malheureuses tentatives de Berton dans l'Ouest, le prompt dénouement des intrigues de Nantes, de Saumur, de La Rochelle, de Toulon auraient dû mettre Caron sur ses gardes. Totalement étranger aux artifices de la police, il conspira en quelque sorte ouvertement. Les autorités du Haut-Rhin furent prévenues de ses menées. Lié avec Delzaive, sergent-major en garnison à Neufbrisach, qui le mit en rapport avec trois autres sous-officiers, il leur parlait tantôt d'opérer un mouvement en Alsace, tantôt d'aller délivrer les prévenus de la conspiration de Belfort qu'on allait juger à Colmar. Les conciliabules avaient lieu tour à tour à Neufbrisach, à Colmar, à Hambourg ou dans les bois. Un autre ancien militaire, Roger, maître d'équitation à Colmar, était de moitié avec Caron dans l'entreprise, mais n'assistait point aux conférences. Ce qu'il faut remarquer, c'est que les quatre sous-officiers, Delzaive, Thiers, Ma-

gnien, Gérard étaient autorisés par leurs chefs à suivre toutes les ouvertures qui leur seraient faites, et à ne rien négliger pour amener le flagrant délit. « Pour se débarrasser une bonne fois de ces insinuations, dit le Journal du département du Haut-Rhin, rédigé sous l'inspiration de la préfecture, on jugea à propos de ne pas déjouer ces tentatives, auxquelles les soldats ne se sont prêtés que pour arrêter l'entreprise quand il en serait temps. » Il y a plus : il est hors de doute que Thiers et Magnien furent amenés à Caron par Gérard, et après que tout le plan eut été concerté entre le colonel du régiment et le maréchal-des-logis du 6e chasseurs (du 20 au 25 juin). Le 26, Caron eut quelques soupçons sur la loyauté de ces nouveaux affidés, en apprenant que la prison de Colmar avait été murée et que l'on avait redoublé de précautions contre les tentatives que les prisonniers pourraient faire pour s'évader. Il fallut les plus énergiques protestations de Thiers pour endormir la défiance qu'il avait conçue, et l'empêcher de rompre tout-à-fait. Les jours suivants furent employés à triompher de la résistance qu'il opposait à la prompte exécution du complot. Il ne pouvait, disait-il, compter que sur un millier de louis, et encore, pour les avoir, fallait-il attendre l'arrivée d'un avocat qui devait les lui remettre dans une des villes du voisinage. Thiers lui répondit alors que si peu de chose ne devait pas arrêter une aussi sublime entreprise, et qu'ils avaient, Gérard et lui, quelques fonds qui les mettraient en état d'attendre. On devine assez de quelle source provenaient ces fonds : Caron enfin se décida ; et il fut convenu que le lendemain, 2 juillet, les sous-officiers lui amèneraient deux escadrons à la tête desquels il se mettrait pour opérer soit le mouvement constitutionnel, soit la délivrance des prisonniers de Colmar. En effet, le 2 à cinq heures et demie du soir, les deux escadrons sortent précipitamment, comme à la dérobée, en petit uniforme, l'un de Colmar sous le commandement de Thiers, l'autre de Brisac, sous celui de Gérard. Des officiers déguisés en simples chasseurs étaient dans les rangs. Les soldats en montant à cheval avaient été avertis qu'ils allaient agir pour le roi, et que jusqu'à nouvel ordre ils devaient exécuter tout ce que leur commanderaient leurs sous-officiers. La consigne fut suivie à la lettre, et, sur trois cents hommes, il ne s'en trouva pas un qui dît à Caron : « Commandant, on vous trahit ! » Plein d'espoir, et se reprochant déjà les appréhensions qu'il avait eues, cet homme crédule attendait les deux escadrons à dix minutes de Colmar. Magnien lui avait apporté son uniforme qu'il revêtit à l'approche du premier escadron, et reçut en échange ses habits bourgeois avec ordre de les jeter dans les vignes. Magnien alla sur-le-champ les porter au préfet. Pendant ce temps Caron prenait le commandement de l'escadron au nom de l'empereur (Napoléon II), il opérait sa jonction avec l'escadron parti de Neufbrisach, et que commandait Roger, marchant sur Ensisheim, Habsheim, et promettant trois francs par jour à tous ceux qui feraient partie de cette expédition. Toutefois la population ne manifestait aucune émotion en faveur du mouvement. Arrivé devant Ensisheim, Caron voyant que ses soldats s'obstinaient à ne pas vouloir y entrer fit prendre à travers champs pour tourner la ville à gauche. Alors ses

soupçons revinrent avec plus de force; il en fit part à Roger et les laissa entrevoir, disant que, puisque l'argent n'arrivait pas, il se mettrait en bourgeois au premier village, et qu'il irait le chercher. On lui offrit une escorte: il la refusa, et n'accepta que deux sous-officiers pour l'accompagner. Peu d'heures après on parvint à Battenheim, et le maire sommé de faire des billets de logement les faisait préparer par le greffier, de concert avec Caron qui comptait bien les disséminer. Tout-à-coup un chasseur se précipite sur lui: on l'arrête, on lui arrache sabre, épaulettes, décoration; on le garrotte, on le fouille; Roger subit le même sort, et les officiers reprennent le commandement. Cependant ni Colmar que la désertion apparente des escadrons avait laissée dix-sept heures dans la stupeur et l'incertitude, ni le reste de la France ne voyaient ces événements du même œil. Le mot d'agent provocateur était sur toutes les lèvres, et bientôt il fut évident pour l'autorité que, si Caron était jugé par des tribunaux ordinaires, sa crédulité ne passerait pas pour un attentat, et qu'un acquittement éclatant protesterait contre les récompenses accordées aux délateurs. Une décision ministérielle soutenue par un arrêt de la cour de cassation enleva les accusés à la juridiction ordinaire qui persistait à les retenir. On exhuma une ancienne loi de l'an V, et ce fut en vain que Caron et Roger déclinèrent la compétence du tribunal militaire: un nouvel arrêt (22 août) confirma le premier; et tous deux parurent comme accusés d'embauchage pour les rebelles devant un conseil de guerre. Les débats durèrent cinq jours; ils s'ouvrirent le 13 sept. et le jugement fut rendu le 22. Les sous-officiers, devenus officiers, déposèrent de tous les détails qu'on vient de lire; et le conseil fut unanime pour la mort. Le conseil de révision ne réforma point l'arrêt. Caron était à table lorsque le rapporteur lui lut son arrêt; après l'avoir entendu, il continua son repas. Il écrivit à son défenseur et à sa femme deux billets, modèles de calme et de fermeté. Deux ecclésiastiques lui offrirent successivement leurs secours spirituels: il les refusa. Le lendemain il monta dans une voiture de louage, en descendit sans le secours de personne sur la place de Finckmatt, refusa de se laisser bander les yeux, de se mettre à genoux, et, debout, donna le signal du roulement; commanda le feu (1er octobre 1822). Depuis trois jours Caron avait cessé d'exister, et l'on débattait encore sa vie ou sa mort devant les tribunaux. Dans l'intervalle des deux jugements militaires, M. Isambert lui avait fait recommander de se pourvoir en cassation. Les 27, 28, 29 sept. il épuisa près du tribunal, près du ministère tous les moyens pour faire admettre la requête. Il se préparait à plaider le 4 octobre lorsque, dans la soirée du 3, le télégraphe annonça que Caron avait subi sa peine. Le lendemain la cour déclara qu'il n'y avait lieu à statuer, attendu que le pourvoi n'avait pas été régulièrement dénoncé. Roger déclaré coupable par quatre voix sur sept allait être renvoyé absous lorsqu'il fut repris par le procureur du roi de Colmar comme prévenu de complot et d'attentat contre le gouvernement, distrait de ses juges naturels pour cause de suspicion légitime, c'est-à-dire parce que des juges de Colmar ne l'eussent point condamné, et renvoyé devant la cour de Metz,

qui, moins indulgente que le conseil de guerre, prononça aussi la mort contre lui. La clémence royale commua cet arrêt en vingt années de travaux forcés; et peu de temps après il recouvra sa liberté. Mme Caron fut mise en liberté par arrêt de la chambre d'accusation. On a sur Caron, outre les nombreuses relations des journaux politiques contemporains : I. *Procès d'A.-J. Caron, lieutenant-colonel en retraite, et de F.-D. Roger, écuyer*, etc., Strasbourg, 1822, in-8° de 207 pag. II. *Courtes réflexions à l'appui du pourvoi en révision formé par A.-J. Caron*, etc., Strasbourg, 1822, in-4°. III. *Relation circonstanciée des évènements qui ont eu lieu à Colmar et dans les villes et communes environnantes, publiée par M. Kœchlin, député du Haut-Rhin, suivie de la pétition adressée aux chambres par cent trente-deux citoyens du département.* Cet ouvrage, qui dévoilait des faits cachés par le huis-clos du conseil de guerre, donna lieu à des poursuites contre l'auteur, l'imprimeur, et même les journalistes qui essayèrent d'en rendre compte. M. Kœchlin subit six mois de prison, et paya 3,000 fr. d'amende. L'imprimeur Heitz perdit son brevet. IV. *Mémoires et plaidoyers de Me Barthe pour M. Kœchlin.* V. *Réponse à l'accusation dirigée au nom de quelques fonctionnaires du Haut-Rhin contre M. Kœchlin; au sujet de sa relation*, etc., 1823, in-4°.

P—ot.

CARPANI (Joseph), poète et musicien célèbre, naquit en 1752, dans le petit village de la Briansa, en Lombardie. Il fit ses études à Milan, sous les jésuites, et resta toujours fidèle à leurs maximes. Son père l'avait destiné à la profession d'avocat; mais il préférait l'étude plus agréable des belles-lettres et des beaux-arts. Il voulut augmenter encore le nombre des futilités poétiques dont le Parnasse italien est inondé, puis se livra au genre dramatique. Le premier essai qu'il donna fut une comédie intitulée : *Iconti d'aigliate*, qui fut attribuée au P. Molina, auteur de plusieurs comédies nationales ou historiques, en dialecte milanais. Le succès de cette pièce et le goût qui se manifesta dans Carpani pour la musique, lui firent adopter le genre mélodramatique des Italiens. Il y déploya tant d'habileté, qu'il fut choisi pour composer les pièces destinées à être représentées à la cour de l'archiduc, sur le théâtre impérial de Monza. Il écrivit *la Camilla*, que la musique de M. Paër a rendue si célèbre. On a du même auteur : *l'Uniforme; l'Amore alla persiana; il Miglior Dono; il Giudizio di Febo; l'Incontro; la Passione di N.-S.*, etc., qui furent mis en musique par les maîtres de chapelle les plus distingués de son temps, tels que Weigi, Pavesi, etc. Carpani traduisit aussi plusieurs pièces de l'allemand et du français avec assez d'habileté pour que l'on pût appliquer à ses traductions la musique composée pour les originaux. C'est par ce moyen que les Italiens ont pu entendre et apprécier la musique de Haydn faite pour l'oratorio de *la Création*. La révolution française l'ayant détourné pendant quelque temps des lettres et du théâtre, il se jeta dans les journaux, et prouva sa reconnaissance à la cour qui le protégeait, par des articles où il lui manifesta un grand dévouement, et qui acquirent de la célébrité à la *Gazette de Milan*.

Après l'année 1796, il suivit l'archiduc à Vienne, où il passa le reste de sa vie, toujours très-dévoué au gouvernement impérial. Au milieu de ses occupations politiques, il n'oublia jamais entièrement les Muses et les beaux-arts. Ce qu'il a fait de mieux ce sont les *Haydines*, ou *Lettres sur la vie et la musique de Haydn*, qui furent copiées par un voyageur, lequel se les appropria et les publia en langue française. Carpani revendiqua sa propriété, et ne se fit aucun scrupule d'imputer cet acte d'un individu à la nation à laquelle il appartenait. Les Italiens, plus justes; blâmèrent à-la-fois le plagiat de l'un et l'injuste imputation de l'autre (1). Carpani a publié encore, sur le modèle des *Haydines*, les *Mayeriane* et les *Rossiniane*. Dans les unes, il défend le beau idéal contre ce qu'avait annoncé M. Mayer dans son ouvrage *sur l'Imitation de la Peinture et sur les Tableaux du Titien*; dans les autres, il célèbre la nouvelle manière que M. Rossini a introduite dans la musique dramatique. Soit qu'il loue, soit qu'il blâme, l'auteur se laisse emporter un peu trop par son enthousiasme. Il attaque tout ce qui est contraire à ses opinions et même à ses préjugés. Néanmoins, il se montra toujours fort attaché à sa religion et à ses protecteurs. Il mourut à Vienne, le 22 janvier 1825. Z.

CARPENTIER ou **CHARPENTIER** (Jean) (1), historiographe et généalogiste, était né dans le XVIIe siècle, à Abscon près de Douai. Ayant résolu d'embrasser la vie religieuse, il prit l'habit de Saint-Augustin à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai. Ses talents et son érudition lui méritèrent bientôt l'estime de ses confrères; mais ayant échoué dans son projet de se faire élire abbé, il s'enfuit en Hollande, suivi d'une femme avec laquelle il avait déjà des relations suspectes et qu'il épousa peu de temps après. Les états-généraux le nommèrent historiographe de l'académie de Leyde; mais, le traitement qui lui fut assigné ne pouvant suffire pour élever sa famille, il ouvrit une boutique de libraire et se fit généalogiste. Après la mort de sa femme, il sollicita de ses anciens supérieurs la permission d'achever ses jours à Saint-Aubert dans les exercices de la pénitence. Sa demande lui fut accordée, et il vint jusqu'à Valenciennes, accompagné de ses enfants; mais, au moment de les quitter, il n'eut pas la force d'accomplir ce sacrifice et reprit le chemin de Leyde, où il mourut vers 1670. Outre la traduction du *Voyage* de Nieuhoff (*Voy.* ce nom, tom. XXXI), on a de Carpentier: 1. *Histoire de Cambray et du Cambrésis*, contenant ce qui s'y est passé sous les empereurs et les rois de France et d'Espagne, Leyde, 1664 ou 1668 (2), in-4°, quatre parties, reliées en deux ou trois volumes.

(1) Voici en peu de mots l'histoire de cette dispute. En 1812, Carpani avait publié les Haydines à Milan. En 1814 parurent à Paris les *Lettres sur le célèbre compositeur Haydn*, par B. (connu depuis sous le nom de Stendhal). Carpani cria au plagiat. Quelque temps après, un frère de B. annonça que l'auteur français avait modifié ce qu'il avait volé à l'auteur italien. Carpani riposta par des injures et des menaces. B. dédaigna d'y répondre, et fit paraître, en 1817, un vol. in-8° sous ce titre: *Lettres de Haydn, suivies de la Vie de Mozart, traduites de l'allemand, et de quelques lettres sur Métastase et sur l'état actuel de la musique en Italie.* F—le.

(1) On assure qu'il altéra la véritable orthographe de son nom pour faire croire qu'il appartenait à la famille Carpentier, l'une des plus anciennes du Cambrésis. *Voy.* Foppens, *Biblioth. belgica*, 606.

(2) Les exemplaires qui portent ces deux dates sont de la même édition. V—ve.

Les exemplaires complets sont rares et recherchés. De Bure a donné la description de cet ouvrage dans la *Bibliogr. instructive*, n° 5339. La première partie renferme l'histoire civile et politique ; la seconde, l'histoire ecclésiastique ; et les deux dernières, les généalogies des principales familles du Cambrésis. Il y a beaucoup de recherches et des particularités curieuses. Mais on accuse l'auteur d'avoir fabriqué plusieurs titres, et d'en avoir falsifié d'autres pour flatter la vanité de personnes puissantes dont il voulait se ménager la protection. (Voy. la *Bibl. histor. de la France*, n° 8539). II. Les *généalogies des familles nobles de Flandres*, in-fol. Elles ne laissent rien à désirer, disent les continuateurs du P. Lelong, sous le rapport de l'impression et des gravures ; mais c'est tout ce qu'on en peut dire de bon. M. A. Leglay a donné une *Notice sur Carpentier, historiographe du Cambrésis*, suivie d'une lettre inédite de cet écrivain, et de l'examen critique d'un des diplômes qu'il a publiés, Valenciennes, 1833, in-8° d'une feuille. W—s.

CARPENTIER (Pierre), gouverneur de Batavia, partit pour les Indes en 1616 en qualité d'*opperkoopman*, marchand en chef. Le gouverneur Koen le nomma au bout de deux ans directeur-général du commerce d'Amboine, et en 1623 Carpentier lui succéda dans le poste important de gouverneur-général. L'année où il commença de diriger le commerce d'Amboine, un évènement arrivé dans cette île faillit allumer la guerre entre la Hollande et l'Angleterre. Quelques commis anglais, de concert avec des soldats japonais, avaient formé le projet de tuer les Hollandais et de se rendre maîtres du fort de l'île. La conspiration ayant été découverte, le gouverneur fit mettre à mort les coupables. L'Angleterre ne vit dans la conduite du gouverneur qu'une cruauté sans motif. On s'accusa réciproquement, et pendant plusieurs années on fut près de prendre les armes. Pierre Carpentier, de retour en Hollande depuis 1628, fut un des députés qui en 1629 se rendirent à Londres pour cette affaire. La chambre d'Amsterdam le nomma aussi chef de la compagnie des Indes, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1659. Le temps de son gouvernement n'avait été marqué par aucune action d'éclat, mais il fut très-utile au commerce de Hollande. Carpentier ramena dans sa patrie quatre vaisseaux chargés de richesses. Aussi la compagnie des Indes lui fit-elle présent de dix mille florins, d'une épée et d'une chaîne d'or de la valeur de deux mille florins. D—g.

CARR (sir John), écrivain anglais, né en 1772 dans le comté de Devon, étudia d'abord les lois et fut même praticien dans Middle-House ; cependant sa faible santé le força non-seulement de suspendre ses travaux, mais encore de voyager hors de sa patrie. Ce fut pour lui l'occasion d'un autre genre de fortune. Déjà il avait tenté de se faire connaître par un poème, *les Fureurs de la discorde*, 1803, in-4°. Au retour d'un voyage qu'à la faveur de la paix d'Amiens il venait de faire à Paris, il publia *Stranger in France*, etc. (*l'Etranger en France*, ou *Voyage du comté de Devon à Paris*), 1803, in-4°, fig. Cet ouvrage obtint très-vite un succès de vogue. Il le dut en partie sans doute à un style qui ne manque ni d'élégance ni de correction, à la variété des descrip-

tions et des anecdotes qui sans être de choix pouvaient alors sembler piquantes en Angleterre, à des aperçus assez exacts et assez spirituels sur les modifications que la révolution avait apportées dans les habitudes sociales de la France; enfin à un ton et à des sentiments de *gentleman*, comme on dit de l'autre côté de la Manche. Mais ce qui véritablement fit la fortune de l'*Etranger en France*, ce fut la prompte cessation des relations amicales entre les cabinets des Tuileries et de Saint-James, et par suite l'impossibilité où fut la gent touriste d'aller jeter ses guinées sur les rives de la Seine, de la Loire et du Rhône. En ce temps où la France s'intitulait à tout propos la grande nation, l'Europe et surtout l'Angleterre avaient en effet les yeux fixés sur elle; la politique et la mode se réunissaient pour faire parler de la nation qui jouait réellement le premier rôle. Qu'on y ajoute les changements immenses que quelques années avaient vus se succéder et l'on concevra combien un tel concours de circonstances devait donner de prix au seul tableau qui représentât avec quelque fidélité la France nouvelle, la France contemporaine, la France invisible aux Anglais. Ce qui résultait tout simplement du hasard et de l'époque, Carr le mit naïvement sur le compte de son talent : il crut devoir à lui seul son rapide succès. Les libraires y furent pris de même. Et ce qui n'étonnera que les personnes étrangères aux caprices de la mode, le public s'y laissa tromper aussi. Carr eut tout d'un coup une réputation; son libraire lui commanda, le public acheta, et même admira son *Northern summer*, etc. (*Été dans le Nord*, ou *Voyage autour de la mer Baltique, en Danemarck, Suède, partie de Pologne, et Prusse, pendant l'année* 1804), 1805, in-4°. L'année suivante il mit encore sous presse *The Stranger in Ireland*, etc. (*l'Etranger en Irlande*, ou *Voyage dans les régions méridionale et occidentale de cette île pendant l'année* 1805), Londres, 1806, grand in-4°, fig. On voit que, soit comme voyageur, soit comme homme de lettres, Carr mettait le temps à profit; et que peut être, ainsi que le lui disaient déjà des envieux, car qui n'a les siens? il écrivait *trop en diligence ou trop en poste*. Nonobstant ces petits sarcasmes, notre infatigable touriste se remit en route. La même année, il livra encore aux curieux *Tour trough Holland*, etc. (*Voyage fait à travers la Hollande, le long de l'une et l'autre rives du Rhin, dans l'Allemagne méridionale*, en 1806), Londres, 1807, grand in-4°, fig. (1). Cette fois la maligne critique ne se borna point à des plaisanteries *intra muros*, et le *Monthly Review* indiqua un nouveau moyen de faire fortune, et une recette pour écrire des voyages commodément, sans trop se gêner, sans même se donner la peine de bien voir. On emporte un album pour y inscrire les anecdotes vraies ou fausses qu'on entend à table d'hôte et un livre d'esquisses pour crayonner quelques paysages ou vues de villes ou monuments; sur place on consulte les *éicerôni* toujours à bon marché; revenu dans la vieille Angleterre, on ombre, on termine, on fait

(1) Cet ouvrage a été traduit en français, Paris, 1808, 2 vol. in-8° et atlas in-4°. On a aussi une traduction du *Northern summer* (*Eté dans le Nord*) par Bertin, Paris, 1808, 2 vol. in-8°. V—vz.

graver les croquis; on coud, à de brèves descriptions de lieux, de villes vues superficiellement, de bons et longs extraits d'histoire qui s'y rapportent de près ou de loin; on orne le tout de la biographie des personnages connus ou non connus, qui sont nés ou morts dans lesdites localités. Le public achète ainsi un livre tout nouveau qu'il croit être tout neuf, etc., etc. Carr commençait à se remettre de ce coup en disant avec Horace :...

Me sibilat, at mihi plaudo ipse domi,
Simul ac nummos contemplor in arca,

lorsqu'un autre antagoniste vint jeter le trouble dans ses spéculations en publiant *Mon livre de poche*, ou *mon bagage pour un rapide voyage in-4° que j'intitulerai* : l'Etranger en Irlande en 1805, *par un knight errant; dédié aux fabricants de papier*. Le trait était d'autant plus piquant que, peu de temps après la publication de *l'Etranger en Irlande*, Carr avait reçu du vice-roi, duc de Bedford, le titre de *knight* ou chevalier. Il se fâcha, et à défaut de l'auteur (Es. Dubois), qu'il ne connaissait pas, il appela les libraires Vernord, Lood, Sharpe, devant les tribunaux. Le jury ne trouva point que les brocards du pamphlet constituassent calomnie ou diffamation contre le caractère de sir John; le *My Pocket Book* ne fut point saisi, et le critique ne tarda point à se nommer. Dès-lors il fut permis de prévoir que la raison de commerce Carr et Compagnie irait déclinant. Les débats du procès avaient révélé que l'auteur des quatre voyages objets de l'envie, avait reçu pour le premier de ses manuscrits deux mille cinq cents francs, pour le second douze mille cinq cents fr., pour le troisième dix-sept mille cinq cents francs, pour le quatrième quinze mille cinq cents francs. Mais en manipulant si vite, il avait éventré la poule aux œufs d'or. Il fut bien moins payé de ses *Caledonian sketches*, etc. (*Esquisses calédoniennes*, ou *Voyage en Ecosse*, en 1807), 1809, in-4°; et bien moins encore de ses *Descriptive sketches*, etc. (*Voyages en Espagne, à Majorque et à Minorque*), 1811. Heureusement, dans cette même année 1811, un mariage avantageux le mit en état de se passer de voyager. Aussi, depuis cet instant, ne voit-on plus qu'il ait été attaqué de ce que le défenseur des libraires ses antagonistes appelait *itinerandi cacoethes*; et il ne publia que des articles dans l'*Annual Review*. Carr mourut à Londres le 17 juillet 1832. Dans cette histoire de la grandeur et de la décadence du renom littéraire de Carr, nous avons oublié de mentionner un *Recueil de poèmes* qu'il publia en 1809, in-4° et in-8°, et qui n'est pas sans mérite. A en juger par les gravures qui accompagnent le texte de ses voyages, et dont il avait fourni les modèles, il possédait comme dessinateur et comme peintre un talent assez distingué. P—ot.

CARRA-SAINT-CYR (le comte Jean François), né, en 1756, d'une famille noble, était avant la révolution officier dans le régiment d'infanterie de Bourbonnais, où servait aussi Aubert-Dubayet, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Ayant adopté l'un et l'autre les principes de la révolution, ils n'émigrèrent point, et profitèrent au contraire du départ de la plupart de leurs camarades pour obtenir un avancement rapide. Carra-Saint-Cyr était déjà général de brigade en 1794, et il servit en cette qualité, comme chef d'état-

major, à l'armée des côtes de Cherbourg, dont son ami était général en chef. Il contribua à la pacification avec les royalistes, et revit plusieurs de leurs chefs à Paris, lorsqu'il vint, en sept. 1795, présenter à la Convention les vœux de ses frères d'armes sur la constitution de l'an III. C'est à tort que les premières *Tables du Moniteur* disent qu'il servit aux armées du Rhin et de la Moselle, sous Pichegru et Moreau. Elles l'ont confondu avec Gouvion-Saint-Cyr, qui commandait alors, sous Moreau, le centre de l'armée du Rhin et Moselle, et qui, ne voulant pas être pris pour le général Gouvion, ne portait pas alors ce nom, qu'il ajouta depuis au sien afin de se distinguer du général Carra-Saint-Cyr. Celui-ci resta attaché au ministère de la guerre, dont son ami fut chargé peu de mois; et lorsque, en 1796, Aubert-Dubayet fut nommé ambassadeur à Constantinople, il l'accompagna en qualité de premier secrétaire (1). Après la mort de cet ambassadeur, il revint en France avec sa veuve qu'il épousa. Employé de nouveau sur le Rhin par le gouvernement consulaire, il concourut à la victoire de Hohenlinden et fut nommé général de division le 27 août 1803. Envoyé bientôt après en Italie, il y commanda plusieurs expéditions dans le royaume de Naples, puis dans les états de Venise dont il prit possession après la bataille d'Austerlitz par suite d'une capitulation. Il passa ensuite à l'armée d'Allemagne, où il fit, en 1807, toute la campagne contre les Prussiens, et se distingua particulièrement à la bataille d'Eylau; ce qui lui valut la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et le titre de baron de l'empire. Il fit avec la même distinction la campagne d'Autriche en 1809, fut gouverneur de Dresde; puis employé dans les provinces illyriennes, d'où Napoléon le fit passer, en 1812, au commandement de la 32e division militaire établie à Hambourg. C'était une époque bien difficile dans ces contrées (2); après les désastres de Russie, tous les peuples de l'Allemagne semblaient prêts à secouer le joug des Français. Avec le secours des Danois, qui restaient nos alliés, Carra-Saint-Cyr repoussa d'abord plusieurs attaques des Anglais, et il réussit à réprimer quelques soulèvements; mais au mois de mars 1813, lorsque les troupes russes commencèrent à s'approcher de Hambourg, ces soulèvements devinrent plus sérieux. Carra-Saint-Cyr crut

(1) En 1797, Carra-Saint-Cyr fut chargé d'une mission auprès de l'hospodar de Valakie, peut-être parce qu'il portait le même nom que l'ex-conventionnel Carra, qui avait résidé en Moldavie avant la révolution. De retour à Constantinople, après la mort de Dubayet, il demeura quelque temps chargé des affaires de France auprès de la Porte-Othomane. Rappelé en 1798 et remplacé par Ruffin, devant remplir l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur Descorches (*Voy.* ce nom, au Suppl.) qui ne put se rendre à son poste, Carra-Saint-Cyr revint à Paris à l'époque de l'expédition d'Egypte et de la rupture avec le grand seigneur. Il proposa alors au Directoire le projet de mettre sur le trône othoman le fameux Passwan-Oglou (*Voy.* ce nom, t. XXXIII), qu'il avait eu occasion de connaître à Widdin lors de son voyage en Valakie; mais ce rebelle se soumit alors à la Porte. Antérieurement, Carra-Saint-Cyr avait voulu faire nommer un autre rebelle, Ali, pacha de Janina (*Voy.* ce nom, LVI, 197), à l'ambassade de France, qui fut donnée à Esseid-Ali-effendi. A—r.

(2) Cependant le général faisait jouer la comédie dans son hôtel, par ses compagnons d'armes, et, le 15 février 1812, on chanta des couplets où il était appelé

Notre directeur,
Toujours plein d'ardeur,
Et où il était dit:
Pour jouer tous nos chevaliers
Ont déposé leurs armes.....
Et dans ses foyers,
Couvert de lauriers,
Ce fils de la Victoire,
Par sa loyauté
Et par sa gaîté,
Obtient une autre gloire, etc.

V—ve.

devoir alors user d'une grande sévérité, et une commission militaire condamna à mort sept habitants qui avaient été arrêtés au milieu d'un rassemblement séditieux. Ces violences, loin de calmer les esprits, ne firent que les irriter; et le général français, qui n'avait avec lui que trois mille hommes, voyant un corps russe descendre l'Elbe pour l'attaquer, crut devoir abandonner la ville et se retirer sur la rive gauche du fleuve, puis sur le Weser. L'empereur Napoléon se montra fort mécontent de cette retraite; et le général qui l'avait ordonnée, vivement censuré dans un article du journal officiel, fut surtout blâmé pour n'avoir pas déployé assez de sévérité contre les habitants. Cependant Carra-Saint-Cyr fut encore employé l'année suivante; et dans le mois de mars 1814 il commandait les places de Valenciennes et de Condé, où il était surtout occupé de l'organisation des gardes nationales. A l'époque de la restauration, il fut un des premiers généraux qui se soumirent au gouvernement du roi, et il reçut de lui la croix de Saint-Louis et le titre de comte. Mis à la retraite le 4 sept. 1815, il reprit de l'activité en 1817, et fut nommé gouverneur de la Guiane française, d'où il revint en 1819, ayant été remplacé par M. Laussat. Carra-Saint-Cyr fut définitivement alors admis à la retraite à cause de son âge et de ses longs services. S'étant retiré à Vely, près de Soissons, il passa les dernières années de sa vie dans ce village et y mourut en janvier 1834.

M—dj.

CARRADORI (JOACHIM), médecin et physicien, né le 7 juin 1758 à Prato, dans la Toscane, d'une famille pauvre, fit ses premières études au séminaire de sa ville natale, puis au collège Ferdinand à Pise, et s'appliqua ensuite à la médecine et aux sciences naturelles. Ayant reçu le laurier doctoral, il se rendit à Florence pour s'y former à la pratique sous la direction du célèbre Bicchieri. Nommé peu de temps après professeur de philosophie au séminaire de Pistoie, il profita de ses loisirs pour publier la *Teoria del calore* (Prato, 1787), ouvrage qui le fit connaître avantageusement. De graves discussions ne tardèrent pas à s'élever entre l'évêque de Pistoie et son clergé sur différents points de doctrine, et Carradori ne voulant pas y prendre part abandonna le séminaire pour revenir dans sa ville natale. Sans négliger l'exercice de la médecine, il tourna ses vues du côté de l'agriculture et présenta plusieurs mémoires à l'académie des Géorgiphiles de Florence, qui s'empressa de se l'associer. Une maladie épizootique s'étant déclarée en Toscane, il fut chargé par le gouvernement de prendre les mesures les plus propres à la faire cesser; et il rendit compte de sa mission dans l'*Istoria della epizootia dell' anno* 1800, Florence, 1801, in-8°. Vers le même temps, l'académie des Géorgiphiles mit au concours une question du plus grand intérêt. Il s'agissait d'indiquer les moyens de rendre fertiles les terrains laissés en friche: Carradori remporta le prix; et son mémoire, *Sulla fertilità della terra*, successivement amélioré dans de nombreuses éditions, est regardé comme un ouvrage classique sur cette matière. Il adressa depuis, à la même académie, différents mémoires sur les propriétés singulières de diverses plantes, ou sur les maladies dont elles peuvent être affectées, et

tous lui méritèrent des récompenses pécuniaires ou honorifiques. Quoique sa pratique médicale se fût accrue avec sa réputation, il entretenait une correspondance active avec les plus illustres physiciens d'Italie et de France ; et il enrichissait les journaux de Milan et de Pavie, ainsi que la Bibliothèque britannique, d'articles très-remarquables. Parmi ceux qui font le plus d'honneur à son talent d'observation, on cite ses mémoires sur les sucs gastriques, sur le phosphore des lucioles, sur l'attraction des surfaces planes, sur l'électricisme et sur les propriétés de divers insectes, sur la respiration des grenouilles, sur l'irritabilité des animaux et des plantes, sur la transformation du nostoc (conferve), sur le son que rendent les plantes, etc. La découverte si précieuse de la vaccine l'occupa sérieusement ; et, lorsqu'il se fut assuré de son efficacité pour préserver de la petite-vérole, il n'hésita pas à s'en déclarer le partisan. Il fit plus, il vaccina son fils unique ; et il ne craignit pas de lui faire subir ensuite la contre-épreuve, en l'exposant au contact d'enfants atteints de la petite-vérole naturelle. Ses services pour la propagation de la vaccine, tant à Prato que dans les environs, furent récompensés par une pension et par le titre de professeur honoraire de médecine à l'université de Pise. Une autre découverte, celle du galvanisme, ne pouvait manquer de fixer aussi l'attention d'un observateur tel que Carradori. Après avoir lu tout ce qui était écrit sur ce sujet, et répété toutes les expériences de Galvani et de Volta, il publia la *Storia del galvanismo*, dans laquelle il conclut qu'il y a identité entre le fluide galvanique et le fluide électrique. Lorsqu'il composa cet ouvrage, il était déjà tourmenté de douleurs atroces contre lesquelles son art ne lui offrait que des palliatifs insuffisants. Il publia depuis une longue *Lettre* au docteur Tommasini sur le typhus qui désolait l'Italie (1817) ; et il s'occupait encore de la rédaction de mémoires de physique quand il mourut au mois de novembre 1818, à l'âge de 60 ans. La ville de Prato lui fit des obsèques magnifiques. Son corps, déposé dans l'église de Saint-François, est recouvert d'un marbre avec une épitaphe. Il avait remplacé Amoretti comme membre de la société des sciences, où son *Eloge* fut prononcé par le professeur Raddi. Il est imprimé dans le *Recueil* de cette savante compagnie, XIX, I-VIII, précédé de son portrait, et accompagné de la liste de ses ouvrages dont on a cité les principaux dans cet article.

W—s.

CARRÉ (Jean-Baptiste-Louis), auteur de la *Panoplie*, naquit le 12 avril 1749 à Varennes dans le duché de Bar. Après avoir achevé ses études à Reims et à Paris, il fut admis en 1765 à l'école du génie de Mézières où il se distingua par la rapidité de ses progrès dans les mathématiques et le dessin ; mais n'ayant pu subir d'examen à la fin de ses cours, faute de place, il entra dans la gendarmerie à Lunéville avec le grade d'enseigne. Dégoûté bientôt d'une carrière qui ne lui promettait aucun avancement, il donna sa démission en 1770 et revint à Paris où il suivit en même temps les cours de droit et les leçons de l'école de peinture. S'étant fait promptement connaître, il fut employé, avec quelques autres jeunes artistes, à exécuter les copies des principaux tableaux de la galerie de Versailles pour l'impéra-

trice de Russie. Cette princesse lui offrit la place de conservateur de son cabinet avec un traitement considérable ; mais Carré, fils unique, et devant un jour jouir de quelque fortune, refusa de s'expatrier. A l'époque des querelles entre le ministère et les parlements, il fit paraître un pamphlet très-mordant contre la nouvelle magistrature. Cet opuscule anonyme, devenu si rare qu'il n'est cité par aucun bibliographe, est intitulé : *Trigaudin le renard*, ou *le Procès des bêtes*. C'est un in-8° de quelques feuillets avec des figures dessinées et gravées par l'auteur. Carré, s'étant fait recevoir avocat, s'établit à Nancy en 1774. La même année il remit à l'académie de cette ville un *mémoire* dans lequel il établit que la vallée des Vosges contient des mines de sel dont il serait très-avantageux de faire la recherche. Il ne fut donné aucune suite à cette idée ; mais la découverte d'une mine de sel gemme à Vic, en 1819, est venue confirmer ses prévisions. Pourvu, en 1775, de la charge de lieutenant particulier au bailliage de Varennes, il employa ses loisirs à perfectionner ses connaissances en physique, en chimie et en mécanique. Il se fit un cabinet très-remarquable, composé d'outils et d'instruments de toute espèce qu'il avait fabriqués lui-même, étant fort habile dans l'art de forger et de tourner les métaux. En 1785, il obtint la charge de maître particulier des eaux et forêts du Clermontois. Obligé par cette nouvelle place de visiter fréquemment les divers cantons de son ressort, il forma le projet de publier la *Flore du Clermontois*, avec des figures coloriées. Mais la révolution l'obligea d'interrompre ce travail déjà fort avancé ; et ses dessins, d'une exécution supérieure à tout ce que l'on connaissait alors dans ce genre, ont été presque tous perdus. Voyant dans la révolution la réforme des abus, il en adopta les principes. Nommé receveur de district à Clermont, place qu'il remplit jusqu'à sa suppression, il fut d'ailleurs honoré constamment du suffrage de ses compatriotes qui l'élurent commandant de la garde nationale, puis président de l'administration et enfin juge de paix. Les devoirs que lui imposèrent ces diverses fonctions, ne l'empêchaient point de se livrer encore à l'étude des sciences ; il envoya, en 1796, au conservatoire des arts et métiers, le *modèle d'un bélier* de son invention, qui lui valut les éloges du jury. Le prince de Condé, rétabli dans ses domaines du Clermontois, le fit en 1815 inspecteur de ses forêts. Carré se démit en 1823 de la place de juge de paix qu'il exerçait depuis trente ans. Il fut admis, en 1832, à la retraite comme inspecteur des forêts, et mourut à Varennes le 16 février 1835, à quatre-vingt-six ans, laissant une nombreuse famille qui jouit d'une considération méritée dans toute la contrée. On a de lui : *Panoplie, ou réunion de tout ce qui a trait à la guerre depuis l'origine de la nation française jusqu'à nos jours*, Châlons-sur-Marne, 1795, in-4° avec atlas. L'auteur nous apprend lui-même que cet ouvrage, fruit de nombreuses recherches, était terminé dès 1783, mais que, « le censeur ayant exigé le re-« tranchement de ses réflexions sur « l'oppression et l'avilissement du « peuple, il préféra garder son ma-« nuscrit plutôt que de le vendre ou « de le laisser corriger. » Ce volume contient un discours sur les armes des Français, avec un vocabulaire des

termes et description détaillée des armes antiques et modernes. On y trouve un grand nombre d'anecdotes intéressantes tirées des romans de chevalerie, des chroniques et des mémoires contemporains. L'atlas se compose de quarante planches dessinées par l'auteur et qui représentent les armes offensives depuis la massue et la francisque jusqu'aux pièces d'artillerie; les bannières, pennons et drapeaux; les armes défensives; les distinctions militaires; les armures du cheval; les costumes militaires; et la dernière enfin, le tournoi célébré, en 1581, pour le mariage d'Anne de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine, d'après les tapisseries exécutées à cette époque et qui décoraient la salle du château de Grandpré. En outre il a laissé, mais incomplets, des traités de *Cosmographie* et de *Conchyliologie*, in-4°, avec des dessins très-soignés. W—s.

CARRÉ (Pierre), né à Reims en 1749, fit ses études dans l'université de cette ville et, après avoir reçu la prêtrise, alla professer la rhétorique au collège de Charleville. Quelques années après, il fut nommé curé de Saint-Hilaire-le-Grand, village de Champagne, où il était encore à l'époque de la révolution. Il prêta le serment civique, et fit imprimer en 1790, à Charleville, un petit ouvrage intitulé : *La constitution et la religion parfaitement d'accord, par un curé de campagne*, in-8°. Carré rétracta ensuite ce serment, au moment où les prêtres qui se conduisaient ainsi allaient se trouver en butte aux plus violentes persécutions. Comme beaucoup d'autres ecclésiastiques, il aurait pu chercher un asile dans une terre étrangère : il préféra rester à Reims; et, malgré les dangers qu'il y courut, il se trouva toujours à même de remplir les fonctions de son ministère. A la lettre de pacification, adressée par les prêtres constitutionnels du district de Reims à leurs frères insermentés, il opposa sa *Réponse des catholiques à la lettre prétendue pastorale du citoyen Nicolas Diot*, in-4°. Cette *réponse*, qui est bien écrite et pleine d'esprit et de logique, lui attira des persécutions. Le 22 frimaire an IV (13 déc. 1795), les autorités de Reims reçurent du département l'ordre de le faire conduire par la gendarmerie hors du territoire de la république; mais il parvint à se soustraire aux recherches, et ne se montra plus que sous le gouvernement consulaire. L'abbé Carré mourut à Reims le 13 janvier 1823. L—c—j.

CARRÉ (Pierre-Laurent), littérateur, né à Paris le 7 nov. 1758, était fils, petit-fils et neveu de professeurs au collège de la Marche. Il fit ses études avec distinction dans ce même collège et mérita dès-lors la bienveillance de Delille, qui l'encouragea par ses éloges. Admis ensuite, comme boursier, au séminaire des Trente-Trois, il y donna de nouvelles preuves d'une capacité précoce, et, dans les concours pour l'agrégation, il l'emporta sur tous ses rivaux. Lancé dans la carrière du préceptorat, Carré ne put ni s'accoutumer aux exigences des parents, ni se plier aux caprices des élèves; et il y renonça bientôt pour donner des leçons particulières de littérature. Profitant des loisirs que lui laissait cette position, il concourut et remporta des prix dans plusieurs académies de province. Celle des Palinods de Rouen couronna trois de ses compositions latines, de

1782 à 1783 (1). Il obtint, en 1785, l'*accessit* à celle d'Amiens pour l'*Éloge de Gresset*. Les académies de Montauban et de Marseille lui décernèrent également des récompenses. Encouragé par tant de succès, il se mit sur les rangs pour une chaire au collège de la Marche; mais un nouveau réglement imposait aux aspirants la condition d'embrasser l'état ecclésiastique, et il ne crut pas devoir s'y soumettre. La chaire de rhétorique du collège de Toulouse étant venue à vaquer dans le même temps, il la fit solliciter par l'abbé Delille, et l'obtint. Carré justifia la réputation qui l'avait précédé dans cette ville, et l'éclat de ses leçons y attira bientôt une foule d'élèves. Devenu membre de la société littéraire fondée par l'archevêque Loménie de Brienne, sous le nom de *Musée*, il y lut dans les séances publiques des pièces de vers qui furent très-applaudies. Couronné trois fois aux Jeux floraux pour une ode intitulée : *le Muséum français* et pour deux épîtres, l'une *aux mânes de Le Franc de Pompignan* et l'autre *à l'abbé Delille sur son voyage en Grèce*, il fut reçu maître ès-jeux en 1788. La révolution ayant supprimé sa chaire avec le collège de Toulouse, il accepta la place de chef d'une maison d'éducation dirigée jusqu'alors par M. Albert, dont il épousa la plus jeune fille; et cette école prit sous sa direction un rapide accroissement. Connu par son talent pour la poésie, on exigea de lui pour les *fêtes civiques* des vers qu'il aurait été dangereux de refuser. Mais il n'eut point à rougir plus tard de sa condescendance, car tous les vers qu'il fit à cette funeste époque sont empreints de sentiments généreux. Carré fut, en 1797, l'un des fondateurs du *Lycée*, le premier point de réunion offert aux amis des lettres dans nos provinces méridionales, et qui subsista jusqu'au rétablissement des anciennes sociétés littéraires. Informé du retour de l'abbé Delille en France, il s'empressa d'adresser à son ancien maître une épître pleine d'enthousiasme et de sensibilité. L'académie des Jeux floraux, à sa réorganisation, élut un des quarante *mainteneurs* Carré, qui lui appartenait déjà comme maître ès-jeux, et peu de temps après il fut nommé professeur de belles-lettres à la faculté de Toulouse. Dans la force de l'âge et la maturité de son talent, tout semblait lui présager une vieillesse paisible; mais il n'en fut pas ainsi. Victime d'un abus de confiance, il lui fallut perdre dans des débats judiciaires un temps qu'il aurait employé plus utilement à revoir et à perfectionner les ouvrages de sa jeunesse; et il eut beaucoup de peine à recouvrer une faible partie de ses économies. La mort de sa femme, qu'il chérissait tendrement, vint ajouter à ses chagrins. Une fille, sa dernière consolation, lui fut enlevée à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Ses amis lui conseillèrent alors de faire le voyage de Paris, persuadés que l'aspect des lieux où s'était écoulée son enfance exercerait sur lui une salutaire distraction; mais, accablé de tant de revers, il y mourut le 25 février 1825, à soixante-sept ans. Ses *œuvres* ont été publiées par M. Dumège, Toulouse, 1826, in-8°, avec le portrait de l'auteur, une *Notice historique* par l'éditeur, et son

(1) Bussardi (Boussard). *Dieppensis in naufragos pietas, carmen; Scholæ gallicæ tabularum ad Luparum expositio, carmen; Rosæ pietas, infelix naufragium, carmen.*

Eloge lu à l'académie des Jeux floraux par M. Tajan. Ce volume renferme des *odes*, des *hymnes*, des *discours* en vers, des *épîtres*, le *Bouclier d'Hercule*, poème traduit du grec d'Hésiode, les *Jardins*, imités du poème de Rapin, etc. La plupart de ces pièces, couronnées par des académies ou louées avec enthousiasme par les journaux, sont cependant fort médiocres. W—s.

CARRÉ (Guillaume-Louis-Julien), jurisconsulte, naquit à Rennes le 21 octobre 1777. Après avoir terminé ses études, il embrassa la profession d'avocat, et se distingua d'abord au barreau de sa ville natale. Il fut, en 1806, nommé professeur à l'école de droit; et plus tard, lors de la réorganisation des facultés, il conserva la chaire de procédure qu'il remplit avec une rare distinction. Les devoirs de cette place ne l'empêchèrent pas de publier un assez grand nombre d'ouvrages estimés de ses confrères, seuls juges compétents. Ami de Toullier, son collègue à la faculté de Rennes, Carré devait continuer son travail sur le droit civil suivant l'ordre du Code, et, dans ce but, il avait déjà recueilli de nombreuses notes, lorsqu'il mourut subitement le 13 mars 1832. On a de lui : I. *Introduction générale à l'étude du droit*, spécialement du droit français, avec des tableaux synoptiques, Paris, 1808, in-8°. II. *Analyse raisonnée et conférences des opinions des commentateurs et des arrêts des cours sur le Code de procédure civile*, Rennes, 1811-12, 2 vol. in-4°. « L'opinion de Carré, dit Toullier, mérite à tous égards d'être pesée. Son ouvrage sur le Code de procédure est utile et excellent. » III. *Traité et questions de procédure civile*, ib., 1819, 2 vol. in-4°. IV. *Introduction à l'étude des lois relatives aux domaines congéables*, ib., 1822, in-8°. V. *Traité du gouvernement des paroisses*, avec un supplément, ib., 1824, in-8°. VI. *Les lois de la procédure civile*, ib., 1824, 3 vol. in-4°. L'auteur a refondu dans cet ouvrage l'*Analyse raisonnée* et les *Traité et questions de procédure civile*. VII. *Les lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles*, ib., 1825-26, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage est dédié à M. Dupin l'aîné. M. Duvergier, avocat à la cour de Paris, s'est chargé de continuer sur les notes de Carré le *Droit civil français* par Toullier. W—s.

CARRELET (Louis), curé de Dijon, naquit en cette ville le 8 sept. 1698. Ayant embrassé la règle des jésuites, il fut chargé de la régence des basses classes et de l'éducation des enfants de M. de Choiseul-Beaupré, gentilhomme lorrain. Il fit ensuite son cours de théologie à l'université de Pont-à-Mousson, et il y reçut le bonnet de docteur. L'affaiblissement de sa santé l'ayant forcé de rompre ses engagements avec les jésuites, il vint à Paris, et le célèbre Languet, curé de Saint-Sulpice, s'empressa de l'attacher à l'administration de sa paroisse en le nommant son vicaire. Au bout de quelques années, Carrelet fut encore obligé d'abandonner ce poste; et, d'après le conseil des médecins, il revint en Bourgogne respirer l'air natal. Pourvu d'un canonicat de la cathédrale de Dijon, en 1731, année même de l'érection du siège épiscopal de cette ville, l'abbé Carrelet le permuta quelques mois après pour la cure de Notre Dame. Il gouverna cette paroisse pendant près de cinquante ans avec un zèle

admirable, et mourut le 16 mars 1781. On a de lui : *OEuvres spirituelles et pastorales*, Dijon, 1767 et années suivantes, 7 vol. in-12. Dans cette première édition, faite avec le consentement mais sans la participation de l'auteur, les matières sont mal distribuées. Carrelet en préparait une seconde dont le premier volume parut à Dijon, en 1780, et qui fut terminée par un de ses vicaires. Elle ne contient que 6 volumes, parce qu'on en a retranché plusieurs morceaux. La troisième, mise dans un meilleur ordre, Paris, Belin, 1805, 7 vol. in-12, est la plus complète. Les deux premiers volumes renferment les *Homélies*; le troisième, les *Instructions* théologiques; le quatrième, les *Discours* sur les points les plus importants de la morale; le cinquième, les *Discours* sur les fêtes et les cérémonies remarquables de l'église; le sixième, les *Panégyriques* et les *Oraisons funèbres*; et le septième enfin, les *Discours* sur plusieurs événements intéressants pour la religion. Une *Vie de Carrelet* est imprimée dans le premier volume. — Carrelet de Rozey (1) (*Barthélemi*), frère aîné du précédent, naquit à Dijon le 21 février 1695 (2). Il montra de bonne heure des talents distingués pour la chaire. Languet, alors évêque de Soissons et frère du curé de Saint-Sulpice, le nomma son théologal en 1723. Il prêcha l'Avent en 1727, à la cour de Lorraine, et fut reçu la même année à l'académie de Soissons. Barbier (*Examen critiq.*, 172) dit qu'il fut souvent chargé d'offrir, au nom de cette compagnie, le tribut littéraire que, d'après ses statuts, elle devait à l'académie française. Mais on ne trouve qu'une pièce de vers avec son nom dans le *Recueil* de l'académie, année 1729. Elle est intitulée : *Sentiments d'une ame pénitente*. En 1730, il prêcha la Cène à Versailles. En 1733, il prononça le *Panégyrique de saint Louis* en présence de l'académie française. Il eut, l'année suivante, l'honneur de présenter au cardinal de Fleury son *Ode à Louis-le-Grand sur la gloire de Louis XV dans la guerre et dans la paix*. Il prêcha le Carême en 1742, à la cour de Lorraine. L'abbé Carrelet, doyen du chapitre et vicaire-général, mourut à Soissons le 11 juin 1770. Son *Eloge historique*, lu dans une séance publique de l'académie de cette ville, a été imprimé en 1771, in-8°. W—s.

CARRIÈRE (Pierre-Louis de), d'une famille noble et ancienne, originaire de Toulouse, était né, en 1751, à Saint-Quintin près d'Uzès. Élève du collège d'Harcourt, il y eut pour condisciple et pour ami le jeune Lally-Tolendal, avec qui il composa un roman intitulé : *Philarète*, ou *l'Ami de la vertu* (1). Revenu plus tard en Languedoc, il succéda à son père dans la charge de secrétaire des états de cette province, et ce fut précisément à l'époque où cette assemblée prit la résolution de faire imprimer annuellement le procès-verbal de ses séances, d'où résulta la publication successive de treize vol. grand in-fol. qui ont paru à Montpellier de 1777 à 1789. Ce sont les monuments les plus connus de l'administration si célèbre de cette grande province, et ils témoignent aussi du

(1) C'est ainsi que ce mot est écrit dans le Recueil de l'académie française.

(2) En 1692, suivant Papillon, *Bibliothèque de Bourgogne*; mais c'est probablement une erreur typographique.

(1) Le manuscrit de ce roman, écrit de la main de Pierre-Louis de Carrière, existe dans les papiers de sa famille. Il n'a pas été imprimé.

zèle et de la capacité de ses officiers. Carrière y fit preuve de l'esprit d'ordre et d'activité qui le distinguait, et sa rédaction s'y montre assortie aux diverses matières qu'il avait à traiter. Il prit aussi part au *Compte-rendu des impositions et des dépenses générales de la province de Languedoc, imprimé et publié par ordre des états-généraux de cette province*, Paris, Didot jeune, 1789, 1 vol. in-4°, réimprimé la même année à Montpellier. A cette époque et dans les circonstances critiques de la suppression des états de Languedoc, Carrière s'en trouva le seul représentant, soit par l'absence ou par la maladie des autres officiers ses collègues. On peut dire que cette antique administration périt en lui. Comme il en avait été le dernier défenseur, il en fut aussi le dernier membre survivant. Mort à Saint-Quintin le 13 février 1815, il avait présidé en 1806 et 1812 le collège électoral de l'arrondissement d'Uzès, et il faisait partie, depuis 1807, du conseil-général du département du Gard qu'il présida en 1811. Z.

CARRILLO LASSO DE LA VEGA (Alphonse), minéralogiste espagnol, était né vers la fin du XVIe siècle, à Cordoue, d'une famille ancienne et féconde en hommes de mérite. Son père était président du conseil des Indes, et Louis, son frère, commandait une galère de la marine royale. Alphonse, après avoir rempli les fonctions d'alcade, fut fait directeur des haras de Cordoue et intendant du prince Ferdinand. Les divers emplois dont il était revêtu ne l'empêchèrent pas de cultiver les sciences et les lettres. Il écrivait en vers et en prose avec une égale facilité. On ignore la date de sa mort, mais il ne vivait plus en 1657. Ses ouvrages imprimés sont : I. *Virtudes reales*, Cordoue, 1626, in-4°. II. *Soberania del regno de España*, ib., 1626. III. *Importancia de las leyes*, ib., 1626. IV. *De las antiguas minas de España*, ib., 1624, in-4°. Cet ouvrage est fort rare ; il a été traduit en français par Comte de La Blanchardière à la suite du *Nouveau voyage au Pérou*, Paris, 1751, in-12. V. *Sagrado Erato y meditaciones Davidicas sobre los CL psalmos de David*, Naples, 1657, in-4°. C'est une traduction en vers des Psaumes. Elle ne parut qu'après la mort de l'auteur par les soins de son fils Ferdinand, héritier de ses titres et de ses talents. Alphonse est l'éditeur des *Œuvres* de son frère Louis, mort en 1610, à vingt-quatre ans. C'est un volume in-4°, imprimé à Madrid en 1613. Il contient une traduction en vers de huit syllabes du *Remède d'amour*, poème d'Ovide ; et une version en prose du livre de Sénèque, *De la brièveté de la vie*, accompagnée de notes de l'éditeur. Voy. la *Bibl. hispana* d'Antonio. W—s.

CARRINGTON (Noel-Thomas), poète anglais, né en 1777 à Plymouth, où son père était employé à l'arsenal maritime, fut mis en apprentissage à l'âge de quinze ans chez un des principaux travailleurs du Dock-Yard. L'opinion publique était alors au plus haut point d'engouement pour tout le corps de métiers relatifs à la construction ; et le père de Carrington rendit son fils victime de cette opinion. Personne plus que le jeune homme n'avait d'antipathie pour les professions mécaniques ; et, jusque dans ses dernières années, il conserva le souvenir le plus amer de l'existence qu'il avait eue dans l'atelier de son maître. Il fallut

pourtant, bon gré mal gré, y passer trois ans. Au bout de ce temps, la patience lui échappa; et quoiqu'à peu près sans argent, sans espérance d'obtenir le moindre secours de son père, il déserta le Dock-Yard. Ses ressources s'épuisèrent bien vite, et dans un accès de désespoir il prit du service sur les bâtiments de la marine royale. C'était l'époque où la guerre entre l'Angleterre et la France était dans toute sa force. Carrington eut part à l'action du 14 février 1797, à la hauteur du cap Finistère. Une pièce de vers qu'il écrivit à l'occasion de cet événement le fit remarquer du capitaine, qui, le croyant destiné à quelque chose de mieux qu'à figurer comme matelot dans un équipage, lui donna son congé. Carrington profita de sa liberté pour aller dans sa ville natale, et, à l'aide de quelque argent qu'il avait ramassé dans son pèlerinage maritime, il ouvrit à Plymouth-Dock (aujourd'hui Devonport) une école qui eut beaucoup de succès. Sa méthode d'enseignement était en même temps expéditive, amusante et claire; presque tous ses élèves s'intéressaient à ses leçons et faisaient de rapides progrès. Ce talent était d'autant plus digne d'admiration que Carrington n'avait jamais appris à l'école que la lecture, l'écriture et quelques principes d'arithmétique et de grammaire anglaise. Tout le reste, il le devait à ses propres études et à sa passion pour la lecture. Il se rendit ensuite à Maidstone dans le comté de Kent, et y forma un établissement du même genre. Il y passa trois ans, de 1805 à 1808. A cette époque, des invitations honorables le rappelèrent à Plymouth-Dock, où l'on avait rendu justice à son habileté. Il continua vingt-deux ans sans interruption à tenir pension dans cette ville; et sans doute il y eût acquis de l'aisance, si une famille nombreuse n'eût quadruplé ses dépenses et absorbé la plus grande partie de ses pensées. En 1823, une concurrence inopinée lui fit un tort incalculable: la manie des écoles par souscription s'empara de toutes les têtes du pays, et l'établissement de Carrington devint de moins en moins populeux. Il persévéra néanmoins dans la voie qu'il s'était tracée; et lors même qu'il fut attaqué de consomption vers la fin de 1827, il vaqua imperturbablement aux devoirs de sa profession. Enfin il avait fini par devenir un squelette ambulant. Force lui fut donc d'abandonner son école. Il se retira près de son fils aîné à Bath, en juillet 1830; et il y expira le 2 septembre suivant, exprimant en vrai poète une horreur invincible pour les immenses cimetières de Bath qu'il comparait à des halles. On se conforma religieusement à ses dernières volontés, en transportant sa dépouille au joli et riant village de Combhay. Carrington était du caractère le plus aimable et le plus facile. Il en était de même de son talent. Peu d'hommes ont su tirer un meilleur parti des ressources les plus exiguës, et faire plus en moins de temps. Nous avons dit que ses lectures seules lui avaient tout appris; ajoutons que les travaux de son école le retenaient presque quotidiennement de sept heures du matin à sept heures du soir. Il ne lui restait donc que quelques instants de loisir pour se livrer à la poésie, et, ce qui est certes plus incompatible que tout le reste avec l'inspiration, des instants isolés, épars, en quelque sorte, sans lien les uns avec les autres. Telle était la puissance intellectuelle de Carrington qu'il

triompha de ces difficultés matérielles, qu'il s'y habitua. Sans doute l'histoire littéraire présente quelques autres exemples de ce genre, mais ils sont rares; et pour quiconque sent ou sait par expérience ce que c'est qu'une grande composition poétique, un tel travail sera réputé un tour de force. Au reste avouons que, comme tous les tours de force, cette flexibilité suppose plutôt du talent que du génie. Effectivement ce n'est pas du génie que les connaisseurs accorderont à Carrington; mais c'est le talent le plus souple, le plus élégant, le plus pur. Sa versification perpétuellement harmonieuse et coulante est également éloignée de la rudesse antique affectée par quelques modernes, et de la sécheresse à laquelle finit par aboutir l'école de Pope. L'auteur manie avec la même facilité le vers blanc et les vers rimés. Le riant aspect des campagnes, les scènes de terreur qu'offrent les montagnes élevées, la désolation des déserts, il peint tout des couleurs les plus vives et les plus vraies. Une sensibilité sans recherche anime chacune de ses descriptions; et, quoique presque toutes ses poésies appartiennent au genre didactique, le ton et l'accent du poète respirent souvent une éloquence qui manque quelquefois au drame, à l'ode, à l'épopée. De temps à autre, Carrington touche timidement et par de lointaines allusions aux tribulations de sa vie. Il n'est personne alors qui ne sympathise avec sa douleur, et la larme qui semble trembler dans les vers du poète en fait rouler une sous la paupière du lecteur. Le reste du temps, on l'aime. Il y a dans son style de la virginité et de la candeur virgilienne. Voici les titres des ouvrages de Carrington. I. *Les bords du Tamar*, 1820. II. *Dartmoor* (que l'on regarde comme son chef-d'œuvre), 1826. Ce poème descriptif fut composé dans le dessein de concourir pour le prix proposé en 1824 par la société royale de littérature. Mais l'auteur le présenta trop tard. III. *Mon village natif*, 1830. P—ot.

CARRON (Gui-Toussaint-Julien), prêtre vertueux et écrivain fécond, naquit à Rennes le 23 février 1760. Fils d'un avocat au parlement de Bretagne, qui mourut avant que cet enfant vînt au monde, le jeune Gui fut élevé par sa mère, femme d'un grand mérite et d'une tendre piété. Lui-même manifesta dès sa première jeunesse les plus heureuses inclinations. Tonsuré à treize ans, il s'associait des camarades zélés pour catéchiser les pauvres dans une chapelle près de Rennes; il leur distribuait ensuite quelques aumônes qu'il avait recueillies. Ordonné prêtre avant l'âge, on le nomma vicaire dans la paroisse de St-Germain de Rennes. Dès 1785, son goût pour les œuvres de charité se fit connaître par l'établissement d'une manufacture de toile à voile, de mouchoirs et de cotonnades; deux mille pauvres y étaient occupés, et des sœurs de la Charité étaient chargées d'instruire et de surveiller les jeunes filles, de soigner les malades et de maintenir l'ordre dans la maison. Dans un autre quartier de la ville, l'abbé Carron avait réuni des filles arrachées au désordre et il les faisait travailler sous la direction de femmes pieuses. On raconte que des jeunes gens auxquels il était parvenu à soustraire l'objet de leur passion, résolurent sa mort et l'attirèrent dans un piège. Ils le firent appeler dans un lieu écarté pour confesser, disait-on, un homme qui s'était battu en duel; on le fit entrer dans un cabi-

net où l'auteur du projet était couché. L'abbé Carron, en s'approchant du lit, trouva l'homme mort avec un pistolet à son côté. Cette histoire était publique à Rennes avant la révolution. L'abbé Carron refusa, en 1791, le serment prescrit par l'assemblée constituante, et fut emprisonné, l'année suivante, avec les autres prêtres non assermentés du département. Le 14 sept. 1792, on les fit partir pour Jersey où affluaient en même temps un grand nombre de fugitifs des autres parties de la Bretagne, de la Normandie et du Maine. Le premier soin de l'abbé Carron fut d'établir une chapelle dans l'île pour les familles françaises. En 1793, il ouvrit deux écoles pour les enfants des émigrés. Il prenait lui-même soin des garçons; les filles étaient confiées à des dames pieuses. La même année, il forma une pharmacie pour les pauvres émigrés et une bibliothèque pour fournir des livres aux prêtres que la précipitation de leur départ en avait privés. Une ingénieuse activité lui procurait des ressources pour ces établissements. En 1796, le gouvernement anglais ayant voulu faire passer en Angleterre la plus grande partie des ecclésiastiques et des émigrés réunis à Jersey, l'abbé Carron se rendit à Londres vers le mois de septembre, et y transporta ses écoles et sa pharmacie. Il ouvrit successivement deux chapelles pour les Français, créa deux hospices, l'un pour trente-cinq prêtres âgés ou infirmes, l'autre pour vingt-cinq femmes, et il établit un séminaire. En 1799, ses écoles devinrent des pensionnats dont l'un eut jusqu'à quatre-vingts jeunes gens et l'autre soixante jeunes filles. L'abbé Carron se fixa pour cet effet à Somerstown, près de Londres, et y bâtit une grande chapelle, indépendamment de celle qu'il entretenait dans London-Street. Par ses soins, une chambre dite de la Providence offrait du linge, du vin et des confitures pour les malades; pendant l'hiver on y faisait des distributions de charbon et de soupe. Par la suite on y ouvrit deux écoles pour les enfants du peuple. Les malheureux trouvaient toujours dans le charitable fondateur un consolateur et un appui; tous les genres d'affliction et d'infortune intéressaient cette âme sensible. On avait de la peine à calculer ce que cet homme de bien distribuait annuellement en aumônes. Beaucoup de riches Anglais, catholiques et protestants, s'associaient à ses bonnes œuvres et le rendaient dépositaire de leurs largesses. Rien ne pouvait arrêter son zèle. On raconte qu'un jour, sollicitant des aumônes dans un temple de protestants, il reçut un soufflet d'un jeune homme, et qu'aussitôt il tendit la main en lui disant : « Le soufflet est pour mon indiscrétion, monsieur, mais mes pauvres n'en sont pas coupables; n'avez-vous rien à leur donner? » Les princes français exilés visitaient quelquefois ses établissements, et lui témoignaient leur bienveillance. Louis XVIII lui adressa, à différentes époques, trois lettres conçues dans les termes les plus honorables et que l'on conserve précieusement dans la famille de l'abbé Carron. L'abbé Delille, qui fut aussi témoin de ces prodiges, les a célébrés par des vers admirables dans son poème de *la Pitié*. Si le vertueux prêtre n'eût consulté que son goût, il serait rentré en France quand le calme y fut rétabli; mais des considérations puissantes le retinrent en Angleterre. Sa sagesse et son amour pour la paix le préser-

vèrent des exagérations où tombèrent plusieurs opposants au concordat de 1801. Quand les évènements de 1814 eurent ramené Louis XVIII en France, l'abbé Carron se mit en devoir de quitter l'Angleterre ; il céda ses établissements à l'abbé Nerinckx, ecclésiastique flamand, et arriva à Paris au mois d'août 1814. Le roi le chargea de diriger une institution pour de jeunes personnes dont les parents avaient perdu leur fortune par suite de leur attachement à sa cause. Cette maison prit le nom d'*Institut royal de Marie-Thérèse*, et reçut des fonds de la liste civile. Elle fut dispersée au 20 mars 1815, et l'abbé Carron reprit le chemin de l'Angleterre ; mais il revint au mois de novembre suivant, et se consacra de nouveau au soin de son *Institut*, qui était établi dans le quartier St-Jacques, près le Val-de-Grâce. Il se livrait en même temps, comme en Angleterre, aux fonctions du ministère ecclésiastique ; il faisait des instructions aux pauvres de son quartier et accompagnait ces instructions d'une distribution de pain, réunissait de pieux laïques pour des exercices de religion, et prenait part à toutes sortes de bonnes œuvres. On l'avait nommé membre du bureau de charité du 12e arrondissement et administrateur de la maison de refuge pour les jeunes prisonniers. Il visitait les prisons et y portait des consolations et des secours. Ceux qui avaient été témoins de la considération dont il jouissait en Angleterre, et des services qu'il rendit alors aux Français proscrits de toutes les classes, s'étonnaient quelquefois de l'espèce d'isolement où il paraissait être ; mais son éloignement pour toute idée d'ambition lui faisait regarder cet isolement comme un précieux avantage. Sa seule distraction était la société de quelques amis. Un riche catholique anglais, M. Thomas Weld, qui avait perdu sa femme, vint se consoler auprès de l'abbé Carron et se préparer sous lui à entrer dans l'état ecclésiastique ; depuis il a été fait évêque : il est aujourd'hui cardinal et réside à Rome. L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* habitait aussi cette maison, et se montrait alors aussi simple que modeste ; peut-être eût-il évité le bruit que depuis il a fait dans le monde, s'il eût pu jouir long-temps des conseils d'un homme aussi judicieux que l'abbé Carron, pour lequel il professait d'ailleurs un tendre respect. Mais, en février 1821, le vertueux prêtre tomba malade. Son état, qui d'abord n'offrait rien d'inquiétant, s'aggrava bientôt, et il mourut le 15 mars suivant dans les sentiments de piété qui l'avaient animé toute sa vie. Ses obsèques eurent lieu le 17 dans l'église de St-Jacques-du-Haut-Pas, avec une affluence qui était un éclatant hommage rendu à ses vertus. Un autre hommage lui fut rendu à Somerstown, dans la chapelle dont il était le fondateur ; un service y fut célébré le 29 mars, et l'évêque catholique de Londres, M. Poynter, y fit l'éloge du vénérable prêtre. Les enfants des écoles établies par l'abbé Carron y assistèrent. On se proposait de lui ériger un monument dans cette chapelle. En France, nous ne connaissons d'autre tribut payé à sa mémoire qu'une notice qui parut dans l'*Ami de la religion* du 24 mars 1821 ; c'est de là que nous avons tiré le fond de cet article. L'abbé de La Mennais avait promis de publier la Vie de son vénérable ami ; et une pieuse demoiselle, qui, depuis près de trente ans,

secondait Carron dans le soin de ses établissements, a recueilli ses souvenirs et fourni beaucoup de notes pour cette vie projetée : mais il y a lieu de croire que la nouvelle direction qu'a prise l'écrivain l'empêchera de réaliser sa promesse. Les ouvrages de l'abbé Carron sont nombreux. I. *Les Modèles du clergé*, 1787, 2 vol. in-12. II. *Les trois héroïnes chrétiennes*, Rennes, 1790, in-12. Ce livre a eu plusieurs éditions ; il a été traduit en anglais par Leach, Londres, 1804, in-16. Depuis l'abbé Carron augmenta l'ouvrage, qui parut sous le titre de *Nouvelles Héroïnes chrétiennes*, 1819, 2 vol. in-16. III. *Réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année*, Winchester, 1796, in-12. IV. *Pensées ecclésiastiques*, Londres, 1800, 4 vol. in-12 ; réimprimées à Paris l'année suivante : les éditions subséquentes sont en 12 vol. in-16. V. *Pensées chrétiennes*, Londres, 1801, 6 vol. in-12 ; c'est la 2e édition des *Réflexions*. Cet ouvrage fut réimprimé à Paris l'année suivante, 4 vol. in-12. La 4e édition est de 1815, 6 vol. in-16, chacun en deux parties. VI. *Le Modèle des prêtres*, ou *Vie de Bridaine*, Londres, 1803, in-12. VII. *L'Ami des mœurs*, ou *Lettres sur l'éducation*, Londres, 1805, 4 vol. in-12. VIII. Plusieurs petits ouvrages, tels que *l'Heureux Matin de la vie ; le Beau Soir de la vie ; les Attraits de la morale ; l'Art de rendre heureux ce qui nous entoure ; le Trésor de la jeunesse chrétienne ; la Vraie Parure d'une femme chrétienne ; la Route du bonheur ; de l'Education*, ou *Tableau du plus doux sentiment de la nature* : ce sont de petits volumes in-16, qui ont été imprimés à Londres et à Paris. IX. *Les Ecoliers vertueux*, Londres, 1811, 2 vol. in-16 ; plusieurs éditions. X. Une collection de vies des justes dans les divers états, savoir : *Vies des justes dans les plus humbles conditions de la société*, Versailles, 1815, in-12 ; — *dans la profession des armes*, même année et même format ; — *dans les conditions ordinaires de la société*, 1816, in-12 ; — *parmi les filles chrétiennes*, même année et même format ; — *dans la magistrature*, Paris, 1816, in-12 ; — *dans l'état du mariage*, 1816, 2 vol. in-12 ; — *dans les plus hauts rangs de la société*, 1817, 4 vol. in-12 ; — *nouveaux justes dans les conditions ordinaires*, 1822 : in-12 ; c'est une suite de l'ouvrage précité. XI. *Modèles de dévotion à la mère de Dieu dans le premier âge de la vie*, 1816, in-12, souvent réimprimé. XII. *Cantiques anciens et nouveaux*, in-16. XIII. *L'ecclésiastique accompli*, déjà publié en Angleterre, et réimprimé en France en 1822. XIV. *Les Confesseurs de la foi en France à la fin du XVIIIe siècle*, 1820, 4 vol. in-8°. C'est le plus remarquable des ouvrages de l'abbé Carron, qui sont généralement d'une rédaction un peu négligée. Il avait laissé en manuscrit des *Vies des justes dans l'épiscopat et dans le sacerdoce*, une *Vie de l'abbé de Lassalle*, un *Nécrologe des confesseurs de la foi*. — CARRON (*Philippe-Marie-Thérèse-Gui*), évêque du Mans, neveu du précédent, était né à Rennes le 13 déc. 1788. Il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, fit son séminaire à Paris dans l'école de St-Sulpice, et, étant retourné dans son diocèse, fut d'abord vicaire, puis curé de la

paroisse Saint-Germain à Rennes. L'abbé Millaux, supérieur du séminaire de Rennes, ayant été nommé évêque de Nevers en 1823, emmena Carron comme grand-vicaire. En 1829, M. de La Myre-Mory, évêque du Mans, ayant donné sa démission, l'abbé Carron fut nommé à sa place. Son sacre eut lieu le 8 novembre de cette année. Son âge pouvait faire espérer un long épiscopat, quand sa santé s'altéra tout-à-coup. Deux voyages aux eaux de Vichy ne le rétablirent qu'en apparence. De retour de son dernier voyage, il mourut le 27 août 1833, n'ayant gouverné l'église du Mans qu'un peu moins de quatre ans. Sa piété, sa prudence, la douceur de son caractère lui donnaient beaucoup de rapport avec son respectable oncle. Il avait déjà fait plusieurs établissements dans son diocèse, et il en méditait d'autres. P—o—t.

CARTEAUX (Jean-François), fils d'un dragon du régiment de Thianges, naquit en 1751 à Aillevans en Franche-Comté. Ayant suivi à Paris son père qui avait obtenu d'être admis aux Invalides, il devint l'élève du peintre Doyen, et se fit quelque réputation. On raconte qu'étant allé en Allemagne il avait fait le portrait de Frédéric II, et que de retour à Paris il traça sur la même toile le portrait de Louis XVI, qu'à l'époque de la révolution il effaça pour y substituer celui de La Fayette, et ensuite ceux de plusieurs autres personnages, selon qu'ils avaient plus ou moins de popularité. Il embrassa vivement le parti de la révolution et fut nommé adjudant-général après la journée du 10 août 1792, où il avait figuré comme lieutenant dans la cavalerie de la garde nationale. Il servait avec le grade de colonel à l'armée des Alpes, lorsque les représentants du peuple, à cette armée, l'en détachèrent avec deux mille cinq cents hommes pour marcher contre les Marseillais, qui, au lieu de se diriger rapidement sur Lyon pour résister de concert à la Convention nationale, perdirent leur temps en vaines rodomontades à Avignon. Carteaux descendit avec sa petite troupe sur la rive gauche du Rhône. Il rencontra l'avant-garde des Marseillais à Orange, la mit en fuite, et tua dans le combat leur commandant Arbaud. La Convention décréta à cette occasion qu'il avait bien mérité de la patrie, et il fut nommé le même jour général de brigade et général de division. Après quelques autres avantages sur les fédéralistes, notamment à Cadenet près de la Durance, il entra dans Marseille le 25 août 1793, puis marcha contre Toulon dont il commença le siége. Mais son incapacité fut bientôt reconnue, et le comité de salut public se hâta de le révoquer. Il parut un moment à la tête de l'armée d'Italie, puis de celle des Alpes, et fut ensuite arrêté, conduit à Paris, et renfermé le 2 janv. 1794 à la Conciergerie d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor pour prendre le commandement des côtes de Normandie, sous les ordres de Hoche. Il commandait une division au 13 vendémiaire (5 oct. 1795), contre les Parisiens, et s'avança jusque sur le Pont-Neuf; mais les sectionnaires le repoussèrent jusqu'au Louvre. Bonaparte, qui avait servi sous lui au siége de Toulon, en faisait peu de cas; et il a dit que ce n'était pas un méchant homme, mais un officier très-médiocre. Avant le 18 brumaire, il commandait la 9e division militaire (Montpellier); après cette révolution,

Bonaparte le nomma administrateur de la loterie, et, en 1804, administrateur de la principauté de Piombino (1). Revenu en France en 1805, Carteaux n'eut plus aucun emploi, mais il reçut une pension de 3000 fr. de celui qui avait autrefois servi sous ses ordres. Il mourut en avril 1813.

M—D.

CARTELLIER (Pierre), l'un des statuaires qui ont le plus contribué à introduire et à maintenir l'amour du vrai beau dans notre école, naquit à Paris le 2 décembre 1757. Son père, nommé Philippe, serrurier-mécanicien, esprit inventif mais simple ouvrier et dénué de toute ressource pécuniaire, fit la fortune de son maître, par la fécondité de ses idées, et n'eut jamais le moyen de faire la sienne, mais il favorisa de toute sa puissance l'émulation du jeune Cartellier son fils. Celui-ci, dominé par l'amour des beaux-arts, commença ses études à l'école gratuite de dessin, et entra ensuite dans l'atelier de Charles-Antoine Bridan, dit Bridan le père. Il fut heureux pour lui d'avoir apporté de bonne heure une application sérieuse à son art; car, privé de son père à dix-sept ans, il se trouva obligé de pourvoir lui-même à son instruction et à son entretien, et de plus au soutien de sa mère, soin de tous les jours; qui faisait l'embarras mais aussi le bonheur de sa vie. Son travail le plus habituel fut de façonner des modèles de pendules, et des ornements d'orfévrerie et de bronzerie; mais il fallait aussi remporter le grand prix aux écoles royales: c'était là un point capital pour son avenir. Le malheureux jeune homme travaillait jour et nuit pour atteindre ce but et ne pouvait pas donner assez de temps aux travaux de l'académie pour marcher du même pas que ses condisciples. Bridan, homme excellent, ami sincère de ses élèves, lui témoignait un intérêt dont Cartellier conserva toute sa vie le souvenir; mais les efforts du maître et ceux de l'élève furent inutiles: deux fois Cartellier se présenta au concours, deux fois il échoua, et il lui fallut entrer en lutte, sans avoir vu l'Italie, avec de jeunes maîtres nourris pendant cinq années de l'étude des plus précieux trésors de l'antiquité. Mais s'il ne vit pas l'antique, on peut dire qu'il le devina. Il portait en quelque sorte Rome en lui-même. Le statuaire grec Calamis, en sculptant des coupes et des candélabres, s'éleva par son goût naturel, jusqu'à modeler des chevaux et des quadriges et à représenter les charmes les plus attrayants de la pudeur: *Exactis Calamis se mihi jactat equis* (Propert.); *et Calamis verecundia ornabit illam* (Lucian., *Imag.*). Tel fut le jeune Cartellier: il avait commencé comme Calamis par sculpter des coupes et des candélabres; il modela ensuite comme lui des chevaux et des quadriges, et sculpta enfin une image de la Pudeur elle-même. Dix-neuf années se passèrent dans un travail continu et forcé. Marié en 1793 avec une personne digne de son choix par ses qualités et ses talents, cette union, source d'un bonheur inaltérable, rendit d'abord plus pénible

(1) Carteaux était encore administrateur de la loterie lorsque, le 17 mars 1804, il écrivit à Bonaparte la lettre suivante: « Général premier consul; comme dit le proverbe, « Où on trouve « son bien, on le reprend. » C'est à ce titre que j'ai accepté de vous offrir, d'après la soumission ci-jointe du défenseur des actionnaires d'Avignon, la somme de 166,650 francs, qu'ils vous restituent sous le titre précieux de don à la patrie pour les frais de la guerre. Une telle offrande répugnera peut-être à votre cœur, mais je crois que, sans blesser ni votre religion, ni votre honneur, vous pouvez accepter. » etc.

V—ve.

l'état de gêne où le tenait l'insuffisance de sa fortune. Enfin au salon de 1796, une figure en simple terre cuite, de deux pieds de proportion, manifesta tout à la fois son talent et son caractère. L'âme sensible de l'auteur et la finesse de son goût s'y firent d'autant mieux remarquer, que cette figure ne lui avait point été demandée, et qu'il n'avait consulté pour la composer que son inspiration naturelle. Elle représentait l'Amitié arrosant un arbuste d'une main, et le pressant de l'autre contre sa poitrine. Cette figure, par la délicatesse de la pensée, par la grâce de l'attitude et le mérite de l'exécution, conquit tous les suffrages, et valut à un artiste jusqu'alors inconnu un prix d'encouragement. Chalgrin, architecte, chargé de diriger les embellissements qu'on exécutait au palais du Luxembourg, ayant imaginé d'élever auprès du gnomon, situé au haut de la façade méridionale de ce palais, un groupe de six figures propres à lui donner plus de majesté, Cartellier fut chargé de deux de ces figures, Beauvalet et M. Espercieux, chacun de deux autres. Celles qui échurent à Cartellier étaient la Vigilance et la Guerre : elles durent être en haut-relief et engagées dans le mur de façade ; les quatre autres sont en ronde-bosse. Cartellier représenta la Vigilance tenant de la main droite une lampe, de la gauche un arc ; il la coiffa d'un casque dont un coq formait le cimier. Cette figure serait plus admirée si celle de la Guerre n'était pas placée de l'autre côté du gnomon ; mais celle-ci, dont ont vit un modèle en plâtre au salon de 1800, l'emporte sur son pendant. Elle offre un caractère simple et grandiose, un style tout à la fois monumental et vrai, dont la sculpture n'avait point présenté d'exemple depuis long-temps. La déesse, en levant vivement les deux bras, manifeste par là son activité, et ses bras s'unissent avec le mur qui sert de fond d'une manière qui paraît naturelle ; de la main gauche elle tient un foudre, de la droite une épée ; par terre, sur le devant, est une corne d'abondance que la Guerre foule aux pieds ; une tunique courte forme sur ses chairs, par des plis larges et élégants, une richesse sans embarras. Il y a dans cette figure autant de grâce que d'élévation et d'énergie. L'artiste n'a pas oublié que, dans la théorie des Grecs, les Furies mêmes devaient être belles. Les objets d'art conquis en Italie, et dont l'entrée triomphale à Paris eut lieu le 27 juil. 1798 (9 thermidor an VI), exercèrent sans doute de l'influence sur ses opinions ; mais on peut dire, à la vue de ce bel ouvrage, que l'étude de ces chefs-d'œuvre ne fit que raffermir le sentiment du beau dont la nature l'avait éminemment doué. Dès le moment où cette figure de la Guerre parut, la réputation de Cartellier fut établie, et de beaux ouvrages de quelques autres maîtres, réunis à celui-là, ne permirent plus de douter que la réformation à laquelle tendait la sculpture ne fût opérée, et que cet art ne fût parvenu chez nous au même degré d'élévation que la peinture. A cet ouvrage succéda la figure de la Pudeur, statue en ronde bosse, exposée en plâtre au salon de 1801, et dont le marbre exécuté en 1808, et placé d'abord à Malmaison, a été transporté en Angleterre après la mort de l'impératrice Joséphine. Cette figure remplit les hautes espérances qu'avait données celle de la Guerre. L'inquiétude d'une jeune fille qui se voit demi-nue, naïve

ment exprimée dans le geste et dans le regard, ne laissait pas douter de la pensée de l'artiste. L'heureux choix des contours, le bon goût des draperies accroissaient l'intérêt qu'inspira cette charmante composition. On y voit un maître consommé dans l'art de représenter les émotions les plus douces, les sentiments les plus délicats. Sensible, timide et doux, Cartellier parut avoir imprimé sur cette image de la Pudeur les traits les plus touchants de son propre caractère. L'année suivante fut offert au public le bas-relief où il représenta les jeunes filles de Sparte dansant devant un autel de Diane, ouvrage qui se voit dans la salle du Musée royal dite alors *la salle de Diane*, aujourd'hui *du Candélabre* (1). L'artiste avait à lutter dans ce bas-relief avec les danseuses qui ornent les trois faces d'un autel antique placé au Musée royal dans la salle dite *des Cariatides* (2). Ce monument passe pour appartenir au culte de Diane. Winckelmann, d'après le caractère de l'autel, y reconnaît, avec plus d'apparence de vérité, le culte des Saisons (3). Quoi qu'il en soit, Cartellier n'est pas resté au dessous de ce dangereux objet de comparaison, et il a su éviter toute équivoque. La statue d'Aristide fut exposée en plâtre au salon de 1804, et placée dans la salle d'assemblée du sénat conservateur en 1805. Elle n'a point encore été exécutée en marbre. Le vertueux Athénien est représenté livrant au paysan la coquille sur laquelle il a écrit son propre nom. « L'antiquité, « a dit le secrétaire perpétuel de l'a- « cadémie des beaux-arts de l'Insti- « tut, en parlant de cette figure (4), « l'antiquité (on peut le croire) « n'aurait pas mieux, dans la pa- « trie même du personnage, fait « ressortir cet héroïsme de simpli- « cité qui caractérise l'homme juste « en butte à l'ignorante prévention « de la multitude. Naïveté de pose « et d'action, vérité de style, justesse « de costume, on dirait une statue « retrouvée ou restituée. » Cette statue d'Aristide fut suivie de celle de Vergniaud, de proportions colossales, exécutée seulement en plâtre, et placée dans l'escalier du sénat. Pour donner à cette figure le mouvement propre à caractériser l'orateur dont il modelait l'image, Cartellier supposa qu'agité la nuit par le sujet qu'il devait traiter le lendemain à la tribune, Vergniaud était sauté en bas de son lit, et qu'enveloppé seulement d'un manteau, il préludait à son discours par une véhémente improvisation. Tout répondit à cette vive pensée. Une lampe allumée près de l'orateur indique l'heure et le lieu de la scène. La poitrine, les jambes, les bras nus, traités avec autant de fermeté que de précision, la vigueur des mains, les plis abondants et simples du manteau semblèrent imiter l'éloquence nerveuse et grandiose du girondin. L'exécution fut soignée, autant que mâle et savante. Jamais peut-être Cartellier ne s'était montré si habile dans cette partie de l'art. Cette statue, disait-il lui-même, est *le moins faible de mes ouvrages*. Il ne faut pas s'y méprendre : cet éloge qui lui échappait n'était que l'expression de son regret sur ce que son ouvrage de prédilection demeurait oublié et

(1) *Voy.* le Musée de sculpture de M. de Clarac, tome I, p. 507, pl. 61.

(2) *Catalogue* des Visconti, 1817, n° 302. *Catalogue* de M. de Clarac, n° 523.

(3) *Monum. inéd.*, pag. 57.

(4) M. Quatremère de Quincy, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Cartellier.*

comme abandonné ; et vraiment il serait à regretter qu'un semblable chef-d'œuvre ne fût point exécuté en marbre. En 1808 fut exposé au salon le plâtre, et en 1810 le marbre de la statue de Louis Bonaparte, roi de Hollande, dans le costume de connétable de France, élégante figure où l'artiste montra tout ce qu'un costume français peut offrir de noblesse et de grâce, mis en œuvre par un homme de goût, bien que chargé de dentelles et de broderies. Un buste en marbre du premier fils de ce prince, enfant de quatre ans, mort récemment, accompagna cette statue. Un monument d'une plus grande proportion suivit immédiatement ceux-là ; ce fut le bas-relief exécuté en 1810, au dessus de la principale porte du Louvre. Cette composition représente la Gloire debout, dans un quadrige vu de face, comme si la déesse sortait de ce palais pour distribuer de toutes parts des couronnes. Les chevaux, modérés à peine par deux génies enfants, s'élancent deux à droite et deux à gauche, brûlant de porter la déesse dans toute la France. Cette manière de disposer le char fut critiquée. On oubliait que la sculpture, lorsqu'elle représente une idée allégorique, doit moins chercher à peindre avec exactitude l'image fictive qu'à imprimer vivement le fait réel dans les esprits. Telle fut la théorie de l'antiquité. Sur un beau médaillon de la ville de Sardes où l'artiste a voulu représenter, au revers d'une tête d'Héliogabale, le soleil réchauffant le principe de la vie dans tout l'univers, il l'a peint sous la figure du dieu Hélios, dans un quadrige vu de face, dont deux chevaux volent d'un côté, et deux se lancent du côté opposé. Sur une main d'Hélios, il a placé Proserpine, image de l'âme, ramenée des enfers par le héros solaire (5). Dans la composition de Cartellier tout était semblable à celle-là, quant à la pensée, car la gloire promise par Louis-le-Grand et par Napoléon allait enflammer le génie dans toute l'étendue de la France, comme le soleil réchauffe la vie dans le monde entier. Sur des monnaies des villes de *Colossæ* et de *Cotiæum*, dans la Phrygie, et sur d'autres encore, se voient pareillement le quadrige du soleil posé de face et les chevaux s'élançant des deux côtés. Ces compositions eussent été les modèles ou l'excuse de Cartellier, si, dans l'art de composer, le génie avait besoin de modèles et la perfection d'excuse. Mais le groupe disposé par Cartellier convenait trop bien à l'emplacement central de la façade où il s'est encastré pour que la pensée ne s'en offrît pas d'elle-même à son esprit. A cette époque, les travaux et les honneurs venaient au devant de cet homme modeste. En 1808, il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur, et en 1810, élu membre de l'Institut. Une statue de Napoléon législateur, représenté dans son costume impérial, qui a été placée aux Écoles de droit en 1811, ne fut inférieure en rien à celle du roi de Hollande ; peut-être même la surpasse-t-elle, tant elle offre d'esprit et de vérité dans les traits du visage, de moelleux dans les chairs, de facilité dans les draperies, de sentiment dans l'exécution. Ces deux belles figures sont placées l'une et l'autre au musée historique de Versailles. La haute pensée qui a conçu ce magnifique et intéressant

(5) Voy. Mionnet, *Descript. de méd. antiq.*, tome IV, p. 138, n° 759. Sur la signification de Proserpine, Voy. mon *Introduct. à l'étude de la mythologie*, p. 255 à 257.

ensemble y réunit toutes les gloires françaises de toutes les époques, de toutes les professions, de tous les régimes. D'autres ouvrages continuèrent à illustrer la carrière de Cartellier; ce furent : I. Un bas-relief représentant *la Reddition de la ville d'Ulm*, qui forme un des ornements de l'arc de triomphe du Carrousel, ouvrage éminemment remarquable par la dignité du style et par la vie de l'ensemble. II. *La statue du général Valhubert*, de treize pieds de proportion, exposée au salon en 1814, destinée d'abord pour le pont de la Concorde, et ensuite érigée sur la place d'Avranches, pays natal de ce militaire. III. *Un cheval colossal en plâtre*, de dix pieds et demi de haut, mesuré au sommet de la tête, modèle de celui qui devait être employé à une statue équestre du maréchal Lannes (ouvrage détruit). IV. *Une statue du général Pichegru*, en marbre, exposée au salon de 1819, et placée récemment au musée de Versailles. V. *Une statue de Louis XV*, colossale et en bronze, qui a été élevée à Reims, en remplacement de celle de Pigalle, abattue pendant la révolution. VI. *La statue de l'impératrice Joséphine*, à genoux sur son tombeau, monument en marbre, consacré dans l'église paroissiale de Ruel, par le prince Eugène et la reine de Hollande, enfants de cette princesse. VII. *Une statue colossale de Minerve*, frappant la terre de sa lance, et en faisant jaillir l'olivier, qu'on vit en plâtre au salon de 1819, et en marbre à celui de 1822. VIII. *Une figure en haut-relief de M. de Juigné*, archevêque de Paris, à genoux devant un prie-dieu, grande comme nature, et en marbre, placée dans l'église de Notre-Dame par la famille de ce prélat. IX. *Une statue de Vivant Denon*, de six pieds de proportion environ, en bronze et en costume français, érigée à cet habile directeur des beaux-arts, à Paris, au cimetière de l'Est, par MM. les frères Brunet-Denon, ses neveux, au mois de décembre 1827. Le même savoir, le même goût, la même âme ont présidé à l'exécution de toutes ces sculptures. La statue de Denon, d'une ressemblance parfaite, est digne à la fois de son auteur et de l'homme illustre à qui elle est dédiée; c'est un des meilleurs ouvrages de Cartellier. L'âge n'avait ni refroidi son talent, ni amorti son courage. Les difficultés qui avaient entouré sa jeunesse retardèrent quelques-unes des récompenses dues à son mérite, mais ces honneurs ne lui manquèrent point. Nommé professeur aux écoles des beaux-arts, en 1816, il reçut la décoration de l'ordre de St.-Michel, en 1824. Dans ses dernières années, il travaillait à deux grands monuments restés inachevés, mais dont ce qui existe est éminemment propre à éterniser sa gloire : l'un était le tombeau qui allait être érigé au duc de Berri en 1830; l'autre une statue équestre de Louis XV, destinée à remplacer celle de Bouchardon. L'exécution du tombeau du duc de Berri avait été partagée entre Charles Dupaty et lui. Dupaty, devenu artiste par une véritable passion pour le beau, et aussi distingué par son goût que par ses connaissances dans la théorie des anciens, était digne d'un choix si honorable. Le monument entièrement en marbre aurait été composé d'un groupe colossal, qui eût représenté la France et la ville de Paris pleurant sur l'urne censée renfermer les cendres du prince, et de deux figures éga-

lement colossales, assises de chaque côté du groupe principal sur un plan inférieur; l'une représentant la Charité, l'autre l'Armée dans la consternation. Quatre bas-reliefs, dont deux de sept pieds et deux de quatre de longueur, tous sur quatre pieds de hauteur, devaient orner les quatre faces du soubassement. Quatre génies enfants auraient soutenu des guirlandes de cyprès suspendues autour de la base. Le groupe central, un des bas-reliefs et les figures des génies devaient être l'ouvrage de Dupaty, remplacé à sa mort par M. Cortot sur la désignation de Dupaty lui-même. Les statues représentant la *Charité* et l'*Armée*, colosses de huit à neuf pieds de proportion, ainsi que trois bas-reliefs étaient échus à Cartellier. Les deux statues et deux bas-reliefs, le tout en marbre, étaient déjà terminés au mois de juillet 1830. Un des bas-reliefs représente le prince dans les bras de la Religion, et demandant la grâce de son assassin; l'autre la cérémonie des funérailles. On voudrait espérer que ces beaux morceaux seront recueillis ou dans des églises ou dans d'autres édifices publics, et qu'ils jouiront, quoique séparés les uns des autres, de l'honneur qu'ils méritent. La statue équestre de Louis XV, avait dû, en premier lieu, être exécutée en marbre, et érigée sur la place dite autrefois *de Louis XV*. Sa destination avait ensuite changé; elle allait être placée au rond-point des Champs-Élysées, lorsque, à la suite des évènements de 1830, il a été pris un parti différent. Le cheval a été coulé en bronze sous les yeux de Cartellier. On assure qu'il doit faire partie d'une statue équestre de Louis XIV, qui sera érigée à Versailles, au milieu de la cour du château dite *la Cour de marbre*, et que l'exécution de la figure de Louis XIV, groupée avec l'œuvre de Cartellier, et vêtue du costume de bataille de ce prince, est confiée à M. Petitot un des élèves du statuaire que la mort nous a ravi. Cartellier n'avait eu que deux filles, l'une mariée à M. Petitot, statuaire, membre de l'Institut; l'autre à M. François-Joseph Heim, peintre, membre également de l'Institut. Miné par le profond chagrin que lui avait fait éprouver la perte de la plus jeune de ses filles, Cartellier est mort le 12 juin 1831. Homme sensible et doux, esprit fin et délicat, doué d'une rare modestie, et cependant ferme dans ses opinions, quand il les croyait utiles au bien des arts, professeur zélé, ami sûr, Cartellier réunissait à toutes ces qualités l'ordre et la lucidité des idées qui rendent un maître éminemment propre à l'enseignement. Ce serait rendre incomplètement hommage à son mérite que de ne pas nommer quelques-uns au moins de ses élèves. Son école a remporté douze fois le grand prix et plusieurs fois le second. Les élèves qui ont obtenu le grand prix sont dans l'ordre chronologique de leur couronnement, MM. Rude, Petitot; Roman, Nanteuil, Seure aîné, Demier, Lemaire, Seure jeune, Dumont, Lanuot, Jalley, Desbœufs. On assure que l'école de Cartellier a voulu se réunir à sa famille pour lui élever un tombeau, et que ce travail, exécuté comme à l'envi par ces hommes de talent, sera bientôt achevé. L'histoire de l'art doit perpétuer le souvenir de ce trait de reconnaissance filiale. On peut consulter sur cet artiste la *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Cartellier*, par M. Quatre-

mère de Quincy, lue à la séance de l'académie des beaux-arts, le 13 oct. 1832; et le *Discours improvisé aux funérailles de Cartellier*, par l'auteur du présent article. On trouve quelques-uns de ses ouvrages gravés dans la collection de Filhol : la statue de Vivant Denon est gravée dans la collection des monuments du cimetière de l'Est. Ec—Dd.

CARTIGNY (1) (Jean), en latin *Carthenius*, religieux carme, docteur en théologie, du quatorzième siècle, est auteur d'un roman intitulé *le Voyage du chevalier errant*, Anvers, 1557, in-8°; c'est le même ouvrage que *le Chevalier errant, égaré dans la forêt des vanités mondaines dont si noblement il fut remis et redressé au droit chemin qui mène au salut éternel*, Anvers, 1595, in-12. On y trouve les sept psaumes traduits en vers élégiaques. Cet ouvrage n'était pas inconnu de Sainte-Palaye, qui l'a cité dans ses excellents Mémoires sur la chevalerie. Les auteurs de la *Bibl. des romans* en ont donné un extrait (Voy. aussi l'*Esprit des journaux*, juin 1781, p. 256). Jean Cartigny mourut à Cambrai, en 1580. On a encore de lui des commentaires sur l'Ecriture sainte, et un traité des *Quatre fins de l'homme*, Anvers, 1558, 1573, in-16 (Voy. *Bibliothèque française* de Duverdier, et la *Biblioth. carmélit.* du P. de Villiers, 1, 809). C. T—y.

CARTISMANDUA, reine des Brigantes, vers le nord de la Grande-Bretagne, pendant les expéditions de l'empereur Claude et de ses lieutenants dans cette île dès-lors célèbre, a laissé un nom infâme, pour avoir trahi son pays en aidant les Romains à le subjuguer, et pour leur avoir livré son propre gendre, le brave Caractacus (*Voy.* ce nom, tom. VII), qui, vaincu par eux après neuf années de résistance, avait cru trouver un asile auprès de sa belle-mère; pour s'être scandaleusement séparée de son époux Vénutius, roi des Ingantes, afin de s'abandonner à de honteuses amours; pour avoir fait périr par ses artifices le frère et les parents du mari qu'elle venait de répudier avec audace; enfin, pour avoir appelé contre lui les armes romaines, afin de l'immoler lui-même à sa haine et à sa lubricité. Les Romains, à qui tous les moyens étaient bons pour établir leur domination, laissèrent quelque temps le mari et la femme ruiner leurs forces et dévaster leurs états respectifs. Voyant que le sort des armes se déclarait pour Vénutius fidèle à l'honneur et aux libertés de son pays, ils vinrent, commandés par Aulus Didius, secourir la femme adultère. Vénutius marcha au devant d'eux, et leur présenta la bataille. Le combat fut sanglant, la victoire incertaine; mais pour les Bretons, c'était vaincre que n'être pas vaincus. Aulus Didius fut obligé de signer une trêve, et chacun resta maître de ce qu'il possédait. A partir de cette époque, l'histoire ne prononce plus le nom de Cartismandua. Sa mort est restée aussi obscure que sa vie avait été infâme. L—T—l.

CARTWRIGHT (George), voyageur anglais, naquit, en 1739, à Marsham, dans le comté de Nottingham, d'une famille honorable. Dès l'âge de quinze ans il passa aux Indes d'où il revint, en 1757, avec le grade d'enseigne dans un régiment d'infanterie. Il servit ensuite en Allemagne, dans la guerre de sept ans,

(1) Lenglet-Dufresnoy, dans sa *Bibliothèque des romans*, l'appelle Jean de Carthemi. V—va.

S'étant retiré à la paix avec sa demi-solde, il habita quelque temps l'Ecosse où l'amour de la chasse l'avait amené. Un de ses frères partit pour Terre-Neuve, et George se hâta de s'embarquer avec lui : « Ce qui me « tentait de ce pays-là, disait-il, c'est « que j'avais entendu dire que les ours « et les rennes y étaient très-com- « muns. » Quand sa partie de chasse fut finie il revint en Angleterre, obtint le grade de capitaine dans le 37e régiment et le rejoignit à Minorque. Mais, le climat de cette île ne convenant pas à sa santé, il se rembarqua pour l'Angleterre. Une nouvelle occasion de faire la campagne de Terre-Neuve, et de visiter la côte du Labrador s'étant présentée, il n'eut garde de la manquer. Depuis 1766, il tint un journal exact de six voyages qu'il y fit successivement et de seize années de séjour parmi les Eskimaux. En décembre 1772, il amena six de ces sauvages à Londres; ils y furent très-bien accueillis, et devinrent l'objet de la curiosité générale. Au mois de mai 1773, Cartwright les reconduisait, comblés de présents, dans leur patrie, lorsque la petite-vérole se déclara sur le navire qui était encore dans la Manche. Tous ces malheureux en furent atteints; le bâtiment relâcha à Plymouth, où malgré les soins les plus assidus, cinq d'entre eux moururent. Il ne resta qu'une femme avec laquelle Cartwright aborda le 31 août au Labrador. Les Eskimaux, à la nouvelle du désastre de leurs compatriotes, manifestèrent leur affliction de la manière la plus touchante, en prodiguant à Cartwright les témoignages de leur affection et de leur confiance sans bornes. En 1782, ce navigateur revenait en Angleterre pour y jouir du repos, lorsque le navire qui le portait fut pris par un corsaire; et il perdit ainsi le fruit de ses longs travaux et de sa persévérance. Retiré dans sa patrie, il y mourut en 1819, à quatre-vingts ans. On a de lui : *Journal of transactions and events during a residence of nearly sixteen years on the coast of Labrador*, etc. (*Journal de faits et d'événements pendant un séjour de près de seize ans sur la côte de Labrador*; *notamment divers détails intéressants et inconnus jusqu'ici sur le pays et ses habitants*), Newark, 1792, 3 vol. in-4°, avec cartes. Ce livre écrit sans aucune prétention contient un grand nombre de faits curieux sur le caractère des habitants et sur l'histoire naturelle du Labrador. On y trouve des renseignements instructifs sur le commerce des Anglais le long des côtes de ces contrées inhospitalières; enfin on prend intérêt à l'auteur qui dans le cours de sa vie active et pénible se montre toujours courageux, calme, humain et supérieur à la mauvaise fortune. E—s.

CARTWRIGHT (Jean), écrivain politique, était le frère du précédent. Né à Marsham en 1740, il fit ses études à l'école de Newark, passa la première partie de sa jeunesse à Boston, et lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année entra dans la marine royale. La lenteur de l'avancement l'avait déjà dégoûté de cette carrière, où pourtant il avait obtenu le grade de lieutenant, auquel souvent d'habiles marins parvenaient moins vite encore, lorsque les évènements d'Amérique lui firent abandonner son vaisseau. Ardent admirateur de la conduite des colons, il eût cru déloyal de se prêter à soutenir contre eux les prétentions de la métropole. Il prit alors

du service dans la milice de son comté (Nottingham). En 1775 il était devenu major de ce corps ; et indubitablement il eût été porté aux premiers grades si ses relations avec les hommes les plus influents de l'opposition parlementaire, et les principes politiques dont dès-lors il se montra non seulement le partisan, mais le propagandiste et le missionnaire, ne l'eussent fait obstinément repousser par le gouvernement. Cinq fois de suite la place de lieutenant-colonel vint à se trouver vacante ; cinq fois le duc de Newcastle, lord-lieutenant du comté, ne tint compte des droits qu'il semblait avoir ; et finalement il reçut son congé en 1792. C'est donc à tort que quelques notices le montrent donnant sa démission, et la donnant afin de ne point avoir à combattre la révolution française, dont il approuvait les principes et dont il souhaitait le succès. Dès 1774, il avait manifesté sa prédilection exclusive pour les idées libérales, en publiant le premier de ses ouvrages, et l'année suivante en quittant la marine. Il est clair que l'on a confondu les époques en rapportant, à sa sortie du service de terre, le motif auquel il cédait en quittant la mer. A cette seconde époque de sa vie (1792), le major Cartwright était marié depuis douze ans ; et depuis quatre il avait aliéné ses domaines du comté de Nottingham pour en acheter d'autres dans celui de Lincoln. Il s'y livrait avec beaucoup de zèle à l'agriculture ; et les nombreuses communications dont il a enrichi les recueils périodiques consacrés à cette science prouvent qu'il unissait la théorie à la pratique. Toutefois les améliorations agronomiques n'absorbaient pas tous ses loisirs ; et c'est surtout aux sciences sociales et politiques qu'il vouait de préférence ses méditations. Les radicaux anglais voyaient en lui un des coryphées de leur parti ; et il méritait effectivement cette réputation par la constance de ses opinions, par la force avec laquelle il en déduisait les motifs, et par l'originalité de quelques-uns de ses écrits. Fox fit son éloge dans le parlement en proclamant, à propos d'une pétition qu'il présentait pour la réforme parlementaire, que peu d'hommes réunissaient, à des notions aussi complètes sur le droit constitutionnel des états d'Angleterre, une intelligence aussi élevée et des vues aussi consciencieuses. Le gouvernement ne porta pas ce jugement sur tous les actes du major ; et l'on crut, avec assez de raison, qu'entraîné par la nature même des choses, Cartwright n'eût point été fâché de corroborer ses arguments par quelque appel à la force des poignets populaires. Une excursion qu'il entreprit, à dessein de faire coucher au bas d'une pétition pour la réforme ces volumineuses masses de signatures qui prouvent si peu à force de trop prouver, fournit aux agents du ministère l'occasion de se venger des contrariétés que souvent lui faisait subir ce membre du parti radicaliste. Cartwright fut arrêté à Huddersfield en janvier 1813 et conduit sous prévention d'excitation au tumulte devant le magistrat du comté. On ne tarda pas à le relâcher. La conduite arbitraire du gouvernement à cette occasion devint bientôt pour le major l'occasion d'une plainte exprimée dans une nouvelle pétition à la chambre des communes. Cet incident n'eut point de suite. Cartwright mourut le 25 septembre 1825. Une souscription fut aussitôt ouverte afin

d'ériger un monument à sa mémoire. On remarque comme une particularité bizarre que quarante ans après sa retraite du service de mer, il avait reçu le titre de maître et commandant de la marine. Les ouvrages du major Cartwright sont trop nombreux pour que nous en donnions la nomenclature complète. Les mémoires sur sa vie publiés par sa nièce contiennent l'indication de quatre-vingt-un écrits, discours, brochures, traités, imprimés par cet infatigable ami des Hunt et des Cobbett. En voici les principaux : I. *L'indépendance de l'Amérique considérée comme souverainement utile et glorieuse à la Grande-Bretagne*, 1774, in-8°. C'était, on le voit, débuter dans la lice par une apologie de l'insurrection, et qui plus est par un paradoxe dont rarement l'audace a pu être surpassée. A coup sûr, ni Franklin et Washington en affranchissant la colonie des nœuds qui la liaient à la métropole, ni les ministres de Louis XVI et de Charles III, en appuyant de leurs secours l'émancipation américaine, ne croyaient travailler à la plus grande gloire du cabinet de Saint-James et au profit de la nation. Il est juste pourtant d'ajouter que la deuxième partie de cette thèse est appuyée par des arguments qui peuvent être de quelques poids pour l'économiste. II. *Lettre à Ed. Burke sur les principes de gouvernement qu'il a formulés dans la séance du 9 avril* 1774, in-8° 1775. III. *Choisissez! représentation nationale et respect, ou tailles et corvées à merci et mépris, parlement annuel et liberté, ou longs parlements et esclavage* (Take your choice, representation and respect, etc.), 1776, in-8°; reproduit en 1777 sous le titre de *Réclamation en faveur des droits législatifs de la communauté* (The legislative rights of commonalty vindicated). IV. *Lettre au comte d'Abingdon*, etc., 1777, in-8°. Cartwright y soumet à la discussion une proposition relative au droit fondamental de la constitution, proposition qu'il avait émise dans ses *Pensées* en réponse à la lettre d'Ed. Burke. V. *Evidence pour la conscience* (Internal évidence), ou *Examen de cette question* : « *Jusqu'à quel point l'auteur des* Pensées sur la réforme « parlementaire *a-t-il tenu compte* « *de la vérité de la religion* « *chrétienne?*» 1784, in-8°. VI. *Lettre au duc de Newcastle*, etc., 1792, in-8°. Dans ce factum écrit souvent *ab irato*, l'auteur reproche avec amertume au lord-lieutenant du comté de Nottingham, qui plus d'une fois déjà avait biffé son nom des listes d'avancement, sa conduite arbitraire à la tête de la commission de la milice. Ce pamphlet ne lui concilia pas l'homme d'état qu'il critiquait si vivement. VII. *Lettre à un ami de Boston et aux autres membres des communes qui se sont associés pour la défense de la constitution*, 1793, in-8°. VIII. *La communauté en péril, avec une introduction contenant des remarques sur quelques écrits d'Arthur Young*, 1795, in-8°. IX. *Lettre au grand shériff du comté de Lincoln, relativement aux lois de lord Grenville et de M. Pitt, qui tendent à modifier la législation criminelle anglaise sur la trahison et la sédition*, 1795, in-8°. X. *Le moyen de défendre constitutionnellement l'Angleterre au dehors et au dedans*, 1796, in-8°. XI. *Appel à propos de la constitution anglaise*, 1797, in-8°; 2e édit. avec

additions considérables, 1799. XII. *L'égide de l'Angleterre, ou forces militaires de l'empire britannique*, 1803-6, 2 vol. in-12. XIII. *L'état actuel de la nation anglaise*, 1805, in-8°. C'est une suite de lettres au duc de Bedford. XIV. *Arguments en faveur de la réforme*, 1809, in-8°. XV. *Comparaison des trois réformes, la réforme pour rire, la demi-réforme, la réforme constitutionnelle*, 1810, in-8°. XVI. *La constitution anglaise retrouvée et mise en lumière*, 1823, in-8°. Dans ce traité remarquable par l'érudition et la finesse parfois un peu sophistique des aperçus, l'auteur soutient, après Blackstone et d'autres publicistes, que l'Angleterre, sous le régime anglo-saxon, avait une constitution plus sage, un degré de liberté plus grand qu'à toutes les époques postérieures de son histoire. Il reproche à Guillaume-le-Conquérant, la destruction de cette antique forme populaire, et l'introduction des coutumes et des formes féodales dont les traces se retrouvent à chaque instant dans l'organisation actuelle. Miss Cartwright a publié *Vie et correspondance du major Cartwright*, 1823, 2 vol. in-8°, cart., planch.

P—ot.

CARTWRIGHT (Edmond), mécanicien, frère des précédents, né comme eux à Marsham, en 1743, eut pour premiers maîtres Clark de Wakefield et le docteur Langhorne jusqu'à ce qu'il fût envoyé, n'ayant encore que dix-sept ans, à l'université d'Oxford. Quatre années plus tard il fut élu membre du collège de la Madeleine. Les langues savantes, la littérature, la théologie se partageaient son temps; et c'est au milieu de ces études, les unes graves, les autres presque badines, mais toutes étrangères aux sciences physiques et mécaniques, qu'il fut présenté pour le rectorat de Goadby Merewood dans le comté de Leicester et pour la prébende de Lincoln. Investi de ces deux bénéfices qu'il garda le reste de sa vie, il alla se fixer à Doncaster en 1779. Il était âgé de trente-six ans. C'est alors que, pour la première fois, il sentit se développer en lui un goût très-vif pour la mécanique. Avant même d'en avoir méthodiquement étudié les principes, il imagina plusieurs appareils ingénieux; et chaque année voyait sortir de sa pensée des inventions spirituelles et d'avantageux perfectionnements. En tête de cette foule de créations qui toutes simplifient le travail ou économisent, soit le temps, soit la main-d'œuvre, il faut signaler sa machine à peigner la laine, ainsi que ses améliorations dans les métiers à tisser (1786). Dès ce temps aussi, Cartwright songeait aux moyens d'appliquer la vapeur à toute espèce de travaux, et notamment à faire marcher par ce moteur les voitures et les bateaux. Sa réputation s'étendit alors au-delà des limites étroites des deux comtés; et il céda aux invitations d'honorables amis en se rendant, en 1796, dans la capitale. Il se présenta comme candidat pour la place de secrétaire de la société des arts, à la mort de Moore; mais il se désista bientôt de cette candidature. Le duc de Bedfort l'avait choisi pour le mettre à la tête de ses établissements ruraux, avec le titre de surveillant-général de ses fermes, domaines, etc., et pour lui confier la direction d'une espèce de collège d'agriculture qu'il avait le projet

d'établir. La mort de ce protecteur éclairé des sciences mit ces résolutions et les espérances de Cartwright au néant. Le savant ecclésiastique avait pris pour l'exploitation de sa machine à tisser et à peigner la laine un brevet de perfectionnement dont vers cette époque le terme arriva. Quelques-uns des principaux négociants et manufacturiers de Manchester et des environs adressèrent aux lords de la trésorerie un mémoire contenant le tableau des bénéfices que l'invention de Cartwright, en tombant dans le domaine public, avait valu et vaudrait au commerce de la Grande-Bretagne, et le mémoire était terminé par la demande d'une récompense nationale en faveur de l'homme qui, par son génie, avait si bien mérité de l'Angleterre. Conformément à ce vœu, le chancelier de l'échiquier, Perceval, soumit aux deux chambres un bill à l'effet de décerner dix mille livres sterling (deux cent cinquante mille fr.), au docteur Edm. Cartwright : la proposition fut accueillie à l'unanimité (1807). Cette munificence fut un stimulant nouveau pour Cartwright. Toujours livré à des recherches, il reçut, à diverses reprises, des prix de la société des arts et de celle d'agriculture; il fit quelques applications heureuses de la vapeur, dont malheureusement pour sa gloire il avait entretenu trop vite quelques-uns de ces hommes qui s'emparent de l'idée d'autrui, l'habillent, l'arrangent et finissent par dire, par s'imaginer même qu'ils l'ont conçue les premiers. Sur la fin de sa vie, dit-on, il méditait un système de forces appliquées, qui eût mis le sceau à sa réputation, et qui eût été une des plus gigantesques et des plus fécondes combinaisons dont jusqu'alors se fût enorgueillie la mécanique. Edm. Cartwright mourut en 1822. Son habileté comme mécanicien a fait oublier ses talents comme littérateur : et cet oubli n'a rien qui doive étonner dans la terre classique du *confortable* et de l'utile. D'ailleurs les critiques qui ne veulent permettre la poésie qu'au génie, qui ne connaissent point de degré du médiocre au pire, pourraient bien dire à notre docteur, prébendier, mécanicien et poète :

Tissez, peignez plutôt, si c'est votre métier.

Reconnaissons pourtant que, sans être un Byron, ni même un Coleridge, Cartwright élabore passablement le vers. Sa légende intitulée *Armine et Elwire*, 1771, in-4°, ne manque ni de grâce ni de sensibilité. Son *Prince de la paix*, 1779, in-4°, fit sensation en Angleterre à l'époque de sa publication. Si ses *Sonnets sur la morale et autres sujets intéressants*, 1807, in-8°, n'intéressent que médiocrement, on lit avec quelque plaisir ses *Sonnets* mondains *à des hommes d'importance*, 1783, in-4°. Parmi ses autres pièces de poésie, nous indiquerons encore l'*Ode au comte d'Effingham*, 1783, in-4°, à la suite des *Sonnets à des personnages d'importance*, et son *Ode sur la naissance du prince de Galles*, depuis Georges IV, 1762, in-4°. Cartwright était, lorsqu'il mourut, le doyen des versificateurs anglais Long-temps aussi il avait coopéré à la rédaction du *Monthly Review*. Ses autres écrits consistent en un *Mémoire* et un *Discours* imprimés séparément et dans divers recueils. P—ot.

CASABIANCA (Raphael), naquit à Vescovato en Corse, le 27 nov. 1738, d'une ancienne et noble famille de cette île. Entré dans la

carrière des armes en 1768, il se joignit aux Français qui firent la conquête de l'île sous les ordres de Chauvelin et du maréchal de Vaux, et fut chargé par M. de Marbœuf de plusieurs missions auprès de ses compatriotes qui combattaient encore pour l'indépendance de la Corse. Nommé en 1770 capitaine au régiment de Buttafuoco, il passa avec le même grade dans le régiment provincial Corse en 1772, et devint ensuite major, puis lieutenant-colonel en 1779. L'assemblée nationale ayant déclaré, en 1790, que la Corse, qui jusque-là n'avait été considérée que comme une colonie, faisait partie du territoire français, Casabianca fut un des députés chargés d'aller la remercier de ce bienfait. Nommé en 1791 colonel du 49e régiment d'infanterie, il fut employé à l'armée du nord. Lors de la honteuse retraite de Mons, après s'être emparé de Quiévrain, où il ne put se maintenir, il forma l'arrière-garde, et fut récompensé de cette belle conduite par le grade de maréchal-de-camp (30 mai 1792). Ce fut en cette qualité qu'il commanda l'avant-garde de Montesquiou à l'armée des Alpes, puis dans l'expédition de Truguet contre la Sardaigne, qui échoua complètement. Appelé, la même année, par un décret de la Convention, au commandement de la Corse, Casabianca s'opposa d'abord aux Anglais, lorsque ces derniers s'emparèrent de l'île, et il s'enferma ensuite dans la forteresse de Calvi où, après avoir soutenu un long siège, il capitula aux conditions les plus honorables. Envoyé à l'armée des Alpes en 1794, il fut nommé général de division, et fit toutes les campagnes de cette armée sous les ordres de Schérer et de Bonaparte. Il commanda en 1798 une division à l'armée de Rome sous Championnet, et concourut à l'invasion du royaume de Naples. L'année suivante, il fut employé à l'armée d'Helvétie sous Masséna; puis à celle de l'ouest, lorsque Bonaparte, devenu premier consul, le nomma sénateur (25 déc. 1799). Casabianca fut, quelque temps après, pourvu de la sénatorerie d'Ajaccio, puis nommé comte en 1806. Envoyé en 1810 en Corse, avec mission de surveiller la conduite du général Morand, gouverneur de cette île, et de s'assurer de la légitimité des plaintes de ses habitants, Casabianca remplit sa tâche avec beaucoup de zèle, mais au préjudice de son pays natal; car il fournit, par ses rapports, occasion à quelques membres de la famille impériale d'obtenir de Napoléon d'abord le rappel du général Morand, et plus tard la suppression du département du Golo: mesure désastreuse et contraire à la bonne administration autant qu'aux intérêts matériels du pays, sacrifiés en cette circonstance à des vues étroites et à des animosités funestes. Déclaré pair de France en 1814, et conservé dans cette dignité au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il en fut privé en 1815; mais il y fut encore rappelé sous le ministère Decazes en 1819. Depuis cette époque, Casabianca ne siégea à la chambre des pairs que pendant deux sessions, sans discontinuer, ainsi qu'il l'a pratiqué toute sa vie, de profiter de sa haute position pour favoriser ses compatriotes, qu'il accueillait toujours avec autant de bienveillance que de générosité. On voit dans les mémoires publiés par M. de Montholon que Napoléon, qui estimait la probité de Casabianca, ne le jugeait *pas propre à commander un bataillon*. Il mourut à Bastia le

28 nov. 1825, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. — Son fils (*Pierre-François*), né en 1784, fut aide-de-camp de Masséna et colonel d'infanterie. Il fut tué à la tête de son régiment dans la campagne de Russie, en 1812. G—RY.

CASA-IRUJO (le marquis don CHARLES-MARIE-MARTINEZ de), ministre espagnol, naquit à Carthagène le 4 nov. 1765, d'une ancienne famille de Navarre, qui porte dans ses armoiries celles de l'antique cité d'Avila de Los Cavalleros, en mémoire de la valeur qu'un de ses ancêtres mit à défendre cette place contre les Maures. Le jeune marquis de Casa-Irujo fut nommé, en 1785, par le comte de Floridablanca, premier secrétaire de légation en Hollande, où bientôt il resta comme chargé d'affaires, pendant l'absence du ministre Sanafé. Il se distingua dans une discussion importante, au sujet de la navigation des bâtiments espagnols aux Indes-Orientales par le cap de Bonne-Espérance; et, malgré l'opposition des Hollandais, il termina cette négociation à la satisfaction de sa cour. Vers la fin de l'année 1786, il fut nommé officier d'ambassade à Londres, pendant la mission du marquis del Campo. Il s'y appliqua spécialement à l'étude de l'économie politique, et ce fut lui qui traduisit pour la première fois en espagnol l'ouvrage d'Adam Smith. En 1789, il fut employé au ministère des affaires étrangères, où il demeura jusqu'en 1793. Il retourna alors à Londres avec le titre de premier secrétaire de légation, ayant déjà été honoré de la croix de Charles III. En 1795, il fut nommé ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis d'Amérique, où il demeura douze ans. Ce fut pendant ce temps qu'il découvrit et fit avorter la fameuse conspiration du sénateur américain Blount qui, de concert avec l'Angleterre, et par les secours de cette puissance, avait préparé l'attaque de la Louisiane et des Florides. L'Espagne dut alors à son zèle et à sa vigilance la conservation de cette colonie. A l'époque de la fameuse affaire du dépôt dans la Nouvelle-Orléans, qui fut près d'entraîner l'Espagne dans une guerre subite avec les Américains, les efforts de Casa-Irujo contribuèrent beaucoup à éviter une rupture funeste. L'aventurier Miranda avait concerté une expédition pour faire éclater la révolte dans les provinces de Vénézuéla et de Caracas : l'issue de cette intrigue dépendait du secret; le marquis sut le pénétrer et, avant son arrivée à Jaquemel où il relâcha, on reçut à temps à Caracas ses dépêches et ses instructions sur les projets de Miranda que les mêmes instructions firent échouer. Le plus grand nombre des aventuriers qui marchaient à la suite de ce dernier restèrent prisonniers du gouvernement espagnol. A son retour en Europe (1808), Casa-Irujo avait le projet d'aller exercer les fonctions de ministre plénipotentiaire auprès de la république cisalpine; mais, ayant appris la révolution d'Espagne, il fut obligé d'aborder en Angleterre où il se présenta aussitôt devant les députés des juntes, qui se trouvaient à Londres, et déclara formellement en leur présence son adhésion à l'avènement de Ferdinand VII. De là il passa à Séville, où il se présenta à la junte centrale. Le 31 oct. 1808, il fut chargé de se rendre à Lisbonne avec la mission de négocier, auprès de la régence de Portugal, un traité d'alliance défensive et offensive contre la France; mais ce voyage de-

mourra sans effet, parce que la junte jugea plus convenable de l'envoyer subitement à Rio-Janeiro avec le titre de ministre plénipotentiaire près le prince-régent, qui s'était réfugié dans cette colonie. Il arriva à sa destination en 1809, dans des circonstances rendues fort pénibles par la révolte de Buenos-Ayres, et par les différends qui régnaient entre les deux gouvernements, sur la démarcation des limites dans l'Amérique méridionale, et sur les usurpations de la plupart des missions du Paraguay et du territoire de Montevideo. Une autre difficulté s'était élevée : le ministre anglais, Strangford, fomentait la révolte dans les colonies espagnoles, tandis que son gouvernement soutenait la cause de l'indépendance espagnole sur le continent européen. Dans une position si compliquée, le marquis rendit encore de grands services à son pays, en combattant l'influence révolutionnaire de l'Angleterre. Il reçut de la régence des témoignages non équivoques de satisfaction. A son retour en Espagne, en 1812, il fut élevé à la charge de ministre des affaires étrangères, mais il n'entra point alors en fonctions. Il était resté à Cadix jusqu'au terme de la captivité de Ferdinand VII en France ; il fut confirmé par ce prince dans le titre de conseiller d'état que lui avait conféré la junte centrale, avant son départ pour le Brésil. Nommé le 28 août 1818, pour assister au congrès d'Aix-la-Chapelle en qualité de plénipotentiaire, de concert avec le duc de San-Carlos, ambassadeur à Londres, il fut créé, par un décret du 14 sept., ministre provisoire des affaires étrangères, et succéda à don Joseph Garcia de Léon et Pizarro. Il conserva cet emploi jusqu'en juin 1819, époque où on l'accusa d'avoir ratifié le traité de cession des Florides. Par ce traité de 1802, l'Espagne s'était obligée de dédommager les Etats-Unis de tous les préjudices qu'avaient fait essuyer à leur commerce et à leur navigation, en 1798, les corsaires français et les tribunaux de cette nation établis dans les ports de la Péninsule. Cette indemnité s'élevait à près de dix millions de piastres fortes qui n'avaient pas encore été payées, et le gouvernement de cette république était décidé à s'indemniser de cette dette, en s'emparant de la province espagnole de Tijas, qui se trouvait alors sans moyen de défense. Pour se libérer de cette dette, et afin d'obtenir quelques avantages dans la nouvelle démarcation des limites, le gouvernement espagnol avait jugé convenable de proposer aux Américains la cession des Florides, possession qui lui avait coûté beaucoup moins en la recevant de la France en 1785 ; et, quoique ce traité fût conclu huit mois avant l'entrée du marquis de Casa-Irujo au ministère, il crut de son devoir de le ratifier comme le plus avantageux qu'on pût obtenir. Les Etats-Unis se prêtèrent à cette transaction, mais sous la condition d'annuler des concessions énormes de territoire, faites en 1808, sans aucun motif, à trois favoris du roi, au duc d'Alagon, au comte de Puonrostro, et au trésorier privé don Pédro de Vargas. Ils faisaient observer qu'en recevant les Florides, avec l'obligation de payer les créanciers de l'Espagne, au moyen du prix de la vente progressive des terres de ce pays, ce projet ne pouvait s'effectuer si l'on maintenait et consacrait ces mêmes concessions. Dans une telle situation, le marquis de Casa-Irujo ne balança pas entre les intérêts de

son pays et ceux de trois particuliers qui avaient arraché au roi des concessions exorbitantes. Il proposa l'annulation de ces donations, en accordant toutefois un dédommagement aux intéressés. Cette proposition les blessa vivement et, de concert avec le ministre Lozano de Torres qui aspirait à son porte-feuille, ils mirent en avant plusieurs assertions calomnieuses et finirent par obtenir contre lui un décret de proscription. Exilé de Madrid et confiné dans la ville d'Avila, il demanda instamment à être jugé par un tribunal; ce qui lui fut enfin accordé. Le roi ordonna qu'après l'instruction dressée par le fiscal, le conseil d'état fût saisi de cette affaire; et, à la suite d'un long examen, le conseil, ayant reconnu son innocence, proposa au roi de lui faire une réparation publique en lui accordant le grand-cordon de Charles III, et en faisant annoncer cette nomination, dans les termes les plus honorables, par la Gazette de la cour. Rétabli dans les bonnes grâces du monarque, le marquis de Casa-Irujo fut nommé, le 10 mai 1821, ministre plénipotentiaire à Paris; mais, en 1822, le parti révolutionnaire s'étant emparé du gouvernement, le duc de San-Lorenzo vint le remplacer jusqu'à la chute du gouvernement constitutionnel. Alors le marquis fut envoyé ministre plénipotentiaire à Londres, mission que sa santé ne lui permit pas d'accepter. De retour à Madrid, le roi prononça la dissolution de la régence et de son ministère, et nomma Casa-Irujo ministre des affaires étrangères et président du conseil. Mais ses souffrances s'aggravèrent tout-à-coup par la mort d'un de ses fils tué en duel, et il succomba le 27 janvier 1824. Le marquis de Casa-Irujo était très-instruit dans la politique, dans l'histoire et dans les sciences naturelles. Il avait étudié la philosophie, le droit et les langues anciennes à l'université de Salamanque. Il parlait avec facilité la plupart des langues modernes; et il était membre de plusieurs sociétés savantes (1). Outre le grand-cordon de Charles III, il avait été décoré des grandes croix d'Isabelle-la-Catholique, de St.-Ferdinand, de Saint-Janvier de Naples, et de Danebrog de Danemark. Il avait épousé aux Etats-Unis la fille de Thomas-Michel Kéan, président du premier congrès et l'un des compagnons d'armes de Washington. Z.

CASALI (Joseph) (2), numismate et archélogue, descendait d'une famille où le goût des arts et des antiquités était depuis long-temps héréditaire. Un de ses ancêtres, qui vivait au 16me siècle, ayant fait l'acquisition d'un buste en marbre de César, découvert dans une fouille au Forum, enjoignit par son testament à ses enfants de le conserver sous peine d'exhérédation. Un autre Casali, Jean-Baptiste (*Voy.* ce nom, t. VII), a laissé plusieurs ouvrages remplis d'érudition. Enfin le cardinal Antoine, oncle de celui qui fait le sujet de cet article, avait rassemblé dans sa villa, près de la porte Saint-Sébastien, une précieuse collection de manuscrits dont plusieurs ont été décrits par Winckelmann et Orlandi. Joseph naquit à Rome en 1744. Elevé sous les yeux de son oncle, entouré depuis son enfance de savants et d'artistes, il acquit

(1) L'influence de ce ministre était fortement contrariée par celle du clergé, qui le regardait comme enclin aux doctrines libérales. A—r.

(2) Dans la *Notice* citée à la fin de cet article, ce savant est nommé *Cazali*; mais c'est une faute d'impression, que les biographes modernes n'ont pas manqué de reproduire.

promptement des connaissances très-étendues dans les différentes branches de l'archéologie. Ses études terminées, il embrassa l'état ecclésiastique. Possesseur d'une fortune considérable, et qui s'accrut encore par celle de la famille *Mutti*, dont il fut héritier, à charge d'en relever le nom, il employa la plus grande partie de ses revenus à satisfaire sa passion pour l'antique. Il augmenta ses collections de livres, de médailles et de manuscrits, et forma, dans sa villa près de Saint-Etienne-le-Rond, une galerie digne de l'attention des curieux les plus délicats. Il encouragea les artistes et les antiquaires, et favorisa de tout son pouvoir les jeunes gens qui montreraient des dispositions pour l'étude. Ce prélat mourut à Rome le 4 mai 1797, à l'âge de cinquante-deux ans, vivement regretté de tous ceux qui le connaissaient. Plusieurs morceaux de sa collection d'antiques ont été décrits ou reproduits par la gravure. On a de lui quelques opuscules pleins de recherches et d'une saine critique : I. *De duobus Lacœdemoniorum nummis ad Henr. San-Clementum epistola*, Rome, 1793, in-4° de 8 p. II. *Lettera su una antiqua terra cotta trovata in Palestrina, nell' anno* 1793, Rome, 1794, in-4°. III. *Conjectura de nummiculis* privesa *inscriptis; et descriptio nummi Pescennii inediti ad cardinal. Stephan. Borgia*, Rome, 1797, in-4°. On trouve dans le *Magas. encyclop.*, 3me année, V, 43-48, une *notice* sur ce prélat.

W—s.

CASANOVA (Jean-Jacques), célèbre aventurier et écrivain politique, naquit à Venise, en 1725, et fit ses premières études à Padoue. Ses ancêtres se disaient originaires d'Espagne et de la maison Palafox. Mais, bien déchu de cette illustre origine, son père (Cajétan-Jean-Jacques) fut d'abord danseur, puis acteur, et il épousa la fille d'un cordonnier nommé Farusi. J.-J. Casanova, dont nous donnons la vie abrégée, fut l'aîné de ses enfants. Ses progrès à l'université de Padoue furent assez rapides dans la langue latine; il étudia aussi le droit, et, à l'âge de seize ans, il composa deux dissertations, l'une *de Testamentis*, l'autre *Utrum Hebræi possint construere novas synagogas?* Le patriarche de Venise auquel il fut présenté l'admit à la cléricature (1). Les talents précoces de Casanova et les agréments de son esprit lui donnèrent accès dans les premières sociétés de Venise, où régnait alors un ton frivole et raffiné. Bientôt la vivacité de ses passions et la fougue de son caractère l'entraînèrent dans beaucoup d'aventures. Une suite de scandales et plusieurs intrigues amoureuses le firent chasser du séminaire, et il subit même un emprisonnement au fort Saint-André. Mais sa mère, alors actrice à Varsovie, au moyen de puissantes protections, finit par lui ouvrir la carrière des dignités ecclésiastiques. Casanova, après un voyage dans les Abruzzes, trouva une place à Rome auprès du cardinal Acquaviva, ce qui le mit en rapport avec le pape Benoît XIV et avec la société la plus brillante de Rome. La plus belle perspective s'ouvrait devant lui; mais de nouvelles fredaines lui firent perdre son emploi. Il erra, attaché à une actrice; et, l'Italie étant alors le théâtre de la guerre, il tomba dans

(1) Il ne paraît pas qu'il ait été prêtre : on voit même plus bas qu'il fut chassé du séminaire.

un corps d'armée espagnol, puis dans un corps autrichien, et ne s'en tira qu'en entrant au service de Venise. Il se rendit d'abord comme officier d'infanterie en garnison à Corfou, et, à la faveur d'un congé, il fit le voyage de Constantinople; là il se mit en rapport avec le fameux comte de Bonneval. Son congé expiré, il revint à Corfou, où après diverses aventures il retourna à Venise et quitta le service militaire. A peine âgé de dix-huit ans, il avait vu Rome, Naples, Corfou, Constantinople; et il avait déjà été tour-à-tour étudiant, docteur, publiciste, prédicateur, séminariste, abbé, diplomate, militaire et homme à bonnes fortunes. L'école du malheur ayant commencé de bonne heure pour Casanova, il se fit artiste dans sa détresse, et s'attacha comme violon au théâtre de Venise. Ayant sauvé la vie par hasard au sénateur Bragadin, de la secte cabalistique, il devint son favori; et, flattant sa manie, il feignit d'être initié dans les sciences occultes. Le sénateur l'adopta comme son fils et en fit son ami et son oracle; mais, par suite de nouveaux écarts, Casanova fut encore forcé de quitter Venise, et, à travers de nouvelles aventures, il se rendit à Milan, à Mantoue, à Césène, à Parme et à Genève. Rentré à Venise, sous la protection du sénateur Bragadin, qui le regardait comme un élu du ciel, il y passa son temps dans les plaisirs et au jeu qui lui offrait des ressources. Sans projet arrêté, il fit son premier voyage à Paris, où il séjourna d'abord quelque temps. Il a tracé de la société de cette ville, à cette époque, une peinture très-animée et très curieuse dans ses Mémoires dont nous aurons occasion de parler. De retour à Venise, il y reprit son train de vie; mais, dénoncé secrètement, il fut enfermé en 1755 dans la fameuse prison des Plombs, d'où, après une détention remplie d'incidents, il s'échappa avec une hardiesse et une présence d'esprit admirables. Ici commence une nouvelle période de sa vie. En 1757, il se rend de nouveau à Paris et y est aussitôt en relation avec le cardinal de Bernis qu'il avait connu à Venise, et avec Favart, J.-J. Rousseau, l'abbé de Boulogne (2), etc. Il y fréquentait aussi la haute société, et il entra dans les affaires politiques, ce qui le mit en rapport avec le duc de Choiseul. Après un assez long séjour en France, il vint par Stuttgard à Zurich, Soleure, Berne, Lausanne. Là il fit connaissance avec Voltaire et avec le célèbre Haller. De la Suisse, traversant la Savoie, il se rendit par Grenoble à Avignon, Marseille, Toulon et Nice, et revint ensuite à Paris par Florence, Bologne et Turin. C'est à Florence qu'il rencontra Suwarow, dont la renommée n'était encore qu'en germe; ses rapports avec ce guerrier fameux ne sont pas sans intérêt. Casanova ne pouvait se fixer nulle part; il vivait tantôt à Paris, tantôt dans le midi de la France et de l'Allemagne, puis en Suisse et en Lombardie, jusqu'à ce qu'il parût vouloir adopter le séjour de Londres, où il commença une carrière brillante, mais qui finit d'une manière déplorable. Il choisit d'abord pour nouvel asile le nord de l'Allemagne qui devint aussi le théâtre de ses aventures. Ses liaisons en Prusse avec le comte de Schwerin lui donnèrent occasion de se faire présenter au grand Frédéric. A Berlin il eut des

(2) Ce n'est pas de l'évêque de Troyes qu'il s'agit ici, puisqu'il était à peine né, mais probablement de l'abbé de Voisenon, que ses amis appelaient quelquefois en plaisantant *évêque du bois de Boulogne*.

rapports d'intimité avec Calsiabigi, le même qui établit des loteries en Prusse. Au moment où il était question de le faire instituteur de la maison des cadets, il quitta brusquement Berlin, se rendit à Riga et à Saint-Pétersbourg. Là il eut plusieurs audiences de l'impératrice Catherine. Il vint à Varsovie avec de grandes espérances pour son avenir; mais sa fortune en Pologne s'évanouit à la suite de son fameux duel avec le noble polonais Branicki. De Varsovie il arriva à Dresde, et de là, par Prague, à Vienne; mais on lui en interdit le séjour. Il se dirigea alors sur Munich et sur Ausgbourg, puis sur Aix-la-Chapelle; il se rendit ensuite aux eaux de Spa, où se réunissait la plus haute société de l'Europe. De Spa il vint encore à Paris, mais une lettre de cachet le força de quitter subitement cette capitale. Madrid devint alors le but de ses voyages; il s'y trouva dans des rapports très-curieux avec Mengs, le comte d'Aranda, le duc de Medina-Cœli et Olavidé; mais toujours la même légèreté, la même inconséquence le forcèrent de quitter l'Espagne. Rentrant en France par Barcelonne et Montpellier, il fit quelque séjour à Aix en Provence; c'est là qu'il connut particulièrement le marquis d'Argens et le fameux Cagliostro, homme de la même trempe que lui. Casanova quitta Aix pour retourner à Rome et à Naples; ses aventures amoureuses habituelles lui rendirent le séjour de ces deux villes plein d'agrément jusqu'à son départ pour Venise, sa ville natale. Pour rentrer dans les bonnes grâces du gouvernement vénitien, il écrivit la réfutation de l'ouvrage d'Amelot de la Houssaye sur la constitution de Venise; et en effet il fut en quelque sorte réhabilité dans sa patrie en 1774, après avoir passé dix-huit ans à voyager. Il prétend avoir rendu depuis des services importants à la république de Venise; ce furent incontestablement des services secrets. Après un séjour peu prolongé à Venise, il se rendit de nouveau à Paris en 1782, et c'est avec la relation de ce dernier séjour en France que finit le manuscrit de ses Mémoires. Un jour dînant à Paris chez l'ambassadeur de Venise, il y rencontra le comte Waldstein, seigneur de Bohême, descendant du célèbre Waldstein, l'un des héros de la guerre de Trente Ans. On parla de sciences occultes et de l'alchimie que Casanova connaissait à fond; le comte Waldstein fut étonné de ses connaissances profondes, qui n'appartenaient qu'aux plus initiés. Il fit sur-le-champ à Casanova la proposition de venir habiter ses terres en Bohême, pour y travailler en commun. Casanova qui ne désirait plus que du repos et de la tranquillité accepta, vint en Bohême, y prit la direction de la bibliothèque du comte Waldstein au château de Dux, et se vouant à la littérature il entreprit la rédaction de ses Mémoires. On varie sur la date de la mort de Casanova; les uns le font décéder en Bohême en 1799; d'autres assurent qu'il finit ses jours à Vienne en 1803. Nous adoptons cette dernière version. Mais comment se fait-il que cet homme très-remarquable du dix-huitième siècle, dont la vie agitée embrassa la dernière moitié de ce même siècle, et qui, par divers ouvrages qui ne sont pas dépourvus de mérite, aurait dû figurer plutôt dans la république des lettres, comment se fait-il qu'il ait échappé inaperçu à nos biographies les plus récentes, et qu'en France, où son frère Casanova, peintre de batailles estimé,

jouissait d'une grande réputation, il ne soit réellement connu lui-même que depuis 1825, époque où parut à Paris une traduction française des *Extraits* des *Mémoires de Casanova*, publiés peu de temps auparavant en Allemagne, par M. G. de Schulz? Et pourtant, dix-huit ans avant la publication de ces *Extraits*, le fameux prince de Ligne avait commencé la célébrité de Casanova. Excellent juge en matière d'esprit et de talent, il en parle en plusieurs endroits de ses écrits (3). « Casanova, dit-il dans son Mémoire « sur le comte de Bonneval, était « un homme de beaucoup d'esprit et « d'une érudition profonde, connu « par son fameux duel avec Branicki, « grand général de Pologne, sa fuite « des Plombs de Venise, et quantité « d'ouvrages et d'aventures. » Et en note il ajoute : « Homme célèbre par « son esprit gai, prompt et subtil, « ses ouvrages, l'érudition la plus « profonde, et l'amitié de tous ceux « qui le connaissent, etc. » Dans ses Mémoires sur les nouveaux Grecs, le prince cite sur Casanova le trait suivant : « Je n'estime pas ceux qui « achètent la noblesse, dit un jour « Joseph II à M. Casanova ; » et celui-ci, dont chaque mot est un trait et chaque pensée un livre, ajouta : « Et ceux qui la vendent, sire? » Nous emprunterons au même prince de Ligne quelques détails sur les dernières années de cet homme extraordinaire et bizarre, qui trouva le moyen de se faire valoir partout, et ne sut établir des relations solides nulle part. Voici comment le prince rend compte de sa liaison avec le comte Waldstein : « Je crois que c'est alors (1784) qu'il « vint à Paris pour la dernière fois. « Mon neveu Waldstein prit du goût « pour lui chez l'ambassadeur de Ve- « nise, où ils dînaient souvent ensem- « ble, et lui proposa de l'accompa- « gner en Bohême. Casanova, à « bout d'argent, de voyages et d'a- « ventures, y consent ; le voilà bi- « bliothécaire d'un descendant du « grand Waldstein. Il a passé en « cette qualité les quatorze dernières « années de sa vie au château de « Dux, près de Tœplitz. J'eus occa- « sion de l'y voir pendant six étés « consécutifs, et il me rendit véritable- « ment heureux par la vivacité de son « imagination, qui était encore celle « d'un homme de vingt ans, et par sa « profonde érudition. Qu'on ne croie « pas cependant que, dans ce port de « tranquillité que la bienfaisance du « comte de Waldstein lui avait ou- « vert pour le préserver contre les « tempêtes, il n'en ait pas cherché. « Il n'y a pas de jour que, pour « son café au lait ou son plat de « macaroni, il n'ait eu quelque dis- « pute dans la maison. Tantôt le « cuisinier lui avait manqué la « *polenta*, tantôt l'écuyer lui avait « donné une mauvaise voiture pour « venir me voir ; des chiens avaient « aboyé pendant la nuit et troublé « son sommeil : le curé l'avait ennuyé « en s'avisant de le vouloir convertir ; « le comte ne lui avait pas dit bon- « jour le premier ; on lui avait « par malice servi la soupe trop « chaude ; il n'avait point été pré- « senté à un homme de considération « qui était venu voir la lance qui « avait percé le grand Waldstein, « le comte avait prêté un livre de sa « bibliothèque sans l'en prévenir ; « un palefrenier ne lui avait pas ôté « son chapeau en passant devant lui ; « il avait parlé allemand, et on ne « l'avait pas compris ; il avait mon-

(3) Œuvres mêlées en prose et en vers, édition de Vienne, 1807.

« tré de ses vers français ; et on en « avait ri ; il avait gesticulé en décla- « mant de ses vers italiens, et on en « avait ri ; il avait mis son grand « plumet blanc, son droguet de soie « doré, sa veste de velours noir et « ses jarretières à boucles de strass « sur ses bas de soie à rouleau ; et « on en avait ri ; il avait fait la révé- « rence en entrant dans le salon, « comme Marcel, le fameux maître de « danse, le lui avait appris quarante « ans auparavant, et on en avait en- « core ri..... Le moyen de résister à « tant de persécutions ! Dieu lui or- « donna un beau matin de quitter « Dux. Sans y croire autant qu'à sa « mort dont il ne doutait plus, il « prétendait que chaque chose qu'il « avait faite l'avait été par ordre de « Dieu, et il ne démordait pas de « cette idée. Dieu lui ordonne donc « de me demander des lettres de re- « commandation pour le duc de Saxe- « Weimar qui m'aime beaucoup, « pour la duchesse de Saxe-Gotha « qui ne me connaît pas, et pour les « Juifs de Berlin. Il part en cachette, « il laisse à Waldstein une lettre d'a- « dieu tendre, fière, noble, mais « irritée. Waldstein en rit et assure « qu'il reviendra. On le fait attendre « dans les antichambres ; on ne « peut lui donner ni place de gou- « verneur ou de bibliothécaire, ni « clé de chambellan. Il dit alors « à tous ceux qui veulent l'entendre « que les Allemands sont de brutes « bêtes. L'excellent et très-aimable « duc de Saxe-Weimar le reçoit à « merveille ; mais il ne tarde pas « à devenir jaloux de Gœthe et « de Wieland, et à déclamer con- « tre eux et la littérature du pays. « Il en fait autant à Berlin con- « tre l'ignorance, la superstition et « la friponnerie des Hébreux aux- « quels je l'avais adressé, mais tire « néanmoins, pour l'argent qu'ils lui « prêtent, des lettres de change sur « Waldstein qui ne fait qu'en rire, « paie, et l'embrasse lorsqu'il revient « à Dux. Alors Casanova lui dit en « riant et en pleurant que c'est Dieu « qui lui avait ordonné de faire ce « voyage de six semaines, de partir « sans l'en prévenir, et de revenir « ensuite dans sa chambre de Dux. « Enchanté de nous revoir, il nous « raconte plaisamment toutes les con- « trariétés qu'il a éprouvées, et aux- « quelles sa susceptibilité donnait le « nom d'humiliations. « Je suis fier, « disait-il, parce que je ne suis rien. » « Mais huit jours après son retour, « que de nouveaux malheurs et de « nouvelles tribulations !... Il passa « ainsi cinq ans à s'agiter, à se déso- « ler, à gémir, surtout de la con- « quête de son ingrate patrie par les « Français ; à nous parler de la ligue « de Cambrai, et de la gloire de son « antique et superbe Venise qui avait « résisté à l'Europe et à l'Asie. Son « appétit diminuant tous les jours, « il regretta la vie ; mais il finit no- « blement vis-à-vis de Dieu et des « hommes. Il reçut avec recueille- « ment les sacrements et dit : « Grand « Dieu, et vous, témoins de ma « mort, j'ai vécu en philosophe, « mais je meurs en chrétien ». Que « de choses dans ce peu de mots !... » Grâce au prince de Ligne, on sait d'une manière positive que Casanova écrivit lui-même ses Mémoires dans un âge avancé, à Dux en Bohême, chez le même comte de Waldstein, dans le château duquel il avait trouvé une douce retraite ; mais il est vrai aussi qu'il s'abstenait d'en parler, et qu'il gardait le plus profond secret sur leur contenu. Seulement, comme il avait beaucoup voyagé et vu le grand

monde, il aimait à raconter, dans les cercles instruits et éclairés où il se trouvait, une partie de ses aventures, et il les racontait avec le charme d'une narration vive et piquante. Il paraît qu'ayant confié son manuscrit au comte de Waldstein, ce seigneur en fit un jour lecture dans la société du prince de Ligne, son oncle, qui en conserva une impression très-vive et si durable qu'elle lui inspira un *Fragment sur Casanova*, qui figure dans le XVe volume de ses œuvres mêlées, imprimées à Vienne, fragment qui ne contient cependant que fort peu de passages des Mémoires manuscrits qu'on désespérait de voir jamais mis au jour. Plusieurs seigneurs et des hommes de lettres distingués avaient fait de vains efforts pour en amener la publication. Le comte Marcolini, ministre d'état à Dresde, mort depuis dans cette capitale, offrit même une somme considérable aux héritiers de l'auteur, pour les engager à livrer ses Mémoires à l'impression. Tout fut alors inutile, et le prince de Ligne assure n'avoir publié son Fragment qu'afin d'arracher à l'oubli des souvenirs curieux et pleins d'intérêt, qu'on regardait comme perdus pour la postérité. Casanova donna successivement deux titres à ses Mémoires; il les avait d'abord intitulés : *Histoire de ma vie jusqu'en* 1797, avec cette épigraphe : *Nequicquam sapit, qui sibi non sapit.* L'autre titre que voici était plus détaillé : *Mémoires de Jean-Jacques Casanova de Seingalt, contenant ses voyages et ses aventures galantes et politiques en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, en Russie, en Pologne et en Allemagne.* Ce dernier titre passe sous silence la Grèce, la Turquie et l'Archipel, pays que Casanova visita dans sa première jeunesse, et qui lui ont fourni une suite de narrations épisodiques aussi curieuses que piquantes. On en infère qu'il n'eut d'abord l'intention que de publier les épisodes de sa vie auxquels se rattachait un intérêt historique, et qu'il n'était pas encore décidé, quand la mort vint le surprendre, sur le choix de l'un des deux titres qui se trouvaient en tête de son manuscrit. Ce n'est que plus de vingt ans après sa mort que ses Mémoires ont été publiés en Allemagne par M. G. de Schutz, mais par fragments, par morceaux détachés, sous le titre de *Mémoires du Vénitien Jean Casanova de Seingalt, extraits de ses manuscrits originaux.* C'est sur cette publication allemande qu'a été donnée à Paris la traduction française de 1825; mais, ayant été faite sur un manuscrit tronqué et mutilé, elle manque de liaison, et ôte par conséquent aux Mémoires de Casanova leur plus grand mérite, l'unité d'action qui en fait une sorte d'Odyssée. D'un autre côté, cette édition, qui n'est littéralement qu'une traduction de l'édition allemande, contient de si nombreuses suppressions de l'original qu'on ne peut la considérer autrement que comme un recueil de fragments qui omettent les situations les plus intéressantes de la vie singulière du héros de ces Mémoires. Le manuscrit original et autographe qui est écrit en langue française était bien plus étendu : il se compose de six cents feuilles, divisées soigneusement en dix volumes, et ceux-ci en chapitres; le tout comprenant environ quarante années de la vie de l'auteur, depuis sa tendre jeunesse jusqu'au delà de son âge mûr. C'est sur le texte même du manuscrit, connu

enfin en Allemagne, qu'a été commencée en 1830 la nouvelle édition française qui forme aujourd'hui 8 v. in-8°. Il en existe une édition en 14 vol. in-12. La seule chose que se soient permise les nouveaux éditeurs, c'est la révision sévère du manuscrit sous un double point de vue. D'abord Casanova a écrit dans une langue qui n'était pas la sienne, et il a écrit comme il a senti, sans circonlocution, sans périphrases; l'original par conséquent, tel que l'auteur l'a laissé, fourmille de fautes de grammaire, d'italianismes et de latinismes. Les nouveaux éditeurs ont fait disparaître toutes ces taches sans rien altérer de l'originalité du plan et de la contexture du livre. D'un autre côté, il leur a fallu se mettre en garde contre le cynisme quelquefois effronté de l'écrivain, et par conséquent élaguer les expressions, les images de mauvais goût, mais sans ôter aux situations et aux tableaux rien autre chose que leur peinture trop libre, sans rien dérober au piquant de la narration, car on peut dire que Casanova a peint avec autant d'énergie que de vérité l'état des mœurs de la société dans tous les pays qu'il a parcourus. Ce qu'il raconte il l'a presque toujours vu de ses propres yeux; et c'est ainsi qu'il donne sur une époque, riche en personnages remarquables, une foule de traits caractéristiques et individuels pris dans toutes les classes de la société contemporaine. Les ouvrages qu'il a publiés et qui se trouvent relatés dans ses Mémoires, sont : I. *Confutazione della storia del governo veneto, d'Amelot de la Houssaye*, Amsterdam, 1769. II. *Istoria delle turbolenze della Polonia, della morte di Elisabetta Petrowna, fino alla pace fra la Russia e la Porta-Ottomana, in cui si trovano tutti gli avvenimenti cagione della rivoluzione di quel regno*, Gorice, 1774, in-8°. III. *L'Iliade d'Homère*, traduite en octaves, Venise, 1778, 4 vol. IV. *Histoire de ma fuite des prisons de la république de Venise, appelées les Plombs*, Prague, 1788, in-8°. Cet ouvrage n'est point dans le commerce, mais les détails en sont insérés dans les Mémoires. V. *Icosaméron*, ou *Histoire d'Edouard et d'Elisabeth qui passèrent quatre-vingts ans chez les Mégameichs, habitants aborigènes du Protocosme dans l'intérieur de notre globe*, Prague, 1788-1800, 5 vol. in-8°. VI. *Solution du problème héliaque démontrée*, Dresde, 1790, in-4°. VII. *Corollaire à la duplication de l'hexaèdre donné à Dux en Bohême*, ibid., 1790, une demi-feuille in-4°. B—P.

CASANOVA (le comte Joseph). *Voy.* Avogadro, LVI, 601.

CASBOIS (Dom Nicolas), savant mathématicien, né dans le département de la Meuse ou des Ardennes, fut successivement prieur de l'abbaye de Beaulieu, en Argonne; prieur de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, en 1765; président de la congrégation de Saint-Vanne, en 1789. Il professa long-temps à Metz les belles-lettres, les mathématiques et la physique, et concourut, en 1760, à former l'académie royale de cette ville. Il faisait aussi partie de la société académique de Châlons-sur-Marne. Le *Dictionnaire encyclopédique* (tom. XVII, pag. 942 de l'édition de Genève) contient : I. une *Mémoire* de Casbois, *sur un hygromètre* formé d'une lanière de patchemin qui, par les raccourcissements et allongements comparés à sa

longueur totale, fait connaître sur un cadran la quantité d'humidité dont elle est pénétrée. II. On trouve dans le *Journal encyclop.*, 1765, ainsi que dans le *Journal de physique*, mars 1781, et dans les *Affiches des Evêchés et Lorraine*, 1781, nos 28 et suivants, un *Mémoire* du même auteur *sur les principes physiques des affinités chimiques*. III. Le *Journal encyclopédique* contient aussi (année 1777) un *Mémoire* de dom Casbois *sur un nouvel aéromètre ou pèse-liqueur à godet*. IV. Plus tard, Casbois lut à l'académie de Metz un *Mémoire sur un hygromètre à boyaude ver à soie*, inséré entièrement dans les *Affiches des Evêchés et Lorraine*, 1784; nos 29 et suivants. V. Un autre *Mémoire* sur son pèse-liqueur, considéré relativement aux sels, 1782. Notre académicien est le véritable inventeur de la méthode dite de mademoiselle Gervais, pour la fabrication du vin. Ce procédé, qui a occupé jusqu'à présent un grand nombre de sociétés savantes, et qui a obtenu, pour son exploitation, une autorisation du gouvernement, se trouve tout entier dans les phrases suivantes : « On conçoit que moins le vin en fermentation communique avec l'air « extérieur, moins il doit perdre de « cette partie volatile qui fait sa « force et que l'on appelle esprit. « Donc, pour avoir le vin le plus « généreux, il faut le faire fermenter « dans des vaisseaux parfaitement « clos. Mais la fermentation produit « du gaz, et ce gaz élastique rom- « prait les vaisseaux ou produirait « du vin enragé, s'il ne trouvait pas « d'issue; il faut donc, en fermant « les vaisseaux, faire en sorte que le « gaz puisse en sortir sans que l'air « extérieur puisse y entrer. Il n'y a « qu'une soupape qui puisse faire cet « office....., etc. » C'est ainsi que parlait dom Casbois en 1782; son opinion n'a pas été tenue à l'ombre du mystère, puisqu'elle fut publiée dans le *Journal de la Province*, même année, no 32; et, cependant, Mlle Gervais est venue plus tard s'approprier les idées du modeste bénédictin. M. Tessier qui, dans son *Essai sur la Typographie*, à Metz, p. 161-163, a donné sur dom Casbois une partie des détails où nous venons d'entrer, a omis ses deux plus importants ouvrages. VI. *Opuscula elementaria e probatissimis scriptoribus latinis excerpta*, Metz, 1779, 2 vol. in-8° de 300 p. VII. *Cours de mathématiques à l'usage du collège de Metz*, Metz, 1774, 2 vol. in-8°. Ce dernier traité est le seul des ouvrages de dom Casbois indiqué par M. Quérard. Notre laborieux bénédictin, mort en émigration, avait été jusqu'à présent oublié de tous ceux qui se sont occupés de biographie. B—n.

CASCALES (François), historien espagnol, naquit dans le XVIe siècle à Murcie. Ayant terminé ses études avec succès, il prit le grade de licencié et ouvrit dans sa ville natale une école de littérature, d'où sont sortis de bons élèves. On conjecture qu'il mourut vers 1640 (*V.* Nicol. Antonio, *Bibl. hispan.*). Cascales est auteur de plusieurs ouvrages estimés : I. *Discurso historico de la ciudad de Cartagena*, Valence, 1598, in-8°; livre curieux, souvent réimprimé. II. *Tablas poeticas*, Murcie, 1617, in-8°. L'édition la plus récente comme la plus belle est celle de Madrid, Sancha, 1779, 2 vol. in-8°. On a recueilli dans le second volume divers opuscules de l'auteur. III. *Nouvel-*

les observations grammaticales. IV. *Ars Horatii in methodum reducta*, dont Antonio cite une édition de Valence, 1659. V. *Cartas philologicas es a saber de letras humanas y varia erudicion*, Murcia, 1634, in-4°. VI. *Discursos historicos de la muy noble y muy leal ciudad de Murcia y su reyno*, ibid., 1624, in-fol., édition rare. Cette histoire, dont on loue l'exactitude, a été réimprimée avec le *Discurso de Cartagena*, Murcie, 1775, in-fol., fig. W—s.

CASENAVE (Antoine de), conventionnel, né le 9 sept. 1763, à Lambeye dans le Béarn, remplissait, en 1789, les fonctions de substitut du procureur-général au parlement de Pau. Nommé d'abord officier municipal, puis membre de l'administration centrale des Basses-Pyrénées, il fut, en 1792, député par ce département à la Convention. Dans le procès du roi, Casenave s'éleva contre l'accumulation de pouvoirs que s'arrogeait l'assemblée; soutint qu'aux termes de la constitution de 1791 le monarque n'était passible que de la déchéance; demanda que, pour la condamnation, la majorité des voix fut fixée aux deux tiers des membres présents, et se réunit à ses collègues de députation pour voter la réclusion et le bannissement à la paix. Il prit ensuite la parole dans la discussion sur le sursis, et l'appuya fortement, malgré les cris et les menaces de la Montagne. Le nom de Casenave ne se trouve pas sur la liste des députés qui protestèrent contre les journées des 6 et 19 juin 1793. Après le 9 thermidor, envoyé dans le département de la Seine-Inférieure pour y rétablir l'ordre, il sut paralyser les efforts des malveillants, qui semaient des inquiétudes sur les subsistances, et prit de sages mesures pour l'approvisionnement des marchés. Il fit ôter des mains de la populace les armes qu'on lui avait données, et rentrer dans les magasins les piques « qui, dit-il, « semblent avoir été inventées pour « effrayer la société et pour l'oppri- « mer. » Après la mise en activité de la constitution de l'an III, il entra au conseil des cinq-cents où il se fit remarquer par sa modération. Sorti en 1797, il fut nommé par le Directoire commissaire dans son département. Il y trouva des ennemis qui complotèrent contre ses jours, et il fut même blessé d'un coup de pistolet. En 1799, il fut réélu au conseil des cinq-cents, et après la journée du 18 brumaire, il fit partie de la commission de ce conseil, chargée de discuter les bases de la nouvelle constitution. Membre du nouveau corps législatif, il en fut élu secrétaire le 7 mars 1800. Il en sortit en 1805, mais il y fut rappelé par le sénat en 1810, et il y siégeait encore à l'époque de la restauration. Le 8 juillet 1814, il signala les abus résultant du droit que s'attribuaient diverses autorités municipales d'établir des contributions pour fournir à leurs dépenses, et fit décider que le recouvrement en serait interdit jusqu'à leur régularisation par une loi. Élu député par l'arrondissement de Pau, en 1815, à la chambre des représentants, Casenave ne parut pas une seule fois à la tribune; et le 29 juin, il obtint un congé pour cause de maladie grave. Cet homme estimable mourut à Paris le 27 avril 1818.

W—s.

CASIO DE MEDICI (Jérôme), poète italien, était né vers 1465, à Bologne, d'une famille illustre. On voit par l'épitaphe qu'il

s'est composée, que, dans sa jeunesse, Casio fit le commerce des pierreries (1). S'étant embarqué, en 1497, pour aller visiter les lieux saints, la galère qu'il montait fut prise par les Turcs, après un combat dans lequel il fut blessé grièvement. Délivré par l'intervention d'un capitaine vénitien qui le conduisit à Candie, il y resta quelque temps pour se guérir de ses blessures, et trouva dans son talent pour la poésie une distraction à ses chagrins. Dans un voyage qu'il fit à Rome, le pape Léon X le créa chevalier; et, en 1523, Clément VII lui décerna le laurier poétique. Chargé par le même pontife, en 1525, de réformer les études à l'académie de Bologne, il mourut peu d'années après dans cette ville, regretté de ses compatriotes. On a de Casio: I. Deux *recueils de sonnets*, de *capitoli*, de *canzoni*, etc., Bologne, 1525 ou 1528, in-8°. Il intitula le premier la *Gonzaga*, du nom du cardinal de Mantoue, son protecteur, et le second, la *Clementina*, de celui du pape Clément VII. II. *Le vite de' santi; e ciascuna ridotta in un sonetto*, ibid., 1528, in-8°. III. *Libro de' fasti, giorni sacri, de' quali si fa menzione in capitoli* 45, *canzoni* 7, *sonetti* 175, *e madrigali* 12, ibid., 1528, in-8°. C'est une traduction en vers des prières et des principales hymnes de l'église. IV. *Libro intitolato cronica; ove si tratta di epitafi d'amore, e di virtute*, ibid., 1528, in-8°. On trouve dans cet ouvrage des détails sur les principaux écrivains de Bologne. V. *Libro intitolato Bellona nel quale si tratta di giostre, di lettere e di amore, ed in ultimo della strage di Roma in poesia*, ibid., 1529, in-8°. M. Brunet cite dans son *Manuel du libraire*, une édition, de 1525, qui n'a point été connue de Quadrio, lequel parle d'une autre édition de 1529. Toutes les deux sont également rares, et méritent l'attention des curieux. W—s.

CASSAN (Jacques de), avocat du roi et ensuite conseiller au siége présidial de Béziers, vers la fin du seizième siècle, se fit connaître, dans le dix-septième, par la publication de plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire de France, qui ont joui de quelque renommée: I. *Les dynasties*, ou *Traité des anciens rois des Gaules et des François, depuis Gomer premier roi de France jusqu'à Pharamond*, Paris, 1626, in-8°. L'auteur y développe ces traditions fabuleuses qui, des romans de chevaleries, avaient passé dans l'histoire, en établissant la série des rois des Gaules, depuis Gomer, fils de Japheth, jusqu'à Vercingentorix et Mérovée. Il essaya de peindre les mœurs et les coutumes des anciens peuples qui ont habité notre sol; mais, s'il y a un peu plus de vérité dans cette partie de son ouvrage, elle manque de critique, aussi bien que la première. II. *Recherches des droits des rois de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers*, etc., Paris, 1632, in-4°; souvent réimprimé depuis, en plusieurs formats. Ce livre est un de ceux qui ont contribué à accréditer, chez les nations étrangères, l'opinion que les rois de France aspiraient à la monarchie universelle,

(1) Cette épitaphe est rapportée par le Crescimbeni dans la *Storia della volgari poesia*, V, 104.

Visse il Cassio mercante, e gioielliere
E con Apollo ebbe la vena unita:
A terra santa andò, scrisse la vita
Di Cristo, hor qui è poeta e cavalliere.

opinion répandue à dessein et qui nous a suscité plus d'un ennemi. Plusieurs jurisconsultes réfutèrent les Recherches de Cassan, notamment Fr. Van den Zype dans un pamphlet assez amer, intitulé : *Hiatus Jacobi Cassani obstructus, libri tres, quibus immensa illius omnem Europam scriptione absorbantis ambitio nullo jure niti demonstratur*, Anvers, 1638 et 1640, in-8. Jacques de Cassan veut étendre au delà même des bornes que nos rois y avaient mises, les prétentions de la France sur toute l'Europe méridionale, depuis la Hollande et l'Allemagne jusqu'à Naples et Majorque. III. *Panégyrique*, ou *discours sur l'antiquité et excellence du Languedoc*, Béziers, 1617, in-8°.

L—M—X.

CASSAS (Louis-François), peintre paysagiste, naquit le 3 juin 1756, à Azay-le-Féron (Indre). Après avoir passé sa première jeunesse en Italie et formé des collections précieuses de vues dessinées dans la Sicile, l'Istrie et la Dalmatie, il accompagna à Constantinople l'ambassadeur Choiseul-Gouffier qui l'avait choisi pour travailler à la continuation de son Voyage de la Grèce. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il partit avec l'auteur du *Voyage de la Troade*, M. Lechevallier, pour reconnaître et dessiner des monuments et des sites dont l'examen constata d'une manière frappante l'exactitude de la géographie et des descriptions d'Homère. A peine avait-il achevé ces intéressants travaux, qu'il forma et mit à exécution le hardi projet de visiter et de mesurer les édifices de la Terre-Sainte, les restes imposants des temples de Balbek et les magnifiques ruines de Palmyre. A cette époque, comme aujourd'hui, ce voyage offrait des dangers que l'enthousiasme de l'artiste lui fit braver. Cassas fut le premier, après Wood, qui fit connaître l'état des monuments restés enfouis pendant tant de siècles dans les déserts, et dont les pompeux débris surpassent les descriptions créées par l'imagination des poètes orientaux. Il revint en France au commencement de la révolution. Ses nombreux et riches porte-feuilles fixèrent l'attention de tous les amateurs éclairés des arts et de l'antiquité, et leurs suffrages le déterminèrent à en tenter la publication. Son *Voyage d'Istrie et de Dalmatie*, contenant les monuments les plus remarquables et les plus beaux sites de ces deux provinces, fut publié en entier; mais il n'a paru que trente livraisons de son grand *Voyage pittoresque de la Syrie et de la Phénicie*. Cet ouvrage, dont le plan était hors de proportion avec les ressources de l'auteur, devait offrir une suite nombreuse d'édifices antiques du plus grand intérêt, retracés dans leur état présent, accompagnés de restaurations habilement combinées et de vues pittoresques. On regrette vivement qu'une si belle entreprise n'ait pas été continuée, ou que du moins la partie déjà publiée n'ait pas reparu augmentée d'un texte qui lui donnerait un nouveau prix, et dont les itinéraires et les notes de l'auteur pouvaient rendre la rédaction aussi facile qu'intéressante. Il paraît que ce fut Choiseul-Gouffier qui mit opposition à la publication du texte, parce qu'une partie au moins de ce texte avait été tirée de ses manuscrits. Dans cette énumération succincte des travaux de Cassas, nous ne devons pas omettre la collection de

modèles des plus beaux monuments d'architecture des différents peuples, qu'il fit exécuter à grands frais, en y consacrant des soins et des recherches qui l'occupèrent presque exclusivement pendant plusieurs années. Cette collection unique, d'une utilité inappréciable pour l'étude de l'architecture, avait été acquise par le gouvernement impérial, au prix d'une pension viagère. Elle est aujourd'hui déposée dans les magasins de l'Institut, en attendant le local qui lui est destiné dans la nouvelle école des beaux-arts. Cassas remplissait, depuis douze ans, les fonctions d'inspecteur-général de la manufacture des Gobelins, et il avait contribué aux perfectionnements remarquables des produits de cet établissement, lorsqu'il mourut subitement à Versailles, le 1er nov. 1827, d'une attaque d'apoplexie. Il avait été nommé chevalier de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur par Louis XVIII. Voici la liste de ses publications. I. *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Egypte* (accompagné d'un texte par La Porte du Theil et Langlès), 3 vol. grand in-fol., Paris, 1799 et années suivantes. Il n'a paru que trente livraisons de figures; et il n'y a de texte que pour les sept premières livraisons, encore n'est-il que provisoire. II. *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie, rédigé d'après l'itinéraire de Cassas par Lavallée*, orné de cartes, plans levés sur les lieux, quatorze livraisons formant 1 vol. in-fol., atlantique, Paris, 1800 et années suivantes. III. *Grandes vues pittoresques des principaux sites et monuments de la Grèce, de la Sicile et des sept collines de Rome, dessinées et gravées à l'eau-forte, au trait, par* Cassas *et* Bance, avec une explication par Landon, Paris, 1813, in-fol. Ce recueil se compose de quarante planches; mais on le trouve rarement complet. Z.

CASSAS (Victor), né en 1773, était cousin du précédent. Il embrassa la carrière commerciale, se fit courtier près la Bourse de Paris, et devint syndic de sa compagnie. Versé dans les matières de finances, il publia au commencement de la restauration quelques écrits sur le budget et sur les emprunts, dans lesquels il défendait le ministère contre les attaques de Bricogne et de Casimir Périer; et il fournit aussi à la *Gazette de France* divers articles rédigés dans le même sens. Cassas mourut à Paris le 16 janvier 1821. M. Moret, son neveu, avocat à la cour royale, et M. Maurice Archdéacon, son successeur dans le syndicat des courtiers de commerce, prononcèrent des discours sur sa tombe. Voici la liste de ses publications. I. *Considérations sur l'établissement d'un entrepôt réel de denrées coloniales à Paris, et Réponse aux objections des places maritimes*, Paris, 1816, in-4°, ibid., 1818, 2e édition. II. *Réflexions sur l'écrit* (de Bricogne) intitulé : *Examen impartial du budget*, etc., Paris, 1816, in-8°. III. *Un mot à M. Bricogne*, ibid., 1816. IV. *Un mot sur l'écrit* (de Casimir Périer), intitulé : *Réflexions sur le projet d'emprunt*, Paris, 1817. V. *Observations sur les dernières réflexions de M. Casimir Périer au sujet de l'emprunt*, ibid., 1817, in-8°. P—rt.

CASSEL (François-Pierre), né à Cologne, fit ses premières études dans sa ville natale, puis alla dans l'université de Gœttingue, étu-

dier, sous des professeurs habiles, les sciences mathématiques et physiques. Ce fut néanmoins à Paris qu'il se fit recevoir médecin. De retour dans sa patrie, il enseigna, pendant plusieurs années, l'histoire naturelle et la botanique au gymnase de Cologne, jusqu'à ce que le gouvernement des Pays-Bas, ayant fondé en Belgique trois universités, une chaire de professeur ordinaire lui fut offerte dans celle de Gand. Il exerçait, depuis trois ans, ses nouvelles fonctions avec un succès peu commun, lorsqu'il succomba aux attaques réitérées d'une hydropisie, en 1821. Son collègue, M. de Rycker, qui, en 1830, quitta les lettres pour se jeter dans la révolution, puis répudia brusquement la révolution pour rentrer dans la vie privée, se chargea de payer à sa mémoire le tribut auquel elle avait droit. Les écrits de Cassel sont : I. *Skizzen fur zoonomie* (Esquisses de zoonomie, 1re partie, Cologne, 1808, in-8°. II. *Versuch über die natürlichen familien*, etc. (Essai sur les familles naturelles des plantes, avec des considérations sur leurs vertus sanitaires), ibid. III. *Lehrbuch*, etc. (Manuel de classification naturelle des plantes), Francfort, 1817, in-8°. IV *Oratio de utilitate studii historiæ scientiarum physicarum, publice dicta cum magistratum academicum deponeret*, 1819 (dans les *Annales* de l'université de Gand). Ces sortes de discours, quoique bien écrits, faisaient dire quelques années après, à un collègue de Cassel (M. Raoul, traducteur de Juvénal, de Perse et d'Horace) : « *Quid enim in stadium toties de-* « *cursum prodire, et logicam,* « *adversante nullo, tueri, et ma-* « *thesin defendere quam nemo im-* « *pugnat, et artem medendi; con-* « *sentiente orbe universo, salu-* « *tiferam dicere, et veteres lauda-* « *re musas, quas omnes laudarunt,* « *et Pandectarum libros præ-* « *dicare nulli non probatos!...* » Mais la coutume de prononcer de ces discours n'en doit pas moins être conservée. Car elle a produit et peut produire des morceaux excellents. Tout simplifier est quelquefois le moyen de tout anéantir. V. *Morphonomia botanica*, Cologne, 1820, in-8°, figures. Cassel était membre de l'académie de Bruxelles, de celle des Curieux de la nature, de la société physico-chimique de Gottingue, etc. R—F—G.

CASSELLA (Joseph), astronome, né vers 1760, à Naples, y jouissait d'une réputation qu'il devait autant à ses talents comme professeur qu'à l'étendue de ses connaissances. L'intérêt qu'il savait répandre dans ses leçons y attirait un grand nombre d'élèves ; et souvent il comptait parmi ses auditeurs des ministres, des grands seigneurs, et même des princes de la famille royale. En 1799, il chargea le célèbre Cagnoli d'offrir à la Société Italienne des sciences ses *calculs d'éclipses d'étoiles ;* et cette savante compagnie les fit imprimer dans le tome VIII du *Recueil* de ses actes. Cassella communiqua les mêmes calculs à Lalande, qui s'en servit pour déterminer la position de Naples avec plus de précision (Voy. la *Bibliothèque astronomique*, 814). Vinc. Chiminello présenta, le 3 décembre 1803, à la Société Italienne, la *méthode* de Cassella pour résoudre les équations de tous les degrés ; et cette méthode, dans laquelle il a su, dit-on, se frayer une autre route que celle qu'avaient suivie les Euler et les Bezout (1), fut

(1) Suivant l'éditeur des *Mémoires* du comte

insérée dans le *Recueil* que l'on vient de citer, tome IX, 203. Une note du secrétaire Pempilio Pozzetti, mise au bas de la page, avertit que ce mémoire n'a point concouru pour le prix proposé sur le même sujet par l'académie en 1802. Ce volume contient encore, pag. 620, une *lettre* dans laquelle Cassella rend compte à Cagnoli de son observation de l'éclipse du 11 février 1803. On apprend par cette lettre qu'il était placé pour examiner l'éclipse à l'observatoire du capitaine-général Acton; qu'il s'était servi d'une lunette de Dollon et d'un télescope d'Herschel. Cependant l'éditeur des *Mémoires sur le royaume de Naples*, par le comte Orloff, dit, tome V, 28, avec l'intention sans doute de relever le mérite de Cassella, « qu'il est étonnant que, « sans observatoire, dépourvu d'in- « struments et sans correspondance « avec les astronomes des autres pays, « il ait pu faire des observations as- « sez importantes pour mériter que « Bode en parlât dans les *Ephémé-* « *rides de Berlin.* » On est maintenant à même d'apprécier une pareille allégation. Cassella mourut à Naples au commencement de l'année 1808. En annonçant sa mort dans le *Magasin encyclopédiq.*, 1808, III, 157, Millin invita les savants napolitains à lui fournir quelques renseignements sur la vie d'un astronome dont la perte prématurée avait mérité tant de regrets; mais il paraît que personne ne répondit à son appel. Outre les opuscules déjà cités, on a de Cassella des *Observations météorologiques*, imprimées dans les *Annuaires* de Naples. W—s.

CASSIANI (Julien), l'un des meilleurs poètes italiens du XVIIIe siècle, naquit à Modène, le 25 juin 1712, acheva ses études sous les jésuites, suivit à l'université le cours de philosophie du P. Natta, depuis cardinal, et consacra plusieurs années à perfectionner dans la retraite ses dispositions naturelles. Trop modeste ou trop timide pour tenter de se produire dans le monde, Cassiani long-temps méconnu, même de ses compatriotes, n'obtint pas les distinctions auxquelles ses rares talents lui permettaient de prétendre. Pourvu de la chaire de poésie au collège des Nobles, il y joignit celle d'éloquence à l'université, lors de sa réorganisation en 1773. En sa qualité de professeur d'éloquence, il prononça pour la rentrée, en 1774 et 1775, deux *Discours* très-applaudis, mais qu'il ne voulut pas livrer à l'impression, malgré les instances de ses collègues et de ses amis. On doit le regarder comme l'auteur ou du moins le réviseur des drames et de la plupart des compositions poétiques, récités au collége des Nobles pendant qu'il y remplit la chaire de poésie. Cassiani n'aimait point à paraître, et ses vers, insérés dans les *Raccolte*, y seraient oubliés si le marquis de Lucchesini, l'un de ses élèves, n'avait pris le soin de les réunir sous ce titre : *Saggio di rime*, Lucques, 1770, in-4°. Toutes les pièces dont ce volume se compose brillent par l'élégance du style et par une pureté de goût que Cassiani devait à l'étude assidue des modèles; mais il a particulièrement réussi dans le sonnet; et les Italiens citent comme autant de chefs-d'œuvre ceux dans lesquels il a décrit l'enlèvement de Proserpine, l'histoire de Suzanne, la chute d'Icare, etc. On sait que Cassiani est l'un des cinq auteurs des *Sonnets* au savant abbé Tagliazue-

Orloff, Cassella, dès 1788, avait publié la *Nouvelle méthode pour résoudre les équations.*

chi, Modène, 1737, in-8° ; mais on ignore la part qu'il eut à ce recueil. Il mourut le 23 mars 1778. L. Gerretti, son successeur à l'université de Modène, y prononça son *Éloge funèbre*. Tiraboschi lui a consacré une notice dans la *Bibliot. modenese*, I, 417. W—s.

CASSINI (Alexandre-Henri-Gabriel de), de l'illustre famille de ce nom, avait pour père le comte Jacques-Dominique de Cassini, directeur de l'Observatoire. Né dans cet établissement, le 9 mai 1781, Alexandre venait d'entrer à Juilly, lorsque la dispersion des oratoriens interrompit ses études. Emmené en Savoie par son oncle, La Myre-Mory, depuis évêque du Mans, il fut placé au collège des Nobles, revint en France, en 1794, et dans sa retraite de Thuri (Oise), près de Clermont, acheva ses études sous la direction de son père. Dans ce séjour à la campagne, qui fut de plus de quatre ans, Cassini contracta pour l'histoire naturelle un goût très-vif; malheureusement les ouvrages vraiment scientifiques lui manquaient. A défaut de ces secours, il lut, relut, apprit par cœur le Spectacle de la nature de Pluche, et les lettres sur la botanique de J.-J. Rousseau; puis se mit à dessiner tant bien que mal les plantes, les petits animaux et les fossiles qu'il recueillait ou voyait autour de lui, et dont il ignorait les noms. Une sensibilité presque féminine le fit bientôt renoncer à l'étude de la zoologie qui suppose la dissection; et son attention se concentra exclusivement sur la création végétale, qu'il pouvait mutiler et faire périr sans que le cœur lui saignât. Vers la fin de 1798 il revint à Paris avec son père. S'il est vrai, comme il l'a dit, que quelques concurrents le virent avec défaveur s'adonner aux observations astronomiques en même temps qu'à l'herborisation, et s'attachèrent à le dégoûter de la carrière suivie par son aïeul et son père avec tant d'éclat, ils n'eurent pas de peine à y réussir : un secret éloignement pour la science à laquelle sa famille devait son illustration lui rendait pénible le séjour de l'Observatoire. Admis au dépôt de la guerre, puis dans les bureaux du génie, il quitta ce dernier emploi lors de l'ouverture des écoles de droit, en 1804, pour suivre les cours. Ses progrès, et sans doute aussi un peu son nom, le firent distinguer par le célèbre Pigeau, qui l'employa comme collecteur de matériaux pour quelques parties du *Traité de la Procédure civile des tribunaux de France*. Lors de la réorganisation judiciaire de 1810, Cassini fut nommé juge au tribunal de première instance à Paris, et deux ans après il fut porté le premier sur une liste pour la vice-présidence; mais, écarté par le gouvernement impérial, il n'obtint cet avancement qu'en 1815, après avoir discontinué ses fonctions pendant les cent jours. L'année suivante il parvint à la cour royale; et, comme membre de ce tribunal supérieur, on le vit présider les assises à Troyes et à Reims. Ces dernières fonctions répugnaient essentiellement à la douceur de son caractère; et il reçut avec d'autant plus de plaisir sa nomination de président de chambre. Sur la fin de sa vie il devint membre de la cour de cassation, section des requêtes. Enfin, le 19 nov. 1830, un ministre (M. Barthe) vint, la nuit, le réveiller par l'annonce de sa nomination à la chambre des pairs. Cassini, assure-t-on, n'accepta

qu'avec répugnance ces fonctions politiques. Une attaque de choléra l'emporta le 16 avril 1832. Depuis 1827 il était membre de l'académie des sciences ; il avait eu pour concurrent, lors de sa candidature, Daru, et il ne l'emporta sur lui que d'une voix. Plus d'une fois il fut utile à l'académie dans les questions qui touchaient à la législation. Du reste il avait mérité cette distinction par ses connaissances, et nous dirons ses découvertes dans la botanique. Il se délassait de l'étude de la jurisprudence et de la rédaction des arrêts, dont presque toujours il était exclusivement chargé, par des études non moins profondes sur les synanthérées, famille si vaste dont tant d'espèces et tant de genres avaient été soit mal décrits, soit mal définis. Il s'en occupa quinze ans, aidé des bibliothèques et des herbiers de MM. de Jussieu et Desfontaines. De là la science dite aujourd'hui synanthérologie. La division des synanthérées en dix-neuf tribus, les nombreux genres qu'il proposa, la terminologie ou glossologie, qu'il inventa, n'ont point été adoptés par la généralité des botanistes. La difficulté toujours si grande de se servir d'une méthode nouvelle reposant sur des caractères trop délicats et trop fugitifs, l'excessive multiplication des genres, et peut-être aussi le néologisme du langage adapté à cette méthode, l'auront sans doute fait repousser. Cassini semble avoir reconnu lui-même qu'il avait trop prodigué les genres et qu'un quart au plus, de ceux qu'il avait créés, méritait d'être adopté ; aussi écrivait-il à M. Desfontaines : « Je ne les donne que pour des études d'après nature, des matières propres à être mises en œuvre par des mains plus habiles. »

Les écrits de Cassini sur les synanthérées sont fort nombreux, et il serait impossible d'en donner ici l'indication bibliographique. Son premier mémoire, contenant l'analyse du style et du sigmate de ces plantes, fut lu à l'Institut le 6 avril 1812, et il en a publié successivement, de 1813 à 1825, six autres qui ont eu pour objet les étamines, la corolle, l'ovaire et les accessoires, le nectaire, les fondements de la synéranthologie et les caractères des tribus qu'il proposait d'adopter. Ces mémoires ont paru dans le *Journal de Physique* et dans un recueil des principaux travaux de notre auteur, qu'il publia sous le titre d'*Opuscules phytologiques*, Paris, Levrault, 1826, 2 vol. in-8°, contenant : 1° une *Ebauche de la synéranthologie* ; 2° des *Mémoires* ou *articles de botanique sur différents sujets étrangers à la synéranthologie*, etc. Nommé membre de la Société philomatique et rédacteur de son bulletin pour la partie botanique, il y inséra un grand nombre d'articles dans lesquels il décrivit des espèces nouvelles, donna les caractères de plusieurs genres nouveaux dans les synanthérées, et fit connaître quelques observations de physiologie végétale dignes d'intérêt. Cassini était un des collaborateurs les plus actifs du *Magasin encyclopédique* et du *Dictionnaire des sciences naturelles*. On trouve en tête du premier volume de ses *Opuscules* la liste de la plupart des mémoires qu'il avait fait paraître jusqu'alors. Il avait promis un troisième volume d'opuscules dont il a laissé le manuscrit, et que sa veuve se propose de publier (1). M. Gossin, avocat et ancien

(1) Cassini avait dédié à sa femme deux mon-

conseiller à la cour royale, a donné une *Notice sur M. Cassini, pair de France*, etc., in-8°, 1832.

N—D et P—OT.

CASSITO (1) (Jean-Antoine), philosophe et jurisconsulte, est connu surtout par la publication des nouvelles fables attribuées à Phèdre. Né le 18 avril 1763 à Bonito, dans la principauté ultérieure, il entra, vers 1771, au séminaire où il acheva ses études avec une rare distinction. Son talent pour la poésie l'ayant fait promptement connaître, il fut admis, en 1779, à l'académie des Arcadiens sous le nom pastoral de *Cromo Saturniale*. Il suivait alors à Naples les cours de la faculté de droit. En 1781, il publia une traduction italienne du *Manuel d'Epictète*, suivie d'un abrégé de la morale de Confucius, in 8°. La culture des lettres ne l'empêchait pas de faire de rapides progrès dans l'étude de la jurisprudence; et dès 1783 il donna des preuves de sa capacité dans les notes dont il accompagna le traité de Fr.-Jos. de Angelis : *De delictis et pœnis*, in-4°. Dans les années suivantes, il enrichit le *Giornale enciclopedico napolitano* de curieuses dissertations sur divers objets d'antiquité. Celle où il explique une inscription découverte à Baja, et mentionnant un prêtre de Cybèle, fut réimprimée séparément in-8°. La notice que Giustiniani lui a consacrée dans les *Scrittori legali*, I, 227, prouve qu'en 1787 Cassito était déjà compté parmi les plus habiles avocats de Naples. Il n'avait alors que vingt-quatre ans; et cependant, outre ses ouvrages imprimés, il en avait composé sept autres tant sur des matières de jurisprudence que sur des questions de philosophie. On peut toutefois présumer que sa réputation ne se serait jamais étendue au delà des Alpes, s'il n'eût attaché son nom à la publication des *fables* tirées d'un manuscrit du célèbre Perotti (*Voy.* ce nom, t. XXXIII), appartenant à la bibliothèque royale de Naples. Cette découverte de trente-deux fables, où l'on croyait retrouver le style et les manières de Phèdre, fit une sensation prodigieuse dans le monde savant. Cassito en donna successivement trois éditions, Naples 1808, 1809 et 1811, in-8°. Les deux premières sont très-rares, n'ayant été tirées l'une qu'à cinquante et l'autre qu'à cent exemplaires. La troisième est accompagnée d'une version italienne et de notes philologiques. L'honneur de cette découverte fut contesté à Cassito par Janelli, l'un des préfets de la bibliothèque royale de Naples; et dans son édit. du *Codex perotinus* (Naples, 1809, in-8°) il assura que Cassito n'avait pas même vu le manuscrit dont il prétendait avoir tiré les nouvelles fables. Cassito mourut à Naples, en 1822, la même année que son frère dont l'article suit. Outre quelques notes sur le *code civil*, il a laissé manuscrites des *traductions* en vers italiens de Catulle, de Tibulle, de Properce et d'Horace; des *notes* sur Pétrone, et des *explications* de différents passages de Tacite, Pline, Cicéron, Salluste, Tite-Live et Suétone.

W—S.

CASSITO (le P. Louis-Vincent), théologien et antiquaire, frère du précédent, naquit, en 1765, à Bonito, d'une famille qui a produit

---

veaux genres de synanthérées, sous les noms d'*Agathea* et de *Bienvenuea*.

L—M—X.

(1) Il est nommé Jean *Calito* dans l'*Annuaire encyclopédique*, où on lui attribue une *grammaire italienne*, et les traductions italiennes des *Sylves* de Stace, et des *Œuvres* de Tacite, Anacréon, Sapho et Alcée, inconnues à M. Gamba, et aux meilleurs bibliographes italiens.

plusieurs hommes de mérite. Ayant embrassé jeune la règle de Saint-Dominique, il professa la théologie dans diverses maisons de son ordre; et sur sa réputation il fut élu prieur du grand couvent à Naples. Lors de l'occupation du royaume par les Français, le P. Cassito se retira dans la Sicile. Honoré de la confiance du prince et de la princesse de Salerne dont il était le confesseur, il se dévoua tout entier au soulagement des exilés. Après le rétablissement du roi Ferdinand dans ses états, il fut un des commissaires chargés de régler les bases d'un nouveau concordat avec la cour de Rome. Zélé pour les intérêts de son ordre, il obtint sa réintégration dans les principaux couvents dont il avait été dépouillé, et s'occupa d'y faire fleurir avec la piété l'étude des sciences et des lettres. Ses talents furent récompensés par la place de doyen de l'université de Naples; et l'on ne peut douter qu'il ne fût parvenu aux premières dignités ecclésiastiques si une mort prématurée ne l'eût enlevé le 1er mars 1822, à l'âge de cinquante-sept ans. Le P. Bellogrado, son confrère, prononça son éloge funèbre. On a de lui : I. Des *Institutions théologiques* (en latin), 4 vol. in-8°; elles ont été adoptées dans plusieurs séminaires d'Italie. II. Une *Liturgie pour l'ordre de St-Dominique*, 2 vol. in-8°. III. Les *Actes du B. Manime-Guzman*. IV. Des *Panégyriques*, des *Oraisons funèbres*, des *Discours académiques*, en latin et en italien. V. Plusieurs *dissertations* parmi lesquelles on distingue celle *sur un camée grec représentant la Sainte-Vierge*. Le P. Cassito s'était beaucoup occupé de recherches sur les *antiquités ecclésiastiques du royaume de Naples*, et il a laissé de nombreux matériaux sur cet objet.

W—s.

CASSIUS, médecin, sur lequel on n'a que des renseignements incomplets, exerçait son art à Rome sous le règne de Tibère, avec la plus brillante réputation (1). Celse, qui l'avait vu dans le temps de sa plus grande vogue, dit que c'était le médecin le plus ingénieux de son siècle : *ingeniosissimus seculi nostri medicus, quem nuper vidimus*. Il décrit dans un autre endroit la composition d'un remède contre la colique imaginé par Cassius, et dont tous ceux qui avaient fait usage s'étaient très-bien trouvés. Galien et Scribonius Largus font aussi mention de Cassius avec les éloges dus à son rare savoir et à son expérience. Il fut l'un des premiers médecins que les empereurs attachèrent à leur personne, avec un traitement annuel. Celui de Cassius était de vingt-cinq mille francs de notre monnaie (2). — Le P. Hardouin, dans ses *Notes* sur Pline, avertit de ne pas confondre le médecin de Tibère avec l'auteur d'un recueil de quatre-vingt-cinq problèmes, intitulés : *Cassii iatro-sophistæ naturales et medicinales quæstiones de animalibus*, Paris, 1541, in-12, et Leyde, 1595, même format. Ces deux éditions, assez rares, ne contiennent que le texte grec. Adrien Junius ou de Jonghe a traduit cet opuscule en latin, Paris, 1541, in-4°, et le fameux Conrad Gesner en a donné une seconde version, Zurich, 1562, in-8°. L'édition publiée par André Rivinus, Leipzig, 1653, in-4°, est la plus récente que l'on connaisse. Le texte revu par l'éditeur est accom-

(1) *Mémoires littéraires* de Goulin, I, 226.
(2) *Hist. natural.* de Pline, XXIX, ch. 1.

pagné de la version de Junius; et, à la suite de l'opuscule de Cassius, on trouve les *Physicæ quæstiones* de Théoph. Simocata. W—s.

CASTAING (Edme-Samuel), fameux dans les annales judiciaires par un crime qui semble avoir reculé les bornes de l'art des empoisonnements, avait reçu le jour au sein d'une famille honorable. Son père, jadis membre du corps législatif, avait fini par être inspecteur des forêts. Né, en 1796, Castaing alla d'Alençon, sa patrie, achever ses études au collège d'Angers, où il remporta quelques prix, puis il vint à Paris, à la fin de 1815, suivre les cours de médecine. Il n'avait pas encore subi tous les examens nécessaires pour le grade de docteur, lorsqu'il eut occasion de former avec la veuve d'un ancien magistrat une liaison qui nécessita de sa part des dépenses excessives. Tous ses moyens d'existence à Paris consistaient en une modique pension paternelle. Deux enfants dont l'amour le rendit père compliquèrent sa situation et aggravèrent ses embarras. Telle était sa pénurie que de 1820 à 1822 il laissa exercer contre lui des poursuites assez vives pour un billet de six cents francs qu'il avait endossé en faveur d'un ami, et que la faculté, avertie de cet incident, refusa quelque temps de le laisser arriver au doctorat, s'il ne commençait par satisfaire son créancier. Cependant il fut docteur en juillet 1821, près d'un an avant d'avoir soldé sa dette. Trois mois après ce dernier évènement, Castaing était riche de cent mille francs, dont trente étaient prêtés à sa mère, et le reste placé sous des noms supposés dans les fonds publics. Par quel miracle cette métamorphose si prompte avait-elle eu lieu? Depuis quelque temps, il s'était insinué dans l'intimité de deux jeunes gens, Auguste et Hippolyte Ballet, fils d'un ex-notaire de Paris. La mort se mit dans cette famille : M. et Mme Ballet moururent à cinq mois l'un de l'autre : leurs biens furent partagés entre les deux frères et une demi-sœur (Mme Martignon). Chacun des deux frères eut une douzaine de mille francs de rente. Ami de l'un et de l'autre, Castaing trouva moyen de rendre Auguste et Hippolyte antipathiques l'un à l'autre : il faut dire qu'il n'eut pas beaucoup de peine à réussir : les deux frères ne s'étaient jamais aimés, leurs goûts étaient divers; Auguste avait des chevaux, des voitures, des maîtresses; Hippolyte était économe, laborieux, avocat et phthisique. Scandalisé des déportements d'Auguste, le sage Hippolyte imagina d'exhéréder son frère et de faire un testament en faveur de sa demi-sœur. Qui l'y décida? on ne le sait. On ignore également si le testament qu'il minuta de sa main fut fait simple ou double. Ce qu'il y a de certain c'est que nul, hormis Castaing, n'eut la confidence formelle de ce qu'il avait fait, et que Castaing, dans ses fréquentes conversations avec Auguste, dit à ce dernier que le double testament avait existé, qu'il avait eu lui Castaing assez d'influence sur Hippolyte pour lui faire déchirer cette disposition inique; mais qu'il existait un double de cette pièce entre les mains d'un tiers (M. Lebret), auquel M. Martignon avait promis quatre-vingt mille francs en cas qu'il fût seul héritier. C'était préparer Auguste à couvrir l'offre de son rival par une surenchère. Sur ces entrefaites, Hippolyte tomba malade, et au bout de quatre jours il mourut, le 5 octobre 1822. Castaing

avait eu soin de le rendre à peu près invisible à ses parents pendant la crise qui termina brusquement sa vie. Informé du prix net auquel le tiers supposé par Castaing consentait à livrer l'acte testamentaire remis en ses mains, Auguste, du lit de mort de son frère, écrivit à son agent d'affaires de lui procurer dans la journée cent mille francs pour affaires d'urgence, et de brûler son billet sur-le-champ. Les cent mille francs ne furent touchés que deux jours après, et à l'instant ils furent livrés par Auguste à Castaing qui fit semblant d'aller les donner au dépositaire infidèle du testament, et qui livra effectivement cet acte au tiers qu'il exhérédait. On demandera comment Auguste consentait à remettre ses fonds à Castaing, au lieu d'opérer par lui-même. L'adroit docteur avait dit à son ami que le dépositaire en manquant à son devoir ne voulait pas avoir à rougir devant un complice de plus, et que l'intermédiaire par lequel on lui ferait des ouvertures consommerait seul le marché ou que le marché n'aurait pas lieu. Du reste, Auguste, mu par un vague sentiment de défiance, attendait en cabriolet à la porte ce tiers chez qui Castaing courait troquer cent mille francs contre un testament. Il craignait sans doute qu'un homme dont désormais il connaissait l'indélicatesse ne s'échappât avec ses cent mille francs; tel n'était pas le danger qu'il avait à courir. C'est après cet évènement que Castaing plaça dix mille francs dans les fonds publics, et en prêta trente mille à sa mère. S'il n'eût ainsi éventé le secret de sa nouvelle fortune, s'il n'eût voulu la quadrupler presque immédiatement, cette machination frauduleuse, qu'avait précédé peut-être un crime plus grand, eût été sans doute impunie. Mais bientôt des nuages s'élevèrent entre les deux amis. Ces inséparables ne se supportaient qu'avec peine : Auguste, tout en soupçonnant Castaing d'avoir déjà partagé avec Lebret, ne pouvait se dispenser de reconnaître les bons offices de son confident; et les prétentions muettes du nouveau riche excédaient de beaucoup les générosités mesquines qu'Auguste croyait suffisantes. Finalement on prit un moyen terme : il fut stipulé que Castaing dont le cœur était trop noble pour vendre ses services n'accepterait rien du vivant de son ami, mais qu'il hériterait de lui. Auguste content de se débarrasser à si bon compte d'une reconnaissance pesante, fit gaîment son testament. Que risquait-il? il n'avait que vingt-cinq ans et n'était pas atteint comme Hippolyte de phthisie pulmonaire. « Je vous coucherai sur mon testament, disait-il en riant, à un de ses amis qu'il rencontrait à la porte St-Martin; on ne meurt pas pour faire son testament. » A quelle époque fut signé cet acte qui porte la date du 1er décembre 1822, mais dont Castaing demandait un modèle au mois de mai 1823? De graves présomptions engagent à placer cette signature au 29 mai, lors d'un voyage que Castaing et Ballet firent à Saint-Germain-en-Laye. Le même soir ils repartirent par les petites voitures, seuls et sans indiquer à quel lieu ils se rendaient : Auguste pourtant avait chevaux, voitures, domestiques, et l'on n'allait qu'à St-Cloud. Le 30 au soir, Castaing commanda un bol de vin chaud, y mit lui-même du sucre et des citrons, et n'en but pas ou n'en but guère. Auguste après avoir goûté du breuvage préparé par son ami le déclara trop amer, y renonça et se mit au lit malade.

Très-probablement le vin chaud avait été empoisonné ; mais Auguste en avait peu bu, et la force de son tempérament sembla reprendre le dessus. Castaing résolut d'en finir, mais il n'avait plus de poison : il quitta l'auberge le 30 à quatre heures du matin, alla chercher à Paris, chez deux pharmaciens différents, douze grains d'émétique et un demi-gros d'acétate de morphine ; revint en toute hâte à St-Cloud, et fit boire au malade du lait froid qu'il apprêta lui-même. Des vomissements, des coliques survinrent : alors seulement un médecin de St-Cloud fut mandé. Dans l'intervalle entre sa troisième et sa quatrième visite, Castaing donna encore à Auguste une prétendue potion calmante après laquelle les douleurs devinrent atroces. Le lendemain Auguste expira. Castaing avait fini par écrire aux domestiques d'Auguste de se rendre à St-Cloud, et par appeler des médecins de Paris. Il savait bien que désormais ces soins étaient inutiles. Un si brusque dénouement ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la justice. Les médecins procédèrent à l'autopsie et reconnurent qu'Auguste, pris d'abord d'une assez vive inflammation de l'estomac, avait succombé après un jour de calme à une inflammation de l'arachnoïde. Cette inflammation suit souvent celle de l'estomac ; mais elle peut être le produit de l'empoisonnement par l'acétate de morphine. Au reste, pas un mot du procès-verbal d'autopsie ne contenait une observation d'où l'on pût inférer la présence de matières vénéneuses dans les organes digestifs. Castaing pourtant ne fut pas relâché : des prisons de Versailles il fut transféré dans les cachots de Paris, et l'on instruisit contre lui. Les recherches produisirent des charges accablantes ; et, malgré l'absence du corps de délit, tout militait contre lui : il était impossible surtout de répondre à celles qui résultaient du voyage fait à Paris le 31 mai, de cet achat de poisons qu'il ne pouvait expliquer, de ces convulsions horribles qui suivaient l'ingestion des remèdes qu'il administrait. Les misérables subterfuges qu'il imagina ne méritaient pas de réfutation. Amené devant la cour d'assises le 10 novembre 1823, après avoir en vain simulé la folie dans la prison, il fut accusé par l'avocat-général de Broé, défendu par MM. Roussel et Berryer, et condamné à mort comme coupable de soustraction de testament et d'empoisonnement sur la personne d'Auguste Ballet. Le ministère public avait aussi plaidé l'empoisonnement d'Hippolyte, et la cour posa cette question que le jury résolut négativement. Castaing, après un long pourvoi en cassation, subit sa peine en place de Grève le 6 déc. 1823. La foule était immense. Son procès avait fixé la curiosité publique non-seulement par la singularité des détails, mais encore par la publicité qui fut alors donnée aux propriétés des poisons végétaux. P—ot.

CASTEL (René-Richard-Louis), poète et botaniste, naquit à Vire, dans la Basse-Normandie, le 6 octobre 1758. Son père avait embrassé la carrière des armes et se distingua à la bataille de Fontenoy. A l'âge de douze ans, le jeune Castel fut envoyé à Paris et entra au collège de Louis-le-Grand, où il fit des études solides et brillantes. Des mœurs simples, une humeur indépendante, une imagination riante et facile l'attirèrent à-la-fois de bonne heure vers la botanique et la poé-

sie. Il avait à peine terminé ses études qu'il composa un poème sur les Fleurs dont plus tard ; lorsqu'il eut trouvé le sujet du poème des Plantes, il ne voulut rien conserver, de peur d'être tenté de faire entrer dans ce dernier ouvrage des vers qui n'y seraient pas amenés assez naturellement. Il jugea d'ailleurs qu'avant de se faire connaître il devait méditer long-temps encore et s'attacher à mûrir sa pensée et son style par l'étude approfondie des grands écrivains. Dès-lors Boileau, Racine, La Fontaine et surtout Virgile devinrent ses maîtres et ses modèles, et il conçut pour eux une admiration que les années ne firent qu'accroître et qui était chez lui une espèce de culte. La révolution vint le surprendre au milieu de ces douces occupations, qu'il interrompit pour servir son pays et répondre à la confiance de ses concitoyens, qui l'élurent procureur-syndic du district de Vire. Comme toutes les ames généreuses, il applaudit aux sages réformes qui signalèrent les commencements de cette révolution ; mais il n'en partagea ni les erreurs ni les excès. Membre de l'assemblée législative, il fit partie de cette minorité courageuse qui sut braver la proscription pour ne point se rendre complice des violences qui marquèrent les derniers moments de sa session. Il donna même dans ces tristes circonstances des témoignages honorables de courage et de dévouement. Le bruit avait couru que des hommes de sang en voulaient aux jours de Louis XVI et qu'ils se proposaient d'accomplir leur projet pendant la cérémonie de la fédération (14 juillet 1790), au moment où le roi devait jurer sur l'autel de la patrie fidélité à la constitution. Castel s'attacha à la personne du prince et ne le perdit pas un instant de vue pendant toute cette cérémonie, bien décidé à sacrifier sa vie pour sauver celle de son roi. Nommé maire de Vire dans des temps difficiles, il sut par sa fermeté préserver cette ville de la famine dont les autres contrées de la France éprouvaient alors le fléau. On le vit plus d'une fois, pendant la durée de sa périlleuse administration, le fusil sur l'épaule, suivi de quelques hommes dévoués, aller, au milieu de la nuit, repousser les attaques des malfaiteurs qui infestaient le pays. C'est vers cette époque (de 1792 à 1797), qu'il s'occupa du poème des Plantes qui fut ainsi composé dans les temps les plus orageux de la révolution. Aussi le poète fut-il plus d'une fois tenté de l'interrompre, et comme il le dit lui-même :

Aux maux de ma patrie interdit et sans voix,
J'ai vu souvent la lyre échapper de mes doigts ;
Puis, semblable à l'oiseau qui chante après l'orage,
J'allais de nouveaux sons récréer le rivage.

Ce poème appartient au genre descriptif. On sait quelle défaveur s'attache de nos jours à ce genre dont on a fait dans ces derniers temps un si étrange abus, mais le poème des Plantes ne doit pas être confondu avec ces productions éphémères qui pullulaient alors et qui sont à présent si complètement oubliées. L'auteur a su rompre l'uniformité des détails didactiques en mêlant habilement les images aux préceptes, l'agrément à l'instruction et en s'attachant à peindre plutôt qu'à décrire. Il a surtout l'art d'exprimer heureusement les choses qui résistent le plus à la poésie : les détails de culture si arides et si ingrats y sont presque toujours rendus avec la plus facile élégance, et nulle part peut-être il n'a montré plus d'aisance et de grâce. Castel travaillait

beaucoup ses vers : il pensait comme Boileau que les vers ne sont jamais achevés, et, comme lui, il composait d'après un type de perfection idéale qui l'empêchait d'être jamais satisfait (1). Il aimait à répéter ce vers :

Le temps n'épargne point ce qu'on a fait sans lui.

Il savait d'ailleurs effacer le travail par le travail même ; il s'appliquait à tout adoucir sans rien altérer, et à fondre les beautés dans un style naturel et simple. Ce goût de la grâce et du naturel l'a peut-être trop éloigné de la force, et il laisse quelquefois à désirer dans ses compositions une touche plus ferme et plus mâle. Le poème des Plantes, lorsqu'il parut, fut accueilli avec toute la distinction qu'il méritait et obtint les honneurs du prix décennal. Plus tard, en 1801, Castel composa un autre poème sur la Forêt de Fontainebleau, ouvrage de peu d'étendue, mais où l'auteur a saisi habilement les beautés de détails que lui offraient de grands souvenirs et une nature riche et variée : on y retrouve cette versification savante sans recherche, et cette correction pleine de naturel qui se font remarquer dans le poème des Plantes. On a aussi de Castel : un *Voyage de Paris à Crévi en Chablais*, et une *Cantate sur Omphale*, publiée d'abord sous un autre nom que le sien, et qu'il a avouée depuis. Son premier ouvrage avait paru vers cette époque où, au milieu des ruines, on cherchait à relever l'ordre public ; et des hommes sages et éclairés furent appelés à cette œuvre de régénération. On lui offrit alors un poste élevé dans l'ordre administratif ; mais son amour pour la retraite et le penchant qui, dès sa jeunesse, l'entraîna vers les lettres, le lui firent refuser, et ce ne fut point sans peine qu'il accepta une chaire de rhétorique dans ce même collége, témoin de ses premiers succès et qui était appelé alors le lycée impérial. Il occupa cette chaire avec une grande distinction pendant environ dix ans, et la quitta, non sans regret, pour remplir les fonctions d'inspecteur-général où l'élevèrent ses services et l'amitié de Fontanes, alors grand-maître de l'université. Comme professeur de rhétorique, il prononça, à la distribution des prix du concours général, un discours sur la gloire littéraire, où il fit entendre un langage plein d'une noble indépendance, et d'autant plus remarqué que l'orateur parlait en présence d'un pouvoir ombrageux et qui ne souffrait guère d'autre gloire que la sienne. Plus tard Castel fut chargé de l'inspection supérieure des écoles militaires : il conserva peu de temps cette place qu'il exerça gratuitement. Ses dernières années s'écoulèrent dans une douce solitude, au sein des lettres et de l'amitié, et il mourut en 1832, victime du choléra-morbus. Castel fut homme de lettres dans l'acception la plus noble et la plus vraie de ce mot : les lettres étaient tout pour lui ; tout ce qui ne touchait point aux lettres par quelques côtés, lui était à peu près étranger. Peu soucieux de la fortune, il ne chercha d'autre fruit de l'amitié de Fontanes que le plaisir de parler de vers avec un homme qui les aimait et qui les savait faire : c'est une justice que ce-

(1) Il écrivait à un ami : « Tu plains l'homme « poète : ah ! félicite-le plutôt, s'il réussit après « tous ses efforts. Je consentirais à six jours en- « fers de travail pour égaler six vers de Virgile. « Il faut, lui disait-il encore, pour former un « poète égal aux anciens, un jugement supé- « rieur à l'imagination la plus vive et la plus « féconde. Regarde Virgile et Poussin, tu verras « que le goût de ces admirables génies rejette « au loin mille pensées dont se glorifieraient la « plupart des poètes et des peintres. »

lui-ci aimait à lui rendre. « Voilà, dit-il, dans une réunion où se trouvaient les premiers fonctionnaires de la capitale, voilà, en montrant Castel, le seul homme qui ne m'ait jamais rien demandé pour lui, à qui je n'ai jamais rien donné et qui me soit resté fidèle. » Chénier, dans son Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle, a jugé avec beaucoup de légèreté le poème des Plantes; il parut depuis s'en repentir, et dit un jour à Castel qu'il rencontra dans le monde : « Je sens, Monsieur, des remords en vous voyant : j'ai parlé de vous sans vous avoir lu; vous me rendez, je pense, assez de justice pour croire que si j'avais lu le poème des Plantes, comme je l'ai fait depuis, j'en aurais parlé bien autrement. » On voit en effet que Chénier ne connaissait pas l'ouvrage, puisqu'il en ignorait même le titre, et qu'il l'appelle dans son Tableau, le *poème des Fleurs*. Saint-Ange a mieux apprécié ce poème : « Combien, » dit-il à l'occasion de quelques vers qu'il en rapporte dans les notes de sa traduction d'Ovide, « combien l'oreille « de Racine, de Despréaux ou de La « Fontaine eût été enchantée s'ils « eussent entendu de pareils vers! « quel coloris suave! c'est la fraîcheur et la vérité des couleurs de « la nature. Le poème sur les Plantes, sujet neuf autant que difficile, « s'est placé de lui-même au rang « des bons ouvrages de notre temps. « L'élégance la plus pure, la grâce « sans afféterie, une harmonie délicieuse qui ne sent jamais le travail pénible de l'art, une sensibilité douce qui nous ramène à « nous-mêmes, voilà ce qui en fait le « charme. C'est une lecture dont on « ne se lasse point et à laquelle on « revient. » Il y a eu cinq éditions du poème des Plantes; la cinquième est in-8°: les autres, grand in-18. On doit aussi à Castel une édition de l'*Histoire naturelle de Buffon classée d'après le système de Linnée* (*Voy.* Buffon, tom. VI). On a imprimé, en 1834, à Reims, *Lettres de René-Louis-Richard Castel au comte Louis de Chevigné, son élève et son ami*, 3 vol. in-18. Ces lettres ont été écrites de 1813 à 1830. F—on.

CASTEL-CICALA. *Voy.* Ruffo, au Supp.

CASTEL-FRANCO (don Pablo Sangro y de Merode, prince de), né dans le royaume de Naples en 1740, d'une ancienne famille, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et suivit en Espagne le roi Charles III. Après s'être distingué au siège de Gibraltar, il fut créé lieutenant-général, puis grand'croix de l'ordre de Charles III, et enfin colonel des gardes-wallonnes, chevalier de la Toison-d'Or et grand d'Espagne de première classe. Dès que l'Espagne eut déclaré la guerre à la France au mois de mars 1793, le prince de Castel-Franco eut le commandement d'un corps d'armée dans l'Aragon; et il fit d'inutiles efforts pour déboucher les Français qui occupaient la position d'Aspe, sous les ordres de Sahuguet. Il fit ensuite quelques tentatives sur le territoire de l'ennemi, mais il ne put s'y maintenir. Au commencement de 1795, il remplaça dans le commandement de l'armée de Navarre et de Guipuscoa le vieux comte de Colomera, et fut nommé vice-roi de Navarre. Attaqué par des forces supérieures, et forcé d'abandonner la Biscaye, il se disposait à recevoir une bataille sous les murs de Pampelune, lorsque la nouvelle

de la paix de Bâle vint mettre fin aux hostilités. Nommé, l'année suivante, ambassadeur d'Espagne près la cour de Vienne, il séjourna longtemps dans cette capitale; et ne revint en Espagne qu'en 1808, au moment où ce pays allait être livré à toutes les calamités de la guerre civile et étrangère. Castel-Franco ne fit partie ni de la junte provisoire du gouvernement, ni de l'assemblée des notables convoquées à Bayonne. Il montra d'abord quelque indécision et ne se déclara pour la cause de l'indépendance, que lorsqu'elle lui parut avoir triomphé à Baylen. Mais, se voyant porté sur la liste de proscription que dressa alors Napoléon contre les Espagnols qui refusaient de se soumettre à son frère Joseph, il adhéra à la constitution de Bayonne et accepta un emploi dans le palais du roi Joseph, et le grand-cordon du nouvel ordre d'Espagne. Fort embarrassé au retour de Ferdinand VII en 1814, il eut recours aux prières; et, appuyé par les puissantes familles auxquelles il était allié, il parvint à rentrer en grâce. Le roi lui rendit même le commandement de son régiment des gardes-wallonnes; mais il jouit peu de cette faveur inattendue; car il mourut en janvier 1815, à Madrid. C'était un homme sans caractère, quoique bon, généreux et modéré dans ses opinions. Tous les courtisans de Charles IV semblaient être modelés sur ce faible monarque. A—T.

CASTELLA (Rodolphe de), général suisse au service de France, était cadet au régiment de Bettens, en 1723. Il fit sur le Rhin les campagnes de 1734 et 1735, se distingua sous les murs de Philisbourg, devint, le 5 octobre 1736, sous-lieutenant de la compagnie de Castella, son oncle, et fut fait capitaine le 25 mars suivant. Chevalier de Saint-Louis et capitaine de grenadiers au mois de mai 1742, il fit à la tête de la compagnie de Castella les campagnes de Flandre et du Rhin, se trouva aux sièges de Menin, d'Ypres, de Fribourg, de Tournai et aux batailles de Fontenoi, de Raucoux et de Lawfeld. Créé maréchal-de-camp en 1748, et colonel d'un régiment suisse qui porta son nom, en 1756, il se rendit l'année suivante à l'armée d'Allemagne et fut chargé du commandement de Wesel où il entretint l'abondance et sut faire respecter les armes et l'administration françaises. Ce poste, l'un des plus importants de ceux qu'occupaient nos armées, ne pouvait être confié en de plus habiles mains; la cour le sentit, et Castella reçut pendant qu'il s'y trouvait le titre d'inspecteur-général des Suisses et des Grisons, et le grade de lieutenant-général le 17 déc. 1759. Attaqué dans Wesel par un corps considérable sous les ordres du prince héréditaire de Brunswick, il fit la plus vigoureuse défense, donna au marquis de Castries le temps de marcher à son secours, et contribua ensuite à la défaite de l'ennemi dans les plaines de Clostercamp. Rentré en France après d'aussi loyaux services, Castella reçut, le 1er avril 1761, le cordon de commandeur de Saint-Louis et fut créé grand'croix en 1769. Cette faveur fut la dernière; ayant obtenu sa retraite peu de temps après, il mourut en 1775. B—N.

CASTELLAN (Louis de), était petit-fils d'un notaire, et suivant d'autres, d'un paysan d'Airagues au diocèse d'Arles. Son père, Olivier de Castellan, s'éleva par son

seul mérite aux premiers grades militaires, et fut tué devant Tarragone, en 1644, lorsqu'il n'avait plus à prétendre d'autre récompense que le bâton de maréchal. Protégé par le souvenir des services de son père, Louis obtint, à quinze ans, une compagnie dans les gardes-françaises, et ayant eu le bonheur de se signaler dans diverses occasions sous les yeux du roi, fut fait major et enfin brigadier d'infanterie. Il fut envoyé en 1664, à Gigery, sur la côte d'Afrique avec la mission de fortifier cette place, que l'on destinait à devenir le point central de nos opérations commerciales dans cette partie du monde. Arrivé à Gigery vers la fin d'octobre, il y trouva notre petite armée dans un dénûment absolu. Manquant de vivres et de munitions, les soldats découragés menaçaient de passer aux Maures, si on ne les tirait pas promptement d'un pays où le climat et la faim devaient exterminer tous ceux qui échapperaient au fer de l'ennemi. En vain Gadagne, qui commandait en chef cette expédition, tenta de relever le courage des troupes, en déclarant qu'il mourrait sur la brèche; il fallut céder à la mauvaise fortune. L'ordre du rembarquement fut donné, huit jours après l'arrivée de Castellan qui, témoin de quelques attaques des Maures, n'eut pas même la consolation de pouvoir signaler contre eux sa brillante valeur. Correspondant avec le roi, sans l'intermédiaire d'aucun ministre, il lui rendit compte de cette expédition par un mémoire intéressant, que l'on trouve dans le *Recueil historique contenant diverses pièces curieuses de ce temps*; Cologne (Hollande, Elzévirs) 1666, in-12 (1). A cette époque, le siège de Candie par les Turcs occupait toute l'Europe. Depuis près de vingt ans, les Vénitiens avec une poignée d'hommes résistaient à toutes les forces de l'empire ottoman. Malgré son alliance avec les Turcs, Louis XIV permit enfin au duc de Beaufort (*Voy.* ce nom, tom. III), de conduire à Candie les volontaires qui sollicitaient l'honneur de partager cette glorieuse défense. Castellan l'accompagna dans cette expédition et fut tué d'un coup de mousquet, à la tête de l'infanterie française, en 1669 à l'âge de trente-sept ans. Son cœur rapporté en France fut déposé par les soins de son frère, Charles de Castellan, abbé de Saint-Evron, auprès de celui de leur père, dans une chapelle de l'église de Saint-Germain-des-Prés. Dernier rejeton d'une famille qui devait si tôt s'éteindre, l'abbé de Castellan ordonna par son testament d'élever à la mémoire de ces deux illustres guerriers un tombeau dont l'exécution fut confiée à Girardon. Ce monument, terminé en 1683, fut orné par Mabillon de deux épitaphes que l'on trouve avec la description du tombeau dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain*, par D. Bouillart, et dans le *Dictionnaire de Paris*, par Hurtaut, I, 90. Deux statues de grandeur naturelle, la Fidélité et la Piété, qui faisaient partie du tombeau des Castellan, avaient été recueillies par M. Lenoir au musée des Petits-Augustins (V. la *Description des monuments français*, V, 101). W—s.

CASTELLANUS (Pierre-Duchatel ou Chatelan, plus connu sous le nom latinisé de), savant antiquaire et médecin, naquit en 1585

(1) Ce petit volume assez rare est décrit par M. Bérard dans *l'Essai bibliographique sur les éditions des Elzévirs*, 172.

à Gerstberg dans la Flandre. Après avoir achevé ses humanités à Gand et sa philosophie à Douai, il vint à Orléans où il donna des leçons de grammaire. En 1616 il fut nommé professeur de grec à l'académie de Louvain. Les devoirs de cette place ne l'ayant pas empêché d'étudier la médecine, il se fit recevoir docteur; et, peu de temps après, il joignit à sa chaire de grec celle des éléments de médecine. Il les remplit toutes les deux avec beaucoup de zèle, et mourut le 23 février 1632. On a de Castellanus : I. *Ludus, sive Convivium saturnale*, Louvain, 1616, in-8°, inséré dans les *Elegantior., præstantium virorum satyræ*, 409-62. C'est un dialogue où l'auteur explique quelques-unes des coutumes des anciens dans les festins. II. *Eortologion, sive de festis Græcorum syntagma*, Anvers, sans date (1617), in-8°. Cet ouvrage sur les fêtes des Grecs est très-savant; Gronovius l'a recueilli dans le *Thesaur. antiquit. græc.*, VII, 597. III. *Mensibus atticis diatribe*. Cette dissertation parut à la suite de l'ouvrage précédent; elle a été recueillie également par Gronovius dans le *Thesaurus*, IX, 1081. IV. *Vitæ illustrium medicorum qui toto orbe ad hæc usque tempora floruerunt*, Anvers, 1618, in-8° et dans le *Thesaurus*, X, 853. Quoique ce titre semble annoncer la biographie des plus illustres médecins, l'ouvrage ne contient guère qu'une centaine d'articles: le premier est celui de Démocèdes, et le dernier celui de Haly-Abbas, médecin arabe, qui vivait dans le IXe siècle (*Voy.* Ali ben al-Abbas, tom. Ier). V. *De esu carnium libri quatuor*, Anvers, 1626, in-8° et dans le *Thesaurus*, IX, 352. Toutes les éditions originales des ouvrages de Castellanus sont rares. David Clément en a donné la description dans la *Bibliothèque curieuse*, VI, 372 et suiv. Barbier, dans son *Examen critique des dictionnaires* a publié sur notre Castellanus un article dans lequel il a commis une grave erreur en annonçant que le traité *De festis Græcorum* n'est qu'une nouvelle édition augmentée du *Convivium saturnale*, tandis que ces deux ouvrages n'ont pas le moindre rapport. W—s.

CASTELLOZA (*la dame*) brilla parmi les poètes du XIIIme siècle. Les anciens biographes des troubadours ont négligé de recueillir l'année de sa naissance et celle de sa mort. Ils nous apprennent seulement qu'elle était née en Auvergne, d'une famille noble; qu'elle avait épousé Truel de Maironna; qu'elle aima éperduement le seigneur Armand de Bréon; que celui-ci se montra insensible à ses feux, et que cependant la dame de Castelloza était moult gaie, moult bien enseignée et moult belle (*et era una donna moult gaia, moult ensegnada, et moult bella*). Cet éloge, *bien enseignée*, est souvent donné, par les historiens des troubadours, aux dames des XII et XIIIme siècles; mais cet enseignement ne consistait guère, comme l'a remarqué M. Eméric-David; « que dans la lecture de « quelques romans, dans l'art des « vers et de la musique, et surtout « dans le talent de la conversation. « C'était au reste beaucoup, ajoutait-« il, que l'enseignement des dames « pour parvenir à polir les mœurs des « chevaliers eux-mêmes et pour hâ-« ter les progrès de la civilisation « générale. » Donna Castelloza devint poète dans l'exaltation d'un amour malheureux. Elle composa, en

langue romane, de petits poèmes lyriques ou chansons d'amour, dont deux ont été publiées par M. Raynouard, dans son *Choix de poésies originales des troubadours* (t. III, p. 368 et suiv.), et par M. de Rochegude dans le *Parnasse occitanien*. Les vers de Donna Castelloza sont, avec ceux de la comtesse de Die, les chefs-d'œuvre des dames troubadours. On trouve, dans ces poésies légères, autant et mieux peut-être que dans les chroniques du moyen-âge, le tableau des mœurs de cette époque. Quelle dame voudrait aujourd'hui faire circuler, dans les villes et dans les châteaux, des vers où elle dirait, comme la Sapho d'Auvergne, à l'amant qui la dédaignerait : « Je vous aime, et j'y trouve « ma satisfaction, quoique tout le « monde dise qu'il sied mal à une « dame de faire à un chevalier des « prévenances d'amour... ! Ceux qui « le disent ne savent pas bien aimer. « Est bien fou qui me blâme de cet « amour... Je m'imagine sans cesse « être au moment de vous posséder.. « Je n'ai de joie que dans l'illusion « d'un pareil songe...; je ne vous le « fais point dire, je vous le dis moi-« même. Il n'y a plus de remède à « mon mal : je meurs, si vous ne vou-« lez le guérir. Si vous me laissez « mourir, *vous ferez un grand pé-« ché devant Dieu et devant les « hommes.* » Mais, du nombre des *hommes*, la dame Castelloza excep-tait sans doute son mari, car il est vraisemblable que True de Maironna ne voyait pas le *grand péché* dans l'indifférence du seigneur Armand de Bréon pour sa femme. Voy. l'*Histoire littéraire des troubadours*, t. II, p. 467, et l'*Histoire littéraire de France*, t. XVIII, p. 580.

V—VE.

CASTILLO ou **CASTILLEJO** (le P. ANTOINE DE), missionnaire, naquit à Malaga vers la fin du XVIe siècle. Ayant embrassé la vie religieuse dans l'ordre des franciscains, il ne tarda pas à se faire connaître comme prédicateur. Ses talents pour la chaire le firent désigner en 1626 par ses supérieurs pour aller à la Terre-Sainte, où les franciscains possèdent un assez grand nombre de couvents. Il s'embarqua le 6 septembre à Barcelonne sur une des galères qui devaient escorter le comte de Monterey, nommé ambassadeur en Italie. Il prit terre à Gaëte d'où il se rendit à Naples, et après avoir satisfait sa dévotion, en visitant les principales églises, il alla passer l'hiver à Messine; le 15 février 1627 il se rembarqua sur un petit bâtiment frêté pour l'Egypte. Il vit successivement Alexandrie, Rosette et le Caire dont la population, suivant lui, s'élevait à quatre millions d'habitants, et qui, dit-il, serait beaucoup plus considérable, si la peste n'en enlevait une partie tous les trois ans (1). Il eut la curiosité de monter sur la pyramide la plus élevée; mais il en exagère singulièrement la hauteur, puisqu'il la porte à quinze cent cinquante-deux pas, tandis qu'elle n'a réellement que quatre cent quarante-neuf pieds ou cent quarante-six mètres. De Damiette il se rendit à Jaffa, puis à Jérusalem dont il visita dans le plus

(1) La peste, dit le P. Castillo, se déclare au Caire tous les trois ans; elle y règne pendant les quatre mois de mars, avril, mai et juin, et cesse le jour de la fête de saint Jean. Elle n'enleva cette année (1627) que 800,000 personnes; mais le nombre des morts s'élève habituellement à un million et plus. — Aujourdhui, comme on sait, la population du Caire n'est que de 200,000 âmes. Il est inutile de dire que la population d'Alexandrie, de Rosette et du Caire n'a pu être de 4 millions au commencement du XVIIe siècle, comme l'avance le missionnaire Castillo dans sa pieuse erreur.

grand détail les antiquités religieuses. Il parcourut ensuite tous les lieux de la Judée, célèbres par les évènements qui s'y sont accomplis; mais, on doit en convenir, il les vit moins en voyageur curieux qu'en chrétien et surtout en missionnaire chargé de propager les principes de la foi. Son seul désir était de terminer ses jours dans le couvent du Saint-Sépulcre; mais les intérêts de son ordre l'obligèrent de se rendre à Rome en 1639. Il s'y trouvait à la conférence dans laquelle le P. Manero, depuis général des franciscains et évêque de Tarazona dans l'Arragon, soutint, en présence de l'élite de la société romaine, les droits de l'empereur Ferdinand II à la gratitude de l'Église. Il retourna bientôt après à la Terre-Sainte, député par le pape vers le patriarche du Mont-Liban. Des motifs que l'on n'a pu découvrir le déterminèrent à revenir en Espagne. Il avait alors les titres de prédicateur apostolique, de père de la province de St-Jean-Baptiste, de commissaire-général de Jérusalem dans les Espagnes et de gardien de Béthléem. A ces titres il joignit celui de chapelain et de confesseur du roi et des infants, qui l'obligea de résider à Madrid, où il mourut en 1669 dans un âge avancé. On a de lui : *El devoto peregrino, viage de Tierra santa*, Madrid, 1654, in-4°, fig. et cartes. Cette première édition est dédiée au roi Philippe IV. La seconde, avec quelques additions, Madrid, in-4°, l'est au P. Manero, devenu général des franciscains. D. Antonio, dans la *Bibl. hispana*, en cite une troisième, Madrid, 1664, in-4°. L'auteur a divisé ce voyage en cinq livres; le premier est une espèce d'introduction dans laquelle il traite de la Judée ou Terre-Sainte, des différents noms qu'elle a portés et de l'établissement des franciscains dans cette contrée; le second renferme le voyage de l'auteur depuis son départ de Barcelonne jusqu'à son arrivée à Jérusalem, précédé de quelques avis aux pèlerins; le troisième, la description de Jérusalem et des lieux environnants; le quatrième, le pèlerinage de l'auteur à Nazareth, où il se rendit pour la première fois en 1631, au Mont-Thabor, et ses missions dans les principales villes de Syrie. Le cinquième enfin traite des divers couvents que les franciscains possèdent à la Terre-Sainte, et contient leur liturgie. Partout le P. Castillo se montre crédule; mais son ouvrage, écrit agréablement, offre une foule d'anecdotes et des détails sur les usages des Turcs, qui ne manquent pas d'intérêt. W—s.

CASTILLON (Jean-François-André Le Blanc de) procureur-général du parlement de Provence, naquit à Aix, le 9 mars 1719, d'une famille noble originaire du Piémont, qui s'était établie en France sous le règne de Henri IV. Après avoir fait de bonnes études au collège de l'Oratoire de Marseille, où il eut pour émule le célèbre abbé Barthélemy, et son cours de droit à l'université de sa ville natale, il fut nommé avocat-général au parlement, où plusieurs magistrats de sa famille s'étaient acquis une réputation honorable. Doué de beaucoup de pénétration, d'une éloquence naturelle et facile, il réunissait à ces qualités un extérieur plein de grâce et de dignité. En entrant dans le parlement de Provence, il se lia particulièrement avec Monclar qui en faisait le plus bel ornement, prit part avec lui à tous les évènements qui signa-

lèrent la dernière époque de l'ancienne magistrature française, et lui succéda dans la place de procureur-général. Castillon avait porté dans l'étude des lois, et surtout dans celle du droit romain, qui régissait les provinces méridionales, cet esprit philosophique qui, se dégageant d'une érudition sèche et pédantesque, remonte aux principes du droit naturel, les suit dans leurs conséquences, et s'applique à les faire remarquer dans les anciens monuments de notre jurisprudence. On retrouve cette marche dans ses réquisitoires et surtout dans ses discours de rentrée, où il traitait toujours des sujets graves, remplis d'instruction, et traçait aux magistrats les règles de leurs devoirs. Celui qu'il prononça le 22 déc. 1765, sur l'étude des lois naturelles, fit une grande sensation par la profondeur avec laquelle il y représentait la loi naturelle présidant à la formation des sociétés primitives, les animant après qu'elles étaient parvenues à leur perfection, et servant de lien commun entre le droit politique et le droit civil. C'est un de ces discours où la hauteur du style et la profondeur des pensées répondent à l'importance du sujet, et qui faisaient dire à Portalis, dans l'éloge de Séguier, qu'au dix-huitième siècle la magistrature avait partout naturalisé en France l'art *de bien penser et de bien dire*, et que les écrits des La Chalotais, des Monclar, des Castillon et des Servan, offraient d'excellents modèles d'éloquence judiciaire. Obligé par le devoir de sa charge de prendre part à l'affaire des jésuites, il provoqua l'arrêt du parlement d'Aix, qui leur ordonna de remettre leur constitution au greffe de la cour, pour y être examinée. Il fut dès-lors signalé dans une foule de brochures comme complice d'une trame criminelle ourdie contre la religion. Ce fut probablement pour repousser de telles attaques qu'il publia une lettre où il exposait à son fils les dispositions dans lesquelles il devait faire sa première communion : « Il faut, lui disait-il, aimer Dieu « par-dessus tout, non d'un amour « stérile mais d'un amour qui se re- « connaisse dans toutes vos actions. « Tous vos devoirs sont des devoirs « de religion, parce que la religion « dispose de tout et règle tout l'hom- « me. Nous n'avons qu'un objet et « une fin. Tout doit partir de là et « aboutir là. » Le fameux réquisitoire de Castillon, au sujet des actes de l'assemblée du clergé de 1765, où il traçait la ligne de démarcation entre les deux puissances, peut être regardé comme un traité complet sur une question délicate, qui s'agitait alors avec beaucoup de chaleur. Le clergé en fut très-mécontent, et il obtint un arrêt du conseil qui, en supprimant le réquisitoire à cause de quelques expressions peu mesurées, condamnait les principes des actes, ce qui déplut fort à ceux qui l'avaient sollicité. Castillon, du reste, avait trouvé un éloquent défenseur en Monclar qui, dans un réquisitoire énergique, s'était attaché à le venger des imputations de ses détracteurs. Celui que Castillon prononça en 1768, au sujet des brefs de Clément XIII contre les édits du duc de Parme, est de la même force et présente autant d'érudition sur le même sujet. Après la mort de son illustre ami, la voix publique le désigna pour le remplacer, et le roi confirma les suffrages universels. La révolution parlementaire de 1771 lui fournit l'occasion de montrer l'in-

dépendance de son caractère. Loin de requérir l'enregistrement de l'édit de suppression, il protesta contre cet acte et dénonça le chancelier Maupeou comme abusant de la confiance du roi, par l'atteinte portée à l'inamovibilité de la magistrature. Dans les assemblées des notables, en 1787 et 1788, il s'était déclaré contre la convocation des états-généraux dont il pressentait les dangers. Malesherbes désirait qu'on le retînt à Paris et qu'on le nommât garde-des-sceaux. Réduit à la vie privée pendant la révolution, Castillon fut mis en détention, mais ses jours furent respectés; il vécut à Brignolles sous la protection de ses vertus, et il y mourut le 24 février 1800, âgé de quatre-vingt-un ans. Voici le portrait que le président Dupaty faisait de ce magistrat en 1785, dans ses *Lettres sur l'Italie* : « M. de Castillon fait « seul en ce moment l'ornement « de la ville d'Aix. C'est peut-« être le seul homme que je n'ai « pas trouvé inférieur à sa réputa-« tion; je crois même qu'il la sur-« passe. Il est du petit nombre des « magistrats qui ont porté le flambeau « de l'esprit philosophique dans l'é-« tude et l'application des lois; il y « joint une érudition immense et un « grand choix d'érudition; il possède « le talent de n'en jamais abuser; « il réunit l'expérience de cinquante « ans de travaux, de vertus et de « malheurs; enfin il orne son mérite « par un extérieur simple, noble, « doux, affable..... C'est un mélange « incroyable d'activité et de modé-« ration, de zèle et de mesure. J'ai « admiré en lui un attachement con-« stant aux vrais principes de la ma-« gistrature. Il voit le peuple partout. « Ce respectable magistrat est à Aix « comme un père au milieu de ses en-« fants. J'ai été témoin de la joie, de « la vénération, du véritable res-« pect que sa présence inspire. Il « juge ou concilie à lui seul plus de « différends que tout le parlement « ensemble. » On peut voir une notice exacte des travaux parlementaires de Castillon dans l'*Histoire du parlement de Provence*, par Cabasse. T—D.

CASTINELLI (Jean), né à Pise, en 1788, avait à peine onze ans lorsqu'il fut obligé de suivre sa famille pour chercher un asile en France, en 1799. Cet événement lui procura les avantages d'une instruction soignée qu'il reçut au collège de Sorèze, où se trouvaient à cette époque deux illustres littérateurs italiens, Philippe Pananti et Urbain Lampredi. Pour s'exercer à la culture des lettres, les élèves les plus avancés avaient formé une sorte d'académie, sous le nom de *Lycée d'émulation*, dont le jeune Castinelli, fut nommé secrétaire, à l'âge de dix-sept ans. Rentré en 1806, dans sa patrie, il sentit la nécessité d'étudier sa propre langue, qu'il avait jusqu'alors remplacée par la langue française. La connaissance de ces deux idiomes lui permit de bien apprécier leur mérite comparatif et les rapports divers qui existent entre eux. Malgré son goût pour les lettres, il suivit les conseils, et embrassa la profession de son père, Joseph Castinelli, savant jurisconsulte. Ce fut sous sa direction qu'il composa un premier *Essai sur les lois des Romains relatives au commerce*. Il se proposait aussi d'entreprendre un traité complet, qui manque encore à la jurisprudence, et dans lequel il comptait examiner le *droit commercial et maritime*, tel qu'il existe et tel qu'il devrait être. Ayant perdu

son père et son frère François, qu'il aimait tendrement, il essuya une longue maladie que le malheur accrut encore, et il mourut le 1er octobre 1826, âgé de trente-huit ans. On a de lui, outre l'ouvrage dont nous avons parlé, un *Eloge du général Spanocchi*, et divers articles insérés dans l'*Antologia*. Il a laissé des manuscrits importants, les uns presque achevés, les autres ébauchés, tels que deux *comédies*, quelques *Mémoires sur le théâtre et sur le romantique*, un *Précis de l'histoire de la république de Pise*, etc. Z.

CASTLEREAGH (Robert Stewart, vicomte de), marquis de Londonderry, descendait d'une famille écossaise qui vint s'établir en Irlande sous le règne de Jacques Ier, et fut investie d'un des huit fiefs accordés par ce prince au duc de Lennox. De ce premier concessionnaire était issu le colonel William Stewart qui leva un corps de cavalerie à ses frais pour le service de Guillaume III. Aussi le roi Jacques, au parlement de Dublin, le fit-il déclarer déchu de son titre et de ses propriétés. Mais ces décrets n'eurent point de résultat; et l'arrière-petit-fils de William Robert, après avoir été gouverneur des comtés de Down et de Londonderry, reçut successivement les titres de baron de Londonderry, de vicomte Castlereagh, de comte et enfin marquis de Londonderry (1816). C'est de ce Robert Stewart, et de sa première femme Sarah-Françoise Seymour que naquit, le 18 juin 1769, Robert Stewart, vicomte de Castlereagh. Ses études, commencées dans la ville d'Armagh, s'achevèrent au collège de Saint-Jean à Cambridge (1786). Au sortir de l'université, il mena d'abord une vie très-romanesque. Il passait, dit une feuille anglaise, des jours entiers à pêcher, à chasser, à naviguer sur le vaste lac de Coyne, voisin du château paternel. Dans une des îles nombreuses dont est semé ce lac s'éleva par ses soins une cabane, sa résidence favorite. Souvent au lieu d'y revenir, il se couchait au premier endroit sec qu'il rencontrait et la voile de son bateau lui servait d'abri. Tous les pêcheurs le connaissaient : il leur donnait de l'argent; il leur fit construire un petit port pour cent barques, et rédigea pour eux des espèces de statuts. Il serait trop long de rapporter les anecdotes de sa jeunesse. Son naufrage dans l'île de Man, son duel sur un rocher au milieu du lac Coyne, à la façon des Scandinaves, et bien d'autres aventures ont donné matière à une brochure qui a paru peu de temps après sa mort. Le secret de cet attachement à la vie halieutique tenait un peu sans doute à son attachement pour la fille d'un pêcheur, Nelly, de laquelle il eut un fils. Enfin sa famille obtint qu'il renonçât à cette liaison pour commencer le complément indispensable de l'éducation d'un gentleman. Il n'avait pas vingt-un ans, lorsqu'il en revint avec un ardent désir de jouer un rôle dans le monde politique. Il fut presque aussitôt nommé membre du parlement irlandais pour le comté de Down, où était située la plus grande partie des propriétés de son père. Cependant l'élection fut fortement contestée, et pour l'emporter il en coûta, dit-on, sept cent cinquante mille francs à ce dernier. Au reste cette élection, en Irlande du moins, était anti-ministérielle, et le candidat pour réussir dut promettre du haut des hustings, et bientôt il signa cette promesse,

qu'il appuierait la réforme parlementaire. Pendant quelque temps en effet, quoi qu'en aient dit ses amis, il combattit sous les bannières de l'opposition. A peine arrivé à la chambre, il saisit la première occasion de déployer devant ses collègues et sa capacité et ses vues politiques. Cette démonstration eut lieu lors du débat sur la question de savoir si l'Irlande avait droit de commercer avec l'Inde, malgré le monopole de la compagnie anglaise des Indes-Orientales. Le discours du nouveau membre attira l'attention de l'opposition qui se réjouit un peu prématurément de l'arrivée d'un tel auxiliaire. Le jeune Stewart, tout en continuant de voter pour l'opposition irlandaise, et même assez souvent de parler dans le même sens qu'elle, laissait percer dans toute sa conduite une tiédeur qu'on pouvait appeler de la modération, mais qui au fond indiquait l'ami indécis de la cour bien plus que le tribun dévoué à la cause populaire. Rien encore ne montrait de quelle manière les évènements qui commençaient à surgir en France réagiraient sur l'Europe. Stewart que nul engagement formel à ses yeux ne liait encore, tardait à se décider et laissait entrevoir aux deux partis que ni l'un ni l'autre ne devait désespérer de l'amener à lui. Toutefois il est aisé de voir que sa tendance primitive était en faveur du torysme. De bonne heure il fit comprendre qu'en promettant d'appuyer la réforme parlementaire, il n'avait pas entendu qu'il s'agît de réforme illimitée. L'admission des catholiques aux votes politiques, comblait la mesure des réformes désirables : une fois ce but obtenu, le reste était tolérable peut être, mais ne devait se réaliser que lentement et avec prudence. Ce langage n'était pas celui des partis que chaque concession enhardit à de nouvelles demandes. Bientôt l'Irlande manifesta plus bruyamment des désirs nouveaux ; et la turbulence des demandes sembla ne justifier que trop les bills présentés par le gouvernement pour substituer à la lenteur des lois ordinaires des mesures d'urgence et de rigueur. Dans la discussion qui eut lieu sur cette question capitale, on put voir que la métamorphose était complète : Stewart défendit avec vigueur les projets de la cour et tonna, non sans raison, il faut l'avouer, contre les excès auxquels se livraient les Irlandais désespérés. Marchant sur cette ligne sous l'administration du marquis de Buckingham, il y fut fidèle sous celle de lord Westmoreland et sous celle du comte Fitz-William. Lors de la retraite de ce dernier, il fit partie de l'administration de lord Camden, avec le titre d'adjoint du secrétaire-général Pelham, et quelques semaines après il le remplaça. L'appel à la force était devenu général ; ce qui avait décidé la démission de Pelham, c'était le spectacle des horreurs dont l'Irlande était ensanglantée. Les deux partis aux prises se désignaient sous les dénominations d'Irlandais-Unis et d'Orangistes. Ceux-ci, ainsi nommés de la couleur de leur cocarde, défendaient le gouvernement et le protestantisme ; ceux-là, plus nombreux, composaient une association immense, dans laquelle, d'une part les partisans de la démocratie et de l'indépendance, de l'autre les catholiques, se dessinaient en première ligne. Du reste, le fanatisme était égal des deux côtés. Les Irlandais-Unis commirent la faute d'appeler l'étranger à leur secours : le général Humbert

débarqua sur les côtes d'Irlande avec une division française; Hoche, qui devait commander l'expédition fut séparé de la flotte par un coup de vent et ne prit aucune part à la descente. Lord Castlereagh (la promotion de son père, en 1797, venait de lui faire prendre ce nom) mit habilement en jeu l'honneur national, et profita de cet incident pour éteindre militairement l'esprit de révolte. Tous les orangistes se levèrent en masse, et formèrent une yeomanry qui bientôt devint redoutable au gouvernement même. Humbert qui n'avait avec lui que quinze cents hommes, dont une partie était sortie des bagnes, fut obligé de capituler. Des massacres, des dévastations eurent lieu dans les campagnes, dans les villes; nombre de rebelles ou de suspects furent jetés dans les prisons; une amnistie amena les chefs à poser les armes et à se mettre à la disposition du gouvernement. Puis des procédures commencèrent. Elles furent très-rigoureuses et n'épargnèrent même pas les amnistiés. Il a même été dit que l'on employa la torture pour arracher des aveux. Une des victimes attestait solennellement en 1817, dans une déclaration lue au parlement, qu'il avait subi la question. M. Brougham ajouta qu'un homme coupable de ces actes, dont la révolution française même n'avait pas été souillée (1), avait obtenu du gouvernement irlandais une indemnité et une baronnie. Tous ces faits étaient malheureusement de notoriété publique; et le traitement dénoncé à la chambre avait été infligé avec d'effroyables circonstances à des centaines d'individus. Cependant lord Castlereagh si directement interpellé ne laissa pas l'imputation sans réponse; mais il se contenta de dire que le gouvernement n'avait jamais ordonné les actes dont on se plaignait; que lui, lord Castlereagh, n'avait pas assisté à leur exécution; qu'il ne savait pas que le vice-roi en eût eu connaissance; que la yeomanry, alors plus forte que le gouvernement, occupait beaucoup de postes et justiciait à sa guise. Plusieurs personnes remarquèrent que dans son discours pas une syllabe n'indiquait qu'il éprouvât de l'horreur pour les auteurs de ces barbaries, qu'il appelait toujours des actes, ou qu'il accompagnait d'une périphrase justificative telle que « commis dans le but de « découvrir la vérité. » On écouta ensuite Canning qui prit avec son talent ordinaire la défense de Castlereagh, mais dont les formes tour-à-tour brillantes et acerbes ne voilaient pas assez combien il était enchanté de l'incident; combien il était convaincu de l'exactitude des faits, combien il avait de mépris pour celui qu'il appelait *son noble ami*. Ce mépris éclata plus tard en termes formels. En somme, malgré l'apologie ou plutôt à cause des deux apologies, on resta convaincu que lord Castlereagh n'avait point expressément ordonné les tortures; mais on avait trop haute idée de son activité, de son application aux affaires pour croire que de semblables irrégularités eussent pu se passer sans que l'on en sût quelque chose au secrétariat-général. Au reste, on doit convenir que la position d'un secrétaire-général d'Irlande au milieu de

(1) Lord Brougham avait tort; car il est notoire que sous le consulat plusieurs prisonniers, et notamment l'anglais Wright ont été appliqués à la question par la police de Fouché. Quant aux premières années de la révolution, c'est-à-dire au temps de la terreur, les gens qui envoyaient à l'échafaud sans procédure des charretées de victimes n'avaient pas besoin d'en arracher des aveux par la question.

ces conjonctures était difficile : *être ou n'être pas*, telle était la question ; il ne s'agissait guère que de savoir dans quelles limites on contiendrait la vengeance ; et celui dont les bureaux expédiaient des ordres sévères dût être regardé comme l'instigateur des sévérités ministérielles. S'il en fut autrement, si Castlereagh, après le triomphe, tenta d'adoucir les vainqueurs, il dut souffrir beaucoup de l'opinion qui s'établit sur son compte. Lorsque le système de réaction cessa, lorsqu'une amnistie sérieuse ne laissa enfin planer la main de la justice que sur les assassins, on fit honneur de ces sages mesures à lord Cornwallis qui était venu succéder à lord Camden. On crut même que c'était lui qui avait sollicité le rappel de Castlereagh ; et l'on peut dire que, lorsque celui-ci quitta l'Irlande, enfin pacifiée, il emporta la haine (juste ou injuste) de presque toute la population, haine d'autant plus vive qu'on se souvenait que c'était un compatriote, et qu'aux élections de Down il avait donné à entendre qu'il soutiendrait l'Irlande envers et contre tous. Cependant sa retraite ne fut point une disgrâce. Sa fermeté avait été du goût de Pitt ; d'ailleurs, dès 1795, il s'était empressé de faire parade en termes qui, peut-être empreints de la chaleur du néophyte, décelaient une conviction encore récente de la haine que lui inspiraient les doctrines démagogiques de la France. La révolte de 1798 l'affermit dans cette voie favorable au pouvoir, et sa conduite en Irlande pendant les troubles semblait tenir à l'horreur qu'il professa toujours depuis pour les principes révolutionnaires. C'est ici le lieu de rendre justice, sinon à la hauteur d'esprit, du moins à la conscience de lord Castlereagh. Sans contredit sa conviction avait été lente à se former ; mais ce n'est point là une raison qui puisse en faire suspecter la sincérité. A dater de l'époque où il se déclare du parti de la monarchie et de la cour, il ne varie plus. Et c'est ce qui lui donne une physionomie à part, au milieu des hommes d'état de la Grande-Bretagne. La cause de l'Angleterre n'est pas pour lui le fait unique, le fait suprême et sacré devant lequel les principes ne sont que des prétextes et des rouages qu'on monte et démonte à volonté : pour lui les principes sont la chose sacrée, il y sacrifie même l'intérêt de la Grande-Bretagne. Pénétré de la nécessité de rendre le pouvoir fort, en lui donnant de l'unité, Castlereagh parla, le 5 février 1800, avec la plus grande vigueur dans le parlement irlandais en faveur de l'incorporation de l'Irlande à l'Angleterre. Ce discours lui valut l'avantage d'être presque immédiatement appelé à la chambre des communes britanniques ; et, après l'avoir employé utilement dans la guerre parlementaire, Pitt le récompensa en l'adjoignant à son ministère dans le poste de président du bureau de contrôle (ou bureau des Indes-Orientales). Castlereagh déploya dans ces nouvelles fonctions un esprit laborieux et tenace, qui, pour le détail des affaires, tient lieu souvent de génie et même l'emporte à quelques égards. La connaissance approfondie qu'il avait de l'Irlande fut très-précieuse pour Pitt, lorsqu'il proposa la grande mesure de l'Union. Les malheurs de ce pays livré à lui-même, isolé, privé de commerce et d'industrie, les avantages que lui vaudrait une association plus intime avec l'Angleterre, furent dé-

veloppés avec emphase, et même avec vérité. Mais comme il est dangereux d'innover trop vite ou sur trop de points à-la-fois, la discussion des avantages à concéder à l'Irlande fut remise à une autre session: de belles promesses furent faites. Le gouvernement s'engagea solennellement à présenter un bill en faveur des catholiques. Castlereagh eut au moins autant de part que Pitt à ce plan machiavélique et à toutes les manœuvres qui furent nécessaires pour l'accomplir. Du reste ils remplirent ponctuellement en apparence l'engagement relatif au bill, et chaque session, pour ainsi dire, vit présenter en faveur des catholiques une proposition que le ministère savait bien devoir être refusée, quoique plusieurs de ses membres, notamment Pitt et Castlereagh, en souhaitassent réellement le succès. Du reste, Pitt et son acolyte du bureau des Indes voyaient avec raison, dans le parlement irlandais, un foyer de révolutions qui tôt ou tard arracherait l'Irlande à la Grande-Bretagne, évènement peu dommageable si l'Irlande restait indépendante; mais bien funeste, si quelque nation ennemie, en faisait une colonie ou une province. Pénétré de cette pensée, on comprend ce vœu tacite des hommes d'état anglais: « Plût au ciel que cette « île de douleur rentrât à jamais « sous les eaux! » Plus que tous les autres membres du ministère, Castlereagh se distingua par son attachement aux vues de Pitt. Cependant lorsque le ministère composé par cet homme d'état cessa d'exister, en 1802, il resta dans le nouveau cabinet dont Addington était l'âme. Pitt en reprenant sa place, en 1804, le garda encore; mais, au lieu du bureau de contrôle, il lui confia le porte-feuille de la guerre et des colonies, poste de confiance à une époque où tout en Europe était couvert de nuages. En grandissant ainsi à la cour, Castlereagh perdait de plus en plus auprès de ses commettants. Down qu'il avait regardé comme son domaine refusa de le réélire; et il ne répara cet échec qu'à l'aide du bourg pourri de Boroughbridge. La mort de Pitt, au commencement de 1806, ayant opéré la dissolution du cabinet, que remplaça bientôt un ministère de coalition, Castlereagh fut un de ceux qui n'eurent point entrée dans la nouvelle administration, et réuni à Canning, naguère son collègue au ministère et alors son collègue de démission, il commença une opposition très-vive contre le cabinet Fox et Grenville. Toutefois il ne mit pas dans cette lutte la vivacité incisive et la finesse qu'y déployait Canning. En revanche il y fit preuve de jugement et de connaissances spéciales. Mais comme au fond il ne s'agissait que d'attaques systématiques, et que ni l'un ni l'autre parti ne tenaient beaucoup à n'être que justes, on prêtait moins volontiers l'oreille aux dissertations de Castlereagh qu'aux réjouissantes saillies de son partner. Tous deux revinrent au ministère en 1807, lorsque le contre-coup des évènements de la Prusse renversa le cabinet Grey-Grenville, simple modification du ministère pacifique Fox-Grenville. Castlereagh se trouva encore chargé de la guerre, tandis que Canning avait les affaires étrangères. Autant les ministres remplacés avaient montré de dispositions à s'accommoder avec la France, autant les nouveaux membres du cabinet étaient acharnés contre elle. Bonaparte était alors à l'apogée de

sa puissance ; et la paix de Tilsitt semblait assurer à ses plans la coopération d'Alexandre. Le tzar en effet semblait prêter la main au système continental. Mais au fond il sentait que nul accord durable n'était possible avec son *grand ami*, et que l'un ou l'autre bientôt franchirait le Niémen ; il lui refusait une grande duchesse en mariage ; il conservait de secrètes relations avec Londres (*Voy.* ALEXANDRE, LVI, 168). Aussi le cabinet de St-James, en dépit des inimitiés ostensibles, le ménageait-il comme sa dernière et véritable ressource, et comme l'écueil où viendrait se briser Napoléon. C'est alors que commença l'intimité de Wellington et de Castlereagh, intimité qui devait être si funeste à la France. Au reste, bientôt un épisode vint momentanément détourner l'attention des grandes questions de l'extérieur. Dans la crise qui agitait l'Europe, Canning et Castlereagh étaient sans cesse en relation. Pitt, leur maître commun, avait maintenu la paix entre eux ; Pitt mort, ils étaient portés à se dire ce que sans doute ils pensaient depuis long-temps, Castlereagh que Canning était un intrigant, le fils d'une comédienne, heureux de s'être trompé de théâtre ; Canning que son collègue de la guerre était sans talent, sans éloquence, lent à parler, lent à écrire, et pour tout mérite ayant de la mémoire. La division éclata bientôt. Le bombardement de Copenhague et la prise de la flotte danoise avaient mis le gouvernement britannique en veine belliqueuse : lord Portland résolut l'expédition de Walcheren. Les préparatifs, comme on le devine, en furent confiés à Castlereagh et au ministre de la marine. Tandis que Castlereagh était absorbé par les détails de cet armement, Canning tramait une intrigue pour l'évincer du ministère, rencontrait de la tiédeur, de l'éloignement pour cette mesure chez les plus influents de ses collègues, n'obtenait que des réponses évasives à ses ouvertures, à ses menaces de démission, mais enfin il enlevait à lord Portland la promesse que Castlereagh serait remercié après l'expédition de Walcheren. En même temps peut-être, Canning s'y prenait de manière à faire manquer le projet, soit en suggérant des obstacles ou de fausses mesures à son collègue, soit en ne laissant point ignorer aux agents de l'empereur des Français ce qui se tramait contre le littoral néerlandais. Du reste, il affectait la plus parfaite union avec le ministre de la guerre. Ce qu'il y a de singulier, c'est non seulement que Castlereagh y fut trompé, mais encore qu'aucun de ses collègues ne l'avertit de tout ce qui se passait. Enfin le jour des explications arriva. L'expédition de Walcheren avait échoué. Castlereagh amené à donner sa démission formula dans une lettre ses griefs contre son collègue des affaires étrangères, lequel répondit en disant qu'il n'avait, lui Canning, consenti aux délais et au silence, objets des plaintes de Castlereagh que sur l'invitation de plusieurs de ses amis. Ces explications se terminèrent par un duel où Castlereagh fut vainqueur, mais il n'en perdit pas moins le porte-feuille. Ni cette perte ni l'expression du mécontentement du roi ne lui ôtèrent l'espérance de recouvrer bientôt la place qu'il abandonnait ; et sa conduite parlementaire fut toujours favorable à la cour et au système anti-français, anti-napoléonien, anti-con-

tinental auquel les successeurs de Pitt se cramponnaient plus obstinément de jour en jour. La mort de Perceval, en 1811, donna occasion à un remaniement dans le ministère; Castlereagh nommé par le prince régent fut ministre des affaires étrangères, et commença dès-lors à prendre cette haute influence qu'il a gardée jusqu'à sa mort, et qui est le caractère du ministre dirigeant. Tout alors était important en Europe. La guerre contre la Russie était imminente. Castlereagh ne tarda pas à recevoir une lettre du duc de Bassano. C'était un nouvel effort en faveur de la paix. Les sujets de rivalité y étaient réduits à deux, la péninsule hispanique et Naples. Pour la Péninsule, le ministre français proposait de laisser au Portugal et à l'Espagne leurs dynasties, leurs cortès et l'indépendance par l'évacuation réciproque des territoires qu'occupaient d'une part la France, de l'autre la Grande-Bretagne. Pour les Deux-Siciles il s'en tenait au *statu quo*, laissant Naples à Murat et la Sicile aux Bourbons. A cette lettre si nette, écrite le 17 avril 1812, Castlereagh répondit plus nettement encore que l'Angleterre consentait à tout, moyennant qu'on expliquât un point : de quelle dynastie espagnole parlait le chef du gouvernement français? de celle de Joseph ou de celle de Ferdinand VII? dans le second cas, la Grande-Bretagne traiterait volontiers de la paix : dans le premier, des engagements de bonne foi l'empêchaient d'exécuter la proposition. Vers le même temps Castlereagh acheva les négociations commencées avec la Suède et la Porte; celle-ci signa la paix à Boukharest avec le colosse moscovite, qui doit un jour la dévorer et qu'elle eût dû s'estimer heureuse de voir aux prises avec un autre ennemi. La Suède se déclara neutre, en attendant que les circonstances lui conseillassent une allure plus décisive; et de lointaines espérances firent de l'héritier présomptif un appui de la future coalition. Bientôt les désastres de l'armée française donnèrent à l'Allemagne et à l'Europe le signal de l'insurrection générale. Tout le commencement de 1813 fut employé à couvrir le continent d'agents britanniques. Lord Cathcart signa un traité d'alliance avec la Russie et la Prusse. La Suède séduite par la perspective de la Norvège, et le prince royal (Bernadotte) par des motifs plus personnels encore, prirent part à la coalition. Le Hanovre en partie redevenu indépendant fournit des troupes aux alliés. Enfin des subsides immenses en argent, en munitions de guerre et en vivres furent promis et livrés réellement aux gouvernements prussien, suédois et russe ainsi qu'aux autres ennemis de l'oppresseur commun. Près de trois cents millions y furent employés : cinquante pour l'Espagne, autant pour le Portugal, vingt-cinq pour la Suède, cent vingt-cinq pour la Russie, vingt-cinq pour l'Autriche, dix pour la Sicile. Sir Charles Stewart, frère de Castlereagh, se rendit sur le continent avec la mission de répartir ces envois entre les diverses armées, de diriger les levées hanovriennes, et de tenir le gouvernement britannique au courant de tous les évènements militaires. Les services que rendait ainsi la Grande-Bretagne à la cause européenne n'empêchèrent pas la Prusse d'établir dans ses ports de la Baltique un tarif de douanes si oppressif qu'il anéantissait le commerce britannique, et s'opposait notamment

à toute exportation de céréales. Les observations de sir Charles Stewart, il est vrai, firent modifier cet état de choses. Contrairement aux conventions, le prince royal de Suède trouvait moyen de faire mettre sous son commandement par la Russie les levées hanovriennes, et même d'en nommer les officiers; privilège dont, il faut l'avouer, il n'usait qu'avec des formes modestes et avec l'approbation des commissaires anglais. Mais le gouvernement britannique avait bien d'autres contrariétés à subir. Quelque antipathie et quelque défiance que toutes les puissances eussent pour Napoléon, la Prusse et lui étaient les seuls qui désirassent ardemment et à tout prix la continuation de la guerre. Ame de la coalition, la Grande-Bretagne était obligée de stimuler la langueur des uns, de prodiguer, comme on vient de le voir, l'argent, les subsides aux autres, enfin de réconcilier des rivaux près de se séparer C'est dans cette vue surtout qu'elle prit part, en juillet 1813, aux conférences de Prague entamées sous la médiation de l'Autriche. Les notes de Castlereagh contribuèrent puissamment à déterminer l'accession de cette puissance à la coalition, tant par les avantages directs qu'elle lui fit entrevoir, qu'en obtenant enfin d'Alexandre qu'il laisserait l'Autriche donner un généralissime aux troupes alliées. D'autre part sir Charles Stewart et surtout le ministre britannique serraient de près le prince royal de Suède, et sans changer ses dispositions fondamentales, si peu favorables à la ruine complète de l'empire français au profit des grandes puissances, le forçaient souvent à faire des manœuvres indispensables pour le succès général, enfin à se dessiner plus nettement qu'il ne l'eût voulu. Il est certain que, sans cette perpétuelle insistance, il eût fallu se passer de la coopération de la Suède, et il est très-douteux que l'Autriche se fût déclarée. Au reste, le bruit des avantages de lord Wellington en Espagne seconda fort heureusement l'éloquence des envoyés de Castlereagh, et vainquit la tiédeur de plus d'un membre influent de la diplomatie germanique. Les levées hanovriennes et d'autres forces incorporées aux troupes britanniques, montrèrent aussi l'Angleterre comme activement coopérante dans le nord non moins que dans le sud aux efforts des alliés. Le caractère de lord Castlereagh était admirablement approprié aux exigences de ce temps de crise : la souplesse, la bravoure de ses co-associés ou diplomatiques ou militaires rendaient sans doute de grands services; mais sa ténacité inébranlable, garant de la forte coopération de la Grande-Bretagne, était la base essentielle de laquelle tout partait : sans elle, la lutte eût été abandonnée ou n'eût abouti qu'à des résultats imparfaits. Et Napoléon, en accusant plus d'une fois Castlereagh de sa chute, n'a fait que rendre justice à cet homme d'état. On ne peut même nier que le ministre de la Grande-Bretagne n'ait fait preuve d'habileté dans tout ce conflit d'évènements. A la piste des incidents, il se portait sur tous les points vulnérables, profitait de toutes les fautes. Enfin à peu près d'accord avec les alliés, il avançait vers l'Elbe, vers le Rhin, vers la Meuse, la Marne et la Seine; avec les troupes anglaises en Espagne, secondé par les Espagnols mêmes, il marchait vers les Pyrénées, poussant devant lui un ennemi dont les rangs s'éclaircissaient de jour en jour non-seulement par

les évènements de la guerre, mais par la nécessité d'aller renforcer les troupes de France et d'Italie; il joignait par le traité de Kiel (15 janvier 1814) le Danemark à la cause commune; il fit tout pour que la Hollande fût promptement délivrée, et la division anglaise de lord Graham eut la plus grande part à la prise de Bréda, aux affaires de Berg-op-Zoom et à d'autres opérations importantes. Sur ces entrefaites, s'ouvrirent les conférences de Châtillon. Castlereagh, après avoir pensé à y envoyer lord Carrowby, se chargea lui-même d'aller y stipuler les intérêts de la Grande-Bretagne et d'y animer par sa présence les lords Aberdeen et Cathcart ainsi que sir Charles Stewart, plénipotentiaires de l'Angleterre. Il y déploya de nouveau cette inflexibilité de haine, mobile de toute sa conduite politique depuis trois ans, et ne fut que trop bien servi dans son animosité par le peu d'envie qu'avaient les alliés de conclure la paix et par le peu de bonne foi que Napoléon mettait dans les négociations. En effet on avait demandé la restitution de la Belgique, et Bonaparte avait fini par permettre à Caulincourt de traiter sur cette base : mais il se réservait secrètement de le désavouer, et le cœur saignant à l'idée d'Anvers passant aux Anglais, il était décidé à manquer de parole plutôt qu'à céder ce port si magnifiquement doté par lui. Le ministre anglais au contraire insistait sur l'abandon entier de la Belgique; et, lorsque après ses succès sur Blücher, Bonaparte revenant sur ses concessions, dit qu'il ne pouvait après la victoire partir des mêmes bases qu'avant, Castlereagh se déclara hautement pour la rupture des conférences. Bientôt les puissances alliées signèrent un nouveau traité à Chaumont, traité par lequel elles s'engagèrent à ne déposer les armes que quand leurs forces seraient arrivées à Paris, et que la France serait rentrée dans ses anciennes limites, tandis que d'autre part la Grande-Bretagne promettait à la coalition cent millions jusqu'à ce que ce but fût atteint. Dans la fameuse nuit du 17 février, lorsque Napoléon eut repris Reims et que Ney occupa Châlons, dans cette nuit où Alexandre disait « j'ai cru que mes cheveux en grisonneraient », Castlereagh appuya vivement l'opposition de l'empereur de Russie au dessein qu'avait Schwartzenberg de se retirer derrière l'Aube. Prévoyant que cette retraite derrière l'Aube serait le prélude d'une autre retraite derrière le Rhin, il déclara que, dès que le mouvement rétrograde commencerait, la Grande-Bretagne cesserait de payer les subsides. Bonaparte à Sainte-Hélène se vantait d'avoir eu à Châtillon Castlereagh entre ses mains : « Une division de ses troupes, dit-il, avait dépassé cette ville; et Castlereagh qui était aux conférences sans caractère diplomatique tremblait à l'idée du danger réel qu'il courait. Bonaparte lui fit dire de se tranquilliser. » S'il espérait par-là se le rendre favorable, il se trompait; car nul ne montra plus de malveillance contre lui. Quoique l'arrivée du duc d'Angoulême à Bordeaux fût en partie son ouvrage, il n'était rien moins que décidé à laisser la France telle qu'elle était avant 1789, et il souhaitait un démembrement au moins partiel. Quant aux arrangements avec Bonaparte, il désapprouva hautement le traité de Fontainebleau, notamment la clause qui donnait à l'empereur déchu la souveraineté de l'île d'Elbe.

Il n'y donna son adhésion que comme reconnaissance d'un changement de territoire, encore fallut-il qu'Alexandre insistât et le pressât sur ce point. Il refusa aussi de donner au prince de l'île d'Elbe le titre d'empereur ; mais la Grande-Bretagne avait toujours tenu ce langage, et l'on ne s'en étonna point. Ainsi, dès cette époque les souverains continentaux prenaient, concluaient des arrangements sans le cabinet de St-James, et ne le consultaient que pour la forme. On commençait à vouloir se passer de la Grande-Bretagne. C'est ce qui devint bien plus sensible après le traité de Paris (30 mai) : déjà dans cette grande transaction, entre les vainqueurs et la France vaincue, on n'avait reconnu à l'Angleterre que Malte en Europe, Tabago et Ste-Lucie en Amérique, et l'île de France en Afrique, faibles dédommagements de tant d'énormes sacrifices, même en y ajoutant le Hanovre qui est plutôt une possession du roi d'Angleterre qu'une possession anglaise. Alexandre avec une adresse incroyable avait su, dès son arrivée à Paris, se créer parmi les Français une réputation proverbiale de magnanimité : par sa volonté formellement exprimée la France gardait à peu près ses anciennes limites, et même gagnait le comtat venaissin avec une partie de la Savoie ; et lui-même n'avait point de part à ces dépouilles de territoire. Ce n'est pas là qu'était sa part de conquêtes ! Il n'y eut donc qu'une voix sur le magnanime Alexandre, et l'on oublia que la magnanime Angleterre, pour ne parler que d'un de ses sacrifices, s'était endettée de douze milliards pour arriver au 30 mars, et ne prétendait, elle, ni à un royaume lombardo-vénitien et à des provinces illyriennes, ni à un grand-duché du Bas-Rhin, et aux trois-quarts de la Saxe, ni à la Pologne. Des prétentions antipathiques divisaient déjà les trois souverains continentaux : le tzar surtout s'exprimait en autocrate, et laissait tomber un mot de ses quatre cent quatre-vingt-mille hommes. La Prusse et l'Autriche eussent bien voulu s'unir contre lui, mais elles-mêmes étaient déjà partagés sur la Saxe et sur d'autres points. Castlereagh essayait de détacher la Prusse de la Russie, et jusqu'à un certain point y réussissait ; mais bientôt l'influence personnelle du tzar sur le roi de Prusse venait souffler sur son ouvrage. Il se tournait alors du côté de l'Autriche ; mais, seul avec elle, il ne pouvait encore avoir la voix assez haute contre la Russie unie à la Prusse, pour empêcher la rupture de l'équilibre européen au profit de la prépondérance moscovite. L'Autriche d'ailleurs consentait à tout du côté de la Pologne, pourvu qu'elle rétablît le roi de Saxe dans sa capitale. Il faut que ces difficultés aient été bien graves pour que Castlereagh en soit venu à la pensée d'un arrangement dans lequel la Grande-Bretagne et la France, appuyées par la Hollande et quelques autres états indépendants, auraient employé leur médiation armée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La Grande-Bretagne et la France ! médiation armée ! C'était la première fois qu'un ministre dirigeant du cabinet de Saint-James prononçait ces mots ! Et il les prononçait à l'instant où il venait d'atteindre une partie de son but, trois mois après la victoire, et contre ceux que sa coopération avait rendus vainqueurs. Qu'eût-ce donc été, si, comme il le voulait, la France eût disparu par un démembrement ? Castlereagh

ne présenta sa proposition, on le pense bien, qu'avec la plus grande réserve (2). Il s'étudiait à montrer que la médiation de la France ne pouvait devenir dangereuse : 1° elle ne causait pas de guerre, elle la prévenait ; 2° si, contre toute attente, la guerre se déclarait, elle devenait populaire dans toute l'Europe par le refus de la Russie de consentir à un arrangement raisonnable ; 3° la France serait amenée de la meilleure manière possible à renoncer à tout projet d'envahissement. La seule idée de voir reparaître la France sur la scène, même sous le contrôle de la Grande-Bretagne, fit reculer l'Autriche, et les avis qu'elle reçut de son ministre principal lui firent voir dans cette mesure des dangers nouveaux et incalculables. Il paraît que les doctrines de M. de Metternich n'eurent pas moins de puissance sur Castlereagh que celles de Pitt. C'est après cette tentative inutile que fut résolu le congrès de Vienne, où se discuteraient les prétentions réciproques des souverains, et où il fut décidé que la France aussi aurait ses représentants. Revenu en Angleterre, Castlereagh y reçut du prince-régent l'ordre de la Jarretière, comme témoignage de la satisfaction que lui causaient ses services. Au commencement de l'année suivante, il représenta la Grande-Bretagne au congrès de Vienne. C'est là que fut stipulée la réunion des anciennes Provinces-Unies et de la Belgique en un état unique qui prendrait le titre de royaume des Pays-Bas, et qui serait gouverné par la maison d'Orange, alliée de celle de Hanovre. La aussi fut stipulée l'érection de lignes de forteresses dans le nouvel état créé en haine de la France plus encore qu'en faveur de l'Angleterre (*Voy.* CHARLOTTE, dans ce volume). Là enfin, des deux grandes promesses faites au prince royal de Suède fut ratifiée la moins importante : la Norvège déjà cédée par le Danemark à la Suède fut reconnue partie intégrante du dernier royaume, et la Grande-Bretagne ne tenta rien contre un changement si préjudiciable à ses intérêts. On sait assez comment la subite apparition de Bonaparte rompit toutes les discussions, et rendit nécessaire une nouvelle guerre. Castlereagh se hâta de revenir à Londres. C'est là qu'il reçut la dépêche par laquelle Caulincourt, en annonçant le changement qui venait de s'opérer, protestait de l'amour de son maître pour la paix, et de son intention de vivre en harmonie avec ses voisins. Castlereagh se hâta d'envoyer la lettre au prince-régent. Mais déjà la réponse générale était contenue dans les déclarations des souverains (13 mars). Le régent y ajouta seulement qu'en prenant les armes contre l'usurpation de Bonaparte il n'entendait en rien s'opposer à ce que la France se choisît un gouvernement à son gré. Accepté le 9 mai avec cette modification que plus tard les souverains regardèrent comme subversive, le traité de Vienne (25 mars) contre Bonaparte, en fixant le contingent que chaque état devait fournir, portait celui de l'Angleterre à soixante-quinze mille hommes, mais en lui permettant de remplacer chaque

(2) Ces renseignements politiques, si importants pour l'histoire, sont tirés de sources authentiques, notamment de l'ouvrage de lord Londonderry, frère de Castlereagh, qui était alors lui-même à Paris comme commissaire de l'Angleterre. C'est dans son ouvrage précieux, et dont la traduction française a été imprimée à Paris, en 1833, sous le titre d'*Histoire de la guerre de* 1813 *et* 1814, 2 vol. in-8°, que se trouvent ces curieuses révélations.

homme du contingent par une somme annuelle de sept cent cinquante francs par cavalier, et de cinq cents francs par soldat d'infanterie. Ce traité dut être soumis en Angleterre non à la ratification, mais à la discussion des deux chambres, en raison des questions financières qu'il soulevait. Il donna lieu à des incriminations vives contre les ministres. Beaucoup de membres improuvaient la guerre, quoiqu'ils ne pussent en discuter *ex professo* l'opportunité qui n'était pas de leur compétence. Quelques autres, exagérés en un sens tout contraire, voulaient qu'on mît les ministres en accusation pour n'avoir pas prévenu cet événement. Castlereagh répondit que Bonaparte n'était pas prisonnier à l'île d'Elbe, que l'Angleterre n'était pas son geolier, que toutes les puissances ensemble, et non la seule Grande-Bretagne, avaient choisi pour sa retraite cette île si voisine de la France, et dont il était si facile de faire un foyer d'intrigues avec tous les pays qu'il avait occupés jadis. Comme avec un adversaire tel que Bonaparte l'important était de ne pas perdre de temps, cinquante mille hommes furent mis sur-le-champ à la disposition du duc de Wellington qui, avec Blücher, ouvrit la campagne dès le mois de juin. En même temps, il demandait aux chambres cent millions, soit pour l'entretien de l'armée britannique, soit à titre de subsides pour les alliés. Bonaparte cependant les prévint encore; sans la victoire de Waterloo, sans le refus que le gouvernement provisoire fit à Bonaparte de lui confier l'armée pour battre Blücher qui s'était compromis en passant la Seine à St-Germain, il est probable que l'Angleterre eût eu pour toute récompense de ses sacrifices le stérile honneur de s'être montrée la première sur le champ de bataille. La seconde conquête de la France, opérée seulement par Blücher et Wellington, eût dû rendre de la prépondérance à la Grande-Bretagne. Effectivement les monarques étrangers lui marquèrent de nouveau de la déférence. Toutefois Bonaparte, qui s'était rendu à bord du *Maitland* et confié à la générosité du prince-régent fut déclaré prisonnier des quatre puissances; et l'Angleterre, étant plus spécialement chargée du soin de le garder à Sainte-Hélène, quoique avec des commissaires des autres monarques, eut là une commission plus onéreuse qu'honorifique et qui par an ne lui coûtait pas moins de dix millions. Les stipulations du congrès de Paris, dans lequel on achevait en grande partie celui de Vienne, à l'exception de ce qui regardait les petits états de l'Allemagne, ne donnèrent à la Grande-Bretagne que le protectorat de la république des Sept-Iles, protectorat équivalent à la souveraineté, il est vrai, mais à la souveraineté de quel territoire? Du reste nulle indemnité de tant de dépenses faites pour soudoyer les coalitions: nul allègement pour la dette de vingt milliards. Pas un pouce de terre dans cette Sicile qui eût dû être si ardemment convoitée, dans cette Sicile qu'eût bien dû céder le prince à qui l'on rendait le royaume de Naples, et que n'avait pu ravir à la Grande-Bretagne Napoléon dans les plus belles années de sa puissance! A peine même obtenait-elle une position pour élever la voix, soit en Allemagne, soit dans les congrès généraux de l'Europe! Castlereagh fasciné par les leçons qu'il avait reçues l'année précédente de M. de

Metternich, à propos de sa tentative de médiation anglo-française, eut le tort de ne pas voir assez tous ces empiètements de la force continentale qui n'avait fait que changer de main. Ce traité avait été précédé du fameux acte constitutif de la Sainte-Alliance, ligue mystérieuse dans laquelle les trois cours du nord entrèrent seules, et qui ne fut signée que des souverains eux-mêmes. Toutefois il en fut envoyé un exemplaire au régent, qui, en déclarant qu'il adhérait de cœur aux principes formulés dans cet acte, ajoutait qu'il ne pouvait le signer, la constitution britannique lui interdisant d'apposer sa signature au bas de toute pièce publique sans qu'un ministre la contre-signât. On ne peut douter que plus que le régent lui-même, lord Castlereagh ne donnât son approbation entière aux vues des trois cours. Au reste on garda longtemps le silence en Angleterre sur cette pièce importante; et le 11 fév. 1819 l'opposition demandait en vain à lord Liverpool quels étaient les principes pour lesquels il y avait coïncidence si parfaite entre les gouvernements despotiques de Berlin, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, et le chef de l'Angleterre constitutionnelle. En 1816 et 1817, Castlereagh fit divers voyages diplomatiques sur le continent; il ne cessait de répéter que la France avait encore trop de territoire, et dans l'impuissance de revenir sur les traités, il activait du moins toutes les mesures propres à prévenir ses velléités d'ambition: lord Wellington, général en chef de l'armée combinée d'occupation, le secondait dans tous ses plans. Il multipliait les précautions autour du captif de Sainte-Hélène; et si quelques détails de la conduite tenue à l'égard de Bonaparte, à force d'être conformes aux lois de la circonspection, devinrent mesquinement vexatoires, peut-être est-ce moins à lord Bathurst qu'à Castlereagh qu'il faut l'attribuer La querelle de l'Espagne et de ses colonies dans l'Amérique du sud prenait alors d'immenses développements, quoique la fortune oscillât encore. Comme quelques sujets britanniques avaient embrassé la cause des indépendants, comme surtout les négociants anglais vendaient des armes et des munitions aux insurgés, l'Espagne fit entendre des réclamations. Castlereagh y répliqua évasivement, et il annonça qu'il garderait une neutralité complète, mais qu'il défendrait tout enrôlement, toute exportation d'objets de guerre qui pussent devenir utiles à l'insurrection espagnole; ce qu'il fit du moins jusqu'en 1819. Pendant ce temps le roi de Naples enlevait par un simple décret à la Sicile la constitution que ce pays s'était donnée avec l'aveu et sous la garantie de l'Angleterre, et l'on violait les promesses faites lors de l'évacuation de la Sicile par les forces britanniques, que nul ne serait persécuté pour ses opinions politiques; et Castlereagh n'adressait nulle réclamation à ce sujet. Le 2 mai 1817, la république des Sept-Iles se donnait une constitution libérale que sanctionnait le prince-régent (28 août), et qui devait commencer à recevoir son exécution le 1er janvier 1818: un commissaire anglais, lord Maitland était le vrai souverain de ce petit état maritime. Mais très-peu de temps après eut lieu la célèbre évacuation de Parga. Ainsi que trois autres places de l'Albanie, Prévésa, Vostitsa, Butrinto, Parga était tombée, par suite des évènements de la guerre, aux mains des Anglais: sa situation

sur un rocher que la mer baigne de trois côtés la rendait précieuse pour une puissance maritime ; entourée de possessions turques, elle était l'asile d'un grand nombre de Grecs forcés de se dérober à la tyrannie du sabre othoman ; enfin avant de passer sous l'occupation anglaise elle avait fait partie des provinces illyriennes successivement possédées par Venise, l'Autriche et la France. Le traité de Vienne en donnant les Sept-Iles à l'Angleterre l'avait forcée de renoncer auxq uatre villes ; mais, comme en les abandonnant elle ne pouvait non plus consentir à les voir retourner à l'Autriche, qui n'avait déjà que trop du littoral de l'Adriatique, il fut décidé que les quatre villes appartiendraient à la Turquie. Cependant Parga était encore occupée par des troupes anglaises à la fin de 1817. Une clause du traité qui la cédait à la Porte stipulait que les habitants de cette ville auraient la liberté d'émigrer avec leurs richesses mobilières, et que la valeur des immeubles qu'ils laisseraient serait payée par le gouvernement turc. Lorsque Ali-Pacha, envoyé par le sultan pour prendre possession des quatre villes, parut devant Parga, il se trouva que tous les habitants voulurent partir, et qu'au lieu d'avoir quelques masures à payer, Ali aurait été obligé d'acheter toute une ville. Les Anglais continuèrent donc d'occuper Parga jusqu'à ce que le gouvernement turc se trouvât en mesure d'accomplir les conditions. Sans doute il eût été peu loyal d'essayer de se dérober aux conditions d'un traité solennel. Toutefois, il est croyable qu'au milieu des querelles d'Ali et du sultan, et à la faveur de la pénurie othomane, une modification au traité n'eût pas été difficile du côté de la Sublime-Porte. Mais c'était d'ailleurs que venaient les obstacles. Tous les hommes politiques trouvèrent étrange que la Grande-Bretagne ne sût pas les lever. Le public, qui approfondit moins les causes et les rapports des faits, fut surtout frappé de la détermination dramatique des Parganiotes émigrant en masse avec tout ce qu'ils pouvaient emporter ; et long-temps, au nom de Parga, l'indignation et la pitié furent dans tous les cœurs. Cet évènement en achevant de rendre lord Castlereagh impopulaire près des masses, lui enleva dans l'esprit des penseurs quelque chose de sa réputation d'habileté : « Pitt, « disait-on, n'eût pas rendu Parga ! » Cette évacuation eut justement lieu pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle, comme pour mieux démontrer que la volonté de l'Autriche l'emportait sur celle de l'Angleterre. Castlereagh en personne cependant assistait à ce congrès. Il eut le désagrément de voir la Russie, plus despotique encore, exiger, malgré ses désirs et ceux du chef de l'armée d'occupation, que la France, sur qui depuis trois ans pesait la présence de ses vainqueurs, en fût débarrassée deux ans avant le terme fixé ; et il signa la convention du 9 oct. 1818 pour l'évacuation, au 30 nov. ainsi que la note du 11 nov., qui annonçait cette résolution au duc de Richelieu, et le protocole des conférences relatives au délai de dix-huit mois accordé à la France pour compléter ses paiements aux alliés. Il fut encore signataire de la fameuse déclaration de principes du 22 novembre. Sur ses instances aussi le congrès renouvela les résolutions de celui de Vienne sur l'abolition de la traite des noirs ; mais on n'accorda point à l'Angleterre le droit de visite sur les navires étrangers, ce qui rendait

illusoires les promesses des alliés; et plus tard en effet Castlereagh se trouva dans la nécessité d'avouer au parlement que la traite n'avait que pris un essor plus hardi encore depuis les évènements de 1814. Cependant de graves plaies intérieures rongeaient la Grande-Bretagne. Les intérêts de la dette publique démesurément grossie par les dépenses faites pour renverser Bonaparte, exigeaient annuellement des impôts énormes; l'impôt pompait les sources de la prospérité sociale. Pour soutenir un état de choses tout artificiel, la Grande-Bretagne n'a que les profits du commerce et les produits de l'industrie: de là les banques avec le papier-monnaie, de là les machines! Lancé dans la voie des utopies monarchiques, le cabinet de Saint-James ne s'occupait pas assez puissamment des réparations nécessitées par le jeu irrégulier de tant de rouages altérés, hors de place, ou même hors de service. Ce qui avait fonctionné si bien pendant des siècles devait toujours suffire. Ces principes n'empêchaient pas que chaque année les souffrances ne devinssent plus vives: les mécontentements irlandais, le fanatisme religieux, l'ambition des agitateurs ou des utopistes démocrates ne pouvaient manquer de s'y mêler. Le paupérisme et avec lui la taxe des pauvres grandissaient sans mesure: les ouvriers sans ouvrage ou médiocrement rétribués s'en prenaient avec cette opiniâtreté stupide qui caractérise l'ignorance aux impôts, aux machines, aux ministres, au parlement, au roi: des associations secrètes de Spencéens, le club de Hampden faisaient entendre le mot, *irrespectueux* selon Castlereagh, de refus de l'impôt: enfin à Londres était l'union générale des métiers, divisée en un nombre considérable de sociétés particulières et toute organisée. Le mot de réforme parlementaire récapitulait tous les autres. Dès l'automne de 1816, une conspiration s'était formée pour ouvrir les prisons, corrompre les soldats, brûler les casernes, attaquer la tour de Londres; et elle se proposait comme but le partage des terres et un nivellement universel. Les années 1817 et 1818 furent remplies d'émeutes ou de rassemblements terribles de la part des masses souffrantes, de mesures extraordinaires ou exceptionnelles de la part des ministres: on sollicitait, et l'on obtenait la suspension de l'*Habeas corpus*, un Alien bill plus sévère que jamais. Sur ces entrefaites les mécontents s'assemblaient à York, à Manchester, rédigeaient des pétitions que cent mille signataires devaient porter à Londres, résolus à ne quitter cette capitale qu'après avoir établi une espèce de république. Castlereagh donna l'exemple de beaucoup de fermeté dans la manière dont il soutint les demandes de bills exceptionnels; et il n'en mit pas moins dans toutes les mesures spéciales qui suivirent. Ses collègues, il est vrai, le secondèrent très-bien. Le pays fut couvert de yeomanry; plusieurs meneurs furent arrêtés, des clubs furent dissous, des correspondances interceptées. La tranquillité, sinon l'ordre, fut un peu rétablie. Cependant les rassemblements de Birmingham, de Nottingham, de Derby, témoignaient assez que rien n'était fini. Aussi est-ce bien à tort qu'au commencement de 1818 on contestait à lord Castlereagh l'opportunité des mesures illégales qu'il avait prises pour déjouer les menées révolutionnaires. Il est vrai qu'au

moment où il sollicitait, vu la gravité des circonstances, un bill d'indemnité, c'était une maladresse de dire que jamais ces circonstances n'avaient présenté de dangers. Le bill contre les étrangers fut aussi mis en scène d'une manière qui fait peu d'honneur à la sagacité de Castlereagh. Adopté par la chambre des communes, il fut amendé par la chambre des pairs; ce qui causa des lenteurs fort contraires aux vues du ministère. Un statut de Jacques II déclarait anglais *ipso facto* quiconque verserait des fonds à la banque d'Edimbourg. Lord Sydmouth ayant rappelé ce statut et montré combien il était facile à l'aide de cette vieille loi d'éluder le nouveau bill, un amendement fut proposé sur-le-champ, et le statut qui déplaisait aux ministres se trouva abroli. Malheureusement lorsque le bill amendé revint à la chambre basse, sir James Mackintosh fit remarquer que cette addition était nulle de plein droit, l'initiative en mesures financières appartenant exclusivement à la chambre des communes. Castlereagh se vit donc obligé de remporter son bill et d'en faire élaborer un autre qui fut voté d'urgence. Mais, pendant ces incidents, tout étranger qui avait cent livres sterling à sa disposition avait placé à la banque d'Edimbourg, et les estafettes de cette banque s'étaient multipliés sur la route. C'est encore Castlereagh qui vint, le 13 mars 1818, demander à la chambre des communes, prévenue par un message du régent des prochains mariages de deux de ses frères, une augmentation de pension pour les princes, fils du roi. L'intention primitive avait été de solliciter cinq cent mille livres pour le duc de Clarence, et trois cent mille pour chacun des autres ducs. Mais la froideur avec laquelle ces ouvertures furent accueillies dans des comités préalables décida le ministre à ne présenter que des chiffres moindres de moitié. Encore la chambre se montra-t-elle avare au point de ne vouloir donner que cent cinquante mille livres au premier ainsi qu'aux autres. Ce résultat mécontenta tellement le duc de Clarence que bientôt Castlereagh dut déclarer de sa part qu'il renonçait au mariage projeté en même temps qu'à l'allocation insuffisante votée par la chambre Toutefois on ne revint point sur le vote, et ce mariage se fit comme si Castlereagh eût emporté les cinq cent mille livres. L'année 1819 ne fut marquée que par de nouveaux rassemblements parmi lesquels celui de Stockport inspira des craintes vives. La yeomanry fut augmentée, une levée extraordinaire de onze mille hommes fut votée: plus de cent mille hommes armés couvraient la surface des cinquante-deux comtés, jadis gardés par moins de quarante. Le retour des troupes anglaises qui vidaient le sol de la France avait contribué à cette augmentation. Mais comme après le congrès le ministre avait annoncé le licenciement de trente-trois mille hommes, on avait été obligé, tandis qu'on licenciait d'une part, de procéder à des levées de l'autre. Au reste la mesure même du licenciement produisit un autre effet: beaucoup d'officiers allèrent joindre les Hispano-Américains, dont ils accélérèrent l'émancipation et surtout la reconnaissance, quoique cette reconnaissance ne dût pas être l'ouvrage de Castlereagh. La même année fut marquée par une vive réclamation à propos de l'affaire d'Arbuthnot et d'Ambriston, mis à mort par les Amé-

ricains de l'Union, pour avoir été trouvés dans un parti de Séminoles, peut-être contre leur gré, très-probablement sans intentions hostiles. On eût voulu que le cabinet de Londres soutînt la dignité de la nation, en exigeant le désaveu de cet attentat au droit des gens et la punition de ses auteurs. En 1820, la mort de George III et l'avènement du régent sous le nom de George IV donnèrent lieu à la tentative imprudente de la reine qui voulut jouir en Angleterre des honneurs qu'elle regardait comme dus à son rang. Le cabinet et le roi se conduisirent dans cette circonstance avec autant de convenance que de fermeté (*Voy.* Caroline, dans ce vol., p. 207). Castlereagh et lord Liverpool envoyèrent M. Brougham sur le continent pour bien faire comprendre à la princesse que l'irrévocable volonté de son époux était de ne point l'admettre près de lui, et que contre cette volonté viendraient se briser toutes ses tentatives : qu'elle consentît donc à vivre sur le continent, à garder un *incognito* qui dispensât les ambassadeurs britanniques de difficultés perpétuelles sur l'étiquette, et à recevoir par an une pension plus forte que celle qui avait été allouée à la princesse de Galles. Lorsque Caroline, méprisant de sages avis, parut brusquement à Douvres, puis à Londres, où tant d'acclamations s'élevèrent sur son passage et où sa présence semblait un moyen si facile d'embraser tous ces éléments combustibles, ils essayèrent encore de nouer avec elle des négociations, et Castlereagh surtout montra les plus grands ménagements dans les réponses qu'il lui adressa ; mais tout fut inutile. Alors le ministre ne balança plus. Comprenant que l'enthousiasme pour la reine tomberait devant des faits de la nature de ceux qui seraient prouvés contre elle, et auxquels jusqu'alors le peuple refusait de croire, il consentit et fit consentir le roi au scandale d'une enquête devant la chambre des lords. Ainsi, dans toute cette affaire, Castlereagh, comme la majeure partie du cabinet, fut constamment pour le roi et contre la reine, mais sans manquer en rien aux égards dus à une personne d'un rang si élevé. De plus il mit souvent de l'habileté dans la manière de conduire le procès, et les menées politiques qui le compliquèrent trouvèrent en lui un adversaire infatigable. Il ne craignit point, pour dissiper les rassemblements, d'avoir recours à la force. En revanche, c'est lui qui, de tous les hommes placés à la tête des affaires était désigné au peuple comme le plus digne de sa haine et de ses rigueurs. Les vitres de son hôtel et les stores de sa voiture furent brisés à coups de pierres. Toutefois la solennité de l'enquête n'amena qu'un succès douteux à juste titre, regardé par le ministère comme une défaite, et le bill fut ajourné à six mois, c'est-à-dire indéfiniment. Peut-être en cette occasion Castlereagh avait-il eu le tort de ne pas assez sentir et surtout de ne pas faire sentir au roi que la seconde partie du bill, celle qui, outre la dégradation du titre de reine prononçait le divorce, donnerait lieu à des hésitations de conscience de la part des prélats, et finalement au rejet ou à un succès insignifiant. Cet échec n'empêcha ni Castlereagh de faire évincer Canning, qui s'était prononcé avec quelque énergie en faveur de la reine, ni le gouvernement en masse de promettre que le bill reparaîtrait l'année suivante ; et en attendant, la reine, dont le nom avait déjà été rayé de la liturgie, ne put

obtenir d'être couronnée avec le roi (1821). Peu de temps après, sa mort survint, trop tard pour elle et pour sa gloire. Il est inutile sans doute de réfuter les bruits sinistres qui coururent à propos de cette mort. La reine ne pouvait plus occasioner autant de troubles qu'elle en avait causé, les prétextes commençaient à manquer ; les faits résultant de l'enquête tout simples qu'ils eussent pu paraître en Italie, ou par comparaison avec ce qui les avait amenés, n'étaient pas de nature à être vus avec indulgence en Angleterre ; et Castlereagh, qui avait fait tête au premier orage, n'avait rien à redouter des bourrasques qui suivraient. Mais des incidents bien autrement importants étaient venus, dans cette même année 1820, obscurcir l'horizon politique. Les révolutions d'Espagne, de Naples, de Portugal, que peu après (1821) devait suivre celle du Piémont, menaçaient d'ébranler l'édifice reconstruit par la Sainte-Alliance. Les trois puissances signataires de cet acte fondamental s'assemblèrent au congrès de Troppau, et y formulèrent leurs principes par une déclaration qui devait être féconde en corollaires, et qu'ils envoyèrent au ministère de la Grande-Bretagne dans la persuasion sincère ou feinte que le cabinet de Saint-James partageait ces idées. Conclusion bien juste si effectivement le régent avait dit vrai en 1815, lorsqu'il s'annonçait comme complètement de l'avis des souverains sur les dogmes politiques de la Sainte-Alliance, et s'il n'avait pas changé depuis. Mais l'accueil que l'opinion anglaise avait fait à la nouvelle des trois révolutions, joint aux circonstances qui commandaient de ménager l'opinion du pays, et peut-être aussi à l'instinct confus que toute cette politique continentale, qui implicitement contenait un anathème contre l'Angleterre, finirait par une attaque directe contre la constitution, et en conséquence contre l'existence britannique, obligèrent Castlereagh de ne pas approuver aveuglément la marche suivie par les cours. En mai 1820, il désapprouvait déjà l'idée d'un congrès comme impolitique, bornait l'influence à exercer dans la Péninsule à des insinuations très-circonspectes par la voie des ambassadeurs isolés, niait que l'état nouveau de l'Espagne, séparée comme elle l'est de l'Europe par sa position et ses mœurs, pût être contagieux pour d'autres pays, prononçait le mot de non intervention, enfin arrivant à l'alliance de l'Angleterre et des trois cours dont on cherchait à faire voir l'identité d'intérêts avec la Sainte-Alliance, disait que le but des alliés avait été uniquement le renversement de la domination militaire de la France, et le rétablissement de l'équilibre en Europe, que jamais elle n'avait été destinée à devenir une union pour le gouvernement du monde ou l'inspection des affaires intérieures des autres états. « Nous serons toujours à notre place, ajoutait-il, quand un danger « réel menacera l'Europe ; mais l'An- « gleterre ne peut ni ne veut agir « d'après des principes de précau- « tions abstraits et spéculatifs. L'al- « liance qui existe n'avait pas ce « but dans l'origine. Elle n'a jamais « été ainsi expliquée au parlement. « Et si elle l'eût été ainsi, le par- « lement ne lui eût jamais donné sa « sanction. Ce serait maintenant une « violation de la foi, si les minis- « tres admettaient une interpréta- « tion, etc. » Castlereagh répondit à la communication de Troppau avec beaucoup de réserve, mais

avec une désapprobation évidente. Le congrès de Laybach n'en eut pas moins lieu au commencement de 1821 ; et dès le 2 février, c'est-à-dire avant la clôture des congrès, les soldats autrichiens étaient en marche vers les Abruzzes et la Terre de Labour. La soumission fut complète, au moins dans l'Italie continentale, dès le commencement de mars ; et le 12 les ministres des trois puissances adressèrent, avec la déclaration du congrès de Laybach, une circulaire annonçant pour l'année suivante la convocation d'un autre congrès contre la révolution espagnole, et qui posait les principes du droit divin plus nettement encore, en les résumant par cette phrase : « Les changements utiles ou nécessaires dans la législation et dans l'administration des états ne doivent émaner que de la volonté libre, de l'impulsion éclairée et réfléchie de ceux que *Dieu a rendus responsables du pouvoir.* » Ce dernier document excita les clameurs de l'opposition, et en répondant à M. Whartley qui désirait, non que la nation prît des mesures hostiles contre les illustres auteurs de la circulaire, mais que la chambre exprimât une désapprobation formelle qui ne manquerait pas de produire beaucoup d'effet sur le continent, Castlereagh, tout en repoussant le vœu du préopinant, était obligé, pour désarmer la susceptibilité de la chambre, d'exprimer à la tribune cette désapprobation qu'il craignait de voir consigner dans une pièce écrite : « Il ne peut exister en « Europe aucun doute sur les senti- « ments de l'Angleterre, et je déclare « sans scrupule que je désapprouve les « principes émis dans les documents « dont il s'agit. Je ne puis reconnaî- « tre qu'une puissance ait le droit de « se mêler des affaires d'une autre « puissance, parce que celle-ci a fait « dans son gouvernement des chan- « gements désapprouvés par la pre- « mière. Il n'est pas permis de s'éri- « ger ainsi en tribunal suprême pour « juger les affaires d'autrui, sans « s'arroger un pouvoir qui est à-la- « fois contraire aux lois des nations « et aux règles du sens commun. « Je pense donc qu'en faisant adop- « ter aux monarques des principes « contraires à la saine politique, on « leur a donné un mauvais conseil ; « mais je pense aussi qu'ils n'ont été « mus que par le désir sincère de « conserver la tranquillité en Europe, « et n'ont point eu l'intention d'a- « grandir leur territoire ; et, en émet- « tant les principes que je désap- « prouve, ils ont fait connaître le « danger dont ils se croyaient mena- « cés par l'esprit révolutionnaire. Je « dois faire observer que je ne veux « pas confondre les révolutions justes « et nécessaires avec cet esprit d'a- « narchie et de bouleversement to- « tal qui a trouvé des partisans « même dans cette chambre. Nous « avons eu nos révolutions, mais « nous ne les avons jamais admirées « comme révolutions ; nous n'avons « jamais voulu passer pour des révo- « lutionnaires, à moins que nos li- « bertés n'aient été violées. » L'annonce du congrès contre la Péninsule donna bientôt à Castlereagh des soucis d'un autre genre. Ce congrès fut ultérieurement fixé à Vérone. Il ne tarda pas à s'apercevoir que seul il pouvait soutenir à cette grande conférence les intérêts de la Grande-Bretagne. Comment donner à un plénipotentiaire des instructions en opposition avec son langage ostensible, quand à tout moment il pouvait être obligé de faire voir ces instruc-

tions aux chambres? Puis quel juste milieu tenir entre des systèmes qui se partageaient l'Europe, entre l'absolutisme personnifié dans la puissance du continent, et la liberté oligarchique inhérente à la constitution anglaise? D'ailleurs, que de questions secondaires enfermées dans la question principale! L'intérêt de l'Angleterre était-il bien de laisser une alliance, sainte ou non, monarchique ou autre, étouffer par toute l'Europe ce qui pouvait limiter un peu sa toute-puissance, jeter à tout propos son sabre dans la balance, se créer un nom populaire de terreur devant lequel on se tût, et décider de Potsdam, de Schœnbrunn, de Viatka, ce qu'on ferait, ce qu'on ne ferait pas, à Turin, à Naples, à Lisbonne, à Cadix, le tout sans se mettre en peine du consentement de l'Angleterre! Puis combien d'autres incidents encore, les colonies espagnoles d'Amérique, les affaires d'Orient, l'insurrection grecque, la rupture toujours imminente de la Russie et de la Porte! Tandis qu'il était absorbé dans ce labyrinthe de questions qu'il ne devait ni résoudre ni même traiter à Vérone, les affaires intérieures de l'Angleterre exigeaient encore toute son attention. En 1821, il portait à la chambre des communes et, appuyé de Canning son collègue, soutenait contre un autre collègue, M. Peel, le bill d'admission pour les pairs catholiques à la chambre des lords. Le bill passait en effet à la chambre basse, mais pour échouer à la chambre haute. Le budget, la reprise des paiements de la banque en numéraire, la baisse des produits de l'agriculture et les remèdes à employer en cette occasion l'occupèrent aussi très-fortement. Mais les épouvantables excès dont l'Irlande redevint le théâtre au bout de cette année et au commencement de l'autre, immédiatement après le rejet du bill catholique et au milieu des cris de joie des *Orange-Men*, causèrent des embarras plus grands encore au gouvernement. Des bandes de cinq à six mille hommes, sous le nom de *Whyteboys*, à cause du ruban blanc qui les distinguait, pillaient, incendiaient, égorgeaient. Ils avaient des munitions, des armes; la yeomanry du pays ne suffisait plus. L'emploi de la troupe de ligne devint nécessaire, mais les Whyteboys en étaient venus au point de soutenir l'attaque des troupes : à Macroon (comté de Cork) quatre à cinq cents femmes et enfants prirent part à un combat. La victoire, il est vrai, restait aux troupes : on faisait des prisonniers, on en fusillait par douzaines; mais il en restait cent fois plus qu'on n'en avait pris, et des représailles plus horribles étaient les seuls résultats qu'on obtînt. Le lord lieutenant d'Irlande (c'était Wellington) demanda qu'on l'armât, dans le plus court délai, de pouvoirs extraordinaires. Castlereagh lui fit accorder tout ce qu'il voulut, la suspension de l'*habeas corpus*, l'acte d'insurrection, l'ancienne loi d'Irlande connue sous le nom de *vhyteboy act* et dont une clause, pour n'en citer qu'une, porte que tout individu trouvé absent de sa maison entre le coucher et le lever du soleil encourt la peine de la déportation pour sept ans; et cela non sur le verdict du jury, mais sur l'arrêt des magistrats. Il proposa ensuite un plan pour la réduction des dépenses et le soulagement de l'agriculture, plan tout opposé à celui des whigs et radicaux. Il consistait à opérer dans les dépenses de l'armée, de la marine et de la liste civile une

diminution de cinquante millions ; à convertir les cinq pour cent en quatre, ce qui présenterait immédiatement sur le chiffre des intérêts annuels un abaissement de trente-cinq millions ; à supprimer non pas toutes les taxes, mais seulement la taxe additionnelle sur la drèche, d'où résulterait encore un autre allègement de trente-cinq millions ; à porter sur l'amortissement les cinquante millions provenant de la première économie, ce qui augmenterait la confiance, ferait hausser les fonds, et baisserait l'intérêt ; enfin à faire avancer soixante-quinze millions par la banque, soit pour opérer sur l'amortissement, soit comme prêt aux agriculteurs ou simples avances aux paroisses qu'écrasait la taxe des pauvres. Malgré les systèmes contraires présentés par l'opposition, le plan à peu de modifications près fut adopté. Après le budget, quelques résolutions relatives aux propriétaires des grains exigèrent encore les efforts de son éloquence. La principale aurait conféré au gouvernement la faculté d'émettre des bons de l'échiquier pour vingt-cinq millions afin de faire des avances à l'agriculture sur dépôt de blé, lorsque le prix serait au-dessous de soixante-quinze francs le quarter (les huit boisseaux anglais). Castlereagh ici soutenait l'opinion du comité d'agriculture, non la sienne, et il présentait le bill comme essai plutôt qu'autrement. La chambre le rejeta. La question catholique se représenta encore, mais cette fois c'est Canning qui l'introduisit : les débats furent très-animés et très-brillants. Castlereagh n'y prit que peu de part, et simplement pour émettre l'opinion que, quoique la nation en général tendît à voir l'admission des catholiques dans le parlement avec beaucoup moins d'inquiétude qu'à toute autre époque, mieux vaudrait ne pas trop précipiter cette mesure générale, qui serait plus assurée et plus féconde en résultats si elle était reculée de quelques années. Les détails sur le bill de commerce et de navigation, sur le bill des étrangers auquel Castlereagh prit une part assez vive, enfin sur l'ensemble du budget, terminèrent cette laborieuse session. Le roi en personne vint en faire la clôture le 6 août, et quatre jours après partit pour l'Ecosse. Castlereagh s'apprêtait à passer sur le continent, à la fin de la semaine suivante, et à se rendre au congrès de Vérone dont l'ouverture avait été fixée pour le 12, lorsque ses amis commencèrent à remarquer un changement extraordinaire dans ses manières. Depuis quelque temps les contradictions qu'il essuyait à la chambre lui causaient une irritation plus vive. Dans les débats sur le bill de surannation il répondit à une assertion de son collègue par une exclamation qu'on put regarder comme un démenti, forme bien opposée aux manières polies que tout le monde lui connaissait. Le 9, en prenant congé du roi, il laissa tomber des propos si incohérents que S. M. en fut alarmée et en écrivit à lord Liverpool. Wellington, M. de Châteaubriand et quelques autres personnes avaient été surprises du trouble de son esprit et de son regard. On se mit à le surveiller, quoique en évitant de lui donner l'éveil, et l'on appela son médecin Bankhead. Lui-même se sentait extrêmement affaissé, se plaignait d'une oppression de tête, et, après avoir perdu sept onces de sang par l'application des ventouses, et pris un peu de thé, supplia son médecin de venir, le lendemain sa-

medi 10, le voir à North-Cray. Bankhead s'y rendit en effet, le trouva un peu mieux, quoique obligé de garder le lit, mais dur, sévère, impatient, capricieux. Le dimanche les signes de l'aliénation mentale étaient plus caractéristiques, mais intermittents : il semblait redouter un spectre, et à l'aspect de sa femme s'entretenant avec le docteur s'écriait : « Je suis sûr que vous conspirez contre moi » ! Le soir il fut plus tranquille ; cependant on avait enlevé d'autour de lui les pistolets, les rasoirs, tous les instruments avec lesquels il eût pu chercher à se tuer. Sa femme passa la nuit dans sa chambre. Le lundi au matin il sonna, trouva mauvais qu'on obéît à son avertissement, déjeuna, déclara le déjeuner détestable, sonna de nouveau, pria que l'on avertît le docteur de venir à lui, passa, au moment où sa femme le quittait, dans son cabinet de toilette, et quelques secondes après, semblant deviner que le docteur approchait, quoiqu'il lui tournât le dos, ou comme ayant attendu cet instant pour accomplir son dessein : « Bankhead, s'écria-t-il, laissez-moi tomber sur votre bras : tout est fini. » Le docteur le soutint un instant, puis ne pouvant résister à ce poids et le voyant mort, le laissa tomber et alla annoncer l'événement. Lorsqu'on vint, le sang jaillissait à flots : l'artère carotide et la jugulaire avaient été coupées avec une précision anatomique, à l'aide d'un petit couteau caché dans un porte-lettres qui avait échappé aux recherches des domestiques. Le roi apprit cette nouvelle le 15 à Edimbourg, deux heures après y avoir fait son entrée : il ordonna que l'on portât le corps à Westminster. Les obsèques eurent lieu le 20 avec la pompe accoutumée. On assure que, lorsque le doyen de Westminster reçut le corps, il s'éleva des cris de réprobation parmi la foule. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à tort ou à raison ; Castlereagh était haï de la masse. A la nouvelle de sa mort, on fit sonner les cloches d'une église de Londres en réjouissance de cet événement, et le jury acquitta les personnes coupables de cette indécence. Castlereagh était marquis de Londonderry, depuis le 4 avril 1820, époque de la mort de son père ; mais sa pairie était irlandaise et n'était pas au nombre des vingt-huit qui font partie du parlement britannique. Comme il est mort sans enfants, lord Stewart, son frère, lui a succédé à la pairie. Comme homme public, nous avons apprécié son caractère : ayant égard à tout ce qui se passait en Irlande et en Angleterre, on nous dispensera de réfuter les absurdes épithètes de Tibère, de ministre provocateur, de boucher de Manchester qui lui furent prodiguées par les radicaux. Comme orateur, il avait de la clarté, de la méthode ; il savait manier la parole, mais il était loin d'être éloquent ; il était pesant, prolixe, ennuyeux, et souvent il lui échappait des fautes de goût, des figures incohérentes et bizarres, sur lesquelles ses amis même étaient obligés de passer condamnation. Comme homme privé, il eût été impossible de trouver un courtisan plus achevé, un gentleman plus aimable, un interlocuteur à-la-fois plus noble et plus affable. Excellent époux, ami dévoué, il était de plus le bienfaiteur de tous les malheureux, et ses compatriotes de Down surtout ont eu à se louer de lui : des écoles, des églises, des établissements et surtout le joli bourg de Castlereagh, qui jadis était un hameau chétif, attesteront long-temps sa munificence. P—ot.

CATEL (Charles-Simon), compositeur français, naquit à l'Aigle (Orne), en 1770, et vint de bonne heure dans la capitale où l'entraînait sa vocation musicale. Depuis que le genre lyrique s'était modifié, que la mission d'écrire de grands opéras n'était plus exclusivement confiée soit à des organistes et maîtres de cathédrales, soit à des compositeurs nourris de leurs principes, on avait senti l'insuffisance de chanteurs pris dans les maîtrises; une école d'élèves s'établit d'abord au magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, et, vers 1784, le baron de Breteuil fonda aux Menus-Plaisirs une école royale de chant et de déclamation. Sacchini, sans rival à Paris depuis le départ de Gluck, ouvrit l'entrée d'un de ces établissements, peut-être même de l'un et de l'autre, au jeune Catel, à qui Gobert enseigna le piano, et Gossec l'harmonie, et qui bientôt devint l'élève favori, puis le collaborateur de ce dernier. Aussi lorsqu'en 1790, Sarrette s'étant chargé de former des débris de la musique des gardes-françaises la musique de la garde nationale, Gossec fut nommé compositeur en chef de cette milice bourgeoise, Catel obtint le titre de compositeur-adjoint. Il avait alors vingt ans. Gossec et Catel se distinguèrent également dans cette nouvelle carrière, par la composition d'un grand nombre de marches et de pas militaires. Ces morceaux, qui demandent une allure toute martiale et une chaleur toute juvénile, présentèrent, à partir de cette époque, quelque chose à-la-fois de plus riche et de plus chantant; c'est à Catel et à Gossec que doit être attribué ce progrès. En outre, Catel écrivit un *De profundis*, à grand orchestre, exécuté en 1792, pour la cérémonie funèbre que la garde nationale décerna au major-général Gouvion, et la musique de l'*Hymne à la Victoire*, composé par Ecouchard-Lebrun, à propos de la bataille de Fleurus. Le jeune compositeur en dirigea lui-même l'exécution aux Tuileries, le 4 messidor an II (juin 1794), à la fête de *l'Être Suprême*. Le *De profondis* pour Gouvion était le premier essai de symphonie et chœurs à grand orchestre, composés uniquement pour les instruments à vent. Cette innovation, tout en soulevant quelques objections, fut généralement goûtée, et l'Hymne à la Victoire achera d'en assurer la vogue. Depuis ce temps, la supériorité des instruments à vent sur les instruments à corde pour toute musique exécutée en plein air fut admise en principe; et tous les collègues de Catel dans les solennités de ce genre suivirent l'exemple qu'il venait de leur donner. L'année suivante (an III), lors de l'organisation du Conservatoire, encore formé par Sarrette des débris de la musique de la garde nationale, Catel y fut nommé professeur d'harmonie et d'accompagnement avec Berton. L'enseignement de la composition avait besoin d'une régénération complète : le système de la basse fondamentale de Rameau sur lequel d'Alembert, Jean-Jacques, et tant d'autres avaient écrit des volumes sans bien se comprendre, était abandonné. L'Italie et l'Allemagne se divisaient en diverses écoles, sans offrir aucun système positif. A Catel appartient le mérite d'avoir, sinon trouvé, au moins vulgarisé le premier les principes de la science des accords, tels qu'on les comprend aujourd'hui. Suivant cette théorie, il existe deux sortes d'accords qu'on

doit essentiellement distinguer, les accords naturels et les accords artificiels : les premiers produisent l'harmonie naturelle ; des seconds se déduit l'harmonie artificielle par le retard d'une ou de plusieurs parties. Cette idée n'est, comme on le voit, que l'extension de ce principe de contre-point, que la dissonance est le prolongement de la consonnance ; mais il suffit à Catel de la bien comprendre et de la bien exposer pour donner à l'harmonie une face entièrement neuve. De tous les professeurs du Conservatoire, nul ne concourut plus activement que lui à la rédaction des divers ouvrages théoriques, qui servent encore aujourd'hui de base à l'enseignement de toutes les parties de l'art musical. Ces nombreux travaux n'empêchèrent pas Catel de se produire avec un grand éclat dans une autre carrière, de se délasser du professorat par le théâtre, et au théâtre il compta presque tous ses ouvrages par des succès. Il était devenu, de professeur d'harmonie et d'accompagnement, professeur de composition et inspecteur au Conservatoire, lorsque les événements de 1814 amenèrent sa dissolution. Catel cessa ses fonctions, et il ne fut point compris dans la réorganisation. Ennemi des intrigues qui s'agitent dans la région du théâtre, il ne tarda pas non plus à s'y soustraire. Satisfait d'une fortune bornée, il se retira dans une jolie maison de campagne à Varennes, près Grosbois, et là, tant que duraient les beaux jours, entouré de la famille Sarrette, au sein de laquelle il venait passer quelques mois d'hiver à Paris, cultivant les roses avec amour, et partageant le reste de son temps entre la chasse, les échecs, le billard, il ne s'occupait plus de son art que comme plaisir, et ne voulait plus en entendre parler comme travail. Modéré dans ses opinions, mais attaché aux principes pour lesquels la révolution de 89 s'était faite, il accueillit celle de 1830 avec un certain enthousiasme, que glaça bientôt la crainte de voir se renouveler d'anciens excès. Cette terreur, que partageait Boïeldieu, son ami, son confrère et son voisin de campagne, attrista ses derniers jours. Il mourut à Paris, le 29 nov. 1830, sans s'être marié. Une vieille tante, toujours fidèle au costume de son village natal, tenait sa maison : il ne rougissait point de ce souvenir de son obscure naissance. Catel était depuis 1817 membre de l'Académie des Beaux-Arts, où il avait remplacé Méhul. Les ouvrages qu'il a rédigés pour l'enseignement sont : I. *Traité d'harmonie*, 1802, ouvrage adopté par le Conservatoire. II. *Principes d'harmonie et d'accompagnement à l'usage des jeunes élèves*. III. *Premier livre des principes de composition*. Ses opéras sont : 1° *Sémiramis*, en trois actes (1802) ; 2° *les Bayadères*, aussi en trois actes (1810) ; 3° *Zirphile et Fleur de myrte*, en deux actes (1818) ; 4° *Alexandre chez Apelle*, ballet en deux actes (1804). Ces quatre partitions ont été composées pour l'Académie-Royale de musique ; les suivantes appartiennent à l'Opéra-Comique ; 5° *les Artistes par occasion*, en un acte (1807) ; 6° *l'Auberge de Bagnères*, en trois actes (1807) ; 7° *les Aubergistes de qualité*, en trois actes (1812) ; 8° *le Premier en date*, en un acte (1814) ; 9° *Wallace*, en trois actes (1817) ; 10° *l'Officier enlevé*, en un acte (1819). Il faudrait, pour compléter le catalogue des travaux de Catel,

joindre à ces indications celle de ses œuvres de quintetti pour instruments à corde, et de ses *symphonies, ouvertures, quatuors*, etc., pour instruments à vent. Au milieu des Chérubini, des Méhul, des Berton, des Boïeldieu, des Lesueur, des Kreutzer, Catel eut son mérite spécial et son individualité nettement marquée. Le caractère de ses mélodies consistait dans une élégante et gracieuse pureté, celui de son harmonie dans une richesse sobre et bien entendue. Il savait l'art d'obtenir de grands effets avec les moyens les plus simples : il connaissait aussi celui de varier son style et de passer du grave au doux. Il y a loin sans doute de *Sémiramis* à *l'Auberge de Bagnères*. Dans ce dernier ouvrage, ainsi que dans les *Artistes par occasion*, Catel entreprit de donner aux formes de l'opéra-comique plus de développements et d'étendue : le finale de l'un de ces opéras et le trio de l'autre sont justement cités comme des modèles parfaits. Dans *Wallace*, le compositeur s'éleva peut-être encore plus haut, et, si le succès de cette partition d'un coloris si frais, d'une expression si tendre et si pathétique, fut moins soutenu que celui des précédentes, il faut s'en prendre au poème, œuvre plus que médiocre de ce jeune Saint-Marcellin, fils naturel de Fontanes, tué en duel si malheureusement. On a reproché à Catel de manquer d'invention. Ce reproche pourrait sembler juste, à en juger d'après le petit nombre de ses productions dramatiques, mais non d'après leur nature et leur qualité ; et, si Catel ne composa pas davantage, la raison s'en trouve bien moins dans l'indigence prétendue de son talent que dans la sagesse réelle de son esprit et de son âme. L'homme en lui fut au moins égal, sinon supérieur à l'artiste. Eminemment bon et sincère, spirituel et modeste, différent en ce point de la plupart des artistes, que leur gloire passée ne satisfait pas, et qui se croient toujours capables d'en acquérir une nouvelle, Catel avait la prudence de s'en tenir aux productions de son jeune âge et de son âge mûr. Si par hasard on le sollicitait de se remettre à l'œuvre, si un auteur le pressait d'accepter un poème et d'en écrire la musique, il s'appliquait à chercher toutes les raisons qui pouvaient légitimer son refus. Une fois seulement il céda aux instances ; il reprit sa belle partition de *Wallace* dont on avait refait le poème, mais il perdit ses peines et n'eut qu'à se repentir d'avoir dérogé à ses habitudes : *Wallace* ne fut pas remonté. Catel eut part, avec Cherubini, Boïeldieu et Nicolo, à la musique d'une pièce de circonstance en un acte, paroles de MM. de Chazet et Dupaty, *le Siège de Mézières*, joué en fév. 1814 ; c'est le seul ouvrage de ce genre auquel il ait travaillé. Plusieurs de ses anciens morceaux de musique militaire ont été insérés dans un recueil à l'usage des fêtes nationales, publié en 1821.

M—s—s et P—ot.

CATHELINOT ou **CATELINOT** (Dom Ildefonse), savant bénédictin, naquit à Paris le 5 mai 1671 (1). Après avoir terminé les épreuves du noviciat, il fit profession à Saint-Mansuy. Son ardeur pour l'étude l'ayant bientôt fait connaître, il fut appelé par ses supérieurs à

(1) Cette date est celle que donne D. J. François dans la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*. Cependant Cathelinot dans sa lettre du 13 février 1754 à l'abbé de Saint-Emérand, dit qu'il était âgé de quatre-vingt-trois ans dix mois, ce qui reporte sa naissance au 13 avril 1670.

l'abbaye de Senones qui était pour la congrégation de Saint-Vannes, ce que l'abbaye de Saint-Germain était pour celle de Saint-Maur. Il y travailla pendant un grand nombre d'années sous la direction de D. Calmet, et composa plusieurs ouvrages considérables qui sont restés inédits. Froben, abbé de Saint-Emeran de Ratisbonne, informé que Cathelinot avait eu le projet de donner une nouvelle édition des *œuvres* d'Alcuin, offrit de lui céder les recherches qu'il avait faites lui-même sur cet écrivain. Cathelinot répondit, le 13 février 1754, que son édition d'Alcuin était prête depuis 1745, mais qu'il n'avait encore pu trouver aucun imprimeur qui voulut s'en charger. « On ne veut plus, dit-il, dans nos pays que des livres français; les latins relégués dans les bibliothèques sont abandonnés à la poussière et aux vers. » Quoique parvenu à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il ne s'était aperçu d'aucun affaiblissement dans ses facultés, et il continuait de se livrer à l'étude (Voy. *Alcuini opera præf. general.*, VIII). Trois ans après, suivant Formey (*France litt.*, 1757), Cathelinot était tombé en enfance, et il mourut nonagénaire à Saint-Mihiel vers 1760. Ce savant religieux est l'auteur du *Supplément à la Bibliothèque sacrée* de D. Calmet, inséré dans son *Dictionnaire de la Bible*. C'est le seul de ses nombreux ouvrages qui soit imprimé (1). Les curieux trouveront la liste de ses productions dans la *Biblioth. de Lorraine*, 247. On se contentera d'indiquer ici les titres de celles qui peuvent présenter encore quelque intérêt : 1° les *Tables de la Bibliothèque ecclésiastique* de L. Ellies Dupin, 4 vol. in-4°; 2° *Bibliothèque sacrée*, 3 vol. in-fol.; 3° *Historia litteraria benedictina*, 3 vol. in-fol.; 4° *Traité de la manière de ranger les livres dans une bibliothèque et d'en dresser les catalogues*; 5° *Remarques sur un ancien martyrologe de l'abbaye de Senones*. Tous ces ouvrages, conservés dans les maisons de son ordre en Lorraine, doivent se retrouver dans les bibliothèques d'Epinal, de Saint-Dié, de Nancy, etc. W—s.

(2) On ne peut avec Barbier, *Examen critique*, 275, placer parmi les ouvrages imprimés de Cathelinot les *Lettres spirituelles* de Bossuet, parce qu'elles ont été publiées, en 1746, sur une copie assez défectueuse qu'en avait faite ce religieux.

CATHERINE PAULOWNA, reine de Wurtemberg, était la quatrième fille de Paul Ier, empereur de Russie. Elle naquit à Saint-Pétersbourg, le 21 mai 1788, et reçut une éducation distinguée sous la direction éclairée de sa mère. Lorsque Napoléon, parvenu au faîte des grandeurs et de la puissance, voulut consacrer l'admission de sa race au rang des dynasties, par son alliance avec l'une des familles souveraines de l'Europe, ses premières vues se portèrent sur celle de Russie, et il fit demander en mariage la grande-duchesse Anne (1). Alexandre, au rapport de Napoléon lui-même, « sembla tergiverser d'abord; il lui fallait quelque temps pour se prononcer; sa sœur était *bien jeune*, et puis il lui fallait le con-

(1) Autre sœur d'Alexandre, cinquième et dernière fille de Paul Ier, née le 18 janvier 1795. Quelques auteurs ont prétendu que c'était la grande-duchesse Catherine elle-même qui avait été demandée par Napoléon; mais le témoignage de celui-ci, qui nous semble concluant à cet égard, établit que son choix s'était fixé sur la princesse Anne. (Voy. le *Journal du docteur O'Meara*, 1822, tome II, p. 397.) Ce point historique nous semble d'ailleurs assez indifférent à éclaircir, puisque son incertitude ne portant que sur deux princesses à peu près de même âge n'infirme aucunement la certitude du fait principal.

sentement de sa mère . . ., qui était des plus passionnées contre Napoléon (2). » Cette répugnance d'Alexandre, faiblement déguisée, fit manquer le projet d'alliance, et l'on prétend que le caractère ferme et décidé de Catherine, l'ascendant qu'elle avait déjà sur l'esprit de son frère, contribuèrent puissamment à l'affermir dans sa propre aversion. Le 30 avril 1809, elle épousa Pierre-Frédéric-Georges, duc d'Oldenbourg, dont elle eut deux fils, et qui lui fut enlevé, le 27 déc. 1812, par une fièvre pestilentielle qu'il avait gagnée en visitant les hôpitaux militaires. Objet de l'affection particulière d'Alexandre, cette princesse, devenue veuve, ne le quitta plus ; elle l'accompagna dans ses campagnes de 1813 et 1814, le suivit en France, en Angleterre, en Allemagne, jouissant de sa confiance la plus entière et paraissant avoir beaucoup d'influence sur lui. Pendant son séjour en Angleterre (mai et juin 1814), elle contribua beaucoup à faire rompre le mariage projeté entre la princesse Charlotte et le prince d'Orange qui, depuis, épousa la grande-duchesse Anne, sœur de Catherine Paulowna. On assure encore qu'après le rétablissement de Louis XVIII sur le trône de France, Alexandre aurait vu avec plaisir l'union de sa famille avec celle des Bourbons, cimentée par le mariage du duc de Berri avec sa sœur bien-aimée ; mais on ajoute que les propositions qu'il fit faire à cet égard furent froidement accueillies, et que le chef de la maison de Bourbon rejeta, comme une mésalliance, toute idée de mélange entre son sang et celui des Romanoff (3). Cette faute, dans de telles circonstances, et pour un tel motif, nous paraîtrait si grande, que nous avons quelque peine à y ajouter foi. Quoi qu'il en soit, le prince royal de Wurtemberg, qui avait vu Catherine en Allemagne l'année précédente ; qui, en 1814, la revit à Paris, à Londres, puis à Vienne où elle jouait un rôle brillant dans les fêtes, et exerçait en même temps une influence considérable sur les décisions du congrès, fit demander sa main, le 23 avril 1815, par M. de Winzingerode, envoyé extraordinaire du roi de Wurtemberg ; et ce mariage, arrêté à Vienne entre l'empereur de Russie et le roi de Wurtemberg lui-même, fut célébré à Saint-Pétersbourg, le 24 janv. 1816. Le 30 octobre suivant, la mort de son père (*Voy.* Frédéric, au Supp.) plaça sur le trône l'époux de Catherine, Guillaume Ier, et le même jour cette princesse accoucha d'une fille. Le 17 juin 1818, naquit une seconde fille : ce sont les deux seuls rejetons de cette alliance. Catherine commençait à se faire chérir de ses nouveaux sujets, et voyait s'ouvrir devant elle une longue carrière de prospérité et de bonheur, lorsque, le 9 janvier 1819, elle mourut, après quelques jours de maladie, des suites d'un refroidissement causé par l'imprudence qu'elle eut de sortir à peine vêtue, dans la crainte

(2) *Mémorial de Sainte-Hélène*, 1823, in-12, tome X, p. 267.

(3) Il n'est que trop vrai que Louis XVIII montra plus que de la froideur pour cette alliance qu'Alexandre désirait si vivement, qu'il avait consenti à une abjuration de la religion grecque pour sa sœur. Seulement il voulait que cette abjuration ne se fît qu'en France ; Louis XVIII exigea qu'elle eût lieu avant l'arrivée de la princesse. On connaît assez le caractère de ce prince pour être assuré que ce ne fut pas là le motif réel. Mais ce n'était pas de la duchesse d'Oldenbourg qu'il s'agissait alors, c'était de la grande-duchesse Anne, qui depuis a épousé le prince d'Orange.

du feu qui venait de prendre au palais. Tous les écrivains qui ont parlé de cette princesse s'accordent à la dépeindre comme réunissant à une beauté et à une amabilité peu communes les qualités d'âme les plus précieuses. Elle était douée à-la-fois d'un esprit juste, vif, pénétrant; d'un caractère courageux, noble, généreux, et d'une énergie qui semble étrangère à son sexe. Elle avait hérité de l'inépuisable bonté de sa mère; et sa nouvelle patrie, qu'en si peu de temps elle avait dotée de plusieurs institutions utiles, déplora, avec tous ceux qui l'avaient connue, la fin prématurée de cette illustre princesse. F—ll.

CATINEAU-LAROCHE (Pierre-Marie Sébastien), né à Saint-Brieux, le 25 mars 1772, fit ses études à Poitiers. Des affaires d'intérêt, ou, suivant lui, le désir de fuir la révolution, l'ayant conduit à Saint-Domingue, sur la fin de 1791, il trouva cette colonie en feu, et, dans l'espoir d'opérer la réconciliation des partis qui s'entre-égorgeaient, il publia un journal intitulé : *L'Ami de la Paix et de l'Union*; mais comme il y choquait les préjugés des colons, il fut dénoncé au club du Port-au-Prince, puis aux tribunaux, emprisonné, mis en jugement; et il n'échappa à une condamnation capitale que sur les impératives réclamations des agents du roi. Arrivé au Cap-Français, il fut témoin de l'incendie de cette ville, des massacres qui s'y commirent, et il eût été une des victimes, si, de dix-sept Français qui s'étaient réfugiés dans un édifice dépendant de l'hôtel du gouvernement, il n'eût été le seul qui parvint à se sauver. Dégoûté des révolutions et des guerres civiles, il se rendit aux Etats-Unis, puis en Angleterre, et vint, en 1797, à Paris, où il publia son *Vocabulaire portatif de la langue française*, in-16, réimprimé sous ce titre : *Nouveau Dictionnaire de poche de la langue française, avec la prononciation, composé dans le système orthographique de Voltaire*, 1802, in-8° (1). L'auteur qui eut une imprimerie à Paris, de 1799 à 1804, fut éditeur de son livre qui, depuis, a eu cinq autres éditions à Poitiers, jusqu'en 1817. Un incendie ayant consumé son établissement où il n'employait que des orphelins tirés des hospices, il fut chargé par le gouvernement de coopérer à la rédaction de divers projets de réglements sur la presse et sur les professions qui s'y rattachent. Il s'y prononça pour un examen préalable, c'est-à-dire pour une censure indulgente, impartiale, préférable peut-être, dans l'intérêt de la propriété littéraire et de la tranquillité publique, à cette prétendue liberté illimitée soumise à tant de lois contradictoires, à tant de persécutions arbitraires, à tant de confiscations ou d'amendes ruineuses. Ce fut dans ce but qu'il publia seul : *Réflexions sur la librairie*, 1807, in-8°; et avec M. Bonnet : *Observations et projet de décret sur la librairie*, 1808, in-4°, ouvrages qui contribuèrent à la création de la direction de la librairie. En 1809, Catineau fut secrétaire-général des douanes en Autriche, et en 1810, il fut inspecteur-général en Illyrie. Chef de bureau à l'administration de la librairie, en 1811 et 1812, il eut mission du ministre de l'intérieur, dans les mêmes années, d'aller reconnaître

(1) L'auteur annonce que son Dictionnaire contient plus de *cinq mille mots*, ou omis dans le Dictionnaire de l'Académie, ou francisés depuis peu d'années.

en Italie, en Suisse et en Allemagne, l'état du commerce et de l'industrie comparativement à leur état en France. Ces voyages, ces recherches l'ayant mis à portée de remarquer les souffrances et le mécontentement des peuples alors sujets, ou forcément alliés de la France, il osa, dans divers mémoires mis sous les yeux de Napoléon, faire entrevoir une coalition générale contre la France, et conseiller de laisser les nations conquises ou alliées s'administrer dans leur propre intérêt, et non pas dans celui du fisc impérial. A son retour, il s'aperçut que sa franchise avait déplu, car il resta sans fonctions à la fin de 1812. Toutefois, en 1813, il fut nommé secrétaire-général du département de l'Aisne dont il suppléa le préfet absent au commencement de 1814, pendant l'invasion des Russes et des Prussiens. Il obtint à la restauration la sous-préfecture de Saint-Quentin et le titre de commissaire du roi pour l'administration du canal de ce nom; il perdit sa sous-préfecture dans les cent jours, et la recouvra en mai et juillet 1815, par suite des révolutions politiques de cette époque; mais peu de temps après, cédant à son goût pour les voyages, il parcourut les Etats-Unis et quelques colonies anglaises et espagnoles. De retour en France, et attaché, en 1819, au ministère des affaires étrangères, il fut chargé, comme commissaire du roi, d'explorer la Guiane française, et de rechercher les moyens de la peupler et de la coloniser. A son retour, il publia le résultat de ses observations sous ce titre : *Notice sur la Guiane française, suivie des motifs qui font désirer que la colonisation projetée sur la Mana, soit dirigée par une association en concurrence avec le gouvernement*, Paris, 1822. Dans ce compte-rendu, Catineau a signalé les abus, les actes arbitraires qui ont nui aux progrès, à la prospérité de cette colonie; mais le plan qu'il y propose de la peupler avec des Français d'Europe, bien qu'adopté après une longue et vive discussion, n'a pas réussi, soit que l'auteur n'en eût pas prévu toutes les difficultés, soit que ceux qui en ont commencé l'exécution aient négligé ou incomplètement rempli les conditions qu'il avait indiquées comme indispensables pour le succès. Catineau-Laroche fut oublié durant quelques années; mais enfin on lui donna la croix de la Légion-d'Honneur, et on le nomma, en 1826, chef de division au bureau du commerce et des colonies auprès du ministre des finances, et en janvier 1828, il devint commissaire-général au nouveau ministère du commerce, pour les renseignements à prendre dans les départements sur l'état du commerce et des manufactures. Mais il mourut à Paris, le 22 mai, des suites d'une attaque d'apoplexie et de paralysie. Catineau ne manquait ni d'instruction, ni de talents; mais il était pointilleux et tracassier. Son amour-propre excessif et ses prétentions outrées expliquent assez les vicissitudes de sa fortune. — Catineau (*Etienne-Pierre-Julien*), frère aîné du précédent, et né à Saint-Brieux, en 1769, fut associé à son imprimerie qu'il transporta depuis à Poitiers, où il a été aussi libraire pendant plusieurs années. Editeur de l'*Annuaire* pour l'année 1818, et des *Petites Affiches de la Vienne*, il publia, par livraisons, en 1822, in-8°, le *Procès du général Berton*. Accusé d'infidélité dans le compte-rendu de cette affaire, et traduit devant la cour

d'assises de Poitiers, il fut condamné par défaut, le 14 sept., à un mois de prison et mille francs d'amende, après avoir vu rejeter ses exceptions fondées sur ce que l'ouvrage incriminé n'était point périodique. Frappé d'apoplexie, il forma opposition, et la cause fut portée devant une autre série de la même cour d'assises, qui se déclara incompétente et condamna seulement Catineau aux dépens. La cour suprême ayant cassé ces deux arrêts en mars 1823, et renvoyé l'affaire devant la cour d'assises de Limoges, Catineau fut acquitté. Il a publié quelques mémoires relatifs à ce procès. En 1825, il inséra dans son Journal un *éloge funèbre de Cochon, comte de l'Apparent*, rédigé par le fils de ce dernier. Poursuivi comme ayant fait l'apologie du régicide dans une phrase où il disait que l'ancien conventionnel, l'ancien préfet de la Vienne, promu par le roi, en 1821, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, avait laissé à ses enfants l'exemple *d'une vie honorable*, Catineau fut condamné en police correctionnelle à trois mois de prison et trois mille fr. d'amende. Le procureur-général Mangin, ayant interjeté appel *à minimâ*, la cour royale de Poitiers confirma simplement le jugement en première instance, le 24 août 1825. Catineau en entendant cet arrêt qui, en le condamnant, condamnait réellement un acte de l'autorité royale, éprouva une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui fit perdre entièrement la mémoire, et le laissa dans un état complet d'idiotisme et d'insensibilité jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après. Il est auteur et éditeur d'un *Dictionnaire français-italien et italien-français*, Paris, 1825, 2 v. in-12.

A—T.

CATTAN ou **CATTANO** (Christophe de), connu des curieux par son traité de *géomance*, naquit dans le XVIe siècle, à Gênes, d'une famille patricienne. Entré jeune au service de France, il était homme d'armes dans la compagnie de M. de Thais ou Tays, celui probablement auquel Brantôme a consacré quelques lignes dans son chapitre des grands-maîtres de l'artillerie. Ce fut d'après les prières et les requêtes de M. de Thais, amateur des sciences occultes, que Cattan composa son traité pour s'en servir ou le communiquer à qui il lui plairait. Une copie de cet ouvrage étant tombée dans les mains de Gabriel Dupréau (*Voy.* ce nom, tom. XII), il résolut d'en faire jouir le public. Mais cette copie était défigurée par un si grand nombre de fautes que, pour les corriger et les extirper, il eut autant et plus de peine que s'il eût inventé et disposé l'œuvre même. On n'en sera pas surpris en pensant qu'aux erreurs multipliées d'un copiste ignorant, se joignaient encore celles de Cattan lui-même, qui, peu exercé dans notre langue, avait cependant écrit son ouvrage en français (1). Enfin, parut la *Géomance de Cattan, livre non moins plaisant et récréatif que d'ingénieuse invention pour savoir toutes choses présentes, passées et à advenir*, Paris, 1558, in-4°. Cette édition fut suivie au moins d'une seconde, Paris, 1567, même format. Les catalogues en citent une troisième de 1577. Dans un avertissement au lecteur, Cattan dit qu'il espère, avec l'aide de Dieu, mettre bientôt en lumière deux au-

(1) On s'est donc trompé en disant, d'après des renseignements inexacts, à l'art. *Dupréau*, qu'il avait traduit de l'italien l'ouvrage de Cattan.

tres ouvrages de sa composition, l'un de la *Physiognomie*, et l'autre de la *Chiromancie*; mais ils sont restés inédits. W—s.

CATTEAU-CALLEVILLE (Jean-Pierre-Guillaume), né, en 1759, à Angermunde dans l'électorat de Brandebourg, d'une famille de Français réfugiés, fut destiné dès l'enfance au ministère évangélique, et fit sous les yeux de son père de fort bonnes études qu'il acheva à Berlin, sous la surveillance de Formey qui le consacra lui-même. Catteau-Calleville se rendit en 1783 à Stockholm, pour y desservir l'église française réformée. Ayant obtenu un congé en 1788, il entreprit différents voyages en Allemagne, en France et en Suisse, dans l'intention d'acquérir de nouvelles connaissances. Il séjourna long-temps à Genève, où il se lia avec Bonnet et les historiens Gibbon et Mallet; il voyagea ensuite dans les contrées du Nord, et il en étudia avec soin les langues, l'histoire, et surtout la géographie. S'étant fixé à Paris en 1810, il renonça au ministère évangélique pour se consacrer tout entier à la culture des lettres. C'est dans cette capitale qu'il est mort, le 19 mai 1819, d'une attaque d'apoplexie en se faisant la barbe. Il était des deux académies de Stockholm, et chevalier des ordres de Wasa et de l'Étoile polaire. On a de lui : I. *Vie de Renée de France, duchesse de Ferrare*, Berlin, 1781, in-8°. II. *Bibliothèque suédoise*, Stockholm, 1784, in-8°. III. *Tableau général de la Suède*, Lausanne, 1789, 2 vol. in-8°. IV. *Tableau des états danois considérés sous les rapports du mécanisme social*, Paris, 1802, 3 vol. in-8°, avec carte. V. *Voyage en Allemagne et en Suède*, Paris, 1810, 3 vol. in-8°. VI. *Tableau de la mer Baltique*, Paris, 1812, 2 vol. in-8°, avec une carte de la mer et des contrées adjacentes. VII. *Histoire des révolutions de Norvège*, suivie du tableau de l'état actuel de ce pays et de ses rapports avec la Suède, Paris, 1818, 2 vol. in-8°, avec carte. VIII. *Histoire de Christine reine de Suède*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°. Catteau-Calleville a écrit dans divers journaux; et il a fait plusieurs articles de personnages du Nord pour les premiers volumes de la *Biographie universelle*. M—dj.

CATTI (Bernardino), poète latin, plus connu sous le nom de Lydius Cattus, était de Ravenne, et vivait au commencement du XVIe siècle. Il fit ses études à l'académie de Padoue, et il y reçut le laurier doctoral des mains de Jason Maino, célèbre jurisconsulte (*V.* Maino, tom. XXVI). En 1519, il remplissait à Cesène la charge de podestat. Il fut, en 1521, député par ses compatriotes près du pape Léon X; et, en 1524, il retourna près de ce pontife chargé d'une nouvelle mission. A de profondes connaissances en droit Catti joignit le goût des lettres, et il s'était fait une réputation par ses vers latins. Les meilleurs sont ceux qu'il a composés pour une jeune beauté dont il était épris. Il l'a célébrée sous le nom de Lydie ou *Lydia*; et ce fut pour ce motif qu'il prit celui de *Lydius*. Amateur de ces bagatelles difficiles qui n'ont guère de partisans que dans les siècles de décadence, il crut se faire un mérite de rechercher les rithmes les plus bizarres. Ainsi l'on trouve dans ses poésies des vers rétrogrades, des multiples, et des serpentins ou sotadiques, etc. Elles ont été publiées sous ce titre : *Lydi Catti carmina*

et eglogæ; Venise, 1502, in-8° (1). Ce volume assez rare est recherché. La pièce intitulée *Processus ordine judiciario inter Lydium de suo corde et amicam Lydiam*, rappelle les *Arrêts d'amour* de notre Martial d'Auvergne, qui peut en avoir fourni l'idée au poète de Ravenne (*Voy.* MARTIAL, tom. XXVII). On trouve des détails sur Catti dans les *Scrittori Ravennati* de Ginnani, I, 129-36. W—s.

CAUBLOT (HUBERT), né à Poinson-lès-Nogent le 3 nov. 1719, fut nommé, jeune encore, un des directeurs du séminaire de Langres. Il était fort instruit surtout dans les matières ecclésiastiques, le chant d'église et les cérémonies du culte. Dès long-temps il avait composé sa *Méthode de plain-chant* qui ne fut imprimée qu'en 1777, 1 vol. in-12. Cet ouvrage est regardé comme méthodique, savant et fort clair, et l'on y remarque l'enchaînement et la liaison des principes. Un autre ouvrage qui n'est pas sans mérite sortit aussi de la plume de l'abbé Caublot : c'est le *Cérémonial à l'usage du diocèse de Langres*, 1 vol. in-12. Cet ecclésiastique mourut à Langres le 1er avril 1781. D—B—S.

CAUCHON. *Voy.* MAUPAS, tom. XXVII.

CAULAINCOURT (ARMAND-AUGUSTIN-LOUIS de), duc de Vicence, naquit en 1773, d'une des plus anciennes et illustres familles de Picardie. Il entra au service, selon l'usage, dès sa première jeunesse. En 1792, son père, le marquis de Caulaincourt, lieutenant-général, dont il était aide-de-camp, ayant été destitué comme noble, il quitta aussi l'armée. L'année suivante, il se trouvait compris dans la levée qu'on nomma la première réquisition, et qui atteignait tous les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans. Le rang qu'avait occupé sa famille, le grade qu'il avait eu, étaient alors plutôt des motifs de proscription que des titres de faveur. Il partit comme simple soldat d'infanterie et supporta, avec patience et force d'âme, la rudesse de cet apprentissage, auquel il ne devait pas se croire appelé. Plus tard il passa dans la cavalerie et y parcourut les grades inférieurs. Son humble situation et l'accomplissement obscur de son service ne le dérobèrent point à la tyrannie révolutionnaire : il fut dénoncé et emprisonné. Par bonheur le geolier avait reçu autrefois des bienfaits de sa famille; inspiré par la reconnaissance, enhardi par la réputation de patriote énergique qu'il s'était faite, ce geolier se risqua à mettre Caulaincourt hors de prison : il rejoignit son corps, continua à se bien conduire; et, après le 9 thermidor, le général Hoche lui rendit son grade de capitaine. Aide-de-camp du général Aubert du Bayet, il le suivit à l'ambassade de Constantinople. En 1797, il revint en France chargé d'accompagner l'ambassadeur turc. Il obtint alors le grade de chef d'escadron, et fut aide-de-camp de son oncle, le général d'Harville. En 1799, il fut nommé colonel du second régiment de carabiniers, et fit, avec une grande distinction, à la tête de ce corps, la campagne de 1800, sous le général Moreau. Après la paix de Lunéville, le premier consul, qui dès lors, sans injuste ni puérile préférence, aimait à montrer que, parmi les rangs de notre vaillante armée, se trouvaient des hommes

(1) In-4° suivant M. Brunet, *Manuel du libraire*.

distingués par leur naissance et leurs manières, chargea Caulaincourt d'une mission en Russie. Il y précéda le général Hédouville nommé ambassadeur. Ce fut là qu'il commença à faire remarquer cette dignité dans les manières, cette gravité dans le langage, cette parfaite mesure qui l'appelaient à s'honorer dans la carrière diplomatique. Il plut beaucoup à l'empereur Alexandre, parcourut une partie de la Russie, rassembla d'utiles informations et donna ainsi à sa mission une importance qui fut remarquée. A son retour, le premier consul le prit pour aide-de-camp. Lorsque les Tuileries, même avant la proclamation de l'empire, commencèrent à prendre l'aspect et l'étiquette d'une cour, il fut chargé des fonctions de grand-écuyer. Au mois de mars 1804, au moment où des complots tramés à l'étranger menaçaient le premier consul, Caulaincourt reçut l'ordre de se rendre à Strasbourg, de passer la frontière avec un détachement, et de faire arrêter à Offenbourg, sur le territoire du duché de Bade, la baronne de Reich avec diverses autres personnes qu'on soupçonnait de prendre part à ces machinations. Au même instant, un autre détachement commandé par un autre officier, qui n'était en aucune façon subordonné à Caulaincourt, se porta sur la ville d'Ettenheim, et c'est là que fut saisi le duc d'Enghien. Peu de jours après, l'exécution soudaine et clandestine de ce malheureux prince vint glacer tous les esprits d'épouvante et d'horreur. Les circonstances de son arrestation et de sa mort restèrent incertaines et confuses. Toute publicité était alors comprimée; nulle explication claire et authentique ne pouvait démentir les soupçons, réfuter les calomnies, dissiper les préventions. Caulaincourt avait eu une mission au même moment, elle avait quelque analogie avec l'expédition faite à Ettenheim. Son nom était plus connu, il était aide-de-camp du premier consul, la malveillance de l'esprit émigré et contre-révolutionnaire se portait encore contre les hommes qui servaient le gouvernement et leur pays. L'arrestation et même la mort du duc d'Enghien s'attachèrent aussitôt au nom de Caulaincourt. Ce fut comme une sorte de clameur répandue de bouche en bouche sans discussion et sans contrôle; cette injustice de la renommée l'a poursuivi jusqu'à son dernier jour et a rendu sa vie amère. Il n'avait point caché la vive douleur que lui avait inspiré cet acte cruel; elle avait même paru aux yeux de tous ceux qui le connaissaient (1). Mais il ne renonça point à servir son pays et ne quitta pas la carrière ouverte aux espérances et à l'activité de sa jeunesse. Conformément à son caractère fier et réservé, il se raidit contre le préjugé auquel il se voyait en butte; sa vie entière, pensait-il, devait montrer qu'on n'avait pu songer à un homme de son caractère pour l'exécution d'un pareil ordre. Au mois de juillet 1804, lorsque le premier consul devint empereur, Caulaincourt fut revêtu de la charge de grand-écuyer. On le vit, à cette nouvelle et pompeuse cour, garder constamment un maintien plein de dignité et de réserve. On retrouvait en lui cette habitude de respect sans servilité, de zèle sans flatterie, d'obéissance éclairée, de fermeté dans le langage qui rappelait la tra-

(1) Le marquis de Thomé vint me voir le matin même du jour qui s'était levé sur le meurtre de la nuit, et il me dit: « Je sors de chez ce pauvre Caulaincourt; il est dans son lit, malade de chagrin, etc. » V—VE.

dition d'une monarchie, où le pouvoir absolu était tempéré par de nobles mœurs. Après avoir fait avec l'empereur les campagnes de 1805, 1806 et 1807, il fut choisi pour ambassadeur en Russie. Dans ce poste éminent on connut ce qu'il valait. Il gagna l'estime, l'amitié même et la confiance de l'empereur Alexandre, sans cesser, en aucune circonstance, de songer avant tout aux intérêts et à l'honneur de la France; sans se départir d'un dévouement éclairé à son souverain, sans être jamais enjôlé par les séduisantes et dangereuses caresses d'un grand et puissant prince, il obtint tous les succès que peuvent donner la loyauté du caractère, la convenance des manières et le calme du discernement. Mais la politique de l'empereur Napoléon ne pouvait s'accommoder long-temps d'une telle façon de conduire les affaires; en lui, la ruse venait souvent s'ajouter à la force. Un succès quelque grand et glorieux qu'eût pu le lui donner la victoire, n'était jamais qu'un point de départ pour obtenir un autre succès. Son activité, incapable de repos, s'exerçait à tromper tout autant qu'à combattre : c'était une alternative de merveilleuses victoires et d'usurpations accomplies après les traités, jusqu'au jour où elles rallumaient la guerre. Lorsque Caulaincourt reconnut la marche accoutumée de Napoléon, il ne voulut point lui servir d'instrument, ni faire profiter à ses ruses la confiance que son caractère lui avait acquise auprès d'Alexandre. Se refusant à tromper et même à se laisser tromper, il demanda son rappel et revint en 1811. Ses relations avec l'empereur furent curieuses à cette époque : alternativement traité avec froideur, menacé d'une apparence de disgrace, puis caressé et honoré, le maître tâchait soit de le séduire et de lui faire approuver ses projets, soit de lui faire croire qu'il y renonçait. Caulaincourt s'en tenait invariablement à la politique du bon sens et de la bonne foi. Il résistait sans peine aux froideurs et aux boutades, et savait même se défendre de cette conversation si habile, si spirituelle, si entraînante qui ne fut pas la moindre force du génie de Napoléon. La guerre de Russie, que Caulaincourt avait tant voulu prévenir, ou que du moins il ne comprenait point motivée sur de vaines et fausses allégations, commença enfin, au grand chagrin de tous les hommes sages, au milieu de leurs pronostics funestes. Il avait dit quels obstacles et quels dangers on trouverait. L'empereur Alexandre lui avait développé le plan de campagne indiqué, nécessité même par les distances, la disposition des lieux, les saisons et le caractère du peuple russe. Cette révélation, non pas d'un projet, mais de la fatale force des choses, n'avait pas été écoutée. La raison et la vérité ne pouvaient plus prévaloir sur l'infatuation qu'inspiraient tant de succès et tant de pouvoir. Dès que commença l'accomplissement de ce qu'il avait prédit et annoncé, la présence et l'attitude du grand-écuyer étaient comme un vivant reproche aux yeux de l'empereur, qui avait rejeté ses avertissements. Les rapports devinrent plus difficiles, les discours plus aigres, la vérité plus déplaisante; il y eut tel jour où Caulaincourt voulut quitter l'armée, et témoigna le désir d'aller commander une division en Espagne. Mais Napoléon avait toujours soin d'adoucir les impressions fâcheuses que sa parole avait faites sur un serviteur si ho-

norable et si dévoué. Après la bataille de la Moscowa et lorsqu'on fut arrivé à Moscou, Caulaincourt protesta encore contre l'illusion qu'on se faisait sur la possibilité de traiter avec l'empereur Alexandre, et conseilla de hâter le moment de la retraite. Lorsqu'après cette funeste marche de l'armée, qui vint finir au passage de la Bérésina, l'empereur prit la résolution de retourner rapidement en France à travers la Pologne et l'Allemagne, ce fut Caulaincourt qu'il choisit pour compagnon de voyage; ils montèrent dans un traîneau et arrivèrent à Paris à la fin de décembre 1812. Cette marque d'affection et d'intimité ne donna pas plus de crédit ni d'influence aux avis du grand-écuyer. Napoléon, repoussant l'avertissement sévère que venaient de lui signifier sa destinée et la raison, ne s'occupa qu'à ressaisir la domination absolue et universelle. Il se prépara à réparer par la guerre l'atteinte profonde qu'avaient reçue sa gloire et sa puissance. Selon sa coutume, il ne voulait traiter de la paix qu'avec le prestige et la menace de la victoire; et il refusa la médiation de l'Autriche. Plus tard, après les batailles de Lutzen et de Bautzen, toutes glorieuses qu'elles furent pour nos armes, il fallut pourtant reconnaître que ces victoires ne donnaient pas le moyen de dicter la paix. On en était venu enfin au moment où les peuples et les rois de l'Europe poussés à bout par tant d'abus de la force, de traités violés, d'occupations de territoires, de contributions de guerre, de destructions de royaumes, de renversements de dynasties; outragés sans cesse dans leur fierté, menacés dans leur avenir; convaincus maintenant que la soumission la plus humble ne donnait pas même de sécurité, ne voulaient plus, ne pouvaient plus négocier qu'en obtenant des garanties et rétablissant l'équilibre européen. Il y eut donc d'abord un armistice, puis un congrès fut indiqué à Prague; Caulaincourt et le comte de Narbonne étaient les plénipotentiaires de la France. L'un et l'autre comprenaient bien la situation nouvelle où se trouvait Napoléon; ils reconnaissaient combien était devenu vain et funeste un langage de hauteur et de menace qui n'imposait plus à l'Europe réduite à une défense désespérée, et qui avait déjà entrevu des chances de délivrance. Napoléon voyait aussi sans doute que la scène avait changé, mais il n'aurait plus été lui-même, s'il s'était résigné à sa position. La fortune l'avait sauvé tant de fois, qu'il mettait encore en elle une foi qui luttait contre son discernement. Autour de lui, la plupart de ses serviteurs et de ses conseillers n'avaient point ce discernement. Ils flattaient en aveugles ses volontaires illusions. Le congrès de Prague ne s'ouvrit même point, et l'Autriche, au terme de l'armistice, ajouta ses redoutables forces à la coalition. La bataille de Dresde fut le dernier grand succès que la fortune accorda à l'empereur. Bientôt après les progrès de l'armée française en Bohême furent arrêtés à Culm. Enfin les désastres de Leipzig signalèrent la fin de nos prospérités et de nos conquêtes. L'opinion de la France commençait à s'élever contre l'empereur vaincu: elle lui reprochait d'avoir voulu la guerre perpétuelle, et lui imputait de ne pas avoir un désir sincère de prévenir par la paix les calamités de l'invasion étrangère dont enfin nous étions menacés. Pour rassurer cette opinion, pour la rendre bienveillante, pour obtenir de la nation des efforts sincères, il fal-

lait dissiper ce doute; on ne pouvait en ce moment mieux y réussir que par le choix de Caulaincourt comme ministre des affaires étrangères. Bientôt après il se rendit à Châtillon, où devaient être tentées des négociations. Jamais plénipotentiaire ne fut placé dans une situation plus difficile. Il avait à lutter contre des sentiments de vengeance long-temps comprimés, contre l'insolence des vainqueurs nouveaux, contre leurs justes méfiances, contre un esprit d'exigence qu'inspirait le besoin évident de fortes garanties. L'espoir d'un succès complet, du renversement de Napoléon, de l'humiliation de la France ne laissait pas aux souverains coalisés la possibilité de traiter avec bonne foi. D'autre part, Napoléon était incapable de subir un tel joug. Jamais il ne pouvait articuler précisément et avec une volonté explicite le plein pouvoir de consentir à de pareilles concessions. Parfois il eût souhaité que son ministre prît sur lui d'y accéder et de terminer à tout prix. Il montrait même quelque impatience de ce qu'on n'avait pas usé d'une autorisation qu'il n'avait pas donnée; mais en même temps il était évident que Napoléon se réservait, selon les circonstances actuelles ou à venir, la possibilité de désavouer, de blâmer, d'accuser son ministre, de rejeter sur lui l'humiliation et le dommage du traité au moment où son indispensable nécessité ne serait plus démontrée. Aux difficultés, aux angoisses que comportait le fond même de la position, s'ajoutaient les contradictions continuelles où était jetée la mobile volonté de Napoléon, dont la résignation ou la présomption variaient selon la chance des combats, selon les succès de cette merveilleuse défense du territoire, dernier effort de son génie militaire. Le lendemain d'un jour où l'empereur se serait laissé enfermer dans les limites de l'ancienne France, il s'écriait, encouragé par un combat heureux, que les alliés étaient plus loin de Paris que lui ne l'était de Vienne et de Berlin. Ayant ainsi à sauver sa patrie des dernières calamités, à la préserver de condescendances humiliantes, à maintenir la puissance et le trône de l'homme qu'il n'avait jamais cessé d'admirer et de respecter, même en le blâmant; comprenant qu'il aurait à risquer sa tête et peut-être aussi son honneur pour atteindre un résultat incertain, Caulaincourt sut se montrer avec calme et dignité. Son caractère personnel n'y perdit rien de son élévation; et nul ne put lui reprocher de ne pas réussir, lorsque tout rendait le succès impossible. Les alliés entrèrent à Paris, et Caulaincourt fut envoyé de Fontainebleau pour tâcher d'assurer au moins le maintien de la dynastie napoléonienne et la couronne au fils de Napoléon; ses efforts échouèrent, il ne put persuader l'empereur Alexandre. D'autres influences, l'état apparent de l'opinion en France, et, à vrai dire, l'ensemble de toute la situation le décidèrent, comme les autres souverains, en faveur des Bourbons. Oubliant qu'il y allait de son avenir et de son intérêt personnel à défendre ainsi les intérêts de Napoléon déchu, à s'opposer à une restauration presque certaine, Caulaincourt s'acquitta jusqu'au dernier moment des devoirs de fidélité qu'il avait voués à Napoléon. La Restauration rendait triste et difficile sa position : poursuivi par des préventions dont l'injustice le blessait depuis long-temps, il avait trop de fierté pour rechercher une

indulgence dont il sentait qu'il n'avait nul besoin. L'empereur Alexandre, dont l'estime et l'attachement s'étaient plutôt accrus que diminués par la conduite récente de Caulaincourt, voulut le justifier auprès des princes de la Restauration et le réconcilier avec eux. De telles tentatives ne convenaient point à Caulaincourt: ce n'était point à pareil titre qu'il pouvait rechercher la faveur ou la confiance du gouvernement de son pays; il voulait porter tête haute sa vie passée. D'autres se faisaient pardonner humblement des crimes réels, pour lui il n'eût pas enduré, avec patience, de courber son front sous de fausses apparences. Il se retira de la scène publique et reçut dans la retraite. Seulement en 1815, après le retour de l'île d'Elbe et pendant les Cent jours, il fut ministre des affaires étrangères. Mieux qu'un autre, il savait qu'on ne pouvait se flatter d'obtenir l'assentiment de l'Europe, et que c'était une question de guerre et de victoire; aussi était-ce un commandement dans l'armée qu'il avait souhaité. Après Waterloo et la seconde abdication de Napoléon, Caulaincourt fut élu, par la chambre des représentants, membre de la commission de gouvernement qui précéda la seconde rentrée de Louis XVIII. Dès-lors il renferma sa vie dans les affections de famille, et dans le commerce de l'amitié intime; il s'occupa à rassembler ses souvenirs, à recueillir des documents sur les affaires et les circonstances où il s'était trouvé mêlé; à écrire les mémoires de sa vie publique. Ces occupations, la douceur et le calme des habitudes domestiques, l'estime de ses amis, la haute considération que lui montraient tous ceux qui l'avaient connu, ne suffisaient point à lui faire une existence heureuse; il se sentait poursuivi et environné d'une prévention injuste et obstinée. Les ames fières souffrent d'autant plus de l'iniquité des hommes, qu'elles ne s'en plaignent jamais; la pensée qui les préoccupe, les ronge intérieurement sans qu'aucune affection vienne les soulager. Malgré beaucoup de motifs de regretter la vie, Caulaincourt sentit sans crainte, et même avec une sorte d'amère satisfaction, s'approcher une mort prématurée: peut-être y voyait-il une occasion de donner à son propre témoignage, au cri de sa conscience, cette solennité, cette irrésistible persuasion attachée aux paroles suprêmes des mourants. Son testament animé des sentiments religieux qui adoucirent ses derniers moments renferme ce qui suit: « On « ne ment pas à Dieu, en présence « de la mort: je jure que je n'ai « jamais été pour rien dans l'arres- « tation du duc d'Enghien. » Il mourut, le 19 février 1827, âgé de cinquante-trois ans. Caulaincourt avait reçu de l'empereur Napoléon, en 1808, le titre de duc de Vicence, qu'il a toujours porté depuis, et qu'il a transmis à ses descendants. On assure que ses mémoires sont d'un grand intérêt, pleins de raison et de franchise; mais il est difficile de penser que leur publication soit convenable d'ici à une époque encore éloignée. A.

CAUMONT. *Voy.* Force, tom. XV, et Lauzun, tom. XXIII.

CAUMONT (Joseph de Seytres, marquis de), né à Avignon, le 29 juin 1688, d'une famille distinguée, originaire du Dauphiné, fit ses études dans sa ville natale et vint les perfectionner à Paris. Mais la mort de son oncle, qui était en même temps son tuteur (car il avait perdu son

père), le rappela de la capitale, après un séjour de dix-huit mois. S'étant fixé dans sa patrie, il chercha dans l'étude des lettres une occupation qui pût remplir ses loisirs et en cultiva plusieurs branches avec succès. La poésie légère, l'étude des langues, et surtout celle des monuments de l'antiquité se partagèrent ses moments. Il forma un cabinet précieux ; et il se plaisait à communiquer les raretés qu'il y avait rassemblées. Montfaucon le cite souvent avec reconnaissance, dans son vaste recueil. Il fournit de nombreuses observations à Réaumur, pour son Histoire des insectes. Ses connaissances aussi étendues que variées le mirent en relation avec les savants d'Italie, d'Angleterre et de France. En 1733, il accueillit avec empressement Scipion Maffei qui vint visiter les antiquités de France, et qui lui a adressé la treizième de ses lettres, consacrées à la description des monuments qu'il avait vus. Sa réputation lui ouvrit l'entrée de plusieurs compagnies savantes. Il était membre de la société royale de Londres et de celle des Arcades de Rome. En 1736, il fut nommé correspondant honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il s'empressait de faire part de ses observations sur les monuments que lui offraient ses recherches. On trouve, dans le tome XII des Mémoires de cette académie, l'extrait de sa description du pont romain qu'on voit à St-Chamas près d'Aix. Ce pont connu dans le pays sous le nom de *Pont-Surian* n'a qu'une seule arche. Il est décoré, à chacune de ses extrémités, d'un arc ou porte dont l'architecture est très-remarquable. La mort de son fils aîné, qu'il eut la douleur de perdre dans la campagne de Bohême (1), plongea Caumont dans une affliction qui ruina insensiblement sa santé et le conduisit au tombeau en 1745. Il a publié, sans se nommer, une courte dissertation, devenue très-rare, intitulée : *Conjectures sur une gravure antique qu'on croit avoir servi d'amulette ou de préservatif contre les rats*, 1733, in-8°. Il s'agit d'une agate sardonyx du cabinet de Lebret, sur laquelle on voit un autel ou cippe, supportant deux coqs qui se battent avec deux rats, et quelques mots grecs pour légende. Elle a été insérée dans le *Mercure de France* du mois d'oct. de la même année, où l'on trouve encore *des Remarques sur le combat de Cupidon et d'un coq, gravé en creux sur une cornaline*. Elles sont attribuées au marquis de Caumont, par d'Ansse de Villoison.

St—D.

CAUSSIN DE PERCEVAL

JEAN-JACQUES-ANTOINE), né à Montdidier, le 24 juin 1759, vint de bonne heure à Paris où il se livra à l'étude du latin, du grec, de l'hébreu et de l'arabe. Ses efforts et ses succès étaient encouragés par son oncle Bejot, garde des manuscrits de la bibliothèque royale. En 1783, il remplaça son ancien professeur Deshautsrayes dans la chaire d'arabe au collége de France ; et il fut nommé, en 1787, garde des manuscrits de la bibliothèque royale à la place de son oncle ; mais ce dernier poste lui fut enlevé après le 10 août 1792. Le ministre Roland

(1) Le célèbre Vauvenargues a composé l'éloge du fils de Joseph de Scytres, qui a été imprimé pour la première fois, en 1797, sur un manuscrit autographe de l'auteur, dans l'édition des œuvres du marquis de Vauvenargues, publiée à Paris par M. le marquis de Fortia d'Urban. Cet éloge a été réimprimé depuis dans d'autres éditions. Il est écrit avec une sensibilité touchante.

donna alors cette place à Carra, et Caussin n'a jamais pu la recouvrer. La vie de ce savant a été purement littéraire, et n'a donné lieu à aucun événement important. Nous nous bornerons à dire qu'en 1809 il fut admis à la quatrième classe de l'Institut, aujourd'hui rendue à sa dénomination d'académie des inscriptions et belles-lettres, qu'il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, et qu'il est mort après une longue maladie le 29 juillet 1835, laissant héritier de sa chaire d'arabe son fils, M. A.-C. Caussin de Perceval, déjà connu par des ouvrages estimés, et qui le remplaçait depuis quelques années. Caussin de Perceval s'était rendu habile dans les littératures classique et orientale, et ses ouvrages jouissent d'une estime méritée. Voici la liste des principaux : I. L'*Argonautique* de Valerius Flaccus, traduite pour la première fois du latin en prose française, et insérée dans la collection Panckoucke, 1 vol. in-8°. Il avait donné la traduction de l'*Argonautique* d'Apollonius de Rhodes, Paris, 1796, in-8°. II. *Suite des mille et une nuits*, traduite de l'arabe, 2 vol. in-18. Ces deux volumes font suite aux *Mille et une nuits*, traduites par Galland, édition de Lenormand, Paris, 1806, 9 vol. in-8°. Les contes qu'on y trouve se font lire avec intérêt. Quelques-uns avaient déjà paru en français, mais travestis par Cazotte (*Voy.* ce nom, tom. VII). III. *Histoire de la Sicile sous la domination des Musulmans*, par Novairi, traduite de l'arabe, et imprimée à la suite du *Voyage en Sicile, à Constantinople et au Levant*, par Riedesel, traduit de l'allemand, Paris, 1802, in-8°. Cette histoire a été tirée à part. IV. Un *long Extrait* de la table astronomique d'Ibn-Younis (*Voy.* ce nom, tom. XXI), traduit de l'arabe, dans le tome VII des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Le rapport sur les prix décennaux mentionna honorablement ces trois ouvrages, et cita le dernier comme très-utile. V. *Un Mémoire sur l'optique de Ptolémée*, d'après une version latine manuscrite faite sur une version arabe, dans le tome VI des *Mémoires* de l'académie des inscriptions. On sait que l'original grec de l'*Optique* de Ptolémée est perdu, et que la version arabe ne nous est pas parvenue. VI. Un *Extrait* du traité arabe des constellations, par Abd-Alrahman Alsoufy, dans le tome XII des *Notices et extraits*. Ces trois derniers ouvrages supposent, outre la connaissance de la langue arabe, des notions étendues en physique et en mathématiques, et sont indispensables aux personnes qui veulent se faire une idée exacte de l'état de ces sciences chez les anciens et au moyen âge. Caussin de Perceval a donné aussi, à l'usage des élèves de son cours, des éditions soignées de quelques textes arabes, tels que les *Fables de Lokman*, les *trois premiers chapitres du Coran*, les *séances de Hariri*, etc.

R—D.

CAVACCI (JACQUES), historien, naquit, en 1567, à Padoue, d'une ancienne et illustre famille qui s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle. Il eut pour instituteur le savant Antoine Riccobono, dans les lettres duquel on en trouve une (la neuvième) qui lui est adressée. Ses cours terminés, il embrassa la règle de St.-Benoît dans la congrégation du Mont-Cassin, et passa la plus grande partie de sa vie dans le cou-

vent de Sainte-Justine de Padoue, partageant son temps entre la prière et l'étude. Il se proposait de terminer ses jours à San-Fortunato où son ordre possède une maison dans une position délicieuse; mais il fut enlevé par une mort prématurée, à Venise, en 1612, à l'âge de quarante-cinq ans. On a de lui : I. *Historiæ Cœnobii D. Justinæ patavinæ libri VI, quibus Casinensis congregationis origo et plurima ad urbem Pataviam ac finitimas attinentia interseruntur*, Padoue, 1606, in-4°. Il y a beaucoup d'érudition dans cet ouvrage qui est cependant peu recherché. II. *Illustrium Anachoretarum elogia*, Venise, 1625, in-4°. Lenglet-Dufresnoy en cite une édition de Rome, 1661. Comme les estampes en font le principal mérite, les curieux donnent la préférence à la première édition qui est devenue rare. W—s.

CAVACEPPI (Barthélemi), sculpteur romain, fut l'ami de Winckelmann et l'accompagna dans le malheureux voyage qu'il fit en Allemagne. Il a publié un *Recueil de statues antiques, bustes*, etc., *restaurés*, 3 tomes en un vol. in-fol., Rome, 1769. A la tête du tome 2e, se trouve le journal de son voyage, dans lequel il parle de la singulière tristesse qui affectait Winckelmann lorsqu'il entra en Allemagne et de ses funestes pressentiments. Ce morceau très-intéressant est cité dans les *Mémoires* sur la vie de Winckelmann, qui sont à la tête de l'édition française de ses œuvres, page LXVII. Z.

CAVAIGNAC (Jean-Baptiste), conventionnel né à Gordon, dans le Rouergue, en 1762, était fils d'un magistrat qui fut employé par Necker dans les administrations provinciales. Après avoir achevé ses études à Toulouse, il se fit recevoir avocat au parlement de cette ville où il exerçait, lorsque la révolution commença. Il s'en montra un des plus chauds partisans, et fut d'abord municipal, puis administrateur du département de la Haute-Garonne, qui le nomma, en 1792, l'un de ses députés à la Convention nationale. Cavaignac prit la parole pour la première fois dans cette assemblée, chargé d'un rapport sur les habitants de Verdun que la Convention avait proscrits en masse, lorsqu'elle apprit la reddition de cette ville. Cavaignac demanda la suppression de ce décret, et il proposa de ne faire peser la peine que sur quelques individus, notamment les membres des autorités civiles et militaires qui avaient contribué à la reddition, ce qui pouvait être juste; mais ce qui ne l'était pas certainement, c'est que Cavaignac s'efforça, dans son rapport, de faire peser aussi la responsabilité de cet événement sur des prêtres et sur des femmes qui y étaient tout-à-fait étrangers; il signala quelques-unes de ces dernières comme ayant assisté à un bal donné par les Prussiens, et comme ayant présenté au roi de Prusse des dragées et des fleurs. On sait les résultats de cette accusation pour les malheureuses filles de Verdun, dont le poète Delille a déploré dans des vers si touchants la triste destinée. Dans le procès de Louis XVI, Cavaignac vota pour la mort, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution, déclarant que « ce vote terrible ne laissait dans son âme d'autre amertume que celle qu'éprouve toujours l'homme sensible, lorsque son devoir lui impose la cruelle obligation de prononcer la mort

« de son semblable... Un décret « m'assure que demain la Con- « vention s'occupera du sort du reste « des Bourbons ; je n'ai d'autre « vœu à former que celui de voir « bientôt ma patrie débarrassée de « tout ce qui peut faire ombrage à « la liberté... » Cavaignac fut ensuite envoyé commissaire en Bretagne avec Merlin et Gillet ; et dans un de leurs rapports, qui fut lu à la séance du 26 juin 1793, ces députés firent connaître les mauvaises dispositions d'une grande partie de la Bretagne, à l'égard de la révolution du 31 mai. Il fut ensuite présent aux premières opérations des armées de la république contre les Vendéens, et il y montra du courage. On lut à la Convention plusieurs de ses rapports sur cette guerre déplorable, et tous sont empreints du caractère de cruauté et de violence de cette malheureuse époque. Revenu à l'assemblée, Cavaignac dénonça le patriote Palloy comme un *tartufe qui, sachant que l'on égarait les peuples avec des mots, avait calculé qu'une révolution est un champ vaste pour un intrigant adroit*. Envoyé de nouveau sur la frontière d'Espagne avec Pinet, Cavaignac écrivit d'Auch, dans le mois d'oct. 1793, « qu'il secondait l'a- « postolat philosophique de Dartigoyte, en brûlant dans un tombeau « deux vierges à miracles et « une foule de saints et de reli- « ques... » Et quelque temps après il annonça le supplice de dix individus qui avaient, dit-il, outragé ce même Dartigoyte. Mais ce fut surtout dans le département des Landes que cette mission de Cavaignac et de Pinet prit un caractère de férocité remarquable, même en ce temps de terreur et de sang. Une simple lettre, adressée par un homme obscur à l'un de ses amis en Espagne, leur suffit pour établir une vaste conspiration, et faire arrêter les hommes les plus paisibles, les plus estimables de la contrée, qu'ils parcoururent à la tête d'une nombreuse gendarmerie, arrêtant sur le moindre soupçon tous ceux qu'ils rencontraient. Et tous ces malheureux à peine arrivés dans les prisons de Bayonne, de Mont-de-Marsan ou de Saint-Sever furent conduits à l'échafaud... « La commission extraor- « dinaire que nous avions créée à « Bayonne (écrivaient à leurs collè- « gues ces deux représentants), nous « avait suivis de près... Une guillo- « tine avait été apportée et dressée « sur la place de Saint-Sever... Déjà « huit des chefs ont payé de leurs « têtes... Chaque jour en voit rou- « ler quelqu'une sur l'échafaud... » On a voulu excuser Cavaignac en rejetant sur son collègue Pinet les faits les plus odieux de cette mission : mais Prudhomme dit au contraire, dans son *Histoire des crimes de la révolution*, que c'est à lui seul qu'appartient l'horrible fait relatif à une jeune personne (Mlle de Labarrère), qui aurait consenti à se déshonorer pour soustraire à l'échafaud son malheureux père, que Cavaignac aurait néanmoins fait périr ensuite (1)... Après le 9 thermidor,

(1) Dans la *Biographie des Contemporains*, ouvrage particulièrement consacré à nier ou excuser tous les torts et tous les crimes de la révolution, on a démenti l'assertion de Prudhomme répétée par la *Biographie des Hommes vivants* ; mais nous avons pris sur les lieux de nouveaux renseignements, et il en résulte que le fait atroce sur Mlle Labarrère appartient tout entier à Cavaignac, et non point à Pinet ; que le premier de ces représentants était bien alors à Dax, et qu'il parcourait à cette époque tout le département des Landes, pour y remplir son horrible mission ; qu'ainsi il n'est pas possible, comme on l'a prétendu, de prouver un *alibi*. On ajoute que la malheureuse demoiselle de Labarrère, l'une des beautés les plus accomplies qui aient jamais existé, disparut de la ville de Dax

beaucoup d'habitants de ces contrées le dénoncèrent à la Convention ; et l'on insista surtout dans ces dénonciations sur le fait atroce de mademoiselle de Labarrère. La société populaire de Bayonne même écrivit à plusieurs reprises contre lui et son collègue; Lecomte le dénonça d'une manière non moins positive, mais ces plaintes pleurent aucun résultat; et, ce qui contribua sans doute beaucoup à en atténuer l'effet, c'est que Cavaignac s'était réuni au parti triomphant, et qu'après avoir si bien secondé le système de terreur et de sang, il invoquait alors la justice et l'humanité... Durand de Maillane et Boissy-d'Anglas firent passer à l'ordre du jour sur toutes ces récriminations; et Cavaignac remplit encore en 1795 une mission à l'armée de Rhin et Moselle. Il en était revenu lors de l'insurrection du 1er. prair. an III, époque où s'étant montré fort opposé aux terroristes il fut chargé de diriger contre eux la force armée. Près d'être immolé comme Féraud, il ne dut son salut qu'au zèle d'un garde national à qui la Convention décerna un sabre d'honneur. Dans la journée du 13 vendémiaire an IV, lors de l'insurrection des Parisiens contre la Convention, Cavaignac fut adjoint à Barras pour diriger la force armée, et il eut quelque part à la victoire que Bonaparte contribua plus efficacement encore à faire remporter par les troupes conventionnelles et par les terroristes devenus leurs auxiliaires. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents où il ne resta que jusqu'en 1797. A cette époque on vit l'homme qui avait autrefois dirigé des armées, l'homme qui avait porté l'épouvante dans tant de contrées, remplir un modeste emploi de receveur aux barrières, puis d'administrateur de la loterie. Comme beaucoup de ses collègues, il offrait du moins, par son peu de fortune, la preuve que, s'il avait abusé de son pouvoir, ce n'était ni par ambition, ni par cupidité. Après le 18 brum., la chute de son ami Barras le priva de tout crédit, et ce ne fut qu'à la paix d'Amiens qu'il parvint à se faire nommer commissaire des relations commerciales à Maskate dans le fond de l'Arabie, où il ne put se rendre que par l'Ile-de-France et Pondichéry. Il y était à peine arrivé que la guerre ayant recommencé avec l'Angleterre, il fut obligé de s'en éloigner par l'influence britannique. Revenu dans sa patrie, il la quitta de nouveau pour se rendre à Naples, où le roi Joseph Bonaparte le chargea d'organiser l'administration de l'enregistrement et des domaines. Après le départ de Joseph, Murat qui le remplaça fit Cavaignac conseiller d'état et commandeur de l'ordre des Deux-Siciles. Lorsque Murat se brouilla avec son beau-frère Napoléon, et que celui-ci appela tous les Français du service étranger, Cavaignac donna sa démission de tous ses titres et emplois pour revenir en France. Il se trouvait à Paris lors du retour de l'île d'Elbe en 1815. On peut croire qu'il n'avait pas seulement appelé ce retour de ses vœux; il fut nommé, dans le mois de juin, préfet de la Somme, mais il n'avait pas même eu le temps

---

quelques jours après la mort de son père, et qu'on ne l'y a jamais revue. On ne doit pas non plus conclure de ce que la Convention n'a point admis, après le 9 thermidor, la dénonciation de ce fait, qu'il ne soit pas exact. Cette assemblée était alors bien éloignée de vouloir punir tous les crimes de la terreur, surtout quand il s'agissait d'un député qui avait concouru à la chute de Robespierre et qui appartenait ainsi au parti dominant de cette époque.

de prendre possession de cet emploi quand Louis XVIII fut rétabli. La loi de 1816 contre les régicides l'obligea de quitter la France, et il se réfugia à Bruxelles où il mourut le 24 mars 1829.—Son fils, l'un des accusés de la conspiration d'avril 1831, a prononcé dans sa défense, devant la cour d'assises, cette phrase remarquable : « Mon père fut un de « ceux qui, dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent la « république à la face de l'Europe « alors triomphante. Il la défendit « aux armées. C'est pour cela qu'il « est mort dans l'exil après quinze « années de proscription, et tandis « que la restauration elle-même était « forcée de laisser à la France les « fruits de cette révolution qu'il avait « servie, tandis qu'elle prodiguait « ses faveurs à ces hommes que la « république avait créés, mon père « et ses collègues souffraient seuls « pour la grande cause que tant « d'autres trahissaient, dernier hom- « mage de leur vieillesse impuissante « à la patrie que leur jeunesse avait « si vigoureusement défendue. »

M—D j.

CAVALCA (le P. Domnique), écrivain ascétique, dont les ouvrages font autorité dans la langue italienne, était contemporain du célèbre Dante. Né en Toscane, à Vico-Pisano, il embrassa la vie religieuse dans l'ordre des Dominicains, et se distingua bientôt par son talent pour la prédication. Une chronique manuscrite du couvent de Sainte-Catherine de Pise, citée par le savant Bottari (1), fixe sa mort au mois de novembre 1342. Ainsi les auteurs des *Scriptor. ordin. prædicator.* se sont trompés gravement en supposant que Cavalca vivait à la fin du XVe siècle. Quelques biographes, pour relever encore le mérite de Cavalca, prétendent qu'il avait traduit du grec plusieurs ouvrages; mais on n'en connaît aucun, et rien ne prouve qu'il ait été réellement un habile helléniste. Tiraboschi revendique pour Simon da Cascia, religieux augustin, mort en 1348, quelques-uns des traités publiés sous le nom de Cavalca, qui n'en fut que le traducteur (2). Indépendamment de traductions italiennes de quelques *Opuscules* de S. Jérôme, de plusieurs *Vies des pères* et d'un *Dialogue* de S. Grégoire, sur lesquelles on trouve d'amples détails dans le tome II de la *Bibliot. degli autori antichi volgarizzati*, du P. Paitoni, on connaît de Cavalca : I. *Et tractato dicto, pongie lingua*, Rome, Phil. de Lignamine, 1472, petit in-fol., édition rare et précieuse pour les amateurs de l'histoire de la typographie, parce qu'elle est précédée d'une lettre de Phil. de Lignamine, qui contient des détails sur l'époque de l'établissement de son atelier et la liste des divers ouvrages déjà sortis de ses presses. Le P. Audiffredi cite dans son *Catalogus ed. roman.*, p. 117, une autre édition, sans date, in-fol., qu'il regarde comme la première. M. Gamba, *Série*, p. 167, en indique une de Florence, 1490, in-fol., plus correcte que toutes les précédentes. Les autres éditions du XVe et du XVIe siècle sont peu recherchées. Mais il n'en est pas de même de celle de Rome, 1751, in-8°, que l'on doit au savant Bottari (*Voy.* ce nom, tom. V), lequel a

(1) Dans la préface de son édition du *Specchio di Croce.*

(2) Voy. la *Storia della letteratura italiana*, V, 159.

donné de nouvelles éditions de tous les ouvrages de Cavalca, précédées de dissertations excellentes. II. *Specchio di Croce*, etc., Milan, 1480, in-4° (3); ib., 1484, 1487, même format; Rome, 1738, in-8°. III. *Frutti della lingua*, Florence, 1493, in-fol.; Rome, 1754, in-8°. IV. *Medicina del cuore ovvero libro della patienza*, Florence, 1490, in-4°; Rome, 1756, in-8°. V. *La Disciplina degli spirituali*, Florence, 1487, in-4°, avec le *Trattato delle trenta stoltizie*, sans date, in-4°; Rome, 1757, in-8°. VI. *Esposizione del simbolo degli apostoli*, Venise, 1489, in-4°; Rome, 1763, in-8°. Tous ces ouvrages sont cités par *la Crusca*. Pour ne point allonger inutilement cet article, on s'est contenté de mentionner les éditions qui sont le plus recherchées des curieux. Pour les autres on peut consulter les *Annales typographiques* de Panzer, et les *Scriptor. ordin. prædicator*, I, 878. W—s.

CAVALLERO. *Voy.* CABALLERO, LIX, 502.

CAVALLI (JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE), comte d'Olivola, né le 6 janvier 1761 à Turin, où son père était président du sénat, se livra de bonne heure à l'étude du droit reçut le doctorat à l'université de cette ville en 1780, et fut attaché au bureau de l'avocat-général, dont il devint substitut. Il exerçait les fonctions d'avocat-général des pauvres, à la chambre criminelle du sénat, lors du procès de Santel, Junot et Boyer, condamnés à mort, en 1797, pour délits politiques, et on l'accusa d'avoir soustrait une pièce de conviction, pour sauver un des accusés, ce qui l'obligea de se démettre de sa charge. Après l'abdication de Charles-Emmanuel, et l'invasion du Piémont par les Français, le général Joubert nomma Cavalli membre du gouvernement provisoire; mais bientôt l'occupation du pays par les Austro-Russes le força de passer en France, où il fit partie d'une commission chargée de distribuer les secours accordés aux réfugiés italiens. Cavalli suivit Bonaparte dans la campagne de 1800, et passa le mont Saint-Bernard. Après la bataille de Marengo, le premier consul confia le gouvernement provisoire du Piémont à une commission dont Cavalli fut encore une fois membre. La réputation qu'il avait acquise comme jurisconsulte le fit nommer président de chambre au sénat de Turin; et, les tribunaux du Piémont réuni à la France ayant reçu, en 1802, une nouvelle organisation, il fut d'abord juge, et ensuite président de chambre à la cour d'appel de Turin. Il obtint, en 1804, la croix de la Légion-d'Honneur, et entra, en 1808, au corps-législatif, comme député du département de Marengo. Après l'envahissement des états du pape, Napoléon nomma Cavalli (1811) premier président de la cour impériale de Rome; mais, en 1814, lorsque le roi Murat occupa l'état romain au nom des puissances alliées, Cavalli donna sa démission. Au bout de quelques mois, il se retira avec sa famille à Casal, où il mourut le 27 juin 1828, laissant plusieurs manuscrits sur des matières de jurisprudence et d'administration. Il était de la société d'agriculture et de l'académie d'archéologie de Rome. G—G—Y.

CAVALLO (TIBERIUS), célèbre physicien du XVIIIe siècle, naquit en 1749, à Naples, d'une famille qui a

(3) Voy. Sassi ou Saxius, *Hist. typograph. Mediolan.*, 469.

produit plusieurs hommes de mérite. Se destinant au commerce de la banque il vint, en 1771, à Londres, avec l'intention d'y passer quelques années chez un négociant; mais entraîné par son goût pour les sciences naturelles, il abandonna bientôt ses projets de fortune pour se livrer à l'étude de la physique. Ses belles expériences sur l'électricité, sur les différentes espèces d'air, etc., le firent connaître promptement. La société royale de Londres s'empressa de l'admettre au nombre de ses membres; et l'académie de Naples lui fit expédier, en 1779, des lettres de correspondant. Tiberius est l'inventeur de plusieurs instruments de physique, tels que le *micromètre* qui porte son nom, l'*électromètre* dont il a donné lui-même une bonne description, et enfin, le *directeur*, ainsi nommé, parce qu'il sert à diriger le fluide sur les parties que l'on veut soumettre à l'action électrique. Ce grand physicien mourut à Londres, le 26 déc. 1809. On trouve de lui, dans les *Transactions philosophiques*, un assez grand nombre de mémoires intéressants, dont quelques-uns ont été traduits en français et insérés dans le *Journal de Physique* de Rozier, entre autres un sur la *pompe à air* de Smeaton, rectifiée, ann. 1784, II, 261. Indépendamment de ces opuscules, on a de Cavallo : I. *A complet treatise*, etc. (Traité complet d'électricité), Londres, 1777, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en italien, avec les corrections indiquées par l'auteur dans une lettre à Magellan, Florence, 1779, in-8°, et en français, sur la seconde édition, par l'abbé de Silvestre, Paris, 1785, in-8°. L'édition anglaise, 1795, 3 vol. in-8°, est augmentée des divers écrits que l'auteur, dans l'intervalle, avait publiés sur la même matière. II. *An essay on the theory*, etc. (Essai sur la théorie et la pratique de l'électricité médicale), Londres, 1780, in-8°. III. *A treatise*, etc. (Traité sur la nature et les propriétés de l'air), ibid., 1781, in-4°. Cet ouvrage est très-estimé. IV. *The history*, etc. (Histoire de l'aérostation), ibid., 1785, in-8°. V. *Tableaux minéralogiques* (en angl.), ib., 1785, in-fol. VI. *A treatise*, etc. (Traité sur le magnétisme), ib., 1787, in-8°. VII. *An essay*, etc. (Essai sur les propriétés médicales des airs factices), ib., 1798, in-8°. W—s.

CAVENDISH, SPENCER (sir Robert), naquit le 24 octobre 1791, de l'illustre famille anglaise de ce nom (*Voy.* Cavendish, tome VII), et s'engagea de bonne heure dans le service maritime. En 1804, il suivit Nelson aux Indes-Orientales, et dans sa poursuite de la flotte combinée d'Espagne et de France. En 1807, il prit part à l'expédition d'Hallowels, qui partit de Messine pour prendre possession d'Alexandrie et qui devait échouer devant Rosette; en 1808 et 1809, il assista au blocus de Toulon et à la destruction du convoi français dans la baie de Roses. L'année suivante, il reçut sa commission de lieutenant, et parvint au rang de commandant en 1813. Le brick qui lui fut alors confié fit partie de l'escadrille du capitaine Usher. On sait que ce petit détachement de la flotte de sir Ed. Pellew était chargé de bloquer les côtes voisines de Marseille, et déployait dans ses opérations une activité rare. Peu de jours se passaient sans qu'il y eût un engagement entre quelque bâtiment de l'escadrille et les Français. La destruction des bat-

teries du petit port de Cassis, entre Marseille et Toulon, fut suggérée par le commandant Cavendish Spencer qui prit aussi une part très-active à la réalisation de ce projet, et sous les ordres duquel s'effectua la réembarcation avec un plein succès. Cavendish passa ensuite au commandement de la corvette *le Carron*, dans l'escadre du capitaine Gercy. L'Angleterre était alors en guerre avec les États-Unis. Il prit quelque part à l'attaque infructueuse du fort Bouyer près de la Mobile, recueillit les débris de l'équipage de l'*Hermès*, et à la fin de l'année fut employé à l'expédition contre la Nouvelle-Orléans. L'habitude qu'il avait des langues espagnole et française le fit choisir par sir Alexandre Cochrane pour toutes ses missions délicates. Peu s'en fallut qu'il ne fût pris dans ces excursions par la cavalerie du général Jackson. Cette aventure ne l'empêcha pas d'aller quelques jours plus tard, avec le major Peddie, reconnaître le lac Borgne, et chercher un lieu propre au débarquement que le chef de l'escadre se proposait d'effectuer. Il se promena dans la plaine même où depuis Jackson établit sa formidable ligne de défense, et bientôt il découvrit un endroit pour débarquer. Il réussit ensuite, à l'aide du colonel Thornton et d'une trentaine de soldats, à déloger l'ennemi d'un poste important; mais la suite ne répondit pas à ces heureux commencements. Le 8 janv. 1810, l'armée britannique échoua dans une attaque générale contre les lignes américaines. Cavendish n'en avait pas moins fait preuve de sang-froid et d'activité depuis le premier instant où le commandant en chef l'avait envoyé à la découverte jusqu'à cette désastreuse journée. Il en fut récompensé par le titre de capitaine et le commandement de la frégate *le Cydnus*. Peu de temps après, la paix fut conclue entre l'Union et la Grande-Bretagne. Cavendish fut laissé parmi les Indiens, alliés des Anglais, tant pour prévenir toute hostilité ultérieure entre eux et les Anglo-Américains qu'afin d'entendre leurs réclamations et les concilier. Cette conciliation, que rendent toujours difficile les préjugés et l'humeur irascible des Indiens, et qui n'exige pas moins de fermeté que d'aménité dans les manières, fut remplie par le capitaine à la satisfaction des sauvages eux-mêmes. Cavendish quitta son campement de Prospect Buff sur l'Apachicola au bout d'un mois, et revint en Angleterre à la fin de 1816. L'année suivante, il était dans la Méditerranée à la suite de sir Charles W. Penross. Ce marin l'envoya au pacha de Tunis pour lui adresser des remontrances au sujet de la conduite des croiseurs tunisiens. Non-seulement le pacha se hâta de donner satisfaction, il consentit même à modifier ses traités avec la Grande-Bretagne, à signer un article additionnel qui donnait en même temps avantage et garantie au cabinet de St.-James. Cavendish Spencer ne montra pas moins d'adresse et d'habitudes diplomatiques dans l'expédition que l'amirauté envoya, deux ans après, sur les côtes de l'Amérique méridionale, quand, en 1819, l'Espagne fit un nouvel effort pour reconquérir les colonies qui lui échappaient. La position de l'Angleterre à l'égard de celles-ci et de la métropole était alors très-équivoque : elle ne reconnaissait pas les nouveaux états, et pourtant elle ne condamnait pas officiellement leurs principes, ne souhaitait pas leur destruction. Le grand objet du

ministère était donc non-seulement de se maintenir neutre, mais de faire reconnaître ou tolérer cette neutralité, pour que les sujets anglais commerçassent librement avec l'Espagne et avec ceux que le gouvernement espagnol appelait des rebelles. Cavendish Spencer se tira fort adroitement des nombreuses difficultés de cette position. Il fut moins heureux en 1823, lorsque le commandant en chef sir Neale l'envoya demander satisfaction au dey d'Alger pour ses procédés à l'égard du consul anglais, et de l'arrestation que la régence avait osé faire de deux domestiques du consulat, sous prétexte qu'ils étaient cabaïles. Lorsque Cavendish entra dans le port, il y trouva deux bâtiments espagnols qui venaient d'être capturés, et dont l'équipage était destiné à l'esclavage. Il joignit à ses autres déclarations la demande de la liberté des prisonniers, et rappela que, d'après les traités existants, les Algériens ne pouvaient plus réduire des chrétiens à l'esclavage. N'obtenant rien de l'opiniâtreté du dey, il remit à la voile au bout de quatre jours, emmenant le consul et sa maison; rencontra, chemin faisant, la corvette algérienne qui s'était saisie des deux navires espagnols et la prit à son tour; courut à Malte, rendit compte de sa mission à sir Neale, et deux jours après, reparut à la vue des côtes d'Alger sur l'escadre de cet amiral. Pendant le blocus que l'on établit sur-le-champ, il se distingua par son énergie : un de ses officiers détruisit un brick de guerre algérien sous les murailles de Bone. Bientôt le dey ayant annoncé l'intention de capituler, on laissa le capitaine Cavendish Spencer débattre les conditions de la paix. C'est lui qui signa le traité. On l'envoya de là sur les côtes de la Grèce et dans l'Archipel, où son intervention protégea le commerce des sujets anglais, et où il fut chargé de diverses négociations secondaires avec les commandants des forces turques, ainsi qu'il le fut en Morée avec les chefs grecs. Les services de Cavendish lui valurent une espèce de retraite brillante dans la place de secrétaire particulier du duc de Clarence (aujourd'hui Guillaume IV), et le commandement par intérim du yacht *le Royal Souverain*. La retraite du prince, en 1828, lui fit reprendre le service actif, et il partit sur la frégate *le Madagascar* pour la station de la Méditerranée. Son frère, lord Althorp, allait le nommer inspecteur-général de la marine, lorsqu'on reçut la nouvelle qu'il était mort, le 4 nov. 1830, dans la ville d'Alexandrie. Indépendamment de plusieurs innovations introduites à bord des vaisseaux par Cavendish Spencer, on lui attribue cette espèce de catéchisme naval connu sous le nom des *Quatre-vingt-dix-neuf questions*; qui a produit de très-bons résultats pour l'instruction des équipages. P—ot.

CAVIGIOLES ou plutôt **CAVIGIOLI** (Baptiste), médecin, de Massaria, eut l'occasion, pendant les guerres de la Lombardie, de se faire connaître de François de la Trémouille qui le choisit pour son médecin. Il le suivit en France, et l'on peut conjecturer qu'il s'établit dans le Poitou dont La Trémouille était gouverneur. Il y partagea son temps entre les soins qu'il devait à ses malades et la rédaction de quelques ouvrages devenus très-rares, et qui sont recherchés : 1. *Livre des propriétés du vinaigre, moult singulier pour conserver les corps*

humains, Lyon, Olivier Arnoullet, sans date, in-8°, goth., de 31 feuillets non chiffrés; Poitiers, 1541, in-8°. Cavigioles, dans sa préface, apprend au lecteur qu'il a composé *cette petite œuvre* en langage français par le commandement du prince de la Trémouille, et lui demande grâce pour les fautes qu'il aura commises contre la grammaire en écrivant dans une langue qui n'est pas la sienne. « J'avais espoir, dit-il, de vous « faire présent d'une beaucoup plus « haute œuvre et d'autre style que « celle-ci, laquelle, dès les ans 1535 « et 1536, employait le temps qui « me m'était nécessaire pour le se- « cours de mes malades, qui est un « petit livre, et *Traité de certai- « nes maladies nouvelles*, non « moins profitable pour les jeunes « que plaisant aux savants, pour les « nouveautés en icelui mises et par « moi expérimentées depuis trente « et deux ans en ça pratiquant en « cette divine science de méde- « cine. » Suivant Cavigioles, le vinaigre est utile dans presque toutes les maladies, et l'abus seul peut le rendre nuisible. Il appuie son sentiment sur les auteurs anciens et sur sa propre expérience. Un de ses compatriotes, médecin comme lui, David de Final (que Duverdier, dans sa *Bibliothèque*, nomme mal *David Finariensis*), lui opposa : *Traité de la nuisance que le vinaigre porte au corps humain*, sans date, in-8°. II. *De morbis novis interposa cum aliquot paradoxis*, Poitiers, Marneh, 1541, petit in-8°. C'est l'ouvrage que Cavigioles annonçait dans l'extrait qu'on vient de lire, et qu'il n'avait pas l'espoir de faire paraître si promptement.

W—s.

CAVOLINI (Philippe) (en latin *Caulinus*), professeur de zoologie à l'université royale de Naples, membre de l'académie des sciences de cette ville, et correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe, naquit à Naples en 1756. Après avoir terminé son cours de belles-lettres, il étudia la physique et la chimie sous d'habiles professeurs. Le célèbre physicien della Torre (*Voy.* ce nom, tom. XLVI) l'honora de son amitié et lui inspira le goût de l'histoire naturelle. Le zèle avec lequel il cultivait cette science ne l'empêcha pas de suivre les leçons de la faculté de droit; et il était déjà connu comme avocat, avant d'avoir atteint l'âge fixé pour la réception du laurier doctoral. Son père étant mort dans un âge peu avancé, et à une époque voisine des débuts de Cavolini dans la carrière des lois, il l'abandonna entièrement pour se retirer dans un petit bien qu'il possédait au mont Pausilippe, dont les pieds sont baignés par les eaux de la Méditerranée, très-abondantes en productions marines et notamment en animaux rayonnés. Ce fut là qu'il commença l'étude des polypiers marins, dont il pouvait observer avec beaucoup de facilité les animaux à l'état vivant, et qu'il décrivit ensuite avec une minutieuse attention. Un jour qu'il contemplait attentivement plusieurs zoophytes, il courut le risque d'être entraîné sous les flots; et la peur qu'il en conçut fut si grande qu'elle occasiona chez lui une fièvre violente qui le conduisit au tombeau, le 25 mars 1810, à peine âgé de cinquante-quatre ans. M. Théodore Monticelli, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences de Naples, a publié en latin une *Vie* étendue de ce naturaliste, Naples,

1810, in-8° (reproduite en extrait dans le 3e vol. des Actes de l'Institut roy. d'encouragement des sciences nat. de cette ville, 1822, in-4°). Bruguières lui a dédié la *Cavoline*, genre de mollusques céphalophores polybranches; et le naturaliste Abildgaard a donné le nom de *Cavolinea natans* à une nouvelle plante qui croît sur le bord des eaux. Les principaux opuscules de Cavolini sont : I. *Progymnasmata de veterum jurisconsultorum philosophia*, Naples 1779, in-8°. II. *Riflessioni sulla memoria dell' abbate* Raim. de Termeyer *sopra la pulce acquajola* (dans la *Raccolta d'opuscoli scientifici*, Milan, 1778, I, 178). C'est à tort que Cavolini crut devoir confirmer la prétendue nature androgyne de cet insecte. M. Jurine, auquel nous devons une excellente histoire des monocles qui se trouvent aux environs de Genève (Genève, 1820, in-4°), a combattu avec succès cette opinion avancée par Termeyer, et il doit avoir parfaitement distingué le mâle de la femelle de cet insecte. III. *Riflessioni sulla generazione de funghi* (même recueil, I, 380). IV. *Memoria per servire alla storia del fico e della proficazione relativamente al regno di Napoli*, ibid., V, 219. L'auteur était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il composa ce mémoire, qui a été reproduit en abrégé par Dominique Cirillo dans les *Fundamenta botanices*. V. *Memorie per servire alla storia de' polipi marini*, Naples 1785, in-4°, avec 9 pl. dessinées par l'auteur (reproduits en partie dans le tom. IX° des *Opuscoli scelti*, de Milan, pag. 95 et 167), traduits en allemand par Sprengel, Nuremberg, 1813. On n'avait encore rien d'aussi complet sur les polypes; et Bruguières déclare que c'est à Cavolini que nous devons une bonne partie de ce que nous savons sur ces singuliers animaux (Voy. le grand *Dict. d'hist. natur.*, art. *Cavoline*). VI. *Nuove ricerche sulle gorgonie e sulle madrepore*, Naples, 1785, in-4°, avec une pl. VII. *Memoria sulla generazione dei pesci e dei granchi*, Naples, 1787, in-4°, fig.; trad. en allem. par Zimmermann avec quelques observations, Berlin 1792, in-8°. Cavolini, dit Cuvier, confirma entre autres faits curieux celui de l'hermaphroditisme constant du *Serranus scriba*, qui déjà avait été remarqué par Aristote (voy. l'*Hist. des poissons*, ibid., in-4°, I, 124). Cavolini a laissé un grand nombre de manuscrits accompagnés de figures, qui correspondent peu, il est vrai, avec les descriptions qu'il donne d'un grand nombre d'animaux et de végétaux. Ces manuscrits paraissent avoir été perdus en grande partie; néanmoins quelques-uns d'entre eux, et notamment le mémoire sur la constitution géologique des montagnes du cratère napolitain, et l'ébauche d'un grand travail sur la génération des poissons, embrassant tous les genres, doivent se trouver en la possession de l'académie des sciences de Naples. N—D et W—s.

CAZALET (Jean-André), chimiste et physicien, naquit vers 1750, dans le Médoc, de parents riches qui lui permirent de se livrer à son penchant pour les sciences. En 1782, il était démonstrateur de chimie à Bordeaux et membre de l'académie. Il publia cette année, dans le journal de médecine (LIV, 410), l'analyse de l'eau minérale de la Rousselle par les réactifs. La découverte

des ballons excita vivement son enthousiasme. Il en construisit un en 1784; mais il ne put répéter l'expérience de Montgolfier. Ce globe qu'il s'était flatté de faire planer dans les airs ne sortit pas de l'atelier, et cet échec lui attira beaucoup de railleries. En 1786, il publia dans le *Journal de physique*, tome II, p. 349, des *Observations sur l'hygromètre à boyau de ver à soie*, par Casbois (*Voy.* ce nom, ci-dessus, p. 263); et en 1789, t. I, p. 334, la *Description d'une machine pneumatique* de son invention. Il prenait alors les titres de professeur de physique expérimentale et de chimie de la ville de Bordeaux. A l'époque de l'établissement des écoles centrales, il fut nommé professeur de physique à celle de la Gironde; et il parvint en peu de temps à former un cabinet très-remarquable par le nombre et la beauté des instruments, construits la plupart sous sa surveillance. Son zèle pour le progrès des sciences ne l'empêcha pas de prendre une part active aux débats de la politique. Membre de l'*institut royaliste*, société secrète organisée à Bordeaux quelque temps après le 9 thermidor, il concourut de tout son pouvoir à créer, dans le midi, des résistances au nouvel ordre de choses. Ayant fait en 1803 un voyage à Londres, il y vit Richer-Sérisy qu'il avait connu lors de sa retraite à Bordeaux en 1798, et il lui prodigua les soins les plus affectueux dans sa dernière maladie. Ce voyage, dans des circonstances où l'on remarquait une grande agitation parmi les royalistes, le rendit suspect à la police. De retour peu de temps avant la rupture du traité d'Amiens, il fut arrêté et, au bout de quelques mois de détention, mis en surveillance. Il avait perdu sa chaire par la suppression des écoles centrales, mais il n'en continua pas moins des cours de physique et de chimie, et se maintint constamment au niveau de leurs progrès. Parmi les nombreuses expériences qu'il fit à cette époque, plusieurs furent couronnées de succès. Lorsque le blocus continental eut rendu le quinquina si rare qu'il était impossible de s'en procurer pour les hôpitaux, il le remplaça par une poudre composée qui produisait des effets analogues. On lui dut aussi du *Flint-glass*, d'une qualité supérieure. L'un des premiers il s'occupa de la fabrication en grand du sucre de betteraves, et il établit dans son domaine à Listrar, une raffinerie que le manque seul de fonds et d'encouragement empêcha de prospérer. Il fit diverses expériences pour conserver les viandes à l'aide de l'acide carbonique. Il crut avoir trouvé dans le vinaigre un puissant antidote contre la rage; et il eut à ce sujet une discussion publique avec le docteur Caillau (*Voy.* ce nom, LIX, 543), qui lui prouva que le vinaigre n'était point un spécifique contre cette terrible maladie. En 1821 il fut nommé correspondant de l'académie royale de médecine. Il mourut à Bordeaux, en oct. 1825, dans un âge avancé. On a de Cazalet: I. *Théorie de la nature*, 1796, in-8°. Cet ouvrage, devenu rare, contient, dit-on, le germe de plusieurs découvertes importantes, que le temps et des recherches plus exactes ont développées et confirmées. II. *Mémoire sur l'origine de la rage: Moyens de la prévenir et de la guérir, et nouvelles vues physiologiques en réponse à une lettre du docteur Caillau*, Bordeaux, 1819, in-8°

de 64 pag. — Un autre Cazalet, né en 1743, peut-être de la même famille que le précédent, avocat à Pau, mit au jour, en 1777, *les Méprises*, ou *Lucrèce et Bradamante*, *conte en vers*, *suivi des Aveux*, *conte bleu en prose*, *et de la Romance d'Actéon*, Amsterdam, (Paris), in-12 de 120 pages. Ces opuscules sont au-dessous du médiocre. Cazalet mourut à Pau en 1817. L—m—x et W—s.

CEA (Didier de), franciscain espagnol, commissaire-général de son ordre à la cour de Rome, mourut au monastère d'*Ara-Cœli*, en 1640. On a de lui : I. *Archeologia sacra principum Apostolorum Petri et Pauli*, Rome, 1636, in-4°. Il traite, dans cet ouvrage, des prédications, des écrits, du martyre et du tombeau des deux apôtres dans l'église du Vatican. II. *Thesaurus terræ sanctæ, quem Seraphica Minorum religio de Observantia inter infideles, per trecentos et amplius annos, religiose custodit, et fideliter administrat*, Rome, de l'imprimerie de la Propagande, 1639, in-4°. On voit, dans ce livre curieux, quel a été pendant plus de trois siècles l'état des franciscains dans la Palestine, où, sous la tolérance des Turcs, ils étaient chargés de la garde du Saint-Sépulcre. V—ve.

CÉCILE et non pas Cicile (A.-M.), littérateur dont on ne connaît ni la patrie ni la famille, était né vers 1770. Le premier ouvrage qu'on ait cité de lui fut *Geneviève de Brabant*, tragédie en trois actes et en vers, qui offrait de l'intérêt, et qui obtint quelques succès à l'Odéon en 1797, au Théâtre-Français en 1800, et qui a été imprimée in-8°. Il publia ensuite un *Tableau historique, littéraire et politique de l'an VI de la république française*, Paris, an VII (1798), in-8°. C'est un précis des événements politiques, militaires, judiciaires et littéraires. On y trouve aussi les traités et les décrets les plus importants, le nécrologe des hommes célèbres, la notice des ouvrages qui ont paru dans l'année, etc. Ce livre, dont l'auteur avait pu trouver le modèle dans les *Annales de la république française*, depuis l'an III, par M. P.-X. Lescheviu, 6 vol. in-8°, a peut-être donné l'idée à M. Lesur de son *Annuaire historique*. Cécile donna encore en 1803, au Théâtre-Français, *le Tasse*, tragédie en cinq actes, en vers. Ce sujet, difficile à traiter, inspira quelques beaux vers à l'auteur, sans pouvoir le préserver de plusieurs inconvenances de style et de situation. La pièce ayant peu réussi, il la corrigea et la fit représenter quelque temps après sous le titre de *drame historique*; mais l'ouvrage n'en fut pas plus goûté du public, et n'a jamais été imprimé. Le chagrin que Cécile en ressentit dérangea son cerveau; et l'auteur qui avait voulu peindre la folie du Tasse fut atteint de la même maladie, et conduit à l'hospice de Charenton, où il mourut en 1804. Les registres de cette maison ne donnent ni ses prénoms, ni la date précise de son entrée, ni celle de son décès, ce qui a fait croire qu'il n'était pas de Paris et qu'il n'y avait point de parents. A—t.

CEI (François), poète italien, du XVe siècle, naquit à Florence. Une chronique manuscrite, conservée dans la bibliothèque du Grand-Duc, nous apprend que Cei vivait encore en 1523 (Voy. Negri, *Scrittori fiorentini*). Ses vers lui acquirent une

telle réputation que ses contemporains le mettaient à côté de Pétrarque. Quoiqu'il soit déchu beaucoup de cette place, on ne saurait, sans injustice, lui refuser un véritable talent poétique. Plusieurs de ses compositions offrent des beautés ; et Crescimbeni le regarde comme un des poètes italiens qui se sont le plus approchés d'Anacréon (Voy. la *Storia della volgar poesia*). Son recueil est intitulé : *Sonetti, capitoli, canzone, sextine, stanze e strambotti, composte in laude di Clitia*. La première édit. est de Florence, Giunta, 1503, in-8°. Elle est très-rare, même en Italie. La réimpression faite en 1514 par le même imprimeur est presque aussi recherchée. Il en existe un magnifique exemplaire sur vélin à la bibliothèque de *la Crusca*. M. Van-Praët en a donné la description dans son *Catalogue de livres imprimés sur vélin*, 2e part. II, 214. Quelques bibliographes citent une édit. du *Recueil* de Cei, Florence, 1507, in-8°, mais on n'en connaît aucun exemplaire. W—s.

CELESTINO (le P.), historien, né vers 1550, à Bergame, était de la même famille que Barthél. Coleoni, célèbre condottiere qui se signala dans les guerres des Vénitiens contre le duc de Milan (*Voy.* Coleoni, tom. IX). Ayant embrassé la règle de saint François, il cultiva les lettres sans négliger les devoirs de son état, et s'assura par d'utiles recherches un rang honorable parmi les historiens. Outre une *vie* en latin *de saint Patrice*, apôtre et premier évêque d'Irlande, et quelques ouvrages moins importants dont on trouvera les titres dans la *Biblioth. scriptor. ordinis capucinor.*, 65, on a de lui : *Istoria quadripartita di Bergamo e suo territorio*, Bergame, 1617, Brescia, 1618, 3 tomes, pet. in-4°. Le premier volume contient l'histoire civile de Bergame, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1600. Le second, qui renferme l'histoire ecclésiastique jusqu'à l'année 1280, est divisé en deux parties. Une troisième partie qui devait compléter l'histoire ecclésiastique n'a point été imprimée, non plus que les IIIe et IVe volumes promis par l'auteur. Cet ouvrage est très-rare, même en Italie. Il n'avait probablement jamais été vu par Haym, puisque la description qu'il en donne est inexacte (Voy. Coletti, *Catalogo delle citta d'Italia*). W—s.

CELLIÈRES (Laurent de), né en 1630, à Saint-Didier, en Velay, entra dans la société de Jésus, en 1645, et professa, pendant l'espace de vingt-deux ans, à Lyon, la rhétorique et les humanités, la philosophie et les mathématiques. On a de lui : I. *Ars metrica, id est, ars condendorum eleganter versuum*, Lyon, 1673, in-12 ; réimprimé en 1680, et 1690, Lyon, in-12. Cette méthode pour bien composer les vers latins eut un grand succès, et le méritait à certains égards. II. *Musæ Avenionenses*, etc., Avignon, 1665, in-fol. Ce n'est qu'un simple hommage poétique, très-court à sainte Marthe de Tarascon. Il fut un temps, comme on sait, où l'on croyait que Madeleine, Marthe et Lazare étaient venus dans les Gaules. III. Une *Interprétation latine, avec des notes exactes sur les Odes d'Anacréon et sur les Fables d'Esope*. IV. Un *Commentaire du premier livre de Lucain*. Ces deux opuscules ne nous sont connus que par la mention qu'en a faite le P. de

Colonia dans son *Hist. littéraire de Lyon*, tom. II, pag. 722, où il ne donne pas de plus amples détails (Voy. Southwell, *Biblioth. script. soc. Jesu*, pag. 539). C—L—T.

CENCI (Béatrix de') (1), Romaine fameuse par sa beauté, ses malheurs et sa mort dramatique, appartenait à l'antique famille des Cenci, qui, dès 1106, fournit à l'église un cardinal, et qui même prétendait avoir pour tige le célèbre consul Crescence. Excommunié pour ses violences, un Cenci, préfet ou fils du préfet de Rome, saisit au pied du maître-autel, en pleine messe de minuit, Grégoire VII, le traîna par les cheveux, et l'enferma dans son palais: il fallut que l'émeute rugît aux portes de cette forteresse, pour que le captif redevînt libre; et la guerre civile dont cet attentat fut le prélude ne se termina qu'après sa mort et par sa mort. Les Cenci héritèrent fréquemment de cet esprit d'indépendance et d'énergie sauvage. François Cenci les surpassa tous. Fils d'un trésorier de la chambre apostolique sous Pie V, il était à la tête d'un patrimoine de vingt-deux mille écus romains de rente; mais cette fortune alors colossale n'était pour lui qu'un moyen de braver ou d'éluder les lois. Ses mœurs étaient infâmes: trois fois il fut accusé d'un vice dont les siècles modernes se souillent encore comme la Grèce antique, mais dont au moins ils ne se vantent plus; trois fois il acheta ses juges cent mille écus et fut absous en dépit de la notoriété publique. Il n'en continua pas moins à vivre au sein de voluptés crapuleuses, à travestir, en présence même de Lucrezia Petroni, sa deuxième femme, jeune et belle, son palais en un harem rempli de mignons, et à souiller de ce spectacle les yeux de cinq fils et de deux filles qu'il avait d'un premier lit. Son avarice égalait sa frénésie de débauche et sa cruauté. Trois de ses enfants, Jacques, Christophe et Roch, qu'il avait envoyés à Salerne pour y terminer leur éducation, ne recevaient de lui pas même de quoi suffire au plus chétif entretien, et finirent par revenir à Rome. Il les reçut fort mal, et se montra plus parcimonieux que jamais à leur égard: « Ils s'asseyaient, » disait il y a quelques années Cenci Bolognetti, dernier descendant de cette famille, « ils s'asseyaient, suivant la belle expression d'Euripide, à des tables vides. » Las d'être en proie à la faim, de pourvoir aux besoins les plus urgents, les trois fugitifs allèrent se jeter aux genoux du pontife qui, touché de leur situation, força le père à leur faire une pension. La fureur de François tomba dès-lors sur le reste de sa famille; de nouvelles réclamations furent adressées au pape qui, trop frappé de la fréquence de ces plaintes contre un père, comme si c'étaient toujours les mêmes plaignants qui fussent revenus devant lui, s'écria: « Eh! quoi, toujours des enfants dénaturés! » il aurait presque ajouté: « et qui veulent hériter du vivant de leur père. » Cependant, en prenant connaissance des faits, en sachant surtout que le père poursuivait les demandeurs des accès de sa brutale lubricité, il ne put s'empêcher de reconnaître que la vie com-

(1) Nous devons les détails aussi curieux que nouveaux de cet article, qui sur presque tous les points contredira la légende vulgaire des Cenci, à la complaisance de M. le chevalier Artaud, ancien premier secrétaire d'ambassade à Rome, où lui-même les a recueillis, vers 1810, de la bouche de trois personnes admirablement placées pour connaître la vérité: 1° le prince Camille Borghèse, possesseur du principal palais des Cenci; 2° Cenci Bolognetti, descendant du seul des frères qui survécut à la catastrophe de sa famille; 3° le physiologiste Corona.

mune devait désormais être insupportable à tous; et il ordonna que François paierait par an deux mille écus à chacun des trois aînés pour qu'ils pussent vivre indépendants. L'aînée des filles à son tour se vit obligée de réclamer plus spécialement la protection pontificale. Le saint-père, auquel sa demande ne parvint qu'après beaucoup de difficultés, et qu'elle conjurait de l'arracher à la barbarie paternelle et de la marier ou de la placer dans un monastère, intervint encore et l'unit au sien. Gabriele, le plus riche particulier de Gubbio, avec plusieurs milliers d'écus de dot. François n'osa désobéir et paya. Heureux les trois derniers enfants, heureuse surtout Béatrix, si la prévoyance du pontife les eût en même temps soustraits aux détestables persécutions que déjà l'on pouvait prévoir d'un père horrible! On eût dit que, privé successivement de toutes ses proies, François voulait s'indemniser et se venger sur les dernières. Béatrix, étroitement séquestrée, ne recevait à manger que de ses mains; à ses plaintes il répondait par des coups. Sur les deux derniers frères, il assouvit sa lasciveté sans frein; et si sa fille fut respectée, c'est que son antipathie pour le sexe allait sans cesse croissant avec l'âge. Au reste, on a long-temps répété que Béatrix aussi avait subi les immondes caresses de son père; mais le fait n'a pas plus été prouvé, qu'il n'est probable. Le viol des fils est seul hors de doute; et c'est précisément celui qu'ignorent les chroniques vulgaires relatives aux Cenci. La raison en est simple: le plus jeune de tous mourut en bas âge, ignorant même la nature de l'attentat. Bernardino son frère garda long-temps le silence sur le déshonneur auquel il avait été forcé de se prêter, et n'avoua que bien tard et par contrainte une souillure dont on apercevait les vestiges; c'est aussi par lui que quelques personnes connurent le crime consommé sur son frère. C'est donc au rang des fables qu'il faut mettre non pas l'affectation que quelquefois mettait François Cenci à se présenter nu devant Béatrix, mais tous les détails qu'on a donnés sur la séduction ou sur le viol de cette célèbre Romaine. Béatrix était captive, était amoureuse: un beau prélat, Guerra, était son amant. Plus d'une fois, voulant briser sa chaîne, elle invoqua l'assistance de ses frères; mais ceux-ci tremblaient toujours au nom de François. Deux des frères (Christophe et Roch) avaient été assassinés aux portes de Rome; et probablement ils ne calomniaient pas le père, ceux qui le regardèrent comme le véritable auteur de ce double meurtre: car tout en refusant de les faire enterrer, il dit que pour lui le plus doux spectacle eût été de voir toute sa famille périr du même coup, et qu'à ce prix il emploierait volontiers sa fortune à la folie de pompeuses obsèques. Béatrix alors, avec l'appui de Lucrèce, tenta le recours au pape: elle rédigea un mémoire touchant et circonstancié dont la conclusion était la même que celle de sa sœur. La requête n'arriva point à Sa Sainteté. Les deux femmes, qui n'obtenaient aucune réponse, tombèrent dans un état voisin du désespoir. Lucrèce, dont la jalousie, portée au comble par l'abandon et la dégoûtante manie de son mari, était devenue de la fureur, résolut de se débarrasser à tout prix du vieillard. Béatrix fit cause commune avec elle, dans l'espoir de jouir plus tôt de la liberté qu'appelait son amour impatient. Funeste impa-

tience, car François, décrépit, usé, traînait l'existence et n'avait pas un an à vivre, Jacques et Guerra entrèrent dans cette conspiration. Il ne s'agissait plus que de combiner le plan par lequel elle se réaliserait. Le vieux Cenci allait se rendre au château de La Pétrella, chez Colonne, son ami. La première idée des quatre conjurés fut de le faire arrêter ainsi que ses deux fils, dans le bois de Pétrella, par une douzaine de brigands; on lui demanderait une somme exorbitante, et qu'il ne pourrait avoir sur lui ni même à sa disposition; on laisserait les deux fils aller à Rome pour la chercher ou l'emprunter; et à leur retour, lorsqu'ils se présenteraient avec moitié ou tiers de la somme exigée, on tuerait le captif. On renonça bientôt à cette combinaison qui n'offrait que des chances douteuses ou contraires, et il fut résolu que deux assassins seraient introduits dans la chambre à coucher du vieux Cenci, qu'un breuvage soporifique livrerait profondément endormi à leurs poignards. On leur promit à chacun deux mille écus. Un d'eux avait un motif particulier de vengeance contre François, qui l'avait fait condescendre à ses désirs et l'avait mal payé. Le 8 sept. 1598 avait été fixé d'abord pour l'exécution du complot; Lucrèce la fit remettre d'un jour, afin, dit-elle, d'éviter un double péché (c'est le 8 que l'église solennise la Nativité de la Vierge). C'est donc le lendemain 9 que le parricide eut lieu. Tout se passa comme le désiraient ceux qui mettaient en œuvre les deux bandits. Le vieillard avala la potion soporifique que lui versèrent les deux dames, et s'endormit pour ne plus se réveiller; les deux assassins, après avoir un instant reculé, à la vue de leur victime qu'ils trouvaient par trop lâche d'immoler dans les bras du sommeil, ranimés enfin par la voix et les menaces de Béatrix enfoncèrent dans les yeux du vieux Cenci des clous donnés par Lucrèce. Béatrix leur compta le solde de la somme promise dont déjà ils avaient reçu le tiers, et les fit évader sans que personne pût se douter soit de leur arrivée, soit de leur disparition. Puis, de compagnie avec sa belle-mère, elle retira le fer de la plaie, traîna le cadavre enveloppé dans un drap à une fenêtre qui donnait sur une auge à pourceaux, et de là le jeta sur des arbres pour faire croire que François, égaré dans l'obscurité, avait été victime d'un accident. De magnifiques funérailles attestèrent la douleur des deux dames, et la riche succession des Cenci fut partagée sans qu'il s'élevât d'opposition. Cependant on avait eu quelques soupçons à la cour de Naples (le théâtre du crime, Rocca di Pétrella, était sous la domination de cette cour), et des commissaires envoyés sur les lieux avaient recueilli de vagues indices où la médecine légale de nos jours eût trouvé des preuves frappantes. D'autre part, le prélat Guerra, sitôt qu'il fut instruit des recherches ordonnées par le gouvernement napolitain, voulut se défaire des deux assassins, Marcio et Olimpio. Le dernier périt en effet auprès de Terni, mais l'autre était dans les prisons de Naples. Mis à la question, il avoua non seulement ce qu'on lui demandait, mais encore sa participation à l'assassinat du vieux Cenci. Déjà Béatrix et Lucrèce avaient été mises en arrestation à Rome, dans leur palais, et les deux seuls fils qui restaient de la nombreuse famille Cenci, Jacques et Bernardino, incarcérés à Corte Savella;

de plus, la cour papale fit enlever Marcio, pour le confronter avec ses quatre coaccusés. Béatrix, en le voyant, nia qu'elle eût jamais connu cet homme, et par sa fermeté, par son éloquence, par ses regards, elle exerça sur ce bandit un tel pouvoir de fascination qu'il rétracta ses aveux et mourut dans l'agonie de la torture sans proférer un seul mot à sa charge. Les juges pourtant ne crurent pas complétement à cette tardive palinodie et gardèrent la famille Cenci au château Saint-Ange, jusqu'à plus ample informé. Cette détention durait depuis plusieurs mois, lorsque l'assassin d'Olimpio fut pris à son tour, et raconta qu'avant d'avoir donné le coup de la mort à ce confrère, il s'était insinué dans sa confiance, et que ses confidences coïncidaient de tout point avec les aveux de Marcio. La disparition de Guerra, que le tribunal décréta d'arrestation dès qu'il connut cet incident, confirma les soupçons; et bientôt Lucrèce, Jacques, Bernardino, appliqués à la question, confessèrent que la mort du vieux Cenci avait été un meurtre, et ce meurtre un parricide. Seule, Béatrix soumise aux mêmes épreuves, résista courageusement, et le chef des commissaires pontificaux, Ulysse Moskatia était dans un grand embarras, lorsque, redoutant que les charmes de la fille n'exerçassent sur ce juge l'influence que les écus romains du père avaient eue sur d'autres, Clément VIII mit la procédure en d'autres mains. Interrogée derechef par la torture, Béatrix se tut encore et brava les douleurs physiques : mais lorsqu'il fut question d'abattre sa longue et blonde chevelure, elle se démentit, demanda que ses frères et Lucrèce fussent introduits en sa présence, et elle apprit de leur bouche qu'effectivement ils s'étaient avoués coupables, seuls coupables : « Chère Béatrix, ajoutèrent-ils, « bientôt, nous l'espérons, bientôt « vous serez libre. — Eh! quoi, dit-« elle, vous n'avez pas mieux aimé « laisser la vie dans la question que « mourir en public sous la main « du bourreau! » Puis, ne voulant pas séparer son sort de celui des siens, ou, comme l'Europe d'Horace, voulant mourir sans perdre de ses charmes (2). « Infâmes, dit-elle aux « membres qui l'interrogeaient, dé-« liez-moi : qu'on me lise la procé-« dure, je dirai ce que je veux dire; « ce que je dois taire, je le tairai! » On lut, elle signa. Il ne restait à prononcer que sur la peine. Clément VIII crut avec raison devoir montrer de la sévérité; cependant il balançait à confirmer la sentence, lorsqu'un gentilhomme de la famille Massimi empoisonna son père. Alors le pontife se crut obligé de faire un exemple, et il confirma la sentence des Cenci : les quatre accusés furent condamnés à être décapités. Sentence inique au moins à l'égard du plus jeune des deux frères contre lequel ne s'élevait pas l'ombre d'une preuve, sauf son propre aveu dans la torture. Le mâle héroïsme de Béatrix joint à sa faiblesse toute féminine devant le fer qui devait dépouiller sa tête de son plus riche ornement, son éclatante beauté, l'illustration et l'opulence de sa famille, la romanesque horreur des faits, produisirent sur le peuple de Rome une sensation prodigieuse. La pitié publique protesta contre la sentence. Plusieurs cardinaux et princes romains

(2) Antequam turpis macies decentes
Occupet malas teneræque succus
Defluat prædæ, speciosa quarto
Pascere tigres.

demandèrent au pape la révision du procès ; les premiers jurisconsultes romains se déclarèrent les défenseurs des Cenci. Clément VIII permit aux accusés un défenseur judiciaire. Le célèbre Nic. d'Angeli parla le premier avec la plus grande éloquence, mais sans changer les préventions du pape qui, interrompant l'orateur s'écria : « Eh! quoi, nous « aurons vécu assez long-temps à « Rome pour voir des enfants assas- « siner leur père, et des hommes « assez impudents pour défendre de « tels forfaits! — Non, dit Fari- « nacci, nous ne sommes pas ici pour « ériger le crime en vertu, mais « pour défendre l'innocence, s'il plaît « à votre Sainteté de nous enten- « dre. » Clément reprit alors le calme qui convient au juge, écouta pendant quatre heures l'énergique plaidoirie de Farinacci, qui peignit la vie atroce du père, ses attentats sur la liberté, la vie, l'honneur de ses enfants, son impudence devant la justice qu'il se vantait d'acheter comptant, le désespoir d'une fille qui n'avait de protecteurs ni dans sa famille, ni dans l'autorité souveraine : l'éloquent avocat avait réservé pour son dernier moyen l'inceste commis avec violence par le père sur sa fille. Clément alors, congédiant les jurisconsultes, soumit derechef à l'examen toute la procédure : on comptait au moins sur une commutation de peine, et indubitablement l'acquittement aurait été prononcé s'il eût été prouvé que Béatrix avait eu à repousser les assauts paternels. Mais un troisième parricide, commis encore dans les états de l'Eglise par un Santacroce (sur sa mère), exaspéra la sévère justice du pontife. Il ordonna de presser l'exécution des Cenci. En vain des prélats et des princes demandèrent que celle des dames fût secrète. Tout ce que l'on put obtenir, ce fut que la mort des coupables ne serait accompagnée d'aucun tourment inutile, et que Bernardino, le plus jeune des accusés, serait acquitté. Seulement il fut statué que, comme Jacques, Lucrèce et Béatrix, il serait conduit chargé de fers sur la place de l'exécution, et qu'il assisterait à l'horrible boucherie (3) de sa famille, supplice trop doux si le jeune homme était coupable, mais trop cruel s'il était innocent. Il l'était, et c'est encore Farinacci qui, par sa courageuse éloquence, fit luire cette preuve aux yeux du saint-père, et en arracha la commutation de l'arrêt. Béatrix, à la nouvelle de cette décision, entra dans une violente fureur, puis elle se résigna ; et, à partir de cet instant, elle fut sublime de courage et de piété. Le lendemain 11 septembre 1599, les trois Cenci reçurent la mort en présence d'une multitude innombrable ; car Rome entière s'était en quelque sorte donné rendez-vous à ce spectacle qui fut troublé par une foule d'épisodes funestes. Les deux dames furent décapitées, par une espèce de guillotine très-imparfaite nommée *mannaja* : Lucrèce, très-grasse et qui se débattait par pudeur sous la main du bourreau, eut la gorge hachée, avant de recevoir le coup fatal ; en même temps des clameurs effrayantes s'élevant du sein de cette foule

(3) Ce mot n'a rien de trop fort pour qui lira les détails du supplice tels que les donne, soit la relation du Vatican découverte par l'abbé Mai, soit le manuscrit que M. de Forsa d'Urban a trouvé dans une bibliothèque de Rome ; et que la société des bibliophiles a publié dans ses *Mélanges* pour l'an 1822 en italien (sous le titre de *La funesta morte di Giacomo e Beatrice Cenci fratelli e di Lucrezia Petroni loro matrigna*, etc.), et en français (traduct. de madame Malartic).

italienne, mobile, impressionnable et passionnée, semblaient défendre au bourreau de continuer; des chevaux épouvantés de ce fracas se cabrèrent, et firent tomber des lourdes voitures où ils s'étaient portés devant, derrière, sur le siége, sur les roues, sur le marche-pied, des curieux de tout rang, de tout sexe et de tout âge; beaucoup d'entre eux périrent. La chaleur causa de même plusieurs accidents. Jacques fut abattu d'un coup de massue de fer. Avant de mourir, il rendit hautement témoignage à l'innocence de son frère, qu'une injustice barbare forçait à voir ce spectacle épouvantable. On emporta Bernardino en proie à d'horribles convulsions et en danger de la vie. Le corps de Jacques fut dépecé en quatre parties: ceux de Béatrix et de Lucrèce restèrent le jour entier exposés sur le pont Saint-Ange, et les deux cadavres ne furent emportés que le soir; Béatrix fut enterrée, conformément à ses dernières volontés, dans l'église de San-Pietro in Montorio, auprès du maître-autel décoré de la Transfiguration de Raphaël. On lut avec attendrissement son testament, par lequel elle léguait de quoi marier cinquante jeunes filles pauvres. La plus grande partie des biens des Cenci furent confisqués, tant pour fournir aux frais de la procédure que comme amende honorable. La fameuse villa Borghèse (donnée, en 1605, par Paul V à son neveu) provient de cette spoliation juridique. Le nom de Béatrix de Cenci a conservé longtemps parmi le peuple de Rome une vogue extraordinaire, et de nos jours encore beaucoup de sujets fidèles du pape ne l'appellent que la belle parricide. Pour nous, nous nous en tenons au jugement de l'habile physiologiste Corona, qui voyait dans cette jeune fille le type du caractère italien : sensuelle, amoureuse, insignifiante dans les circonstances vulgaires de la vie, vienne un jour de crise, voilà la folle et paresseuse Italienne qui déploie de l'énergie, de la constance, de l'exaltation et quelque chose sinon de religieux, du moins de mystique et d'aspirant à un idéal au-dessus de l'humain! En rendant justice au beau rôle que joue Béatrix à partir du jour qui la vit dans les fers, il ne faut point, comme il a surtout été de mode en Angleterre pendant cent ans, se répandre en plaintes amères contre le pontife qui voulut son supplice (ce supplice n'était malheureusement que trop mérité); il faut surtout absoudre ce juge de tout reproche d'injustice et de cupidité. Ce ne fut, certes, point pour acquérir des hôtels et des terres que Clément VIII condamna Béatrix de Cenci. Clément VIII fut un pontife intègre, doux et ami de l'ordre. L'impunité scandaleuse dont trop souvent et vices et crimes jouissaient à Rome lui semblait une hydre contre laquelle il devait employer le fer et le feu: l'aristocratie surtout étalait dans tout l'état ecclésiastique une audace sans frein. La mort des Cenci prouva que ni richesses, ni naissance, ni beauté ne désarment l'impassible justice. En ce sens du moins elle fit du bien. Du reste, Clément VIII fut le premier à plaindre ceux qu'il condamnait: il s'absenta de Rome le jour du supplice; trois coups de canon lui annoncèrent l'instant fatal; et lorsque à cette minute solennelle il donna, suivant sa promesse, l'absolution plénière aux trois Cenci, peu s'en fallut qu'il ne s'évanouît. — On voit encore à Rome, au palais Colonna, un magnifique tableau repré-

sentant Béatrix de' Cenci marchant à la mort, comme l'on marcherait au triomphe ; son œil se tourne vers le ciel avec un calme sublime. La gravure et la lithographie ont répandu par toute l'Europe des copies de ce chef-d'œuvre. La plus belle est due au burin de Charavaglia. Il ne faut pourtant croire ni qu'il soit du Guide, ni surtout que le Guide ait obtenu de Clément VIII la permission d'aller la veille de l'exécution peindre Béatrix dans son cachot, ni que dans d'autres tableaux il ait fait de cette belle Romaine une Vierge. Le salon de 1835 a présenté une autre toile fort remarquable dont le sujet est aussi Béatrix de' Cenci : l'auteur est M. Schopin. Enfin le crime et la punition de la belle parricide, dont la famille tient dans les fastes modernes la place qu'occupe celle de Thyeste dans la vieille mythologie, a fourni deux pièces aux scènes anglaise et française : la première est due à Shelley, la seconde à M. de Custine (mai 1833). Nous pourrions y ajouter le drame de *Guido Reni*, ou *les artistes*, par MM. Bouilly et Ant. Béraud, représenté sur le théâtre de la rue de Richelieu, si les aventures de Béatrix n'étaient en quelque sorte rejetées à l'avant-scène dans cette pièce, qui d'ailleurs transforme le père en oncle, Béatrix en une jeune fille pure, et n'ayant point subi de viol ni commis de parricide, la condamnation à mort en une éclatante et miraculeuse justification, et enfin la cérémonie du supplice en un mariage avec le Guide.

P—ot.

CENNINI (Bernard), orfèvre de Florence, passe pour avoir, de concert avec ses deux fils, Dominique et Pierre, introduit l'art typographique dans cette ville. Dominique grava les poinçons et fondit les caractères qui servirent à l'impression du *Commentaire de Servius sur Virgile* (*Voy.* Servius, tom. XLII). C'est le seul ouvrage sorti des presses de Cennini que l'on ait découvert jusqu'à ce jour. Pierre n'est nommé dans la souscription que comme correcteur. Cette rare édition de *Servius* est divisée en trois parties. La première est datée du 7 des ides de novembre 1471 ; la seconde, du 5 des ides de janvier, parce qu'alors l'année ne commençait qu'à Pâques ; et la troisième, des nones d'octobre 1472. Les anciens bibliographes, tels qu'Orlandi, Maittaire et, ce qui est plus surprenant, Manni (dans son opuscule *del Primo divolgamento de' libri in Firenze*, pag. 8), annoncent que cette édition du *Commentaire de Servius* contient le texte de Virgile. Cette erreur, signalée par Bandini dans le *Specimen litteraturæ florentinæ*, II, 190, et par le P. Audiffredi dans le *Specimen edit. italicarum*, 258-60, n'en a pas moins été reproduite, d'après le *Dizionar. di Bassano*, dans la traduction italienne de la *Biographie universelle*, art. Cennini. Elle est imprimée en caractères ronds, d'une élégance et d'une beauté remarquables. Suivant le P. Audiffredi, la totalité du volume est de 185 feuillets non chiffrés ; 20 pour les *Bucoliques*, 35 pour les *Georgiques*, et 130 pour l'*Enéide*. Un exemplaire vu par M. Brunet renfermait, de plus, cinq pages contenant le traité *de Natura syllabarum* (Voy. le *Manuel du libr.*, au mot *Servius*.)

W—s.

CEO (dona Violante do), religieuse, surnommée la dixième muse du Portugal, naquit à Lisbonne, en 1601, vécut à une époque où

commençait la décadence de la poésie portugaise, où le goût était corrompu, où le génie national, comprimé par la tyrannie espagnole, et ne pouvant plus s'élever aux idées de gloire et de liberté, dirigeait son essor vers les folles et bizarres conceptions du bel-esprit. Il n'est aucun des ouvrages de dona Ceo qui ne porte l'empreinte de ce mauvais goût. Elle était fort jeune encore, lorsqu'elle se mit à cultiver les lettres. A dix-huit ans, elle donna une comédie, intitulée *Santa Engracia*. C'est à cet âge qu'elle se fit religieuse. Elle continua ses travaux au couvent, ce qu'elle put faire longtemps encore, car elle parvint jusqu'à sa quatre-vingt-douzième année. On a d'elle un nombre considérable de poésies, qui sont tombées dans l'oubli. Une pièce toute mystique et d'une singularité inconcevable, portant le titre de *Parnasso lusitaneo de divinos et humanos versos*, fut le fruit du dernier temps de sa carrière. Pour faire connaître cet esprit bizarre, nous rapporterons un sonnet que la religieuse adressait à l'une des ses amies, qui se nommait Marie-Anne de Luna; c'est sur ce nom que roule le petit poème : « Muses, qui, « dans le jardin du jour, venez chercher le Zéphyr en déliant vos douces « voix; divinités, qui, en admirant « la pensée, augmentez les fleurs « qu'Apollon cultive, laissez, laissez « la compagnie du soleil; car, exci- « tant l'envie du firmament, une lune « qui est un soleil, qui est un prodige, « construit pour vous un jardin d'har- « monie; et pour que vous ne croyiez « point qu'un bonheur semblable « puisse payer un tribut à la variété, « à cause de ce que cette pure lumière « tient de la lune; sachez que, par « une grâce de la Divinité, ce jardin « musical est rendu inviolable par le « mur immortel de l'éternité. » C'est par de pareilles compositions que Violante do Ceo s'est rendue si célèbre. Il faut convenir cependant que cette religieuse poète était douée d'une imagination vive, et que, si elle eût su la mieux diriger, elle eût pu produire des ouvrages estimables. La plupart de ses admirateurs ont enchéri sur son phébus inintelligible: on en trouvera des exemples dans l'Histoire littéraire de Portugal, par M. Ferdinand Denis qui va publier une seconde édition plus étendue de cet ouvrage. F-A.

CÉPHALAS (Constantin), auteur d'une *Anthologie*, vivait dans le Xe siècle. Il existait déjà trois compilations de ce genre, recueillies par Méléagre, Philippe de Thessalonique et Agathias (*Voy.* ce nom, tom. Ier). Céphalas en fit une quatrième, et ce fut, dit Schoell, une heureuse idée, puisque nous lui devons la conservation de diverses pièces tirées des collections de Méléagre et de Philippe, qui, sans cela, ne nous seraient pas parvenues. En composant son *Anthologie*, Céphalas consulta le goût de son siècle pour le choix des pièces; aussi tira-t-il un plus grand nombre de morceaux du recueil d'Agathias que des deux autres, et il enrichit le sien des meilleurs ouvrages des poètes qui avaient fleuri dans l'intervalle. On ne connaît qu'un seul ancien manuscrit de l'*Anthologie* de Céphalas, et peut-être n'en existe-il pas d'autre. Saumaise l'ayant découvert dans la bibliothèque de Heidelberg, d'où il a passé avec cette bibliothèque dans celle du Vatican, le collationna sur l'*Anthologie* de Planudes, de l'édit. imprimée par les Wechel à Francfort, en 1600. Ce travail de Saumaise

était trop utile pour que les copies ne s'en multipliassent pas ; mais, comme il arrive presque toujours, chaque nouveau transcripteur ajoutait ses fautes à celles de son devancier. Ce fut d'après une de ces copies infidèles que Jonsius publia quelques morceaux de la nouvelle *Anthologie*, Rotterdam, 1748 ; et ensuite Leich (*Voy.* ce nom, tom. XXIV), dans les *Carmina sepulchralia*. Le célèbre J.-J. Reiske en inséra quatre livres dans les *Miscellanea lipsiensia* (tom. I-IV). Il en donna trois autres séparément, Leipzig, 1754, in-8°, sous ce titre : *Anthologiæ græcæ a Constant. Cephala conditæ libri tres*. De ces trois livres le dernier avait été déjà publié par Jonsius, mais les deux autres paraissaient pour la première fois. Cette édition faite à la hâte et, comme les précédentes, sur une copie défectueuse, s'est reproduite en 1766, à Oxford, par les soins de Warton, qui retrancha de son édition les notes de Reiske. Enfin Brunck ayant acquis deux excellentes copies de la collation de Saumaise, faites l'une par Guyet (*Voy.* ce nom, tom. XIX) à qui Saumaise avait communiqué son travail, et l'autre par le président Bouhier, donna, le premier, une édition critique de l'*Anthologie* de Céphalas dans les *Analecta veterum poetar. græcorum*, Strasbourg, 1776, 3 vol. in-8°. Elle a été réimprimée avec des corrections par Frédér. Jacobs, dans l'*Anthologia græca, sive poetar. græcorum lusus*, Leipzig, 1794. Des douze volumes qui composent ce recueil, l'*Anthologie* n'occupe que les quatre premiers. Le cinquième contient les *index* dont l'absence dans l'édit. de Brunck est un défaut senti par tous les hellénistes. Les sept autres qui forment un ouvrage particulier renferment des remarques d'autant plus précieuses, qu'indépendamment des secours qu'il avait reçus de Schneider et d'autres savants, Jacobs a pu s'aider, pour ce travail, d'une copie du manuscrit de l'*Anthologie* du Vatican, faite pour monseigneur Spalletti, secrétaire de cette bibliothèque, et acquis depuis par le duc Ernest de Gotha. On peut consulter, pour plus de détails, les *Mélanges* de Chardon de la Rochette (*Voy.* ce nom, ci après), qui préparait une édition de l'*Anthologie*, et le *Répertoire de la littérat. ancienne*, par Schœll. W—s.

CEPION (Coriolan Cippico, plus connu sous le nom latinisé de), historien, naquit en 1425, à Trau, dans la Dalmatie, d'une famille noble. Entré jeune dans la marine vénitienne, il parvint bientôt aux premiers emplois. Il commandait une galère de la république dans la guerre contre les Turcs, de 1470 à 1474, et il se signala principalement à la défense de Scutari (*Voy.* Mocenigo, tom. XXIX). Cepion mourut en 1493. On a de lui : *Gesta Petri Mocenici libri tres*, Venise, 1477, petit in-4°. Cette édition, qui joint au mérite de la rareté celui d'une belle exécution, a été décrite par Fossi dans le *Catal. biblioth. magliabech.*, I, 314. L'ouvrage de Cepion a été réimprimé par les soins de Basile Hérold, dans un recueil de pièces relatives à la guerre des Vénitiens et des Turcs, Bâle, 1544, in-8° ; ibid., 1556, sous ce titre : *De Bello asiatico, libri tres*, Venise, 1594, in-8° ; et enfin dans les *Rerum venetarum historia* de Pierre Giustiniani (*Voy.* ce nom, tom. XVII). Il a été traduit en italien sous ce titre : *Della guerra de' Veneziani nell' Asia, libri tre*, Ve-

nise, 1579, in-8°. Cette version a été réimprimée plusieurs fois. L'édition la plus récente est celle qu'a donnée l'abbé Morelli, en 1796. Cepion nous apprend qu'il composa cette histoire à la demande d'un parent de Mocenigo, qui fit les frais de la première édition, et n'épargna rien pour la rendre un chef-d'œuvre de typographie; elle est écrite avec élégance, et elle contient des détails précieux. Foscarini, *Della letteratura veneziana*, et après lui Daru, *Histoire de Venise*, livre XL, citent un autre ouvrage de Cepion : *De linguæ latinæ reparatione;* mais il est probable qu'il est resté manuscrit, puisqu'on ne le trouve indiqué dans aucun catalogue. W-s.

CEPOLA. *Voy.* Cepolla, tom. IX.

CERACCHI (Joseph), né en Corse, vers 1760, se rendit fort jeune à Rome, et y étudia la sculpture. Il avait déjà acquis quelque célébrité quand Bonaparte s'empara de l'Italie, en 1796, à la tête de l'armée française. Ceracchi se hâta d'aller le joindre à Milan, et il lui proposa de faire sa statue en marbre, ce qui fut accepté avec empressement. Lorsque Bonaparte eut quitté l'Italie, Ceracchi retourna à Rome, et il prit beaucoup de part, en 1798, à l'établissement d'une république dans cette ville. Obligé de fuir lorsque les Français s'éloignèrent, il se rendit à Paris, en 1799. Après la révolution du 18 brumaire, voyant son compatriote aspirer de plus en plus au pouvoir absolu, il résolut de l'assassiner, et lui demanda de nouveau, pour exécuter ce projet plus facilement, la permission de faire sa statue; mais le consul eut quelque défiance et il s'y refusa. Alors Ceracchi forma un complot dans le même but, avec Topino-Lebrun, Diana et Demerville. Tous les quatre furent arrêtés le 10 octobre 1801 au spectacle de l'Opéra, où l'on savait que Bonaparte devait se rendre. Ils étaient armés de poignards, et furent traduits devant le tribunal criminel qui les condamna à mort, le 30 janvier 1802. Ce jugement fut exécuté sur la place de Grève. Ceracchi mourut avec courage. (*Voy.* Topino-Lebrun, tom. XLVI.)

M—d j.

CÉRENVILLE (Jeanne-Eléonore de), fille de M. Bolier, colonel au service d'Hanôvre, et cousine de Mme de Montolieu, naquit à Altona, au mois d'août 1738, et passa les premières années de son enfance en Allemagne. Amenée à Lausanne avec sa famille, aussitôt après la mort de son père, elle y fut élevée sous les yeux de sa mère, qui l'entoura de soins et lui donna tous les maîtres que la Suisse peut fournir. A l'âge de vingt-trois ans, elle épousa M. de Cérenville, Français d'origine, et qui, naturalisé Suisse à l'époque de son mariage, passa depuis au service de Pologne, en qualité de général aide-de-camp du roi. L'instruction de Mme de Cérenville parut une chose étonnante chez une femme. On peut dire qu'il n'y avait rien qu'elle ne fût en état d'expliquer avec clarté, particulièrement en ce qui touche la physique et l'histoire naturelle, qui étaient ses goûts dominants. Elle avait appris l'italien, l'anglais, l'allemand et même le latin; et lisait constamment les meilleurs auteurs français et étrangers. Aimant peu le monde, presque toujours malade, elle avait réuni autour d'elle une société d'hommes instruits avec lesquels elle passait les soirées les plus agréables, ne jouant guère qu'aux échecs qu'elle

aimait avec passion. L'amour des arts s'alliait chez elle à celui des sciences et des lettres ; elle cultivait avec un égal succès la composition musicale et la peinture. On en a conservé plusieurs romances d'un goût délicat, et des tableaux très-estimés. Obligée de renoncer aux couleurs à l'huile dont l'odeur l'incommodait, elle imagina de suppléer, par les soies et par l'aiguille, à sa palette et à ses pinceaux. Ce fut ainsi qu'elle broda un portrait du roi de Pologne, frappant de ressemblance, qui est à Varsovie, et une collection d'oiseaux, particulièrement ceux de la Suisse, qui étaient d'une vérité, d'un fini admirables ; mais peu d'années après elle eut le chagrin de voir brûler cette précieuse collection dans l'incendie de sa maison de campagne de Clindy, espèce de petit musée rempli des objets qui faisaient toutes ses jouissances. La sensibilité, la bonté étaient les qualités dominantes de Mme de Cérenville. Elle conserva jusqu'au dernier jour de sa vie la candeur de l'enfance, ainsi que toute sa vivacité, toute l'exaltation de ses sentiments ; de sorte qu'elle avança en âge sans jamais vieillir, peut-être même pourrait-on dire sans atteindre à la maturité, principalement pour tout ce qui avait rapport aux intérêts matériels. Une quittance à faire ou à recevoir était la chose du monde qu'elle traitait avec le plus de négligence ; la moindre mesure de prudence lui semblait une injure. Cependant la réputation de sagesse et d'habileté en affaires était la seule qu'elle ambitionnât : toute sa vie elle repoussa les hommages que lui attiraient ses talents et son esprit, recherchant avec empressement toutes les occasions de se montrer femme habile et expérimentée, surtout lorsque, par suite d'une maladie morale de M. de Cérenville, elle se vit dans la nécessité de prendre la direction des affaires domestiques. De là une multitude d'entreprises de toute espèce, auxquelles elle se voua en Suisse avec ardeur, toutes commencées avec l'espoir d'acquérir une brillante fortune, toutes la conduisant peu à peu à la perte de celle qu'elle possédait. Pieuse sans rigorisme, elle supporta avec courage et résignation les chagrins et les malheurs dont sa vie fut abreuvée, la mort tragique de son fils aîné, la jeunesse très-prageuse du second, l'état d'infirmité déplorable de son mari, l'incendie de sa maison de campagne, etc. L'espoir de trouver des ressources dans ses écrits et dans un travail assidu lui faisait envisager cette dernière calamité comme facile à réparer. De 1801 à 1807, elle publia successivement *les Deux Flemming*, *les Aveux d'un Prisonnier*, *Clare de Walbourg*, *Clémentine de Lindau* et quelques autres ouvrages de ce genre, traduits de l'allemand, qui eurent une sorte de célébrité, et qu'on lit encore avec plaisir. On a loué avec raison le mérite de ses Préfaces, bien plus agréables en effet pour le style que ses traductions qui, faites très-rapidement, jamais copiées, rarement corrigées, subissant enfin toute la loi de la nécessité, étaient toujours assez bonnes pourvu qu'un libraire voulût bien les imprimer au plus vite. Depuis sa mort, qui eut lieu à Paris, le 15 mars 1807, on a publié, sous le nom de M. de La Verne, la *Vie du comte de Potemkin*, écrite et entièrement terminée dès 1799 par Mme de Cérenville, d'après des documents, mémoires et autres matériaux que lui avait communiqués M. de Ségur, ancien ambassadeur auprès de Cathe-

rine II. La Verne ne fut réellement que le réviseur-éditeur du manuscrit; et ce fut par pure amitié pour l'auteur, et pour procurer un prix plus avantageux de l'ouvrage, qu'il consentit à lui prêter son nom. — Mlle de Cérenville, fille de la précédente, a traduit de l'anglais la *Grotte de Westbury*, 2 vol. in-12, publiée en 1811, aussi par les soins de M. de La Verne (*Voy.* Verne, tom. XLVIII). M—g—r.

CERISIER (Antoine-Marie), historien et publiciste, naquit en 1749 à Châtillon-les-Dombes, termina ses études à Paris sous les auspices de son oncle, professeur au collége des Grassins, et fut attaché comme secrétaire à l'ambassade de France à La Haye. Ses fonctions lui laissaient des loisirs dont il profita pour se perfectionner dans la connaissance des principales langues de l'Europe, et pour étudier, dans ses sources, l'histoire encore mal connue des Provinces-Unies. Dans toute la ferveur des idées d'indépendance qui agitaient alors les esprits, et pénétré d'admiration pour les efforts héroïques d'un petit peuple qui, le premier, osa tenter de secouer le joug espagnol, Cerisier voulut être son historien; et, avec les secours que s'empressèrent de lui fournir les savants hollandais, il parvint à composer un ouvrage qui est resté l'un des meilleurs sur un sujet du plus haut intérêt. Il ne manquait certainement ni de sagacité ni de critique, et si sa philosophie est déclamatoire et un peu superficielle, il faut s'en prendre à sa jeunesse, à l'époque où il écrivait, à la vie agitée des factions, enfin aux doctrines fallieuses et dissolvantes qui envahissaient toutes les sciences. Quant au style de Cerisier, il est clair, rapide, souvent énergique, mais incorrect. Sur ce point, comme sur tous les autres, il s'exécute avec une grande franchise. « Jeune encore, « dit-il, n'ayant jamais pensé à étu- « dier les principes du français, avec « l'idée ambitieuse d'écrire un jour « dans cette langue, n'ayant presque aucune occasion de la parler, « ne lisant guère, depuis plusieurs « années, que des livres écrits dans « les idiomes du nord, il a fallu les « circonstances les plus singulières « pour me pousser dans la carrière « où je suis engagé. » Les rédacteurs du *Hedendaagsche vaderlandsche letteroeffeningen*, journal hollandais justement estimé, ont exposé le plan de son ouvrage au tom. VII, 1re part., pag. 170-177. « On « pourra, disent les auteurs de l'*Es- « prit des journaux*, mettre M. « Cerisier au nombre des savants et « des écrivains distingués sortis de « la province de Bresse, et qui sont « déjà en plus grand nombre que « dans aucun autre pays de la même « étendue, malgré la lenteur et « l'indolence que l'on reproche or- « dinairement au plus grand nom- « bre de ses habitants. » (Février 1778, pag. 3—24.) La publication de cet écrit coïncidant avec l'émancipation des États-Unis d'Amérique, Cerisier leur dédia son ouvrage par une épître qui, lors même qu'elle eût été rédigée dans des termes plus mesurés, ne pouvait manquer d'irriter les journalistes anglais. Il répondit aux injures du *Monthly-Review* par un petit écrit très-solide qui fut inséré tout entier dans la *Gazette littéraire de l'Europe*, tom. LXXXVII (1). Ceri-

(1) Imprimé séparément, Amsterdam, 1778, in-12 de 64 pp. C'est, dit Lalande (*Journal des savants*), un supplément intéressant à une histoire intéressante.

sier travaillait aussi en Hollande à la rédaction de la Gazette de Leyde. A son retour en France il obtint une pension du roi, et revint habiter son pays natal. Nommé par la principauté des Dombes député suppléant aux états-généraux de 1789, il renonça à sa pension et devint l'un des fondateurs de la *Gazette universelle*, dans laquelle il défendit avec autant de courage que de talent les seuls principes qui puissent assurer l'alliance de la monarchie et de la liberté. Ce journal commencé dans les premiers jours de décembre 1790 cessa de paraître le 10 août 1792 (2). Cerisier avait pour collaborateur à cette feuille M. Michaud, de l'académie française. Une des principales causes de sa proscription après le 10 août, c'est qu'il révéla dans ce journal le jugement qui jadis avait condamné Carra aux galères. Ses presses furent brisées et sa propriété de journal anéantie. Après cette catastrophe, il quitta Paris, pour venir chercher un asile dans le département de l'Ain; mais, poursuivi par les agents de la terreur, il fut jeté dans un cachot d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. La révolution l'avait ruiné. Cependant il refusa tous les moyens qui lui furent offerts de réparer sa modeste fortune. Cultivant les lettres en philosophe, en sage, il puisa dans l'étude la résignation dont il avait besoin pour supporter les infirmités d'une vieillesse prématurée. Il vit avec joie la restauration en 1814, et se hâta de venir à Paris pour demander les indemnités auxquelles il avait droit, mais qu'il n'obtint pas. Il voulut ensuite établir un journal à Lyon, mais le préfet trouva que son royalisme était trop ardent, et le public n'en vit que le prospectus. Honoré de ses compatriotes pour son noble caractère, il mourut à Châtillon, le 1er juillet 1828, à 79 ans. Ses écrits sont: I. *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies* (Utrecht), 1777-84, 10 vol. in-8°. Cette histoire, qui va jusqu'à l'année 1751, est encore ce qu'il y a de plus plein et de mieux nourri en français dans cette matière. On ne doit point y chercher, dit Van-Kampen, un grand nombre de vues nouvelles, ni des découvertes propres à éclaircir l'histoire des siècles reculés, comme on en trouve dans Kluit. L'auteur s'est attaché à suivre principalement Wagenaar; mais, ajoute le même critique, il est loin de l'égaler dans la connaissance des causes qui ont déterminé les évènements, quoiqu'on eût publié de son temps des ouvrages dont Wagenaar n'avait pu profiter. « On raconte, dit-il encore, « que le libraire dut recourir à la « *contrainte par corps* pour le forcer à livrer les dernières parties « de son travail. Mais je n'ajoute « pas foi à cette anecdote. » Dans tout ce jugement, et jusque dans cette espèce d'impartiale incrédulité, perce la prévention de Van-Kampen contre un écrivain qui professait hautement alors des principes contraires au stathoudérat, et qui se montrait disposé à embrasser la cause de la grande et formidable révolution près d'envahir l'Europe. Or c'était là précisément ce qui plaisait, au contraire, à Mirabeau; aussi dans les notes de son appel *aux Batâves*, notes dont on attribue une bonne partie à feu M. Marron, ne manque-t-il pas d'affirmer que le *Tableau de l'histoire des Provinces-*

(2) Cette *gazette* fut continuée depuis par Suard sous le titre de *Nouvelles politiques*, et ensuite sous celui de *Publiciste*.

Unies est *un ouvrage vraiment estimable par les principes et les intentions de l'auteur*. Il a été traduit en Hollandais par B. Wild, Utrecht, 1787, 10 vol. in-8°. Cette traduction est préférée à l'original en Hollande. II. *Histoire de la fondation des colonies des anciennes républiques, adaptée à la dispute présente de la Grande-Bretagne, avec ses colonies américaines*, ib., 1778, in-8°. Cerisier donna cet ouvrage comme une traduction de l'anglais; mais on sait qu'il en est le véritable auteur. On trouve à la fin trois *Lettres* sur la même lutte de l'Angleterre avec ses colonies, et les articles de l'union d'Utrecht comparés aux articles de l'union américaine. III. *Observations impartiales d'un vrai Hollandais pour servir de réponse au discours d'un soi-disant bon Hollandais à ses compatriotes*, Amsterdam, 1778, in-8°. Ce n'est qu'un pamphlet. IV. *Pierre de touche des écrits et des affaires politiques*, ou *Lettres d'un Français sur deux brochures séditieuses*, 1779, in-8° de 25 pag. V. *Le politique hollandais*, 1780-85, 4 vol. in-8°. Il eut pour coopérateur Grajenschot. VI. *Le destin de l'Amérique*, ou *Dialogues pittoresques*, trad. fidèlement de l'anglais, Londres (Hollande), 1782, in-8°. Ce n'est qu'une traduction supposée. VII. *Remarques sur les erreurs de l'histoire philosophique et politique de Raynal, par rapport aux affaires de l'Amérique septentrionale*, trad. de l'anglais de Thomas Paine, Amsterdam, 1785, in-8°. Cerisier a laissé manuscrits plusieurs ouvrages qu'il ne destinait pas à voir le jour. Ersch et M. Quérard l'ont confondu dans la *France littéraire* avec l'abbé Cerisier, son oncle, professeur d'humanités au collège des Grassins, dont on a deux *Odes latines* sur le mariage et sur le sacre de Louis XVI. R—f—g et W—s.

CERMENATI (Jean de), historien du XIVe siècle, était notaire et syndic à Milan dont il a écrit l'histoire en un latin assez élégant, sous ce titre : *Historia de situ, origine et cultoribus Ambrosianæ urbis, ac de Mediolanensium gestis sub imperio Henrici VII Cæsaris, ab anno* 1307 *ad annum* 1313. Le recueil où cet ouvrage se trouve le plus complet est celui de Muratori intitulé : *Rerum italicarum scriptores*, où il a été inséré, t. IX, avec des variantes et des suppléments tirés d'un manuscrit des comtes de Capitanéis. On y trouve des particularités sur l'histoire de Henri VII, qui ne sont point ailleurs. Cermenati avait eu part, comme syndic de Milan, aux affaires dont il traite, et il en parle comme témoin oculaire. C. T—y.

CÉRONI (Joseph), poète né à Vérone vers 1775, fit ses études dans cette ville et y reçut des leçons du célèbre Césarotti. Plein d'enthousiasme pour la liberté, il en embrassa hautement la cause, dès que l'invasion des Français lui permit de faire éclater son ardeur. Il entra dans la carrière des armes et devint capitaine dans l'armée cisalpine. Mais, lorsqu'il vit s'élever la puissance de Napoléon, il ne put dissimuler son mécontentement, et il le manifesta dans une pièce de vers qu'il ne craignit pas de publier sous son nom, en 1806. Plongé aussitôt dans un cachot, il ne recouvra la liberté qu'après avoir protesté de sa soumission. Alors il alla servir en Espagne dans l'armée du maréchal Suchet,

et il y devint chef de bataillon. Ne pouvant renoncer à ses inspirations poétiques, il composa sur la *prise de Tarragone* un poème en vers *sciolti*, qui fut imprimé à Sarragosse en 1811, et dans lequel, à la manière des Italiens, il prodigua de grands éloges au maréchal Suchet et à tous les Français qui combattaient sous ses ordres. Cerofi retourna dans sa patrie en 1812, pour rétablir sa santé affaiblie par les travaux de la guerre et par une longue captivité. Il mourut à Vérone en 1814, peu de jours avant la chute de Napoléon. Ce poète a laissé beaucoup de vers inédits. M—n j.

CERVOLE ou **CERVOLLE** (Arnaut de) dit *l'Archiprêtre*, fut un des plus audacieux partisans que l'on connaisse. Mézeray et d'autres ont défiguré son nom qui est bien tel que nous l'imprimons. Le titre d'*archipreshyter de Verniis*, que D. Vaissette a traduit par *archiprêtre de Vezzins*, lui fut donné parce que, d'après un abus très-commun alors, quoique chevalier et marié, il possédait des bénéfices ecclésiastiques. Né dans le Périgord, au commencement du XIVe siècle, d'une famille très-distinguée, Cervole paraît dans l'histoire pour la première fois à la bataille de Poitiers, donnée le 18 décembre 1356. Il y fut blessé et fait prisonnier avec le roi Jean. Sa rançon ayant été payée par le roi, il revint en France l'année suivante. On avait conclu une trêve de deux ans avec l'Angleterre. Les troupes n'étant point payées se mirent à piller les provinces : de là vinrent ces terribles compagnies auxquelles on donna le nom de *Routiers*. L'*Archiprêtre*, ayant réuni deux mille de ces brigands, passa le Rhône et se porta du côté d'Orange. Le prince de Tarente, gouverneur de la Provence, était trop faible pour résister. Innocent VI tremblait dans Avignon. Ce pontife leva à la hâte un corps de quatre mille hommes. Mais, se confiant peu dans ses forces, il traita avec Cervole, qui alors se trouvait à la tête d'une troupe nombreuse. « Quand l'*Archiprêtre*, dit Froissard, et ses « gens eurent robé tout le pays, le « pape et le clergé firent traiter à « l'*Archiprêtre* et vint sur bonne « condition en Avignon, et la plus « part de ses gens : et fut aussi révé- « remment reçu, comme s'il eût été « fils au roi de France, et disna plu- « sieurs fois delez le pape et les car- « dinaux, et lui furent pardonnés « tous ses péchés, et au départir on « lui livra quarante mille écus pour « délivrer à ses compagnons. Si se « départirent ses gens çà et là, « mais toujours tenoient la route « du dit *Archiprêtre*. » Cervole après avoir pillé la Provence, rançonné le pape et la cour pontificale, se jeta sur la Bourgogne. Au mois de mars 1358, il rentra en Provence, mais il y fut moins heureux. Le dauphin, régent du royaume, l'attira à son service, voulant employer sa valeur et son expérience contre le roi de Navarre. En 1359, il était lieutenant-général dans le Berri et le Nivernais. Après la paix de Brétigny, conclue le 8 mars 1360, il rassembla les compagnies licenciées et forma ce qu'on appelait la *compagnie blanche*, parce que ces nouveaux routiers portaient une croix blanche sur l'épaule. Arnaut, à leur tête, ravagea les environs de Langres, de Lyon et de Nevers ; il prit plusieurs places, entre autres Cosne, la Mothe-Josserand, Bleuet, Donnemarie et força le comte de Nevers à né-

gocier. Le traité, conclu au mois de février 1361, fut ratifié par le roi Jean. D'autres *routiers*, appelés les *Tardvenus*, parce qu'ils ne pouvaient plus que glaner, se réunirent au nombre de seize mille. Après avoir ravagé la Champagne et la Bourgogne, ils s'arrêtèrent à trois lieues de Lyon, pour y attendre le comte de la Marche, que le roi Jean avait chargé de les poursuivre. L'*Archiprêtre*, fidèle à ses nouveaux engagements, commandait l'avant-garde de l'armée royale, qui fut défaite à Brignay, le 2 avril 1361. « Arnaut, dit Froissart, « fut bon chevalier et vaillant, et « moult excellemment se combattit; « mais il fut entrepris et démené par « force d'armes, que moult fort « fut blécé et navré, et retenu à « prisonnier lui et plusieurs chevaliers et escuyers de sa route. » Cervole se tira promptement des mains des Tardvenus; car, en 1362, il épousa Jeanne, fille et principale héritière de Jean III, seigneur de Châteauvilain. L'année suivante, il se mit à la tête des aventuriers que l'on appelait *Bretons*, pour aller au secours de Jean, sire de Joinville, comte de Vaudemont, qui faisait la guerre au duc de Lorraine. Après avoir parcouru la Lorraine et les Vosges, ces brigands, au nombre de quarante mille, marchèrent sur Trèves. Ayant été repoussés, ils se dirigèrent sur Metz. Jean, duc de Lorraine, leur compta une somme d'argent pour racheter son duché, et ils se jetèrent sur la Bourgogne et la Champagne. Le roi Jean ayant donné, en 1363, le duché de Bourgogne à Philippe, son quatrième fils, l'*Archiprêtre* conduisit le jeune prince à la tête de son armée et l'aida à soumettre les nobles qui refusaient de reconnaître le nouveau souverain. Il servit ensuite dans l'armée que le roi Charles V envoya en Normandie pour ravager les domaines du roi de Navarre. Arrivé près de Vernon, il proposa au général qui commandait les Navarrois une conférence que celui-ci refusa, disant, selon Froissart: « L'*Archiprêtre* est si grand barateur que, s'il venoit jusqu'à nous « comptant gangles et bourdes, il « adviseroit et imagineroit nostre « force et nos gens: si nous pourroit tourner à grand contraire, si « n'ay cure de ses parlements. » A la bataille de Cocherel (24 mai 1364), entre Evreux et Vernon, Cervole commandait le troisième corps de l'armée française, où se trouvaient les Bourguignons. Bertrand Duguesclin, général en chef, remporta la victoire; Arnaut y eut peu de part; et il passa en Bourgogne, puis il soumit le comté de Montbéliard. Il prêta alors une forte somme au duc de Bourgogne qui lui remit pour sûreté le fort de Vésure. Dans les différents actes passés entre Philippe et Arnaut, le duc l'appelle son *conseiller et son très-cher compère*. L'*Archiprêtre*, qui en 1365 occupait la place de chambellan auprès du roi Charles V, s'offrit de conduire contre les Turcs les Routiers qui continuaient à désoler la France. Il se mit en marche à la tête de quarante mille brigands, se dirigeant sur Metz, Saverne et Strasbourg, d'où il remonta le Rhin, répandant partout la terreur et la désolation. « Je ne forme aucune prétention sur les provinces que je « parcours, disait-il; je veux seulement, en dépit de tout le monde « et tant que cela me conviendra, « faire boire mes chevaux dans le « Rhin. » La ville de Bâle menacée s'adressa aux autres cantons,

qui lui envoyèrent des secours ; et l'empereur Charles IV, qui depuis près d'un mois se tenait enfermé à Seltz, dans la Basse-Alsace, entendit enfin les cris et les pleurs des habitants opprimés. L'*Archiprêtre* se hâta de se jeter avec ses bandes sur la Bourgogne et la Lorraine. Les ducs de Brabant et de Lorraine s'étant réunis à Charles IV pour donner la chasse à ces hordes, il quitta leur commandement et revint en Provence, où il passa tranquillement le reste de sa carrière et mourut en 1366, laissant deux enfants, une fille et Philippe de Cervole, qui servit fidèlement le duc de Bourgogne. Le comte de Zurlauben a écrit une *Histoire d'Arnaut de Cervole, dit l'Archiprêtre*, insérée dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, 1759, tome XXV, et dans la *Bibliothèque militaire et historique*, du même auteur, Paris, 1760, 3 vol. in-12. G—y.

CERVONI (Jean-Baptiste), général français, naquit à Soveria, petit village près de Corte en Corse. Thomas Cervoni, son père, avait figuré dans la guerre de l'indépendance parmi les partisans les plus dévoués de Paoli. Après la réunion de la Corse à la France, en 1769, il s'exila volontairement, et suivit Clément Paoli en Toscane avec un grand nombre de ses compatriotes. Ayant choisi la ville de Pise pour résidence, Cervoni profita de cette circonstance pour donner une bonne éducation à son fils, en lui faisant étudier d'abord les belles-lettres et plus tard les Instituts de Justinien, afin qu'il suivît la carrière du barreau. Mais ses projets n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis, car son fils porté à l'étude des lettres avait de la répugnance pour celle du droit. Entraîné par son caractère aventureux, il se détermina à entrer dans la carrière des armes. Profitant d'une absence momentanée de son père, il ouvrit sa malle, s'empara de quelque argent, passa à Gênes pour s'engager dans les troupes de la république, et n'ayant pu atteindre son but, il se rendit en France où il entra en qualité de soldat dans le régiment royal Corse. Revenu dans sa patrie après les plus vives instances de son père, il fut attaché au maréchal-de-camp Gastori ; et, lorsque ce général se vit obligé de quitter le pays, Cervoni suivit Saliceti nommé député à la Convention nationale. A Paris on lui offrit du service dans le corps des commissaires des guerres ; mais il aima mieux être officier et fut attaché en qualité d'aide-de-camp au maréchal-de-camp Joseph Casabianca, qui le conduisit en Corse (1). Après le soulèvement de la Corse contre la Convention, Cervoni accompagna Saliceti au siège de Toulon où il se distingua. Voici ce qu'écrivait ce représentant à Barthélemi Aréna le 26 décembre 1793 : « *Ton frère Joseph et tous les Corses qui ont assisté au siège de Toulon ont combattu avec beaucoup de courage ; aussi en récompense ils ont tous augmenté de grade. Bonaparte a été nommé général de brigade, et ton frère et Cervoni chefs de brigade. Je m'occupe sans repos des préparatifs et de l'armement des vaisseaux destinés à l'expédition de Corse.....* » Envoyé après la prise de Toulon pour rendre compte de cet événement à la Convention, Cervoni

(1) Ce général Casabianca, homme assez médiocre et parent éloigné du pair de France (*Voy.* Casabianca, dans ce vol., p. 251), a été assassiné par sa femme à Avignon, vers 1802.

fut nommé adjudant-général, et bientôt après général de brigade. Parti pour l'armée d'Italie, il concourut le 24 germinal an IV (avril 1796) à la victoire de Dego, où Provera fut fait prisonnier. A Lodi il était du nombre des généraux qui s'immortalisèrent. Nommé en 1799 général de division, il fit partie de l'armée destinée à l'invasion de Rome; et, lorsque la république romaine fut proclamée, il se rendit auprès de Pie VI et lui annonça que le peuple avait changé la forme du gouvernement.... Pie VI protesta, et son refus donna lieu à tous les actes de violence qui marquèrent les derniers temps du règne de ce malheureux pontife. En 1800, Cervoni passa en Corse pour prendre, avec Saliceti, le commandement d'une expédition projetée contre la Sardaigne; mais cette expédition n'eut pas lieu, à cause des troubles excités dans l'île par des émissaires des consuls de Russie et de Toscane, qui dirigèrent secrètement cette diversion pour préserver les états du roi de Sardaigne. Appelé après le 18 brumaire au commandement des départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Alpes maritimes, du Var et de Vaucluse, Cervoni y rétablit l'ordre et la tranquillité, et parvint à se faire estimer et aimer de tous les habitants. Fatigué du repos auquel il se voyait condamné, et jaloux d'obtenir le bâton de maréchal, il sollicita l'empereur pour avoir un commandement dans la grande armée. Ayant été nommé, en 1809, chef d'état-major du maréchal Lannes, dans la campagne contre l'Autriche, presque aussitôt après son arrivée il fut tué à la bataille d'Eckmühl par un coup de canon qui le frappa à la tête.

Ami et protecteur des lettres, Cervoni cultivait avec succès la poésie italienne et s'était familiarisé avec les plus brillants modèles. Dans les guerres d'Italie, il n'a jamais manqué de témoigner sa reconnaissance à toutes les personnes qu'il avait connues dans sa jeunesse; et des ecclésiastiques recommandables furent soustraits par son ordre à la persécution. Son vœu le plus ardent était de devenir maréchal, et il en aurait probablement reçu le bâton après la guerre de 1809; mais la mort mit un terme à son ambition. On a dit que Napoléon avait peu d'attachement pour lui, et l'on a lieu de croire qu'il connaissait ses idées républicaines. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Cervoni était digne de figurer parmi nos plus brillantes illustrations militaires. G—ry.

CÉSAIRE *d'Heisterbach*, moine cistercien du XIIIe siècle, naquit dans le diocèse de Cologne, vers l'an 1180. Il fit ses études à Cologne, et il nous apprend qu'il était encore enfant (1) lorsqu'en 1182 le cardinal Henri vint prêcher la croisade dans cette ville. Piensement crédule, Césaire raconte qu'en 1199, étant écolier (2), il dut d'être soudainement guéri d'une maladie mortelle au soin que prit sa mère de l'envelopper dans un linge trempé de l'eau du baptême d'une fille de dix ans (3). La même année, il conçut le projet d'embrasser la vie monastique après avoir entendu Gérard, abbé de Sainte-Walburge, lui faire part d'une vision vraiment miraculeuse. Des moines travaillaient à la moisson dans une plaine et souf-

(1) *Adhuc puer* (Dialogi, lib. IV, cap. 29.)
(2) *Adhuc scholaris parvulus* (ibid., lib. X, cap. 44).
(3) *Mox in sudorem erupi et convalui* (ib.).

fraient de la chaleur du jour, quand la Vierge, sainte Anne et Marie-Madeleine vinrent à leur secours. Les trois saintes femmes essuyèrent la sueur des religieux moissonneurs, et, pour les raffraîchir, agitèrent l'air autour d'eux (4). Césaire renonça donc au monde, et entra au monastère d'Heisterbach, dans le diocèse de Cologne. La vie d'un moine constamment livré à l'étude et au travail est peu accidentée. Tout ce qu'on sait de celle de Césaire, c'est qu'en 1201 il était prieur du monastère de Villiers en Brabant; qu'il y composa des Sermons, et deux livres sur ce passage de l'Apocalypse : *Signum magnum apparuit in cœlo;* qu'en 1210, il retourna dans son premier monastère, où il fut chargé de la direction des novices et des frères convers; qu'alors il se livra à la composition de ses douze livres de Dialogues, ou récits de miracles, singulier et long travail qui fut terminé en 1223; qu'ensuite, vers 1226, il écrivit, par ordre de l'archevêque de Cologne, la Vie de saint Engelbert, et qu'il mourut vers l'an 1240. On a de lui : I. *Homiliæ super dominicis ac festis totius anni, sive Fasciculus moralitatis*, Cologne, 1615, trois parties in-4°. Cette édition fut donnée par Jean-André Coppenstein, de l'ordre des frères-prêcheurs. Une épître de Césaire, placée en tête du recueil, contient une notice de ses ouvrages. Les Homélies sont pleines de miracles cités à l'appui des dogmes et de la morale du christianisme : mais, avant de prouver quelque chose, ces faits miraculeux auraient besoin d'être prouvés eux-mêmes. II. *Dialogi de miraculis*, dont la première édition fut faite à Cologne, en 1481, in-fol. C'est par erreur que Lenglet-Dufresnoy cite, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, une édition de Nuremberg, même année, 1481, in-fol. Cet ouvrage, divisé en douze livres ou distinctions, fut réimprimé dans la même ville, en 1591 et 1599, in-8°, sous ce titre : *Cæsarii Heisterbachensis libri* XII *illustrium miraculorum et historiarum memorabilium*. La dernière édition est celle qu'a donnée Bertrand Tissier, dans sa *Bibliotheca patrum Cistercensium*, 1660 et ann. suiv., 8 vol. in-fol. (Voy. tom. 2). Les Dialogues de Césaire sont divisés en 735 chapitres; et ce nombre est à peu près celui des prodiges et des miracles que le moine raconte comme s'étant accomplis de son temps dans la Germanie, et principalement dans les couvents de Cisterciens de l'un et l'autre sexe. Dans un de ces nombreux prodiges une femme déclare, en mourant, qu'elle a eu commerce avec un démon (*se cum dæmone incubo peccasse*); dans un autre, la sainte hostie fait volte-face dans les doigts d'un mauvais prêtre, et lui tourne le dos; dans un troisième, le soleil a été vu un jour se briser et se partager en trois morceaux : par ces échantillons on peut juger l'ensemble. Césaire parle beaucoup de sorcellerie, de possessions, d'apparitions, de revenants, d'hérétiques qu'on brûlait tout vivants : et il trouve que c'était leur rendre bonne justice (*juste actum est cum illis*). « Il ne « règne d'ailleurs, dit M. Daunou (5), « aucune méthode dans cet amas « de narrations; » Mais ces narra-

(4) *Monachorum sudores terserunt ..... ventum admoverunt* (Dialogi, lib. 1, c. 17).

(5) *Hist. littéraire de la France*, XVIII, p. 94-201, contient sur Césaire d'Heisterbach une savante et curieuse notice de M. Daunou; elle a fourni les matériaux de cet article.

tions peignent l'esprit du temps, et, mieux que les livres historiques, font connaître quelle était, dans le XIIe siècle, la grande infirmité de l'esprit humain. Tissier a voulu corriger ce que les récits de Césaire ont de grotesque et de trop ridicule; mais le soin inutile qu'il a pris rend son édition moins curieuse que les précédentes. III. *De vita S. Engelberti libri tres*, Cologne, 1633, in-8°. On trouve aussi cet ouvrage dans les *Vitæ Sanctorum* de Surius, Cologne, 1576 et 1618, 7 vol. in-fol. Il a été encore reproduit par Gilles Gelenius dans son livre intitulé : *Vindex libertatis ecclesiasticæ et martyr sanctus Engelbertus*; Cologne, in-4°. C'est de tous les écrits de Césaire le plus recommandable. M. Daunou en a donné une fort bonne analyse, dont nous citerons ce passage : « Césaire « nous dépeint l'archevêque de Co- « logne armé des deux glaives, ex- « communiant ou exterminant les « rebelles, assurant ainsi le règne « de la justice, recouvrant les do- « maines et les fiefs dérobés à sa « métropole, l'enrichissant de plu- « sieurs autres biens, construisant « des routes, des châteaux, de « grands édifices; levant des impôts « sur le peuple, parce qu'il n'était « possible de maintenir la paix « qu'avec de l'argent; achetant, pen- « dant la famine de 1224, des blés « qu'il distribuait aux pauvres, et « surtout aux monastères; favori- « sant les deux nouveaux ordres des « frères-prêcheurs et mineurs, et les « protégeant au besoin contre les « résistances et les plaintes du clergé « séculier..... On doit savoir gré à « l'auteur de n'avoir, en général, « ni exagéré les mérites de l'arche- « vêque, ni trop dissimulé les fautes « qui peuvent lui être reprochées. « C'est même, selon l'historien, « parce que la sainteté d'Engelbert « n'avait pas été très-éclatante pen- « dant sa vie, qu'il a fallu qu'elle fût « manifestée par des miracles après « sa mort. Ces prodiges fournis- « sent la matière du troisième livre, « auquel nous ne saurions étendre « l'éloge dû aux deux premiers, et « qu'on pourrait plutôt considérer « comme le treizième de l'ouvrage « *De miraculis* (6). » Parmi les écrits de Césaire, qui n'ont point été publiés, Trithème et le P. Lelong citent vingt-deux sermons sur le psaume 118, *Beati immaculati in via*; un livre sur les quinze psaumes appelés *graduels*, parce qu'ils étaient chantés sur les 15 degrés du temple; huit ou neuf livres sur l'Ecclésiastique; deux livres sur un texte de l'Apocalypse; des *Quæstiones quodlibeticæ*. On lui attribue encore : une Vie de sainte Elisabeth de Schonauge; un dialogue *De statione solis sub Josue et de regressu solis sub Ezechia, et de obscuratione solis in Passione Christi*; un écrit intitulé : *Nomina et actus pontificum Coloniensium*. Trithème, dans son livre *De scriptoribus ecclesiasticis*, fait un grand éloge des écrits de Césaire d'Heisterbach (7). Cet éloge, donné dans le XVe siècle, peut paraître aujourd'hui exagéré; mais Césaire, oublié dans presque tous les dictionnaires historiques, ne mérite pas de l'être dans la *Biographie universelle*. V—ve.

CESARI (le P. Antonio), philologue, né vers 1750, à Vérone, embrassa la règle de saint

(6) *Hist. littér. de la France*, XVIII, p. 199-201.

(7) *Vir in disciplina regulari præcipuus, atque in divinis Scripturis longa exercitatione studiosus, composuit, simplici et aperto sermone, nonnulla opuscula, quorum lectio non est spernenda* (n. 430).

Philippe de Néri, dont les disciples sont les Oratoriens de l'Italie; et cultiva les diverses branches de la littérature avec une ardeur que l'âge ne put ralentir. Orateur, critique, poète, biographe, traducteur, il obtint des succès dans tous les genres. C'était, dit M. Valery, qui le visita dans son couvent de Vérone, en 1826, un vieillard vif, ardent, agité, un véritable *Abbate* complet, très-obligeant, bizarre dans son maintien et dans ses vêtements, cruscantiste opiniâtre; mais, malgré ses manies et son irritabilité, comptant de nombreux admirateurs (*Voyage d'Italie*, I, 171). Le P. Cesari mourut à Ravenne, au mois d'oct. 1828. Il était membre de la plupart des sociétés littéraires d'Italie. Outre une bonne édition du *Vocabolario della Crusca*, Vérone, 1806, 6 vol. in-8°, à laquelle il eut la plus grande part, on lui doit d'excellentes éditions des *Vite de' SS. Padri* (c'est une traduction de saint Jérôme), Vérone, 1799, 4 vol. in-4°; du livre de Feo Belcari, *La vita del B. Giovanni Colombini*, ibid., 1817, in-8°; des *Fioretti di S. Francesco*, ibid., 1822, in-4°, trois ouvrages qui font autorité dans la langue italienne, et enfin du *Poème* de Dante avec une préface et des notes remplies d'érudition. Parmi les traductions du P. Cesari, les plus célèbres sont celles des *Odes* d'Horace, des *Comédies* de Térence, Verone, 1816, 2 vol. in-8°, et des *Lettres* de Cicéron, dans l'édition des œuvres complètes de ce grand orateur, Milan, 1826 et ann. suiv. Quelques critiques lui reprochèrent d'avoir fait parler Cicéron comme un Italien du XVIIIe siècle; mais dans la préface du second volume il défendit, avec toute la chaleur d'un jeune homme, cette singularité qui d'ailleurs n'ôte rien au mérite de la traduction aussi fidèle qu'élégante. On connaît encore du P. Cesari : *Alcune novelle*, Venise, 1810, in-8°. Elles sont très-estimées. W—s.

CESARIS (l'abbé Angelo), premier astronome de l'Observatoire de Milan, et directeur de l'Institut impérial et royal des sciences, lettres et beaux-arts, était né vers 1750, et mourut à Milan le 18 avril 1832, après une longue et douloureuse maladie. Les *Ephémérides astronomiques de Milan*, qu'il rédigea depuis 1775, les *Mémoires de la Société italienne*, ceux de l'*Institut*, contiennent de lui d'importants mémoires sur la *conjonction inférieure de Vénus avec le Soleil* le 20 mars 1782, sur la *réfraction de la lune*, etc. Il a fait une partie des opérations trigonométriques pour la levée de la carte de la Lombardie. Son nom, associé à celui de l'Observatoire milanais depuis sa fondation, n'a pas peu contribué, avec celui d'Oriani, à rendre cet établissement célèbre en Europe. Au titre de savant, Césaris joignait encore celui de littérateur éclairé. W—s.

CETTI (François), naturaliste, né, en 1726, à Côme, dans le Milanais, embrassa jeune la règle de saint Ignace, et, suivant l'usage de l'institut, régenta dans divers collèges. En 1760, le roi de Sardaigne, voulant faire jouir ses sujets de cette île d'une instruction plus développée, demanda des jésuites pour y professer les hautes sciences; et le P. Cetti y fut envoyé avec quelques-uns de ses confrères. Il y remplit avec succès la chaire de philosophie au collège de Sassari. Doué de l'esprit d'observation et d'une ardeur

infatigable pour l'étude, il consacra ses loisirs à l'histoire naturelle, et le premier fit connaître celle de la Sardaigne dans les ouvrages suivants: I. *I Quadrupedi di Sardegna*, Sassari, 1774, in-8°. Ce volume, rempli d'érudition et de recherches curieuses, est orné d'une carte de l'île et de quatre planches représentant les animaux les plus rares. A la tête est une courte description de la Sardaigne. II. *Gli ucelli di Sardegna*, ib., 1776, in-8°, avec 6 pl. Cet ouvrage, dans lequel on a signalé quelques erreurs, offre une lecture intéressante. Cetti rapporte qu'en 1769 les sauterelles étaient si nombreuses qu'elles menaçaient les récoltes d'une destruction totale. Elles s'élevèrent en colonnes serrées, à tel point que le jour en était obscurci; mais les corbeaux attaquèrent ces colonnes, les rompirent et firent un si grand carnage de sauterelles que le pays fut préservé de la famine. III. *Anfibi e pesci di Sardegna*, ib., 1777, in-8°, avec 5 pl. Sonnini a tiré de ce volume quelques descriptions d'amphibies qu'il a insérées dans son édition des *Œuvres* de Buffon. Suivant Cuvier, Cetti traite des poissons avec trop peu d'étendue, si l'on excepte ce qui regarde le thon (*Histoire des poissons*, I, 101). Dans son épître dédicatoire, adressée à l'évêque d'Uselli et de Terralba (le P. Jos.-Marie Pilo), Cetti venge le clergé catholique du reproche de nuire au développement de l'agriculture et de l'industrie, en favorisant le célibat, la paresse et l'ignorance. « Pour répondre, dit-il, à ces vaines accusations, je me contenterai de montrer l'Italie à ces censeurs, et de leur demander s'ils ne s'estimeraient pas heureux de voir leur pays égaler en richesses cette contrée, où cependant dominent avec les prêtres catholiques tous les abus contre lesquels ils s'élèvent avec tant de violence. Quel est le pays qui renferme plus de cités riches et populeuses? Quel est celui qui présente une plus grande masse de richesses matérielles? où les arts soient cultivés avec plus d'ardeur? où il ait été fait des découvertes plus nombreuses et plus utiles à l'humanité? N'est-ce pas au clergé catholique que l'on doit la renaissance des lettres et des arts, l'établissement des bibliothèques, et la fondation de la plus grande partie des universités et des académies? » IV. *Appendice alla Storia dei quadrupedi di Sardegna*, ib., 1777, in 8° de 63 pp. L'auteur répond dans cet opuscule aux critiques dont son ouvrage et en particulier sa description de la Sardaigne avaient été l'objet. Il défend le climat de cette île du reproche d'insalubrité, puisqu'on y trouve assez fréquemment des centenaires, et il prouve, par la comparaison des tables de mortalité, que l'on y vit aussi long-temps que dans les pays réputés les plus sains. Cetti se proposait de compléter son travail en donnant l'histoire des *fossiles et des minéraux*; mais il n'eut pas le loisir de la terminer, et mourut à Sassari, vers 1780. Un passage de son histoire des oiseaux (p. 113) fait conjecturer qu'il avait le projet de publier pour la Sardaigne un *Almanach économique*; « Un bon « almanach, dit-il, est un des livres « les plus utiles: tout pays devrait « avoir le sien. » Azuni (*V.* ce nom, LVI, 625), pour composer son *Histoire naturelle de la Sardaigne*, a beaucoup profité des ouvrages de Cetti. Il ne fait souvent que le traduire en l'abrégeant. Toutefois il ne lui épargne pas les cri-

tiques, et même il s'en permet plusieurs qui ne sont nullement fondées. C'est ainsi, par exemple, qu'il lui reproche d'avoir, dans son histoire des quadrupèdes, indiqué les animaux par leurs noms sardes : « Ce « qui force, dit-il, ceux qui la lisent « d'étudier la langue dans laquelle « le livre est écrit avant de pouvoir « étudier l'objet dont traite l'au« teur. » Mais au nom sarde Cetti joint presque toujours la synonymie en latin, en italien et même en français. Il cite dans ses descriptions Linné et rapporte assez souvent des passages de Buffon, avec les éloges qui sont dus au plus éloquent des naturalistes. Les trois volumes de Cetti doivent être réunis; ils sont assez rares en France. W—s.

CEULEN. *Voy.* KEULEN, tom. XXII.

CHABANEL (JEAN), écrivain peu connu, mais dont on a quelques ouvrages rares et curieux, était né vers 1560, à Toulouse. Il étudia, dit-on, avec fruit les mathématiques et la langue française (Voy. la *Biographie toulousaine*); cependant on ne voit pas qu'il ait rien écrit sur les sciences, et son ouvrage de grammaire dont on parlera ci-après est une de ses plus faibles productions. S'il est vrai, comme le dit Lacroix du Maine, que Chabanel ait publié, dès 1581, un *Recueil d'œuvres*, chez Gervais Mallot, il mérite une place parmi les érudits précoces. Mais Lacroix du Maine fait mention de ce recueil sans l'avoir vu : « Je ne sais, dit-il, si son livre s'in« titule *la République chrétienne*. « A la seconde édition de ce mien « livre, je m'en informerai plus « avant » (1). L'ouvrage que Lacroix du Maine paraît avoir eu en vue est le *Miroir de la vie humaine*, traduit de l'espagnol de Louis de Grenade (2). En 1587, Chabanel retoucha la version que Nicol. Colin avait précédemment donnée d'un autre traité du même auteur : *le Mémorial de la vie chrétienne*. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut reçu docteur en théologie et nommé recteur de la fameuse église de la Daurade, à Toulouse. Il mourut en cette ville, vers 1615, dans un âge peu avancé. Outre les traductions déjà citées, on connaît de lui : I. *De l'antiquité des églises paroissiales, et de l'institution des recteurs et vicaires perpétuels*, Toulouse, 1608, pet. in-8°; volume rare et plein de recherches intéressantes pour l'histoire ecclésiastique. II. *Les sources de l'élégance française, ou du droit et naïf usage des principales parties du parler français*, ibid., 1612, in-12. « Les efforts, dit « l'abbé Goujet, et la bonne inten« tion de l'auteur sont plus à louer « que la manière dont il a exécuté « son dessein » (*Biblioth. française*, I, 365). III. *De l'antiquité de Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, et autres antiquités de cette ville, illustrées de diverses observations et singularités remarquables*, ib., 1621, pet. in-8°. Cet ouvrage ne fut publié qu'après la mort de l'auteur. IV. *De l'état et police de la même église*, ib., 1623, in-8°. C'est une suite de l'ouvrage précédent. V. *Opuscula varia de rebus ecclesiasticis et moralibus*, Bordeaux, 1620, in-8°.

W—s.

(1) Dans la nouvelle édit. de la *Bibliothèque* de Lacroix du Maine, Rigoley de Juvigny a négligé de compléter l'article de Chabanel.

(2) L'édition citée par Duverdier est de 1584, in-16.

CHABAUD DE LA TOUR (le baron Ant.-George-François), né à Paris le 15 mars 1767, fils d'un officier du génie qui professait la religion protestante (*Voy.* Chabaud, t. VII), entra dans la même carrière comme lieutenant en 1788, et passa l'année suivante au régiment de Rohan infanterie. Comme la plus grande partie de ses coreligionnaires, il adopta les principes de la révolution et fut nommé, en 1791, chef d'une légion de la garde nationale de Nimes. Chargé en 1792 d'organiser les bataillons de volontaires du département du Gard, qui allèrent renforcer l'armée des Alpes, il eut le commandement de l'un de ces bataillons et revint à Nimes après avoir fait une campagne. La modération de ses opinions le rendit bientôt suspect; il fut arrêté comme fédéraliste et réussit à s'évader, par le secours de sa femme et de sa sœur, au moment où il venait d'être condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. S'étant réfugié en Italie, il ne revint qu'après le 9 thermidor. Nommé député au conseil des Cinq-Cents en 1797, il s'y montra opposé au Directoire, demanda des secours pour les victimes déportées au 18 fructidor, et parut peu à la tribune jusqu'à la révolution du 18 brumaire, dont il fut un des plus zélés partisans. Comparant cet événement à celui du Jeu de paume en 1789, il demanda que le procès-verbal de la fameuse séance de Saint-Cloud (lequel venait d'être arrangé en conséquence) fût envoyé dans tous les départements avec une adresse aux Français; ce qu'il n'eut point de peine à obtenir. Aussitôt après, Chabaud de La Tour fit partie de la commission que l'on chargea de rédiger une nouvelle constitution, et il devint membre du tribunat. Il s'y prononça contre la clôture de la liste des émigrés qu'il jugeait capables de compromettre la sûreté de l'état. Toutes les opinions qu'il manifesta dans cette assemblée furent en faveur du pouvoir, notamment le 30 avril 1804, lorsqu'il appuya vivement la proposition de Curée pour mettre sur le front de Bonaparte la couronne impériale. S'appliquant à réfuter quelques orateurs qui avaient prétendu que, si l'on devait rétablir la royauté, il serait mieux d'avoir recours à l'ancienne famille royale, il adressa d'amers reproches aux partisans des Bourbons et soutint que le peuple avait le droit de choisir son chef. Ce zèle, que la majorité de l'assemblée partageait, ne garantit point le tribunat de sa suppression, que Napoléon ne tarda pas à prononcer. Chabaud de La Tour fut nommé alors membre de la Légion-d'Honneur, et il entra au corps-législatif en 1807. Il tomba néanmoins dans une sorte de défaveur, et en 1810 on le dépouilla de la portion de propriété du *Journal des Débats* dont il jouissait depuis 1799, et qui ne lui fut rendue qu'à l'époque de la restauration, en 1814. Il était alors membre du corps législatif et il adhéra l'un des premiers à la déchéance de l'empereur. Le roi le nomma un des commissaires qui furent chargés de préparer la charte constitutionnelle. Il lui conféra ensuite le titre de baron et celui d'officier de la Légion d'Honneur. Dans le cours de la session, Chabaud de La Tour prit la parole sur différentes questions dans lesquelles il vota avec indépendance, entre autres contre l'établissement de la censure, l'exportation des laines et l'introduction des fers étrangers, enfin pour l'admission des députés ap-

partenant aux pays que la France venait de restituer. Lors du retour de Napoléon en 1815, il se retira à la campagne et ne remplit aucune fonction. Après la seconde chute de l'empire, il éleva la voix en faveur de ses co-religionnaires, contre les réactions du midi. Ses liaisons avec M. Decazes l'ayant fait élire par le département du Gard, en 1817, il reparut à la Chambre des députés dont il fut nommé questeur, et y vota contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral; mais, tout en attestant les faits consignés dans la pétition de M. Madier-Montjau sur le gouvernement occulte, et en demandant le renvoi de cette pétition au conseil des ministres, il en blâma la forme, la hardiesse et la publicité. Réélu, en 1824, à la place du général Vignolle, il prit part à la lutte de la minorité des vingt-un membres, et porta la parole contre la loi du sacrilége et contre la loi sur la presse, quoiqu'il se fût rallié en 1825 à la coterie des doctrinaires. En 1828, n'ayant pas été réélu, il reçut une déclaration signée de plus de quatre cents électeurs du Gard, qui approuvaient sa conduite. Toutefois, et bien que dans un de ses discours il ait reproché à la nation française la mobilité de son caractère, qui tend toujours à changer les lois avant d'en avoir éprouvé le bon ou le mauvais effet, on a dit de lui qu'il mettait beaucoup de mesure dans son dévouement et de finesse dans ses affections; et enfin on l'a rangé parmi les *girouettes*. Il est certain que, malgré son esprit, son amabilité et sa physionomie ouverte, il a toujours inspiré peu de confiance aux partis qu'il a suivis. Chabaud de La Tour mourut à Paris, le 20 juillet 1832, frappé d'apoplexie. M—D j.

CHABEAUSSIERE (LA). *Voy.* LACHABEAUSSIÈRE, au Supp.

CHABERT (PHILIBERT), l'un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'art vétérinaire en France, naquit à Lyon, le 6 janvier 1737, fils d'un maréchal ferrant, et reçut une éducation fort incomplète. Cependant, après avoir appris de son père les premiers principes de l'art dans lequel il devait s'illustrer un jour, il vint à Paris suivre les leçons de Lafosse, père du fameux hippiâtre; et il fut ensuite attaché comme maréchal aux équipages du prince de Condé, pendant la guerre de Hanovre. A la paix de 1763, il fut envoyé professeur à l'école vétérinaire récemment établie à Lyon. Trois ans après, Bourgelat le fit entrer à l'école d'Alfort. Employé dans les hôpitaux de cet établissement, il y remplit depuis avec le plus grand succès la chaire de maréchalerie, et fut enfin récompensé de son zèle par le double titre d'inspecteur des études et de directeur. A la mort de Bourgelat, il lui succéda dans la place d'inspecteur-général des écoles royales vétérinaires. Admis en 1783 à la société d'agriculture, Chabert en fut l'un des membres les plus utiles et les plus laborieux. Il traversa la révolution sans prendre aucune part aux débats orageux de la politique, et fut néanmoins regardé comme suspect et incarcéré pendant plusieurs mois. Il mourut à Alfort, le 8 sept. 1814, à l'âge de 77 ans. Il avait été correspondant de la Société royale de médecine jusqu'à la suppression de ce corps savant, dont les actes contiennent un bon mémoire de Chabert *sur la morve*. Il était chevalier de la

Légion-d'Honneur et correspondant de l'Institut. Le *discours* prononcé sur sa tombe par M. Huzard, son collaborateur et son ami, donne une appréciation fidèle des services rendus par Chabert à la médecine vétérinaire. Il a travaillé avec Bourgelat au *Traité des appareils et des bandages propres aux quadrupèdes*, Paris, 1770, in-8°, fig., et à l'*Essai théorique et pratique sur la ferrure*, Paris, 1777, in-8°. On a encore de lui : I. *Du clavèau*. Cet opuscule inséré dans le *Journal d'agriculture*, fév. 1777, a été réimprimé en 1781, in-4° de 7 p. II. *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux*, inséré dans le *Journal d'agriculture*, juin et juillet 1779; il a été publié séparément, 1780, in-4°, puis réimprimé, avec des additions, dans l'*Almanach vétérinaire*, et enfin seul, Paris, imprimerie royale, 1783, in-8°. III. *Almanach vétérinaire*, Paris, 1782, in-12. MM. Flandrin et Huzard ont eu part à cette utile publication. IV. *Traité des maladies vermineuses dans les animaux*, ibid., 1783, in-8°, avec deux pl. mises en couleur par Dagoty; deux éditions. V. *Traité de la gale et des dartres des animaux*, 1783, in-8°; plusieurs fois réimprimé. VI. *Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets*, Paris, 1785, in-8°; 2e édit. (avec M. Huzard), 1790; réimprimée plusieurs fois. VII. *Instruction sur la manière de conduire et de gouverner les vaches laitières*, 1785, in-8°; 2e édit. (avec M. Huzard) 1797. VIII. *Du sommeil*, 1796, in-8°; 2e édit., 1800. IX. *Instruction sur la péripneumonie dans les bêtes à cornes*, 1797, in-8°. X. *Des organes de la digestion dans les ruminants*, 1797, in-8°; deux édit. XI. *Des moyens de rendre l'art vétérinaire plus utile en améliorant le sort de ceux qui l'exercent*, 1804, in-8°, avec Fromage. XII. *Des lois sur la garantie des animaux*, 1804, in-8°, avec le même. XIII. *Traité élémentaire et pratique sur l'engraissement des animaux domestiques*, 1805, in-12, avec le même. Presque tous les ouvrages de Chabert font partie du recueil intitulé : *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques*, etc., avec MM. Flandrin et Huzard, Paris, 1812-1824, 6 vol. in-8°, fig. La Feuille du Cultivateur et les Mémoires de la Société d'agriculture de Paris contiennent de lui plusieurs articles de médecine vétérinaire; et il en a fourni d'autres au *Supplément du cours d'agriculture* de Rozier. Plusieurs ouvrages de Chabert ont été traduits en allemand, en espagnol et en italien. La plupart ont été imprimés par ordre du gouvernement. C'était un homme tout-à-fait illétré, ne sachant point l'orthographe, mais qui n'en était pas moins un savant et habile vétérinaire. W—s.

CHABOT *de l'Allier* (Georges-Antoine), jurisconsulte, membre de plusieurs assemblées législatives, naquit à Montluçon le 13 avril 1758. Après avoir achevé ses études à Paris, il y fréquenta le barreau, et revint dans sa famille à l'époque de la révolution. Il en avait adopté les principes, mais en homme modéré, et il fut appelé successivement aux places de procureur-syndic de district et de président du tribunal de Montluçon. Nommé, en 1792, suppléant à la Convention, il dut s'y présenter quelques mois après la

chute de Robespierre. La commission chargée de vérifier ses titres trouva, parmi les pièces qui lui avaient été transmises, le mandat des électeurs, qui prescrivaient à Chabot de se réunir aux amis de la monarchie pour sauver le trône, et de s'opposer à la loi agraire provoquée dès lors par quelques journalistes. Malgré cette découverte, le rapporteur conclut à l'admission de Chabot; mais il fut repoussé comme entaché de royalisme par Merlin de Thionville, Romme et Thuriot (24 octob. 1794), et un décret annula son élection. Ce décret fut rapporté quelques mois après (mars 1795), et Chabot vint siéger à la Convention, où il entra bientôt dans les comités et provoqua différentes lois, notamment celle qui accordait aux créanciers des émigrés un nouveau délai pour déposer leurs titres. A la fin de la session, il accepta la place de commissaire du Directoire près le tribunal de Montluçon. Député par son département au Conseil des Anciens, en l'an VII (1799), il y combattit la loi sur l'emprunt de cent millions, s'éleva contre la liberté de la presse périodique, et fit décréter qu'un numéro du journal intitulé *la Parisienne* serait envoyé au Directoire, avec invitation d'en poursuivre les rédacteurs. Après la journée du 18 brumaire, Chabot devint membre du tribunat; il le présidait lors de la communication du traité d'Amiens (16 floréal an 10 — 6 mai 1802). Ému par cette heureuse nouvelle, il engagea l'assemblée à saisir cette occasion de donner au premier consul un *gage éclatant de la reconnaissance nationale*. Cette proposition, accueillie avec enthousiasme, fut transmise au sénat; et, peu de jours après, tous les grands corps de l'état se réunirent pour décerner à Bonaparte le consulat à vie... Plus tard (1804), Chabot appuya fortement la motion du tribun Curée pour l'élévation de Napoléon à l'empire; et Carnot (*Voy.* ce nom, dans ce vol., p. 187) ayant dit qu'il y avait eu une arrière-pensée dans la proposition du consulat à vie, Chabot en convint : « Oui, lui dit-il, je le déclare franchement, les propositions qui vous sont faites aujourd'hui ne sont que le développement; elles sont la pensée tout entière de la proposition que je fis le 20 floréal an 10. » Admirateur sincère de l'homme extraordinaire qui avait délivré la France de l'anarchie, Chabot fit décréter, le 30 décembre 1805, qu'il serait élevé dans une des principales places de Paris une colonne, sur le modèle de la colonne trajanne, surmontée de la statue de l'empereur. Mais la carrière de Chabot, comme tribun, ne se borna point aux actes que l'on vient de rapporter. Il prit une part sérieuse à la discussion du Code civil, et fit un très-grand nombre de rapports sur les points importants de notre législation. Le 22 février 1806, il fut fait inspecteur-général des écoles de droit, qui venaient d'être réorganisées. A la suppression du tribunat, il fut appelé au corps-législatif, dont il cessa de faire partie en 1807, lorsqu'il fut nommé juge à la cour de cassation. Il avait adhéré, comme tous ses collègues, à la déchéance de Bonaparte, et, dans les premiers mois de 1815, il reçut le titre d'inspecteur-général des études. Il présida la députation du département de l'Allier au Champ-de-Mai, et présenta lui-même à l'empereur l'adresse des électeurs de son département.

Cependant au second retour de Louis XVIII, il conserva tous ses emplois. Chabot mourut à Paris le 19 avril 1819. Outre quelques *Discours* prononcés aux écoles de droit et qui ont été imprimés, on a de Chabot : I. *Commentaire sur la loi des successions*, Paris, 1818, 3 vol. in-8°. Cette édition est la meilleure d'un ouvrage estimé. La première avait paru sous ce titre : *Tableau de la législation ancienne sur les successions, et de la législation nouvelle établie par le Code civil*, Paris, 1804, in-8°. A ce volume, l'auteur en ajouta deux autres intitulés : *Commentaire sur la loi du 25 germinal an 11, relative aux successions*, ibid., 1805. II. *Questions transitoires sur le Code civil*, Paris, 1805, 2 vol. in-4°; Dijon, 1829, 3 vol. in-8°. Cette édition est augmentée de notes de l'auteur, communiquées par son fils.

W—s.

CHABROL (Mathieu), habile chirurgien, naquit à Limoges, le 3 mars 1735. Après avoir terminé ses cours aux écoles de Montpellier et de Paris, il se fit recevoir docteur, et fut nommé chirurgien-major de l'école du génie à Mézières en 1763. Quelques observations insérées dans les journaux l'ayant fait connaître avantageusement, il fut agrégé, en 1776, au collége de médecine de Nancy. La Société royale de médecine le nomma l'un de ses correspondants en 1785; et, dans sa séance du 26 août 1788, elle lui témoigna, par une médaille d'or, sa satisfaction pour les Mémoires qu'il lui avait communiqués. L'année précédente, l'Académie royale de chirurgie lui avait fait le même honneur. Au commencement de 1794, Chabrol fut nommé chirurgien en chef de l'armée des Ardennes; mais il n'avait déjà plus l'activité si nécessaire à de telles fonctions, et, après les avoir exercées quelques mois, il fut adjoint à la commission générale de santé à Paris. La place de médecin en chef de l'hôpital militaire de Mézières étant venue à vaquer en 1795, il l'obtint comme une récompense de ses services. Il mourut en cette ville, le 12 février 1815. On a de lui, dans les journaux de médecine, des *Observations* sur une concrétion polypeuse; sur l'emploi de l'agaric de chêne dans les hémorragies; sur l'usage des fumigations dans les maladies des voies lacrymales, etc.; dans l'*Encyclopédie méthodique*, les articles Clavicule, Commotion, Contre-coup et Polype à la matrice. Dans les *Mémoires de la Société royale de médecine*, la *Relation d'une opération césarienne pratiquée avec succès*, II, 236; *Remarques et additions*, III, 267. La *Biographie ardennaise* de Boulliot contient une notice sur Chabrol.

W—s.

CHABROUD (Charles), né à Vienne, dans le Dauphiné, en 1750, était avocat dans cette ville lorsque la révolution commença. Il n'en adopta pas d'abord les principes, car il passait dans sa province pour un homme du gouvernement, et ce fut même par l'influence et par les ordres du ministère qu'il parut, en 1789, à l'assemblée des Etats de Romans; et l'on y fut très-étonné de l'entendre parler dans le sens de l'opposition révolutionnaire. Cette espèce de défection inattendue lui valut quelque popularité et le fit nommer député aux Etats-Généraux. Dès les premières séances, Chabroud se joignit dans cette assemblée à la majorité du tiers-état. Il vota pour la

réunion des ordres, assista à la fameuse séance du Jeu de paume, enfin il se montra l'un des partisans les plus prononcés des innovations. C'est à ce titre sans doute qu'on le chargea du rapport sur les événements des 5 et 6 octobre 1789. On sait qu'il y déploya toute son éloquence pour *blanchir* Mirabeau et le duc d'Orléans, signalés comme les principaux instigateurs des attentats commis à cette époque contre la famille royale, et sa partialité fut telle qu'on l'accusa hautement d'avoir reçu une somme d'argent. Les journaux et les brochures du temps lancèrent contre lui d'amers quolibets (1) et on le nomma partout *Chabroud la blanchisseuse*. Piqué de ces attaques, il annonça, par un avis inséré dans les journaux, qu'il prenait note de tout et qu'il répondrait à tout en même temps; mais cette réponse n'a pas paru. Le respectable Mounier qui avait présidé l'assemblée dans ces journées déplorables, et qui connaissait mieux que personne la vérité, fut indigné du rapport de Chabroud; et, sous le titre d'*Appel à la postérité*, il en publia une réfutation aussi solide que véhémente qui resta sans réplique. Chabroud fut, sinon un des orateurs les plus distingués, du moins un des plus verbeux de l'assemblée nationale, et surtout il parla beaucoup sur les questions de jurisprudence. Poussant jusqu'à l'extrême toutes les conséquences des nouveaux systèmes, il s'opposa à toute

(1) Le plus singulier et le plus virulent des pamphlets qui furent publiés contre Chabroud a pour titre : *Faits et gestes de l'honorable Charles Chabroud, procureur, avocat, député à l'Assemblée nationale, blanchisseur du héros d'Ouessant, enfin un des juges de la ville de Paris* (avec cette épigraphe : VIPÈRE CESSE ENFIN DE SIFFLER). *A Aristocratopolis, de l'imprimerie de la ci-devant justice, à l'enseigne de la ci-devant vérité, et se trouve chez les opprimés, l'an 2 de la démagogie* 1791, in-8° de 32 pages. L'auteur paraît avoir bien connu la famille de Chabroud. Il lui donne pour grand-père un tailleur du petit village de Saint-Jean de Bournay, à trois lieues de Vienne en Dauphiné; et pour père le domestique d'un procureur nommé Vallet. Ce Chabroud devint ensuite clerc d'un autre procureur au parlement de Grenoble, et lui gagna son étude en la lui faisant jouer au *passe-dix*. Puis, il épousa la fille d'un troisième procureur, nommé Couturier; et de ce mariage naquit Charles Chabroud. Celui-ci devint aussi procureur au parlement (1772), et ne tarda pas, s'il faut en croire son biographe, à se faire une fortune par *des faits et gestes* qu'il rapporte, et par sa manière de conduire une affaire : « Il l'embrouillait, la débrouillait, la simplifiait, la compliquait, et la chargeait de tant d'incidents, que juges et parties lui demandaient grâce, et que, dans le vrai, l'affaire n'avait été et ne pouvait être bonne que pour lui. » Il avait exercé pendant six ans, lorsque, en 1777, il voulut se faire recevoir avocat. Son biographe prétend que le barreau de Grenoble refusait de l'admettre dans son sein, en disant que « si l'on mettait sa robe à la presse, on en verrait sortir encore du sang, ou tout au moins les larmes de ses clients. » Mais il réussit à vaincre la résistance de l'ordre des avocats : il fut reçu, il plaida; et, suivant son historien, sa réputation eut à souffrir plus d'un échec; il fut menacé d'être interdit, et le parlement venait de rendre contre lui un arrêt peu honorable lorsqu'il partit pour les États-Généraux. L'auteur des *faits et gestes* ajoute que le peuple de Grenoble *brûla son effigie*, en lui reprochant d'avoir employé, « pour se faire nommer, les cabales les plus répréhensibles et les plus odieuses; » que Chabroud ne tarda pas à envoyer, dans le Dauphiné, des *écrits incendiaires* où il disait : *Il faut que la liberté sorte de la fumée que produira l'incendie des châteaux.* — Ce fut Mirabeau qui, selon l'auteur, rédigea le rapport de Chabroud sur l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, rapport qui ne fut fait que dans les séances du 30 septembre et du 1er octobre 1790. On l'attaqua de tous les côtés : l'abbé Maury lui reprocha d'avoir poursuivi les témoins comme des accusés; de n'avoir rien négligé pour découvrir des contradictions, ou des fausse tés dans leurs dépositions; d'avoir dit que les témoins n'avaient pas vu ce qu'ils avaient cru voir; de n'avoir pas entendu ce qu'ils déposaient avoir entendu; d'avoir suivi, dans l'examen des faits, une règle de critique qui a égaré tant d'historiens, en ramenant toujours la vérité aux caractères de la vraisemblance; d'avoir conjecturé que tout était conjectural dans cette procédure criminelle; enfin d'avoir, au lieu d'un rapport impartial, présenté un plaidoyer ou plutôt un panégyrique en faveur des accusés. Le biographe termine ainsi sa curieuse notice : « Il n'est pas de mauvais calembourg, de méchantes plaisanteries qui n'aient été faites sur « le compte de Chabroud. » On lui dit un jour : « il était bien inutile, ô blanchisseur Chabroud, « que vous prissiez tant de peine pour laver « d'Orléans et Mirabeau, car vous ne parvien- « drez jamais à les sécher, à moins que vous ne « leur fassiez part de votre corde pour les « ...tendre. » Tel était le style des pamphlets du temps : *quod est notandum.* V—ve.

intervention du roi dans le choix des juges, et demanda qu'ils n'eussent de pouvoir que durant quatre ans. Il vota pour l'institution du jury en matière criminelle, et voulut même qu'il fût établi pour les affaires civiles. Cependant il eut le bon esprit de s'opposer à l'élection populaire des magistrats chargés de la vindicte publique. Il demanda ensuite que l'autorité municipale fût seule chargée de réprimer les séditions. Nommé président au commencement d'avril 1791, il occupait le fauteuil lorsque Louis XVI vint à l'assemblée se plaindre des obstacles que la populace mettait à une promenade qu'il avait voulu faire à Saint-Cloud. La réponse de Chabroud, tout empreinte qu'elle était du caractère de l'époque, ne manquait pas d'une certaine convenance. Après avoir dit au malheureux prince *qu'une agitation inquiète était inséparable des progrès de la liberté*, il ajouta que *le peuple voulait le bonheur du roi de même que le roi voulait le bonheur du peuple...* Quelques mois plus tard, lorsque Louis XVI eut fait la vaine tentative du voyage de Varennes, Chabroud se livra sans réserve à toute sa haine pour la royauté. Il demanda que les *complices* de la fuite du roi fussent jugés par la haute-cour nationale, et fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de Malouet, tendant à poursuivre l'auteur d'une affiche où l'on provoquait ouvertement l'abolition de la royauté. Donnant de plus en plus à ses discours une direction révolutionnaire, Chabroud demanda le 30 juillet 1791 que, *pour extirper tout ce qui pouvait avoir une influence dangereuse*, il fût défendu à l'ancienne noblesse, sous les peines les plus sévères, de mentionner dans aucun acte les titres abolis, même en les faisant précéder du mot ci-devant. Il trouva trop faible le projet de Vernier contre l'émigration, et dans le même temps il proposa à l'assemblée de rendre à son compatriote Mably les mêmes honneurs qu'à Voltaire. Chabroud fit ensuite supprimer, pour le fils du roi, le titre de dauphin; ce qui était assez remarquable de la part d'un représentant du Dauphiné. Revenant cependant à des idées d'ordre et de fixité, il présenta à la fin de la session (28 août 1791), au nom du comité militaire, un rapport assez raisonnable pour la répression des désordres qui se manifestaient dans plusieurs corps de l'armée; et, malgré l'opposition de Péthion et de Robespierre, il fit rendre contre les séditieux une loi assez convenable. Plein de zèle pour la constitution, à la rédaction de laquelle il avait beaucoup contribué, il fit décréter que le portrait de Louis XVI acceptant cette constitution serait placé dans la salle des séances. Aussitôt après la session, Chabroud fut nommé par le département de Seine-et-Oise l'un des juges du tribunal de cassation. Ces hautes fonctions ne l'empêchèrent pas d'être dénoncé, le 25 juillet 1792, à l'accusateur public Robespierre, par le procureur de la commune Manuel, comme auteur d'une brochure intitulée *Projet d'union des Français*, qui n'était, dit le dénonciateur, *qu'une ruse feuillantine*, c'est-à-dire dans le sens des Feuillants (société opposée à celle des Jacobins) dont Chabroud avait alors adopté les principes. A une pareille époque, cette dénonciation pouvait le perdre. Cependant elle fut sans effet; et Chabroud resta assez paisible, pendant

tout le règne de la terreur, au tribunal de cassation où il s'efforça prudemment de rester ignoré. Ces fonctions alors temporaires ayant cessé en 1797, il créa un cabinet de consultation, fut nommé avocat à la cour de cassation, au conseil d'état et au conseil des prises. La perte de son épouse, très-belle et très-bonne femme, fut pour lui un sujet d'éternelle douleur. Il abandonna les affaires, se retira auprès de sa fille dans une maison de campagne, proche Paris, et il y mourut de chagrin et d'ennui le 1er fév. 1816. Sous des formes simples Chabroud avait l'art, presque inaperçu, d'introduire dans ses plaidoiries un peu de la subtilité des légistes romains. Un de ses clients lui ayant un jour demandé ce qu'il pensait de son affaire : « Ah! Monsieur, répondit Chabroud, j'ai perdu de si bonnes causes! j'en ai gagné de si mauvaises! » Hors de son cabinet, dépouillé de sa robe et de sa toque, Chabroud était l'homme du monde le plus gai et le plus aimable. — La plupart de ses rapports à l'Assemblée nationale ont été imprimés séparément, notamment celui qu'il fit sur la procédure du Châtelet, relativement à l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, 2 parties, in-8° (2).

M—pj.

(2) Parmi les *seize* comités permanents de l'Assemblée constituante, il y en avait un dit *des recherches*, comme celui de la commune de Paris. Chabroud, qui était, ainsi que Voulland, grand rapporteur de l'Assemblée, faisait partie du *comité des rapports* et du *comité militaire*. Les membres du *comité des recherches* étaient changés tous les mois. C'est comme membre du comité militaire que Chabroud fit (24 mai 1791) un long rapport sur l'affaire du régiment Royal-Comtois, dont trente-trois militaires de divers grades avaient été cassés par arrêt d'un conseil de guerre du 12 juillet 1773, et condamnés à la détention. Le rapporteur fit déclarer cette sentence *comme non avenue*. Après le fameux rapport de Chabroud sur les affaires des 5 et 6 octobre, son rapport du 13 décembre 1791 sur les massacres d'Uzès est celui qui fit le plus de bruit; il le rédigea sur les notes de Voulland, et fut vivement attaqué, ainsi que ce dernier, dans les délibérations de la ville d'Uzès.

V—ve.

CHAH-MOURAD, roi de Bokharah, plus connu sous le nom familier de *Baghi-Djan*, né vers le milieu du XVIIIe siècle, était fils de l'émir Daniel, prince allié à la race des rois Ouzbeks, issus de Djenghiz-Khan. Ces descendants du fameux conquérant tatar avaient étrangement dégénéré de sa valeur et de sa puissance. C'est ainsi que les souverains de Bokharah, héritiers d'une bien faible portion du vaste empire de Djenghiz-Khan, n'étaient même dans leur capitale que des rois esclaves d'un émir qui, sous leur nom, gouvernait l'état avec l'autorité absolue de nos anciens maires du palais. L'émir Daniel, parvenu à cette haute fortune sous le faible Aboul Ghazy-Khan, la transmit en mourant à l'émir Massoum, l'un de ses fils, mais il ne lui laissa qu'une partie de ses immenses richesses. Massoum, qu'on peut mettre au nombre des personnages les plus extraordinaires qui aient paru dans l'Orient, avait eu, comme Henri V, une jeunesse très-dissolue et avait encouru une sévère réprimande du cadhy de Bokharah; mais, moins généreux que le monarque anglais, il fit, dit-on, périr ce juge intègre. A vingt-cinq ans, il donna dans la réforme et prit l'habit des Fakirs ou religieux mendiants. Loin de disputer à ses frères l'autorité dont il hérita un an après, il s'enferma dans une mosquée, se plongea dans la méditation, refusa même sa part des trésors de son père, les regardant comme extorqués par la violence, et en ordonna la restitution. Il parcourut la ville, une épée suspendue à son cou, implorant le pardon de son père et s'offrant pour

victime expiatoire des crimes et des fautes qu'avait pu commettre ce prince. Un acte si étonnant d'humilité attira la foule sur ses pas, le fit regarder comme un prophète, comme un saint, et changea en bénédiction la haine que son père avait soulevée par la dureté de son gouvernement. Massoûm ou Baghi-Djan retourna alors passer encore un an dans sa retraite, n'y admettant que ses disciples et s'y occupant à composer des traités de théologie fort estimés des musulmans. Dans cet intervalle, l'ambition de ses frères avait excité un mécontentement général. Sourd aux instances des habitants qui le suppliaient de prendre les rênes du gouvernement, il résista même à ceux de ses frères qui n'avaient pas péri dans les troubles et ne céda que lorsque, après une sédition qui avait coûté la vie à plus de mille citoyens, le roi Aboul Ghazy dont il avait épousé la sœur, vint en personne, suivi d'une foule immense, le conjurer de soutenir l'état penchant vers sa ruine. Baghi-Djan se borna d'abord à donner des conseils et n'usa de son influence que pour faire fermer les maisons de jeu et de débauche, fort nombreuses à Bokharah. Mais l'invasion d'un chef de tribu sur le territoire de cette ville le fit consentir à prendre le titre de régent. Il marcha contre le rebelle, le battit, et lui enleva une partie de ses possessions. Dès-lors Massoum fut le véritable chef des Ouzbeks. Jamais prince ne fut appelé au trône par un vœu plus unanime. Cependant, malgré le nom de *Chah-Mourad* (le roi désiré), qui lui fut donné en 1784, malgré le pouvoir sans bornes qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, il se contenta du titre de régent et montra beaucoup de déférence pour Aboul Ghazy, quoiqu'il le retînt prisonnier dans son palais. Voulant, par ses institutions, rappeler toujours le cénobite, et donnant sur sa personne et dans sa famille l'exemple de la plus sévère économie, il l'étendit à toutes les branches de l'administration. La diminution des dépenses de l'état et du faste de la cour lui permit de supprimer tous les impôts, à l'exception des douanes, du droit sur les infidèles et de la taxe de charité, dont il n'exempta pas même les soldats qu'il dédommagea en leur assignant un traitement régulier. Il prohibait le monopole et ne percevait que les revenus des terres de la couronne. La cinquième partie du butin fait sur l'ennemi suffisait pour défrayer sa maison; ne vivant que de pain d'orge, de légumes et de viande sèche, et ne mangeant que dans des plats de bois, il ne dépensait personnellement que dix sous par jour; il en donnait autant à son cuisinier et à chacun de ses deux domestiques, et sa femme, qui était du sang royal, n'en recevait que trente; mais il lui alloua cinq pièces d'or à la naissance de son fils aîné et il doubla la somme lorsqu'elle lui en eut donné deux autres. Pour ne pas les priver des jouissances qu'il affectait de mépriser, il les logea dans un palais avec leur mère, tandis que lui-même habitait une sorte de cellule où à toute heure chacun était admis indistinctement. A son costume sale et grossier, il ajoutait quelquefois une peau de daim pour manteau. Assis sur une peau de chèvre, il donnait audience aux ambassadeurs étrangers et leur offrait son repas frugal. Ce fut par cette vie de privation, par la pratique des plus dures austérités, que Chah-Mourad s'attira

le respect et l'admiration des Ouzbeks, réunit leurs tribus jusqu'alors ennemies les unes des autres et en forma une grande nation, releva le trône de Bokharah qui était en décadence, et acquit enfin la seule puissance réelle, celle qui s'appuie sur l'amour du peuple et non sur le vain éclat d'une cour corrompue. Ce prince pouvait dire avec plus de vérité encore que notre Louis XII : « J'aime mieux « voir les courtisans rire de mon « avarice que le peuple pleurer de « mes prodigalités. » Il changea le palais des rois de Bokharah en chambre de justice qu'il présidait lui-même, assisté de quarante mollahs ou savants. Tous les citoyens, quel que fût leur rang, pouvaient y être cités. L'accusation n'y était portée qu'en présence de l'accusé. Le roi entendait les deux parties. S'il ne s'agissait que d'affaires civiles, il les arrangeait à l'amiable; mais la justice criminelle était rendue avec cette promptitude et cette sévérité qu'a prescrites le Coran. Il était rigoureusement défendu de fumer du tabac, et la stricte observation des devoirs religieux était imposée à coups de fouet pour les indifférents. De pareils moyens, et surtout l'exemple du souverain, réveillèrent tellement le goût de la dévotion et de la théologie, que l'on comptait à Bokharah plus de trente mille étudiants, parmi lesquels un grand nombre s'occupaient d'autres sciences. Il est facile de concevoir que des peuples ignorants et superstitieux regardassent comme inspiré de Dieu un prince qui, méprisant les plaisirs du monde, préférait, à la couronne et à la robe royale, le manteau et le bâton d'un moine mendiant. Cette idée qu'ils avaient du caractère sacré de leur maître lui donna tant de force, qu'avec une armée consistant principalement en cavalerie, il soumit tout le pays entre l'Aman et le Sihoun (l'Oxus et l'Iaxarte), jusqu'à la mer Caspienne et à la mer d'Aral. Il envahit la Perse, conquit Mérou et une partie du Khoraçan; mais, ayant échoué à diverses fois contre Meschehd, il publia que le saint imam Riza, qui y est enterré (*Voy.* Riza, t. XXXVIII), lui était apparu en songe, et lui avait ordonné de respecter le territoire de cette ville sainte; ce qui ne l'empêcha pas de revenir tous les ans piller, ravager et mettre à contribution cette partie du Khoraçan. Chah-Mourad, en 1789, fit la guerre au roi de Kaboul (*Voy.* Tymour-Chah, t. XLVII), et remporta sur lui des avantages qu'il dut moins à ses armes qu'à sa politique. Monté sur un très-petit cheval et dans son costume ordinaire, il marchait toujours à la tête de ses troupes, qu'il maintenait dans l'obéissance et dans la pratique des devoirs religieux en attachant à chaque division un certain nombre de mollahs. Tout portait le caractère de l'originalité chez ce prince singulier, jusqu'à la légende de son cachet : *Le pouvoir et la grandeur, lorsqu'ils sont basés sur la justice, viennent de Dieu; autrement ils viennent du diable.* Malgré son humilité dégoûtante, il aimait que les seigneurs de sa cour fussent entourés de splendeur et de magnificence. Chah-Mourad avait répandu la terreur en Perse, jusqu'à l'époque où l'eunuque Agha Mohammed (*Voy.* Mohammed (*Agha*), tom. XXIX) en devint le dominateur. Mais ces deux hommes extraordinaires n'eurent jamais occasion de mesurer leurs forces. Le souverain des Ouzbeks survécut

peu au roi de Perse; il mourut vers 1798, après être parvenu au but de tous ses efforts. — Son fils, Mir Hayder Khan Tourrah, devint roi de fait et de nom. Prince pacifique, mais pusillanime, il ne sut pas se faire respecter de ses voisins, laissa démembrer ses états et perdit la province de Balkh. Il mourut en 1826, et c'est le second de ses fils qui occupe aujourd'hui le trône de Bokharah. A—T.

CHAH-ROKH II, dernier roi de Perse de la dynastie des Afschars ou Nadirides, était fils de Riza-Kouli-Mirza et petit-fils du fameux Nadir Chah (*Voy.* ce nom, tom. XXX). Il avait à peine quatorze ans lorsque son aïeul fut égorgé dans sa tente, en 1747, par les chefs de son armée. Aly-Kouli-Khan, neveu de cet usurpateur, s'empara du trône, prit le nom d'Adil-Chah, et crut affermir son pouvoir en faisant égorger tous les fils et petits-fils de son oncle. Il n'épargna que Chah-Rokh, soit par compassion pour sa jeunesse, soit pour s'en faire une ressource et régner en son nom, si les Persans ne voulaient obéir qu'à un roi du sang de Nadir. Mais la domination d'Adil-Chah avait à peine duré un an, lorsqu'il fut vaincu, pris et aveuglé par son frère Ibrahim qu'il avait envoyé pour gouverner Ispahan et la Perse occidentale. Chah-Rokh fut alors tiré de sa prison et reconnu roi à Meschehd dans le Khoraçan (1748). Ibrahim le ménagea quelque temps dans le dessein de s'emparer de sa personne et des trésors de Nadir; mais, trompé dans son attente, il leva le masque, se fit proclamer roi et marcha contre son rival. Trahi et livré par ses troupes, il fut mis à mort, et son frère Adil-Chah, prisonnier et aveugle, fut conduit à Meschehd où il subit le même sort, en expiation du sang qu'il y avait fait répandre. Chah-Rokh semblait n'avoir plus à craindre de compétiteur. Petit-fils de Chah-Houçaïn par sa mère, il réunissait dans sa personne les droits de la dynastie des Sofys, et ceux que Nadir avait usurpés sur eux. Sa jeunesse, sa beauté, son caractère doux et aimable, le rendaient cher aux Persans qui fondaient sur lui toutes leurs espérances de bonheur et de tranquillité. Mais le fanatisme et l'ambition se réunirent pour le perdre. Mirza-Seid Mohammed, dont le père, imam suprême de la célèbre mosquée de Meschehd, avait épousé une sœur de Chah-Houçaïn, répandit le bruit que Chah-Rokh avait hérité de la haine de Nadir contre la religion nationale, et lui fit un crime de sa bienveillance pour les marchands chrétiens. Secondé par les mollahs et par les dévots, il surprit le jeune monarque, lui fit crever les yeux et régna quelques jours sous le nom de Soliman Chah; mais Yousouf Aly-Khan, général des troupes de Chah-Rokh, vengea son maître qu'il n'avait pu secourir, triompha de Soliman en 1750, le fit périr, replaça sur le trône le malheureux Chah-Rokh, et prit le titre de régent. Deux chefs de tribus, l'un kourde, l'autre arabe, s'opposèrent à Yousouf qui succomba sous leurs efforts réunis. Mais une égale ambition divisa bientôt les deux alliés; ils se disputèrent la régence à main armée; la défaite et la mort du premier la laissa au pouvoir du second. Esclave couronné sous ces trois tyrans, Chah-Rokh trouva enfin un libérateur dans Ahmed-Dourrany qui, depuis sa tentative inutile pour venger la mort de Nadir dont il avait

commandé la garde étrangère, s'était retiré dans l'Afghanistan sa patrie, avait pris le titre de roi à Candahar, et fondé, aux dépens de la Perse et de l'Inde, une monarchie connue, depuis le milieu du dernier siècle, sous le nom de royaume de Kaboul, sa nouvelle capitale, mais qui est aujourd'hui dans une complète décadence (*Voy.* Ahmed-Chah, tom. Ier et Tymour-Chah, XLVII). Ahmed, qui venait de conquérir Hérat et une partie du Khoraçan, préféra, à la périlleuse et vaine gloire de subjuguer le reste de la Perse, l'honneur de protéger le dernier rejeton de son ancien maître. Il convoqua les principaux chefs du Khoraçan et les obligea de prêter serment de fidélité à Chah-Rokh, qui conserva long-temps la souveraineté de cette province sous l'appui des rois de Kaboul. C'est tout ce qui lui resta des états usurpés et agrandis par son aïeul. Il y régna obscur et oublié pendant que les autres parties de la Perse, déchirées d'abord par l'anarchie et les guerres civiles, furent ensuite soumises à divers gouvernements. Mais il n'y fut ni plus heureux, ni plus tranquille. L'ambition et la cupidité de ses fils Naser-Allah et Nadir-Mirza qui, de son vivant, se disputèrent sa faible puissance et ses trésors, remplirent Meschehd de troubles et de carnage. Tous deux s'aliénèrent l'affection des musulmans, en dépouillant la grande mosquée de cette ville, pour payer leurs soldats, l'un de la grille d'or qui entourait le tombeau de l'imam Riza, descendant de Mahomet, l'autre de la boule d'or qui surmontait la coupole de cet édifice. Les Ouzbeks commandés par le célèbre Chah-Mourad (*Voy.* ce nom, ci-dessus) envahirent le Khoraçan, en 1785, en retirent une partie, poussèrent leurs incursions jusqu'aux portes de Meschehd, qui fut deux fois à la veille de tomber en leur pouvoir, et deux fois sauvé par le prince Naser-Allah, et ils renouvelèrent leurs incursions tous les ans. De plus grands malheurs étaient réservés à la vieillesse de Chah-Rokh : le fameux eunuque Agha Mohammed (*Voy.* Mohammed (*Agha*), tom. XXIX), ayant réuni sous sa domination toutes les parties démembrées de la Perse, songea d'abord à détrôner un prince sur lequel il croyait avoir à venger ses injures personnelles, et dans lequel il ne voyait que le petit-fils du spoliateur et du bourreau de sa famille. Mais les trésors de Nadir, dont Chah-Rokh avait sauvé une bonne partie au milieu des révolutions, tentaient encore plus la cupidité de l'eunuque et furent le véritable motif de son expédition dans le Khoraçan, en 1796. A son approche, le prince Nadir-Mirza, abandonnant son père et sa patrie, s'enfuit chez les Afghans. Chah-Rokh alla au-devant du conquérant qu'il s'efforça de fléchir par ses témoignages de déférence et de soumission et par ses présents. Mais bientôt on exigea l'aveu de ses trésors, et, malgré ses dénégations et ses serments, il fut livré à toutes sortes de tortures qui le forcèrent de les déclarer successivement. Le dernier tourment qu'on lui fit subir fut de placer sur sa tête un cercle de pâte sur lequel on versa du plomb fondu. La douleur arracha au malheureux vieillard l'aveu d'un énorme rubis qui avait autrefois appartenu au Grand-Mogol, Aureng-Zeyb, et qui était l'objet particulier de la convoitise d'Agha Mohammed. Le vainqueur ayant soumis Meschehd et le Khoraçan,

emmena l'infortuné Chah-Rokh, qui succombant à ses chagrins, à ses infirmités, et peut-être au poison qui lui fut donné, mourut à Damegan, la même année, à l'âge de 63 ans, après avoir végété sur le trône près d'un demi-siècle. En lui finit la domination et la race des descendants de Nadir. On ne sait ce que sont devenus ses fils, quoiqu'un imposteur, juif allemand de naissance, démasqué par le voyageur Ollivier, se soit donné à Paris, en 1799, comme Nadir-Mirza, l'un d'eux, et qu'il ait réussi à y faire des dupes, jusqu'à ce que la police lui ait signifié l'ordre de quitter la France. A—T.

CHALIGNY (Jean), maître fondeur de l'artillerie, né à Nancy en 1529, se rendit célèbre dans son art. La fameuse coulevrine, longue de vingt-un pieds onze pouces six lignes, depuis la bouche jusqu'au bouton de la culasse, fut coulée sous sa direction. Louis XIV, lors de l'envahissement de la Lorraine, en 1670, fit conduire cette pièce à Dunkerque, où elle existait encore avant 1789. On en trouve la figure dans l'*Histoire de la milice française*, par le P. Daniel, in-4°, tom. I, p. 452, pl. 28. Jean Chaligny mourut à Nancy en 1615. — Chaligny (*David*), son fils aîné, avait commencé le cheval de bronze qui devait porter la statue du grand-duc Charles III, haute de onze ou douze pieds; mais il mourut en 1631, sans avoir achevé son travail. — Chaligny (*Antoine*), son frère, le termina, et il exécuta en terre le modèle de la statue. Les invasions successives auxquelles la Lorraine fut en proie ne permirent pas l'achèvement de ce bel ouvrage. Louis XIV jugea aussi le cheval de bronze de bonne prise et le fit conduire à Paris, puis à Dijon où il fut destiné à porter la statue qui devait être érigée au monarque conquérant. « Il fut fait plus d'honneur à ce cheval, à son arrivée à Paris, dit le « marquis de Beauvau, que les Grecs « n'en rendirent jamais à celui de « Troie; le roi ordonnant lui-« même qu'on l'allât recevoir avec « trompettes sonnantes... (1). » — Le petit modèle en bronze de la statue équestre de Charles III fut aussi exécuté par Chaligny. Il ornait la galerie du château d'Haroué appartenant au prince de Craon qui, après avoir lu l'éloge de Charles III, publié par Coster (*Voy.* ce nom, au Supp.), fit présent à cet orateur de la statue du héros qu'il avait célébré (2). Ce chef-d'œuvre de Chaligny, long-temps placé sur un piédestal au milieu de la belle bibliothèque de Coster, fut acheté, de ses héritiers, par la ville de Nancy, et il orne aujourd'hui son musée. Antoine Chaligny, nommé commissaire-général des fontes de l'artillerie de France, ne termina pas ses jours en Lorraine. Dom Calmet dit qu'il mourut le 29 août 1666, à l'âge de 75 ans (3). Il y a ici une erreur de personne; ces indications sont applicables à la femme de Chaligny qui survécut long-temps à son mari. — Chaligny (*Pierre*), fils d'Antoine, coopéra avec lui à l'exécution du modèle en terre de la statue de Charles III. Ingénieur du duc Charles IV, il fut anobli, en 1659, *à raison des services rendus par sa famille depuis plus de*

(1) Mémoires du marquis de B... (Beauvau), sans date (Hollande), à la sphère, petit in-12, p. 356.

(2) Le prince y joignit le dessin de l'ouvrage et un Mémoire historique d'Antoine Chaligny relatif à sa composition. On n'a pu retrouver ce travail.

(3) *Bibliothèque de Lorraine*, p. 2[illegible].

deux cents ans. Il obtint comme son père le titre de commissaire-général des fontes de l'artillerie de France. *Mem de piété envers ses parents*, il leur fit élever dans l'église des Minimes un monument funèbre dont on trouve la description dans l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, par l'abbé Lionnois, in-8°. tom. 2, p. 311. L'église et le tombeau n'existent plus aujourd'hui. — CHALIGNY (*François de*), sieur *des Plaines*, qui paraît descendre de la même famille, fit représenter au Théâtre-Français, en 1722, une tragédie de *Coriolan* qui n'obtint aucun succès. L'auteur mourut de la petite-vérole, l'année suivante, à l'âge de trente-trois ans. — CHALIGNY *des Plaines*, neveu du précédent, chanoine de Verdun, est auteur d'un recueil de vers latins et français, imprimé en 1789. Ayant émigré, il revint en France sous le consulat et mourut en 1806. Par son testament, il ordonna que ses manuscrits fussent déposés à la Bibliothèque du roi à Paris, ce qui a été fait; mais ses vœux n'ont pas été remplis quant à la publication, qui n'aura probablement jamais lieu, ces manuscrits consistant principalement en poésies médiocres. L--M--X.

CHALLAN (ANTOINE-DIDIER-JEAN-BAPTISTE), agronome et membre de plusieurs assemblées législatives, naquit à Meulan le 19 septembre 1754. Fils unique du procureur du roi au bailliage de cette ville, son père le destinait à lui succéder dans cette charge; mais, se sentant du goût pour la carrière des armes, il étudia d'abord les mathématiques et le dessin avec le projet d'entrer dans le génie. A 18 ans il professait la géométrie au collége de Pont-de-Vaux. De nouvelles réflexions le décidèrent bientôt à suivre le parti que lui proposait son père; et, après avoir achevé ses cours de droit à la faculté de Paris, il le remplaça dans son office qu'il exerçait à l'époque de la révolution. Nommé commandant de la garde nationale, puis maire de Meulan, il fut ensuite élu procureur-général-syndic du département de Seine-et-Oise. Il déploya dans cette place, que les circonstances rendaient difficile, autant d'activité que de modération, et parvint, en assurant l'approvisionnement des marchés, à maintenir l'ordre dans toutes les communes de son ressort. Rédacteur de l'adresse présentée avant le 10 août 1792, par le directoire de ce département à l'Assemblée législative, pour l'inviter à prendre des mesures efficaces afin de sauver le trône, il ne tarda pas à se trouver en butte à la vengeance de ceux qu'il avait signalés comme des factieux. Après le massacre des prisonniers d'Orléans, voyant son autorité méconnue, il donna sa démission et se tint caché. Mais, découvert en 1793, il fut enfermé comme suspect dans la maison des Récolets à Versailles. Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Peu de temps après il fut contraint d'accepter la place de président du tribunal criminel de son département. Porté, dans l'an VI (1798), par les deux fractions du collége électoral, au conseil des Cinq-Cents, il ne s'y occupa que de matières commerciales et financières. C'est sur son rapport que fut rendue la loi qui règle l'échéance des lettres de change, réclamée par tous les négociants. Après le 18 brumaire, il fut délégué par le nouveau gouvernement dans les provinces de l'Ouest; et il concourut avec le général Hédou-

ville (*Voy.* ce nom, au Suppl.), à pacifier ces malheureuses contrées. Nommé, pendant son absence, membre du Tribunat, il appuya la clôture définitive de la liste des émigrés, ainsi que toutes les mesures réparatrices proposées par le gouvernement. Il prit une part très-active à la rédaction du Code de commerce, et vota pour les plans de finances qui furent adoptés. En 1802, il fut, comme président du Tribunat, chargé de complimenter Bonaparte sur sa nomination au consulat à vie; et il parla vivement, en 1804, en faveur de la proposition de Curée, pour l'établissement de l'empire. L'année suivante, il fit partie de la députation envoyée à Napoléon pour le féliciter sur le succès de ses armes; et, le 1er janvier 1806, il célébra les nouvelles victoires de l'empereur. Élu membre du Corps-législatif en 1807, il fut adjoint à la commission civile et administrative, et l'empereur l'en nomma président en 1812. Après les évènements de 1814, Challan rédigea l'acte du 3 avril par lequel le Corps-législatif prononça la déchéance de Napoléon. Dans la session suivante, il vota pour tous les projets ministériels; et comme rapporteur de la commission, il fit passer à l'ordre du jour sur la pétition du général Excelmans, renvoyé devant une commission militaire. Son zèle fut récompensé par le titre d'officier de la Légion-d'Honneur; et, peu de temps après, il reçut des lettres de noblesse. Fidèle à la cause qu'il avait franchement embrassée, il repoussa toutes les propositions qui lui furent faites pendant les Cent jours, et refusa d'assister à la cérémonie du Champ-de-Mai. N'ayant pas été réélu député par son département, Challan ne fit point partie de la Chambre de 1815. L'un des fondateurs de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise, il était, depuis 1803, membre de celle de Paris, qui, plus tard, le choisit pour un de ses secrétaires; il fut aussi membre de la Société d'encouragement et de la Société d'horticulture, etc. Convaincu de la nécessité de répandre l'instruction dans les classes inférieures, il contribua beaucoup à fonder pour Meulan une école d'enseignement mutuel. Depuis 1822, il y prononça, chaque année, pour la distribution des prix, des *Discours* qui sont imprimés. Challan passa dans sa ville natale les dernières années d'une vie consacrée à l'utilité publique, et il y mourut le 31 mars 1831. N'ayant point eu d'enfants de son mariage, il avait, d'accord avec sa femme, adopté ceux d'un homme d'affaires qui lui avait donné pendant la révolution des preuves de dévoûment. Outre un grand nombre de *Rapports* et de *Mémoires* dans les *Recueils* de la Société d'agriculture de Paris, et de celle du département de Seine-et-Oise, etc., on a de Challan: I. *De l'adoption considérée dans ses rapports avec la loi naturelle et la politique*, Paris, 1801, in-8° de 35 pag. II. *Rapport sur les moyens de concourir au projet de la Société d'agriculture du département de la Seine, relatif au perfectionnement des charrues*, ibid., 1802, in-8° avec 4 pl. III. *De la meilleure distribution des propriétés*, ib. 1806, in-8°. IV. *Du rétablissement de l'ordre en France*, 1814, in-8°. V. *Réflexions sur le choix des députés* (avril 1815), ibid., in-8° de 55 pag. VI. *Essai sur la possibilité de faire écrire les aveugles et de leur faire lire*

ce qu'ils auraient écrit, Paris, 1824, in-8° avec 1 planche. Challan avait été conduit à s'occuper de cet objet par le désir de perfectionner l'éducation de son fils adoptif, aveugle de naissance. M. Silvestre a prononcé l'*éloge* de Challan dans une des séances de la Société d'agriculture de Paris (1). W—s.

CHALLINE (Paul), jurisconsulte, l'un des plus laborieux commentateurs du droit coutumier, était né dans le XVIIe siècle, à Chartres, d'une famille honorable. S'étant fait recevoir avocat au parlement de Paris, il partagea son temps entre le barreau et le travail de cabinet. On a de lui : I. Des *Notes* sur les *Institutes coutumières* de Loysel, Paris, 1656 et 1665, in-8°. Elles sont, suivant Laurière, si superficielles et si peu exactes qu'elles n'ont été lues que parce qu'on n'en avait pas de meilleures (Voy. la *Préface* de son édit. de Loysel). II. Des *Notes et observations* sur les *Maximes générales du droit français*, par Pierre de L'Hommeau, ibid., 1657, in-4°. III. *Méthode générale pour l'intelligence des coutumes de France*, ibid., 1666, in-8°. L'auteur, à la tête de cet ouvrage, se dit ancien avocat; on en peut conclure qu'il était d'un âge avancé; mais on ignore la date de sa mort.—Challine (*Denis*), avocat au parlement, a traduit les *Satires de Juvénal* en vers français, Paris, 1653, in-12. Cette traduction est précédée d'un *Discours* sur les satiriques anciens qui mérite encore d'être lu (Voy. la *Bibl. franç.*, de l'abbé Goujet, III, 296). Le volume est terminé par une *Ode sur la félicité du Parnasse et la difficulté d'y arriver*. C'est par erreur que Dom Liron dans sa *Bibliothèque chartraine*, 250, attribue la traduction de Juvénal à Paul Challine. — Challine (*Charles*), conseiller et avocat du roi à Chartres, était un bibliophile distingué pour le temps: toute l'application de son esprit, dit le P. Jacob, n'est que dans l'exercice de sa charge et dans le ramas de livres en toutes les sciences pour rendre sa bibliothèque célèbre, laquelle a déjà plus de trois mille six cents volumes (*Traité des biblioth.*, 689). On connaît de lui : *Lettre de consolation à Mme Des Essarts sur la mort de son mari*, Chartres, 1623, in-8°; *Panégyrique de la ville de Chartres*, Paris, 1642, in-4°; et une traduction franç. de la *Bibliographie politique* de Gabr. Naudé, ibid., 1642, in-4°. Cette traduction, citée par D. Liron, n'a pas été connue de M. Peignot (Voy. son *Répertoire bibliographique*, 445). W—s.

CHALMEL (Jean-Louis), historien, né en 1756 à Tours, acheva ses études à Paris et se fit recevoir avocat. Ayant quitté le barreau pour les finances, il accompagna, en 1785, à la Guadeloupe, M. Foulon d'Ecotier, intendant de cette colonie. A la révolution, dont il avait embrassé les principes, il revint en France, et fut élu secrétaire-général de son département (Indre-et-Loire) en 1792. Sa conduite modérée lui mérita bientôt les honneurs de la destitution; et peu s'en fallut qu'il ne partageât le sort des suspects. Après la chute de Robespierre, il fut nommé, par le nouveau comité de salut public, chef du bureau

(1) Le chevalier Challan avait réuni ses opuscules en 4 vol. in-8° et in-4°, sous le titre d'*Œuvres politiques et administratives*. Cet exemplaire unique formait le dernier article du catalogue de ses livres qui furent vendus à Paris en 1831. V—ve.

de l'instruction ; mais il perdit cet emploi sous le Directoire, auquel il dut vouer dès-lors la haine qu'il manifesta dans la suite. De retour dans sa ville natale, il y remplit diverses fonctions administratives, et fut élu, en 1798, député au conseil des Cinq-cents. Il ne se signala dans cette assemblée que par son opposition au Directoire, qu'il accusait d'exercer une inquisition odieuse sur les députés, et dont, en plusieurs circonstances, il dénonça les actes comme entachés d'illégalité. Au 18 brumaire, il fut du petit nombre des députés qui tentèrent de défendre la constitution. Exclus du conseil par un arrêté des consuls, il revint à Tours ; et, quelque temps après, il fut nommé bibliothécaire de la ville, place dont il se démit en 1810 (*Voy.* DREUX, au Supp.), pour entrer dans l'administration des droits-réunis. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma sous-préfet de Loches. Il fut envoyé par son département à la chambre des représentants, où il garda le silence, et dès-lors il cessa d'être employé. Chalmel, dans le cours d'une vie agitée, n'avait jamais abandonné la littérature ; il possédait l'italien et l'anglais ; et, sans être poète, il faisait des vers qui ne manquent pas d'élégance. Mais il s'attacha surtout à l'étude de l'histoire ; et, pendant qu'il était bibliothécaire, il recueillit des matériaux sur la Touraine, qui n'avait pas encore son historien. La rédaction de ses ouvrages occupa ses dernières années, et il mourut à Tours, le 26 novembre 1829, à 73 ans. Il était correspondant de l'académie celtique et membre de quelques autres sociétés littéraires. Outre la *Traduction* d'une *lettre* de Caton, faite sur l'anglais de Th. Gordon, on a de lui : I. *Tablettes chronologiques de l'histoire civile et ecclésiastique de Touraine ;* suivies de mélanges historiques relatifs à cette province, Paris, 1818, in-12. On trouve dans les *Mélanges* une dissertation sur le lieu où Charles-Martel défit les Sarrasins, en 732. Chalmel, dont les conjectures ont été confirmées depuis par le récit d'un Arabe, témoin oculaire (1), prouve que cette bataille fut donnée dans les landes de Miré. II. *Histoire de Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année* 1790, ibid., 1828, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage est divisé en cinq parties. La première, qui remplit les deux premiers volumes, offre le tableau des évènements dont la Touraine a été le théâtre, ou qui ont eu le plus d'influence sur les destinées de cette province. Le troisième volume contient l'histoire, par ordre alphabétique, des villes, des terres et des familles les plus considérables de Touraine (2), la liste chronologique de ses gouverneurs et de ses principaux magistrats, et le tableau de ses établissements ecclésiastiques. Enfin le quatrième volume est consacré à la biographie des hommes célèbres que la Touraine a produits dans tous les genres. Déjà, dans l'Annuaire d'Indre-et-Loire pour 1802, Chalmel avait fait insérer un petit Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Touraine. Son grand ouvrage, qui sans doute lui a coûté de nombreuses recherches, n'a pas obtenu tout

(1) Voy. l'*Histoire de Touraine*, I, 239.

(2) Chalmel nous apprend, III, 270, que dans la souscription de l'ouvrage de Franç. FLORIO (*Voy.* ce nom, tom. XV) il ne s'agit pas, comme on l'a répété d'après les meilleurs bibliographes, de l'archevêque de Tours, qui était alors *Gérard de Coussol ;* mais de *Guillaume Larchevêque*, dont la maison fut le berceau de l'imprimerie à Tours.

le succès qu'il méritait. On peut en trouver la cause dans le style, assez correct mais froid, et dans le peu de soin avec lequel est traitée toute la partie ecclésiastique. Chalmel paraît avoir senti lui-même ce qui manquait, sous ce rapport, à son ouvrage, puisqu'il avait annoncé les *Antiquités de l'église de Saint-Martin*, qu'il n'a pas eu le loisir de publier. W—s.

CHALMERS ou **CHAMBERS** (David), écrivain écossais, né dans le comté de Ross, vers 1530, passa de l'université d'Aberdeen, où il avait commencé ses études, à Bologne, où il suivit les cours du célèbre Marianus Sorenus. Revenu en Ecosse, il fut nommé par Marie-Stuart chancelier du comté de Ross, employé à la classification des lois écossaises, et spécialement chargé de la publication des actes du parlement, connus sous le nom d'*Actes noirs*. Peu de temps après, il reçut le titre de lord Ormond, et prit place sous ce nom au parlement d'Ecosse. Au milieu des troubles qui préparèrent la chute de Marie-Stuart, Chalmers resta fidèle à sa souveraine, malgré les tentatives que fit le parti opposé pour l'attirer dans ses rangs : aussi quand cette princesse eut définitivement perdu sa cause, crut-il à propos de s'expatrier. On le vit successivement en Espagne et en France, où il fut présenté aux rois Philippe II et Charles IX. Il avait dès-lors composé une *Histoire abrégée des rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse*, dont il fit agréer l'hommage à ces princes. Cette histoire est écrite en français. Les loisirs que lui laissait sa retraite forcée lui permirent de rédiger encore deux autres ouvrages; I. *La recherche des singularités plus remarquables concernant les états d'Ecosse*. II. *Discours de la légitime succession des femmes aux possessions de leurs parents, et du gouvernement des princesses aux empires et royaumes*. Les trois ouvrages ont été réunis en un volume in-8°, Paris, 1579. Dempster et d'autres auteurs ont donné de grands éloges à Chalmers, pour qui l'évêque Nicholson (*Scotsh Library*) se montre plus sévère. On trouve dans Mackenzie (*Scotsh Writers*, tom. III) une analyse des écrits de Chalmers. P—ot.

CHALMERS (George), écrivain anglais, né en Ecosse vers 1750, fit ses études au collége d'Aberdeen, étudia le droit à Edinbourg, et alla exercer sa profession d'avocat dans les colonies anglo-américaines. Lorsque la déclaration d'indépendance sépara ces contrées de la métropole, il revint en Europe, et fut employé dans l'administration du commerce et des colonies. Il était arrivé de place en place à celle de premier commis du conseil du commerce, lorsqu'il mourut en 1825. On a de lui beaucoup d'ouvrages la plupart de circonstance, parmi lesquels nous indiquerons : I. *Annales politiques des colonies à présent nommées Colonies-Unies, depuis leur établissement jusqu'à la paix de 1763*, Londres, 1780, in-4°. II. *Evaluation comparative de la force de la Grande-Bretagne sous le règne de George III et sous celui des quatre monarques qui l'ont précédé*, 1782; in-4°. Cet ouvrage qui, primitivement, n'était qu'un opuscule, a eu un grand nombre d'éditions augmentées, corrigées, et a fini par devenir un épais volume. La dernière réimpression de 1813, in-8°, est

intitulée : *Coup d'œil historique sur l'économie domestique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*. L'importance de l'ouvrage, ou plutôt peut-être l'importance des matières dont il traite, l'a fait traduire en français sous le titre d'*Analyse de la force de la Grande-Bretagne*, Londres (Paris), in-4°, 1789. III. *Opinions sur plusieurs points intéressants de droit public et de police commerciale auxquels donne lieu l'indépendance américaine*, 1784, in-8°. IV. *La vie de Daniel de Foé*, 1790, in-8° (et dans l'édition de l'*Histoire de l'Union*, par Foé, qu'a publiée Alex. Chalmers, ainsi que dans celle de Robinson Crusoé par Stockdale.) V. *Vie de Thomas Ruddiman*, 1794, in-8°. VI. *La Calédonie*, ou *Notice historique et topographique sur la Bretagne septentrionale*, 1807, 4 vol. in-4°. VII. *Notice chronologique sur le commerce et la fabrication des monnaies dans la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'en* 1810, Londres, 1810, in-8°. VIII. *Tableau chronologique du commerce et du monnayage de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'en* 1810, ibid., 1810, in-8°. IX. *Considérations sur le commerce, le billon et la monnaie*, 1811, in-8°. X. Plusieurs éditions, parmi lesquelles il faut placer au premier rang sa *Collection de traités entre la Grande-Bretagne et d'autres puissances*, 1790, 2 v. in-8°, et ensuite celles des *Traités historiques* de sir John Davies, 1786, in-8°; des *Poésies d'Allan Ramsay*, 1800, 2 v. in-8°, et des *Œuvres poétiques de sir David Lindsay*, 1807, 3 vol. in-8°. XI. *La vie de Marie-Stuart* (*The life of Maria queen of Scotland*), Londres, 1818, 2 vol. in-4°, fig., dont notre collaborateur Sévelinges a donné une traduction abrégée (*Voy.* SÉVELINGES, au Suppl.). P—OT.

CHALMERS (ALEXANDRE), biographe et critique anglais, fils d'un imprimeur instruit et qui a établi la première gazette connue dans Aberdeen, naquit en cette ville d'Écosse en 1759. Après y avoir fait ses études classiques et médicales, il en sortit en 1777 pour n'y plus revenir. Destiné à la chirurgie, il venait d'obtenir un emploi en Amérique, et allait s'embarquer à Portsmouth, lorsqu'il changea de résolution, ayant déjà, pour ainsi dire, un pied dans le vaisseau qui devait l'emmener. Il vint alors à Londres, et ne tarda pas à s'engager parmi les hommes de lettres dont les travaux alimentent la presse périodique. Son esprit piquant se signala dans des articles politiques et autres, à l'époque si intéressante de la lutte entre la métropole anglaise et ses colonies. Les premiers dépositaires des fruits de sa plume, furent *le Public Ledger*, *le London Packet*, *le St-James* et *le Morning-Chronicle*. La sûreté de son goût, la flexibilité de son talent et la facilité de son travail le recommandèrent aux principaux libraires pour examiner les manuscrits qui leur étaient proposés, les modifier ou les compléter. Un grand nombre de livres s'enrichirent de ses notices biographiques, commentaires et autres illustrations; et c'est ainsi qu'il semble avoir préludé à la grande entreprise littéraire sur laquelle repose surtout sa réputation : le *Dictionnaire biographique*, commencé en 1812, terminé en 1817, 32 vol. in-8°. C'était jusqu'à un certain point une édi-

tion nouvelle d'un précédent ouvrage composé de 15 vol. de même format. Chalmers y a ajouté trois mille neuf cent trente-quatre notices; et parmi celles qu'il a conservées, deux mille cent soixante-seize ont été écrites de nouveau, et le tout corrigé. Le nombre total des articles est de plus de neuf mille. On y trouve, en général, exactitude, impartialité, proportion. Ce sont aussi là les caractères de presque tous ses travaux, dont nous allons donner la liste : I. *Continuation de l'histoire d'Angleterre*, en forme de lettres, 1793, 2 vol.; 2e édition, 1798; 3e, 1803; 4e, 1821. II. *Glossaire pour Shakspeare*, 1797. III. Une édition du *Dictionnaire anglais*, de James Barclay, 1798. IV. *The British essayist*, série des essais d'Addison et autres écrivains, commençant avec le *Babillard* (the Tatler), et finissant avec l'*Observateur*; avec des préfaces historiques et biographiques, et un index général, 1803, 45 vol.; réimprimé en 1808. V. Une édition de *Shakspeare* avec une vie du poète et un résumé des notes de Steevens. Cette édition, ornée d'estampes d'après H. Fuessly, est estimée pour la pureté du texte; elle a été reproduite en 1812. VI. *Vies de Burns* et *de Beattie*, en tête de leurs ouvrages, 1805. VII. Editions des *Œuvres de Fielding*, 10 vol. in-8°; de *Samuel Johnson*, 12 vol., 1806; de l'*Histoire*, etc. de Gibbon, avec une vie de l'auteur, 12 vol. in-8°, 1807. VIII. Préfaces pour la collection des classiques *de Walker*, 45 vol., 1808. IX. *Œuvres de Bolingbroke*, 1809, 8 vol. in-8°. X. Des préfaces biographiques et critiques pour une partie des œuvres des poètes anglais depuis Chaucer jusqu'à Cowper, 1810, 21 vol. in-8°. XI. *Histoire des colléges d'Oxford*, 1810. XII. *Le faiseur de projets* (the projector), feuille périodique, 3 vol. in-8°, 1811. Ces essais, insérés d'abord dans le *Gentleman's Magazine*, (1802-1809), étaient reproduits avec des corrections et des changements. XIII. *Vie d'Alexandre Cruden*, en tête de la 6e édit. de sa *Concordance* (*Voy.* CRUDEN, t. X), 1812. XIV. *The general biographical Dictionary*, etc. (*Dictionnaire*, etc., *contenant l'exposé historique et critique des vies et des écrits des hommes les plus éminents chez toutes les nations, particulièrement les nations anglaise et irlandaise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Depuis la publication de cet important ouvrage, l'auteur s'était occupé de le retoucher et de l'étendre; mais il n'a pu aller plus loin que la lettre D. XV. *Vies d'Edw. Pocock*, célèbre orientaliste, par le D. Twells; du docteur *Zachary Pearce* et du docteur *Thomas Newton*, par eux-mêmes; et du rév. *Phil. Skelton*, par M. Burdy, 1816, 2 vol. in-8°. XVI. *Biographie provinciale* (counry biography), 4 cahiers, et une *Vie de Paley*, 1819. XVII. *Dictionnaire de la langue anglaise*, abrégé de l'édition donnée par Todd du Dictionnaire de Johnson, 1 vol. in-8°, 1820; réimprimé en 1824. XVIII. Neuvième édition de la vie de Samuel Johnson, par Boswel, 1822. Chalmers a donné encore des éditions nouvelles de Shakspeare, de Samuel Johnson et de Pope. Ce littérateur laborieux, qui a dû passer une grande partie de sa vie dans le cabinet, n'en était pas moins d'un commerce agréable dans le monde.

Marié en 1783, il perdit sa femme en 1816, et mourut le 18 déc. 1834. La Société royale et celle des antiquaires le comptaient au nombre de leurs membres. L.

CHALUMEAU (François-Marie), agronome, naquit le 7 mars 1741 à Manlay, dans l'Auxois. Après avoir terminé ses études, il entra secrétaire chez le duc de Laval. Dès 1769, il était en correspondance avec Mercier, et l'on trouve dans *l'An 2440* des fragments d'une lettre que Chalumeau lui avait écrite de Valenciennes. Ce fut peu de temps après qu'il résolut de visiter les principaux états de l'Europe pour en étudier les divers procédés agricoles. Il parcourut successivement l'Italie, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne et la Russie, notant avec soin tout ce qui avait trait à son objet. Chalumeau nous apprend lui-même (*Ma Chaumière*, I, 62) qu'il était à Moscou en 1775. Ce fut vraisemblablement alors qu'il eut l'honneur de voir l'impératrice Catherine, et que, ravi du génie de cette princesse, il lui chanta un *Hymne* que personne n'a rechanté (*ibid.*, 338). En quittant la Russie, il revint à Vienne ; c'est de cette ville qu'il écrivit à Veyalcham, ministre du khan des Tartares, qu'il avait connu à St-Pétersbourg, une longue lettre sur les révolutions du globe. De retour en France il s'empressa de faire part aux ministres des observations qu'il avait recueillies dans ses voyages ; mais les nombreux mémoires qu'il leur adressa pendant huit ans restèrent sans réponse, et il en tira la conséquence qu'on ne les lisait pas (*ibid.*, 132). Voulant mettre à profit son expérience, il acheta dans le voisinage de Melun un terrain de mauvaise qualité, dont il dirigea lui-même l'exploitation, et il eut au bout de quelques années le plaisir de voir ses champs couverts de moissons aussi abondantes que ceux qui étaient réputés les plus fertiles. Il adopta les principes de la révolution qui promettait la réforme des abus, et fut en 1790 l'un des administrateurs du district de Melun. La cour, intéressée à connaître les nouveaux fonctionnaires, fit prendre des renseignements sur les choix qui venaient d'être faits dans les environs de Paris. Dans les notes sur les administrateurs de Melun, Chalumeau est désigné comme un homme instruit, mais sans caractère (*papiers trouvés dans l'armoire de fer*, 3e part., pag. 60). Il ne tarda pas à être remplacé dans ses fonctions. En 1792 il vendit le domaine qu'il avait fécondé par ses sueurs, et acheta plus de deux mille arpents de terre en friche dans la Brenne, l'un des plus mauvais cantons du département de l'Indre. Son projet était d'employer à mettre ce terrain en culture une masse d'assignats qui composait presque toute sa fortune ; mais, par suite de leur dépréciation, il se trouva bientôt dans l'impossibilité de payer ses ouvriers, et il fut réduit à garder lui-même, avec sa fille âgée de treize ans, quelques vaches maigres et des moutons dont le produit était alors son unique ressource. Il tomba malade ; mais ce fut moins, dit-il, de chagrin d'avoir perdu le fruit de toutes ses économies, que du regret de n'avoir pu réaliser les plans qu'il avait conçus dans l'intérêt de la France (*Culture du département de l'Indre*, 203). Forcé de chercher un emploi pour mettre sa famille à l'abri du besoin, il obtint la place de professeur d'histoire à l'école centrale de Châteauroux. Cependant il ne

pouvait renoncer à l'idée de rendre utiles au pays qu'il habitait des connaissances acquises par trente années d'observations et d'expériences. Il proposa donc, en 1800, aux administrateurs du département de l'Indre de créer à l'école centrale une chaire d'agriculture, offrant de la remplir sans aucune indemnité (*ibid.*, 193); mais sa demande ne fut pas mieux accueillie que celles qu'il avait autrefois adressées aux ministres. A la création du lycée de Bourges, il en fut nommé procureur-gérant, et en 1809 il passa de cette place à celle de professeur d'histoire à l'académie de la même ville. Des motifs d'économie ayant fait supprimer en 1815 la faculté de Bourges, il se retira dans un modeste domaine qu'il possédait à Saint-Gaulhier près de la Châtre. Il y mourut du 20 au 23 nov. 1818, tellement oublié que la société d'agriculture de Paris, dont il était correspondant depuis 1809, conserva son nom sur le tableau de ses membres jusqu'en 1826. On connaît de cet agronome : I. *Hymne à Catherine II*, trad. du russe de Warclaw, 1777 in-8°; réimprimé en 1814, à Paris, pendant le séjour de l'empereur Alexandre dans cette capitale. II *Ma Chaumière*, Paris et Melun, 1790, in-8°. L'auteur annonce qu'en prenant la plume il se proposait d'écrire un court mémoire sur les défrichements; mais, « ajoute-t-il, la matière s'est étendue, et j'ai fait un livre sans le vouloir et sans le savoir. » Son principe est qu'il n'y a de mauvaises terres que pour les ignorants et les paresseux, mais qu'avec des labours profonds et des engrais adaptés à la nature du sol, le plus mauvais terrain devient productif. L'auteur y parle souvent de lui. C'est ainsi qu'à propos d'une espèce de pierre mal dénommée par les carriers, il ajoute : « C'est la « canaille, me disait Voltaire, qui « fait les dictionnaires ». Nous apprenons par là qu'il avait eu des relations avec le patriarche de Ferney (pag. 215). Ailleurs, parlant des rochers qu'il avait vendus à Beaumarchais pour décorer son jardin, il fait le plus grand éloge de sa probité, de sa délicatesse et de son obligeance (pag. 269). Sous ce titre : *Extrait de manuscrits qui ne s'imprimeront point*, il donne à la fin du vol. la lettre à Veyalcham, dont on a parlé, et une autre sur les canaux de Saint-Denis, de l'Yvette et de Belleville. III. *Catéchisme de l'impôt pour les campagnes*, 1790, in-8°. Cet opuscule avait pour but de rendre plus facile la perception des nouvelles taxes. IV. *Discours sur le choix des juges*, 1791, in-8°. V. *L'Adultère*, drame en trois actes et en prose, 1792, in-8°. Cette pièce n'a point été représentée. VI. *Culture du département de l'Indre, suivie d'un Traité de l'impôt*, Châteauroux, 1799, in-8°. Dans le *Traité de l'impôt*, Chalumeau cherche à prouver que l'impôt le plus équitable est celui qui se paie en nature, puisqu'il n'est établi que sur un produit réel, et que la perception n'en serait pas aussi difficile qu'on l'imagine; il se livre, suivant son usage, à des digressions. En parlant des personnes qu'il voyait familièrement, il cite Daubenton et Bernardin de Saint-Pierre. Il trouve l'expédition d'Égypte injuste, impolitique, et conseille au directeur Sieyès de rendre au sultan tous les pays dont on s'est emparé. VII. *Instruction pour la multiplication des abeilles dans le département de l'Indre*, 1801, in-8°. VIII. *Première Lettre aux*

curés du département de l'Indre, pour les engager à donner à leurs paroissiens des conseils et des exemples propres à les rendre bons agriculteurs, Paris, 1804, in-8°. Cette première lettre est la seule qui ait paru. W—s.

CHAMBARLHAC (Jean-Jacques-Vital de), baron de l'Aubepin, né aux Etables dans le Forez en 1754, d'une famille noble, entra sous-lieutenant en 1770 dans le régiment d'Auvergne. Il quitta le service en 1774 et n'y rentra qu'en 1791, pour prendre le commandement d'un bataillon de volontaires de la Haute-Loire. Il se trouvait, en 1792, à la tête de ce corps sous les ordres de Kellermann, à l'armée des Alpes, lorsqu'il s'empara des retranchements du Mont-Cenis, de deux pièces de canon et de mille soldats piémontais. Devenu colonel, il fit sous les ordres de Bonaparte la glorieuse campagne de 1796, et il ne s'y distingua pas seulement par sa valeur sur le champ de bataille; l'historien Botta le met au nombre des officiers français qui se firent remarquer par leur générosité, et qui, loin de prendre part aux dévastations du Milanais, s'y opposèrent de toutes leurs forces. Chambarlhac donna encore des preuves d'un grand courage à Arcole, où il fut fait général de brigade sur le champ de bataille par Bonaparte lui-même. Commandant la ligne des avant-postes près de Vérone, sous Schérer, en 1799, il résista longtemps aux plus grands efforts de l'armée autrichienne, reçut des blessures graves et fut obligé de s'éloigner de l'armée pour sa guérison. Rappelé au commencement de la campagne de 1800, il fut employé dans les départements de l'Ouest. On trouve dans les Mémoires du temps qu'il eut beaucoup de part aux malheureuses circonstances qui précédèrent la mort de Frotté (*Voy.* ce nom, tom. XVI). Le premier consul le mit ensuite à la tête d'une division de l'armée de réserve, destinée à reconquérir l'Italie, et il fut confirmé, après cette mémorable campagne, dans le grade de général de division. Il eut ensuite différents commandements à l'intérieur, notamment à Mayence et à Bruxelles, et fut successivement créé baron et commandant de la Légion-d'Honneur. En 1814, il fut un des premiers à reconnaître l'autorité royale et reçut la croix de Saint-Louis. S'étant retiré du service à cause de son âge et de ses blessures, il fut nommé par le roi maire du village d'Ablon qu'il a habité dans les dernières années de sa vie. Il mourut à Paris le 3 février 1826.

M—dj

CHAMBERLEN (Hugues), célèbre accoucheur anglais du dernier siècle, naquit au sein d'une famille toute de médecins. Son aïeul avait été celui de Jacques Ier; son père et ses oncles avaient rempli successivement les mêmes fonctions auprès de Charles Ier, de Charles II, de Jacques II et de la reine Anne. Né en 1664, il fut élevé au collège de la Trinité à Cambridge et prit ses degrés en médecine comme maître en 1683, et comme docteur en 1690. Dès cette époque il était renommé parmi ses confrères, et il avait donné son nom au *forceps de Chamberlen*. Toutefois la gloire de cette invention ne lui appartient point exclusivement. Son père, ses frères la partagent avec lui, et la postérité ne saurait décider à qui doit en être attribué la première idée. Hugues Chamberlen se rendit à Pa-

ris avec l'espoir d'y vendre l'instrument que venait d'imaginer sa famille. Il n'y réussit pas ; mais revenant en Angleterre par la Hollande, il fut plus heureux et reçut de deux docteurs de ce pays une forte somme pour prix de la communication de son procédé. De retour à Londres, Chamberlen se livra à la pratique, et il acquit une fortune dont il fit bon usage. Il mourut le 17 juin 1728, dans sa maison de Covent-Garden ; on lui éleva un beau monument en marbre dans l'abbaye de Westminster. L'Angleterre lui doit une traduction de l'*Art des accouchements de Mauriceau*, Londres, 1693, plusieurs fois réimprimée. L'instrument qui porte son nom, perfectionné par Smellie et par d'autres praticiens, est encore employé dans une foule de cas difficiles. L'humanité lui eût été plus redevable si, par une cupidité qu'on ne peut s'empêcher de blâmer, il n'eût voulu tenir secrète une découverte utile à la vie de ses semblables. Mais le dix-septième siècle ne s'était point fait d'idées si nettes et si élevées à cet égard, et n'y eût-il que l'exemple du célèbre Roonkuysen, il suffirait pour établir que Chamberlen se croyait parfaitement dans son droit, et qu'il pensait user de *sa chose* en ne concédant qu'à qui bon lui semblait le procédé et l'appareil que lui avait révélé ou son génie ou son bonheur. P—or.

* **CHAMBON** (Antoine-Benoit) était trésorier de France à Uzerche dans le Limousin lorsque la révolution commença. Il en adopta les principes, mais avec modération, et fut nommé maire de sa commune, puis député de la Corrèze à la Convention nationale, où il se lia avec Gensonné et se montra l'un des hommes les plus prononcés dans le parti de la Gironde. A la séance du 30 déc., il dénonça le ministre Pache, et quelques jours plus tard, ayant pris la défense de Roland, il traita ouvertement Robespierre de factieux et fut à cette occasion provoqué en duel par Bourdon de l'Oise, alors entièrement dévoué au parti de la Montagne. Dans le procès de Louis XVI il vota pour la mort, mais avec la condition expresse que le jugement serait ratifié par le peuple. Il fit ensuite tous ses efforts pour obtenir un sursis à l'exécution, et il osa même prononcer le mot *humanité ;* ce qui excita une sorte de fureur dans la salle, et lui attira, lorsqu'il sortit de l'assemblée, une nouvelle provocation de la part du fameux Saint-Huruge. Chambon fut ensuite un des membres du comité de sûreté générale ; mais il y resta peu de temps, et dut, ainsi que les autres Girondins, céder la place aux Montagnards. Dénoncé par Rovère, Chabot, par le féroce Marat et aussi par les quarante-huit sections de Paris qui demandèrent son expulsion, il ne parut point effrayé d'une position si périlleuse, et sembla redoubler d'énergie aux approches du 31 mai. Il fut élu alors secrétaire par les Girondins qui avaient encore dans l'assemblée une sorte de majorité. La veille de cette journée funeste, il proposa de voter des remercîments à un bataillon de la Butte des Moulins, qui était venu au secours de la Gironde, et que Marat et son parti accusaient à la tribune. Le lendemain, lorsqu'il vit la Montagne triomphante, il proposa hautement à ses amis de se retirer dans leurs départements, pour se soustraire à la tyrannie. Décrété d'accusation, il se hâta de chercher un refuge dans la Corrèze. Mais il fut déclaré traître à la patrie ;

la Convention le mit hors la loi et prononça la confiscation de ses biens. Cette terrible proscription lui ferma aussitôt toutes les portes, et il ne trouva plus de refuge que dans une grange, au fond d'un village ignoré. Ses ennemis l'y découvrirent, et le maire de Lubersac écrivit à la Convention qu'assisté du comité révolutionnaire il avait *délivré le sol de la république du monstre Chambon mis hors la loi*, qui avait fait d'inutiles efforts pour se défendre, et blessé grièvement d'un coup de pistolet un des assaillants. Après le 9 thermidor, la Convention accorda des secours et une pension à la veuve de ce député. —J.-J. Chambon, qui n'avait certainement de commun que le nom avec le précédent, fut condamné à mort dans le mois de sept. 1792, par le tribunal criminel de Paris, pour le vol du garde-meuble, ainsi qu'un nommé J. Douligny. L'un et l'autre demandèrent un sursis pour faire des révélations, ce que l'on se hâta de leur accorder; mais depuis il ne fut plus question de ces deux individus. M—d j.

CHAMBON *de La Tour* (Jean-Marie), né à Uzès vers 1750, était maire de cette ville, en 1789, lorsqu'il fut nommé député du tiers-état aux états-généraux. Il s'y montra dès le commencement partisan des innovations, et siégea constamment au côté gauche; mais il ne parut pas une seule fois à la tribune, et retourna aussitôt après la session dans le département du Gard qui l'élut un de ses députés à la Convention nationale dans le mois de sept. 1792. Chambon ne parla pas plus souvent dans cette assemblée, mais il y vota toujours avec le parti le moins violent. Dans le procès de Louis XVI, prévoyant sans doute les funestes résultats de cette affaire, et feignant d'être malade, il ne prit aucune part aux discussions, n'assista à aucune des séances. Il s'abstint ensuite jusqu'au 9 thermidor de toute participation aux excès de cette époque. Une réserve, qui pouvait être si périlleuse, ne lui attira cependant aucun malheur, et il arriva sain et sauf jusqu'à la chute de Robespierre. Envoyé alors dans les départements méridionaux, avec Cadroy et Mariette, il poursuivit à outrance la faction des terroristes, qui y était encore très-puissante, et qui parvint même à s'emparer de Toulon, après avoir égorgé le représentant Brunel et massacré plusieurs individus sous prétexte qu'ils étaient des émigrés. « Nous ne vous dissimulons pas, « écrivaient ces commissaires à la « Convention nationale le 29 ven- « tose an III (mars 1795), que les « citoyens de ce beau pays n'osent « encore respirer qu'à peine, et « qu'ils ne jouissent qu'à demi des « bienfaits du 9 thermidor. La ter- « reur marche à la suite des nom- « breux sectateurs de Robespierre, « qui ont inondé de sang ces dépar- « tements, et qui s'y sont couverts « de tous les crimes. Tant que la Con- « vention n'aura point sévi contre « eux d'une manière terrible, tant « qu'elle ne les aura point mis dans « l'impuissance de renouveler leurs « excès et leurs brigandages, nous « vous le disons à regret, mais avec « vérité, il n'y a ni paix ni tranquil- « lité à espérer. » Les mêmes commissaires rendirent ensuite compte avec une égale énergie des mesures qu'ils avaient prises contre les révoltés de Toulon; ils félicitèrent en même temps leurs collègues sur la victoire qu'ils venaient d'obtenir contre la même faction dans la journée

du 12 germinal (avril 1795). Toutes leurs opérations furent approuvées solennellement par des décrets ; mais après le 13 vendémiaire an IV (oct. 1795), lorsque le parti des terroristes eut repris le dessus à la Convention, Chambon fut vivement accusé par Goupilleau, par Pellisier et par des habitants de Marseille pour avoir protégé les *égorgeurs* des compagnies *de Jésus* et *du Soleil*, et pour avoir laissé égorger des patriotes sous leurs yeux, surtout dans les prisons d'Aix. A la séance du conseil des Cinq-Cents du 17 frimaire an IV (déc. 1795), on lut une dénonciation de plusieurs habitants de Marseille contre Chambon, Mariette et Cadroy (*Voy.* CADROY, LIX, 530) ; qui y étaient qualifiés de *bourreaux du Midi*. Ces députés tous les trois présents se défendirent avec force ; ils furent aussi défendus par leurs collègues Guérin et Rongier, et la plainte n'eut pas de suite. Chambon, qui venait de passer au conseil des Cinq-Cents, continua d'y siéger jusqu'au 18 brumaire. S'étant alors retiré dans son département, il y mourut dans l'obscurité quelques années plus tard. M—DJ.

CHAMBON *de Montaux* (NICOLAS), médecin et maire de Paris dans la révolution, était né à Brevannes, village de la Champagne, en 1748. Il fit ses études médicales à Paris et il exerça d'abord sa profession à Langres, d'où il revint dans la capitale pour acquérir de nouvelles connaissances. S'étant mis à pratiquer, il acquit quelque réputation et fut agrégé à la Société royale de médecine, puis nommé médecin en chef de la Salpêtrière, premier médecin des armées, et enfin inspecteur-général des hôpitaux militaires. Il se trouvait ainsi dans une très-belle position, lorsque la révolution commença. Il en adopta cependant les principes, et, pour s'occuper de politique, il négligea sa profession. S'étant lié avec Péthion, ce député, devenu maire de Paris en 1791, le fit nommer administrateur des impositions et finances de la ville. Il jouissait de cet emploi, fort lucratif, à la fin de 1792, quand Péthion, élu député à la Convention nationale, dut être remplacé dans la mairie. Chambon fut aussitôt désigné, et il eut pour concurrent MM. d'Ormesson et Lhuillier. Ce dernier, procureur-syndic du département, était porté par les anarchistes : il ne put réunir la majorité ; et d'Ormesson, qui fut d'abord nommé, ayant donné sa démission, on en vint à Chambon, qui accepta sans trop savoir ce qu'il faisait, car tout devait alors lui faire craindre les plus grands périls, et il n'avait en politique ni assez d'expérience ni assez de sagacité pour les prévoir et s'y soustraire. Se trouvant, dès le commencement, aux prises avec le terrible conseil de la commune, il dut lui servir d'instrument pour toutes les iniquités de cette cruelle époque. Cependant il osa se déclarer pour la libre représentation de la pièce dite *l'Ami des lois*, et sa conduite fut improuvée par la commune. Il avait été précédemment mandé à la barre de la Convention, pour avoir demandé à présenter une adresse relative au rapport du décret concernant la famille des Bourbons ; il se justifia en déclarant qu'il n'avait été que l'organe passif des sections. Chambon reçut ensuite la pénible mission d'aller signifier à Louis XVI, dans la prison du Temple, qu'il était chargé, par les ordres de la Convention, de le traduire à la barre de cette assemblée.

L'embarras qui, dans cette terrible circonstance, se montra sur toute la personne du pauvre Chambon, fit croire qu'il avait manqué de respect au malheureux prince : mais il s'en est vivement défendu plus tard ; et son caractère de modération et de prudence ne permet pas de croire qu'il en fût autrement. On lui a aussi reproché d'avoir prêté sa voiture pour conduire le monarque au supplice ; mais cette voiture ne lui appartenait pas : c'était l'équipage commun de tous les municipaux, et personne ne pouvait moins que le maire disposer du mobilier de la mairie. Lorsque Louis XVI fut mort, Chambon, sentant enfin qu'il n'était pas à sa place, donna sa démission, bien que, d'après une loi positive, tout démissionnaire dût être condamné à la réclusion. Les municipaux, qui ne demandaient pas mieux que de se débarrasser d'un chef inutile, acceptèrent sa démission sans difficulté ; et Chambon retourna à sa pratique médicale, qu'il n'aurait pas dû quitter. Il ne recouvra point sa réputation ni la belle clientelle qu'il avait abandonnée ; mais il vécut du moins en paix, et fut certainement plus heureux. C'est alors qu'il se maria avec une ci-devant religieuse. N'ayant plus autant à faire dans l'exercice de son art, il composa beaucoup d'ouvrages, dont un grand nombre, resté inédit, ne sera probablement jamais imprimé. Ceux qui ont paru sont : I. *Traité de l'anthrax, ou de la pustule maligne*, 1781, 1 vol. in-12. II. *Moyen de rendre les hôpitaux utiles à l'instruction*, Paris, 1787, 1 vol. in-12. III. *Traité des fièvres malignes*, 1787, 4 vol. in-12 IV. *Observations cliniques*, ouvrage écrit en latin, 1789, 1 vol. in-4°. V. *Maladies des femmes*, 1799, 2e édition en cinq parties : *Maladies des filles*, 2 vol. ; *Maladies de la grossesse*, 2 vol. ; *Maladies des femmes en couche*, 2 vol ; *Maladies des enfants*, 2 vol. ; *Maladies chroniques après cessation des règles*, 2 vol. VI. *Recherches sur le croup*, 1806, 1 vol. VII. *Traité de l'éducation des moutons*, 1810, 2 vol. in-8°. VIII. *Traité complet des maladies des bêtes à laine pour faire suite au Traité de l'éducation des moutons*, 1810, 4 vol. IX. *Traité de la goutte essentielle symptomatique anomale*, 1814—1817, 2 vol. X. *Mémoires sur différentes questions de médecine et de chirurgie*, 1815, 1 vol. XI. *Comparaison des effets de la vaccine avec ceux de la petite-vérole inoculée par la méthode des incisions*, 1821, in-8°. XII. *Recherches sur les diverses méthodes d'inoculer la petite-vérole*, 1 vol. XIII. *Mémoires sur les artères*. XIV. *Recherches sur la tormo du pouls*. XV. *Observations cliniques sur les cas rares des signes de la mort en général, et du retour à la vie, à la suite d'une mort apparente*. XVI. *De l'insalubrité des eaux de la Seine clarifiées par les filtres à charbon, prises en boisson, etc. ; des moyens de leur rendre les qualités qu'elles avaient perdues*. XVII. *Projet d'inspection pour les hôpitaux civils*, 2 vol. XVIII. *Traduction du traité d'agriculture de Columelle, avec des notes extraites des écrits de Caton, Varron, Palladius*, etc., 3 vol. XIX. *Lettres à M. C..... sur les calomnies répandues autrefois contre moi, comme maire de Paris*, Paris, 1814, 1 vol. in-8°. Chambon a en-

core donné un grand nombre d'articles à l'Encyclopédie méthodique pour la partie médicale, ainsi qu'au Dictionnaire d'agriculture de Rozier et aux Mémoires de l'académie des sciences. Il mourut à Paris en 1826. — Mme Chambon *de Montaux* fit imprimer à Paris, en 1819, des *Réflexions morales et politiques sur les avantages de la monarchie*, 1 vol. in-8°. — Un autre Chambon, qui n'a point d'article dans les Biographies, est auteur d'un *Éloge historique de la raison, prononcé dans une académie de province en 1774*, in-4°. Cette facétie, dans le genre de l'*Éloge de la folie* qu'Érasme avait publié deux siècles auparavant, a eu plusieurs éditions. Voltaire écrivait à d'Alembert, le 15 juin 1774 : « Mon cher « maître, le petit discours patriotique de M. Chambon a réussi chez « tous les étrangers ; c'est le premier éloge vrai que j'aie jamais « lu. » M—d j.

CHAMBURE (Laurent-Auguste Pelletier de), né à Viteaux, petite ville de Bourgogne, le 30 mars 1789, était encore au berceau lorsque son père, receveur des fermes, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il entra fort jeune à l'École militaire et n'y acheva pas même ses deux années de service; car Napoléon ayant eu besoin d'officiers qu'il pût mettre à la tête de ses nouvelles recrues, le prit ainsi que la plupart de ses camarades, et le jeta sur un champ de bataille. Chambure avait, à cette époque, dix-huit ans, une ame ardente, une vive ambition et un caractère de fer. « Je parviendrai, se dit-il en sortant de Paris, « ou je mourrai. » Son extérieur n'était pas alors en harmonie avec l'énergie singulière de son esprit; une taille moyenne, de grands yeux bleus, une peau très-blanche, point de barbe. Ce n'était pas là ce qu'il fallait pour débuter au milieu de ces vieux soldats rompus à toutes les fatigues de la guerre et dont les lèvres disparaissaient sous d'épaisses moustaches. Nous avons entendu Chambure parler de sa première campagne, qu'il fit en Espagne. Il racontait ses exploits avec modestie, mais avec une verve entraînante. Tout ce qui en résulta pour lui, c'est que les soldats ne trouvèrent plus rien à dire sur ses mains blanches ni sur ses moustaches naissantes. Il assista aux principales batailles et fut plusieurs fois blessé grièvement; ce qui ne lui fit pas quitter son poste un seul instant. Une malheureuse destinée s'opposa cependant à ses efforts. Long-temps il ne put réussir à percer la foule; et il n'avait encore obtenu que la croix de la Légion-d'Honneur, lorsqu'il repassa les Pyrénées pour se rendre dans le Nord, où il gagna, au prix de son sang, le grade de capitaine. Mais tout cela était peu de chose à ses yeux. Les rapides fortunes de ce temps avaient tourné toutes les têtes de cette génération guerrière. Pour lui, le grade de capitaine et la croix d'honneur à vingt ans, c'était presque un désenchantement : il attendait avec une impatience fiévreuse l'occasion de déployer toute l'énergie de son ame. Cette occasion s'offrit au siége de Dantzig. A la tête d'une compagnie de cent hommes, choisis parmi les soldats les plus déterminés, Chambure attira sur lui l'attention des généraux. Quoique son grade ne lui donnât pas entrée dans le conseil de guerre, le général Rapp l'y appela et le consulta. Il fut presque le seul qui conseilla jusqu'à la fin de se maintenir contre des forces supérieures. Avec

ses cent hommes dévoués à la mort, que les Russes frappés d'admiration appelaient la *compagnie infernale*, il tint sans cesse en haleine les assiégeants. La nuit, il faisait des sorties pour aller chercher les ennemis jusque dans leur camp. Après avoir encloué leurs canons et porté le trouble dans leur sommeil, il revenait à pas lents, comme le lion poursuivi, retrouver ses compagnons d'armes. Les ordres du jour de ce temps, le Mémorial de Sainte-Hélène, le pinceau d'Horace Vernet et celui de Langlois ont assuré une renommée durable à ces beaux faits d'armes. Après la capitulation de Dantzig, le capitaine Chambure alla rendre son épée au duc de Wurtemberg, qui l'accueillit avec estime. On l'envoya prisonnier à St-Pétersbourg où il attendit, avec un profond désespoir, le moment de retourner dans sa patrie. En 1815, il eut le bonheur d'obtenir sa liberté ; mais quand il eut mis le pied sur le sol français, il vit bien que le monde avait changé d'aspect. Son grand empereur sortait de l'île d'Elbe, la France ne dictait plus ses lois à l'Europe. On le présenta à Napoléon qui lui adressa quelques mots d'éloge, dont il conserva le souvenir comme de la plus précieuse récompense de ses blessures et de sa captivité. Il lui confia le commandement des volligeurs d'un corps franc de la Côte-d'Or. Ce poste n'était pas du goût de Chambure, qui tenait ses yeux fixés vers les frontières du nord ; mais il dut accepter. Pendant qu'il commandait ce corps indiscipliné, plusieurs actes répréhensibles eurent lieu, qu'il ne put maîtriser. Les soldats arrêtèrent deux officiers anglais et les pillèrent. Chambure a prétendu qu'il répara de son mieux à leur égard cette violence, et qu'il parvint même à leur faire rendre ce qu'on leur avait dérobé ; mais on l'a accusé d'avoir pris part aux actes véritablement coupables de ses soldats, et surtout de s'être livré à des violences contre les royalistes du département du Doubs, notamment d'avoir fait fusiller un paysan parce qu'il avait une cocarde blanche à son chapeau. Mis en jugement, il fut d'abord condamné aux travaux forcés, puis à la peine de mort par un second jugement. S'étant soustrait à ces condamnations, il se réfugia à Bruxelles. Plus tard il purgea sa contumace et se fit appliquer l'amnistie de 1816. Il vécut alors à la campagne, et ne revint à Paris qu'après la révolution de 1830 ; il écrivit à cette époque au maréchal Soult, réclamant l'honneur de commander le premier régiment qui irait au feu. Pour toute réponse le maréchal le créa colonel d'état-major, officier légionnaire et l'appela auprès de sa personne en qualité de premier officier d'ordonnance. En 1832, à la veille d'épouser une femme aimable et d'un nom connu, Chambure succomba à une attaque de choléra. Il avait publié, en 1826 et 1827, *Napoléon et ses contemporains, suite de gravures représentant des traits d'héroïsme, de clémence, de générosité, de popularité*, avec texte ; 12 livraisons in-4°, composées chacune de 3 ou 4 feuilles de texte et de plusieurs planches. Z.

CHAMILLY (Claude-Charles Lorimier d'Estoges de), premier valet de chambre du roi Louis XVI, ne cessa de donner à ce prince des preuves d'attachement et de fidélité. Il était auprès de lui à la journée dite *des poignards* (28 fév. 1791) ; et le 10 août 1792 il brava les plus grands dangers pour pénétrer auprès

de sa personne. Louis XVI, lors de sa translation au Temple, témoigna le désir de l'avoir près de lui avec Hue; mais ni l'un ni l'autre ne purent y rester long-temps. Dès le 20, un arrêté de la commune de Paris les en fit sortir. Conduit à la Force, Chamilly fut mis en liberté le 2 septembre, au moment même où commençait le massacre des prisons, et la populace voulut le porter en triomphe. Le roi, dans son testament, recommanda ce loyal serviteur à la générosité de la nation. Arrêté de nouveau le 9 février 1794, il fut enfermé dans la prison du Luxembourg, et périt sur l'échafaud le 23 juin, à l'âge de 62 ans. — Chamilly (le chevalier de), fils du précédent, né à Paris, en 1759, entra sous-lieutenant, en 1774, dans Royal-cavalerie, et passa deux ans après dans les chevau-légers. Il obtint en 1778 la survivance de la place de premier valet de chambre du roi, et il en remplit les fonctions avec son père, dont il partagea les périls dans toutes les journées désastreuses de la révolution. Incarcéré pendant la terreur à la Bourbe, il y fut oublié jusqu'après le 9 thermidor. Il vécut depuis dans la plus profonde obscurité; mais au retour de Louis XVIII il fut rétabli dans la place de premier valet de chambre, et nommé chevalier de Saint-Louis. Il est mort en 1827. W—s.

CHAMONT (Saint) ou Chaumond, également appelé Annemond ou Ennemond, était fils de Sigonius, préfet de Lyon, et de Pétronia. S'étant rendu à Paris, il s'acquit la bienveillance de Dagobert et de ses deux fils. Vers l'an 653, après la mort de Viventiolus, on l'élut évêque de Lyon; mais son épiscopat fut de courte durée. Sous la minorité de Clotaire III, petit-fils de Dagobert, il fut en butte à la haine d'Ebroïn, qui commençait à s'emparer de l'autorité royale, et qui devint plus tard maire du palais. Ce ministre ambitieux l'accusa d'avoir conspiré contre l'état; et, ayant appris qu'il se rendait à Paris pour se justifier, il le fit assassiner à Châlons-sur-Saône, le 28 septembre 657. Plusieurs écrivains, entre autres le vénérable Bède, attribuent ce crime à la reine Batilde, qui avait alors pour aumônier Genès ou Genis, lequel fut le successeur immédiat du saint prélat; mais il y a lieu de croire qu'Ebroïn seul en fut coupable, et qu'il se servit, pour l'accomplir, du nom et de l'autorité de la reine. Chamont eut pour disciple un jeune Anglais nommé Wilfrid, qui fut ensuite évêque d'York, et qui se rendit illustre par sa piété. On regarde Chamont comme le second fondateur du monastère des religieuses de St-Pierre de Lyon. S'il faut en croire un testament qui lui est attribué, mais qui est évidemment une pièce suspecte, ce monastère aurait été fondé dans le IIIe siècle, par un seigneur nommé Albert, qui abjura le polythéisme peu de temps après la mort de saint Irénée et qui consacra à Dieu ses deux filles, Radegonde et Aldegonde (Dutems, *Clergé de Fr.*, IV, 105). On n'est point d'accord sur le lieu de la sépulture de Chamont; l'évêque Leidrade, dans une lettre à Charlemagne, rapporte qu'il fut inhumé dans l'église de St-Pierre; mais, selon des monuments postérieurs et la tradition, on le croit enterré dans l'église de St-Nizier, d'où une partie de ses reliques a pu être transportée dans celle de St-Pierre (*Rituel* de Montazet, pag. 15). Le meurtrier de saint Cha-

mont fut à son tour assassiné par un seigneur franc, nommé Hermanfroi, un jour de dimanche de l'année 681, au moment où il allait à matines. Adon rapporte, dans sa *Chronique*, qu'il y avait alors dans une petite île de la province de Lyon (sans doute l'île Barbe) un homme auquel Ebroïn avait fait crever les yeux. Cet infortuné faisait sa prière pendant que son persécuteur tombait sous les coups d'Hermanfroi. L'aveugle, ayant entendu le bruit d'une barque, demanda aux rameurs où ils allaient : « Nous conduisons Ebroïn, répondit une voix effrayante, dans la « chaudière de Vulcain; c'est là qu'il « doit subir la peine de son crime. » *Ebroïnus est quem ad Vulcaniam ollam deferimus; ibi enim facti sui pœnas luet.* Voyez Butler, trad. par Godescard, au 28 septembre; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. Ier, pag. 356, 369 et suivantes; Collombet, *Vies des saints du diocèse de Lyon*, pag. 215. A. P.

CHAMPAGNE (Jean-François), littérateur, né à Semur (Côte-d'Or) le 1er juillet 1751, d'une famille de robe (1), commença ses études en cette ville, et vint les continuer à Paris, au collège de Louis-le-Grand, où il fut ensuite nommé professeur de sixième. Il y remplissait la chaire de seconde, lorsque la révolution de 1789 éclata. Champagne avait pris le petit collet et reçu le diaconat : il adopta, comme la plupart de ses confrères de l'université, les principes de la Constituante. Le 22 octobre 1790, il adressa à cette assemblée, de concert avec MM. Guéroult frères (*V.* ce nom, au Supp.), un plan d'éducation et d'enseignement national qui fut renvoyé, avec éloge, au comité de constitution. En 1791, lorsque la constitution civile du clergé fut promulguée, l'abbé Bérardier, principal du collège de Louis-le-Grand, refusa de prêter le serment imposé aux ecclésiastiques, et donna sa démission. Champagne, qui avait cru devoir le prêter, fut désigné, par le choix de ses collègues, pour remplacer ce vénérable prêtre, qui a laissé dans l'ancienne université des souvenirs honorables. Cependant la révolution se précipitait vers ses plus funestes conséquences; et le nouveau principal ne tarda pas à s'apercevoir que les fonctions qu'il avait acceptées devaient ne lui procurer que des embarras et des dangers personnels. Il n'en demeura pas moins fidèle à ses devoirs, et accepta avec dévouement la mission de sauver de sa ruine la maison dont il était le chef. Par là, comme on l'a dit, il devait *conserver le feu sacré de l'instruction universitaire en France.* Le collège de Louis-le-Grand, qui ne portait plus que le nom de *collège des Boursiers*, qu'il devait encore changer en 1793 pour celui de *collège Égalité*, n'avait jamais eu de pensionnaires payants. Les anciennes dotations qui subvenaient à l'entretien des boursiers avaient été saisies. Ni l'Assemblée Législative, ni la Convention n'avaient fait aucun fonds pour remplacer ces revenus. Tous les autres collèges avaient été fermés; celui que dirigeait Champagne subsistait seul; mais la plus grande partie des bâtiments avait été convertie en prison : une seule cour et ses dépendances, sur la rue Saint-Jacques, continuèrent

(1) Son père était notaire, et ses deux oncles, MM. Voisin, occupaient à Dijon des places élevées dans la magistrature et dans le clergé; un de ses frères est mort conseiller de préfecture à Lyon; sous la restauration. C'est par erreur que la Biographie des contemporains prétend que Champagne a été élevé chez les Bénédictins de St-Maur et qu'il fut bénédictin lui-même. Cette erreur a été copiée par la Biographie Boisjolin.

d'être l'asile des études. Là, entouré de huit boursiers et de professeurs dont le nombre surpassait celui de leurs disciples, Champagne persista à tenir collège, nourrissant ses élèves, qu'il appelait ses *enfants*, au moyen de ses ressources personnelles et de secours faibles et précaires qu'à force de sollicitations il obtenait tantôt du ministère de l'intérieur, tantôt de la commune de Paris, tantôt de la section du Panthéon. Chaque jour des agents de l'autorité se présentaient pour achever la spoliation de l'établissement. Mais Champagne « déploya, pour sauver la maison confiée à ses soins, plus de ruses et de stratagèmes qu'on en imaginait pour la détruire (2). » Enfin des jours meilleurs arrivèrent. Grâce à la protection de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur sous le Directoire, il fut permis à Champagne de relever l'ancien collège de Louis-le-Grand, sous le nom de collège de Paris, division du Prytanée (1797). Cependant on peut juger de la direction que le pouvoir voulait alors imprimer aux études par le passage suivant d'un discours que prononça cet instituteur dans une distribution de prix, que présidait Quinette, ministre de l'intérieur : « Quelle différence, jeunes républicains, entre cette grande intention et celle que se proposait autrefois le despotisme, lorsqu'il distribuait des prix à la jeunesse! quelques couronnes d'un jour, quelques vanités satisfaites, le despotisme n'en demandait pas davantage. S'il favorisait quelques arts, c'étaient ceux qui mendiaient sa protection orgueilleuse; mais ceux qui auraient appris à l'homme son indépendance et sa dignité étaient habilement éloignés de l'éducation. Il en bannissait l'étude philosophique de l'histoire; c'est que la jeunesse y eût bientôt reconnu les usurpations de la tyrannie. Il en écartait soigneusement l'étude des droits de l'homme : que seraient devenus les tyrans, s'ils eussent laissé proclamer les principes sacrés de l'égalité? » Mais le moment vint où une autre direction fut donnée aux études. Sous le consulat on rendit à l'établissement ses biens non vendus, et bientôt sa prospérité fut telle qu'il put faire l'acquisition du château de Vanvres, maison de plaisance qui avait appartenu à Mlle de Condé, où les élèves allaient passer les jours de congé. Le gouvernement d'alors créa d'autres prytanées à Compiègne et à St.-Cyr, à l'instar de celui de Paris qui fournit la plupart des maîtres et les premiers élèves. Bonaparte, premier consul, en visitant le prytanée de Paris, autorisa Champagne à recevoir des pensionnaires payants; et bientôt il eut près de cinq cents élèves. Peu de temps après la création de la Légion-d'Honneur, Bonaparte, devenu empereur, en conféra lui-même la décoration à Champagne dans une fête donnée à l'Hôtel-de-Ville. Fondant alors une dynastie, il voulut une université monarchique : le Prytanée, devenu lycée impérial, cessa d'être un établissement privilégié, et, désormais compris dans la vaste hiérarchie universitaire, il fut soumis à l'administration du grand-maître Fontanes. Pendant la terreur, Champagne, à qui un ami près de périr sur l'échafaud, le girondin Tondu-Lebrun (*Voy.* ce nom, tom. XLVI), légua sa veuve et six enfants, avait cru devoir épouser leur mère, pour assurer un père à tant d'orphelins. On affectait alors de lui

(2) Notice sur Champagne, par M. Dacier.

faire un crime de cette démarche : on ne lui savait pas gré d'avoir doté cette nombreuse famille. Champagne ne fit rien pour conjurer l'orage ! on n'était pas encore au temps des palinodies, si fréquentes depuis. Trop plein d'expérience pour ne pas deviner les sentiments de ses ennemis, il pressentit dès lors qu'à leurs yeux ses inappréciables services universitaires pendant les mauvais jours ne tarderaient pas à devenir presque des torts politiques. Après avoir administré encore pendant deux ans le lycée impérial, avec le titre nouveau de proviseur, il demanda sa retraite, laissant à son successeur, de Sermand, un établissement sans doute florissant, mais qui réclamait une main plus jeune. Sa santé d'ailleurs commençait à décliner; et depuis le 1er juillet 1810, époque où il quitta l'établissement auquel il était attaché depuis 38 ans, jusqu'au 14 sept. 1813, jour de sa mort, il ne traîna plus qu'une vie languissante. Le travail l'avait vieilli avant l'âge; car il avait à peine 62 ans. Champagne était membre de l'Institut depuis le mois de novembre 1797. La *Traduction de la politique d'Aristote*, publiée cette même année, 2 vol. in-4° et in-8°, lui en avait ouvert les portes. On la trouve honorablement mentionnée dans le rapport sur les progrès des sciences depuis 1789, présenté à Napoléon le 20 février 1810. Voici le jugement qu'en porte M. Quatremère de Quincy, dans un discours prononcé au nom de l'Institut, aux funérailles de Champagne. « Le « cours de politique pratique auquel « la révolution avait forcé M. Cham« pagne d'assister lui révéla, mieux « que n'avaient pu faire tous les « commentaires antérieurs, une mul« titude de faits instructifs pour « l'intelligence de son auteur. Les « mêmes causes avaient aussi repro« duit dans notre langue plus d'une lo« cution et plus d'une expression ana« logues à celles d'Aristote. Il crut « devoir saisir ces ressemblances. Le « temps seul apprend à distinguer ce « qui, dans les changements que su« bissent les institutions et les lan« gues, est durable, etc. » Ce néologisme n'était pas le seul reproche qu'on pût faire à la traduction d'Aristote. Plusieurs passages pouvaient être mieux entendus, ou du moins mieux éclaircis; et les notes présentent quelques anachronismes, quelques erreurs géographiques. Mais quand on se reporte au temps où fut faite cette traduction, quand on se rappelle combien, à très peu d'exceptions, les professeurs de l'ancienne université étaient faibles en grec, on ne peut se dispenser de rendre toute justice au traducteur d'Aristote. Lui-même sentait mieux qu'aucun autre que son travail avait besoin d'être revisé; car la mort l'a surpris au moment où il s'en occupait. On a encore de Champagne : I. plusieurs *Discours* prononcés de 1795 à 1801, dans des solennités classiques. II. *Vues sur l'organisation de l'instruction publique dans les écoles destinées à l'enseignement de la jeunesse*, 1800, in-8°. III. *Notice des travaux de la classe des sciences morales et politiques, pendant le dernier trimestre* de l'an IX. IV. *La mer libre et la mer fermée*, ou exposition et analyse du traité de Grotius, intitulé *Mare liberum*, et de la réponse de Selden, ayant pour titre : *La mer fermée* (*Mare clausum*), 1805, in-8°. En mettant par sa traduction ces traités à la portée d'un grand nombre de lecteurs, Champagne fit un ou-

vrage que les évènements d'alors rendaient de circonstance. On peut voir au t. V des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une notice de Dacier sur cet académicien. Il est question, dit-on, de donner le nom de Champagne à une rue voisine du collège de Louis-le-Grand. Ce projet ne peut manquer d'être applaudi des nombreuses générations d'élèves, aujourd'hui hommes mûrs, qui, sans ce zélé directeur, n'auraient pas eu le bienfait d'une éducation solide, pendant la tourmente révolutionnaire. D—R—R.

CHAMPAGNEY (Frédéric Perrenot de), connu surtout par la part qu'il prit aux troubles des Pays-Bas, était le plus jeune des enfants du chancelier de Granvelle. Né vers 1530, en Espagne, il était encore au collège à la mort de son père qui l'avantagea sur son testament, en considération, y est-il dit, de la douceur de son caractère et de son application à l'étude. Frédéric ne tarda pas à démentir les prévisions de la tendresse paternelle. Vain et présomptueux, il supportait avec impatience les remontrances du cardinal son frère, qui cherchait à le diriger vers la carrière diplomatique. Il alla de lui-même offrir ses services à Philippe II, qui lui donna le titre de son maître d'hôtel (*dapifer*), et une pension de huit cents francs. Il obtint plus tard une compagnie de cavalerie, et il servit en Allemagne et en Flandres avec assez de distinction pour mériter l'estime du duc d'Albe, qui lui fit épouser une très-riche veuve, Constance de Berchem. Nommé gouverneur d'Anvers, et gentilhomme de la chambre du roi, il fut fait ensuite chef du conseil des finances de Flandres. La reconnaissance qu'il devait à son souverain ne l'empêcha pas d'embrasser le parti des seigneurs, et l'un des premiers il signa le fameux traité d'*Union*, qui finit par amener le renversement de la puissance espagnole dans les Pays-Bas (*V.* Fr. de Brederode, t. V). Il aurait sans doute payé cette conduite de sa vie sans la faveur dont Granvelle jouissait près de la gouvernante; mais elle se contenta de lui donner l'ordre de se retirer en Franche-Comté. Frédéric obéit, et sa soumission fit oublier ses torts. En 1573, il fut nommé chevalier d'honneur au parlement de Dôle, et il mourut en 1595, laissant pour héritière sa fille unique Hélène Perrenot, qui porta les biens des Granvelle dans la maison de la Baume-Saint-Amour. La *correspondance* de Champagney a été recueillie en 4 vol. in-fol.: elle fait partie de la collection des *Mémoires* de Granvelle, conservée à la bibliothèque de Besançon. W—s.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, né à Roanne en Forez le 4 août 1756, ne peut être mis au nombre des hommes d'état, quoiqu'il ait été assez long-temps en possession des plus hautes fonctions diplomatiques et administratives. Il fut un de ces ministres probes, aptes à l'expédition des affaires, mais sans idées à eux, et surtout fort souples, dont Napoléon aimait à s'entourer, parce qu'il savait pouvoir compter sur leur loyauté, et qu'il croyait voir une sorte de légitimation de sa puissance dans le concours d'hommes purs de tout excès révolutionnaire. Issu d'une famille noble et sans fortune, Champagny fut placé au collège de la Flèche, puis à l'école militaire de Paris. Compris au bout de trois ans d'études dans une promotion de gardes-marines, il alla rejoindre son corps à

Brest (1774), et fit ses deux premières campagnes sur la frégate *la Flore*, qui avait mission de notifier dans le Levant, et aux puissances barbaresques, l'avènement de Louis XVI. A son retour, Champagny subit les examens d'usage avec un tel éclat qu'il fut nommé enseigne de vaisseau au détriment de quatre-vingts de ses camarades, plus anciens que lui. Employé dans la guerre d'Amérique, il prit part aux combats d'Ouessant, de la Grenade, enfin aux deux actions dans la dernière desquelles le contre-amiral de Grasse éprouva un échec si funeste à notre marine. Champagny pensa perdre la vie dans ce combat, qui lui valut l'honneur d'être signalé par le comte de Vaugiraud comme un officier d'un rare mérite. Il était à bord de *l'Annibal* au moment où, dans la baie du fort royal, le brave chef d'escadre La Motte-Picquet engagea le combat contre neuf vaisseaux anglais, et sortit glorieusement de cette téméraire entreprise. En 1779, monté sur le *Fier*, de 74, Champagny fut exposé à tous les dangers de la tempête, et, pendant un mois entier, à toutes les souffrances de la vie maritime dans ce navire démâté, ras comme un ponton, sans vivres, sans eau, et perdu au milieu de l'Atlantique. Sa dernière campagne fut à la côte d'Afrique, où il était chargé de fonder un établissement et d'élever un fort. A vingt-six ans il était chevalier de St-Louis et major de vaisseau, lorsque la convocation des états-généraux le fit assister à des tempêtes bien autrement terribles que celles de l'Océan. Il se trouvait alors dans sa province : quelques discours qu'il prononça dans l'assemblée électorale attirèrent sur lui les regards, et la noblesse du Forez le nomma député. Il arriva aux états-généraux plein de cet esprit d'opposition à la cour qui, dès l'abord, établit une scission entre la noblesse en possession des faveurs de Versailles et la noblesse de province. Le hasard fit asseoir Champagny, dans la chambre de son ordre, à côté de Duval d'Espréménil ; et quand celui-ci avait exprimé ses opinions avec toute l'impétuosité de son caractère, c'était un contraste curieux d'entendre le député du Forez réfuter ce fougueux adversaire avec un doux organe et le maintien le plus réservé. Champagny vota avec la minorité de la noblesse pour la délibération des trois ordres en commun, et il fut un des premiers à se réunir au tiers-état. Mais il ne tarda pas à voir se dissiper l'illusion qu'il s'était faite sur la possibilité de concilier avec l'honneur et la sûreté du trône des réformes équitables en théorie, mais improvisées sans ordre et sans plan par une majorité composée d'hommes hostiles ou sans expérience. Cependant il continua de prendre part aux délibérations : la nature lui avait refusé le talent oratoire ; mais il se fit remarquer dans le comité de la marine, dont il fut presque constamment le rapporteur, et il présenta en cette qualité une partie des lois qui régissent encore cette branche de l'administration publique. Une fois seulement il fut mêlé aux orages qui soulevaient tant de passions dans l'assemblée. Une révolte ayant éclaté à Toulon contre le comte Albert de Rioms, commandant du port, ceux même qui l'avaient excitée ne manquèrent pas, selon la tactique de tous les anarchistes, d'accuser ensuite cet officier : on lui imputait d'avoir insulté la cocarde nationale, et voulu faire massacrer le peuple. L'af-

faire ayant été portée à l'assemblée le 15 janvier 1790, Champagny dut en faire le rapport au nom du comité de marine. Son discours, très-habilement conçu, fut vivement applaudi, et l'impression en fut demandée; mais l'auteur lui-même s'y opposa « parce que, dit-il, il n'avait « rien écrit et qu'il valait mieux ef- « facer les traces de cette fâcheuse « affaire. » Le lendemain la discussion continua. Quinze rédactions différentes furent opposées au projet de décret proposé par Champagny, et qui tendait à approuver la conduite du comte de Rioms. Robespierre surtout combattit la proposition du rapporteur, qui avait pour elle l'appui du côté droit. La discussion aboutit à une décision mixte, également favorable au comte de Rioms et à la municipalité toulonnaise qui l'avait accusé. Le 16 février suivant, Champagny fut élu secrétaire sous la présidence de l'évêque d'Autun (Talleyrand), avec lequel plus tard il devait remplir de bien hautes fonctions. Il fut du nombre des gentilshommes qui des premiers abjurèrent la noblesse, comme une vieillerie féodale; mais, quinze ans après, le duc de Cadore devait donner un cruel démenti à M. Nompère (ci-devant de Champagny), car c'est ainsi qu'il fut alors désigné dans les procès-verbaux des séances. Le 3 juillet 1790 il demanda que M. Albert de Rioms fût admis à la fédération qui se préparait pour le 14 juillet, afin d'y prêter le serment civique. Cette proposition, qui avait pour l'armée navale un but politique d'utilité, rencontra encore l'opposition de Robespierre, bien quelle fût exprimée par Champagny dans le langage exagéré de l'époque. Cependant elle fut adoptée à une grande majorité. Le 16 août il fit passer avec applaudissemens et sans discussion les dix premiers articles d'un projet de loi qui adoucissait les rigueurs du code pénal maritime. Le 19, il présenta la suite de ce projet, et eut une troisième fois pour adversaire Robespierre qui attaqua « la dispro- « portion entre les peines portées con- « tre les matelots et celles contre les « officiers. » Dans un article, Champagny proposait que tout officier qui se serait caché pendant le combat fût remercié du service, cassé, et déclaré infâme. Un membre (La Touche) ayant demandé la peine de mort, « Je suis officier marinier, s'écria « Champagny, je ne défends pas « l'article, et je souscris à tout ce « qu'il plaira à l'assemblée de déter- « miner. » L'article fut adopté sans amendement, ainsi que les trente-sept autres qui complétaient les soixante articles de ce code. Le 24 octobre Champagny fit passer un projet de décret sur la forme du pavillon national. « Votre comité militaire, « dit-il, a voulu satisfaire à l'em- « pressement qu'ont les marins d'ar- « borer sur les mers ce signe de no- « tre liberté. » Une révolte ayant éclaté à Brest parmi les matelots de l'escadre, au sujet de quelques articles du nouveau code pénal, Champagny, au milieu des murmures de la droite et des applaudissements de la gauche, proposa de renvoyer au comité de marine les articles qui avaient occasioné les réclamations de l'escadre. Le lendemain, en effet, il présenta ces articles modifiés, adoucis, et ils furent adoptés. Le 12 janvier 1791, il fit sur l'organisation de la marine nationale un rapport dans lequel il s'exprimait ainsi, au sujet de la distinction jusqu'alors si fortement établie entre la marine militaire et la marine marchande:

« Il faut d'abord être homme de « mer, dit-il, pour devenir militaire « marin. La marine du commerce « forme des marins. Elle est donc « par cela même l'école de la marine « militaire, et la marine militaire « doit être l'élite de la marine mar- « chande: c'est cette double vue qui « a tracé le plan que le comité vous « propose. » Mais, relativement à l'application de cette théorie, un dissentiment s'éleva bientôt entre Champagny et le comité de marine qui, contrairement à tous les principes militaires, voulait ne mettre aucune borne à l'admission des marins du commerce comme aspirants dans la marine militaire. « En « repoussant la confusion (entre les « deux marines), dit-il dans la « séance du 14 avril, je ne suis pas « non plus de l'avis de ceux qui « veulent mettre entre elles une bar- « rière insurmontable. La marine « militaire n'aura jamais tous les ta- « lents; le commerce a formé et for- « mera encore de grands hommes; « il faut lui donner un accès facile « dans la marine militaire. La ma- « rine commerçante cherche la for- « tune, et la marine militaire l'hon- « neur. Quel est alors l'intérêt de « l'état? de choisir les hommes les « plus propres à son service; et non « pas, comme on le propose, de le « faire à tour de rôle. » Champagny proposait de limiter le nombre des aspirants, de ne donner qu'au concours ce grade, ainsi que celui d'enseigne, et d'admettre à ce concours les capitaines de commerce, etc. Ces propositions furent vivement discutées pendant trois jours; elles excitèrent un violent orage: l'extrême gauche prétendait que la proposition de Champagny choquait les principes de l'égalité. La séance se termina par un renvoi au comité de la marine qui, dans la séance du 19, proposa relativement aux aspirants, dont le nombre était limité à trois cents, des dispositions qui se conciliaient avec le projet de Champagny. Le 21 juillet, ce dernier fit passer, au nom du comité, un projet sur les écoles de mathématiques et d'hydrographie de la marine, et sur les examens pour les aspirants et les enseignes. Quelques jours après il fut chargé, par les comités réunis des recherches, des colonies et de la marine, de proposer les mesures nécessaires pour réprimer la rébellion des régiments de la Martinique, de la Guadeloupe et du Port-au-Prince, qui avaient troublé la tranquillité de ces colonies. De retour dans sa ville natale, lorsque l'Assemblée Nationale fit place à la Législative, Champagny fut élu commandant de la garde nationale de Roanne et membre de l'administration départementale. Pendant la terreur il se démit, et fut tiré de sa retraite pour être conduit en prison. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut pendant quelques mois appelé à faire partie du directoire du département de la Loire, mais il renonça bientôt à ces fonctions. Il vécut dans ses propriétés jusqu'au moment où Bonaparte s'empara du pouvoir, et chercha à s'environner des hommes qui s'étaient fait remarquer dans les affaires publiques au commencement de la révolution, et que la terreur en avait écartés. Dès le 25 brumaire un arrêté des consuls appela Champagny au sein d'une commission chargée, sous la présidence de l'amiral Bruix, d'examiner les moyens de rendre la marine française florissante. Quelques jours après, une note officielle insérée au

Moniteur signalait l'ancien député du Forez « comme un des membres « de l'Assemblée constituante qui « s'étaient fait le plus remarquer par « la sagesse de leurs opinions, quoi- « qu'il parlât rarement. » On sait quel était à cette époque le poids de ces notes qui partaient du cabinet consulaire. Une des questions que Champagny fut spécialement chargé d'examiner, était celle de savoir s'il convenait de rétablir en France un conseil de l'amirauté. Lors de la création du conseil d'état, il y fut compris dans le comité de marine. Chargé avec Fourcroy et Chaptal de soutenir devant le corps-législatif la discussion du projet de loi relatif aux communications entre le pouvoir et les autorités législatives, il termina ainsi la réponse aux vives objections du tribun Thiessé : « Au « corps-législatif, dit-il, sont « des talents exercés, qui se sont « distingués au milieu de la tour- « mente révolutionnaire; au tribu- « nat sont de jeunes talents qui brû « lent de se distinguer à leur tour : « là est le besoin de parler, par « l'impossibilité d'agir. Cependant, « que les amis de la liberté ne s'a- « larment pas de l'espèce d'efferves- « cence qui s'est manifestée : l'agi- « tation est nécessaire au mouve- « ment du corps politique ; et, si « jamais cette agitation annonçait « quelque tempête, le corps-législa- « tif saurait opposer une digue puis- « sante au torrent qui menacerait de « tout renverser. » Il était impossible de faire pressentir d'une manière plus claire le coup d'état que Bonaparte méditait dès-lors contre le tribunat. Dans la séance du 21 pluviose, chargé de présenter au corps-législatif le tableau des votes sur la constitution de l'an VIII, Champagny fit encore entendre cette autre allocution significative. « Vous attribuerez cette « unanimité (des votes en faveur de « la constitution) à ce besoin de se « rapprocher et de s'unir, qu'éprou- « vent les Français après de si lon- « gues discordes civiles ; vous l'at- « tribuerez à ce besoin de tranquil- « lité, devenu le plus impérieux de « tous après de si violents orages ; « vous l'attribuerez à l'espérance de « la voir naître d'un gouvernement « fortement organisé... Que ce vote « national soit connu de l'étranger, « qui apprendra que le gouverne- « ment actuel existe par la volonté « de trente millions de Français ; que « c'est en leur nom qu'il offre la paix ; « que c'est avec leur moyen qu'il « poursuivra la guerre, si la paix « est refusée..... Mais surtout que « de ce vœu universellement con- « nu, il résulte l'intime conviction « de cette vérité consolante plus « énoncée que sentie, de cette vé- « rité, base des expériences des « gouvernés et des fautes des gou- « vernants : *que la révolution est* « *enfin terminée.* » De telles insinuations de la part d'un orateur du gouvernement étaient assurément concertées avec le premier consul, qui déjà songeait à monter plus haut. On ne peut douter que Champagny ne fût dans la confidence de ces projets. Ce gentilhomme ex-constituant, qui avait renié ses parchemins, précédait ainsi tous les nobles qui, deux ou trois ans plus tard, firent foule dans les antichambres impériales. Le 17 ventose, il porta au tribunat la proclamation et l'arrêté des consuls, relativement aux préparatifs de guerre avec l'Angleterre, qui avait refusé les ouvertures de paix faites par le premier consul. Son discours offrit

le premier emploi de ces expressions figurées, de ces formules d'un enthousiasme de commande qui caractérisèrent depuis l'éloquence des thuriféraires du grand homme. La suite des discours de Champagny est la vraie poétique de ce nouveau genre oratoire. « Pour la dernière fois la « trompette guerrière se fait entendre, s'écriait-il de toute la portée « de son faible organe ; elle ne proclame pas le carnage, elle appelle « la paix. L'humanité sourit à ses « accents : l'humanité, qui, glorieuse d'avoir repris en France « son empire trop long-temps méconnu, veut porter au dehors la « paix qu'elle vient d'établir au dedans. Ses vœux seront exaucés ; « le génie de la guerre, que dis-je ! « le génie de la victoire deviendra « l'ange de la paix, réparateur des « maux de la guerre et de la révolution, et restaurateur de la prospérité publique. » C'est ainsi que Champagny se montrait en toute occasion l'homme du despote naissant. Ce dévouement absolu lui valut plusieurs missions de confiance, entre autres, lors de la conspiration de l'an VIII, le soin d'examiner avec Chaptal et Emmery, ses collègues, les pièces relatives à la contre-police, c'est-à-dire à la police royaliste organisée à Paris, et qui correspondait avec la Vendée et la Normandie (1). Le 1er frimaire an IX, à l'ouverture du corps-législatif, Champagny portant la parole au nom du gouvernement fit remarquer la solennité de cette réunion, et vanta l'heureux accord de tous les pouvoirs. Pour qui se reporte aux circonstances d'alors, c'était, en d'autres termes, annoncer l'asservissement des corps délibérants. Les récompenses ne se firent pas attendre. Par arrêté du 1er messidor an IX (juillet 1801), l'ancien député du Forez fut nommé ambassadeur de la république française à Vienne. Il y arriva le 19 septembre, et fut accueilli par l'empereur et sa cour avec des honneurs et une bienveillance que le gouvernement consulaire ne manqua pas de mentionner avec beaucoup d'emphase dans son *Moniteur* (8 brum. an X). Champagny avait été précédé dans cette ambassade par Bernadotte. Un langage brusque, des formes militaires, avaient rendu la mission de ce dernier peu agréable à la cour de Vienne. Le successeur sut par la noblesse et la douceur de ses formes, par la réserve de sa conduite, faire disparaître la froideur qui existait entre l'empereur François II et la république française. Sa qualité de gentilhomme rendit plus facile sa mission, qui fut toute pacifique : pendant trois ans, il concourut à détourner les maux de la guerre. Une fête que Champagny donna à Vienne, le 28 janvier 1804, fut honorée de la présence des archiducs et de toute la cour impériale. Au milieu de la table à laquelle ces princes dînèrent était placée une statue de Joseph II avec toutes les armoiries de la maison d'Autriche. De pareilles attentions, de tels symboles étalés dans un banquet donné par un ministre de France, annonçaient la chute de la république : quatre ou cinq ans auparavant une fête de cette nature aurait exposé l'ambassadeur qui l'aurait donnée à la plus prompte destitution. Bientôt Champagny eut à faire reconnaître Napoléon empereur par la cour de Vienne, qui n'op-

(1) Ces pièces saisies chez M. Hyde de Neuville, alors commissaire du roi à Paris, furent imprimées à l'imprimerie nationale, par ordre du gouvernement, sous le titre de *Conspiration anglaise*, 1 vol. in-8°, an IX (1801).

posa aucune difficulté. Un souvenir tout différent se rattache à cette ambassade. Le duc de Berri était à Vienne : le gouvernement autrichien, qui était à genoux devant la nouvelle idole impériale, fit demander à Champagny si la présence de ce prince serait désagréable à Napoléon. L'ambassadeur, en homme droit et adroit, répondit que comme particulier il portait un profond respect à tous les membres d'une famille qui avait régné en France, mais que, comme ambassadeur, il n'avait aucune instruction pour réclamer l'expulsion du duc de Berri. Napoléon ne désapprouva pas la conduite de son représentant. Plus tard, aux Tuileries, le duc de Berri exprima à ce dernier la reconnaissance qu'il en avait conservée. Le premier acte de Champagny, en arrivant à Vienne, avait été de prescrire aux personnes de la légation de ne point s'occuper de politique et surtout de ne pas affecter des sentiments républicains. L'empereur François II affectionnait singulièrement ce ministre dont les formes douces et modestes sympathisaient avec les siennes. Ce monarque, instruit et religieux, aimait d'ailleurs à s'entretenir de matières scientifiques avec un diplomate très-savant lui-même, mais exempt de toute prétention à la philosophie. Champagny avait emmené sa femme à Vienne, où elle lui donna un fils le 24 sept. 1804. François II voulut le tenir sur les fonts de baptême. Champagny était encore à Vienne lorsque Napoléon le nomma ministre de l'intérieur (août 1804), en remplacement de Chaptal dont l'esprit indépendant déplaisait au maître. Le nouveau ministre se montra surtout bienveillant, et il eut le bon esprit de continuer l'exécution des plans de son prédécesseur, pour l'embellissement de Paris, l'amélioration des hôpitaux, de l'agriculture, du commerce (*Voy.* CHAPTAL, dans ce vol.). Il donna aussi des soins particuliers à la réforme morale et littéraire des théâtres, à l'organisation des Monts-de-Piété, à l'établissement des haras qui date tout entier de son ministère. Le 31 décembre il présenta un exposé de la situation de l'empire, dans lequel il félicitait le gouvernement d'être revenu aux idées monarchiques et religieuses (2). Il décrivait ainsi la manière dont venait d'être accueilli en France le pape Pie VII, contre lequel trois ans plus tard il devait lancer les notes diplomatiques les plus acerbes: « Des « rives du Pô jusqu'aux bords de la « Seine, partout il a été l'objet « d'un hommage religieux, que lui a « rendu avec amour et respect cette « immense majorité qui, fidèle à « l'antique doctrine, voit un père « commun et le centre de la com- « munc croyance dans celui que « toute l'Europe révère, comme un « souverain élevé au trône par sa « piété et ses vertus. » Parlant ensuite de la promotion encore récente de Napoléon au trône impérial, Champagny continuait ainsi : « On avait éprouvé que le pouvoir « partagé était sans accord et sans « force ; on avait senti que, confié « pour un temps, il n'était que pré-

(2) Un pareil *exposé* continua d'être présenté tous les ans au corps-législatif et au sénat par ordre de Napoléon. Tous ces *exposés de la situation de l'empire*, faits au nom du gouvernement, imprimés non-seulement dans le *Moniteur* et dans les journaux, mais aussi séparément in-4° et in-8°, mériteraient d'être réunis en corps d'ouvrage ; ils offrent le tableau de la politique de Napoléon dans ses phases annuelles, et ils étaient moins présentés comme des *comptes-rendus* que le pouvoir devait à la nation, que comme des avertissements plus ou moins sincères, plus ou moins vrais, donnés aux cabinets de l'Europe. V—VE.

« caire, et ne permettait ni les longs « travaux ni les longues pensées; que, « confié pour la vie d'un seul homme, « il s'affaiblissait avec lui; et ne lais- « sait après lui que des chances de « discorde et d'anarchie: on a re- « connu enfin qu'il n'y avait, pour les « grandes nations, de salut que dans « le pouvoir héréditaire; que seul « il assurait la vie politique, et em- « brassait dans sa durée les généra- « tions et les siècles. Le sénat a été, « comme il devait l'être, l'organe « de l'inquiétude commune: bientôt « a éclaté ce vœu d'hérédité qui était « dans tous les cœurs vraiment fran- « çais : il a été proclamé par les « colléges électoraux, par les armées. « Le conseil d'état, les magistrats, « les hommes les plus éclairés ont « été consultés, et leur réponse a « été unanime... Napoléon a voulu « rendre à la France ses formes « antiques, rappeler parmi nous ces « institutions que la Divinité semble « avoir inspirées, et imprimer au « commencement de son règne le « sceau de la religion même.... » Nous devons le dire avec impartialité, si Champagny dans ses discours officiels professait des sentiments religieux, alors si rares parmi les hommes d'état, il était à cet égard d'aussi bonne foi que dans son dévouement et son admiration pour Napoléon. En passant ainsi toutes les bornes dans son adulation pour le despote impérial, il manqua de mesure et de lumières, mais non pas de conscience; enfin c'est à bon droit que les *Mémoires* de Bourrienne mettent Champagny à la tête de ces honnêtes gens dont les conseils obséquieux perdirent Napoléon. Vers cette époque il fut successivement nommé comte de l'empire et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il accompagna son maître à Milan et assista à son couronnement comme roi d'Italie. A son retour il reprit avec une activité nouvelle ses travaux administratifs; et son rapport du 29 mars 1805, sur le port de Nice, prouve que sa visite dans les provinces franco-italiennes ne fut pas sans utilité. Au mois de sept. suivant, à l'occasion de la rupture avec l'Autriche, il fit un rapport sur l'organisation des gardes nationales dans tout l'empire. « Les mê- « naces des ennemis de la France, « disait-il à Napoléon, ont excité « dans tous les cœurs français un « mouvement d'indignation univer- « selle: elles ont réveillé avec une « nouvelle énergie leur attachement « à votre auguste personne, leur « dévouement à la patrie..... » Le ministre faisait ensuite un rapprochement entre cette levée extraordinaire et le temps où nos rois convoquaient l'arrière-ban. « Et pour- « quoi, s'écriait-il, le prince et « la patrie demanderaient-ils moins « aujourd'hui qu'à d'autres épo- « ques, à l'affection des Français? « Pourquoi la reconnaissance pour « des biens réels n'opérerait-elle pas « autant que put opérer un enthou- « siasme qui n'en était que l'es- « poir?... » Pour apprécier ces paroles à leur juste valeur, il faut se rappeler combien, dans la classe éclairée de la nation, cette continuité de guerres et de sacrifices commençait à rendre impopulaire le gouvernement impérial. Quelques jours après, Champagny renchérit encore sur ces expressions louangeuses dans l'envoi qu'il fit aux préfets du discours que Napoléon avait adressé au sénat en partant pour l'armée. « L'empereur, « dit-il, se met à la tête de nos « troupes.....e. Quel sacrifice peut

« coûter pour imiter cet exemple « de dévouement? Que ceux qui « n'auront pas le bonheur de par- « tager ses dangers concourent au « moins à sa gloire par une obéis- « sance empressée aux ordres du « gouvernement..... » Le même jour il adressait encore aux préfets des instructions relatives à une levée d'hommes extraordinaire; et l'on peut regarder cette œuvre ministérielle comme le type de ces sauvages firmans qui, depuis lors, ne cessèrent de décimer la jeunesse française et de désoler les familles. « Joignez, disait Champagny, les « moyens de persuasion à l'emploi « de votre autorité; appelez, pressez « ceux que la loi appelle (le décret « au contraire était illégal, on at- « tribuait à l'an XIII la conscription « de l'an XIV); encouragez le zèle « de ceux qui se montrent prêts à « obéir, déployez contre les autres « toutes les rigueurs.... Celui qui « a toujours maîtrisé la victoire, « dont le génie est aussi puissant que « sa volonté est ferme et inébranla- « ble, dont la pensée embrasse tou- « tes les combinaisons des temps, des « lieux, des hommes, qui vous a « sauvés des maux du dedans et des « périls du dehors, et sous l'égide « duquel vous avez placé vos des- « tinées, votre empereur, l'homme « du siècle et de la nation, guide « lui-même vos phalanges. Quel « Français n'est pas jaloux de par- « tager ses dangers et sa gloire?... « Vous, Monsieur, vous avez à justi- « fier le choix dont l'empereur vous « a honoré, et c'est en hâtant la mar- « che de la conscription que vous ac- « querrez le plus de droits à son « suffrage et à sa bienveillance. Votre « zèle sera jugé par les résultats... » Ce langage était assez significatif; et l'on voudrait qu'il n'eût pas été tenu par un homme si plein de douceur et d'aménité dans ses relations privées. Sous son administration (et ce souvenir est plus doux à rappeler) eut lieu l'exposition des produits de l'industrie de 1808, à laquelle il chercha à donner un nouvel éclat. Ce fut dans cette vue qu'il adressa aux préfets, le 15 février 1806, une circulaire qui annonçait d'ailleurs que cette exposition devait faire partie des fêtes consacrées à célébrer les triomphes de la grande armée. Alors aussi la construction de la rue de Rivoli fut commencée, le projet de la Bourse de Paris fut discuté et arrêté, ainsi que les travaux de la Madeleine qui, selon les vues gigantesques de Napoléon, allait devenir le *Temple de la Gloire*. L'église de Sainte-Geneviève rendue au culte catholique fut consacrée à la sépulture des grands hommes. Comme si le passage de la république à l'empire eût changé la nature des titres d'admission à cette sépulture nationale, Champagny, dans son rapport à ce sujet, s'occupa moins des grands citoyens que des grands dignitaires (19 février 1806). « Votre majesté a voulu, dit-il, rendre « à la religion les mausolées que « la religion fonda. Qu'auprès d'eux « s'élèvent des mausolées nouveaux « propres à rappeler de plus grands « souvenirs... Telle est, sire, la « nouvelle destination donnée au « Panthéon; les *grands dignitaires*, les *grands officiers de l'empire*, *de la couronne* et *de la Légion-d'Honneur*, les généraux et les sénateurs vous paraissent avoir des droits à cette noble « sépulture. » Le même jour il fit décréter que l'église de Saint-Denis serait rendue à la sépulture des sou-

verains. En parlant des chapelles expiatoires pour chacunes des trois races, il disait : « Ce spectacle ap- « prendra aux souverains ce que « l'histoire leur enseigne à chaque « instant, que le courage, les ver- « tus et le bien qu'ils font à leurs « peuples fondent les dynasties, « qui finissent sous des princes fai- « bles, incertains et ignorants. » Mais toujours fidèle à son système de flatterie le ministre ajoutait : « Au- « cune des trois races n'eut de fon- « dateur plus illustre, qui, en moins « de temps, répara plus de maux, fit « plus et *fut plus aimé de son peu-* « *ple*, que celui de la dynastie « impériale. » Quinze jours après ce rapport (5 mars 1806), Champagny parut encore une fois à la tribune du corps-législatif pour y exposer de nouveau la situation de l'empire. Tout avait prospéré, tout s'était amélioré depuis le tableau présenté en 1804. Ici le ministre déploya de plus belle toutes les couleurs de sa faconde louangeuse ; ce n'était plus seulement de l'enthousiasme, c'était de l'adoration pour le nouveau César : « Je n'entrepren- « drai point, dit-il, de vous dire « des choses vraiment admirables « qui ne peuvent être dignement « racontées que par celui qui les « a faites ; des choses que nous « savons tous, que nous appren- « drons à nos enfants, au mo- « ment où ils commenceront à pou- « voir nous entendre, que nos ne- « veux se diront avec orgueil, et qui « fondent à jamais la gloire de la na- « tion presque aussi élevée que son « incomparable chef. Ministre de « l'empereur, je trompe ses intentions « en tenant ce langage ; mais je suis « Français, heureux de l'être ; et je « ne puis parler froidement de celui « qui fait la gloire et la prospérité de « mon pays. » Plus loin il ajoutait que l'empereur voyait tout, savait tout, semblable à cette âme invisible qui gouverne le monde et qu'on ne connaît que par sa puissance et ses bienfaits..... En octobre 1806, lors de la rupture avec la Prusse, Champagny adressa aux préfets une circulaire, pour les engager à mettre un nouveau zèle dans la levée de la conscription sur laquelle on anticipait encore d'une année. Après le traité de Tilsitt, il remit le porte-feuille de l'intérieur, pour prendre celui des relations extérieures, que Napoléon venait de retirer à M. de Talleyrand. Nous n'avons pas à nous expliquer ici sur les motifs de la disgrâce de ce dernier : seulement nous dirons que l'empereur, en faisant choix de Champagny, n'avait pas à craindre de le trouver impliqué dans des affaires d'argent d'une nature trop délicate. Il n'était pas moins sûr d'avoir en lui un ministre aveuglément soumis à ses volontés. En effet, tous les actes diplomatiques du ministère de Champagny portent un caractère de violence qui n'appartenait nullement à ses dispositions personnelles, mais qui était éminemment l'expression du despotisme inflexible de son maître. Le 21 oct. 1807, au moment où le fameux traité de Fontainebleau, qui précéda et prépara l'invasion de l'Espagne et du Portugal, venait d'être signé (*Voy.* Charles IV, dans ce vol.), il présenta à Napoléon un rapport sur l'occupation de ce dernier pays par les troupes françaises. « Prenant, « disait-il, avec la cour de Lon- « dres des engagements réels et « utiles aux Anglais ; avec la Fran- « ce des engagements vagues et si- « mulés, le Portugal attend les se-

« cours et les conseils de l'Angleterre, cherche à éloigner les « menaces du continent et, s'hésitant « lant devant l'une et l'autre, re- « met en aveugle au sort des évè- « nements les intérêts, peut-être « même l'existence d'une nation qui « lui demande tout entière de ne « pas la livrer à une puissance si fu- « neste à ses alliés. L'époque que « V. M. avait fixée pour la déter- « mination qu'elle attendait, cette « époque qu'elle avait bien voulu « reculer d'un mois, est arrivée. Le « Portugal a prononcé lui-même « sur son sort, etc. » Ainsi se dévoilaient les projets d'ambition que masquait faiblement ce langage de déception et de duplicité. Le rapport du 2 janvier 1808 ne renferme pas des expressions moins virulentes sur la *mauvaise foi de la cour* de Portugal, et les *vils artifices* dont elle a usé. A la fin du rapport on trouvait ces expressions qui manifestaient la pensée du maître, pour l'envahissement de l'Espagne : « Toute la presqu'île mérite « donc de fixer particulièrement l'at- « tention de V. M. J'ai cru devoir « lui exposer cet état des choses: « sa sagesse lui dictera les mesures « qu'elle peut exiger. » Mais, outre les affaires d'Espagne et de Portugal, bien d'autres iniquités diplomatiques devaient signaler le ministère de Champagny. Le pape Pie VII ayant refusé d'accéder aux mesures que proposait Napoléon, pour fermer l'Italie aux Anglais, ce ministre adressa, le 13 avril 1808, à son légat à Paris, le cardinal Caprara, une note dont les doctrines anti-catholiques contrastent singulièrement avec les harangues religieuses que Champagny avait prononcées quelques années auparavant, alors que son maître ne songeait qu'à honorer le souverain-pontife. « L'empereur, disait- « il, ne saurait reconnaître que les « prélats ne soient point sujets du « souverain sur le domaine duquel « ils sont nés. » Ici le ministre énonçait les propositions de Napoléon, puis il ajoutait : « Si le Saint- « Père s'y refuse, il annonce par cette « détermination qu'il ne veut aucun « arrangement, aucune paix avec « l'empereur, et qu'il lui déclare la « guerre... Le premier résultat de la « guerre est la conquête ; et le pre- « mier résultat de la conquête est le « changement de gouvernement ; car, « si l'empereur est forcé d'entrer en « guerre avec Rome, ne l'est-il pas « encore d'en faire sa conquête, d'en « changer le gouvernement, d'en éta- « blir un autre qui fasse cause com- « mune avec les royaumes d'Italie et « de Naples contre les ennemis com- « muns?.... Les changements deve- « nus nécessaires, si le S.-P. per- « siste dans son refus, ne lui feront « pour cela perdre aucun de ses « droits spirituels ; car il continuera « d'être évêque de Rome, comme « l'ont été ses prédécesseurs pendant « les huit premiers siècles et sous « Charlemagne. » Le cardinal Caprara ayant répondu par un refus, autre note de Champagny, datée du 9 avril, qui déclare que l'intention de l'empereur est, si S. S. refuse d'entrer dans la ligue offensive et défensive proposée, d'*enlever son temporel*. Le pape persista, Rome occupée par les Français fut réunie au grand empire, et le pape conduit prisonnier à Savone, puis à Fontainebleau. Cependant l'affaire d'Espagne était engagée ; Napoléon ne songeait à rien moins qu'à envahir ce royaume, pour y substituer sa dynastie à celle des Bourbons. Que personnellement

Champagny ait approuvé ou non ces projets; tous ses actes officiels sont là pour prouver avec quel dévouement il les a secondés. Le rapport qu'il adressa, le 24 avril, à Napoléon est une pièce vraiment historique et bien peu honorable pour son auteur, soit qu'il ait été de bonne foi dans une politique toute d'excès et de violence, soit qu'il n'ait été que le rédacteur docile des pensées qu'il ne partageait pas. L'Espagne selon lui avait été long-temps coupable envers la France; il rappelait à l'appui de cette accusation les troubles de la Ligue et les désordres de la Fronde fomentés par le cabinet de Madrid. « La dynastie qui gouverne l'Espagne, continuait le ministre, par ses « affections, ses souvenirs, ses craintes, sera toujours l'ennemie cachée « de la France, ennemie d'autant « plus perfide qu'elle se présente « comme amie, cédant tout à la Fran« ce victorieuse, prête à l'accabler du « moment où sa destinée deviendra « incertaine..... La puissance de « Louis XIV ne commença à s'éle« ver que lorsque, après avoir vaincu « l'Espagne, il forma avec la maison « alors régnante dans ce royaume « une alliance qui, dans la suite, fit « passer la couronne sur la tête de « son petit-fils..... C'est l'ouvra« ge de Louis XIV qu'il faut recom« mencer... Il faut pour l'intérêt de « l'Espagne, comme pour celui de la « France, qu'une main ferme et vigi« lante vienne rétablir l'ordre dans « son administration, dont le désor« dre a avili son gouvernement, et « prévenir la ruine vers laquelle « elle marche à grands pas... L'Es« pagne d'ailleurs s'est réellement « mise en guerre avec V. M.: ses « intelligences avec l'Angleterre « étaient un pacte hostile, etc. »

Il fallait avoir entendu Champagny lui-même, dans son rapport sur la situation de l'empire prononcé devant le corps-législatif au mois de mars 1806, rendre, à la face de l'Europe, le témoignage le plus éclatant de la bonne foi, de la constante amitié et de l'énergie du peuple espagnol, pour reconnaître que les temps étaient bien changés depuis cette époque, et que l'homme qui, deux ans auparavant, avait donné à cette nation estimable les éloges qu'elle méritait, n'était plus alors que l'instrument passif des projets de l'ambition de son maître. Bientôt le despote et son ministre se rendirent à Bayonne. Champagny y fut chargé de toutes les négociations avec les agents de Charles IV et de Ferdinand. On peut lire, dans l'*Exposé* de Cévallos, quelle fut alors la conduite du ministre français. Champagny a toujours prétendu que ses conférences avec le chanoine Escoiquitz et Cévallos avaient été inexactement racontées par ce dernier. Toujours il a soutenu qu'il était faux que Napoléon se fût ménagé, de connivence avec lui (Champagny), le moyen d'entendre sans être vu; mais que l'impétuosité naturelle de l'empereur, lassée de la longueur de la séance, l'avait porté à entrer; et qu'il ne fut pas moins étonné de cette apparition que Cévallos. Quoi qu'il en soit, l'usurpation du trône castillan ne s'effectuait pas avec autant de facilité que l'avait prédit la flatterie ministérielle. Champagny, qui venait d'être créé duc de Cadore, se présenta le 1er septembre au sénat, pour invoquer l'intervention des armes, afin d'achever ce que la diplomatie avait si perfidement commencé. Il déposa sur le bureau les différents traités relatifs à l'Espa-

gne et la constitution adoptée par la junte espagnole. Parmi ces pièces était encore un rapport à l'empereur dans lequel Champagny s'exprimait ainsi : « V. M. permettra-t-elle que « l'Angleterre puisse dire : *L'Espa-* « *gne est une de mes provinces*, « *mon pavillon chassé de la Balti-* « *que, des mers du Nord, du Le-* « *vant et même des mers de Per-* « *se, domine aux portes de la* « *France ?*..... Non jamais, sire ; « pour prévenir tant de honte, de « malheurs, deux millions de braves « sont prêts, s'il le faut, à franchir « les Pyrénées, et les Anglais seront « chassés de la presqu'île..... » Depuis la paix de Tilsitt, des négociations actives avaient lieu entre la France et la Prusse, qui tâchait d'obtenir quelque adoucissement à la rigueur de ce traité. Daru envoyé en Allemagne pour régler ces contestations avec les commissaires prussiens, Daru, si fameux par ses impitoyables exigences envers l'étranger, se contentait d'une contribution de trente-cinq millions. Le chargé d'affaires de France y consentait ; mais Champagny refusa de ratifier cette concession. Il exigeait cent cinquante-quatre millions... Aux réclamations du roi de Prusse il répondit par des notes menaçantes. Toutefois la contribution fut réduite à cent quarante millions au moyen de la cession des places de Glogau, Custrin et Stettin ; puis de sept routes militaires entre ces places, Varsovie, la Saxe, Dantzig et Magdebourg (3). Cette convention fut signée le 8 septembre 1808, entre Champagny et le prince Guillaume de Prusse ; et elle terminait, dit le *Moniteur* en annonçant la nouvelle, tous les différends entre la France et la Prusse. C'était la réconciliation du lion avec la brebis. Vers ce temps-là le duc de Cadore accompagna l'empereur à Erfurt, et il y fut décoré de l'ordre de Saint-André de Russie (13 oct. 1808). Au mois de mars 1809, la guerre étant imminente entre la France et l'Autriche, il eut avec l'ambassadeur Metternich un entretien dans lequel, affectant toute la hauteur que Napoléon commandait à ses diplomates, il se plaignit amèrement de la conduite du cabinet autrichien. « Est-ce en faisant im- « primer avec affectation les libel- « les des insurgés, lui dit-il, est-ce « en quittant Madrid que votre char- « gé d'affaires dans cette capitale a « prouvé l'ordre qu'il avait d'être « l'ami du roi Joseph ? Au surplus, « que prétendaient la France et la « Russie en vous demandant cette « reconnaissance ? Faciliter la paix « avec l'Angleterre, ne laisser à « cette puissance aucune chance de « troubler le continent, et par là la « porter à la paix dont tout le mon- « de a besoin. Vous êtes venus à la « traverse ; vous avez pris le lan- « gage et embrassé la défense de « l'Angleterre ; vous avez dit au pu- « blic que vous armiez ; vos gazet- « tes, qui sont d'une si grande cir- « conspection, ont été pires que les « plus mauvais libelles de Londres ; « la paix avec l'Angleterre n'a pas « eu lieu ; l'Angleterre triomphe à « Constantinople de vous voir courir « à la guerre ; qu'en espérez-vous ? » L'ambassadeur autrichien, déjà préoccupé des pensées et des plans qui plus tard amenèrent les événements de 1814, se garda bien de dire son secret : il se retrancha dans des ambiguïtés diplomatiques, et laissa au duc de Cadore une victoire qui ne

(3) Mémoires d'un homme d'état.

devait pas être sans revanche (4). Le 12 avril suivant, il adressa à Napoléon un nouveau rapport, tendant à faire déclarer la guerre à l'Autriche. « Les états autrichiens, disait « le ministre, ont fourmillé de li- « belles contre la France : les ga- « zettes de ce pays ont répandu de « fausses nouvelles sur les affaires « d'Espagne ; leurs auteurs ont pu- « blié une relation de l'entière dé- « faite des Français à Roncevaux, « regrettant sans doute que le règne « de V. M. ne présentât que les pro- « diges de Charlemagne et non ses « fabuleux désastres..... L'admira- « tion pour la prévoyance de V. M., « qui permet de soutenir une nou- « velle guerre sans ajouter aux char- « ges de l'état, est vivement sentie « par ce peuple sensible, reconnais- « sant, admirateur de tout ce qui « est grand, défenseur de ce qui est « juste, passionné pour la gloire « militaire... » Deux jours après, le duc de Cadore communiqua au sénat les résultats de son entretien avec Metternich, ainsi que divers autres documents ; et la séance se termina par une levée de quarante mille conscrits. Il se rendit en Allemagne durant la campagne de 1809 ; rejoignit Napoléon après la bataille d'Essling, se tint près de lui à Wagram, bivouaqua à ses côtés, et travailla avec lui le jour même du combat dans une tente élevée à la hâte sur le sol encore jonché de cadavres. L'Autriche demanda la paix ; un armistice fut conclu, et des négociations s'ouvrirent pour une pacification définitive. Un point surtout donnait lieu à d'assez longues contestations : c'était une contribution de guerre de cent millions qu'exigeait l'empereur. L'attentat du jeune étudiant qui voulut assassiner Napoléon, dans une revue à Schœnbrunn, fit fléchir cette volonté de fer, en lui prouvant l'inimitié profonde que lui portaient les populations allemandes. De retour dans sa résidence, et encore tout ému du danger qu'il avait couru, Napoléon fit retirer tout le monde excepté son ministre des relations extérieures : « M. de Champagny, lui dit-il, je « vous autorise à transiger pour « soixante-quinze millions. Pour le « reste, je m'en rapporte à vous. Que « la paix soit signée dans les vingt- « quatre heures. » Le ministre se rendit aussitôt à Vienne, réunit les commissaires autrichiens à six heures du soir, et à deux heures du matin le traité était signé. Trois heures après il était dans les mains de l'empereur, qui sut gré surtout à Champagny d'avoir obtenu quatre-vingt-cinq millions au lieu de soixante-quinze. Quel que soit le jugement qu'on puisse porter d'un dévouement si impitoyable, l'auteur du traité de Vienne (car ce traité était tout entier l'œuvre de Champagny) fut comblé d'honneurs. Les dignités de grand chancelier de l'ordre de la Réunion, de grand'-croix de Westphalie, de grand'-croix de Saint-Léopold, lui furent conférées à-la-fois par les deux empereurs et par le roi Jérôme. Lors du divorce de Napoléon, Champagny fut chargé de plusieurs missions de confiance auprès de Joséphine ; et il mit dans ces relations toutes les formes qui pouvaient les rendre moins pénibles. Il fut du nombre des conseillers imprévoyants qui contribuèrent le plus au mariage de son souverain avec une archiduchesse d'Autriche. — En 1809, en 1810 et en 1811, le duc de Cadore adressa au

(4) On a prétendu que, dans ce document officiel, la conversation entre les deux diplomates n'avait pas été exactement présentée.

général Armstrong, plénipotentiaire des États-Unis, des notes très-pressantes et même pleines de hauteur, pour engager cette puissance à concourir aux vues de Napoléon, afin de ruiner le commerce anglais. Nous avons sous les yeux, entre autres documents, une lettre dont le but était de faire connaître à ce ministre américain « *les principes invariables* qui ont dirigé et qui dirigeront toujours l'empereur. » « Que l'Angleterre, « ajoutait Champagny, rapporte sa « déclaration du blocus de la Fran- « ce, la France rapportera son dé- « cret du blocus de l'Angleterre. « Que l'Angleterre rapporte les or- « dres du conseil du 11 novembre « 1807, le décret de Milan tom- « bera de lui-même : le commerce « américain aura repris toute sa li- « berté, et il sera sûr de trouver « faveur et protection dans les ports « de France ; mais c'est aux États- « Unis à amener par leur fermeté ces « heureux résultats. » (5) En 1810, lorsque Bernadotte, nommé prince royal de Suède, résigna son titre de prince de Ponte-Corvo comme incompatible avec son nouveau rang, Napoléon, irrité, fit appeler le duc de Cadore : « Qu'est-ce que cela, lui dit-il « avec emportement, que veut-il « donc Bernadotte? Qu'est-ce que « cette manie d'être Suédois? Combien « sont-ils donc ces Suédois? Je veux « en finir et ne plus entendre parler « de cela. M. de Champagny, vous « écrirez dans ce sens. » Deux jours après Napoléon demanda au duc de Cadore s'il avait écrit. « Oui, sire. « — Mais avez vous bien écrit tout « ce que je voulais? — Je le crois, « sire. — Eh bien! voyons la dépê- « che. » Puis l'ayant lue : « Ce « n'est pas cela! s'écria-t-il, c'est « trop doux, je vous ai dit que je « voulais en finir avec ces deux ou « trois millions de Suédois... » On a vu par ce qui précède que Champagny ne se mettait pas souvent dans le cas de recevoir de semblables mercuriales. Le 9 juillet 1810, il exposa dans un rapport les motifs d'urgence qui nécessitaient, à ses yeux la réunion de la Hollande à l'empire français. Cette réunion, selon lui, était la suite nécessaire de la réunion de la Belgique. « Elle complète, disait-il « en terminant, l'empire de V. M., et « l'exécution de son système de politi- « que et de commerce ; c'est un pre- « mier pas, mais un pas nécessaire

(5) A cette époque se rapporte un document inédit et singulier. Bruguière du Gard (*Voy.* Barjavel, LIX, 348), fondateur et directeur de l'*Académie de législation*, écrivit, le 8 février 1809, la lettre suivante : *A sa Majesté l'Empereur et Roi, protecteur de la confédération du Rhin.* « Sire, — il est dû au sieur Cazeau environ quatorze millions, par suite des services qu'il a rendus à la liberté américaine, *sous la garantie du gouvernement français*. Le congrès des États-unis a *reconnu* le sieur Cazeau pour son créancier. — Je me suis appliqué à pouvoir mettre cette créance à la disposition de votre Majesté, et je l'ai acquise pour remplir ce but. — J'ose, Sire, déposer le résultat de cette créance aux pieds de votre Majesté, en toute propriété, à la charge, que je me permets de proposer, de me payer comptant une somme de *quatre cent mille francs*, plus celle de *dix millions* après le paiement qui aura été fait par le gouvernement américain, sur la demande directe et à la diligence du gouvernement français ; laquelle somme de *dix millions*, qui devra diminuer proportionnellement en cas d'erreurs de compte et de rejet motivé d'aucuns de ses articles, me sera payée en capitaux de rentes sur votre trésor public, sans autre liquidation préalable, et à dater du jour du paiement par les États-Unis, afin d'en éviter à votre trésor public le remboursement en capital ; et à la charge encore d'ordonner l'enregistrement, sans frais de mon contrat d'acquisition, et de celui qui devra intervenir entre le gouvernement français et moi, ainsi que le veut la loi relative aux droits d'enregistrement, pour l'acquisition des propriétés et créances chez l'étranger. — Je suis, Sire, etc. *Signé* Bruguière. » — Quel fut le résultat de cette lettre dont l'original autographe est entre mes mains? Je l'ignore : mais il est bien permis de croire que Bruguière du Gard ne reçut ni les *quatre cent mille francs*, ni les *dix millions* qu'il demandait. Quant à la créance elle-même, qu'est-elle devenue? V—ve.

« vers la restauration de la marine ; « enfin c'est le coup le plus sensible « que V. M. puisse porter à l'Angle- « terre. » C'est ainsi que ce ministre se montrait toujours plus empressé de caresser l'ambition de son maître, et, selon les expressions d'un biographe, « s'élevait au premier « rang parmi les conseillers com- « plaisants dont toute la prévo- « yance consistait à deviner les fan- « taisies comme les pensées du mo- « narque ; à qui l'histoire reprochera « d'avoir alimenté et stimulé, par « l'abus des louanges et les excès de « l'adulation, la soif des guerres et « des conquêtes chez un prince natu- « rellement trop belliqueux. » C'est encore Champagny qui s'exprimait ainsi dans son rapport sur la réunion du Valais à la France : « Il est de mon « devoir de le dire à V. M., elle ne « peut espérer de ramener ses en- « nemis à des idées plus modérées « que par la persévérance dans le « système qu'elle a adopté. » Le duc de Cadore, qui ne prévoyait pas que ce système perdrait Napoléon, se flattait sans doute que tant d'adulations et de dévouement le préserveraient d'une disgrâce. Il se trompa. En 1811, le porte-feuille des affaires étrangères lui fut retiré, parce qu'il n'avait pas su donner à ses négociations avec M. de Romanzow, ministre plénipotentiaire de Russie, une direction conforme aux vues de Napoléon. L'empereur Alexandre consentait bien à maintenir la paix, mais il refusait de s'engager à fermer strictement ses ports aux Anglais. Toutefois Napoléon ne voulut pas que la retraite du duc de Cadore eût l'air d'une disgrâce ; aussi l'ex-ministre fut-il peu de jours après nommé intendant-général de la couronne, puis grand-maître de l'ordre de la Réunion ; enfin sénateur. En partant pour la fatale campagne de Russie, pour celle de Saxe (1813), et pour celle de 1814, l'empereur lui conféra le titre de ministre secrétaire d'état de la régence. Les troupes alliées arrivèrent devant Paris. Privée de toute communication avec l'empereur, Marie-Louise tint conseil sur la proposition qui lui était faite de quitter la capitale (*Voy.* Cambacérès, dans ce vol., p. 15). Le duc de Cadore combattit cet avis. Le départ fut décidé, l'impératrice et ses ministres se rendirent à Blois. Cette princesse le chargea d'aller porter une lettre à l'empereur son père : dernière et infructueuse tentative. Le duc de Cadore ne fit pas sans danger, à travers un pays infesté d'ennemis, la route de Blois à Chanceaux, où le monarque autrichien était attendu. Aussitôt son arrivée, l'envoyé de Marie-Louise fut accueilli avec toutes sortes d'égards. François II lui renouvela les témoignages de l'amitié qu'il lui avait jouée pendant son ambassade à Vienne. Toutefois, après être resté plusieurs heures avec l'empereur, Champagny ne put obtenir autre chose que de belles protestations : François se retranchait toujours derrière l'engagement qu'il avait pris avec ses alliés d'approuver tout ce qu'ils feraient. Le duc de Cadore ne se tint pas pour battu : espérant que la nuit aurait pu faire réfléchir l'empereur sur la position critique dans laquelle allait se trouver sa fille, il vint le trouver le lendemain matin ; mais cette seconde entrevue fut aussi infructueuse que la première ; et tout ce qu'il rapporta de sa mission fut un passe-port de sûreté pour l'impératrice qu'il rejoignit à Orléans. Il adhéra le 14 à la déchéance de Napoléon, qui lui

donna une dernière marque de confiance en le chargeant, dans son intérêt, de réclamations pécuniaires qui n'eurent d'ailleurs aucune suite. Louis XVIII appela le 14 juin à la chambre des pairs le duc de Cadore, qui au retour de Napoléon, en 1815, n'en reprit pas moins l'intendance-générale des domaines de la couronne, et accepta la pairie impériale. Au second retour du roi, il rentra dans la vie privée. Une ordonnance de 1819 le rappela dans la chambre haute, où il continua de siéger après la révolution de 1830. Très assidu aux séances il paraissait rarement à la tribune et votait habituellement avec les hommes du centre droit. Entouré d'une famille nombreuse et de fils assez jeunes pour que leur éducation occupât ses loisirs, il finit en paix son heureuse carrière le 3 juillet 1834. Son éloge a été prononcé sur son cercueil, au cimetière du Mont-Parnasse, par un ancien officier de marine, M. F. Vidal de Lingendes. D—r—r.

CHAMPCOURT (André de), né vers 1770, d'une famille noble, embrassa jeune la carrière des armes, et fut, à la révolution, du nombre des officiers qui rejoignirent l'armée des princes en Allemagne. De retour en France, ayant eu le bonheur de recouvrer une partie de sa fortune, il chercha dans la culture des lettres moins une occupation qu'un délassement. Nommé chevalier de Saint-Louis à la restauration, il mourut à Paris, en septembre 1823, dans un âge peu avancé. On cite de lui : I. *Pièces fugitives et légères*, ou Mélanges d'historiettes et d'anecdotes récentes, Paris 1820, in-18 de 192 pag. II. *Histoire morale de l'Éléphant*, ibid., 1821, in-18 de 158 pag. III. *Poésies légères*, ibid. 1822, in-18 de 204 pag. non compris les préliminaires, dédiées à M. le duc de Cereste. Ces trois volumes sont fort rares n'ayant été tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires pour être distribués en présent. W—s.

CHAMPFEU (le comte de), né dans la province du Bourbonnais, en 1766, fut dès sa jeunesse destiné à la profession des armes et fit ses études à l'école militaire d'Effiat, d'où il sortit pour entrer sous-lieutenant dans le régiment Royal-Guienne-Cavalerie. Il émigra en 1791 avec la plupart des officiers de ce corps, et fit la campagne de l'année suivante dans l'armée des princes. Forcé de rester en Allemagne pendant quelques années, il s'y occupa de littérature et surtout de l'étude des langues. C'est ainsi qu'il fit une bonne traduction de *l'Histoire de la guerre de trente ans*, par Schiller, qu'il a publiée à Paris en 1803, sous le voile de l'anonyme, 2 vol. in-8°. Champfeu a traduit aussi de l'historien Moncada l'*Expédition des Catalans dans le Bas-Empire*. Il avait écrit des pièces de théâtre et des poésies qui n'ont pas été imprimées, si ce n'est une ode intitulée *les Cent jours*, composée en 1815, et imprimée à Paris en 1825. Le comte de Champfeu, revenu en France dès que le gouvernement impérial en eut ouvert les portes aux émigrés, obtint, sous le règne de Charles X, l'emploi d'inspecteur-général des services de la maison du roi, et fut créé chevalier de Saint-Louis en 1814. Il mourut à Moulins dans le mois de décembre 1828. M—p j.

CHAMPIGNY (Jean, chevalier de), littérateur, était fils de Jacques-Charles Bochard de Champigny gouverneur des îles Sous-le-Vent,

et sous-chef d'escadre en 1754. Destiné par sa naissance à la profession des armes, après avoir achevé ses études, il entra dans un régiment, fit plusieurs campagnes et reçut, en 1747, le brevet de colonel d'infanterie. Compris dans la réforme qui eut lieu à la paix de 1763, on peut conjecturer qu'il fut attaché quelque temps à l'ambassade d'Angleterre; il est certain du moins qu'il était à Londres en 1764. Il visita depuis les principaux états de l'Europe, et dut séjourner à la cour de Russie, puisqu'il se flatte d'avoir été admis à l'intimité de l'impératrice Catherine. Il habitait Amsterdam, en 1776, occupé de travaux littéraires; et il est probable qu'il y mourut vers 1787, âgé d'environ 70 ans. Il a traduit de l'allemand : *Le maître et le serviteur*, ou les devoirs réciproques d'un souverain et de son ministre, par Fréd.-Ch. Moser (*Voy.* ce nom; t. XXX), Hambourg, 1761, in-8°. Une autre traduction française de cet ouvrage venait de paraître à Francfort avec des additions. Tout en s'appropriant le travail de son rival, qu'il donne en forme de supplément, Champigny ne lui épargne pas les critiques.—De l'anglais : *Examen du ministère de M. Pitt*, avec des notes intéressantes, La Haye, 1764, in-8°. Cette traduction est dédiée au roi de Prusse, par une épître datée de Londres, le 2 janvier.—De l'allemand : *L'Histoire des rois de Danemark de la maison d'Oldenbourg*, par Jean-Henri Schlegel, Amsterdam, 1776-78, 3 vol. in-4°. L'original finit à 1729; mais la traduction, qui ne paraît pas avoir été terminée, s'arrête à l'année 1622. On doit encore à Champigny : I. *Réflexions sur le gouvernement des femmes*, Londres, 1770, in-8°. Cet ouvrage, par sa singularité, se fait rechercher des curieux; c'est l'éloge de toutes les femmes qui ont occupé le trône, depuis Sémiramis jusqu'à Catherine la Grande. Il est dédié à cette princesse par une épître qui se termine ainsi : « Je suis presque certain que V. M. I. le recevra avec « bonté, puisqu'elle connaît les sentiments de mon cœur, dont j'espère « qu'elle ne dédaignera pas les hommages. » II. *Lettres anglaises*, St-Pétersbourg, 1774-75, 2 v. in-8°. Ces volumes, très-rares en France, sont annoncés comme une continuation du roman de *Clarisse Harlowe* (Voy. le *Dict. des Anonymes*, 2e édit., n° 5528). III. *L'état présent de la Louisiane*, La Haye, 1776, in-8°. IV. *Histoire abrégée de Suède, depuis les rois de la maison Wasa*, Amsterdam, de 1776, in-4°. V. *Nouvelle histoire d'Angleterre*, depuis l'origine la plus reculée de ce royaume jusqu'à l'année 1780, ibid., 1777, 2 vol. in-4°. Cette histoire était promise en 15 volumes, qui devaient être ornés au moins de 120 portraits. Le second, qui finit en 1154, peut, de l'aveu de l'auteur, être regardé comme une espèce de traduction de l'*Histoire de Henri II*, par Littleton. W—s.

CHAMPION de Nilon (Charles-François), né à Rennes le 1er février 1724, entra dans la Compagnie de Jésus, et fut profès des quatre vœux qu'il prononça le 2 fév. 1757. Il résidait au collége de la Flèche, où il professait la théologie, lors de la dissolution de la Société, et, quand elle fut éteinte, il se retira à Orléans. Il y exerçait le ministère dans la paroisse St-Vincent, se livrant à la prédication et en même temps à des travaux littéraires,

A l'époque de la révolution, il refusa le serment, mais il ne quitta point la France, et fut recueilli par des personnes pieuses, chez lesquelles il mourut vers 1794. On dit que ses hôtes, craignant de se compromettre, dans un temps où c'était un crime de donner l'hospitalité à un prêtre, n'osèrent faire, à la municipalité, la déclaration de sa mort, et qu'ils exposèrent son corps la nuit dans la rue. On connaît du P. Champion de Nilon : I. *Critique posthume d'un ouvrage de Voltaire* (les *Commentaires* sur Corneille) 1772, in-8° de 27 pages. II. *Manuel de morale*, Paris, 1771, in-12. III. *Réflexions impartiales sur les observations critiques de Clément, adressées à lui-même*, Orléans et Paris, 1772, in-12. IV. *Morceaux choisis des prophètes mis en français*, 1777, 2 vol. in-12 ; excellent ouvrage réimprimé en 1828 avec une notice sur l'auteur. V. *Les amusements lyriques d'un amateur*, 1778, in-8° de 72 pag. VI. *Catéchisme pratique*, 1783, in-12, fort estimé. VII. *Nouvelles histoires et paraboles* (pour servir de suite à celles du P. Bonaventure Giraudeau), 1786, in-12. VIII. Enfin plusieurs petites pièces, jouées sur le théâtre du collège de Louis-le-Grand, telles que *Diogène*, opéra dont il fit aussi la musique ; *l'Homme de verre*, etc. Ces pièces sont peut-être contenues dans les *Amusements lyriques*. — CHAMPION DE PONTALIER (*François*), frère du précédent, né à Rennes, le 21 oct. 1731, entra aussi dans la Compagnie de Jésus, où il fut également profès des quatre vœux, qu'il prononça le 19 sept. 1752. Il était, ainsi que son frère, dans cette catégorie de la société, appelée *les écoliers approuvés*, et il résidait au collége de Paris. Inquiété, lors de la persécution suscitée aux Jésuites, il se retira pendant quelque temps à Orléans, ainsi que l'abbé de Nilon. Il retourna ensuite dans sa patrie, où il passa le reste de sa vie dans des exercices de piété, et occupé de travaux littéraires. Il mourut à Rennes, le 10 sept. 1812. On a de lui : I. *Variétés d'un philosophe provincial, par M. Ch...le jeune*, Paris, 1769, in-12, ouvrage estimé. II. *Le trésor du chrétien*, 1778, 3 vol. in-12 ; nouvelle édit., 1828, 3 vol. in-12. Cet excellent livre de piété était dédié à Mme Louise de France. III. *La retraite d'après les exercices de Saint-Ignace*, in-12. IV. *Le Théologien philosophe*, 1786, 2 vol. in-8°. V. *Traité du saint nom de Jésus*, Orléans, 1787, in-12. VI. *Nouvelles paraboles fondées sur des fictions*, 2 vol. in-12. VII. *Nouvelles lectures de piété convenables à tous les états*, Rennes, 1804, 4 vol. in-12. L'édition est sur un papier commun ; mais c'est un ouvrage excellent. C'est une suite de traités sur les plus beaux sujets ; le style en est tout à-la-fois soigné et onctueux. A la fin du quatrième vol., est un traité de la *dévotion au saint nom de Jésus*, vraisemblement le même qu'il publia à Orléans en 1787. L'abbé Champion est encore auteur d'un petit livre sur les enfants de chœur et du *Portefeuille d'un jeune philosophe*. Voy. *l'Ami de la religion*, n° 1428, *et les notices sur les écrivains de la Bretagne*, par M. Kerdanet, pag. 400 et 462. B—D—E.

CHAMPION *dit Jura* (PIERRE FÉLIX), député par ce département à l'assemblée législative, était né vers 1740 à Charnoz, bailliage de Saint-Claude. Ses études

terminées, il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu de la cure de Vobles. A l'époque de la révolution, il en adopta les principes avec enthousiasme, fut nommé président du district d'Orgelet; et, en cette qualité, écrivit à l'Assemblée Constituante une lettre par laquelle il adhérait à la vente des biens du clergé. Devenu membre de l'Assemblée Législative, il prit part à la discussion du cérémonial qu'il conviendrait d'observer, lorsque le roi se rendrait au milieu des représentants de la nation : « Les « fondateurs de la liberté, dit-il, ne « sont pas des esclaves... C'est la « nation qui est honorée dans la per« sonne de son représentant hérédi« taire. » Il vota pour le maintien des mots *sire* et *majesté;* mais, voyant les esprits s'échauffer, il finit par demander l'ajournement de la discussion à deux mois (6 octobre 1791). Le curé de Vobles garda le silence pendant le reste de la session; mais il vota constamment avec les défenseurs de la monarchie. De retour dans son département, il se tint à l'écart pendant les années désastreuses qui suivirent la chute du trône. En l'an V (27 juin 1797), il fut nommé commissaire du Directoire près de l'administration du Jura. Dans cette place, il rendit des services importants, particulièrement à ses anciens confrères, poursuivis encore à cette époque avec une extrême rigueur. Destitué par le Directoire, au mois de juillet 1799, il fut rétabli dans ses fonctions quelques jours après le 18 brumaire; et, à la création des conseils de préfecture, il fut nommé membre de celui du Jura. Champion mourut d'apoplexie à Lons-le-Saulnier, le 9 août 1804, âgé d'environ soixante ans. — Champion *du Jura* (*François-Xavier*), frère cadet du précédent avec lequel tous les biographes l'ont confondu, était avocat. Elu par son département au conseil des Anciens, en l'an V (1796), il s'y fit remarquer par son extrême modération. Dans la session suivante il parla contre la loi sur les passeports, et vota pour le rejet d'une proposition du Directoire, tendant à établir sur les bacs un droit au profit du fisc. Il défendit ensuite comme rapporteur le projet de loi sur les taxes accordées aux receveurs-généraux; mais tous ses efforts ne purent le faire adopter. Le 14 messidor an VI (2 juillet 1798), il fit approuver une proposition relative à l'ancienne régie des douanes. Le 9 vendémiaire an VII (30 septembre), il attaqua le projet de loi sur les expropriations forcées; le 12 pluviose (31 janvier 1799), il signala plusieurs dispositions vicieuses du régime hypothécaire; et le 1er floréal (20 avril), il fut élu secrétaire du conseil. Après le 18 brumaire, désigné par le sénat pour faire partie du nouveau corps-législatif, il en sortit en 1805, et fut nommé juge à la cour d'appel de Lyon, où il mourut en 1808. W—s.

CHAMPOLLION (Jean-François), savant célèbre, naquit le 23 décembre 1791, à Figeac (département du Lot). Son éducation fut commencée par un ecclésiastique, puis il fut reçu comme élève impérial au lycée de Grenoble, où il termina ses études n'ayant encore que quinze ans. Amené à Paris, en 1807, par son frère aîné, il eut le bonheur de trouver en lui plus qu'un protecteur. Il en reçut la direction la plus convenable au caractère de son esprit, et se voua presque exclusivement à l'étude des langues orientales et aux antiquités. Il suivit les cours de MM. de Sacy et Langlès, étudia

surtout l'idiome copte, et se pénétra fortement de l'idée que dans cet idiome devaient se retrouver les débris de l'ancienne langue égyptienne. Nommé, en 1809, professeur-adjoint d'histoire à la faculté des lettres de l'académie de Grenoble, il s'occupa, dès cet instant, de recueillir et de coordonner les matériaux d'un grand ouvrage sur l'Egypte. L'histoire, la langue, la religion, le gouvernement, les mœurs, toute la civilisation de cette antique contrée devaient être assujétis à un examen et à un contrôle tout nouveaux, immense tâche pour un homme. Guidé par de sages avis, peut-être aussi par la nature des choses, il eut le bon esprit de commencer par spécialiser son travail en se bornant à la géographie, qui dans son point de vue devenait de la linguistique, et en cherchant à rétablir, au lieu des noms vulgaires qui nous ont été transmis par les écrivains de la Grèce et de Rome, les noms originaires conservés dans les manuscrits coptes, soit thébains, soit memphitiques, et très-souvent aussi reproduits par les appellations arabes encore en usage aujourd'hui. Ce portique de l'édifice qu'il se proposait d'élever n'était pas encore terminé lorsqu'en 1812, après la mort de Dubois-Fontanelle, il devint professeur en titre. Dès l'année précédente cependant il avait fixé l'attention de quelques savants par une introduction destinée à faire sentir l'importance de la géographie pharaonique et à donner le spécimen du travail qu'il méditait. Les nombreux manuscrits coptes de la bibliothèque du roi passèrent en grande partie sous ses yeux pendant les intervalles de loisir que lui laissaient les vacances; et enfin, en 1814, à l'époque où l'ennemi envahissait la France, il prit en quelque sorte, lui, possession du pays des Sésostris par son *Egypte sous les Pharaons*, etc. A partir de cette époque, le grand ouvrage de la commission d'Egypte devint son manuel : en le feuilletant, en le méditant, il en vint bien vite à ce point mystérieux fondamental, l'écriture. Quoi! la science, par une espèce de divination, a presque, à l'aide des monuments, reconstitué l'antique Egypte, cette vénérable Egypte primordiale, antérieure aux Ptolémées, aux Cambyse, mais elle n'a fait que de la divination! et cela en présence de tous les éléments de la science la plus positive! à ses doctes résultats manque une autorité, la seule qui puisse donner aux hypothèses le caractère de la vérité, le témoignage de l'Egypte elle-même! Mais ici les témoignages n'ont pas été engloutis par une éruption du Vésuve, mis en cendres par un incendie, submergés par un cataclysme, effacés par le grattoir d'un palimpseste. Ils existent. Temples et hypogées, palais et tombeaux, statues et momies, pyramides, obélisques, pylones, ustensiles, simples vases, tout est couvert d'inscriptions. Pas une nation plus que les Egyptiens n'a voulu doter d'éternité ses annales, ses croyances, ses actes journaliers, ses mœurs, et s'incruster à d'inaltérables monuments par d'indélébiles légendes; pas une n'a moins instruit la postérité sur son compte. Car ses inscriptions sont une lettre morte; ses légendes, on ne sait pas les lire. L'antiquaire, en présence de tant de pages sculptées et peintes sur marbre, sur bois, sur papyrus, éprouve à chaque instant le supplice de Tantale. Ce supplice fut insupportable à Champollion. Il se mit à lire tout ce que Dupuis, Kircher et tant d'autres ont écrit de déraison-

nable sur les hiéroglyphes : il étudia Zoéga ; il retourna dans tous les sens Horapollon ; il médita profondément sur la nature de l'écriture kyriologique, sur toutes les modifications auxquelles elle peut se prêter, sur les phénomènes et les caractères qu'elle offre dans ses divers états, sur ses qualités et ses impuissances, sur ce qui la distingue de l'écriture vraie et sur ce qui l'en rapproche, sur les transitions possibles de l'une à l'autre ; il s'éclaira de quelques notions comparatives empruntées à la langue et à l'écriture des Chinois ; surtout il eut sans cesse les yeux fixés sur ces signes que vingt siècles ont contemplés sans les comprendre, et dont les planches de la première partie du grand recueil de la commission d'Egypte sont bariolées. Mais comment s'orienter dans ce dédale, lorsque tout le monde tenait pour certain que les hiéroglyphes peignaient toujours des idées et non des sons, et se divisaient, quant au sens, en kyriologiques et tropiques, quant à la forme en purs et linéaires ? On avait aussi de vagues notions sur le nombre des systèmes graphiques, que l'on croyait être de trois ; et l'on avait distingué les manuscrits en deux classes, l'une à caractères représentant des objets naturels, et procédant indifféremment par des lignes horizontales soit de gauche à droite, soit de droite à gauche, ou par des verticales ; l'autre se composant de lignes, de traits, de courbes plus ou moins bizarrement agencés et allant toujours de droite à gauche. Les uns voyaient dans cette 2e écriture l'hiératique ou sacerdotale des anciens Egyptiens, les autres voulaient que ce fût l'épistolographique. Le fait est que l'on ne savait pas distinguer l'épistolographique et l'hiératique, et que même toutes deux étaient souvent confondues avec l'hiéroglyphique linéaire. Champollion ne fit qu'un pas bien faible en se rangeant du côté de ceux pour qui cette deuxième écriture était l'hiératique et en émettant l'idée, au reste fort juste, que l'hiératique était une tachygraphie de l'hiéroglyphique. Mais vingt découvertes semblables n'eussent pas donné le premier indice d'une clé des hiéroglyphes. Enfin la fameuse inscription de Rosette en trois langues vint lever pour lui un coin du voile. Déjà parmi les philologues qui s'étaient exercés sur ce monument, Akerblad (*Voy.* ce nom, LVI, 119) s'était distingué en reconnaissant dans le texte hiéroglyphique des signes qui faisaient fonctions de lettres. Champollion, en reprenant attentivement les dix noms propres de l'écriture intermédiaire du texte de Rosette, constata la vérité de l'assertion qu'avait émise l'antiquaire suédois. Mais, d'une part, il n'en tira pas immédiatement une conséquence si tranchante, et il se contenta de poser en principe que, dans certain système d'écriture égyptienne, des signes idéographiques se dépouillent momentanément de ce caractère pour devenir signes phonétiques, et forment ainsi à côté des éléments idéographiques purs une série auxiliaire de signes aptes à rendre soit les noms propres, soit les mots étrangers à la langue égyptienne ; de l'autre, au lieu de se borner à prendre comme fait la signification phonétique de tel ou tel caractère, il se demanda quelle relation unissait le caractère et le son, et il soupçonna, ce que toutes les explorations subséquentes démontrèrent de la manière la plus éclatante, que le signe tour-à-tour idéographique et phonétique exprimait phonétiquement

le son initial de l'objet qu'idéographiquement il représentait. Ainsi la bouche (en copte *ro*) est phonétiquement un R; syrinx se dit *sebi* et une syrinx équivaut à un S; par une patère *berbë*, se représente le B. Ce principe était fécond: il en résultait entre autres faits curieux que deux, quatre, dix objets différents pouvaient avoir la même valeur phonétique: il suffisait pour cela qu'en vieil égyptien les noms des deux objets commençassent par le même son. Telle est en effet la vérité: la lettre T, par exemple, se désigne également par une main, *tot*, ou par un niveau de maçon, *toré*. Dès lors Champollion se mit à dresser un alphabet. Il lui suffit du texte intermédiaire de la pierre de Rosette (confirmé par le socle d'un obélisque transporté de Philé à Londres par Belzoni), et d'un papyrus contenant un acte public du règne de Ptolémée Evergète II, pour retrouver l'équivalent de vingt-une lettres de l'alphabet grec. Mais déjà il avait bien plus de vingt-un caractères, à cause des homophones (signes exprimant le même son); et il prévoyait que son alphabet s'augmenterait considérablement non pas en sons, mais en homophones. C'est ce que voulait impérieusement la nature des choses et ce qui se réalisa. Du reste les sons de l'alphabet phonétique étaient de tous les genres, voyelles, consonnes, groupes syllabiques. Ayant ainsi trouvé la piste, Champollion se mit à chercher, de monuments en monuments, d'inscriptions en inscriptions, les noms propres afin de les épeler: bien rarement, il est vrai, ces noms se trouvent, comme dans la pierre de Rosette et l'obélisque de Philé, accompagnés d'une traduction grecque parallèle qui dise où les chercher; mais cette absence est plus que compensée par les cartouches qui encadrent les noms des dieux et des rois et les désignent ainsi à l'attention la plus distraite. En multipliant ses lectures, et en rassemblant des homophones, l'habile interprète des écritures égyptiennes en vint à reconnaître, sous la foule des homophones, trois systèmes distincts d'écriture, bien plus nettement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Ces trois systèmes caractérisés chacun par leur forme, et chacun réservé pour un usage particulier, avaient déjà reçu les noms d'hiéroglyphique (ou sacré), d'hiératique (ou sacerdotal), de démotique (ou vulgaire): les anciens avaient connu le dernier sous le nom d'épistolographique. L'hiéroglyphique était en quelque sorte propre aux dieux célestes ou terrestres; les prêtres avaient le privilège du hiératique; au peuple était abandonné le démotique. Les édifices publics, temples et palais, étaient couverts d'hiéroglyphes souvent peints et coloriés avec le plus grand soin. En hiératique étaient tracés les rituels tant sacré que funéraire, les traités de religion et de sciences, les hymnes des dieux et les louanges des rois, les correspondances privées, les actes privés ou publics qui réglaient l'intérieur des familles. Tout le reste était écrit en démotique. L'écriture hiéroglyphique, effectivement divisible en pure (ou ombrée) et linéaire, se compose d'une foule d'objets naturels ou artificiels représentés tels qu'on les aperçoit. Dans l'écriture hiératique subsistent seulement les deux ou trois lignes principales de l'objet qu'on veut rendre, ou bien un simple contour. C'est, il l'avait dit, une tachygraphie de l'hiéroglyphique. Dans la démotique, les traits

sont plus déformés, plus méconnaissables encore ; impossible de se douter que la peinture, que le dessin aient été le point de départ de cette écriture. L'hiéroglyphique linéaire présente beaucoup de ressemblance avec l'hiératique, et il serait facile de les confondre. C'est dans la hiéroglyphique que se trouve le plus grand nombre d'homophones ; mais c'est dans l'hiératique qu'affluent les plus grandes sous-variétés d'écritures. On ne s'en étonnera pas si l'on songe à la multitude de livres, d'actes et d'inscriptions pour lesquels fut employé ce caractère de l'époque pharaonique à la décadence de l'empire romain. Très-rarement dans l'hiéroglyphique les signes deviennent phonétiques ; très-rarement au contraire ils restent idéographiques dans la démotique : l'hiératique offre sous ce rapport un milieu entre la démotique et l'hiéroglyphique. C'est là dire bien nettement que les trois systèmes se sous-divisent relativement à l'idée en idéographique et phonétique : toutefois il est essentiel de noter que les idéographiques hiératiques ne deviennent pas eux-mêmes phonétiques, et que, dans le cas où ils devraient le devenir, ils sont remplacés par des phonétiques démotiques. Ce n'est pas tout : en tant qu'idéographique, chaque signe hiéroglyphique, hiératique ou démotique, se subdivise ultérieurement en kyriologique ou figuratif, et allégorique. Le soleil pour exprimer le soleil, un lion pour dire un lion, est kyriologique : mais un roseau et une palette pour désigner l'écriture, une cassolette et quelques grains d'encens pour l'adoration, sont des hiéroglyphes symboliques ; la partie antérieure d'un lion pour indiquer la force est un hiéroglyphique tropique ; le scarabée pour exprimer virilité ou paternité, le vautour pour dire femme ou mère, voilà des hiéroglyphes énigmatiques ; — énigmatiques, tropiques et symboliques se réunissent dans la dénomination commune d'allégorique qui s'oppose à kyriologique ; et à leur tour kyriologique, allégorique, absorbés dans une idée commune idéographique, ont pour pendant le phonétique. Du reste, souvent les trois systèmes sont simultanément employés sur un même monument. La découverte de Champollion en fût-elle restée là, c'eût été déjà un grand service rendu à la science. Grâce à elle on devait reconnaître le sujet et souvent le contenu tout entier d'une assez grande quantité d'inscriptions hiéroglyphiques. Mais, pour le laborieux archéologue, c'eût été un désespoir que de ne pas aller plus loin. Continuant opiniâtrement ses travaux, et chaque jour s'enrichissant de quelque fait nouveau qui augmentait soit la certitude, soit le prix de l'instrument qu'il avait révélé au monde savant, il en vint à ce résultat inattendu que l'emploi de l'écriture phonétique en Egypte avait précédé l'établissement des Grecs dans cette contrée ; il l'énonça d'abord sous forme de doute, et bientôt il l'affirma. Cependant la nature de ses travaux l'amenait plus fréquemment à Paris. Jusqu'en 1821, il avait presque constamment séjourné à Grenoble ; et de temps à autre il lisait à l'académie des arts et des sciences de cette ville des mémoires relatifs à l'histoire. En 1821, il avait été admis à lire, devant l'académie des Inscriptions de Paris, ses *Observations* sur les manuscrits et papyrus égyptiens de la seconde classe. En 1822, il proclama sa découverte en développant devant le même corps

savant les principes et les applications qui viennent d'être présentés en raccourci. Peut-être eût-il été capable l'année précédente, s'il l'eût voulu, de débuter par cette lecture à l'Institut. Mais soit qu'il eût senti le besoin de mûrir des idées encore nouvelles dans son esprit, soit qu'il eût cru mieux de familiariser graduellement les doctes membres avec son nom, il avait réservé pour sa seconde apparition l'annonce qui devait produire tant de sensations diverses dans le monde savant. Ajoutons que par un artifice, certes bien légitime de nos jours, il avait sacrifié au principe :

Travaillez vos succès et surtout vos ouvrages.

Son frère avait aplani beaucoup d'obstacles devant ses pas. Le bruit d'une grande découverte avait été semé avec mystère, avec adresse, de manière à éveiller la curiosité, sans mettre de plagiaires sur la voie. Le vénérable secrétaire perpétuel de l'académie (Dacier) souriait aux travaux du professeur de Grenoble. D'autres membres et surtout l'illustre orientaliste, son maître, souhaitaient la réussite de ses efforts. Avec de telles dispositions de la part du public et des juges capables d'influer sur l'opinion, des résultats qui, comme ceux avec lesquels arrivait Champollion, réunissaient la vérité, l'inattendu, l'importance, ne pouvaient manquer d'avoir un plein succès. Ils l'eurent. Les feuilles savantes s'empressèrent de reproduire l'analyse du système par Champollion lui-même. M. de Sacy, dans le Journal des savants, rendit un hommage éclatant à cette belle découverte. M. Dacier trouva bon que cette première exposition des principes de l'écriture hiéroglyphe fût publiée sous forme de *Lettre au Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions*. Louis XVIII, à qui le jeune archéologue fut présenté, lui donna une tabatière d'or, et voulut que sa Lettre à M. Dacier sortît des presses de l'imprimerie royale. L'exploration scientifique de l'Egypte par le petit bataillon d'archéologues, de naturalistes et de dessinateurs que Bonaparte avait conduits à sa suite dans cette région, figura parmi les titres de gloire de ce grand homme : Louis XVIII voulut au moins rivaliser sous ce rapport. Bonaparte n'avait que tenté d'ouvrir la voie ; sous Louis XVIII on la parcourait. Au génie de Bonaparte la tentative ; au bonheur de Louis XVIII le succès. Les applaudissements pourtant ne furent pas unanimes : certains savants se crurent en quelque sorte volés par Champollion, qui certes avait moins long-temps qu'eux pâli sur les hiéroglyphes, mais dont l'esprit lucide et logique avait si vite trouvé le secret. Alors ils cherchèrent à jeter des nuages sur son succès, tantôt lui niant ses principes, tantôt osant lui contester le mérite de l'invention, parfois fatiguant les savants de prétendues découvertes, ou puériles ou imaginaires, par lesquelles ils espéraient faire diversion à l'admiration générale, et à la suite desquelles ils glissaient, eux aussi, des alphabets phonétiques malheureusement un peu tard-venus. A la tête de ces malcontents fut Young, qui n'eut point d'autre but en publiant son *Exposé de quelques découvertes récentes concernant la littérature hiéroglyphique et les antiquités égyptiennes, où se trouve l'alphabet original de l'auteur, augmenté par M. Champollion* (*avec cinq manuscrits grecs et égyptiens inédits*), Londres, 1823, in-8°. Ces mots négligemment jetés à la fin de

la phrase, *augmenté par M. Champollion*, indiquent assez la prétention du docteur; et le millésime (1823) en fait justice. Il est trop clair qu'instruit par la Lettre à M. Dacier il s'évertue à faire croire que long-temps auparavant il avait obtenu des résultats analogues; et ces résultats inspirés par la Lettre, il faut pourtant qu'il y arrive par une voie un peu différente de son adversaire. Voici comment il s'y prend: les hiéroglyphes idéographiques deviennent phonétiques, mais seulement lorsqu'un signe particulier les distingue et dit qu'ils cessent d'être idéographiques; dans ce cas le son de l'objet idéographiquement représenté devient élément syllabique. Ainsi chez nous une hie et une main se liraient *hymen*. L'écriture hiéroglyphique devient ainsi une collection de rébus. Champollion réfuta péremptoirement ce système, et démontra non seulement que les explications d'Young étaient en général forcées, bizarres, et qu'en adoptant son principe pour base du déchiffrement des hiéroglyphes, on s'égarait dans une fausse route, mais encore qu'en dépit de quelques points sur lesquels il se rencontrait avec le docteur, sa manière de procéder était essentiellement différente. D'autres sentiments peut-être guidaient le comte russe Goulianof, qui vers le même temps crut avoir trouvé la clé des hiéroglyphes dans ce qu'il appela l'acrologisme. Suivant ce système, un objet quelconque peut hiéroglyphiquement désigner un autre objet, un fait, une abstraction, dont l'appellation égyptienne commencerait par la même lettre que l'hiéroglyphe. Ainsi, selon M. Goulianof, un procédé analogue peindrait en France un chou pour un cheval, un porc pour un pair, un rat pour un roi. Ainsi dans les hiéroglyphes d'Horapollon, la colombe désigne la cruauté. C'est ici le lieu de dire que l'ouvrage d'Horapollon joue dans le système de M. Goulianof un rôle immense. Klaproth se chargea d'exposer ce système. Champollion lui répondit dans le *Bulletin univ.*, section des *sciences historiques*, de 1827, et fit voir que les principes du comte russe ne recevaient d'application que huit fois, et tantôt à l'aide de changements de lettres, tantôt dans des mots composés ou dont le sens n'était pas précis ou qui même n'avaient jamais existé que dans la féconde imagination de Kircher. Horapollon du reste n'est, selon Champollion, qu'un guide propre à égarer ceux qui se confient à lui. Ses prétendus hiéroglyphes sont des anaglyphes, c'est-à-dire un genre de peinture allégorique très-distincte et des hiéroglyphes phonétiques et des hiéroglyphes idéographiques; et c'est surtout au trop d'attention accordé à cet auteur et à la prévention où l'on était que ses hiéroglyphes étaient les seuls, les vrais hiéroglyphes, que sont dues les rêveries de tant d'hommes habiles sur ce sujet. Cette idée, Champollion l'avait émise dès 1824; et M. de Sacy la crut fondée en partie. C'est donc justement dans ce que l'archéologue français regardait comme complètement étranger à l'écriture hiéroglyphique que le seigneur moscovite était allé chercher l'explication qu'il opposait à la sienne. Un Italien aussi vint faire ses objections, mais sans proposer un système à la place de ce qu'il croyait détruire. « Eh! quoi, disait Dominique Valeriani (Anthol. de Florence, n° XXX), vous prétendez lire ce que les inventeurs

des hiéroglyphes eux-mêmes ne lisaient pas! vous trouvez sur les monuments les noms et les titres de personnages qui ont vécu des siècles après le monument ! vous déchiffrez le tout en une langue qui n'est pas celle du pays et du temps! vous admettez une orthographe irrégulière, capricieuse, étrangère à la langue grecque pour adapter vos mots aux noms grecs que vous voulez retrouver dans vos lectures! etc., etc.» Nous ne rapportons ces arguments auxquels répondre était facile même pour un homme inférieur à Champollion, que pour faire voir combien les plus belles inventions éprouvent d'obstacles, puisque notre antiquaire, si favorisé par un concours de circonstances heureuses, si bien étayé par des protecteurs puissants, si riche de sa perspicacité, si vrai dans tout ce qu'il avait avancé, trouvait encore des contradicteurs. Un Français même, A.-L.-C. Coquerel, se mit au nombre de ceux-ci et publia une *Critique du système hiéroglyphique*, et, chose remarquable, un Belge se chargea de le réfuter (dans le *Recensent ook der recensenten* d'octobre 1825). Le besoin de grouper ces faits de même nature nous a fait anticiper sur les dates. Champollion, en surveillant l'impression de sa Lettre, étendait ses études et acquérait des notions bien plus vastes et plus nettes qu'il n'eût osé l'espérer. En 1822, il définissait encore les signes phonétiques une série auxiliaire de caractères faisant fonctions de lettres pour les noms propres. Il alla bientôt plus loin. Et enfin, en 1824, il osait imprimer que les hiéroglyphes phonétiques étaient la partie essentielle, nécessaire, inséparable, de l'écriture hiéroglyphique, en un mot, étaient l'âme de ce système. Cette vérité fondamentale est ce qui caractérise son *Précis* du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, où il prouve sommairement, mais d'une manière irréfragable, quatre propositions d'une immense portée: 1° l'alphabet phonétique s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques; 2° la découverte de l'alphabet phonétique est la véritable clé de *tout* le système hiéroglyphique; 3° les anciens Égyptiens l'employèrent à toutes les époques pour représenter alphabétiquement les sons des mots de leur langue parlée; 4° toutes les inscriptions hiéroglyphiques sont en très-grande partie composées de sons purement alphabétiques et tels qu'ils ont été déterminés par l'auteur.—Immédiatement après avoir achevé cet ouvrage, Champollion se rendit au beau Musée égyptien de Turin, tout récemment formé à l'aide de vingt ans de travaux par le consul Drovetti. La recommandation du duc de Blacas lui ouvrit l'entrée de ce vaste dépôt que déjà des académiciens de Turin avaient exploré, mais qui attendait le coup d'œil d'un maître plus exercé. Champollion commença par examiner les monuments, momies, tombeaux, inscriptions, statuettes, figurines, vases. Il y puisa des lumières nouvelles sur l'histoire de l'art en Égypte; mais surtout il y chercha des vestiges de l'histoire des XVIIe et XVIIIe dynasties: il les y trouva, et les légendes de rois, de reines, de princes lui donnèrent l'occasion de vérifier pour ces deux intervalles, qui embrassent quatre siècles, du dix-neuvième au quinzième avant J.-C., les listes d'Eusèbe et du Syncelle. L'hiver venu, il se consacra au papyrus, aux manuscrits. Il avait

divisé ce qu'on lui montrait en deux lots : les uns remarquables par leur blancheur, leur grandeur, leur conservation ; les autres noircis, rompus, pliés en carrés, sans peinture, véritables bouquins enveloppés dans des paquets de toile. Les premiers étaient au nombre de cent soixante-onze dont quarante-sept étaient déroulés. Quelques-uns offraient des particularités assez remarquables ; deux, entre autres, avaient fourni à son frère le sujet d'une notice lue le 25 juin à l'académie des Inscriptions ; et deux autres, étaient, l'un un acte du règne de Darius, l'autre une série de quittances pour une redevance annuelle de l'an 31 à l'an 38 du Pharaon Psammitik Ier. Ainsi les papyrus remontaient à l'époque pharaonique ! Mais le reste était presque insignifiant ; et lorsqu'il se mit à lire cette multitude de vieilles écritures, il fut désagréablement surpris de n'y trouver que des fragments du rituel funéraire imprimé dans la Description de l'Egypte. La comparaison de ces extraits était, il est vrai, de quelque avantage : en les lisant, il ajoutait à sa liste d'homophones et se mettait au fait de toutes les modifications graphiques. Il eut aussi le plaisir de trouver un grand rituel funéraire complet, plus gigantesque et plus riche que celui de la commission d'Egypte. Ce dernier n'avait que vingt-deux pieds de long. Celui de Turin en a soixante et met à même de classer les lambeaux de tous les autres ; l'écriture en est magnifique, chaque division porte un intitulé à part. Mais tout cela était bien peu en comparaison de ce qu'il s'était flatté de voir. Dans son désespoir il jette un coup d'œil sur les bouquins, comptant bien y lire encore le sempiternel rituel : les noms et prénoms du grand Sésostris le frappent d'abord ; bientôt il les retrouve jusqu'à huit ou dix fois dans le manuscrit. Enfin il rapproche les cinquante morceaux de cette pièce, et il possède ou un acte public du temps de Sésostris, ou un récit historique du règne de ce grand roi. Un autre paquet lui présente des résultats analogues : les légendes royales y abondent, avec les dates des règnes ; il y lit les noms d'Aménophis II, de Miphrès, son troisième prédécesseur, d'Armaïs, sixième successeur d'Aménophis II, de Ramsès, deuxième successeur d'Armaïs, tous souverains de la XVIIIe dynastie. Sur plusieurs de ces lambeaux, qui au lieu d'être roulés étaient pliés comme les feuilles de nos livres, il trouve encore des scènes curieuses de la vie civile et industrielle ; des grainetiers, des constructeurs de barque, des chasseurs, des musiciens, des danseurs, un cuisinier au milieu de son laboratoire gastronomique et de ses ustensiles ; il voit un grand vaisseau avec ses voiles, ses agrès, ses mousses au haut des mâts (les Egyptiens n'eurent donc pas toujours cette horreur de la mer que leur attribue l'antiquité) ; il distingue enfin un plan lavé de la cinquième catacombe royale de Biban-el-Molouk (ce plan présente les plus grandes conformités avec le plan moderne donné par la commission d'Egypte). Tandis que ces bonnes fortunes le tiennent en veine, il apprend par hasard qu'il y a d'autres fragments dans les combles, fragments qu'on croirait lacérés à plaisir et qui ont semblé ne pas mériter un meilleur gîte. A son instante prière on les tire des caisses, on les amoncèle sur une grande table de dix pieds de long qu'ils couvrent à six pieds de hauteur. En vain

il veut se flatter que ce sont là les débris de cinq cents rituels. Chaque pièce qu'il visite est piquante, instructive, inappréciable. Ce sont des modèles de calligraphie. Les ornements intérieurs sont admirables, pas un nom n'est postérieur au XIXe siècle avant J.-C. On croirait que les archives de tout un temple ont été dévalisées. Cette table de désolation est le columbarium de l'histoire. On y trouve de tout, et entre mille curiosités qu'on ne peut énumérer ici, un vrai tableau chronologique, un canon royal de plus de cent noms et dont la forme rappelle celui de Manéthon; des grotesques, des caricatures, enfin des obscénités qui contrastent singulièrement avec cet esprit de gravité, de profonde sagesse, qui fut, dit-on, celui de la caste sacerdotale, à moins que l'on ne voie, dans ces joyeusetés priapiques, des corps de délit saisis et mis par les autorités du temps au huis-clos du temple. De la capitale des états sardes, Champollion passa, en 1825, dans celle du monde chrétien et y rendit visite aux belles antiquités égyptiennes de la bibliothèque du Vatican. Rome sut enfin déchiffrer ces inscriptions semées de toutes parts sur les tombeaux, sur les indestructibles obélisques, sur les frêles papyrus, sur les momies qui furent des hommes, sur les scarabées qui furent des dieux: les sphinx lui étaient venus du Nil, l'Œdipe lui vint des bords de la Seine. Champollion communiquait ses procédés, ses résultats avec la plus grande affabilité. Un cercle de diplomates éclairés et de littérateurs se réunissait chez l'ambassadeur portugais (comte de Funchal), pour l'écouter. Avant de partir, il dressa le Catalogue de ces antiquités qu'il interprétait et commentait si éloquemment; puis, après avoir été reçu en audience du pape, il quitta Rome le 17 juin. Revenu à Paris, il y reçut du successeur de Louis XVIII la croix de la Légion-d'Honneur et y trouva rassemblés par les ordres du gouvernement, les éléments d'un Musée rival de celui de Turin et de la collection égyptienne du Vatican. Lui seul pouvait classer ces trésors: c'est lui qui en fut chargé en qualité de directeur! Tous les vrais savants rendront hommage à l'idée qui le dirigea dans cet arrangement. « Il ne s'agit point aujourd'hui, dans un Musée égyptien, se dit-il, d'étudier la statuaire, la peinture, l'architecture, l'industrie préférablement à tout le reste: il s'agit de comprendre la civilisation égyptiaque tout entière. Le classificateur ne tiendra donc nul compte des formes ou des proportions des monuments, nul compte aussi des matières dont ils sont formés; il ne verra que les sujets auxquels se rapportent les monuments. De là trois parties: la 1re religieuse, la 2e civile et politique, la 3e funéraire. L'abondance des monuments a fait donner deux salles à la dernière; la salle des dieux, la salle des rois complètent l'ensemble. Dans celle-ci se trouvent, malgré son nom, des statuettes et figurines de prêtres, de simples particuliers, des instruments du culte, des parures, des bijoux, des ustensiles. Le Musée égyptien, alors Musée Charles X, fut ouvert au public le 25 décembre 1827. Tout en s'occupant de ce classement, Champollion utilisait ses calques, ses dessins, en publiant les premières livraisons de son Panthéon égyptien, où devaient se presser les images divines disséminées à Rome, à Turin, à Paris et à Londres. Déjà se formaient

autour de lui de jeunes élèves, admirateurs passionnés de ses travaux et brûlant de marcher sur ses traces. En Italie une généreuse émulation animait de même des hommes d'élite. Cette fraternité de nobles vœux fit concevoir à Champollion et accueillir, par les gouvernements français et toscan, la pensée d'un voyage scientifique en Egypte pour explorer de nouveau la région souvent mal vue ou mal comprise par les savants de la première expédition, d'ailleurs bien loin alors de réunir toutes les connaissances préalables, tout l'amour, toute l'impartialité que possédaient leurs successeurs. Champollion se rendit en Provence avec sept jeunes artistes ou littérateurs dignes de le comprendre, et bientôt se réunit à la commission qu'envoyait le grand-duc de Toscane, et qui, formée de cinq personnes, avait à sa tête l'orientaliste Rosellini. Au moment de s'embarquer, Champollion, en examinant la collection égyptienne de M. Sallier, y distingua un rouleau de papyrus qui contenait l'histoire des campagnes de Sésostris avec des détails circonstanciés sur ses conquêtes, sur les villes soumises, sur la force et la composition de son armée, et dont l'auteur finissait par décliner son nom, ses titres, et dire qu'il écrivait dans la neuvième année de Sésostris-Ramsès, roi des rois, lion dans les combats, le bras à qui Dieu a donné la force. La frégate *l'Eglé*, qui portait nos treize voyageurs et l'équipage, fit voile du port de Toulon le 31 juillet 1828, et arriva le 18 août devant Alexandrie. Tous furent gracieusement accueillis par les consuls européens. Champollion et ses amis reçurent deux fois audience de Mohammed-Ali qui fut très-aimable, surtout à la seconde conférence, et qui seconda de tout son pouvoir les désirs des visiteurs de cette vieille terre d'Egypte. On se mit en route. Deux muchs, l'Isis et l'Athyr, portaient les deux petites caravanes sur les flots du Nil. Le 16 septembre on était à Saïs, où Champollion reconnut trois nécropoles dont une immense, et où Rosetti lui fit présent d'un énorme sarcophage en basalte vert qu'il ne put emporter. Au Caire, tout en admirant la mosquée de Touloum et la citadelle où est le puits de Joseph, il distingua dans celle-ci beaucoup de blocs de grès à légendes royales. Le 23 octobre, à Beni-Hassan, tandis que les jeunes dessinateurs de l'expédition revenaient disant que toutes les peintures étaient effacées, il eut l'idée de passer sur la poussière qui couvrait ces fresques l'éponge légèrement imbibée d'eau; et à l'instant les peintures reparurent dans tout l'éclat de la fraîcheur qu'elles avaient eue il y a trois mille ans. Il faut voir dans ses lettres avec quel feu il proclame l'admirable éponge la plus belle conquête de l'industrie humaine. Dans cette occasion elle découvrit aux curieux voyageurs une variété immense de scènes civiles et domestiques, parmi lesquelles une de la vie militaire, ce qui jusqu'alors était sans exemple, et une foule de petits tableaux fins et délicats comme des gouaches. Champollion remarqua aussi, parmi beaucoup d'élégantes colonnes, des fûts à base et sans base qu'il eut l'idée de prendre pour le type des colonnes doriques; et pourtant ces monuments datent au moins du IXe siècle avant J.-C. Les monuments de Silsilis lui offrirent, entre autres merveilles, trois chapelles dans le roc, de la plus belle époque pharaonique, une suite de

tombeaux qui remontent aux premiers souverains de la XVIIIe dynastie, un spéos rempli d'admirables matériaux pour l'histoire, principalement pour celle de Sésostris. Edfou, dans deux temples du temps des Ptolémées et d'un goût détestable, lui fournit beaucoup de notions mythologiques sculptées et peintes sur ses bas-reliefs. D'Elithia, dont les peintures lui donnèrent des renseignements sur la vie agricole et dont le grand temple, aujourd'hui magasin à coton du pacha, lui semble avoir été commencé sous Claude et fini sous Caracalla, il se rendit aux ruines de Thèbes. Il augmenta beaucoup ses notes mythologiques à Louxor, et reconnut dans le déchiffrement des peintures et des légendes des hypogées de Biban-el-Molouk, que réellement l'Egypte ancienne croyait à l'autre vie, ainsi qu'aux peines et aux récompenses, et que l'ame coupable passait par soixante-quinze cercles où elle souffrait d'épouvantables supplices qui ont donné aux observateurs la plus noire idée des mœurs égyptiennes, parce que l'on a trop vite cru que ces peines étaient des châtiments judiciaires. Une autre observation curieuse qu'il fit aussi dans ces ruines, c'est que les Egyptiens connurent quatre races humaines et les figurèrent dans leurs peintures, eux d'abord (Rot-en-ne-Rome), les Nègres (Nahasi), et deux classes d'hommes qui évidemment sont les Asiatiques et les Européens. Il est remarquable que ces Européens sont représentés comme des sauvages. Champollion termina son voyage par un examen approfondi de l'Osymandeum, puis revint en France à la fin de 1829, avec une collection immense de notes et de dessins. Il se proposait de reprendre le Panthéon égyptien pour lequel il avait des matériaux sans fin, et de publier les monuments de l'Egypte et de la Nubie avec son collègue Rosellini. L'académie des Inscriptions venait de l'admettre dans son sein le 7 mai 1830. On avait créé pour lui une chaire d'antiquités égyptiennes au collège de France et l'on attendait impatiemment qu'il vînt la remplir, lorsqu'une maladie dont il avait puisé le germe dans les sables de l'Egypte jeta l'alarme dans sa famille. Forcé d'aller dans sa ville natale pour se rétablir, il sembla effectivement y recouvrer la santé. Mais une attaque d'apoplexie le frappa au milieu de sa convalescence; et il expira le 30 mars 1831, avant d'avoir accompli sa quarantième année. Le gouvernement ordonna que sa statue serait placée dans la ville de Figeac; et une pension de trois mille francs fut votée à sa veuve par les deux Chambres.—On doit à Champollion: I. *Discours d'ouverture du cours d'histoire de l'académie de Grenoble*, Grenoble, 1810, in-4°. II. *Observations sur le catalogue des manuscrits coptes du Musée Borgia à Velletri, par G. Zoega*, Paris, 1811, in-8°. III. *L'Egypte sous les Pharaons, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures et l'histoire de l'Egypte, avant l'invasion de Cambyse*, Grenoble et Paris, 1814, 2 vol. in-8° (l'*Introduction* avait paru à part en 1811 à Paris; tirée à cinquante exemplaires seulement pour être distribuée en dons). Malgré le titre, ces deux volumes ne contiennent presque que la géographie, et cette géographie n'est guère qu'une synonymie de noms géographiques. Elle est au reste très-utile, neuve, fort souvent exacte et

appuyée d'une foule d'indications de manuscrits coptes et quelquefois de citations. IV. *Lettres sur les odes gnostiques attribuées à Salomon*, Paris, 1815, in-8°. V. *Lettre à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie des Insc., relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les anciens Egyptiens pour inscrire sur les monuments, les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains*, Paris, 1822, grand in-8°, 4 pl. lithographiées. Cette Lettre n'est que le mémoire lu par Champollion à l'Institut pour annoncer sa découverte et modifié dans sa forme : il y expose ses procédés, ses premiers résultats, son alphabet équivalant à vingt-un sons de la langue grecque et ses espérances pour l'avenir. Dans cet ouvrage se trouve déjà énoncé le principe qui lui est propre, que le signe phonétique représente le son initial de l'objet figuré par l'hiéroglyphe ; mais il n'aperçoit encore dans tous les signes de son alphabet phonétique que des caractères auxiliaires, et il n'a déchiffré dans les légendes que les noms contemporains des princes Lagides ou postérieurs à leur chute. VI. *Précis du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens, ou Recherches sur les éléments premiers de cette écriture sacrée, sur leurs diverses combinaisons et sur le rapport de ce système avec les autres méthodes graphiques égyptiennes*, 1 vol. plus 1 vol. de planches, Paris, 1824, in-8°. Les idées de l'auteur se sont étendues, se sont fixées. Il a vu que les signes phonétiques remontent non pas aux Ptolémées ou à l'arrivée des Grecs en Egypte, mais jusqu'à des époques immémoriales, et sont non pas auxiliaires mais essentiels et usuels. L'horizon qu'il embrasse s'est de même élargi : ce n'est plus seulement des signes, en tant que phonétiques, qu'il s'occupe, juge, il trace tout le système des écritures égyptiennes. Tout pourtant n'est pas encore coulé à fond. Mais les vérités neuves et inattendues abondent, et rien ne manque quant aux preuves. On peut croire que redoutant les plagiats auxquels expose souvent la moindre indiscrétion, Champollion se hâta de publier ses nouveaux résultats sans attendre leur complet développement, de peur que quelque autre ne lui ravît la priorité sans avoir pris d'autre soin que celui d'écouter. Le premier chapitre du livre est consacré à réfuter l'*Exposé de quelques découvertes* d'Young. VII. *Lettres à M. le duc de Blacas d'Aulps, relatives au Musée royal égyptien de Turin*, 1re Lettre (et la seule), Paris, 1824, in-8°, 3 pl. Cette lettre est de la plus haute importance pour l'histoire et la chronologie égyptiennes. Elle rectifie surtout les notions erronées ou superficielles en vogue depuis long-temps sur les dynasties 17, 18 et 19, de l'ancienne Egypte. VIII. *Catalogue des monuments égyptiens de la bibliothèque du Vatican*, 1825, gr. in-4°, 3 pl., imprimé par ordre du pape en italien, traduction de l'abbé Mai. Nous ignorons si l'original français a jamais été imprimé. Mais qui ne se plairait à voir l'illustre et vieux lecteur des palimpsestes donner la main au jeune lecteur des hiéroglyphes. IX. *Notice descriptive des monuments égyptiens du Musée Charles X*, Paris, 1827. X. *Panthéon égyptien*, Paris, 1827, quatorze livraisons, magnifiques planches de si-

nées et coloriées d'après les monuments et presque toutes représentant des sujets inédits. A chaque image divine est jointe une légende. Les textes qui accompagnent les gravures disent brièvement le nom, la fonction, les insignes, enfin la légende du personnage divin figuré sur cette planche. XI. *Quatorze lettres écrites d'Egypte pendant le voyage scientifique des commissions française et toscane, dans cette contrée.* Il faut y joindre les huit lettres de M. Ch. Lenormant, adressées au rédacteur du Globe et insérées dans ce journal semi-périodique nos 104, 109, 118, 121, 123 de 1828 (ou t. VI), et nos 10, 14, 21 de 1829 (t. VII). XII. *Les Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, ou *I monumenti dell'Egitto e della Nubia*, 2 éditions (l'une française et l'autre italienne), en collaboration avec Rosellini. Champollion n'en a vu paraître que le prospectus. Mais une partie de ce qui doit être publié sera sans nul doute de son choix ou de sa main. L'ouvrage devait se composer de quatre cents planches et dix volumes de texte répartis en quarante livraisons. Les auteurs se proposaient de suivre pied à pied l'Egypte dans tous ses rapports avec l'histoire, la religion, les usages civils et domestiques. Il est inutile de dire que les porte-feuilles remplis pendant le voyage scientifique de 1828 et 1829 étaient l'élément essentiel de cette grande publication. On peut encore citer de Champollion : 1° *Analyse du mémoire sur la découverte phonétique* (*Journ. des Sav.*, 1822, p. 620-628); 2° *Réponse aux observations de Valeriani relative à la découverte de l'alphabet phonétique* (*Revue encyclopédique*, t. XXI, année 1823, p. 225); 3° (*Analyse critique de la lettre de M. Klaproth sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques de M. de Goulianof* (*Bulletin univ., sect. des sciences histor.*, 1827); 4° *Sur l'obélisque égyptien de l'île de Philæ* (*Revue encyclop.*, XIII, 512); 5° *Lettre sur le Zodiaque de Denderah* (*Revue encyclopédique*, XV, 232); 6° *Sur des recherches pour servir à l'histoire d'Egypte par Letronne*, (*Revue encyclopédique*, XVIII, 572, etc.). De plus, Champollion avait lu à l'académie des arts et des sciences de Grenoble, en 1819, deux *Mémoires*, l'un *sur le Bouddhisme*, l'autre *sur la manière d'écrire l'histoire*, et à l'académie des Inscriptions, outre le *Mémoire* sur l'alphabet phonétique, deux autres *Mémoires*, l'un *sur les manuscrits hiératiques* en 1821, l'autre *sur la notation graphique des Egyptiens* en 1828, lors de sa réception dans ce corps. Enfin il a laissé en manuscrit un Dictionnaire et une Grammaire égyptienne dont la publication a été promise. P—ot.

CHAMPRONNIÈRE (N. Lucas), propriétaire riche, demeurait à Brain, dans le comté Nantais, lorsque quinze cents paysans se portèrent chez lui au commencement de 1793, et le choisirent pour leur chef. Sous son commandement ce corps de troupes alla s'emparer du poste du Pellerin, dont le village fut pillé. Deux pièces de canon prises sur un navire, lors de cette expédition, furent conduites au Port-Saint-Père. On s'empara également d'une barque qui descendait la Loire, et des gazettes qui s'y trouvèrent intruisirent les chefs de ce rassemblement de la défection de Dumouriez; ils crurent

alors que c'en était fait de la république. Lucas Champronnière continua de servir parmi les Vendéens, devint un des principaux officiers de La Cathelinière, puis s'attacha à Charette. Un jour ce général, qui avait la plus grande confiance en lui, parlait de l'Angleterre ; Champronnière lui témoigna des doutes sur la sincérité des intentions du gouvernement de ce pays, relativement aux Bourbons : « Je crois peu au désintéressement « des Anglais, répondit Charette ; « mais je saurai jouer Pitt, comme « j'ai joué la Convention. » Champronnière a survécu aux deux restaurations, et il est mort peu avant la révolution de 1830, laissant des mémoires inédits très-curieux sur Charette et sur sa fameuse campagne d'hiver. F—T—E.

CHANFAILLY *l'Orphelin*, ecclésiastique d'Alençon, y mourut au commencement du dix-huitième siècle. Il est auteur des *Antiquités de la ville d'Alençon*, 1 vol. in-16, ouvrage bien inférieur, pour l'étendue, l'exactitude et l'importance, aux savants *Mémoires d'Odolant-Desnos*, et même à l'*Histoire d'Alençon*, ouvrage anonyme de l'abbé J.-J. Gautier. D—B—S.

CHANLAIRE (Pierre-G.), cartographe, né à Vassi (H.-Marne), en 1758, passa la plus grande partie de sa vie à l'administration générale des eaux et forêts et au bureau topographique du cadastre. Il mourut en 1817. Sa position administrative lui permit de publier beaucoup de cartes et d'ouvrages tenant de près à la géographie et à la statistique. Ce sont entre autres : I. *Tableau général de la nouvelle division de la France en départements, arrondissements communaux et justices de paix*, Paris, 1802, in-4° oblong avec cartes, en société avec Herbin. Ce tableau indique la population, la surface et le nombre des communes par chaque justice de paix et arrondissement communal ; il est suivi d'un résumé général en une seule carte et d'une table alphabétique. Cet ouvrage, ainsi que celui qui suit, a été le modèle de quantité de compilations modernes à titres analogues, et qui le passent en exactitude, en détails attrayants et en élégance de gravure, sans toutefois être très-remarquables sous tous ces rapports. II. *Nouvel atlas de la France divisée par départements, arrondissements communaux et cantons*, etc., etc., Paris, 1802, 102 cartes enluminées portées depuis à 110. Les cartes sont les mêmes que celles de l'ouvrage précédent. Quelques centaines d'exemplaires de celles-ci ont été annexées comme atlas spécial aux tomes II et III du *Manuel des nouvelles justices de paix*, 1802, in-8° ; tomes qui eux-mêmes ont été publiés à part sous le titre de *Géographie de la France, d'après la division actuelle de son territoire*. L'ouvrage complet a été reproduit avec corrections en 1818, en quatre-vingt-six cartes (conformément aux traités de Paris). Enfin les cartes de cet atlas se trouvent aussi jointes à la *Description topographique et statistique de la France*, Paris, 1810, 2 vol. in-4°, de Peuchet. L'échelle des cartes est d'une ligne pour trois cents toises. Toutes sont la réduction exacte de la grande carte de France de Cassini en cent quatre-vingts feuilles. III. *Atlas de la partie méridionale de l'Europe*, 1801, cinquante-quatre feuilles ; parmi lesquelles seize pour la France de Napoléon et le royaume d'Italie, cinq pour le reste de l'Italie,

douze pour l'Allemagne, quinze pour la Turquie d'Europe, neuf pour la péninsule Hispanique, et une carte d'ensemble (plusieurs de ces feuilles font double emploi). Les quinze feuilles de Turquie étaient alors la plus grande carte qu'on possédât de cette partie de l'empire ottoman. IV. *Carte du théâtre de la guerre en Orient*, 3 gr. feuilles. V. *Carte d'Egypte avec la carte particulière du Delta.* VI. *Cours du Rhin* de Mayence à Wesel, en treize feuilles. VII. *Carte de la Belgique*, d'après Ferraris, en société avec Capitaine, son collaborateur, pour les douze feuilles de la carte d'Italie qui fait partie du n° III.

P—ot.

CHANSONNETTE. *Voy.* Cantiuncula, dans ce vol., pag. 122.

CHANTONAY ou CHANTONNAY (Thomas Perrenot de), habile négociateur, né le 22 mai 1514, à Besançon, était l'aîné des enfants du chancelier de Granvelle. La haute faveur dont son père jouissait près de Charles-Quint ne pouvait manquer de lui procurer un rapide avancement. Créé gentilhomme de la chambre, puis chevalier de l'ordre d'Alcantara, il fut employé d'abord en Allemagne et en Angleterre, et sut mériter la confiance de son souverain. Au mariage de Philippe II avec Marie, reine d'Angleterre, Chantonnay eut l'honneur de représenter le roi d'Espagne. L'ambassade de France était déjà regardée à cette époque comme l'une des plus importantes. Chantonnay y fut envoyé en 1560 pour espionner ou surveiller Catherine de Médicis, dont la politique inquiétait le cabinet espagnol. Cette princesse, jalouse de ressaisir l'influence qu'elle avait perdue, favorisait alors les protestants pour les opposer aux Guises. Lorsqu'en 1562 le conseil d'Espagne eut décidé que les chefs du parti protestant seraient éloignés de la cour, l'ambassadeur dut faire connaître à la reine cette résolution. Catherine avertie n'avait eu que le temps d'inviter Coligny et ses frères à quitter momentanément Paris. Lorsque Chantonnay se présenta devant elle pour lui signifier la volonté du cabinet espagnol, la reine indignée lui répondit « qu'ap- « paremment on avait oublié en Es- « pagne que son fils et elle ne de- « vaient compte à personne des rai- « sons qui leur faisaient admettre « dans leur conseil ou en éloigner « qui bon leur semblait. » Mais elle sollicita vainement le rappel de Chantonnay : il fut maintenu près de deux ans encore dans cette ambassade, dont il était fatigué lui-même; « car, « outre qu'il y dépensoit largement « de son bien, il voyoit clairement « qu'il n'étoit plus pour faire chose « qui pût plaire à ceux qui gouver- « noient (1). » Il obtint en 1564 la capitainerie de Besançon, et fut nommé, l'année suivante, ambassadeur près de Maximilien II. Chantonnay jouissait à cette cour d'une telle considération que l'empereur le choisit pour parrain d'un de ses enfants. Lors de son rappel, il obtint la permission de se retirer à Anvers, et il y mourut en 1575. Son corps fut transporté à Besançon pour y être inhumé dans le caveau de sa famille. « Chantonnay, dit Anquetil, était habile homme, mais vain, présomptueux et hautain : simple cependant quand il le fallait, et

(1) *Lettre* de Sarron, secrétaire de Chantonnay, fév. 1564.

sachant prendre les hommes par leur faible. » (*Esprit de la Ligue*, I.) Il avait, en 1549, épousé Hélène de Bréderode, d'une des premières familles de Flandre. Son mariage fut célébré par des fêtes magnifiques dont la description est imprimée (2). De quatre fils, nés de ce mariage, l'aîné fut tué dans un combat naval, près de Berg-op-zoom, en 1574; un autre périt en 1588 avec un des bâtiments de la fameuse Armada; un autre mourut à Naples, sans avoir été marié; le dernier enfin, François Perrenot, comte de Cantecroix, mort en 1607, sans postérité légitime, transmit sa fortune à son neveu Thomas-François d'Oiselet, sous la condition de relever le nom et les armes de Granvelle. Le recueil connu sous le nom de *Mémoires de Condé* renferme (II, 1—210) un assez grand nombre de lettres écrites par Chantonnay, pendant son ambassade en France. Elles ont été tirées, par Lenglet-Dufresnoy, d'un manuscrit in-fol. appartenant à l'abbé de Rothelin, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale. Les *Mémoires et lettres* de l'ambassade de Chantonnay en Allemagne, 1565—71, forment 9 volumes in-fol., conservés à la bibliothèque de Besançon. W—s.

CHANVALON (Jean-Baptiste-Thibaut de), intendant de Cayenne, était né vers 1725, à la Martinique, d'une famille originaire de Bordeaux. Amené jeune en France, il fit ses études à Paris, et, sous la direction de Réaumur et de Jussieu, acquit des connaissances très-étendues en physique et en histoire naturelle. Il repartit en 1751 pour la Martinique, chargé de dresser le tableau de cette colonie, et muni de tous les instruments nécessaires pour des observations. Admis au conseil supérieur de l'île, Chanvalon profita de l'autorité que lui donnait cette place pour obtenir des chefs de paroisses et des principaux planteurs tous les renseignements dont il avait besoin; il parcourut en même temps la colonie dans tous les sens, recueillant des plantes et des échantillons de minéraux, et notant avec exactitude tout ce qu'il trouvait de remarquable. Mais le terrible ouragan du 12 septembre 1756, dont les effets furent si funestes à la Martinique, détruisit ou dispersa toutes ses collections et ses notes; et sans la précaution qu'il avait eue d'adresser des copies de ses mémoires à Jussieu, le résultat de ses travaux depuis cinq ans aurait été perdu pour lui comme pour la science. Il se rembarqua dans les premiers mois de 1757 pour repasser en France. C'était l'époque de la guerre avec les Anglais. Le bâtiment qu'il montait, capturé par un corsaire, fut conduit dans un des ports de l'Angleterre, où il resta quelque temps prisonnier. De retour à Paris, il s'empressa de communiquer à l'académie des Sciences les observations qu'il avait faites à la Martinique; et il obtint l'autorisation de les publier sous le privilége de cette compagnie. Le duc de Choiseul, qui s'occupait alors des moyens de réparer le tort que la perte du Canada faisait au commerce, nomma le chevalier Turgot (*Voy.* ce nom, t. XLVII), gouverneur de la Guiane, à laquelle il restitua le nom pompeux de France équinoxiale, et plaça sous ses ordres Chanvalon, avec le titre d'intendant de Cayenne. Chanvalon ne tarda pas à s'apercevoir que

(2) *Mémoires pour servir à l'hist. du card. de Granvelle*, I, 182.

les plans adoptés pour la colonisation de la Guiane étaient impraticables, et, n'ayant pu réussir à les faire modifier, sollicita son rappel, qui lui fut accordé en 1765. Accusé bientôt après par Turgot, d'avoir, par sa négligence et sa mauvaise administration, opéré la ruine de cette colonie, il fut mis à la Bastille le 21 février 1767. Une commission nommée pour examiner sa conduite l'ayant déclaré coupable de malversations, il fut condamné à une détention perpétuelle au mont Saint-Michel; et le même arrêt ordonna que ses biens seraient séquestrés et leurs revenus employés à dédommager les habitants de Cayenne des pertes qu'ils avaient éprouvées. Chanvalon se pourvut contre ce jugement, et, ayant eu le bonheur de prouver son innocence, fut réintégré dans ses biens en 1776. Il obtint en outre, avec une indemnité de cent mille livres, le titre de commissaire-général des colonies et une gratification annuelle de dix mille livres. Mais le chagrin avait altéré sa santé au point de le rendre incapable de toute application. Il s'établit à Pontorson, et il y mourut en 1785, âgé d'environ soixante ans. Il était membre de l'académie de Bordeaux, où il lut en 1749 un *Discours sur la cause de la mue de la voix;* et depuis 1754 correspondant de celle des Sciences. On a de lui : *Voyage à la Martinique*, Paris, 1763, in-4°, avec une carte. Cet ouvrage contient l'histoire de cette colonie, des remarques sur les mœurs de ses habitants, sur les lois qui les régissaient et les améliorations dont elles paraissaient susceptibles, et enfin les observations météorologiques et barométriques faites par Chanvalon pendant les six derniers mois de 1751. Dans sa préface, l'auteur annonce une *Description* des plantes, des insectes, des poissons et des oiseaux qu'il avait observés dans ses voyages, et une *Histoire générale des Antilles*. On doit regretter qu'il n'ait pas eu le loisir d'exécuter sa promesse.

W—s.

CHAPELON (l'abbé Jean), poète, naquit à St-Étienne-en-Forez vers 1646. Son père, qui y était coutelier, lui fit faire de bonnes études à Montbrison, chez les Oratoriens : il joignit à des connaissances solides le talent de la musique et du chant. Ce fut vers l'âge de vingt ans, qu'engagé dans les ordres ecclésiastiques, il entreprit le voyage d'Italie, autant pour satisfaire le goût qui l'entraînait vers les beaux-arts que pour accomplir une œuvre de piété. A son retour, il fut admis dans la Société de Saint-Étienne. Quelque temps après, il se rendit à Paris, où il se forma dans l'art des vers, qu'il aimait passionément et qu'il revint cultiver dans sa ville natale. A ce sujet, il eut à soutenir quelques querelles avec un officier de maréchaussée qui, par sa brutalité et ses vexations, était la terreur du pays. La dévotion ne tarda guère à enlever Chapelon au commerce des muses, avec lesquelles toutefois il se réconcilia en 1694, époque de famine et de maladies contagieuses qui continuaient d'affliger la ville de Saint-Étienne. Chapelon fut le Jérémie de ces calamités, auxquelles il survécut peu de mois : il mourut le 9 octobre 1695. La plupart de ses poésies avaient été publiées séparément de son vivant et par lui-même; mais elles ne furent recueillies que fort long-temps après la mort de l'auteur par les soins d'un prêtre, son compatriote (E. C.), qui les fit

imprimer à Saint-Étienne, dans le cours de 1779, en 1 vol. in-8°, sous le titre de *Collection complète des œuvres de messire Jean Chapelon, prêtre-sociétaire de Saint-Étienne.* Ce volume contient : 1° 22 Noëls en vers français fort médiocres ; 2° 10 autres Noëls en patois forésien; 3° de petits poèmes, des chansons et des poésies diverses également en patois. — *Antoine* Chapelon, dit *Mamon*, et *Jacques* Chapelon, père et grand-père de l'abbé Chapelon, avaient aussi composé en patois forésien quelques pièces de vers que l'éditeur de 1779 a fait imprimer à la fin de son volume. Ces poésies sont curieuses et peuvent se réunir en collection au Recueil de Noëls anciens, en patois de Besançon, de François Gautier, et aux spirituels Noëls bourguignons de La Monnoye, les chefs-d'œuvre du genre. D—b—s.

CHAPMAN (Jean), savant anglais, naquit à Stratfield-Say, en 1704, et après avoir fini ses études au collège de Cambridge et pris ses degrés en 1727 et 1731, devint recteur de Mersham et d'Alderton (1737), chapelain de l'archevêque Potter (1740), archidiacre de Sudbury, et trésorier à Chichester. Comme il était élève d'Eton et qu'il avait été reçu docteur à Oxford, il se mit sur les rangs pour la place de prevôt à ce collège: une faible majorité donna le poste qu'il ambitionnait au docteur George. Depuis ce temps Chapman se vit en quelque sorte fermer les portes des universités. Ses démêlés littéraires avec Middleton le firent haïr de la coterie de ce savant, et la mort de Potter acheva de ruiner l'espoir qu'il avait de parvenir au moins à quelqu'une des dignités secondaires d'Eton. Il se présenta même vainement pour la place de *precentor* à Lincoln. Nommé en 1760, par un arrêté de lord Henley, il vit une pétition à la chambre des communes réclamer contre cette nomination qui fut annulée. On accusait Chapman d'actions au moins indélicates, et malheureusement il paraît qu'on avait raison. Lord Campden, un de ses anciens élèves, lui fit bien dire de ne pas s'inquiéter et que le lendemain il le rendrait blanc comme neige, mais cette justification ne vint pas. Le récit donné par Burns de cet épisode dans son ouvrage des *Lois ecclésiastiques* (t. Ier) sembla partial à Chapman qui envoya ses réclamations au docte auteur : Burns se contenta de répondre franchement qu'il l'avait cru fautif, et que, dans sa prochaine édition, il se ferait un devoir d'insérer ses explications. Chapman mourut le 14 oct. 1784. — On a de lui : I. *Examen des objections d'un écrivain anonyme contre le livre de Daniel,* Cambridge, 1728, in-8°. L'anonyme était Collins. Chapman, malgré sa jeunesse, montra beaucoup de vigueur et d'érudition dans la réfutation des blasphèmes de cet incrédule; et ce début dans la polémique religieuse fit quelque sensation. II. *Remarques sur la lettre du Dr Middleton au Dr Waterland,* 1731. Cet opuscule dans lequel Chapman se fait le défenseur de Waterland a eu trois éditions. III. *Dissertation sur les Académiques de Cicéron* (en latin), adressée au D. Tunstall et imprimée à la suite de la lettre de ce dernier à Middleton sur l'authenticité de quelques épîtres de Cicéron. Chapman soutient, par des raisons très-plausibles, que Cicéron a donné deux éditions différentes des Académiques ; idée ingénieuse dont nul n'avait été frappé avant lui et dont

Ross, dans son édition des *épîtres familières*, s'est déclaré partisan. IV. *Lettre sur les anciens caractères numéraux des légions romaines*, placée en guise d'appendice à la suite des observations de Tunstall sur les lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron, 1744. V et VI. Deux *Traités sur Phlégon*. Il y répond au docteur Sykes, lequel prétend que l'éclipse de soleil mentionnée par cet écrivain n'est pas celle qui coïncida, suivant les livres saints, avec la mort du Sauveur. VII. Cinq *Sermons*. VIII. Une bonne édition d'*Eusèbe*, 2 vol. in-8°, 1730 et 1741. Il y défend le christianisme contre les objections de Morgan et de Tindall. Chapman assista Pearce dans son édition du *De Officiis* de Cicéron. P—ot.

CHAPMAN (Thomas), philologue anglais, né à Billingham en 1717, fut nommé principal du collège de Sainte-Madeleine à Cambridge, après y avoir professé les langues anciennes avec beaucoup de distinction. A ce titre, il joignit ceux de recteur de Kirby et de chapelain ordinaire du roi, et mourut le 9 juin 1760. On a de lui l'*Essai sur le sénat romain*, Cambridge, 1750, in-8°; traduit en français par Larcher, Paris, 1765, in-12. Sous un titre trop modeste, c'est le traité le plus complet que nous ayions sur ce sujet important. Dans sa préface, Larcher dit que Chapman est célèbre par un grand nombre de bons ouvrages; mais c'est une erreur, il n'a publié d'ouvrage important que celui dont nous faisons mention ici. Larcher l'a sans doute confondu avec un de ses homonymes. W—s.

CHAPMAN (George), chef d'institution en Ecosse, était natif d'Alvah (Banff). Né en 1723, il n'avait pas encore fini ses cours académiques, lorsque, vers 1739, il fut chargé d'une éducation particulière. Quelque temps après il fut nommé maître d'école d'Alvah, prit en finissant ses cours (1741) le degré de maître-ès-arts, devint professeur-adjoint, d'abord à l'école de grammaire de Dalkeith, ensuite à celle de Dumfries (1747), et enfin, à la mort de Trotter, recteur de cette dernière institution, obtint lui-même la place de chef. Il la remplit vingt-quatre ans avec succès et n'y renonça, en 1774, que pour se consacrer à l'éducation de quelques élèves dans sa propre maison. Chapman se retira, en 1801, à sa ferme d'Inchdrewer, et peu de temps après à Edimbourg, où il surveilla l'imprimerie d'un de ses parents. Il donnait encore, malgré son âge avancé, des leçons de langues anciennes à des élèves de l'université, lorsqu'il mourut le 22 fév. 1806. Ses ouvrages sont : I. *Traité d'éducation* (1773, in-8°), production classique, dont on annonçait il y a quelque temps la 6e éd. II. *De l'éducation des classes inférieures du peuple, et des maîtres d'école de paroisse*. III. *Avantages de l'éducation classique*, etc. IV. *Abrégé des Rudiments de la langue latine de Ruddiman*. V. *Collegium Bengalense*, poème latin en vers saphiques (accompagné d'une traduction en anglais et d'une dissertation). Ce morceau qu'il composa dans sa 82e année, témoigne d'un vrai talent et d'une vigueur d'esprit rare chez les octogénaires. On a publié en 1808, in-8°, une *Esquisse de la vie de George Chapman*, et annoncé le projet de donner une édition de ses œuvres. P—ot.

CHAPPE (Ignace-Urbain-Jean), frère aîné de l'inventeur du télégraphe (*Voy.* Claude Chappe, tom. VIII), naquit, en 1760, à Rouen où son père remplissait un emploi supérieur dans l'administration des domaines. Après avoir étudié le droit, il acquit une place dans les finances qu'il perdit à la révolution, ce qui ne l'empêcha pas d'en adopter les principes. Il fut élu procureur-syndic de la ville du Mans, et peu de temps après, député de la Sarthe à l'assemblée législative. Les frères Chappe, ayant obtenu, vers la fin de 1791, l'autorisation de renouveler leurs expériences, placèrent d'abord leur machine sur un des pavillons de la barrière de l'Etoile; mais elle fut renversée et brisée pendant la nuit. Six mois après, ils en élevèrent une autre à Ménil-Montant, dans le parc de Saint-Fargeau. Cette fois la populace plus aveugle encore y mit le feu. Ils n'en continuèrent pas moins leurs essais; et, lorsqu'ils eurent arrêté définitivement la forme du télégraphe, ils le présentèrent à l'assemblée nationale, dans la séance du 22 mars 1792. Les événements qui suivirent retardèrent les rapports qu'ils sollicitaient sur l'utilité de leur découverte; et ce ne fut que le 4 avril 1793, qu'ils furent autorisés à faire construire trois postes d'essai. Tous les résultats ayant confirmé le mérite de leur invention, une première ligne télégraphique, établie de Paris à Lille, fut terminée à la fin de 1794. Elle fut prolongée jusqu'à Dunkerque en 1798, puis jusqu'à Bruxelles, et enfin Anvers et Amsterdam. Une seconde ligne, celle de Paris à Strasbourg, fut exécutée en 1797. Plus tard, elle fut prolongée jusqu'à Huningue, et en 1813, aux approches de l'invasion, un embranchement fut établi de Metz à Mayence. Une 3e ligne fut construite en 1798 de Paris à Brest, et une 4e en 1799 de Paris à Lyon, continuée en 1805 jusqu'à Turin et Milan, et en 1809 jusqu'à Venise. En 1814 la partie de cette ligne, qui s'étendait de Lyon à Venise a été supprimée; mais elle a été remplacée par celle de Lyon à Toulon. Enfin, une 5e ligne de Paris à Bayonne est en activité depuis 1823. En 1808, Abraham Chappe, un des quatre frères de l'inventeur, fut attaché à l'état-major-général de l'empereur, pour établir une télégraphie militaire mobile, projet auquel il ne fut pas donné assez de suite. Chappe l'aîné et Pierre Chappe avaient été nommés administrateurs des lignes télégraphiques avec leur frère Claude; à la mort de celui-ci, arrivée en 1805, les deux premiers restèrent seuls chargés de ces fonctions: Chappe l'aîné reçut en 1813 la croix de l'ordre de la Réunion, et en 1814, celle de la Légion-d'Honneur. En 1823 on le mit à la retraite ainsi que Pierre Chappe, et on les remplaça par leurs deux frères René et Abraham, qui avaient pris la part la plus active aux premières recherches de l'inventeur. Chappe l'aîné mourut en 1828. Il avait publié: *Histoire de la télégraphie*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, dont un de pl. Dans ce curieux ouvrage, l'auteur traite des diverses tentatives faites par les anciens, pour parvenir à transmettre rapidement des annonces à de grandes distances; du télégraphe français, des obstacles que les inventeurs éprouvèrent pour le faire adopter; et enfin des télégraphes établis postérieurement en Allemagne, en Suède, en Angleterre, en Russie,

en Turquie et en Egypte, ainsi que des différents écrits publiés sur cette découverte. W—s.

CHAPPELOW (Léonard), orientaliste anglais, naquit en 1683, finit ses études au collège Saint-Jean (Cambridge), où il prit ses degrés en 1712, devint, en 1717 membre du collège lors de l'exclusion de Tomkinson comme non-conformiste, et en 1720, successeur du savant Simon Ockley dans la chaire de langue arabe. Il en remplit les fonctions près d'un demi-siècle à la grande satisfaction des jeunes adeptes, et mourut le 14 janvier 1768. Il avait brigué, en 1735, la maîtrise du collège Saint-Jean qu'il fut sur le point d'emporter. Ses ouvrages sont : I. une édition du *De legibus Hebræorum ritualibus* de Spencer, Cambridge, 1727, 2 vol. in-fol., avec beaucoup d'additions et de rectifications laissées par Spencer lui-même en notes qui furent remises par son légataire Tenison à l'université de Cambridge et par celle-ci à Chappelow. II. *Elementa linguæ arabicæ*, Camb., 1730, tirés surtout d'Erpenius. III. *Commentaire sur le livre de Job* (avec le texte hébreu et la traduction en anglais, accompagnés d'une paraphrase qui va du 3e verset du ch. III, où probablement commencent les vers, au ch. XLII, verset 7, où vraisemblablement ils finissent), Camb., 1752, 2 vol. in-4°. Ce travail curieux annonce autant de critique littéraire que d'érudition. Si l'idée de Chappelow sur Job, qu'il croit avoir lui-même composé sur ses malheurs un poème dont l'ouvrage hébreu ne serait qu'une imitation plus ou moins habilement encadrée dans un récit, est trop hardie, personne du moins ne nie que ses opinions et ses remarques ne soient justes et spirituelles. IV. *Traduction en vers anglais du Voyageur* d'Abou-Ismaïl Tograï. Ce poème arabe avait déjà été rendu en latin par Pocock et publié en 1661, avec la version latine et des notes qui se retrouvent dans l'édition de Chappelow avec des notes supplémentaires écrites par lui-même pour l'éclaircissement du texte. Les vers anglais de l'orientaliste traducteur sont iambiques et calqués sur les mètres arabes. V. Une réimpression des *Six assemblées* publiées en arabe et en latin par Schultens, 1767, in-8°. Aux notes données par ce premier éditeur sur ce piquant recueil de prose et de poésie extrait du grand ouvrage de Hariri, Chappelow en a joint de nouvelles qui ne déparent point les anciennes. P—ot.

CHAPPEVILLE (Pierre-Clément de), ancien capitaine dans le régiment de Vexin, vivait au milieu du dix-huitième siècle. C'est sous son nom que la plupart des bibliographes annoncent *le Nouveau traité de vénerie et de fauconnerie*, Paris, 1750, in-8°. Le privilège pour l'impression étant de 1741, on peut conjecturer qu'il en existe des exemplaires sous cette date. Dans le corps du privilège, Chappeville est indiqué comme l'auteur de l'ouvrage; cependant il avoue dans la préface que c'est le fruit de quarante années d'observations d'Antoine Guaffet, sieur de La Brifardière, gentilhomme de la vénerie du roi, et mort laissant son travail manuscrit. Chappeville n'en est donc que l'éditeur. Ce volume, orné d'un grand nombre de gravures en bois, n'est pas commun. Rich. Lallemand en donne la description dans la *Bibliothèque thérenticographique*, 149, où il en parle d'une manière très-

avantageuse. A la suite de Guaffet, on doit trouver, suivant Lallemand, un petit *Traité de la chasse au fusil* qui est très-bon ; mais qui n'est point indiqué dans la table des matières, et qui manque dans beaucoup d'exemplaires. W—s.

CHAPPOT (Mathieu-François), médecin, naquit au Puy en Velay vers 1720. Après avoir reçu le bonnet de docteur à Montpellier, il revint dans sa patrie, où une élocution facile et beaucoup d'esprit naturel semblaient lui assurer des succès dans sa profession. Mais né avec une sorte d'originalité de caractère qui ne lui permettait pas toujours de résister au penchant de dire un mot piquant, même aux malades confiés à ses soins, sujet d'ailleurs à d'assez fréquents accès de goutte qui le retenaient chez lui, il vit successivement diminuer le nombre de ceux qui avaient recours à son ministère. Ces conjonctures et les désagréments inséparables de plusieurs procès le déterminèrent à consacrer les intervalles de calme que lui laissaient ses accès de goutte à faire des recherches relatives à son art. Muni d'un manuscrit fruit de ses veilles, il partit du Puy pour Toulouse, et y publia *Système de la nature sur le virus écrouelleux*, ou *Médecine empyrique*, tome Ier, Toulouse, 1779, in-8°. De retour au Puy, il songea à composer le second volume de cet ouvrage ; et, quelques années après, il partit pour Paris, dans le dessein de l'y faire imprimer. Mais la mort le surprit avant que son manuscrit eût été remis à l'imprimeur. Un de ses amis, à qui il l'avait confié et qui s'occupait de le faire transcrire, fut enveloppé dans les massacres de septembre 1792, et tout fut pillé, jusqu'au manuscrit. Chappot mourut à Paris, le 31 juillet 1791. A—n—d.

CHAPPRONNAYE (Jean Chenel, sieur de la), gentilhomme breton, né vers la fin du seizième siècle, descendait de Jean de Beaumanoir, si célèbre par le combat des trente (*Voy.* Beaumanoir, tom. III), et se flattait d'avoir succédé à son courage ainsi qu'à ses armes. Naturellement enclin à la mélancolie, la vue des désordres publics lui causait un vif chagrin et des accès d'humeur qu'il ne pouvait pas toujours réprimer. Après avoir visité pour se distraire une partie de l'Europe, il se rendit à Malte dans l'espoir d'y trouver l'occasion de faire quelques courses contre les Turcs. Trompé dans cette attente, il revint en Sicile (1) et, dans ses promenades solitaires au pied de l'Etna, fit la rencontre d'un ermite qui lui prédit que la France périrait si l'on n'abolissait le duel. Il s'occupa donc des moyens d'empêcher cette prédiction de s'accomplir, et il crut en avoir trouvé un dans l'établissement d'un ordre de chevalerie dont tous les membres, bons gentilshommes, braves et adroits aux armes, feraient vœu de ne jamais accepter de cartel et de poursuivre les duellistes connus. A son retour en France, il fit imprimer à Nantes, en 1614, les *Statuts* (2) de ce nouvel ordre, et se rendit ensuite à Paris pour supplier le roi de s'en déclarer le chef. Il reçut *verbalement* de Louis XIII, avec le titre de chevalier de la Madeleine, l'autorisation de porter la marque distinctive de l'ordre dont La Chappronnaye paraît avoir été le seul mem-

(1) La rencontre de La Chappronnaye avec l'ermite n'eut vraisemblablement pas lieu en Sicile, comme on le verra plus bas ; mais, pour donner une idée de ce livre singulier, il a bien fallu se conformer à son récit.

(2) On les trouve à la suite des révélations de l'ermite.

bre. C'était une croix d'or émaillée de rouge, représentant d'un côté l'effigie de saint Louis et de l'autre celle de sainte Madeleine : « J'offre, « disait-il au roi, le combat contre « celui qui voudra tenir le parti du « duel (seul à seul, les armes à la « main, en la place qu'il vous plaira « nous ordonner), afin de maintenir « que le duel est une action indigne « d'un homme de bien et d'honneur, « d'un fidèle Français et d'un homme « de courage. » Les détails qu'on vient de lire, et qui suffisent pour faire apprécier La Chappronnaye, sont extraits de l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Les révélations de l'ermite sur l'état de la France*, Paris, 1617, in-8°, fig., rare. Il nous apprend qu'il avait communiqué son manuscrit à l'évêque de Bayonne, à l'archevêque de Tours et à M. d'Amboise, maître des requêtes, qui voulut y faire des corrections ; mais il s'y opposa, aimant mieux attendre à une autre saison : « Cette his- « toire, dit-il, est véritable, encore « qu'elle soit extraordinaire ; il n'y « a de changé que les lieux, le temps « et les personnes à qui ces choses « sont arrivées ; et la forme comme « ça été est un peu déguisée pour ne « faire connaître celui qui a eu ces « révélations. » W—s.

CHAPPUIZY (Jean-Étienne), littérateur, naquit à Genève vers 1749. Son véritable nom était Chappuis ; mais il le modifia dans la suite, prétendant qu'il ne faisait que se conformer à la manière de l'écrire de ses ancêtres. Sa première éducation fut peu soignée. A sa sortie de l'école, il fut mis en apprentissage chez un horloger ; mais il s'ennuya bientôt d'un état sédentaire, et il l'abandonna pour une place de commis dans les douanes en Savoie. De son propre aveu, ses passions étaient très-vives ; et sa mère avait eu beaucoup de peine à l'empêcher de se marier avant sa majorité. Dès qu'il fut majeur, il épousa une Bernoise qu'il avait connue chez une de ses tantes, à Carra, jolie campagne peu éloigné de Genève. Quelque temps après, il s'établit avec toute sa famille chez cette tante, et il y vécut assez tranquillement pendant plusieurs années ; mais avec un homme de son caractère, cet état de calme ne pouvait pas durer. Des discussions de jour en jour plus fréquentes, et dans lesquelles, quoi qu'en dise Chappuizy, la raison n'était pas constamment de son côté, le décidèrent à quitter Carra ; et il vint, au mois de février 1778, habiter Pressinges dans le pays de Vaud. Peu de temps après son mariage, sa tante lui avait fait un billet de 3,000 livres en reconnaissance de ses bons procédés pour elle. Cette somme ne lui était point due ; Chappuizy le savait bien ; mais il n'en eut pas moins l'indignité de demander le remboursement du billet. La tante refusa de payer. Il la poursuivit alors devant les tribunaux ; et la sentence des premiers juges qui le déboutait de sa demande, en le condamnant aux dépens, fut, sur appel, confirmée par le conseil des Deux-Cents. Cette conduite, qu'il a depuis essayé de justifier, souleva contre lui toute la ville de Genève ; et si, dans les premiers moments, il eût osé s'y remontrer, il aurait couru risque d'être maltraité par la populace. Des amis, s'il pouvait lui en rester, lui conseillèrent de s'éloigner et de laisser au temps le soin de calmer les esprits. Après avoir habité quelques mois le village de Glans, il entra commis chez un avocat à Morez, dont

il se chargea de copier les consultations et de tenir les écritures. C'est à cette époque, comme il nous l'apprend lui-même, qu'il composa, sous le titre d'*Opinions*, son premier ouvrage. Il le supprima par la suite, mais on en trouve quelques fragments dans les *Fruits de l'adversité*. Persuadé que trois ans d'absence avaient effacé la fâcheuse impression de son procès contre sa tante, il revint à Genève en 1782, et se fit agréer comme associé dans une maison de commerce. Mais le mépris qu'on affectait de lui montrer dans toutes les occasions lui prouva bientôt que sa conduite n'était point oubliée. Il essaya cependant de se réhabiliter dans l'esprit des citoyens, en publiant à l'occasion des troubles un pamphlet, intitulé *Genève vertueuse et non corrompue*, in-8°. Repoussé, dédaigné par tous les partis, il sentit enfin la nécessité de s'expatrier. Il fit, avant son départ (1785), prononcer son divorce, par le motif qu'il *différait de goûts avec sa femme*, aux vertus de laquelle il rend d'ailleurs un juste hommage. Après avoir résidé quelque temps en Hollande, il revint en France, en 1788, avec le baron de Capellen, qui se l'était attaché comme secrétaire. C'est une chose remarquable et qui lui fait honneur, que Chappuizy n'ait joué aucun rôle dans la révolution française, à laquelle tant d'étrangers ont pris une part si funeste. Il habitait Sèvres en 1799, et il avait alors cinquante ans; mais on n'a pu découvrir la date de sa mort. Outre les opuscules déjà cités, on a de lui : I. *Les Fruits de l'adversité*, ou *Mémoires de J.-E. Chappuizy*, Amsterdam, 1787, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dans lequel on a dû puiser des renseignements pour la rédaction de cet article, ne manque pas d'intérêt; mais on ne peut s'en rapporter à ce que dit l'auteur pour atténuer ses torts. II. *Les Entretiens paternels*. On en trouve un assez long extrait dans l'*Esprit des journaux*, avril 1788; mais l'ouvrage est resté manuscrit. III. *OEuvre patriotique*, ou *Projet de constitution pour Genève*, Paris, 1790, in-8° de 61 p. IV. *Les Soirées d'un solitaire*, ou *Considérations sur les principes constitutifs des états*, ibid., 1797, in-8°. Dans la préface, l'auteur avertit que cet ouvrage était composé depuis 1791, mais que des circonstances en ont retardé la publication. On attribue à Chappuizy la traduction des *Mémoires* de Capellen; cependant il déclare lui-même, p. 197, qu'il n'a fait qu'en retoucher le style et surveiller l'impression. (*Voy.* Capellen, dans ce vol., p. 129). W—s.

CHAPTAL (Jean-Antoine), célèbre chimiste, né le 4 juin 1756, à Nogaret (départ. de la Lozère), fils d'un pharmacien, commença ses premières études à Mende et alla les terminer à Rhodez chez les doctrinaires. Quelques livres de médecine et d'histoire naturelle qu'il lut à la maison paternelle décidèrent de sa vocation. Il se rendit à Montpellier, la Salerne du Midi, pour y prendre ses degrés sous les auspices de son oncle, médecin renommé, qui avait pour lui une tendre affection et lui légua par la suite une fortune considérable. Avec les études purement médicales, Chaptal fit marcher de front celles de l'histoire naturelle et de la chimie. Reçu docteur en 1777, il eut le plaisir de voir sa thèse relative aux caractères qui différencient les sciences les unes d'avec les autres, jouir de l'honneur insolite de deux nouvelles éditions.

Chaptal se rendit alors à Paris pour s'y perfectionner dans tous les genres de connaissances ; mais s'attachant surtout aux sciences chimiques, avec une prédilection qu'il conserva toute sa vie. Au cours de Sage à la Monnaie qu'il suivait assidument, il vit fréquemment son compatriote Joubert. Devenu trésorier-général des Etats de Languedoc, celui-ci fit instituer à Montpellier par les Etats une chaire de chimie en 1781, et par sa protection réunie à celle de l'archevêque de Narbonne, Chaptal y fut nommé. Il quitta Paris après un séjour de quatre ans et débuta dans la carrière de l'enseignement avec une facilité, une lucidité qui popularisèrent bientôt dans le sud de la France une étude abandonnée jadis aux adeptes de l'art pharmaceutique et de la médecine. C'est qu'effectivement Chaptal n'avait point, pour la littérature et les arts, cette pédantesque antipathie qu'affectent tant de savants, et que lié pendant son séjour à Paris avec les Fontanes, les Roucher, les Cabanis, il avait contracté près d'eux l'habitude de ce langage élégant, pur, clair, concis, sans enflure et sans verbosité, si convenable pour l'exposition des vérités scientifiques, et si bien enseigné par l'exemple de Condillac. Ce qui, plus que tout le reste, caractérise le talent de Chaptal, c'est la tendance qu'il avait à faire descendre sans cesse les vérités théoriques dans le domaine des applications usuelles. Pour lui la science, devenue directrice de l'industrie humaine, n'avait de prix qu'autant qu'elle l'abrégeait ou la facilitait dans chaque travail, l'étendait à des objets nouveaux, et la rendait féconde en produits. A ses yeux le laboratoire du chimiste ne servait que de vestibule à l'atelier du fabricant. Ces idées qui sont aujourd'hui si familières, mais qu'alors partageaient peu d'hommes, il ne se borna pas à les exposer, à les rendre plausibles par des expériences nettes, décisives et variées, il voulut que des preuves matérielles démontrassent que tenter des fabrications nouvelles d'après les découvertes de la science, ce n'est pas aventurer ses fonds. 300,000 francs laissés par son oncle le mirent à même de former à Montpellier un établissement de produits chimiques qui chronologiquement fut un des premiers de ce genre et qui pour la première fois donna au commerce français l'acide sulfurique, l'alun artificiel et la soude factice que jusqu'alors on tirait de l'étranger. Ces essais bien imparfaits encore firent du bruit. Les Etats du Languedoc n'administraient plus les manufactures, l'agriculture et le commerce que par ses avis. En 1787, ils obtinrent pour lui le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse. L'Espagne, si peu sympathique pour les innovations en quelque genre que se soit, le disputait à son pays, et le roi lui fit offrir une subvention annuelle de 36,000 francs pour qu'il transportât ses établissements dans la Péninsule. De l'autre côté de l'Atlantique, Washington lui écrivit jusqu'à trois fois pour le presser de s'établir en Amérique. Sur ces entrefaites la révolution française avait éclaté, et Chaptal s'en était montré fort enthousiaste, surtout dans l'émeute à la suite de laquelle le peuple de Montpellier s'empara de la citadelle en 1791. Jamais pourtant il n'appuya les excès de la démagogie qui bouleversa bientôt la France ; et en 1793 il fut incar-

céré sur la banale accusation de fédéralisme. Le comité de salut public l'en fit sortir et l'appela dans la capitale pour le consulter sur la fabrication de la poudre à canon, dont la consommation commençait à devenir prodigieuse et dont jusqu'à cette époque la matière première avait été presque exclusivement fournie par l'Inde. Les explications lumineuses et les promesses de Chaptal le firent placer à la tête des ateliers de Grenelle pour y fabriquer en grand le salpêtre bientôt convertible en poudre. La simplification qu'il apporta dans les procédés fut telle qu'il en vint à fournir par jour trente-cinq milliers de ce terrible produit dont on avait pu craindre un instant de manquer. On vit alors la France en fabriquer au delà de quinze millions de livres en un an. Aussi peut-on dire sans exagération que comme Monge et Berthollet, comme Périer et Fourcroy, le chimiste de Montpellier fut alors un des hommes qui contribuèrent le plus efficacement à préserver le territoire de l'invasion. Quelque temps après s'ouvrit l'École polytechnique. Chaptal fut chargé d'y professer la chimie végétale. Le 9 thermidor lui fournit l'occasion de revenir à Montpellier: il eut la mission d'y réorganiser l'école de médecine, et parut de nouveau dans sa chaire de chimie, que rétablissait un arrêté du Directoire. Il était en même temps l'un des administrateurs du département de l'Hérault. En 1798, l'Institut qui, dès sa fondation, l'avait compté parmi ses associés le nomma membre ordinaire pour la section de chimie, classe des sciences physiques et mathématiques. La même année, il fut rapporteur du concours résultant de la première exposition des produits de l'industrie française, et s'il n'eut point de médaille, c'est qu'il ne voulut pas se la décerner lui-même. Dès ce temps néanmoins, se sentant par la force des choses fixé dans la capitale, il avait fondé près de cette ville (à Neuilly) des manufactures analogues à celle qu'il possédait et qu'il garda près de Montpellier. Après la révolution du 18 brumaire il fut appelé au conseil d'état tout récemment institué par le premier consul. Chargé de faire un plan d'instruction nationale, il proposa une suite de mesures pour améliorer et compléter le système des études, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement spécial aux applications scientifiques les plus élevées; il insistait de préférence sur les institutions qui devaient répandre le goût et la connaissance des arts. Plusieurs des établissements dont il proclamait ainsi l'avantage ou la nécessité furent effectivement fondés, et ont produit les résultats qu'il attendait. La retraite de Lucien Bonaparte ayant laissé vacant, en 1800, le portefeuille de l'intérieur, Chaptal en fut chargé d'abord par intérim, puis définitivement. Jamais ce vaste ministère ne fut dirigé dans un sens plus incontestablement utile au bien-être et à la richesse de la France. Tout sans doute ne fut pas dû exclusivement à Chaptal: il recevait cette impulsion bienfaisante du premier consul, mais peut-être aussi avait-il contribué à lui faire comprendre qu'une France heureuse et riche était la première condition de toute puissance, de toute gloire. Les manufactures et le commerce, on le devine, eurent la principale part aux améliorations. Il en satisfit les besoins, il donna des organes à leurs

désirs. Il rétablit et multiplia les Bourses et les Chambres de commerce, il en régla la législation. Les chambres consultatives d'art et de manufactures, intermédiaires si utiles entre les négociants et le gouvernement, lui durent leur existence et leur organisation. La première école spéciale d'arts et métiers que la France ait vue ouverte à l'enseignement méthodique de l'industrie fut encore une de ses créations : c'est celle de Compiègne transférée depuis à Châlons. Le conservatoire des arts et métiers devint un grand Musée en même temps qu'une grande école : les collections en furent classées et augmentées. Il fit rédiger par M. Costaz la loi bientôt adoptée du 22 germinal an XI sur la police paternelle des ateliers et les rapports entre les maîtres et les ouvriers (1). Le décret du 9 frim. an XII, sur les livrets des ouvriers, fut le complément de cette loi. Pour encourager l'industrie qui ne demandait qu'à s'élancer dans des voies nouvelles avec cette ardeur qui, quelques années plus tôt, avait jeté la France entière dans la voie politique, il fit publier tous les procédés utiles qui étaient encore peu connus ; il attira de l'Angleterre des artistes qui nous apportèrent le secret de vingt mécaniques ingénieuses ou perfectionnées ; il applaudit aux découvertes, il établit des concours, il proposa des prix. Il voulut aussi que l'exposition des produits de l'industrie nationale fût périodique, et il fixa l'intervalle qui devait les séparer à cinq ans. La naturalisation en France du rouge d'Andrinople et de la teinture du coton par cette substance, la culture du pastel et sa substitution à l'indigo, le remplacement des pouzzolanes d'Italie par les terres ocreuses, furent les fruits principaux de tant de soins. Il donna la plus grande extension au procédé de Berthollet pour le blanchîment. C'est sous son ministère que se constitua la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Il s'empressa de l'approuver, de la protéger, de la doter d'une subvention, de favoriser la publication de son Bulletin. Les mines, usines, salines, les tourbes, les approvisionnements et subsistances, la circulation des grains, toutes les exploitations qui fournissent ou des matières premières à l'industrie ou les éléments les plus essentiels à l'alimentation, excitèrent aussi sa sollicitude. L'année suivante (8 frimaire an XI), il prescrivit l'adoption du système moderne des poids et mesures (*Voy.* GATTEY, au Supp.). L'agriculture ne fut pas négligée. Parmi les mesures prises par Chaptal en sa faveur, mérite d'être surtout remarqué l'établissement de la pépinière du Luxembourg : elle était destinée à fournir des expériences comparatives sur les propriétés des divers vignobles et plants de vignes : Bosc fut mis à la tête de cet établissement, et ce n'est la faute ni de Bosc ni de Chaptal si cette utile fondation est aujourd'hui tombée en désuétude. Le commerce a surtout besoin de routes et de canaux : sous Chaptal commença cette restauration des voies publiques, un des plus beaux titres du gouvernement de Napoléon à la reconnaissance de la France. Il est vrai que pour ces rapides expéditions, où le conquérant, le futur empereur voulait apparaître avec la célérité de la foudre pour être écra-

(1) M. le baron Costaz est aussi l'auteur des règlements de l'école spéciale des arts et métiers de Compiègne, attribués à Chaptal, uniquement parce qu'il est d'usage d'attribuer au ministre tout ce qui se fait dans son ministère sous ses auspices, d'après ses vues générales et avec son approbation.

sant comme elle, il fallait des routes solides, et surtout des *Via Appia* qui résistassent au passage des armées, à la circulation de l'artillerie. Mais ce qui, dans les idées du premier consul, était créé surtout pour seconder l'activité militaire devait aussi servir le commerce; et ce n'est pas à Chaptal que ce résultat pouvait échapper. Cent routes, presque impraticables avant son ministère, furent rendues viables: ces trois routes magnifiques qui coupent les Alpes au Simplon, au Mont-Cenis, au Mont-Genèvre, furent commencées et achevées sous lui; il en entama deux autres, l'une de Marseille à Gênes par le revers des Alpes maritimes; l'autre de Bingen à Coblentz sur les bords escarpés du Rhin. Non moins actif pour les communications fluviatiles, Chaptal répara les anciens canaux dont les ouvrages d'art étaient tombés en ruine depuis la révolution, prolongea le canal du Languedoc entre Mortagne et Beaucaire, reprit les travaux du canal de Saint-Quentin, commença le canal du Rhône au Rhin (*Voy.* BERTRAND, LVIII, 160, et LACUICHE, au Supp.); et pour Paris le canal de dérivation par lequel les eaux de l'Ourcq devaient alimenter les fontaines de cette capitale (2). En même temps il jetait sur la Seine, sur le Rhône et sur les principaux fleuves des ponts élégants, hardis. Il organisait les travaux attendus depuis un siècle pour l'achèvement du Louvre, commençait le Musée Napoléon et prenait les premières mesures pour la création vraiment féerique des rues de Rivoli, de Castiglione, du Mont-Thabor. La santé publique fut aussi un des objets auxquels Chaptal donna de grands soins. Les lois des 19 vent. et 21 germ. an XI, expliquées par décrets subséquents et commentées par des instructions, régularisèrent l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Il renouvela l'école et la société de médecine; il organisa des cours d'accouchement, spécialement à l'hospice de la Maternité, pour des élèves-sages-femmes qui furent appelées de tous les départements, et dont il voulut que l'émulation fût entretenue par des concours et des prix. Il provoqua le décret qui régit encore la police des inhumations, régla l'exploitation des eaux minérales; et, entre autres moyens pour propager la découverte à peine annoncée de la vaccine, il créa la société de vaccine, qui a eu plus de résistance à vaincre, pour avoir le droit de faire le bien, que l'on n'en rencontre d'ordinaire pour accomplir le mal. Portant ensuite ses vues sur les plaies les plus hideuses de l'humanité, Chaptal réorganisa les Monts-de-Piété, commença la réforme des prisons en y introduisant les ateliers de travail, ordonna des mesures pour les distributions de secours à domicile, prit des arrêtés répressifs du vagabondage et de la mendicité, changea la face des établissements de charité, dénaturés ou réduits à la détresse par la révolution. Des parts dans les produits des octrois, des quêtes établies à leur profit, le droit accordé par la loi du 4 ventose an IX, à tout citoyen de leur céder des domaines ou des rentes, leur constituèrent un nouveau patrimoine; les

(2) Ce n'est ni la faute de Chaptal ni celle du gouvernement qui l'a entrepris, si l'exécution si mesquine du canal de l'Ourcq n'a pas permis d'obtenir la moitié des résultats que l'on s'était proposés, si la navigation en est à peu près nulle, et si, après avoir été commencé à très-grands frais par la ville de Paris, les habitants qui l'ont payé si cher n'en tirent d'autre avantage que quelques seaux d'eau, lesquels même ils sont obligés de payer à une compagnie qui en a été mise en possession.

sœurs de charité reparurent dans ces enceintes de douleurs et de mort ; l'administration, la comptabilité y furent soumises à des règles en harmonie avec les idées plus nettes, plus simples qu'on s'était faites d'opérations jadis mystérieuses et livrées à la cupidité ou à l'intrigue ; des commissions gratuites les surveillèrent ou les régirent ; on vit dans toutes les grandes villes des établissements spéciaux affectés soit aux maladies spéciales, soit à des classes particulières de malades ; les lits où étaient entassés deux, trois et même quatre personnes furent dédoublés ; enfin les enfants-trouvés, les orphelins, dans l'admission desquels, au reste, il s'occupa de prévenir des abus trop multipliés, furent transférés à la campagne, et plus tard mis réellement en apprentissage, conformément aux vues sages, mais malheureusement négligées, des anciens fondateurs. Toutes ces mesures réunies, et principalement les dernières, amenèrent une diminution à peine croyable dans le chiffre de la mortalité aux hospices. Cette gloire sans doute était chère au cœur de Chaptal ; car lorsqu'un don de cinq mille livres sterling fut accordé par le parlement d'Angleterre au docteur Smith, inventeur d'un procédé pour la désinfection des hôpitaux, il réclama, dans un rapport adressé au consul, la priorité de la découverte en faveur d'un compatriote, Guiton de Morveau. Nommé ministre le 1er pluviose an IX, Chaptal quitta le portefeuille à la fin de l'an XII (1804), c'est-à-dire très-peu de temps après que Bonaparte eut changé son titre de consul en celui d'empereur. Il est resté un nuage sur la cause de cette demi-disgrâce, attribuée dans le temps à ce que Chaptal avait refusé d'établir, dans un rapport, que le sucre de betterave l'emportait sur celui de canne. Qu'une discussion sur ce point ait eu lieu ou non entre Napoléon et son ministre, il est de fait qu'elle put tout au plus servir de motif à quelque boutade. Il est plus probable que Chaptal conservait un mécontentement secret à propos de la brusque et péremptoire manière dont son maître avait jugé à propos de le désenchanter sur le compte d'une actrice fameuse (*V.* Bourgoin, LIX, 124) ; et il est bien déplorable, on doit en convenir, qu'il faille attribuer un tel résultat à une pareille cause. Peut-être aussi que les vues en même temps guerrières et despotiques de celui qui aspirait à être de toutes manières un César, attirèrent de sa part une désapprobation trop peu ménagée. Quoi qu'il en soit, Chaptal se consola de ce revers de fortune en retournant à ses études favorites, en reprenant par lui-même la surveillance de sa maison de produits chimiques, en rédigeant ce que lui avaient appris ses nombreuses expériences, et en en livrant le fruit, tantôt à l'Institut, dans de savants mémoires, tantôt au public, dans des Traités qui n'ont pas cessé d'être les manuels des fabricants ou des classes auxquelles ils s'adressent. En 1805, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur et membre du sénat. Il eut peu d'occasions de parler dans cette assemblée muette. Toutefois, en 1806, lorsque tous les corps de l'état votèrent la statue de la place Vendôme en mémoire de la bataille d'Austerlitz (*V.* Chabot *de l'Allier*, ci-dessus pag. 365), on remarqua dans le vote de Chaptal ces paroles qui semblèrent presque une leçon au conquérant : « Les arcs de triomphe, « les statues, les chefs-d'œuvre que

« l'art exécute sur le marbre et sur « l'airain ne sont point, disait Pline « à Trajan, les monuments les plus « durables de la gloire des bons « princes. Quelques générations se « sont à peine écoulées, et l'herbe « a couvert cette colonne élevée « dans les plaines d'Ivry, à la mé- « moire d'un monarque vainqueur « des discordes civiles et des guer- « res étrangères; sa statue ne frappe « plus nos regards au sein de nos « cités..... , tandis que le vœu qu'il « forma pour la félicité du laboureur « restera éternellement gravé dans « le cœur reconnaissant du peuple « français. » Il fut moins clair lorsque, dans un discours prononcé à l'occasion du mariage d'Eugène Beauharnais, après l'éloge obligé des qualités guerrières de S. M. l'empereur et roi, il ajouta que la grande ame du héros ne connaissait plus d'autres jouissances que celles de la paix, et qu'il se délassait des fatigues de la guerre par l'exercice de toutes les vertus sociales. Quoiqu'il ne fût pas autant de mode qu'aujourd'hui de montrer Bonaparte comme un pacifique et bon prince, toujours forcé à la guerre par ses intraitables ennemis, S. M. prit très-bien ces conseils indirects, créa Chaptal comte de l'empire et lui permit d'ériger sa belle terre de Chanteloup en majorat, ce qui fut fait sur-le-champ. Plus tard il devint trésorier du sénat. En août 1811, il fut nommé conseiller de la société maternelle à la tête de laquelle Bonaparte avait nominalement placé sa mère. Le 3 avril 1813, il joignit à ses autres décorations la grand'-croix de la Réunion. Cependant le temps arrivait auquel il fallait se grouper sans arrière-pensée, sans reproches amers autour de l'empereur, ou le voir périr. Chaptal fut pour le premier parti: le 15 nov. 1813, il fit au sénat le rapport sur le sénatus-consulte qui permettait à l'empereur de nommer seul et sans présentation de candidats le président du corps législatif; le 2 décembre il alla en qualité de commissaire extraordinaire dans la dix-neuvième division militaire (Lyon) pour essayer d'y soutenir le pouvoir chancelant de Bonaparte, et il y fit preuve d'un dévouement infructueux autant que sincère. L'approche des Autrichiens le força de quitter un poste désormais intenable. De Clermont-Ferrand, qui fut le lieu de sa retraite, il se rendit à Paris sitôt qu'il fut instruit des évènements du 31 mars, et il donna son adhésion à tous les actes du sénat. Louis XVIII cependant ne le comprit point dans sa liste des pairs. Le retour de Bonaparte en 1815 vint derechef arracher Chaptal à la vie privée. Il fut nommé directeur-général du commerce et des manufactures le 31 mars, et, en cette qualité, il signa l'adresse où les ministres se déclarèrent énergiquement contre les Bourbons. Le 18 avril, il échangeait ce titre contre celui de ministre; et le 2 juin il y joignit celui de pair impérial. Chargé alors par les collèges électoraux du département de la Seine de transmettre au nouvel hôte des Tuileries les vœux de Paris, il lui fit encore entendre sans équivoque qu'au désir de l'affranchissement de la France se joignait partout celui de voir l'obéissance et l'autorité se balancer. « Ces problèmes, disait-il, sont « résolus dans cette constitution qui « n'a pas été imposée, mais accep- « tée, contrat sublime où le prince « stipule pour toute sa race et la na- « tion pour sa postérité. Le pouvoir

« a demandé lui-même à se restreindre. Sire, l'histoire des hommes « n'offre pas d'exemple d'une pareille magnanimité. Il était digne « du héros qui a épuisé toutes les « sources de la gloire militaire de « chercher *à se rivaliser, à se « renouveler, à se surpasser par « la conquête de la gloire civile*....., etc. » On sent que la seconde restauration pouvait encore moins que la première comprendre Chaptal parmi ses hauts dignitaires. Cependant, en l'effaçant de la chambre des pairs, on ne le priva point de son fauteuil à l'Institut; et en mars 1816, lors de la réorganisation de ce corps savant, il fut compris dans l'académie des sciences, comme membre de la sixième section (chimie). Le conseil-général des hospices obtint aussi, en 1817, qu'il devînt un de ses membres. Chaptal y montra une activité sans égale, et dans cette sphère des applications pratiques et minutieuses, il réalisa les vues qu'il avait conçues comme ministre. Il fut surtout préposé à la surveillance de la boulangerie générale et de la pharmacie centrale; c'est lui qui rédigea le réglement du service de santé. La proposition Barthélemy lui rouvrit, en 1819, les portes du Luxembourg: il fut compris dans la fameuse fournée au moyen de laquelle le ministre Decazes vint à bout de détruire la majorité royaliste de la chambre des pairs (*Voy.* Barthélemy, LVII, 241). Sa conduite dans cette chambre législative fut ce qu'elle avait été partout, indépendante, modérée, laborieuse, et toujours ayant pour but l'utilité. Indispensable dans toutes les commissions relatives aux lois sur le commerce, sur les fabriques et sur l'agriculture, il fut membre de celles qui, en 1819 et 1821, examinèrent les deux projets de loi sur les céréales; de celles qui, en 1820 et 1822, discutèrent les deux projets relatifs aux douanes; de presque toutes celles qui, de 1826 à 1830, furent chargées de l'inspection des recettes et dépenses; de celle à qui, en 1824, fut remis le projet relatif aux droits à percevoir sur les eaux-de-vie et à l'exercice dans la fabrication des liqueurs. Celle-ci le nomma rapporteur: il en fut de même en 1825, lorsqu'il fut question de la mise en régie des salines de l'est, des droits de navigation, de l'institution des écoles secondaires de médecine. En 1828 et 1829, il parut à la tribune pour y combattre les demandes que faisaient entendre de toutes parts les propriétaires de vignobles. La refonte des anciennes monnaies, le fonds commun de l'indemnité, le prêt de trente millions au commerce lui procurèrent encore, en 1830, l'honneur fatigant de paraître dans des commissions. Il ne cessa même pas, malgré la profonde altération de sa santé, de prendre part à des travaux de ce genre en 1831 et 1832. Déjà il comptait soixante-seize ans, et il avait été obligé, pour empêcher la faillite d'un fils, de se dépouiller de la presque totalité de sa fortune. Ce sacrifice lui causa peut-être moins de chagrin que la cause même qui lui en fit une nécessité. Chaptal mourut le 30 juillet 1832. Huit amis, MM. Degérando, Amalric, Delessert, Thénard, Ch. Dupin, Blanqui aîné, Pariset, De Lasteyrie, prononcèrent sur sa tombe des discours réunis et imprimés depuis aux frais d'un vieux et fidèle domestique, qui voulut lui rendre ce faible et dernier hommage. Il existe un beau portrait de Chaptal fait par Gros. Mais ce qui retrace le

mieux l'homme tout entier, ce sont ses ouvrages et principalement celui dans lequel il semble avoir déposé sa manière de voir, de penser et de sentir, *Chimie appliquée aux arts*. L'a respiré le logicien, le chimiste pratique, l'administrateur, et, il faut l'ajouter, l'homme bienfaisant, non de cette bienfaisance qui donne au nécessiteux, qui panse la plaie du blessé, mais de cette haute bienfaisance sociale qui veut le bien-être des masses et qui l'accélère en leur ouvrant des sources nouvelles et indéfinies de prospérité. — On doit à Chaptal. I. *Conspectus physiologicus de fontibus differentiarum relativè ad scientias*; 1777. C'est la thèse dont il a été parlé, et qui eut trois éditions. II. *Tableau analytique du cours de chimie fait à Montpellier*, 1783, in-8°. Ce n'est autre chose qu'un résumé très-court, mais substantiel, du reste très-arriéré sous tous les rapports ainsi que l'indique suffisamment le millésime. III. *Éléments de chimie*, 3 vol. in-8°, 1790; 3e éd., 1796; 4e, 1803. Cet ouvrage, le premier qui nous montre rassemblés en corps de doctrine les principes de la chimie moderne, présentait les résultats de la révolution opérée par Lavoisier et la nomenclature adoptée par cet illustre savant sous la forme, dans le style, et avec le ton le plus convenable pour ce genre de composition. Chaptal, pour une raison facile à comprendre, y désigne l'azote par le nom de nitrogène. IV. *Traité des salpêtres et goudrons*, 1796, in-8°. Il y a donné la théorie de la fabrication du salpêtre et de la poudre à canon d'après les procédés qu'il avait employés aux ateliers de Grenelle. V. *Tableau des principaux sels terreux et substances terreuses*, 1798, in-8°. VI. *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, 1800, in-8°. VII. *Essai sur le blanchiment*, an IX, 1801, in-8° (d'après le procédé nouvellement imaginé par Berthollet). VIII. *Art de faire, de gouverner et de perfectionner les vins*, an IX (1801), in-8°; 2e édit., 1819. IX. *Traité théorique et pratique de la culture de la vigne avec l'art de faire les vins, les eaux-de-vie, esprits-de-vin et vinaigres*, 2 vol. in-8°, an IX (1802); 2e édit., 1811; inséré pour la première fois dans le Cours d'agriculture de Rozier. Ces deux ouvrages sont le complément l'un de l'autre. Chaptal y signale comme une grande suite d'opérations chimiques les doubles procédés de la nature et de l'art dans la fabrication du vin. Il suit tous les détails de la vigniculture, observe le raisin jusqu'à sa maturité, décrit, apprécie les divers modes de vendanger, suit la fermentation, la gouverne, en recueille les produits, en observe les modifications, les propriétés, les corrige, leur donne la force ou la douceur, les distille, etc. On peut dire que la publication de cet ouvrage a fait changer de face cette industrie qui, fort avancée dans quelques provinces, était ailleurs livrée à la plus déplorable routine. X. La *Chimie appliquée aux arts*, 1806, 4 vol. in-8°, traduite dans toutes les langues de l'Europe, est encore aujourd'hui l'ouvrage le plus universellement consulté. Le jury nommé en 1810, pour les prix décennaux, lui rendit une éclatante justice. Le plan en est grand, simple, méthodique. Ce n'est pas une suite de descriptions; c'est un exposé de principes où le flambeau de la science projette tour-à-tour ses rayons sur tous les arts, à

mesure qu'ils s'offrent suivant des rapports d'analogie. XI. *Art de la teinture du coton en rouge*, 1807, in-8°. XII. *Art des principes chimiques du teinturier-dégraisseur*, 1808, in-8° (application des principes du grand ouvrage à une industrie particulière). XIII. *L'Industrie française*, 1819, 2 vol. in-8° (tableau des progrès de cette industrie, depuis 1789 jusqu'à l'époque de la publication). XIV. *Chimie appliquée à l'agriculture*, 1823, 2 vol. in-8°; 2e éd., 1829. XV. Plusieurs *Mémoires*, la plupart lus à l'Institut et dont les principaux se rapportent à la barille, à l'analyse de l'alun, où en même temps que Vauquelin et Descroisilles il trouvait que le sulfate de potasse entre essentiellement, à l'acétate de cuivre, au savon de laine (c'est lui encore qui dans la fabrication des savons imagina de substituer aux huiles de vieux lambeaux de laine), etc., etc. XVI. Des *articles* dans les *Annales de chimie* et le *Nouveau Dictionnaire d'agriculture*, 1809; des *Discours* et des *nécrologies*; des *Rapports* au premier consul, à l'empereur, à la chambre des pairs, etc. P—ot.

CHARBONNET (Pierre Mathieu), l'un des derniers recteurs de l'ancienne université de Paris, naquit à Troyes, de parents pauvres, mais qui s'imposèrent tous les sacrifices pour l'envoyer au collège. Les succès qu'il obtint, dès ses premières classes, fixèrent sur lui l'attention de ses maîtres et lui valurent l'amitié de quelques personnes bienfaisantes qui lui procurèrent une bourse dans un des collèges de Paris. Ayant achevé ses études de la manière la plus brillante, il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé professeur de troisième, puis de rhétorique au collège Mazarin. Admirateur de Grosley, il lui adressa des vers sur ses Éphémérides troyennes de 1757, et continua dès-lors d'entretenir avec son savant compatriote une correspondance pleine d'intérêt. En 1762, il remporta le prix des maîtres-ès-arts à l'université. Revêtu de la dignité de recteur en 1781, il se montra dans cette place le digne successeur de Rollin, et, par une distinction aussi rare qu'honorable, fut continué dans ses fonctions en 1783. Pendant la durée de son double rectorat, il eut plusieurs fois l'occasion de porter la parole au nom de l'université, et il s'en acquitta toujours avec un talent remarquable. En quittant le rectorat, il prit la place d'inspecteur des écoles militaires : et les bienfaits du roi lui permirent d'adoucir le sort de sa famille. La révolution le priva de tous ses emplois, et le remboursement en assignats de ses capitaux acheva de détruire sa petite fortune. N'ayant pas cru devoir se refuser aux témoignages de confiance des électeurs de son quartier, il fut successivement chargé de diverses fonctions municipales. Au 10 août 1792, il était l'un des administrateurs de sa section, et, en cette qualité, il fut désigné pour veiller sur les augustes prisonniers du Temple. Il ne tint pas à lui d'adoucir leur sort; et, quoique ses ennemis aient cherché depuis à présenter, sous un jour odieux, sa conduite dans ces temps difficiles, on lui doit la justice d'assurer qu'il n'oublia jamais entièrement ce que la reconnaissance lui prescrivait envers son souverain malheureux. A la création des écoles centrales, l'ancien recteur de Paris sollicita la place de simple professeur à l'école du département de l'Aube, et regarda comme un bonheur de

l'obtenir. Plus tard, il fut nommé professeur au lycée Charlemagne. L'âge ayant forcé Charbonnet de prendre sa retraite, il revint dans sa patrie achever ses jours au sein d'une famille dont il était chéri. L'invasion de la Champagne par les armées alliées, en 1814, lui enleva pour la seconde fois le fruit de ses économies. Il n'avait d'autres ressources que sa modique pension universitaire, quand il mourut, le 9 février 1815, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Charbonnet est l'éditeur des *Opera latina* de Lebeau, son maître et son ami (*Voy.* Lebeau, tom. XXIII). Il a publié les opuscules suivants : I. *Eloge prononcé par la Folie devant les habitans des Petites-Maisons*, Avignon (Paris), 1760, in-12. II. *Oratio habita in comitiis generalibus Universitatis*, Paris 1784, in-8°. On en trouve l'analyse avec l'éloge de l'auteur dans l'*Année littéraire*, III. 54. III. *Discours sur l'émulation*, 1784. IV. *Hymni sacri*. V. *Oraison funèbre du président d'Ormesson* (*Voy.* ce nom, tom. XXXII). VI. *Iconicæ in palatio Luxemburgo, porticus dictus* galerie de Rubens, *poetica descriptio*, Paris, 1814, in-8°. On en trouve l'analyse dans les *Annales littéraires* de Dussault, V, 232. VII. *Cours de thèmes sur l'histoire de France*, ib., 1823, in-12. Cet ouvrage a été publié par M. Monnot-Desangles, l'un des élèves de Charbonnet, dont il possède plusieurs autres manuscrits. Parmi ses ouvrages inédits on cite un *Cours de narrations latines*, un autre de *versions grecques*, des *Poésies latines*, et enfin un *Recueil de madrigaux et d'épigrammes*, qui rivalisent, dit M. Patris-Dubreuil, avec ce qu'il y a de plus agréable et de plus piquant dans l'Anthologie (*Œuvres inédites* de Grosley, I, 228). Il fit lui-même, pour mettre au bas de son portrait, le quatrain suivant :

Par des jaloux pervers en vain calomnié,
Aux traits lancés sur moi par leur inimitié
J'opposai constamment le calme du courage.
Le public fut mon juge et j'obtins son suffrage.

W—s.

CHARBONNIER (Antoine-René), agronome, né en 1741, était procureur au parlement de Paris. Ayant perdu sa charge à la révolution, il s'occupa d'agriculture et quitta Paris, en 1808, pour aller établir le *Journal d'Annonces et Nouvelles de Châlons-sur-Marne*, qui prit trois ans après le titre de *Journal du Département de la Marne*, et que Charbonnier continua de rédiger, s'occupant en même temps de théories agricoles, et prenant beaucoup de part aux travaux de la société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. Il mourut à Châlons le 19 décembre 1820. On a de lui : I. *Théorie pratique du Code civil et du Code de procédure*, en ce qui concerne l'instruction et l'exposé des *motifs servant de commentaires*, etc., Paris 1807, 2 vol. in-8°. II. *L'Art d'améliorer les mauvaises terres et particulièrement les terres crayeuses du département de la Marne*, Châlons, 1815, in-8°. Cet ouvrage devait former 2 vol. Le second, qui était consacré aux plantations, est resté inédit. Une courte notice sur Charbonnier a été insérée dans le recueil de la société d'agriculture de la Marne de 1820, et réimprimée dans l'*Annuaire de la Marne de 1822*.

Z.

CHARBONNIERES (Alexis de), né en 1778 dans la province

d'Auvergne, de la même famille que le célèbre Delille, qui, comme l'on sait, eut beaucoup à se plaindre d'elle, et n'en reçut qu'avec peine la chétive pension de 300 f., léguée par son père. Comme il arrive trop souvent, ce fut seulement lorsque Delille devint un homme célèbre et qu'il jouit d'une grande faveur que cette famille voulut bien le reconnaître. Nous avons vu Alex. de Charbonnières, venir alors invoquer sa protection et lui demander, avec beaucoup d'humilité, la permission de s'annoncer comme son parent. Toujours poli, Delille ne se refusait point à ce désir, et il avait même souvent l'extrême bonté de supporter les longues lectures de son *neveu*, qui avait imaginé que le parent d'un grand poète ne peut pas se dispenser de faire des vers. Le premier ouvrage qu'il publia fut : *La journée d'Austerlitz, ou la bataille des trois Empereurs*, drame historique en deux actes et en vers, 1806, in-8°. C'est une des compositions les plus médiocres que la flatterie ait jamais produites. L'auteur la présenta à tout le monde, même au tribunat; mais surtout aux hommes du pouvoir qui pouvaient lui accorder des faveurs et des emplois! Après avoir été officier de cavalerie dans les premières années de la révolution, il fut nommé secrétaire général de l'administration du Piémont; puis décoré de la croix d'honneur. Il était de l'académie de Dijon, et ce n'est pas sans étonnement qu'on le vit en 1818 se mettre sur les rangs pour une place à l'Académie française. On a encore de lui : I. *L'Indécis*, comédie en un acte et en vers, Paris, 1812, in-8°. Cette petite pièce, qui fut jouée au Théâtre-Français, n'y eut que quelques représentations. II. *Essai sur la critique de Pope, suivi d'un Essai sur la poésie par le duc de Buckingham, et d'un Essai sur les traductions en vers, par milord Roscommon*, traduction en vers français, ibid., 1812, in-18. III. *Essai sur le sublime*, poème en trois chants, suivi de poésies diverses, ibid., 1813, in-8°; seconde édition avec des notes, par Mme de Genlis, 1814, in-8°. IV. *Elémens de l'histoire de la littérature française jusqu'au milieu du XVIIe siècle*, ibid., 1817, in-8°. Alexis de Charbonnières mourut à Paris le 19 septembre 1819. M—d j.

CHARCE. *Voyez* LA CHARCE, tom. XXIII.

CHARDON *de Lugny* (LA CHARIE), controversiste, naquit vers 1643, de parents protestants. Admis jeune dans les pages du roi, il fut témoin des fêtes qui eurent lieu pour le mariage de Louis XIV. Bossuet le convertit à la foi catholique. Renonçant alors à la carrière des armes, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et après y avoir complété ses études théologiques, reçut les ordres sacrés. Sa naissance lui permettait d'aspirer aux premières dignités de l'Église; il ne voulut et n'eut jamais d'autre titre que celui de prêtre habitué de la paroisse de Saint-Sulpice. Il fut employé plusieurs fois dans les controverses et ne cessa de montrer beaucoup de zèle pour ramener ses frères égarés. L'abbé Chardon mourut le 23 juin 1733, âgé de 90 ans. On connaît de lui : I. *Traité de la religion chrétienne*, Paris, 1697, in-12, 2 vol. II. *Recueil des falsifications*, que les ministres de Genève ont faites de l'Écriture sainte, en leur dernière traduction de la Bible, ibid., 1707, in-12. III. *Nouvelle méthode* pour réfuter l'établis-

sement des églises prétendues réformées et de leurs religions, ibid., 1731, in-12. W—s.

CHARDON (Daniel-Marc-Antoine), magistrat, né vers 1730 à Paris, d'une famille de robe, fut, en 1760, pourvu de la charge de lieutenant particulier au Châtelet. Nommé, en 1763, intendant de Sainte-Lucie, que le dernier traité de paix venait de rendre à la France, il resta chargé de l'administration de cette colonie jusqu'à sa réunion au gouvernement de la Martinique. De retour à Paris, en 1764, il fut nommé maître des requêtes. A la sollicitation de Voltaire, le duc de Choiseul le fit désigner rapporteur du procès de Sirven. Les conclusions de Chardon furent très-favorables aux accusés, mais il ne put obtenir de les faire rentrer dans leurs biens dont l'arrêt du parlement de Toulouse avait prononcé la confiscation. Intendant de la Corse en 1768, il y remplit dans le même temps les fonctions de premier président du conseil supérieur; et, au bout de quelques années, il vint reprendre sa place à Paris. En 1777, il fut nommé procureur-général près du conseil royal des prises; et en 1787, membre du comité d'administration de la marine et commissaire pour la visite des ports. Il était, en 1790, doyen des maîtres des requêtes, mais on n'a pu découvrir la date de sa mort. C'est à Chardon que l'on doit la première édition du *Code des prises*, ou Recueil des édits sur la course en mer, et l'administration des prises, Paris, imprimerie royale, 1784, 2 vol. in-4°. Il avait publié précédemment un *Essai sur la colonie de Sainte-Lucie*. Voltaire, à qui il communiqua cet ouvrage, dit que c'est un chef-d'œuvre (*Lettre* à Damilaville, 16 fév. 1767). Cet *Essai*, imprimé d'abord in-12, sans date (Voy. la *Bibliothèque historique de la France*, III, 39764), l'a été depuis in-8°, à Neufchâtel, 1779. Cette édition est augmentée de deux *Mémoires* sur les établissements des Jésuites aux Antilles, et d'une *Notice* sur Nicolas d'Oxat, d'Yverdun, l'un des généraux de l'empereur Charles VI. Quelques biographies attribuent à Chardon des *Mémoires sur la Corse*, mais on les croit inédits. W—s.

CHARDON *de la Rochette* (Simon), philologue et bibliographe distingué, né en 1753, dans le Gévaudan, était, comme il nous l'apprend lui-même, très-proche voisin de Chaptal. Après avoir achevé ses études à Paris avec succès, il se perfectionna dans la connaissance de la langue grecque, et ne tarda pas à être compté parmi les meilleurs hellénistes. En 1773, il fit un voyage en Italie dans l'unique but de visiter les bibliothèques; il y reçut d'un grand nombre de savants un accueil dont il conserva le souvenir le reste de sa vie. Il connut à Naples Pasquale Baffi (1), qui, plus tard, fut une des victimes de la révolution. Pendant son séjour à Rome, il eut de fréquentes occasions de voir le bon et célèbre Amaduzzi. Ce savant, qui venait de découvrir deux nouveaux chapitres (XXIX et XXX) des *Caractères* de Théophraste, lui proposa d'en être l'éditeur; et l'helléniste français aurait sans doute accepté cette offre généreuse, s'il n'avait eu déjà formé le projet de donner une édition de l'*Anthologie*. Chardon s'était procuré, non sans de grands sacrifices de temps et d'argent, une copie fort exacte du fameux manuscrit pa-

(1) Ginguené, dans la *Biographie universelle*.

latin de l'*Anthologie;* et il revint en France y rapportant avec ce trésor un goût encore plus vif pour les études philologiques. De retour à Paris, il se lia d'une étroite amitié avec d'Ansse de Villoison, et pendant plus de vingt ans ces deux savants entretinrent une correspondance très-active sur toutes les branches de la littérature. Aussi modeste que laborieux, Chardon ne se pressait pas de mettre au jour le fruit de ses recherches; mais, quoiqu'il n'eût encore rien publié, sa réputation s'étendait déjà dans les pays où le savoir est en honneur. Van Santen l'avait consulté sur l'édition qu'il préparait de *Terentianus Maurus* (*Voy.* ce nom au Suppl.), et Chardon lui avait communiqué plusieurs remarques importantes. La révolution, en renversant sa modeste fortune, l'obligea d'ajourner ses projets de gloire; mais il trouva dans la culture des lettres une distraction à ses chagrins. Nommé membre de la commission temporaire des arts, il remplit les devoirs de cette place avec zèle. Plus tard, il eut l'inspection des bibliothèques nouvellement créées dans les départements; et ce fut sur son rapport qu'en 1805 le ministre de l'intérieur fit transporter de Nîmes à Paris le Recueil d'inscriptions antiques formé par A.-L. Séguier (*Voy.* ce nom, tom. XLI), ouvrage important que Chardon, passionné pour l'archéologie, désirait vivement de voir publier. Lié par ses goûts avec Millin, il était, depuis 1796, l'un des principaux collaborateurs du *Magasin encyclopédique* qu'il enrichit d'une foule d'analyses et de dissertations remarquables par une critique judicieuse et par une érudition choisie. Vivant dans la plus grande intimité avec le respectable abbé Mercier de Saint-Léger, Chardon l'associa dans plusieurs de ses projets littéraires, dont, par une inconcevable fatalité, aucun ne s'est complétement réalisé. Ils eurent l'un et l'autre quelque part à la *Bibliothèque des romans grecs*, publiée en 1797, dont on a cru, mais à tort, que Mercier avait été l'éditeur (2). Il est vrai que ce savant s'était chargé du discours préliminaire, dans lequel il se proposait de donner l'histoire du roman chez les anciens, sujet ébauché par Huet et plus récemment par Paciaudi dans son opuscule *De libris eroticis* (*Voy.* Paciaudi, tom. XXXII); mais on n'a de lui, dans cette collection, qu'une seule note sur l'ancienne traduction des *Affections d'amour de Parthenius* (*Voy.* Fornier, tom. XV). Quant à Chardon, les sept premiers volumes étaient imprimés lorsque l'éditeur Guillaume lui parla de son entreprise. Il s'engagea de lui fournir la traduction des *extraits* de Photius des romans de Diogène et de Jamblique, et celle du *roman* alors inédit de Nicetas Eugenianus. Mais une indisposition assez longue et d'autres travaux l'empêchèrent de tenir sa promesse. Il corrigea seulement dans le texte et dans les errata les citations grecques des traductions des romans d'Achille-Tatius et de Longus; il mit une note à la fin de ce dernier roman, une autre dans le second volume du roman de Chariton, p. 147; et il remplit les lacunes que la censure avait exigées dans la traduction de l'Ane de Lucius (*Voy.* Belin de Ballu, LVII, 484), à raison de

tom. III, le nomme *Baffo*, et ne lui donne aucun prénom.

(2) Cette collection, qui n'est pas sans mérite, forme 12 vol. in-18.

l'extrême licence de ces passages. Ce défaut n'effraya point Chardon, qui paraît au contraire avoir eu le goût le plus prononcé pour les détails obscènes, comme on s'en aperçoit à la lecture d'un assez grand nombre de ses dissertations. Dans le même temps, il revoyait avec Mercier les manuscrits en partie autographes de La Monnaie; et, dès 1799, il annonça qu'une édition complète des *œuvres* du savant dijonnais paraîtrait aussitôt qu'il aurait trouvé un libraire qui voulût en faire les frais. Cette même année, dans la dédicace de son édition de *Théophraste*, le judicieux et savant philologue J.-G. Schneider joignit le nom de Chardon, qu'il ne connaissait que de réputation, à celui de son ami Coray, dont il avait reçu d'utiles secours. A cette époque, Chardon était en mesure de publier son édition de l'*Anthologie* qui lui avait déjà coûté vingt-cinq années de soins et de recherches, et qu'il ne cessa depuis de perfectionner. Voici comment la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, dans son rapport sur les progrès des sciences, présenté le 20 février 1808 à l'empereur, parle de ce travail; « M. Chardon de La Rochette, helléniste très-recommandable par la justesse de ses critiques et l'étendue de ses connaissances bibliographiques, travaille depuis long-temps à donner une anthologie grecque dans laquelle se trouveront réunies toutes les épigrammes écrites dans cette langue. Les petits ouvrages qu'il a publiés, et les essais qu'il a insérés dans le Magasin Encyclopédique ne permettent pas de douter qu'il ne remplisse cette tâche difficile d'une manière digne de sa réputation. » Cette édition, composée d'environ neuf vol. grand in-8°, devait contenir le texte du manuscrit palatin, avec la version latine en regard, les variantes tirées des autres manuscrits les plus estimés, les scholies de tous les annotateurs, d'amples index, et enfin, avec l'histoire de ce précieux recueil et de ses diverses éditions, la bibliographie de tous les poètes dont on y trouve des pièces. Cette courte analyse suffit pour donner une idée de l'immense travail de Chardon, et de l'étendue ainsi que de la variété de ses connaissances. Il se délassait de ses profondes études philologiques en donnant des soins à la réimpression de quelques opuscules devenus rares. C'est ainsi qu'on lui dut, en 1807, celle de *Sémélion*, roman très-licencieux, mais d'une originalité piquante; et en 1808 celle de l'*Histoire secrète du cardinal de Richelieu*. Il publia, la même année, la *Vie de la marquise de Courcelles*, écrite en partie par elle-même, et en 1811, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par Marais. Cette biographie de notre grand fabuliste était supérieure à toutes celles qui avaient paru jusqu'alors; mais le travail bien autrement important de M. Walckenaër l'a fait complètement oublier. Depuis long-temps les amis de Chardon le pressaient de recueillir ses dissertations éparses dans le Magasin Encyclopédique; cédant enfin à leurs instances, il les publia sous ce titre : *Mélanges de critique et de philologie*, 1812, 3 vol. in-8°. Tous les anciens articles qui se trouvent dans ce recueil ont été refondus et améliorés; d'autres y paraissent pour la première fois, tels que les *extraits* de Diogène et de Jamblique, la *notice sur les romans grecs* qui nous sont parvenus, et

enfin un *précis* plein d'intérêt sur son ami Villoison et ses ouvrages. Dans la préface, Chardon annonce que ces trois volumes seront suivis de plusieurs autres. Le quatrième, dit-il, consacré presque uniquement à la philologie grecque, contiendra le *poème de Paul le Silentiaire sur les thermes de Pythia*, avec la traduction française, les deux traductions en vers latins de Fréd. More et d'Acantherus (*Voy.* ce nom, LVI, 277), toutes les scholies bonnes ou mauvaises, les notes de Huet, et la traduction des notes allemandes de Lessing, etc.; et le cinquième, qui ne sera pas le dernier, le roman inédit de *Nicetas Eugenianus* avec la traduction française, accompagnée de notes philologiques et historiques. Mais ce projet ne devait pas, du moins de son vivant, recevoir son exécution. Chardon mourut à Paris le 18 septembre 1814 (3), à 61 ans. La copie qu'il possédait de Nicetas Eugenianus ayant passé dans les mains de M. Silvestre de Sacy, cet illustre savant s'empressa de la communiquer à M. Boissonade, qui s'en est servi pour l'édition qu'il a donnée de ce roman (*Voy.* NICETAS EUGENIANUS, t. XXXI). D'autres manuscrits de Chardon furent acquis en 1828 de M. l'abbé Chouvy, professeur d'histoire à Lyon, par M. Durand de Lançon, l'un de nos plus zélés bibliophiles. Ce sont, à part la traduction de *Nicetas*, ceux que l'auteur se proposait de publier successivement dans ses nouveaux volumes de mélanges. M. Breghot en ayant donné la notice détaillée dans les *Archives du Rhône*, VI, 96-201, et depuis dans ses *Mélanges biographiques et littéraires* (Lyon, 1828, in-8°), nous pouvons indiquer ici les principaux : *Sur la philosophie des anciens*, à l'occasion de l'édition du Phédon, par Wyttenbach; — *Sur les antiquités d'Herculanum*; — *Sur Pythagore et les pythagoriciens*; — *Notice sur Laïs*, tirée d'une *Histoire des courtisanes grecques*, dont Chardon s'était long-temps occupé; — *Sur les Epistolæ parisienses* de Bredow; — *Lettre à M. Parison* sur les thermes de Pythia et le poème de Paul le Silentiaire, etc. (*voy.* plus haut); *Sur Sotion*; — *Remarques de Larcher sur le roman d'Héliodore*, etc. Les événements ont empêché jusqu'ici M. Durand de Lançon de faire jouir de ces différents ouvrages; les amateurs, et M. Tourlet doit y joindre une *notice sur Chardon*, son ami, qu'il destinait, dans le principe, au *Moniteur*. On sait que Chardon avait le projet de donner un *Dictionnaire historique* moins volumineux que celui de Chaudon (*Voy.* ce nom, ci-après), et qui, cependant, aurait renfermé plusieurs milliers d'articles de plus. Enfin il annonça, dans le troisième vol. de ses *Mélanges*, 308, qu'il s'occupait depuis long-temps d'une *Vie de Sémiramis* pour laquelle il avait rassemblé de nombreux documents. W—s.

CHARISIUS (FLAVIUS SOSIPATER), grammairien latin, était né dans la Campanie. Un passage du *Commentaire* manuscrit de Saumaise sur *Arnobe*, cité par Fabricius dans sa *Bibliothec. latina*, tend à prouver que Charisius descendait d'un affranchi de l'illustre famille *Flavia*. On conjecture qu'il vivait dans le IVe siècle, sous l'empire d'Honorius; mais du moins il est certain qu'il était

(3) Et non 1824, faute d'impression reproduite dans les nouvelles éditions du *Dict.* de Feller, sous le titre bizarre de *Biographie universelle*.

antérieur à Priscien et à Rufin d'Antioche, qui l'ont cité plusieurs fois avec éloge, le premier dans sa *grammaire*, et le second dans ses opuscules *in metra terentiana*. Elevé dans les principes du christianisme, il reçut d'ailleurs une éducation littéraire très-soignée. Ses talents et son mérite lui ouvrirent la carrière des honneurs. Il parvint à la dignité de préfet de Rome (*urbis magister*). Ce fut dans les loisirs que lui laissait cette charge qu'il composa pour son fils un traité complet de *grammaire*. Cet ouvrage, qui ne nous est pas parvenu tout entier, a été publié par Putschius en tête de ses *Grammaticæ latinæ auctores antiqui*, sur un manuscrit de J. Douza. Il est divisé en cinq livres. Dans le premier, qui traite des noms, on regrette les trois premiers chapitres : *De grammatica, de voce* et *de litteris*. Le second traite des différentes parties du discours ; le troisième des exceptions introduites dans la langue par l'usage et que les écrivains ont ensuite adoptées ; le quatrième, des tropes ou figures de mots ; et enfin le cinquième de la prononciation, des rhythmes et des règles de la versification. On trouve des extraits de la grammaire de Charisius, dans le recueil publié par George Fabricius : *Grammaticorum veterum libelli de proprietate et differentiis sermonis latini*, Leipzig, 1563, in-8° ; et dans les *Auctores latinæ linguæ* de Denis Godefroy, Genève, 1602, in-4°. André Schott, dans ses *Observationes humanæ lib.* I, *cap.* 14, a comblé, d'après les manuscrits, une lacune de l'ouvrage de Charisius : *De verbis græcis*.

W—s.

CHARKE (Charlotte), actrice anglaise, était fille de Colley Cibber, le poète lauréat de George II. Dès l'enfance elle pétillait d'esprit, mais rien de plus désordonné que sa tête. Une éducation par trop masculine acheva de la rendre bizarre. Bien plus à l'aise dans l'écurie que dans la chambre à coucher maternelle, et plus habituée à manier le fleuret que l'aiguille, Charlotte excellait dans les exercices gymnastiques, aimait l'escrime, la course, la lutte, la chasse, tirait le pistolet, et ne savait pas coudre. Ces talents l'aidèrent un jour à préserver la maison de son père d'un assaut de voleurs. Le bruit des grenades et des pièces d'artifice qu'elle fit partir de l'intérieur de la maison les effraya tellement qu'ils prirent la fuite. Souvent elle faillit se faire blesser ou tuer en vaquant à ses études favorites. Son mariage avec l'habile violoniste Charke, chef d'orchestre au théâtre de Drury-Lane, lui donna d'autres soucis. Ce virtuose, danseur, acteur et homme du monde, n'était pas moins encyclopédique dans son goût pour les femmes que dans son goût pour les arts. La fille du poète n'avait ni la naïveté nécessaire pour ignorer, ni la résignation pour souffrir les infidélités cosmopolites de son mari : l'harmonie ne put donc subsister long-temps au sein du ménage musical. Il en résulta une séparation. Charlotte alors se mit au théâtre ; elle débuta sur la scène par le rôle de Mademoiselle dans la *Femme provoquée*, et fut vivement applaudie. Deux autres rôles qu'elle aborda ensuite (Alicie de *Jane Shore* et Andromaque dans les *Infortunes d'une mère*) marquèrent sa place parmi les bonnes actrices de Londres. Le souvenir même de Porter et d'Oldfield, qui dans ces deux rôles capitaux avaient mérité les suffrages enthousiastes du public bri-

tannique, ne fit point tort à la débutante. Elle ne tarda point à être engagée au théâtre de Haymarket à des conditions avantageuses, et quelques années après à celui de Drury-Lane. Sa situation alors était prospère, il n'eût tenu qu'à elle de la rendre brillante ; mais son indomptable caractère ne pouvait s'accommoder aux exigences de la société. Elle se brouilla avec Fletwood, alors directeur de Drury-Lane ; quitta le théâtre dans un de ses brusques caprices, sans même le faire prévenir de cette espèce d'évasion ; exhala sa bile contre cet artiste dans une farce dramatique qu'elle intitula *l'Art d'administrer un théâtre;* revint pourtant près de ce tyran des actrices, qui, fort benin pour un tyran, lui rendit son emploi. Elle n'en déserta pas moins encore une fois Drury-Lane, et s'engagea successivement dans diverses troupes dont quelques-unes ambulantes. On pense bien que son existence dans cette sphère inférieure ne fut ni calme ni heureuse : outre des désappointements en ambition, en vanité, en amour, elle eut à subir la misère. C'est avec ce dernier et triste lot des passions fougueuses qu'elle revint à Londres en 1755, avec le dessein de publier ses *Mémoires* qui parurent sous le titre d'*Autobiographie de Ch. Charke*. C'est dans cet ouvrage qu'il faut lire les aventures, les tribulations dont fut assiégée la pauvre Cibber. Elle ne survécut que peu de temps à la publication de ces mémoires et mourut le 6 avril 1760. P—or.

CHARLES IV, roi d'Espagne et des Indes, second fils de Charles III, et de Marie-Amélie de Saxe, naquit à Naples, le 11 nov. 1748, et reçut au baptême dix autres prénoms. En 1759 il suivit son père qui renonça au trône des Deux-Siciles pour aller régner en Espagne. Il eut alors le titre de prince des Asturies (1), et fut nommé chevalier du Saint-Esprit le 18 mai 1760. Il épousa, le 4 sept. 1765, Marie-Louise-Thérèse de Parme, sa cousine. Doué d'un esprit vif, mais d'un caractère violent, ce prince détestait le marquis Squilaci, premier ministre, qu'il regardait comme principale cause de l'éloignement des affaires où il était tenu. Ayant un jour hasardé des représentations à Charles III sur quelques abus : « Vous n'êtes, « lui dit ce monarque, que mon premier sujet, et vous devez montrer « l'exemple de l'obéissance. » Furieux de cette réprimande, le jeune prince se jeta le jour même, l'épée à la main, sur le marquis, et celui-ci n'eut que le temps de se renfermer dans son appartement. Plus tard, le comte d'Aranda et le marquis de Grimaldi, devenus aussi ministres, éprouvèrent à leur tour la brutalité du prince des Asturies. L'un en reçut un soufflet, et l'autre des coups de canne. On ne s'étonnera pas qu'avec un tel caractère, le jeune prince fût passionné pour la chasse, la paume, pour tous les exercices violents, et qu'il se plût à y déployer sa force prodigieuse. Il brisait les corps les plus durs, domptait les chevaux les plus fougueux, et souvent, faute d'autres champions, il se mesurait avec des paysans, des palefreniers et des porte-faix. Ces goûts ignobles et sinistres avaient effrayé tous les bons esprits sur l'avenir de l'Espagne, lorsqu'une hydropisie de poitrine, en forçant le

(1) Son frère aîné, don Philippe, resté à Naples, y vécut dans un état d'imbécillité jusqu'à l'âge de trente ans, et y mourut, le 1er oct. 1777. Son frère puîné, Ferdinand, devint roi de Naples.

prince de renoncer à ses plaisirs gymnastiques, lui fit contracter le goût d'une vie simple et tranquille. Quand il succéda à Charles III, le 14 déc. 1788, on s'aperçut bientôt que l'indomptable prince ne régnerait pas seul. Habitué sous son père à l'obéissance passive, il venait de subir une autre domination, c'était celle de sa femme. Avant de se montrer en public avec la reine (*Voy.* Marie-Louise, au Supp.), il l'avait admise au conseil des dépêches et au conseil d'état qu'il venait de présider. En obtenant ce privilège insolite, dont sa belle-sœur Caroline, reine de Naples, jouissait depuis long-temps (*Voy.* Caroline, dans ce vol. p. 194), Marie-Louise, pour se populariser, fit diminuer le prix du pain, de la viande, et supprima plusieurs charges dans sa maison et dans celle du roi. Charles annonça en même temps qu'il acquitterait les dettes de ses trois derniers prédécesseurs, promesse un peu légère qu'il ne put jamais accomplir. Il n'en fut pas de même des réglements que, malgré son goût pour la chasse, il publia sur la destruction des bêtes fauves qui dévastaient les campagnes dans les environs d'Aranjuez et de Saint-Ildefonse. Dès la première année de son règne, on en tua plus de deux mille, par toutes sortes de moyens, même en y employant le canon à mitraille. Le roi prenait beaucoup de plaisir à ce genre de chasse; et vingt ans plus tard on l'a entendu à Fontainebleau en parler encore avec délices. Charles IV avait été solennellement proclamé le 17 janv. 1789. Son couronnement n'eut lieu que le 23 sept., en présence des Cortès, réunies à Madrid, depuis le 1er août, sous la présidence du comte de Campomanès (*V.* ce nom, t. VI). Cette assemblée, disposée à se montrer exigeante semblait déjà vouloir faire une révolution dans l'état. Selon l'usage, elle commença par demander la réforme de quelques abus; et pendant ce temps une violente sédition éclatait à Barcelonne et sur d'autres points. Mais le ministre Florida-Blanca (*Voy.* ce nom, tom. XV), homme d'expérience, et qui avait compris ce qui se passait en France, se montra plus habile et plus ferme que ceux qui gouvernaient alors ce pays. La révolte fut sévèrement réprimée, et les Cortès, congédiées poliment, se retirèrent sans mot dire. Un de leurs actes qu'on a long-temps tenu secret, et dont l'authenticité semble loin d'être prouvée, c'est celui par lequel Charles IV leur aurait fait abolir la loi salique introduite en Espagne depuis l'avènement des Bourbons (2). Quelques guerres de peu d'importance occupèrent d'abord le commencement du règne de Charles IV; la première avec les Anglais sur les côtes de l'Amérique septentrionale, au sujet de la baie de Noutka, fut terminée par le traité de l'Escurial, du 28 oct. 1790. La seconde eut lieu contre le roi de Maroc; et celle-là fut promptement terminée par la mort de ce prince (*Voy.* Yezid, tom. LI). La troisième guerre que Charles IV soutint en Afrique, contre les Algériens, finit également très-vite par la reddition d'Oran et de Marc-el Kebir, qui furent évacués par les Espagnols, le 29 fév. 1792. Mais une guerre bien autrement sérieuse devenait de plus en plus imminente. Conseillé par son habile et fidèle mi-

(2) Cette abolition de la loi salique n'a été publiée qu'en 1831, pour assurer le trône à la fille de Ferdinand VII, au préjudice de son frère don Carlos.

nistre Florida-Blanca, Charles IV avait compris, dès le commencement, tous les dangers dont la révolution de France menaçait sa couronne; et l'attachement qu'il portait au chef de son illustre maison lui avait fait considérer avec le plus touchant intérêt les malheurs de Louis XVI. Lorsque ce prince, voulant se soustraire à l'humiliante captivité dans laquelle il était plongé, fut arrêté à Varennes, le roi d'Espagne fit connaître ses sentiments à cet égard par une déclaration pleine de fermeté et de noblesse; et il ordonna dans tout son royaume les mesures les plus sévères contre les étrangers, et surtout contre les propagandistes français et contre l'introduction de leurs journaux et de leurs livres. Déjà il avait pris part aux conférences de Mantoue, et il avait adhéré aux conventions connues sous le nom de *traité de Pavie*, qui en furent la suite. Par ce traité, Charles IV s'était engagé à réunir un corps de vingt mille hommes sur la frontière des Pyrénées. Mais une intrigue de cour, conduite par la reine (*Voy.* Marie-Louise, au Supp.), qui, de jour en jour, acquérait plus d'influence, renversa Florida-Blanca. Cet infortuné ministre fut arrêté de la manière la plus odieuse le 27 fév. 1792, puis exilé dans le royaume de Murcie. Ses biens furent saisis et donnés au comte d'Aranda, qui devait le remplacer. Ce dernier, long-temps ambassadeur à Paris, s'y était lié avec tous les meneurs du parti philosophique; et il était revenu dans sa patrie imbu de toutes leurs idées de perfectionnement et d'innovation. Ses premiers soins, dès qu'il devint ministre, furent de repousser toutes les propositions des princes français émigrés, comme aussi celles des puissances qui se préparaient à marcher contre la France révolutionnaire. C'est ainsi que l'Espagne ne prit aucune part aux conférences de Pilnitz; qu'elle ne reçut plus qu'avec de grandes difficultés les royalistes français qui voulurent s'y réfugier; que l'introduction des journaux et des livres révolutionnaires cessa d'être interdite. Ce fut aussi d'après son système qu'un envoyé d'Espagne continua de résider à Paris, tandis que l'ambassadeur Bourgoing représentait à Madrid la république française. Mais un pareil état de choses ne pouvait durer; il était trop contraire aux opinions de Charles IV, et surtout à l'attachement bien vrai et bien invariable que ce prince portait au chef de son illustre maison. Et cet attachement ne fit qu'augmenter avec les périls du monarque français. Il n'en était pas de même de son ministre Aranda, et cette différence d'opinions dut faire présumer qu'une intrigue, du genre de celle qui l'avait élevé, pourrait bien le renverser. On croit même que le parti de la reine, qui l'avait d'abord mis en avant, ne le considérait que comme un marche-pied du fameux Godoy. Ce fut le 15 novembre 1792 que ce favori de Marie-Louise, sorti naguère des derniers rangs de la garde royale, reçut des mains de Charles IV le porte-feuille de premier ministre! Et cet homme, si ignoré jusqu'alors, dont l'élévation avait une cause si peu honorable, dont l'habileté était plus qu'équivoque, allait avoir sur les destinées de l'Espagne une immense influence. Il ne donna pas d'abord à son maître, il faut le dire, de trop mauvais conseils, et il le seconda assez bien dans ses généreuses intentions pour le salut de Louis XVI. Lorsque le procès de ce malheureux prince

commença, tous les moyens furent mis en usage par le cabinet espagnol; et l'ambassadeur Ocariz eut recours, auprès de tous les hommes influents, aux promesses, aux prières, à tous les genres de séduction. On sait même que de fortes sommes (trois millions) furent distribuées. Enfin, désespéré du peu de succès de toutes ces tentatives, le roi d'Espagne lui-même écrivit au président de la Convention nationale, *comme le plus intime allié de la France, comme le proche parent, comme l'ami de Louis XVI*..... Le généreux Charles IV ne comprenait pas que c'était précisément à cause de l'intérêt que devaient lui porter tous les rois, que cet infortuné prince était voué à l'échafaud. Sa lettre ne fut remise au président que la veille du supplice, et l'on ne daigna pas même en faire lecture à l'assemblée..... Dès qu'il eut connaissance de la catastrophe, Charles IV, au désespoir, ordonna un deuil général de trois mois; il rappela son chargé d'affaires, accueillit les émigrés, exila le comte d'Aranda, et malgré son humeur pacifique, malgré le mauvais état de son armée, de ses arsenaux et de son trésor, il céda à l'enthousiasme de ses peuples, et se prépara vigoureusement à la guerre. Cependant il fut prévenu par la Convention, qui la déclara elle-même le 7 mars 1793, en apprenant que tous les Français résidant en Espagne depuis moins de dix ans, autres que les émigrés royalistes, les prêtres et les employés des manufactures royales, avaient été exclus de ce royaume, et que plusieurs de ceux qui étaient autorisés à y rester avaient été pillés ou immolés par la fureur de la populace. Charles IV répondit par un manifeste, le 23 mars 1793; il prononça une amnistie en faveur de tous les déserteurs, et il fit procéder à toutes sortes d'enrôlemens; enfin toutes les provinces, tous les corps de l'état rivalisèrent de zèle, de dévouement; et soixante-treize millions de dons gratuits vinrent fournir les moyens de recruter et de solder une armée. Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur cette guerre qui dura deux ans. Dirigée par Godoy, devenu duc de la Alcadia, qui dressait les plans de campagne, elle fut presque toujours défensive de la part de l'Espagne, et en général mal conduite et mal exécutée. Deux armées principales furent formées l'une en Catalogne, l'autre en Biscaye. Toutes deux eurent successivement trois généraux en chef (*Voy.* Ricardos, tom. XXXVII; Union et Urrutia, XLVII; Alvarez, LVI; Caro et Castel-Franco, LX). La première obtint des succès, en 1793, et conquit la plus grande partie du Roussillon. En 1794, elle éprouva des revers, après la mort de Ricardos. La bravoure impétueuse du comte de La Union, qui lui succéda, ne put lutter, au milieu des obstacles que lui suscita la jalousie des vieux généraux sous ses ordres, contre l'habileté de Dugommier et de Pérignon. Il périt sur le champ de bataille. Urrutia, qui le remplaça, ne put reprendre Figueras, ni empêcher l'ennemi de s'emparer de Roses; mais, secondé par O-Faril, son chef d'état-major, il rétablit la discipline, obtint quelques avantages sur Schérer, regagna la Cerdagne et reprit l'offensive. L'armée de Navarre et Guipuzcoa, commandée par Caro, ne fit qu'une invasion passagère sur la rive droite de la Bidassoa, et ces légers succès furent sans résultats; mais, du moins, elle em-

pêcha l'ennemi de pénétrer sur les frontières espagnoles. Après la démission de ce général, les progrès des Français allèrent toujours croissant. Le vieux comte de Colomera, et après lui le prince de Castel-Franco ne purent arrêter leur marche; et Moncey, qui les commandait, ayant conquis le Guipuzcoa, la Biscaye et une partie de la Navarre, s'était avancé sur les bords l'Ébre et avait pénétré dans la Vieille-Castille, lorsque la paix signée à Bâle (22 juillet 1795) mit fin aux hostilités. Dans les derniers mois de l'année précédente, des négociations avaient commencé entre le ministère espagnol et le général Dugommier, par l'entremise d'un nommé Simonin, payeur des prisonniers de guerre français à Madrid. La mésintelligence qui avait éclaté à Toulon entre les Espagnols et les Anglais en donna la première pensée. On savait que Charles IV s'était laissé aller au parti de la guerre sans intérêt personnel et seulement par un dévouement de famille. Le comité de salut public se montra fort disposé à traiter avec l'ennemi des Anglais; et, dès le mois de septembre 1794, un message mystérieux de Simonin, venu au quartier-général de Dugommier, et communiqué aux représentants Delbrel et Vidal, apporta des propositions de paix, qui, transmises au comité de salut public, furent rejetées avec indignation. Charles demandait que le fils de Louis XVI, prisonnier au Temple, fût aussitôt rendu à la liberté, et que les provinces françaises, limitrophes de l'Espagne, fussent données à ce jeune prince pour y régner. A cette lecture les représentants régicides s'étonnèrent qu'un Français eût osé se charger de leur transmettre de pareilles propositions. Ils déclarèrent par un arrêté *qu'entre des républicains et des esclaves, il ne devait y avoir d'autre correspondance que celle du canon et de la baïonnette...* Et Simonin fut rappelé par ordre du comité de salut public, qui approuva de tous points la décision de ses délégués. Quelques mois plus tard le général espagnol Urrutia, qui fit à Pérignon de semblables ouvertures, ne fut pas mieux accueilli. Cependant les deux partis avaient également besoin de la paix, et les comités de la Convention commençaient aussi à le sentir. Alors il chargèrent l'ancien envoyé de France à Madrid, Bourgoing, de renouer des négociations si maladroitement et si brutalement rompues. Mais le chevalier Ocariz, à qui Bourgoing, son ancien ami, crut devoir s'adresser, était le même qui, dans le procès de Louis XVI, avait montré tant de zèle pour sauver ce prince (*Voy.* OCARIZ, tom. XXXI). Il eut encore le tort grave aux yeux des conventionnels de parler des enfants de Louis XVI, bien qu'il se bornât à demander que ces *innocentes créatures fussent remises au roi, son maître, leur proche parent*... L'explosion de la poudre n'est pas plus prompte que ne le fut, sur les représentants qui la reçurent, l'effet de cette déclaration. Voici comment ils en rendirent compte au comité de salut public: « L'Espagne « est prise sur le fait; nous l'avons « vue proclamer, à main armée, Louis « XVII dans nos villages un moment « envahis par elle; plus tard nous « l'avons vue redemander Louis « XVII à Simonin, pour en faire un « roi d'Aquitaine. Aujourd'hui elle « garde un silence prudent sur ce « qu'elle veut en faire; mais elle le

« redemande encore ! C'est toujours « la même arrière-pensée..... Pour « sortir de cette intrigue, il faut « rompre toute correspondance... » Toute correspondance fut en effet rompue, et la guerre continua avec un nouvel acharnement (*Voy.* Pignon, au Supp.). Mais les deux gouvernements sentirent également de nouveau le besoin de la paix, et tous les deux en même temps donnèrent des pouvoirs pour la faire. De peur de méprise et de retard, ils en donnèrent l'un et l'autre à divers agents ; et tandis que Servan et Bourgoing se disposaient à négocier sur la frontière des Pyrénées avec Ocariz et Aranda, un autre diplomate (*Voy.* Yriarte, tom. LI), que les courriers du duc de la Alcudia étaient allé chercher en Pologne, revint à Bâle, où il signa définitivement la paix le 22 juillet 1795, avec le célèbre Barthélemy, qui avait signé un traité pareil avec la Prusse quelques mois auparavant. Encore une fois le touchant intérêt que Charles IV portait à ses parents eût pu faire échouer la négociation : « *Notre bon roi*, dit à Barthélemy l'envoyé d'Espagne, *ne peut pas se décider à abandonner les malheureux.....* » Mais le fils de Louis XVI était mort dans sa prison, quelques jours auparavant, et sa sœur allait être remise à l'empereur d'Allemagne ; ainsi le plus grand obstacle avait disparu (3). Par ce traité les deux puissances conservèrent, ostensiblement du moins, toute leur indépendance, et il n'y eut aucun sacrifice de territoire, si ce n'est de la part de l'Espagne sa portion de Saint-Domingue, qu'elle abandonna à la France. Son négociateur aurait même pu, avec un peu plus de fermeté, échapper à cette concession, car celui de la Convention avait ordre d'y renoncer, tant les comités sentaient le besoin de la paix ! tant ils désiraient montrer à l'Europe, et surtout à la France, un roi, un Bourbon devenu leur allié ! Et ce roi reconnut aussi la république batave qui venait de naître. Il prouit même encore d'interposer ses bons offices auprès des rois de Naples et de Portugal. On verra de quelle conséquence devait être pour l'Espagne cette dernière clause, en apparence si naturelle et si simple. L'honnête Charles IV ne vit dans ce traité que ses effets les plus immédiats pour son repos et le bonheur de ses peuples. Attribuant tout le bien à Godoy, qui était devenu son favori encore plus que celui de la reine, il le créa grand d'Espagne, prince de la Paix, puis grand-amiral, généralissime, et il lui fit encore présent d'une terre considérable. Quelques mois plus tard, dans un voyage que la famille royale fit à Badajoz, sur la frontière de Portugal, pour y voir l'infante Charlotte, épouse du prince-régent, le roi et la reine descendirent et logèrent dans la maison du nouveau prince ; et le père de Godoy eut l'honneur insigne de recevoir chez lui son roi et sa famille. Les augustes voyageurs parcoururent ensuite plusieurs provinces, et partout ils furent accueillis avec les démonstrations du

(3) Bien que l'on n'ait connu de relatif aux Bourbons dans les négociations de Bâle que ce peu de détails, nous savons positivement qu'il en fut question beaucoup plus amplement, et même qu'il y fut exprimé, de la part de gens qui depuis ont joui d'une grande faveur sous la restauration, des opinions et des vœux qui les auraient à cette époque fort compromis ; mais nous savons aussi que les traces de ces opinions et de ces vœux ont disparu, même des dépôts publics et des archives du ministère, par suite d'un abus très-fâcheux pour l'histoire, mais qui eut beaucoup d'exemples à cette époque, le pouvoir et les plus grands secrets de l'état étant restés presque généralement dans des mains intéressées à cacher la vérité.

plus vif enthousiasme. Ainsi que leur roi, la plupart des Espagnols ne voyaient alors dans cette paix avec la France que la fin d'une guerre sanglante et ruineuse. Un an s'était à peine écoulé lorsque le Directoire, qui venait de succéder dans le gouvernement aux comités de la Convention, obligea la cour de Madrid à signer une alliance offensive et défensive ; et, deux mois après, ce traité dut être suivi d'une déclaration de guerre aux Anglais (5 oct. 1796). Le prince de la Paix, alors tout dévoué à la France et probablement séduit par la promesse de quelque part dans les dépouilles, voulait qu'en même temps la guerre fût aussi déclarée au Portugal ; mais il lui fut impossible de surmonter la répugnance de Charles IV à trouver un ennemi dans son gendre, le prince-régent, qui seul, de toutes les puissances, l'avait généreusement secondé dans la dernière guerre, et qu'il se reprochait encore avec raison d'avoir oublié dans le traité de Bâle. Les conséquences inévitables de cette déclaration de guerre à l'Angleterre furent, pour la métropole du Mexique et du Pérou, l'interruption de ses rapports avec ces riches colonies, et la suspension de tout commerce maritime. Les escadres espagnoles, désormais bloquées dans les ports, n'osèrent plus en sortir que pressées et contraintes par les injonctions, par les ordres de la France. On sait dans quelles expéditions aventureuses le gouvernement de ce pays, ménageant aussi peu ses vaisseaux que ceux de ses alliés, commença, dans ce temps, la ruine de leur marine et celle de la nôtre. Et ce gouvernement, ne se bornant pas à de pareilles exigences, intervenait encore au dedans comme au dehors dans toutes les affaires de l'Espagne. Après avoir refusé l'ambassadeur Cabarrus, sous prétexte qu'il était Français et par conséquent émigré, il envoya à Madrid le républicain Truguet, et lui donna pour instruction l'ordre d'avoir recours à tous les genres d'intrigues pour *régénérer* le pays, c'est-à-dire pour y changer les ministres, les lois et même lui donner une constitution nouvelle et conforme à celle dont la France avait le bonheur de jouir. Après l'ambassadeur Truguet dont les formes du moins étaient polies, le Directoire envoya à Madrid le conventionnel Guillemardet, l'un des hommes les plus exaltés que la révolution eût produits. Le bon Charles IV, qui tous les jours encore pleurait sur la mort de Louis XVI, fut obligé de recevoir dans son palais un de ceux qui avaient le plus contribué à le pousser sur l'échafaud ; et, par les injonctions de cet homme, il fallut expulser de toutes les parties de l'Espagne, il fallut reléguer dans les îles Baléares, jusqu'aux derniers de ces royalistes français qu'il avait autrefois reçus avec tant d'empressement, et qui l'avaient long-temps aidé à combattre ses ennemis. Il fit plus encore ; il livra dans le même temps aux autorités françaises, qui les mirent à mort, des insurgés royalistes poursuivis par la république, et qui, après avoir arboré le drapeau blanc dans les départements méridionaux, s'étaient vus forcés de se réfugier sur le territoire espagnol. L'Europe étonnée vit dans une proclamation royale, monument d'éternelle honte, ces malheureux qualifiés de *bandits royalistes* (*Voy.* Paulo, au Supp.). Tant de bassesse devait porter des fruits : ce fut alors que l'empereur de Russie, le chevaleresque Paul Ier, déclara la guerre à l'Espagne, et que

dans sa déclaration fort méprisante, il désigna cette puissance comme *dévouée à un gouvernement abandonné de Dieu*. Enfin la Porte-Ottomane renvoya aussi dans le même temps l'ambassadeur d'Espagne, et Charles IV eut contre lui tous les ennemis de la France, qui étaient alors puissants et nombreux. Accablé de tant d'infortunes, ce prince prit en dégoût les affaires du gouvernement. Cédant à son apathie naturelle, il abandonna tout à la reine et à son favori, pour ne s'occuper que de chasse et de musique. Dès-lors il ne parut plus en public qu'à de longs intervalles et pour les grandes cérémonies. Comblé de toutes sortes de bienfaits, le prince de la Paix avait encore reçu de lui la main d'une princesse royale, et, devenu ainsi le cousin de son roi, il avait été créé maire du palais (*Gefe de palacio*). C'était comme au huitième siècle; et l'on croit lire l'histoire de nos rois fainéants. On verra que la dynastie d'Espagne n'était pas loin alors de finir à peu près comme les Mérovingiens. Mais Godoy n'était ni un Pépin ni un Charles-Martel. On sait même que, vers la fin de l'époque directoriale, il sembla perdre un peu de son influence. Le Directoire, qui s'était toujours défié de lui, et dont la politique d'ailleurs essentiellement dissolvante, tendait sans cesse à diviser et à ébranler tout ce qui pouvait lui présenter des obstacles, crut un instant l'avoir complétement renversé. Ce fut évidemment par les intrigues des agents français que le prince de la Paix se vit, dans ce temps-là, momentanément privé du titre de premier ministre, et que son porte-feuille passa, du moins ostensiblement, dans les mains de Saavedra. Mais il ne fut point éloigné de la cour, et l'on sait qu'il ne perdit réellement rien de sa faveur auprès du roi, encore moins auprès de la reine. Il fut même bientôt démontré pour tout le monde que c'était encore lui qui gouvernait l'Espagne. — Telle est la position dans laquelle Bonaparte trouva ce royaume, lorsqu'il s'empara du pouvoir en France, à la fin de l'année 1799. Adoptant aussitôt le système d'oppression et de machiavélisme du Directoire, il y ajouta même encore; mais il y mit en apparence des formes moins acerbes. Son lieutenant Berthier, venu à la cour d'Aranjuez, vers la fin de l'année 1800, y obtint de Charles IV, de la reine et surtout du prince de la Paix, l'accueil le plus brillant, et il retourna à Paris comblé de présents. Le consul lui-même reçut bientôt un magnifique attelage de vingt chevaux andalous. Un traité secret venait d'être signé, par lequel l'infant de Parme, gendre du roi d'Espagne, devait être mis en possession de la Toscane, érigée en royaume d'Étrurie. Ce fut la première déception que Bonaparte offrit à la crédulité de Charles IV. Lorsqu'il se vit tranquille sur les autres points, et que les victoires de Marengo et de Hohenlinden eurent assuré sa domination en Allemagne et en Italie; lorsqu'enfin il n'eut plus à s'occuper que de ses projets contre l'Angleterre, ce fut alors qu'il se montra plus exigeant envers l'Espagne, et qu'il la contraignit d'augmenter ses armées, surtout d'ajouter à sa marine et de réunir ses escadres aux escadres françaises. Reprenant aussi les projets du Directoire contre le Portugal, et voulant encore plus que lui priver l'Angleterre de ce *comptoir* de son commerce,

il mit tout en usage pour y faire concourir le cabinet de Madrid. Son principal moyen de séduction fut la perspective d'un riche accroissement de territoire. Godoy qui fut, on n'en peut pas douter, l'instigateur de cette inique agression, eut le commandement de l'armée espagnole, destinée à l'exécuter; et tandis que Bonaparte réunissait vingt mille hommes à Bordeaux, le prince de la Paix, qui désirait par-dessus tout n'avoir pas besoin de l'intervention française, était déjà maître de l'Alentejo; et ses troupes, qui occupaient Elvas et Olivença, allaient se faire ouvrir les portes d'Abrantès, lorsque le prince-régent obtint de lui un armistice. Mais les conditions n'en furent point approuvées du consul, parce que Godoy, qui sans doute ne s'y était pas oublié, n'avait rien stipulé dans les intérêts de la France. Il fallut donc aller implorer Bonaparte; et cet inflexible dominateur ne consentit à un traité de paix qu'à condition que vingt-cinq millions lui seraient comptés, que le Portugal céderait à la France une partie de la Guyane, que tout commerce, toute espèce de rapports cesseraient entre ce royaume et l'Angleterre. Lucien Bonaparte, alors ambassadeur à Madrid, qui termina cette affaire, se fit encore donner personnellement une valeur de six millions en lettres de change et en diamants. Quant à Charles IV, il accepta de son gendre la cession d'Olivença et de ses alentours; mais pour lui, l'avantage le plus réel du traité, la circonstance qui le toucha le plus, c'est que les troupes françaises ne pénétrèrent pas dans ses états. Toujours persuadé qu'il ne pouvait trop faire pour prouver sa reconnaissance à Godoy, il le nomma généralissime de ses armées de terre et de mer, et grand'croix de l'ordre de Charles III, avec l'autorisation d'avoir une garde d'honneur pour sa personne. De son côté le prince-régent de Portugal, qui croyait sans doute aussi lui avoir de grandes obligations, le créa comte d'Evora-Monte. On verra plus tard ce que devait coûter à l'Espagne ce premier exemple de complicité dans une tentative de spoliation. Pour cette fois le consul n'exigea d'elle que la cession gratuite de la Louisiane, qu'un peu plus tard il vendit aux Américains pour quatre-vingts millions. Dans l'année qui suivit le traité de Badajoz, Charles IV n'eut guère d'autre sacrifice à faire, pour obéir à la France, que d'entretenir et d'augmenter encore ses escadres, afin de renforcer les escadres françaises. Lorsque la paix se conclut avec l'Angleterre par le traité d'Amiens, il ne crut pas acheter trop cher l'avantage d'y être admis par la perte de l'île de la Trinité. Mais cette paix dura peu; et à la reprise des hostilités en 1804, l'Espagne acheta la permission de rester neutre, par un tribut annuel de cinquante millions qu'elle dut payer à la France. Cette clause du traité était restée secrète, et quand les Anglais la connurent, ils comprirent que c'était pour eux une duperie que de laisser les galions du Pérou traverser paisiblement l'Océan, chargés d'argent, qui en fin de compte devait entrer dans la caisse de leur ennemi. Alors ils firent attaquer et saisir quatre frégates espagnoles, au moment où elles entraient à Cadix chargées des trésors de l'Amérique. Ainsi recommença une guerre désastreuse, que Charles IV avait tant de raison de craindre, qu'il avait évitée pendant deux ans par de si grands

sacrifices! Pressé dès-lors et contraint par son puissant allié, il lui fallut redoubler d'activité et de dépenses pour entretenir et augmenter ses armées de terre et de mer; et ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est qu'il fallut encore payer le tribut par lequel on avait acheté la paix! L'interruption de tout commerce et la privation de tous rapports avec ses colonies plongea l'Espagne dans une détresse à laquelle le désastre de Trafalgar vint ajouter encore (21 nov. 1804). Ce royaume y fit des pertes irréparables, et de sa plus belle escadre il ne rentra que trois vaisseaux dans le port de Cadix. A la vue de tant de calamités, fondant à-la-fois sur ses peuples, Charles IV fut réduit au désespoir, et rien ne paraissait devoir l'en tirer, lorsqu'une lueur d'espérance sembla lui apparaître dans le Nord. Ce fut le baron de Strogonoff, nouvel ambassadeur de Russie, qui, venant à Madrid par l'Angleterre et le Portugal, vers la fin de 1806, annonça au prince de la Paix qu'une formidable coalition était près de se former entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre; que le Portugal y avait accédé, et que déjà cette puissance faisait des préparatifs de guerre, en apparence contre l'Espagne, mais réellement contre l'oppresseur de l'Europe; et que l'Espagne elle-même était vivement sollicitée de prendre part à cette nouvelle croisade. Le cabinet de Madrid saisit avidement cette occasion de sortir de la déplorable position où il se trouvait depuis plus de dix ans, et il fut aussitôt convenu que si l'attaque de la Prusse attirait au Nord les principales forces de Napoléon, une armée combinée de l'Espagne et du Portugal, qui devait être encore renforcée par un corps de Russes et d'Anglais, ferait une invasion dans le midi de la France, alors complétement dégarni de troupes et de moyens de résistance. Ce plan n'était pas dépourvu de probabilités, mais tout y était subordonné à ce qui allait se passer dans le Nord; et, dans le cas où l'on ne réussirait pas de ce côté, il était convenu que le plus profond secret serait gardé. Mais l'imprudente impatience du prince de la Paix perdit tout. Transporté de joie, dès qu'il vit la guerre éclater réellement au Nord, il ne sut plus se contenir. Redoublant alors d'activité dans ses préparatifs, il voulut exciter le zèle des Espagnols, et pour cela il leur adressa dans son enthousiasme cette proclamation si maladroite, si intempestive, et qui devait avoir pour lui, pour l'Espagne, et aussi pour son oppresseur de si funestes, de si longs résultats! « Réunissez-vous, leur dit-il, sous « les drapeaux, pour la défense de « la patrie, pour combattre l'en- « nemi de tous. Préparez-vous à « tous les sacrifices..... » C'était le jour même où Napoléon triomphait à Iéna que cette pièce remarquable se publiait à Madrid; et ce fut à Berlin qu'il en eut connaissance. Dans toute autre circonstance, une pareille nouvelle eût pu l'inquiéter; ce jour-là ce n'était véritablement pour lui qu'un sujet de plaisanterie et de dérision. Cependant il ne parut point s'en moquer; et lorsque l'envoyé de Charles IV, Isquierdo, vint lui dire, de la part de ce monarque et de la part du prince de la Paix, que jamais on n'avait pensé, en Espagne, à lui faire la guerre, que c'était de l'empereur de Maroc qu'il avait été question dans la proclamation, il parut presque persuadé, et ne laissa paraître ni courroux ni étonnement. Le temps d'accomplir ses projets dans la péninsule ibérienne n'était

pas encore venu, ou, pour nous servir de son expression familière, *la poire n'était pas mûre*. Mais on était loin de conserver le même calme à la cour de Madrid. Effrayés de leur propre audace, Godoy et toute la famille royale y attendaient, dans l'anxiété et le plus cruel effroi, le retour d'Isquierdo; rien ne pouvait leur faire espérer que cet envoyé parviendrait à convaincre, à toucher le puissant empereur. Ce n'était plus que par un redoublement de bassesse, par de nouvelles protestations de dévouement, enfin par des déclamations et des poursuites plus actives, plus sévères contre les Anglais et leur commerce, qu'ils espéraient conjurer l'orage. Dans un tel état de choses, on conçoit que Napoléon fut plus que jamais en mesure de tout prescrire, de tout exiger; et l'on sait qu'il n'était pas homme à négliger un tel avantage. Ce fut alors que par ses ordres vingt mille soldats espagnols renforcèrent sa grande armée, et qu'ils vinrent aux rives de la Baltique, pour y combattre les Prussiens et les Russes dont naguère ils devaient être les alliés. Ces troupes concoururent donc ainsi au dénouement de cette guerre, au traité de Tilsitt, où fut arrêté par les deux empereurs le sort de la Péninsule. On sait comment alors, dans leurs conférences secrètes, ces deux potentats se partagèrent le monde. L'Espagne tomba dans le lot de Napoléon. Comptant sur la faiblesse de Charles IV, sur l'inhabileté de ses ministres, il se flattait de n'avoir bientôt plus qu'à en prendre possession. Voulant néanmoins, selon son usage, employer à-la-fois, dans une telle affaire, la ruse et la violence, il fit adroitement semer la division dans la famille royale; et pour cela il mit en mouvement beaucoup d'agents de toute espèce, particulièrement son ambassadeur Beauharnais. Ce fut en caressant l'ambition du prince de la Paix, en le flattant d'un plus grand pouvoir, même d'une complète usurpation, et surtout en lui faisant redouter pour l'avenir les ressentiments de l'héritier du trône, qu'il ajouta encore à la haine que depuis longtemps ce ministre portait au prince des Asturies. Et dans le même temps Napoléon recevait les confidences de ce jeune prince; il promettait d'être son appui, de lui donner la main d'une de ses nièces, enfin il encourageait, il excitait son ressentiment contre Godoy et contre la reine qui, dans son aveuglement, avait conçu contre son fils une haine si profonde, si monstrueuse, que son plus grand désespoir fut long-temps de ne pouvoir la faire partager par le bon Charles IV. Mais elle revint tant de fois à la charge; elle fut si bien secondée par Godoy, qu'à la fin le facile monarque ne crut plus à l'attachement du jeune prince, qu'il le soupçonna même de former des complots, d'entretenir des correspondances contre sa personne, et qu'un procès terrible contre l'héritier du trône fut la suite de cette odieuse intrigue. (*Voy.* FERDINAND VII, au Supp.) Telle était, vers la fin de l'année 1807, la position de la famille royale à Madrid. Lorsque Napoléon en fut informé, lorsqu'il sut que ses sourdes menées avaient aussi bien réussi, il songea à compléter son ouvrage par d'autres moyens. Ce fut dans ce temps-là qu'il fit signer au roi d'Espagne, par Isquierdo, émissaire sans mission et sans probité, ce fameux traité de Fontainebleau (26 oct. 1827), dont le partage du Portugal semblait être

l'unique objet, mais dont l'invasion de l'Espagne et la ruine de sa dynastie étaient le véritable but. Par ce traité mystérieux, qui est resté long-temps secret, et que signa pour Napoléon son confident Duroc (4), Charles IV devait prendre le titre d'*Empereur des Amériques*, et son petit-fils, le roi d'Étrurie, devait être créé roi de Lusitanie, sous la régence de sa mère; mais pour cela il fallait qu'il renonçât à la Toscane. De tout ce monument de déception et de fraude, cette dernière clause est la seule qui ait eu réellement son effet. Quant à Godoy, il eut aussi sa part dans la mystification. L'antique royaume des Algarves, transformé pour lui en une principauté, avec d'amples revenus, devait passer à sa dernière postérité..... Ce qu'il y eut de plus réel et de plus positif, c'est que, pour l'exécution de tous ces beaux projets, quatre-vingt mille Français durent traverser l'Espagne, et que bientôt ils furent sur la frontière, sous les ordres du beau-frère de Napoléon, Murat, à qui le trône d'Espagne était promis (5). La marche de ces troupes, si prompte et si menaçante, parut cependant ouvrir les yeux de la cour de Madrid; Godoy seul n'était point encore revenu de ses illusions, et déjà une grande partie des places et des provinces espagnoles avaient été surprises et saisies par la ruse ou par la violence (*Voy.* Dumesnil, au Supp.), lorsqu'il écrivit à leurs commandants, qui lui demandaient des instructions : « *Recevez bien les Français, ce sont nos alliés, nos amis.....* » Bientôt le traître Isquierdo, sa créature, vint signifier au roi en sa présence, de la part de Napoléon, que *cession devait à l'instant être faite* au puissant empereur *de toutes les provinces situées entre l'Ebre et les Pyrénées; que Charles recevrait en échange tout le royaume de Portugal qu'on allait conquérir...* Déjà Murat avait établi son quartier-général à Burgos, et de-là il écrivait à Dupont, qui pénétrait sur un autre point, de *se porter rapidement en avant, et, sous prétexte d'économiser les ressources du pays, d'empêcher toutes les troupes espagnoles de se diriger sur Madrid, de faire croire que les troupes de l'empereur se portaient sur Cadix et Gibraltar*, enfin *d'envoyer à Burgos ou à Bayonne tous les individus qui se présenteraient, fût-ce le prince de la Paix, et même le prince des Asturies...* Ainsi le sort de la famille royale était arrêté; et c'était à Murat, ou à Napoléon près d'arriver à Bayonne, qu'il fallait envoyer *tous les individus qui se présenteraient.* Sur ces entrefaites un chambellan de l'empereur arrive à Madrid; et il annonce au roi que *son auguste maître est décidé à visiter la Péninsule, qu'il veut faire connaissance avec son allié, et traiter avec lui, sans le concours des ministres, des intérêts de l'Espagne et du Portugal...* Plus effrayé que jamais, et peu désireux pour le moment de recevoir son auguste allié, Charles IV fait répondre au message d'Isquierdo qu'il consent à tout, que pour l'indemnité de ses provinces au-delà de l'Ebre, il s'en rapporte à la générosité de l'empereur..... Puis, revenant à son ancien projet de départ pour l'Amé-

(4) Duroc ne fut, dans cette occasion, que le signataire et le prête-nom, comme il lui arrivait presque toujours dans de pareilles occasions. Nous savons, de la manière la plus positive, que ce fut M. de Talleyrand qui dressa les bases de ce traité, et qu'il envoya son secrétaire à Fontainebleau pour suivre la négociation.

(5) Louis Bonaparte l'avait refusé.

rique, il presse Godoy d'en hâter les préparatifs, et il annonce à son fils Ferdinand qu'il va lui laisser tous les pouvoirs, qu'il le crée lieutenant-général du royaume. Mais, quelque secret et quelque célérité que l'on mît à ces préparatifs, il ne fut pas possible de les cacher entièrement au public, que ces évènements avaient jeté dans une grande agitation. La foule accourue de tous les environs s'amoncela bientôt dans les jardins et dans les cours du château d'Aranjuez, où tout cela se passait. Une voiture du prince de la Paix, déjà prête à partir, ayant paru tout attelée, la fureur se dirigea aussitôt contre le favori; on enfonça les portes de son hôtel, et il n'eut que le temps de se cacher. Le roi consterné annonce alors de son balcon qu'il ne partira pas; et Ferdinand, qui paraît à son tour devant ce peuple, déclare, qu'il ne l'abandonnera jamais. Aussitôt on le proclame roi; des cris de *vive Ferdinand* se font entendre de toutes parts, ils retentissent aux oreilles de Charles IV, et ses courtisans, la reine elle-même l'invitent à déposer la couronne. Le vieux monarque n'hésite pas, et en présence de toute sa cour il signe son abdication (19 mars 1808); et bientôt après, lorsqu'il reçoit à cette occasion le corps diplomatique, il dit à M. de Strogonoff, ambassadeur de Russie, en présence de tous les envoyés des cours étrangères, en présence de M. de Beauharnais lui-même : « *De ma vie je n'ai fait aucune action avec plus de plaisir.* » Le lendemain, rendant compte de cet évènement à Napoléon, il lui écrit *qu'il va soigner sa santé dans un climat plus doux;* il lui recommande son fils *bien-aimé*, *qui fera*, dit-il, *tous ses efforts pour resserrer de plus en plus les liens qui unissent les deux états.* Et il continue ses préparatifs pour se rendre au Mexique. Ainsi Charles IV n'avait alors aucune plainte à former contre Ferdinand; il avait bien sincèrement, bien volontairement abdiqué en sa faveur, et il pensait que le mouvement d'Aranjuez était spontané, qu'il n'avait été ni provoqué ni prévu; que la seule crainte de voir la cour s'éloigner en avait été cause. Lorsque le jeune prince lui annonça qu'il se rendait dans la capitale pour y prendre les rênes du gouvernement, Charles l'embrassa, le bénit et le suivit des yeux en versant des larmes de joie et d'attendrissement. Deux jours après tout était changé; les messages de Napoléon, les intrigues de Murat avaient ranimé toutes les fureurs de la reine contre son fils, tout son zèle pour Godoy; et ce favori, que l'on avait traîné dans un cachot pour le soustraire à la fureur de la populace, qui n'avait échappé à cette fureur que par la bonté de Ferdinand, agissait encore, du fond de sa prison, de concert avec le général français, pour faire croire à Charles que tout ce qui venait de se passer était le résultat d'un complot tramé par son fils; qu'il devait reprendre une couronne arrachée par la violence, etc., etc. Et la jeune reine d'Etrurie, alors fort bien avec sa mère, agissait dans le même sens. (*Voy.* Marie-Louise, au Supp.) Ce fut sous l'influence de ces discours accusateurs, et sous la dictée de Murat, que le vieux roi écrivit à Napoléon *qu'il voulait se jeter dans les bras d'un grand homme, qui s'était toujours montré son ami; qu'il s'en remettrait à tout ce que ce puissant monarque déciderait sur son sort,*

sur celui de la reine et du prince de la Paix..... Ainsi Napoléon en était venu au but de toutes ses machinations. Le père ne pouvait plus être roi que par sa volonté, et il n'avait pas reconnu le fils; il était donc l'arbitre de leur sort, et tous les deux invoquaient sa puissance! Mais ce n'était pas encore là tout ce dont il avait besoin pour l'accomplissement de ses projets; il fallait qu'il eût en son pouvoir les personnes elles-mêmes; il fallait enfin que toute la famille royale vînt à Bayonne se mettre à sa disposition.... Tous ses ordres, tous ses messages tendirent dès-lors à ce résultat. Le crédule Ferdinand, pressé par Murat et encore plus par Savary (*Voy.* ce nom au Supp.), s'y rendit le premier, et en partant il laissa le pouvoir à une régence, refusant de rendre la couronne à son père, et ne doutant pas que Napoléon, dès qu'il le verrait, le saluât du nom de roi. Charles IV resta d'abord à Aranjuez sans aucune autorité, ne pouvant plus résider à Madrid ni prendre le chemin du Mexique, ce qui lui aurait convenu par-dessus tout. On conçoit l'embarras où il se trouva. Bientôt sollicité par la reine et par Murat, autre aspirant à la couronne d'Espagne, que Napoléon lui avait promise, le malheureux vieillard se laissa entraîner sur la route de Bayonne. Il partit accompagné de la reine et de la fille du prince de la Paix, faisant la plus grande diligence, car son puissant ami était fort impatient de l'avoir en sa possession.... Godoy, qui, à force de prières et de sollicitations de la part du vieux roi et de la reine, fut mis en liberté par Murat, les suivit bientôt. Déjà Ferdinand était prisonnier, lorsque son père arriva près de Napoléon, et déjà on lui avait signifié par les ordres de celui-ci que la *maison de Bourbon avait cessé de régner en Espagne, qu'elle était remplacée par celle de l'empereur, et qu'il ne lui restait à faire qu'une renonciation formelle à la couronne, tant pour lui que pour les princes de sa famille*... Cependant, par une inconséquence qu'il est difficile d'expliquer, Napoléon voulait alors que Ferdinand rendît la couronne à son père; et Charles IV, dès son arrivée, dans une entrevue qu'il eut avec le jeune prince, lui ordonna, dans les termes les plus durs, de faire cette restitution. Le lendemain il la lui demanda encore dans une lettre, évidemment écrite sous la dictée de Napoléon, et dans laquelle il l'accusa du soulèvement d'Aranjuez, de l'emprisonnement de Godoy. Enfin, dans une dernière entrevue, le malheureux Ferdinand fut traité par son père avec un emportement tout-à-fait brutal. Le vieux roi s'oublia jusqu'à menacer son fils de l'échafaud, s'il ne lui rendait sa couronne à l'instant même. La reine alla plus loin encore. Nous avons peine à croire à toute l'impudeur de la déclaration qu'elle fit en présence de son époux, de Napoléon et de toute sa famille, pour détruire les droits héréditaires de son fils à la couronne. (*Voy.* Marie-Louise, au Supp.) Le jeune prince atterré, consterné, signa enfin cette abdication; mais il ne la signa qu'en faveur de son père. Il ignorait que dès-lors Charles avait formellement cédé à Napoléon pour lui et pour les siens tous ses droits au trône d'Espagne et des Indes, à condition d'une rente de sept millions et du château de Compiègne pour résidence. Deux jours après il annonça lui même cet évènement aux Es-

pagnols, par une déclaration dans laquelle il dit qu'il venait de leur donner *une nouvelle preuve de son amour, en cédant ses droits à son auguste ami*. Le lendemain celui qui, quinze jours auparavant, avait renoncé au trône pour habiter un climat plus chaud que Madrid, dut partir pour le Nord de la France; et il alla résider dans la plus froide des maisons royales, dans un château environné d'épaisses forêts. Ses deux fils, Ferdinand et don Carlos, traités avec plus de rigueur encore, furent prisonniers sans déguisement dans le château de Valençay. (*Voy.* Ferdinand VII, au Supp.) Ainsi fut terminé *le guet-à-pens de Bayonne*, comme tout le monde l'a nommé. Napoléon a dit à Sainte-Hélène que ce fut *un immense coup d'état, qu'il n'avait rien fait pour attirer la famille royale à Bayonne; mais qu'il avait pu juger de son incapacité, et qu'il avait pris en pitié le sort d'un grand peuple*. Le général Foy a dit plus franchement que ce fut *une trahison, une iniquité révoltante, d'où sortit la guerre d'Espagne*.—La vie de Charles IV, après cet événement, est de bien peu d'importance pour l'histoire. Nous devons cependant encore dire que, toujours escorté par les soldats de Napoléon, et suivi de son épouse, de Godoy et de la reine d'Étrurie, il fut conduit, en partant de Bayonne, d'abord à Fontainebleau, où il ne passa que quelques jours, puis à Compiègne, où il resta plusieurs mois, et enfin à Marseille, où il résida jusqu'en 1811. Dans cette dernière ville il fit admirer sa douceur et son affabilité; mais sa pension y était si mal payée que, loin de pouvoir satisfaire ses goûts de bienfaisance, il manqua long-temps des objets les plus nécessaires, et qu'à plusieurs reprises il fut obligé de vendre ses chevaux et le peu de diamants que la reine avait apportés de Madrid. On a dit qu'en 1810 les Anglais formèrent un complot pour l'enlever; on sait même que la police impériale parut alors mettre à cette affaire une importance dont elle avait souvent besoin pour augmenter son crédit; mais nous ne pensons pas que la présence de Charles IV pût à cette époque être en Angleterre ni même en Espagne d'aucune espèce d'utilité pour la cause de l'indépendance que soutenait le cabinet de Saint-James. De Marseille Charles IV se rendit à Rome, en 1811, lorsque cette ville était devenue une des capitales du grand empire, et il y habita le palais Borghèse. Là, recevant de Napoléon son modique revenu avec un peu plus d'exactitude; toujours accompagné de sa femme, de sa fille, la reine d'Etrurie, de l'infant don François de Paule et de l'inséparable Godoy, il parut résigné et presque satisfait de son sort, au point de dire souvent: *Je suis plus heureux ici qu'à l'Escurial*. Lorsque Pie VII revint dans sa capitale, ce pontife lui témoigna de l'estime et lui fit de fréquentes visites. Sur la fin de sa vie Charles IV, ne pouvant plus chasser, faisait encore un peu de musique. Devenu alors amateur de tableaux, il allait lui-même souvent en acheter de fort mauvais, jusque dans les greniers, et il les entassait dans les vastes bâtiments de deux couvents qu'il avait acquis, et dont il faisait ainsi une espèce de galerie. En 1815, il se réconcilia avec son fils, et confirma définitivement entre ses mains l'abdication de 1808. Comme il ne

recevait alors plus rien de la France, il avait fait quelques dettes; Ferdinand en paya pour quinze cent mille francs, et il lui assura un revenu annuel de trois millions, dont les deux tiers devaient rester à la reine, si elle était destinée à lui survivre. Mais ni l'un ni l'autre ne jouirent longtemps de ces avantages. Marie-Louise mourut le 27 décembre 1818, et Charles IV, le 20 janvier 1819.

M—D j.

CHARLES-EMMANUEL IV, roi de Sardaigne, fils aîné de Victor-Amédée III et de Marie-Antoinette d'Espagne, naquit à Turin le 24 mai 1751, et reçut en naissant le titre de prince de Piémont. Doué de quelques heureuses dispositions et d'un caractère sage et réfléchi, tout annonçait en lui un bon prince; mais ses premiers maîtres, le bailli de Saint-Germain et le savant cardinal Gerdil, prévoyant peu les circonstances difficiles où il devait régner, s'occupèrent beaucoup plus de lui inspirer des sentiments de religion et d'humilité que d'en faire un guerrier et un politique habile, comme l'avaient été la plupart de ses ancêtres. Il épousa, le 27 août 1775, une des sœurs de Louis XVI, princesse vertueuse et dont le caractère et les goûts étaient en tout conformes aux siens. (*Voy.* MARIE-CLOTILDE, tom. XXVII). Dès les premiers jours de leur union, les deux époux ne furent occupés que de soins de piété et de bienfaisance. Le prince de Piémont assistait quelquefois au conseil; mais ayant un jour reçu de son père de dures réprimandes sur une observation qu'il s'était permise, il résolut de n'y plus paraître. Le roi l'ayant ensuite consulté sur une affaire importante, il tira sa montre et dit à Victor-Amédée : « Sire, je ne me « mêle que de régler ma montre, « et elle va bien (1). » Le jeune prince dut ensuite se borner à considérer en silence les désordres de l'administration; mais peut-être son inexpérience lui en fit-elle exagérer les torts. Cependant sa prévoyance et l'étendue de ses vues politiques étaient assez remarquables pour que, dès l'année 1789, il dît, en voyant les premiers symptômes de révolution qui agitaient la France : « Ceux qui ont envie de régner n'ont qu'à se dépêcher. » Il eut ensuite le tort, bien excusable de la part d'un jeune prince, de croire qu'en observant une exacte neutralité, les états de son père pourraient être soustraits à l'orage qui menaçait toutes les puissances; et, dans cette conviction, il blâma avec quelque imprudence l'accroissement de l'état militaire ordonné par Victor-Amédée. Cette espèce d'opposition que manifestait alors l'héritier du trône lui valut une sorte de popularité; mais aucun prince n'était moins que lui capable d'en abuser dans des vues d'ambition. C'est probablement cette faveur populaire qui a fait dire à l'un des émissaires du gouvernement révolutionnaire de France, dans un portrait aussi bizarre que peu ressemblant : « *Si Charles-Emmanuel n'eût pas été fils de roi, il aurait aimé la république* (2). » Par ses principes de religion et d'honneur,

(1) Cette réponse avait rapport aux expressions dont le roi s'était servi dans sa réprimande.

(2) Ces expressions sont tirées d'un rapport secret envoyé au comité de salut public par le président de la république à Genève, Félix Desportes, qui avait étendu ses fonctions d'explorateur jusqu'à la cour du roi de Sardaigne. Voy. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, tom. VII).

ce prince était trop éloigné des idées révolutionnaires, et il tenait d'ailleurs par trop de liens à la famille royale de France, si cruellement victime de ces idées, pour ne pas en être au fond l'un des adversaires les plus prononcés. Lorsque la guerre eut éclaté, en 1792, et que l'héritier du trône de Sardaigne comprit enfin qu'il n'y avait de salut pour cette monarchie que dans une vigoureuse résistance, ce fut lui qui donna au roi les conseils les plus énergiques, et ce fut encore lui qui, en 1794, réussit à maintenir ce monarque dans l'alliance de l'Autriche, lorsque déjà il avait ouvert des négociations avec la république française, et qu'il semblait vouloir se livrer aux mains de ses ennemis. Enfin tout le monde sait qu'il ne dépendit pas du prince de Piémont que Victor-Amédée tînt avec plus de force et de résignation au serment qu'il avait fait de mourir sous les ruines de son trône, plutôt que de recevoir de la république française une honteuse capitulation. Jamais la monarchie sarde n'avait été dans une position plus déplorable qu'à l'époque où, succombant au poids de ses chagrins beaucoup plus qu'à celui des années, Victor-Amédée III fit place à Charles-Emmanuel IV (16 oct. 1796). Dépouillé de plus d'un quart de ses états par la perte de la Savoie et du comté de Nice, ce prince avait été forcé de céder ses meilleures forteresses; et, ce qui était plus funeste encore, il avait promis de démolir une partie des autres. Déjà plusieurs millions avaient été dépensés pour remplir cette clause du traité de Chérasco, et l'impitoyable vainqueur exigeait avec la dernière rigueur l'accomplissement tout entier de cette humiliante capitulation: « Je crois, écrivait Bonaparte au Directoire le « 28 décembre 1796, que notre « politique, à l'égard du roi de Sardaigne, doit consister à maintenir « toujours chez lui *un ferment de* « *mécontentement et surtout à* « *bien s'assurer de la destruction* « *des places du côté des Alpes.* » Parfaitement d'accord sur tous ces points avec son général, le Directoire fit bientôt envahir par la ruse ou la violence toutes les places qui n'avaient pas été livrées ou que l'on n'avait pas encore démolies. Par ses ordres, de nombreuses colonnes traversèrent incessamment le Piémont dans tous les sens, vivant à discrétion et protégeant, excitant par leur présence et leurs discours les émeutes et les soulèvements qu'avaient d'avance préparés et fomentés de secrets émissaires. Plusieurs entreprises de ce genre, formées sur le territoire et avec la protection des républiques cisalpine et ligurienne, furent cependant vaincues et réprimées par le zèle de quelques habitants, et surtout par le dévouement des troupes royales, qui, au milieu de la corruption et de l'avilissement universels, restaient inviolablement fidèles à leur souverain. Et nous devons aussi dire que, dans une situation si difficile, si périlleuse, ce souverain ne manqua ni à ses sujets ni à lui-même. Privé de toute espèce de revenus, et sans qu'il lui fût possible d'en rétablir une seule branche, il fit face à toutes les exactions, satisfit à tous les besoins avec ses ressources personnelles, avec les dernières épargnes de son trésor particulier. Ce fut même alors qu'il repoussa avec indignation un projet de banqueroute qui lui fut proposé (3).

(3) Cette banqueroute fut réalisée plus tard

Dépourvu d'armes et d'arsenaux, qu'il lui avait fallu remettre au vainqueur, il sut encore pourvoir à l'armement de ses troupes ; enfin, dans la nécessité de défendre son pouvoir, se montrant plus inflexible peut-être que s'il eût été puissant, ce fut de son trône chancelant qu'il donna l'ordre de faire passer par les armes tous les rebelles qui avaient été pris les armes à la main. Mais, comme nous l'avons dit, ces complots étaient fomentés, soutenus par une puissance plus forte que celle de Charles-Emmanuel ; sans cesse réprimés, ils se renouvelaient sans cesse. Deux hommes obscurs furent pendus pour avoir médité une attaque contre la personne du roi, sur la route de la vénerie. Un jeune médecin de Turin, nommé Boyer, et son ami Botteux, connus par leur exaltation révolutionnaire, périrent pour une conspiration dans laquelle ils avaient de nombreux complices. A Moncallier, le savant et malheureux Tenivelli, que les insurgés avaient mis à leur tête, mourut aussi victime d'une sédition dont il n'était ni le promoteur ni le chef, mais dans laquelle il avait eu le tort de se laisser entraîner. (*Voy.* TENIVELLI, tom. XLV.) Enfin quatorze individus furent mis à mort à Biella, plus de trente à Asti ; le sang coulait partout... Et l'on ne peut pas dire que Charles-Emmanuel fût sanguinaire ni cruel.... Quelle funeste destinée que celle d'un roi qui, s'il est faible et sans courage, doit périr sous les coups de ses ennemis ; s'il a de l'énergie et de la force, doit être regardé comme un oppresseur et un tyran! Les Français qui se trouvèrent mêlés à ces complots n'obtinrent aucune grâce ; et ce fut en vain que l'ambassadeur et les généraux de la république firent de tardives réclamations ; déjà il n'était plus temps, lorsque le Directoire en fut informé. D'ailleurs, lié par des traités encore trop récents et trop positifs, et, peut-être aussi craignant l'indignation de l'Europe et les suites d'une coalition qui se préparait, ce gouvernement ne voulait pas encore se déclarer ouvertement l'appui de la rébellion dans les états du roi sarde. C'était à la manière des Romains que les directeurs voulaient renverser, relever, puis définitivement anéantir ce roi tributaire, qu'au jour de triomphe ils auraient attaché au char du vainqueur. Et ce roi était le beau-frère de Louis XVI... Après l'immolation de la royauté, ils avaient besoin de son avilissement ! Tels furent, nous n'en pouvons douter, les bases du plan qu'arrêtèrent les pentarques de la France. C'est un des faits où se manifeste avec le plus d'évidence le machiavélisme de ce gouvernement. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que ce fut Bonaparte qui, du moins en apparence, se montra alors le protecteur et l'appui de la royauté piémontaise. Ce général avait fait consentir, le 5 avril 1797, Charles-Emmanuel à un traité d'alliance offensive et défensive ; et, comme, par cette alliance, l'armée française se fût recrutée de dix mille soldats piémontais, qui n'eussent pas seulement été pour lui de fort bons auxiliaires, mais de véritables otages pour la sûreté de ses communications, il tenait beaucoup au traité ; mais, soit que le Directoire se défiât du penchant déjà trop manifeste de son général à s'emparer de tous les pouvoirs, soit qu'il ne voulût pas donner

par le gouvernement provisoire (1799), qui réduisit au tiers tout le papier, dans le temps où la banqueroute s'effectuait également en France par une réduction sur les rentes.

au roi de Sardaigne, par une telle alliance, des garanties et une assurance pour l'avenir, il refusa sa ratification, et continua d'entretenir, de fomenter dans les états de ce prince toutes sortes de complots et de révoltes, sans que Bonaparte fît rien pour les empêcher, si ce n'est l'arrestation qu'il ordonna du libelliste piémontais Ranza, et quelques lettres qu'il écrivit au marquis de Saint-Marsan, pour rassurer le roi. Pendant ce temps il disait franchement dans l'intimité que *jamais le Directoire ne ferait la paix avec le roi de Sardaigne, que son intention était de le dépouiller de ses états....* Charles-Emmanuel ne pouvait donc guère plus compter sur les bonnes intentions de ce général que sur celles du Directoire. Cependant ce ne fut que lorsque Bonaparte eut quitté l'Italie, à la fin de 1797, et qu'il y eut été remplacé par Brune, que le machiavélique système des directeurs reprit avec plus d'activité. Dans cette crise, qui devait être la dernière, Charles-Emmanuel ne se démentit point encore; et toujours ferme dans sa résolution, toujours aidé de ses fidèles ministres Castellenjo et Priocca, il fit marcher sur tous les points des colonnes mobiles contre les insurgés; d'abord vers Arona, où une petite armée de révolutionnaires, partie du territoire cisalpin et soutenue évidemment par la nouvelle république, fut entièrement défaite. Beaucoup d'insurgés faits prisonniers furent fusillés sur le champ de bataille; on en porta le nombre jusqu'à 600. Quelques autres, d'abord conduits à Casal, subirent le même sort. Mais le corps des insurgés qui était parti de la Ligurie offrit plus de résistance, et comme il fallut, pour l'attaquer, passer sur le territoire génois, la nouvelle république prétendit sérieusement que sa neutralité avait été violée. Elle déclara la guerre au roi de Sardaigne, et le Directoire français applaudit au *bouillant patriotisme qui lui mettait les armes à la main contre un tyran.* La révolte, ainsi ouvertement encouragée, fit de rapides progrès. Quelques soldats liguriens se réunirent aux insurgés, et tous de concert envahirent le territoire piémontais, où d'autres soulèvements éclatèrent en même temps sur différents points. Le malheureux Charles-Emmanuel, ainsi assailli de toutes parts, ne pouvait plus se dissimuler que ces entreprises étaient excitées et soutenues par la république française; il n'avait plus aucun moyen de les réprimer; tout lui manquait à-la-fois; jamais sa position n'avait été aussi désespérée. Il en vit tous les périls; et ce fut alors qu'il dit à la vertueuse Clotilde : *Je vois bien que je ne porterai pas long-temps ma couronne d'épines.* Et la sœur de Louis XVI, fondant en larmes, s'accusait de tous les maux de sa seconde patrie; elle se reprochait d'avoir apporté dans le palais des rois sardes les mauvaises destinées de sa race... Toutes ces circonstances offrent un tableau vraiment lamentable et que nous sentons beaucoup mieux qu'il ne nous est possible de le représenter. Le roi ne se laissa cependant pas entièrement abattre. Résigné à tout, mais incapable de dissimulation et de bassesse, il chargea le comte de Balbe, son ambassadeur à Paris, de déclarer franchement au Directoire qu'*il n'ignorait pas que son sort dépendait de la république française, et que, si telle devait être sa destinée, il était prêt à abdiquer.* Mais

les directeurs ne voulaient point encore alors en venir à cette extrémité. Ce n'était qu'après la guerre dont les menaçait une nouvelle coalition qu'ils devaient prendre un parti; et c'était décidément pour l'attacher au char du triomphateur, qu'ils voulaient conserver encore leur royale victime..... En attendant, Brune et l'ambassadeur Ginguené prirent hautement sous leur protection tous les sujets rebelles; ils exigèrent que les détenus politiques fussent mis en liberté, et que le roi prononçât une amnistie générale. Tous les révolutionnaires, tous les ennemis du trône purent dès-lors sans crainte arriver dans la capitale, et y former de nouveaux complots jusque sous les yeux du monarque. Et tandis qu'on l'obligeait ainsi à recevoir dans sa résidence ses ennemis les plus acharnés, on le forçait à en éloigner ses meilleurs serviteurs. Brune lui signifia positivement, et dans les termes les plus grossiers, d'avoir à renvoyer le gouverneur d'Alexandrie, Solar, qui avait fait son devoir en repoussant une attaque des insurgés. Et dans le même temps, Ginguené exigea l'expulsion de tous les habitants de la Savoie et du comté de Nice, qui avaient fui devant les Français, et qui, après avoir tout sacrifié pour leur souverain, n'avaient plus d'autre asile que le Piémont. Enfin, le Directoire mit le comble à ses exigences, en se faisant livrer la citadelle de Turin, ce dernier boulevart de la monarchie piémontaise; et une garnison de républicains, les plus exaltés que l'on put trouver, n'y reçut bientôt d'autres ordres et d'autres instructions que d'injurier et de menacer incessamment le pauvre monarque. Le 16 sept. 1798, à la suite d'une orgie, des militaires déguisés en gens de cour, en ministres de la religion, dirigés par le commandant Collin, et soutenus par une partie de la garnison, parcoururent la ville dans des voitures de cour, parodiant, persiflant le roi et ses amis, se moquant de tous les usages, de tous les attributs de la religion et de la royauté. Les habitants indignés s'ameutèrent, quelques coups de fusils furent tirés, et l'indécente mascarade, poursuivie à coups de pierres, n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle, dont les ponts furent levés à la hâte. L'irritation était telle qu'un seul mot, un signe, aurait excité un soulèvement général; mais c'eût été sans résultat un très-grand malheur, et Charles Emmanuel était incapable de faire répandre le sang sans nécessité. D'ailleurs, le Directoire sembla ne point approuver cette équipée; et il rappela Brune, Ginguené et le commandant Collin. Ce rappel inespéré devait être pour Charles-Emmanuel un évènement heureux. Mais ce que ce prince ne pouvait soupçonner, c'est que d'Aymar, le nouvel ambassadeur, et Joubert le nouveau général, devaient être pour lui plus intraitables et plus funestes encore que leurs prédécesseurs. Craignant ou feignant de craindre une attaque de l'Autriche, et ne voulant, dit-il, rien avoir à redouter sur ses derrières, Joubert prit tout-à-coup le parti *d'en finir avec cette ombre de roi*, comme il le dit dans une de ses dépêches : et pour cela il envoya de Milan à Turin, le général Grouchy et son adjudant Clausel, avec les ordres et les instructions les plus positives. C'est dans les *Mémoires d'un homme d'état* (4) qu'a été révélé pour la

(4) Voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat sur les causes secrètes qui ont dé-*

première fois, avec des pièces et des preuves irrécusables, tout ce qui fut alors mis en œuvre pour arriver à cette péripétie de l'un des drames les plus scandaleux de la politique révolutionnaire. C'est dans ce livre curieux que l'on peut voir, avec tous les détails, les ruses et les voies détournées qui amenèrent enfin l'abdication de Charles-Emmanuel. Après s'être emparé par violence ou par fraude des arsenaux et des places qui lui restaient, après avoir, par des moyens semblables, éloigné de lui ses serviteurs et ses troupes les plus fidèles, on lui envoya cette abdication toute formulée et qu'il n'eut plus qu'à signer, sous peine d'être enlevé, incarcéré, comme venait de l'être l'infortuné Pie VI. Plus heureux que le pontife romain, Charles-Emmanuel put au moins se retirer dans la partie de ses états que la mer mettait hors de l'atteinte des révolutionnaires. Le départ de Turin effectué la nuit, dans le plus grand silence, aux flambeaux (9 déc. 1798), offrit une triste image des funérailles de la monarchie. On avait permis au malheureux prince de se réfugier en Sardaigne; il se hâta d'arriver en Toscane, où le Grand-Duc le reçut avec quelques égards; et bientôt il alla s'embarquer à Livourne avec toute sa famille, et surtout avec sa chère Clotilde, qui ne le quittait pas un seul instant, et qui n'avait pas cessé de le consoler, de le soigner dans toutes ses infortunes. Quelques heures plus tard, un ordre arrivé de Paris l'eût retenu prisonnier lui et tous les siens. Le Directoire voyait avec peine que sa proie lui eût échappé; il regrettait de n'avoir pu compléter sur sa personne tous ses ridicules projets. Dès que Charles-Emmanuel fut en vue de Cagliari, il se hâta de protester contre tout ce qui venait de lui être arraché par la violence; et son frère le duc d'Aoste, que l'on avait aussi contraint de signer une renonciation à ses droits, protesta également. Ces deux princes n'étaient en Sardaigne que depuis quelques mois, lorsque l'invasion de l'Italie par les Austro-Russes vint leur donner l'espoir de rentrer dans leurs états. Dès les premiers jours de mai Suwarow avait pénétré jusqu'en Piémont, et, suivant les instructions de son souverain Paul Ier, il en avait pris possession au nom du roi de Sardaigne, il y avait installé, sous le nom de *Conseil suprême*, un gouvernement provisoire. En même temps, il avait envoyé un de ses aide-de-camp à Cagliari, pour inviter Charles-Emmanuel à venir prendre possession de son royaume. Ce prince quitta aussitôt la Sardaigne avec la reine Clotilde et son frère le duc d'Aoste, laissant à Cagliari le duc de Génevois, son second frère, avec le titre de vice-roi. Mais déjà l'Autriche avait fait occuper le Piémont, et elle ne voulait plus s'en dessaisir. Des explications très-vives avaient même eu lieu, à cet égard, entre les généraux russes et autrichiens, et ce fut là une des premières causes de la rupture qui survint bientôt entre les alliés. Après de si tristes déceptions, Charles-Emmanuel ne retourna plus en Sardaigne; le climat n'y était point favorable à sa santé ni à celle de la reine, et il avait d'ailleurs rencontré dans l'esprit d'indépendance des habitants une opposition qui eût contrarié ses goûts et troublé le repos dont il avait désormais un besoin in-

terminé la politique des cabinets, dans les guerres de la révolution, Paris, 1834, tome VII, p. 67 et suiv.

dispensable. Bonaparte, devenu maître du pouvoir en France, lui fit à plusieurs reprises des propositions d'accommodement, pour son retour en Piémont ; mais il eût fallu combattre des alliés qu'il estimait et se soumettre, s'allier à une puissance qu'il avait tant de raison de redouter ; il refusa tout. Après un assez long séjour à Rome, où il fut comblé de témoignages d'estime par le pape Pie VII, il se rendit à Naples, toujours accompagné de sa chère Clotilde. C'est dans cette ville qu'il eut à pleurer une aussi digne compagne. Cette perte mit le comble à ses infortunes ; et dans le même temps il fut accablé de toutes sortes d'infirmités. Sa vue s'affaiblit au point qu'il devint presque entièrement aveugle. Une maladie nerveuse et sans remède, qui, depuis plusieurs années, lui faisait éprouver de cruelles douleurs, devint aussi plus grave à cette époque. Enfin, ne pouvant supporter à-la-fois tant de maux et le poids de la couronne, Charles-Emmanuel abdiqua, le 4 juin 1802, en faveur de son frère le duc d'Aoste, qui fut roi sous le nom de Victor-Emmanuel V (*Voy.* ce nom, tom. XLVIII). Alors il se rendit à Rome, pour finir ses jours dans la retraite et la prière, et n'avoir plus à s'occuper que de piété et de bienfaisance. On raconte que, ne pouvant plus faire d'aumônes, il se plaça plus d'une fois à la porte des églises pour y solliciter en faveur des pauvres la charité des fidèles. Sa détresse était telle, qu'en 1812 il fut contraint de vendre à un Juif les galons qui avaient servi d'ornements à son trône. Le général Miollis, qui commandait dans cette ville, ayant été informé de ce fait, obligea le Juif à rendre les galons ; mais Charles-Emmanuel se plaignit amèrement de cette violence ; et il ne consentit plus tard à recevoir du gouvernement français une modique somme de cent quatre-vingt mille francs chaque année, qu'à titre d'emprunt. Il ne signait jamais de reçus qu'avec cette condition. Ce prince faisait de fréquentes retraites dans les monastères de Subiaco, du Mont-Cassin, et en dernier lieu, il avait pris un appartement au noviciat des jésuites du Quirinal. C'est dans ce couvent qu'il mourut le 6 oct. 1819, et qu'il fut inhumé en habit religieux, et sans être embaumé, suivant ses dernières volontés.

M—D j.

CHARLES-FÉLIX Ier (Joseph-Marie), roi de Sardaigne, né le 6 avril 1765, à Turin, quatrième fils de Victor-Amédée III, reçut en naissant le titre de duc de Génevois, qui, après le traité de Chérasco, fut changé momentanément en celui de comte d'Asti. Comme le duc d'Aoste, son aîné, il fut élevé militairement ; mais bien qu'il montrât quelques dispositions pour la carrière des armes, on ne le vit pas ensuite prendre beaucoup de part ni de goût aux affaires de la guerre. Placé loin du trône par son âge, et d'un caractère simple et modeste, il se conforma sans peine à sa position de l'un des derniers fils du roi, et supporta dès sa jeunesse, avec sa famille, toutes les calamités de cette époque. Après avoir subi pendant plus de deux ans la dure captivité où furent tenus tous les siens, il les suivit en Sardaigne, et il fut vice-roi de cette île, lorsque Charles-Emmanuel s'en éloigna en 1799. Charles-Félix avait épousé, en 1807, Marie-Christine de Naples, sœur de la reine des Français, alors duchesse d'Orléans. Quand Victor-Emmanuel recouvra ses états du con-

tinent, le duc de Génevois resta pendant plusieurs années vice-roi en Sardaigne, et il s'y fit chérir par sa justice et sa bienfaisance. Revenu en Piémont, il ne prit aucune part au gouvernement, et s'occupa exclusivement de la culture des arts. En 1821, les deux époux étaient allés jusqu'à Modène pour y voir le père de la princesse, le roi de Naples Ferdinand IV, lorsque éclata dans le Piémont la révolte qui, liée à celles de Naples et d'Espagne, ne tendait à rien de moins que le renversement de toutes les monarchies européennes. Victor-Emmanuel ne manqua d'abord ni de fermeté ni de courage, et il se disposait à marcher contre les rebelles, à la tête de quelques régiments fidèles, quand une partie des troupes se réunit aux insurgés, et s'empara de la citadelle de Turin (*Voy.* Victor-Emmanuel V, tom. XLVIII), annonçant et demandant à grands cris l'établissement en Piémont, et même dans toute l'Italie, de la constitution espagnole, que venaient d'adopter les cortès. Sommé de consentir à un pareil changement, le monarque aima mieux abdiquer la couronne, qui appartenait alors à son frère le duc de Génevois; mais ce prince était encore à Modène, et cette absence fut une circonstance favorable à la cause royale, puisque le duc se trouvait ainsi hors de l'atteinte des rebelles, et que ceux-ci ne pouvaient pas du moins lui arracher par des violences une adhésion qu'il n'eût certainement pas donnée volontairement. Dès qu'il connut la résolution de son frère, Charles-Félix déclara qu'il ne rejetait point le fardeau du pouvoir dans des circonstances aussi importantes et aussi difficiles; mais qu'il n'accepterait le titre de roi que lorsqu'il serait bien assuré que son frère s'en était démis sans contrainte et qu'il y persistait. Le premier usage qu'il fit de l'autorité fut de lancer contre les rebelles un décret royal d'une grande énergie. Après avoir déterminé dans cet acte tous les cas de révolte et posé les bases de l'amnistie, le nouveau monarque déclara que le pardon général n'était que pour les soldats; que, quant aux sous-officiers, il était seulement conditionnel, et qu'à l'égard des officiers qui avaient participé à la révolte, ils étaient irrévocablement traîtres et félons. Charles-Félix prit encore d'autres mesures dans le même sens et avec la même vigueur. Il donna le commandement des troupes fidèles au comte de Latour qui, réuni aux Autrichiens, obtint sur les insurgés à Novare une facile victoire et reprit aussitôt la place d'Alexandrie dont ils s'étaient emparés. La révolte fut ainsi promptement réprimée sur tous les points; et il suffit qu'un roi eût osé la regarder en face pour qu'elle disparût à l'instant (1). Charles-Félix ne voulut rentrer dans sa capitale que lorsque tous les actes d'une justice indispensable furent consommés. Trois des chefs de la révolte seulement subirent la peine de mort. D'autres étaient contumaces, et l'on fit peu de recherches pour les trouver. En attendant le retour du monarque, le comte de Revel fut nommé vice-roi, et il s'entoura d'hommes fidèles et dévoués, notamment du chevalier de Cholex (*Voy.* ce nom, tom. LXI). Dès que l'ordre fut complètement rétabli, Charles-Félix exigea une seconde fois que son frère renouvelât son abdication; et,

(1) M. de Metternich dit spirituellement alors qu'il avait suffi, pour réprimer une grande révolte, d'un roi qui sût dire *oui*, et d'un autre roi qui sût dire *non*.

quand il fut bien assuré que telle était réellement la volonté de Victor-Emmanuel, il quitta Modène, prononça une amnistie, adressa à ses sujets une nouvelle proclamation, et vint prendre possession de son royaume, au milieu de nombreuses acclamations. Son règne fut aussi heureux que paisible. Malgré la rigueur de son décret, beaucoup d'officiers furent compris dans l'amnistie; et, ce qui est toujours plus sage et plus convenable, Charles-Félix ne se montra clément qu'après la victoire. Ensuite il usa d'un moyen de gouvernement plus efficace encore et surtout plus facile que celui de la terreur et des supplices, il ne laissa sans récompense aucune preuve de dévouement et de fidélité. Il rétablit l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et publia en 1822 un code militaire fondé sur les véritables principes de la justice et de la discipline. Après avoir chargé une commission de préparer les codes civil et criminel, il prit encore d'autres mesures pour la régularité du système monétaire, pour le calcul décimal et pour la sûreté du commerce; enfin, malgré la rigueur des temps, son règne qui fut bien court, doit être considéré comme l'un des plus heureux de la monarchie sarde. Ce prince mourut à Turin le 27 avril 1831, après une longue et douloureuse maladie. Il composa lui-même dans ses derniers moments l'inscription qu'il voulut que l'on mît sur son tombeau à Hautecombe, en Savoie, dans l'église des bénédictins, qu'il avait fondée, et où il allait régulièrement chaque année faire une retraite de quinze jours. Il fit ensuite appeler le prince de Carignan, et lui adressa les plus touchantes recommandations pour le bonheur de ses peuples. Charles-Félix n'a point laissé de postérité, et en lui s'est éteinte la branche aînée de l'illustre maison de Savoie. — Le prince de Carignan lui a succédé sous le nom de Charles-Albert. M—D j.

CHARLES XIII, roi de Suède, puis de la Suède et de la Norvège réunies, était le deuxième des trois fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique de Prusse, sœur du grand Frédéric. Immédiatement après sa naissance, le 7 oct. 1748, il fut décoré du titre de grand-amiral de Suède, dont ensuite on s'efforça de le rendre digne en dirigeant principalement son éducation vers la marine. Le prince acquit en effet dans cette partie des connaissances dont plus tard il eut occasion de faire preuve. Il contribua d'ailleurs à faire sentir à la Suède l'utilité de ces études, et appuya de son jeune patronage tout ce qui s'y rapportait. C'est ainsi qu'en 1765 il accepta la présidence honoraire de la société des sciences d'Upsal. Dès cette époque, et malgré leur jeunesse, une espèce de rivalité s'était établie entre son aîné Gustave et lui; et cette rivalité, qui sous quelques rapports fut avantageuse aux deux princes dont elle stimulait l'émulation, alla sans cesse croissant, et au fond du cœur de Charles se convertit en un violent désir du trône. Les deux frères furent donc assez long-temps mal ensemble; et cette antipathie était au plus haut degré à l'époque du mariage de Gustave en 1766. Mais lorsque ce qui n'avait encore été qu'un bruit vague et sans consistance fut en quelque sorte avéré, lorsque l'on se dit tout bas, mais comme chose certaine, à la cour, que jamais le prince royal n'aurait de fils, l'animosité de Charles cessa et fit place à des apparences d'amitié. On peut croire qu'il ne fut point

le dernier à divulguer cette découverte qui familiarisait les Suédois avec l'idée de le voir un jour leur roi. La permission de voyager hors de la patrie, qu'en 1770 les états accordèrent au fils d'Adolphe-Frédéric, en l'accompagnant du vote de sommes nécessaires pour cette triple excursion, fut mise à profit sur-le-champ par le grand-amiral. Parti de Stockholm le 2 avril, il visita successivement la Hollande, encore alors la terre classique des marins; Paris d'où venaient ou plutôt d'où ne venaient plus les subsides à la famille royale et au parti des *chapeaux*; Berlin, capitale de son oncle; et il revint le 22 novembre au port qu'il avait quitté huit mois auparavant. Ses deux frères se mirent alors en route, et parvinrent à Paris le 4 février 1771, c'est-à-dire huit jours avant la mort d'Adolphe-Frédéric. Des trois princes ses fils, Charles était donc seul en Suède à l'époque du changement de règne. Complétement tenu dans l'ombre par le conseil, il n'eut en cette occasion nul rôle à jouer. Mais aussitôt que Gustave brusquement revenu de ses voyages eut pris les rênes de l'état, il nomma Charles gouverneur de Stockholm; et bientôt il le mit dans la confidence des projets qu'il méditait pour détruire la hideuse oligarchie, qui depuis un demi-siècle tenait la couronne en tutelle et la Suède à la merci des étrangers. Le grand-amiral ne put que donner les mains au plan de son frère, persuadé, comme il l'était, qu'il remplacerait un jour Gustave dans l'exercice du pouvoir; travailler pour le roi, c'était travailler pour lui-même. Aussi mit-il du zèle et de l'habileté à le seconder, lors de la fameuse révolution de 1772. C'est lui qui fut chargé d'en organiser les préparatifs en Scanie, comme Sprengporten en Finlande et Gustave lui-même à Stockholm. Charles fut envoyé dans la première de ces provinces sous le prétexte plausible d'aller au-devant de la reine douairière dont on attendait le retour de Berlin. Il y travailla l'esprit des troupes; il initia le capitaine Hellichius à la levée de boucliers dont ce commandant de Christianstad devait donner le signal. Tout eut lieu dans la Scanie comme les amis de la monarchie le souhaitaient. Hellichius le premier se déclara pour le roi contre les oligarques; un officier de la garnison de Christianstad, simulant la désertion, vint transmettre la nouvelle de cet événement au prince Charles à Lanscrona, et le prince à son tour, affectant la consternation et le désir d'étouffer la révolte, prit sur lui de convoquer une espèce de conseil de guerre, où près du feld-maréchal Hamilton se trouvaient les habitants les plus considérés de la province, et à l'issue duquel il fut arrêté que Charles à la tête des troupes irait réduire la ville rebelle. C'était une double infraction aux lois, car non seulement le prince n'avait aucun commandement dans la province, mais encore la constitution défendait de mettre des troupes en mouvement pendant la tenue de la diète. Arrivé devant Christianstad il somma la place d'ouvrir ses portes; et sur le refus d'Hellichius on se salua réciproquement de quelques coups de canons chargés à poudre. Le conseil, qui possédait en réalité le pouvoir à Stockholm, et la diète, qui dominait par son influence, ne furent pas dupes de cette comédie, et tandis que Charles annonçait à son frère les premiers événements, un décret de l'assemblée sou-

veraine envoyait le sénateur Funke en Scanie avec un pouvoir illimité, mandait des troupes à Stockholm et rappelait dans la capitale le frère du monarque. Charles obéit; mais les régiments qui devaient assiéger Christianstad se joignirent à la garnison. Dans Stockholm, où le ramenait la défiance du conseil, Charles coopéra de même au triomphe de son frère qui lui témoigna dans cette crise beaucoup de confiance, quoique peut-être il ne le supposât pas tout-à-fait exempt d'arrière-pensées. Une fois la révolution consommée (19 août), Charles fut envoyé, avec le plus jeune de ses frères, dans les provinces occidentales pour y prévenir les troubles qui pourraient suivre cet évènement, et pour recevoir les sermens des fonctionnaires, des citoyens et de l'armée. Le titre de duc de Sudermanie et une augmentation d'apanages et terres furent les récompenses de ce service. Deux ans après, l'idée généralement répandue de l'infirmité de Gustave décida le nouveau duc de Sudermanie à se marier. Jusque-là il n'avait eu que de la répugnance pour ce nœud dont la régularité froissait ses goûts; et la princesse de Holstein-Eutin, qu'il épousa en 1774, ne put, malgré son esprit et ses grâces, surmonter cette répugnance. Bientôt pourtant il fut officiellement annoncé que la duchesse était enceinte; mais quelque temps après, à l'instant où la grossesse touchait à son terme, où les canons étaient chargés pour annoncer sa délivrance, on apprit qu'elle s'était trompée, et que ce n'était qu'une fausse conception. Si, comme se plut alors à le répéter la malignité, le but de la princesse non enceinte avait été de dissimuler, par cette fraude dont probablement était instruit son mari, la grossesse réelle d'une belle-sœur, il est possible que cette feinte ait mis Gustave sur la voie du moyen auquel un peu plus tard il dut lui-même la joie de se voir salué du nom de père. Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu de temps après cet incident, les rôles changèrent, et que la voix publique unit au nom du duc de Sudermanie le reproche de ce défaut de conformation imputé jadis à Gustave, tandis que des bruits savamment élaborés démentaient tout ce qu'on avait dit sur le monarque. La naissance d'un héritier (1777) fut un coup de foudre pour le duc de Sudermanie qui, dès ce moment, malgré les cent mille écus votés par la diète à la duchesse de Sudermanie à titre de douaire, et les cent mille écus votés à lui-même, redevint hostile au roi son frère. On eût dit que, pour Gustave, le ciel se plaisait à rendre possibles ses impossibilités. Après avoir vaincu contre tout espoir la faction oligarchique, contre tout espoir il vainquait la nature. Mais ce n'était pas par la franchise qu'il avait remporté sa première victoire: la seconde aussi sans doute était un mensonge. Tel fut au moins le raisonnement du prince dont cet évènement anéantissait les espérances. Aussi n'eut-il point de soin plus grand que de pénétrer le mystère de la naissance du jeune Gustave-Adolphe, et surtout d'acquérir les preuves en quelque sorte juridiques de la fraude. Il ne fut pas heureux dans cette tentative: en revanche, il réussit à répandre dans le public sur la légitimité de son neveu des doutes qui graduellement prirent de la consistance et qui, pour beaucoup de monde, équivalurent à la certitude. La naissance d'un second prince

ne réduisit point au silence ces conjectures hardies, et ne donna que plus d'essor à la malignité. Gustave n'en triomphait pas moins de la vaine bouderie de Charles. Car ceux-mêmes pour qui la sincérité du monarque semblait la plus douteuse n'étaient pas tous défavorables au jeune intrus. « Le fils illégitime est-il par là même « héritier illégitime? » C'est ce que le duc de Sudermanie eût bien voulu voir résoudre affirmativement, et ce que ses partisans soutenaient de toutes leurs forces, quoique assez bas. Mais on sent combien d'obstacles s'opposaient à ce que ce problème fût officiellement posé. Comme cependant il restait encore des chances à l'ambition mécontente du duc, il ne fut point abandonné de tout le monde. Presque tous les mécontents, au contraire, se groupèrent autour de lui; et son palais devint le centre d'une espèce d'opposition, assez mitigée du reste, où l'on pouvait parler de constitution, de liberté, etc. Avec ces grands mots qu'il semblait n'approuver qu'avec réserve, le duc affectait un zèle extrême pour la franc-maçonnerie, et se laissait décerner la première dignité du rit maçonnique de Stockholm. Les momeries apparentes qui servent de pâture aux loges masquaient à merveille les desseins profonds tramés à la faveur d'un huis-clos réputé inoffensif, et les affiliations, maçonniques par une de leurs faces, étaient toutes politiques, toutes révolutionnaires par l'autre. Le parti qui s'organisait ainsi autour du duc de Sudermanie se composait principalement de deux classes de gens, ceux que la révolution de 1772, avait privés de leur part de pouvoir, et ceux qu'avaient séduits les principes formulés par la philosophie française. Sur ces entrefaites éclata la guerre, imprudente peut être, que Gustave fit contre la Russie. Tout en y donnant la preuve de quelques connaissances spéciales dans la marine, le duc de Sudermanie, aux yeux des juges impartiaux, y fut même sur mer complètement effacé par l'énergie et l'héroïsme de Gustave. La grande flotte, sous les ordres du duc, sortit de Carlscrona le 9 juin 1788, c'est-à-dire avant la signature du traité entre la Suède et la Porte, et avant la déclaration de guerre. Cette sortie était prématurée; quinze jours de retard eussent mis le duc à même de prendre les Russes au dépourvu, Cronstadt sans vaisseaux, St-Pétersbourg sans défense, et de faire débuter l'armée suédoise par la prise de cette capitale. Sans doute le reproche qu'implique cette observation pèse pour moitié sur Gustave. Au lieu de cette brillante entrée en campagne, les exploits du duc Charles se bornèrent à forcer au salut la division russe de l'amiral Dessen qu'il pouvait anéantir ou capturer, puis à livrer bataille le 17 juillet à la flotte russe qui faisait voile pour la Méditerranée sous le commandement de l'amiral Greigh, et qu'il rencontra près de Hogland ou du banc de Kalkbod. L'engagement fut très-sanglant, et fit beaucoup d'honneur à la marine suédoise, mais sans procurer à qui que ce fût d'avantage véritable. Si les Russes se virent prendre un vaisseau de soixante-quatorze et furent hors d'état de continuer leur route au sud, les Suédois perdirent le navire où était le vice-amiral Watchman, chef de leur avant-garde, et se réfugièrent à Helsingfors, un de leurs meilleurs ports en Nyland, tandis que leurs ennemis rentraient dans Cronstadt. Quel-

ques jours après, six mille hommes furent embarqués à Svéaborg pour le siége de Frédérikshamn ; ce corps devait attaquer la forteresse du côté de la mer, tandis que Gustave en personne l'attaquerait par terre : deux coups de canon devaient avertir le monarque de l'arrivée de ce renfort. Les Russes furent instruits non-seulement du plan d'attaque, mais encore du signal ; et cette révélation leur fournit les moyens de faire tomber les assiégeants dans une embuscade. La révolte d'Aniæla suivit de près ce premier désappointement. On sait comment, à l'instant où de légitimes espérances de succès enflaient l'orgueil de Gustave, et où, malgré ce qu'elle espérait de ses ténébreuses intrigues parmi les troupes suédoises, Catherine se préparait à quitter Saint-Pétersbourg, le chevaleresque roi de Suède entendit ses officiers lui déclarer qu'il n'avait point le droit de les conduire, sans le bon plaisir de la diète, à une guerre offensive ; et ils firent mettre bas les armes à leurs régiments. Un mot de trop, et peut-être Gustave perdait la liberté, la couronne ! Il sut se taire ; et prit la route de Stockholm où d'autres trames menaçaient son pouvoir. Ce brusque départ déjoua les plans du duc de Sudermanie dont le bras faisait mouvoir toutes ces marionnettes, et grâce auquel manquaient toutes les mesures concertées par son frère. Catherine, assure-t-on, l'avait leurré par l'appât de la Finlande dont elle promettait de lui procurer la souveraineté, s'il lui rendait des services proportionnés à cette haute récompense. C'en était un grand que cette brusque rébellion, au moment où Frédérikshamn tremblait, où l'imprenable Nyslot venait de se rendre. Le duc de Sudermanie y mit le comble en signant un armistice en vertu duquel les troupes suédoises se retireraient de la Finlande. Il est vrai qu'il sembla ne céder qu'à la nécessité : les officiers rebelles étaient venus le trouver, exigeant qu'il proposât au général une suspension d'armes pour terminer une guerre entreprise contre la constitution, et sur son refus avaient député Ægerhorn et quelques-uns des leurs à Saint-Pétersbourg pour arrêter les articles de la convention. Catherine l'autocrate avait accueilli cette proposition de militaires révoltés, et l'armistice signé par elle était revenu au camp suédois, où la feinte résistance du grand-amiral fit place bientôt à la plus aveugle déférence pour les officiers coupables. Sur-le-champ l'évacuation de la Finlande commença ; un seul homme, le général Platen, osa désobéir, affectant de ne voir dans la signature apposée à l'armistice que le fruit de la violence. Bien que cet infâme épisode de la campagne de Finlande eût sauvé l'impératrice d'un danger imminent, le duc Charles n'eut point encore sa récompense et la guerre recommença. La grande flotte de vingt-un vaisseaux de ligne, aux ordres du duc de Sudermanie, livra bataille à la flotte russe le 26 juillet 1789 entre Bornholm et Œland, et se retira sans succès décisif dans le port de Carlscrona, tandis que les Russes opéraient leur jonction avec une de leurs escadres qui depuis longtemps était en rade à Copenhague ; moins heureuse encore, elle fut battue le 24 août par la flotille russe des Seiches, à laquelle du reste elle vendit si chèrement la victoire que l'amiral de Catherine dit comme Pyrrhus. « Encore un triomphe pareil, et je n'ai plus de flotte ! »

Les Suédois, après ces deux actions, se retirèrent encore de la Finlande russe et se réfugièrent dans Abbefors, en même temps que la flotte sous le canon de Svartholm. Les grands évènements de la campagne de mer de 1790 ne furent pas tous honorables pour le duc de Sudermanie; l'attaque dirigée le 14 mai sur la flotte russe stationnée à Revel, et défendue par des batteries de terre, se termina par un échec; trois vaisseaux suédois y périrent, et l'ennemi n'eut presque pas de mal. La bataille livrée les 3 et 4 juin à la flotte russe de l'amiral Kruse, et dont le succès eût encore déterminé la prise de Saint-Pétersbourg, fut complètement indécise; lorsque le roi suivi de ses galères eut fait sa jonction avec le duc vers Borgo dans le golfe de Viborg, la flotte suédoise combinée s'y vit bientôt étroitement bloquée. Il fallut pour l'en tirer l'héroïque résolution de Gustave, qui s'ouvrit le passage par trois brûlots. C'est encore à Gustave qu'appartient la gloire de cette journée mémorable de Svenksund (3 juillet), qui sauva Stockholm, comme le combat du 4 juin avait sauvé Saint-Pétersbourg. Le duc Charles avait été blessé dans l'affaire de Borgo. La paix de Véréla suivit de près ces évènements et remplit en partie les espérances du duc de Sudermanie, quoique, on le devine, elle ne stipulât rien à son égard dans le traité. Charles eut en partage le gouvernement de la Finlande; et Gustave, en lui donnant le privilège d'avoir des gardes, sembla encore le rapprocher du rang des princes souverains. Toutefois nous ne devons pas dissimuler que, pour les partisans du duc Charles, ces honneurs ne prouvent autre chose que la fidélité de ce prince à son frère; et que la trahison qui tant de fois souilla la guerre de 1788 à 1790, ils l'attribuèrent au général d'Armfelt ainsi qu'aux favoris du roi. Ce système serait tolérable peut-être s'il ne devait expliquer que quelques faits isolés, comme les révélations de plans militaires aux Russes; mais explique-t-il la révolte d'Aniæla, l'opposition de toute la masse des officiers, évidemment travaillée de longue main, aux plans chéris de Gustave et de d'Armfelt; enfin la négociation criminelle des soi-disant amis de la constitution avec le cabinet de St-Pétersbourg? Et pourquoi, depuis ce temps, d'Armfelt fut-il haï de tous ces champions de la liberté, de tous ces fiers adversaires de la monarchie absolue? pourquoi au contraire le duc de Sudermanie fut-il de plus en plus leur idole? — La révolution française venait de commencer; ses rapides développements, en changeant la politique des puissances européennes, achevèrent en Suède, comme ailleurs, de dessiner l'attitude des partis, et de leur révéler à eux-mêmes leurs vraies tendances, leurs maximes fondamentales. Tandis que Gustave, par ses antécédents, par son caractère, par sa position de roi, promettait d'être le défenseur le plus intrépide des rois, et par le traité de Drottningholm se liait à cette Catherine naguère son implacable ennemie, mais aujourd'hui son amie par la haine commune que tous deux portaient aux principes anti-monarchiques, Charles par ses liaisons, par ses doctrines maçonnico-libérales, par sa position d'ambitieux déçu, se trouvait à la tête de la faction démagogique, et naturellement s'écartait de la Russie, pour pencher en faveur de la France. Ainsi les rôles étaient intervertis, et pourtant

les rôles étaient les mêmes. C'était toujours la branche cadette qui voulait se substituer à la branche aînée : c'étaient toujours les nobles mots de liberté, de droits civiques, de haine à l'étranger (au Moscovite), qui servaient de cris de ralliement aux ambitieux. Chacun savait qu'autant Gustave voyait avec enthousiasme la guerre de principes dans laquelle il brûlait de s'engager, autant le duc de Sudermanie en réprouvait la pensée. Tandis que l'Europe avait les yeux sur la Suède, dont semblait devoir partir l'éclair contre la révolution française, le pistolet d'Ankarstrœm mit fin aux jours du seul monarque de taille à lutter contre ce colosse naissant. Sans dire ici, sans même croire que le duc de Sudermanie fût l'instigateur de ce régicide, on ne peut méconnaître qu'il fut commis avec l'aveu et sous les auspices de ses amis, et que peut-être il en eut connaissance avant qu'il fût commis. C'était sans doute aussi l'idée de Gustave. Ce prince avant son agonie avait nommé pour gouverner le royaume, pendant sa maladie, son frère Charles, Wachtmeister, Oxenstierna, Taub et d'Armfelt. Dans le dernier de ses testaments (car il y en eut trois), en laissant la régence au duc de Sudermanie auquel il eût été probablement inutile de vouloir l'enlever, Gustave confiait la garde du jeune roi à d'Armfelt. Cette clause du testament fut supprimée, et le duc de Sudermanie cumula la tutelle avec la régence. Son premier soin fut de satisfaire l'opinion et de se disculper, par le supplice d'Ankarstrœm, de l'imputation de fratricide que les amis politiques du baron d'Armfelt ne balançaient pas à faire peser sur lui. Le meurtrier de Gustave fut mis à mort avec d'horribles raffinements de cruauté : mais les condamnations capitales prononcées contre ses complices Claes-Horn, Ribbing, Liljehorn, Ehrenswärd, furent commuées en bannissement perpétuel, et le régent montra de même une scandaleuse indulgence à l'égard de tous ceux que l'on signalait comme les amis et les moteurs de l'assassin. A l'intérieur, à l'extérieur, tout changea. L'étrange édit par lequel Gustave défendait de s'entretenir des affaires de France fut rapporté ; plus de latitude fut donnée à la presse ; au lieu des dépenses excessives et de la magnificence déplacée du dernier règne, l'ordre et l'économie régnèrent dans toutes les branches de l'administration, et surtout dans la demeure royale. Le superbe palais de Haga, que l'on présumait devoir coûter cinquante millions de francs, fut abandonné, ainsi que plusieurs autres grands travaux de luxe. Les pierres, les briques qu'on amoncelait depuis plusieurs années pour cette immense construction furent consacrées à l'achèvement de l'académie militaire que l'on transféra de Carlscrona à Carlberg. En dépit de la fondation du riche Musée de Stockholm, les beaux-arts qu'enrichissait la prodigalité de Gustave y perdirent ; la richesse publique, l'industrie, le commerce y gagnèrent. Des communications s'établirent du lac de Wenern à la mer par le canal de Trollhætta. La déclaration d'une neutralité parfaite entre l'Angleterre et la France, alors sur le point d'en venir aux mains, semblait garantir au commerce un heureux développement et d'immenses bénéfices. L'impérieuse czarine fit bien tout ce qu'elle put pour déterminer le régent à se lier d'intérêts politiques avec les potentats et à se déclarer pour

la coalition contre la France. Mais ni Stackelberg, ni Romanzoff, qu'elle envoya successivement pour fomenter la discorde dans le pays, ne réussirent, soit à renverser la puissance de Charles par la révolte, soit à rallier à la ligue anti-française ce transfuge de la cause des rois. Bientôt au contraire la Suède et le Danemark signèrent ensemble un traité de commerce par lequel les deux pays garantissaient simultanément leur navigation. On en vint à dire que le régent était pensionné par le comité de salut public qui lui donna jusqu'à quatre millions pour l'engager à rompre net avec la cour de Saint-Pétersbourg. Toutes ces mesures politiques ne laissaient pas d'être souvent embarrassantes dans le choix, et fort difficiles dans l'exécution. Le duc, sentant que, pour en rendre l'accomplissement plus sûr, le mieux était d'avoir à sa disposition des soldats dévoués, donna beaucoup de soins au militaire : tel fut son succès que plusieurs Suédois redoutèrent qu'il ne visât à faire des troupes un instrument de despotisme et d'usurpation. Il se trouva bien de cet appui, soit lorsqu'il fallut étouffer le complot de d'Armfelt, soit pour comprimer l'effervescence causée par la brochure de Thorild. Il réussit surtout à l'égard du premier, qui, tout-puissant auprès de Gustave IV, avait voulu lui persuader de faire un voyage au golfe de Finlande pour se faire enlever et conduire à Saint-Pétersbourg. Mais, trop timide, Gustave ajourna le temps de faire ses volontés à l'époque où la majorité briserait le pouvoir de son oncle. D'Armfelt alors s'enfuit ; et le régent, après avoir voulu qu'on instruisît son procès, fit attacher son nom comme celui d'un traître au pilori de la place de Hot-Torget à Normalm (1792). Il y resta cloué quatre ans. Pendant ce temps d'Armfelt, retiré près de Catherine II, faisait jouer tous les ressorts pour attacher derechef la Suède au char triomphal de la Russie. L'impératrice, amie de ces projets, voyait surtout le moyen d'y réussir dans l'union de sa petite-fille Alexandrine Pawlowna avec Gustave-Adolphe. Le régent, pour couper court à ce mariage que Catherine souhaitait avec passion, demanda pour son jeune neveu la main d'une princesse de Meklenbourg et l'obtint. Gustave et celle que le duc avait recherchée pour lui furent solennellement fiancés. Catherine, à cette nouvelle, fut en proie à toutes les fureurs dont elle était souvent le jouet : elle ordonna l'arrestation de l'ambassadeur qui devait la lui notifier ; elle envoya dans le Meklenbourg des agents qui, par des moyens à eux agirent sur la princesse, de manière à la faire renoncer au mariage projeté ; elle ménagea entre Alexandrine et Gustave, qui ne s'étaient jamais vus, une correspondance, où l'on concluait que l'oncle gênait l'inclination du neveu, sur quoi chacun de crier à la tyrannie. Ainsi forcé dans ses derniers retranchements, et craignant qu'enfin la Russie ne fît la guerre à la Suède, le duc de Sudermanie, non moins rusé que Catherine, feignant de changer d'avis et d'être favorable à ce mariage, se rendit avec Gustave-Adolphe à Saint-Pétersbourg, et prodigua les louanges les plus vives à la grande-duchesse Alexandrine. Mais en même temps il eut soin d'aviver dans le cœur de son pupille l'attachement exclusif qu'il portait à sa nuance de religion, différente de celle des chrétiens grecs, et de le rendre té-

moin de toutes les minuties, de toute l'inepte intolérance de ceux-ci. Tel fut en effet l'écueil contre lequel vinrent échouer les combinaisons de Catherine; et le duc de Sudermanie partit de Saint-Pétersbourg le 29 sept., libre de l'alliance qu'il redoutait, mais n'ayant en dernière analyse qu'ajourné le danger, et au fond ne sachant plus guère ce qu'il devait faire. Le comité de salut public avait cessé les envois de fonds depuis long-temps; et la paix de Bâle, en détachant deux souverains de la coalition, rendait l'appui de la Suède moins urgent pour la France. Aussi le duc avait-il eu quelques moments la velléité de s'attacher à la Russie; mais un prudent effroi l'en dissuadait. Le public, toujours guidé par de premières impressions, se croyait redevenu russe; et c'était pour les masses un nouveau sujet de mécontentement, ajouté à bien d'autres. Aussi n'est-il rien de plus faux que cette phrase dans laquelle Brown dit en parlant de la cessation de la régence: « Le « monarque atteignit sa majorité; « et le duc, fidèle à sa promesse, « lui remit un sceptre qu'il aurait « pu garder sans danger..., etc. » Si le duc de Sudermanie eût pu garder le sceptre sans danger, il eût sans doute épargné aux mains débiles de son neveu ce faix trop lourd. Mais tous les amis de d'Armfelt et du feu roi, mais presque tous les adeptes de ces doctrines libérales qu'il n'admettait plus qu'avec réserve depuis qu'il avait tenu les rênes des affaires, mais tous les partisans de l'alliance française qu'on le soupçonnait de vouloir quitter, mais tous ceux de l'alliance russe qu'il feignait de désirer, le tenaient pour un ennemi déclaré ou pour un ami douteux. Il n'avait donc point d'appui solide; évidemment il fallait céder la place et se réserver pour d'autres temps. Ces temps vinrent bientôt. La réaction qui suivit la retraite du duc de Sudermanie provoqua des mécontentements d'un autre genre; et, en les rendant universels, les fausses mesures, les fautes, et presque la folie d'un neveu qui n'avait aucune idée de l'Europe contemporaine, ne donnèrent à l'oncle que trop de chances pour se ressaisir d'un pouvoir dont entre ses mains l'exercice avait été moins funeste à la Suède. Gustave IV, pourtant, n'était pas l'unique obstacle entre l'ambition du prince Charles et le trône de Suède: Gustave avait un fils; mais, une fois qu'on est en veine, deux exclusions ne coûtent pas plus qu'une, et au fond, aux yeux des amis de Charles, n'était-ce pas une seule exclusion que celle de toute la branche aînée au profit de la cadette? Il est hors de doute que quoique étranger au gouvernement, ou plutôt parce qu'il était étranger au gouvernement, le duc de Sudermanie contribua puissamment du fond de son château de Rosersberg à préparer les événements de 1809. Long-temps, il est vrai, sa tâche fut facile, si prendre patience est facile: elle ne consistait qu'à laisser son infortuné neveu s'égarer en vains projets, s'aliéner les dispositions des puissances amies, se mettre deux guerres sur les bras sans avoir de ressources pour faire face à une seule. Lorsqu'on en fut là, on conspira presque ouvertement. Du reste le duc de Sudermanie exigea que son nom ne fût jamais prononcé que confidentiellement, et qu'à l'exception de ces hautes notabilités que l'on ne peut abuser, sa participation aux trames qui se nouaient, fût complètement

inconnue. Il ne voulait arriver sur la scène que comme contraint, comme sauveur de la Suède, qui, faute de trouver en lui le roi qu'elle demanderait, serait sur le point de tomber en dissolution ou de devenir province étrangère. Plusieurs plans furent successivement proposés et débattus avec si peu de secret que, sous tout autre gouvernement, dit une pièce semi-officielle publiée plus tard pour justifier la déposition de Gustave, les membres de ces conciliabules eussent été mis en prison : l'influence qui les protégeait était donc bien forte ! Parmi ces plans, dont peu sont connus, figure d'abord celui qui se liait à l'invasion de la Scanie par les troupes danoises et françaises, sous les ordres de Bernadotte, au printemps de 1808, et d'après lequel le roi devait être assassiné, au moment où l'on apprendrait à Stockholm le débarquement. Mais cette invasion n'aurait produit sans doute qu'un partage de la Suède entre la Russie et le Danemark, ou du moins la part du duc de Sudermanie aurait été minime. En conséquence l'invasion ne réussit pas ; et probablement le duc Charles fut pour quelque chose dans l'avis donné aux Anglais de ce qui se préparait contre la Scanie, avis qui fit manquer l'expédition. Tout espoir d'être soutenu par la France n'était pourtant pas perdu pour lui. Vers le milieu de 1808, on sonda Bonaparte, afin de savoir si, dans le cas où Gustave serait déposé, la Suède pouvait compter sur l'indépendance, c'est-à-dire si le duc de Sudermanie serait reconnu comme roi. « Il « est trop tard, répondit Napoléon ; « ma parole est engagée avec le prince « royal de Danemark. » Ce langage décida le duc et les siens à se jeter du côté de la Russie et de l'Angleterre. La Finlande venait d'être envahie par Buxhowden. Alopéus et Brown devinrent l'âme des négociations qui nouèrent les conjurés avec les cours de St-Pétersbourg et de St-James, et que couronna l'arrestation de Gustave au milieu de son propre palais (13 mars 1809). Le duc de Sudermanie venait alors de le quitter. Depuis vingt heures, ses partisans et lui-même exerçaient sur le monarque qui voulait partir de Stockholm une surveillance qui mettait presque Charles en état de captivité. Il n'en repoussa pas moins, dans une scène de commande, l'invitation que lui firent les conjurés de se mettre à la tête de l'état, et ne parut se rendre qu'à leurs instances réitérées. Alors, sous le titre d'administrateur de Suède, il prit, de concert avec les puissances qu'il fallait ménager, toutes les mesures propres à la consolidation de son pouvoir et à la pacification de la Suède. Gustave enfermé au château de Gripsholm abdiqua purement et simplement le 29 mars. On oublia sans doute que cette renonciation, en la supposant libre, investissait son fils dont il eût fallu aussi avoir l'abdication. Cet acte, lu aux états le 10 mai suivant, et que ceux-ci feignaient de croire suffisant pour déclarer Gustave et sa descendance à jamais déchus du trône et du gouvernement de la Suède, servit de prélude à d'autres intrigues dont le résultat fut l'élévation du duc de Sudermanie à la royauté le 6 juin. Il en coûta cher à l'ambitieux duc pour arriver là. Il fallut satisfaire les libéraux, Napoléon, la Russie, nécessités à peu près inconciliables. Les libéraux fabriquèrent une constitution en cent quatorze articles, qui restreignait plus que de raison la puissance royale, établissait un conseil presque sou-

verain, prescrivait des règles en cas d'absence ou de maladie du monarque, et interdisait à ce premier fonctionnaire de l'état le droit de faire la guerre sans l'avis du conseil. Le duc dut l'accepter avant que la couronne lui fût décernée. Pour complaire à Napoléon, il adopta comme son héritier présomptif et fit adopter par les états, qui n'en voulaient point, le prince Christian d'Augustenbourg de la maison de Holstein (18 juillet 1809), le même auquel Bonaparte avait donné sa parole. Enfin la paix de Frédérikshamn du 7 sept. 1809 céda à la Russie la Finlande, la Westrobothnie et l'île d'Aland. En revanche la Suède, rentrant en paix avec la France, redevint, par le traité de Paris (6 janvier 1810), maîtresse de l'île de Rugen et de la Poméranie; et celui de Iœnkœping avec le Danemark acheva d'assurer ses frontières contre des attaques étrangères. Mais, quelque besoin que la Suède eût de la paix, l'obligation qui lui fut imposée d'adhérer au système continental paralysa la plus grande partie de ses forces, et fit derechef jeter les hauts cris à la nation. Les petites îles dont est semée la Baltique servirent bien quelque temps d'asile à la contre-bande; mais la vigilance des agents de Napoléon n'en devint que plus sévère, et Charles XIII (tel fut le nom que prit le nouveau roi) fut forcé de l'être à son tour. Quelques améliorations pourtant eurent lieu. La diète de 1809 concéda aux états inférieurs du royaume diverses facultés qui jusqu'alors avaient été des privilèges réservés à la noblesse; la grande communication du lac Wénern et de la Baltique, par le moyen du canal de Gothie, fut arrêtée en principe, et l'on en commença l'exécution. La liberté de la presse fut reconnue loi fondamentale de l'état, mais avec des correctifs qui plus tard furent encore augmentés, comme il arrive toujours en pareil cas. Gustave, après huit mois de captivité, fut banni de Suède à perpétuité, avec un revenu annuel de trois cent soixante mille francs, dont cent quarante-quatre mille pris sur le budget de l'état. Cependant l'esprit de faction était loin d'être éteint. La subite colique qui, le 28 mai 1810, enleva le prince royal (*Voy.* Augustenbourg, LVI, 558), donna de nouveau l'essor aux partis russe, français, suédois. Plusieurs candidats furent successivement proposés, savoir: le roi de Danemark, le fils de Gustave IV, le duc d'Oldenbourg. Bonaparte préférait le premier, Alexandre devait pencher pour le duc, son beau-frère; il eût pourtant aussi quelque velléité pour Gustave, qui même aurait pu remplacer son père dès 1809 s'il eût été plus disposé à sacrifier la Finlande à la Russie. Au milieu de ces incertitudes et tandis que la diète d'Œrebro s'assemblait pour procéder à l'élection d'un prince royal, quelques voix, dociles aux secrètes instructions de Charles XIII, proposèrent un général français, le prince de Ponte-Corvo. Napoléon, dont on sollicita l'assentiment, n'osa refuser en face, et pourtant traversa de son mieux, par un agent qu'ensuite il feignit de désavouer, l'élection de Charles-Jean. Elle n'en eut pas moins lieu le 21 août 1810; et Charles XIII adopta pour fils, par acte en forme, le nouvel héritier présomptif. Les évènements qui suivirent appartiennent plus à l'histoire de Charles-Jean qu'à celle de Charles XIII. Dès son arrivée, Bernadotte prit la direction active de presque toutes les affaires. Du 7 mai 1811 au 6

janvier 1812 il gouverna seul: une grave maladie du roi l'avait forcé de remettre pour quelque temps le timon des affaires au prince royal. Pendant ce temps, les sujets de discorde s'étaient multipliés entre Napoléon et son ancien lieutenant; le système continental, les entraves que Bernadotte opposait au recrutement de marins et de matelots en Suède pour le compte de la France, entretenaient l'antipathie. La rupture imminente entre la Russie et la France avait donné naissance à des négociations entre le cabinet de Stockholm et chacun des deux empereurs: Napoléon offrait de faire rendre la Finlande; Alexandre promettait la Norvège: Bernadotte mettait pour prix à son alliance avec la France la Finlande et la Norvège. Il finit par comprendre qu'il devait se résigner à n'avoir que cette dernière province. Quand Charles XIII reprit les rênes du gouvernement, les hostilités avec la France étaient inévitables: l'envahissement de la Poméranie par les troupes françaises (17 janvier 1812), la renonciation de la Suède au système continental et en conséquence la réouverture des ports aux navires de toutes les nations, les traités de Saint-Pétersbourg (avril et juin) qui promettaient la Norvège à la Suède et le traité complémentaire d'Abo, par lequel la Russie garantissait à ce royaume l'éventualité de deux tiers de la Zélande, si l'on en faisait la conquête, se succédèrent rapidement. L'année suivante ces traités furent garantis par l'Angleterre, la Prusse; et la Suède prit une part effective aux campagnes de 1813 et 1814, qui précipitèrent du trône Bonaparte. En cette occasion, outre les Français, elle eut à combattre les Danois qui lui déclarèrent la guerre en sept. 1813. Charles XIII, pendant ce temps, ne prenait part qu'aux transactions diplomatiques. En 1814, pourtant, lorsque la réunion de la Norvège à la Suède, quoique consentie par le cabinet de Copenhague et garantie par toutes les puissances, fut ajournée sous tous les prétextes par le prince Chrétien-Frédéric et par le storthing d'Eidswald, le roi Charles XIII prit le commandement d'une des flottes suédoises, effectua son débarquement à Krugéso, et foudroya la forteresse de Frédérikshall, qui capitula le 2 août, tandis que Charles-Jean, à la tête de l'autre flotte, s'approchait de Christiania. L'armistice du 14 août et la convention de Moss furent les résultats de ces mesures énergiques, que suivirent bientôt la remise de Frédérikshall, la convocation d'un second storthing et le consentement des nouveaux représentants de ces pays à la réunion de la Norvège et de la Suède sous la clause que le roi serait fidèle à la constitution d'Eidswald. Déjà le roi l'avait jurée. Ainsi fut consommée l'acquisition de ce second royaume, qui semble avoir été destiné par la nature à ne faire qu'un avec la Suède, et que la politique en avait trop long-temps séparé. Ainsi, au bout de cinq ans, se trouva, du moins en partie, compensée la perte de la Finlande et de la Bothnie orientale. Il est vrai qu'en même temps la Suède perdait la Poméranie suédoise, cédée d'abord par le traité de Kiel (14 janvier 1814) au Danemark qui lui promettait la Norvège, mais que sa mauvaise foi privait et de la Norvège et du prix qu'on avait stipulé en échange. La Poméranie suédoise alla grossir le lot de la Prusse. Le reste du règne de Charles XIII n'offre rien de remarquable, si ce

n'est son accession à la Sainte-Alliance (21 juillet 1816) et diverses mesures financières, parmi lesquelles nous indiquerons la diminution de la dette publique en 1815 et les remèdes apportés, en 1817, à la crise dont fut tout-à-coup affligé le commerce suédois. Le premier but fut atteint à l'aide d'une somme de vingt-cinq millions que l'Angleterre paya au roi en échange de la Guadeloupe, qu'un traité de 1812 avait promise à la Suède, et de trois millions cinq cent mille rixdalers que la Prusse donna comme dédommagement en recevant la Poméranie. Sur toutes ces sommes Charles XIII préleva pour sa personne et pour celles des héritiers du trône un revenu annuel de six cent mille francs. Il ne survécut que peu de temps à la crise de 1817, et ne vit même pas la fin de la diète qui devait porter remède à cette catastrophe. Ce prince mourut le 5 février 1818, au bout de quelques jours de maladie. Charles XIII avait fondé, le 27 mai 1811, un ordre qui porte son nom, et dont la décoration ne s'accorde qu'aux grands dignitaires de la franc-maçonnerie. P—or.

CHARLES (Jacques-Alexandre-César), habile expérimentateur, né à Beaugency, le 12 nov. 1746, suivit avec beaucoup de succès les études littéraires par lesquelles débute l'éducation classique. Il y joignit celle de la peinture, de la musique, et déploya dans ces divers exercices ce qui constitue le talent en excluant le génie, une extrême facilité à tout saisir, à tout opérer, de l'élégance, de la justesse, de la précision, de la délicatesse et du goût. Ne se sentant encore nulle vocation pour une carrière déterminée, il entra dans l'administration. Il occupait depuis plusieurs années un mince emploi dans les finances, lorsque le contrôleur-général se mit en tête de supprimer quelques-uns des rouages de sa machine gouvernementale : le vent était alors à l'économie; et selon l'usage l'économie se fit aux dépens des moins rétribués. Charles fut un des fonctionnaires supprimés. C'était à l'époque où le nom de Franklin remplissait les deux mondes. Charles qui, dans ses instants de loisir, s'amusait quelquefois à répéter, en présence d'amis, les expériences curieuses qui servaient de base à la science toute neuve encore de l'électricité, et que la science à son tour faisait éclore en foule, conçut ou plutôt adopta l'idée de joindre aux amis que, bénévolement et de loin en loin, il admettait à ses essais, des *amis payants*. Il comptait déjà plusieurs élèves, lorsque la découverte de l'identité du fluide électrique et de la foudre ouvrit un champ nouveau à son adresse. S'appliquant à répéter les expériences faites à Montbar, il en varia les circonstances, les appareils; et toujours secondé par sa dextérité, par un art admirable de saisir l'à-propos, il donna à la découverte une popularité qu'elle n'eût peut-être jamais acquise sans lui. Dès qu'un orage s'annonçait, il dirigeait son appareil électrique vers les cieux, il faisait jaillir du sein des nuages des milliers d'étincelles de douze pieds de longueur et qui éclataient avec le bruit d'une arme à feu. Franklin lui-même vint assister à cette reproduction de ses travaux, et admira l'ingénieux opérateur auquel, suivant son expression, la nature semblait obéir. La mode, qui se mêle de tout à Paris, donna dès lors au nom de Charles une célébrité européenne : le premier fruit de cette vogue fut pour

lui l'offre de sa réintégration à la trésorerie. Charles n'accepta la place dont le ministre le gratifiait qu'à la condition d'en disposer, et consacra le prix qu'il en obtint à l'embellissement de son cabinet de physique où, de jour en jour, affluèrent en plus grand nombre les personnages les plus célèbres; et où, pendant trente ans, l'élégant démonstrateur ne cessa de faire des cours de physique expérimentale en présence de cette élite de la société parisienne. Quoique, à proprement parler, la science sévère, la science qui pèse, suppute et formule par la haute analyse les résultats de l'expérience, fût bannie de ces cours exclusivement dédiés aux gens du monde, l'instruction qu'on en retirait était solide et variée. Le professeur, en quelque sorte admis à l'intimité de la nature, n'enseignait rien que de juste et n'exprimait que des idées d'une netteté parfaite. Sous sa main tout devenait spectacle, tout était attrayant. Il s'attachait surtout à donner du grandiose aux phénomènes : s'agissait-il du microscope, il produisait des grossissements énormes; traitait-il des effets de la chaleur rayonnante, il incendiait des objets à des distances extraordinaires; voulait-il prouver la puissance du fluide électrique, il foudroyait un animal. La découverte plus brillante qu'utile des aérostats par les frères Montgolfier, en 1783, devint encore pour Charles l'occasion d'un nouveau triomphe. A peine fut-on instruit à Paris de la merveilleuse tentative dont venait d'être témoin le Vivarais, que Charles chercha non seulement à la reproduire, mais à la perfectionner. Le ballon de cette première expérience, faite en Languedoc, n'était rempli que d'air atmosphérique, dilaté par la chaleur. A ce fluide, dont la légèreté spécifique n'est guère à celle de l'air ordinaire que comme 2 est à 1 (1), et qui de plus ne peut s'obtenir que par un appareil incommode et toujours avec le risque de mettre le feu au ballon, Charles substitua le gaz hydrogène, quinze fois plus léger que l'air, et dont aucun risque grave n'accompagne l'emploi. Il perfectionna aussi l'enveloppe pour laquelle il choisit le taffetas revêtu d'un enduit alors récemment découvert, et qui était une dissolution de gomme élastique dans de l'huile de térébenthine. Le premier ballon de Charles, lancé le 27 août 1783, s'éleva dans les airs en deux minutes à une hauteur de 500 toises; et on le perdit de vue dans les nuages. Le 1er déc. suivant eut lieu la première ascension aérostatique aux Tuileries. Les deux voyageurs, Charles et Robert qui, les premiers, osèrent se confier à un ballon, arrivèrent rapidement à la hauteur de 7,000 pieds, parcoururent en quelques minutes un espace de neuf lieues, et descendirent dans la plaine de Nesle. Charles seul remonta une seconde fois dans la nacelle, s'éleva à 2,000 pieds plus haut qu'auparavant, et vint abaissant en quelque sorte à son gré son équipage aérien, s'abattre mollement auprès du bois de la tour du Lay. Louis XVI, qui d'abord s'était opposé formellement à ces excursions hasardeuses, dans lesquelles il voyait une imprudence, et qui même avait donné au lieutenant de police l'ordre d'empêcher le départ, accorda par une seconde ordonnance une pension de 2000 fr. à Charles, et invita l'a-

(1) La pesanteur spécifique d'un air dilaté est 1/2 (en prenant l'air pour 1), la *légèreté spécifique* (qu'on nous pardonne cette expression) est donc 2.

cadémie des sciences à joindre son nom à celui de Montgolfier sur la médaille qu'elle consacrerait au souvenir de l'invention des aérostats. Charles eût peut-être dû se refuser à cet honneur, et prévoir que les critiques l'accuseraient de vouloir usurper la gloire d'un autre. C'est ce qui ne manqua point d'arriver ; et, quoique le 1er décembre il eût eu l'attention délicate de faire lancer par Montgolfier lui-même le ballon d'essai qu'il lui livra en prononçant ces mots : « C'est à vous, monsieur, qu'il appartient de nous ouvrir la route « des cieux, » des envieux affectèrent de voir en lui un plagiaire. Cependant on ne peut lui refuser l'honneur d'avoir donné aux aérostats des perfectionnements sans lesquels il eût été impossible à la science de s'en servir, et auxquels on n'a, jusqu'ici, que fort peu ajouté. Charles eut de plus un fauteuil à l'académie des sciences en 1785, et un appartement au Louvre, où il transporta son cabinet de physique, qui fut bientôt un des plus magnifiques de l'Europe. C'est là que la révolution vint le trouver ; elle ne l'en fit pas sortir : la populace, qui venait de forcer les Tuileries et qui parcourait les galeries, ne cherchant que meurtre et pillage, s'arrêta au souvenir de l'ascension aérostatique du 27 août 1783, dont presque tout Paris avait été témoin, et à l'aspect du char dans lequel, plus tard, Charles lui-même s'était hasardé dans les airs. Il eut aussi le bonheur de ne point être inquiété par Marat, qui aurait pu lui garder quelque rancune (2). Sitôt que les temps redevinrent meilleurs, il reprit ses cours, toujours avec beaucoup de succès, fut nommé, en 1795, membre de l'académie des sciences (alors première classe de l'Institut), puis bibliothécaire de cette société. Il professait encore la physique au Conservatoire des arts et métiers, lorsqu'il mourut de la pierre, le 7 avril 1823. Son cabinet, dont le gouvernement fit l'acquisition, et dont on lui laissa la jouissance jusqu'à la fin de ses jours, est maintenant au Conservatoire des arts et métiers. — On a de Charles quelques *mémoires* dans le recueil de l'académie des sciences, et quelques articles dans la partie mathématique de l'Encyclopédie méthodique. La science lui doit des expériences très-ingénieuses sur la dilatation des gaz, et plusieurs instruments de physique parmi lesquels nous indiquerons le Mégascope. P—ot et W—s.

CHARLET (Jean-Baptiste), né à Langres vers la fin du dix-septième siècle, devint chanoine de la collégiale de Grancey, puis curé d'Ahuy près de Dijon. Fort instruit dans l'histoire de son pays, il en avait fait l'objet de ses compositions qui malheureusement n'ont pas été imprimées, et se sont perdues. Le savant Mabillon considérait beaucoup Charlet avec lequel il fut longtemps en correspondance. On a conservé à Langres son *Abrégé des vies des évêques de Langres*, dédié à l'évêque Clermont-Tonnerre, vers 1712. Voici les titres de ses autres ouvrages : I. *Martyrologe des saints et des saintes du diocèse de*

(2) Dans ce temps où l'horrible Marat s'occupait aussi de physique, il était un jour venu trouver Charles pour lui exposer ce qu'il nommait ses découvertes. A ses raisonnements l'habile physicien fit des objections qui le mirent en fureur; il tira l'épée qu'il portait suivant l'usage, et il aurait percé Charles, si celui-ci, jeune et alerte, ne l'eût désarmé. Charles, maître de la vie de Marat, se contenta de briser son épée, et le fit reconduire à son domicile, en recommandant que l'on veillât sur lui comme sur un fou.

Langres, avec un nécrologe des personnes éminentes en vertus, avec des dissertations sur les Sts-Jumeaux, etc., 1704. II. *Collection des antiquités des pays et diocèse de Langres*. III. *Langres savante*, ou *Histoire des hommes illustres du diocèse*. Ce dernier manuscrit, l'un des plus importants de cet auteur, fut perdu dans les mains de l'abbé Papillon auquel il l'avait prêté en 1710. Papillon y puisa l'idée et y trouva les matériaux d'une partie de sa Bibliothèque des auteurs de Bourgogne.

D—B—S.

CHARLIER (Gilles) *Ægidius Carlerius*, théologien, né dans le quinzième siècle, à Cambrai, acheva ses études à Paris au collége de Navarre où il expliqua quelque temps le fameux livre des sentences de Pierre Lombard, et fut ensuite admis au nombre des docteurs. Élu doyen de Cambrai, en 1431, il fut député la même année par le chapitre de cette ville au concile de Bâle, et s'y distingua par son éloquence. Il fit rejeter l'article présenté par les prélats de Bohême sur la nécessité de la pénitence publique (*De peccatis publice corrigendis*), et prononça sur ce sujet un discours que l'on trouve dans les diverses *collections* des actes des conciles, dans les *Antiquæ lectiones* de Canisius, etc. Charlier, après la session, revint à Cambrai. Les actes du chapitre, rapportés dans le *Gallia christiana* prouvent que ce ne fut qu'en 1436 qu'il prêta serment en sa qualité de doyen. Ses talents le firent bientôt rappeler à Paris pour y professer la théologie. Il mourut doyen de la maison de Sorbonne, le 23 novembre 1472, dans un âge très-avancé. On a de Charlier : I. *Sporta fragmentorum*, Bruxelles, 1478, in-fol. C'est le second ouvrage imprimé dans cette ville, où les frères de la vie commune avaient introduit l'art typographique deux années auparavant (Voy. l'*Origine de l'imprimerie*, par Lambinet, II, 170-211). II. *Sportula fragmentorum*, ibid., 1479, in-fol. Ces deux ouvrages se trouvent souvent réunis dans le même volume. Laserna Santander en a donné la description dans son *Dict. bibliograph. choisi*, II, 273. Ils contiennent les réponses de Charlier aux questions qui lui avaient été soumises sur divers points de théologie. Foppens en a cité quelques-unes dans la *Bibliotheca belgica*, I 28. A la fin du second volume on a recueilli quelques opuscules de Jean d'Eckonte ou Econte, disciple de Charlier. Dans l'un il réfute l'opinion, alors accréditée, que saint Jean était devenu fils naturel de la Sainte-Vierge, en vertu des paroles adressées de la croix par Jésus-Christ à sa mère : *Femme, voilà votre fils*. Dans les *Miscellanea* de Baluze, III, 301, on trouve le *Récit de la mort du cardinal Julien* (*Voy.* ce nom, tom. XXII), tiré d'un manuscrit autographe de Charlier, conservé dans la bibliothèque du collége de Navarre. Les bibliothèques des Pays-Bas possédaient quelques autres ouvrages restés inédits du savant doyen de Cambrai. On en voyait un à Louvain, intitulé : *Scutum veritatis*; et à Bruxelles, et à Lille, chez les Dominicains, son *Commentaire sur les quatre livres des sentences* de Lombard.

W—S.

CHARLIER (Pierre-Jacques-Hippolyte), prêtre, né à Paris en 1757, fut remarqué par l'archevêque Chr. de Beaumont, qui le fit

entrer à St-Magloire où il passait toutes ses journées dans la bibliothèque occupé à étudier les livres saints et l'antiquité ecclésiastique. Il fut fait prêtre en 1783, et M. de Juigné le nomma son secrétaire et le servit selon ses vues en le chargeant du soin de sa bibliothèque. Charlier rédigea, dans le *Pastoral* publié par le prélat, la *suite des évêques et archevêques de Paris :* il coopéra à l'édition du *Bréviaire,* dont il refondit les rubriques, y mettant en tête une *Théorie abrégée du plain-chant,* qui a été réimprimée en 1806. Il acheva la traduction en vers latins, du *poème de la religion,* qu'avait commencée l'abbé Revers, auteur du *Pastoral ;* enfin il donna un abrégé du *Pastoral* en un petit vol. Charlier savait le grec et l'hébreu et il écrivait très-bien en latin. L'Écriture sainte, les Pères de l'Église et tous les monuments de la tradition lui étaient familiers. Il avait fait sur la Bible des notes qu'il brûla, ainsi que d'autres fruits de son travail, sa modestie lui faisant croire qu'il ne devait y mettre aucune importance. Il travaillait à un rituel pour la liturgie générale. Il avait revu la nouvelle édition des psaumes par le P. Berthier, et il en corrigea les épreuves, particulièrement pour les citations de grec et d'hébreu. Il était occupé à revoir le second volume des *Œuvres* de saint Grégoire de Nazianze, quand la mort le surprit le 25 juin 1807, dans la paroisse de St-Denis où il exerçait les fonctions du ministère. On a publié sur P.-J.-H. Charlier une *Notice biographique*, Paris, 1831, in-8°. G—Y.

CHARLOTTE-JOACHINE *de Bourbon*, reine de Portugal, née à Madrid le 25 août 1775, du roi d'Espagne Charles IV et de Marie-Louise de Parme, a été, pendant trente ans, dans la Péninsule ibérienne, regardée comme le chef et l'ame du parti royaliste qui l'a exaltée avec enthousiasme, tandis qu'elle n'a cessé d'être l'objet des attaques et des calomnies du parti contraire : aussi la biographie de cette princesse est-elle une tâche aussi difficile que délicate. Mais quelque jugement qu'on doive porter sur Charlotte-Joachine, on ne peut lui refuser un courage, un caractère et des talents supérieurs. Dès ses premières années, elle manifesta la même vivacité d'esprit que sa mère (*Voy.* Marie-Louise, au Supp.); elle acquit des connaissances très variées et très étendues. Le P. Scio, homme de mérite, fut son principal instituteur. A douze ans elle subit un examen qui fut en quelque sorte public, puisque toute la cour et les ambassadeurs y assistèrent. Elle fut interrogée sur l'histoire sacrée et profane ; sur la géographie, le latin, le français, l'espagnol, le portugais ; et la justesse de ses réponses surprit tous ceux qui étaient présents. A ces connaissances elle joignait une élocution facile, enfin une écriture d'une beauté remarquable. Avec de telles dispositions, elle eut le malheur d'épouser un prince peu capable, par ses moyens naturels et son éducation toute monacale, de diriger et même d'apprécier une compagne d'un tel caractère. C'était le prince Jean, infant de Portugal, à qui elle fut fiancée en 1788, et que, vu son extrême jeunesse, elle ne vint rejoindre à Lisbonne pour la consommation du mariage que le 9 janvier 1790. Elle était à peine âgée de quinze ans. En touchant le sol portugais elle ne cessa point malheureusement de se regarder comme Espagnole. Dès le ber-

ceau, elle avait, dit-on, été accoutumée à considérer avec horreur le droit en vertu duquel régnait la maison de Bragance. Ne croyant pas que Jean VI fût digne d'être l'époux d'une princesse de sa race, elle laissa éclater ce sentiment dans plus d'une occasion, non-seulement à l'égard de ce prince, mais vis-à-vis des autres membres de sa nouvelle famille. Petite et assez laide, elle inspirait d'ailleurs peu d'affection à son époux. Ce fut quelque temps après la naissance de son premier enfant, Maria-Theresa, née le 29 avril 1793 (1), que des dissentiments intérieurs éclatèrent entre eux. En 1806, leur rupture devint publique, après la naissance de dona Anna de Jésus-Maria, leur neuvième et dernier enfant, et subsista jusqu'à la mort de Jean VI (2), sans autre interruption que des démonstrations apparentes et illusoires de rapprochement qui suivirent la révolution de 1823. La reine douairière de Portugal, Maria I, mère de Jean VI, étant tombée en démence, le prince avait saisi les rênes du gouvernement en 1792, et pris le titre de régent en 1799. Son administration fut désastreuse au Portugal, et cette puissance eut encore en 1800 à combattre l'Espagne. Charles IV s'était déterminé avec peine à cette guerre, tant il avait d'affection pour sa fille Charlotte, avec laquelle il avait eu l'année précédente une entrevue à Badajoz. (*Voy.* CHARLES IV, dans ce vol.) Ce fut dans cette même ville que se conclut le traité honteux pour le Portugal, qui termina les hostilités. Olivenza fut cédée à l'Espagne et une partie de la Guyane à la France. On a prétendu que l'influence de Charlotte-Joachine ne fut pas étrangère à ces stipulations ignominieuses pour la maison de Bragance; on a même attribué à cette princesse des relations intimes avec l'ambassadeur de la république française, Lucien Bonaparte, qui s'était rendu à Badajoz; mais les partisans de Charlotte ont constamment repoussé, comme une calomnie, cette imputation qui, d'un autre côté, fut fortifiée par les indiscrétions de Lucien, lequel, à son retour à Paris, faisait trophée du portrait de cette princesse. Si Charlotte avait auprès de son époux des ennemis toujours disposés à envenimer sa conduite, on peut dire que, par compensation, les séductions de son esprit et son caractère ferme et sûr pour ses amis, lui avaient attiré des partisans dévoués et nombreux. C'est à eux que Jean VI et toute l'Europe attribuèrent le complot tramé en 1805 pour le dépouiller de la régence. Ce prince, qui, fuyant les grands de son royaume, se livrait uniquement à la société de son ministre Valverde et de Lobato, son valet de chambre, tomba dans une noire mélancolie qui fit craindre pour sa raison. Les ennemis de son gouvernement profitant de la profonde retraite dans laquelle il vivait, répandirent le bruit qu'il était fou, et formèrent le projet de remettre la direction des affaires à la prin-

(1) Voici les noms des neuf enfants de Charlotte-Joachine et de Jean VI: 1° Marie-Thérèse dont il est ici question; 2° Dom Antonio, né le 21 mai 1796, mort en 1802; 3° Marie-Isabelle, née le 19 mai 1797, mariée à Ferdinand VII son oncle, et morte en 1818; 4° Dom Pédro d'Alcantara, empereur du Brésil, né le 12 octobre 1798, mort en 1834; 5° Marie Francisca, née le 20 avril 1800, mariée à don Carlos d'Espagne, aujourd'hui prétendant à cette couronne; 6° Isabelle-Marie, ex-régente, née le 4 juillet 1801; 7° Dom Miguel, né le 26 octobre 1802; 8° Maria de l'Assomption, née le 25 juillet 1806; 9° Anne de Jésus Maria, née le 23 décembre 1806, mariée à un simple gentilhomme portugais, le jeune marquis de Loulé.

(2) Il était devenu prince du Brésil, par la mort de son frère aîné, dom Joseph, en 1793.

cesse son épouse. Jean se rétablit et revint à Lisbonne au moment où la police tenait tous les fils du complot. Une enquête juridique eut lieu ; mais le prince ne voulut point qu'on dressât des échafauds : il n'y eut d'autres victimes que le magistrat Jose Anastasio, et deux employés de la police, qui avaient montré beaucoup de zèle à découvrir les coupables ; ils furent empoisonnés, et les ennemis de Charlotte-Joachine ne manquèrent pas d'imputer ce crime à ses affidés. Depuis cette époque, Jean, alarmé des vues ambitieuses qu'il attribuait à la mère de ses enfants, la laissa reléguée à Quélus, et vécut dans des craintes continuelles, croyant son pouvoir menacé. Coupable ou non(3), elle ne pouvait lui pardonner d'avoir dit en présence de plusieurs membres du corps diplomatique, lors de la naissance de dom Miguel en 1802, qu'il ne se considérait pas comme le père de cet enfant, et qu'il ne l'avait reconnu que pour prévenir un scandale. Telle était la triste situation de ce couple royal quand Napoléon envoya Junot en ambassade à Lisbonne. La princesse du Brésil saisit cette occasion de manifester encore une fois ses dispositions favorables à la France ; car elle portait aux Anglais une haine d'autant plus vive que son faible époux se laissait guider par eux dans sa politique. Mme d'Abrantès, dans ses *Mémoires*, a fait de cette princesse un portrait ou plutôt une caricature empreinte de toute la malignité féminine : « Figurez-vous, dit-elle, « être devant une femme de 4 pieds « 10 pouces tout au plus ; et en- « core d'un côté, parce que les « deux n'étaient pas égaux ; avec un « corps aussi déjeté, vous pouvez vous « imaginer facilement quel buste, « quels bras, quelles jambes !.. Des « yeux éraillés et de méchante hu- « meur, n'allant jamais ensemble « sans qu'on pût leur reprocher de « loucher... Son nez descendait sur « des lèvres bleuâtres. » Les dents étaient à l'avenant ; la richesse bizarre de son accoutrement, le désordre de sa chevelure noire et crépue, la grosseur et la beauté des diamants qui chargeaient son cou et ses oreilles, donnaient à tout son extérieur un caractère qu'on ne saurait définir. Intrépide chasseresse, Charlotte-Joachine passait ses journées dans les forêts, montant jambe deçà, jambe de-là un coursier fougueux qu'elle maniait avec une aisance extraordinaire. Elle s'affublait alors d'une veste brodée, qu'elle passait pardessus sa robe. En un mot, selon la duchesse d'Abrantès, dans ses goûts, dans ses gestes, dans son maintien, tout était viril ; elle n'avait de féminin qu'un goût très-prononcé pour l'autre sexe. On sait que l'ambassade de Junot ne fut à proprement parler qu'une reconnaissance militaire sous des apparences pacifiques. Le moment vint où les Français envahirent le Portugal, et Jean VI comprit la né-

(3) Voici comme s'exprime sur ce complot l'auteur d'une notice, on peut dire officielle, donnée par un écrivain tout-à-fait favorable à Jean VI. « Le mystère dont on l'entoura (Jean VI), ne laissant approcher personne de lui, contribua à accréditer les bruits de la folie du prince. La nation, qui s'intéressait peu alors au sort du régent, les accueillit avec indifférence ; mais un parti puissant dont les éléments épars n'avaient jamais cessé de s'agiter, saisit cette occasion pour opérer un changement favorable à la haute noblesse, qui n'avait jamais perdu l'espoir de reprendre l'antique prépondérance dont Pombal l'avait dépouillée. On jeta les yeux sur la princesse Charlotte, qui depuis long-temps avait perdu l'affection de son époux, et l'on projeta de la placer à la tête du gouvernement en qualité de régente. Parmi les conspirateurs, étaient plusieurs seigneurs des plus distingués par leur naissance, des chefs militaires, des magistrats ; et l'on comptait sur l'aveu du peuple, dont l'opinion à cette époque était très-favorable à la princesse, etc. »

cessité de s'exiler au-delà des mers, dès qu'un décret de Napoléon eut déclaré que *la maison de Bragance avait cessé de régner* (en Europe). Avant d'avoir pris son parti à cet égard, ce prince allait d'appartement en appartement dans le palais de Quélus, chez la reine sa mère, chez ses filles, et même chez la princesse son épouse. Il versait des larmes; il s'attachait à ses habits, et celle-ci, en le voyant dans une pareille situation, ne trouvait à lui adresser que des paroles froides et méprisantes sur sa lâche nullité. Ce fut le 28 nov. 1807 que le prince royal s'embarqua pour le Brésil avec sa mère, son fils dom Pédro, etc. La princesse Charlotte se trouvait sur un autre bâtiment avec le reste de sa famille. « Elle « montra, dit le comte de Toreno « dans son *Histoire de la révolu-* « *tion d'Espagne*, cette fermeté « de caractère et cette mâle énergie « dont elle fit preuve plus tard dans « des occasions moins légitimes. Elle « allait en voiture avec ses enfants, « distribuant partout, avec une pré- « sence d'esprit admirable, des or- « dres pour transporter sa jeune « famille à bord et pour d'autres ar- « rangements indispensables. » L'amiral Sydney Smith, qui commandait la flotte anglo-portugaise, ayant pris une fausse direction, elle ordonna au capitaine du vaisseau qu'elle montait de suivre la route convenable, et arriva à Rio-Janeiro trente-cinq jours avant le reste de la flotte; mais elle resta à bord, l'étiquette ne lui permettant pas de débarquer avant le prince son époux. Après le débarquement, Jean VI se fixa dans une résidence à quatre milles de Rio, et la princesse demeura dans cette ville avec trois de ses filles. Elle tenait une cour séparée, qui devint un centre d'opposition contre le gouvernement de son époux, qu'elle ne voyait que dans les jours de gala. Prenant les deux mondes pour théâtre de ses vues ambitieuses, elle se mit en relation avec les exilés des diverses républiques qui s'étaient récemment constituées dans l'Amérique du sud. Elle établit de semblables communications avec les proscrits ou les voyageurs qui arrivaient de la Péninsule, pendant que son frère Ferdinand VII était captif en France. Elle conçut alors le dessein de se faire nommer régente d'Espagne, par la junte de Cadix. Le docteur Padron, membre des cortès, devint l'avocat le plus zélé des prétentions de la princesse du Brésil. On les discuta dans l'assemblée; mais une forte opposition les fit rejeter. Charlotte dirigea alors ses vues sur les anciennes possessions espagnoles en Amérique, espérant, comme infante d'Espagne, en obtenir la régence, dans le cas où la captivité de ses frères se prolongerait. Elle envoya des émissaires à Buenos-Ayres, au Chili, au Pérou, et surtout au Paraguay dont le docteur Francia était dictateur. Ce singulier despote proposa à la princesse l'établissement d'un gouvernement formé sur le modèle de celui que les jésuites avaient autrefois établi dans ce pays, qui aurait reçu le nom de *Bon Jésus du Paraguay*, et dont elle aurait été la *reine patrone*. Charlotte-Joachine accepta avec joie ces propositions. Toutes ces intrigues se conduisaient sans aucune participation du prince du Brésil. L'agent de la princesse, le fameux Tor, connu sous le nom de colonel Fort, voyant tous ces projets évanouis par l'expulsion des Français de la Péninsule (1814), lui proposa de profiter de l'armement

qui se faisait alors à Cadix contre Buenos-Ayres, pour coopérer au rétablissement de la domination de Ferdinand VII dans cette partie du continent américain. En conséquence, il fut convenu, entre Charlotte et le docteur Francia, que Fort se rendrait à Monte-Video, où s'étaient réunis un certain nombre de royalistes espagnols. Mais Fort fut arrêté par la police de Jean VI et conduit sous escorte à Rio, où Charlotte non-seulement lui fit rendre la liberté, mais conférer le grade de colonel et le titre de marquis de Guarani. Cependant la révolution qui s'était faite à Oporto imprima une direction nouvelle aux affaires de la monarchie portugaise dans les deux hémisphères. Jean VI, devenu roi par la mort de la reine Marie, sa mère, donna son approbation à la nouvelle constitution qui lui fut présentée. Ce ne fut point sans hésiter, ni sans faire attendre son adhésion jusqu'à son arrivée en Europe. La reine Charlotte, durant cet intervalle, afin de contre-carrer son époux, affecta un vif attachement pour une constitution qu'elle devait, d'après son caractère et ses principes, détester au fond du cœur. A Rio-Janeiro, lors du serment prêté aux bases de la constitution, elle dit à haute voix au peuple, du balcon où elle était placée : « J'ai toujours été « constitutionnelle. » Ce n'était pas au reste la première fois que l'intérêt du moment lui faisait prendre un masque de *constitutionnalité* : déjà elle avait approuvé hautement en 1808 les réformes des cortès de Cadix, quand il avait été question dans cette assemblée de l'appeler au gouvernement de l'Espagne. En 1820, elle supposait que le roi Jean VI, influencé par les ambassadeurs des puissances alliées, refuserait d'adhérer à la constitution et de partir pour le Portugal. Dans cette double hypothèse, elle comptait s'échapper du Brésil, et recevoir à Lisbonne des mains des cortès portugaises le dépôt de l'autorité suprême. Jean trompa ces espérances : le 3 juillet 1821, il entrait dans le Tage avec toute sa famille, excepté dom Pédro qu'il avait laissé au Brésil. Instruite que pendant la traversée le roi avait discuté avec ses conseillers un plan tendant à renverser la constitution, elle résolut de profiter de cet avis pour se faire des partisans parmi les amis du nouveau régime. Quand une députation des cortès vint la complimenter sur son vaisseau, après avoir protesté de son dévouement à la constitution, elle parla à mots couverts des mauvais conseils que l'on donnait à son époux. Jean VI, averti de cette perfide menée, s'empressa de donner son adhésion. Il débarqua et fut accueilli avec enthousiasme ; la reine ne fut reçue qu'avec froideur : alors, déçue des espérances qu'elle avait conçues de gouverner à l'aide du parti des cortès, elle revint à une politique plus conforme à ses idées personnelles, et redevint l'âme du parti royaliste. Elle refusa de prêter serment à la constitution, et la lettre qu'elle écrivit au monarque, à cette occasion, est empreinte de toute l'énergie de son caractère. Les cortès, par décret du 4 décembre 1822, la déclarèrent déchue de ses droits, et ordonnèrent qu'elle serait détenue au château de Ramalhão. Jean VI n'hésita pas à sanctionner ce décret, qui le dégradait autant comme roi que comme époux. Loin d'être accablée de ce coup, la reine poursuivit ses desseins avec une activité nouvelle. Elle mit dans ses intérêts le comte d'Amarante qui, le 23 février 1823, fit éclater

une insurrection à Villaréal. Dans ses proclamations, il appelait aux armes tous les fidèles Portugais, pour délivrer le pays et le roi du joug des cortès et du fléau des révolutions. L'insurrection se propagea dans les provinces du nord ; mais les mesures énergiques des cortès la réprimèrent. Amarante, avec ses principaux adhérents, fut obligé de se réfugier en Espagne, où le duc d'Angoulême était à la tête d'une armée destinée à faire, en faveur de Ferdinand VII, ce que les partisans de la reine Charlotte avaient en vain tenté pour la royauté portugaise. Amarante offrit ses services au prince généralissime : il eut la surprise de se voir refuser. Pendant que Ferdinand VII et ses frères étaient entre les mains des cortès de Cadix, et que l'on pouvait craindre qu'ils ne fussent massacrés dans un mouvement populaire, Charlotte-Joachine ne songeait qu'à faire valoir, comme infante d'Espagne, ses droits au trône de ses ancêtres : elle comptait sur le concours et l'appui du parti royaliste qui, en voyant dans la Péninsule un Bourbon de France à la tête d'une armée redoutable, avait repris toute son influence. Les agents et les courriers de la reine étaient sans cesse sur les routes qui conduisaient du château de Quélus au quartier-général du duc d'Angoulême. Il est à croire que si Ferdinand VII et ses frères eussent péri, elle aurait tenté les derniers efforts pour exécuter le grand projet qu'elle méditait depuis trente ans de réunir le Portugal à l'Espagne, ou du moins d'assurer d'une manière stable l'ascendant de cette dernière puissance dans la Péninsule, et de détruire l'influence des Anglais, auxquels elle avait voué une haine implacable. « Son esprit, dit un auteur de cette « nation, était dominé par la préoc- « cupation continuelle de faire pré- « valoir les plans de Philippe II, « ce *démon du Midi*, dont elle « se glorifiait d'être issue. » Loin de se laisser abattre par le mauvais résultat de la tentative d'Amarante, Charlotte-Joachine pensait qu'elle trouverait un meilleur instrument dans son fils dom Miguel, objet de toutes ses affections, et sur lequel elle exerçait le plus grand ascendant. Elle le traitait aussi avec une sévérité toute maternelle, bien qu'il eût alors plus de vingt ans ; elle allait quelquefois jusqu'à lui tirer les oreilles, sans tenir compte des personnes qui pouvaient être présentes. Nous ne salirons pas nos colonnes en rappelant les infâmes discours que des écrivains égarés par l'esprit de parti ont prêtés à Charlotte-Joachine. Ils ont supposé que dans notre siècle une reine, une mère, avait osé révéler à son fils que Jean VI n'était pas son père, afin de l'engager à se révolter contre ce monarque (4). Ce fut dans la nuit du 17 mai qu'assuré du concours des colonels de plusieurs régiments, dom Miguel quitta Lisbonne, se rendit à Villa-Franca, et accomplit une révolution dont les détails trouveront mieux leur place à l'article que nous consacrerons au roi Jean VI. Les cortès, hors d'état de résister, se séparèrent le 2 juin 1823. Le principal instrument de la reine avait été le marquis de Guarani, qui, ne pouvant communiquer ostensiblement avec cette princesse, car elle était

(4) Dans une publication qui a pour titre : *Dom Miguel, ses aventures scandaleuses, ses crimes, son usurpation*, par un Portugais de distinction, traduite par J.-B. Ménard, l'auteur qui n'a cependant fait qu'un libelle n'hésite pas à rejeter cette anecdote comme absurde et calomnieuse.

toujours reléguée au château de Ramalhão et soumise à une surveillance sévère, se déguisait en berger et, sous ce travestissement, était admis dans la cour du palais, comme pour vendre son lait. C'est ainsi qu'il fut l'agent secret de cette révolution de 1823, qui renversa les cortès, mais seulement au profit de Jean VI: car ce monarque, informé à temps de ce qui se tramait, prévint tout résultat fâcheux pour lui, en se rendant auprès des troupes à Villa-Franca; et il dut sans doute à cette mesure décisive la conservation de sa couronne. L'esprit de la reine était fécond en ressources; mais son impétuosité naturelle faisait souvent avorter les entreprises qu'elle avait le plus habilement conçues. Des mouvements trop marqués dans l'intérieur du château de Ramalhão avaient décelé son intention de partir et d'aller rejoindre dom Miguel; c'est ce qui donna l'éveil à la police de Jean VI. Le marquis de Pamplona avait été initié dans les secrets, et il s'était rendu dans une campagne auprès de Villa-Franca, pour être à portée de profiter des évènements. Voyant le complot découvert, il laissa l'infant dom Miguel à Santarem, et vint rejoindre à Villa-Franca le roi, à qui il apprit tous les dangers qu'il avait courus. Ces révélations lui firent prendre sur l'esprit de Jean VI un ascendant qui tourna au profit du parti de la reine. Le roi et la famille royale revinrent à Lisbonne. Pamplona obtint immédiatement du monarque un décret qui portait que son *épouse bien aimée* rentrerait dans les droits civils et politiques dont elle avait été dépossédée par le décret des cortès du 4 décembre 1822. Il condescendit même à aller à Ramalhão la féliciter sur les heureux évènements qui la rendaient à sa famille, démarche bien pénible pour Jean VI, qui depuis tant d'années évitait la présence de son épouse. La reine revint aussi à Lisbonne, et, après une si longue séparation se réunit à son mari dans le palais de Bemposta, mais pour s'en séparer bientôt encore et pour toujours. Le parti de la monarchie absolue triomphait; le comte d'Amarante reparut à la cour, décoré du titre de marquis de Chaves (*Voy.* Chaves, dans ce vol.). Il reçut publiquement les félicitations et même un baiser de la princesse; et Guarani ne fut pas accueilli avec moins de distinction. Charlotte-Joachine était au comble de la joie, et l'influence de son parti augmentait singulièrement: le projet de détrôner Jean VI n'était pas abandonné. La facilité avec laquelle ce prince avait lui-même détrôné sa mère, à l'aide d'une révolution de palais, était un appât qui tenait sans cesse en éveil l'ambition de Charlotte. Ses affidés jugèrent que, pour achever son triomphe, il convenait d'éloigner du prince les confidents qui avaient déjoué le complot de Villa-Franca, et surtout le marquis de Loulé (*Voy.* ce nom, au Suppl.), qui fut assassiné le 29 fév. 1824. L'enquête ordonnée par Jean VI n'amena d'autre résultat qu'un décret du 23 juin par lequel ce monarque pardonnait à toutes les personnes compromises dans cet attentat. Quelles étaient donc les *considérations puissantes* qui déterminèrent ce prince *à couvrir d'un voile impénétrable un forfait odieux*, comme il le dit lui-même dans son décret? Quels étaient ces grands criminels sur lesquels le roi n'osait venger le meurtre d'un ami? Les ennemis de la reine et de dom Miguel

n'ont pas hésité à les nommer tous deux. Mais jusqu'à présent, pour la reine Joachine du moins, aucune preuve suffisante n'a été fournie par ses accusateurs. Jean VI, en maintenant l'abolition des cortès, après la révolution du 17 mai, avait annoncé le projet de donner une charte à ses sujets. Ce fut pour les chefs du parti royaliste le motif d'un nouveau complot, qui éclata le 30 avril 1824. Ce jour-là, dom Miguel se mit à la tête de la garnison de Lisbonne, et fit arrêter les ministres. La reine, qui, dit-on, était encore l'âme de ce mouvement, voulut qu'on forçât le roi à abdiquer en l'intimidant. On a prétendu qu'au moment de la plus grande effervescence, elle avait quitté son palais en voiture, et qu'elle n'attendait que le moment d'être proclamée régente. Depuis le premier soulèvement de dom Miguel, sans paraître officiellement dans les actes politiques de son fils, elle avait la plus grande part à la direction des affaires; et plusieurs cours de l'Europe voyaient avec joie l'influence dont elle jouissait comme une garantie que l'ancien ordre de choses se maintiendrait en Portugal. L'arrivée du duc de Villa-Hermosa, ambassadeur de Ferdinand VII, frère de Charlotte-Joachine, accrut encore l'ascendant de cette princesse. Jean VI ne régnait plus que de nom. Trois fois il voulut donner un décret d'amnistie pour tous les délits politiques, trois fois le parti de la reine l'en empêcha. Elle ne songeait qu'à élever ses amis et à écraser ses adversaires; elle s'attachait surtout à poursuivre les francs-maçons, qui en Portugal étaient alors accusés de carbonarisme. Ses deux filles, la princesse de Beira, et Maria-Francisca, femme de l'infant don Carlos (aujourd'hui prétendant au trône espagnol), étaient ses auxiliaires. Il existait entre ces trois princesses une correspondance active, dont le but était de détruire les institutions libérales dans toute la Péninsule, et de rétablir l'influence espagnole dans le Portugal comme dans le nouveau monde. Pour arriver à ces grands résultats, elle négocia, par le moyen de Guarani, un emprunt à Londres sous la garantie du dictateur du Paraguay. L'emprunt était sur le point de se réaliser, lorsque Guarani, qui devait signer les bons, fut mis en prison par suite d'une autre intrigue politique. Tant que la reine de Portugal et la cour de Madrid comptèrent sur l'emprunt, leur confiance fut sans bornes. Dans ses communications avec Ferdinand VII, Charlotte s'attribuant tout le mérite de cette combinaison, s'exprimait ainsi : « Ce que vous n'avez « pu faire, malgré tous vos sa- « crifices, je l'ai fait du fond de mon « cabinet. Le service que je rends « à l'Espagne équivaut à une nou- « velle découverte de l'Amérique... » La politique de Charlotte-Joachine à l'égard de l'Angleterre parut un instant changer, lors du mouvement du 30 avril 1824. Lord Beresford favorisait secrètement les desseins de dom Miguel et de la reine. Le complot fut déjoué par le corps diplomatique et principalement par l'ambassadeur français, M. Hyde de Neuville, qui, au moment de l'explosion, engagea le roi Jean VI à se retirer à bord du navire anglais, le *Windsor Castle*, et à garder son premier ministre Subserra, que le parti de la reine, soutenu par lord Beresford, voulait éloigner. Dom Miguel reçut le pardon de son père et la permission de voyager en Europe. Il est assez

remarquable que la plupart des ministres étrangers, qui avaient suivi l'exemple de M. Hyde de Neuville, furent désapprouvés par leurs souverains. Les rois de l'Europe avaient sans doute quelque raison de désirer que le Portugal fût soustrait à la débile autorité d'un prince dont la faiblesse compromettait la royauté. Dès que M. Hyde de Neuville fut rappelé (4 janvier 1825), Jean VI congédia son ministre, et rendit par là toute son influence au parti de la reine. Un décret du 24 juillet amnistia tous les délits politiques attribués aux royalistes, y compris l'assassinat de Loulé. Jean VI fit même brûler les pièces de la procédure. Quelque temps après (30 juillet), une proclamation, affichée dans les principales villes du Portugal, attribuait à l'influence de la France et de l'Angleterre l'exil de dom Miguel et le *prétendu* décret d'amnistie « pour « empêcher la publication d'un ju- « gement qui aurait proclamé l'inno- « cence des accusés, à la confusion « éternelle de leurs ennemis. » La proclamation se terminait par un appel à tous les Portugais, pour l'établissement d'une régence présidée par la reine, « sous laquelle seule on pou- « vait être heureux. » Charlotte-Joachine, qui vivait retirée au château de Quélus, ne fut sans doute pas étrangère à cette nouvelle tentative faite en son nom. Mais, malgré tant d'efforts presque tous malheureux pour arriver au pouvoir, la régence lui échappa à la mort de Jean VI. Trois jours avant de mourir, il confia le gouvernement à l'infante Isabelle Marie, sa troisième fille (5).

Le parti de la reine, mécontent, ne dissimula pas son dépit. Charlotte-Joachine ne parut point au palais, et Jean VI expira le 10 mars 1826, sans l'avoir vue. Par l'édit du 7 mars, en confiant le gouvernement à dona Isabelle, « il avait « stipulé que c'était jusqu'à ce que « l'héritier légitime de sa couronne « eût donné des ordres à cet égard. » Mais il ne désignait pas cet héritier. C'était dom Pédro, selon les constitutionnels; suivant la reine et son parti, c'était dom Miguel, puisque, disaient-ils, en acceptant la couronne impériale de Brésil, dom Pédro avait renoncé à la couronne de Portugal. Telle est, sans que nous ayons la prétention de la résoudre, la position historique d'une question qui divise encore le Portugal. Le roi laissait une épargne montant à 130 millons de francs et un coffret de pierreries, dont il disposa moitié en faveur de ses enfants, moitié en faveur de la reine, libéralité qui excita quelque étonnement, mais qui fut sur-le-champ exécutée. Le lendemain des funérailles, la princesse Isabelle alla faire à la reine douairière une visite dont la brièveté donna lieu de conclure que la bonne harmonie était loin de régner entre elles. Instrument docile du parti opposé à sa mère, Isabelle fit proclamer reine de Portugal, sa nièce Dona Maria da Gloria et la constitution (juillet 1826). Les royalistes qui se ralliaient au nom de Charlotte-Joachine, toujours retirée au palais de Quélus, désapprouvèrent hautement cette proclamation. Selon eux, l'empereur du Brésil ne pouvait transmettre à sa fille la couronne de Portugal, sur laquelle il n'avait aucun

(5) La princesse Isabelle-Marie (*Voy.* ci-dessus la note 1) avait deux sœurs aînées, dont l'une Maria-Francisca ne pouvait entrer en concurrence avec elle, comme mariée à un prince étranger, l'infant d'Espagne don Carlos; et l'autre Marie-Thérèse, veuve de l'infant d'Espagne don Pédro, comme mère d'un prince étranger don Sébastien, né de ce mariage.

droit. Des insurrections éclatèrent sur divers points : elles avaient pour but de proclamer *roi absolu* Dom Miguel, qui était alors en Autriche, et de conférer la régence à sa mère durant son absence. Telle était la situation des partis, lorsque, dans l'état désespéré où se trouvait la santé de l'infante Isabelle, le parti constitutionnel offrit la régence à dom Miguel, qui devait, en l'acceptant, reconnaître les droits de sa nièce Dona Maria, et consentir à l'épouser. Il ne fit pas attendre son acceptation, et quand on en sut la nouvelle à Lisbonne (25 septembre 1827), la joie fut extrême parmi les royalistes. La cour de Dona Isabelle fut abandonnée pour celle de la reine-mère, où tout le monde était dans la joie. La populace de Lisbonne se répandit dans les rues en célébrant le retour de Dom Miguel, comme elle avait célébré quelques mois auparavant la proclamation de la constitution donnée par Dom Pédro. Ce fut cette même année (au mois de décembre) que Charlotte-Joachine montra toute la décision de son caractère en mariant, contre le vœu de toute la famille royale, sa fille dona Anna-Jésus-Maria avec le marquis de Loulé, fils du malheureux favori de Jean VI. Dona Anna avait pour ce jeune seigneur une tendre inclination ; et, si l'orgueil et la politique ont pu blâmer ce mariage, l'amour, la nature et la conscience le commandaient impérieusement. Après avoir reçu les confidences de sa fille, la reine douairière envoya chercher la princesse-régente et le patriarche de Lisbonne, et leur déclara d'une manière péremptoire qu'elle avait résolu le mariage immédiat des jeunes gens. La princesse et le patriarche, stupéfaits, refusèrent l'une son consentement, l'autre son ministère. A la régente, la reine répondit qu'elle voulait le mariage ; qu'il était urgent et qu'elle en prenait sur elle la responsabilité. Au patriarche, elle demanda s'il existait contre cette union quelque obstacle spirituel.—« Je ne crois pas, répon- « dit le prélat.—En ce cas, dit la « reine, je prends sur moi les objec- « tions politiques ; elles ne vous re- « gardent pas. Peu m'importe ce que « vous pouvez en penser. Si vous ne « voulez pas célébrer le mariage, « d'autres le célébreront. » Effectivement, le lendemain, elle envoya chercher le marquis de Loulé, fit célébrer le mariage dans son palais par le curé de la paroisse, et dota richement de ses deniers les deux époux. Dom Miguel, mécontent de cette mésalliance, exigea leur éloignement ; et, depuis cette époque, le marquis et la marquise de Loulé ont presque toujours habité Paris. Dom Miguel, étant arrivé à Lisbonne (22 février 1828), la reine vint s'établir avec ses filles au palais d'Ajuda, devenu la résidence du prince. Elle avait avec lui de fréquents entretiens ; et l'on disait qu'elle lui avait persuadé que la constitution envoyée du Brésil en Portugal par dom Pédro était peu conforme aux vœux et aux besoins de la nation portugaise. Mais dom Miguel attendit quelque temps pour renverser cette constitution. Le 24 avril suivant, jour anniversaire de la naissance de la reine, qui venait d'accomplir sa 53e année, comme il passait devant la caserne du 16e régiment, il fut salué des cris *Vive le roi absolu ! Vive Miguel Ier ! Vive l'impératrice sa mère !* Deux jours après il prit le titre de roi. Nous n'avons pas à présenter ici l'histoire du gouvernement de ce prince. Sa mère était loin de

le dominer, autant qu'on l'a dit, mais elle lui rendit toujours les services les plus essentiels. Pendant les premiers mois, son trésor particulier servit à pourvoir aux besoins les plus urgents du nouveau roi. Ce fut par son influence que dom Miguel obtint d'être reconnu sous ce titre par la cour de Madrid (octobre 1829). Pendant une assez longue maladie que lui causa la fracture d'une jambe, les royalistes, aux espérances desquels ne répondait pas son administration, firent circuler une proclamation dans laquelle on le plaignait « d'être en-« touré de la secte infernale des « francs-maçons... Retirons les rê-« nes du gouvernement des mains de « notre héros, le roi dom Miguel, « énergique autrefois.... Appelons « S. M. la bien aimée reine-mère à « gouverner en son nom... Qu'elle « écrase d'un seul coup le monstre « infernal de la franc-maçonne-« rie, etc. » Il paraît certain qu'à la fin de 1829 Dom Miguel était sinon brouillé, du moins très-froidement avec sa mère, qui s'était retirée au palais de Quélus. Charlotte-Joachine était depuis long-temps attaquée d'une hydropisie de poitrine, qui, dans les premiers jours de septembre, dégénéra en une hydropisie universelle. Elle mourut le 7 janvier 1830 (6). Les feuilles libérales du temps ont assuré qu'elle n'avait point voulu recevoir les secours de l'église; refus bien étrange de la part d'une reine qui s'était toujours montrée si constamment attachée à la religion et à ses pratiques même les plus minutieuses; mais les médecins de la cour, en publiant le dernier bulletin de sa maladie, ont donné les détails les plus circonstanciés sur la sollicitude et la piété avec lesquelles elle avait demandé et reçu tous ses sacrements, l'absolution du nonce apostolique et celle du cardinal patriarche, en présence de dom Miguel. Par son testament elle disposa de son palais de Guadras en faveur des sœurs dominicaines, à condition qu'il y serait établi une maison de refuge et que ses restes mortels y seraient déposés. Elle légua à dom Miguel son château de Ramalhão et ordonna que ses bijoux fussent partagés fraternellement entre tous ses fils et filles, sans excepter dom Pédro. Le tiers de sa dot fut distribué par elle aux serviteurs de sa maison. Dom Miguel s'empressa de leur donner de l'emploi dans la sienne. Ceux qui attribuaient à la reine-mère un empire absolu sur son fils se flattaient que sa mort allait changer le système du gouvernement; mais rien ne fut changé à la conduite de dom Miguel. Quel jugement porter sur Charlotte-Joachine, après tant de diatribes en sens opposés, et quand il n'existe encore sur elle aucune publication exempte de flatterie ou d'outrage? Nous n'entreprendrons pas une tâche aussi délicate; mais si dans cette notice, laissant de côté d'apocryphes et scandaleuses anecdotes de vie privée, nous nous sommes montrés rapporteurs impartiaux entre deux opinions également exagérées, nous croirons avoir rempli notre devoir. Les écrivains royalistes qui ont vanté sans restriction Charlotte-Joachine oublient que toute sa vie politique fut une trahison flagrante envers le Portugal, qu'elle voulait subordonner à l'Espagne. Les libéraux qui l'ont si constamment

(6) Les termes dans lesquels fut proclamé son décès méritent d'être cités : « Priez pour le re-« pos de l'ame de S. M. R. et Fidélissime Dona « Carlotta-Joaquina de France, de Bourbon, « d'Anjou, infante d'Espagne; par la grâce de « Dieu, reine-mère et douairière de Portugal, « des Algarves et d'outre-mer, impératrice douai-« rière du Brésil, etc. »

outragée, avaient sans doute leurs raisons pour faire semblant d'ignorer combien le gouvernement méprisable et nul de Jean VI devait choquer les idées d'une femme douée d'un caractère si ferme et si viril. On ne saurait se dissimuler d'ailleurs combien le Portugal en 1807 et en 1820, et même en 1829, était peu mûr pour les formes représentatives, importées de cette Angleterre qui a fait tant de mal à ce pays. Enfin Charlotte-Joachine aurait-elle uniquement pour elle d'avoir lutté pendant trente ans avec persévérance contre l'influence anglaise, que les bons Portugais auraient dû lui en savoir gré.

D—B—R.

CHARLOTTE DE GALLES (la princesse), fille unique du prince de Galles qui fut depuis le roi George IV, et de Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick (*Voy.* CAROLINE, dans ce vol., p. 204), naquit au palais de Carlston-House le 7 janvier 1796, neuf mois presque jour pour jour après la célébration du mariage des augustes époux. Cette circonstance, solennellement constatée par la présence de tous les grands-officiers de la couronne, coupe court à toutes les conjectures que plus tard la malveillance put former sur la légitimité de cette naissance. Les premières années de Charlotte se passèrent sous les yeux de sa mère, qui résidait alors dans le voisinage de Greenwich, et de très-bonne heure les Anglais s'habituèrent à voir en elle leur reine future, la séparation des époux ne permettant plus d'espérer un héritier du trône. Aussi des soins extrêmes entourèrent-ils son éducation, à laquelle graduellement sa mère devint en quelque sorte étrangère. La comtesse d'Elgin, lady Clifford, la duchesse de Leeds y présidèrent successivement; et parmi ceux qui les secondèrent se remarquent les docteurs Nott, Short, Fisher (ce dernier, évêque d'Exeter, puis de Salisbury). Dirigée par ces institutrices et ces maîtres habiles, douée d'ailleurs de beaucoup de facilité, la princesse Charlotte acquit les connaissances qui peuvent être nécessaires à une reine d'Angleterre, et les talents qui font le charme de la vie. Elle était forte sur la harpe et le piano, dessinait, peignait avec goût, surtout le paysage, et parlait trois langues, l'anglais, le français et l'allemand. Son caractère, malgré le peu d'occasions qu'il avait de se développer, était à la fois très-vif et très-ferme. Les restrictions apportées à ses communications avec sa mère, et qui fournirent à celle-ci un motif de plaintes écrites qui finirent par devenir publiques, la choquèrent assez pour qu'elle se prêtât à les enfreindre. Plusieurs fois elle vit la princesse de Galles en secret, et l'on ne peut douter que celle-ci n'usât de tous ses moyens pour se faire aimer de sa fille, et mettre son cœur du parti de sa mère dans les tristes débats qui divisaient l'intérieur royal. Ces intelligences furent découvertes, et l'ordre fut donné à Charlotte, dont toute la maison fut subitement réformée, de se retirer à Cranbourne-Lodge, sous les yeux de la comtesse de Rosslyn et de la comtesse d'Ilchester, sans la permission desquelles ni lettres ni visites ne seraient admises. Charlotte commença par se montrer peu docile à cette loi. A peine l'eut-elle connue qu'elle se rendit *incognito* et sans être accompagnée à la résidence de la princesse de Galles; mais elle ne la trouva point, et se laissa persuader de revenir à Carlston-House, où la

reconduisit le duc d'York, son oncle. Moins d'un mois après, Caroline dut partir pour le continent; et il est probable que c'est surtout pour rendre impossibles ces communications de la mère et de la fille, que la première fut forcée de quitter l'Angleterre. La princesse Charlotte avait alors dix-neuf ans. Son mariage, qui pour toute la Grande-Bretagne était un point important, avait depuis longtemps fixé l'attention du cabinet. Le plan du régent était de donner la main de sa fille au prince Guillaume d'Orange (fils du roi actuel de Hollande), et c'est dans cette vue que le prince, après avoir reçu à Cambridge une éducation digne de sa future destinée, fut envoyé en Espagne sous la tutelle de lord Wellington, qui dut n'omettre aucune occasion de vanter la bravoure et les talents du jeune héros. C'est aussi dans cette vue qu'au congrès de Vienne, lorsque l'Autriche et la Russie convoitaient la Belgique, l'Angleterre, à la grande surprise de toutes les puissances, proposa de réunir ce pays et la Hollande en un royaume que l'on donnerait à la maison d'Orange. Alexandre, bientôt au fait de ce que préméditait le cabinet de Saint-James, appuya la combinaison, qui provisoirement arrachait à ses deux puissants voisins la riche province qu'ils se disputaient, puis envoya en Angleterre avec un brillant cortège sa sœur la grande-duchesse d'Oldenbourg, chargée d'accaparer les bonnes grâces de l'héritière présomptive du trône de la Grande-Bretagne, et de saisir toutes les occasions de ridiculiser le prince d'Orange. Jamais mission ne fut mieux remplie et ne réussit plus complètement. La présence du prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui déjà, en 1814, était venu à la cour d'Angleterre, mais qui conduit par Alexandre lui-même reparut en 1815 avec de nouveaux avantages, fit le reste. L'antipathie de la jeune princesse de Galles pour le mari qu'on lui destinait se fortifia par la naissance d'un autre sentiment, et bientôt elle déclara qu'elle n'accepterait pas d'autre époux que le prince Léopold. Cette détermination, qu'on prit d'abord pour un caprice, consterna le cabinet: en vain le régent parla raison, politique, etc. Sa fille tint ferme, et le 2 mai 1816 vit célébrer un mariage qui dérangeait singulièrement les rêves dont s'étaient bercés les hommes d'état britanniques. Le parlement vota une liste civile annuelle d'un million deux cent cinquante mille francs pour le nouveau couple, et de deux cent cinquante mille francs pour la princesse personnellement. On y joignit douze cent cinquante mille francs pour frais d'établissement. Le palais de Claremont devint la résidence des deux époux. Dix-huit mois à peine s'étaient écoulés depuis leur union, qu'une catastrophe cruelle vint la terminer. La princesse était enceinte et à terme: deux premiers bulletins annoncèrent la naissance d'un enfant mort; mais, en ajoutant que la mère ne donnait aucune inquiétude, ils ne faisaient pas pressentir le troisième qui apprit à l'Angleterre la mort de la princesse Charlotte (5 novembre 1817). Ce sinistre évènement eut un retentissement prodigieux dans toute la Grande-Bretagne; et la douleur fut ingénieuse à l'exprimer sous mille formes. L'impression de cette nouvelle fut telle qu'une jeune dame de Londres, en couches aussi, mourut de même et dans des spasmes. Il existe de la prin-

cesse Charlotte un magnifique portrait fait par Lawrence, et trois bustes dus au ciseau de l'Anglais Bacon, de l'Italien Turnerelli et de l'Allemand Hardenberg. P—ot.

CHARMEIL (Pierre-Marie-Joseph), médecin militaire, né à Mont-Dauphin, vers 1776, était fils d'un chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Metz. Lancé de bonne heure dans la carrière médicale, il avait à peine seize ans lorsqu'il fit avec un imperturbable sang-froid, en présence de ses condisciples et de son père, l'amputation d'un membre. Il partit peu après pour l'armée des Grisons, fit plusieurs campagnes, revint en qualité de chirurgien aide-major à l'hôpital de Metz, d'où il fut appelé de nouveau à l'activité de la vie régimentaire. Devenu chirurgien-major des lanciers de la garde, décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur, il fut nommé en 1814 chirurgien-adjoint, troisième professeur, dans l'hospice témoin de ses premières études. Les exigences d'un enseignement public demandèrent à Charmeil des travaux inaccoutumés qui fatiguèrent son esprit, déjà froissé par sa position secondaire ; mais, loin de perdre courage, son zèle s'en accrut, et on le vit étudier à la fois le latin, le grec, l'allemand, rédiger des leçons sur un plan nouveau, tenter une infinité d'expériences thérapeuthiques et jeter les bases de plusieurs ouvrages qui n'ont pas vu le jour. Il a été l'un des membres fondateurs de la société des sciences médicales du département de la Moselle, établie en 1820, et à laquelle il fit part de diverses observations intéressantes ayant pour objet les *maladies syphilitiques* ou la *médecine morale*. A la même époque il publia un écrit qui fut critiqué avec amertume, quoiqu'il pêchât plus par les formes que par le fond. Cet ouvrage, remarquable par la bizarrerie prétentieuse du style, avait pour titre : *Recherches sur les métastases, suivies de nouvelles expériences sur la régénération des os*, Metz, 1821, in-8° de xix, 387 et viii pages, avec 2 planches lithographiées. Charmeil avait rassemblé huit volumes in-4° de notes sur la médecine du cœur et de l'esprit, et plus de trois mille observations sur les affections syphilitiques, qu'il rangeait par familles, lorsque l'exaltation de son esprit s'étant accrue, il devint fou et fut conduit à Charenton où il mourut en 1830. B—n.

CHARNAGE. *Voy.* Dunod, tom. XII, et au Supp.

CHAROLAIS (Charles de Bourbon, comte de), né à Chantilly le 19 juin 1700, était le second fils de Louis III, prince de Condé et arrière-petit-fils du grand Condé. Il était frère puîné du duc de Bourbon, qui fut président du conseil de régence, ensuite premier ministre pendant la minorité de Louis XV. L'éducation du comte de Charolais fut très-négligée, et ne put tempérer la violence et la dureté de son caractère. Livré de bonne heure à lui-même, et entraîné par l'effervescence de son sang, que rien ne pouvait calmer, il se faisait un jeu, dans son enfance, de torturer des animaux. Plus tard, il punissait ses domestiques avec férocité. On a même dit que ses débauches furent quelquefois ensanglantées ; mais nous ne connaissons encore que l'horrible marquis de Sade à l'égard de qui de pareilles infamies soient prouvées. Le comte de Charolais quitta secrètement la France en 1717, et il s'expatria pendant plus

de trois ans. Il se rendit en Hongrie et servit contre les Turks comme volontaire dans l'armée impériale sous les ordres du prince Eugène. Après cette campagne, où il avait prouvé que la bravoure était véritablement héréditaire dans la maison de Condé, il voyagea en Italie, en Bavière, et fit un assez long séjour à la cour électorale de Munich. De retour en France, en 1720, il fut admis au conseil de régence, le 16 juin, et succéda, le 9 septembre, au marquis de Dangeau, dans le gouvernement de la Touraine. Pair de France, il représenta le comte de Toulouse au sacre de Louis XV, le 25 octobre 1722, et fut fait chevalier des ordres du roi deux jours après, dans l'église de Reims. Le comte de Charolais continua ses désordres. Quelques traditions populaires l'accusent de plusieurs homicides; et, selon ces traditions, il aurait, sans colère, sans motif d'intérêt ou de vengeance, tiré sur des couvreurs pour avoir le plaisir de les voir précipiter du toit. Mais on a dit cela de cent seigneurs. Ayant fait nous-mêmes des recherches, nous nous sommes assurés que rien n'était plus faux. Cependant on a cité ce fait comme un exemple de la plus dangereuse impunité qu'il devait au privilège de son illustre naissance. Quoique Louis XV eût pour lui une aversion trop fondée, il serait venu un jour demander grâce à ce monarque pour le troisième ou quatrième meurtre dont il s'était rendu coupable : « Je « vous l'accorde, répondit le roi, « mais je vous préviens que je ne la re- « fuserai pas à celui qui vous tuera. » Cette réponse paraît peu vraisemblable; « car une grâce, dit M. La- « cretelle dans son *Histoire du dix-* « *huitième siècle*, suppose une ac- « cusation, un procès, un jugement, « et l'on n'en trouve pas de traces à « l'égard du comte de Charolais. » Une chose seulement a lieu d'étonner; c'est que, parmi les parents ou les amis des victimes de ce prince, il n'y en ait eu aucun qui ait osé recourir à la justice des tribunaux, ou provoquer, en se vengeant, la clémence du roi. Mais on a dit aussi que cette réponse, qui d'ailleurs ferait honneur à Louis XV, fut faite à l'abbé de Bauffremont, qui, selon les bruits populaires, fuait aussi les gens sur les toits. Et comment attribuer de pareils actes de démence au comte de Charolais, quand on sait que, du reste, c'était un prince sage et réglé dans l'administration de ses biens, et qu'il savait allier l'économie avec la générosité? Chargé en 1741 de la tutelle du prince de Condé, son neveu (mort en 1817), il liquida les dettes et augmenta les revenus de son pupille, sans parcimonie. Tous les historiens lui rendent cette justice que, malgré la vivacité de son esprit et la fougue de son caractère, il ne manifesta jamais des mouvements d'ambition dangereuse. Dans les dernières années de sa vie, une maîtresse, qu'il aima depuis constamment, Madame de Saune, avait pris sur lui un empire dont elle n'usa que pour l'avantage et l'honneur de son amant. Le comte de Charolais mourut subitement, en 1760, sans avoir été marié. Il laissa de cette femme deux filles, qui ne furent pas légitimées de son vivant, mais qui le furent après sa mort à la sollicitation du prince de Condé. Le comte de Charolais habita long-temps dans le faubourg Poissonnière, à Paris, un château qu'il avait fait construire lui-même et qui porte encore son nom. Z.

CHARPENTIER (François-Philippe), mécanicien, naquit à Blois le 3 octobre 1734, de parents pauvres. Son père, employé à la reliure chez un libraire, fit, pour lui procurer une bonne éducation, des sacrifices qu'il ne put continuer longtemps; et le jeune Charpentier quitta à son grand regret le collège des Jésuites de Blois, où il avait commencé ses études avec beaucoup de succès. Étant forcé de prendre un état manuel, il choisit celui de graveur, qui pouvait lui permettre d'appliquer d'une manière honorable les dispositions dont il était doué; et il fut placé à Paris chez un bon graveur en taille-douce, qu'il ne tarda pas à surpasser. Mais son esprit naturellement inventif le portait d'une manière irrésistible, et presque à son insu, vers l'étude de la mécanique. Ses premiers essais dans ce genre furent dirigés dans l'intérêt de l'art qu'il avait cultivé; et on lui dut d'abord la découverte du procédé purement mécanique pour la gravure au lavis et en couleur, à l'aide duquel on peut aussi reproduire exactement les croquis des grands maîtres. Il vendit son secret, et le comte de Caylus fut un des premiers qui s'en servit. Par ce procédé, toute personne ayant quelque connaissance du dessin peut graver une planche imitant le lavis, avec la même facilité qu'elle laverait un dessin, sans employer aucun ustensile de gravure (Voy. *Journal des découvertes*, I, 69). Les plus anciennes gravures en lavis portant le nom de Charpentier sont : *Persée et Andromède* d'après Vanloo, et une *Décollation de saint Jean* d'après le Guerchin. On a aussi de Charpentier la *Vieille fileuse*, le *Berger*, la *Mendiante*, le *Concert italien*, une *Descente de croix*; l'*Amour en capuchon*, gravure en couleur. Cette invention lui valut un logement au Louvre et le titre de mécanicien du roi. Louis XVI lui fit construire un atelier dans le jardin de l'infante; et ce fut dans cet endroit que Charpentier employa le miroir ardent pour fondre les métaux, sans le secours du feu. Ce fut aussi là qu'il fit la première expérience d'un nouveau système de pompe à incendie, qui fut généralement adopté. En 1771, il inventa une *machine à forer*, à l'aide de laquelle on est assuré de percer droit, sans que l'opération exige aucune précaution de la part de l'ouvrier. Cet instrument apportait une extrême facilité au forage des métaux. La dernière application qu'il fit de la mécanique à la gravure fut l'invention d'une machine propre à graver des dessins pour les fabricants de dentelles, et par laquelle on pouvait exécuter en quatre heures un ouvrage qui eût exigé six mois de travail au burin. Ayant été chargé par Louis XVI de perfectionner les fanaux alors en usage pour l'éclairage des phares, le roi fut si satisfait de son système qu'il l'envoya chercher par le directeur de la marine et celui des bâtiments, afin qu'il lui fût présenté à Versailles. On fit connaître aussitôt à Charpentier l'intention dans laquelle était le roi de lui assigner une pension, de le mettre à la tête des travaux pour l'établissement des fanaux et de lui laisser, en outre, la faculté de fixer lui-même le prix de sa découverte. Mais, loin d'être ébloui de ces brillantes nouvelles, il étonna fort les deux directeurs par cette réponse : « S. M. me « fait trop d'honneur; je suis enchanté « d'avoir justifié sa confiance, et je « vous prie de lui en exprimer ma « reconnaissance : mais je ne suis ni

« assez hardi ni assez ambitieux pour « m'offrir à sa vue. Je ne puis non « plus accepter la pension dont elle « voudrait me gratifier ; il y a as- « sez d'intrigants qui grugent l'état, « je ne veux pas en grossir le nom- « bre. Quant à diriger l'établis- « sement des fanaux, il se présen- « tera assez de jeunes gens jaloux de « voyager et de profiter des avanta- « ges qui en résulteront pour eux. « D'ailleurs ce déplacement m'em- « pêcherait de me livrer aux nouvel- « les idées auxquelles je voudrais « donner jour. » Pressé de nouveau d'indiquer au moins la somme qu'il désirait pour prix de sa découverte, il la fixa à mille écus. On comprend qu'un homme de ce caractère dut refuser constamment les offres avantageuses qui lui vinrent de l'étranger, particulièrement de l'Angleterre et de la Russie, qui appréciaient ses inventions et s'empressaient de les adopter. A la révolution, Charpentier perdit le logement qu'il occupait au Louvre depuis trente ans ; il en eut plus tard un autre aux Gobelins. Sous le Directoire il exécuta un instrument propre à percer six canons de fusil à la fois et une machine à scier plusieurs planches en même temps ; celle-ci fut montée aux frais du gouvernement, qui paya 24,000 francs à l'inventeur et le nomma directeur de l'*Atelier de perfectionnement*, établi à l'hôtel Montmorency, rue Saint-Marc. Mais ces avantages n'enrichissaient point Charpentier et suffisaient à peine à rétablir ses affaires, pour lesquelles il avait toute l'insouciance d'un artiste et tout le défaut d'ordre et de calcul qui se rencontre si souvent chez l'homme de génie. Peu avant la révolution, il avait imaginé un moulin à plâtre, pour une entreprise fondée par quatre fermiers-généraux, qui lui avaient assuré une part dans les produits ; mais il s'était chargé seul de la construction du moulin ; la dépense s'éleva beaucoup au-dessus de la somme allouée, et il fut obligé de payer l'excédant, plus les frais de deux procès. La révolution arrivant ensuite, les fermiers-généraux émigrèrent et la société se trouva dissoute avant que le produit du moulin, qui était situé à Ménil-Montant, pût le dédommager de ses pertes. Bon, simple et désintéressé, Charpentier ne savait tirer aucun parti de ses inventions. Souvent un ami, au lieu de lui demander de l'argent, chose qu'il avait rarement, venait solliciter de son génie *une petite invention* qui pût lui rapporter quelque chose, et à laquelle il laissait cet ami attacher son nom. Ce fut de cette manière qu'un nommé Richard s'attribua la découverte d'une bascule à peser les lettres sans poids ni balance, dont on se servit dans les bureaux des postes et sur le modèle de laquelle on exécuta depuis les bascules à peser les voitures. La machine à graver les dessins de dentelles, qui pouvait être pour Charpentier une source de fortune, fut un jour donnée par lui à un ami malheureux. Sa famille n'ayant pu s'empêcher de laisser entendre quelques plaintes à ce sujet : « *Ma foi*, dit-il en se frottant les mains, *j'ai rendu un pauvre homme bien content.* » Souvent aussi Charpentier était dupe d'intrigants qui venaient lui offrir de s'associer à lui pour des entreprises dont il ne pouvait faire seul les premiers frais, et ils partageaient avec lui ou dérobaient quelquefois entièrement l'honneur et les avantages de ses nouvelles découvertes, qu'il leur expliquait avec candeur dans tous leurs détails. C'est ainsi que, dès l'origine de la gravure au lavis,

on trouve un sieur Floding, associé à Charpentier en qualité d'inventeur. Il se laissa dérober ensuite, par un nommé Debesic, un procédé pour l'étamage des casseroles et un moyen de leur adapter des queues sans employer de clous. Un système de moyeux propres à faire rouler facilement les voitures pesamment chargées lui fut enlevé par un Anglais; et l'invention des tuyaux sans soudure ne fut une source de fortune que pour MM. Périer qui les employèrent si utilement pour la conduite des eaux sous Paris. Nous citerons encore parmi les inventions qui sortaient en foule du cerveau de Charpentier la main artificielle qu'il fit pour La Reynière et dont parle Mme de Genlis dans ses Mémoires; une presse à *contre-épreuve* des lettres, exécutée pour Jefferson; une échelle de bibliothèque ou *échafaud-volant*, à l'aide duquel un travailleur, assis devant une table à écrire, peut parcourir à volonté une bibliothèque dans tous les sens, atteindre à toutes les hauteurs sans quitter son siège; enfin, un instrument pour s'arracher les dents soi-même, dont le mécanisme était peut-être trop facile à mettre en jeu, car un baron allemand, voulant en faire la démonstration à un dentiste, n'eut pas plus tôt appuyé l'outil contre une de ses bonnes dents, qu'elle sortit de sa bouche. Charpentier avait fait imprimer un catalogue complet de toutes ses inventions; nous n'avons pu malheureusement nous le procurer, et sa famille elle-même a négligé de le conserver. Il y indiquait une foule de procédés ingénieux, de machines nouvelles, dont les arts et les manufactures se sont empressés de profiter. Beaucoup de modèles de ces machines doivent se trouver encore au Conservatoire des arts et métiers. Dans le rapport de ses travaux, consigné au *Moniteur* du 29 août 1811, il est parlé de la *machine à forer* que possédait le Conservatoire, ainsi que de *plusieurs autres machines du même artiste, ayant un caractère d'originalité, décelant un génie inventeur et commandant l'estime par leur utilité*. Dans le rapport de l'année 1812, inséré au *Moniteur* du 9 sept., on mentionne encore de lui avec éloge un nouveau pantographe. Charpentier vécut toujours pauvre, et sur la fin de sa longue et laborieuse carrière, il fut recueilli par Mme Desparanches, sa fille aînée, chez laquelle il mourut, à Blois, le 22 juillet 1817, à l'âge de 83 ans.

S—s—e.

CHARPENTIER (.....), grammairien, né vers 1740, à Biennes près de Rhetel, alla jeune en Russie chercher dans l'exercice de ses talents la fortune que le sort lui avait refusée. Il y trouva des ouvrages pour apprendre le français; mais aucun pour apprendre le russe dont la connaissance lui devenait indispensable. Un travail opiniâtre triompha d'un obstacle qu'il aurait dû prévoir, mais dont l'idée ne lui était pas venue. Il s'exprimait déjà facilement en russe, lorsque la *grammaire* de Lomonosow lui tomba dans les mains, et sur-le-champ il entreprit de la traduire en français. Sa version était presque achevée lorsqu'il s'avisa de la communiquer à l'un de ses compatriotes, M. de Marignan. Le désir de connaître au moins les principes d'une langue jusqu'alors peu répandue au-delà des frontières de l'empire russe, lui avait inspiré la même idée qu'à Charpentier; il lui fit présent de sa traduction de la grammaire de Lomonosow. Char-

pentier convient que cette version était très-supérieure à la sienne; il y fit cependant quelques corrections et il y joignit des dialogues, un choix de proverbes et toutes les notions qu'il jugea propres à faciliter les progrès des élèves. Cette grammaire russe, la première qui ait été publiée par un Français, fut imprimée à Saint-Pétersbourg, en 1768, in-8° de 368 p., sous ce titre : *Éléments de la langue russe*, ou *Méthode courte et facile pour apprendre cette langue conformément à l'usage*. Le nom de l'auteur n'est pas sur le frontispice, mais il l'a mis au bas de la dédicace au comte Volodimir Orlôff, alors directeur de l'académie impériale, à laquelle Charpentier était attaché comme professeur. Son ouvrage eut plusieurs éditions; celle de Saint-Pétersbourg, 1795, in-8°, est la troisième. Charpentier était revenu quelques années auparavant en France, espérant y jouir de ses économies; mais, effrayé des excès de la révolution, il se hâta de retourner à Saint-Pétersbourg, où il mourut vers 1800, dans un âge peu avancé. W—s.

CHARPENTIER (Henri-François-Marie), général français, né à Soissons, en 1769, d'une famille de magistrature, reçut une bonne éducation, entra dans la carrière du barreau, et la quitta en 1791 pour s'enrôler dans le 1er bataillon des volontaires du département de l'Aisne, où il fut nommé capitaine. Il fit en cette qualité les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord; fut ensuite aide-de-camp du général Hatry, puis adjudant-général chef de bataillon en octobre 1793. Devenu colonel, il porta en 1795, à la Convention nationale, les drapeaux de la garnison de Luxembourg, qu'il avait concouru à faire capituler. Envoyé à l'armée d'Italie, il fut nommé général de brigade, et il donna, en 1799, de grandes preuves de valeur à la bataille de la Trébia, où il eut deux chevaux tués sous lui, et à celle de Novi, où il fut grièvement blessé d'un coup de feu au bas-ventre, ce qui le força de revenir en France; mais il n'y resta que jusqu'au commencement de l'année suivante. Le premier consul l'ayant emmené sous ses ordres en Italie, il eut une part glorieuse à la brillante campagne de Marengo, et fut nommé aussitôt après général de division, puis chef d'état-major-général de l'armée, fonctions qu'il remplit successivement pendant plusieurs années sous les généraux Moncey, Jourdan et le prince Eugène. Commandant une division en 1805 à l'armée de Naples, il força un corps entier de troupes ennemies à mettre bas les armes à Veronette. Il passa ensuite à la grande armée, fit la campagne d'Autriche en 1809, et fut nommé comte après la bataille de Wagram. En 1812, le prince Eugène le fit chef d'état-major du corps d'armée qu'il devait conduire en Russie; mais, après la prise de Smolensk, Napoléon le laissa comme gouverneur dans les provinces russes qui venaient d'être soumises. A la fatale retraite qui suivit, Charpentier fut le chef d'état-major du 1er corps commandé par le maréchal Davoust. Ayant été mis à la tête d'une division en 1813, il eut une grande part aux victoires de Lutzen et de Bautzen, et fut nommé, aussitôt après, grand'croix de l'ordre de la Réunion. Il entra l'année suivante dans la garde impériale, commanda une division de cette belle troupe dans la campagne de France,

en 1814, et s'y distingua encore dans plusieurs occasions. Il adressa le 8 avril son adhésion au rétablissement des Bourbons, fut créé chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur, puis inspecteur-général. Mais sa santé, épuisée par tant de travaux et de blessures, le força bientôt de se retirer dans une terre qu'il possédait à Oigny près de Villers-Coterets. C'est là qu'il est mort le 14 octobre 1831.

M—p j.

CHARREL (Pierre-François), conventionnel dont le nom serait condamné justement à l'oubli, s'il n'eût figuré parmi les juges de Louis XVI, naquit en 1760. Ayant adopté les principes de la révolution, il fut en 1790 élu membre du district de La Tour-du-Pin, et, en 1792, député du département de l'Isère à la Convention nationale. Il déclara Louis XVI coupable, et vota pour la mort de ce prince, « sauf, « dit-il, à examiner s'il ne serait pas « utile de différer l'exécution. » Cependant, après s'être opposé à l'appel au peuple, il se déclara contre le sursis. Charrel prit peu de part aux débats comme aux travaux de la Convention. Du nombre des deux tiers que le sort fit passer en 1795 au conseil des Cinq Cents, il en sortit en 1797; mais il y rentra peu de temps après, ayant été réélu par son département. Après le 18 brumaire, il fut nommé par le sénat membre du corps-législatif; mais il cessa d'en faire partie en 1803, et rentra dans l'obscurité. Atteint en 1816 par la loi contre les régicides, il se réfugia dans la Suisse, et mourut en 1817, à Constance, dans un état voisin de la misère. W—s.

CHARRIER de la Roche (Louis), évêque de Versailles, naquit à Lyon, en 1738, d'une famille qui avait quatre cents ans de noblesse d'échevinage, et fut, dès l'âge de onze ans, pourvu d'un canonicat dans l'église d'Aimai, où l'on n'était admis qu'en faisant preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Envoyé à Paris pour ses études théologiques, il y devint docteur de Sorbonne, et retourna dans sa patrie, où l'archevêque Montazet le nomma un de ses grands-vicaires, et ensuite son official métropolitain, c'est-à-dire président du tribunal auquel on appelait des jugements de l'officialité ordinaire et de celle des suffragants. L'abbé Charrier vaquait à ces diverses fonctions avec autant de zèle que de sagesse. Plein de l'esprit de son état, il s'adonnait, en outre, aux fonctions communes du sacerdoce, telles que la confession et la prédication. En 1771, à la mort du prévôt du chapitre, qui était en même temps curé de la paroisse du même nom, Charrier fut choisi pour le remplacer. Jouissant déjà d'une assez grande fortune et surtout du prieuré du Bois-de-la-Salle en Beaujolais, qui lui avait été conféré dès sa jeunesse, il ne pouvait qu'être fort utile au troupeau dont il devenait pasteur. Les pauvres eurent, en effet, lieu de bénir sa charité; et comme les prisons étaient dans sa paroisse, on le vit souvent porter les consolations de son ministère aux malheureux qui y étaient détenus, et même les accompagner au lieu du supplice. Elevé dans les principes des molinistes, il les avait professés avec chaleur jusqu'en 1774, quoiqu'ils ne fussent pas ceux de son archevêque; mais il changea tout-à-coup de système, et se montra janséniste exagéré. Envoyé à Paris pour les affaires de son chapitre, il s'y fit agréger à ce

qu'on appelait *la petite Eglise ;* et, lorsqu'il fut de retour, ce ne fut pas sans étonnement qu'on le vit se faire ouvertement l'apologiste des convulsionnaires. Ces écarts achevèrent de le discréditer, même dans l'esprit de l'archevêque Montazet, et lui attirèrent de la part de son successeur Marbœuf une disgrâce absolue. Ce dernier lui refusa positivement des lettres de grand-vicaire. Le ressentiment que Charrier conçut de cet affront le jeta naturellement dans les dispositions qui, en 1789, firent de beaucoup de Français mécontents, des révolutionnaires. Dès les premières assemblées du clergé de la province, Charrier, faisant cause commune avec les curés les plus ardents contre le haut clergé, manisfesta un grand désir d'être député. Devenu l'un des quatre ecclésiastiques de la sénéchaussée de Lyon envoyés aux états-généraux, il y fut le seul d'entre eux qui passa à la chambre du tiers. Il parla néanmoins, le 18 nov. 1790, contre le projet d'envahir le comtat Venaissin. Lorsque la *constitution civile du clergé* fut décrétée en 1791, Charrier se hâta de prêter serment. On le vit cependant, le 26 août, s'élever contre la proposition de ne regarder le mariage que comme un acte civil. Espérant devenir évêque métropolitain de Lyon, il ne négligea rien pour disposer les électeurs à le choisir ; mais Mirabeau fit donner ce siége à Lamourette. Camus et Thouret le consolèrent de cette disgrâce en le faisant nommer évêque de Rouen. Cette nomination, qui le plaça sur le siége du cardinal de La Rochefoucauld, encore vivant, éprouva beaucoup d'opposition de la part des habitants. Charrier, déconcerté, donna sa démission, et vint vivre obscurément dans sa famille à Lyon, conservant toutefois son titre d'évêque auquel il parut toujours tenir beaucoup. Une très-belle bibliothèque qu'il possédait fut dévorée, au commencement de 1793, par le feu que des incendiaires de révolution mirent pour une autre cause à la maison qu'il habitait. Après le siége de cette ville il fut arrêté, et emprisonné dans l'église même dont il avait été le premier dignitaire. Mais la liberté lui fut bientôt rendue, en considération d'une chanson patriotique qu'il composa sur la prise de Toulon. Il continua de mener une vie fort retirée jusqu'à l'époque du concordat en 1801. L'abbé Charrier n'avait perdu à la révolution que sa place de prevôt-curé d'Ainai ; et il avait conservé sa fortune patrimoniale, qui était considérable : il avait même acheté comme bien national le prieuré dont il avait été titulaire, et qui était une fondation de ses ancêtres. Nommé en 1802 à l'évêché de Versailles, il y apporta près de 30,000 francs de revenu ; et l'usage qu'il en fit mérite des éloges. Parvenu au comble de ses vœux, il n'hésita plus à rétracter, dans une instruction pastorale, son serment à la constitution civile du clergé de 1791, à laquelle pourtant il devait son caractère épiscopal ; et il exigea la même rétractation de tous les curés constitutionnels de son diocèse. Il publia, en 1802, en faveur de la conscription militaire, une *Instruction pastorale*, qui fut citée dans les journaux comme un monument de zèle et de patriotisme. Bonaparte, devenu empereur, nomma Charrier son premier aumônier, et lui donna la croix de la Légion-d'Honneur. Après sa chute, en 1814, le prélat témoigna beaucoup de zèle pour Louis XVIII, et fut un des premiers à chanter le *Do-*

mine, salvum fac regem. Mais, lorsqu'en mars 1815, Napoléon revint de l'île d'Elbe, l'évêque de Versailles crut devoir aller lui offrir ses hommages ; il reprit le titre de son premier aumônier, et fit chanter de nouveau dans son diocèse le *Domine, salvum fac imperatorem;* puis il assista en habits pontificaux à la messe solennelle qui fut célébrée au *Champ-de-Mai*. Enfin, après le second retour du roi, il se montra une seconde fois très-dévoué à ce prince. Du reste, on a toujours reconnu en lui les mœurs d'un bon ecclésiastique. Ce prélat est mort à Versailles, le 17 mars 1827, laissant par son testament une partie de sa fortune à son séminaire (1). Les instructions pastorales, et les autres écrits dont nous avons parlé, ne sont pas les seuls qui soient sortis de sa plume. On a encore de lui : I. *Réfutation de l'Instruction* que le savant Asseline avait publiée *contre la constitution civile du clergé*, 1791, in-8°, et d'autres brochures pour la défense de cette constitution civile, telles que : II. *Questions sur les affaires présentes de l'Eglise de France*, 1792, in-8°. III. *Lettre à Maultrot sur la religion*, 1791, in-8°. IV. *Lettre circulaire aux curés de son diocèse contre les brefs du pape*, 1791, in-8°. V. *Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse*, 1791, in-8°. VI. *Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France ?* 1791. in-8°. VII. *Examen des principes sur les droits de la religion, la juridiction et le régime de l'Eglise catholique, relativement à la constitution civile du clergé*, Paris, 1792, in-8° (2). L'abbé Baston a réfuté plusieurs écrits de Charrier.

G—N.

CHARRIER (Marc-Antoine), né en 1753, à Nasbinals dans le Gévaudan, de la même famille, mais d'une autre branche que le précédent, fut, dans la révolution, une des premières et des plus remarquables victimes de la cause royale. Fils d'un avocat, qui était aussi notaire à Mende, il fut destiné, dès son enfance, à la même profession, et fit son cours de droit à Toulouse. Mais, cédant à un penchant irrésistible pour la carrière des armes, il s'engagea jusqu'à sept fois dans divers régiments, et fut toujours racheté par sa famille, dont, en sa qualité d'aîné, il devait être l'appui. Par le dernier de ces enrôlements, il était entré dans le régiment de Bourbonnais, où les avantages d'une belle et haute stature firent de lui un excellent grenadier. Il passa en cette qualité trois ans à guerroyer sur les montagnes de la Corse, contre des partis d'insurgés. Lorsqu'il revint dans sa patrie, il y trouva son père mourant; et peu de jours après il dut le remplacer dans sa charge et dans l'administration d'une fortune qui, sans être considérable, passait pour une des premières du pays. D'un caractère conciliant et juste, Charrier se fit chérir et estimer de toute la contrée; et lorsque les États-généraux furent convoqués,

(1) Il avait attiré, des contrées méridionales, les sœurs dites *de la Sagesse* pour leur donner un établissement à Versailles, un autre à Montmorency, et il sollicita pour elles une maison à Paris, « qui pût veiller aux intérêts généraux « de la congrégation, donner l'hospitalité aux « sœurs qui seraient dans le cas de voyager à « la capitale, etc. » V—VE.

(2) Il donna, avec Tabaraud, une seconde édition des *Institutiones theologicæ* du P. Valla, Lyon, 1784, 6 vol. in-12. Quelques écrivains lui ont attribué, mais peut être sans fondement, le *Compendium* de ces mêmes institutions qui parut à Lyon en 1781, 2 vol. in-12, un an après la première édition de l'ouvrage de Valla.

V—VE.

en 1789, le tiers-état du Gévaudan le nomma un de ses députés. S'il n'y fut pas remarqué par son éloquence, il le fut au moins par la franchise et la fermeté de son opinion, et surtout par son dévouement aux principes de l'ancienne monarchie. Et ce dévouement doit paraître d'autant plus remarquable, que Charrier fut à peu près le seul avocat qui manifestât, dans cette assemblée, de pareilles opinions (1). Siégeant constamment au côté droit, il ne se sépara pas un instant du parti royaliste; et il appuya toutes les réclamations, signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations des révolutionnaires. Dans la nuit des 5 et 6 octobre, il accourait au secours de la famille royale, lorsqu'il fut saisi par les brigands qui envahissaient le château de Versailles et qui, le prenant pour un garde-du-corps, l'avaient déjà attaché à la fatale lanterne : heureusement un homme de la foule le sauva en le faisant reconnaître pour député. Après la session, Charrier se disposait à se rendre à Coblentz, auprès des princes émigrés, avec son frère, avocat comme lui, et comme lui ardent royaliste : mais les agents de ces princes leur persuadèrent qu'ils pouvaient être plus utiles dans leur département (la Lozère). Ils n'hésitèrent pas; et Charrier se hâta de retourner dans sa patrie. Là, voué tout entier au triomphe de la cause royale, et recevant fréquemment de Coblentz des instructions et des ordres, il organisa, avec des déserteurs et des paysans, une troupe dévouée. Observé et surveillé par les clubistes et les nouvelles autorités, il fut dénoncé à plusieurs reprises, notamment à l'Assemblée Nationale dans le mois de février 1792, à l'occasion du mouvement insurrectionnel que provoquèrent, dans la ville de Mende, les manifestations patriotiques du régiment de Lyonnais. Décrété d'accusation, le 12 avril 1792, par suite de ces dénonciations, Charrier fut obligé de se tenir caché; et dès-lors il ne vécut que dans les montagnes et les forêts avec un petit nombre des siens, correspondant toujours avec Coblentz et se préparant à lever l'étendard de l'insurrection, dès que l'ordre lui en serait donné. Mais cet ordre tenait à un plan vaste, et qui devait embrasser à-la-fois plusieurs parties de la France. Charrier l'attendait encore, lorsque, dans le mois de mars 1793, des agents de la Convention nationale, suivis de quelques troupes, viennent entourer sa retraite et se disposent à faire exécuter contre lui le décret d'accusation rendu depuis plus d'un an. Dans la nécessité où il est alors de se défendre, Charrier part soudainement au milieu de la nuit, à la tête de cinquante hommes du village d'Aubzac; il fond sur les troupes conventionnelles, les met en désordre et s'empare de leurs armes et de leurs munitions. Il fait sonner le tocsin dans le voisinage, répand des proclamations au nom du roi et voit accourir sous sa bannière un assez grand nombre de partisans. Il enlève Marvejols, puis Mende, chef-lieu du département. Alors il apprend qu'une troupe de patriotes se réunit à Chanac et s'y prépare à le combattre. Aussitôt il marche contre ces nouveaux ennemis, les attaque brusquement et les met en fuite. Ils les poursuit au-delà du Lot et s'empare de leurs munitions, même de leur artillerie. Après ces

(1) On ne pourrait guère citer que Darget, avocat de Vesoul, mort il y a quelques années, qui reçut, au retour des Bourbons, des lettres de noblesse en récompense de son dévouement.

trois victoires consécutives, Charrier se rendit maître de tout le département de la Lozère, et il avait des intelligences dans tous ceux du voisinage. Mais le moment désigné dans le plan général pour une explosion n'était pas encore venu, et la Convention pouvait, à cette époque, disposer de beaucoup de moyens qu'un peu plus tard elle eût été forcée d'employer contre d'autres ennemis. Ce ne fut qu'au mois de juin qu'éclatèrent les insurrections de Marseille, de Lyon, et que Toulon arbora le drapeau blanc. Ce ne fut guère aussi qu'à cette époque que l'explosion de la Vendée prit un développement de quelque importance. A côté de pareilles insurrections, celle de Charrier était sans doute peu remarquable; mais si elle eût été simultanée, si la Convention eût été obligée de faire face en même temps sur tant de points à-la-fois, il est permis de croire que ce poids, jeté de plus dans la balance, eût pu donner aux évènements une issue toute différente. Il faut encore observer que, non moins que les provinces de l'Ouest, l'ancien Gévaudan et les contrées qui l'environnent, toutes coupées de montagnes et de forêts, étaient fort propres à la guerre de postes et de partisans. D'ailleurs Charrier joignait à une bravoure incontestable une expérience des armes et de la guerre dont manquaient beaucoup d'hommes qui depuis se sont illustrés par de grands exploits. Mais, comme nous l'avons dit, des circonstances imprévues firent que son explosion fut prématurée; et lorsqu'il se rendit maître de la Lozère, loin de voir accourir sous son drapeau les départements voisins, il apprit que dans ceux du Cantal et de la Haute-Loire, du Gard et de l'Aveyron, des commissaires de la Convention organisaient des troupes pour venir l'attaquer. Se voyant alors isolé et sans appui, ne recevant pas les secours qui lui avaient été promis, et ne pouvant être appuyé par la présence d'un prince de la famille royale, ainsi qu'on le lui avait fait espérer, voyant enfin que son entreprise ne pouvait désormais avoir que des résultats funestes, il ne voulut pas plus long-temps compromettre le petit nombre de braves qui s'étaient associés à son sort. En conséquence il les congédia, leur recommandant d'être prudents, et leur donnant l'espoir d'un meilleur avenir. Pour lui, il alla s'ensevelir, avec sa femme et son aide-de-camp, dans le fond d'un antre, au milieu d'une forêt, où déjà il s'était tenu caché. Rien ne pouvait l'y faire découvrir, et les troupes conventionnelles avaient plus d'une fois traversé cette forêt sans soupçonner que quelqu'un pût l'habiter, lorsqu'un ennemi personnel (on a dit que ce fut un parent de sa femme) leur fit connaître l'asile du malheureux Charrier. Arrêté aussitôt, il fut conduit à la prison de Rhodez (2). On voulut d'abord le transférer à Paris, où il eût sans doute été l'une des premières victimes immolées par le tribunal révolutionnaire, qui venait d'être institué; mais la longueur du voyage et le peu de confiance qu'in-

(2) Un décret de la Convention, du 26 juin 1793, porte : Art. 1er. « Les citoyens qui ont arrêté Charrier, chef des rebelles, recevront trois mille livres à titre de gratification. Art. 2. Il sera accordé une somme de six cents livres à la citoyenne *Bergougnoux*, pour les preuves de courage et de civisme qu'elle a données au moment où des rebelles (conduits par Charrier) voulaient abattre l'arbre de la liberté planté à Nasbinals.... Décrète en outre que les uns et les autres ont bien mérité de la patrie..., et que le président est chargé d'écrire une lettre de satisfaction à *la citoyenne Bergougnoux*. »

V—ve.

spiraient la plupart des départements qu'il fallait traverser, forcèrent le parti dominant à le retenir prisonnier sur les lieux. Ce n'est que dans le mois d'août que, sur la dénonciation du député Louchet, le tribunal criminel de l'Aveyron fut chargé de le juger. Charrier parut devant ses juges avec le calme et le courage qui l'avait partout distingué. Dévoué depuis long-temps à la mort, son unique soin fut de ne compromettre personne; et ses réponses, ses déclarations furent telles que, se chargeant lui seul de toute la responsabilité de son entreprise, il réussit même à sauver son frère et son aide-de-camp Laporte, que tant de circonstances devaient accuser. Condamné à mort le 16 août, il fut conduit au supplice le lendemain au milieu d'un cortège de plus de six mille hommes, commandés par son ancien collègue à l'Assemblée Constituante, Châteauneuf-Randon, qui semblait vouloir, en un pareil moment, se venger de quelques provocations que lui avait autrefois adressées le trop véhément Charrier. — Son frère, qui vivait encore en 1825, vint alors à Paris; nous ignorons si le gouvernement de ce temps-là fit quelque chose pour une famille qui devait l'intéresser sous tant de rapports. M—DJ.

CHAS, compilateur infatigable, était né vers 1750, à Nîmes. En terminant ses études, il fut admis chez les jésuites; mais la suppression de la société ne lui permit pas de prononcer ses vœux. Devenu libre, il se rendit à Paris, prit ou reçut le titre d'avocat; et comme sa clientelle, s'il en avait une, lui laissait beaucoup de loisir, il se mit aux gages des libraires. A dater de 1784 il publia, chaque année, des brochures ou des compilations médiocres. Plus tard, il concourut à la rédaction de divers journaux royalistes. Pendant la terreur, il se condamna prudemment au silence. Après le 18 brumaire, il fit imprimer *la Mort de Robespierre*, drame en trois actes (1). Ce drame est précédé d'un poème sur l'*Anarchie*, envoyé par l'auteur au concours en 1792, et qu'il retrouva deux ans après dans les cartons de l'Académie française. « Dans cette pièce, dit-il, telle que « je l'ai présentée, il y a une tirade « contre ceux qui abandonnaient leur « patrie; mais depuis que j'ai engagé « le président d'Ormesson à rester « en France, je l'ai effacée avec des « larmes de sang. » Chas se déclara, dans un grand nombre de brochures, en faveur du nouveau gouvernement; mais changeant d'opinion avec les circonstances, après avoir, en 1803, comparé Bonaparte à Charlemagne, il ne vit plus en 1817, dans l'exempereur, que le singe de Cromwell. Quoique laborieux, il n'avait pu faire d'économies pour sa vieillesse; et, dans les dernières années de sa vie, on le voyait au Palais-Royal solliciter la pitié des passants. Il est mort vers 1830, si complètement oublié, qu'aucun journal ne lui a consacré un souvenir. On a de lui: I. *J.-J. Rousseau justifié, en réponse à M. Servan*, Neufchâtel, 1784, in-12. Cet opuscule a été reproduit avec quelques changements sous ce titre: *Réflexions philosophiques et impartiales*, sur J.-J. Rousseau et madame de Warens, Genève, 1786 ou 1787, in-8°; et inséré dans le 28e vol. des *Œuvres* de Rousseau, éd. de Poinçot. II. *Réflexions sur l'Eloge de*

(1) Quelques bibliographes attribuent la *Mort de Robespierre* à Serieys (*Voy.* ce nom, tom. XLII); mais elle se trouve indiquée dans une liste des ouvrages de Chas, écrite de sa main et dont nous avons eu communication.

Fontenelle par Garat, Paris, 1784, in-8°. III. *Réflexions sur les immunités ecclésiastiques*, considérées dans leur rapport avec les maximes du droit public et l'intérêt national, ibid., 1788, in-8°, avec l'abbé de Montignon. IV. *Vie de Fénelon*, abrégée de celle de Querbeuf, ibid., 1788, in-12; et réimprimée à la tête de l'édit. des *Œuvres* de Fénélon en 10 vol. (*Voy.* Fénelon, tom. XIV). V. *Esprit, maximes et principes de Fontenelle*, 1789, in-12. VI. *Esprit, maximes et principes de d'Alembert*, 1789, in-12. VII. *Esprit, maximes et principes de Thomas*, 1789, in-12. VIII. *Esprit, pensées et maximes de l'abbé Maury*, député à l'Assemblée Nationale, 1791, in-8°. IX. *Histoire philosophique et politique des révolutions d'Angleterre jusqu'à la paix de* 1783, Paris, 1799, 3 vol. in-8°. X. *Tableau historique et politique de la dissolution et du rétablissement de la monarchie anglaise, depuis* 1625 *jusqu'en* 1702, ibid., 1799, in-8°. XI. *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale*, ibid., 1800, in-8°. XII. *Synonymes français*, par Diderot, d'Alembert et Jaucourt, ibid., 1801, in-12. C'est un extrait de l'Encyclopédie. XIII. *Sur Bonaparte*, premier consul de la république, 1801, in-8°. XIV. *Tableau historique et politique des opérations militaires et civiles de Bonaparte*, 1801, in-8°. XV. *Parallèle de Bonaparte et de Charlemagne*, 1802, in-8°; 2e éd., 1803. XVI. *Réflexions sur l'Angleterre*, Paris, 1803, in-8°. XVII. *Réflexions sur l'hérédité du pouvoir souverain*, ibid., 1804, in-8°. XVIII. *Coup d'œil d'un ami de la patrie*, sur les grandes actions de Napoléon, depuis ses opérations militaires à Toulon, jusqu'à son avènement au trône, ibid., 1805, in-8°. XIX. *Coup d'œil rapide sur Schimmelpenninck*, grand-pensionnaire de la république batave, ibid., 1805, in-8°. XX. *Eloge de Malesherbes*, ibid., 1808, in-8°. XXI. *Sur la souveraineté*, ib., 1810, in-8°. XXII. *Introduction au tableau historique des révolutions d'Angleterre*, depuis la descente de Jules-César jusqu'au traité d'Amiens, en 1802, ib., 1813; 2e éd. 1816, in-8°. XXIII. *Exposition des preuves positives et démonstratives de la vérité, de la divinité et des bienfaits de la révélation*, ibid., 1815, in-8°. C'est la préface d'un ouvrage qui n'a point paru. XXIV. *Manuel des Rois*, ou des droits et des devoirs de la souveraineté, ibid., 1816, in-8°. XXV. *Analyse sommaire d'un ouvrage sur la souveraineté et l'indépendance des Rois*, ibid., 1816, in-8°. Dans la préface, l'auteur promettait de ne pas publier son ouvrage, *si on lui prouvait qu'il contient des vérités inutiles ou des erreurs dangereuses*. L'ouvrage n'a point paru. XXVI. *Tableau historique des constitutions civiles et religieuses de l'Angleterre* et de leurs variations, ibid., 1816, in-8°. XXVII. *Des gouvernements représentatifs et mixtes*, ibid., 1817, in-8°. XXVIII. *Portrait de Cromwell*, ibid., 1817, in-8°. XXIX. *Biographie des pairs et des députés* du royaume de France, qui ont siégé dans les deux dernières sessions, ibid., 1820, 2 vol. in-8°. Il ne faut pas y chercher de l'impartialité. Le succès de ces sortes de productions était alors fondé sur les plus

violentes satires. XXX. *Biographie des faux prophètes vivants*, ibid., 1821, 2 vol. in-8°. Ces faux prophètes sont les apologistes de Bonaparte, au nombre desquels l'auteur aurait pu se placer, car il avait aussi payé son tribut d'admiration au héros. Il a beaucoup puisé dans le *Dictionnaire des Girouettes*. XXXI. *Lettre à MM. les professeurs et instituteurs de l'instruction publique*, ibid., 1821, in-8°. W—s.

CHASLES (1) (Louis), conventionnel, naquit en 1754 à Chartres, où son père était menuisier. Après avoir achevé ses études avec succès, il embrassa l'état ecclésiastique, remplit quelque temps les fonctions de précepteur des enfants du comte d'Estaing; et, à la mort du respectable abbé Leboucq, lui succéda dans la chaire de rhétorique au collège de sa ville natale. Un opuscule de Chasles, intitulé : *Timante, ou portrait fidèle de la plupart des écrivains du XVIIIe siècle* (2), ayant fait augurer qu'il serait un jour en état de contribuer à la défense des doctrines religieuses, l'archevêque de Tours, M. de Conzié, le choisit pour son secrétaire et lui conféra, peu de temps après, un canonicat de sa cathédrale. A l'époque de la révolution, il fut, avec son frère, depuis curé à Chartres, le fondateur du *Correspondant*, journal rédigé dans des principes monarchiques; et il coopéra même, dit-on, à la rédaction de l'*Ami du roi* par l'abbé Royou (3). Chasles était si peu mesuré dans ses articles que M. de Conzié l'avertit plusieurs fois de modérer son zèle. Lorsque ce prélat fut forcé d'abandonner son siége, Chasles revint à Chartres, se hâta de prêter le serment, quoiqu'il eût pu s'en dispenser, puisqu'il n'était pas fonctionnaire, et fut nommé principal du collège de Nogent-le-Rotrou. Bientôt après, il se mit sur les rangs pour remplacer l'évêque de Chartres, M. de Lubersac; mais, humilié d'avoir échoué dans ses démarches près des électeurs, il jeta le masque dont il s'était couvert jusqu'alors, et devint l'ennemi le plus implacable du clergé, ne cessant de déclamer contre ses anciens confrères et de provoquer contre eux des mesures de rigueur. Au mois de sept. 1792, il fut élu député par le département d'Eure-et-Loir à la Convention; et ayant cru devoir remercier les électeurs qui venaient de lui accorder leurs suffrages, il le fit par un discours si déplacé dans la bouche d'un prêtre catholique, que tous ceux qui l'entendirent furent saisis d'horreur. A son arrivée à la Convention, Chasles choisit sa place dans les rangs des démagogues les plus exaltés. Le 26 nov., des commissaires ayant rendu compte des troubles qui venaient d'éclater à Chartres, occasionés par la rareté des subsistances, Chasles dit que les fermiers des ci-devant nobles étaient payés pour ne battre leurs grains qu'à la dernière extrémité. Le 3 décembre, il essaya de jeter des soupçons sur la nature des relations de Guadet avec la famille royale pendant la législature, et demanda qu'il fût invité de quitter la présidence, lorsque la discussion s'ouvrirait sur les papiers trouvés aux Tuileries dans l'armoire de fer. Le 10, il appuya Marat, qui voulait ôter au roi la faculté de choi-

(1) Son nom est écrit *Challes* dans les tables du *Moniteur*.

(2) Chartres 1786, in-8°. Dans l'Année littéraire, l'auteur de cet ouvrage est mal nommé *Charles*.

(3) Voyez le *Moniteur* du 16 janvier 1795, où Clausel reproche à Chasles d'avoir travaillé long-temps à la feuille de l'abbé Royou.

sir ses conseils ; et quelques jours après, il se fit l'apologiste des mesures prises par la municipalité de Paris à l'égard des défenseurs du roi, et qui tendaient évidemment à les empêcher de communiquer avec le royal accusé. Le 28, il se joignit à Thuriot pour faire repousser l'intervention du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI, et demanda que la Convention ne traitât plus qu'avec les peuples. Lors de l'appel nominal sur la peine à infliger à l'infortuné monarque, Chasles s'exprima en ces termes : « Je ne crains pas de dire « en face de la patrie, en présence « de l'image de Brutus, devant ma « propre conscience, que le moment « où l'assemblée a écarté la proposi- « tion de l'appel aux assemblées pri- « maires m'a paru un jour de triom- « phe pour la liberté et l'égalité, « pour le salut de la république. « Quant à la crainte de ce que vous « appelez mal à propos les puis- « sances étrangères, je l'écarte par « cette seule pensée : c'est en pré- « sence de leurs armées que vous « avez décreté l'abolition de la « royauté. Je vote pour la peine de « mort et pour l'exécution dans le « plus bref délai. » Le 13 mars, il fit décréter d'accusation le général d'Harambure ; le 24 avril, il accusa le général Berruyer d'afficher un luxe insolent, et témoigna sa surprise de voir le ci-devant baron de Menou employé dans l'état major de l'armée contre les insurgés de l'Ouest. Mais Goupilleau, de retour d'une mission à cette armée, réfuta toutes ces imputations calomnieuses, et, faisant allusion au premier état de Chasles, lui dit que les ci-devant prêtres faisaient bien autant de mal que les ci-devant nobles. Le 2 mai, il insista sur la nécessité d'adopter le *maximum* pour mettre un terme à la cupidité des marchands de blé. Dans les séances qui précédèrent la journée du 31 mai, il se signala par son emportement contre les orateurs dévoués d'avance à la proscription, provoqua l'appel nominal contre le président Isnard, qu'il accusa de partialité, et sur ce qu'on l'invitait à se taire, se plaignit d'*être opprimé*. Le 2 juin, il fit passer à l'ordre du jour sur une lettre de Marat qui déclarait que si sa présence était un sujet de troubles, il s'abstiendrait de venir à l'assemblée jusqu'à ce que le calme y fût rétabli. Le 20 juillet, il proposa d'appliquer les lois sur les émigrés (la mort et la confiscation des biens) à tous les Français qui auraient des fonds à la banque de Londres. Bientôt il fut envoyé commissaire à l'armée du Nord. Blessé d'un obus à la jambe, le 8 septembre, à la bataille d'Houdschoote, il se fit transporter à Arras pour y être soigné. Malgré l'invitation qu'il reçut de revenir à Paris, il ne tarda pas à retourner à Lille réchauffer le patriotisme des habitants ; et il envoya peu de jours après, au tribunal révolutionnaire, le malheureux général Lamarlière. Dénoncé par plusieurs de ses collègues à la tribune et dans les comités comme avilissant par sa conduite crapuleuse le caractère de représentant, il fut invité de nouveau à rentrer à la Convention ; mais il continua de s'excuser sur l'état de sa santé, qui ne lui permettait pas de supporter la voiture. Telle était l'opinion qu'on avait de lui, que Raffron insistant, le 13 pluviose (1er février 1794), sur son rappel, ajouta : « S'il lui arrive de mourir en chemin, « sa mort couvrira bien des torts. » Les comités de salut public et de sûreté générale furent chargés de toutes

les dispositions pour son prompt retour. Chasles voyant qu'il ne pouvait plus différer écrivit à la société des Jacobins et à celle des Cordeliers pour leur annoncer qu'il confondrait bientôt ses calomniateurs. Le 27 pluviôse (15 février), il pria la Convention de fixer le jour où elle entendrait son rapport sur sa mission. Le lendemain il se rendit aux Jacobins, et, après une violente diatribe contre les Lillois, il demanda son affiliation à la société, comme la plus douce récompense de son zèle pour la chose publique. Le 11 ventôse (1er mars), il y dénonça le journal que Guffroy (*Voy.* ce nom, t. XIX) publiait sous l'anagramme de *Rougiff*, comme infecté du poison le plus aristocratique, et provoqua sa suppression. Enfin le 15 ventôse (5 mars), il fit sa rentrée à la Convention, appuyé sur deux béquilles, et soutenu par les huissiers. Il s'excusa, sur les souffrances que lui causait sa blessure, de n'avoir pas présenté plus tôt son rapport « dont l'attente, dit-il, effraie, à un « point que je ne puis exprimer, ceux « qui *ravalent* la frontière et le dé« partement du Nord. » Ayant obtenu la parole pour le lendemain, il parut à la tribune assis et couvert; mais le rapport qu'il avait eu tout le temps de préparer n'eut pas l'effet qu'il s'en était promis. Confondu dans les rangs des démagogues obscurs, Chasles y fut oublié jusqu'après la chute de Robespierre. Le 26 thermidor (13 août), il vint à la société des Jacobins se plaindre des persécutions que les patriotes éprouvaient dans toutes les grandes communes. « Il est, dit-il, des endroits « où l'on ne craint pas d'outrager la « mémoire de l'immortel Marat. « Dans d'autres, l'aristocratie non « contente des chagrins amers dont « elle abreuve les patriotes, distribue « de l'argent pour parvenir à son « but. » Mais les Jacobins avaient cessé de dominer la Convention, et ses plaintes furent écartées par l'ordre du jour. Dans la discussion qui suivit le premier rapport sur les crimes de Carrier, Chasles demanda qu'aucun représentant ne pût être accusé sans qu'on lui fît connaître ses dénonciateurs, afin qu'il lui fût possible d'user de récrimination. Il avait essayé de continuer Marat, en faisant paraître un nouveau journal sous le titre de l'*Ami du peuple;* mais, craignant la suite des dénonciations auxquelles cette feuille donnait lieu, il déclara que, depuis le seizième numéro, il n'avait plus aucune part à sa rédaction (4). Le 1er germinal an III (21 mars 1795), il demanda que la déclaration des droits de l'homme fût affichée dans la salle de la Convention; « et, dit-il, « pour que votre disposition ne puisse « être éludée en aucune manière, « il faut la confier au peuple. » Cette proposition ayant été combattue par Tallien, Chasles l'interrompit plusieurs fois, et le menaça du poing. Comptant sans doute sur le succès des trames ourdies par quelques députés montagnards, Chasles parut avoir repris son ancienne audace. Il compara les discours de Fréron, sur les lois organiques, à celui que Saint-Just avait prononcé le 9 thermidor. Il attaqua la loi de grande police de Sieyes comme propre à ramener le régime de la terreur; et, après avoir refusé de prendre part à la discussion, y proposa divers amendements, déclarant que, s'ils n'étaient pas adoptés, il ne resterait plus qu'à se donner la mort. Enfin le 12 germinal (1er avril), Chasles dénonce

(4) *Moniteur*, 15 ventôse an III, 4 mars 1795.

par André Dumont, comme l'un des auteurs des troubles qui venaient d'éclater dans Paris, fut arrêté sur la proposition de Bourdon de l'Oise et conduit au château de Ham. Amnistié par la loi du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), il fut, en considération de son ancienne blessure, admis à l'Hôtel des Invalides. Lors de la création des droits-réunis, il obtint un débit de tabac à Paris sous le nom de sa femme. Pendant les cent jours, n'ayant point accepté de place, ni signé l'acte additionnel, il ne fut point atteint par la loi qui bannissait les régicides. Il mourut le 22 juin 1826. Chasles a laissé manuscrits des *Mémoires sur la révolution*.

W—s.

CHASSAIGNON (Jean-Marie), auteur de quelques ouvrages singuliers, était né vers 1736, à Lyon, d'une famille ancienne dans le commerce d'épicerie. Sa supériorité sur tous ses condisciples et les succès brillants qu'il obtint dans ses classes, exaltèrent sa vanité naturelle, au point que sa raison en fut altérée. Il s'échappe, une nuit, de la maison paternelle, part pour Genève, à pied, et se présente, un pistolet à la main, dans une auberge isolée, dont le maître, le croyant un voleur, le fait arrêter. Son père, désolé de son évasion, le découvre dans sa prison et lui fait rendre la liberté. N'ayant pu le déterminer à revenir à Lyon, il le dépose dans un couvent voisin, en le recommandant à l'humanité des religieux. Une nuit, Chassaignon trace, dans une *épître* au Vanini de Ferney (1), un plan d'insurrection contre les dogmes catholiques; mais à peine était-elle écrite, qu'il est frappé d'un coup de sang. Il croit reconnaître, dans cet accident, la main de Dieu qui s'appesantit sur lui; et il met en pièces l'infernale épître qu'il tenait dans ses mains comme un charbon brûlant. Le souvenir de cette nuit effrayante le jette dans un délire mystique. Il écrit sa confession, et la dépose sous un arbre, qu'il arrose de ses pleurs. En vain son directeur tente de le ramener aux règles communes de la piété; sa tête s'égare de plus en plus; son imagination lui représente tantôt les supplices de l'enfer, tantôt les béatitudes du ciel, et il se persuade qu'il a vu réellement ce qu'il a rêvé. Pour échapper aux idées qui l'obsèdent, il entreprend un pèlerinage. Vêtu d'un mauvais habit, un bâton noueux à la main, il s'échappe du couvent où son père l'avait laissé. Il s'éloigne des routes communes et des auberges commodes; lorsqu'il a soif, il se désaltère dans les ruisseaux; et il n'a, pour apaiser sa faim, que le pain que lui accorde la pitié. Après un mois de fatigues et d'abstinence, il arrive à Châtillon-sur-Seine, où le hasard lui fait rencontrer un jésuite de sa connaissance, qui s'empresse de lui offrir un asile. Bientôt sa pieuse misanthropie le conduit à l'abbaye du Val-des-Choux. Le prieur lui propose d'y rester; il répond: « Une sainte oisiveté m'est interdite, « et ce qui est vertu pour vous, dégé- « nérerait pour moi en forfaiture (2). » Cependant la tête de Chassaignon finit par se calmer. Résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, il se rend à Paris avec le consentement de son père, et se fait recevoir au séminaire de Saint-Sulpice, d'où il part quelques mois après pour suivre les cours de théologie à l'école des dominicains. Mécontent de ses professeurs et plus encore de l'indisci-

(1) *Nudités*, pag. 256.

(2) *Nudités*, pag. 271.

pline de leurs élèves, il renonce à la théologie et à l'état ecclésiastique. « Je me tiendrai, dit-il, à la porte « du temple; j'y tailleraj le caillou « du solitaire de Chalcide (3) ». Il revient à Lyon, et se croyant revêtu du sacerdoce de la haute censure, il va dans les églises épier la conduite des ministres de la religion. Ayant surpris en faute deux prêtres et un magistrat, il dévoile leur torts dans un pamphlet virulent. Cet écrit est supprimé comme diffamatoire; et Chassaignon, décrété de prise de corps, est obligé de se réfugier en Savoie. Il y passa six mois, cultivant la botanique et vivant de pain et d'eau. Ce régime austère commençant à le lasser, il vint aux environs de Genève, et, muni d'une lettre du curé de Rumilly pour Voltaire, il se rendit à Ferney. Mais il implora vainement l'humanité du *défenseur de Calas*, qui se trouvait plus malade que de coutume. Econduit du château sans avoir obtenu même un morceau de pain, il passa la nuit dans une baraque à demi-ruinée, mourant de faim et de froid (4). Le lendemain, il reprit la route de Lyon. Pendant son absence, la procédure intentée contre lui avait eu son cours; et tous ceux qui connaissaient Chassaignon inclinaient à l'indulgence. « Un peu d'or purgea son décret; il « se rendit en prison, eut les honneurs « de l'écrou. . . La farce dura trois « heures; la servante du logis lui « demanda ses étrennes (5). » Ce fut peu de temps après que Chassaignon composa les *Cataractes de l'imagination*, ouvrage bizarre, rempli de folies et d'idées singulières, mais où l'on trouve assez de verve et d'originalité pour regretter que l'auteur n'ait pas joui de son bon sens. A cet ouvrage succéda la tragédie de *Cromwell*, qu'il entreprit, dit-il, « pour livrer ses hideux osse- « ments, ses mânes parricides au « poignard de Melpomène, aux « torches dévorantes d'une nouvelle « Tisiphone (6). » Lors du passage de Raynal à Lyon, Chassaignon court à son hôtel et lui parle de son drame avec l'enthousiasme et la physionomie d'un inspiré. « J'ai, lui dit- « il, les rois à défendre et le sa- « cerdoce à venger. Le trône et l'É- « glise reposent sur la même base. » Raynal le questionna sur sa croyance, et le félicita de son attachement à la foi catholique : « Vous êtes, lui dit- « il, né pour le bonheur! Hélas! « la vraie religion est une statue « divine qu'on a défigurée et jetée à « terre. . . Quelle main lui rendra « ses belles formes et son piédes- « tal? » Là dessus Chassaignon, entraîné toujours par son imagination au-delà des limites du possible, se persuade « que Raynal, évêque, « serait le rempart, l'ornement du « trône et des autels, le prophète « et le régénérateur de la nation « française (7). » Obsédé jour et nuit de cette idée, il se rend à Paris pour consulter les sages. C'étaient Saint-Martin, Court de Gebelin et Mesmer. Tous les trois lui disent : « Ce « que l'abbé Raynal a ébauché, c'est « à un autre de l'achever. » Ces paroles parurent à Chassaignon renfermer un grand sens; et il se mit à courir les églises, à suivre les prédicateurs en crédit, dans l'espoir de découvrir parmi eux le régénérateur. Lassé de le chercher inutilement, il quitta Pa-

(3) *Nudités*, pag. 234.
(4) *Ibid.*, pag. 315.
(5) *Ibid.*, pag. 236.
(6) *Nudités*, pag. 236.
(7) *Ibid.*, pag. 238.

ris, sur la fin de 1784, couvert de haillons sous lesquels il cachait un bon habit, de l'argent et des pistolets. Il déclare qu'en voyageant de cette manière son but était d'éprouver par lui-même la dureté des hommes, afin d'avoir un motif de les haïr. Vivant, depuis la mort de son père, dans la solitude la plus complète, il cherchait tous les moyens d'exalter son imagination. C'est ainsi qu'il avait constamment sur sa table de travail une tête de mort et un crucifix. La révolution qu'il avait prévue ne le surprit point; mais il y vit un châtiment de Dieu, et il n'hésita pas à s'offrir en holocauste pour apaiser sa colère. Lorsque les prêtres, chassés du sanctuaire, furent persécutés, il prit leur défense dans un écrit bizarre, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, mais plein d'une rare énergie. Dans cet ouvrage, dont le titre seul (*les Crimes du peuple*) suffisait à l'époque où il parut pour faire dévouer Chassaignon à la proscription, il attaque avec la plus grande violence les principaux auteurs de la révolution, et couvre de ridicule le nouvel évêque de Lyon Lamourette, ainsi que Chalier et les autres membres du club et de la municipalité de cette ville. Quelques mois après, il offrit de venir à Paris défendre Louis XVI devant la Convention. Lorsque les Lyonnais, fatigués de l'oppression dans laquelle ils gémissaient, eurent mis Chalier en jugement, Chassaignon, touché du sort de son malheureux condisciple, s'empressa de publier en sa faveur un écrit, dans lequel il demandait qu'on se bornât à déporter un énergumène, qui avait été entraîné par sa tête à des excès que son cœur désavouait. Après le siége de Lyon, il ne fut point arrêté, comme il devait s'y attendre; mais, loin de se cacher, on le vit chaque jour assister aux exécutions qui avaient lieu sur la place des Terreaux. Un de ses amis (M. l'abbé Guillon) lui ayant demandé plus tard la cause d'une pareille conduite, « c'était, lui répondit-il, pour apprendre à mourir et pour m'édifier du courage de ceux qui mouraient avec satisfaction pour Dieu et pour le Roi. » Quoiqu'il n'eût pas quitté Lyon depuis 1785, Chassaignon n'en fut pas moins inscrit sur la liste des émigrés du département de l'Ain, où il possédait un *champ paternel et modeste*. Sur sa réclamation, un arrêté du directoire du département ordonna la levée du séquestre. Mais la municipalité, sous prétexte que cet arrêté n'était point revêtu de l'approbation du gouvernement, persistait à vouloir faire vendre au *maximum* les vins trouvés dans sa cave. Il se plaignit de cette municipalité trop active, dans une pétition adressée aux représentants Charlier et Pocholle, en mission dans le département de l'Ain (8), et l'on présume qu'il obtint justice. Chassaignon s'était retiré depuis quelques mois à Thoissey, et il y mourut en 1796, âgé d'environ soixante ans. On a de lui : I. *Cataractes de l'imagination, Déluge de la scribomanie, Vomissement littéraire, Hémorrhagie encyclopédique, Monstre des monstres*, par Epiménide l'insensé, *dans l'antre de Trophonius, au pays des visions*, (Lyon), 1775, 4 vol. in-12. Il existe des exemplaires avec le nom

(8) Cette pièce, empreinte de l'originalité qui caractérisait son auteur, a été publiée dans les *Archives du Rhône*, et dans les *Mélanges biographiques et littéraires* de M. Bréghot, 402-05. M. Bréghot a fait précéder cette pièce d'une courte note sur Chassaignon, et de la liste de ses ouvrages.

de l'auteur sous ce titre : *OEuvres philosophiques, littéraires et critiques*, Genève, 1785. Une pièce de vers à Poncet, habile sculpteur de Lyon, est le fonds sur lequel Chassaignon a composé cet ouvrage qui, par la multiplicité des notes et des digressions, a quelque analogie avec le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* (*V.* SAINT-HYACINTHE, t. XXXIX); mais c'est le seul point de ressemblance entre ces deux ouvrages. II. *Eloge de la Broliade* (9), par un enthousiaste; étrennes à l'auteur, Genève, (Lyon), 1779, in-12. III. *Les États-généraux de l'autre monde, vision prophétique*; le tiers-état rétabli pour jamais dans tous ses droits par la résurrection des bons rois et la mort éternelle des tyrans, Langres (Lyon), 1789, 2 vol. in-8°. IV. *Étrennes ou adresses à MM. les rédacteurs du Courier de Lyon, à tous les journalistes, feuillistes, lecteurs, abonnés*, etc., Autun, (Lyon), 1790, in-8°. V. *Les Nudités*, ou *les Crimes du peuple*, Paris (Lyon), 1792, in-8°. C'est de cet ouvrage singulier qu'on a tiré la plupart des faits dont se compose cet article. VI. *Offrande à Chalier*, ou idées vraies et philosophiques, tracées à la hâte et offertes à son défenseur officieux par un homme libre et un ami des hommes (Lyon), 1793, in-8°, de 30 pag. Cet opuscule a été réimprimé à la suite des *Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon*, par M. l'abbé Guillon, édit. de 1824, tom. 1er 433-64. VII. *Les ruines de Lyon, ode*, in-8° de 7 pag., insérée par M. Guillon dans la première édition de ses *Mémoires*, publiée sous ce titre : *Histoire du siége de Lyon*, II, 246-52. Outre la tragédie de *Cromwell* dont on a parlé, Chassaignon a laissé manuscrits *D'Albini et Rosine*, ou *l'École des bienfaiteurs*. On trouve un fragment de cette pièce dans les *Nudités*, p. 278, où l'auteur dit qu'il la composa dans un bois de châtaigniers, aux Charmettes, lieu devenu célèbre par le séjour de J.-J. Rousseau. W—s.

(9) L'auteur de la *Broliade* est Julien PASCAL, chirurgien, mort vers 1780, condisciple de Chassaignon : il avait, dit-il, du tact, des connaissances, de la physionomie, de l'énergie, mais une mauvaise étoile. Chassaignon lui a consacré un souvenir dans les *Nudités*, 308-309.

CHASSANIS (CHARLES), littérateur, né vers 1750, à Nîmes, d'une famille honorablement connue dans le commerce, fit de bonnes études et suivit la carrière à laquelle ses parents le destinaient; mais sans rien relâcher des devoirs d'un négociant, il continua d'employer ses loisirs à la culture des lettres. Regardant la religion comme la base la plus solide des états, il prit sa défense dans plusieurs écrits. Il eut le bonheur d'échapper aux poursuites des comités révolutionnaires, et mourut, en 1802, à un âge qui semblait lui promettre encore de longs jours. On a de lui : I. *Essai historique et critique sur l'insuffisance et la vanité de la philosophie des anciens, comparée à la morale chrétienne*, Paris, 1783, in-12. Cet ouvrage est annoncé comme une traduction de l'italien de D. Gaëtan Sertor; mais on soupçonne que Chassanis en est le véritable auteur. On en trouve une analyse intéressante dans l'*Année littéraire*, IV, 145. II. *Morale universelle tirée des livres sacrés*, Paris, 1791, in-16. III. *Du christianisme et de son culte contre une fausse spiritualité*, Paris, 1802, in-8°. W—s.

CHASSEL (REMI-FRANÇOIS), petit-fils de Charles Chassel, sculp-

teur de Louis XIV, auquel M. Auguis a consacré un petit article dans le tome VIII de cette *Biographie*, suivit avec distinction la profession de ses ancêtres. Il naquit en 1666 à Metz, où son père, sculpteur du roi, s'était retiré, à cause du malheureux état où se trouvait alors la Lorraine. Dès l'âge de dix ans, Chassel partit pour Paris. Son père le confia au sculpteur Lecomte, qui en prit un soin particulier. Il travailla ensuite chez Boulogne, Coustou, Desjardins, et revint en Lorraine, après avoir séjourné plusieurs années dans la capitale. Le duc Léopold Ier lui donna une place de professeur à l'académie de peinture de Nancy, qui rivalisait avec les plus célèbres de l'Europe. Chassel a composé un grand nombre d'ouvrages; mais le vandalisme révolutionnaire les a fait disparaître presque tous : I. Aux Minimes de Nancy, le *monument funèbre du président Cueillet*. II. Le *monument du procureur-général Mathieu de Meulon*. III. celui *de Jean-Léonard, baron de Bourcier et de Montureux*, ouvrage regardé comme le plus beau de tous ceux qui se trouvaient à Nancy. IV. Dans l'église des Carmes de la même ville, une *Piété* et une *Charité*. V. Dans l'église des dames du Saint-Sacrement, le *mausolée de François-Josias Bousmard*, l'un des meilleurs ouvrages de Chassel. VI. Le *génie des beaux-arts*, groupe destiné à une fontaine publique, que Stanislas fit vendre pour élever sur son emplacement le bâtiment de l'université. VII. Un *monument pyramidal* élevé par le prince de Guise, en l'honneur de Léopold. VIII. Le *portique de l'hôtel de Gerbéviller*, à Nancy. IX. Une *Vénus*. X. Le *mausolée de M. Le Bègue*, à Saint-Dié. XI. Le *mausolée de M. Dufort*, dans la même ville. XII. Le *tombeau de M. de Ludres*, à Ludres. XIII. Les *bustes de Charles V, de Léopold et de A. S. R. Madame*. XIV. Quelques *figures sculptées* sur la montée qui conduisait à l'église des chanoines de Saint-Dié. XV. Le *Christ* formant le devant d'autel de la chapelle ducale, dans l'église des Cordeliers, de Nancy; et diverses autres compositions remarquables. Presque tous les ouvrages de Chassel ont été exécutés en marbre blanc ou en pierre de Savonnières, et dans de grandes dimensions. C'est sur ses dessins, faits par ordre du duc Léopold, que Sébastien Leclerc, ami et compatriote de Chassel, a gravé les batailles de Charles V, destinées à orner l'ouvrage que le père Hugo devait écrire sur sa vie aventureuse et guerrière. Des raisons de politique ayant mis obstacle à l'exécution de ce projet, Leclerc conserva les planches dont Chassel corrigeait les épreuves au moment de son décès, arrivé le 5 oct. 1752. B—s.

CHASSELOUP-LAUBAT (François, marquis de), général du génie, naquit à St-Sornin près Marennes (Charente-Inférieure), le 18 août 1754, d'une famille noble, distinguée dans la carrière des armes, qui en 1628, après le siége de La Rochelle, rentra dans le sein de l'église catholique. Jean-Nathanaël de Chasseloup-Laubat, né en 1660, s'était fait remarquer dans les campagnes de Flandre sous le maréchal de Luxembourg. Il eut une jambe emportée à Nerwinde en 1693, et Louis XIV lui donna de sa main la croix de Saint-Louis à la création de cet ordre.—Son fils, Jean de Chasseloup-Laubat, né en 1711, se distingua, sous le maréchal de Saxe, à Fontenoy,

à Raucoux, à Lawfeld ; et il fut blessé à chacune de ces trois batailles. Héritier de la valeur de ses ancêtres, François de Chasseloup-Laubat dut suivre la même carrière. Il entra, dès l'âge de seize ans, à l'école de Mézières, d'où il sortit pour être lieutenant d'artillerie. C'est en 1774 qu'il fut reçu dans le corps du génie pour lequel il avait une vocation spéciale. Il était officier supérieur dans cette arme lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes et refusa d'émigrer malgré les pressantes sollicitations qui lui en furent faites. En 1792, lors de l'invasion des Prussiens, il était employé à l'armée du centre, et il se jeta volontairement dans Montmédy, où, tandis que le sort de la république se décidait dans les plaines de la Champagne, il se fit remarquer par la défense d'une place importante. Après la retraite des Prussiens, il fit raser les fortifications construites à la hâte à Longwy, dont la reddition, après quelques heures de canonnade, avait jeté tant d'épouvante dans Paris. Dans le mois de juillet 1793, l'armée française ayant marché sur Arlon où les Autrichiens avaient rassemblé des forces considérables qui menaçaient Longwy et Montmédy, Chasseloup qui ne faisait pas partie de cette armée s'y joignit spontanément. Ses connaissances locales, les mesures qu'il proposa contribuèrent tellement au succès de la bataille, que sur-le-champ même les représentants du peuple voulurent le nommer général ; mais lui dont tous les travaux avaient constamment eu pour but un art qu'il aimait avec passion, refusa un grade qui l'aurait forcé de sortir de son arme (1), et ne voulut accepter de l'avancement que dans son corps. Au siége de Maestricht que l'armée de Sambre-et-Meuse fit en 1794, Chasseloup commandait l'attaque principale. Il parvint à placer sur la rive droite de la Meuse une batterie qui labourait dans toute son étendue le front contre lequel il dirigea son attaque. Les assiégés, se voyant ainsi pris par leur flanc, demandèrent à capituler, et Chasseloup fut récompensé de la part qu'il avait prise à cette conquête par le grade de colonel du génie. Appelé devant Mayence en 1795, il fut d'abord chargé de l'attaque du centre, et ensuite du commandement de tous les travaux du siége. L'année suivante l'Italie devint le théâtre des opérations les plus importantes, et dès son début le jeune général qui y commandait fixa les regards de l'Europe. Ses manœuvres furent d'une telle promptitude, que le chef du génie appelé à le seconder dut être doué d'une extrême activité, d'un coup d'œil aussi juste que rapide, pour embrasser, deviner en quelque sorte ses pensées. Chasseloup qui, dans ces immortelles campagnes de 1796 et 1797, commandait le génie, sut montrer à quel point il réunissait ces brillantes qualités. Ce fut surtout au passage du Pô qu'il se fit d'abord remarquer. Il dirigea ensuite le siége de la citadelle de Milan, et commença celui de Mantoue défendue par deux cents bouches à feu et dix mille hommes de garnison. Pour assiéger cette place, l'une des plus fortes de l'Europe, les Français ne pouvaient disposer que de huit mille hommes, et ils n'avaient aucune artillerie de siége. Cinquante pièces

(1) Il fut à cette époque jeté dans un cachot, pour avoir sauvé la vie à un émigré ; l'échafaud allait être sa récompense, lorsque tous les habitants de Longwy se souvinrent des services qu'il leur avait rendus, et l'arrachèrent à une mort certaine.

de canon trouvées dans Tortone et dans les postes abandonnés de la rive droite du Pô, furent traînées devant Mantoue. Chasseloup ouvrit la tranchée à cent toises des palissades, et, malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition, il allait se rendre maître de la place, lorsque Wurmser à la tête de cinquante mille Autrichiens parut sur le Montebaldo, et que Bonaparte, forcé de réunir ses troupes pour lui résister, fut obligé de faire lever le siége et de se contenter d'un simple blocus. C'est après cette campagne, où Chasseloup fut plusieurs fois cité pour les services qu'il rendit dans les batailles de Lonato, de Castiglione, de Rivoli, d'Arcole où il fut renversé près du général en chef, que Chasseloup fut nommé général de brigade du génie. Malgré tant de victoires, la paix ne pouvait être conquise qu'au sein même de la monarchie autrichienne : mais pour y parvenir il fallait se rendre maître du Tyrol, et franchir les Alpes Noriques ; c'était la première fois que des armées françaises pénétraient dans ces contrées. Il fallait donc y reconnaître le cours des fleuves, les gorges des montagnes, déterminer les positions. Ce fut Chasseloup que Bonaparte chargea de ces importants travaux, et le passage du Tagliamento, les combats de Tarvis et de Freysach assurèrent à l'armée française un succès si bien préparé. Pendant que la paix se négociait à Rastadt par suite de la signature des préliminaires de Léoben, Chasseloup traça les limites de l'Autriche et des nouveaux états d'Italie, et revint ensuite en France où il reçut l'ordre de créer la ligne de défense du Bas-Rhin, depuis Nimègue jusqu'à Mayence. Le Rhin devenant la frontière de la France, il était nécessaire d'avoir sur le cours inférieur de ce fleuve un autre Strasbourg ; Chasseloup dressa le plan d'une forteresse située au confluent de l'Ems et du Rhin près de Neuss, qui serait devenue tout à-la-fois la base de notre défense et celle d'un système offensif en Westphalie, théâtre presque inévitable de nos guerres au-delà du Rhin. Frappé du faible rôle que les places-fortes avaient joué dans les guerres d'invasion, par la facilité avec laquelle on les avait éludées, ou rendues inutiles, il avait compris de bonne heure que la plupart de ces places trop petites et trop multipliées ne font qu'affaiblir des armées défensives sans leur procurer de points d'appui solides, ni des centres d'opération assez étendus. La nécessité de grandes places lui étant démontrée, il se préparait à faire, pour le Nord de la France, l'application d'un système qui lui paraissait seul compatible avec le nouveau mode de guerre, lorsqu'au printemps de 1799 les hostilités recommencèrent, et qu'il fut appelé encore une fois à diriger le génie en Italie. Notre armée commandée par Schérer fut bientôt forcée par cent mille Austro-Russes de se replier derrière l'Adda. Cette position était dangereuse et allait nous faire perdre l'Italie ; Chasseloup reconnut que, pour sauver l'armée, il fallait occuper l'Apennin et couvrir Gênes. Mais comment prévenir l'ennemi dans cette position, lui qui pouvait s'en rendre maître dans une seule marche, ayant déjà passé l'Adige, le Mincio, et l'Oglio ? Comment franchir trente lieues dans les montagnes, par des chemins impraticables pour l'artillerie ? tant d'obstacles ne firent cependant pas abandonner un projet si hardi, mais en même temps si

habilement conçu (2); Chasseloup, en sept jours, parvint à tracer, à travers l'Apennin, une route de dix lieues, et l'armée, conduite par Moreau, exécuta cette retraite après laquelle Chasseloup fut nommé général de division. Appelé de nouveau au commandement du génie en Italie, il fit, sous les ordres du premier consul, les brillantes campagnes de 1800, et fut chargé, après la bataille de Marengo, du siège de Peschiera. Cette place située à l'extrémité du lac de Garda pouvait favoriser les manœuvres de l'ennemi par le Tyrol, et elle était facilement ravitaillée par les bâtiments que les Autrichiens avaient sur le lac. Chasseloup profita des hauteurs qui la dominent, pour avancer deux attaques qui furent faites sur les bords du Mincio. Déjà il avait fermé la presqu'île de Sermione et, après dix jours de tranchée, il allait battre en brèche l'enceinte lorsque le traité de Trévise suspendit les hostilités. L'Italie possédait un grand nombre de places construites systématiquement contre la France, et qui étaient autant d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans cette contrée, si on la perdait encore. Il avait conseillé de les démolir, il reçut enfin l'ordre de raser les forteresses de Coni, Ceva, Tortone, le fort de Suze, l'enceinte de Turin, et le château de Milan. La destruction de ces places devait être une opération longue et dispendieuse, qu'il sut rendre aussi courte qu'économique au moyen des fourneaux particuliers qu'il inventa. Après la paix de Lunéville en 1801, il reçut de Napoléon la mission importante de dresser des plans sur la plupart des places de l'Italie septentrionale, et principalement sur Pizzighitone, Peschiera, Mantoue, Legnago, la Rocca d'Anfo dont le système défensif devait être combiné avec nos nouvelles frontières. En 1802, il fut envoyé à Tarente afin d'y former de nouveaux projets sur les fortifications de cette ville. Pour être assurée à la France, la conquête de l'Italie exigeait un système complet de défense et d'occupation qui devait commencer à l'Adige et se terminer à Gênes. Tant qu'une armée couvre et défend Gênes, l'ennemi, quelque supérieur qu'on le suppose, ne peut avoir en Italie qu'une existence précaire; s'il tente de pénétrer en France, il s'expose à tout ce que peut entreprendre un corps d'armée qu'il laisse sur ses derrières dans des positions excellentes. Si, au contraire, il dirige ses efforts contre Gênes, il s'engage dans une entreprise longue et difficile qui peut donner le temps de réunir une nouvelle armée. Ainsi il s'agissait de déterminer les positions que, des bords de l'Adige à Gênes, il fallait disputer à l'ennemi; tous les points d'appui qu'il était nécessaire de se donner sur nos lignes d'opérations; la position de la place du dépôt qui devait servir de base à tout le système, et les améliorations à exécuter à Gênes, qui devenait le boulevart des Français en Italie. Chasseloup, chargé de ces importants travaux, comprit d'abord la nécessité d'occuper le val Sabbia; il en reconnut tous les débouchés, et détermina l'emplacement d'une forteresse capable d'arrêter tous les efforts de l'ennemi et, malgré les difficultés que l'on eut à vaincre sur un terrain rebelle à toute fortification, la Rocca d'Anfo fut construite d'après ses plans. Il parcourut ensuite les bords de l'Adige, pour y établir

(2) Cette idée est devenue la base de notre système de défense en Italie.

tous les points d'une ligne de défense. Il avait remarqué dans les premières campagnes, surtout à la bataille de Rivoli, combien il est essentiel d'occuper le passage qui se trouve sur le flanc droit du Montebaldo, seul chemin praticable à l'artillerie sur la rive droite du fleuve ; il proposa de le fermer au moyen des trois redoutes qui se liaient par les hauteurs à la position de la Corona. Le traité de Lunéville, en fixant la frontière au cours de l'Adige, avait stipulé que les ouvrages de la rive gauche seraient détruits. Le château Saint-Félix de Vérone avait été rasé ; Porto, situé en face de Legnago, avait éprouvé le même sort : il ne restait plus sur l'Adige que deux points fortifiés, le Château-Vieux de Vérone et Legnago. C'était pour la France deux places offensives que Chasseloup perfectionna, et qui, dans la guerre de 1805, rendirent les services importants qu'il s'en était promis (3). Peschiera fut également fortifiée ; sa position qui la rend maîtresse de la navigation du lac de Garda lui permit de porter des troupes dans le Tyrol et de grossir ou tarir à volonté le Mincio et les lacs qui couvrent Mantoue. Mais, malgré tant d'avantages, il est peu de sites aussi rebelles à la fortification, et tout était à créer pour en faire une place vraiment forte. Mantoue demandait de si grands travaux qu'il fut question de raser ceux qui existaient ; mais Chasseloup les conserva par ses projets aussi vastes que simples, et qui consistaient à compléter l'inondation. Enfin il choisit Alexandrie pour en faire la grande place de dépôt, qui, concurremment avec Gênes, devait être la base de tout notre système de défense en Italie, et un centre de forces qui permît toujours à nos armées de reprendre l'offensive dans le Piémont. Alexandrie fut entièrement construite d'après un système nouveau dont *le général Chasseloup est l'auteur*, et dont l'exécution rendit cette place un des plus forts boulevarts de l'empire français. Toutes les idées qui l'avaient occupé pendant l'exécution de ses autres travaux trouvèrent ici leur application. « Eloigner les feux de l'ennemi « par des ouvrages avancés, capa- « bles de résister et d'être repris par « la garnison ; se ménager dans tout « le pourtour de la place de grands « moyens de sortie ; réduire à un « très-petit nombre, par de vastes « inondations, les fronts attaqua- « bles ; multiplier les obstacles sur « les directions que l'ennemi est for- « cé de prendre, et l'obliger à « faire trois sièges successifs dans la « même place, tels sont les avanta- « ges que présentent les travaux « exécutés à Alexandrie avec une « rapidité qui a surpassé tout ce que « l'on avait vu jusqu'alors (4). Pendant qu'il surveillait la construction de six places-fortes, Chasseloup reculait par des travaux particuliers les limites de son art. Il faisait des recherches sur la guerre souterraine, une des branches les plus intéressantes de la fortification ; il indiquait les formes les plus avantageuses pour les galeries de mine, pour résister aux globes de compression, et les moyens d'y renouveler l'air. Il apportait des modifications aux anciens systèmes,

(3) C'est par le Château-Vieux que l'armée de Masséna exécuta, en 1805, le passage de l'Adige ; le général Chasseloup, qui commandait le génie, eut à cette entreprise la part que les connaissances des localités lui assuraient.

(4) Les Autrichiens comprirent tellement l'importance de cette création de Chasseloup, que leur premier soin, après les traités de 1814, fut de raser les fortifications d'Alexandrie, dont ils n'ont laissé que la citadelle.

en exécutant le premier des demi-lunes en avant des glacis, en faisant de nouveaux réduits casematés pour les demi-lunes et les places d'armes, et des chemins couverts soustraits aux ravages du ricochet; enfin il inventa un nouvel *affût qui peut avoir une grande influence sur la défense des places*; et publia à cette époque un ouvrage intitulé : *Essais sur quelques parties des fortifications et de l'artillerie par le général comte de C****, Milan, 1811, in-8° (5). Vers la fin de 1805, Chasseloup eut encore le commandement du génie à l'armée d'Italie, qui devait concourir, avec la grande armée, à envahir les états autrichiens, et qui parvint jusqu'à Laybach où elle s'arrêta par suite du traité de Vienne. Il reprit alors la direction des grands travaux de fortification en Italie, et il en suivit l'exécution jusqu'à l'automne de 1806, époque où il reçut l'ordre de se rendre à la grande armée qui marchait contre la Russie. Ce fut dans ces glorieuses campagnes de Prusse et de Pologne qu'il déploya une activité faite pour étonner l'imagination. Il fit exécuter d'immenses travaux sur l'Elbe et l'Oder, relevant partout les places-fortes que Napoléon voulut conserver. Passant ensuite à l'avant-garde sur les bords de la Vistule, il construit à Praga une tête de pont revêtue en bois qui équivaut à une place et qu'il couvre par un vaste camp retranché. Il élève sur les bords de la Narew à Sierock, et sur ceux de la Vistule à Modelin, deux têtes de pont revêtues qui pourront un jour devenir d'importantes forteresses, et dont l'heureux choix sera confirmé dans les campagnes de 1809, par l'utilité dont elles seront au prince Poniatowski pour réunir les Polonais surpris par l'attaque imprévue des Autrichiens. Les glaces enlevant sans cesse les ponts de bateaux de notre armée, il en fait construire trois sur pilotis pour des rivières plus larges que le Rhin. Malgré tant de travaux, il est encore présent à toutes les affaires, et rend d'importants services dans les sanglantes batailles de Golymin et de Preussich-Eylau. Tandis que l'armée se repose, il se rend au siège de Colberg, et va prendre le commandement des travaux de celui de Dantzig, siège à jamais mémorable et par les difficultés que les assiégeants avaient à vaincre et par le peu de moyens mis à leur disposition. (*V.* Kalkreut et Lefebvre, au Supp.) Ce n'est qu'après cinquante-un jours de tranchée ouverte que la place tombe en notre pouvoir. Après la bataille de Friedland, qui force la Russie à la paix, Chasseloup relève Thorn et Marienbourg : et par la double tête de pont de Dirchau, il l'unit à Dantzig. Il donne aussi des plans fort étendus, et des tracés qui pourront servir à faire de la Vistule une ligne de défense contre le Nord, comme le Rhin l'a été si long-temps contre l'Allemagne; enfin il termine cette brillante campagne par le siège de Stralsund, place d'une grande réputation, située dans une position avantageuse, et défendue par son roi, mais que les Suédois furent bientôt obligés d'évacuer devant les attaques si hardies et si habilement combinées des Français. Avant de rentrer en France, Chasseloup se rendit encore

(5) La première édition de cet ouvrage avait paru en 1805 dans la même ville, sous ce titre : *Extraits des Mémoires* sur quelques parties de l'artillerie et des fortifications publiés par M. Tn. (Thiérion), alors secrétaire de l'auteur.

à Magdebourg pour y faire exécuter des travaux considérables d'amélioration et y ordonner la destruction d'ouvrages très-imparfaits. Enfin il vint présenter le résultat de ses travaux à Napoléon, qui l'emmena avec lui en Italie pour examiner dans le plus grand détail les immenses constructions qu'il avait exécutées surtout à Mantoue et à Alexandrie, et, après une inspection très-exacte, il reçut du maître lui-même les plus brillants éloges. Toute l'année 1808 fut employée par Chasseloup à perfectionner ses projets sur différentes places-fortes, et à en faire de nouveaux sur Venise, Palma-Nova, Osoppo, Ancone, etc. La guerre ayant recommencé, en 1809, il reprit le commandement du génie en Italie. L'armée française, attaquée avant d'avoir pu se réunir, fut obligée de se replier, et Chasseloup reçut l'ordre de se renfermer dans Mantoue pour en prendre le commandement; mais les succès de la grande armée qui marchait sur Vienne ayant forcé les Autrichiens à rétrograder, il entra dans Palma-Nova, dont il compléta les fortifications, et où il fut contraint par les forces supérieures des Autrichiens de rester jusqu'à la paix qui suivit la bataille de Wagram. Alors il reçut l'ordre de dresser des plans sur les moyens de fortifier le golfe de la Spezzia, et il les apporta à Paris où ils furent discutés et approuvés ainsi que ses autres plans sur les places-fortes d'Italie, dans ces mémorables conseils de fortifications, qui furent tenus en 1810, presque toujours présidés par Napoléon; et dans lesquels on s'occupa de toutes les places depuis Amsterdam jusqu'à Tarente, depuis Varsovie jusqu'à Lisbonne. En 1811, l'empereur l'emmena avec lui à Cherbourg, et dans son voyage sur le Bas-Escaut et en Hollande, pour y examiner les fortifications, et en prescrire de nouvelles. A son retour il le fit grand-officier de la Légion-d'Honneur et conseiller d'état en service ordinaire. En 1812, Chasseloup eut, pour la septième fois, le commandement en chef de l'arme du génie à la grande armée, qui cette fois fut destinée à agir contre la Russie. Il traça les fortifications de la tête de pont de Kowno et du camp retranché de Wilna. Après la prise de Smolensk, il présenta sur cette place des projets de fortification à Napoléon en lui faisant sentir l'importance d'un point d'appui en cas de retraite... Il eut ensuite part à toutes les batailles, puis à la désastreuse retraite. Arrivé à Wilna, il reçut l'ordre d'inspecter Dantzig, Stettin, Magdebourg et Wesel. Enfin Napoléon voyant la santé de Chasseloup s'affaiblir par l'âge et par tant de travaux et de campagnes confirma, le 5 avril 1813, le vœu du département de la Charente-Inférieure qui avait porté ce général comme candidat au sénat-conservateur. En lui annonçant qu'il l'avait élevé à cette dignité, « *J'y mets une condition*, lui dit l'empereur, *c'est que vous continuerez à inspecter les grands travaux que vous avez faits en Italie.* » Ainsi, quoique sénateur, Chasseloup fut, en 1813, commissaire extraordinaire chargé d'inspecter les places de la Péninsule; et il eut en 1814, mais trop tard, la mission d'établir la ligne de défense de Montereau à Orléans. En 1815, retiré dans son département, il reçut une lettre de Napoléon qui l'appelait à sa nouvelle chambre des pairs; il répondit : « Lorsque, après « l'abdication de l'empereur, j'ai vu un

« Bourbon monter sur le trône, j'aicru « qu'instruit par le malheur il com- « prendrait les besoins des Français, « et j'ai prêté serment de fidélité au « roi. Jeune, j'irais encore dans les « rangs de l'armée défendre mon « pays, car le premier devoir d'un « Français est de repousser l'étran- « ger, ce fut là ma vie tout entière; « mais je suis trop vieux aujour- « d'hui pour prendre les armes, mon « serment ne me permet pas d'ac- « cepter un emploi inutile à la dé- « fense de ma patrie. » Rentré à la chambre des pairs après les cent jours, le général Chasseloup vota contre la condamnation du maréchal Ney, et fit partie de la minorité qui lutta pendant quinze ans contre le pouvoir royal. Il reçut du roi le titre de marquis et fut nommé président du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique en 1819. Il se préparait à mettre en ordre ses nombreux manuscrits; mais il devint presque aveugle, et fut obligé de renoncer à ses projets. Si nous avons à regretter qu'il n'ait pu nous donner le résultat de ses savantes recherches, du moins son système est-il déposé aux Invalides, à côté de ceux de Vauban et de Cormontaigne. Un des plus beaux éloges de Chasseloup-Laubat est sans doute celui qu'à Sainte-Hélène Napoléon fit encore de ses brillants travaux et de sa haute probité. Il mourut à Paris le 6 oct. 1833. Outre l'ouvrage que nous avons cité, on a de lui : *Correspondance d'un général français avec un général autrichien sur divers sujets, par le général C. L.*, publié par le citoyen T. (Thiérion), Paris, 1801, in-8°; réimprimé en 1803, avec quelques changements, sous ce titre : *Correspondance entre deux généraux*, etc. D—DE.

CHASSIGNET (1) (François, baron de), homme d'état, oublié jusqu'ici dans les Dictionnaires historiques, naquit en 1651, à Besançon, d'une famille patricienne, qui a produit plusieurs hommes de mérite, entre autres un poète remarquable pour le temps où il a vécu. (*Voy.* Chassignet, tome VIII.) Après avoir achevé ses études, il embrassa la profession des armes, au service de l'Autriche, et parvint rapidement aux premiers grades. Ses talents l'ayant fait remarquer de l'empereur Léopold, ce prince le chargea de l'éducation de l'aîné de ses fils (Joseph Ier), et l'employa dans diverses affaires importantes où Chassignet montra beaucoup de zèle et de capacité. Après la mort du roi d'Espagne Charles II (1er novembre 1700), la France s'empressa de faire reconnaître pour son successeur le jeune duc d'Anjou (Philippe V), proclamé d'abord à Madrid, et peu de temps après à Naples. L'empereur Léopold, qui convoitait cette riche succession pour son second fils l'archiduc Charles, forma sur-le-champ une nouvelle coalition contre la France; et, en attendant qu'il pût faire passer une armée en Espagne, fit entrer des troupes en Italie, pour y attirer les Français. L'Autriche conservait de nombreux partisans à Naples, surtout parmi les nobles, fatigués d'être gouvernés par un vice-roi espagnol. Quelques-uns firent offrir leurs services à l'empereur, s'il voulait renverser Philippe V, dont l'autorité mal affermie ne pourrait résister au moindre choc. Léopold accueillit leurs offres avec empressement, et choisit Chassignet pour conduire cette grande entreprise. Muni d'ins-

(1) Il est mal nommé *Sassignet* par les différents historiens de la conjuration de Naples.

tructions nécessaires, il partit pour Naples (juillet 1701). En passant à Rome, il vit les principaux seigneurs napolitains qui s'étaient engagés à le seconder; et il s'arrêta quelques jours à Bénévent, chez le prince de l'Ariccia, pour se concerter avec lui sur les mesures les plus propres à faire réussir la conjuration. Dans une réunion des chefs qui eut lieu à Naples peu de jours après l'arrivée de Chassignet, il fut convenu que l'on commencerait par poignarder le vice-roi (le duc de Médina-Celi), au moment où il sortirait de son palais; que l'on s'emparerait ensuite des forts où l'on aurait soin de ménager des intelligences, et que l'on profiterait du trouble pour proclamer l'archiduc. L'exécution de ce plan fut fixée d'abord au 19 septembre, jour de la Saint-Janvier; mais, craignant que la solennité de la fête, loin de le favoriser, ne devînt un obstacle à leur projet, les conjurés l'ajournèrent au 5 oct. Malgré le mystère dont Chassignet avait enveloppé ses démarches, la conspiration fut découverte par l'indiscrétion de quelques subalternes, à qui l'on avait été forcé de se confier. Les mesures que le vice-roi prit aussitôt, soit en changeant la garnison des forts, soit en faisant arrêter plusieurs personnes suspectes, avertirent Chassignet qu'il était trahi. Son avis fut d'abandonner, du moins pour le moment, un plan devenu désormais impraticable; mais les conjurés, dans leur désespoir, résolurent au contraire d'en avancer l'exécution. On était dans la nuit du 27 septembre; ils forcèrent Chassignet de monter à cheval et de parcourir les rues de Naples, tenant dans ses bras le portrait de l'archiduc, et suivi d'hommes du peuple, qui criaient vive Charles III (2). Pendant ce temps, les séditieux forcèrent les portes des prisons, dont ils firent sortir indistinctement tous ceux qui y étaient renfermés, et s'emparèrent ensuite du palais de la Vicairie, où ils commirent toutes sortes d'excès. Quelques-uns, ignorant que la garnison des forts avait été changée, se présentèrent pour y être reçus; mais ils furent dispersés à coups de fusil. Abandonné de la plupart de ceux qui l'avaient suivi, Chassignet se réfugia dans le cloître de Saint-Laurent, où il arbora l'étendard d'Autriche et fit placer devant lui une table chargée de pistoles, qu'il laissait prendre à ceux qui se déclaraient pour l'archiduc. Mais quand le jour arriva, le calme se rétablit. Chassignet, arrêté sans résistance, fut conduit en prison, et, peu de temps après, transféré en France, où il fut mis à la Bastille. Tant que dura sa détention, il reçut tous les mois de l'empereur cent écus, dont il distribuait aussitôt la moitié aux autres prisonniers, se contentant du surplus pour ses propres besoins. Renneville, l'un de ses compagnons d'infortune, a, dans son *Histoire de la Bastille*, loué la modération de Chassignet, sa prudence, sa douceur et sa piété profonde. « C'était, ajoute-t-il, un seigneur très-habile dans les négociations, d'un grand courage et d'une expérience éprouvée (t. 1er, p. 114). » Les lettres l'aidèrent à supporter sa longue captivité. Il composait des vers assez agréables comme on peut en juger par le *Sonnet* que Renneville rapporte (II, 404). A la paix de Rastadt (1714), il recouvra sa liberté, et courut à Vienne, où l'archiduc, cause innocente de sa lon-

(2) C'est ce rang que le prince devait occuper dans la série des rois de Naples.

gne détention, occupait le trône impérial sous le nom de Charles VI. Son dévouement fut récompensé par le titre de conseiller d'état. On conjecture que, déjà sur le retour de l'âge, et d'ailleurs affaibli par sa prison, il ne jouit pas long-temps des bienfaits de son souverain. W—s.

CHASSIPOL (DE), nom que Barbier dans son *Dictionnaire des anonymes*, et M. Brunet dans son *Manuel du libraire*, donnent à l'auteur d'un ouvrage assez intéressant pour lui mériter une place dans cette Biographie. Rien n'étant plus commun dans l'histoire littéraire que des noms défigurés par le changement d'une lettre, il serait possible que *Chassipol* fût le même que *Chassepol*, à qui l'on attribue deux romans assez médiocres: *l'Histoire nouvelle des Amazones*, Paris, 1678, 2 vol., et *l'Histoire des grands vizirs*, ibid., 1677, 3 vol. in-12. On conserve au cabinet des estampes un portrait de François de Chassepol, gravé par Audran, dans la bordure d'une thèse. Ce Chassepol pourrait bien être l'auteur des romans que l'on vient de citer, et avoir, en même temps, rempli quelque place dans la robe ou dans la finance. La précaution qu'il a prise de ne pas mettre son nom à la tête de productions trop légères pour qu'un homme grave pût les avouer, semble confirmer cette conjecture. Chassepol, que ses fonctions mettaient en rapport avec Colbert, fut chargé par ce grand ministre de lui fournir un mémoire sur les finances des Romains. Ce travail, que vraisemblablement Colbert ne destinait pas au public, ayant été découvert dans les cartons du ministère, fut mis au jour sous ce titre: *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains*, Paris, 1740, in-12. Il est précédé d'une introduction de l'éditeur qui pourrait être Guillaume Beauvais, dont on retrouve à la fin du volume le curieux opuscule: *De la manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites*. (*Voy.* BEAUVAIS, tom. III.) L'auteur, quel qu'il soit, du traité des finances était très-instruit de la législation des Romains. Après avoir expliqué l'origine et les diverses causes de l'accroissement successif du domaine de l'état, il parle des autres sources du revenu public, des impôts, des amendes, des confiscations, du droit d'aubaine, etc. Dans une seconde partie, il indique brièvement les différents modes de recouvrement des impôts, et les attributions de tous les officiers chargés de l'administration des finances. Quoiqu'on puisse désirer dans cet ouvrage plus d'ordre et des développements plus étendus, il n'en est pas moins encore consulté avec fruit (Voy. le *Journal des Savants*, 1740, pag. 231). W—s.

CHASSIRON (PIERRE-MATHIEU-MARTIN, DE), trésorier de France, conseiller d'honneur au présidial de La Rochelle, naquit à l'île d'Oléron, en 1704. Il se fit une réputation littéraire en publiant des *Réflexions sur le comique larmoyant*, Paris, 1749, in-12. Armé des traditions classiques, et voulant combattre à-la-fois le goût de son siècle et les succès que La Chaussée et ses imitateurs avaient obtenus, il soutint que la nouvelle manière de traiter le comique n'est pas autorisée par l'exemple des anciens; que l'on n'a pas la liberté de changer sans cesse la nature de la comédie, et que, sous le rapport du plaisir et de l'utilité, le comique larmoyant, infé-

rieur au genre de Plaute et de Molière, ne passera point à la postérité. Le succès des ouvrages de cette espèce a démenti la prédiction de Chassiron. Son écrit fit cependant quelque sensation, et il obtint même le suffrage de Voltaire, qui avait sacrifié à la nouvelle Thalie. Le goût du public finit par l'emporter sur des censures pleines de raison à beaucoup d'égards, mais qui devaient perdre leur force en présence des émotions si communicatives de la scène. Chassiron fut l'un des fondateurs de l'académie de La Rochelle. Il prononça dans la première séance de cette société, le 22 juin 1735, un discours sur le but de son institution. Il fit ensuite paraître en tête du premier recueil des Mémoires de l'académie, publié en 1747, Paris, in-8°, l'histoire et le précis sommaire de ses travaux. Les réflexions sur le comique larmoyant ont été réimprimées dans le tome III de ces Mémoires, qui parut en 1763. « Il y « a peu de recueils qu'on puisse « mettre à côté du vôtre, écrivait « l'abbé Raynal à Chassiron, et de « l'aveu de nos meilleurs connais- « seurs, on ne lui en doit préférer « aucun (1). » Chassiron mourut à La Rochelle en 1767. L—M—X.

CHASSIRON (Pierre-Charles-Martin, baron de), fils du précédent et un des hommes qui, dans ces derniers temps, ont rendu le plus de services à l'agriculture, était né le 2 nov. 1753, à La Rochelle. Son père lui inspira le goût des lettres. Après avoir terminé ses études à Paris, au collège des Grassins, il fréquenta les cours de droit et prit le titre d'avocat, comme c'était l'usage, mais sans avoir l'intention de suivre la carrière du barreau. Il perfectionna ses talents dans la société des littérateurs les plus spirituels, et se fit bientôt connaître par quelques pièces de vers pleines de délicatesse. Maître d'une fortune considérable, il revint à La Rochelle vers 1776, acquit une charge de trésorier de France, et, reçu peu de temps après à l'académie, y prononça comme président un discours remarquable, dans lequel il montra l'heureuse influence que les lettres pourraient avoir sur les mœurs publiques. A cette époque, il avait abandonné la poésie pour se livrer à l'examen des graves questions soulevées par les économistes, et s'occupait uniquement de recherches sur l'agriculture, les arts et la statistique. En 1789, il prit part aux délibérations de l'assemblée de la noblesse de sa province, qui le nomma son secrétaire; et plus tard il fut élu membre du directoire du département de la Charente. Admettant toutes les réformes compatibles avec l'ordre public, il était trop éclairé pour ne pas s'apercevoir qu'on n'était pas entré dans la voie qui devait y conduire, et dans un petit écrit, intitulé *l'Avis du bonhomme* (anonyme), il signala le danger des sociétés populaires. Ses efforts pour empêcher leur établissement n'ayant pas eu le succès qu'il espérait, il donna sa démission et se retira dans ses terres, se flattant d'y rester oublié. Mais son attaque contre les jacobins devint bientôt un titre de proscription. Arrêté comme suspect, il fut, des prisons de La Rochelle, transféré dans celles de Rochefort, et ne dut la vie qu'au courageux dévouement de sa femme. Devenu libre, il s'établit dans un domaine qu'il possédait

(1) *Iconographie des hommes célèbres*, ou collection de fac-simile de lettres autographes et signatures, Paris, 1829-1830, in-4°, 132 livraisons.

aux environs de La Rochelle, et s'occupa de réparer les brèches que la révolution avait faites à sa fortune. Au moyen des améliorations qu'il introduisit dans la culture de ce domaine, il en doubla les revenus en quelques années. Le premier, dans son département, il imposa l'obligation à ses fermiers de convertir un certain nombre d'arpents en prairies artificielles; il eut des troupeaux de mérinos, et réussit à perfectionner les autres races d'animaux domestiques. Nommé par son département, en 1797, membre du conseil des Anciens, il n'échappa que par miracle à l'exil qui frappa ses amis politiques au 18 fructidor. Tout le temps qu'il siégea dans les conseils, il s'occupa spécialement des contributions, et fit introduire d'utiles changemens dans la perception des diverses branches du revenu public. Il tenta, vainement, de faire supprimer l'impôt sur le sel, comme un obstacle aux progrès de l'agriculture. C'est sur sa proposition que furent adoptés les projets de défrichement entre la Loire et la Gironde, dans un espace de plus de cent lieues. On lui dut en outre le plan du canal de navigation entre La Rochelle et Niort, qui serait déjà terminé si les circonstances avaient permis d'appliquer à son exécution des sommes suffisantes. Au 18 brumaire, il se prononça pour les modifications à opérer dans le système du gouvernement, devint membre de la commission intermédiaire et ensuite du tribunat. Il y combattit les idées de Benjamin Constant sur le droit de pétition, et d'ailleurs ne cessa de se montrer favorable aux projets qui lui paraissaient propres à maintenir une liberté légale. Élu président le 13 février 1800, il fit quelques jours après une violente sortie contre le ministère anglais. Plus tard il se prononça contre le nouveau plan d'instruction publique, qu'il ne jugeait point en harmonie avec l'état actuel et les besoins de la société. Il appuya l'élévation de Bonaparte à l'empire. Lors de la suppression du tribunat, il fut nommé maître des comptes. Membre de la société d'agriculture de Paris il prit à ses travaux une part très-active, et plusieurs fois il eut l'honneur de la présider. Il fut un des fondateurs de la société d'encouragement. Chassiron mourut à Paris le 15 avril 1825. Outre des rapports et des mémoires dans le recueil de la société d'agriculture, on a de lui : I. *Lettres sur l'agriculture du district de La Rochelle et de ses environs*, 1796, in-12. II. *Deux lettres aux cultivateurs français sur les moyens d'opérer un grand nombre de dessèchements par des procédés simples et peu dispendieux*, Paris, 1800, in-8°: III. *Richard converti*, ou *Entretiens sur les objets les plus importants du Code rural*, ibid., 1801, in-8°. IV. *Essais sur la législation et les réglements nécessaires aux cours d'eau et rivières non navigables et flottables, ainsi qu'aux dessèchements à faire ou à conserver en France*, ibid., 1818, in-8° de 56 p. V. Des *articles* importants dans le *Nouveau Cours complet d'agriculture*, parmi lesquels on remarque celui des *Dessèchements*, qui forme un traité complet sur la matière. VI. D'autres articles dans la nouvelle édition du *Cours d'agriculture* de Rozier. On peut consulter pour plus de détails l'*Éloge* de Chassiron, par M. Silvestre, dans les *Mémoires de la société*

d'agriculture de 1826. W—s.

CHASTEL (François-Thomas), né à Pierrefitte, dans le Barrois, le 30 janvier 1750, passa de bonne heure en Allemagne, et s'y livra spécialement à l'enseignement de la langue française. Ce fut dans ce but qu'il publia un grand nombre de traductions et d'écrits estimés. Nommé professeur de français à l'université de Giessen, il contribua par ses leçons, autant que par ses ouvrages, à répandre et à faciliter l'étude de cette langue en Allemagne. Cet estimable professeur mourut dans les premières années de ce siècle. Il a publié en français : I. *Petit recueil de fables, contes et petits drames, avec une Table alphabétique des mots, termes et expressions contenus dans ce livre, et les remarques nécessaires sur la syntaxe et le génie de la langue*, etc., Giessen, 1778, in-8°; ibid., 1784, in-8°. II. *Traité méthodique de la bonne prononciation et de l'orthographe françaises*, ibid., 1781, in-8°. III. *Chansons de table* d'après Claudius et le comte de Stollberg, et *deux petites pièces de Bürger*, mises en vers français avec l'original, ibid., 1785, in-8°. IV. *Introduction à la lecture des ouvrages en vers français, suivie d'utiles et d'agréables rapsodies recueillies sur le Parnasse français; avec les éclaircissements nécessaires en allemand*, ibid., 1788, 3 vol. in-8°; en allemand, ibid., idem, 3 vol. in-8°. V. *L'Oracle, ou Essai d'une méthode pour exercer l'attention de la jeunesse par des jeux en demandes et en réponses*, par Mme de La Fite, traduit du français en allemand, accompagné de notes, par Crome, et d'une préface, par Sophie, veuve de La Roche, Offenbach, 1771, in-8°. VI. *Essai d'une Grammaire augmentée du Traité de l'étymologie et de la syntaxe françaises, avec des tables*, Francfort et Leipzig, 1792, in-8°. VII. *Alphabet d'histoire naturelle, ou Représentations et descriptions de quelques animaux de Schreber et Buffon*, Offenbach, 1792, in-8°. VIII. *Tu as cessé de souffrir, infortuné monarque*, etc.; complainte allemande sur les malheurs de Louis XVI, traduite en français sur l'air de *Pauvre Jacques*, etc., avec l'original à côté et l'explication en prose de l'un et de l'autre, Giessen, 1793, in-8°. IX. *Recueil de petits mémoires sur les sciences, arts et métiers les plus nécessaires*, en allemand et en français, Francfort, 1794, in-8°. X. *Petite terminologie scientifique*, ou *Instruction pour employer correctement les termes techniques des sciences, des arts et des métiers*, Francfort, 1798-1800, 2 vol. in-8°. La vie de ce grammairien, écrite par lui-même, a été insérée dans l'*Histoire littéraire de la Hesse*, par Frieder. Z.

CHASTEL (Pierre-Louis-Aimé), général français, né en 1774, à Vergi, dans le Chablais, fit d'assez bonnes études, et s'enrôla, dès la fin de 1792, dans la légion des Allobroges, qui fut créée après l'invasion de la Savoie par les Français. Il marcha d'abord avec cette troupe contre les Piémontais, dans les Hautes-Alpes; et, vers le mois de juillet 1793, il la suivit encore dans l'irruption qu'elle fit en Provence sous les ordres de Carteaux, pour réduire les fédéralistes de Marseille, et plus tard faire le siège de Toulon. Lorsque cette place fut soumise, les Allobroges, et Chastel avec eux, se

rendirent à l'armée des Pyrénées-Orientales, sous les ordres de Dugommier ; et ils revinrent, après la paix de Bâle, vers les Alpes, où Bonaparte les conduisit bientôt à la conquête de l'Italie. Chastel eut part aux brillantes campagnes de 1796 et 1797 ; et il fit partie, l'année suivante, de l'expédition d'Egypte, où, combattant sous les ordres de Dessaix, il concourut à toutes les opérations de ce général contre Mourad-Bey. On prétend que ce fut lui qui, dans une de ses excursions au désert, découvrit le fameux zodiaque de Denderah, qui depuis a été transporté en France. Il ne revint en Europe que lorsque les derniers corps de l'armée y furent transportés ; et ce fut alors qu'il obtint le grade de chef-d'escadron. Il fit en cette qualité la campagne d'Austerlitz, en 1805, et fut nommé major, puis colonel des grenadiers à cheval de la garde. Après avoir fait, avec cette belle troupe, les campagnes de 1807 et 1808 en Prusse et en Pologne, il la conduisit en Espagne, se distingua particulièrement à l'affaire de Burgos, et fut nommé général de brigade. Bientôt rappelé à la grande armée, sous les ordres de Napoléon, il y fit la campagne d'Autriche, en 1809, et mérita, par de nouveaux exploits, le grade de général de division. Employé en cette qualité dans la terrible expédition de Russie, en 1812, il commanda un corps de cavalerie, sous les ordres du Murat, et fut particulièrement remarqué par sa valeur à la bataille de la Moskowa. Il fit avec la même distinction la campagne de Saxe en 1813, puis celle de France en 1814, où il était à la défense de Paris, sous les ordres de Marmont. Il ne se soumit qu'avec peine à la capitulation du 30 mars ; mais il ne suivit pas dans sa défection, à Essonne, le maréchal, qui, du reste, se gardant bien de le mettre dans son secret, lui avait ôté son commandement. Après la chute de Napoléon ; Chastel fit sa soumission au roi, et il reçut de ce prince la croix de Saint-Louis et un traitement de disponibilité ; mais dès que Bonaparte revint de l'île d'Elbe, l'année suivante, il s'empressa de lui offrir ses services, et fut employé à la grande armée, sous les ordres du maréchal Grouchy. Après le second retour du roi, Chastel fut mis à la retraite, et il se rendit à Ferney-Voltaire, près de l'habitation de son parent et ancien colonel, le général Dessaix. Il mourut à Genève, le 16 octobre 1826. Ce général, bien qu'il eût passé dans les camps la plus grande partie de sa vie, avait une instruction très-variée ; et il possédait une belle bibliothèque, ainsi qu'une collection de tableaux et d'objets rares qu'il a légués à la ville de Genève. Il a laissé manuscrits des Mémoires qui ne peuvent manquer d'être intéressants pour l'histoire des dernières guerres. Ayant été signalé en 1820 par divers journaux, entre autres le *Drapeau-Blanc*, comme chef d'un complot dont le but aurait été d'enlever le duc d'Angoulême, lors du passage de ce prince dans le département du Jura, il poursuivit comme calomniateur le rédacteur de ce journal et réussit à le faire condamner par le tribunal de Bourg (*Voy.* MARTAINVILLE, au Supp.). M—DJ.

CHASTELAIN (JEAN), né à Agde, reçut en 1659 le doctorat à l'université de Montpellier, dont il fut nommé professeur en 1669. Doyen de la faculté en 1694, il mourut en 1715. Astruc dit que

Chastelain avait beaucoup d'esprit et de savoir, et qu'il écrivait très-bien. Cependant il n'a laissé qu'un mince opuscule, production informe de sa jeunesse et qu'il n'a jamais avoué : *Traité des convulsions et des vapeurs*, Paris, 1691, in-12. On doit savoir gré à ce médecin d'avoir le premier pris la défense de la circulation du sang dans les écoles de Montpellier. — Il eut deux fils médecins, *Pierre* et *Jacques*. Celui-ci obtint la survivance de la chaire de son père, et mourut en 1725, après avoir publié une *Dissertation* latine sur la respiration, Montpellier, 1721, in-4°. C.

CHASTELAIN (Jean-Claude), né le 4 décembre 1747, était un des administrateurs du district de Sens, lorsqu'il fut nommé député à la Convention nationale par le département de l'Yonne en 1792. Dès les premières séances il se fit remarquer dans cette assemblée par son courage et par la sagesse de ses opinions. Dans le procès de Louis XVI, il fut le seul de son département qui vota pour la détention et le bannissement à la paix, et qui osa demander l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. Chastelain ne déploya pas moins de caractère contre la faction de la Montagne qui triompha au 31 mai 1793; et lorsque le féroce Amar lut la liste de ceux qui avaient protesté contre ce triomphe, n'ayant pu déchiffrer le nom de Chastelain, il passait outre, ne prenant aucune conclusion contre lui; mais ce député se levant aussitôt déclara hautement que c'était de lui qu'il s'agissait, et qu'il demandait à partager le sort de ses collègues. On ne lui refusa pas cet honneur; et il fut conduit en prison, d'où il ne sortit qu'après la chute de Robespierre. En 1795, il passa au conseil des Cinq-Cents, dont il fut membre jusqu'en 1797. Nommé juge au tribunal de Sens en 1800, il renonça bientôt à ces fonctions, pour aller habiter une maison de campagne qu'il possédait au village de Subligny sur les bords de l'Yonne. C'est là qu'il est mort en octobre 1824. Il avait fait imprimer *Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations*, Paris, imprimerie nationale, messidor an III (juin 1795), in-4°, avec tableaux.

M—dj.

CHASTELER (François Gabriel-Joseph, marquis du) et de Courcelles, baron d'Incourt, seigneur de Carnières, de Longueville, La Cattoire, Rianwelz, Ansermont, Bouland et des bois de Louvignies, naquit à Mons le 20 mars 1744. Son père, Jean François du Chasteler, marquis de Courcelles et de Moulbais, était membre de l'état noble du Hainaut, président du conseil souverain de cette province et conseiller d'état. En 1762, il fut nommé chambellan par l'empereur; en 1765, lieutenant de la garde royale des hallebardiers, puis de la garde noble en 1775; gouverneur et prévôt de Binch en 1769, et conseiller d'état d'épée en 1770. Deux passions dominantes se partagèrent sa vie : les prétentions nobiliaires et l'amour des lettres. Sa généalogie, qu'il avait composée, lui attira de longues tracasseries de la part de la maison du Chastelet, qui ne voulait point reconnaître celle du Chasteler, et de la cour de Vienne, où sa prétention à descendre de la maison de Lorraine fut mal accueillie. Ayant obtenu en 1769, pour lui et ses descendants, la permission de draper ses armoiries d'un manteau du-

cal, et de les sommer d'une couronne de duc, il ne s'en tint pas là et sollicita le titre de prince, qu'il ne put obtenir, malgré la persévérance de ses démarches. Cependant ses travaux littéraires n'en étaient pas moins actifs. En 1774, il concourut pour le prix de l'académie de Bruxelles, qui avait demandé quels étaient les principaux changements que l'établissement des abbayes dans le VIIe siècle, et l'invasion des Normands dans le IXe, avaient apportés aux mœurs, à la police et aux usages des Belges. Il n'obtint pas le prix; et son mémoire, auquel il fit des additions en 1783, ne fut pas imprimé. Il fut plus heureux en 1778, et, ayant remporté la médaille d'or pour une dissertation sur les émigrations des Belges, il fut, l'année suivante, nommé membre de l'académie; deux ans après, il en était directeur, et il exerça ces fonctions de 1781 à 1788. Il reçut en cette qualité, le 12 juillet 1782, au sein de l'académie, le czar Paul Ier et son épouse, et lut devant ces illustres personnages ses mémoires restés inédits *sur les troubles des Pays-Bas*. Pendant que des jésuites s'occupaient de la rédaction des *Analectes Belgiques*, l'académie, jalouse de remplir un des principaux objets de son institution, résolut de publier les monuments de l'histoire des Pays-Bas, et forma, à cet effet, un comité composé de ceux de ses membres qui étaient le plus versés dans cette partie, savoir: du marquis du Chasteler, des abbés de Nelis et Ghesquière; de MM. Gérard et des Roches. Ce comité tint ses séances chez le premier où l'on convint de se réunir. On donne une idée de son plan dans le VIIe vol. des Nouveaux Mémoires de l'académie. Cela fut cause que le ministre plénipotentiaire nomma du Chasteler pour présider aussi l'association chargée de diriger les Analectes. On a de lui: I. *Généalogie de la maison Du Chasteler avec les preuves*, Bruxelles 1768, in-fol. (et non pas 1774, in-8°, comme il est dit dans la *France littéraire* de M. Quérard): Préliminaires, 8 pag.; texte, 12 p.; 2e édit., tirée à environ 50 exemplaires, 1777, in-fol. de 53 pag., sans les preuves. II. *Mémoire sur la question historique proposée par l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, en 1776, relativement aux principales expéditions, ou émigrations des Belges dans les pays lointains, auquel cette académie a décerné le prix en 1778*, Bruxelles, 1779, in-4° de 101 pages. III. *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une histoire générale des Pays-Bas autrichiens, lues à la séance de l'académie du 11 novembre 1779*, 21 pag. in-4°. IV. *Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque*, Bruxelles, 1781, in-8°. Des réflexions dont il avait entretenu l'académie et où il émettait l'opinion que la connaissance des langues grecque et latine, telles qu'on les enseignait dans les universités, n'était pas indispensable, lui avaient attiré des attaques si violentes qu'il s'était déterminé à mettre les pièces du procès sous les yeux du public. V. *Eloge de l'abbé Suger*, 1781. VI. *Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Crasmer fut évêque de Tournay*, lue à la séance de l'académie, le 22 mars 1781. VII. *Gisleberti, Balduini quinti, Hannoniæ comitis, cancellarii, chronica Hannoniæ nunc primum edita*, Bruxelles, 1784,

in-4°. Du Chasteler s'est borné à faire imprimer une copie du seul exemplaire connu de Gislebert, manuscrit possédé par le chapitre de Sainte-Waudru. Un second volume contenant les notes devait paraître, mais il est presque certain que ces notes n'ont jamais été écrites. VIII. *Liste de quelques manuscrits de la bibliothèque impériale à Vienne, relatifs aux Pays-Bas*, insérée dans le Ve vol. des anciens Mémoires de l'académie, pag. 191-226. Elle fut aussi tirée à part, mais à 25 exemplaires seulement. Les manuscrits annoncés par Du Chasteler sont au nombre de 37. On y trouve, entre autres, une copie de Jacques de Guyse où l'on dit qu'il est natif de Chièvre-la-Franche, tandis que tous les biographes, y compris M. le marquis de Fortia, le font naître à Mons. IX. *Lettre à M. l'abbé Maus relativement aux grandes fermes*, insérée dans le IVe vol. des anciens Mémoires de l'académie. X. *Mémoire sur la déesse Nehalennia*, dans le Ve vol. des mêmes Mémoires, pag. 70-73 avec un plan. Ce morceau fut écrit à l'occasion du cadeau que Van der Perre, ministre plénipotentiaire de la Hollande à Bruxelles, avait fait à l'académie, d'un monument de la déesse Nehalennia, trouvé en Irlande, et qu'on peut voir maintenant enchâssé dans un des murs de la cour intérieure du musée de Bruxelles. XI. Enfin plusieurs notes sur des antiquités, lesquelles sont disséminées dans le recueil de la même société savante. Le marquis du Chasteler possédait une belle bibliothèque dont il avait confié le soin à un homme capable de l'aider dans ses recherches, Philippe Baert (*Voy.* ce nom, LVII, 47), et qui fut ensuite bibliothécaire du vicomte Edouard de Walkiers. Baert s'était beaucoup occupé des sculpteurs flamands, et il se proposait de publier sur leur vie et leurs ouvrages un traité qui n'a pas vu le jour (1); mais M. Lemayeur doit avoir eu connaissance de ces papiers, puisqu'il les cite dans les notes de son poème intitulé : *la Gloire Belgique*. Le mariage en secondes noces de Du Chasteler avec une dame protestante, fille du bourgmestre d'Amsterdam, Hasselaar, lui attira l'inimitié du cardinal de Franckenberg et ne lui procura point le bonheur domestique, puisque, après neuf ans, les deux époux se séparèrent. Du Chasteler mourut à Liége, le 11 oct. 1783. On trouve sa biographie dans l'*Annuaire de l'académie de Bruxelles pour* 1825, pag. 90—93, et une notice beaucoup plus complète par M. H. Delmotte dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, tom. IV. Malgré la modération et la sagesse que le marquis du Chasteler déploya dans la révolution brabançonne, ou peut-être à cause de cela même, il ne put échapper à la satire et aux plaisanteries des ineptes pamphlets dont le public était alors inondé. Dans un des plus rares, intitulé *Recueil des requêtes.....*, avec l'*Apocalypse du bienheureux Jean* (1782, in-8° de 83 pag.), il est représenté comme un philosophe incrédule et niais, parodiant bêtement les ency-

(1) Baert est encore auteur d'un ouvrage publié à Louvain, 1833, in-4°, et qu'on a oublié de citer à son article : c'est un *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, suivi de recherches sur Samarobriva*. On peut les comparer avec les recherches plus exactes de MM. Cayrol d'Aumaus, Mangon de La Lande, Bigeliot, E. Gaillard et Ch. Quentin. M. de Fortia en parle aussi au mot *Brva* de son Dictionnaire des anciens mots celtiques, *Annales du Hainaut*, V, 431.

clopédistes. La treizième requête est signée de lui, en sa qualité de directeur de l'académie impériale et royale.

R—F—G.

CHASTELER (Jean-Gabriel, marquis du), l'un des généraux de l'armée autrichienne qui se sont le plus distingués dans les dernières guerres, était de la même famille que le précédent, et naquit comme lui dans le Hainaut, au château de Moulbais. Il fit ses premières études en France, à l'école de Pont-à-Mousson, et les termina à l'académie des Ingénieurs à Vienne. A quinze ans il entra au service, et débuta par la guerre de la succession de Bavière, sous les ordres du prince de Ligne. Pendant les années de paix qui suivirent, il servit dans le corps du génie, et fit preuve de talent dans la construction des forteresses de Josephstadt et de Thérésienstadt, ainsi que dans plusieurs autres ouvrages de fortification exécutés en Hongrie. Il parlait toutes les langues de la monarchie autrichienne, dont il avait parcouru toutes les contrées avec un esprit observateur, et se livrant avec beaucoup de zèle à l'étude de l'histoire, de la physique, et de la stratégie. Dans la guerre contre les Turcs, il fit partie du corps d'armée qui occupa la Croatie, et déploya en 1789, sous les yeux de Laudon, en escaladant une muraille, quoique couvert de blessures, un courage tel, qu'il reçut aussitôt la croix de Marie-Thérèse. Il se distingua encore à l'assaut de Belgrade; fut nommé major dans le génie, puis employé dans les négociations avec le grand-visir, et travailla pendant l'armistice à la carte de la Valachie. Devenu lieutenant-colonel des gardes-wallonnes, et employé dans les Pays-Bas, il donna des preuves du plus grand attachement à la maison d'Autriche, pendant les troubles de cette contrée en 1790. Lorsque la guerre avec la France éclata en 1792, du Chasteler fut nommé commandant de Namur; et il eut bientôt à défendre cette place contre l'armée du général Valence. Quoiqu'elle eût été rasée quelques années auparavant, conformément au système de Joseph II, il s'y maintint pendant quinze jours contre des forces infiniment supérieures. Ayant été envoyé prisonnier à Reims, après la capitulation, Valence recommanda vivement aux autorités d'avoir pour lui les plus grands égards. Revenu bientôt à son poste par un échange, du Chasteler ne manqua à aucune des grandes actions qui signalèrent l'année 1793. On le vit à Nerwinde, à Famars, à Valenciennes, à Marchiennes et à Wattignies, où il reçut huit blessures en chargeant à la tête de la cavalerie. La valeur qu'il déploya plus tard à Charleroy et à Tournay fixa les regards de Clairfayt; et il justifia encore davantage la confiance de ce général par son attaque des lignes de Mayence en novembre 1795. L'année suivante, il se rendit à St-Pétersbourg, où il fut chargé de diriger l'ambassadeur Cobenzl dans les négociations relatives à la guerre; et vers la même époque il alla examiner à Olmutz les réclamations de Lafayette et des autres prisonniers d'état qui s'y trouvaient. Le rapport qu'il fit sur leur position contribua beaucoup à en adoucir la rigueur. Après le traité de Campo-Formio, du Chasteler fut chargé de prendre possession des provinces vénitiennes. Il resta alors définitivement attaché à l'armée d'Italie, et ce fut surtout dans la mémorable campagne de 1799 que, devenu quartier-maître-général de l'ar-

mée austro-russe, il mérita par sa valeur, aux journées de Magnano, de l'Adda, de la Trebbia et de Novi d'être inscrit au premier rang des guerriers de l'Autriche. Blessé dangereusement pour la treizième fois dans la tranchée devant Tortone, il fut remplacé comme quartier-maître-général par le colonel Zach, qui y resta jusqu'à la bataille de Marengo. Rétabli de sa blessure au printemps de l'année 1800, il fut envoyé par le ministre Thugut à l'armée du Rhin, pour y prendre le commandement d'une brigade qui devait occuper le Tyrol. C'est là qu'il se lia particulièrement avec le baron Hormayr, major de la Landwehr tyrolienne, et cette liaison eut, en 1809, une grande influence sur les événements de ce pays. Après la bataille de Hohenlinden, et par suite de la suspension d'armes conclue à Steyer, le Tyrol avait été évacué; il n'y était resté qu'une sauve-garde française et autrichienne. Nansouty commandait les Français et du Chasteler les Autrichiens. Profitant de ce moment de repos, ce dernier dressa des plans de fortification, et commença dès-lors l'organisation de la Landwehr et du Landsturm, s'efforçant surtout de ranimer l'esprit belliqueux de la nation. Lorsque la paix fut définitivement conclue en 1802, il se rendit à Paris pour se faire rayer de la liste des émigrés, sur laquelle il était inscrit comme Belge. Bonaparte, alors premier consul, le reçut avec distinction et le complimenta sur sa campagne de 1799 en Italie. Il accorda sans difficulté sa radiation et la restitution de ses biens qui avaient été confisqués. Revenu dans le Tyrol, du Chasteler continua à reconnaître tous les moyens de défense qu'offrait cette contrée; et il y acquit, par son affabilité, une grande popularité parmi le peuple déjà si dévoué à l'Autriche. Ce fut pour lui un grand avantage, à la reprise des hostilités en 1805; et toute la population tyrolienne le seconda merveilleusement, lorsqu'il eut à combattre la division bavaroise de Deroi, au défilé de Strub, et ensuite le corps de Marmont, qu'il repoussa de Gratz. Quand la paix fut rétablie, du Chasteler fit une tournée militaire dans la Gallicie et les monts Carpathes. En 1808, il fut chargé de fortifier Comorn, puis il prit le commandement du huitième corps, établi près de Villach et de Klagenfurt, sous les ordres de l'archiduc Jean; et enfin celui du Tyrol qui, bien que peu important en apparence, lui fut confié à cause de la connaissance qu'il avait des localités. Dès-lors, avec le major Hormayr, il fut l'ame de l'insurrection de cette contrée. Le 9 avril, ils pénétrèrent dans les défilés; et le soulèvement devint général. Dès le 15 toute la partie nord et le centre du pays étaient en leur pouvoir. Huit mille prisonniers, avec canons et bagages, avaient été faits à Inspruck; et les communications de l'ennemi, entre l'Italie et l'Allemagne, étaient entièrement coupées. Du Chasteler délogea ensuite Baraguey d'Hilliers de Trente, et lui fit subir un second échec à Volano; enfin il s'empara du Tyrol italien et se mit en communication avec l'archiduc Jean. Mais, pendant ce temps, la principale armée d'Autriche avait éprouvé des revers à Ratisbonne. Napoléon, ayant appris, au milieu de ses triomphes, ce qui se passait dans le Tyrol, en fut extrêmement irrité; et c'est alors qu'il fit publier l'ordre du jour suivant par le maréchal Berthier: « D'après les ordres de l'empereur, le

« *nommé Chastelen, soi-disant* « *général au service d'Autriche,* « *moteur de l'insurrection du Ty-* « *rol et auteur des massacres com-* « *mis sur les prisonniers bavarois* « *et français*, arrêtés et pris par « les insurgés, contre le droit des « gens, sera traduit à une commis- « sion militaire, aussitôt qu'il sera « prisonnier *et passé par les ar-* « *mes*, dans les vingt-quatre heu- « res, et ce, *comme chef de bri-* « *gands.* » Tel est le texte exact de cet ordre du jour qui fut imprimé avec des altérations dans le *Moniteur* du 5 juillet. Le prince Charles, qui avait alors comme prisonniers les généraux français Durosnel et Foulers, fit déclarer que leurs têtes répondraient de celle de du Chasteler; et Napoléon, de son côté, déclara que Colloredo, Metternich et Haddick, qui étaient dans ses mains, répondraient de la vie de Durosnel, etc.; que, quant à Chasteler, *s'il était arrêté, il serait traduit à une commission militaire.* Toutes ces déclarations, dignes de la barbarie du quatorzième siècle, ne furent heureusement que comminatoires; et nous sommes convaincus qu'aucun des deux partis ne les eût exécutées, lors même qu'il y eût été poussé par la plus odieuse initiative. Le seul tort de du Chasteler dans cette occasion fut de prendre trop à cœur cette espèce de sentence, et d'en devenir véritablement malade. Cependant, bien que dix fois moins fort que les Français et les Bavarois réunis, il osa marcher contre eux; mais ce fut une vaine tentative; il éprouva, le 13 mai, une entière défaite à Wœrgl, et fut contraint de se retirer dans la position centrale de Brenner. Le Tyrol, étant alors occupé dans tous les sens, le vice-roi Eugène, qui avait chassé l'archiduc Jean de sa position de Villach, et qui cherchait à rejoindre Napoléon à Vienne, réussit à trouver un passage; et du Chasteler, contraint de s'éloigner du Tyrol, fit sa retraite par la Hongrie, par la Carinthie et la Basse-Styrie. Il n'arriva sur le théâtre des grands évènements que lorsque tout était décidé par la bataille de Wagram, et par le traité de Vienne, qui la suivit. Alors l'empereur lui confia le commandement de Troppau; ce ne fut qu'en 1813 qu'il le nomma général d'artillerie, gouverneur de Thérésienstadt. Après la bataille de Leipzig, la cour de Vienne ayant refusé de ratifier la convention qui venait d'être arrêtée entre Gouvion-St-Cyr et Klenau, pour l'évacuation de Dresde, du Chasteler fut nommé commandant de cette place. Il retourna ensuite à Thérésienstadt, puis à Vienne où il fut, pendant le congrès de 1815, l'un des principaux conseillers de l'empereur pour tout ce qui était relatif à la guerre. Ce fut alors que, pour le récompenser de ses longs services, autant que pour lui donner un repos dont ses blessures et ses longues fatigues lui avaient fait une nécessité, l'empereur lui confia le gouvernement de Venise. C'était sans contredit un des plus beaux emplois de la monarchie autrichienne. Du Chasteler y passa dix ans, environné de toute la considération et de tous les avantages mérités par une carrière honorable. Son éducation, et un goût en quelque sorte héréditaire, l'avaient porté dès sa jeunesse à la culture des lettres; et il avait approfondi toutes les parties des sciences exactes. Quoiqu'il n'ait jamais commandé en chef, on peut être assuré qu'il n'ignorait rien de ce qui est nécessaire à la conduite des

armées. Son côté faible était une vue tellement courte qu'il ne distinguait pas une troupe à cinquante pas. Ce général mourut à Venise, le 7 mai 1825; et il y reçut de grands honneurs funéraires. Un monument lui fut élevé dans cette ville en 1827, et l'on y lit sur toutes les faces une longue énumération de ses victoires. Le feld-maréchal-lieutenant du Chasteler était commandeur de Marie-Thérèse et décoré de la plupart des ordres de l'Europe. — Son oncle, le marquis du Chasteler, qui mourut le 30 mai 1820 dans son château de Moulbais, près d'Ath, avait aussi servi avec distinction dans l'armée autrichienne. Il était chambellan du roi des Pays-Bas. M—D j.

CHASTENAY-LANTY (Erard-Louis-Gui, comte de), né le 30 janvier 1748, à Essarois, en Bourgogne, d'une des plus anciennes familles de cette province, entra fort jeune dans la carrière des armes et parvint bientôt au grade de colonel. Tout concourait à lui assurer dans l'armée les plus brillants succès; mais s'étant montré fort opposé aux innovations du ministre Saint-Germain, il donna sa démission et se mit à voyager en Prusse, où il fut présenté au grand Frédéric, et où il put s'entretenir encore avec plusieurs lieutenants de ce grand capitaine. Revenu dans sa patrie, il conçut le désir de se vouer à la diplomatie. Il avait parcouru l'Italie et toute l'Allemagne. Il avait fait un cours de droit public à l'université de Gœttingue. Il avait assisté au congrès de Teschen; partout il s'était attiré la considération et l'estime. Mais la faveur du gouvernement n'accueillit pas ses prétentions; et il les oublia bientôt lui-même. L'éducation de ses enfants, de savantes études et la pratique des bienfaits, occupèrent tous ses moments. Le comte de Chastenay fut en relation avec les savants les plus distingués de son temps, entre autres Fourcroy, Charles de Jussieu, Desfontaines, Thouin, etc. Il avait possédé, près d'Amiens, une terre appelée Fleury, qu'il fut obligé de vendre pour arrangement d'affaires. Son souvenir et celui de Mme de Chastenay s'y sont perpétués à travers deux ou trois générations. Revenu en Bourgogne, ce fut là surtout qu'il exerça sa bienfaisance. Frappé des inconvénients qui résultaient pour les pauvres, dans un pays alors fort isolé, du défaut des secours de l'art, il traita, en 1784, avec le chirurgien le plus habile du canton et lui fit contracter l'engagement de visiter, tous les quinze jours, les familles pauvres de la commune d'Essarois. Les médicaments devaient être fournis à ses frais; et ce traité a été exécuté jusqu'à la fin de 1792. Dans le même temps, le comte de Chastenay avait établi un bureau de bienfaisance dont il faisait seul tous les fonds. Les crises de la révolution purent seules déranger cette fondation. L'hiver de 1788 à 1789 fut partout d'une rigueur extrême; le château d'Essarois devint alors l'asile de la population souffrante. Les élections pour la députation aux états-généraux s'ouvrirent au commencement de 1789. Le comte de Chastenay, qui eût sans doute réuni beaucoup de suffrages dans le tiers-état, dut accepter sa nomination dans l'ordre de la noblesse; mais, dès le commencement, il fut du petit nombre de cet ordre qui se réunit au tiers-état et qui vota pour les innovations. Admirateur de Necker, il appuya toutes les dangereuses concessions que ce ministre

prescrivit alors au pouvoir royal, et il se mit en relation avec tous les meneurs de la révolution dans sa province. Ce ne fut qu'au mois de juin 1791, après le malheureux voyage de Varennes, qu'il reconnut l'imprudence de tant d'innovations, et qu'il signa une tardive protestation. Après la session, il se rendit à Rouen avec sa famille; et il ne revint à Paris qu'au printemps de 1794, au moment où la terreur était à son comble. Bientôt obligé de retourner à Châtillon, pour ne pas être mis sur la liste des émigrés, il y fut cependant inscrit par le département de la Côte-d'Or, bien qu'il n'eût pas un seul instant quitté la France; il fut même dénoncé à Fouquier-Tainville et conduit prisonnier à Paris, où le 9 thermidor vint le soustraire au danger le plus imminent, et dont ne l'eussent tiré ni les souvenirs de sa conduite patriotique, ni la plus touchante réclamation des habitants d'Essarois. Le pouvoir tyrannique de Robespierre était renversé depuis deux mois, lorsque le comte de Chastenay fut traduit au tribunal révolutionnaire qui n'avait pas cessé d'exister, mais dont les juges avaient été changés pour la plus grande partie. Il eut principalement à répondre devant ce tribunal d'une lettre qu'il avait écrite en 1792 à un de ses amis de la Côte-d'Or, en faveur des prêtres non assermentés, et fut défendu par le célèbre Réal, qui n'eut point de peine à le faire acquitter, mais dont le talent eût été parfaitement inutile deux mois auparavant. Il retourna à Châtillon aussitôt après, et y reprit avec délices ses occupations de bienfaisance et d'utilité. Lorsque les désordres de la révolution commencèrent à prendre fin, sous les auspices de Bonaparte, Chastenay devint membre du conseil du département de la Côte-d'Or; et il fut vice-président, durant toute sa vie, du bureau de bienfaisance de la ville de Châtillon. Il fut porté, en 1811, par les électeurs de son arrondissement à la candidature du corps-législatif; et, quand il en fut temps, choisi par le pouvoir. Dans cette assemblée, comme partout où il avait passé, le comte de Chastenay se fit remarquer par ses opinions libérales et son opposition au despotisme. En ce sens, il eut quelque part à l'opposition qui se manifesta parmi les membres du corps-législatif au commencement de 1814. Il adhéra ensuite un des premiers à la déchéance de Napoléon et se soumit sans hésiter au gouvernement royal. Après la dissolution de la chambre des députés, qu'amena le retour de Bonaparte en 1815, il retourna dans son département, et ne fut point réélu en 1815. A compter de ce moment, il cessa de remplir toutes fonctions publiques, à l'exception de celles de membre du bureau de bienfaisance de Châtillon. A la fin de 1825, sa santé, qu'avait long-temps entretenue une vie pure et exempte de tous genres d'excès, fut altérée par une maladie éruptive. Il expira le 20 avril 1830. Le dernier acte de sa vie fut la concession à la commune d'Essarois d'un terrain qu'elle désirait pour élever une maison commune.—CHASTENAY-LANTY (*Henri-Louis*, comte de), fils du précédent, né à Paris, le 8 juillet 1772, et mort le 5 mai 1834, était entré fort jeune dans une compagnie des gardes-du-corps; et en 1792, comme sous-lieutenant dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, qui fut bientôt licenciée. Échappé non sans peine aux périls

qui furent pour tous les défenseurs du roi la suite du 10 août 1792, il rejoignit sa famille à Rouen, puis revint avec elle à Châtillon. En 1794 il servit utilement son père par son adresse et son courage, en retardant son arrestation. Incarcéré bientôt lui-même, à *cause*, était-il dit dans le mandat d'arrêt, *de l'union qui régnait dans toute la famille et qui devait impliquer la complicité des enfants avec un père traduit devant le tribunal révolutionnaire.* Il resta en prison jusqu'après le 9 thermidor. Il avait épousé Mlle de Guiche dont il n'a point laissé d'enfants. En 1814, il fut chargé de porter à Louis XVIII le décret de son rappel et de celui de sa famille; et il remit ce décret à Calais entre les mains du roi lui-même. Il entra ensuite, avec le grade d'officier supérieur, dans les chevau-légers de la garde. Après la suppression de ce corps en 1815, il fut employé comme colonel dans la première division militaire, où il remplit par intérim, à Versailles et à Orléans, les fonctions des généraux absents. Il fit la campagne d'Espagne, en 1823, comme chef d'état-major de la division de dragons du premier corps. Chef d'état-major au camp de Lunéville, en 1827 et 1828, il y fit encore preuve de zèle et de capacité. Il se soumit à toutes les conséquences de la révolution de 1830, et fut créé pair de France en 1832. Simple, doux et affectueux, le comte Henri de Chastenay fut chéri de tous ceux qui le connurent. En lui finit la maison de Chastenay. — Sa sœur, Mme. *Victorine* de CHASTENAY, ancienne chanoinesse, distinguée par sa beauté et ses talents en musique, est connue dans les lettres par la traduction des *Mystères d'Udolphe*, par le *Calendrier de Flore*, et surtout par un ouvrage fort savant, en 4 vol. in-8°, intitulé : *de l'Asie*, ou *Considérations religieuses, philosophiques et littéraires sur l'Asie*. P—J—T.

CHATEAUNEUF (L'ÉPINE de), diplomate français, était cousin de Dumouriez (*Voy.* ce nom, au Suppl.). Né vers 1753, il annonça de bonne heure des dispositions pour les lettres, et fit d'excellentes études dans les collèges de Paris. Dumouriez s'attacha ce jeune homme à sa sortie des écoles; et le trouvant plein d'esprit et d'instruction l'emmena en Pologne, où il l'accrédita près de la confédération. Il lui avait fait obtenir du duc de Choiseul une sous-lieutenance dans les dragons de Custine. En 1771, Châteauneuf reçut un brevet de capitaine d'infanterie; mais, quoique courageux, détestant la guerre par philosophie, il revint en France peu de temps après Dumouriez et entra dans la carrière des consulats. Nommé d'abord chancelier de Peyssonnel à Smyrne, il fut ensuite employé, avec le même titre, à Tripolitza, puis chargé par intérim du consulat de la Morée. Il fut, en 1784, nommé consul à Tripoli de Syrie, et en 1787 consul-général à Tunis. Pendant son court ministère, Dumouriez, qui n'avait jamais cessé de lui porter le plus vif intérêt, le choisit pour remplacer, comme résident de la France à Genève, Castelnau, qui était l'agent public des princes. (Voy. ses *Mémoires*, liv. III et VI). Après la chute du trône, Châteauneuf fut confirmé dans ce poste par le conseil exécutif et accrédité comme agent de la république française; mais ne voulant conserver aucune relation avec les hommes qui venaient de forcer son cousin à s'expatrier, il quitta Genève en 1793, et, après avoir demeuré quel-

que temps en Hollande, s'établit libraire à Hambourg, où il mourut en 1800. On a de lui : I. *Idylles de Théocrite*, mises en vers français, suivies de quelques idylles de Bion, Moschus et autres auteurs plus modernes, Amsterdam, 1794, in-8°. II. *Paraboles de l'Évangile*, mises en vers français, 1795, in-4°. C'est par erreur que, dans les biographies contemporaines, ces deux ouvrages sont attribués à M. de Châteauneuf, auteur des *Vies des grands capitaines*. W—s.

CHATEAUNEUF-RANDON (le comte Alexandre de), l'un des révolutionnaires les plus féroces de nos temps, était d'une famille si illustre que le fameux duc de Joyeuse tenait à honneur d'en descendre. En dernier lieu, cette famille, fort déchue de sa grandeur, habitait les montagnes du Gévaudan. Venu jeune à Paris, Châteauneuf-Randon fut recueilli dans la maison du comte d'Artois, qui le nomma un de ses gentilshommes et lui fit donner un brevet de capitaine de cavalerie. En 1789 il fut nommé par la noblesse de la sénéchaussée de Mende député aux États-Généraux; et dès les premières séances il vota avec la minorité de son ordre. Du reste il se montra rarement à la tribune. Après la session de l'Assemblée Nationale, il fut élu président de l'administration départementale de la Lozère, et bientôt député à la Convention, où il vota la peine de mort contre Louis XVI, en ces termes : « Les « considérations politiques n'ont été « invoquées que par le fanatisme et la « tyrannie. Si quelque ambitieux « osait attaquer la liberté, je brigue- « rais l'honneur de lui porter les pre- « miers coups... Je vote pour la « mort de Louis *le dernier*... » Après avoir siégé long-temps sur la crête de la Montagne, à côté de Marat et de Robespierre, et après avoir fait partie du terrible comité de sûreté générale, où il signa un grand nombre de proscriptions, Châteauneuf-Randon fut envoyé à Lyon où il surpassa par son exaltation les représentants les plus cruels; signala comme modérés même Gauthier et Dubois-Crancé, demanda que la société des Jacobins de Paris envoyât quarante de ses membres dans cette ville pour la *régénérer*; enfin il porta avec Couthon le premier coup du marteau pour la démolition de cette malheureuse cité. Sa mission ayant ensuite reçu une plus grande extension il se rendit dans le département de la Lozère, et il fut chargé d'y poursuivre son ancien collègue à l'Assemblée Constituante, Chazrier, qui venait d'y lever l'étendard de la contre-révolution. Châteauneuf-Randon dirigeant contre lui les troupes conventionnelles contribua beaucoup à le réduire; il pressa ensuite sa condamnation de tout son pouvoir; et, lorsque l'arrêt de mort eut été prononcé par le tribunal de Rhodez, ce fut Châteauneuf-Randon qui commanda le cortège destiné à protéger l'exécution. (*Voy.* Chazrier, dans ce vol., p. 518.) Il prétendit ensuite que les juges avaient manqué à leur devoir en acquittant une partie des accusés, et il demanda la révision du procès; ce qui ne lui fut pas accordé. Rentré dans le sein de la Convention nationale, Châteauneuf-Randon continua de s'y montrer un des plus ardents soutiens de la Montagne, et il resta même encore fort attaché à ce parti après la chute de Robespierre. Furieux des nouvelles opinions de justice et d'humanité que manifestait alors son collè-

gue Fréron, il le menaça plusieurs fois et voulut l'entraîner dans un duel qui cependant n'eut pas lieu. Accusé bientôt lui-même de *terrorisme* et de *vandalisme* par les départements qu'il avait ensanglantés, Châteauneuf-Randon fut près d'être décrété d'accusation, et ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que ce fut Colbot-d'Herbois qui le défendit à la tribune. Lorsque la constitution de l'an III fut établie, le Directoire, qui ne pouvait pas abandonner de tels hommes, mais qui craignait cependant de les mettre trop en évidence, envoya Châteauneuf-Randon dans le département de la Lozère, où il commandait en 1790, puis à l'armée du Rhin avec le grade de général de brigade; et il lui donna ensuite le commandement de la place de Mayence; mais, le général en chef Jourdan ayant trouvé mauvais qu'il eût provoqué sans autorisation une levée en masse des habitants de l'Alsace, il fut révoqué, et revint à Paris où il se trouvait à l'époque du 18 brumaire. Après cette révolution on le nomma préfet des Alpes maritimes; mais sa réputation l'ayant devancé à Nice, il fut si mal reçu par les habitants, que le gouvernement ne put pas le maintenir dans cet emploi. Il fut rappelé, et rentra dans l'obscurité où il resta jusqu'à l'époque de sa mort qui eut lieu en 1816, au moment où la loi contre les régicides allait le forcer de quitter la France. M—D j.

CHATELET-LOMONT. (Florent-Louis-Marie, duc du), né en 1727, à Sémur en Bourgogne, de la célèbre marquise du Châtelet, qui cultiva son esprit avec le plus grand soin, entra au service de bonne heure, et fit ses premières armes sous son père, officier de mérite. Colonel à seize ans, il se distingua à la bataille d'Hastembeck à la tête du régiment de Navarre, et y reçut une blessure que l'on crut mortelle. Après avoir été menin du père de Louis XVI, il fut créé duc en 1777; et lors du renvoi de l'archevêque de Sens, il refusa la place de chef du conseil des finances. La mort du maréchal de Biron ayant laissé vacante la place de colonel des gardes-françaises, elle fut donnée au duc du Châtelet, qui était aussi colonel du régiment du roi. Les gardes-françaises, sincèrement attachées à leur ancien colonel et à son illustre famille, auraient désiré avoir pour chef le duc de Lauzun, héritier de son nom et de son titre, et qu'on regardait comme le plus aimable et le plus brillant seigneur de la cour. Le nouveau duc de Biron n'ambitionnait pas moins de se voir à la tête de ce corps privilégié. Telles furent les préventions qui accompagnèrent la nomination du duc du Châtelet au commandement des gardes-françaises. La discipline qu'il voulut y introduire, les réformes qu'il entreprit, utiles sans doute en elles-mêmes, mais dangereuses dans les circonstances où il se trouvait, excitèrent les murmures des soldats, et les préparèrent à la révolte, dont ils prirent bientôt l'initiative. On a dit que les nombreux changements que le duc du Châtelet voulut faire dans le régiment des gardes-françaises furent une des causes de la révolution, ou au moins une des plus immédiates; mais sous un gouvernement plus ferme et plus habiles que celui de Louis XVI, tout cela eût été de peu d'importance. Au premier mouvement insurrectionnel, le duc du Châtelet, qui était député aux Etats-Généraux par la noblesse

du Barrois, fit tous ses efforts pour le réprimer. A l'assemblée nationale il professa des opinions très-modérées. Lorsqu'il fut question de statuer si, en cas d'extinction de la branche aînée des Bourbons régnante en France, celle d'Espagne pourrait avoir des droits à la couronne, le duc du Châtelet fut d'avis d'écarter toute discussion sur un pareil sujet, par opposition à Mirabeau, qui, pour plaire à la maison d'Orléans, voulait que l'exclusion des Bourbons d'Espagne fût déclarée. Dans la nuit du 4 août 1789, le duc vota pour le remboursement de la dîme et de tous les droits féodaux, sur le pied d'une juste estimation, et fut un des premiers à demander l'abolition des corvées seigneuriales et des servitudes personnelles, sans aucune indemnité. Il était d'avis que le rachat des droits féodaux ne serait pas moins avantageux aux titulaires qu'aux redevables eux-mêmes. Il soutint que tous les ministres du roi devaient être responsables de leur gestion, et proposa d'adopter à leur égard le *warrent* d'Angleterre. Il voulait qu'on affectât pour quatre cents millions de biens ecclésiastiques au paiement de la dette; mais il s'opposa à l'expropriation du clergé. A ces concessions près et à quelques autres de peu d'importance, le duc du Châtelet resta fidèlement attaché à son ordre. Proscrit pendant le règne de la terreur, il ne voulut point sortir du royaume et resta long-temps à Paris; il fut enfin arrêté en Picardie, et envoyé au tribunal révolutionnaire. Lorsqu'il arriva dans les prisons de la Conciergerie, toutes les chambres où il y avait des lits étaient occupées; il fut relégué sur la paille, dans un cachot infect, parmi les malfaiteurs. Un voleur, condamné aux galères, que le concierge employait aux travaux les plus dégoûtants dans l'intérieur de la prison, avait la commission de l'appeler, comme les autres détenus, et faisait entendre ce cri grossier : « Eh! « Châtelet, *vboule* (viens ici), « eh! Châtelet!..... » Le rédacteur de cet article a vu le malheureux duc dans cette situation affreuse, et la supportant avec résignation. Traduit devant le tribunal, son sort y fut bientôt décidé. Condamné à la mort, il voulut se la donner lui-même; et, n'ayant point de poignard dont il pût se percer, il se frappa la tête contre les murs, brisa un carreau de vitre, et se déchira les flancs avec les débris; mais il ne parvint qu'à se faire des contusions et à se couvrir de sang. On le porta sur l'échafaud dans cet horrible état (13 décembre 1793). Le duc du Châtelet avait été ambassadeur en Autriche, et ensuite en Angleterre, d'où il revint en 1770. Il avait laissé des mémoires sur sa mission, qui ont été publiés en 1808, sous le titre de *Voyage en Portugal* (*Voy.* Cormatin, tom. IX). On a aussi de lui plusieurs lettres imprimées dans les *Mémoires* du duc de Choiseul, dont il fut un des amis les plus zélés. — La duchesse du Châtelet, son épouse, née *Rochechouart*, subit le sort de son mari en 1793. B—ü.

CHATILLON (Nicolas-Claude); littérateur aimable et spirituel, naquit à Rouen le 14 août 1776. Après avoir fait d'excellentes études il vint à Paris, et fut employé dans les bureaux de l'administration de la loterie dont plus tard il devint sous-chef. Les loisirs que lui laissait ce modeste emploi lui permirent de cultiver son talent pour la poésie et pour la musique;

mais long-temps il ne confia ses productions qu'à l'amitié la plus intime. Chatillon était dans la maturité de l'âge lorsqu'enfin il vint disputer les palmes académiques. Deux pièces de lui furent couronnées, son *Epître aux Muses* par l'académie des Jeux floraux, en 1824, et le *Duelliste*, poème élégiaque, par l'académie d'Arras, en 1823. Cette même année, l'académie de Dijon l'admit au nombre de ses correspondants. Depuis quelque temps il ressentait les atteintes d'une de ces affections contre lesquelles la médecine n'offre que de trompeurs palliatifs. En vain ses amis le flattaient d'une guérison prochaine; il avait perdu toute espérance, lorsqu'il composa ses *Adieux à la vie*, pièce empreinte de la mélancolie la plus touchante, qui commence par ces vers :

Ils disaient tous que la belle saison
Dissiperait ma longue maladie, etc.

Chatillon mourut à Paris le 7 janvier 1826, dans sa cinquantième année. Outre les pièces déjà citées, on a de lui quelques compositions dramatiques, données sous le voile de l'anonyme, entre autres *la Maison des fous*, comédie en un acte et en prose, jouée sur le théâtre du Vaudeville, le 6 septembre 1821; des *Chansons* de circonstance, en 1814 et 1815, imprimées dans les journaux et dans les recueils; *le Philosophe à table*, Paris, 1824, in-8° de 16 pag.; *la Chemise*, conte, et *les derniers adieux du poète*, élégie, ibid., 1825, in-8° (le sujet de la *Chemise* avait été déjà traité par M. Nodier); *l'Incognito*, conte anecdotique, imprimé au bénéfice des incendiés de Salins, ibid., 1825, in-8° de 8 pag. M. Amanton, son confrère à l'académie de Dijon, a publié dans le *Recueil* de cette compagnie pour 1828, une *Notice* sur Chatillon où l'on trouve des fragments très-étendus d'un de ses contes inédits : *le Dîner de ma tante*. En attribuant à Chatillon l'*Almanach du Clergé* (*France littér.*, II, 157), M. Quérard le confond avec un de ses homonymes, chef du bureau des affaires ecclésiastiques au ministère de l'intérieur.

W—s.

CHAUDON (Louis Maïeul, plus connu sous le nom de Dom), l'un des plus laborieux biographes du dix-huitième siècle, était né le 20 mai 1737 à Valensoles, diocèse de Riez. Après avoir achevé ses études aux collèges de Marseille et d'Avignon, il embrassa la règle de Saint-Benoît, dans la congrégation de Cluny. Le goût des lettres avait en partie décidé sa vocation; et, comme la plupart des jeunes gens, il cultiva d'abord la poésie; mais il y renonça bientôt pour se livrer entièrement à l'étude de l'histoire et de la chronologie. N'ayant pas tardé à s'apercevoir que le *Dictionnaire* de Ladvocat (*Voy.* ce nom, tom. XXIII) laissait beaucoup à désirer, il entreprit de le compléter pour son usage. Celui de Barral (*Voy.* ce nom, tom. III) n'ayant point rempli son attente, D. Chaudon fit paraître en 1766 le *Nouveau Dictionnaire historique*, dont le succès surpassa toutes ses espérances. Contrefait presque immédiatement dans les pays étrangers et même en France, imité ou traduit dans plusieurs langues, tout concourut à prouver et l'utilité de l'ouvrage, et sa supériorité sur ceux qui avaient paru jusqu'alors dans le même genre. Quoique occupé sans cesse à revoir son Dictionnaire, à le retoucher et à l'améliorer, Dom Chaudon sut en-

core trouver le loisir de composer plusieurs écrits estimables. En 1767 il publia le *Dictionnaire anti-philosophique*, dans lequel, tout en rendant justice aux talents prodigieux de Voltaire comme écrivain, il repousse avec force ses attaques contre la religion. Il reçut, à l'occasion de cet ouvrage, des brefs très-honorables du pape Clément XIII et plus tard du pape Pie VI; mais il n'aurait point échappé aux sarcasmes de Voltaire s'il n'eût prudemment gardé l'anonyme. Deux ans après (1769), D. Chaudon publia sous le masque de *Des Sablons* l'examen des jugements portés par Voltaire sur quelques grands écrivains. Renonçant à la polémique, il conçut l'idée de la *Bibliothèque d'un homme de goût;* mais, obligé d'ajourner l'exécution de cet utile ouvrage, il remit à son frère (*Voy.* l'art. suiv.) les matériaux qu'il avait déjà rassemblés, et se contenta de le diriger dans ses recherches. La congrégation de Cluny ayant été supprimée en 1787, D. Chaudon put alors rentrer dans le monde. Il habitait depuis quelque temps la petite ville de Mezin dans le Condomois; et ses amis l'engagèrent à s'y fixer. Étranger aux débats de la politique, il eut le bonheur d'échapper aux persécutions de la révolution; mais elle lui enleva les trois quarts de sa petite fortune. Ce fut donc une nécessité pour lui, dans un âge avancé, de chercher des ressources dans la vente de son *Dictionnaire*, dont sept éditions étaient entièrement épuisées. Il en publia une huitième à Lyon en 1804, dans laquelle le supplément de Delandine (*Voy.* ce nom, au Supp.) fut refondu, et qui contient d'ailleurs diverses améliorations. Le libraire Bruyset exigea que les deux noms fussent imprimés sur le frontispice; mais Chaudon n'y consentit qu'avec beaucoup de répugnance. Il prit, en 1810, par l'entremise de Bruyset, de nouveaux arrangements avec Prudhomme (*Voy.* ce nom, au Supplém.) pour la réimpression de cet ouvrage; et il lui envoya son exemplaire chargé de notes et de corrections; mais il n'eut d'ailleurs aucune part à cette édition, que Ginguené, l'un de nos collaborateurs, a caractérisée par ces mots: « *C'est le Recueil le plus complet de quiproquos bibliographiques que l'on connaisse.* » Chaudon reçut dans les dernières années de sa vie un témoignage flatteur de l'estime que lui portaient les habitants de Mezin. Ils firent exécuter son portrait par un habile peintre, et l'inaugurèrent solennellement dans la salle des séances de la mairie. Quoique malade, Chaudon s'occupait alors d'un ouvrage sur les locutions vicieuses, qui devait être le complément des *Gasconismes corrigés* de Desgrouais; et il en a publié des fragments dans le *Bulletin polymatique* du musée de Bordeaux. Cet homme estimable mourut le 28 mai 1817 à quatre-vingts ans. Il était membre de l'académie des Arcadiens et de plusieurs sociétés littéraires. Outre une *Ode sur la calomnie*, 1756, et une *aux échevins de Marseille*, 1757, in-4°, qui prouvent que Chaudon n'était pas poète, on a de lui: I. *Lettre à M. le marquis de* ***, sur un prédicateur du 15e siècle, in-4°. II. *Le chronologiste manuel*, Avignon, 1766, in-12; Paris 1770. On a retranché de la seconde édition l'épître dédicatoire à Trublet. III. *Nouveau Dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, Avignon,

1766, 4 vol. in-8°. L'abbé Saas, qui n'en connaissait sans doute pas l'auteur, le reproduisit en 1769, avec des corrections, à Rouen, sous la rubrique d'Amsterdam. D. Chaudon donna depuis sept éditions de son ouvrage qu'il porta jusqu'à huit volumes par des additions successives. L'édition de Lyon, Bruyset, 1804, a 13 vol. in-8°; et celle de Paris, Prudhomme, 21, en y comprenant un vol. de supplément. Le Dictionnaire de Chaudon a servi de base à celui de Feller (*Voy.* ce nom, tom. XIV); à celui de Goigoux, et au Dictionnaire italien de Bassano. IV. *Dictionnaire anti-philosophique*, 1767, 1769, 2 vol. in-8°; réimprimé sous le titre d'*Anti-Dictionnaire philosophique*, Paris, 1775; 4e éd., 1780, 2 vol. in-8°. V. *Les grands hommes vengés*, ou Examen des jugements portés par Voltaire et autres philosophes, Lyon 1769, 2 vol. in-8°. VI. *L'homme du monde éclairé*, Paris 1779, in-12. VII. *Leçons d'histoire et de chronologie*, Caen, 1781, 2 vol. in-12, ouvrage bien fait. VIII. *Nouveau manuel épistolaire*, 1785, in-12; 1786, 2 vol.; compilation surpassée par celle de Philippon de la Madelaine. IX. *Eléments de l'histoire ecclésiastique*, Caen, 1785, in-8°; nouvelle édit., 1787, 2 vol. in-12. C'est un extrait de l'ouvrage de Fleury, continué jusqu'au pontificat de Pie VI. Chaudon est l'éditeur du *Dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques*, Lyon (Avignon), 1767, 4 vol. in-8°; il en a composé la préface et retouché les principaux articles. On lui doit l'*éloge* du Père Marin (*Voy.* ce nom, tom. XXVII); enfin il a revu les *Mémoires pour servir à l'histoire de Voltaire*, Amsterd., 1785, 2 vol. in-12. M. Chaudruc de Crézannes a publié une *Notice sur D. Chaudon*, dans les *Annales encyclopédiques*, 1817, III, 280. W—s.

CHAUDON (le P. Esprit-Joseph), frère cadet du précédent, était né vers 1738 à Valensoles. Après avoir professé les humanités dans divers collèges de l'Oratoire, il rentra dans le monde et se livra tout entier à la culture des lettres. Sur l'invitation de son frère, il se chargea de rédiger la *Bibliothèque d'un homme de goût*; mais D. Chaudon revit l'ouvrage, y ajouta, dit Barbier, plusieurs chapitres qu'il est facile de reconnaître au style plus serré et plus concis que celui des autres, et concourut aux frais de l'impression. (Voy *Dict. des anonymes*, n° 1741). La première édition. Avignon, 1772, 2 vol. in-12, fut reproduite en 1773, sous la rubrique d'Amsterdam. Quelques années après, l'abbé de La Porte s'empara de cet ouvrage, y fit de nombreuses additions et le publia (1777) sous le titre de *Nouvelle Bibliothèque d'un homme de goût*, 4 vol. in-12. Desessarts en donna depuis une édition in-8°, augmentée d'un vol. de supplément (*Voy.* Dessarts, tom. XI.); et plus tard il s'associa Barbier pour refondre cet ouvrage. L'édition qu'ils en publièrent sur un plan plus étendu, Paris, 1808, 5 vol. in-8°, n'a point été terminée. Il me reste, dit Barbier, (*ibid.*) à traiter la partie des sciences naturelles, morales et politiques. Esprit Chaudon était mort en 1800. Il est l'auteur des ouvrages suivants, tous anonymes, et que la plupart des bibliographes attribuent à son frère: I. *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis*, Paris, 1776,

in-12. II. *Dictionnaire interprète-manuel des noms latins de la géographie ancienne et moderne*, ibid., 1778, in-8°; ouvrage utile. Ce n'est guère qu'un extrait de la *Géographie* de Baudrand (*Voy.* ce nom, tom. III). III. *Les Flèches d'Apollon*, ou *nouveau recueil d'épigrammes*, Londres (Paris), 1787, 2 vol. in-18.—Le P. Maïeul, capucin, était aussi frère de Dom Chaudon; il devint membre de l'académie des Arcadiens, et publia la *Vie du B. Laurent de Brindes*, Avignon, 1784 et Paris 1787, in-12 (*Voy.* Laurent, tom. XXIII).

W—s.

CHAULMER (Charles) (1), littérateur du XVIIe siècle, sur lequel on n'a que des renseignements incomplets. Barbier (*Examen critique*, 188) conjecture avec beaucoup de vraisemblance qu'il était né dans la Normandie. Venu jeune à Paris, il y perfectionna ses études, et vécut dans la société des gens de lettres. L'empressement avec lequel il recherchait la protection des grands fait penser qu'il n'était pas trop bien traité de la fortune. Il mit au jour, en 1638, *la Mort de Pompée*, tragédie, qui n'a de commun avec l'un des chefs-d'œuvre de Corneille que le titre et une situation indiquée par l'histoire. Il dédia cette pièce à Richelieu, «dont il «avait précédemment ébauché le por-«trait dans l'*histoire de France* et «dans quelques autres ouvrages en «français, en latin, en grec, en vers et «en prose.» Selon toute apparence, il fut assez mal recompensé de ses éloges, puisqu'il continua de travailler pour les libraires. Chargé de revoir et de polir l'*Abrégé des Annales ecclésiastiques*, par Sponde (*Voy.* ce nom, tom. XLIII), il abandonna cette besogne fastidieuse pour s'occuper de la traduction française d'un autre *Abrégé* des mêmes annales, par le P. Aurèle de Peruse. Chaulmer était engagé dans les ordres, puisqu'en offrant cette traduction au cardinal Barberin (1664), il lui demanda la cure du Hamel, en Normandie, dont la collation lui appartenait comme abbé de Saint-Evroult. Le cardinal lui répondit qu'il en avait déjà disposé pour un de ses domestiques. L'année suivante (1665), Chaulmer fit paraître une édition latine de l'*Abrégé des Annales ecclésiastiques* par le P. Aurèle, avec un suppl. Il reproduisit, en 1673, la traduction de cet ouvrage augmentée du suppl. et d'un dictionnaire. En tête de cette édition, il prend le titre d'historiographe; et, dans le privilège pour l'impression, on lui donne ceux de conseiller du roi et d'historiographe de France. Elle est dédiée à MM. Le Bossu dont il déclare que la protection lui a été fort utile, et il se flatte que cet ouvrage transmettra leur nom à la postérité la plus reculée possible. L'immortalité que Chaulmer croyait pouvoir donner par ses écrits, ses amis la lui promettaient à lui-même. Au devant de la traduction dont on vient de parler, on trouve une foule de vers à sa louange; de grecs par Vatier, son cousin, professeur d'arabe au collège royal; de latins, par Dutot; de français, par Du Pelletier, Fr. Colletet, etc. Si l'on en croit le quatrain suivant de Petit, il était doué d'une fécondité plus grande encore que celle dont Boileau félicitait le bienheureux Scudéry :

Les livres naissent sous ta plume
Comme des champignons au bois;

(1) Il est mal nommé, *Chaumer* dans les *Mémoires* de l'abbé de Marolles, et plus mal encore *Chomer*, dans la *Bibliothèque de l'histoire de France*.

Tu ne fais qu'allonger les doigts
Pour nous mettre au monde un volume.

Chaulmer est cité par l'abbé de Marolles dans son *Dénombrement des auteurs* pour le *Nouveau Monde* qu'il lui avait dédié. On peut conjecturer qu'il mourut vers 1680 dans un âge avancé. Les seuls ouvrages que l'on connaisse de lui sont : I. *Abrégé de l'histoire de France*, Rouen, 1636, in-8°; Paris, 1665, 2 vol. in-12. II. *La mort de Pompée*, tragédie, Paris, 1638, in-4°. Cette pièce est très-rare. Cornélie, dit Parfait, y partage, avec les spectateurs, le déplaisir de voir trancher la tête à Pompée (Voy. *Hist. du théâtre français*). Suivant Barbier, elle offre quelques situations intéressantes. III. *Tableaux de l'Europe, Asie, Afrique et Amérique*, avec l'histoire des missions, Paris, 1664, 4 vol. in-12. L'auteur avait d'abord publié chaque vol. séparément. IV. *Le nouveau monde, ou l'Amérique chrétienne*, avec le Supp. à l'Abrégé des Annales ecclésiastiques (de Baronius), ibid., 1663, in-12. V. *Les Epîtres familières de Cicéron*, trad. en français, ibid., 1664, 2 vol. in-12. Cette édition a été renouvelée en 1669 et 1674. VI. *L'Abrégé des Annales ecclésiastiques de Baronius*; par le P. Aurèle, trad. en français, ibid., 1664, 6 vol. in-12; 2e édit., ibid., 1673, in-12, 9 tom. Le huitième contient le *Supplément*, et le neuvième le *Dictionnaire ecclésiastique*. VII. *Magnus apparatus poeticus*, ibid., 1666, in-4°, dédié à Colbert. C'est à peu de chose près une reproduction littérale du *Gradus ad Parnassum*. VIII. *Nouveau Dictionnaire des langues française et latine*, ibid., 1671, in-4°. W—s.

CHAUMETON (François-Pierre), médecin, né le 20 sept. 1775, à Chouzé, petit bourg sur la Loire, était fils d'un chirurgien qui ne lui laissa qu'un modique héritage. Après avoir fait de très-bonnes études, il vint suivre les cours de médecine à Paris. Lorsque la loi l'appela sous les drapeaux il fut nommé chirurgien des hôpitaux militaires; mais, doué d'une sensibilité trop vive, et incapable de supporter le spectacle de la douleur, il préféra bientôt la pharmacie, qui d'ailleurs le ramenait à ses goûts favoris, les sciences physiques, les langues et la bibliographie. Il fut admis au nombre des pharmaciens de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce. Un voyage qu'il fit peu de temps après en Italie acheva de développer son goût pour l'histoire littéraire de la médecine. De retour en France, il s'occupait à mettre en ordre les notes innombrables qu'il avait recueillies, lorsqu'un incendie lui ravit ce précieux trésor et presque toute sa bibliothèque. Des études forcées, la mort d'une épouse chérie, celle d'une excellente mère, et la perte du fruit de ses immenses recherches, développèrent en lui le germe d'une misanthropie à laquelle le disposaient une sensibilité profonde et une excessive irascibilité, traits principaux de son caractère. Pour l'arracher au chagrin qui le minait, on le fit nommer médecin de l'armée de Hollande; il parcourut, à la suite des troupes françaises, cette contrée, la Prusse, la Pologne, l'Autriche, l'Illyrie, apprenant partout la langue de chaque pays, et fouillant avec avidité dans toutes les bibliothèques. Le mauvais état de sa santé le détermina à demander sa retraite, et il vint se fixer à Paris. Divers articles dans le *Maga-*

sin encyclopédique, la *Bibliothèque médicale*, et les *Annales de la médecine politique* de Kopp avaient donné une haute idée de son savoir, et surtout il s'était fait redouter des écrivains sans talent, qui étalent sans pudeur leurs ridicules prétentions à la gloire, lorsqu'il se chargea de la direction du Dictionnaire des sciences médicales, qu'il abandonna au bout de quelques années, voyant cette entreprise, d'abord si bien conçue, dégénérer en une pure spéculation mercantile. Il entreprit alors la Flore médicale, dont il rédigea tout le texte jusqu'à la lettre G. Dans le même temps il donnait des articles aux journaux scientifiques les plus répandus et en fournissait aussi un grand nombre à la Biographie universelle. Après trois ans d'une longue et cruelle agonie, il succomba, le 10 août 1819, à la phthisie pulmonaire. Chaumeton ne s'est point distingué dans la pratique de l'art de guérir; il croyait même peu au pouvoir de la médecine, parce qu'il n'avait guère vu de malades et qu'il était affecté d'une maladie incurable. Mais il avait une érudition immense, un style pur et parfois élégant. Il a rendu un immense service en donnant parmi nous le premier exemple d'une critique sévère. Jusqu'alors, peu de médecins avaient osé juger avec franchise les productions dont leur littérature s'appauvrit de jour en jour, et chaque mois voyait renouveler le scandale d'éloges dictés ou rédigés par les auteurs eux-mêmes. Depuis sa mort, on a souvent cherché à imiter son allure toujours franche et parfois un peu rude; mais c'était son savoir, son impartialité, sa haine de toute dépendance, et de toute autorité despotique, sa loyauté et son désintéressement qu'on devait imiter. Il fut immensément instruit, mais il ne sut jamais flatter; aussi vécut-il pauvre et mourut-il dans un état voisin de l'indigence, au milieu d'une vaste bibliothèque pour l'accroissement de laquelle il se refusait jusqu'au nécessaire. Il a laissé peu d'ouvrages, et quoique tous soient empreints d'un ardent amour de la liberté et de l'indépendance, aucun d'eux ne donne une idée même éloignée de ses connaissances. Les seuls qui aient paru à part sont un *Essai médical sur les sympathies*, Paris, 1803, in-8°, et un *Essai d'entomologie médicale*, Strasbourg, 1805, in-8° : c'est la thèse qu'il présenta pour le doctorat. Tous ses autres écrits sont disséminés dans des recueils périodiques.

J—D—N.

CHAUPY (Capmartin Bertrand de), littérateur et antiquaire, était né vers 1720, à Grenade, près de Toulouse. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il vint à Paris, et s'y lia bientôt avec ceux de ses confrères qui partageaient son goût pour l'étude. Il s'engagea dans les querelles du parlement avec le clergé, et prit vivement la défense de son ordre contre la magistrature, dans divers écrits qui furent condamnés. Exposé lui-même à des poursuites quoiqu'il eût gardé l'anonyme, il partit pour Rome, en 1756, muni de lettres de recommandation pour plusieurs prélats. La vue des monuments de cette ville tourna ses études vers l'antiquité; et, sans s'effrayer de la grandeur de l'entreprise, il forma le projet de donner la description de l'Italie ancienne. Dans ce but il employa dix ans à rassembler des matériaux; mais avant d'annoncer son grand ouvrage, il en détacha, pour sonder le goût du public, la partie qu'il jugeait la

plus neuve et la plus intéressante, et la fit paraître en 1769 sous ce titre : *Découverte de la maison de campagne d'Horace.* L'accueil que reçut cet essai encouragea l'abbé Capmartin à continuer d'explorer les ruines de l'Italie; mais ayant obtenu, vers 1776, l'autorisation de rentrer en France, il abandonna tous ses projets littéraires, et se hâta de revenir à Paris, rapportant de son exil des livres rares, des médailles et une collection assez précieuse d'antiquités. Satisfait de sa modeste fortune, il vécut plusieurs années tranquille, partageant son temps entre la culture des lettres et la société de quelques amis. Il fit, en 1785, un voyage en Champagne pour visiter l'ancienne ville découverte par Grignon sur la petite montagne du Châtelet (*Voy.* GRIGNON, tom. XVIII, et ci-après), et l'encouragea beaucoup à pousser plus loin ses fouilles, lui promettant qu'il serait bien dédommagé de ses peines et de ses dépenses. La résistance des parlements à l'autorité royale ranima la vieille haine que Capmartin portait à ce corps de magistrature. Lors de la demande de la convocation des états-généraux, il prévit que, dans la situation des esprits, cette mesure amènerait des changements dans les principes constitutifs de la monarchie, et que le clergé surtout serait l'objet des attaques des réformateurs. Il reprit donc la plume dans l'intention de signaler le danger et d'indiquer la manière dont les états devaient être composés pour opérer, sans secousses, les réformes qui seraient jugées nécessaires; mais la marche des évènements dépassa toutes ses prévisions; et, avant qu'il eût achevé son ouvrage, la révolution avait triomphé de tous les obstacles qu'il prétendait lui opposer. Sa prudence le fit échapper à tous les dangers auxquels sa double qualité de prêtre et d'ami de l'ancien régime l'exposait. A cette époque il demeurait à Sens, et c'est là qu'un jeune littérateur, qui depuis est devenu membre de l'académie française, eut souvent occasion d'apprécier cet esprit original. Il portait dans la société, qu'il n'évitait cependant pas, une habitude de préoccupation et de taciturnité dont il ne sortait guère que lorsqu'il trouvait moyen de citer son auteur favori; il en parlait non-seulement en homme qui sait ses vers par cœur, mais en ami de tous les jours : il semblait qu'il fût son contemporain et qu'il eût encore causé avec lui la veille. Il trouvait dans Horace la prophétie de tous les évènements de la révolution qu'il avait désiré prévenir. Chaupy mourut à Paris, en 1798, âgé de près de 80 ans; il avait été très-lié dans ses dernières années avec Mercier de Saint-Léger, Beaucousin et autres bibliophiles. On a de lui : I. *Observations sur le refus qu'a fait le Châtelet de reconnaître la chambre royale*, en France, 1754, in-4° et in-12. II. *Réflexions d'un avocat sur les remontrances du parlement du 27 sept. 1756 au sujet du grand conseil*, Londres (Paris), 1756, in-12. Ces deux écrits furent condamnés par le parlement comme renfermant des principes contraires aux lois fondamentales du royaume. Dans le temps, on attribua le premier à Dom La Taste (*Voy.* ce nom, t. XLV), mais il est aujourd'hui prouvé que Capmartin en est le véritable auteur. III. *Découverte de la maison de campagne d'Horace*, Rome, 1767—69, 3 vol. in-8°, avec une carte de la Sabine Ce titre trop modeste ne donne pas

une idée de l'importance de l'ouvrage, dans lequel l'auteur répand un nouveau jour sur la topographie des provinces voisines de Rome. Il place la maison de campagne d'Horace dans la Sabine, sur les bords de la *Digentia*. Cette opinion est partagée par Lalande qui, dans son Voyage en Italie, paraît avoir eu connaissance des recherches de Capmartin. C'est un point d'érudition à l'abri désormais de toute critique. Les nouveaux commentateurs d'Horace ont profité des travaux de Chaupy pour expliquer différents passages de ce poète, dont le sens n'avait point encore été déterminé d'une manière satisfaisante. Un résumé de son livre savant, mais indigeste, se lit à la tête de la traduction qu'ont donnée, en 1821, des *OEuvres d'Horace* MM. Campenon et Desprès; ce morceau, qui est dû au premier, a été adopté par les traducteurs qui sont venus depuis, et a été traduit en allemand par M. A.-G. Gebhardt, Leipzig, 1826, in-8°, avec carte géographique. IV. *Philosophie des lettres qui aurait pu tout sauver; Misosophie voltairienne qui n'a pu que tout perdre,* Paris, 1789—1790, in-8°, 2 parties de xxx et 700 p. Ce volume est très-rare; il n'en a été tiré, suivant les bibliographes, qu'un petit nombre d'exemplaires aux frais de l'auteur, qui ne les mit pas dans le commerce. On peut croire que cette rareté vient plutôt des circonstances où il fut publié, et de la suppression que Chaupy en dut faire avec le plus grand soin quand il eut reconnu que, sans remplir ses vues, il pouvait compromettre sa tranquillité. Voici le jugement qu'il en porte lui-même dans l'avant-propos : « C'est moins un ouvrage « qu'un *pot-pourri* qu'on publie. « Les moindres défauts qu'on lui « trouvera sont ceux de plan, d'ordre et de style..... Le bouleversement des choses n'a pu qu'influer « sur la manière d'en parler. Mon « écrit a dû être véritablement marqué au coin du génie qui présidait « aux États, qui, entre tous les caractères, a déployé surtout celui « d'ennemi de tous ordres..... La « honte de tant de défauts m'a souvent fourni la pensée de renoncer à « cet ouvrage; mais elle ne manquait « pas de se changer en celle de continuer; et elle m'était donnée par la « réflexion que, si c'était une *grande* « *eau vague*, on y pourrait pêcher « non-seulement des poissons, mais « quelques perles. » En le publiant, Capmartin avait pour but d'attaquer la révolution dans sa source. « Cette « source, dit-il, n'est pas douteuse, « on ne peut s'empêcher de la reconnaître dans ce libertinage d'esprit et de cœur, réduit par Voltaire « en un système qu'il eut, on ne sait « s'il faut dire l'audace ou l'impudence de décorer du nom de philosophie...; mais la philosophie est « l'amour de la sagesse que son « nom exprime, et le voltairianisme « n'est caractérisé que par la haine « de tout bien. Elle est capable « de changer la terre en ciel, le « voltairianisme ne l'est pas moins de « la changer en enfer, en y apportant le défaut de tout ordre, et l'in- « terminable horreur que la caractérise...; » Il examine ensuite si diverses réformes projetées sont nécessaires, et il se déclare pour la négative. « La France, dit-il (p. 179), a « la constitution monarchique la plus « parfaite. On en a la preuve dans la « prospérité toujours croissante de « la nation. Elle n'a pas été la plus « grande du monde, sans le moyen

« de devenir ce qu'elle a été. » L'abbé Capmartin annonçait le projet de donner à son ouvrage une suite, dans laquelle il aurait rassemblé les textes et les monuments anciens à l'appui de ses principes; mais les circonstances ne lui permirent pas de s'en occuper. W—s.

CHAUSSARD (Pierre-Jean-Baptiste), littérateur, auquel il n'a manqué peut-être que d'avoir vécu dans d'autres circonstances pour se faire une réputation durable, naquit à Paris, le 29 janvier 1766. Son père, architecte du roi (1), s'occupa moins de lui inspirer de sages principes que d'exciter son enthousiasme naturel, et fut ainsi la première cause des écarts que l'on peut lui reprocher. Après avoir achevé ses études au collège de Beauvais, sous la direction de Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, il se fit recevoir avocat, et se partagea dès-lors entre le travail du cabinet et la culture des lettres; il avait fait imprimer, en 1787, une *Ode* sur le dévouement du duc de Brunswick; et cette pièce lui valut une place dans le *Petit Almanach* de Rivarol. Deux ans après il publia sous le titre de *Théorie des lois criminelles*, un traité qu'il avait sans doute composé pour quelque académie (2), dans lequel il ne fit que mettre, en style déclamatoire, les excellentes raisons données par Beccaria, pour prouver la nécessité d'adoucir les lois pénales. Partisan exalté de la révolution, il en défendit les principes dans plusieurs pamphlets, depuis long-temps oubliés; et devint l'un des rédacteurs de *la Sentinelle*, journal qui recevait des subsides du ministre Roland. Long-temps avant qu'il fût de mode de renoncer à son nom patronymique, il changea le sien contre celui de *Publicola*. Vers la fin de 1792, il fut envoyé par le ministre Lebrun en Belgique, avec le titre de commissaire du pouvoir exécutif. Il applaudit au décret de la Convention qui prononça la réunion de ce pays à la France, et répondit à ceux qui prétendaient qu'on eût dû consulter les Belges : « Le vœu d'un peuple enfant ou imbécile serait nul, parce qu'il stipulerait contre lui-même » (*Mémoires sur la Belgique*, 81). Le but de sa mission était surtout d'introduire dans ces provinces les idées révolutionnaires; et il se mit aussitôt à l'œuvre avec ses collègues, qui n'étaient pas tous si désintéressés, ni si sincères que lui : « Nous « avons, dit-il, évangélisé partout, « sur les places, aux clubs, aux esta- « minets, au théâtre... Nous avons « louvoyé surtout avec le fanatisme. « Nous avons voulu élever le bas « clergé contre le haut clergé, et tuer « ainsi le sacerdoce par le sacer- « doce » (*Ibid.*, p. 141). Malgré ses prédications, et quoiqu'il eût remplacé dans toutes les villes les anciens magistrats par d'ardents patriotes, il ne laissait pas de rencontrer encore des obstacles à ses volontés. Ainsi, lorsqu'il voulut faire arrêter le pieux et savant Nelis (*Voy.* ce nom, t. XXXI), évêque d'Anvers, pour le conduire à la citadelle de Lille, les administrateurs le firent eux-mêmes évader. Chaussard furieux donna l'ordre d'arrêter les administrateurs ainsi que soixante-sept des habitants les plus notables; mais

(1) Mort en 1798, à l'âge de 90 ans.

(2) Vers cette époque, l'académie de Châlons-sur-Marne avait mis au concours cette question : *L'extrême sévérité des peines diminuera-t-elle le nombre et l'énormité des crimes ?* On peut conjecturer que Chaussard fut un des écrivains qui traitèrent ce sujet.

Dumouriez, instruit à temps d'une mesure qui pouvait compromettre la tranquillité d'Anvers, enjoignit à Chaussard ainsi qu'à ses collègues de partir sur-le-champ pour Bruxelles, les prévenant qu'en cas de refus il ordonnerait au général Marassé de les y contraindre. Il vint se plaindre de cet ordre, et dit qu'il lui semblait dicté par un visir. Dumouriez lui répondit : « Allez, M. Chaussard, je ne suis pas plus visir que vous n'êtes Publicola (*Mém. de Dumouriez*, liv. VIII, ch. IV) (3). » Chaussard quitta peu de temps après la Belgique. De retour à Paris, il s'empressa de dénoncer Dumouriez ; et depuis il voulut se faire un mérite d'avoir le premier révélé sa *Conjuration* (4). Ses services furent récompensés par la place, alors très-importante, de secrétaire de la mairie de Paris ; et ensuite par celle de chef des bureaux du comité de salut public, place plus importante encore. Appelé comme témoin dans le procès de Miranda (*Voy.* ce nom, t. XXIX), Chaussard fit une déposition favorable au général, et contribua beaucoup à le faire acquitter. Après le 9 thermidor, il passa dans les bureaux de l'instruction publique. Ce fut sans doute pour plaire à son protecteur, La Revellière-Lépeaux, (*V.* ce nom, ci-après), qu'il figura parmi les orateurs théophilanthropes, dont le ridicule fit bientôt une prompte justice. Forcé par sa position de mettre sa plume aux gages des libraires, il publia, de 1798 à 1803, un assez grand nombre d'ouvrages qui se ressentent trop de la précipitation avec laquelle ils ont été composés, mais auxquels il eut la prudence de ne pas mettre son nom. Ses amis parvinrent à le faire nommer, en 1803, professeur au lycée de Rouen, d'où il passa, l'année suivante, à celui d'Orléans. Des *Essais sur Horace*, insérés dans les journaux, et précédés d'un avertissement où il annonçait le projet de traduire le poète latin vers par vers, et de l'éclaircir « par un commentaire ra-« pide, et de goût plutôt que d'éru-« dition, » fixèrent sur lui l'attention du conseil de l'université. En 1805 il obtint la place de professeur de littérature à l'académie de Nîmes ; et deux ans après il fut autorisé par Fontanes à rester à Paris, comme chargé de travaux classiques, en conservant son traitement et son titre. La restauration le priva de ces avantages. Ecarté du corps enseignant sans pension de retraite, il dut chercher de nouveau des ressources dans la culture des lettres. Ses amis lui restèrent fidèles dans le malheur ; et c'est la preuve qu'il avait mérité d'en avoir. Chaussard mourut à Paris, le 30 sept. 1823, dans sa 58e année. Avec des connaissances variées, un talent flexible et une grande facilité d'écrire, il est probable qu'il se serait fait un nom dans les lettres, s'il n'avait pas été lancé dans la politique, au début de sa carrière ; et si plus tard, lorsque l'expérience l'eut corrigé, il n'avait pas été forcé de travailler pour vivre. Chaussard était membre de l'Institut de Hollande, de l'académie de Rouen, etc. Il a publié beaucoup de *Discours* et de *Pamphlets* de circonstance, parmi lesquels nous citerons sa *Lettre d'un homme libre à l'esclave Raynal*, imprimée en 1791 ; et son *Esprit de Mirabeau*,

(3) Dumouriez, suivant Chaussard, lui répondit : « Je ne suis point un visir... Je suis le premier de tous les agents du pouvoir exécutif, et, si cela est nécessaire, je prendrai la direction de toute la Belgique. »

(4) Voy. le *Moniteur* du 21 mars 1793.

ou *Manuel de l'homme d'état*, 1797. Dans le genre lyrique où Lebrun fut son maître et son modèle, on cite de lui plusieurs morceaux très-remarquables. Son ode, intitulée *L'industrie et les arts*, obtint un succès mérité; elle a été réimprimée trois fois in-4° et in-8°. Parmi ses autres ouvrages assez nombreux, on se contentera de citer : I. *Théorie des lois criminelles*; suivie d'un tableau comparatif et analytique des lois des différents peuples, présentée à l'Assemblée Nationale, Paris, 1789, in-8°. II. *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche*, ibid., 1792, in-8°. Chaussard que les journaux du temps donnent comme un digne continuateur de Tacite, commence son ouvrage où l'auteur de la *Germanie* finit le sien. Ce n'est qu'une Philippique, en mauvais style contre la maison d'Autriche et la constitution de l'empire germanique que Chaussard trouve bizarre. Son livre eut un succès auquel il ne s'attendait guère; il fut réimprimé par ordre du gouvernement en 1799, in-12, et 1800, in-8°, sous ce titre : *De la maison d'Autriche et de la coalition*, ou Intérêts de l'Allemagne et de l'Europe. III. *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége*, ib., 1793, in-8°. Cet ouvrage ne manque pas d'intérêt, et il peut encore être utilement consulté, parce que l'auteur y a inséré sa correspondance pendant sa mission en Belgique. Mais on pourra se faire une idée du style alors à la mode, par cette phrase de l'avertissement : « Riche d'une conscience imperméable à toute espèce de séduction, j'ai eu l'ambition de laisser un monument à l'histoire. » IV. *De l'éducation des peuples*, ib., 1793, in-8°. Le principe de Chaussard, c'est que, ne pouvant élever le pauvre jusqu'au riche, il faut faire descendre le riche jusqu'au pauvre; il voudrait donc que les lois tendissent à diviser sans effort, sans déchirement, sans violence, les fortunes colossales, et à faire ainsi couler au sein de l'indigence quelques ruisseaux du fleuve des richesses. Telle serait, dit-il, la loi sur l'adoption, pourvu qu'elle n'eût lieu qu'entre le riche et le pauvre; celle qui, supprimant les dots, rappellerait le mariage à sa sainteté, et le rendrait riche d'estime, d'amour et de fidélité; telle, une autre loi qui forcerait chaque citoyen à rendre compte publiquement de ses moyens d'existence; une autre qui condamnerait l'homme riche, sans enfants, à verser, dans le trésor national, les fonds nécessaires à l'éducation d'un citoyen, etc. V. *Essai philosophique sur la dignité des arts*, ib., 1798, in-8°. VI. *Coup d'œil sur l'intérieur de la république française*, ou Esquisse des principes d'une philosophie morale; ib., 1799, in-8°. VII. *Le Nouveau Diable boiteux*, ou Tableau philosophique et moral de Paris, mis en lumière et enrichi de notes par le docteur Didaculus de Louvain, ibid., 1799, 2 vol. in-8°; réimprimé en 1803, 4 vol. in-12. C'est le même cadre que celui de Lesage auquel Chaussard fait hommage de son livre (5). On y trouve, comme dans tous les écrits de l'auteur, des déclamations et du néologisme; mais il y a quelques tableaux amusants, et des

(5) « J'ai, dit-il à Lesage, bravé toutes les règles ou plutôt toutes les entraves de l'art..... Je ne me suis occupé ni du plan, ni du style de l'ouvrage, persuadé qu'il serait meilleur si chaque page était le résultat de la sensation du moment. »

observations utiles. VIII. *Fêtes et courtisanes de la Grèce*, Paris, 1801, 4 vol. in-8° ou in-12; reproduits avec des corrections et additions en 1803 et en 1820. Dans cet ouvrage, annoncé comme un supplément au *Voyage d'Anacharsis*, se montrent à nu le cynisme et l'irréligion. Au moment où il se dispose à braver toutes les bienséances, l'auteur reconnaît que c'est aux leçons de Dupuis qu'il doit, « sinon « des talents, au moins une raison « ferme, indépendante et affranchie « de préjugés (*Introd.*, 51). Suivant lui, le principal défaut de son ouvrage est de n'être ni entièrement frivole, ni purement érudit; il se moque d'ailleurs de l'érudition et de ses lecteurs en déclarant qu'il a moins fait un livre, qu'indiqué la matière *d'un bon livre*. IX. *Héliogabale*, ou *Esquisse morale de la dissolution romaine sous les empereurs*, Paris, 1802, in-8°. Ouvrage du même genre que le précédent. X. *Histoire des expéditions d'Alexandre*, par Arrien, trad. en franç., Paris, 1802, 3 vol. in-8°, avec un atlas (*V.* Arrien, t. II), XI. *Bibliothèque pastorale*, ou Cours de littérature champêtre, contenant les chefs-d'œuvre des meilleurs poètes pastoraux, anciens et modernes, depuis Moïse, Paris, 1803, 4 vol. in-12. XII. *Jeanne d'Arc*, recueil historique et complet, Orléans, 1806, 2 vol. in-8°. C'est un extrait des excellents mémoires de l'Averdy (*V.* Jeanne d'Arc, t. XXI). XIII. *Heur et Malheur*, ou trois mois de la vie d'un fou et d'un sage, Paris, 1806, 2 vol. in-12. XIV. *Les Anténors modernes*, ou Voyage de Christine et de Casimir en France, sous Louis XIV, d'après les mémoires secrets des deux ex-souverains, continués par Huet, évêque d'Avranches, Paris, 1807, 3 vol. in-8°, production frivole et qui ne mérite aucune attention. Chaussard promettait deux ouvrages du même genre, mais traités d'une manière plus dramatique, *le Siècle de François Ier* et celui *de Henri IV*. XV. *Le Pausanias français;* état des arts en France, à l'ouverture du 19e siècle, ibid., 1807, in-8°. Ce titre pompeux cache une analyse critique des tableaux envoyés à l'exposition. Quoi qu'en aient dit les amis de l'auteur, cette idée n'était pas nouvelle; et il y a loin, sous tous les rapports, du *Pausanias français*, aux *Salons* de Diderot. XVI. *Epître sur quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son Art poétique*, Paris, 1811, in-4°. L'auteur retravailla depuis cet ouvrage, et il en fit un poème en quatre chants, sous le titre de *Poétique secondaire*, ou Essai didactique sur les genres, etc., 1817, in-12. On trouve dans ce poème des principes littéraires assez sages, une grande admiration pour Boileau, mais aussi des vers faibles et quelques-uns ridicules. Chaussard travaillait depuis vingt ans à la traduction des *Odes d'Horace;* il avait entrepris celle d'un *Choix des poésies lyriques* de Schiller; il a laissé des fragments étendus d'un grand ouvrage sur la *poésie latine et française*. Par son testament, il chargea M. Lemercier de publier un choix de ses *œuvres* en quatre ou cinq volumes, dont il affectait le produit au soulagement de quelques jeunes élèves du collège de France. Ce dernier vœu de Chaussard n'a point reçu d'exécution. W—s.

CHAUSSIER (François), médecin célèbre, né en 1746 à Dijon, ne doit point être confondu

avec deux autres médecins du même nom et de la même famille, qui habitèrent cette ville presque en même temps que lui., *Denis Chaussier*, doyen du collège de médecine, dont on trouve quelques mémoires et observations dans les volumes de l'académie dijonnaise, et *Bernard Chaussier*, qui, ayant embrassé par la suite l'état ecclésiastique, devint curé à Francheville. — François Chaussier fit ses études médicales à Besançon, où il prit le titre de docteur en 1780. Depuis quelques années on avait établi à Dijon une école de dessin et de peinture, et l'académie faisait chaque année des cours publics de botanique, de chimie, de matière médicale et même d'anatomie. Les états de Bourgogne avaient aussi nommé un professeur d'accouchement en faveur des sages-femmes, mais on avait oublié de comprendre l'anatomie dans cet enseignement public. Chaussier, qui avait fait une étude spéciale de la science de l'organisation, s'occupa de remplir cette lacune. Il fit d'abord chaque année, et à ses frais, des cours publics d'anatomie et de physiologie qui furent suivis avec le plus grand empressement. Peu après, les états de la province, convaincus de l'avantage et de l'utilité de ces cours, le nommèrent professeur public d'anatomie, place à laquelle ils attachèrent des appointemens honorables. Dès-lors la réputation de Chaussier s'agrandit, et successivement il fut nommé associé-pensionnaire de l'académie, secrétaire perpétuel de cette compagnie savante, et l'un des professeurs de chimie et de matière médicale. Entièrement occupé de la pratique et de l'enseignement de la médecine, il jouissait de la plus grande considération, lorsqu'en 1794 il fut appelé à Paris, par le gouvernement, pour s'occuper avec Fourcroy des moyens de rétablir l'enseignement de l'art de guérir, et de présenter un plan qui pût s'adapter aux circonstances. L'expérience avait fait sentir combien il importait, pour les progrès de l'art, de réunir dans un seul et même enseignement les branches de la médecine, qui jusqu'alors avaient été séparées sous des titres différents; et, comme à cette époque, on comprenait, sous le nom commun d'officiers de santé, les médecins, les chirurgiens et même les apothicaires, il fut convenu que l'établissement qu'on se proposait de former porterait le nom d'École de santé. D'après ces bases, Chaussier rédigea le rapport et le projet de décret qui devaient être présentés à la Convention nationale; et, après en avoir discuté tous les articles avec les membres de la commission d'instruction publique, il retourna à Dijon pour y reprendre ses occupations habituelles. Rappelé bientôt à Paris, par le comité d'instruction publique, pour remplir une place à la nouvelle école qui venait d'être créée, il employa dans son cours d'anatomie une nouvelle nomenclature à laquelle il avait cru depuis quelques années devoir recourir, et qui, d'abord fort admirée, est tombée dans l'oubli depuis qu'on apprécie l'importance de l'anatomie comparée, qui ne saurait s'accommoder de noms empruntés à une seule espèce. En 1804, Chaussier fut nommé médecin de l'hospice de la Maternité, et professeur de chimie à l'École polytechnique. En 1815 on lui enleva cette dernière place, qu'il avait remplie avec honneur et distinction, pour la donner à un autre. Lorsqu'une ordonnance royale fit subir à l'École et à la Faculté

de Paris une nouvelle organisation, Chaussier fut du nombre de ceux qu'atteignit la proscription. Il eut la faiblesse de se montrer trop sensible à cette destitution, et dès le lendemain une attaque d'apoplexie le frappa, au milieu même de ses fonctions, à l'hospice dont il était le médecin. Depuis lors sa santé alla toujours en s'affaiblissant par degrés, et il succomba le 9 juin 1828. Ses cours à la Faculté et ses écrits, malheureusement peu nombreux, ou, pour mieux dire, trop mal coordonnés, l'ont placé au premier rang de ceux qui cultivaient en France la physiologie et la médecine légale. On lui doit en grande partie l'heureuse impulsion qui a ramené les esprits vers l'étude des fonctions de la vie, et c'est en marchant dans la voie qu'il a tracée que la plupart de nos écrivains, sur cette branche des sciences physiques, sont arrivés à la réputation dont ils jouissent. Chaussier n'était pas moins habile praticien que savant professeur; capable de vues aussi étendues que profondes, il joignait au talent de bien saisir les indications celui de choisir avec une rare perspicacité les moyens de les remplir, du moins dans l'esprit du vitalisme organique, dont il est le fondateur dans nos écoles. Ses ouvrages sont : I. *Description de l'aérostat de l'académie de Dijon, par MM. de Morveaux, Chaussier et Bertrand*, Dijon, 1784, in-8°. II. *Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère; suivie d'un Précis sur la pustule maligne*, Dijon, 1785, in-12 (*Voy.* Enaux, ci-après). III. *Consultation médico-légale sur une accusation d'infanticide*, Dijon, 1785, in-4°. IV. *Observations sur la manière de transporter les mûriers blancs, et instruction sur la manière de semer les graines de mûrier*, Dijon, 1786, in-8°. V. *Exposition sommaire des muscles, suivant la classification et la nomenclature méthodiques adoptées au cours d'anatomie de Dijon*, Dijon, 1789, in-8°; Paris, 1797, in-4°. VI. *Mémoire sur quelques abus dans la constitution des corps et collèges de chirurgie, et particulièrement sur l'abus des droits, prérogatives et privilèges attachés à la place de premier chirurgien du roi*, Dijon, 1789, in-8°. VII. *Observations chirurgico-légales sur un point important de la jurisprudence criminelle*, Dijon et Paris, 1790, in-8°. VIII. *Instruction sur l'usage des remèdes que le département de la Côte-d'Or envoie dans les campagnes*, Dijon, 1792, in-8°. IX. *Tables synoptiques*, Paris, 1799—1826, format atlant., 25 feuilles. Ces *Tables* ont été pour la plupart réimprimées jusqu'à trois et quatre fois. Elles ont pour objet la zoonomie en général, les solides organiques, les humeurs ou fluides animaux, la force vitale, le squelette, les muscles, les artères, les veines, les lymphatiques, les nerfs, le nerf trisplanchnique, les viscères, les fonctions en général, la digestion, les phénomènes cadavériques, l'ouverture des cadavres, les mesures relatives à l'étude et à la pratique des accouchements, la séméiotique générale de la santé, celle de la maladie, les méthodes nosologiques, les blessures, les névralgies, les hernies, la lithotomie et la lithotritie. L'admirable méthode et la clarté qui règnent dans ces *Tables* font regretter que Chaussier ait persisté à ne

pas publier ses traités de physiologie et de médecine légale, si souvent annoncés. Réunies ensemble, elles forment le plus important de ses ouvrages et celui qui a été le plus utile. X. *Discours prononcés aux séances publiques de la Maternité*, Paris, 1805, 1806, 1807, 1808—1813, in-8°. Ces discours sont remplis d'observations intéressantes sur quelques difformités du fœtus, sur les fractures auxquelles il est exposé dans le sein de la mère, sur les convulsions et autres accidents nerveux qui compliquent la grossesse, sur l'impossibilité de l'empoisonnement par le verre pilé, sur l'asphyxie des nouveau-nés, sur les suites de l'accouchement, sur la vaccine, sur la docimasie pulmonaire, etc. XI. *Exposition sommaire de la structure et des différentes parties de l'encéphale ou cerveau*, Paris, 1807, in-8°, avec 6 pl. Cette excellente monographie avait été imprimée en 1800, mais elle ne parut que sept ans après. L'auteur y a déployé les connaissances anatomiques les plus exactes et une érudition aussi saine qu'étendue. XII. *Recueil des programmes des opérations chimiques et pharmaceutiques qui ont été exécutées aux jurys médicaux de* 1809 à 1810, cahiers in-4°. Ce recueil renferme plusieurs formules de médicaments propres à l'auteur et qui ont été assez généralement adoptées, des observations importantes sur l'usage et l'action de différentes préparations, des instructions sur les poids médicinaux, et une nomenclature nouvelle des préparations pharmaceutiques. XIII. *Consultations médico-légales sur une accusation d'empoisonnement par le sublimé corrosif ou muriate de mercure sur-oxidé, suivies d'une notice sur les moyens de reconnaître et de constater l'existence de ce poison*, Paris, 1811, in-8°. XIV. *Recueil anatomique à l'usage des jeunes gens qui se destinent à l'étude de la chirurgie, de la médecine, de la peinture et de la sculpture.* Paris, 1820, in-4°. Une seconde édition a paru sous le titre de *Planches anatomiques à l'usage des jeunes gens*, Paris, 1823, in-4°. XV. *Considérations sur les convulsions qui attaquent les femmes enceintes*, Paris, 1823, in-8°. XVI. *Recueils, mémoires, consultations et rapports sur des objets de médecine légale*, Paris, 1824, in-8°. XVII. *Mémoire médico-légal sur la viabilité de l'enfant naissant*, 1826, in-8°. Chaussier a inséré en outre des mémoires, dans le *Journal de physique*, sur l'air inflammable et le borate de mercure; dans les Actes de la Société royale de médecine, sur les moyens propres à déterminer la respiration des enfants naissants; dans ceux de l'académie de Dijon, sur les vaisseaux omphalo-mésentériques; l'acide du ver à soie, la structure et les usages des épiploons, les procédés employés pour faire périr la chrysalide du ver à soie, et la cataracte compliquée; dans le *Journal de médecine*, des observations sur quelques abus du service des officiers de santé militaires, aux régiments et dans les hôpitaux; dans le *Magasin encyclopédique*, un mémoire sur les moyens de préserver les cadavres des animaux de la putréfaction, en conservant leurs formes essentielles, et même en leur donnant la fraîcheur et l'apparence de la vie; dans l'*Annuaire* de la société de médecine du département de l'Eure, une notice sur la vaccine, des observations sur

des hydatides trouvées dans la poitrine, une note sur la rage, des observations sur les accusations d'infanticide et sur les moyens qu'on doit employer pour parvenir à la connaissance précise du fait, l'indication d'un remède spécifique (le sulfure de potasse) contre le croup et la coqueluche; dans le *Bulletin* de la société philomatique, un précis d'expériences sur l'amputation des extrémités articulaires des os longs, et des observations sur les effets des gaz carboneux dans l'économie animale; dans le *Recueil périodique* de la société de médecine, un mémoire sur un nouveau genre de sel (sulfure de soude) utile dans le traitement de quelques maladies, et des remarques sur une espèce rare de hernie abdominale; dans le *Bulletin* de la Faculté de médecine, un mémoire sur les fractures et les luxations survenues à des fœtus encore contenus dans la matrice, une note sur une hernie congéniale du cœur, des observations sur une perforation de l'estomac et du diaphragme, avec introduction des aliments dans la plèvre gauche, des remarques sur les hernies du poumon et sur l'oblitération spontanée de plusieurs artères considérables; un rapport sur les enterrements précipités et un autre sur le parc aux huîtres du Havre, des observations sur une éruption variolique dans la trachée-artère, sur les communications des veines utérines avec l'ombilicale, et sur un cas de péritonite et d'entérite observées dans un fœtus. On attribue généralement à Chaussier, qui lui-même n'en faisait pas mystère, les dissertations suivantes, toutes plus ou moins remarquables, et dont quelques-unes seront long-temps encore consultées avec fruit : *Sur les avantages de la paracentèse pratiquée dès le commencement de l'hydropisie abdominale*, Paris, an XI, in-8° (Lassis); *La paracentèse, dans le cas d'ascite primitive, est-elle le moyen sur lequel la médecine puisse le plus compter?* Paris, 1804, in-4° (Gauderan); *De la chlorose*, Paris, 1804, in-4° (Ballard); *Sur l'anévrisme*, Paris, 1805, in-4° (Deguise); *Sentences et observations d'Hippocrate sur la toux* (Chapelain-Durocher); *Propositions sur divers objets de médecine*, Paris, 1805, in-4° (Morland); c'est dans cette dissertation qu'on trouve le commentaire de Chaussier sur le passage de Celse relatif à la taille bilatérale; *Sur quelques cas d'érosion de l'estomac*, Paris, 1806, in-4° (Morin); *Sur l'infanticide*, Paris, 1811, in-4° (Lecieux); *Manière de procéder à l'ouverture des cadavres*, Paris, 1814, in-4° (Renard); *Sur les érosions et perforations spontanées de l'estomac*, Paris, 1819, in-4° (Laisné); *Sur l'ecchymose, la sugillation, la contusion, la meurtrissure*, Paris, 1814, in-4° (Rieux); cette thèse et les trois précédentes, qui sont d'une haute importance, ont été réimprimées ensemble, Paris, 1819, in-8°; *Sur les hémorroïdes*, Paris, 1814, in-4° (Lavedan); *Considérations médico-légales sur deux articles du Code pénal*, Paris, 1819, in-4° (Huard).

Chaussier prit part à la rédaction du *Journal de l'École polytechnique*, et se chargea des articles de pharmacie dans les tomes trois et quatre de la partie chimique de l'*Encyclopédie méthodique*. Enfin il a rédigé, en commun avec M. Adelon, un grand nombre d'articles dans le *Dictionnaire des sciences médi-*

cales et dans la *Biographie universelle*. J—D—N.

CHAUVELIN (FRANÇOIS-BERNARD de), marquis avant la révolution, comte sous Bonaparte, et Chauvelin tout court, du moins à ce qu'il dit en pleine Chambre des députés lorsqu'il eut pris rang dans l'opposition, était d'une de ces familles nobiliaires qui parvenaient à tout sous l'ancien régime. Son père, le spirituel chevalier, depuis marquis de Chauvelin, ambassadeur à Gênes et à Turin, en dépit de l'étiquette qui défend de mourir dans le palais des rois, expira dans les appartements et sous les yeux de Louis XV, en faisant sa partie de cartes. Son oncle était cet abbé Henri-Philippe de Chauvelin, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller au parlement, que le roi se crut obligé de loger successivement aux forts Saint-Michel, de Ham, de Pierre-Encise, et aux îles Sainte-Marguerite, et qui, dès 1761, porta le premier coup à la formidable institution des Jésuites par son *compte-rendu par un de messieurs sur les constitutions*, etc. A la finesse et aux charges lucratives du premier, Chauvelin devait réunir, parfois du moins, les boutades antimonacales et l'esprit chicanier du second. Né le 29 novembre 1766, il n'avait que sept ans lors de la mort de son père. Son éducation fut celle des jeunes seigneurs de ce temps, c'est-à-dire qu'elle fut plutôt brillante que solide, et ce qui n'était pas rare à cette époque, où toutes les classes de la société semblaient frappées de vertige, plutôt libérale que religieuse. L'arrivée de Voltaire à Paris en 1778 fit sur le très-jeune marquis de Chauvelin une impression de beaucoup au dessus de son âge, et qui ne s'effaça jamais : au nom de ce patriarche d'une philosophie niveleuse, il accola celui de son oncle le chanoine, dont le souvenir lui sembla dès-lors un beau titre de famille. Du reste, il n'eut aucune envie d'entrer dans l'église pour faire la satire de l'église. Son père avait été lieutenant-général ; il fut admis à l'école militaire de Paris, et en la quittant reçut un brevet de capitaine. Son père avait été, dans les dernières années de Louis XV, un des deux maîtres de la garde-robe ; Louis XVI lui conféra la même charge près de lui. Son père enfin avait rempli des fonctions diplomatiques près des gouvernements d'Italie ; la carrière diplomatique s'ouvrit aussi pour le jeune marquis. Il est vrai que s'il faut en croire Bertrand-Moleville, témoin sans doute bien instruit, mais peu favorable à Chauvelin, l'éclatante mission par laquelle celui-ci débutait, et par laquelle il devait finir en tant que diplomate, ne fut qu'une disgrâce, et même une de ces disgrâces que personne ne peut plaindre. Lié par la communauté de doctrines aux grands meneurs du mouvement révolutionnaire, le maître de la garde-robe, au dire du ministre, aurait usé de l'influence de sa place pour espionner la famille royale et rendre compte à ses amis politiques de ce qui se passait dans l'intérieur du palais. Un instant Louis XVI le vit s'éloigner de lui lorsque, en 1791, il suivit comme aide-de-camp le marquis de Rochambeau envoyé sur la frontière du Nord pour suppléer aux vides laissés dans les cadres par l'émigration. Quelque temps après son retour, en février 1792, le roi, pour écarter de sa personne un témoin dangereux, le nomma plénipotentiaire à Londres. Comme on ne pouvait se dissimuler que l'éducation du nouvel ambassadeur était en-

core à faire, il eut un mentor dans la personne de M. de Talleyrand, qui fut au fond l'ame des négociations. Cet arrangement, du reste, eut aussi pour cause le décret qui défendait à tout membre d'une législature d'accepter de quatre ans des fonctions à la nomination du pouvoir exécutif. Ne pouvant, en faveur de l'évêque législateur, sauter par-dessus la loi, on prit le parti de la tourner. De là l'envoi du couple diplomatique à Londres. Talleyrand avait précédé; Chauvelin le suivit bientôt; et quelque temps se passa sans qu'on sût bien quel était le véritable ambassadeur. Grâce ou non à son acolyte, pour un novice Chauvelin ne s'en tira pas mal. Il mit de l'aplomb, de la suite, de l'astuce dans ses relations avec le Foreign-Office. Bien au fait de ce que voulaient les révolutionnaires, il multiplia les pratiques secrètes parmi les mécontents dont les capitales sont toujours pleines, et s'efforça de répandre les principes démagogiques parmi les classes moyennes et la populace: ses manœuvres ne furent pas sans succès d'abord. Toutefois il eut deux torts; l'un fut de partager et de confirmer l'illusion de l'assemblée législative sur la facilité de bouleverser l'Angleterre; l'autre était de croire que le gouvernement anglais serait la dupe d'artifices qui devaient inspirer à ses ministres plus d'antipathie que de crainte. En apparence cependant rien de plus amical que son langage: il arrivait chargé d'une lettre de Louis XVI pour George III, communication inusitée en diplomatie, et qu'on affectait de donner comme une preuve irréfragable de franchise. Lord Grenville n'accueillit les ouvertures du porteur qu'avec défiance et réserve; Talleyrand n'obtint de même qu'un demi-succès. Jusqu'au 10 août pourtant, les deux diplomates français purent espérer d'atteindre leur but; ils retardèrent l'accession de la Grande-Bretagne à la première coalition, et la guerre fut déclarée à la Prusse et à l'Autriche, sans que l'Angleterre jetât aussi le gant. Mais la déchéance de Louis XVI, le 10 août 1792, mit fin à ces faux-semblants. Lord Gower quitta Paris; Chauvelin prit en vain le titre de plénipotentiaire de France, le ministère ne voulut lui reconnaître que celui de plénipotentiaire du roi de France, et lui déclara qu'il ne le tolérait plus que comme simple particulier. Un jour c'était un alien-bill dirigé surtout contre les Français; un autre jour lord Grenville refusait une conférence. L'ouverture de l'Escaut, l'imminence d'une invasion en Hollande achevèrent de rendre la rupture inévitable; enfin le ton menaçant de quelques notes remises par Chauvelin et dans lesquelles il annonçait que la Convention, si l'Angleterre n'était fidèle à la neutralité, ferait un appel au peuple anglais contre ses gouvernants, était peu propre à calmer les passions. La mort de Louis XVI accéléra la catastrophe: Chauvelin à cette nouvelle reçut du roi d'Angleterre l'ordre de quitter Londres sous vingt-quatre heures, et la Grande-Bretagne sous huit jours. La guerre qu'en vain on voulait encore prévenir par l'envoi de M. Maret fut déclarée par la Convention le 1er février 1793, et par George III le 11 du même mois. La manière dont le citoyen Chauvelin avait rempli sa mission en Angleterrre lui valut un témoignage de satisfaction de la part du ministre des affaires étrangères. Il partit pour Florence avec le même titre,

et des instructions analogues. Mais cette fois il ne put faire de la propagande : lord Hervey notifia au grand-duc de Toscane, ou le grand-duc de Toscane se fit notifier par lord Hervey qu'il allait bombarder Livourne, si Chauvelin n'était parti sous vingt-quatre heures : Chauvelin partit. La France qu'il revit alors était moins sûre encore pour lui que la péninsule. Quelques gages qu'il eût donnés de son attachement à la révolution, il devint bientôt suspect : il avait été marquis ; Dumouriez avait été son protecteur. A ces causes il fut mis en prison dès qu'il reparut en France, dans le mois d'août 1793, et il subit une détention de onze mois à laquelle le 9 thermidor vint mettre un terme. Les quatre années de la pentarchie directoriale le virent, loin du tumulte des péripéties de la scène politique, vaquer en paix à quelques études littéraires et aux soins de l'économie rurale. Il était devenu par son mariage avec Mlle de Boullogne, propriétaire de l'antique abbaye de Cîteaux, et n'ayant d'ailleurs jamais été porté sur les listes de l'émigration il se trouvait plus riche en biens-fonds que jamais il ne l'avait été. Malgré cela, l'agronomie n'eut pas longtemps des charmes pour lui. Ses amis ont fait semblant de croire que le sénat le nomma spontanément membre du tribunat : la nomination n'est pas douteuse, mais la spontanéité l'est fort. Il paraît qu'il eut d'abord quelques velléités d'opposition à la toute-puissante volonté du consul, soit qu'il regardât ses empiètements comme des usurpations et la monarchie comme un abus, soit qu'il ne crût point à la durée du gouvernement consulaire. Il eut raison, car le gouvernement impérial ne tarda pas à le remplacer. Chauvelin qui venait de se déclarer contre l'institution de la Légion-d'Honneur, qu'il avait cru flétrir en la qualifiant d'ordre de chevalerie, ne tarda point à se raviser. Il contrôla peu sévèrement le budget de l'an XI, vanta les triomphes des armées françaises, et félicita le premier consul d'avoir noyé dans des torrents de gloire et d'espérance les derniers levains des passions. Puis, quand, après sa sortie du tribunat en 1804, les électeurs de Beaune le nommèrent leur candidat au corps législatif, il alla grossir la cour du nouvel empereur. Bonaparte, qui recevait volontiers aux Tuileries les anciens habitués de Versailles, sourit à M. de Chauvelin, et le sourire fut une préfecture, celle de la Lys, dont l'administration offrait beaucoup de difficulté, ne fût-ce que comme conquête encore assez récente, ou comme côte sans cesse ouverte aux invasions de l'Angleterre. Il y resta huit ans pendant lesquels il fit preuve de fermeté, de justice et de lumières. D'utiles et beaux établissements signalèrent son administration. Chargé d'avoir l'œil sur le général Sarrazin, ils eurent des altercations qui se terminèrent par la désertion de cet officier. C'est surtout lors de la tentative des Anglais sur la Zélande qu'il eut lieu de déployer une activité toujours précieuse dans les temps de crise. Bonaparte, bon juge en cette matière, le récompensa, le 5 oct. 1810, par les titres de conseiller-d'état et de comte d'empire, depuis long-temps objet des vœux et des sollicitations de Chauvelin. Depuis six ans il portait le ruban de cet ordre dont la création avait trouvé en lui un contradicteur : c'est ainsi que plus d'une fois Bonaparte se plut à

faire faire pénitence à ses ennemis. Deux années durant, le comte Chauvelin coopéra très-activement aux travaux du conseil d'état. Parmi ses œuvres de ce temps, il faut lire le décret qu'il proposa, en qualité de rapporteur (16 déc. 1811), sur l'organisation des ponts-et-chaussées, décret qui régit encore la matière. De nouvelles instances lui firent obtenir, en 1812, l'intendance-générale de la Catalogne avec la mission d'y former deux départements. Ce poste, en pays de conquête, était une riche mine offerte à l'ambition et à l'activité. La rapide succession des évènements empêcha sans doute le nouvel administateur de pousser loin les opérations financières, soit pour le compte du maître, soit pour le sien. Les deux invasions, la réaction royaliste de 1815, furent pour Chauvelin un temps d'éclipse totale. Cependant Louis XVIII, après l'avoir très-froidement reçu, le maintint sur la liste des conseillers d'état honoraires. Durant ces jours de désappointement et de calme forcé, il se demanda sans doute sous quelle bannière il irait se ranger. Royalistes, impériaux, républicains, tous avaient eu de lui des gages. Son choix fut bientôt fait: il se déclara pour ces derniers sous le titre de royaliste constitutionnel, et se mit sur les rangs pour la députation. Nommé en 1816 par le département de la Côte-d'Or, il ne quitta pour ainsi dire plus la Chambre, depuis ce temps jusqu'en 1829. En effet, après avoir siégé de 1816 à 1822, il n'échoua qu'aux fameuses élections de 1824, dont le résultat fut la chambre des trois cents; et, dès que M. de Villèle eut si maladroitement dissous cette législature, son nom sortit de l'urne en novembre 1827. Ici commence pour l'ex-préfet de l'empire, pour l'ex-ambassadeur de la république, une carrière dans laquelle il eût des succès, que la vogue exagéra sans doute, mais qu'elle eut quelque raison d'exagérer. Dans ces mémorables sessions qu'illustrèrent les Foy, les Benj. Constant, Chauvelin parut sans trop de désavantage à côté de ces vigoureux athlètes. Ce n'est pas qu'il leur ressemble, il s'en faut de beaucoup; c'est au contraire qu'il ne leur ressemble pas. A côté d'orateurs qui brillent l'un par le génie et le coloris du poète, l'autre par un art de tisser le sophisme qu'on a rarement surpassé, Chauvelin se distingue par l'originalité: il est lui. C'est l'homme de cour, mais l'homme de cour joignant aux manières de l'OEil-de-Bœuf quelque chose du penser de Voltaire, quelque chose du parler de Beaumarchais. Ses adversaires se sont fort étendus sur sa verbosité: le mot n'est pas exact; il eût fallu dire loquacité, garrulité: être verbeux, c'est prolixement s'appesantir sur ce qui demande peu de paroles, et se noyer dans son sujet; les aborder, les effleurer, les déguster tous les uns après les autres est chose bien différente, et telle est, ce nous semble, l'habitude de Chauvelin. Il sautille, il pétille, eût dit de lui ce Beaumarchais avec lequel nous lui trouvons quelque ressemblance. Et ce que nous en disons ne s'applique pas seulement au style. Le style est l'homme. Le style sautille, et l'homme aussi. « Ce doit « être un bouillant jeune homme, » disait une demoiselle en lisant les faits et gestes de Chauvelin à la Chambre. Elle oubliait que tout éligible devait alors justifier d'au moins quarante printemps. Mais au fond, à la chro-

nologie près, elle avait raison. Le pied léger de Chauvelin était passé en proverbe. Maintes gens, en entendant les tirades anti-libérables qui devaient soulever son indignation, disaient à mi-voix : Allons, saute marquis ! » Et il trépignait ! il levait les épaules ! il jetait d'un revers de ses mains une de ses mèches grises de l'est à l'ouest, ou réciproquement ! on voyait qu'il souffrait de son immobilité, de son silence ! puis il se remettait à écouter, le cou tendu, la main dans le gousset, le coude en avant, le menton diagonal, les cheveux comme hérissés et dépassant les tempes, puis il s'élançait à la tribune, l'escaladait; déposait en quelque sorte ses adversaires de la parole. Parfois il barrait le passage au ministre récalcitrant qui s'avançait vers la tribune à la sourdine, où, s'il voulait parler hors de tour, il le dominait de sa voix. Au reste il semblait se piquer de justice dans cette espèce de magistrature dont il s'investissait ; nul ne haïssait plus les interrupteurs qui n'interrompent que par des cris et ne disait plus fréquemment : *Ecoutez !* pour les ennemis comme pour les amis. Son élocution était facile, sa phrase assez légère ; beaucoup de clarté dans les idées : l'ironie, le sarcasme étaient ses armes favorites ; quelquefois il descendait à la personnalité; il excellait à poser les questions, comme à y ramener ceux qui s'en écartaient. Il devait ces avantages à l'habitude des affaires, à la connaissance du monde et des hommes, aux notions variées qu'il avait acquises dans tant de sphères différentes. Il improvisait souvent et n'improvisait pas de mémoire comme tant d'autres. Bien que moralement infatigable parleur, il finit par se fatiguer au physique ; et, vers la fin de 1819, son médecin lui conseilla sérieusement, s'il tenait à ses poumons, de s'abstenir de la tribune : effectivement, au bout de la session, il alla se reposer dans son abbaye de Cîteaux, et l'on composa à cette occasion les vers suivants :

Enfin calmant sa pétulance,
Et bâillonné par son docteur,
D'un pied léger chez lui s'élance,
Au vieil asile du silence,
Le plus bavard des orateurs.

Parmi les nombreux épisodes de sa vie parlementaire, deux ont eu quelque retentissement. Le premier est la petite ovation que lui décernèrent les libéraux dijonnais, lorsqu'il passa par leur ville, pour se rendre à son abbaye, en septembre 1819. Le second est de l'année suivante. Le 30 mai 1820, à l'instant où l'on venait de constater, dans une question assez importante et longuement débattue, cent vingt-sept boules blanches contre cent vingt-sept boules noires, Chauvelin malade parut appuyé sur ses amis, et par son vote donna la victoire à son parti. La jeunesse libérale le porta en triomphe au sortir de la salle : ces bruyants témoignages semblant devoir se renouveler les jours suivants, des militaires, déguisés et armés de bâtons, se montrèrent aux portes du palais, menacèrent les groupes libéraux, et, lorsqu'ils virent sortir les députés qu'ils regardaient comme des corrupteurs de l'opinion, jetèrent contre eux quelques cris sinistres qui pouvaient faire appréhender du danger. Les députés objets d'insultes se plaignirent à la Chambre et dans les journaux. Le gouvernement alors donna l'ordre d'une instruction judiciaire qui n'eut aucun résultat, si ce n'est que les bâtons disparurent. — Découragé par l'aspect des évènements, ou possédé du désir de se livrer à la vie industrielle, Chauvelin envoya

en 1829 sa démission à la Chambre des députés, et fit marcher de front chez lui quatre espèces de fabrication sur une échelle assez vaste; mais il n'eut le temps ni de voir le succès couronner ses plans, ni le malheur le désenchanter de ses illusions. Il mourut à Paris du choléra en avril 1832. Son nom s'est éteint avec lui.

P—ot.

CHAUVENCI (Louis de Looz, comte de Chini, sire de). Ce seigneur, d'une famille ancienne et puissante des Pays-Bas, qui a pris part aux évènements les plus remarquables de leur histoire, et a eu elle-même plusieurs historiens, tels que Mantelius, acquit de la célébrité à la fin du XIIe siècle par le tournoi qu'il donna à Chauvenci-le-Château, village sur la rive gauche du Chiers, entre Stenay et Montmédi, à deux lieues de la première de ces villes et à une petite lieue de la seconde. Ce tournoi, qui réunit une brillante noblesse, aurait cependant été oublié, s'il n'avait inspiré un trouvère contemporain qui l'a chanté en vers. Jacques Bretex date lui-même son œuvre du 8 août de l'année 1285. Le P. Menestrier, si versé dans tout ce qui tenait à la science héraldique, connaissait ce poème dont il cite des fragments pag. 235 de l'*Usage des armoiries*, et pag. 372 de l'*Origine des armoiries*. Feu Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons, l'ayant retrouvé dans le dépôt qui lui était confié, le prépara pour l'impression; son fils a fait paraître ce travail tel qu'il était, quoiqu'il eût besoin d'une révision attentive et sévère, attendu les progrès qu'a faits depuis quelque temps la connaissance de la littérature française du moyen âge. Les *tournois de Chauvenci* sont sortis, cette année même, des presses de A. Prignet, à Valenciennes, gr. in-8° de 165 et 28 pag., fig.—Louis de Looz, sire de Chauvenci, devait être fils de Gérard, le fondateur de l'abbaye d'Herkenrode. On le fait mourir en 1218, sans enfants; ce qui prouverait que Bretex se mit à écrire dans une vieillesse très-avancée et plus qu'octogénaire, chose surprenante, si l'on fait attention à la chaleur de son style et aux détails d'imagination qu'il a quelquefois répandus sur son récit.

R—f—g.

CHAUVIER (Claude-François-Xavier), conventionel, né en 1748 à Lure, petite ville de Franche-Comté, y pratiquait la médecine en 1792, lorsqu'il fut nommé député du département de la Haute-Saône à la Convention nationale. Il y siégea parmi les modérés. Dans le procès de Louis XVI il vota pour la détention de ce prince, son bannissement à la paix, et se prononça d'ailleurs contre l'appel au peuple et contre le sursis. Après la chute de Robespierre, il fut envoyé dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne, avec des pouvoirs dont il ne se servit que pour faire disparaître les traces encore récentes de la terreur. A la fin de la session il entra au conseil des Cinq-Cents. En quittant les fonctions législatives, il fut nommé maire de sa ville natale, puis membre du conseil-général de son département. Il mourut à Lure, le 26 février 1814, laissant la réputation d'un honnête homme et d'un médecin instruit. Il avait de la littérature et des connaissances assez étendues dans l'histoire naturelle et les sciences physiques.

W—s.

CHAUX (Mlle de La) serait, malgré son esprit et ses malheurs, entièrement oubliée aujourd'hui si

Diderot n'eût consacré quelques pages à retracer sa touchante histoire. Née vers 1720, à Haris, d'une famille honorable, elle reçut une éducation plus soignée que ne l'était alors celle des femmes. A beaucoup d'esprit et de dispositions pour les sciences, joignant une sensibilité très-vive, elle connut le médecin Gardeil (*Voy.* ce nom, tom. XVI), l'aima, s'en crut aimée et finit par quitter ses parents pour vivre avec l'homme de son choix. Gardeil ne possédait rien, mais ses talents lui promettaient un avenir. En attendant une clientelle qui ne pouvait manquer, il travaillait à une *Histoire générale de la guerre* avec d'Hérouville et Montucla. Mlle de La Chaux jouissait de quelque fortune; elle la mit à la disposition de son amant, qui en usa comme de la sienne propre. Epuisé de fatigues, il tomba malade; pour alléger son travail, Mlle de La Chaux apprit l'hébreu et se perfectionna dans le grec dont elle avait déjà quelque teinture. Le désir d'ajouter à ses connaissances lui fit apprendre l'italien et l'anglais. Elle se délassait de l'étude en gravant de la musique; et, lorsqu'elle craignait que l'ennui ne gagnât son amant, elle chantait. La famille de Mlle de La Chaux, dont l'honneur était blessé par cet attachement public, recourut à l'autorité pour la faire renfermer dans un couvent. Voulant se soustraire aux recherches de la police, elle vécut plusieurs années cachée dans les quartiers les plus reculés, ne voyant ses amis que la nuit. Tant de sacrifices devaient être payés par la plus noire ingratitude. Un jour Gardeil se lassa de la femme qui lui avait donné des preuves de l'amour le plus vrai et le plus tendre; il lui déclara froidement qu'il ne pouvait et ne devait plus la voir. Ce fut pour elle la cause d'une maladie où elle souhaita mille fois de mourir; mais sa jeunesse et les soins du médecin Le Camus la sauvèrent. Diderot prit le plus vif intérêt à ses souffrances. « Pendant sa convalescence, dit-il, « nous arrangeâmes l'emploi de son « temps. Elle avait de l'esprit, de « l'imagination, du goût et des con« naissances plus qu'il n'en fallait « pour être admise à l'académie des « inscriptions. » Les matières les plus abstraites lui étaient devenues familières en entendant parler métaphysique à d'Alembert, à l'abbé de Condillac, et à Diderot, qui lui adressa son *Addition à la lettre sur les sourds-muets*. D'après les conseils de ses amis, elle traduisit de l'anglais les *Essais* de Hume *sur l'entendement humain*. Mlle de La Chaux, en y travaillant, reprit un peu de courage et de gaîté. Sa traduction de Hume ne lui avait pas rendu grand argent. Les Hollandais impriment tant qu'on veut pourvu qu'ils ne paient rien (1). Diderot lui proposa de composer un ouvrage d'agrément auquel il y aurait moins d'honneur et plus de profit. Au bout de quatre ou cinq mois, elle lui apporta *les trois favorites*, petit roman plein de grâces, mais dans lequel il s'était, à son insu, glissé plusieurs traits applicables à Mme de Pompadour. Il était impossible de les supprimer sans gâter l'ouvrage, et de le faire paraître tel qu'il était sans s'exposer à la vengeance de la marquise. Diderot lui donna le singulier conseil d'envoyer

(1) Suivant Diderot, cette traduction fut imprimée presque en même temps que sa *Lettre sur les sourds-muets*, par conséquent de 1750 à 1751; il ajoute qu'elle fut bien accueillie du public; et cependant on ne connaît pas d'autre traduction des *Essais* de Hume que celle de Mérian, Amsterdam, 1758, *Voy.* Barbier, *Examen des Dictionn.*, p. 150.

l'ouvrage à Mme de Pompadour, avec une lettre qui la mît au fait de cet envoi. Deux ou trois mois s'écoulèrent sans que Mlle de La Chaux entendît parler de rien. Au bout de ce temps, un chevalier de Saint-Louis se présenta chez elle avec une lettre de la marquise, qui la pressait de venir à Versailles recevoir des marques de sa reconnaissance. Le chevalier, en sortant, laissa sur la cheminée un rouleau de cinquante louis. Mlle de La Chaux avait autant de timidité que de mérite; et toutes les instances de ses amis ne purent la décider à se rendre au désir de Mme de Pompadour. Le même émissaire revint avec une nouvelle lettre pleine de reproches obligeants, et en partant il lui laissa une gratification au moins égale à la première. Mais Mlle de La Chaux n'alla point à Versailles. Peu de temps après, elle retomba malade; tous ses amis, même Diderot, la quittèrent l'un après l'autre; il n'y eut que le médecin Lé Camus, qui lui avait offert de l'épouser, qui ne l'abandonna point. Cette infortunée mourut vers 1758, âgée de moins de 40 ans. Les détails que l'on vient de lire sont extraits en partie de l'opuscule de Diderot : *Ceci n'est pas un conte*, édition de Brière, VII, 359. Naigeon en atteste la vérité. W—s.

CHAVANE (François-Xavier), doyen de la faculté de droit de l'université de Nancy, naquit en 1707. Dès l'âge de vingt-trois ans, il fut docteur agrégé à l'université de Pont-à-Mousson. En 1746, il devint professeur en titre. Lorsque cet établissement eut été transféré à Nancy (1768), Chavane continua d'occuper une chaire que personne ne méritait mieux que lui. Il fit paraître un ouvrage élémentaire qui, par la clarté des définitions et l'heureux arrangement des matières, devint le manuel de tous les étudiants en droit. Il est intitulé : *Manuductio in elementa juris romani, juxta ordinem institutionum Justiniani disposita*, Nancy, 1773, 2 vol. in-12. L'auteur rapproche quelquefois des dispositions du droit romain, celles de la coutume de Lorraine et des ordonnances des ducs qui paraissent s'y rapporter, ou en dériver. La modestie et les vertus de Chavane donnaient encore plus de relief à son savoir. Il mourut à Nancy, universellement regretté, au mois de mars 1774. L—m—x.

CHAVES (Emmanuel de Silveyra Pinto de Fonseca, comte d'Amarante, marquis de), né à Villareal en Portugal, de l'une des familles les plus illustres de ce royaume, entra fort jeune dans la carrière des armes, et fit avec distinction, à la tête d'un corps auxiliaire portugais, de 1809 à 1814, la guerre de l'indépendance dans la Péninsule. Mais ce qui rendit son nom plus célèbre encore, ce fut l'énergie qu'il mit à combattre le parti révolutionnaire en 1823, lorsque les Français entraient en Espagne, pour soustraire Ferdinand VII à l'influence des cortès. Le roi Jean VI se trouvant alors à Lisbonne sous une influence à peu près semblable, le comte d'Amarante réunit ses domestiques et ses vassaux; puis, après avoir adressé aux Portugais une proclamation énergique, il dirigea cette troupe sur la petite ville de Chaves, où la garnison forte de 700 hommes se déclara en sa faveur, et où il établit son quartier-général. Il y forma aussitôt une espèce de gouvernement, à la tête duquel il plaça l'évêque de Braga, et recruta sa petite armée de déserteurs et de beaucoup de parti-

sans de la royauté absolue, qui accoururent de toutes les parties du Portugal, tandis que les cortès réunies à Lisbonne lançaient des décrets contre lui, le déclaraient privé de ses titres et emplois, et faisaient marcher à sa rencontre leur général Luis de Riego, qui réussit d'abord à s'emparer de Villareal, et parvint à couper ses communications. Mais le comte d'Amarante obtint pendant ce temps une victoire signalée sur un autre corps auprès de Santa-Barbara. Cependant la supériorité des troupes constitutionnelles le força ensuite de se retirer sur le territoire espagnol, près de Valladolid, au moment où l'armée française entrait dans ce pays sous les ordres du duc d'Angoulême, pour y protéger Ferdinand VII contre les cortès. Le comte d'Amarante s'empressa de lui offrir ses services; mais cette offre fut refusée, sous prétexte que la France n'était pas en guerre avec le Portugal. Les royalistes espagnols, qui combattaient sous les ordres du curé Mérino, se montrant plus conséquents dans leur système, accueillirent avec empressement les royalistes portugais, et le général Luis de Riego, qui avait poursuivi jusqu'en Espagne le comte d'Amarante, n'osa pas se mesurer contre les deux troupes réunies. Cependant le comte d'Amarante avait peu d'espoir de succès, lorsque l'infant Dom Miguel, puis le roi Jean VI lui-même, ayant échappé à la captivité dans laquelle ils étaient retenus par les cortès, arrivèrent inopinément à Villareal, où bientôt ils furent environnés d'un grand nombre de troupes et de partisans dévoués, tandis que les membres des cortès prenaient la fuite ou se réfugiaient sur des flottes étrangères. Le roi rentra le 5 juin 1823 dans Lisbonne avec son fils Dom Miguel, qu'il nomma généralissime de ses troupes; et ils s'y réunirent à la reine Charlotte, qui n'avait pu, comme eux, échapper à sa captivité, mais qui, du fond du palais de Ramalhão où elle était reléguée, avait eu beaucoup de part à ce triomphe de la royauté absolue. Le comte d'Amarante fut alors réintégré dans les emplois et les honneurs dont l'avaient privé les cortès, et le roi le créa *marquis de Chaves*, en souvenir de son premier succès. Le monarque ajouta à cette faveur une riche dotation; et une médaille, avec la légende *Fidélité héroïque des Tramontanos*, fut frappée en commémoration de cet événement. Le marquis de Chaves se fit peu remarquer jusqu'à l'époque où les Anglais étant débarqués en Portugal (janvier 1827) pour y appuyer le parti constitutionnel, cet invariable défenseur de la cause des royalistes se mit encore une fois à la tête des provinces de Tras-Os-Montes et de Beira, et livra au comte de Villaflor, près de Coïmbre, un combat où la supériorité numérique de ses ennemis l'obligea à la retraite. Il se réfugia de nouveau sur le territoire espagnol, et vint bientôt après à la tête de cinq mille hommes se dirigeant sur Porto, dont il n'était plus qu'à dix milles, quand Villaflor, qui s'était réuni au marquis d'Angeja, lui fit essuyer une défaite, laquelle fut suivie de quelques défections parmi ses troupes. Le parti des royalistes semblait alors complètement anéanti, lorsqu'une insurrection subite le fit triompher à Lisbonne où Dom Miguel rentra au milieu des cris de *Vive le roi! A bas la constitution!* Le marquis de Chaves y rentra également; mais dès-lors, atteint d'une aliénation

mentale, il ne put jouir d'un événement qui devait combler ses vœux, et il mourut dans cette ville le 7 mars 1830. (*Voyez* CHARLOTTE-JOACHINE et JEAN VI au Supp.) Z.

CHAVES (DIEGO et FRANÇOIS de). *Voy.* ESCOBAR (*Marie* d'), tom. XIII.

CHAZELLES (LAURENT-MARIE de), né à Metz le 28 juillet 1724, et non *Chazelles de Prisy* qui s'est occupé avec distinction d'histoire naturelle et d'horticulture. M. Dupetit-Thouars les a confondus dans le t. VIII de cette Biographie. D'abord avocat au parlement de Metz, Chazelles passa conseiller au même siège. Il avait à peine trente ans lorsqu'il fut revêtu de la toge de président. Elu membre de l'académie de Metz, lors de sa fondation, en 1760, il présida cette société en 1764, 1765, 1768. A l'époque de la révolution, il se retira dans le château de Lorry-devant-le-Pont qu'il avait fait bâtir, et dont les immenses plantations furent respectées au milieu du désordre universel. Chazelles ne sortit de sa retraite qu'en 1800, pour présider le conseil-général du département, ce qu'il fit durant cinq sessions consécutives. Il mourut à Metz le 28 mai 1808. On lui doit la traduction de l'anglais du *Dictionnaire de Miller*, auquel il a ajouté beaucoup de plantes inconnues et un *Supplément*, avec planches, qui parut à Metz, en 1789 et 1790. Plusieurs exemplaires de cet ouvrage, tirés sur beau papier, ont été enluminés par l'auteur lui-même. B—N.

CHEDEAUX (PIERRE-JOSEPH), né à Metz, le 31 août 1767, fut destiné de bonne heure au commerce, et l'apprit à Lyon où il était, en 1790, chef d'une fabrique de soieries. Revenu dans sa ville natale cinq années après, il jeta les premières bases du grand établissement de broderies que possèdent aujourd'hui ses associés, et composa plusieurs mémoires pour améliorer l'état du commerce. En 1806, on le nomma juge au tribunal de commerce. En 1810, il devint membre de la société d'agriculture et des arts, et fut chargé, l'année suivante, de transmettre au ministère des renseignements sur le mouvement de l'industrie dans les grandes foires d'Allemagne. Appelé, en 1813, au conseil-général du commerce de France, il profita de cette position pour adresser au gouvernement un travail sur les moyens d'occuper la classe indigente dans les grandes villes. Il reçut, en 1814, la croix de la Réunion, et envoya au ministre un nouveau mémoire sur les moyens d'affermir le crédit et d'établir une grande circulation. Ayant fait partie, la même année, d'une députation chargée de présenter à Louis XVIII les hommages du commerce messin, Chedeaux saisit la circonstance pour exposer au gouvernement les avantages qu'un transit général procurerait à la France. Maire de Metz en 1815, il fut ensuite président de la chambre du commerce. Pleine de confiance dans la droiture de ses vues, la députation de la Moselle le pria, en 1816, de s'établir à Paris afin d'obtenir pour Metz un entrepôt; établissement d'un avantage équivoque, mais dont Chedeaux ne cessa de caresser l'idée et de poursuivre l'exécution. Ce fut sur sa proposition, et d'après ses plans, que le conseil municipal de Metz, dont il faisait partie, institua une société de bienfaisance, qui fut si utile pendant la disette de 1817. L'année suivante, dans un conseil de ministres auquel assistaient toutes les députations de l'Est

ainsi que celles des ports, il plaida avec chaleur la cause des entrepôts et des transits, et reçut, la même année, le brevet de conseiller du roi au conseil-général du commerce. Peu après, il parla, dans le même conseil présidé par le ministre de l'intérieur, en faveur des entrepôts de Metz et de Paris. Il fit en 1826 un voyage sur les frontières de Prusse et des Pays-Bas, pour chercher les moyens d'ouvrir un débouché aux produits surabondants de nos vignobles, et transmit, à cet égard, beaucoup de documents au président du bureau du commerce. Ses produits manufacturiers lui firent obtenir des médailles décernées aux expositions départementales de 1823, 1826, 1828, et à celle du Louvre de 1827. Maire, pendant les cent jours et en 1831, d'une ville où les partis se heurtaient violemment, Chedeaux agit avec beaucoup de prudence, mais avec des intentions plus droites qu'éclairées. Il désirait vivement une candidature à la Chambre des députés; plusieurs fois il se mit sur les rangs, et toujours il en fut écarté. Aux élections de 1830, malgré de grandes chances de succès, il se désista pour assurer l'élection d'un député de l'opposition, générosité dont ce parti le récompensa par ses suffrages en 1831. Après neuf mois de fatigues dans la capitale, il se disposait à regagner ses foyers lorsqu'il succomba, le 13 avril 1832, au terrible fléau qui désolait la France. Indépendamment des *mémoires* cités dans cet article, il a publié plusieurs opuscules sur le commerce que nous avons fait connaître dans notre *Biographie de la Moselle*, I, 250-252. Chedeaux n'était ni un orateur ni un brillant écrivain, mais il avait un sens droit, et il nous appartient, à nous qui l'avons vu corriger lui-même ses manuscrits, de repousser l'injuste reproche de ceux qui se refusent à l'en croire l'auteur. B—N.

CHEMIAKA (Dmitri-Iourievitch) était le troisième fils d'Iourié (*Georges*) Dmitrovitch, lui-même fils de Dmitri Donskoï, lequel, par son pacte de 1389 avec son frère Vladimir, avait établi l'ordre de succession linéale, à la place du séniorat. En dépit de cet acte fondamental, Iourié contesta le titre grand-ducal de Russie à son neveu Vasileï ou Vassili III (*Voy.* Vassili II et III, tom. XLVII) en 1428, puis en 1431, et, cette dernière fois, finit par prendre les armes contre le grand-duc légitime. Chemiaka, comme ses deux frères, Dmitri Krasnoï (le Roux) et Vasileï Kossoï (le Louche), seconda son père dans cette tentative qui fut d'abord couronnée de succès, mais que ne tarda pas à déjouer l'appel fait par Vasileï III à la loyauté de la population de Moskou. Il le suivit de même, lorsque, en 1433, Iourié revint à la charge, remporta la victoire de Rostoff, et s'empara successivement de presque toutes les villes de Vasileï III. Iourié, qui venait de prendre pour la seconde fois le titre de grand-duc, mourut le 6 juin 1434. Vasileï Kossoï s'arrogea soudain le titre de son successeur: Dmitri Krasnoï, Dmitri Chemiaka répugnèrent à la soumission qu'il exigeait; et, plutôt que d'obéir à celui dans lequel ils ne voulaient voir que leur égal, ils rappelèrent et rétablirent Vasileï III. Cette restauration fut triste. Les fers furent la récompense des secours qu'avait prêtés Chemiaka au triomphe de son cousin et à la défaite de son frère. Bientôt pourtant lorsque Va-

sileï vainqueur eut fait crever les yeux à ce dernier, atrocité sans exemple en Russie depuis deux siècles, Chemiaka vit s'ouvrir la porte de sa prison : on eût dit que le tyran voulait ainsi calmer sa conscience, ou bien qu'ayant mis Kossoï dans l'impossibilité de lui nuire, il n'avait à redouter dans nul autre de ses cousins un compétiteur. C'est pourtant ce qui devait avoir lieu quelques années plus tard. Un instant le khan de la horde d'Or, Kitchim, vainqueur de Vasileï III à la journée de Sousdal (6 juillet 1445), voulut, tandis qu'il emmenait le grand-duc en captivité, donner le trône grand-ducal à Chemiaka, et même il entra en négociations avec lui. Mais ceux qui tenaient à ce que Chemiaka ne régnât point répandirent adroitement le bruit de sa mort ; Kitchim Makhmet, trompé par cette rumeur, et d'ailleurs effrayé des nouvelles qu'il recevait de Kasan, rendit alors la liberté à Vasileï qu'il fit reconduire à Moskou. Chemiaka ne renonça point à l'espérance du trône qu'il avait été sur le point de posséder. Il ourdit, avec les princes de Tver et de Mojaïsk, une conspiration contre le grand-duc : elle réussit complètement. Le Kremlin et Moskou furent occupés par surprise, pendant la nuit, par les conjurés. Le prince de Mojaïsk s'empara de Vasileï, qui faisait ses dévotions au tombeau de saint Serge. Chemiaka vainqueur se fit proclamer sous le nom de Dmitri IV ; mais l'histoire n'a point ratifié cette appellation en le portant sur la liste des souverains légitimes. Du reste tous les boïards, sauf un, lui prêtèrent serment de fidélité. Ce rebelle, car tel est le nom que lui donnaient Chemiaka et ses flatteurs, s'appelait Théodore Bassenok ; il fut condamné à mort, mais il parvint à s'échapper en Lithuanie. Le peuple russe a flétri son persécuteur, en donnant à toute sentence inique la dénomination proverbiale de *jugement à la Chemiaka*. Non moins cruel que le prince sur lequel il avait usurpé, Chemiaka lui fit subir la peine du talion, et Vasileï privé des yeux à son tour, et désormais connu sous le nom de Vasileï Temnoï (ou l'Aveugle), alla végéter avec sa femme dans Ouglitch. Ses fils Ivan et Iourié avaient été sauvés par le dévouement de leurs gouverneurs, qui les avaient mis sous la protection des fidèles boïards de la maison Riapolovski à Mourom. Chemiaka, craignant toujours pour sa puissance, tant que les enfants de son compétiteur seraient libres, proclama qu'il voulait leur donner des apanages et faire sortir leur père de prison ; et, après avoir de son mieux accrédité ce bruit, chargea Jonas, évêque de Riaisan, de se faire remettre par les boïards les deux pupilles confiés à leur loyauté. Jonas trompé se rendit garant de la foi de Chemiaka, reçut les princes sous sa protection, avec des cérémonies qui devaient les rendre inviolables, et les conduisit à Moskou, accompagné des Riapolovski. Chemiaka ne put retenir des pleurs à la vue de ses jeunes parents : il les admit à sa table, puis les envoya rejoindre leur père à Ouglitch, mais sans se presser d'assigner des apanages aux uns et de briser les fers de l'autre. L'intrépide Jonas alors exprima toute l'indignation que lui causait la duplicité de Chemiaka, et appela sur sa tête les vengeances célestes. Cette espèce d'anathème produisit sur tous les esprits une impression prodigieuse. En même temps Bassenok et le prince de Bo-

rofsk, Vasileï Iaroslavitch, beau-frère de Vasileï III, armaient dans la Lithuanie devenue le champ d'asile et le point de ralliement d'une foule de mécontents. Ne pouvant se dissimuler et les dangers qui le menaçaient du côté du dehors et la haine qui grondait au-dedans, Chemiaka crut conjurer la tempête par un arrangement à l'amiable avec le prince dont il occupait la place. Se rendre à Ouglitch avec sa cour, se faire amener le grand-duc son prisonnier, lui demander pardon, offrir de lui rendre le pouvoir, et ses biens dont iniquement il s'était déclaré le maître, tels furent les actes ostensibles auxquels descendit Chemiaka. Le prince aveugle répondit que la faute venait de lui, qu'il avait mérité la mort, que Chemiaka, en ne lui infligeant d'autre peine que la prison, lui avait fourni l'occasion de faire pénitence de ses péchés, et finalement qu'il ne consentait point à reprendre le grand-duché. Le seul fief qu'il consentit à recevoir, fut celui de Vologda. Tous deux alors versèrent des larmes, s'embrassèrent, dînèrent ensemble, puis partirent, Vasileï pour Vologda, suivi de toute sa famille, Chemiaka pour Moskou, dont il se regardait désormais comme légitime possesseur. Mais cette fastueuse réconciliation n'avait été qu'une comédie : l'abbé Trifon de St-Cyrille à Biéloséro, releva Vasileï de ses serments, et se chargea lui et son couvent du péché, s'il devait y en avoir à punir son usurpateur; le prince de Tver (Boris Alèssandrovitch) donna sa fille en mariage au jeune Ivan, et en considération de cette alliance joignit ses troupes à celles que déjà conduisait Vasileï. L'armée lithuanienne sous les ordres de Bassenok, de Riapolovski, du prince de Borofsk, marchaient en même temps; enfin deux fils de l'ex-khan Oulon Makhmet amenaient un corps tatar au secours de l'ex-grand-duc de Moskou. Pressé par tant d'ennemis, Chemiaka et le prince de Mojaïsk, son unique allié, placèrent leur camp à Volok-Lamski, pour couper leurs adversaires de Moskou. Mais un des boïards de Vasileï tourna l'armée de Chemiaka, parut la veille de Noël devant le Kremlin, et une porte de la citadelle s'étant ouverte pour laisser passer une princesse qui voulait entendre la messe de minuit à la cathédrale, il s'introduisit dans le fort sur lequel bientôt flotta leur drapeau. Chemiaka et Andréiovitch s'enfuirent tandis que Vasileï rentrait en triomphe dans Moskou (17 février 1447). Chemiaka avait à sa suite la mère du triomphateur. Mais presque aussitôt il la renvoya, fit sa soumission, et obtint, en abandonnant une partie de ses possessions, amnistie et tranquille jouissance du reste. Quoique cimentée par un traité, cette réconciliation n'était pas plus sincère que la première; car c'était une réconciliation spoliatrice. Chemiaka, retiré dans sa principauté de Halitch, ne cessa de machiner des plans pour expulser Vasileï, et pour reprendre tout ce dont les évènements l'avaient privé. La guerre civile à laquelle son ambition donna naissance a ceci de remarquable, que c'est la dernière dont le récit souille les annales moscovites. Chemiaka finit par voir sa cause complètement ruinée à la sanglante et décisive bataille de Halitch (27 janv. 1450) : il se réfugia dans Novgorod, et quelque temps après dans Oustioug, où le poison mit brusquement un terme à ses jours le 23 juillet, 1453. Ainsi finit, en même temps que le moyen âge, un

prince qui par ses défauts, ses qualités, sa vie d'aventures, son esprit romanesque, sa versatilité, son impressionnabilité jointe à la barbarie, résume bien ce moyen âge dont il est une des figures les plus brillantes, quoique les moins connues. Chemiaka unissait à l'intrépidité des talents politiques d'un ordre fort élevé : il connaissait les hommes, savait parler à chacun son langage, et persuadait toutes les fois qu'il voulait se donner la peine de prendre la parole ; ses décisions étaient promptes : vaincu, il ne désespérait point de la fortune. Un mot achèvera son éloge : si la horde soutint son rival de préférence à lui, c'est qu'elle le redoutait plus que son rival. G—y et P—ot.

CHÊNEDOLLÉ (Charles Pioult de), poète, né à Vire, en 1769, d'une famille noble, se fit remarquer parmi les meilleurs élèves de Juilly. Lorsque la tempête révolutionnaire vint troubler le calme de la France, il quitta sa patrie et il habita d'abord la Belgique, ensuite la Hollande, puis Hambourg où il connut Rivarol. Ce fut de cet homme spirituel qu'il reçut le secret de cette conversation si brillante, si étincelante de traits ingénieux, qui le distinguait éminemment. Il concourut dans cette ville à la rédaction du *Spectateur du Nord*, journal hebdomadaire qui répandait alors en Allemagne la connaissance de notre littérature et d'excellents principes de politique. Lorsque Napoléon ouvrit les portes de la France aux exilés, Chênedollé se hâta d'y revenir. Sa réputation l'y avait précédé ; il la devait à quelques beaux vers publiés dans l'étranger, et surtout à une ode pleine de verve et d'harmonie adressée à Klopstock, qui lui valut témoigné de l'intérêt et de l'estime pendant son séjour en Allemagne. On eut toute la mesure de son talent, lorsqu'en 1807 parut le poème du *Génie de l'homme*, plusieurs fois réimprimé. Si l'immensité du cadre fut l'objet de quelques critiques, le talent avec lequel ce cadre était rempli ne fut méconnu d'aucun homme de goût. On rendit pleine justice à l'élévation des pensées, à la vérité des images, au style brillant et pur de cette grande composition. Le *Génie de l'homme* obtint d'illustres suffrages ; ceux de Fontanes et de Châteaubriand se distinguèrent entre tous les autres. Vers le même temps Chênedollé concourut aux Jeux floraux, et trois fois il obtint le prix de l'ode. Il a réuni celles qui furent couronnées dans ses *Études poétiques*, où beaucoup d'autres morceaux de poésie très-remarquables se trouvent rassemblés. A son talent poétique Chênedollé joignait des connaissances étendues ; et l'on s'étonnait de la supériorité avec laquelle il traitait des questions scientifiques assez généralement étrangères aux gens de lettres. Lorsque Fontanes fut grand-maître de l'université en 1810, il confia à Chênedollé un emploi important dans l'enseignement à Rouen, et, en 1812, celui d'inspecteur de l'académie de Caen, qui le rappela au sein de sa famille. Là, tout entier aux devoirs de ses fonctions, à ses études chéries, et enfin à sa solitude charmante du Coisel, plantée de ses propres mains, il vécut heureux. Décoré de la croix de la Légion d'Honneur par Louis XVIII, il obtint dans le même temps une nouvelle et bien rare dignité littéraire, ce fut celle de maître des Jeux floraux, qu'il reçut de Toulouse. De plus en plus solitaire, il échangea en 1830, presque mal-

gré lui, sa retraite contre une inspection-générale. Mais bientôt le souvenir de ses anciennes et douces habitudes se réveilla plus vif; il y céda et résigna ses fonctions en 1832. Libre, et rendu sans partage à ses goûts paisibles, tout devait lui faire espérer encore de longs et heureux jours, lorsqu'il mourut dans son château du Coisel le 2 déc. 1833, au moment où, peut-être, il songeait à revoir ses nombreux écrits. Indépendamment de son grand poème, l'œuvre de toute sa vie, *Titus*, ou *Jérusalem détruite*, dans lequel la puissance et l'antique religion de la Judée, succombant à-la-fois sous Rome païenne et le christianisme naissant, ont dû offrir à son génie de si hautes conceptions épiques et de si brillants contrastes, Chênedollé a laissé en manuscrit des richesses ignorées ou même inattendues, dont on pouvait à peine entrevoir l'existence dans ses épanchements les plus intimes: 1° des *Mélodies normandes*, recueil de poésies nationales, presque toutes inspirées par les sites pittoresques, les souvenirs historiques ou les mœurs populaires de son pays; 2° une *Théorie des corps politiques*, écrite à la manière de Montesquieu et de Rivarol; 3° des *Voyages* et des *Mémoires*, dont l'importance, le charme et la variété seront facilement appréciés quand on saura que, chaque soir, il écrivait son histoire de la journée et l'extrait détaillé de toutes ses conversations. Et avec combien d'hommes célèbres dans tous les genres et dans tous les pays ne s'était-il pas trouvé? 4° Une traduction en prose des *Odes d'Horace*, dont on trouve des fragments, avec un *Essai sur les traductions*, dans le n° 7 du *Spectateur du Nord*. Ses ouvrages imprimés, outre le *Génie de l'homme*, qui a eu quatre éditions, dont la dernière est de 1825, in-18, sont: I. *L'Invention*, poème dédié à Klopstock, Hambourg, 1795, in-8°. II. *Esprit de Rivarol*, Paris 1808, in-12 (avec M. Fayolle). III. *Etudes poétiques*, in-8°, Paris, 1820; 2e édition, 1822. IV. Beaucoup de morceaux de poésie dans l'*Almanach* des *Muses*, dans le *Spectateur du Nord*, et un *Eloge de la Neustrie* (ode) dans le tome second du *Mémoire des antiquaires de Normandie* (1826). Chênedollé fut, avec M. Fayolle, éditeur des *Œuvres de Rivarol*, Paris, 1808, 5 vol. in-8°. Z.

CHENEVIÈRES ou CHENNEVIERES (François-de), connu surtout par l'amitié dont l'honora Voltaire, naquit, en 1699, à La Rochefoucauld, petite ville de l'Angoumois. Entré jeune au service, il passa bientôt dans l'administration, et, après avoir rempli les fonctions de commissaire ordonnateur en Allemagne et dans les Pays-Bas, fut fait premier commis des bureaux de la guerre à Versailles. Tous ses contemporains le représentent comme un homme aimable, obligeant et plein de belles qualités (1). Lorsque madame de Pompadour eut obtenu le renvoi du comte d'Argenson (*Voy.* Voyer, tom. XLIX), il ne craignit point de se compromettre, en restant fidèle au ministre disgracié, et s'honora par une conduite très-rare dans un courtisan. Son goût pour les lettres lui avait toujours fait rechercher la société des beaux-esprits; mais il eut le tort d'aspirer lui-même au titre de littérateur. Lié depuis 1750 avec

(1) Voy. les *Mémoires* de Mad. du Hausset, pag. 89.

Voltaire, pour quelques services qu'il lui avait rendus; il entretint dès-lors une correspondance avec l'auteur de la *Henriade*, qui le remerciait de ses *jolis vers*, et lui assurait, par quelques pièces échappées à sa muse brillante et facile, une immortalité que Chenevières n'aurait jamais obtenue par ses ouvrages. Il se démit, en 1768, de la place de héraut d'armes de l'ordre de Saint-Louis. En 1772, il fut nommé inspecteur-général des hôpitaux militaires; et mourut octogénaire, le 13 novembre 1779. Chenevières avait eu pour amis Fontenelle, Moncrif, Gentil-Bernard, Thomas, Barthe et Marmontel. On a de lui : I. *Détails militaires*, dont la connaissance est nécessaire aux officiers et principalement aux commissaires des guerres, Paris, 1742, 4 vol. in-12; nouvelle édition augmentée, 1750-68, 6 vol. Les deux derniers sont un supplément. C'est un précis des ordonnances, rangées d'après les différentes parties du service. II. *Loisirs de M. de....*, La Haye (Paris), 1764, 2 vol. in-12. Le premier contient, outre un assez grand nombre de pièces fugitives, quatre opéras-ballets : *Célina*, ou le temple de l'Indifférence détruit par l'Amour, — *Amaryllis*, — *Lysis et Mysis*, et enfin *Glaucé* (2). Le second volume est rempli tout entier par une correspondance très-insignifiante. « Cela « fait un tas énorme de platitudes par- « mi lesquelles on aurait de la peine « à trouver une ligne supportable. » Ce jugement de Grimm, n'est pas trop sévère (Voy. *Correspondance littéraire*, 15 octobre 1764). Le portrait de Chenevières a été gravé par Fiquet. Thomas fit pour mettre au bas les vers suivants :

Chéri des belles et des grands,
Bon citoyen, ami sincère,
Poète aimable, Chenevière
Eut des amis dans tous les rangs,
Et sut aimer comme il sut plaire.

W—s.

(2) Ce dernier opéra, qui est de 1756, valut à l'auteur des vers charmants de Voltaire.

CHENEVIX (Richard), littérateur et chimiste anglais, naquit en Irlande où s'était fixée, après la révocation de l'édit de Nantes, sa famille, française d'origine. Son grand-oncle, Rich. Chenevix, mourut en 1775, après avoir, durant trente-quatre ans, occupé le siége épiscopal de Waterford et Lismore réunis. Son aïeul et son père avaient tous deux été colonels. Ces exemples domestiques n'engagèrent point le jeune Richard à courir la carrière des armes dans une époque qui, plus qu'aucune autre cependant, offrait des chances de rapide avancement. Dès son adolescence, il annonça son goût pour les études paisibles du cabinet. Au reste, doué d'une extrême facilité, il fit marcher de front la culture des lettres et celle des sciences, surtout de la chimie. Sa réputation ne tarda pas à s'étendre au-delà des limites de l'Angleterre; membre de la société royale de Londres en 1801, il fit ensuite partie de presque toutes les sociétés scientifiques de l'Europe. Chenevix mourut après quelques jours de maladie, à Paris, le 5 avril 1830. Il s'était marié en 1812 à la comtesse de Rohault. On a de cet habile expérimentateur: I. *Remarques sur la nouvelle nomenclature chimique*, établie par les néologues français, Londres, 1802, in-12. II. *Observations sur les systèmes minéralogiques* (publiées en français, dans le tom. LXV des *Annales de chimie*, 1808, et traduites aussitôt en anglais par un des membres de la société géologique).

Dans ce morceau remarquable par la force des raisonnements et par la finesse des observations, Chenevix se déclare l'antagoniste du célèbre système de Werner, et prend la défense de celui de Hauy. Ses objections ne restèrent pas sans réponse; mais le chimiste anglais riposta par ses *Remarques sur la réponse de M. d'Aubuisson aux Observations*, etc. (en anglais), publiées pour la première fois à la suite de la seconde édition des Observations, Londres, 1811, in-8°. III. Dans le recueil des Transactions philosophiques : 1° *Observations et expériences sur l'acide muriatique oxigéné; ainsi que sur quelques combinaisons de l'acide muriatique dans ses trois états*; 2° *Analyse du corindon et de quelques substances qui l'accompagnent;* 3° *Analyse des arseniates de cuivre et de fer, ainsi que du cuivre rouge octaédrique de Cornouailles*, 1801; 4° *Observations et expériences sur la poudre du docteur James, avec une méthode de préparer par la voie humide une substance analogue*; 5° *Observations sur la nature chimique des humeurs de l'œil*, 1803; 6° *Recherches sur la nature du Palladium*; 7° *De l'action réciproque du platine et du mercure*. IV. Dans le Journal de Nicholson : 1° *Analyse d'une nouvelle variété d'or natif*, 1801; 2° *Expériences pour déterminer la quantité de soufre contenue dans l'acide sulfurique;* 3° *Recherches sur l'acide acétique et sur quelques autres acétates*. A côté de ces résultats d'observations scientifiques, on sera surpris sans doute de voir Chenevix publier une comédie, les *Rivaux Mantouans*, et une tragédie historique, *Henri VII*, l'une et l'autre en 1812 (1). Dans ce dernier ouvrage, l'auteur se rapprochait autant que possible du système dramatique de Shakspeare. Ces deux pièces, qui n'ont point été représentées, ont joui d'un succès d'estime, et comptent parmi les monuments de la grande tentative de rénovation littéraire dont l'Angleterre et la France ont eu le spectacle dans ces dernières années. Chenevix laissa de plus en manuscrit un ouvrage politique dont le titre au moins promet beaucoup; c'est un *Essai sur le caractère national, et sur les causes principales qui contribuent à modifier les caractères des peuples dans l'état de civilisation*.

P—ot.

CHENOT (Adam), professeur à l'académie Joséphine médico-chirurgicale de Vienne en Autriche, est mort dans cette ville en 1789; il a publié : *Tractatus de peste*, Vienne, 1766, in-8°. Cet opuscule, justement estimé, a été traduit en allemand par Schweighart, Dresde, 1776, in-8°. C.

CHERADAME (Jean), né au commencement du seizième siècle, d'une famille originaire d'Argentan, prend à la tête de ses livres tantôt le surnom d'*Hippocratès*, parce qu'il avait étudié la médecine, tantôt celui de *Charmurius*, composé de deux mots grecs qui désignaient allégoriquement son ardeur pour l'étude. On ignore la date de sa mort; mais on sait qu'il s'acquit l'estime des gens de lettres qui contribuèrent à l'établissement du collège-royal, de

(1) On n'a pas été moins étonné, dans ces derniers temps, de voir sortir de la plume du célèbre chimiste H. Davy un livre profondément religieux, intitulé : *Les derniers jours d'un philosophe*. Ce rapprochement ne nous paraît pas sans intérêt. L.

ceux qui en furent les premiers professeurs, et qu'il y occupa lui-même une chaire de grec vers 1540. On a de cet habile helléniste : I. *Grammatica isagogica*, Paris, 1521, in-4°; cette grammaire est claire et méthodique. L'auteur en donna depuis un abrégé avec un parallèle mystique des lettres hébraïques et grecques, sous le titre d'*Introductio alphabetica*, etc., Lyon, 1537, in-8°. II. *Lexicon græcum*, Paris, 1523. III. *Alphabetum linguæ sanctæ mystico intellectu refertum*, 1532, in-8°. Ce n'est qu'un exposé de la valeur de chaque lettre de l'alphabet hébreu, accompagné d'un sens mystique, assez conjectural. IV. *Lexicopator etymon*, 1543, in-fol. C'est le plus important des ouvrages de Chéradame. Mais les étymologies n'en sont pour la plupart fondées que sur des conjectures. Cependant l'explication des termes grecs est ordinairement bonne. On trouve à la fin divers opuscules grecs, pour faciliter l'étude de cette langue aux commençants. V. *In omnes Erasmi chiliades Epitome per Adrianum Barlandum cum adictamentis et accurata Cheradami recognitione*, 1526. Il se plaint dans l'épître dédicatoire à Boudet, évêque de Langres, du peu de soin qu'on mettait alors à imprimer correctement les livres grecs et latins, au point, disait-il, que si Aristote revenait, il ne reconnaîtrait pas ses propres ouvrages. VI. Des préfaces en grec sur chacune des neuf comédies d'Aristophane, dont il avait revu le texte, 1528. Duverdier attribue à Chéradame une traduction française du livre d'Ulric de Hutten, intitulé *De la médecine du bois dit Guaïac pour chasser la maladie de Naples, indûment appelée françoise*, Lyon, sans date. — Chéradame (*Jean-Pierre-René*), né en 1738 à Argentan, probablement de la même famille que le précédent, fut membre de l'académie de médecine et trésorier de l'école de pharmacie à Paris; il concourut à la rédaction du *Codex medicamentarius*, et mourut le 24 août 1824. T — D.

CHERCHEMONT (Jean), né en Poitou, d'une famille noble et illustre, sur la terre du Plessis-Cherchemont, près de Pailheudes, vers la fin du treizième siècle, se livra à l'étude du droit, entra dans les ordres sacrés, plaida à Paris, devant le parlement, et s'y fit remarquer par son éloquence. Devenu *clerc du roi*, il revint dans son pays, pourvu des fonctions de doyen de l'église de Poitiers. En 1320 Cherchemont était chancelier de Charles, comte de Valois, et il ne tarda pas à devenir évêque de Noyon. Une plus haute position l'attendait; car, légiste et prêtre, savant en droit et en théologie, le roi Charles-le-Bel éleva cet illustre Poitevin à la dignité de chancelier de France, le choisit, en 1325, pour un des exécuteurs de son testament, et l'employa, la même année, dans les négociations qui eurent lieu pour la prorogation d'une trêve entre la France et l'Angleterre. A l'avènement de Philippe de Valois, Cherchemont remplit d'abord les fonctions de chancelier; mais il ne tarda pas à être remplacé. Retournant alors dans sa province, il fit une chute de cheval qui occasiona sa mort, et on l'inhuma à Poitiers dans une chapelle qu'il avait fondée. On a reproché à ce chef de la justice un amour excessif de l'argent. Les concessions

qu'il se fit faire, dans la ville d'Orléans, des domaines dont le roi avait la libre disposition; les poursuites dirigées contre ses héritiers en 1328, et autorisées par le roi pour restitution de droits de sceau perçus exclusivement, et à outrance, à son profit, donnent lieu de penser qu'un homme aussi distingué que Cherchemont, sous les rapports politiques, ne fut pas sans reproche pour ce qui concerne la probité: tout au moins, on peut dire qu'il fut d'une âpreté qui se rapproche beaucoup du défaut de délicatesse.

F—T—E.

CHÉRISEY (Louis, comte de), d'une famille originaire de Champagne et dont la noblesse remonte au douzième siècle, naquit à Metz le 1er juin 1667. Fils d'un capitaine au régiment de Touraine, qui commanda depuis les gardes-du-corps du duc de Lorraine, il fut tenu sur les fonts baptismaux par le maréchal-de-camp Louis de Beauvau et Mme de Heppé, veuve de l'ambassadeur de Suède à la cour de France. Il porta dans ses premières années le titre de baron, et entra au service en 1685. Louis XIV, par ordonnance du 22 janvier 1688, *voulant pour bonnes considérations entretenir le sieur baron de Chérisey en qualité de lieutenant réformé de cavalerie*, lui ordonna de se rendre dans le régiment de Tilladet. Capitaine le 20 août de la même année, mestre-de-camp le 12 mars 1705, enseigne des gardes-du-corps le 18 mai 1711, Chérisey fut décoré de la croix de Saint-Louis le lendemain de son arrivée à Versailles. Le 1er juin 1717, il eut la lieutenance de la campagnie des gardes-du-corps où il servait; fut élevé, le 1er janvier 1719, au grade de brigadier de cavalerie, et reçut, le 20 février 1734, le brevet de maréchal-de-camp pour se rendre sous les ordres du maréchal de Berwick, commandant les armées de la Moselle, de la Sarre et du Rhin. Au mois de juin de la même année, il combattait en Allemagne sous les ordres du maréchal d'Asfeld. Nommé gouverneur de Marseille, en remplacement de Villars, Chérisey fut envoyé, presque en même temps, sur les frontières des Trois-Évêchés, sous les ordres du maréchal de Bourg, gouverneur d'Alsace. L'année suivante, il rejoignit en Allemagne l'armée du maréchal de Coigny, et fut appelé, le 1er novembre, au poste qu'il avait occupé sous le maréchal de Bourg. Le 1er mars 1738, Louis XV le créa lieutenant-général, *en récompense de ses vertus, de sa valeur, de son instruction, et de tous les talents que S. M. pouvait désirer dans un officier destiné à commander ses troupes*. Il servit, en 1742, à l'armée du maréchal de Noailles, et fut chargé de diriger les bataillons stationnés sur la Meuse. Le 16 mars 1743, il reçut la croix de commandeur de Saint-Louis, avec une pension de 3,000 francs. Il se mit peu après à la tête de la maison du roi, pour gagner Franckendal, signala son courage par divers faits d'armes, et mérita les éloges de la cour et de toute l'armée, le 27 juin, dans la journée d'Ettingen: blessé de deux coups de sabre à la tête, il fit voir que l'âge n'avait point glacé son ardeur, et qu'il était encore digne de commander à la troupe la plus brave de l'Europe. Le roi le décora du cordon rouge et la reine lui dit, entre autres choses flatteuses, que si elle se fût

trouvée là, elle eût elle-même étanché le sang qui coulait de ses blessures. A peine était-il guéri qu'il alla commander sur la Sarre, sous les ordres de Coigny, puis en Flandre, sous le maréchal de Noailles. Retiré à Metz, avec une pension de six mille livres, il y mourut le 8 février 1750, à l'âge de 83 ans, ayant la satisfaction de laisser deux fils héritiers de sa valeur et de sa gloire: l'un, Louis-Jean-François, marquis de Chérisey, fut maréchal-de-camp, lieutenant d'une compagnie de gardes-du-corps, commanda en chef la garde nationale de Metz, et présida, en 1789, le corps de la noblesse lors de l'élection des députés aux états-généraux; l'autre, Charles-Paul-Émile, comte de Chérisey, est mort capitaine de vaisseau. Le marquis de Chérisey eut un fils, brave militaire, décédé à Chérisey le 16 sept. 1827, à l'âge de 76 ans. Il était officier supérieur des gardes-du-corps, lieutenant-général, et grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis. — Ses deux fils ont suivi la même carrière; l'aîné était colonel d'un des régiments d'infanterie de la garde royale, et est maréchal-de-camp en retraite; le second, capitaine d'état-major, a donné sa démission depuis 1830.

B—n.

CHERON (François), frère du traducteur de Fielding (*Voy.* L.-C. Cheron, tom. VIII), naquit à Paris en 1764. Neveu de l'abbé Morellet, il reçut de cet académicien, ainsi que son frère, les premières leçons de la bonne littérature. Jeune encore, lorsque la révolution commença, il se montra fort opposé à tous les excès et rédigea dans divers journaux des articles qui le firent proscrire après la journée du 10 août 1792. Arrêté pendant la terreur, il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre. Associé dès-lors à toutes les entreprises du parti royaliste, il courut de grands dangers aux 2 et 3 prairial an III (mai 1795), et plus encore au 13 vendémiaire an IV, où il fut proscrit nominativement comme président de la section du Roule. Obligé de prendre la fuite, il ne reparut qu'après le triomphe de Bonaparte au 18 brumaire. Revenu dans la capitale il y composa, avec Picard, l'excellente comédie de *Du Haut-Cours*. Nommé chef de division au trésor public, il conserva cet emploi jusqu'à la chute de Napoléon en 1814. Ayant alors embrassé avec beaucoup d'ardeur la cause de la restauration, il fut nommé censeur de la *Gazette de France*, puis employé dans différentes occasions par M. de Blacas, et chargé de la direction du *Mercure de France*, que voulut alors rétablir la liste civile; mais le retour de Bonaparte, en mars 1815, fit abandonner cette entreprise. Après le second retour de Louis XVIII, Chéron fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, censeur du *Constitutionnel*, puis censeur dramatique et enfin commissaire du roi près le Théâtre-Français. Il mourut subitement à Paris le 16 janvier 1828, d'une attaque d'apoplexie. Chéron fut, pour les premiers volumes, un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, et il a rédigé, entre autres articles, celui de Crébillon le tragique. Il avait publié: 1° *Napoléon*, ou *le Corse dévoilé*, ode, 1814, in-8°; 2° *Tribut d'un Français*, ou *quelques chansons faites avant et depuis la chute de Bonaparte*, 1814, in-8°; 3° *sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°. Il a encore été le collaborateur de Bellin dans la comédie des

Deux Espiègles. — Chéron (*Augustin-Athanase*), chanteur de l'Opéra, qui n'avait de commun avec le précédent que le nom, naquit, en 1760, à Evreux, et mourut vers 1830, à Tours, où il s'était retiré avec sa femme. C'était un acteur assez distingué par sa voix et par une belle stature. Il brillait surtout dans les rôles d'*Agamemnon*, d'*Œdipe à Colone*, et du *roi Ormus*.

M—dj.

CHESNAY (Alexandre-Claude Bellier du), mort à Chartres, en novembre 1810, à l'âge de 71 ans, avait été lieutenant des maréchaux de France, censeur royal, député à l'assemblée législative, et maire de Chartres. L'un des éditeurs de la Bibliothèque universelle des Dames, avec d'Ussieux son gendre, et traducteur de l'Arioste, il se distingua surtout par un bon travail sur la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, recueillis par Roucher, Antoine Perrin, d'Ussieux, etc., et dont il publia les 66 premiers volumes, avec des observations et des notes, Paris, 1785 à 1790, in-8°. Du Chesnay joignait, à une érudition aussi judicieuse que profonde, beaucoup de modestie et d'amabilité. Il laissa à sa mort plusieurs ouvrages manuscrits, qui sont les fruits de ses savantes recherches sur l'histoire.

D—r—s.

CHESSÉ (Robert.), gardien des cordeliers au temps de la Ligue, n'avait, jusqu'en 1588, montré, dans les prédications qui l'avaient mis en crédit et dans toute sa conduite, que fidélité et zèle pour le service du roi Henri III. Lorsqu'on apprit à Paris l'assassinat du duc de Guise dans le château de Blois, l'effervescence fut à son comble. Les Seize recherchaient, poursuivaient avec fureur, tous les personnages qui n'étaient pas *Guisards*. Quiconque passait pour royaliste, courait risque de la vie ou de la liberté. Le président de Thou (l'historien), signalé comme attaché à la cour et menacé en conséquence, ainsi qu'on peut le lire dans les Mémoires de sa vie, tom. Ier, liv. III, pag. 144, se retira chez les cordeliers, et fut caché dans ce couvent par le P. Chessé. Mais ce moine, a dit de Thou, était un homme vain, toujours prêt à courir après une ombre de gloire. Le fanatisme religieux égara sa foi politique, aussitôt après la mort de Henri III; et il se fit ligueur forcené, dès que Henri IV fut proclamé. Son ordre l'envoya gardien des cordeliers à Vendôme. Henri de Bourbon, n'étant encore que roi de Navarre, avait donné le gouvernement de cette ville, chef-lieu de son patrimoine, à Maillé-Benehard; et par confiance dans le dévouement de ce gentilhomme, qui était chef de la maison de Maillé, il avait établi son grand-conseil à Vendôme. Mais le serviteur trahit son maître, et livra la ville au duc de Mayenne, entre l'assassinat du duc de Guise et celui de Henri III. Chessé devint un auxiliaire utile à Maillé-Benehard; il ne cessait, par ses prédications violentes, d'aigrir les esprits du peuple vendômois. Directeur de consciences fort en vogue, il répétait à ses pénitents qu'ils ne devaient pas souffrir qu'un prince huguenot, relaps, excommunié, fût leur souverain; qu'il fallait lui fermer les portes lorsqu'il paraîtrait à la tête de son armée; enfin braver tous les dangers d'un siège, plutôt que de se soumettre à lui. Un dimanche, pendant que Henri, déjà maître des faubourgs de Paris,

d'Etampes, de Blois et de Châteaudun, canonnait le château, Chessé prêchait, ou plutôt il fulminait à la paroisse St-Martin, représentant le roi comme voué d'avance aux flammes de l'enfer, qui dévoreraient aussi tous ceux qui se déclareraient en sa faveur. L'activité du cordelier s'étendit plus loin; car, en septembre 1589, un mois après que Henri de Bourbon ou de Navarre avait reçu le titre de roi de France, Chessé était à la tête de la conspiration qui devait livrer Tours à Mayenne, conspiration qu'il dirigeait de son couvent, et qui ne manqua point par sa faute. Cependant Henri IV, à qui la trahison de Maillé-Benehard était un vrai sujet de peine, se présenta inopinément devant la ville rebelle, et la somma de se rendre. Il avait, le 15 novembre, fait cerner Vendôme par ses troupes, que commandait le jeune Charles de Biron; et il avait mis bien près de la ville son quartier-général au village et au château de Meslay. Ce fut là qu'il reçut une députation des échevins vendômois qui, pour la plupart, étaient tanneurs de profession. Arrivés dans la cour et y rencontrant le prince, qu'ils prenaient, à son habillement peu recherché, pour un simple officier, ils lui dirent qu'ils voulaient parler au roi de *Navaire*. « Ventre-saint-gris! s'écria « Henri, ouvre la bouche et prononce: « *Navarre*. Le roi de Navarre vous « fera bien voir qu'il est roi de France. « Vive Dieu! c'est moi qui vous « parle. » La réponse effraya tellement les députés tanneurs, qu'ils prirent la fuite à l'instant. Tandis que Robert Chessé déclamait, exhortait, excitait en chaire et dans les rues, et que Benehard cherchait à amuser le roi par des négociations, les troupes royales commençaient l'attaque. En moins de trois heures, les faubourgs furent emportés, le château fut forcé et la ville prise. Vainqueurs et vaincus y entrèrent pêle-mêle. Biron et Chatillon accoururent pour arrêter la fureur des soldats, qui pillaient partout, respectant seulement les églises. Le gardien des cordeliers fut saisi dans la chaire même de St-Martin, par les hommes qui étaient particulièrement sous les ordres de Biron, et ils se préparèrent à le pendre à un des ormeaux qui étaient plantés devant la porte de la paroisse. Le peuple, voyant qu'il n'y avait plus à résister, demandait à grands cris le supplice du traître. L'intrépide fanatique crut recevoir les palmes du martyre; et comme on manquait de corde, il détacha lui-même celle qui lui servait de ceinture, pour aider à l'exécution de sa sentence. Les cordeliers le regardaient comme un saint et se trouvèrent heureux de pouvoir l'ensevelir dans leur cloître. Mais ses reliques n'empêchèrent pas le couvent d'être renversé, plusieurs des religieux d'être égorgés et les autres d'être faits prisonniers ou réduits à se cacher. Quant à Benehard, lâche dans sa manière de demander grâce à Biron, et dans sa frayeur de la mort qui l'attendait, il ne conserva qu'à peine assez de force pour être conduit au pied du gibet de Robert Chessé, où il eut la tête tranchée. Ses soldats dirent avec raison que le capitaine était mort comme un moine, et le moine comme un capitaine. La maison de Benehard existe à Vendôme: le couvent des cordeliers a passé à des religieuses calvairiennes. On voyait encore, en 1789, la tête du gouverneur et celle de Chessé attachées à la tribune de l'orgue dans l'église de St-Martin, qui, aujourd'hui, sert de halle aux blés. L—p—e.

CHESSHER (Robert), médecin anglais, natif d'Hinckley dans le comté de Leicester, avait perdu son père dès son enfance. Sa mère s'étant remariée au docteur Whalley, le jeune homme trouva dans son beau-père un maître qui l'initia bientôt aux études médicales. Il avait à peine seize ans que déjà son génie pour les applications mécaniques à l'art de guérir se révélait par des appareils ingénieux d'autant plus remarquables qu'il possédait moins de matériaux pour les construire. Ces appareils étaient surtout des supports pour les membres blessés ou fracturés; et dès cette époque les observations, les méditations de Chessher eurent principalement pour but d'éviter aux malades la contraction des parties attaquées par des lésions ou des fractures. Après avoir encore passé deux ans dans Hinckley, pour y terminer ses études latines et grecques sous un ecclésiastique, il fut envoyé dans la capitale de l'Angleterre par son beau-père, pratiqua deux ans de suite sous les auspices du Dr Denman qui, malgré sa grande jeunesse, le proclamait un autre lui-même; suivit les cours de Hunter et de Fordyce, remplit plusieurs années les fonctions de chirurgien interne à l'hospice Middlesex de Londres, puis revint se fixer dans sa ville natale, à la mort de Whalley. Il s'y montra particulièrement habile dans l'une et l'autre branche de l'art de guérir, et son nom ne tarda pas à figurer parmi ceux des plus célèbres médecins de la Grande-Bretagne. Mais c'est surtout par ses appareils qu'il mérita bien de ses malades et de l'humanité. Ces appareils, pour la construction desquels il fut admirablement secondé par le mécanicien Reever, se rangent d'eux-mêmes en deux classes : les uns sont des perfectionnements du système qu'il avait imaginé dans sa première jeunesse, c'est-à-dire des supports destinés à tenir les membres blessés ou fracturés dans un état de repos; les autres avaient pour but soit de rectifier les déviations de la colonne vertébrale, soit de remédier aux défauts de conformation des jambes. Peu de praticiens ont obtenu des résultats plus miraculeux; et Chessher est incontestablement un des hommes qui ont contribué le plus à l'état florissant de l'orthopédie. Avec la considération et presque la gloire, car le nom de Chessher était européen, il trouva dans ses utiles travaux la fortune; mais sa fortune, ainsi que son temps, furent à ceux qui en avaient besoin : sa vie était frugale, réglée, et il ne cessa l'exercice de la médecine que peu de mois avant sa mort, qui arriva le 31 janv. 1831. P—ot.

CHETWOOD (Guill.-Rufus), après avoir été long-temps libraire à Covent-Garden, entra, dans une position fort inférieure, au théâtre de Drury-Lane, où il eut surtout pour fonction de former les jeunes acteurs à la déclamation. Il ne s'enrichit pas dans cet emploi, plus conforme pourtant à son génie dramatique que sa première profession, et mourut dans l'indigence en 1766. Indépendamment de quelques pièces que nous n'exhumerons pas de l'oubli qu'elles ne méritent pourtant pas plus que tant d'autres, on doit à Chetwood une *Histoire générale du théâtre*, que les éditeurs de la *Biographie dramatique* anglaise ont fort déprécié et qui n'en est pas moins très-intéressante par la foule de renseignements exacts et piquants qu'elle contient. Il est vrai que

les compilateurs de même genre ont amplement puisé dans Chetwood, ce qui sans doute semble rendre son ouvrage inutile, mais ce qui, dans cette hypothèse même, ne dispensait pas de le nommer. On pourrait ajouter qu'en examinant bien cette *Histoire générale du théâtre*, on y retrouverait encore des faits précieux. — Chetwood (*Knightly*), ecclésiastique, né en 1652 à Coventry, élève d'Eton et de Cambridge, puis membre du collège du roi en 1683, chapelain de lord Darmouth, de la princesse de Danemark, de Jacques II, prébendier de Wells, recteur de Brood Rissington, archidiacre d'York, fut enfin désigné par Jacques II pour le siège épiscopal de Bristol quelques jours avant l'abdication de ce prince. La révolution, en annulant ce que Jacques venait de faire pour lui, n'eut point en Chetwood un irréconciliable ennemi. Nous le retrouvons en 1709 chapelain-général de toutes les forces anglaises dans les Pays-Bas, et, de 1707 à 1720, doyen de Glocester. Il mourut, dans cette dernière année, à Tempsford (Bedford). Plus homme de lettres qu'homme d'église, et plus homme du monde qu'érudit, Chetwood était un grand auteur de préfaces, de pièces fugitives, de morceaux fragmentaires. On a de lui la traduction de la *Vie de Lycurgue*, dans la trad. générale des Vies parallèles, publiée à Cambridge en 1683; la *Vie de Virgile* et la *préface* placée en tête des Bucoliques dans le Virgile de Dryden (à qui d'ordinaire on attribue ces deux morceaux); la *Vie de Wentworth, comte de Roscommon*, son ami (elle existe manuscrite à la bibliothèque publique de Cambridge, et Fenton en a tiré les anecdotes qu'il a placées dans ses notes sur les poésies de Waller); diverses *poésies* disséminées dans les mélanges de Dryden et la collection de Nichols; trois sermons; un discours à la chambre des communes, etc. P—ot.

CHEVALIER, ingénieur-mécanicien, à Paris, se fit remarquer dès le commencement de la révolution par l'exaltation de son patriotisme, et fut employé, en 1794, à la fabrication des poudres. Il offrit dans le même temps, à la Convention, des armes à feu renfermant huit charges. Dénoncé par Rovère, le 18 avril 1795, comme agent d'un complot faisant suite à la révolte démagogique du 12 germinal (2 avril), et accusé d'avoir eu pour cela des intelligences avec un nommé Crespin, il fut arrêté le 27 du même mois, et relâché par l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795). Le 30 novembre 1797, il fit l'expérience d'une fusée incendiaire inextinguible, dont il était l'inventeur, et renouvela cet essai le 20 mars suivant. Désigné en novembre 1800, par les rapports de la police consulaire, comme s'occupant, dans des intentions suspectes, de préparations d'artifice et de fusée, il fut surveillé avec soin par les agents du ministre Fouché. On fit plusieurs visites à son domicile, et l'on y trouva une machine avec laquelle il fut accusé d'avoir voulu attenter aux jours du premier consul. Mis en arrestation, il paraissait oublié, et cette affaire n'aurait sans doute pas eu d'autre suite, lorsque eut lieu l'explosion de la terrible machine infernale du 3 nivose an IX. Chevalier n'avait évidemment eu aucun rapport avec les auteurs de ce complot; et la police ne pouvait l'ignorer. Cependant il fut aussitôt après traduit devant un

conseil de guerre, condamné à mort, le 24 décembre 1800, pour avoir cherché à attenter à la vie du premier consul, et fusillé le même jour à Vincennes. La découverte de Chevalier était fort ingénieuse, et l'on a prétendu qu'il avait retrouvé le feu grégeois (*Voy.* Marcus-Græcus, tom. XXVI). M—D j.

CHEVALIER (Pierre). *Voy.* Thévenot (Melchisédech), tom. XLV, note 1.

CHEVALLIER, empoisonneur. *Voy.* Lelièvre, ci-après.

CHEVARD, historien, fut notaire à Chartres, et deux fois maire de cette ville, puis conseiller de préfecture, inspecteur des prisons et membre de la société d'agriculture. Après qu'il eut quitté le notariat, la statistique du département d'Eure-et-Loir, l'industrie agricole de la Beauce, l'archéologie, les monuments celtiques devinrent les seuls objets de ses travaux. Il publia en l'an X (1802) son *Histoire de Chartres et de l'ancien pays chartrain* (2 vol. in-8°), ouvrage précieux sous le rapport des recherches, mais dans lequel on désirerait plus de méthode et un meilleur style. On pourrait aussi trouver quelque chose à dire sur la chronologie. Les annuaires de ce département et le n° 4 du *Cours d'agriculture* de M. Forestier contiennent des dissertations dues au savant Chevard. Cet historien mourut à Chartres le 9 mai 1826, à l'âge de 78 ans. Z.

CHÈVRE *de La Charmotte* (François), né à La Charmotte, près de Sésanne, le 29 nov. 1697, fit son cours d'études à l'université de Paris, où il fut gradué et maître ès-arts. Il se consacra ensuite au sacerdoce, et fut supérieur du petit séminaire de Troyes pendant environ six ans, puis curé d'Anglure et enfin doyen de Villemaur. Il remplit son ministère avec tout le zèle d'un vrai pasteur; mais il aimait l'étude, et il y consacrait tous les moments que les devoirs de son état lui laissaient libres. Un mémoire sur Villemaur, qu'il fournit à Morel, lieutenant-général du bailliage de Troyes, vers 1730, décida son goût et lui fit entreprendre un grand ouvrage sur cette même baronnie. Il n'épargna pour y réussir ni peines ni soins : imprimés, manuscrits, tout fut dépouillé et consulté. Il le termina en 1753 et le publia sous ce titre : *Recherches critiques et littéraires sur l'ancienne châtellenie, baronnie, duché et doyenné de Villemaur, pour servir à l'histoire générale de Champagne*, 2 vol. in-fol. Il le revit en 1768 et y fit des corrections et des additions. C'est cet ouvrage que l'abbé Courtalon-Delaistre abrégea en 1 vol. in-4° (*V.* Courtalon, tom. X). L'original et l'abrégé n'ont point été imprimés et sont restés manuscrits dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Troyes. Chèvre de La Charmotte mourut le 23 juin 1781. On trouve dans le *Mercure* de janvier 1749 une lettre qu'il écrivit à Lévêque de la Ravallière, et la réponse de ce dernier sur le fort de Montaimé, dans le comté de Vertus en Champagne. C. T—Y.

CHEVRIERES (J.-G. de), écrivain médiocre, naquit vers la fin du 17e siècle, probablement dans le Dauphiné, où l'on sait qu'il existait une ancienne famille de ce nom. Obligé de chercher un asile en Hollande, il y trouva, dans la culture des lettres, un délassement et des ressources. On lui doit : I. *Abrégé chronologique de l'histoire d'An-*

gleterre, avec des notes, Amsterdam, 1730, 7 vol. in-12. Quoiqu'il n'en dise rien, Chevrières a beaucoup profité des recherches de Rapin-Thoyras; mais il s'est écarté de son modèle en donnant d'assez grands détails sur l'histoire de la réformation de l'Église anglicane. Il avait adopté une orthographe singulière qu'il s'efforce de justifier par une dissertation dans sa préface. « Ce se-« rait vraiment, ajoute Desfontaines, « une chose curieuse de voir chaque « auteur discourir ainsi sur son ortho-« graphe et sa ponctuation. » Ce critique trouve d'ailleurs le style de Chevrières plein de feu, et ses transitions assez bien ménagées (*Nouvelliste du Parnasse*, I, lett. VIII). II. *Images des héros et des grands hommes de l'antiquité*, trad. en franç. sur le texte italien, ibid., 1731, in-4°. Cette édition, ornée de belles estampes de Bern. Picart, est plus recherchée que l'originale (*Voy.* J.-A. Canini, tom. VII). III. *Vie de Philippe II, roi d'Espagne*, trad. de l'ital. de Gregorio Leti, ibid., 1734, 6 vol. in-12. Quelques bibliographes attribuent encore à Chevrières une *Vie de Stanislas, roi de Pologne*, Londres, 1741, 2 vol. in-12; mais Barbier avoue qu'il n'en a pu découvrir l'auteur, et il hésite entre Chevrières, Cantillon, Castilhon, etc. (*Voy.* le *Dictionnaire des anonymes*). W—s.

CHÉZY (Antoine-Léonard de), fils du savant ingénieur de ce nom (*Voy.* Chézy, t. VIII), naquit le 15 janvier 1773 à Neuilly, au milieu d'une nombreuse famille. Studieux et appliqué dès sa tendre enfance, décidé par le désir de son père à le suivre dans sa carrière, il entra à l'âge de dix ans au collège de Navarre, et y continua avec ardeur l'étude des langues, ainsi que celle de la minéralogie et de la botanique, dont son père lui avait donné les premiers éléments. Le goût de la poésie vint bientôt dominer son ame, et dès qu'il eut conçu la pensée que l'Orient en est le pays natal, et qu'il devait en renfermer des trésors précieux non exploités encore, il voulut les connaître. Il fréquenta les cours de M. de Sacy, plus tard ceux de Langlès, et il étudia seul, chez lui, les langues orientales avec tant de zèle qu'à l'âge de dix-sept ans il savait le persan et l'arabe. En 1792 il obtint la permission de travailler dans les bureaux du ministère des relations extérieures. Il y continua ses fonctions jusqu'à ce qu'un mot de Bonaparte le mit au nombre des savants qui devaient faire partie de l'expédition d'Égypte. Quelle fut sa douleur lorsqu'une maladie cruelle l'arrêta à Toulon, et qu'il revint à Paris languissant et faible, et seulement à temps pour soulager avec la plus touchante piété les dernières peines de son père, qui mourut dans ses bras le 14 oct. 1798, à l'âge de quatre-vingts ans! Grand mathématicien, bon astronome, excellent ingénieur, professeur plein de zèle et de savoir, sa mémoire est encore en vénération (1). MM. de Prony et Le-

(1) Les ingénieurs les plus distingués, qui, depuis 1793, ont honoré leur corps et la France, doivent être regardés comme élèves d'Antoine de Chézy. Il était aussi exercé à la pratique des travaux que profond dans les sciences théoriques. On lui doit la construction du pont de *Neuilly*, l'ouvrage le plus hardi de ce temps-là, le pont de *Mantes*, et la direction des travaux exécutés sur presque tous les canaux du royaume. En 1795, sa pension de retraite (provisoirement accordée pendant un état de faiblesse, après 43 ans de service), était réduite à rien par la baisse du papier-monnaie; il fut forcé de vendre le crin de ses matelas, pour subvenir à ses besoins, et il avait alors 78 ans! M. de Prony, son élève et son ami, instruit de cette détresse, lui fit avoir

sage ont rendu hommage à son mérite dans plusieurs de leurs ouvrages. et Châlons en Champagne, sa ville natale, a placé dans l'Hôtel-de-Ville son buste, ouvrage de Houdon. Rempli de piété pour une mère adorée, Chézy donnait des leçons de persan et d'arabe pour lui en remettre le produit; il ambitionnait les succès, pour lui causer de la joie. Occupé de ces soins, il trouvait cependant assez de temps encore pour mettre en ordre à la Bibliothèque impériale les nombreux manuscrits arrivés d'Egypte, ainsi qu'une grande partie des autres. Il entreprit successivement l'étude de l'hébreu, du syriaque, du chaldéen et reprit celle du grec. Un Allemand, M. Hager, fraya en France la route pour la connaissance du chinois. Chézy par la suite s'en occupa beaucoup, ainsi que du tartare-mantschou et du turc. Il parlait avec élégance et facilité le persan et surtout l'arabe. Son âme ardente et poétique portait sur ses efforts cette lumière vivifiante d'amour qui seule préserve l'esprit et le cœur d'un savant de se dessécher par l'étude. Impatient d'exploiter les trésors de l'Orient, il commença par unir les plus gracieuses pièces fugitives des poètes persans en un *florilège*, dont il publia plusieurs morceaux dans les journaux. Plus tard, il réunit dans une *chrestomathie* de nombreux fragments de toutes les branches de la littérature. Frappé des beautés du poème de Djami, *Medjnoun et Leïla*, il le traduisit. Ce charmant ouvrage, traduit en allemand presque au moment de son apparition, demeura ignoré en France; et l'édition, faite aux frais de l'auteur, serait restée à sa charge, si M. de Sacy n'en avait pas fait l'acquisition. Sa puissante intervention obtint même pour Chézy le second prix décennal de 3000 francs, pour la meilleure traduction d'un ouvrage oriental. Il fallut se contenter de l'honneur, car les 3000 francs ne furent point payés. Ces revers devaient être d'autant plus sensibles à Chézy qu'en 1806 il était époux et père. Ce fut en 1803, dans la maison du savant Frédéric Schlegel, son élève en persan, qu'il vit pour la première fois cette jeune Allemande, poète, déjà connue par ses ouvrages, descendant de la célèbre femme poète Anne-Louise Karschin, veuve du baron de Hastfer, vivant alors à Paris auprès de sa compatriote, fille de Moses Mendelssohn, épouse de F. de Schlegel. Ce mariage, dont deux fils ont été le fruit, ne donna point à ces époux le bonheur qu'ils méritaient sous tant de rapports. La santé de Chézy était chancelante depuis son retour de Toulon; il souffrait d'une irritation de nerfs continuelle dont rien ne pouvait le soulager, sinon le calme, le silence et la méditation. Mais, en 1814, la mort de sa mère vint mettre le comble à ses chagrins, et, quatre ans plus tard, il subit une opération cruelle. Des idées sinistres, suggérées par l'hypocondrie, vinrent alors l'assaillir. Le travail le plus opiniâtre fut seul capable de le calmer; mais en s'y livrant avec une ardeur toujours nouvelle, il ne songeait pas que le mal renaissait sans cesse avec de nouvelles forces par ce moyen même de soulagement. On pourra juger des difficultés de l'étude du sanskrit que Chézy entreprit par le passage suivant:

une place dans son bureau, et il eut le bonheur de lui épargner la fatigue du travail sans que son service en souffrit. Il parvint même à le faire nommer directeur de l'école des ponts et-chaussées; mais Chézy n'occupa cette place que pendant un an.

extrait d'un de ses manuscrits inédits : « Le riche trésor de manuscrits indiens que j'avais sans cesse sous les « yeux, ces longues feuilles de palmier, dépositaires des plus hautes « pensées de la philosophie, et qui, « muettes depuis si long-temps, semblaient réclamer un interprète, « excitaient de plus en plus ma curiosité. La connaissance du catalogue raisonné de nos manuscrits par « M. A. Hamilton, en me faisant « mieux apprécier leur valeur, mit « le comble à mon impatience; et « avec le faible secours de quelques « fragments de grammaire, d'un vocabulaire incomplet et souvent fautif, et d'une liste tronquée des racines des verbes, j'entrepris un travail qu'aucun Français n'avait encore tenté. Soutenu d'abord par le « charme qui accompagne toute occupation nouvelle, j'eus le bonheur de vaincre les difficultés inhérentes à la lecture, difficultés qui, « en raison du système orthographique sanskrit, sont plus grandes dans « cette langue qu'en aucune autre du « monde. Passant ensuite à la partie étymologique, les nombreux « rapports que je ne tardai pas à reconnaître entre cette belle langue « et les langues grecque, latine, « persane, dans leur structure la « plus intime, me firent trouver « moins aride cette partie de la grammaire dont j'acquis, non sans beaucoup de peine, une connaissance « assez complète. Puis, devenu plus « habile par l'acquisition d'un plus « grand nombre de racines, et me « trouvant en état de consulter et « d'entendre en partie les textes originaux de l'*Hitopadésa*, du *Baghavad-guita*, du *Mánava-sastra*, et au moyen des excellentes traductions que MM. Wilkins et Jones ont faites de ces « ouvrages, et qui me tinrent « lieu de dictionnaire, ce fut alors « que j'eus le plaisir de deviner la « syntaxe de ce bel idiome. Enfin en 1808, m'étant procuré la « grammaire sanskrite de Wilkins, « et de plus, ayant reçu en même « temps, du jeune savant M. Georges Archdall, la première partie « du *Ramayana*, texte et traduction, « publié par MM. Carey et Marshmann, je me trouvai au comble de « mes désirs. L'analyse grammaticale de cet ouvrage ne me présenta « presque aucune difficulté, et le « plaisir que je goûtai m'ayant engagé à parcourir le poème entier « dans les manuscrits bengali et autres que nous possédons, je fus « particulièrement frappé de la « beauté de l'épisode de la mort de « Yadjnadatta, et c'est par la traduction de ce morceau que j'ai voulu « faire, sans aucun secours étranger, « l'essai de mes propres forces. » En effet, le 2e vol. du *Ramayana*, avec la traduction de MM. Carey et Marshmann, et qui renferme ce bel épisode, n'avait point paru lorsque Chézy en fit la traduction, publiée en 1814, in-8°, et plus tard in-4°, avec le texte gravé en caractères bengali, conformément à l'original, et sous ses yeux, par sa nièce, Mme Quévanne-Maige. Il fit présent de ces gravures à la société asiatique, qui les publia avec son *Analyse grammaticale*, sa traduction du poème, et la traduction latine de M. P. Burnouf. Peu de temps après avoir terminé l'épisode de Yadjnadata, Chézy entreprit l'analyse du *Ramayana*, et il l'acheva en 1812. Cet admirable travail renferme en lui toutes les beautés fraîches, mâles et brillantes de l'antique poème, rendues avec le

goût exquis et dans ce style plein de grâce et d'harmonie que l'on retrouve dans tous ses ouvrages. Le *Ramayana* ne peut être classé qu'avec les monuments les plus antiques de poésie parvenus jusqu'à nous. Une note inédite, trouvée dans les manuscrits de Chézy, contient l'observation suivante : « Selon toute apparence, le *Ramayana*, « tel qu'on le possède aujourd'hui, « n'est pas celui qui a été composé « par Valmiki, et que l'on peut « regarder comme le texte original. « On peut en juger en considérant « la variété du mètre qui termine « ordinairement les lectures, et qui « compose en grande partie le *Soun-* « *dara Kandam.* Celui-ci diffère « du seul mètre que Valmiki a in- « venté, et dans lequel il a annoncé « avoir composé le poème entier. » Chézy a conservé dans son analyse toutes les beautés du poème et il a glissé sur les morceaux évidemment intercalés par des brahmanes intéressés à faire valoir leur caste, à appeler sur elle la sollicitude des riches, la vénération superstitieuse de la foule, en propageant des dogmes inventés par eux, et des légendes absurdes. Malgré cela, les manuscrits du poème de Valmiki, parvenus à la connaissance des savants de nos jours, copies évidemment tronquées du texte original qu'il serait à désirer qu'on retrouvât, bien que postérieurs à l'époque où florissait Valmiki, n'en sont pas moins très-anciens ; il y en a trois à la Bibliothèque royale, dont deux en caractère dévanagari, et le troisième en caractère bengali. C'est en comparant l'édition imprimée avec tous ces textes que Chézy a établi celui des épisodes et passages extraits des deux premiers livres du poème. Cette analyse, accompagnée de notes remplies d'érudition et d'intérêt historique, n'a point encore été publiée ; il en est de même de la plupart des autres ouvrages de Chézy Un excès de modestie, un ardent désir de perfection dominaient son ame, et lui firent ajourner la publication de ses ouvrages. L'abondance de ses idées et des connaissances qu'il avait acquises l'empêchaient de croire un travail achevé, lorsqu'il n'y avait pas concentré toutes les notions que l'ardeur de ses recherches et sa profonde capacité lui avaient fait découvrir. Au lieu d'entretenir l'attention publique fixée sur lui, en publiant ses ouvrages à la suite l'un de l'autre, il les gardait dans ses cartons, parce qu'il aurait combiné la réunion de tous d'après un vaste système, et qu'il aurait cru les mutiler en les publiant séparément. A sa *Grammaire sanskrite-française* devait se joindre une *Grammaire prakrite*, et un *Vocabulaire prakrit, sanskrit et francais*, ainsi qu'une *Chrestomathie sanskrite*, composée de morceaux inédits, des éléments les plus riches et les plus variés, et enrichie d'un traité de prosodie sanskrite ; depuis 1808, il n'a cessé de méditer sur toutes ces matières, et de combiner cet harmonieux ensemble, dont la *Sakountala* et ses opuscules peuvent être considérés comme des échantillons (2). L'épisode de *Ya-*

(2) La *Sakountala* paraît avoir été son travail de prédilection. On n'a qu'à jeter un regard sur le *fac-simile* du manuscrit *unique* qu'il avait à sa disposition, pour se convaincre des nombreuses difficultés qu'il eut à combattre, afin de donner de ce drame un texte aussi net et aussi correct que nous le présente la brillante édition de *Sakountala*. Et s'il est vrai, comme le dit Herder, que le nom de William Jones florira toujours par le *Sakountala*, quand plusieurs autres travaux de l'illustre Anglais seront dans l'oubli, le nom de Chézy ne devrait-il pas, avec plus de

djnadatta, grammaticalement analysé, est accompagné de notes qui renferment des données et des réflexions très-importantes sur les règles et les finesses de l'idiome sanskrit, et sur les affinités des langues dérivées de l'antique souche. Plusieurs notes de la main de Chézy, en rapportant les titres de ses ouvrages dans l'ordre suivant, indiquent qu'il a jugé la publication de ses œuvres concernant le persan et l'arabe inséparable de ceux qui concernent le sanskrit. Voici la copie de la plus complète de ces notes, qui mentionnent l'existence de 17 ouvrages importants, dont trois sont publiés, deux autres ont disparu, et quatre se trouvent imparfaits : I. La traduction de *Sakountala* avec le texte (ouvrage publié). II. L'*Analyse du Ramayana*. III. La *Chrestomathie sanskrite*. IV. La *Chrestomathie persane*. V. L'*Amarou Satnaka* (publié). VI. L'*Anthologie indienne* avec les remarques grammaticales et les traductions (non achevé). VII. L'*Andelib*, choix de poésies érotiques, sanskrites et persanes (non achevé). VIII. La *Grammaire sanskrite-française*. X. La *Grammaire prakrite* et le *Vocabulaire prakrit, sanskrit et français*. X. La *Prosodie sanskrite*. XI. Le *Zenboun Nameh* (Poésies mystiques d'Envéry). XII. Le *Kokila-Gama* (non achevé). XIII. Les *Gnomiques Indiens*. XIV. Le poème de Djami, *Medjnoun*, texte et traduction; la traduction seule a été publiée; l'édition en est épuisée. XV. Le *Kazwini*. XVI. L'*Histoire naturelle des Indes, faisant suite au Voyage d'Abdoullizak* (non achevé). XVII. L'*Anthologie persane*. La variété des matériaux que Chézy a rassemblés pour cette anthologie est de nature à nous présenter, dans un vaste tableau, toute la vie intellectuelle des Persans, et c'était bien caractériser le goût dominant de ce peuple que d'y faire une part très-large à la poésie. Un recueil semblable manque encore à l'Europe, et, dans l'intérêt de la science, nous espérons que ces longs et pénibles travaux ne seront pas perdus pour ceux qui font de l'Orient l'objet de leurs études et de leurs méditations. La Notice détaillée de cette série d'ouvrages, dans laquelle doivent être mentionnés les nombreux opuscules de Chézy, répandus dans le *Journal des Savants*, le *Journal asiatique*, le *Moniteur*, explique le besoin de solitude et de repos que devait éprouver un savant si laborieux, si difficile sur le résultat de ses plus prodigieux efforts, et si peu communicatif, que le plus révéré de ses amis, M. le baron de Sacy, ne sut de lui qu'il s'occupait de la langue sanskrite que lorsqu'il l'avait déjà apprise. Sa mère et sa femme seules étaient dans le secret de cette étude. On allait créer une chaire de sanskrit pour Chézy, quand la guerre de Russie bouleversa les destinées de la France. Ce ne fut qu'en 1815 que se

raison, obtenir l'immortalité? Ce chef-d'œuvre du théâtre indien, où respire l'esprit de l'Inde dans tout son éclat, où l'imagination orientale se montre vierge et pure de ces superfétations dont notre goût ne peut s'accommoder, se trouve maintenant sous nos yeux dans la langue primitive de l'Asie. Dans la traduction qui l'accompagne, de nombreux contre-sens, qui existaient dans celle de Jones, se trouvent rectifiés; et, si la traduction anglaise, généralement simple et fidèle, est préférée quelquefois par ceux qui étudient l'original, les gens du monde aimeront à retrouver le charme de *Sakountala*, avec toute l'élégance du style français. Quant aux notes qui accompagnent la traduction, Chezy en parle dans son introduction avec une extrême modestie; mais nous osons dire que l'homme du monde et même l'orientaliste y puiseront les connaissances les plus variées sur les mœurs, les croyances et la mythologie de l'Inde.

réalisa cette généreuse idée. En même temps, deux jeunes savants, MM. Saint-Martin et Abel Rémusat, obtinrent au collège de France une chaire d'arménien et une de chinois. Chézy signala l'ouverture de son cours par un discours sur les avantages, les beautés et la noblesse de la langue *sanskrite*, et sur l'utilité et les agréments que l'on peut retirer de son étude. Ce n'était cependant pas sous ces points de vue seulement qu'il se consacrait exclusivement à l'étude du sanskrit, mais encore parce qu'il reconnaissait cette langue pour la plus belle et la plus parfaite du monde, de la concision la plus admirable, de la structure grammaticale la plus profondément conséquente, dans les éléments de laquelle il n'entre rien d'incohérent, où la grâce et la suavité de l'expression laissent jaillir de l'ame la pensée toute vierge, brillante de fraîcheur et de naïveté. Dès qu'il eut reconnu cette perfection, ce n'était plus une étude, c'était un culte. Aussi cet enthousiasme avait-il éveillé bien des sympathies long-temps avant que la chaire de sanskrit fût créée. Les jeunes savants de tous les pays avaient afflué dans Paris pour étudier cette langue sous un tel maître. Les Franz Bopp, Wilhelm de Humboldt, Auguste de Schlegel, Kosegarten, Durfch, Lassen, Mitscherlich, et tant d'autres savants étrangers, ainsi que ces Indianistes dont s'honore la France, Burnouf, Langlois, Loiseleur-Deslongchamps, etc., quel souvenir ne gardent-ils point du professeur en qui l'aménité, la patience et la clarté de méthode se réunissaient à l'érudition la plus vaste et à l'éloquence la plus admirable! Les Anglais mêmes, émerveillés du phénomène de la conquête de cette langue, faite par un Français presque sur les seuls manuscrits, admirèrent et aimèrent leur généreux émule, et le comblèrent de marques d'estime; les Charles Wilkins, Carey, Haughton, Wilson, Colebrooke, tous ces illustres Anglais enfin, dont le nom est justement honoré dans l'Asie comme dans l'Europe, devinrent ses amis. Revêtu des marques de distinction et d'honneur de sa patrie, comblé de témoignages de haute estime par toutes les académies savantes des Indes, de l'Europe continentale et de l'Angleterre, associé aux plus nobles travaux de ses illustres collègues, affranchi enfin de l'état de gêne qui l'avait attristé dans sa jeunesse, Chézy se dévouait avec une ardeur sans bornes à ses travaux, lorsqu'un chagrin inattendu vint l'accabler. Langlès, conservateur du cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, mourut le 28 janv. 1824. Sa place fut aussitôt offerte à M. le baron Silvestre de Sacy, qui y avait le premier droit, mais qui s'en désista en faveur de Chézy, en le désignant comme le seul qui dût succéder à Langlès. Le même jour, trois candidats furent proposés; et, après deux mois d'attente, Chézy eut la douleur de se voir écarté. Voici la lettre qu'il écrivit au ministre Corbière, après avoir appris que son jeune collègue était devenu son chef, et qu'on avait décidé de lui donner à lui-même une place de conservateur-adjoint avec 3000 francs d'appointements : « Monseigneur, l'in-« justice est consommée, et, ce qu'il « y a de plus affreux, avec connais-« sance de cause. Le sort peut op-« primer le faible, il peut le priver « de ses droits, lui faire prendre la « vie en dégoût, mais jamais l'avilir. « Il est heureusement un être au-« dessus de vous, monseigneur, dans

« le sein duquel je me jette, et qui « vous demandera compte de l'em- « ploi de votre puissance, dont les « actes sont déjà soumis au tribunal « redoutable de l'opinion. Recevez « donc le refus formel que je fais d'un « titre qui me déshonore, dont la « seule pensée m'indigne, et qu'au- « cune puissance au monde ne peut « heureusement me forcer d'accep- « ter. » Depuis le 4 août jusqu'en novembre, cette lettre traîna dans les bureaux. Chézy renouvela la demande de sa démission; il l'obtint, conçue en termes honorables. Alors il put quitter son logement à la Bibliothèque et entrer dans celui qui lui était offert au collège de France. Depuis cette fatale époque, il demeura dans un état continuel de souffrances et d'abattement, et il ne cessa de se plaindre de l'injustice qu'il avait subie. En 1829, son fils Max vint le surprendre; il le reçut avec joie et le fit entrer dans l'atelier de son ami M. Gersent; mais les travaux du jeune artiste furent interrompus par la révolution de juillet, et plus encore par l'invasion du choléra. Effrayé pour son fils beaucoup plus que pour lui-même, il se hâta de le renvoyer en Allemagne, et resta seul en présence du terrible fléau, qui ne tarda pas à l'atteindre. Il expira le 3 septembre 1832.

Z.

FIN DU SOIXANTIÈME VOLUME.

00021019

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC

WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 15 October, 2018